

**Bulletin de
la Société
archéologique
du Finistère**

tome CXLI

2013

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

Société archéologique du Finistère

8c, rue des Doves
BP 81156
29101 QUIMPER cedex
CCP 338-65 G RENNES
☎ 02 98 95 08 21

✉ ste.archeo.finistere@wanadoo.fr
Site Internet : www.lefinistere.org

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^{gr} l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2013)

Président : M. Patrick Galliou
Vice-présidents : M. Yann Celton
M^{me} Dany Guillou-Beuzit
M. Jean Kerhervé
M. Guy Leclerc
M. Josick Peuziat†
Secrétaire générale : M^{me} Annick Le Douget
Secrétaires : M. Yvon Autret (responsable du site Internet)
M. Joël Hascoët
M. Patrick Kernévez
M. Bruno Le Gall
M^{me} Cathy Tymen
Trésorier : M. Philippe Huon de Kermadec
Trésorier adjoint : M. Christian Millet
Responsables du Bulletin : M. Jean Kerhervé et M^{me} Dany Guillou-Beuzit

Membres du conseil d'administration

M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), M. Tanguy Daniel (président honoraire), MM. Yves Gallet, Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Bernard Tanguy (président honoraire).

Membres honoraires

M^{lle} Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec.

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

M^{lle} Anne Brignaudy

Le mot du président

Le tien, le mien, le nôtre. L'époque est à l'ouverture et au partage, nul n'en disconviendra ni ne s'en plaindra sans doute, le repli sur soi ou le renfermement sur ses frontières ne pouvant guère figurer au rang des vertus. Mais, dès lors que l'on dépasse le simple cadre des relations humaines et économiques, les choses se font complexes, en particulier lorsqu'il s'agit des œuvres de l'esprit. Beaucoup pensent aujourd'hui – et les débats qu'a fait naître la loi Hadopi l'ont bien montré – que films, livres, articles, musiques et chansons devraient, dès leur parution, tomber dans le domaine public et devenir propriété de tous et non de leur seul auteur. Universitaires et chercheurs, pour leur part, se voient pressés de mettre sur le champ en ligne leurs articles et ainsi de les rendre disponibles au monde entier, afin, comme on le dit aujourd'hui, d'assurer la « visibilité » nationale et internationale de leur laboratoire ou institution de rattachement. On débat même depuis plusieurs années, dans les hautes sphères ministérielles, du droit à la propriété intellectuelle et scientifique de tels auteurs, en jugeant que, préparées et rédigées par des chercheurs payés par l'État, ces publications appartiendraient à ce dernier, et non à ceux qui les ont produites. Notre propos n'est certes pas, on le comprendra, d'ajouter notre grain de sel à ce débat d'une grande complexité juridique, mais d'attirer l'attention sur le danger que représente un tel glissement pour notre Bulletin. Quel intérêt aurait-on en effet à y souscrire si les articles qu'il contient étaient immédiatement – et gratuitement – téléchargeables à partir d'Internet ? C'est là, on en conviendra, une mutation dont il faudra tenir compte dans les années à venir.

Mais, pour l'instant, ne gâtons pas notre plaisir d'avoir en mains notre Bulletin annuel. Œuvre de nombreux collaborateurs, il a été, une fois encore, remarquablement préparé et mis en pages par Dany Guillou-Beuzit et Jean Kerhervé. Il est, comme d'habitude, le point d'orgue du travail collectif de l'ensemble de ceux qui portent notre Société, de nos trésoriers, de tous ceux qui préparent et assurent les excursions, organisent et dirigent les conférences, se chargent du secrétariat et de l'enrichissement de notre site Internet. Comme au cours des années passées, Anne Brignaudy, notre attachée de gestion, de recherche et de conservation, a veillé, avec la compétence et la gentillesse que nous lui connaissons tous, à la fédération de ces diverses actions. Je me permets donc de les remercier toutes et tous au nom de notre Société.

Qu'il me soit enfin permis, au nom de l'ensemble du conseil d'administration, de vous présenter, à vous et à ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année qui s'annonce.

Patrick Galliou
Président de la Société archéologique du Finistère

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE



Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2012)

par Yann Celton (coord.)*

BREST

Archives municipales et communautaires

Achats effectués par les Archives

• Le fonds des archives familiales Raby acquis à l'hôtel des ventes de Lyon le 26 janvier 2012. Pour un montant de 7 000 euros, subventionné à 50 % par l'État (Service interministériel des Archives de France au sein du ministère de la Culture), la collectivité a permis l'entrée, dans les collections publiques brestoises, des archives personnelles de trois anciens maires de Brest.

La famille Raby est originaire du Briançonnais (village de Bez, commune de La Salle). Vers 1630, Thomas Raby y épouse sa parente Marie Raby. Ils ont un fils, Barthélemy. Celui-ci, marchand colporteur, commerce dans le Dauphiné puis, faisant son tour de France, vient s'établir en tant que négociant sédentaire à Brest en 1698. Il devient même commissaire des garde-côtes avant de s'éteindre le 5 juin 1736. De sa première union à La Salle il a, entre autres, deux fils : Antoine et Jean. Antoine, né en 1680, rejoint son père à Brest. En 1725, il y est marchand drapier. Il devient premier échevin (premier adjoint) puis maire par intérim de 1744 à 1747, à la suite de la démission de Vincent Labbé. Il décède à Brest le 24 avril 1758, sans descendance. En conséquence, il laisse ses biens à ses trois neveux, Thomas, Simon et Antoine, fils de son frère Jean. Si Thomas est resté au pays, Simon et Antoine ont rejoint leur oncle et leur grand-père à Brest.

Simon arrive à Brest en 1721 au service de son oncle. Il se perfectionne quelque temps dans le commerce des draps à Tours, puis épouse en 1728, en

* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin du mois de février à Yann Celton : bibliotheque@quimper.cef.fr.

l'église Saint-Louis, Jeanne Le Moyne, fille d'un marchand de draps de soie. Il est nommé échevin de la ville peu avant de mourir.

Antoine est envoyé par sa mère, vers 1700, à Brest où il travaille rapidement au service de son oncle qu'il finit par remplacer. Vers 1748, il est nommé directeur de l'hôpital général de Brest. En 1749, il devient conseiller de ville avant d'être élu maire le 31 mai 1766, charge qu'il occupe jusqu'en 1768. Il est même député aux états de Bretagne. Il meurt le 22 février 1788 sur sa terre de Lambézellec. L'un de ses fils, Jean Marie Toussaint Antoine, est administrateur de l'hôpital général de Brest en 1777 et administrateur municipal (conseiller municipal) en 1797.

Thomas, le seul des trois frères à être resté au pays, eut un fils : François. À l'appel de son oncle Antoine, il vient à Brest en 1753. Il y ouvre une boutique de drapier dans la Grande-Rue. En mai 1754, il est choisi comme officier de la milice bourgeoise, et y finit colonel. Il devient également administrateur de l'hôpital général. De 1783 à 1787, il est maire de Brest. Il est également conseiller du roi, intendant de santé, juge royal de police. En 1784 et

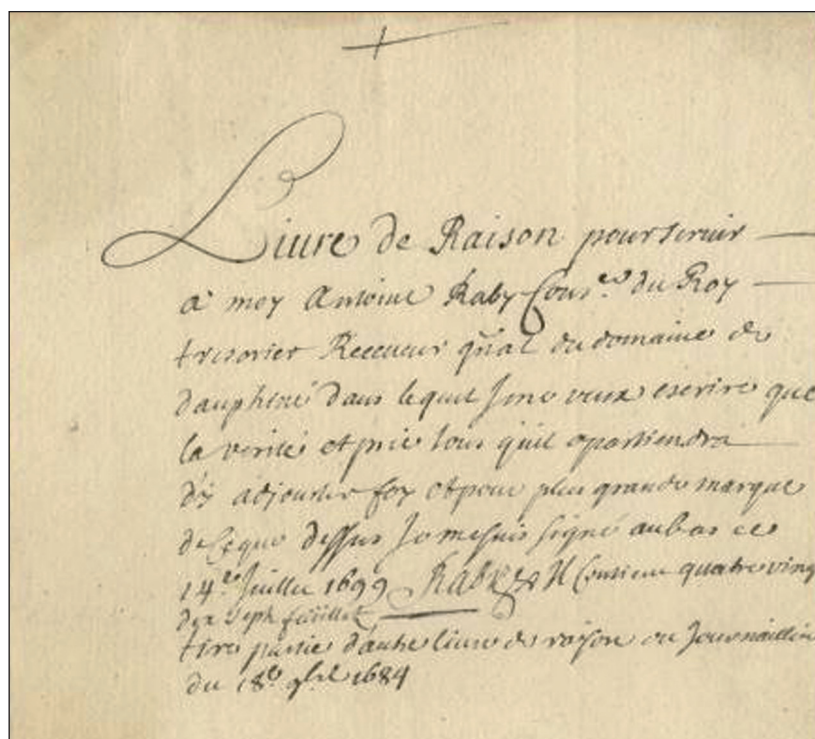


Fig. 1. – Première page du *Livre de raison* d'Antoine Raby, receveur général du domaine du Dauphiné, 1699.

1785, il est député par deux fois aux états de Bretagne. Il décède en 1812. L'un de ses fils, Thomas, étudiant en droit quand débute la Révolution, en est l'un des promoteurs à Quimper. Il est envoyé à Paris pour la fête de la Fédération du 14 juillet 1790 par les volontaires de Quimper. Révolutionnaire de la première heure, il dénonce cependant la Montagne en 1793 et est guillotiné le 29 mai 1794, peu après les vingt-six administrateurs du Finistère.

Maires d'oncle en neveu, les Raby, par leurs mariages, se rattachent aux familles d'autres maires et figurent parmi les aïeux du poète Tanguy Malmanche.

Le fonds acheté par la ville de Brest était divisé en deux lots. L'un d'eux était décrit comme composé de nombreux documents sur la famille ainsi que d'une abondante correspondance (deux cents lettres) échangée, de la fin du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle, entre les différents membres de cette famille (fig. 1).

En 1888, Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, publie, d'abord dans le journal *Le Dauphiné*, puis sous forme de brochure, une étude intitulée *Une famille d'émigrés briançonnais au XVIII^e siècle ou notes généalogiques sur la famille Raby*. Cette dernière fait en effet partie des fondateurs de l'ancêtre de l'actuelle bibliothèque municipale de Grenoble. Dès la première page, l'auteur écrit :

« Il y a quelques jours, nous avons mis la main sur une grosse liasse de lettres provenant de la famille Raby, émigrée en Bretagne ; cette correspondance comprend environ deux cents lettres écrites presque toutes sur d'immenses feuilles de papier formant souvent huit pages in-f° par lettre. »

À la fin de son étude, Maignien cite des passages de plusieurs lettres de la période révolutionnaire de François Raby à son beau-frère. Certains sont mot pour mot repris dans le descriptif du second lot acheté, comportant dix-huit lettres de la période révolutionnaire écrites par François Raby. Les deux lots forment donc ces documents familiaux qu'Edmond Maignien a vus en 1888. Cent vingt-quatre ans après leur première apparition publique c'est donc Brest, grâce à l'aide du ministère de la Culture et dans la perspective de collaborations futures avec notamment la bibliothèque de Grenoble, qui remet la main sur ces documents et les intègre définitivement dans un fonds public.

- Une série de *photographies des troupes américaines* débarquant à Brest entre 1917 et 1919 et leurs campements (dont celui de Pontanézen plus spécifiquement) en prévision de la commémoration, en 2014, du centenaire de la Première Guerre mondiale.

- Une photographie, vers 1860, des *fortifications de Recouvrance*, la ville en arrière-plan. On y remarque tout particulièrement la porte (qui donna son nom à la rue de la Porte) dans son état originel. La photographie semble extraite d'un album. Elle pourrait être attribuée à Duclos (fig. 2).

- Un *panorama en six tableaux*, depuis Recouvrance, entre les ponts de l'Harteloire et de Recouvrance, datant de 2010, présentant notamment le site des Capucins avant le début des travaux.



Fig. 2. – Fortifications de Recouvrance, vers 1860.
Arch. mun. Brest, 1 Fi 279.

Dons reçus par les archives

- Les *archives familiales de M. Kerbaol*, qui comportent en particulier un album de la construction à Brest de *Pen Duick VI*, l'un des bateaux d'Éric Tabarly (fig. 3).



- Un lot complémentaire de *photographies sur plaques de verre* prises par le docteur Gérard Mesny à l'occasion de la visite du président Faure (fig. 4).

- Témoin d'une actualité sociale proche, le *pavillon de la SOBRENA* (Société bretonne de réparation navale) ayant flotté sur la place de la Liberté à la fin de 2011.

Hugues Courant

Fig. 3. – Mise à l'eau de *Pen Duick VI*, 1973.
Arch. mun. Brest, fonds Kerbaol, non coté



Fig. 4. – Visite de Félix Faure à Brest, 1898, photographie de G. Nesmy, sur plaque de verre stéréoscopique.
Arch. mun. Brest, 9 Fi 353.

BREST

Bibliothèque d'étude

Politique d'acquisition

Les acquisitions patrimoniales de la bibliothèque d'étude viennent compléter les fonds existants concernant la mer et la Bretagne, avec une attention particulière pour l'histoire et la littérature maritimes, la littérature bretonne et les personnalités littéraires liées à Brest et au Nord-Finistère, les livres d'artistes dont les auteurs, illustrateurs ou thématiques ont un lien avec le Finistère ou la mer. En 2012, l'accent a été mis sur l'acquisition d'un remarquable manuscrit de marine, ainsi que sur quelques personnalités littéraires : Louis Hémon, Pierre Mac Orlan et Alain Robbe-Grillet.

- Récit du naufrage de la frégate de la *Méduse*, par Jean-Marie Lefort, probablement vers 1817-1820.

Ce manuscrit de quarante-quatre pages est le témoignage inédit de Jean-Marie Lefort, survivant des embarcations rescapées du naufrage de la frégate la *Méduse* (2 juillet 1816). C'est alors qu'elle fait route vers le Sénégal que la *Méduse* s'échoue sur le banc d'Arguin, à cent soixante kilomètres de la côte mauritanienne. Si les passagers privilégiés, parmi lesquels Jean-Marie Lefort, embarquent sur des canots, cent quarante-sept marins sont contraints de s'entasser sur un radeau de vingt mètres de long et sept mètres de large. L'amarre qui relie le radeau aux canots se rompt ou est volontairement larguée. Lorsque le radeau est retrouvé douze jours plus tard, il ne reste plus que quinze survivants à bord.

Jean-Marie Lefort, dont on trouve la trace sur le rôle des équipages de la *Méduse*, est un homme certes peu instruit mais dont le témoignage nous renseigne sur le déroulement des événements et le devenir des autres rescapés,

plus chanceux que ceux du radeau et conscients du drame qui s'est déroulé sous leurs yeux. Il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit d'un manuscrit autographe, d'autant que deux mains se succèdent. Il semble plutôt qu'il s'agisse d'un récit copié sous la dictée du matelot vétéran Lefort, par deux copistes ayant certes une écriture assurée, mais avec une orthographe tout à fait approximative et des maladresses d'expression, dénotant un niveau d'éducation limité. Ce document a peut-être été rédigé dans le cadre du recueil des témoignages de survivants pour servir au procès fait au commandement et en particulier à Hugues Duroy de Chaumareys, déclaré coupable de la perte de la *Méduse*, de l'abandon de la frégate et du radeau, le 3 mars 1817. La révélation des conditions du naufrage avait en effet déclenché un scandale entraînant une profonde remise en question de l'organisation de la marine royale et la démission du ministre Du Bouchage.

La bibliothèque municipale de Brest possède déjà deux des rares relations manuscrites du drame du radeau de la *Méduse* (mss 19 et 20¹). Ce document – qui décrit le désastre du point de vue des occupants des chaloupes – vient donc compléter un ensemble remarquable de récits de survivants de ce drame.

• Documents relatifs à Louis Hémon

Le centenaire de la mort de l'auteur de *Maria Chapdelaine* a offert à la bibliothèque de Brest, sa ville natale, l'occasion de compléter ses collections en prévision d'une exposition qui se tiendra à l'automne 2013 à la bibliothèque d'étude.

– Correspondance de Charles Le Goffic avec Jacques Plantin, 1922-1931. Dans ces dix-sept lettres adressées à Jacques Plantin, journaliste et rédacteur en chef du supplément littéraire du *Figaro*, Charles Le Goffic évoque ses nombreuses activités, parmi lesquelles l'animation du comité Louis Hémon. Il obtient le soutien de Plantin pour faire ériger un monument Louis Hémon à Brest.

« J'étais jusqu'ici un président sans secrétaire et sans comité. Mais toute l'histoire de ce monument est si étrange ! Et nous ne sommes pas au bout, puisque Brest m'écrit que maintenant la délégation canadienne se défile et ne sera pas à Brest le 5 août. Alors qui présentera la plaque médaillon (dire qu'il s'agissait d'abord d'une colossale statue de Maria Chapdelaine ! Ah ! L'enthousiasme canadien s'est bien refroidi avec le temps) à la ville de Brest ? Pour moi, dans ces conditions précaires, je n'ose même pas en parler à la municipalité ».

Charles Le Goffic explique comment il entrevoit les choses, expose le détail du déroulement de la cérémonie, met au point les derniers détails, dresse une liste d'invités.

– Louis Hémon, *Monsieur Ripois et la Némésis*, Paris, Grasset, 1926. Arrivé à Londres en 1903, Louis Hémon fait son entrée en littérature en écrivant des chroniques pour des journaux sportifs, notamment *Le Vélo* dont il devient le correspondant londonien, et des récits publiés en feuilletons. C'est pendant

1. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 63-64.

ce séjour qu'il écrit *Monsieur Ripois et la Némésis*, l'histoire d'un employé français d'une banque londonienne qui n'a en tête que le désir de vivre le plus possible d'expériences amoureuses et qui voit en elles l'objet et l'instrument de sa réussite. La présente édition, publiée en 1926 à cinquante exemplaires numérotés hors commerce, était destinée aux archives de la maison Grasset. Il faut attendre 1950 pour que ce récit particulièrement cynique, qui allait à l'encontre de l'image de jeune homme respectable que sa famille souhaitait préserver, soit largement diffusé. Il est ensuite magistralement adapté pour le cinéma par René Clément, sur des dialogues de Raymond Queneau.

– Louis Hémon, *Maria Chapdelaine : récit du Canada français*, Paris, éditions du Polygone, 1927, édition illustrée de 25 lithographies d'Alexandre Alexeieff, exemplaire n° 423/650, sur vélin des manufactures Montgolfier d'Annonay. Après son séjour londonien et ses premières armes en tant qu'écrivain, Louis Hémon décide, en 1911, de partir à la découverte des terres canadiennes. Il s'arrête dans la région du lac Saint-Jean, où il se fait embaucher comme ouvrier agricole par Samuel Bédard dans sa ferme de Péribonka. C'est d'après cette expérience qu'il rédige *Maria Chapdelaine*, récit qui fut interprété tantôt comme l'apologie des valeurs familiales, catholiques et conservatrices d'une société bien-pensante, tantôt comme le ferment de l'identité canadienne, et qui reste son roman le plus connu. Une première version de l'ouvrage paraît à Montréal en 1916, sous l'impulsion de Louvigny de Montigny et de Félix Hémon, père de l'écrivain. Cependant, c'est la publication par Grasset en 1921 qui fait du récit un best-seller français et inaugure, par la même occasion, une ère éditoriale nouvelle. Cette édition illustrée, pour laquelle l'éditeur a fait appel à Alexandre Alexeieff (1901-1982), manquait dans les collections de la bibliothèque municipale de Brest.

• Ouvrages de Pierre Mac Orlan

L'année 2012 a été également l'occasion pour la bibliothèque d'étude de compléter ses collections d'ouvrages de Pierre Mac Orlan (1882-1971), écrivain majeur du paysage littéraire brestois, auquel la ville rendra hommage à l'automne 2013.

– Pierre Mac Orlan, *Filles et ports d'Europe*, Paris, Au Moulin de Pen-Mur, 1946, 25 lithographies de Gus Bofa, exemplaire n° 371/995 tiré sur vélin pur chiffon de Lana. Publié d'abord en 1932 aux Éditions de France sous le titre *Filles d'amour et ports d'Europe*, la version définitive de ce texte n'a été établie qu'en 1946 sous le titre que nous lui connaissons. Dans la préface de l'édition illustrée de 1945, Pierre Mac Orlan fait part de ses incertitudes : « En relisant ce livre pour une nouvelle édition, j'ai acquis la certitude que son titre n'était pas bon et ne pouvait guère le protéger ». Le texte a été par la suite accompagné de *Père Barbançon* et a été publié sous le titre de *Mademoiselle Bambù* en 1950. L'illustrateur Gus Bofa (1883-1968) a une place particulière dans l'œuvre et la vie de Mac Orlan. En 1910, alors que l'écrivain essaie de placer ses dessins humoristiques dans le journal *Le Rire*, dont Bofa est le rédacteur en chef, ce dernier, plus intéressé par les légendes que par les illustrations, l'encourage à écrire. Le succès est immédiat et conduit Mac Orlan à réaliser son premier roman.

– Pierre Mac Orlan, *Port d'Eaux-Mortes*, Paris, Au sans pareil, 1926, lithographies de Georges Grosz, édition originale, tirage limité à 1 260 exemplaires dont 120 de tête. Celui-ci est un des 60 sur Hollande Van Gelder, avec une suite de gravures sur Chine, exemplaire n° 102. Dans *Port d'Eaux-Mortes*, Pierre Mac Orlan se sert de Brest pour évoquer l'atmosphère particulière des villes portuaires. La nouvelle est associée à deux autres textes (*Docks* et *Les Feux du Batavia*) pour une publication par Émile-Paul Frères en 1927, intitulée *Sous la lumière froide*. L'édition originale de 1926 est illustrée par le dessinateur et peintre allemand, ami de Mac Orlan, Georges Grosz (1893-1959).

– Pierre Mac Orlan, *Sous la lumière froide*, Paris, éditions Émile-Paul Frères, 1945, eaux-fortes hors texte de Jean-Gabriel Daragnès, exemplaire n° 74/75 sur papier d'Arches, contenant une suite des cuivres. Cette édition illustrée contient trois eaux-fortes de Jean-Gabriel Daragnès (1886-1950). Ce dernier avait, auparavant, déjà collaboré avec Mac Orlan pour l'illustration de *À bord de l'étoile matutine : chronique des gentilhommes de fortune* de George Merry, publié en 1922.

– Pierre Mac Orlan, *Sous la lumière froide*, Paris, A. Sauret, 1965, lithographies de Lucien Fontanarosa, coloriées au pochoir par Maurice Beaufumé, exemplaire n° 222/250 sur vélin d'Arches à la forme. La version illustrée par Lucien Fontanarosa (1912-1975) est établie à partir de l'édition revue et augmentée par Gallimard (1961), qui ajoute le texte *La Pension de Mary Stuart* (1958) aux trois originaux (*Port d'Eaux-Mortes*, *Docks* et *Les Feux du Batavia*).

• Alain Robbe-Grillet, *Le Miroir qui revient*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, exemplaire numéroté 93/99, sur papier vélin d'Arches, envoi autographe de l'auteur à Jean-Jacques Brochier, édition originale. Considéré comme le chef de file du Nouveau Roman, dont il fut le théoricien malgré lui (*Pour un nouveau roman*, 1963), Robbe-Grillet est né à Brest en 1922. La bibliothèque conserve déjà dans ses collections une très grande part de son œuvre littéraire et, pour certains ouvrages, des éditions successives. Dans *Le Miroir qui revient*, qui inaugure la trilogie autobiographique des *Romanesques*, il évoque ses souvenirs de jeunesse à Brest : « Des fenêtres de la chambre où je dormais, par-dessus les arbres, on apercevait toute la rade. » La rupture de la guerre marque pour lui la fin symbolique de l'enfance. Il quitte Brest pour Paris en 1940, pour poursuivre ses études à l'Institut national d'agronomie et ne revoit sa ville natale qu'après sa destruction :

« Maintenant il n'y a plus de plaine à Kerangoff. À la place de la route incertaine, sinueuse, il y a une rue rectiligne et goudronnée, avec des trottoirs, qui porte le nom d'un maréchal de la précédente guerre contre l'Allemagne, celle que mon père a gagnée. »

• Livres d'artistes

– Alain Le Beuze, *Nivôse*, Lorient, 2012, poèmes d'Alain Le Beuze (certains d'entre eux avaient déjà été publiés en 2009 aux éditions Apogée), accompagnés de gravures de Rodolphe Le Corre, exemplaire n° 4/11 signé par les artistes. Le livre est complété par quatre gravures réalisées par les deux artistes. *Nivôse* est une rencontre entre deux artistes, un poète et un plasticien, et entre deux écritures abordant un même thème : la neige. Alain

Le Beuze a publié en 2009 un recueil de poèmes dont la dernière séquence, intitulée *Nivôse*, évoque des paysages silencieux recouverts de neige. Rodolphe Le Corre, artiste plasticien, travaille à partir de l'observation de son environnement quotidien. Il s'est intéressé aux paysages de neige à l'occasion d'une résidence en Suisse. C'est de manière fortuite que les deux artistes ont découvert la correspondance, la parenté de leurs écritures. De cette rencontre imprévue est née l'idée d'un livre d'artiste associant les textes du poète et une série de gravures de l'artiste plasticien. La publication de ce livre a donné lieu à une exposition présentée à la bibliothèque d'étude entre mars et mai 2012.

– Yves Picquet. Né en 1942 à Coutances, Yves Picquet vit et travaille en Bretagne depuis 1968. Parallèlement à son activité de peintre et de sérigraphe, il réalise depuis 1984 des livres d'artiste, essentiellement publiés aux éditions Double Cloche, qu'il fonde en 1986. Il reçoit en 1995 le prix de la création artistique décerné par le conseil régional de Bretagne. Il a fait don à la ville de Brest, en 2009, de nombreux livres, mais aussi d'estampes et d'une documentation diverse, qui éclaire son travail et ses relations avec les écrivains et les artistes. Ce fonds continue à se développer, grâce aux dons de l'artiste, qui ont été complétés cette année par deux acquisitions :

– Pierre Dhainaut, *Ce qui s'écrit hors traces*, Plouédern, éditions Double Cloche, 2012, estampes et peinture d'Yves Picquet, exemplaire n° 11/15.

– Jean Picquet, *Ni palindrome se mord, ni lapin*, Plouédern, éditions Double Cloche, 2011, suite de quatorze estampes d'Yves Picquet, signé au colophon par le poète et le peintre, exemplaire n° 8/12.

– Hubert Orly, *Les Figures du ressac*, Guenrouët, 2012, poème inédit, avec des peintures acryliques, des pastels et des encres, accompagné d'un coffret peint à la main, livre unique réalisé pour la ville de Brest. Hubert Orly, écrivain et peintre, né en 1943 à Vertou, partage son temps, sa vie et son travail de création entre Guenrouët et la région parisienne. Son œuvre poétique et graphique témoigne d'une relation très forte avec les éléments naturels : terre, air, pierre, eau. Le livre rejoint dans la collection de la bibliothèque de Brest un autre ouvrage du même auteur sur le thème de la mer, *Le Regard : un passager ou une île* (1993).

Conservation des fonds patrimoniaux

Deux relieurs du réseau des bibliothèques réalisent depuis septembre 2010 des réparations d'ouvrages patrimoniaux, selon un protocole conforme aux usages de la Bibliothèque nationale de France (fig. 5). Trente-trois documents ont été traités en 2012.

Mise en valeur des collections patrimoniales

Quinze visites des réserves ou présentations de documents patrimoniaux ont été organisées en 2012 (dont dix à l'occasion des Journées européennes du patrimoine), pour un nombre total de cent cinquante-six visiteurs.

Plusieurs expositions ont également été présentées à la bibliothèque d'étude en 2012 : « Le langage des signes, livres d'artistes d'André Jolivet,



Fig.5. – Présentation des activités de l'atelier de reliure-restauration lors des Journées européennes du patrimoine (15-16 septembre 2012).

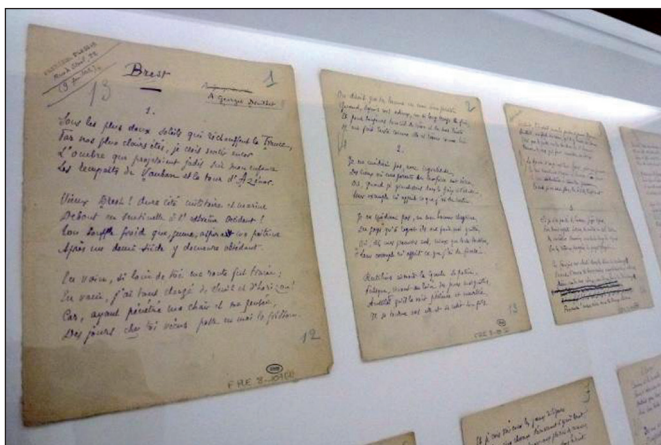


Fig. 6. – Manuscrit du poème « Brest », de Frédéric Plessis, présenté à l'occasion de l'exposition consacrée à l'écrivain en juin 2012.

1995-2011» (22 novembre 2011-10 mars 2012) ; « Nivôse » (24 mars-19 mai 2012) ; « Frédéric Plessis, un écrivain brestois » (1^{er}-23 juin 2012 [fig. 6]) ; « Impressions japonaises » (18 juillet-31 octobre 2012) ; « Oh pop up : histoire du livre animé du Moyen Âge à nos jours » (10 novembre 2012-6 janvier 2013).

La revue *Patrimoines brestois*, publiée conjointement par la bibliothèque municipale, les Archives municipales et communautaires et le musée des Beaux-Arts a fait l'objet en 2012 de deux livraisons : *Brest, ville de cinéma*, n° 15, printemps 2012 ; *Brest et le Japon*, n° 16, été 2012.

Bénédicte Jarry

BREST

Centre de recherche bretonne et celtique. Bibliothèque Yves-Le-Gallo

Labellisé par le CNRS depuis le 1^{er} janvier 2012, le centre documentaire du CRBC est désormais une unité mixte de service (UMS 3554). Autour d'une équipe de chercheurs qualifiés, le Centre de recherche bretonne et celtique dispose d'une documentation exceptionnelle accessible à toutes et tous. Une priorité est donnée au domaine breton et celtique. Fin 2012, la bibliothèque possède plus de cinquante-cinq mille ouvrages et deux mille quatre-vingts collections de revues (<http://portailcrbc.univ-brest.fr>). Durant cette dernière année, deux mille deux cent trente et un documents ont été inventoriés et trois cent quatre-vingts abonnements de périodiques reconduits. Dans les collections d'ouvrages inventoriés, on compte mille achats et huit cent quatre-vingts documents arrivés en donation. En plus des ouvrages neufs acquis en librairie ou auprès des petits éditeurs, des livres anciens ont été achetés en salle des ventes ou en librairie d'occasion.

Enrichissement du fonds documentaire

• Donations de l'année 2012

Les collections de la bibliothèque se sont enrichies de dons de périodiques anciens remis par la bibliothèque de l'évêché de Quimper et la bibliothèque municipale de Brest (total de six cent cinquante fascicules de revues ou journaux). Le CRBC a aussi bénéficié de plusieurs donations particulières.

– Fonds Tanguy Malmanche

Le Centre conserve les archives du dramaturge Tanguy Malmanche (1875-1953). Ce fonds avait été confié par la famille de l'écrivain à Donatien Laurent, ethnologue, directeur de recherches au CNRS et directeur du CRBC de 1987 à 1999. Cette documentation rassemble surtout de la correspondance, quelques manuscrits et tapuscrits. En avril 2012, par l'intermédiaire du comédien Guy Moigne, Charles Stockmans, petit-fils de Malmanche, a remis huit tapuscrits inédits : *La Maison de cristal* (4 actes) ; *L'Antéchrist* (tragédie en 3 actes et un prologue) ; *L'Horrible Assassinat de M. Talabardon* (pièce en un acte) ; *Les Androgynes* ; *La Femme du couvreur* (drame en un acte) ; *La Veuve Arzur* ; *La Légende de saint Tanguy* (qui comporte un dessin de l'auteur) ; *La Maison minée* (avec une couverture composée par l'auteur)

– Fonds Auguste Dizerbo

Auguste Dizerbo (1913-2011), pharmacien, auteur de nombreux articles relatifs à l'histoire locale, l'algologie, la pharmacologie ou la botanique, déposa de son vivant un grand nombre de ses propres publications au CRBC. Sa famille a fait don d'une partie de sa bibliothèque à l'abbaye de Landévennec. De son côté, en juin 2012, le CRBC a reçu une partie de ses ouvrages et archives. Le reste de ses archives a été légué à la mairie de Crozon. Ce fonds est en cours d'inventaire (soixante ouvrages ou « mélanges » d'histoire locale inventoriés en novembre 2012). Il complète les collections du Centre pour ce qui concerne l'histoire de Brest, du Léon ou du Finistère. Les archives sont

surtout constituées de dossiers de presse relatifs au Finistère : archéologie, histoire, environnement, et histoire des communes du département.

– Fonds Yves et Raymond Delaporte

Ces archives viennent compléter le fonds Delaporte acquis en 1995. Ces documents, arrivés durant l'été 2012, sont actuellement en cours d'étude et d'inventaire (travail réalisé par un doctorant). Il s'agit d'une donation de M^{me} Waegter, contenant des documents manuscrits, correspondances et notes biographiques.

– Fonds Pierre-Jakez Hélias

Les « tapuscrits » de deux pièces de théâtre, *Le Grand Valet*, dédié à Albert Hamon, et *Le Jeu de Gradlon*, ont été remis par la famille d'A. Hamon. Ami de P.-J. Hélias (1914-1995), ce dernier fut professeur au lycée La Tour-d'Auvergne de Quimper et auteur de nombreux manuels de grammaire française pour l'enseignement secondaire. Ces documents viennent compléter le fonds Pierre-Jakez Hélias du CRBC.

• Acquisitions de l'année 2012

Parmi les documents anciens acquis en 2012, voici quelques ouvrages remarquables :

– Des recueils de chants bretons avec partitions : *Kanaouennou* de Taldir, harmonisés par Maurice Duhamel, Morlaix, Ti-Breiz, 1913.

– Un lot d'ouvrages religieux en breton : *Catechism*, imprimé à Saint-Brieuc en 1817 ; *Bouquet de la Mission*, de Jean Leuduger, Rennes, Vatar, 1726 ; *Instruction var an excellanc ar froez, an indulgeañcou bras hac an deve-ryou a Vreuriezh ar Rosera* ; Quimper, Derrien, s.d.

– *Du Guesclin*, de Roger Vercel, illustré d'aquarelles de Fred Back, Paris, Moulin de Pen-Mur, 1944.

– *Sous la lumière froide*, de Pierre Mac Orlan, avec trois eaux-fortes de Daragnès, Paris, Émile-Paul, 1945.

– *Le Livre de l'émeraude en Bretagne*, d'André Suarès, illustré par C. Cottet, A. Dauchez et L. Simon, Paris, Livre d'art, 1914 (fig. 7).

Travaux d'inventaire

– Fonds G. Le Scouëzec. La bibliothèque du grand druide Gwenc'hlan Le Scouëzec (1929-2008) est en cours d'inventaire. Parmi les ouvrages inventoriés en 2012, on compte cent cinquante et un dictionnaires de langues. Les collections concernent aussi les domaines de la médecine (deux cent quatorze titres), de la littérature (cent cinquante ouvrages) et de la philosophie (cent soixante-dix documents).

– Cartes géographiques : six cent quarante-deux cartes de la Bretagne inventoriées en 2012 (cartes IGN, cartes géologiques, cartes de la végétation...).

Valorisation du fonds documentaire

– Mise en ligne de cartes postales anciennes numérisées (<http://portail-crbc.univ-brest.fr/cgi-bin/koha/opasearch.pl?idx=itemtype&q=CPO>).



Fig. 7. – Brest, port de guerre, gravure d'A. Dauchez.

A. SUARÈS, *Le Livre de l'émeraude en Bretagne*. Brest, CRBC, M 11651.

– Numérisation de vingt et un carnets de l'écrivain Anatole Le Braz (1859-1926).

La bibliothèque du CRBC est ouverte à tout public gratuitement pour le prêt ou la consultation. Le Service enregistre plus de dix mille consultations de documents par an. Durant l'année 2012, il a participé à cinq expositions dans le Finistère par le prêt d'ouvrages : trois expositions organisées dans le cadre de l'Établissement public de coopération culturelle (ÉPCC) « Chemins du patrimoine en Finistère », et deux expositions réalisées par la bibliothèque municipale de Brest, « Journées du patrimoine 2012 » et « Impressions japonaises ». Des actions de communication ont été menées, comme l'accueil de groupes de visiteurs (auditeurs libres, musiciens, lycéens,...), la participation aux portes ouvertes de l'université de Bretagne occidentale et la contribution à deux journées de formation pour bibliothécaires.

Marie-Rose Prigent

LANDERNEAU

Service du patrimoine historique

- Le Service a poursuivi son travail auprès des *services administratifs de la ville*.

À l'annonce de la fermeture d'un ÉHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), la résidence Claude-Pronost, un important travail de classement et d'élimination d'archives a été réalisé. Un premier

versement a eu lieu au début de 2013. Un second suivra à la fermeture de la structure, à la fin de 2014.

En 2012 sept versements ont été reçus, soit un volume de vingt-sept mètres linéaires. Les éliminations, quant à elles, comptabilisent un total de dix-huit mètres linéaires. Malgré une gestion très fine des éliminations, les magasins d'archives arrivent à un taux de remplissage maximum : une réflexion va donc être menée afin de trouver des solutions.

• L'année a été marquée par un important travail sur les *fonds d'archives privées* :

Depuis 2003, la ville reçoit de manière régulière des dons d'un particulier (déjà mentionnés dans les précédentes chroniques) : photographies, cartes postales, ouvrages, documents d'archives. L'ensemble a été entièrement reconditionné et inventorié. Le fonds représente au 31 décembre 2012 quatorze mètres linéaires.



En juillet 2012, la ville a pris en charge un fonds ancien d'une étude notariale de Landerneau. Recueilli dans l'urgence, il est en cours de tri. Huit mètres linéaires ont d'ores et déjà fait l'objet d'un dépoussiérage et d'un préclassement. Le travail se poursuivra en 2013 et le fonds fera l'objet d'un inventaire succinct. D'ores et déjà, de nombreux documents permettent d'enrichir nos connaissances sur le patrimoine immobilier local et sur les grandes familles bourgeoises du pays de Landerneau de la fin du XIX^e siècle.

Le Service a également reçu en don les archives de l'Amicale de la résidence Claude-Pronost, dissoute la même année. Il s'agit du premier fonds d'association donnée à la ville.

• Comme chaque année, l'une des activités majeures du Service a été la réalisation d'une *exposition de plein air* consacrée à l'architecture de la ville et intitulée « Sirènes et dragons, le surprenant patrimoine de Landerneau » ; initialement prévue pour être présentée du 26 mai au 30 septembre, elle a

Fig. 8. – Landerneau, panneau de l'exposition « Sirènes et dragons ». Cliché ville de Landerneau.

été prolongée jusqu'au début de décembre, au vu de son succès. Cette exposition mettait en valeur les détails d'architecture présents sur les bâtiments civils et religieux de la ville (fig. 8).

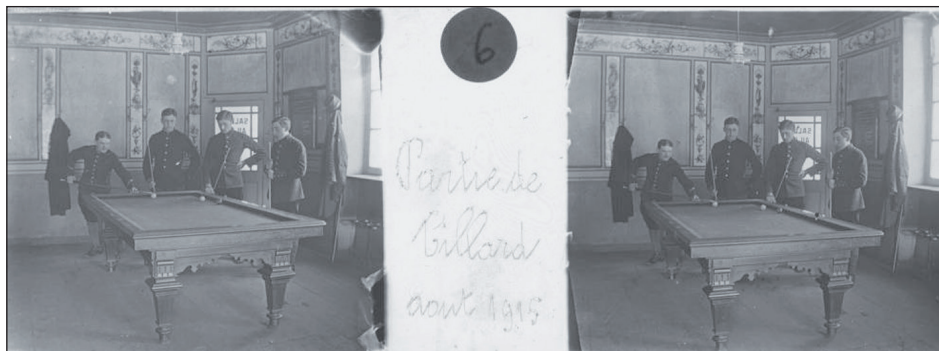


Fig. 9. – *Partie de billard, août 1915*, photographie sur plaque de verre d'Ernest Troadec.

Collection ville de Landerneau, fonds Troadec-Horellou.



Fig. 10. – *Landerneau*, cliché de Yan de La Fosse-David (négatif souple, non daté).

On aperçoit la passerelle en bois construite par l'occupant allemand en 1941, pour relier les deux rives de l'Elorn, remplacée par le pont de Caernarfon en 1957.

Collection ville de Landerneau, fonds Y. de La Fosse-David.

Quarante visites guidées de cette exposition ont été effectuées tant par le Service du patrimoine que par les membres du réseau de guides bénévoles créé en 2010 par la ville de Landerneau et animé par le Service du patrimoine. Le photographe missionné pour la réalisation des prises de vue de l'exposition a également animé deux ateliers pour les enfants. Une conférence donnée par Christel Douard (« Envol économique et décor architectural entre l'Élorn et l'Aulne ») a été programmée en partenariat avec l'université du Temps libre du pays de Landerneau-Daoulas. Enfin deux séances de contes ayant trait aux « sirènes et dragons » ont été animées par le conteur Loïg Pujol. L'exposition a aussi servi de support à deux stages de l'Éducation nationale.

• Durant les travaux préparatoires de l'exposition de 2013 consacrée à la photographie, le Service a acquis *deux fonds photographiques* :

Le fonds Troadec-Horellou est un ensemble de près de trois cents plaques stéréoscopiques réalisées par Ernest Troadec (1881-1934), secrétaire de mairie à Landerneau, entre 1914 et 1930. Sujets abordés : la vie quotidienne dans la ville, les fêtes religieuses, la vie portuaire ; les militaires casernés à Landerneau, qui fréquentent beaucoup le *Café parisien*, tenu par l'épouse du photographe (fig. 9). Ces images constituent une iconographie très précieuse pour le Service du patrimoine.

Le second fonds est celui du photographe Yan de La Fosse-David (1912-2008) : né à Giverny d'une mère artiste peintre et d'un père photographe des musées nationaux, il fut photographe officiel des haras nationaux, tout en possédant un atelier à Landerneau dans les années trente. Le fonds comporte plus de mille deux cents négatifs souples ainsi que quelques positifs. Parmi les thèmes abordés, on trouve avant tout le monde hippique de toute la Bretagne et des vues architecturales du Finistère (fig. 10).

Marie-Pierre Cariou

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

Au cours de l'année 2012 s'est édifié le nouveau magasin d'archives. Ce réaménagement a mis en sommeil pour un temps la collecte et la communication des documents. L'ancienne grande salle de conservation des archives, à l'origine bibliothèque des jésuites, a été transformée en trois pièces dont une à vocation patrimoniale.

Au cours de l'été s'est tenue à Sainte-Anne d'Auray l'exposition « Le Verbe et la Lettre », visant à mettre en valeur les plus belles pièces du patrimoine écrit conservées dans les diocèses de la Bretagne historique. Yann Celton et Georges Provost (Université de Rennes 2) en étaient les commissaires (fig. 11). Plus de deux cents pièces du patrimoine écrit ont donc été prêtées : de la bulle de canonisation de saint Yves au registre de naissance de Nicolazic, une *Bible* manuscrite du XIII^e siècle, sans oublier le *Missel pontifical* d'Anne de Bretagne conservé aux Archives diocésaines de Rennes. Le diocèse de Quimper a fourni certains de ses documents les plus prestigieux : le *Bréviaire de Landerneau*, manuscrit du XIV^e siècle, le *Missel de Léon* (1526), mais aussi



Fig. 11. – Georges Provost, Rémy Fombon (Académie de musique et d'art sacrés de Sainte-Anne d'Auray) et Yann Celton préparent l'exposition de Sainte-Anne d'Auray dans l'ancienne pièce des archives de l'évêché de Quimper, avant les travaux de réfection.

une carte peinte de Michel Le Nobletz, la *Carte de la Croix*, première sortie pour ce document depuis plus d'un demi-siècle. Avec elle, une douzaine de *taolennou* de la série classique, mais aussi les plans des flèches de la cathédrale dessinés par Joseph Bigot, ou encore la matrice du sceau de l'abbé de Quimperlé, l'un des plus vieux objets conservés dans les collections de l'évêché, datant du XIII^e siècle, selon le chanoine Peyron. Ce type d'exposition dans un lieu grand public comme l'est Sainte-

Anne d'Auray pouvait s'avérer risqué, mais les quinze mille visiteurs qui arpentèrent les galeries ont confirmé la bonne fréquentation des années précédentes. L'artiste Michael Lonsdale a accepté de prêter sa voix, en lisant des textes rédigés pour l'occasion. Les documents historiques variés, présentés dans une belle mise en scène, ont ainsi pu rencontrer leur public, une première pour ce type d'archives et de livres conservés dans des lieux encore souvent méconnus.

Plusieurs documents ont également été prêtés dans le cadre d'autres événements : un tableau de mission du chanoine Peyron pour l'exposition « Sonnez bombardes, résonnez binious », au château de Kerjean, plusieurs livrets et cahiers explicatifs pour l'exposition *Taolennou*, mise en œuvre par M. Tugdual de Kerros au fort de Sainte-Marine à Combrit, ainsi qu'un ensemble d'ouvrages poétiques pour l'exposition « Rivages de mots » organisée par M. Gwenael Riou à la médiathèque de Plouguerneau.

Nous avons procédé à l'inventaire de la presse nationale et régionale ainsi que des bulletins des écoles conservés par le Service. Ces éléments d'inventaire sont accessibles sur le catalogue en ligne et téléchargeables en bloc sur le site du diocèse. Le catalogage du fonds ancien se poursuit : la moitié (ouvrages du XVIII^e siècle) en est désormais cataloguée et les notices bibliographiques sont mises en ligne ; chacune est accompagnée de la photographie de la page de titre du volume.

Yann Celton, bibliothécaire diocésain

QUIMPER

Archives municipales et communautaires

Lieu de conservation de la mémoire de la ville et de ses habitants, le Service conserve, collecte, classe et communique les archives publiques produites et reçues par les services municipaux de la ville et de l'agglomération, procédant aussi aux éliminations réglementaires. Les fonds représentent aujourd'hui environ trois mille cent mètres linéaires de documents dont le plus ancien remonte au XIV^e siècle. Le service gère également les archives produites par les services communs de Quimper-Communauté ainsi que celles provenant des syndicats intercommunaux.

Publics et communications

Trois cent deux lecteurs en 2012 ont consulté l'année passée neuf mille cinq cent dix-huit documents (contre seulement six mille cinquante-trois documents en 2011). Le nombre total des lecteurs est en baisse depuis l'ouverture en 2012 du portail Internet dédié aux archives, où sont désormais accessibles en ligne la plupart des fonds consultés par le public généalogiste (état civil, liste électorales, recensements...). La recherche scientifique universitaire se maintient après le difficile passage lié à la réforme des masters. Cinquante et un lecteurs dits « scientifiques » (enseignants chercheurs, étudiants en licence, master, thèse) ont travaillé dans la salle de lecture en 2012. Deux mémoires et thèses ont été reçus, ce qui porte à cent quatre-vingt-onze le nombre des travaux universitaires concernant Quimper collectés par le Service.

Par ailleurs, à la demande du centre de loisirs de la ville et d'enseignants de collège, quelques groupes ont été reçus aux Archives pour une présentation des fonds et une initiation à la recherche.

Conservation préventive et restauration

La campagne de conditionnement général des séries modernes (1790-1959) a été poursuivie. Les dernières séries J (fonds d'origine privée) en ont bénéficié. Les fonds d'archives des anciennes communes d'Ergué-Armel et de Kerfeunteun disposent désormais d'un inventaire propre permettant une recherche approfondie. Ces deux fonds ont été reconditionnés dans leur totalité.

Par ailleurs, deux registres des délibérations révolutionnaires (série D) et quarante-deux usuels de la bibliothèque historique ont été restaurés et/ou reliés.

Numérisation de fonds d'archives

Dans le cadre de la politique de préservation et de mise à disposition des fonds d'archives historiques, nous avons numérisé l'ensemble des collections des registres de catholicité (1534-1790) – dits BMS – des sept paroisses de Quimper, mais aussi ceux d'Ergué-Armel, Kerfeunteun et Penhars. En outre, vingt-deux registres des délibérations de l'ancienne communauté de ville de Quimper (1587-1791) ont été numérisés pour permettre leur libre consultation sur le portail Internet des Archives et préserver les originaux.



Fig. 12. – Villard, *Vue de Quimper*, 1863.
Arch. mun. Quimper, fonds ouvert 3 Fi.



Par ailleurs, comme chaque année, ont été numérisés, en interne, l'ensemble des documents iconographiques acquis par le Service en 2012 (cartes postales, photographies anciennes, gravures...).

Enrichissement des fonds par achats et versements

– Achats et dons

Pendant l'année 2012, les collections ont été enrichies de treize gravures et dessins, cent trente-huit cartes postales et photographies anciennes (fig. 12 et 13). À signaler le don par M. Dominique Bernard, de Quimper, d'un état général de l'asile d'aliénés de Quimper dressé en 1875 (37 J 1), ceux de différentes études consacrées à Max Jacob par M^{me} Hélène Henry (38 J 1-11), et l'achat d'une pièce d'archives manuscrite, sur parchemin scellé, d'un partage passé devant la cour de Quimper en 1358, pièce désormais la plus ancienne de nos fonds qui mériterait certainement une transcription. Huit ouvrages anciens ont été acquis auprès de différents libraires et marchands ou à la suite de dons de particuliers. La bibliothèque historique s'est enrichie de cent trente-deux ouvrages neufs par achats et dons.

Fig. 13. – G. Toudouze, *Vue de la rue du Roi-Gradlon*, 1848.
Arch. mun. Quimper, 19 Fi 97.

– *Versements et éliminations*

Le Service a reçu, en 2012, cinquante-huit versements d'archives représentant un volume de cent cinquante-trois mètres linéaires issus de l'ensemble des directions de la ville et de Quimper-Communauté. Soixante mètres linéaires d'archives périmées ont été éliminés dans le respect de la législation en vigueur. À cela, il convient cependant d'ajouter la destruction de six mètres linéaires de documentation périmée. Des inventaires ont été réalisés pour les collections de palmarès scolaires du lycée La Tour-d'Auvergne (31 J), de Saint-Yves (32 et 33 J), de Saint-Charles (34 J) et du Likès (36 J).

Site Internet et mise en valeur des fonds d'archives

Les rubriques du « Grenier de la Mémoire », soit quelque trois cents pages de contenus historiques, absentes depuis la refonte du site de la ville et réclamées par le public, ont été remises en ligne. La consultation des fonds en ligne, accessibles depuis le portail des Archives, connaît en parallèle une augmentation importante. Plus de onze mille visiteurs ont ainsi consulté plus d'un million deux cent mille pages sur notre portail pendant l'année 2012.

Expositions

Le Service des archives a été chargé en 2012 de la conception d'une exposition historique consacrée au centenaire de l'office de tourisme. Il a également rédigé les textes des panneaux historiques dédiés à l'histoire des services techniques municipaux présentés à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment du centre technique municipal et communautaire. Lors des Journées du patrimoine, nous avons exceptionnellement ouvert le dépôt des Archives, normalement interdit au public, afin d'en faire découvrir les richesses et la diversité.

À l'occasion d'une journée consacrée au patrimoine maritime, le Service a également monté une exposition consacrée à l'histoire du port de Quimper, exposition dont le budget d'impression fut pris en charge par la Maison du patrimoine.

Les Archives rédigent chaque mois la page concernant un aspect de l'histoire quimpéroise ou communautaire dans le journal *Le Mag*. Enfin, plusieurs documents iconographiques des archives de la ville ont été présentés au château de Kerjean dans le cadre d'une exposition consacrée à la musique bretonne.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Médiathèque des Ursulines

Mise en valeur des collections

La médiathèque a poursuivi en 2012 sa politique de valorisation du patrimoine en organisant des rencontres régulières avec le public, en recevant des

classes, en préparant des expositions, et en repensant ses espaces d'accueil et de consultation.

• *Rencontres tous publics*

Lors du rendez-vous mensuel des « Dimanches curieux² » ont été abordés des thèmes variés tels que l'utopie littéraire, les coutumiers, l'illustration photographique, la reliure à travers les siècles, le livre d'architecture ou encore les techniques de gravure, pour ne citer que les derniers. Chacun de ces thèmes a donné lieu à l'élaboration d'une bibliographie sélective. Au total, ce sont quatre cent vingt personnes qui ont participé aux rendez-vous, dont cent quarante lors des Journées du patrimoine. Le thème de ces Journées – « patrimoines cachés » – s'est d'ailleurs fort bien prêté à l'organisation de visites des coulisses de la médiathèque, les services internes et les magasins. Quatre groupes de vingt personnes ont suivi ce parcours commenté.

De plus, des rencontres et conférences sont organisées chaque année par la bibliothèque bretonne : le 21 janvier 2012, avec les photographes Angélique et Guy Bescond, autour de leur exposition *Paysans bretons, paysans chinois* ; le 8 décembre, Jean-Luc Buis a présenté, autour d'un goûter breton, *Le Dimanche vers cinq heures*, aux éditions Alan Sutton, une biographie romancée de ce Quimpérois d'adoption.

Le fonds Max Jacob n'a pas été en reste, Antonio Rodriguez, universitaire, et Patricia Sustrac, présidente de l'association des Amis de Max Jacob, présentant le 1^{er} décembre l'ouvrage consacré au poète, récemment paru dans la collection Quarto chez Gallimard. Cette conférence était illustrée par des documents, éditions ou manuscrits de l'auteur conservés dans le fonds.

Enfin, l'*Odyssée des mots* a été l'occasion d'expérimenter une forme dynamique de médiation, sous la forme de courtes présentations, en tête à tête, baptisées *speed booking*, le prétexte étant de faire aimer au lecteur un ouvrage, ici issu des collections patrimoniales.

Pour la troisième année consécutive, les élèves ou étudiants ont été accueillis sur des sujets en lien avec les programmes d'enseignement : les incunables (fig. 14), la presse au XIX^e siècle, etc. Une nouvelle séance est proposée depuis la rentrée : un « voyage en patrimoine » parcourant l'histoire de cinq siècles d'imprimé avec pour fil conducteur le thème du voyage, comme toujours à partir des collections conservées à la médiathèque. Au total, ce sont vingt-quatre classes qui ont été accueillies en 2012, allant de la 6^e au master universitaire.

• *Expositions*

Les quatorze espaces vitrés de la médiathèque des Ursulines donnant sur les rayonnages du fonds ancien, baptisés « fenêtres sur », ont accueilli au début de 2012 une exposition de manuscrits d'officiers de marine réalisée par M^{me} Guillot, conservateur au Service historique de la Défense, département

2. Le principe : durant deux heures, les usagers viennent librement consulter, manipuler et découvrir des ouvrages remarquables, anciens, rares ou insolites des collections patrimoine.



Fig. 14. – Accueil d'une classe sur le thème « De l'incunable au livre moderne ».

Médiathèque des Ursulines, ateliers pédagogiques.

Marine, à Brest, les suivantes l'étant par le service « patrimoine » : les spectacles dans l'Antiquité (dans le cadre du « Printemps de l'Antiquité »), le livre de photographie, le littoral (ambiance estivale), les secrets de bibliothèques (pour les Journées du patrimoine), « Quand Max Jacob écrit », la gravure et le livre d'artiste.

L'exposition « Reliures : perspectives cavalières », présentant au public une sélection de prestigieuses reliures, s'est tenue dans la galerie d'exposition de la médiathèque du 15 décembre 2011 au 5 février 2012 et a donné lieu à la publication d'un catalogue.

• *Espaces d'accueil du public*

Durant l'été, la bibliothèque bretonne, espace d'accueil du public pour la consultation du fonds breton, au deuxième étage de la médiathèque, a été entièrement repensée. La proposition d'usuels a été rajeunie, renforcée et diversifiée. Ce sont maintenant plus de quatre cents ouvrages, ainsi que le dernier numéro d'une quarantaine de revues, le tout concernant la culture bretonne et cornouaillaise, que le public peut consulter librement.

Actions de conservation

L'arrivée au début de 2011 d'un jeune relieur au sein du service « patrimoine » de la médiathèque a permis de relancer une politique d'entretien des collections, à laquelle toute l'équipe est associée. Dépoussiérage, savonnage et cirage systématique de pans de collections anciennes n'ayant pas bénéficié de l'opération de grande ampleur menée en préalable au déménagement de 2008 ; fabrication de boîtes souples ou toilées, doublage de couvertures, reliure ou simple réparation... Une approche autant curative que préventive.

Mais l'action du relieur ne s'arrête pas là et, pour la deuxième année consécutive, Marylène Le Meur a réalisé une reliure de création sur un des ouvrages du fonds XX^e siècle. Après *Fantômes japonais*, de Lafcadio Hearn, édition Piazza, Paris, 1930, il s'agit cette année des *Fables complètes* de La Fontaine, illustrées par Dandelot, éditions Athéna, Paris, 1953, qui a été



dotée d'une reliure plein veau chocolat, montée sur onglets et doublée de gardes bord à bord ; le plat supérieur se termine par un bandeau de plumes dorées à froid. Elles sont rehaussées de mosaïques de veau ton sur ton, lisses ou froissées, de fragments de maroquin bleu et vert d'eau.

Fig. 15. – Premier numéro de *Nanga, écrits de peintres*, 2011. Quimper, Médiathèque des Ursulines.

Enfin, un important travail de reconditionnement a été mené au fonds breton, avec la mise en pochettes et albums du fonds de cartes postales régionales, pour une consultation aisée par les lecteurs, et le rééquipement de plus de mille deux cents documents des années 1960 à 2000 dont les couvertures en transparent souple avaient mal vieilli et mettaient en péril les documents ainsi mal conservés.

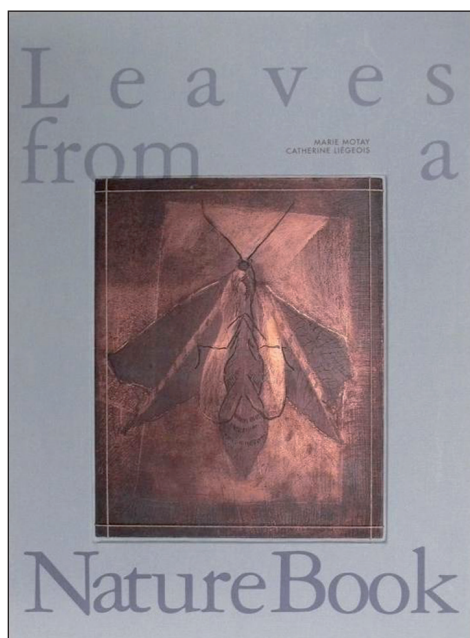
Enrichissement des collections

Le fonds breton, qui collecte et conserve les documents imprimés touchant la Cornouaille, d'un point de vue tant géographique qu'éditorial, y compris les écrits de Cornouaillais ou de personnes ayant un lien significatif avec la Cornouaille, s'est enrichi cette année de plus de quatre cents documents, dont deux revues d'art produites localement :

– La revue *Nanga, écrits de peintres*, éditée et dirigée par Jérôme Feugereux, paraît à Plouhinec depuis l'automne 2011. Le premier numéro se présente sous la forme de trois élégants fascicules de format carré (fig. 15). On y retrouve les écrits d'artistes divers tels qu'Alphonse Allais, Jos Parker, ou encore Edgar Degas...

– La *Revue Lisières : revue d'art contemporain* existe depuis 1998 et est publiée à Scaër par Laurent Brunet. De petit format, chaque numéro est consacré à un artiste. À ce jour, quelque vingt-cinq numéros ont paru : Jean-Luc Parant pour les arts plastiques, Bernard Plossu pour la photographie, ou encore Daniel Dorbels pour la danse, par exemple, ont fait l'objet d'un numéro.

Le fonds Max Jacob a quant à lui été complété par un court texte paru en 1919 aux éditions de la Sirène, *Les Interprètes : essai de classement psychologique d'après les correspondances planétaires*, par Conrad Moricand, avec une préface de Max Jacob, ainsi que par le don d'une amusante coupure de presse datant de 1937 et faisant mention de la confusion de personnes, lors de



l'annonce d'un spectacle de marionnettes, le Max Jacob présent n'étant pas celui que l'on croit...

Enfin, soixante-quatre livres d'artiste ont été acquis en 2012, parmi lesquels :

– *Pages d'herbier*, en hommage à Marie Motay, conception et estampes de Catherine Liégeois (Montbellet, 2012), une alternance de pages et de calques, dans une boîte contenant, enchâssée, une des douze plaques de cuivre gravées (fig. 16).

Fig. 16. – *Pages d'herbier*, 43x31 cm. Un des dix exemplaires signés. Quimper, Médiathèque des Ursulines.

– *Cotylédons et Akènes secrets*, édité en 2002, à Paris, par la galerie Michèle Broutta. Une rêverie sur les graines, Nathalie Grall ayant imaginé et gravé au burin dix petits « objets naturels », et Gilbert Lascault ayant accompagné chacun d'eux d'un texte inédit.

– *Portulan*, recelant un ensemble de cartes et gravures gaufrées d'Annie Bocel, achevé d'imprimer en juin 2008 sur les presses de l'école Estienne, à Paris, et protégé par une reliure de Joëlle Bocel.

Il est à noter que le fonds de livres d'artiste de la médiathèque de Quimper, riche de plus de six cents volumes, et constitué au cours des vingt dernières années par Michèle Coïc, se voit préciser, à l'occasion de l'arrivée de son successeur à la tête du réseau des médiathèques de Quimper-Communauté, François Rosfelter, certaines orientations thématiques : dans un premier temps, la confluence et la botanique, deux thèmes chers à Quimper, vont être privilégiés.

L'année 2012 a aussi été, pour le réseau quimpérois, une année de transition informatique, avec la mise en service du logiciel V-Smart, de la société Infor. Afin que la migration des données se fasse dans les meilleures conditions possibles, plusieurs milliers de notices du fonds breton ont été reprises, de même que le dépouillement des colloques, le tout dans la perspective d'une meilleure visibilité de ces collections sur le futur portail, à paraître en 2013 (<http://mediatheques.quimper-communaute.fr>).

Sandrine Koullen

Monuments et objets d'art du Finistère

Études, découvertes, restaurations

(année 2012)

CAMBRIDGE
Fitzwilliam Museum

Le livre d'heures de Jean-François de La Marche

Le Fitzwilliam Museum de Cambridge (Angleterre) conserve un livre d'heures qui a appartenu à Jean-François de La Marche, dernier évêque de Léon (ms FW 71)¹. Ce livre de 204 folios, à l'usage de Rome, porte en exergue une note fort précieuse : *Ex dono nobilis / Ioannis Francisci de La Marche / episcopi Leonensis / pii, venerati, dilecti* (« Donné par Jean-François de La Marche, évêque de Léon, pieux, vénéré, aimé »).

Malheureusement, les grandes miniatures des environs de 1460, qui en faisaient le prix, ont toutes été arrachées ; il n'y reste comme décoration que les bordures sur une vingtaine de feuillets. Pour ce qui est de son origine, le manuscrit pourrait avoir été composé en Champagne, vu l'introduction dans les litanies des saints de Nicaise et de Loup, ou dans le nord de la France, eu égard aux mentions de Bertin et d'Amand.

La présence de ce livre d'heures à Cambridge s'explique. Tôt débarqué à Mount's Bay, le 3 mars 1791, après trois nuits passées en mer « par un très mauvais temps », l'évêque de Léon n'avait guère tardé à gagner Londres, où il reçut l'hospitalité de Dorothy Silburne, « la pieuse Sunamite d'Angleterre² ». Or, l'accueillante maison de Little Queen Street devint sans tarder le rendez-vous des émigrés désemparés, en quête de réconfort et de subsides. L'évêque, sollicitant des aides financières de tous bords, fut grandement aidé

1. M. R. JAMES, *A Descriptive Catalogue of the Manuscripts in the Fitzwilliam Museum*, Cambridge, 1895, p. 188-189.

2. Selon l'expression d'A. BARRUEL, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, Londres, 1801, t. I, p. 198.

par un comité de soutien que la société anglaise, sans considération de classes, mises à part certaines réticences, appuya de manière quasi unanime. À cette émulation collective prit part entre autres lord Fitzwilliam, faisant preuve lui-même d'une grande générosité. On comprend qu'il se soit trouvé tout désigné pour hériter du livre d'heures de Jean-François de La Marche lorsque celui-ci mourut, toujours en exil, le 25 novembre 1806.

L'action caritative menée par l'évêque, on l'a dit, fut importante. Le prouve l'amas de missives décachetées amoncelées dans un savant désordre sous le bureau du prélat, dans le portrait qu'en fit, en 1793, Henri-Pierre Danloux, qui s'attachait aux détails intimes des intérieurs où vivaient ses modèles. Le tableau, popularisé par une gravure de Skelton, est aujourd'hui conservé au musée du Louvre à Paris.

Jean-Luc Deuffic, Yves-Pascal Castel

GUIMAËC

Chapelle de Christ

Pierres proches et pierres lointaines

Édifiée vers le milieu du XVI^e siècle³ à 1,5 km au nord du bourg de Guimaëc, la chapelle de Christ présente un plan rectangulaire avec aile méridionale, porte occidentale à archivolte gothique ornée de crossettes et terminée en fleuron végétal, longère nord avec porte flamboyante, chœur à chevet plat percé d'une baie à quatre panneaux⁴.

En ruine, des pierres gisant sur le sol, envahi par la végétation, le bâtiment semblait voué à disparaître. Avec l'accord de l'évêché et des Beaux-Arts, les moines de la nouvelle abbaye de Landévennec emportèrent des dalles et un autel de pierre... Mais à partir de 1996 l'Association des amis de la chapelle de Christ inversa le cours de l'histoire⁵. Aujourd'hui (été 2012), les travaux de restauration sont en voie d'achèvement⁶.

La possibilité d'examiner en détail les pierres de la chapelle débarrassée de son manteau végétal nous a incité à en présenter la nature et la provenance

3. Dans la nef, un autel de pierre portait la date de 1556 en caractères gothiques. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Guimaëc », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1911, p. 341-342.

4. L. LE GUENNEC, « Excursion archéologique dans la commune de Guimaëc », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLV, 1918, p. 131-196 ; R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 124 ; à l'inverse de L. Le Guennec, ces deux auteurs écrivent chapelle « du » Christ et non « de » Christ.

5. F. ESTIVALS, « La chapelle de Christ, à Guimaëc, veut ressusciter », *Ouest-France*, éd. Morlaix, 16 août 2006.

6. Maître d'œuvre : Léo Goas-Straaïger, Kervelan, 56330, Pluvigner ; entreprise de maçonnerie : Lefèvre S. A., Pordic ; financement : conseil général du Finistère : 32 %, conseil régional Bretagne : 20 %, État (DRAC) : 15 %, Fondation du patrimoine, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine français...



Fig. 1. – Guimaëc, *chapelle de Christ*, chevet.

Contraste architectural et lithologique entre l'aile (à gauche) en moellons de granite ocre (type Beg-an-Fry), de rare gabbro, de schistes de Locquirec posés à plat ou de chant et l'extrémité du chœur en granites gris et blanc de l'Île-Grande en grand appareil.

Cliché L. Chauris.

qui, jusqu'à ce jour, ne semblent pas avoir été l'objet de recherches approfondies. Dès l'abord, l'édifice frappe par la diversité de ses pierres et de leur appareillage. Plusieurs granites ont été utilisés.

- Un *granite de teinte ocre*, à grain fin, à texture serrée, très dur, tenace, parfois à tendance miarolitique⁷, de façonnement difficile en taille éclatée – les seules faces planes correspondant aux diaclases –, uniquement employé en moellons. Cette pierre ingrate a une origine relativement proximale : elle provient de la commune même, plus précisément du petit massif de Beg-an-Fry ou des pointements satellites de même nature qui affleurent dans les falaises littorales où, débarrassée par la mer de son manteau d'altérites, son exploitation s'avère aisée – à l'inverse des affleurements situés dans les terres –, sans que l'on puisse, faute d'archives, en préciser la provenance exacte. Toutefois, la source littorale paraît devoir être privilégiée ; les blocs éboulés sur l'estran pouvaient être directement récupérés et simplement fendus. Ce granite, toujours en association avec d'autres roches, a été observé dans les élévations est, sud et ouest de l'aile méridionale (fig. 1), où il est nettement prédominant ; dans l'élévation sud de la nef, souvent en assises alternées ; dans la façade occidentale ; dans la longère septentrionale, sans assises alternées ; dans le muret en pierres sèches de l'enclos.

- Tout différents et réservés uniquement à la pierre de taille, trois granites proviennent du district de l'Île-Grande, à une vingtaine de kilomètres à

7. L'adjectif qualifie une roche, granitique en général, montrant de petites cavités, nommées miaroles.

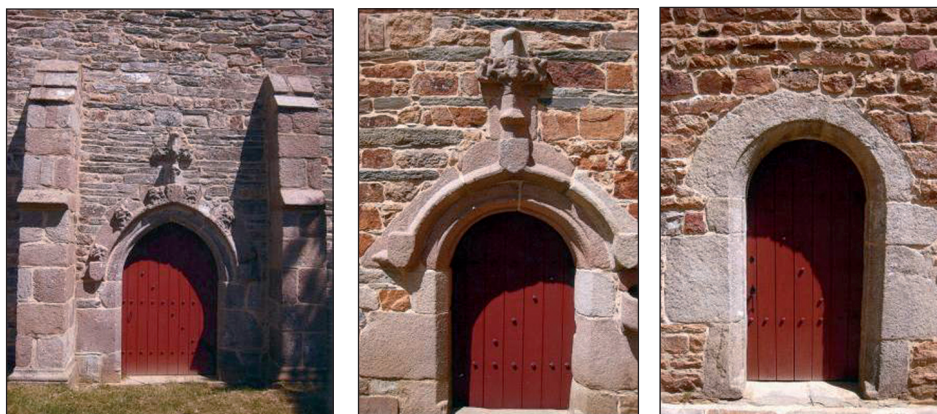


Fig. 2-4. – Guimaëc, *chapelle de Christ*.

- Façade occidentale. Contreforts en pierres de taille façonnées dans les granites rose et gris de l'Île-Grande. Porte en granite gris de l'Île-Grande. Élévation en moellons plats de schiste de Locquirec associés à quelques granites du type Beg-an-Fry.

- Porte surbaissée dans l'élévation méridionale en granites rose et gris de l'Île-Grande.

- Porte en plein cintre, aspectée à l'ouest, dans l'aile méridionale, en granite gris de l'Île-Grande.

Clichés L. Chauris.

vol d'oiseau du chantier. Ces matériaux, d'excellente qualité, appartiennent aux trois faciès principaux de ce massif : légèrement porphyrique⁸ à nuance rosée, avec biotite (mica noir) ; à grain fin, gris clair, à biotite et rare muscovite (mica blanc) ; à granulométrie plus accusée, blanchâtre, à muscovite abondante. Leur répartition dans l'édifice est la suivante :

- *Granite rosé* : pour partie dans les contreforts est/sud et ouest/sud de l'aile ; porte de l'élévation sud de la nef et contreforts de la façade occidentale (en association avec le granite gris [fig. 2 et 3]).

- *Granite gris* : en sus des cas précités, en carreaux et boutisses dans les contreforts au chevet du chœur et, au moins pour partie, dans l'élévation est de ce dernier et en entourage de la grande baie ; portes de la façade occidentale et de la longère septentrionale ; porte de l'aile méridionale (fig. 4).

- *Granite blanc* : uniquement, semble-t-il, dans l'élévation du chevet du chœur, en grands éléments (par exemple : 1,20 m de long sur 0,32 m de haut), en association avec le granite gris, ainsi qu'à l'extrémité est de la longère nord dans la zone de raccord avec le chevet⁹.

8. À savoir dont les feldspaths sont de dimension légèrement supérieure à celle des autres minéraux.

9. Le calvaire voisin (XVI^e siècle) a fait appel à deux granites de l'Île-Grande : pour les quatre degrés (rose et gris) ; pour le socle, largement chanfreiné, du fût (gris) ; pour le fût octogonal (rose).

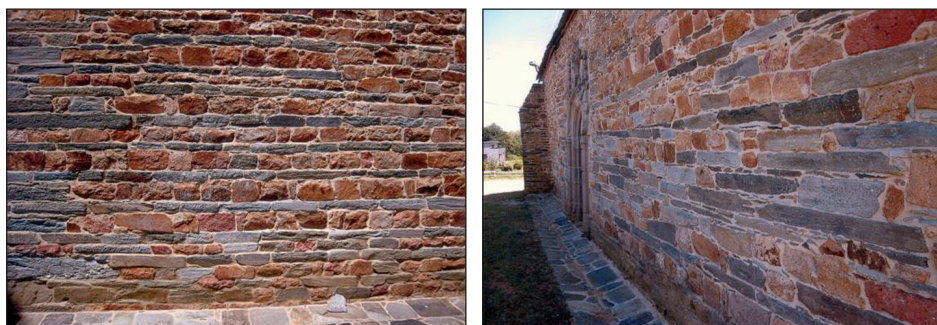


Fig. 5 et 6. – Guimaëc, *chapelle de Christ*.

- Élévation méridionale. Remarquable alternance des assises en granite ocre, du type Beg-an-Fry, en éléments trapus, et de schistes bleus de Locquirec en longs moellons plats.

- Élévation septentrionale. Répartition anarchique du granite ocre et du schiste.
Clichés L. Chauris.

• Toutefois, la principale curiosité lithologique de la chapelle de Christ réside dans le large appel aux *schistes de Locquirec*. Cette roche, de teinte bleu-tée, à reflet argenté, exploitée pendant des siècles sur le littoral de cette commune¹⁰, est susceptible de livrer de grandes dalles planes, recherchées dans le passé pour l'art funéraire, des ardoises épaisses, sortes de lauzes, des dallages au sol et aussi de longs moellons plats. C'est sous cette dernière forme que ce schiste a été ici mis en œuvre : rarement dans les élévations est, sud et ouest de l'aile, disposé à plat ou de chant, parfois en éléments de calage ; avec abondance dans l'élévation méridionale de la nef, sous forme de longs moellons plats, feuilletés, érodés parallèlement au feuilletage, en assises alternées plus ou moins régulièrement avec le granite ocre du type Beg-an-Fry (fig. 5). Ces moellons atteignent fréquemment de fortes dimensions (respectivement longueur/épaisseur = 0,84 m x 0,10 ; 1,20 x 0,15 ; 1,70 x 0,28).

Le schiste aussi joue un grand rôle dans la façade occidentale (en dehors des contreforts et de la porte, ainsi que dans la longère (hormis la porte), non seulement dans l'élévation (en association, sans alternance réglée, avec le granite ocre [fig. 6]), mais aussi dans les contreforts. Sa participation devait être naguère encore plus importante : il a été noté sporadiquement dans le caniveau au pied de la chapelle (avec d'autres schistes de provenance imprécisée, emplantés lors des travaux de restauration) ; il était utilisé en éléments réguliers dans la toiture¹¹. Selon toute vraisemblance, le dallage de la chapelle devait être

10. L. CHAURIS, « La pierre de Locquirec », *Le Mausolée*, 1996, n° 719, p. 62-70.

11. Une dizaine de comptes entre les années 1599 et 1681, cités par L. Le Guennec (art. cité, p. 148), concernent, entre autres, une réfection partielle de la toiture avec des ardoises de Locquirec transportées par des charretiers. Les ardoises mises en place en pureaux décroissants lors de la restauration récente ne sont pas en schiste de Locquirec.

aussi initialement en pierre de Locquirec. La même roche forme également l'échalière à l'entrée de l'enclos, énorme dalle verticale (1,80 m de long, hauteur supérieure à 0,70 ; épaisseur, 0,10 m), interdisant l'accès aux animaux.

- Quelques autres roches ont été notées sporadiquement. Le gabbro vert-noirâtre, à grain fin, affleure largement dans le « petit Trégor », recoupé par le granite de Beg-an-Fry. Son emploi restreint dans les constructions s'explique par les difficultés extrêmes de son façonnement. À Christ, il a été très rarement observé dans l'aile, plus fréquemment dans le muret, en association avec le granite de Beg-an-Fry, le schiste de Locquirec et le quartz filonien. Le kersanton des confins orientaux de la rade de Brest, sous son faciès noir à grain fin, de loin le plus remarquable, est employé pour la statuaire sommitale du calvaire.

Ces annotations, peut-être un peu fastidieuses, mais cependant nécessaires pour souligner la complexité lithologique de l'édifice, peuvent être prolongées par des constatations de portée plus générale.

La chapelle de Christ offre un excellent exemple de polyolithisme, reflet à la fois des impératifs financiers, des contraintes techniques et des exigences esthétiques. Si l'emploi fréquent du granite ocre se comprend aisément, malgré les difficultés de son façonnement, par des raisons de proximité, l'appel au schiste de Locquirec peut s'interpréter par les facilités de sa mise en œuvre, les longs moellons plats pouvant être superposés sans problème, mais aussi – alternance des assises dans l'élévation méridionale – par un souci esthétique, lié au contraste de coloration bleu-ocre, souci qui toutefois ne s'est pas manifesté dans la longère septentrionale où ces deux roches ont été utilisées de façon totalement aléatoire.

Inversement, l'emploi des granites de l'Île-Grande dans l'encadrement des portes et des baies reflète leur aptitude au façonnement élaboré. Leur utilisation généralisée en pierres de taille pour l'élévation du chevet du chœur – sans doute relativement tardive¹² – indiquerait-elle un accroissement des ressources financières, avec abandon du médiocre granite ocre proximal ? Il faut cependant remarquer que le transport par eau du granite de l'Île-Grande (jusqu'au Moulin-de-la-Rive ou Poul-Rodou ?) diminuait le handicap de la distance. Ainsi, l'analyse lithologique du bâti apporte-t-elle plus d'informations, mais aussi plus d'interrogations qu'il ne l'était sans doute présumé.

Par ailleurs, l'appel aux granites de l'Île-Grande pour la chapelle de Christ s'insère dans le cadre d'ensemble de l'emploi de ces pierres de qualité dans les édifices religieux le long des côtes septentrionales de la Bretagne, de la baie de Morlaix à l'ouest, à la baie de Saint-Brieuc à l'est. Cet engouement pluriséculaire, parfaitement justifié, se manifeste aussi dans l'habitat, les travaux portuaires, l'érection des phares, les infrastructures ferroviaires.

Louis Chauris

12. Cette interprétation est appuyée par les armes de Jean de Kergus, sieur de Mezambes, placées en 1600, dans la maîtresse-vitre du chevet. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices... », art. cité, p. 341.

LANDÉDA

Fort Cézou

Reflet lithologique du sous-sol local

Projeté par Vauban dès 1685 dans le cadre de la défense de l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, important port de relâche à la limite Manche/Atlantique et site propice à une descente ennemie en vue de prendre Brest à revers, le fort Cézou est construit à partir de 1694. Il s'élève sur une petite île accessible à marée basse ; le contour de l'escarpe, côté mer, épouse le rivage rocheux ; côté

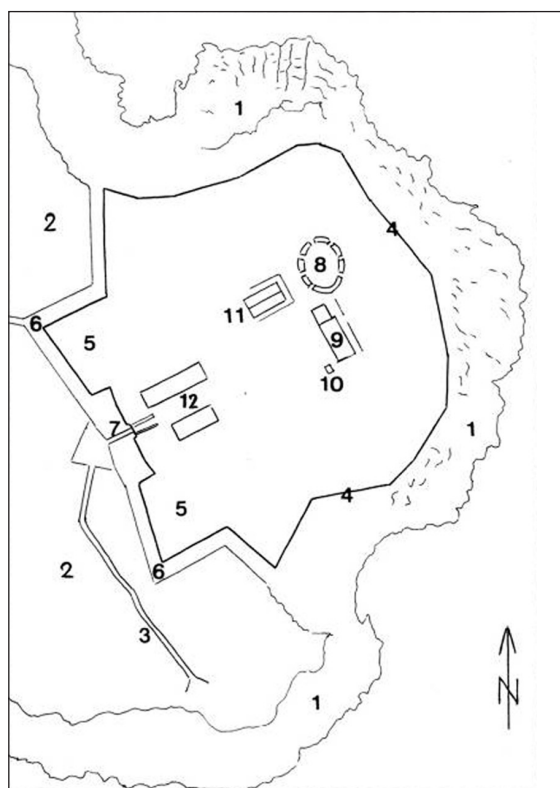


Fig. 7. – Plan (schématisé) du fort Cézou.

1. Platier rocheux sur l'estran ;
2. Zone émergée ;
3. Chemin d'accès au fort ;
4. Escarpe ;
5. Demi-bastion ;
6. Fossé ;
7. Pont-levis ;
8. Tour d'artillerie ;
9. Caserne haute ;
10. Guérite ;
11. Poudrière (1859) ;
12. Caserne basse. Les infrastructures allemandes n'ont pas été figurées.

D'après un document de l'Association Fort Cézou.

terre, l'ouvrage est protégé par une petite courtine flanquée de deux demi-bastions avec, en avant, un fossé étroit et peu profond ; l'ensemble est dominé par une tour d'artillerie dont le parapet est percé de sept embrasures ; l'intérieur de l'enceinte est complété par la caserne haute, un corps de garde, une guérite, un magasin à poudre... Assez curieusement, alors que ce type d'ouvrage est fréquent le long des côtes, il n'a pas été édifié ici un réduit modèle 1846. En 1859, le site défensif est réaménagé avec l'édification d'une poudrière voûtée « à l'épreuve », une caserne basse, le rehaussement de l'escarpe, la réfection

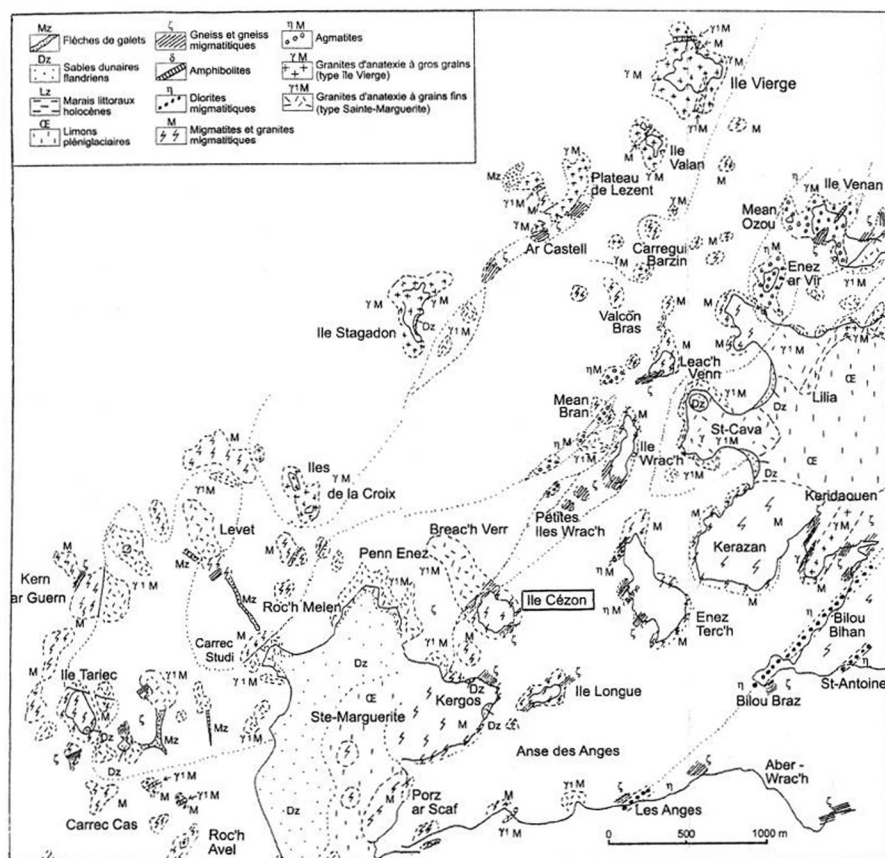


Fig. 8. – Environnement géologique de Cézon.

du pont-levis, avant d'être déclassé en 1889, puis réutilisé par les Allemands (fig. 7). Depuis 1994, une association se consacre à la revalorisation du fort. Cette longue évolution est aujourd'hui bien connue¹³, mais aucun document ne précise la nature ni la provenance des énormes volumes de pierres mises en œuvre au cours de ces aménagements. Tel est l'objet de ces lignes¹⁴.

13. Pour une vue d'ensemble sur Cézon, se rapporter à la plaquette *Fort Cézon en chantier*, s.d., publiée par l'Association Cézon avec le concours de l'Institut culturel de Bretagne. Sur l'œuvre de Vauban, voir J. PETER, *Vauban et Brest*, Paris, 1998 ; sur la période révolutionnaire, Arch. dép. Finistère, 21 L 98 ; Service hist. Défense, Brest, ms 179 ; pour les travaux de la seconde moitié du XIX^e siècle, Arch. dép. Finistère, 2 Q. Voir aussi N. LE POURHIET-SALAT, *La Défense des îles bretonnes de l'Atlantique, des origines à 1860*, Vincennes, 1983, qui souligne la similitude frappante avec le fort Cicogne dans l'archipel des Glénan.

14. Normalement, l'accès à l'intérieur du fort est interdit. Nous redisons ici notre vive reconnaissance à M. Yves Hubert qui a organisé une visite sur le site en avril 2012.



Fig. 9. – Landéda, *fort Cézon*.
Sur l'estran, au premier plan,
gneiss migmatitique, plus loin,
granite migmatitique avec vestiges
d'extraction.
Cliché L. Chauris.

L'embouchure de l'Aber-Wrac'h est entaillée dans le complexe migmatitique de Landunvez-Plouguerneau magnifiquement exposé le long de la côte entre le nord de Porspoder à l'ouest et Guissény à l'est (fig. 8).

Le terme « migmatite » se doit d'être quelque peu explicité. Lors du métamorphisme régional, avec l'augmentation de la pression et de la température, les gneiss commencent à fondre, induisant la genèse de roches hétérogènes où apparaissent, dans une trame micacée résiduelle de teinte sombre (« mélanosome »), des lentilles quartzo-feldspathiques claires (« leucosome ») de néoformation ; l'association de ces deux faciès forme une sorte de « mélange » (« migma »), d'où le terme de « migmatite » ou « gneiss migmatitique » (fig. 9). Si la fusion se poursuit, la roche tend à s'homogénéiser, se rapprochant de plus en plus du granite – dit alors migmatitique ou d'« anatexie » (« anatexis » = fusion). Dans la région de l'Aber-Wrac'h, les granites d'anatexie présentent deux faciès différents. L'un est à gros grain, voire porphyroïde – à savoir avec des feldspaths de granulométrie nettement supérieure à celle des autres minéraux –, de nuance blanc-gris, montrant fréquemment des accumulations feldspathiques très claires ; localement, la trame ancienne persiste encore (type île Vierge). L'autre est à grain fin, nettement plus sombre, grisâtre (type presque île Sainte-Marguerite) [fig. 8]. Ces annotations, peut-être un peu difficiles, ont paru cependant indispensables pour appréhender pleinement les constructions du fort Cézon¹⁵.

Dans le passé, toutes ces roches ont été exploitées ; en sus des moellons, les faciès granitiques livraient, principalement le faciès grisâtre, de bonnes pierres de taille (fig. 10). Gneiss migmatitiques, granites d'anatexie à gros grain et à grain fin affleurent à l'île Cézon et ses abords et montrent localement des vestiges d'extraction ancienne. Cependant, il est certain que toutes les pierres mises en œuvre pour le fort n'ont pas été extraites aux environs

15. Les grandes lignes de la géologie de Cézon replacée dans son cadre régional sont présentées dans L. CHAURIS, *Carte géologique au 1/80 000*, feuille « Plouguerneau », 2^e édit. Orléans, 1966, et E. MARCOUX, L. CHAURIS, *Carte géologique au 1/50 000*, feuille « Plouguerneau », Orléans, 2004, avec en annexe une carte géologique détaillée de l'archipel au droit de Landéda-Plouguerneau (embouchure de l'Aber-Wrac'h).

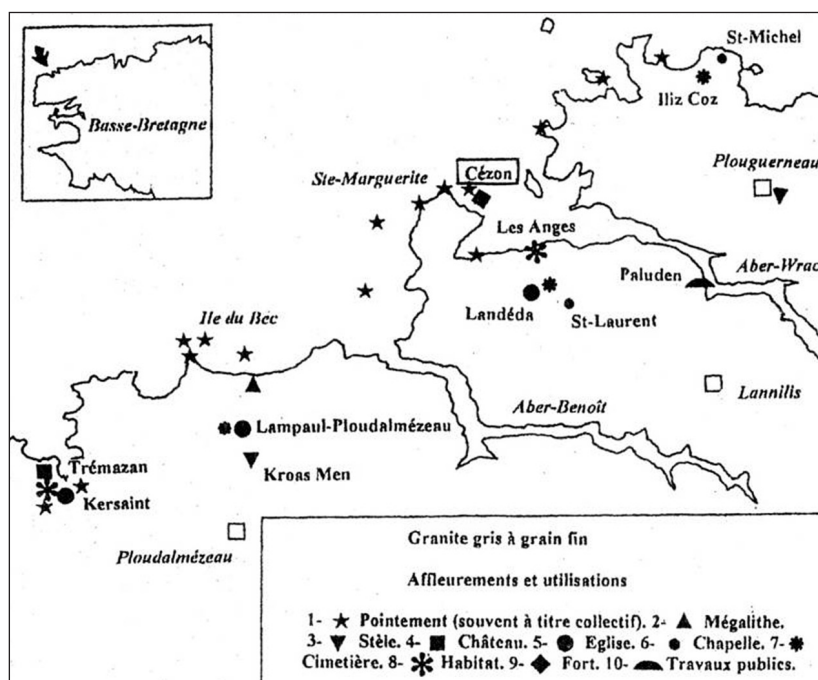


Fig. 10. – Landéda, fort Cézon, affleurements et mise en œuvre du granite gris à grain fin aux alentours du fort.

immédiats. Les îles et rivages voisins ont été aussi mis à contribution ; les pierres pouvaient être acheminées par charroi sur l'estran ou par des navires. Certains moellons sont constitués par des galets ramassés sur les grèves. Le granite à gros grain affleurant au pied de la tour a été escarpé et à l'évidence employé pour le fort. Le granite gris à grain fin a, selon toute probabilité, une provenance plus lointaine.

Mise en œuvre

- Gneiss migmatitique

Du fait de son hétérogénéité, ce faciès a été peu estimé. Il a été utilisé uniquement en moellons dans l'escarpe à droite du pont-levis (avec accumulations feldspathiques et trames biotitiques), dans l'escarpe du bastion sud, dans le bâtiment, côté droit, près de l'entrée...

- Granite clair à gros grain

Ce faciès joue à Cézon un rôle majeur, tant en pierres de taille soigneusement façonnées qu'en médiocres moellons hétérométriques ; il renferme localement des grenats, parfois subcentimétriques. Dans les deux piliers à l'entrée du fort par le pont-levis (fig. 11), les feldspaths porphyroïdes sont irrégulièrement disséminés. Ce granite est également utilisé en pierres de

taille aux angles des demi-bastions sud et nord. Dans l'escarpe du bastion sud, les moellons, avec parfois des pustules de grenat, sont très hétérométriques : certains éléments ont moins de dix centimètres, d'autres sont submétriques... Les encadrements en pierres de taille des ouvertures de la caserne basse (à gauche de l'entrée) ont fait appel à la même roche. La tour d'artillerie (fig. 12 et 13) a largement utilisé le granite porphyroïde, tant en gros moellons hétérométriques, dans la muraille, qu'en pierres de taille pour la porte d'entrée et l'entourage des embrasures sommitales ; le même matériau forme les chaînages d'angle de la petite guérite...

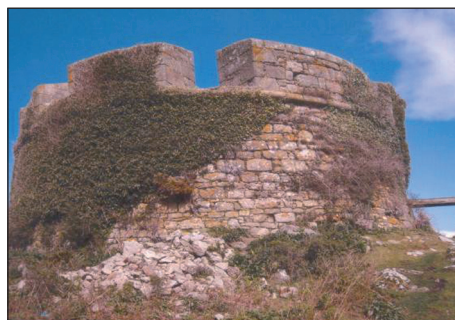


Fig. 11-13. – Landéda, *fort Cézou*.

- Côté intérieur de l'entrée du fort Cézou par le pont-levis. Mise en œuvre, en belles pierres de taille, du granite porphyroïde.
 - Tour d'artillerie à section ovale et fruit sensible, cordon et embrasures sommitales. Moellons hétérométriques en granite porphyroïde et granite à grain fin.
 - Sur le couronnement de la tour d'artillerie. Délabrement des épaisses murailles de part et d'autre d'une embrasure ruinée en granite plus ou moins porphyroïde. Superbe panorama sur l'embouchure de l'Aber-Wrac'h.
- Clichés L. Chauris.



Fig. 14 et 15. – Landéda, *fort Cézon*.

- Ouverture latérale dans la poudrière de 1859. Pierres de taille en granite gris à grain fin, associé au granite porphyroïde plus clair.

- Caserne haute, ruinée (à droite) et guérite (à gauche) en granite porphyroïde.

Clichés L. Chauris.

- Granite gris à grain fin

Cette roche a été recherchée pour livrer des moellons dans l'escarpe du fort et dans la tour d'artillerie, mais surtout pour fournir des pierres de taille à la poudrière de 1859 : entrée, chaînage d'angle, ouverture latérale (fig. 14), cordon ; elle a été utilisée aussi dans le toit du même bâtiment (en association avec le granite à gros grain) ainsi que dans l'arc de décharge du pignon arrière¹⁶.

- Kersanton

Le millésime (1859) de la poudrière est gravé sur une plaque de kersanton noir à gros grain.

Ces annotations succinctes entraînent plusieurs remarques. Le granite à gros grain, proximal, est susceptible de livrer de bonnes pierres de taille. On s'explique ainsi pourquoi il ne paraît pas avoir été fait appel au granite de l'Aber-Ildut, si recherché par ailleurs dans de nombreux ouvrages défensifs de la région brestoise, en particulier pour les chaînages d'angle... De surcroît, ce granite local fournissait des moellons dont la médiocrité était en quelque sorte compensée par l'abondance. L'emploi en pierres de taille du granite gris semble se limiter à la poudrière : il est donc tardif par rapport au granite à gros grain mis en œuvre en pierres d'appareil dès l'époque de Vauban. L'utilisation du kersanton de la rade de Brest, également tardive, reste anecdotique. Fort Cézon apparaît ainsi comme une émanation fortifiée de son environnement proximal. Non seulement l'ouvrage présente une remarquable adaptation morphologique au site naturel, mais les matériaux eux-mêmes sont de pro-

16. Pour plus d'informations sur l'utilisation régionale de ce granite, se reporter à L. CHAURIS, « Pierres oubliées... ou presque dans le Bas-Léon. I. Un granite littoral grisâtre », *Le Courrier du Léon/Le Progrès de Cornouaille*, 15 septembre, 13 et 20 octobre 2001.

venance rapprochée. Rarement ancrage tant architectural que lithologique a paru aussi prononcé dans un ouvrage militaire.

Aujourd'hui, Cézon est dans un état ruiné avancé : il est fort douteux qu'une remise en état totale puisse être envisagée. Dans ces circonstances, il est suggéré de tenter la conservation de ce qui peut l'être encore pour ne pas laisser s'aggraver les destructions en cours (éboulements de la tour, casernements sans toiture...) sous les assauts d'une végétation envahissante et les impacts d'un climat maritime sévère. La tour d'artillerie est, sans conteste, la partie la plus originale du fort : c'est elle qui, en priorité, devrait être l'objet d'attentions ; la petite guérite voisine et la poudrière pourraient être également retenues. Par contre, il serait nettement plus difficile – et sans doute d'un moindre intérêt, de restaurer les casernements, tant en haut (fig. 15) qu'en bas. Seul un mécène pourrait supporter un tel projet. Quoi qu'il en soit, il faudrait alors veiller scrupuleusement à ce que les pierres recherchées soient identiques à celles d'origine ; ce problème pourrait être facilement résolu, les différentes roches mises naguère en œuvre pouvant toujours être extraites dans les environs¹⁷.

Louis Chauris

CANTONS DE LANMEUR ET DE PLOUIGNEAU

Sauvegarde du petit patrimoine

L'une des missions de la section Patrimoine de l'ULAMIR-CPIE du pays de Morlaix¹⁸ est de sensibiliser la population à son patrimoine historique. Son territoire d'étude et d'investigation est celui du Trégor finistérien, composé de dix-huit communes.

Récemment, la section a publié un ouvrage intitulé *Mémoires des hommes*¹⁹, ayant pour objet le recensement et l'étude des inscriptions sur la pierre et le métal de onze communes de ce territoire. Le succès de vente a permis de dégager des bénéfices substantiels, immédiatement réinvestis dans le sauvetage du petit patrimoine des communes concernées. Certes, la somme allouée (900 € par site) ne couvre pas la totalité des dépenses engagées, mais elle permet d'amorcer des projets qui, jusque-là, avaient été différés. La maîtrise d'ouvrage en est assurée soit par les municipalités, soit par des associations locales (Association Saint-Nicolas de Plougasnou, Amis de la chapelle Saint-Antoine de Plouézoc'h, 3ARL de Locquirec).

La liste ci-dessous regroupe les différentes opérations réalisées ou en cours :

-
17. Les ouvrages allemands, non envisagés dans cet article, sont encore assez bien conservés ; toutefois, la propagation de la rouille dans les fers du béton armé entraîne des décollements dangereux. Leur destruction paraît irréaliste ; elle risquerait d'ébranler irrémédiablement les vieilles murailles du fort déjà fragilisées.
 18. Union locale d'animation en milieu rural-Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.
 19. *Mémoires des hommes. Inscriptions sur la pierre et le métal*, Lanmeur, 2010.

Garlan : croix de Villeneuve (XVI^e siècle, socle et fût), restaurée.

Guimaëc : fontaine-abreuvoir de Lizirvin, restaurée (fig. 16).

Lanmeur : maison de Kernitron (XIX^e siècle), restaurée.

Locquirec : chapelle Notre-Dame de Linguez : antependium (devant d'autel), restauration en cours.



Fig. 16. – Guimaëc, fontaine de Lizirvin.
Cliché B. Acloque.

Plouégat-Guerrand : église Saint-Agapit, confessionnal (XVIII^e siècle), restauration en cours.

Plouégat-Moysan : chapelle Saint-Méen, couverture, restauration à venir.

Plouézoc'h : chapelle Saint-Antoine : coffre d'offrandes reconstitué par Michel Huon²⁰.

Plougasnou : sauvetage de la chapelle Saint-Nicolas (XIX^e siècle), frappée d'un arrêté de péril.

Plouigneau : *kandi* (XVII^e siècle ?), restauration en cours.

Le Ponthou : église Saint-Barthélemy, reliquaires (XIX^e siècle), restaurés.

Saint-Jean-du-Doigt : fontaine de Pen-ar-C'hra (XVIII^e siècle) : confortation.

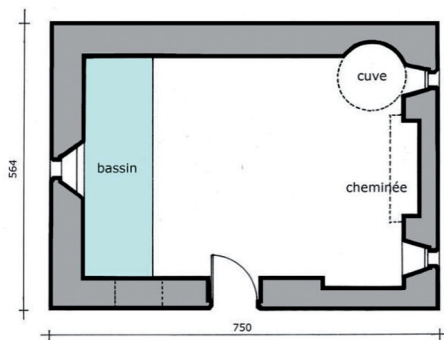


Fig. 17 et 18. – Plouigneau, *kandi*, vue et plan.
Cliché et plan C. Millet.

20. Cf. *infra* la notice de M. Huon concernant le mobilier de cette chapelle.

La section Patrimoine a participé à un autre projet programmé par la mairie de Plouézoc'h : celui de la reconstitution par l'Atelier régional de restauration (Bignan, Morbihan) d'une Vierge allaitante (XVI^e siècle ?), faite exceptionnellement de deux pièces de bois assemblées à l'aide de tourillons.

Christian Millet

MORLAIX-SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Voie ferrée d'accès au port

Pierres mises en œuvre

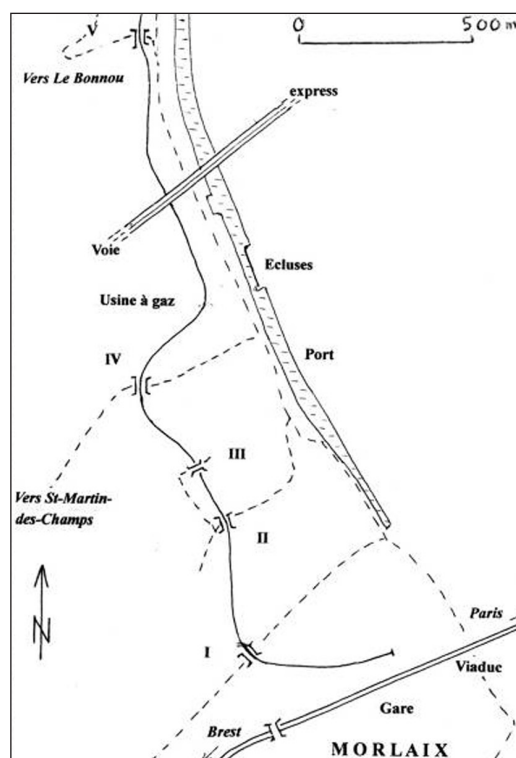


Fig. 19. – Morlaix, voie ferrée d'accès au port.

Comme à Saint-Brieuc²¹, l'établissement d'une liaison ferroviaire entre la gare et le port de Morlaix, ouverte en 1906, a nécessité la construction d'ouvrages d'art, en l'occurrence ici, cinq ponts (fig. 19). L'important dénivelé – de près d'une soixantaine de mètres – a conduit à un tracé sinueux, avec tranchées entaillées dans des schistes « zébrés » intensément plissés dont les déblais ont été utilisés pour les remblais ; ces apports n'ont pas toujours été suffisants, comme le suggère l'ouverture d'une carrière à proximité de l'un des ponts. Les informations sur la morphologie des cinq ponts sont complétées par des annotations lithologiques.

L'extrémité septentrionale, dépourvue d'ouvrages d'art, n'a pas été figurée, pas plus que le tracé le long de la rivière, aujourd'hui effacé. Les ponts sont numérotés de I à V.

21. Avec un dénivelé de l'ordre d'une centaine de mètres sur un tracé d'environ 6,8 km, la voie d'accès au port de Saint-Brieuc (1883-1887) a exigé le percement d'un tunnel de 250 m et l'exécution de quatre ponts dont un viaduc. Les carrières ouvertes dans la granodiorite locale de teinte foncée, à nuance bleutée, ont fourni un excellent matériau. Pour plus de détails, se reporter à L. CHAURIS, « La pierre dans les ouvrages d'art de la voie d'accès au port du Légué à Saint-Brieuc », *Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Histoire et archéologie*, t. CXXXIX, 2010, p. 285-291.



Fig. 20. – Morlaix, *voie ferrée*.
Pont I sur la rue de La Villeneuve.
Pierres de taille (chaîne harpée et
rampant) en granite du Huelgoat.
Cliché L. Chauris.

- Le pont I (passage supérieur), situé rue de La Villeneuve, présente une seule travée métallique, reposant latéralement sur une élévation verticale. Les quatre angles de l'élévation ainsi que les rampants sont en pierres de taille, façonnées dans le granite du Huelgoat. Cette belle roche, de teinte claire, porphyroïde – c'est-à-dire présentant de gros feldspaths allongés de granulométrie nettement supérieure à celle des autres minéraux – est facilement identifiable par l'abondance de cristaux de cordiérite gris-noirâtre, à section approximativement rectangulaire. Les moellons, au façonnement « bossué », régulièrement assisés, sont en granite à grain fin, riche en muscovite (mica blanc à reflet argenté) dont la provenance n'a pu encore être précisée (fig. 20).

- Sur une route en pente descendant vers l'ancienne manufacture de tabacs, au nord du quartier de Porz-an-Trez, le pont II (passage supérieur) est un élégant viaduc élancé, légèrement curviligne, à trois arches (fig. 21). Les pierres de taille for-



Fig. 21. – Morlaix, *voie ferrée*, pont II, élégance du viaduc à trois arches surgissant au milieu des arbres.
Cliché L. Chauris.

mant les angles des piles et les arcs des voûtes ont mis en œuvre un granite à biotite (mica noir), en provenance du district de l'Île-Grande (Côtes-d'Armor). Les moellons bossués, assisés, sont en granite fin, identique à celui du pont de La Villeneuve. Le cordon sommital est formé par une seule rangée de grands éléments à section rectangulaire, de 0,70 m de largeur et pouvant dépasser un mètre de longueur, en granite porphyroïde à cordiérite du Huelgoat.

- Le pont III domine une profonde tranchée (passage inférieur), dont la raideur des parois a empêché d'accéder à l'arc surbaissé qui montre une alternance régulière d'un, puis de deux éléments en pierres de taille. Le parement vu, entre l'arc et le cordon sommital, est en moellons « polygonaux » (fig. 22). Le cordon, en pierres de taille de grande dimension (largeur, 0,63 m, longueur parfois supérieure au mètre), très sale – et par suite, d'examen difficile –, est en granite à grain fin, en provenance probable de l'Île-Grande.



Fig. 22 et 23. – Morlaix, *voie ferrée*.

- Pont III, cadre « romantique » de la profonde tranchée.

- Pont IV, au tracé curviligne. Parapets en grand appareil dans le granite du Huelgoat. Les rails n'ont pas encore été enlevés (15 mars 1990).

Clichés L. Chauris.

- Sur la route d'accès vers Saint-Martin-des-Champs, le pont IV (passage supérieur) est un ouvrage au tracé curviligne (fig. 23), à une seule arche, édifié entre deux importants remblais. L'arc, avec ses deux rangées de pierres de taille assemblées par carreaux et boutisses, a mis en œuvre le granite du Huelgoat, utilisé aussi pour le parapet en grand appareil (0,70 m de largeur). Les parements vus sont en schiste de Morlaix, façonnés en moellons plats, souvent très allongés, hétérométriques, mais soigneusement assisés (fig. 24)²².

- Sur un chemin privé vers le Bonnou, le pont V (passage supérieur) est une construction qui frappe à la fois par sa hauteur due à l'importance des remblais et par son étroitesse, reflet du passage d'un petit chemin rural (fig. 25). Les murs de soutènement des remblais sont en petits moellons

22. Le ponceau situé en contrebas sous le remblai a mis en œuvre pour la pierre de taille un granite à grain moyen présentant quelques feldspaths porphyroïdes dont l'origine est inconnue ; les moellons sont en schistes locaux.



Fig. 24 et 25. – Morlaix, *voie ferrée*.

- Pont IV, vue partielle de l'arc. Contraste entre les pierres de taille de l'arc en granite du Huelgoat et les moellons du parement en sombre schiste de Morlaix.

- Haut pont du Bonnou (pont V), à voûte en plein cintre.

Clichés L. Chauris.

« polygonaux », façonnés dans un granite à grain fin, à deux micas, de provenance imprécisée. Les pierres de taille du parapet sont façonnées en grand appareil (jusqu'à 1,26 m de longueur, pour une largeur de 0,52 m) dans le granite du Huelgoat.

À l'issue de cette analyse succincte, quelques points peuvent être soulignés.

Diversité architecturale. Les cinq ponts offrent un aspect différent : travée métallique sur murs verticaux ; viaduc à trois arches ; petite arche surbaissée dominant une profonde tranchée ; longue arche réunissant deux hauts remblais ; étroite voûte cintrée au-dessus de parois verticales soutenant des remblais. Tout s'est passé comme si les ingénieurs avaient désiré exposer ici une panoplie de leur savoir-faire...

Éventail lithologique. Au moins cinq roches de composition et de provenance diverses ont été mises en œuvre. Excepté les schistes du pont IV, extraits à proximité dans le bassin sédimentaire de Morlaix, tous les granites, tant en moellons qu'en pierres de taille, ont des origines plus ou moins distales. À ce jour, le site d'extraction du granite riche en muscovite n'a pu être déterminé ; le granite de l'Île-Grande a été utilisé en pierres de taille dans le pont II (viaduc) ; toutefois, les plus belles pierres de taille, souvent de grand appareil et de façonnement très soigné, mises en œuvre dans quatre ponts sur cinq proviennent du massif du Huelgoat. L'impact du granite de l'Île-Grande, si considérable dans le viaduc de Morlaix, a considérablement diminué, reflet des modes changeantes...

Reconversion réussie. Aujourd'hui, l'ancienne voie ferrée est aménagée en chemin piétonnier dont la pente régulière vers le nord sinue en tranchées ou en remblais, le plus souvent ombragés. On ne saurait trop approuver cet aménagement, mieux, cette mutation, alors que, trop souvent, les anciennes lignes du chemin de fer, abandonnées, voire effacées, sont tombées dans l'oubli...

Louis Chauris

PLOUÉZOC'H
Chapelle Saint-Antoine

Retour de deux statues

Dans le Trégor finistérien, à Plouézoc'h, la chapelle Saint-Antoine poursuit sa restauration. Son mobilier a été pillé, volé, au milieu du siècle dernier, mais deux statues viennent y reprendre leur place : le *Pauvre* et le *Riche* du triptyque de saint Yves (XVII^e siècle) sont à nouveau paroissiens de la chapelle (fig. 26-28).

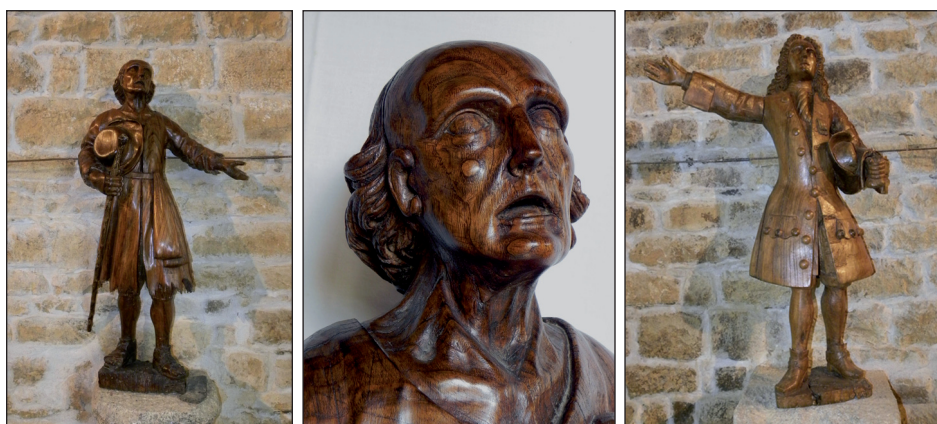


Fig. 26-28. – Plouézoc'h, *chapelle Saint-Antoine*, statues du *Pauvre* et du *Riche* du triptyque de saint Yves.

Clichés M. Huon.

Pendant leur « voyage », elles ont perdu leur polychromie, mais sont en bon état. Le *Pauvre* présente cependant des réparations au niveau des pieds, et le *Riche* à l'épaule et au bras droit ; le socle des deux personnages a été retouché. Leur taille est d'1,05 m. Comme pour beaucoup de nos statues bretonnes, on s'attendait à les trouver en bois de chêne. Ici, c'est de l'orme que le sculpteur a utilisé, et les veines maintenant apparentes de ce bois si ramageux semblent accentuer l'expression suppliante du *Pauvre*. Il ne leur manque que saint Yves, vers qui se tourner pour plaider leur cause, comme le montrent les photos prises, vers 1954, par le docteur Le Thomas (fig. 29), qui a réalisé, pendant ses vacances entre 1948 et 1961, quelque quinze mille cinq cents clichés du patrimoine religieux (architecture, sculpture, mobilier) en Bretagne²³. Concernant Saint-Antoine, pas moins de trente-deux clichés

23. Certains se souviennent encore avoir rencontré le personnage, chevauchant sa moto qui tractait une petite remorque où étaient rangés l'appareil de photos, le flash et ses batteries. Toutes ces photos sont maintenant réunies à l'Inventaire général (Région Bretagne à Rennes), formant le fond Le Thomas.



Fig. 29. – Plouézoc'h, chapelle Saint-Antoine, ensemble du triptyque vers 1954.

Cliché Dr Le Thomas.

décrivent l'architecture générale du monument, les croix à l'extérieur et à l'intérieur, les sablières, les statues avec, pour certaines, des vues de détail, des bas-reliefs dans les boiseries et deux coffres à grains.

Un curieux coffre à grains

L'un de ces derniers nous a particulièrement intéressé (fig. 30-31). Si son architecture est des plus classiques, un bâti solide, une façade animée par un jeu de traverses et de panneaux, un couvercle à trois pans, c'est au-dessus de ce couvercle que se trouve son originalité : une sorte de trémie est placée au milieu et solidement maintenue au couvercle sur ses quatre côtés. Grâce aux dalles du sol qui sont toujours en place, nous avons pu calculer la dimension du meuble – 1,60 m de long, 0,72 m de large, 1,20 m de hauteur – et aussi celle de la trémie, dont la contenance est d'environ 13 litres.

Il s'agit donc d'une mesure de boisseau. Après avoir rempli la mesure de grain, il suffisait de tirer sur la petite trappe du fond pour que le grain s'écoule à l'intérieur du coffre par l'orifice percé dans le couvercle. Une séparation partage le meuble en deux parties pour ne pas mélanger deux sortes de grains probablement, froment, seigle ou avoine. Une planchette orientée d'un côté ou de l'autre et placée sur la séparation permet ce tri. La présence de ce genre de coffre était courante dans nos églises et chapelles, et permettait de recevoir le fruit en nature de fondations testamentaires faites par des paroissiens en échange de messes et de prières annuelles. Dans les comptes de fabriques de la chapelle²⁴ figurent par exemple, en 1751, les mentions des legs testamentaires de « M. le recteur Lousse, suivant bail à ferme païable par Guillaume Pape, deux boisseaux froment par an », et de « Fiacre Guernigou, païable par Anne Colleter, de Keroualin, suivant bail à ferme, un boisseau froment par an ». Une copie de ce coffre a été faite par nous-même, et occupe maintenant son ancienne place dans le bas-côté (fig. 32).

24. Arch. dép. Finistère, 183 G 5.



Fig. 30-31. – Le coffre à grains vers 1954.
Cliché D^r Le Thomas.



Fig. 32. – Plouézoc'h,
chapelle Saint-Antoine,
copie du coffre à
offrandes.
Cliché C. Millet.

L'armoire de la sacristie

L'Internet permet parfois des trouvailles : ainsi, le 24 octobre 2006 à Nice, à la salle Boisgirard-Antonini, a eu lieu une vente aux enchères, dont le lot 56 était ainsi décrit : « Armoire de sacristie provenant de la chapelle Saint-Antoine à Plouézoc'h (près de Morlaix) ; ancienne ébénisterie bretonne, de dimensions H. 2,20 m et L 1,40 m ; sur une porte, les armes probablement de la famille Audouyn de Kernars ; estimation 1 000/1 200 euros. »

Selon le Pol Potier de Courcy²⁵, les armes de la famille sont « d'azur au dextrochère d'argent, tenant un greslier de même, accompagné en chef de

25. P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4^e éd., t. I., p. 24.

deux molettes d'or » (en 1696) ; mais selon Louis Briant de Laubrière²⁶ elles sont « d'azur à trois tours d'or ». Les Cornu de Kernars, descendants des Audouyn, devinrent propriétaires de la chapelle par le mariage, le 2 décembre 1867, d'Édouard Cornu de Kernars et Hermine Briant de Laubrière, fille de l'héraldiste et de Maclovie Miorcec de Kerdanet²⁷. L'armoire de sacristie a donc dû être placée en la chapelle à cette époque. Depuis, elle « voyage » !

Michel Huon

26. L. BRIANT DE LAUBRIÈRE, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844, p. 7.

27. M. HUON, C. MILLET, Y.-P. CASTEL, *La Chapelle Saint-Antoine, Plouézoc'h*, Plouézoc'h, 1992, p. 67.

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2012)

par Philippe Le Stum*

Arts graphiques

Dessin

Du 30 juin au 30 septembre, le Musée a présenté dans une exposition l'étonnant phénomène franco-anglais des colonies d'artistes de Concarneau et de la Cornouailles britannique¹. Cette exposition, réalisée en collaboration avec la *Penlee House Museum and Art Gallery* de Penzance, qui la présenta également, révéla de nombreux artistes, spécialistes des sujets maritimes. Certains travaillèrent tour à tour dans les deux Cornouailles, l'anglaise et la bretonne. Ce fut le cas de Joseph Milner-Kite (1862-1945), dont le Musée acquit à cette occasion trois belles études exécutées sans doute à Douarnenez (inv. 2012.9.1 à 3.). À Quimper, l'exposition s'ouvrait par la reconstitution d'un atelier d'artiste à laquelle Jean-Michel et Françoise Gloux, galeristes à Concarneau, participèrent non seulement par le prêt de nombreux objets authentiques mais aussi par le don d'une esquisse tracée au fusain sur toile par le peintre Fernand Legout-Gérard (1854-1924) (inv. 2012.18.1.).

Les trois projets de décors dessinés et peints à la gouache par Emmanuel Marcel-Laurent (1892-1948) pour le Foyer du marin de Brest, entre 1942 et 1945 (inv. 2012.1.1 à 3.), sont de véritables invitations au voyage, qui figurent les périples à travers le monde d'un matelot breton (fig. 1-3). Ont également

* Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée départemental breton.

1. *Another Cornwall – Gens de(s) Cornouaille(s)*, catalogue d'exposition, Penlee House Museum and Art Gallery, Penzance, et Musée départemental breton, Quimper, 2012, textes par A. Bevan, D. Tovey et P. Le Stum.

rejoint notre collection de dessins un grand pastel d'Émile Malo-Renault (1870-1938), représentant une vieille femme dite *La Cozvarc'h* (inv. 2012.10.2. [fig. 4]) et une étude de *Femme de Plougastel-Daoulas* du Lillois André Léveillé (1880-1963), déjà présent dans la collection à travers une série d'étude de fillettes de Plougastel dansant (inv. 2012.10. 3.).





Fig. 1-3. Emmanuel Marcel-Laurent (1892-1948), *Projets de décor pour le Foyer du marin de Brest*, dessin et gouache.
Inv. 2012.1 à 3. Clichés S. Goarin/Mdb.



Fig. 4. – Émile Malo-Renault (1870-1938), *La Cozvarc'h* (1923), pastel, avec une dédicace à l'auteur dramatique Eugène Berteaux.
Inv. 2012.10.2.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Estampes

La prééminence régionale du Musée départemental breton en matière d'estampe est aujourd'hui bien avérée, confirmée chaque année par de nouveaux enrichissements. Ils viennent souvent amplifier des fonds d'artistes déjà présents

dans la collection : Pierre-Eugène Clairin (1897-1980), *Loctudy*, gravure sur bois imprimée en couleurs (inv. 2012.5.2.) ; René-Yves Creston (1898-1964), *Le Voilier islandais*, bois gravé (inv. 2012.21.3.) ; André Dauchez (1870-1948), deux eaux-fortes offertes par M^{me} Antoinette Fay-Hallé (inv. 2012.8.1 et 2.) ; Lionel Floch (1895-1972), *Bretonne*, eau-forte (inv. 2012.1.4.) et cinq gravures sur bois dont les très beaux *Lutteurs* (inv. 2012.19. 1 à 5.) ; Pierre Gatier (1878-1944), *Les Enfants du Ménéac en Karnac*, aquatinte (inv. 2012.1.5.) ; Geo-Fourrier (1898-1966), deux rares estampes gravées et imprimées sur bois à la manière japonaise, *Le Brûleur de goémon à Notre-Dame-de-la-Joie* (fig. 5.) et *Le Joueur de bombarde* (inv. 2012.21.1 et 2.) ; Jean Lachaud (1889-1952), *Bateau de pêche à Pont-Aven*, bois gravé (inv. 2012.2.2.), et *Le Lavoir*, bois gravé offert par M. Jean-Michel Le Meur (inv. 2012.28.1.) ; Mathurin Méheut (1882-1958), *Cordière*, eau-forte (inv. 2012.5.2.). À la faveur de notre collaboration avec le musée de Penzance, l'association des amis de cette institution a offert à notre musée une eau-forte de l'Australien Mortimer Menpes (1860-1938), qui séjourna longuement à Pont-Aven et dans le sud Finistère (*A Breton Peasant*, inv. 2012.14.1.).



Fig. 5. – Geo-Fourrier (1898-1966), *Le Brûleur de goémon à Notre-Dame-de-la-Joie*, gravure sur bois.
Inv. 2012.21.1. Cliché S. Goarin/Mdb.



D'autres estampes sont l'œuvre de graveurs jusqu'alors absents de la collection : l'étrange et symboliste Arthur Henri Lefort des Ylouses (1846-1912), *Le Jeune Sonneur*, eau-forte (inv. 2012.4.1. [fig. 6]) ; le peintre de la « réaliste poétique », André Planson (1898-1981), *Bretonnes sur la plage*, lithographie (inv. 2012.3.1.) ; Amédée Féau (1872-1952), *Doëlan*, eau-forte (inv. 2012.22.4.).

On doit à M. François Lucas, petit-fils de l'artiste, et à sa famille le don généreux d'un bel ensemble de neuf gravures sur bois et d'eaux-fortes d'une personnalité discrète mais intéressante du monde artistique du Concarneau de l'entre-deux-guerres, François Lucas. Ce médecin de profession fut aussi un graveur amateur doué d'un réel talent (*Calvaire de Saint-Venec*, *Ruine de l'abbaye de Bon-Repos*, *Cloître de l'abbaye de Bon-Repos*, *Calvaire de Quilinen*, etc., inv. 2012.24.1 à 9.).

Fig. 6. – Arthur Henri Lefort des Ylouses (1846-1912), *Le Jeune Sonneur*, eau-forte.
Inv. 2012.4.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Peinture

La seule peinture acquise cette année est un autoportrait de Jacques Burel, dont les lecteurs du Bulletin et les visiteurs du Musée se souviennent qu'à sa mort, en 2000, il légua à cet établissement plus de 350 dessins, exceptionnel témoignage de la vie rurale de notre département².

2. P. LE STUM, « Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2000) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 217-219.

Sculpture

Le très populaire Joseph Le Gall dit JOB (1907-1981), sculpteur « imagier » établi à Locronan en 1929, est bien absent des collections publiques bretonnes, qui n'ont pas saisi l'opportunité de la vente de son atelier. Sa production fut inégale et céda pour une part à des objectifs de commercialisation, mais elle compte aussi de très belles réussites qui doivent être prises en considération dans l'étude de la sculpture bretonne du XX^e siècle. Nous avons déjà acquis en 2007 un beau buste de *Femme du Cap*. De la même veine est celui d'une *Bigoudène*, acheté cette année (2012.25.1.).

Sur le même thème – la femme du pays bigouden – une statuette d'ébène taillée par Éloi Robert (1881-1949) a été achetée par le Musée auprès d'un galeriste (fig. 7). Cette pièce jusqu'alors inconnue devra désormais compter parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture régionale du siècle dernier. Le Musée accorde d'ailleurs à ce sculpteur, depuis près d'une vingtaine d'années, un intérêt qui a permis de réunir quelques-unes de ses plus belles créations d'inspiration finistérienne (inv. 2012.26.1.).

Cette chronique est l'occasion de signaler la générosité de Monique Banon, décédée en 2012. En 1991, conformément au souhait de son père, le médailleur André Pierre Schwab (1883-1969), elle avait offert au Musée un magnifique ensemble des médailles créées par celui-ci (fig. 8).



Fig. 7. – Éloi Robert (1881-1949), *Brodeuse bigoudène*, ébène.
Inv. 2012.26.1. Cliché S. Goarin/Mdb.



Fig. 8. – André Pierre Schwab (1883-1969), *Le Calvaire*, médaille, bronze.
Inv. 2012.27.3. Cliché S. Goarin/Mdb.

Nous leur avons consacré un article dans le catalogue de notre exposition des artistes lorrains en Bretagne³. Par testament, M^{me} Banon a complété cet ensemble de quinze autres pièces, entrées dans la collection cette année (inv. 2012.27.1 à 15). Une autre donatrice, Marthe-Raymonde Thiébaud, a légué au Musée plusieurs objets décoratifs (coffret, cadres, panneau décoratif, etc.) d'inspiration bretonne, sculptés au début des années 1930 par son premier mari, Marcel Le Gall (Melrand, 1910-1935) (inv. 2012.29.1 à 10).

Le buste de *Femme de Confort-Meilars*, réalisé vers 1920 par Paul François Berthoud (1870-1939), est une œuvre rare et d'une remarquable sensibilité (inv. 2012.10.1.). Elle se trouve à mi-chemin du domaine de la sculpture et de celui de la céramique, puisqu'il s'agit d'une terre cuite originale (fig. 9). Berthoud comptait parmi les cofondateurs du Salon d'automne auquel il figura de 1907 à 1931. Son œuvre regroupe essentiellement des bustes dont le médium varie de la terre au marbre en passant par la cire. Son *Buste de comédienne*, autrefois dit « de Sarah Bernhardt », daté de 1902, existe en cire, en bronze et marbre, en plâtre peint et en terre cuite patinée. Son œuvre breton est encore peu connue : on en conserve, au manoir de Kerazan à Loctudy (Institut de France), un buste de *Bigoudène*, en terre cuite comme le nôtre.

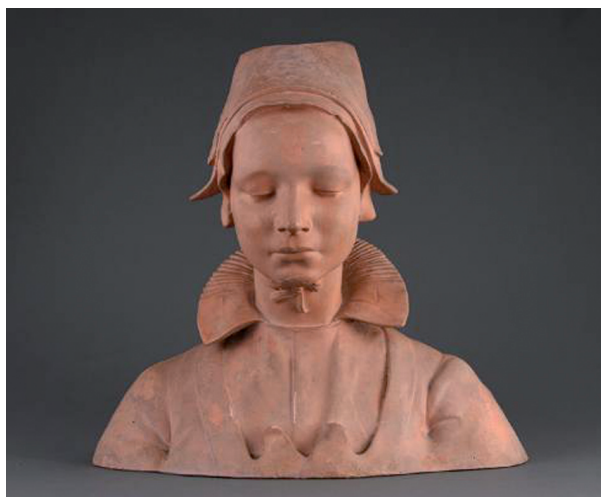


Fig. 9. – Paul François Berthoud (1870-1939), *Femme de Confort-Meilars*, terre cuite. Inv. 2012.10.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Céramique

La collection de céramique compte plusieurs enrichissements notables ; certains sont exceptionnels. Tout d'abord, un beau vase de la manufacture quimpéroise HB, orné, selon la technique en léger relief dite « broderie »,

3. ID., « André-Pierre Schwab », dans *En passant par la Bretagne. Artistes voyageurs lorrains en Bretagne, 1840-1930*, Quimper, 1999, p. 83-85.



par Pierre Poquet (Quimper, 1900-1973), qui en était un spécialiste. Ce mode d'émaillage est également désigné sous l'appellation de décor « tubé », car il était posé à l'aide d'une poire terminée d'un petit tube (fig. 10). Entré à la manufacture vers 1925, Pierre Poquet y était devenu en 1933 chef d'atelier pour le « décor ordinaire », les grès et le décor « broderie ». Son statut lui offrait des possibilités de créer des modèles originaux dont ce vase est un bel exemple (inv. 2012.2.1).

Un second vase « breton » (fig. 11) acquis cette année fut produit, bien loin de Quimper, par la manufacture tchèque *Amphora*, connue sur-

Fig. 10. – Pierre Poquet (1900-1973), Vase, décor « broderie », manufacture HB.

Inv. 2012.2.1.

Cliché S. Goarin/Mdb.

tout pour son appartenance au *Jugendstil*. Située au nord de la Bohême, dans la région de Teplice, frontalière à la Saxe, non loin de Dresde et de Meissen, elle était devenue tchécoslovaque en 1918. Le décor tournant de ce vase est particulièrement intéressant et inattendu puisqu'il représente quatre Bretonnes en buste, se distinguant par leurs coiffes (Fouesnantaise, Bigoudène, Quimpéroise et Plougastellenn).

La pièce la plus ancienne acquise cette année est aussi la plus exceptionnelle (fig. 12). Il s'agit d'une grande plaque en terre vernissée portant un



Fig. 11. – Vase « breton », manufacture Amphora.

Inv. 2012.11.1. Cliché S. Goarin/Mdb.



Fig. 12. – Alfred Beau (1829-1907), *Rue Basse. Loc-Maria Quimper*, plaque en terre vernissée, 46 x 38 cm, vers 1880, manufacture Porquier.

Fig. 12 bis. – détail de la scène de rue.

Inv. 2012.17.1. Clichés S. Goarin/Mdb.

décor sous émail peint par Alfred Beau (Morlaix, 1829-Quimper, 1907), intitulée *Rue Basse. Loc-Maria Quimper* (inv. 2012.17.1.). Fixé à Quimper peu après 1870, Alfred Beau y prit la direction de la faïencerie artistique Porquier (1875), créa un atelier d'ornemanistes, enrichit la palette des céramistes et introduisit des thèmes nouveaux, portraits, paysages, costumes bretons, etc. Comme d'autres céramistes de son temps, il tenta dans l'art de la faïence de rivaliser avec la peinture, grâce à la grande virtuosité technique qu'il avait acquise. Reproduite dans de nombreux ouvrages traitant de la faïence de Quimper, cette pièce unique est à la fois une création majeure du principal artiste céramiste ayant exercé à Quimper au XIX^e siècle et, par son sujet, un témoignage de l'histoire de la manufacture et du quartier de Locmaria, dont elle montre des bâtiments aujourd'hui disparus.

Deux chef-d'œuvres de René Quillivic

Le Musée départemental a, au fil des ans et depuis plus de deux décennies, réuni le plus important ensemble public de sculptures de René Quillivic (Plouhinec, 1879-Paris, 1969). Nous avons eu cette année l'opportunité de l'augmenter encore de trois œuvres très originales et d'une exceptionnelle qualité. Il s'agit tout d'abord de deux grands bas-reliefs ornementaux



Fig. 13 et 14. – René Quillivic (1879-1969), *La Conversation* et *Le Banquet*, bas-reliefs en plâtre, 1907.

Inv. 2012.12.1. et 2. Clichés S. Goarin/Mdb.

en plâtre, *Le Banquet* et *La Conversation* (fig. 13 et 14). Ils furent modelés en 1907 pour orner une salle du château de Kerhuel, dans les environs de Pont-l'Abbé. Les deux scènes sont situées dans le pays bigouden et l'on reconnaît dans l'une des figures de *La Conversation* les traits de la mère de l'artiste, vêtue selon la mode *kapen* du Cap-Sizun dont elle était originaire. Après restauration, ces deux bas-reliefs pourraient prendre place dans le circuit d'exposition permanente du Musée (inv. 2012.12.1 et 2.).

Pour acquérir en vente publique, lors de son passage à l'hôtel des ventes de Morlaix en juillet 2012, l'autre œuvre de Quillivic ache-

Fig. 15. – René Quillivic (1879-1969), *La Servante bretonne*, grès, manufacture de Sèvres, 1925.

Inv. 2012.17.2. Cliché S. Goarin/Mdb.



tée cette année, le Musée a fait usage de son droit de préemption. L'utilisation de cette procédure se justifiait par le caractère exceptionnel de cette pièce intitulée *La Servante bretonne* (fig. 15) et éditée en grès par les ateliers de la Manufacture nationale de Sèvres en 1925 (inv. 2012.17. 2.)

Mobilier

En 2005, le Musée avait fait l'acquisition d'un ensemble de meubles et accessoires composant un cabinet de travail, signé de l'ébéniste Jacques Philippe (1896-1958), installé à Rennes et acteur important de l'essor du « mobilier breton moderne » à partir de l'entre-deux-guerres. Une salle à manger complète de ce créateur a rejoint cette année nos collections (fig. 16). Son décor d'entrelacs et de triskèles est très représentatif de l'inspiration celtsante qui caractérise la production de Philippe (inv. 2012.6.1 à 9.). Une sellette sculptée (inv. 2012.15.1.) est assez voisine d'inspiration. Elle est l'œuvre de Joseph Savina (1901-1983), né à Douarnenez et installé à Tréguier comme sculpteur et ensemblier, encore peu présent dans la collection (inv. 2012.15.1.). D'une tout autre inspiration et très éloignées des tendances du « mobilier breton moderne » sont deux chaises, sculptées par le Quimpérois Jean Le Floch (1912-1962) et offertes au Musée par son petit-fils, M. Thierry Sizorn. Elles constituent un étonnant témoignage de remploi, en plein XX^e siècle, de l'ancien répertoire décoratif gothique (inv. 2012.30.1 et 2.).



Fig. 16. – Jacques Philippe (1896-1958),
Buffet de salle à manger.
Inv. 2012.6.1. Cliché S. Goarin/Mdb.

Costume, textile et bijou

Peu d'entrées dans ces domaines en 2012. On signalera cependant le don d'un très beau châle cachemire porté à Lannion, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et conformément à la mode du Trégor, par la grand-mère de la donatrice, M^{me} Colette Serniguet (inv. 2012.23.1.). Notre – très abondante – collection textile comporte aussi un ensemble de bannières et drapeaux, auquel s'est adjoint cette année, par don et à l'initiative de M^{me} Catherine Imberdis, le drapeau du cercle celtique *Korriged Is* de Douarnenez, dessiné en 1944 par Laurent Houël et utilisé tout au long des années 1960 à 1980 (inv. 2012.13.1.)

Un joli bracelet d'argent à décor d'hermines (inv. 2012.7.1.), offert par M^{me} Margareth Baldwin, est venu enrichir notre collection de bijoux régionalistes, production que nous avons mise en valeur dans l'exposition des *Bijoux des régions de France* en 1993.

Guimiliau. Chapelle Sainte-Anne

par Yves-Pascal Castel et Joël Lubin

De l'ancien ossuaire Saint-Roch...

La chapelle Sainte-Anne, située à l'angle sud-ouest de l'enclos paroissial de Guimiliau, est simple. Sa façade est flanquée de contreforts biais, surmontés de lanternons à petits dômes classiques. Un clocheton carré, à la cloche désormais muette, domine le pignon nord. La porte centrale en plein cintre comporte une arrière-voussure de Saint-Antoine¹. L'entrée, encadrée de colonnes lisses, a gardé son vantail d'origine où dominant des panneaux en équerre, entourant un élément carré central. De chaque côté de la porte s'alignent quatre baies cintrées magnifiées par des colonnes cannelées, enveloppées de motifs végétaux dans leur partie basse et coiffées de chapiteaux ioniques. L'architrave, large bandeau courant sous la ligne de la toiture, s'anime d'une frise de volutes et d'entrelacs.

L'édifice était primitivement dédié à saint Roch, un saint antipesteux jadis invoqué à l'instar de saint Sébastien. L'inscription gravée sur le fronton cintré – LAN 1648 – pourrait garder le souvenir d'une année marquée par une poussée de ce fléau endémique qui accabla le pays de manière récurrente jusqu'au milieu du XVII^e siècle. La fonction d'ossuaire se déduit du fait que la base des baies est à hauteur d'appui pour permettre aux fidèles de voir du dehors les boîtes à crânes disposées à l'intérieur sur les étagères appuyées au mur d'en face. Autre preuve de l'usage de la chapelle comme ossuaire, le grand bénitier de pierre à godrons dans l'angle du contrefort à droite, permettant d'asperger les reliques des défunts. L'inscription latine au-dessus de la porte – MEMENTO MORI (« Souviens-toi que tu dois mourir ») – confirme la destination primitive de la chapelle saint Roch, à qui sainte Anne ravit un jour le patronage, sans qu'on puisse préciser à quand remonte le changement de titulaire.

1. C'est une sorte de petite voûte, placée en arrière de l'ouverture de la porte, dans l'épaisseur du mur, en plate bande sur l'avant, en plein cintre par derrière.



Fig. 1. – La chapelle Sainte-Anne, vue générale.
Cliché J. Lubin.

L'ornementation de la façade (fig. 1), sculptée dans un granite qui a tendance à s'effriter, illustre aussi la fonction funéraire de l'édifice : bénitier aux deux goupillons contre un piédestal de colonne, à gauche, crâne posé sur des tibias en sautoir entre deux piédestaux, à droite. On devine ici et là quelque masque et quelque cartouche ovale enrubanné ou posé sur un cuir. En haut de certaines baies, des têtes ailées de chérubins rappellent le séjour céleste des âmes mortes.

Particularité assez peu commune, la façade comporte, située à droite de la porte, une sorte de loggia coiffée d'un dôme, véritable chaire à prêcher de plein vent, accessible par l'intérieur de la chapelle. Le prédicateur y donnait le sermon au jour de la fête des Morts, le 2 novembre.

« Le spectacle est émouvant, commentait, jadis, A. de Lorme dans sa "Notice sur Guimiliau" [...]. Hommes et femmes sont pieusement agenouillés au milieu des tombes ; au premier rang sont placés les veufs, les veuves, les orphelins de l'année. Quelles saisissantes paroles tombent alors des lèvres convaincues du pasteur, au milieu de ces femmes en deuil, revêtues du grand manteau noir, à capuchon tombant, de ces fils accroupis près des sépulcres de leurs pères, devant ces têtes décharnées, qui vous regardent dans l'ossuaire avec leurs yeux vides². »

Mais, si les auteurs, et ils sont nombreux, évoquent brièvement la riche façade de la chapelle Sainte-Anne, ils font à peine allusion au mobilier intérieur qui mérite pourtant qu'on lui prête attention.

2. Cité par G. TOSKER, *Le Finistère pittoresque (sites et monuments)*, t. I, Pays de Léon et de Tréguier, Brest, 1906, p. 367.

... à l'actuelle chapelle Sainte-Anne

L'intérieur du monument fait aujourd'hui oublier sa destination primitive (fig. 2). Il éclate de blancheur sous un lambris bleu ciel, barré au centre par une poutre à engoulant, gueule monstrueuse aux larges crocs. Au mitan, un chérubin et un écu armorié « à deux fasces », rappellent la famille Barbier, à laquelle appartenait Hamon, mort recteur de Guimiliau en 1544³. La présence de telles armoiries renverrait donc à un édifice antérieur dont on aurait aussi conservé la baie au large cavet du XVI^e siècle ouverte dans le mur oriental, tout en mettant la façade au goût du jour un siècle plus tard (1648).



Fig. 2. – La chapelle Sainte-Anne, vue générale de l'intérieur.
Cliché J. Lubin.

Les sablières passées à l'ocre jaune présentent des motifs d'ornement assez rudimentaires. Du côté droit, faisant suite à un blochet simplement mouluré, se développent de larges entrelacs rustiques et un chérubin. Au-delà de la poutre, la sablière décline un profil d'homme, une efflorescence végétale (fig. 3), une poule qui picore, un autre chérubin, une seconde poule picotant, un nouveau motif végétal, une troisième poulette, un dernier chérubin. Animation aux gallinacés bien profane et pour le moins curieuse qui se clôt néanmoins par un profil et un blochet à l'ange présentant la couronne d'épines. Sur la sablière d'en face, un chérubin, des feuillages, un second chérubin, d'autres feuillages, un masque de profil, et, passé la poutre, une suite banale de motifs végétaux et de volutes allongées.

3. Le personnage est bien connu, puisqu'il s'agit du richissime abbé commendataire de Saint-Mathieu, chanoine de Léon, Tréguier et Cornouaille, oncle du bâtisseur du château de Kerjean, P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Guimiliau », *Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912, p. 79.



Fig. 3. – Détail de la sablière ouest.
Cliché J. Lubin.

Le grand autel de sainte Anne

L'autel

Plus que la poutre et les sablières, la pièce digne d'attention est l'autel qui, avec son retable, occupe le mur du chevet (fig. 4). De forme particulière, cet autel en pierre, daté de 1644, a son coffre original de granite rose associé à une base et à une table en granite gris. Le profil du coffre est, avec ses épaisses courbes et contre-courbes latérales à volutes, résolument baroque. Timbré d'un large monogramme IHS, le centre est occupé par un visage encadré des initiales FPIMF, lettres énigmatiques qui pourraient s'interpréter ainsi : « Fait par I M, fabrique ». Il est curieux de constater que ce rébus désigne alors le fabricant de la chapelle et non le recteur de la paroisse, Hamon Guillerm (1600-1645), dont on sait qu'il était docteur en théologie. La chapelle du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon présente un autel étrangement similaire, mais antérieur d'un bon demi-siècle (1591).

Fig. 4. – Autel en pierre daté de 1644.
Cliché J. Lubin.



Le retable de François-Marie Caujan

Au-dessus de l'autel, le retable est d'une tout autre époque. Il est en grande partie dû à Caujan, sculpteur de Landerneau (1874-1952), qui signe aussi la grande statue de sainte Anne de la niche centrale (fig. 5). Debout, la sainte apprend à lire à sa fille Marie, attentive à la parole de sa mère. Anne lui montre du doigt le texte, écrit sur un parchemin déroulé dans les mains de l'enfant et non sur les pages d'un livre comme dans l'iconographie habituelle



Fig. 5. – Vue d'ensemble du retable de sainte Anne.
Cliché J. Lubin.



Fig. 6. – Ange adorateur au fronton du retable.
Cliché J. Lubin.

de la sainte. Le thème de *Sainte Anne éducatrice* tient, aux côtés de celui de *Sainte Anne trinitaire*, réunissant Anne, la Vierge et de l'Enfant Jésus, une place fort honorable dans les églises et les chapelles d'une Bretagne dont l'aïeule du Christ est la patronne vénérée. Les Bretons ne reconnaissent-ils pas la sainte pour leur « grand-mère », depuis un temps immémorial, *Santez Anna, mamm gozh ar Vretoned* ?

On notera que, remontant le meuble dans la première moitié du XX^e siècle, Caujan a eu la bonne idée d'y insérer les pièces du XVII^e siècle qui provenaient du retable antérieur. On les reconnaît qui tranchent par leur couleur claire sur l'ensemble moderne en chêne foncé. L'artiste de Landerneau a ainsi intégré dans le meuble recréé une série de bas-reliefs dispersés du haut en bas : une dizaine de chérubins, des angelots logés dans de petits médaillons rectangulaires et surtout, au sommet du retable, deux grands anges en haut relief de belle facture classique (fig. 6). Agenouillés sur le fronton, ils adorent le Père éternel qui surgit, bras étendus, dans un triangle aux bords animés d'une frise de nuages d'où jaillissent deux gerbes de neuf rayons.

Pour le corps rectangulaire du retable, Caujan adopte une certaine rigueur de lignes. L'œuvre s'apparente aux retables lambris, qui n'ont pas beaucoup de relief. Les deux pilastres plats à six cannelures, sommés de chapiteaux composites, supportent une architrave à modillons ornée de trois têtes

de chérubins ailés séparés par des rinceaux. La teinte est un chêne foncé, sans rehauts dorés comme on peut en voir ailleurs, dans l'église de Berven en Plouzévédé, par exemple.

La niche centrale du meuble, plate et cintrée, a pour agrafe un chérubin, qu'accompagnent deux autres logés dans les écoinçons. Le cadre étroit de la niche est ponctué de feuillages avec des hermines et des étoiles. La grande statue de sainte Anne décrite plus haut porte la signature de Caujan inscrite sur le plat du socle. Sur les gradins se détache en relief et en caractères de type « antique » une simple invocation : O MATER PATRIAE / ANNA POTENTISSIMA / BRITONUM TUORUM SALUS ESTO. (« Ô mère de la patrie, très puissante Anne, sois le salut de tes Bretons »).

Les médaillons

Quant aux dix médaillons octogonaux, qui encadrent la niche centrale, ils présentent des scènes, sculptées en bas relief, dont aucun des sujets n'est choisi au hasard : les cinq « images » de gauche esquissent la vie terrestre de sainte Anne elle-même, ceux de droite font référence au culte qui lui est porté par les fidèles. Leur décor est simplifié, jusqu'à être inexistant dans certaines compositions. Les scènes se lisent, comme cela ce fait en général dans les vitraux, en commençant par le bas à gauche :

- premier médaillon, *Le Mariage d'Anne et de Joachim*. L'union d'Anne et de Joachim, célébrée dans l'intimité, se concentre sur la remise de l'anneau nuptial à l'épouse en présence du seul prêtre juif.
- deuxième médaillon, *La Prière de sainte Anne dans le jardin* (fig. 7).

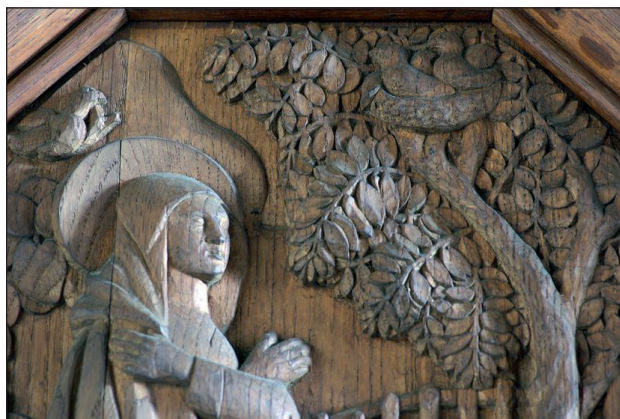


Fig. 7. – *La Prière de sainte Anne dans le jardin* (détail).
Cliché J. Lubin.

Dans un jardin clos d'une palissade légère à jours, une femme à genoux, les bras croisés, contemple un arbre vigoureux dont le feuillage abrite le nid d'un couple de passereaux. Un troisième oiseau volette au-dessus de la tête auréolée de la femme. Le texte, déjà ancien, d'un *Dictionnaire des noms de baptême* se réfère explicitement à cet épisode peu connu, et peu illustré, du moins dans le Finistère, de la vie de la sainte :

« Le nom [de sainte Anne (Anna, « grâce », en hébreu)] se trouve mentionné pour la première fois par saint Épiphane. [...] Anne et Joachim étaient unis depuis vingt ans [...], mais] leur union était stérile [...]. Or il arriva qu'une année, Anne et Joachim s'étant rendus dans la ville sainte pour y célébrer la fête des Ancénies, le grand-prêtre Ruben repoussa leurs offrandes [...]. Pénétré d'une grande douleur, Joachim ne voulut plus retourner dans sa maison, et il s'enfuit au désert où il passa de longs jours dans les prières et dans les larmes.

Anne de son côté [...], retirée dans l'intérieur de sa maison, priait tous les jours le Seigneur de lui rendre son époux et de la délivrer de son opprobre. Or, un jour qu'elle était descendue dans son jardin vers la neuvième heure, et qu'elle priait, les yeux levés au ciel, ses regards s'arrêtèrent sur un laurier en fleur où reposait un nid de passereau. "Hélas ! disait-elle, à quoi suis-je semblable ? Je ne puis être comparée ni aux arbres qui produisent des fleurs et des fruits, ni aux oiseaux qui construisent leur nid pour y élever leur progéniture." Alors un ange du Seigneur descendit vers elle et lui dit : "Anne, le Seigneur a entendu votre prière ; vous connaîtrez les douleurs de l'enfantement, et votre race sera glorifiée par toute la terre." – "Vive le Seigneur, mon Dieu, répondit l'épouse de Joachim, je fais vœu de lui offrir le fruit de mes entrailles et de le consacrer au service de son saint temple."

Deux autres messagers célestes apparurent alors : "Anne, lui dirent-ils, voici Joachim qui s'avance avec ses troupeaux. Vous le rencontrerez à la *Porte-Dorée* de Jérusalem et telle sera le signe de la vérité de notre promesse." Joachim, en effet, avait reçu du ciel un semblable avertissement. Un ange vint lui annoncer la fin de ses épreuves et lui dire au nom du Seigneur : "Anne, ton épouse, mettra au monde une fille à laquelle vous donnerez le nom de Marie. Elle sera consacrée à Dieu dans le temple ; le Saint-Esprit habitera en elle dès le sein de sa mère et il opérera en elle de grandes choses."

Alors Joachim quitta le désert pour venir retrouver sa pieuse compagne. Les deux époux se rencontrèrent, comme l'avaient annoncé les messagers célestes, auprès de la *Porte-Dorée* de Jérusalem, et, rendant grâce à Dieu, ils se redirent leurs visions merveilleuses : c'était le 8 décembre ; c'est aussi le jour où l'Église célèbre la fête de l'Immaculée-Conception. Neuf mois s'étant accomplis, Anne enfanta une fille à laquelle, selon l'ordre du Seigneur, elle donna le nom de Marie⁴. »

- troisième médaillon, *Naissance de la Vierge Marie*. Dans un intérieur fort modeste, à la fenêtre et au rideau simplement esquissés, un bassin posé sur un banc pour évoquer l'accouchement, la matrone présente à Anne qui s'allonge sur son lit d'accouchée la fille qui vient de naître.

- quatrième médaillon, *Présentation de la Vierge Marie au Temple*. Dans le sanctuaire, réduit à une colonne, Anne tend le bras en présentant sa fille qui, agenouillée en haut des marches jonchées de roses, est accueillie à bras ouverts par le prêtre de service.

- cinquième médaillon, *Groupe de sainte Anne trinitaire*. La représentation, ici sans aucun décor, emprunte à la tradition le schéma classique où sainte Anne assise reçoit des mains de la Vierge Marie, assise comme elle, l'Enfant Jésus qui lui est tendu.

4. G. BELÈZE, *Dictionnaire des noms de baptême*, Paris, 1863, p. 27-28.

Quant aux cinq médaillons à droite de la niche, leur sujet illustre la dévotion portée à l'aïeule de Jésus, de manière fort variée :

- sixième médaillon, *Apparition de sainte Anne à Nicolazic*. La scène se passe en Bretagne au mois d'août 1623, dans une maison de paysan ; sur le manteau de la cheminée trônent un petit crucifix et une statuette de sainte Anne avec la Vierge. Sur la droite on devine un lit clos accosté de son banc. Nicolazic, le saint laïc du diocèse de Vannes, est figuré agenouillé, vêtu du *bragou-bras* des paysans, son chapeau à larges bords posé à terre. Face à sainte Anne qui lui apparaît dans la nuée, l'homme, qui porte un cierge, écarte les mains, trahissant sa surprise. Le tableautin résume ainsi les événements extraordinaires qui se seraient passés dans le champ de Bocéno, au lieu où se dresse aujourd'hui la basilique de Sainte-Anne d'Auray (Morbihan)⁵.

- septième médaillon, *Sainte Anne montre la croix à la reine Anne d'Autriche* (fig. 8). La dame couronnée, agenouillée devant la croix que lui montre sainte Anne, n'est autre que la reine Anne d'Autriche, l'épouse qui n'arrivait pas à donner d'héritier au roi Louis XIII. On connaît le vœu que fit le monarque le 10 février 1638, demandant au Ciel de lui accorder une progéniture. Après vingt-trois ans de stérilité, survint la naissance de Dieudonné, futur Louis XIV, au prénom bien significatif.

Fig. 8. – *Sainte Anne montrant la croix à la reine Anne d'Autriche*.
Cliché J. Lubin.



- huitième médaillon, *La Prière à sainte Anne en famille* (fig. 9). De la cour des Grands on passe à l'intimité d'une famille paysanne ordinaire. Devant un meuble portant la statuette de sainte Anne éducatrice encadrée de bouquets de fleurs, s'agenouillent deux enfants, le plus petit sur un prie-Dieu. Par derrière, la mère et le père les invitent à se tourner vers la mère de la Vierge, Anne, la patronne de la Bretagne.

Fig. 9. – *La Prière à sainte Anne en famille*.
Cliché J. Lubin.



5. Sans nous étendre sur les diverses apparitions de la Vierge, on notera que les étoiles qui accompagnent chacun des dix médaillons rappellent les pluies d'étoiles dont Nicolazic dit avoir été témoin au cours des visions qui suivirent la première dont il fut gratifié au début du mois d'août 1623.

• neuvième médaillon, *Le Vœu du naufragé à sainte Anne* (fig. 10).

Inspirée d'un ex-voto, la scène se passe en plein océan, dans la tempête qui fait rage. La vague déferle, la proue du vaisseau démâté s'enfonce dangereusement dans les flots déchaînés, mais le matelot s'agrippe désespérément au mât et implore la sainte qui lui apparaît au sein de la nuée orageuse, signe que sa prière va être exaucée.

Fig. 10. – *Le Vœu du naufragé à sainte Anne*.



Fig. 11. – *L'Atelier du menuisier*.
Clichés J. Lubin.

• dixième médaillon, *L'Atelier du menuisier* (fig. 11). On pourrait se méprendre et voir dans ce dernier médaillon Joseph et Jésus dans l'atelier du charpentier de Nazareth. Il n'en est rien. Il s'agit pour le sculpteur de rendre hommage à sa manière à la sainte sous le patronage de qui se plaçait jadis la corporation des menuisiers. Ainsi, au mur de ce qui est l'atelier d'un ébéniste ordinaire, se devine un petit tableau montrant Anne, grand-mère de Jésus, avec Marie, sa fille. À la cloison du local s'appuient des planches et s'accrochent une scie et divers outils. Au pied de l'établi une grande varlope repose sur deux blocs de bois au milieu des copeaux. On est, ici, en présence, ni plus ni moins, d'un tableau de corporation.



Sous les deux séries de médaillons le sculpteur Caujan a remplacé des bas-reliefs provenant d'un retable antérieur. Enfin, posées de part et d'autre du retable, sur des consoles de pierre, trônent deux grandes statues du XVI^e siècle, en bois polychrome : un *Christ aux liens*, au manteau rouge et



Fig. 12. – *Christ aux liens*, bois polychrome, XVI^e siècle.
Cliché J. Lubin.

aux mains liées, qui attend le supplice (fig. 12) et une belle *Vierge à l'Enfant*, au grand voile bleu, tenant dans sa dextre le lis virginal. Sous ces deux grandes statues deux autres, plus modestes, sont peintes en blanc, un saint Jean et une Vierge Marie qui pourraient provenir d'une *Crucifixion*, semblable à celles que l'on voit encore sur plus d'une poutre de gloire dans les sanctuaires.

Annexe. François-Marie Caujan (1874-1952)

Né à Guipavas en 1874, François-Marie Caujan est mort à Landerneau en 1952. Grand Prix de Rome de sculpture, il prend la succession de Toularc'hoat, dont l'atelier a été fondé en 1840, rue de la Fontaine-Blanche à Landerneau. Il y emploie jusqu'à trente ouvriers et chez lui on ne chôme pas : « Nous travaillons dix heures par jour », écrit le maître, le 25 juin 1924, à un sculpteur qui lui demande des renseignements.

Parmi les réalisations produites dans l'atelier Caujan, on peut citer des boiseries pour le château de Trévarez à Saint-Goazec, la vaste demeure de James de Kerjégu, député du Finistère, ou encore des chambres d'officiers sur des navires de la Marine nationale. En 1909-1910, il fournit des menuiseries pour les nouveaux bureaux de la préfecture de Quimper, travail exécuté sous la direction d'Adolphe Valy, architecte départemental. Le maître de Landerneau sculpte aussi une cheminée destinée à Kastel-Brizeux, la demeure de Théodore Botrel à Pont-Aven, la « ville des meuniers », sur les bords de l'Aven. Par ailleurs, Caujan contribue à enrichir le mobilier de nombreuses églises du diocèse de Quimper et de Léon, comme celle de La Martyre, où l'on installe « une nouvelle table de communion et une clôture de chœur, en chêne sculpté, œuvre de M. Cojean (*sic*)⁶ ».

Le fils de Caujan, François-Marie, quant à lui, est connu pour avoir travaillé aux faïenceries Henriot à Quimper.

Résumé

Dans l'enclos paroissial de Guimiliau, la chapelle Sainte-Anne, datée 1648, présente la façade typique d'un ossuaire, ossuaire jadis dédié à saint Roch, un saint antipesteux. À l'intérieur, le grand retable aux pilastres cannelés est une création partielle de Caujan, sculpteur de Landerneau (1874-1952). Il signe la statue de sainte Anne éducatrice et fournit les dix médaillons qui encadrent la niche. Ce faisant, il prend soin d'intégrer dans son travail des éléments anciens dont les teintes claires tranchent sur le chêne sombre : en particulier des chérubins et deux anges adorateurs, prosternés de chaque côté du Père éternel trônant dans une gloire somptueuse.

6. H. PÉRENNÈS « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. La Martyre », *Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, t. 31, 1932, p. 203.

Abstract

In the Guimiliau *enclos paroissial*, the chapel of Sainte-Anne, dated 1648, has the typical facade of a charnel-house, formerly dedicated to saint Roch, a saint one prayed to against the plague. Inside the building, the large reredos with fluted pilasters is partly the work of Caujan, a Landerneau sculptor (1874-1952). He authored the statue of *Sainte Anne éducatrice* and the ten medallions framing the niche. He however took care to include older elements – in particular cherubs and two adoring angels, kneeling on each side of the Father Eternal enthroned in a sumptuous glory – into his work, their light colours standing out against the dark oak.

Diverradur

Heñvel mik eo talbenn chapel Santez-Anna, bet savet er bloaz 1648 e klos-ilis Gwimilio, ouzh ur garnel, houmañ gwechall da Sant Roch a oa pedet a-eneb ar vossenn. E-barzh ar chapel ez eus ur stern-aoter gant pezhioù peulioù roudennet savet, ewid ul lodenn anezo, gant Caujan, kizeller e Landerne (1874-1952). Gantañ iwe eo bet savet an delwenn Sainte Anne éducatrice ha roet an deg metalenn tro-dro d'ar c'hustod. En e oberenn newez en deus bet c'hoant d'ober gant tammoù kozh, al liw anezo o vezañ sklaer hag o tont war wel a-ziwar ar c'hoat derw teñval : da skwer ar gerubined hag an daou ael adorer o stouañ eus peb tu eus an Tad eternal, war e dron, en e c'hloar divent.



Maurice Rollet de l'Isle (1859-1943) Ingénieur hydrographe et dessinateur-illustrateur aux colonies

par Nicolas Meynen*

Maurice Rollet de l'Isle n'est pas un découvreur de terres inconnues ni un conquérant tels Rigault de Genouilly et Courbet en Cochinchine, Garnault et Bienaimé en Tunisie et à Madagascar, ou Savorgnan de Brazza au Gabon et au Congo. Il s'inscrit, en tant qu'ingénieur hydrographe de marine¹, dans la longue tradition des marins de l'État, de La Pérouse à Dumont d'Urville en passant par Beautemps-Beaupré² et Pâris³, qui ont établi des cartes topographiques afin que nulle zone blanche ne demeure plus sur les planisphères. Ainsi, nous le retrouvons, embarqué au départ de Brest le plus souvent pour des missions de topographie, de sondes et de mise en place de signaux, parcourant sous le pavillon national quelque mer (océan Atlantique, Méditerranée, mers de Chine, océan Indien) et remontant quelque fleuve, dans une période de « véritable course aux colonies⁴ ».

* Maître de conférences d'histoire de l'art contemporain à l'université de Toulouse II-Le Mirail.

1. L'hydrographie est l'étude de la géographie physique d'un pays, afin de donner satisfaction aux besoins de la navigation militaire comme de la navigation commerciale : confection et tenue à jour des cartes et plans des côtes et des fonds marins, étude des cours d'eau, de la profondeur des mers, des courants, des mouvements de marées.
2. Charles François Beautemps-Beaupré est l'inventeur des méthodes de l'hydrographie de précision qu'il employa pour la première fois lors du voyage d'exploration à la recherche de La Pérouse (1791-1796).
3. Embarqué comme hydrographe sur la *Favorite* en 1830, François Edmond Pâris (1806-1893) découvrit la colonie de Macao où il s'intéressa, crayons et pinceaux à la main, à l'architecture navale exotique dans une approche documentaire.
4. Quand la guerre contre la Prusse éclata en 1870, la France possédait un empire colonial de neuf cent mille kilomètres carrés. En 1914, elle détenait le second empire du monde par l'étendue (dix millions de kilomètres carrés) et par sa population (quarante-huit millions d'habitants dont seulement deux millions de Français).

Parallèlement à ses opérations hydrographiques, il est de ces hommes de troupe⁵ dont la mer a forcé le talent, souvent au su de la hiérarchie. Se faisant à la fois écrivain et illustrateur, il saisit pour ainsi dire quotidiennement les univers des terres nouvelles au contact desquelles ses missions scientifiques le conduisent. Ses rencontres notifiées intimement dans des carnets, il les agrémente de très nombreuses illustrations (dessins, aquarelles, dessins aquarellés, gouaches) quand d'autres, préférant exclusivement la photographie, diffusent, par les moyens de duplication qu'offre ce médium⁶, un discours moralisateur⁷.

Durant ses onze années et neuf mois de service en mer et aux colonies, dont un an et huit mois en temps de guerre⁸, il rédige, à notre connaissance, au jour le jour, cinq carnets de voyage richement illustrés, dont le traitement de la première de couverture, pour les trois premiers, laisse penser qu'ils ont été conçus pour être publiés : *Journal de mon voyage sur la Flore, 1881-1882* ; *15 jours dans la brousse. Madagascar, Cap d'Ambre, 1894* ; *Martinique. Mission scientifique. À bord du France, 1902* ; *Mission Dufour, 1887* ; *Missions des Minquiers, 1888-1889*. Contemporain du *Journal de mon voyage sur la Flore*, il faut ajouter également un recueil de lettres⁹ adressées à un ami que Rollet de l'Isle tient informé régulièrement de son expédition, en s'attardant longuement à décrire sa vie à bord : *6 mois à travers l'Atlantique, 1881-1882, Lettres sur la Marine*.

Auparavant conservés au Service hydrographique de la Marine de Brest, qui n'en connaît pas la provenance, ces manuscrits sont déposés aujourd'hui au Service historique de la Défense de Brest¹⁰. Ils constituent un fonds inédit, complété en outre par divers documents¹¹ : un album de quatorze photographies noir et blanc non datées de Montevideo (Uruguay) et de Rio (Brésil) ; une photographie noir et blanc d'Asnières-sur-Seine, de 1862 ; un dossier intitulé *Mission en Corse. À bord de l'Étendard, 1890-1891*, contenant vingt-

5. Par exemple : l'aspirant Julien Viaux, en 1872, qui ne s'appelait pas encore Pierre Loti ; le capitaine Gabriel Viaux, en 1898-1900 ; le capitaine de frégate Gourdon, commandant en second du *Bayard*, navire de l'escadre de l'amiral Courbet, que Rollet de l'Isle a dû rencontrer au Tonkin.

6. La technique de la photographie découverte dans les années 1810 trouva en 1839 un premier perfectionnement caractérisé par la stabilisation de la fixation et de la conservation des épreuves (daguerriotype). La technique des négatifs sur plaques de verre au collodion, puis au bromure d'argent dans les années 1880, fut une autre grande étape.

7. Une véritable idéologie coloniale vit le jour en France au milieu du XIX^e siècle, au service de laquelle se mit la photographie.

8. Dossier personnel de Charles Dominique Maurice Rollet de l'Isle, Serv. hist. Défense, Vincennes, Marine, CC⁷ 4^e Moderne, carton n°1243, dossier 11.

9. Ce n'est pas un carnet de voyage proprement dit. Il est possible qu'il s'agisse d'une fiction littéraire, car l'identité de cet ami ne nous est pas connue. Sur la première de couverture de ce manuscrit, illustré à l'aquarelle, un jeune élève ingénieur a les traits de Rollet lui-même.

10. Ces manuscrits sont sans cotes.

11. *Id.*

cinq aquarelles, quarante-huit dessins à la plume (dont dix-neuf paysages et vingt-neuf portraits) et vingt-deux tirages photographiques représentant des vues de l'île¹² ; deux manuscrits rédigés en 1914, relatifs à un seul et même ouvrage édité à Paris en 1950, sous le titre : *Étude historique sur les ingénieurs hydrographes et le Service hydrographique de la Marine, 1814-1914*. Nous comptons en plus l'ouvrage *Au Tonkin et dans les mers de Chine. Souvenirs et croquis (1883-1885)*, paru en 1886¹³, qui relate sa campagne en Extrême-Orient, et dont nous n'avons pas retrouvé le manuscrit. L'existence d'autres carnets de voyage devient, dès lors, envisageable¹⁴.

Les récits de voyage qu'il consacre aux côtes de France n'intéressent pas notre propos. Nous retiendrons ceux, au nombre de trois, qui relayent ses missions aux colonies et dans les protectorats français. La première, à travers l'Atlantique d'octobre 1881 à juillet 1882, sur la *Flore*, au cours de laquelle, au retour de Montevideo, il est initié lors de la cérémonie du « passage de la Ligne », est un voyage de formation et d'aguerrissement à la navigation. Nous l'accompagnons ensuite au Tonkin et dans les mers de Chine, de septembre 1883 à octobre 1885, où il réalise des levés dans des zones que la France peine à conquérir¹⁵. Nous le retrouvons enfin en 1894, conduisant une campagne hydrographique à Madagascar. Ses carnets de souvenirs inédits illustrent le long voyage par bateau et la vie des hommes à bord, la diversité des paysages, les curiosités géographiques, naturelles ou architecturales. Autre matière à étonnement : les thèmes de la vie militaire aux colonies, tout d'abord les premiers pas et les premières rencontres avec la nouvelle terre.

Son regard n'est jamais dur, à l'image de son caractère que l'on disait discret. Chez cet officier de marine, brillant et attachant, il n'y a pas de processus de dévaluation des sociétés conquises, qui placerait l'« homme blanc » au-dessus de tout. En effet, dans ses carnets, il ne représente pas l'autre avec le souci de mise en échelle des « types raciaux ». Ses dessins traduisent avec réalisme et un humour subtil ce qu'il est, ce qu'il trouve dans ces pays nouveaux, avec curiosité et fascination. Avec un regard d'anthropologue et d'ethnologue à la fois, il se livre à des observations préliminaires sur les sociétés « indigènes » et les colonies anglaises. Il fixe les différents types humains,

12. Nous ne savons pas si les photographies sont de l'auteur. Le Service hydrographique disposait de photographes instruits à la pratique des procédés au collodion humide.

13. Publié à Paris, avec cet envoi : « À mon ami et collègue J. Renaud. » Rappelons que c'est sous les ordres de Joseph Renaud que Rollet de l'Isle servit en Extrême-Orient. Une note du directeur du cabinet du ministre au directeur du personnel, en date du 14 mai 1886, contenant l'autorisation du ministre au sous-ingénieur Rollet de l'Isle de publier son livre, indique cet autre titre : *Deux ans dans l'Extrême Orient*.

14. Cependant, au stade de notre recherche, nous n'avons pas trouvé d'autre carnet au Service historique de la Défense à Vincennes, ni au Service hydrographique et océanographique de la Marine à Brest, ni aux Archives nationales de France.

15. Si le protectorat français sur l'Annam et le Tonkin semblait acquis en 1885, il fallut une dizaine d'années à Gallieni pour « pacifier » le Tonkin. Créée en 1886, l'Union indochinoise réunit sous un même gouverneur la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, rejoints après 1893 par le Laos.

leurs spécificités culturelles, leurs modes de vie et de production, leur habitat, avec une attirance esthétique, une tentative d'évocation artistique et un attachement sincère.

Formation

Charles Dominique Maurice Rollet de l'Isle est né à Paris le 19 novembre 1859 et décédé à Maisons-Laffitte le 24 novembre 1943¹⁶. Après de brillantes études au collège Rollin à Paris, il est reçu à Polytechnique en novembre 1878. Deux ans plus tard, au sortir de cette école, avec le numéro 19 sur deux cent trente-cinq élèves, il poursuit ses études comme élève-ingénieur hydrographe de marine¹⁷.

L'enseignement théorique qu'il reçoit au dépôt de la Marine est complété par des campagnes d'instruction qui le conduisent régulièrement à Brest, où il vient pour la première fois en avril 1881 avec les aspirants sortant de l'École navale. Le navire-école la *Cigale* est alors son lieu de vie durant les presque cinq mois que compte sa première mission en Gironde et en Loire¹⁸. En octobre de la même année, il embarque sur la *Flore* pour sa deuxième mission. Des neuf mois passés sur ce croiseur-école, où il parfait son instruction dans la pratique de la mer¹⁹, il rapporte son premier carnet de voyage. En quittant le port d'Hyères où la *Flore* fait escale en Méditerranée avant de poursuivre vers la Spezia, Rollet se découvre une âme de navigateur :

« Au moment où nous avançons, la musique placée sur le gaillard d'arrière du *Souverain* commence à jouer pour nous faire ses adieux. J'ai éprouvé là une sensation que j'avais trouvée beaucoup moins forte à notre départ de Brest quand la *Bretagne* nous a salués de même. Cette musique militaire dont les éclats sont un peu apaisés par l'éloignement, pendant que le bâtiment s'ébranle lentement, a des sons qui vous remuent profondément. C'est là une impression qu'il faut avoir ressentie pour la comprendre et que l'on restitue difficilement après coup²⁰. »

Suit, en juillet 1882, sa troisième expédition. Cette fois, en tant que sous-ingénieur hydrographe, il prend place à bord de la *Chimère*, où il apprend le mouillage et réalise ses premiers sondages des fonds marins du littoral nord

16. On trouve la trace des Rollet de l'Isle, père et mère, dans un travail du Cercle généalogique et historique de Louveciennes, cf. http://cghlouveciennes.fr/photo_a_arbre.pdf.

17. Il est le seul polytechnicien à intégrer, en 1880, ce corps dont la création remontait à 1814.

18. Ce voyage avait l'avantage de donner aux hydrographes les qualités et les connaissances maîtresses capables de les rendre aptes à exercer éventuellement le commandement d'un bâtiment spécialement hydrographique : exercices pratiques avec des embarcations, armement d'un petit bâtiment.

19. « Notre instruction se fait par la pratique : c'est la meilleure et la plus rapide des méthodes », *6 mois à travers l'Atlantique*, *op. cit.*, lettre du 11 octobre 1881, p. 12.

20. *Journal de mon voyage sur la Flore...*, *op. cit.*, p. 110.

de la France. Au total, entre 1883 et 1908, Rollet n'embarque pas moins de treize fois à Brest et cinq fois à Lorient.

Remplacés progressivement par des opérations à terre, ses voyages en mer diminuent en nombre à partir de 1902, année où il participe à une mission scientifique à la Martinique à la suite de l'éruption de la montagne Pelée. Il termine ses embarquements comme chef de la mission des côtes de France, en dirigeant les levés d'ensemble des abords de Penmarc'h (1904), de Concarneau (1905) et de la baie de Quiberon (1906-1908)²¹. Le 30 septembre 1919, il arrive à la tête du corps des ingénieurs hydrographes²², service qu'il quitte le 19 novembre 1924, atteint par la limite d'âge.

Rollet de l'Isle, à la fois scientifique et marin illustrateur parti autour du monde comme tant d'autres de son époque, à la reconnaissance des terres lointaines de France, n'est pas mentionné dans l'ouvrage *Marins de France. Conquérants d'Empires XIX^e-XX^e siècles*, publié par le contre-amiral Hubert Granier²³, ni dans le livre dirigé par Sophie de Sivry, Marie-Pierre Damarcq et Jean Martinant de Préneuf, *Mémoires de la mer. Cinq siècles de trésor et d'aventures*²⁴. Seule une notice lui a été consacrée en 1947, soit quatre ans après sa mort, par M. L. Pélissier, ingénieur hydrographe²⁵.

Un scientifique à l'esprit toujours en éveil

En dehors des travaux de triangulation, de sonde ou de topographie que lui impose son service journalier, Rollet de l'Isle est constamment à la recherche d'améliorations et de perfectionnements des méthodes de levé et de la science hydrographique en général, dont il fait état dans de nombreuses publications scientifiques²⁶.

Son passage à la section des instruments scientifiques est marqué en 1888 par un premier mémoire intitulé « Historique et état actuel du service

21. Ses travaux précis servaient encore de documents de base au Service hydrographique de Brest, plus de vingt ans après son départ à la retraite.

22. Il succéda à l'ingénieur général Joseph Renaud. Depuis 1885, le Service hydrographique relevait de l'état-major général du ministre.

23. Rennes, 1991.

24. Paris, 2005.

25. « La vie et l'œuvre de Charles-Dominique-Maurice Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe général de la Marine », *Annales hydrographiques*, n°19, 1947, p. 1-6.

26. Le Service hydrographique a compté d'autres intelligences ouvertes qui, en dehors de leurs occupations purement professionnelles ou à côté de celles-ci, ont été productives dans divers domaines : astronomie (Bouquet de La Grye), chronomètres (Rollet de l'Isle, Bouquet de La Grye), compas (Darondeau, Caspari), marées et courants (Monnier, Chazallon, Bouquet de La Grye, Favé, Rollet de l'Isle), météorologie (Chazallon, Keller, Caspari, Bouquet de La Grye), navigation (Keller, Hatt, Caspari), ports et travaux maritimes (Wissocq, Renaud, Bouquet de La Grye), etc.

des chronomètres au Service hydrographique²⁷ ». L'année suivante, il publie chez Baudoin et C^{ie}, libraire militaire à Paris, un ouvrage historique sur le *Service des chronomètres au Service hydrographique*, dans lequel il souligne l'importance des transformations techniques : « Elles serviront à faire comprendre [...] l'état actuel du Service. » Il oriente aussi ses recherches dans le domaine de la navigation, en publiant en 1892, avec l'ingénieur Louis Eugène Napoléon Favé, un article intitulé : « Abaque pour la résolution des problèmes astronomiques et de navigation²⁸. »

Concernant le calcul du point à la mer et les stations de triangulation, ainsi que la construction des stations de topographie et de sonde, il publie plusieurs articles. Il est sous-ingénieur hydrographe lorsqu'il reçoit, en 1893, une lettre de satisfaction du ministre de la Marine pour les connaissances techniques pleines d'intérêt dont il a fait preuve dans son travail sur la *Construction des stations de topographie et de sonde. Solution de quelques cas particuliers*²⁹. Cette année-là, il fait construire un cercle hydrographique à quatre miroirs, instrument qui permet d'observer les angles de 0 à 180°. En 1895, Félix Faure, alors ministre de la Marine, lui décerne une médaille d'or pour son travail intitulé : *Nouveau cercle hydrographique*³⁰. En 1896, il est lauréat du prix Jean-Baptiste Morot de la Société de géographie, pour *Exploration et levés dans l'archipel Faitsi-Long (Tonkin) 1884-1885*³¹. L'année suivante, dans *Méthode de calcul rapide des points d'une triangulation*³², il expose un moyen de calcul simplifié du levé des rivières.

Au Service des marées dont il assure la direction de 1902 à 1920³³, il perfectionne la méthode de calcul des marées en refondant tous les travaux connus sur cette question. Dans l'*Annuaire des marées des côtes de France et des colonies* de 1910, il publie des tables de concordance permettant de prédire facilement et avec précision les marées des divers ports de France à partir du calcul de la marée de Brest³⁴. En 1916, dans son étude sur « L'utilisation de photographies prises en avion pour compléter une carte³⁵ », il ouvre de

27. *Revue maritime et coloniale*, vol. 99, 1888, p. 324-344 et 480-503.

28. *Annales hydrographiques*, vol. 14, 1892.

29. Lettre du ministre en date du 25 avril 1893. Serv. hist. Défense, Vincennes, CC7, bulletin individuel de notes.

30. Paris, 1893, extrait des *Annales hydrographiques*, vol. 15, 1893.

31. Voir l'étude en ligne de G. JOLY, B. JOSEPH, « Clin d'œil à nos spécialistes disparus », à l'adresse www.archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2009/joly/article.html.

32. *Annales hydrographiques*, vol. 19, 1897, p. 62-70.

33. Rollet assure en outre le service de correction des cartes, Serv. hist. Défense, Vincennes, CC7, bulletin individuel de notes, *supra* note 8.

34. Il publie différents travaux sur l'application de sa méthode ainsi qu'un ouvrage intitulé *Observation, étude et prédiction des marées* (Paris, 1905), où il s'attache à donner des indications pratiques à ceux qui ont, dans des campagnes hydrographiques, à s'occuper de cette question.

35. Extrait des *Annales hydrographiques*, vol. 36, 1916.

nouveaux aperçus très intéressants sur l'utilisation de la navigation aérienne pour l'hydrographie. On peut encore rattacher à sa bibliographie d'autres publications dont un *Lexique météorologique en 12 langues*³⁶.

En sa qualité de spécialiste reconnu des questions de marées, il présente en 1923 sa candidature au Bureau hydrographique international de Monaco qui ne la retient pas. C'est là son seul échec professionnel dans une carrière exceptionnelle qui l'a conduit par ailleurs à la présidence de la Section d'océanographie physique du Comité national de géodésie et de géophysique, de 1923 à 1929.

Un dessinateur reporter doté de réelles qualités d'écrivain³⁷

Nous ne savons rien de la formation de Rollet aux arts graphiques. Pas une seule fois dans ses notes il ne parle de sa passion pour l'écriture et le dessin qui, pourtant, occupent à l'évidence une bonne partie de son temps libre en mission. Ses pratiques sont-elles issues d'un enseignement artistique ou bien le fruit d'un apprentissage personnel ? Nous savons seulement qu'à Polytechnique les élèves-officiers apprenaient à lever des cartes et à tracer des vues de côtes afin d'en repérer les amers et d'en signaler les défenses. Dans les cours de lavis théorique, de dessin, de stéréotomie et travaux graphiques, d'architecture et de topographie, Rollet de l'Isle s'est toujours illustré par ses bons résultats.

Nous en apprenons un peu plus dans sa cinquième lettre à son ami, en date du 25 octobre 1881 :

« Le 23, au point du jour, nous étions en vue des hautes montagnes dénudées qui forment le cap Roca [...], et nous nous précipitons, sous les ordres du lieutenant de vaisseau chargé de cette spécialité (du dessin à la navigation) sur le gaillard d'avant, armés d'albums et de crayons afin de prendre la première vue de la traversée. Chaque aspirant doit en effet, ainsi, collectionner pendant le voyage les premiers aspects des terres que nous irons connaître ; cette prescription qui n'a qu'un but, pour l'instant, celui de les familiariser avec la reproduction rapide d'une vue, aura l'avantage de permettre à nos futurs officiers, en cas de découverte de terres lointaines, de rapporter un croquis assez fidèle pour que ceux qui viendront après eux se rendent un peu compte du pays avant de mettre pied dessus et évitent ainsi des surprises parfois désagréables³⁸. »

Peut-être ce goût artistique personnel et passionné que nous lui connaissons est-il né de l'application du dessin à la navigation. Ses supérieurs, qui lui reconnaissent un « remarquable talent de dessinateur », disent par ailleurs que sa valeur littéraire est « réelle », qualités que ses carnets de souvenirs ne démentent pas. Ceux-ci sont constitués d'un texte impeccablement écrit

36. Écrit en collaboration avec E. Dalcambe, Paris, 1931.

37. Cette réflexion ne prend pas en compte les illustrations de l'ouvrage sur le Tonkin, car les planches paraissent avoir été réalisées par une tierce personne.

38. *6 mois à travers l'Atlantique*, p. 27.

et d'illustrations (croquis, dessins à l'encre, aquarelles, gouaches et photographies) rapportées. Cette mise en page permet de considérer que l'auteur a recopié ses notes au propre. La comparaison avec une page raturée du manuscrit de 1914 sur l'histoire de l'hydrographie est suffisamment éloquente pour confirmer notre analyse. Aquarelles et dessins sont le plus souvent collés sur la page et bordés par l'écriture, ou bien adjoints entre deux pages de texte par collage sur un bord. Jusqu'à quatre feuilles peuvent ainsi être superposées ou placées en accordéon. Parfois, elles sont regroupées en fin de manuscrit (*6 mois à travers l'Atlantique*). Chacune porte presque toujours une courte légende. Les dimensions modestes des documents collés laissent supposer qu'ils étaient contenus dans un carnet de poche duquel ils ont été retirés ultérieurement. Si l'iconographie est en lien avec le propos, il faut noter qu'elle n'est pas systématique : de longs développements descriptifs n'ont pas d'illustration.

La qualité des dessins reste certaine et très appréciable du point de vue technique, avec les caractéristiques de la gravure comme l'attestent l'assurance du trait et le procédé des hachures qui créent l'intensité des ombres. Avec habileté, le trait peut se faire très léger, devenir stylisé et les représentations toucher à l'abstraction. Dans un espace scénique réduit à l'essentiel qui suffit généralement à replacer l'action, la composition, souvent originale, reste cependant d'un grand équilibre. Certaines gouaches peuvent atteindre les qualités de la peinture. Les couleurs sont choisies dans une gamme étendue qui convient à la réalité. La lumière et les ombres expriment les vibrations associées dans leur dimension jubilatoire que fait éprouver « le sentiment océanique » cher au pacifiste Romain Rolland³⁹. Rollet se plaît à représenter l'ambiance des lieux et les effets atmosphériques. Les ombres viennent donner de la présence aux choses et aux personnages qui peuvent s'animer de mouvements.

Œuvrant avec une vraie liberté, il lui arrive de mélanger toutes les techniques. La présence de coups de crayon laissés visibles par endroit sous l'aquarelle ou l'encre bleue ou noire, caractérise un relevé sur le vif, retravaillé ensuite dans l'intimité de sa cabine. À sa maîtrise de techniques nombreuses, il faut reconnaître à Rollet un style réaliste sans fioriture. L'œil, toujours ! Cette sincérité se retrouve pareillement dans le récit ramené aux faits justes. En écriture, il n'a rien du romancier d'aventures trépidantes, encore moins d'un spectateur à la manière de Victor Hugo admirant les vagues échouant sur le rivage, ou d'un homme de mer tel Pierre Loti chez qui le paysage côtoie un décor plus intime, psychologique, qui en détourne la vérité première. C'est un dessinateur reporter désireux de témoigner non pas de son talent – sinon il aurait publié l'ensemble de ses manuscrits à compte d'auteur – mais de la mer, de l'autre qui satisfont sa curiosité et exaucent ses aspirations plastiques. À l'instar de Frank Meadow Sutcliffe (1853-1941), photographe parmi les meilleurs représentants du courant naturaliste, ou de Jacques de Thézac, Rollet

39. Expression utilisée par Romain Rolland dans sa lettre à S. Freud le 5 décembre 1927, *Un beau visage à tous sens. Choix de lettres de Romain Rolland (1866-1944)*, Paris, 1967, p. 264-266.

s'efforce de saisir avec sincérité les autochtones et leurs activités sans les caricaturer ni les embellir, autrement dit sans les trahir. Guidé par son désir de rapporter des souvenirs représentatifs de ses instructives visites⁴⁰, ce n'est pas forcément le beau qu'il recherche mais l'authentique et le pittoresque⁴¹.

L'iconographie comprend également des images photographiques inattendues, achetées dans quelque port. Relevant du même souci mémorialiste que ses propres illustrations, elles entrent dans le *Journal de mon voyage sur la Flore* à partir de l'escale à Gibraltar et viennent se substituer à ses dessins et aquarelles. Ce sont des panoramas et des vues de monuments qu'il a visités.

Trois missions en mer à l'étranger

Voyage sur la *Flore* (1881-1882)

Le voyage sur la *Flore* débute à Brest. Le navire-école prend la direction du sud vers Lisbonne. Il fait ensuite escale à Cadix, Montevideo, au cap de Bonne-Espérance, à Sainte-Hélène, Algésiras, Gibraltar puis Toulon, avant de poursuivre sa route vers l'Italie, la Sicile, la Grèce, la Turquie, de revenir par la Crète, *via* Malte, Alger, et de débarquer à Toulon.

Chaque fois que cela lui est possible, Rollet met en pratique les enseignements qu'il a reçus en matière d'observation à l'horizon artificiel ou d'hydrographie. À bord, il suit une visite de la machine, assiste aux exercices de manœuvre et aux branle-bas de combats dominicaux, participe à des exercices de torpilles et de tirs au canon. Durant la traversée, la vie à bord retient l'élève qui prend la plume, le crayon et les couleurs (fig. 1). Le 23 novembre, à 4 heures du matin, le navire passe l'équateur. À midi, « la cérémonie de la Ligne est annoncée par un coup de canon et un roulement de tambour⁴² ». Autres moments de distraction, Noël avec sa bûche qui lui paraît « pour la première fois un mythe et l'arbre de Noël une illusion⁴³ », la pêche au requin,

40. Il recherche des produits aux couleurs locales, rien de ce qui renvoie à la France ou à l'Angleterre. À Cadix, il achète une navaja et une guitare : « Ces objets, écrit-il, ont le seul mérite de ne pas provenir de Paris et cela commence à devenir une réelle qualité. » À Montevideo, il se met à la recherche d'un « poncho exotique ». À Sainte-Hélène, il fait « quelques achats [...] peu nombreux car le pays ne produit rien d'original ». À Smyrne, il s'enfonce par deux fois dans le souk : « On y passerait tout son temps à marchander au milieu de toutes ces petites boutiques si pittoresques. » Ce n'est cependant pas un embryon de collection qu'il constitue, à la manière de ce qu'a fait l'aspirant Loti dans sa cabine, *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 21, 44, 76, 148.

41. Ainsi, à Athènes, il porte un regard critique sur la présence de tables de café attendant les consommateurs au pied des colonnes du temple de Jupiter corinthien, « en face duquel se lève une sorte de grande construction dans le genre du Trocadéro et complètement inachevée – je n'en devine pas bien le but –, puis une sorte de théâtre de plein air dans le style ancien [...] C'est d'un assez mauvais goût. Enfin, ce bâtiment grossier peint en rouge est criard », *ibid.*, p. 136.

42. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 32.

43. *Ibid.*, p. 50.



Fig. 1. – La leçon de manœuvre (à bord).

M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 158.

celle des albatros⁴⁴, les bateaux qui croisent, l'observation des phénomènes météorologiques⁴⁵.

Sur sa route, le navire fait de nombreuses escales à la grande satisfaction de Rollet qui peut descendre à terre. C'est indéniablement au cours de ce voyage que ses obligations d'ingénieur, réduites à peu de choses, lui laissent le maximum d'opportunités pour faire du tourisme. Une de ses plus belles escapades est celle qu'il fait à Sainte-Hélène. Il s'engage deux fois dans la route qui mène jusqu'à Longwood sur les hauteurs de la ville. De là, il regarde le vallon où a été enterré Napoléon. Devant la tombe vide, sa première impression est celle « d'un grand abandon ». « On se sent attristé malgré soi devant cette solitude. » La tombe est « ombragée par quatre énormes cèdres au feuillage clair, et entourée d'une grille noire ; [...] tout autour d'une pierre sans aucune inscription poussent à profusion des géraniums. Aux quatre coins, quatre saules maigres, seuls remplaçant le saule légendaire, et tout autour des cyprès au feuillage noir et triste. » Il poursuit vers la maison de Longwood, dernière résidence de l'exilé, avec le sentiment d'« une profonde colère contre la nation qui oublia l'empereur qui s'était confié à elle au point

44. *Ibid.*, p. 38, 52 ; 6 mois à travers l'Atlantique, *op. cit.*, p. 18.

45. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 22, 40, 74 (Jamestown) ; à la hauteur de Rio, Rollet s'intéresse au phénomène des halos (p. 36).

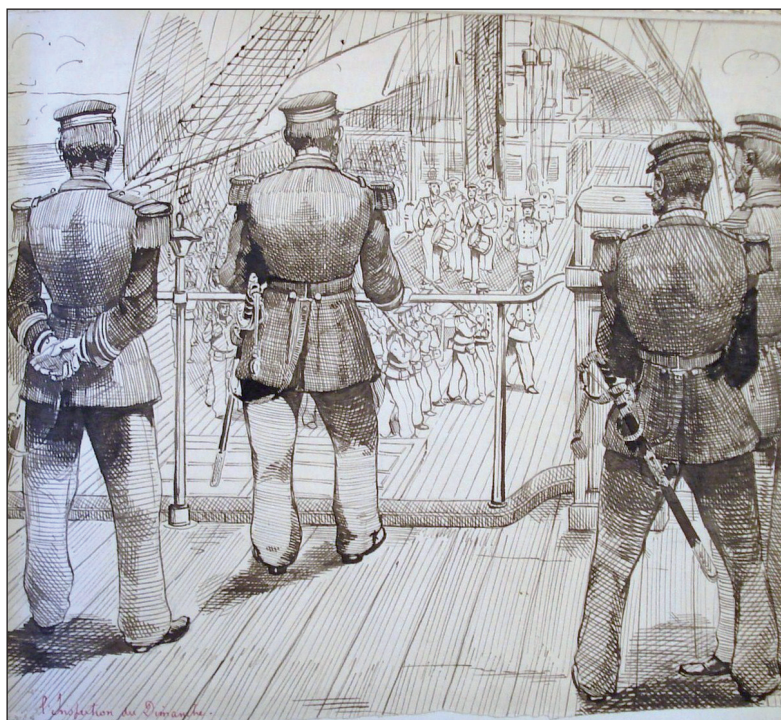


Fig. 2. – L'inspection du dimanche (à bord).

M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 98.

de le laisser en butte aux mesquineries d'un homme [Hudsins Lowe] plutôt épouvanté de sa responsabilité que haineux envers son prisonnier ». Le peu d'estime dont témoigne Rollet pour l'Anglais n'est sans doute pas étranger à cette captivité historique⁴⁶.

Campagne d'Extrême-Orient (Indochine et Chine)

Conduite de septembre 1883 à octobre 1885 dans un pays en guerre, la campagne d'Extrême-Orient est assurément la plus violente et la plus glorieuse des missions à laquelle Rollet ait pris part⁴⁷. Sous les ordres directs de l'amiral Courbet, le jeune sous-ingénieur hydrographe de troisième classe

46. *Ibid.*, p. 69-73 ; 6 mois à travers l'Atlantique, op. cit., p. 33-40.

47. Au cours de sa troisième mission, sur la *Chimère* en 1882, Rollet apprend qu'il est désigné pour servir au Tonkin en Indochine. La guerre qui oppose la France à la Chine depuis septembre 1881 a éclaté parce que les Français tentaient de prendre le contrôle du fleuve Rouge qui relie Hanoï à la riche province du Yunnan en Chine. C'est un enjeu majeur de la politique coloniale française dictée par le souci d'acquiescer des positions dans le sud de la Chine. Après l'occupation de la Cochinchine dix ans plus tôt et du Cambodge, la victoire

effectue des levés rapides afin de préparer la route de la colonne expéditionnaire ou de préciser ses occupations. Les résultats obtenus sont importants. Par deux fois, il rejoint Courbet en Chine pour lever, sous le feu des Pavillons-Noirs, plusieurs des points où est appelée l'escadre qu'il accompagne et aux opérations de laquelle il participe⁴⁸. À propos de la baie de Hone-Gac située au nord de la baie d'Along, il estime qu'« au prix de travaux relativement peu importants, elle pourrait devenir un port superbe, le port qu'il nous faut au Tonkin⁴⁹ ». En explorant l'île de Cac-Ba, il lève deux baies formées par une réunion de cirques, qu'il baptise des noms de deux navires de l'escadre : le port Bayard et le port Parseval⁵⁰. Sur la plus grande des îles de Norway⁵¹, il trouve l'emplacement le plus favorable à l'établissement d'un feu afin de faciliter l'entrée de nuit dans la baie. Dans son occupation à dresser les plans que l'amiral attend avec impatience, Rollet ne s'intéresse pas au pays avec la même mesure qu'à l'accoutumée. D'ailleurs, dans un contexte de guerre, il n'est autorisé à descendre à terre qu'à de rares occasions et sous escorte, pour y faire un peu de topographie.

Arrivé au Tonkin, Rollet tombe immédiatement sous le charme du paysage. Il en donne de multiples représentations :

« On aperçoit les premiers rochers de cet invraisemblable archipel des Fai-tsi-long (les "doigts du dragon") qui laisse à tous ceux qui l'ont vu un ineffaçable souvenir [...]. Aucune description, quelque complète qu'elle soit, ne peut en donner une idée : le dessin même ne rend qu'imparfaitement l'impression profonde que l'on ressent à la vue de cet amas de gigantesques rochers, tantôt éparpillés, tantôt resserrés en masses compactes, ou s'étaguant les uns au-dessus des autres [...] et, subitement, on aperçoit un grand espace dégagé où sont mouillés plusieurs bâtiments : c'est la baie d'Halong [...]. La mer, quelque temps qu'il fasse dehors, est calme entre ces rochers [...]. Suivant les heures de la journée, l'eau prend des teintes variées et toujours admirables : tantôt c'est un vert profond, tantôt un gris clair, et les rochers s'y reflètent, y contournant leurs images bizarres ou grotesques. Ils affectent toutes les formes possibles, et l'imagination la plus vive se laisserait de les baptiser selon leur ressemblance.

de la France en juin 1885 et la reconnaissance de son protectorat sur l'Annam et le Tonkin conduisirent à la création de l'Indochine française en 1887.

48. Il est précisé dans le bulletin individuel de Rollet, par le chef d'état-major, qu'il « vient de faire une campagne des plus laborieuses et des plus fécondes. Il a livré seul ou en collaboration les plans du golfe du Tonkin [...]. Il a dû renouveler ses travaux au Tonkin à la suite de la perte des minutes et des cahiers de rédaction transportés par l'*Aveyron*. Plusieurs de ses travaux ont été exécutés sous le feu de l'ennemi [...]. Je ne saurais louer le caractère, la tenue et la manière d'être générale de M. Rollet de l'Isle qui était aimé de tous les officiers des nombreux bâtiments sur lesquels il a été embarqué. » Rollet est proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur, Serv. hist. Défense, Vincennes, CC 7, cf. *supra*, note 8.

49. M. ROLLET DE L'ISLE, *Au Tonkin...*, *op. cit.*, p. 57-58.

50. *Ibid.*, p. 51-52.

51. Les hautes îles Norway (Tonkin) sont situées au sud-est et au large de la grande île de Cac-ba, *ibid.*, p. 94.

Ici, c'est un long sucre d'orge [...], là, c'est un colimaçon, un chapeau, un polichinelle, un nez, des marionnettes [...], c'est étourdissant⁵². »

Nous ne trouvons que quelques descriptions architecturales qui se résument, au début du récit, à des cases annamites et à des amas de maisons entourées de palissades, puis, au fur et à mesure des prises de position, à quelques installations du corps expéditionnaire construites avec les moyens du bord. Dans la concession française d'Haiphong, il décrit le fort annamite devenu caserne de l'infanterie de marine. Le long passage qu'il consacre à la citadelle de Huê n'est accompagné que de rares illustrations. À Makung, il décrit le fort de la pointe nord dans lequel l'infanterie de marine et les compagnies de débarquement s'installent⁵³.

Les croquis les plus nombreux sont réalisés depuis la passerelle des nombreux bâtiments qui le reçoivent : bâtiments de l'escadre au mouillage, sampan aperçu le long du bord. C'est sous cet angle de vue qu'il rapporte le récit du théâtre des combats qui viennent interrompre régulièrement son travail de levé. À partir de Keelung, il illustre les avancées de l'escadre en territoire chinois le long du fleuve Min⁵⁴. La description d'un croiseur en feu dans la nuit retient son intérêt : « Le spectacle est superbe : la coque de fer est percée comme une écumoire et permet de voir tout l'intérieur en feu d'où s'échappent des flammes et des torrents de fumée noire ; toute la rade est illuminée [...]»⁵⁵. » Dans sa marche en avant, l'escadre combat plusieurs jours durant un ennemi « qui ne tient nulle part ».



Fig. 3. – Projet de mémorial.
M. ROLLET DE L'ISLE, *Au Tonkin...*, op. cit., p. 69.

52. *Ibid.*, p. 34-37.

53. *Ibid.*, p. 315. Makung (ou Magong) est la capitale de l'archipel des Pescadores (du portugais « pêcheurs »), situé au large de la côte ouest de Taiwan et administré aujourd'hui par la République de Chine.

54. Dans le contexte de la guerre franco-chinoise, Rollet décrit la campagne militaire des Français sur Keelung (août 1884-mars 1885), au nord de Formose (Taiwan). Il évoque la prise de ce port, la contre-attaque des Chinois, l'épidémie de choléra, le *statu quo* par lequel s'acheva la campagne en avril 1885, l'évacuation de Keelung.

55. *Ibid.*, p. 176.

Dans la victoire, Rollet éprouve un sentiment de fierté nationale : « Ces moments-là étaient devenus si rares depuis quelques temps que nous les apprécions davantage⁵⁶. » Ce sentiment se vérifie dans deux projets de mémorial, dont celui qu'il dédie à la gloire des soldats et des marins qui se sont illustrés dans l'attaque des forts de Phu-Sa à Sôn Tâi⁵⁷ (fig. 3). À l'opposé, les étapes de la retraite qui fait suite au traité de paix sont rapportées avec d'autant plus de tristesse que l'amiral Courbet est mort. Keelung et les Pescadores vont être rendues. Rollet quitte le pays à bord du *Bayard* qui ramène en France la dépouille de l'amiral.

Campagne de Madagascar

La mission hydrographique de Madagascar⁵⁸ conduite sous l'autorité de Rollet de l'Isle est relativement courte et éprouvante en raison des pluies fréquentes et torrentielles. Elle s'est déroulée de février à novembre 1894, soit presque neuf ans après le traité de paix signé par le gouvernement de la reine de Madagascar qui accorde à la France un certain nombre de points d'occupation, dont la baie de Diégo-Suarez, et l'autorisation d'y faire des installations⁵⁹.

Avec le concours du service de l'artillerie, le programme débute par des opérations de triangulation et de topographie de la presqu'île d'Ambre par la terre. Ce n'est qu'une fois le transporteur la *Rance* arrivé sur place que la mission peut embarquer et commencer aussitôt le levé de la partie de la côte ouest comprise entre le cap Tanjona et le cap Saint-André, et la recherche des bancs du large. Seule cette première partie de la mission a fait l'objet d'un récit. Le journal comprend quarante-trois pages manuscrites en recto et quarante-sept feuilles de dessins regroupées à la fin⁶⁰.

Le propos s'attarde longuement sur les préparatifs de l'expédition. Depuis le navire en vue du théâtre de ces opérations, Rollet croque le profil du cap d'Ambre. Une fois à terre, il écrit :

« Tout l'aspect du pays est triste et désolé ! Nous venons de passer les Comores et par Horse-Bé où la végétation tropicale est en plein développement. Tout y est vert car nous sommes à la fin de l'été. Au contraire, ici, à peine quelques arbres clairsemés et une herbe déjà brûlée et sèche. Le premier aspect n'est pas séduisant. »

56. Rollet écrit encore : « On se sent fier d'être Français » (p. 186).

57. Sôn Tâi est située à 35 km à l'ouest d'Hanoi.

58. J.-F.-L. DRIENCOURT, M. ROLLET DE L'ISLE, F. LAPORTE, « Rapports sur les missions hydrographiques de Madagascar (1891-1895) », *Annales hydrographiques*, 1897, p. 73-105.

59. Traité du 17 décembre 1885. Un protectorat français avait été établi en 1886 sur les trois îles de l'archipel des Comores (Anjouan, Mohéli et Grande-Comore) sous l'autorité du gouverneur de Mayotte, voir J.-R. NACE, « Madagascar (1883-1890), « protectorat fantôme » de la France ? De la guerre au protectorat : ultimatums, communiqués, traités », <http://sip2.ac-mayotte.fr/Madagascar-1883-1890-protectorat.html>.

60. *15 jours dans la brousse. Madagascar, Cap d'Ambre, 1894*, Serv. hist. Défense, Brest, sans cote.



Fig. 4. – Vue de Diégo-Suarez, dessin aquarellé.

M. ROLLET DE L'ISLE, *15 jours dans la brousse...*, *op. cit.*, non paginé.

Mais du haut du sommet de La Poule, l'un des deux plus élevés de la presqu'île, la vue lui paraît superbe : « Tout le panorama se déroule comme sur un plan en relief. » Il distingue les moindres détails du pays qui s'étend à ses pieds. Du plateau qui domine la baie de Diégo, il décrit le spectacle merveilleux du coucher du soleil : « Ce sont les seuls spectacles que l'on puisse d'ailleurs s'offrir ici et ils en valent bien d'autres. L'air, d'une transparence infinie, donne des colorations invraisemblables, et, pour peu que quelques nuages égarés entrent en scène, on assiste à des apothéoses de féerie. »

La colonie française de Diégo-Suarez (fig. 4) qu'il découvre « n'a rien de séduisant ». En la parcourant, il s'en fait une idée suffisante :

« C'est à proprement parler une simple caserne, et, à part le logement des troupes et des officiers ainsi que quelques magasins accessoires, il n'y a absolument rien. Comme d'habitude dans nos colonies, autour de cette caserne se sont groupées des bicoques quelconques, bâties en planches, couvertes en feuilles de tôle ondulée qui abritent beaucoup de marchands de toutes sortes et surtout de vermouth⁶¹. »

61. Dans « Une semaine à Diégo-Suarez (Madagascar) », *Le Tour du Monde*, vol. 65, 1893, p. 321-336, M. de Kergovatz, naturaliste, livre un témoignage plus précis sur la colonie : « La ville est divisée en trois parties bien distinctes : la ville basse ou cirque d'Antsirane, le plateau et le quartier militaire. Une [...] ville aux larges rues se croisant à angles droits où déjà alternent avec des cases primitives, de belles maisons en pierres ou en bois ayant leurs vérandas supportées par d'élégantes colonnes. » (p. 322-324).

Il n'y a rien d'inquiétant dans les représentations qu'il fait du cap d'Ambre : pas un herbier fantastique, pas un bestiaire dangereux. La végétation, les animaux, le climat ne sont pas synonymes des pires maux dont les troupes de marine souffrent pourtant : soleil de la brousse, fièvre, moustiques et serpents.

Un voyageur « pas du tout théorique »

Fidèle à ses habitudes, Rollet ne manque jamais une occasion de découvrir le port dans lequel le navire trouve refuge. Il se promène au hasard de la ville, empruntant les moyens de transport à sa disposition (tramway, pousse-pousse), puis il s'éloigne pour les environs, à pied, à cheval, à dos de mulet, en cab ou en chaise à porteur⁶². Il ne tient pas à se confondre avec les « cicérones assommants » dont il cherche à s'arracher dès leur première vue, comme il s'en explique en 1882 dans une lettre adressée de Brest à son correspondant :

« Ici, pour bien faire et surtout pour faire comme les voyageurs théoriques, devrait se placer une description complète de la ville [...]. Malheureusement, je ne suis pas du tout voyageur théorique. Je ne serais pas capable de t'en témoigner le moindre renseignement sur le nombre des habitants, sur l'histoire de la ville, ses églises ou ses monuments. J'ai une sainte et profonde horreur pour ces détails circonstanciés et réglementaires que l'on retrouve dans tous les traités de géographie qui se respectent, et cette horreur du guide, sous quelque forme qu'il se présente, va jusqu'à me faire errer une heure ou deux plutôt que de demander mon chemin à un passant quelconque. Il m'arrive ainsi de ne pas voir des curiosités cataloguées que l'on me reproche ensuite d'avoir oublié, et de voir beaucoup d'autres choses que personne n'a jamais eu l'idée de regarder et qui sont souvent plus intéressantes que les autres. C'est peut-être cette raison démonstrative qui fait que jamais on ne me verra en Suisse ni en aucun autre pays où le moindre voyageur amateur peut et se croit obligé de mettre le pied [...]. Et puis, s'il faut te le dire, je crains la comparaison que tu pourrais faire entre mes petites narrations descriptives et les relations complètes et savantes des explorateurs qui m'ont précédé. Pour les pays moins fréquemment visités, je peux encore me permettre d'apporter ma note modeste au concert des impressions de ces voyageurs exercés, sans crainte de détoner trop fortement ; et c'est ce que je tâcherai de faire en demandant toute indulgence de l'auditoire⁶³. »

En réalité, Rollet partage quelques comportements avec les « voyageurs théoriques », dans sa recherche du pittoresque des lieux, en s'attachant parfois (comme à Pompéi, Athènes ou Smyrne) les services d'un guide dont il dit pourtant qu'il est la « plaie des pays à touristes », ou en ouvrant le *Guide Joanne*.

Sa première impression sur le pays n'est que rarement complaisante : c'est le cas pour Brest, où sa permission lui est « à peu près indifférente⁶⁴ »,

62. Voir fig. 11, *infra*.

63. *6 mois à travers l'Atlantique*, lettre du 6 octobre 1881, p. 3.

64. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 2.

pour Lisbonne, Cadix, Montevideo, Toulon. À l'approche de l'île Ténériffe, son regard change :

« Plus on avance et plus la vue est superbe. Nous approchons par le soleil couchant qui dore tout un côté de l'île tandis que l'autre reste dans l'ombre et l'on ne voit pas le pic qui se perd dans les nuages [...]. À chaque pas que l'on fait en avant l'aspect change et on ne se lasse pas de regarder et admirer. On jugerait un paysage de Gustave Doré et je commence seulement à comprendre ce que ce dernier voulait nous représenter quand il faisait ses tableaux qui au premier abord paraissent invraisemblables⁶⁵. »

Le lendemain, descendu à terre, il observe que les maisons sont « comme à Lisbonne peintes de couleur différentes mais ici avec plus de goût et plus de douceur. Ainsi, la ville a-t-elle un petit air coquet que Lisbonne n'a pas et que Cadix a moins⁶⁶. »

Au cap de Bonne-Espérance, il visite la ville « inondée de produits anglais vendus par des Anglais dans des magasins anglais ». Les rues sont bordées de maisons « semblables à celles de Ténériffe, petites et surmontées d'une terrasse⁶⁷ ».

À Naples, il observe d'abord « le vieux château en ruine de l'effet le plus pittoresque » qui domine la ville. Il visite quelques églises, la cathédrale dont il sait qu'elle a été bâtie sur les ruines d'un temple à Apollon, le Musée national, à deux reprises, dont la collection de tableaux anciens « fait une concurrence sérieuse au Louvre ». Sur la route vers Pouzzoles, il effectue de nombreuses visites : la grotte du Chien, la villa de Lucullus, le lac Castagno, le couvent de Camaldules et le temple de Sérapis. Le lendemain soir, de retour de Pompéi, il rédige deux pages sur la ville et le musée qui lui paraît « beaucoup moins intéressant que celui de Naples », ce dernier ayant « accaparé tout objet intéressant ». L'iconographie est constituée de photographies panoramiques. Le 3 mai, il fait l'ascension « rudement pénible » du Vésuve. Des aquarelles complètent admirablement le texte :

« Le spectacle vaut à lui seul toute l'ascension [...]. Par moment le calme se fait puis cela dégage une nouvelle quantité de vapeurs rougeâtres en même temps qu'un grondement sourd se fait entendre et que de grosses pierres rouges feu volent en l'air à une hauteur et retombent dans le cratère : le spectacle est superbe⁶⁸. »

Ainsi, l'impression d'ensemble l'emporte souvent sur la connaissance précise⁶⁹. Les descriptions ne comportent pas d'informations historiques ni de datations. Rollet avait prévenu son correspondant :

65. *Ibid.*, p. 22.

66. *Ibid.*, p. 24. À Pouzzoles, selon Rollet, « rien de remarquable, un petit solfatare que nous nous empressons de ne pas aller voir (...) ». *ibid.*, p. 120.

67. *Ibid.*, p. 59.

68. *Ibid.*, p. 126.

69. « J'ai la démangeaison de te faire partager l'agréable impression que m'a faite ma visite à la tour de Belém. », *6 mois à travers l'Atlantique*, lettre du 25 octobre 1881, p. 30.

« Quoi qu'il en soit, quand il s'agira de pays comme Brest et qu'il te prendra fantaisie de me suivre de plus près que mes belles lettres ne te le permettront, pose ma prose à côté de toi, prends un bon traité de géographie et plonge-toi dedans à l'article "Finistère". Tu sauras plus vite et mieux que je ne pourrais jamais faire la description du sol que foulent mes pieds de profane et les monuments ou les paysages que contemplent mes yeux de voyageur indépendant⁷⁰. »

D'ailleurs il ne donne que rarement le nom des édifices religieux, et seuls certains lui paraissent dignes d'une représentation graphique. Le vocabulaire relevant de l'architecture y est justement employé, mais les comparaisons stylistiques trop précipitées.

À Lisbonne, il constate que la tour de Belém (fig. 5) est dégradée et tombe en ruine : « Elle a cependant gardé son cachet et les décorations extérieures,

bien que l'on ait quelques peines à les reconstituer, ont encore toute leur originalité⁷¹. » À Cadix, il ne s'attarde pas à la description des églises qu'il visite ni à celle de la cathédrale Saint-Domingue qui, « sans cachet bien original », lui rappelle Saint-Sulpice de Paris⁷². À Montevideo, il compare l'église de la place de la Constitution avec celle de Cadix⁷³. Et de préciser : « C'est une construction moderne ; on n'y trouve rien d'original. » Son développement sur la cathédrale de Naples est le plus long qu'il prête à l'architecture : « belle nef », « marbres de couleurs les plus diverses », « coupole ornée de fresques du plus grand effet », « maître-autel avec les peintures du Dominiquin », « crypte



Fig. 5. – La tour de Belém.
M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 15.

70. *Ibid.*, lettre du 6 octobre 1881, p. 3.

71. « De près, elle gagne [...]. Elle a l'air d'un vieux et charmant bijou oublié sur cette plage dénudée [...], *ibid.*, lettre du 25 octobre 1881, p. 30.

72. *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 19.

73. « (...) mais (...) l'intérieur est bien mesquin et sans aucun style », *ibid.*, p. 42.

toute plafonnée de marbres antiques », mais il n'en donne pas de représentations graphiques⁷⁴.

À Messine, il décrit l'église San Gregorio, caractérisée par un clocher « en tire bouchon ». Elle n'a « rien de particulier à l'intérieur, garni de fresques trop voyantes et d'assez mauvais goût quoique anciennes, [mais elle a] une terrasse d'où l'on découvre toute la ville avec son port et le détroit dans la plus grande partie de sa longueur⁷⁵. »

À Athènes où il se rend à deux reprises, il pénètre dans l'Acropole par une petite porte qui le mène aux Propylées. Il se contente de mentionner, à droite, la masse ruinée du Parthénon dont il a « peine à se figurer l'effet grandiose produit par ce temple couvert des couleurs voyantes et des dorures qu'affectionnaient les Grecs » ; à gauche, « l'Érechthéon avec son portique de cariatides dont une a été bien maladroitement restaurée [...] ». Il visite la prison de Socrate et « quelques monuments sans plus d'intérêt⁷⁶. »

Le regard de l'anthropologue

Rollet de l'Isle observe, sans chercher à pénétrer réellement l'univers de l'autre. Son approche est concordante avec les instructions sur la pacification rédigées par le gouverneur général de Madagascar, Gallieni, en 1898 :

« L'action politique est de beaucoup la plus importante : elle tire sa plus grande force de la reconnaissance du pays et de ses habitants ; c'est à ce but que doivent tendre les premiers efforts de tout commandant territorial ; c'est l'étude des races qui occupent une région qui détermine l'organisation politique à lui donner, les moyens à employer pour sa pacification. Un officier qui a réussi à dresser une carte ethnographique suffisamment exacte du territoire qu'il commande est bien près d'en avoir obtenu la pacification complète, suivie bientôt de l'organisation qui lui conviendra mieux. Toute agglomération d'individus, race, peuple, tribu ou famille, représente une somme d'intérêts communs ou opposés. Il y a des mœurs et des coutumes à respecter. Il y a aussi des haines et des rivalités qu'il faut savoir démêler et utiliser à notre profit, en les opposant les unes aux autres, en nous appuyant sur les unes pour mieux vaincre les secondes⁷⁷. »

Ni la fascination ni la répulsion ne se ressentent chez Rollet, sans doute parce qu'il est scrupuleusement objectif, trop respectueux de la différence dont il fait le constat, sans mise en scène, évitant ainsi les habituels stéréotypes que charrie la colonie, et toute sa vulgate dite exotique sur l'« indigène » et ses mœurs étranges. L'« autre », c'est d'abord l'autochtone qu'il observe en

74. *Ibid.*, p. 121.

75. *Ibid.*, p. 128.

76. *Ibid.*, p. 139.

77. Cité par H. SERVIEN, *Petite Histoire des colonies et missions françaises*, Chiré-en-Montreuil, 1985, p. 139.

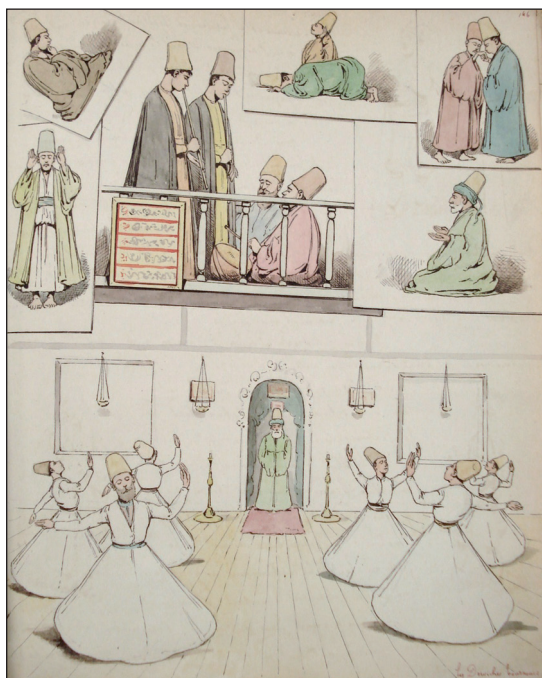


Fig. 6. – À Smyrne, la prière étonnante effectuée par des derviches.

M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 146.

traversant une ville ou un village, l'indigène qui apporte son aide en tant que domestique, conducteur de mulet ou porteur ; c'est aussi l'homme des troupes, celui de la colonne, la femme dont il observe le charme, l'Anglais.

Rollet les saisit dans leurs tenues singulières, le plus souvent dans une activité dont les gestes sont rapportés avec la plus grande exactitude (les derviches tourneurs de Smyrne, fig. 6), à l'instar de ce que Millet réalisait en peinture au milieu du siècle. Mais, contrairement à ce peintre, le visage définit l'individu : en Espagne, les Cadixans, les officiers de la marine espagnole ; en Italie, les carabiniers, les uniformes, une paysanne, un moine, un capucin, un chanoine ; en Grèce, des paysans fumant la pipe, en regard d'une vue des maisons de l'île de Milo (fig. 7 et 7 bis), un pape, un vieux

Grec ; en Turquie, un gendarme, un marchand, des habitants, un chamelier ; en Algérie, un moabite, des arabes, un zouave, deux spahis ; à Gibraltar, les gardes *highlanders* (fig. 8).

À Athènes, plus que l'architecture de la ville,

« la population qui s'y rencontre est seule intéressante. Beaucoup de costumes européens, mais heureusement parmi eux pas mal d'Albanais [...]. Les gens de la campagne, plus simples, ont de larges chapeaux de paille, des sabots à pointe remontée ornée d'une petite bouffette multicolore et des sortes de caleçons larges autour des hanches terminés par de courtes guêtres bleues. Les femmes peu nombreuses portent rarement un costume original⁷⁸. »

Au cap d'Ambre, à Madagascar, la population ne lui paraît guère variée⁷⁹. Il représente le Comorien, le Malgache, la Malgache, un chef de village, un

78. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 134.

79. Ce témoignage ne semble pas rendre exactement la diversité ethnique de Diégo où l'immigration attirée par la nouvelle colonie est le trait dominant de la ville, cf. M. DE KERGOVATZ, « Une semaine... », art. cité, qui décrit l'animation cosmopolite de la ville.

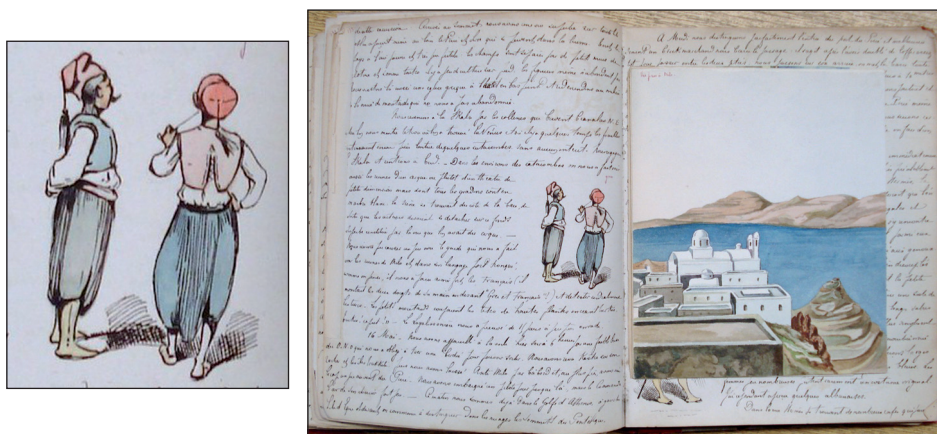


Fig. 7 et 7 bis. – Paysans de Milo et vue de l'île (Grèce) ;
M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 133-134.



Fig. 8. – Les highlanders à Gibraltar.
M. ROLLET DE L'ISLE, *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 96.

Hova, un tirailleur sakalave. En Chine, où l'ennemi est partout et sans pitié dans le combat⁸⁰, son regard sur l'autre devient méfiant. Rollet parle d'une « triste guerre que cette guerre de sauvages, [qui] excuse malheureusement les extrémités où sont parfois poussés nos soldats exaspérés⁸¹ ». Il représente ici un mandarin⁸², là un mandarin militaire, plus loin un tirailleur algérien, un officier de marine et un soldat régulier chinois, un Pavillon-Noir (fig. 9).

À côté de l'autochtone ou de l'indigène, nous trouvons l'homme d'équipage représenté à bord et dans ses missions à terre : l'embarquement pour une exploration, l'arrivée, le campement dans la brousse où la tente côtoie la case, la toilette improvisée, le dîner, le convoi avec les mulets (fig. 10), l'officier à cheval, à dos d'homme, en filanzane⁸³ ou en pirogue.



Fig. 9 – Soldat régulier chinois et Pavillon-Noir.

M. ROLLET DE L'ISLE, *Au Tonkin...*, *op. cit.*, p. 253.

Dans son *Journal sur la Flore*, Rollet ponctue ses représentations de portraits de certains membres de l'équipage, sans nécessairement en donner les noms. Il porte également un regard sur lui-même et sur son métier : les auto-portraits sont nombreux, de même que les représentations de l'auteur dans l'exercice de ses fonctions (fig. 11).

Parmi les charmes de la vie aux colonies, il y a les femmes dont Rollet constate à Madagascar la liberté de mœurs, ce qui le pousse à laisser

80. Rollet apprend que, lors d'une tentative d'occupation de Tamsui (Taiwan) qui a été repoussée, les Chinois ont procédé à des décapitations, *Au Tonkin...*, *op. cit.*, p. 225. Il a pu observer directement une boîte contenant la tête d'un commandant, *ibid.*, p. 56.

81. *Ibid.*, p. 225.

82. Rollet procède à l'interrogatoire d'un mandarin, *ibid.*, p. 230.

83. Chaise à quatre porteurs.



Fig. 10. – Le convoi.

M. ROLLET DE L'ISLE *15 jours dans la brousse...*,
op. cit.

entendre que ce sont souvent des professionnelles⁸⁴. À l'inverse, dans le souk de Smyrne, en Turquie, elles lui apparaissent fuyantes : elles sont « couvertes des pieds à la tête d'un voile de diverses couleurs et le visage quelquefois entièrement caché par un voile blanc ou noir de tulle léger⁸⁵ ». Un peu plus loin, dans le quartier juif, « les rues sont remplies de femmes portant la petite toque généralement bleu foncé, le corsage jaune et la robe de couleur voyante ; presque toutes sont laides et cuivrées⁸⁶ ». À Alger, « les femmes arabes tout à fait voilées aux yeux peints (...) n'ont pas l'air timides et vous regardent d'un air tout à fait audacieux⁸⁷ ». Au Tonkin, « les femmes sont, malgré leurs haillons et leur saleté, parfois fort agréables à regarder⁸⁸ ». Au sujet de l'Anglais, son propos devient sévère : « Cape Town est une ville complètement anglaise et l'on retrouve, comme probablement dans toutes les

autres colonies anglaises, ce cachet britannique qui se reconnaît si facilement. Les Anglais, en effet, se transportent tout entier partout où ils colonisent

84. *15 jours dans la brousse...*, *op. cit.*, p. 7. En mer, par contre, l'absence de compagnie féminine est manifeste : « Pendant les longues traversées, comme celles que nous commençons, il faut vivre tout à fait pour soi et sur ses compagnons d'infortune. Nous manquons malheureusement de ce qui permet aux passagers de paquebots de tromper les longues heures de la journée et de la soirée : je veux parler de la fréquentation de quelques aimables échantillons du beau sexe. On ne peut pas tout avoir. », *6 mois à travers l'Atlantique*, lettre du 21 novembre 1881, p. 56.

85. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 142.

86. *Ibid.*, p. 144.

87. *Ibid.*, p. 161.

88. *Au Tonkin...*, *op. cit.*, p. 122.



Fig. 11. – À dos de mulet (Rollet, à gauche), dans la brousse de Madagascar.
M. ROLLET DE L'ISLE, *15 jours dans la brousse...*, *op. cit.*

et il n'est pas de nation sur laquelle les indigènes et le pays aient le moins d'influence. Ils ont appliqué là le système qui leur réussit si bien partout. [...] Les *policemen* se promènent gravement au milieu de la population nègre et malabre⁸⁹. »

Conclusion

Homme de haute valeur technique et scientifique, Maurice Rollet de l'Isle n'est pas Pierre Loti⁹⁰, que l'exotisme et les embruns ont inspiré et conduit à devenir écrivain. Il est une sorte de reporter hauturier intimiste dont les journaux illustrés constituent de précieux témoignages à bien des égards. Chez lui, l'observation des paysages et de la nature environnante est une constante ; mais dans certains ports, auxquels il trouve peu de charme, il passe un temps plus important à représenter des navires ou des embarcations, dont il décrit le plus fidèlement possible les caractéristiques techniques.

89. *Journal de mon voyage sur la Flore*, *op. cit.*, p. 59.

90. Le 7 novembre 1883, à Tourane, le navire de Rollet trouva au mouillage l'*Atalante*, qui établissait le blocus. Parmi les officiers à bord, il y avait Pierre Loti, auteur « de si charmantes choses ».

À Toulon par exemple, il fixe les silhouettes de l'*Océan*, du *Marengo*, celles du *Redoutable* et du cuirassé le *Friedland*⁹¹. On retrouve le même intérêt pour les navires espagnols, turcs et italiens. Dans le passage sur Malte, il ajoute une photographie des cuirassés anglais qui ont bombardé Alexandrie⁹². Il pose cette lecture documentaire sur les implantations militaires françaises et anglaises aux colonies. Il découvre chaque ville dans son ensemble, observe les gens dans leur quotidien tel un ethnologue, les regarde tel un anthropologue, avec la conscience que l'autre ne se découvre pas facilement.

Son désir de faciliter la découverte de l'autre le conduit à publier en 1899, avec la collaboration d'É. Blim, un *Manuel de l'explorateur* destiné à donner au voyageur débutant les renseignements nécessaires pour lui permettre de rapporter les indications indispensables à l'utilisation de ses travaux⁹³. À partir de 1903, c'est par un autre chemin qu'il œuvre à la réconciliation des groupements humains : il s'engage activement pour le développement et la diffusion de l'espéranto⁹⁴. Selon lui, la langue internationale du docteur Zamenhof devait permettre aux hommes de mieux se comprendre et, partant, de vivre mieux ensemble.

Résumé

Avec Maurice Rollet de l'Isle, ingénieur hydrographe de marine de métier, la poétique du voyage a beaucoup à gagner de son regard, que nous découvrons, sur les sociétés indigènes et les colonies dans les années 1880. Grâce à leur richesse d'illustrations, ses carnets de voyages inédits retrouvés au Service historique de la Défense à Brest élargissent le simple récit sur le monde extérieur à l'Europe, dont l'étude est généralement reconnue aux seuls explorateurs, figures d'Épinal de vagabonds solitaires, à de grands voyageurs et à quelques auxiliaires modestes de l'exploration dont font partie les missionnaires.

91. *Journal de mon voyage sur la Flore*, op. cit., p. 101. Ces navires appartenaient à l'escadre de la Méditerranée.

92. Situé à mi-chemin entre Gibraltar et Alexandrie, Malte est alors une colonie britannique. Dans l'été 1882, l'assassinat de plusieurs dizaines d'Européens à Alexandrie fournit à l'Angleterre le prétexte d'une intervention. Faute d'une majorité au parlement, les Français s'abstiennent et les Anglais agissent seuls. Depuis sa base maltaise, la Royal Navy s'avance vers Alexandrie qu'elle bombarde avant de l'occuper.

93. Paris, 1899. « Le besoin [d'un] manuel de l'explorateur se faisait sentir en raison du grand nombre d'explorations entreprises au moment de sa publication. »

94. L'expression d'« apôtre de l'espéranto » lui correspond tout à fait : en dehors de ses occupations purement professionnelles, il a permis d'importantes avancées relatives à cette langue dont il a poursuivi avec ardeur, en particulier depuis l'armistice, la propagation à la tête de la Société française d'espéranto et à travers de nombreuses traductions. On retiendra : *Provo de marista terminaro* [« Essai de terminologie maritime »] (Paris, 1908) ; *La Valeur pédagogique de l'espéranto pour l'enseignement français* (Paris, 1920) ; *L'Espéranto et le Tourisme* (Paris, 1920) ; *L'Initiation à l'espéranto* (Anvers, 1928), voir l'article de Gérard Joly, « Rollet de l'Isle, géographe espérantiste », *La Géographie*, n°1511, 2003, p. 77-80.

Abstract

The poetics of travel has much to gain from Maurice Rollet de l'Isle, a professional Navy hydrographer, as he explores native societies and the French colonies in the 1880s. Thanks to their plentiful illustrations, his unpublished travel notebooks, discovered in the *Service historique de la Défense* in Brest, widen the scope of simple accounts of travels outside Europe, generally attributed to explorers only, commonly shown as lonely vagabonds, to encompass voyagers and a few modest auxiliaries of exploration, among whom missionaries.

Diverradur

A-drugarez da skridoù-beaj Maurice Rollet de l'Isle, ijnour saver kartennoù-mor er Marin, e wellaer kalz ar sell hon eus ouzh ar c'hevredigezhioù eus ar broioù pell hag an trevadennoù er bloavezhioù 1880. A-drugarez d'e dressadennoù resis e teu e garnedoù-beaj – diembann ha bet adkavet e Dielloù ar Marin (*Service historique de la Défense*) e Brest – da reiñ deomp un anaoudegezh brassoc'h eus ar bed er-maes eus Europa peogwir eo studiet peurliessañ nemed dre dielloù an disoloerien-broioù – poltrejoù milvrudet ar foeterien-bro-se o vezañ brudet tre – ha dre re ar veajourien vras, pe un neubeud missionerien gwelet evel skoazellerien vunud er beajoù-kaer-mañ.

Ouvrages défensifs aux approches de Roscoff

par Louis Chauris

Les défenses des abords de Roscoff ont fait récemment l'objet de quelques études¹, essentiellement consacrées aux aspects historiques : organisation de la défense (milices...), dénombrement des pièces d'artillerie... Notre propos est tout autre, à savoir la présentation de ces différents ouvrages sous l'angle spatio-temporel, envisageant plus particulièrement les modalités dans la mise en œuvre des pierres utilisées. Il se trouve en effet que cet éclairage a été jusqu'à ce jour presque totalement négligé, ou tout au moins manque de précisions. C'est que les sources archivistiques en ce domaine sont des plus restreintes, nécessitant *ipso facto* des investigations lithologiques *in situ* que seule une connaissance approfondie de la géologie locale peut permettre². Avant d'aborder le sujet, quelques remarques liminaires s'imposent.

- La zone envisagée ici est située entre l'île de Sieck à l'ouest et la partie occidentale de la baie de Morlaix à l'est³ (îlot Sainte-Anne, île Callot,

1. J. DARSEL, « La vie maritime sur les côtes du Léon sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 163-198 ; P. CHEVAL, « La capitainerie de Saint-Pol. Défense côtière du Léon oriental, de Louis XIV à Louis XVIII », *ibid.*, t. CXV, 1986, p. 267-285 ; ID., « La baie de "Morlaix-Léon" et la défense côtière », *Bulletin de l'Association bretonne*, 1996, t. CV, p. 51-57. L'auteur lui-même a présenté quelques informations sur ce thème dans l'hebdomadaire *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille* des 6, 20 et 27 avril, 8 et 29 juin 2002, regroupées sous le titre « Anciens ouvrages défensifs littoraux dans la région morlaisienne ».
2. Ces recherches ont été facilitées par la collaboration de l'auteur au levé des deux cartes géologiques au 1/50 000 : « Plestin-les-Grèves » et « Saint-Pol-de-Léon », Orléans, 1985 et 1998.
3. Le château du Taureau ne sera pas envisagé ici ; son rôle concernait d'ailleurs la défense de Morlaix et non celle de Roscoff, voir L. CHAURIS, « Plouézoc'h. Château du Taureau. Travaux de restauration », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2000, p. 73-78 ; ID., « Un monument historique en mer : le château du Taureau en baie de Morlaix », *Pierre Actual*, n° 786, 2002, p. 58-65.

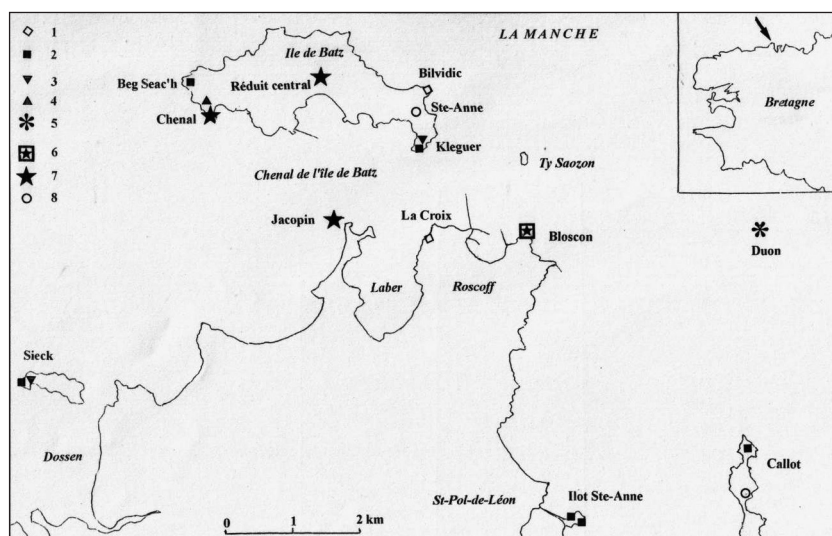


Fig. 1. – Localisation des sites étudiés.

1. Ouvrage disparu ; 2. Batterie ; 3. Poudrière ; 4. Corps de garde ; 5. Tourelle ; 6. Fort avec réduit modèle 1846 (détruit) ; 7. Réduit modèle 1846 ; 8. Chapelle fortifiée.

Duon⁴) ; au nord, l'île de Batz est un bastion naturel avancé au droit de Roscoff. La morphologie des rivages joue un rôle majeur dans la répartition des ouvrages : dans certains secteurs, une ceinture de récifs forme une barrière naturelle dissuasive (Santec) ; inversement, les grandes grèves sablonneuses favorables à une descente ennemie doivent être protégées, de même, les mouillages.

• La défense des approches de Roscoff est à replacer dans le cadre général de la protection des côtes de France, face aux menaces de débarquement qui ont duré pendant des siècles, entraînant la construction d'ouvrages d'importance diverse selon les points : simple corps de garde, batteries avec poudrière, réduit, fort. Ici, les batteries remontent à la fin du XVII^e siècle ou au XVIII^e siècle ; le début de la seconde partie du XIX^e siècle est caractérisé par la construction de réduits dit « modèle 1846 » (d'ouest en est : Jacopin ; sud-ouest de Batz ; centre de Batz ; Bloscon). Sur la carte de Cassini (1781-1782), seul Bloscon porte le nom de « fort » ; c'est effectivement l'ensemble le plus ancien et le plus complexe de la région roscovite.

4. Le nom breton *Duon* est souvent orthographié avec une « s » terminale ; *Duon* étant le pluriel de *Du*, l's est évidemment de trop. *Duon* évoque les (roches) noires, écho aux schistes très sombres de la partie occidentale du récif.

• Le développement de nos recherches lithologiques a été contrarié par un sévère handicap : les ouvrages défensifs sont loin d'être dans leur état initial. Le fort de La Croix à Roscoff a disparu, de même que la batterie de Bilvidic au nord-est de Batz ; de la batterie de Callot ne subsistent que quelques substructions ; le fort de Blocon, déjà profondément modifié après son déclassement et la transformation du réduit en villa, a été défiguré pendant l'Occupation ; à l'île de Batz, les Allemands ont fait sauter en 1944 une partie du réduit érigé à la pointe sud-ouest ; au centre de l'île, l'édifice a déjà été réaménagé au début du XX^e siècle pour servir de soubassement au sémaphore ; à Jacopin, le réduit s'est mué en résidence secondaire... Tous ces cas sont présentés en détail. En fait, l'ensemble le plus complet, bien que ruiné, est sans doute celui de la batterie de l'île de Sieck avec ses diverses annexes (fig. 1).

Fort de La Croix, un ensemble disparu

Cet ouvrage, situé non loin de l'église paroissiale, à l'emplacement de la Station biologique, était, semble-t-il, intégré dans les murailles de la ville, dont ne subsistent plus aujourd'hui que quelques vestiges ; la tourelle du jardin dit de Marie-Stuart constitue « un reste des anciennes fortifications roscovites de la seconde moitié du XVI^e siècle⁵ » ; à présent, par suite des aménagements du port, cette échauguette ne donne plus sur la mer. Le nombre de pièces et le calibre de l'artillerie du fort ont varié selon les époques : une de 12, deux de 8, une de 4 ; ou encore, deux de 12, une de 6, une de 4⁶. Selon un rapport en date de 1793⁷, La Croix est citée comme « batterie de première classe ». Il est précisé qu'elle « croise ses feux avec la batterie de Pen-ar-Cleder⁸ » dans l'île de Batz. L'ensemble défensif de La Croix⁹ comprenait une grande poudrière voûtée servant également d'entrepôt aux batteries voisines ; une guérite ; le corps de garde était une maison de particulier à portée de la batterie. La garnison était de quinze hommes sous les ordres d'un officier qui commandait aussi les batteries voisines situées sur le continent.

Il est aujourd'hui difficile, en raison de la destruction de l'ensemble défensif de La Croix, de préciser la nature des matériaux employés. Toutefois, selon toute probabilité, ils devaient être identiques à ceux des constructions roscovites contemporaines, à savoir un granite prélevé à proximité sur l'estran, caractérisé par sa teinte grisâtre, son grain fin et la fréquence des filon-

5. O. LEVASSEUR, *Mémoire en images de Roscoff*, Joué-lès-Tours, 1998.

6. Arch. mun. Brest, 2 S 9/94 (fonds Langeron) ; Arch. dép. Finistère, 8 L 72.

7. Serv. hist. Défense, Brest, ms. 179.

8. À l'évidence, le rédacteur de l'enquête n'entend pas le breton : il écrit « Cleder » – nom d'une commune proche de Roscoff – à la place de « Kleguer », lieu-dit de l'île de Batz où se trouvait effectivement la batterie ; *kleguer* ou *kleger* signifie « amas rocheux ».

9. Serv. hist. Défense, Brest, ms. 179.

nets de pegmatite à tourmaline noire, lui conférant un aspect balafré, associé à un gneiss gris livrant de grands moellons plats¹⁰.

Fort de Blosson, un complexe pluriséculaire ruiné

Du fait de sa remarquable position stratégique à l'extrémité nord-ouest de la baie de Morlaix, protégée de surcroît par un environnement naturel exceptionnel, la pointe de Blosson a vraisemblablement été occupée très tôt. Toutefois, les aménagements successifs ont fait disparaître les premiers vestiges : on sait qu'une « butte » y a été décapée (tumulus ou motte ?). Sa prise par Du Guesclin en 1363 implique la présence d'un ouvrage défensif au Moyen Âge. Ultérieurement, le site est réaménagé par Poictevin de La Renaudière¹¹, ce qui atteste l'existence d'un bâtiment fortifié à la fin du XVII^e siècle. À l'époque de la guerre de Sept Ans, le fort dispose de quatre canons de 18, trois de 12 et un de 4. Le rapport de 1793¹² fournit des précisions sur l'ouvrage « fermé et tout revêtu de maçonnerie [...], assis sur un rocher isolé en avant [...] du port de Roscoff » ; à cette date, le fort comprend une batterie (deux canons de 24, un de 18 et deux de 12), une poudrière, un corps de garde et une guérite, le tout en bon état. Lors d'une inspection à l'époque révolutionnaire¹³, il est reconnu que « la batterie de Blosson [...] défend parfaitement le mouillage [de Roscoff. Toutefois], prise à revers, elle serait enlevée ». Blosson protège non seulement l'entrée du port, mais aussi, en croisant ses feux avec ceux des batteries de l'île Callot et de l'île Sainte-Anne, le secteur occidental de la baie de Morlaix ; il

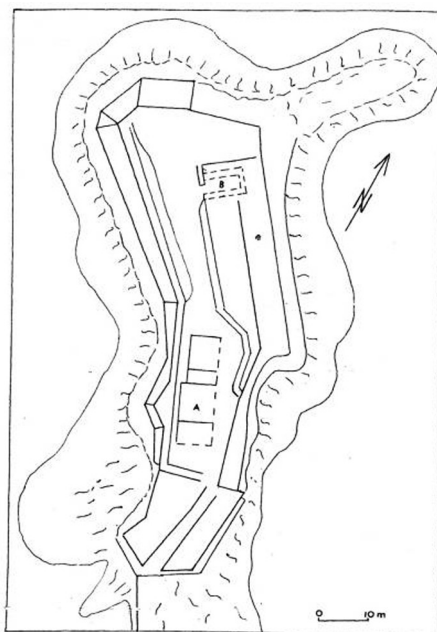


Fig. 2. – Plan schématisé du fort de Blosson.

A. Ancienne caserne, B. Ancien magasin à poudre.

Source Arch. dép. Finistère 2 Q 619.

10. Tel celui naguère exploité dans le récif de Roc'h-ar-Gored à quelques centaines de mètres seulement.

11. Serv. hist. Défense, Vincennes, fonds du Génie, rapport du 30 septembre 1694.

12. Serv. hist. Défense, Brest, ms. 179.

13. Arch. dép. Finistère, 8 L 72.

défend également le mouillage de « Tirozon¹⁴ ». Vers le milieu du XIX^e siècle est édifié un réduit modèle 1846, déclassé avant la fin de ce même siècle. Depuis longtemps (1863 ?), les approches terrestres du fort sont occupées par d'importants viviers, réaménagement pacifique des glacis (fig. 2).

Dans l'*Atlas des ports maritimes de la France* (1877), la position topographique du fort est bien soulignée ; l'enceinte épouse étroitement le contour des falaises littorales, comme il est loisible de le constater en longeant ses flancs est, nord et ouest à marée basse.



Fig. 3. – Roscoff, fort de Blosson.
Cliché L. Chauris.

Les murailles ont été érigées directement sur le granite dit de Roscoff, caractérisé par l'abondance de gros cristaux blanchâtres de feldspaths. Moellons et pierres de taille de l'enceinte ont été façonnés dans ce même granite, extrait sur place. Son débitage était facilité par la présence d'un système de diaclases (fissures naturelles) orthogonales – un système subhorizontal et deux systèmes subverticaux – isolant des masses plus ou moins considérables. En divers points, la roche forme des escarpements constituant une dissuasion naturelle. Ailleurs, il s'est avéré nécessaire de colmater par des murailles les anfractuosités et les interruptions de la falaise (fig. 3). Cette adaptation à la morphologie du site a entraîné un contour de l'escarpe assez capricieux au premier abord ; en fait, le tracé du fort le long du rivage ne fait que renforcer un dispositif naturel. L'escarpe est complétée par des tours, à section semi-circulaire ou rectangulaire¹⁵.

14. En fait « Ti-Saozon », nouvel exemple de la méconnaissance du breton des commissaires inspecteurs...

15. Le granite qui forme la pointe de Blosson constitue la bordure orientale du pluton de Roscoff jalonné du sud au nord par une succession de pitons, Jardin exotique, chapelle Sainte-Barbe, Blosson et, au-delà, en mer, Ti-Saozon. Les récents travaux de déroctage dans le port en eau profonde de Roscoff ont mis en évidence une importante faille subméridienne le long de la bordure du granite. Pour plus de détails, se reporter à L. CHAURIS, Y. CORRE, « Données géologiques préliminaires obtenues lors des déroctages sous-marins à Roscoff (Massif armoricain) », *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, n^{le} série, t. 33 (1), 2011, p. 36-41.

À la suite de la décision ministérielle du 12 juillet 1898, le fort de Blosson a été remis aux Domaines le 15 septembre 1898, mis aux enchères (15 février 1900), avec une mise à prix fixée à 2 000 F, et finalement adjugé pour 6 025 F¹⁶. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le fort de Blosson a été complètement bouleversé : la villa édifée sur le réduit modèle 1846 a été rasée, sous le prétexte qu'elle gênait les tirs de l'occupant qui, par ailleurs, a construit des blockhaus dans la vieille forteresse¹⁷.

Enez Jacopin, un réduit éphémère métamorphosé en résidence

La militarisation de l'îlot Jacopin, situé vers l'extrémité de la presqu'île de Perharidi, a été des plus brèves. À la suite du décret impérial du 24 septembre 1861, « déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'installation de la batterie de *Pen-ar-Ridi*¹⁸ à la passe nord-ouest de la presqu'île de ce nom, en face de l'île de Batz », une lettre du ministère de la Guerre, en date du 12 novembre 1861, informe le préfet de cette décision¹⁹. Le prix demandé, à savoir 32 F l'are, soit, pour 46,70 ares, 1 494,40 F est accepté. Moins de trente ans plus tard, en vertu de la loi du 27 mai 1889, qui a prononcé le déclassement d'un certain nombre d'ouvrages militaires, le ministère de la Guerre remet aux domaines la batterie de « *Pen-ar-Hidi* ». La vente aux enchères est fixée au 1^{er} juin 1893, au prix de 200 F. Cette somme inclut à la fois le terrain et le réduit « construit en bonne maçonnerie, composé d'une citerne à trois compartiments en sous-sol et de huit pièces voûtées recouvertes par une terrasse bordée d'un mur crénelé ». L'ensemble est adjugé à M. Le Gad pour la somme de 2 035 F.



Fig. 4. – Roscoff, réduit d'Enez Jacopin.
Cliché L. Chauris.

16. Arch. dép. Finistère, 2 Q 619.

17. *Ibid.*, 8 L 71 : en l'an II de la République existe une batterie à Sainte-Barbe (juste au sud de Blosson), pourvue d'un canon de 12, armée par huit hommes. Cet ouvrage n'a pas été retrouvé. À la même date, Blosson est armé par quarante hommes.

18. Nouvel exemple d'orthographe défectueuse.

19. Arch. dép. Finistère, 2 Q 619.

Le réduit de Jacopin, construit en 1862, appartient au type modèle 1846 avec bretèches à mâchicoulis. Il a été édifié dans la partie orientale de l'îlot et ainsi à l'abri des tirs ennemis venant du large, mettant en œuvre le granite gris à grain fin de Roscoff, recoupé par des filonnets de pegmatites à tourmaline. Après son déclassement, des transformations ont quelque peu modifié l'ouvrage initial dont les grandes lignes demeurent cependant reconnaissables. Les petites ouvertures semi-circulaires ont été allongées vers le bas en fenêtres ; les corbeaux des bretèches à mâchicoulis supportent des balcons en bois. La transformation la plus radicale est l'érection, à l'angle sud-est du réduit, d'une haute tourelle en encorbellement. Par ailleurs, le long mur crénelé, remontant selon toute probabilité aux remaniements du site, renforce la pseudo-allure défensive de l'îlot. Aujourd'hui, le réduit est partiellement masqué par la croissance des cupressus (fig. 4). Enez Jacopin représente un bon exemple de la métamorphose d'un ouvrage militaire à des fins pacifiques.

À l'île de Sieck, un ensemble du XVIII^e siècle relativement préservé

Commandant la vaste plage sablonneuse du Dossen, l'extrémité occidentale de l'île de Sieck, accessible à marée basse, présente une position stratégique indéniable, d'où son aménagement, probablement par Garengeau, au XVIII^e siècle. Sa situation insulaire explique peut-être que cet ensemble, avec batterie, poudrière, corps de garde et guérite, soit encore assez bien conservé. La batterie, érigée sur les roches granitiques dominant l'estran, présente un mur en arc de cercle, exécuté en moellons granitiques hétérométriques avec pierres du couronnement posées de chant, qui servait de soutènement à une plate-forme destinée à recevoir l'artillerie ; son épaisseur en couronnement atteint 1,10 m. À proximité s'élève le parapet, ici rectiligne, d'une seconde batterie.



Fig. 5. – Santec, île de Sieck, poudrière.
Cliché L. Chauris.

L'artillerie semble avoir varié selon les périodes. À l'époque révolutionnaire, l'armement consiste en deux canons de 24 et deux de 12, tous sur affût de côte. La garnison est de vingt hommes commandés par un officier. Dans le rapport des commissaires inspectant les batteries de côte à cette dernière période, il est précisé, concernant l'« isle de Ciècle » (*sic*) qu'« il serait nécessaire d'envoyer deux

pièces de canon mobile qui serviraient à défendre l'isle du côté de la terre en cas d'insurrection des habitants circonvoisins qui sont très aristocrates et fanatiques ».

En arrière des deux batteries situées à proximité immédiate du rivage s'élèvent le corps de garde dont subsistent encore les deux pignons, la poudrière – avec ses deux minuscules ouvertures latérales – dont presque toutes les dalles granitiques de couverture ont disparu (fig. 5), la guérite à porte excentrée. Ces différents bâtiments ont mis en œuvre la pierre locale, ici surabondante ; en l'occurrence, il s'agit d'un leucogranite – c'est-à-dire de teinte claire – renfermant localement des grenats rougeâtres, recoupé par des pegmatites.

Déclassées par la loi du 27 mai 1889, les installations de Sieck sont remises aux Domaines le 30 octobre 1893²⁰, puis mises à prix pour 200 F ; elles sont adjugées le 28 février 1894 à Pierre Jean Quesseveur pour 2 550 F.

Du côté de la baie de Morlaix, trois ouvrages

L'îlot Sainte-Anne (*enez Santez-Anna*) est constitué par deux ensembles morphologiques différents. À l'est se dresse un énorme rocher dont l'existence même est due à un lacis très dense de filonnets quartzeux armant le granite encaissant ; pour les géologues, c'est un « monadnock », ou relief résiduel ; pour les riverains, c'est la « Couette-de-Plume » ou aussi *Roc'h-ar-Ged* (le rocher du Guet). À l'ouest s'étire une surface mollement ondulée réunie naguère à la terre par un cordon de galets et de sables (« tombolo ») et prolongée au sud par la « Grou » (« flèche à pointe libre »), tous deux à présent sous le béton. La défense du site est réalisée par Garengneau et Poictevin de La Renaudière en 1694. Sur la carte de Cassini (1781-1782) sont figurées deux batteries. Au moment de la guerre de Sept Ans, l'armement se compose de trois canons de 6 ; la poudre est entreposée dans une petite chapelle (disparue) qui sert aussi de corps de garde. À l'époque révolutionnaire, la batterie comprend trois pièces de 8 ; la garnison s'élève à vingt-quatre hommes ; la poudrière voûtée et la guérite sont en bon état²¹. La batterie située à l'entrée de l'îlot a été aménagée en four à chaux au XIX^e siècle ; les murailles qui subsistent encore, façonnées en pierres de taille et en moellons dans le granite local, suggèrent qu'il s'agit d'un ouvrage assez important ; les vestiges sur le versant du gros rocher de guet se réduisent à un pan de mur ruiné en moellons de provenance toute proche. En fait, dès l'époque révolutionnaire, Sainte-Anne est déjà considérée comme n'offrant plus un grand intérêt ; il semble que le site ait été désarmé au début du XIX^e siècle, pendant la Restauration.

Batterie de l'île Callot. Sur la carte de Cassini, un ouvrage défensif est figuré comme « batterie » à l'extrémité septentrionale de l'île Callot, qui divise

20. *Ibid.*

21. Serv. hist. Défense, Brest, ms. 179.

en deux parties la baie de Morlaix ; sur la carte d'état-major de la seconde moitié du XIX^e siècle, il est indiqué sous l'appellation de « fort ». Aujourd'hui, à ses approches, l'observateur en quête de vestiges ainsi signalés est frappé par la morphologie du site : une ligne horizontale limitée tant à l'est qu'à l'ouest par des versants assez raides, en nette opposition avec les reliefs granitiques locaux en bosse ou en chicots, suggérant un aménagement anthropique. Sur place, fougères et ajoncs masquent en grande partie les vestiges de la batterie avec flèche vers le nord. L'artillerie devait être disposée à l'abri d'une levée ou merlon, rendant compte de l'abrupt avoisinant. Les pierres observables restent trop éparées pour reconstituer l'ouvrage. À peine note-t-on les deux assises inférieures d'un mur en fortes pierres de taille, façonnées dans le granite de l'île, à gros grain, rose-rougeâtre, à biotite (fig. 6), les restes d'un mur en moellons granitiques de même nature, de 0,40 m de large, çà et là quelques pierres de taille granitiques (jusqu'à plus d'un mètre de long et plus de 0,50 m de large...) parfois associées à une amphibolite²² bleu-noir en moellons. Le granite a été extrait sur place ou au voisinage ; une petite carrière a été observée sur le versant de la butte : tout en livrant des matériaux, elle a accru la pente naturelle, augmentant ainsi les difficultés d'attaque. L'utilisation d'amphibolite reflète la présence de cette roche métamorphique en panneaux enclavés dans le granite aux alentours. Depuis sa désaffectation, la batterie s'est muée en carrière ; il est à peu près assuré que les belles pierres de taille des bâtiments édifiés près de la chapelle trouvent ici leur provenance...

L'armement de la batterie comprend, au moment de la guerre de Sept Ans, deux canons de 22 ; en 1781, trois canons dont deux de 12 et un de 4 ; en 1793²³, deux canons de 12. La garnison se compose alors de dix hommes ; la troupe est logée dans la chapelle et dans une maison appartenant à la fabrique. La chapelle, qui remonte au XVII^e siècle, a été essentiellement édifiée avec le granite rose-rougeâtre de Callot²⁴ ; pour les parties les plus ouvragées, appel a été fait à un granite blanchâtre de l'Île-Grande (Côtes-d'Armor). Situé à environ 700 mètres au sud de la batterie, le clocher de la chapelle, édifiée sur l'un des points hauts de l'île, constitue un excellent poste de vigie. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que l'édifice ait été réquisitionné :



Fig. 6. – Carantec, vestiges de la batterie de l'île Callot.
Cliché L. Chauris.

22. Les amphibolites sont des roches métamorphiques ; à Callot, elles proviennent d'anciennes dolérites ; elles sont nettement antérieures à l'intrusion du granite. Elles ne peuvent ici fournir des pierres de taille.

23. Arch. dép. Finistère, 26 L 28.

24. L. CHAURIS, *Pierres de Carantec. I. Monuments religieux*, Carantec, 1996.

le 23 vendémiaire an III de la République, le commissaire délégué écrit au district de Morlaix :

« Nous venons de tout chiffonner dans la ci-devant chapelle de Callot. Mettez en réquisition un maçon pour y construire une cheminée ; le maître-autel fournira les pierres principales. »

La tourelle des Duon occupe une position géographique exceptionnelle entre la batterie de Callot au sud et le fort de Blosson à l'ouest, embrassant ainsi largement les abords de la baie de Morlaix. Ce curieux édifice à section circulaire, avec marches d'accès extérieures, a été érigé en 1794 sur un pointement d'épidiorite²⁵ vert sombre formant la partie centrale des récifs des Duon²⁶ pour servir, selon toute probabilité, de tour de guet (fig. 7). Il est essentiellement en granite de l'île Callot façonné en pierres de taille soigneusement assisées, avec calage d'épidiorite et de schiste. En dépit de sa position exposée, la tourelle est encore en bon état.



Fig. 7. – Roscoff, tourelle des Duon.
Cliché L. Chauris.

Île de Batz, un bastion avancé au large de Roscoff

De nombreux forts et batteries ont été édifiés sur toutes les grandes îles bretonnes²⁷. Sans avoir l'importance des ouvrages défensifs de Groix²⁸ ou de Belle-Île²⁹, les constructions de Batz peuvent rivaliser avec celles d'Oues-

25. Variété de gabbro.

26. ID., « Observations nouvelles sur les Duon et les récifs voisins en baie de Morlaix (Massif armoricain) », *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, n^{le} série, t. 31 (4), 2009, p. 185-188.

27. N. FAUCHERRE, P. PROST, A. CHAZETTE, *Les Fortifications du littoral. La Bretagne sud*, Niort, 1998.

28. L. CHAURIS, « Pierres de construction dans un terroir sans granite : l'île de Groix », *Penn ar Bed*, n° 190-191, 2005, p. 46-54.

29. ID., « Nature et provenance des pierres mises en œuvre dans les ouvrages défensifs à Belle-Île (Morbihan) », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CXX, 2011, p. 285-302.

sant, de Bréhat, de Houat et de Hoëdic par leur diversité spatio-temporelle. L'intérêt stratégique de l'île est clairement souligné dans le rapport de la direction des fortifications du Finistère rédigé en 1793³⁰.

« Le mouillage compris entre l'isle de Bas (*sic*) et la terre de Roscoff est un des plus fréquentés et des plus intéressants de la côte du Nord [...]. La position de l'isle de Bas à l'ouverture de la Manche et près de l'embouchure de la rivière de Morlaix, l'excellent abri qu'elle présente aux convois et aux bâtiments de commerce contre les gros tems (*sic*) et contre les vaisseaux ennemis attachent un grand prix à sa conservation et exigent un état de défense respectable ».

Batterie de Kleguer. L'ouvrage a été construit, semble-t-il, à l'extrême fin du XVII^e siècle par Poictevin de La Renaudière. En croisant ses feux avec ceux du fort de Blosson, la batterie, située à la pointe sud-est de l'île, empêchait l'entrée des navires dans le chenal de l'île de Batz par l'est. Elle se présente aujourd'hui comme un ouvrage surbaissé en arc de cercle, d'une quinzaine de mètres de corde, orienté au sud, donc vers le chenal (fig. 8). Seules les assises inférieures, sur environ 60 centimètres sont maçonnées en moellons de granite local à veines pegmatitiques ; la partie supérieure est gazonnée. Son épaisseur est de l'ordre de six mètres ; à ses deux extrémités, son élévation et sa largeur décroissent. L'armement a varié selon les périodes : soit deux pièces de 8, soit deux pièces de 12. La poudrière, située un peu en arrière de la batterie, présente une élévation d'environ 2,20 m jusqu'à la base de la toiture à quatre pans en granite. Édifiée en moellons hétérométriques dans le granite local, elle présente une section presque carrée (4,40 m sur 4 m), s'ouvre au nord par une petite porte excentrée à double feuillure et est munie sur les autres côtés d'étroites ouvertures³¹. À la suite de la remise de



Fig. 8. – Île de Batz, batterie de Kleguer, parapet.
Cliché L. Chauris.

30. Serv. hist. Défense, Brest, ms. 179.

31. La grande ouverture méridionale (récente) a défiguré l'aspect initial de la poudrière.

l'ouvrage aux Domaines, l'ensemble du site est vendu aux enchères publiques le 1^{er} juin 1899 : mise à prix, 30 F, adjudication 55 F seulement.

Batterie de Bilvidic. Située à la pointe nord-est de l'île de Batz, figurée sur la carte de Cassini, elle est armée, à l'époque révolutionnaire, par un canon de 8 et un canon de 6. Elle possède une poudrière voûtée et une guérite. Le rapport de 1793, déjà cité, précise l'avantage de sa position : « la partie nord-est de l'isle de Bas offre deux petites anses dans lesquelles l'ennemi pourrait débarquer ». La batterie est située sur une pointe qui sépare ces deux anses et en défend l'accès. Mise aux enchères le même jour que la batterie de Kleguer pour 50 F, elle est adjugée 210 F. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien, le site ayant été bouleversé par les Allemands qui ont construit des blockhaus et creusé des tranchées.



Fig. 9. – Île de Batz, *chapelle Sainte-Anne*.
Cliché L. Chauris.

Située aux approches de l'extrémité orientale de l'île, la **chapelle romane**, aujourd'hui dédiée à sainte Anne, à moitié ruinée et partiellement dégagée des sables qui l'avaient envahie, a été utilisée vers la fin du XVIII^e siècle comme dépôt d'artillerie (fig. 9).

Pendant la Révolution, la chapelle voisine, Notre-Dame de Penity, aujourd'hui disparue, est occupée par la troupe qui dessert les batteries de Kleguer et de Bilvidic. Il semblerait que, vers les

années 1860, l'absidiole de la chapelle Sainte-Anne ait été voûtée en pierre, comme une casemate, dans le cadre de la défense insulaire.

Batterie de Beg-Seac'h. L'ouvrage érigé à la pointe occidentale de Batz est aujourd'hui ruiné. Seul subsiste un merlon en demi-cercle, orienté vers l'ouest, tapissé par la végétation herbacée (fig. 10). La topographie naturelle jalonnée d'affleurements granitiques a été utilisée au mieux pour la construction du merlon. Une fois encore, la dénomination de cette batterie dans le rapport des commissaires lors de la période révolutionnaire³² sous le terme de « Bexeach » indique une transcription phonétique approximative, conséquence de l'ignorance du breton. Selon le même rapport, la batterie, armée de deux canons de 24 et 22, possède aussi une poudrière aujourd'hui disparue.

Batterie du Chenal. Située au sud-ouest de Batz, cette batterie était armée de trois pièces de 22 et de deux de 6. La construction d'un réduit modèle

32. Arch. dép. Finistère, 8 L 72.



Fig. 10. – Île de Batz, batterie de Beg-Seac'h, parapet ruiné.
Cliché L. Chauris.

1846, en 1861 (*infra*) à son emplacement, ne permet pas d'en préciser les infrastructures.

Entre la batterie de Beg Seac'h et la batterie du Chenal, un corps de garde a été érigé (par Garengéau ?) sur le point le plus élevé (cote 20 IGN) de l'extrémité occidentale de Batz (fig. 11). Mis à part sa toiture (à présent cimentée), cet édicule est encore bien conservé. Les murs, dont l'épaisseur

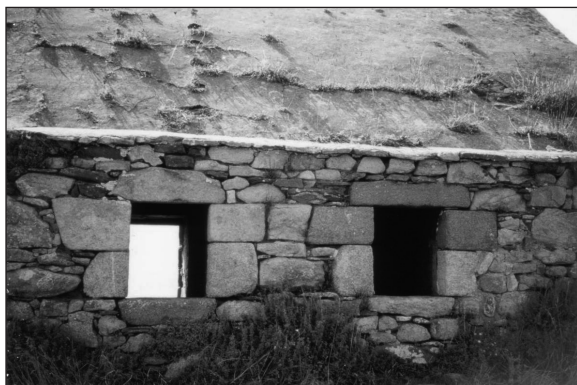


Fig. 11. – Île de Batz, corps de garde.
Cliché L. Chauris.

dépasse un mètre, sont en moellons hétérométriques de granite local associé d'une manière aléatoire à quelques moellons de diorite, de nuance bleutée, de même provenance ; certains éléments granitiques sont de gros galets prélevés sur l'estran voisin. La porte orientée au sud-ouest est excentrée ; l'encadrement des deux petites fenêtres aspectées au nord-est est en pierres de taille granitiques et plus rarement dioritiques ; à l'intérieur, plafond voûté et cheminée.

Réduit du Chenal. L'extrémité sud-ouest de l'île occupe une position stratégique essentielle, contrôlant l'entrée occidentale, largement ouverte, du chenal isolant Batz du continent et, par suite, l'accès à Porz-Kornok (Batz) et au port de Roscoff ; par contre, le semis d'écueils constituant une sorte de barrière naturelle, l'accès oriental du chenal s'avère très difficile à une flotte ennemie. Dans ces conditions, le remplacement de la vieille batterie du Chenal devenue obsolète s'est imposé comme une nécessité. Selon toute probabilité, une partie des merlons de cette ancienne batterie a été réutilisée après avoir été exhauscée, afin de mettre le nouvel ouvrage à l'abri des tirs des navires ennemis, d'où l'épaisse et haute levée à l'ouest et au sud, aujourd'hui tapissée de végétation.



Le réduit modèle 1846, en partie dynamité par les Allemands (1944), est à présent en cours de restauration partielle³³. L'entrée, avec sa porte en plein cintre, portant le millésime 1861 gravé dans

Fig. 12. – Île de Batz, *réduit du Chenal*.

Cliché L. Chauris.

le granite, était initialement protégée par un pont-levis et une herse. Latéralement subsistent encore quelques bretèches à mâchicoulis (fig. 12). Les côtés sud et ouest sont actuellement en assez bon état ; par contre, la partie nord a été entièrement détruite ; les pierres jonchant le sol indiquent que l'élévation était comparable à celle du sud. Pierres de taille et moellons sont en granite insulaire ; la diorite locale reste sporadique. Le mur en moellons granitiques, édifié localement sur le haut de l'estran, avait pour but, selon toute probabilité, de protéger les approches du réduit de l'érosion marine, tout en renforçant le dispositif de défense.

Réduit central. C'est sur un point haut, au centre de l'île, que se situe le principal ouvrage fortifié de Batz. Sa partie la mieux conservée est constituée par une énorme levée de contour quadratique, aux faces orientées respectivement nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest. En coupe, cette puissante levée apparaît dissymétrique. À l'intérieur, la muraille, avec un fruit assez sensible, atteint plusieurs mètres de haut ; ses parements vus sont constitués de gros moellons granitiques gris clair, associés à quelques éléments de diorite bleutée ; cette diorite affleure sous forme de boules en bordure même de la levée et sa provenance toute proche est évidente. À l'extérieur, la hauteur du mur en maçonnerie est seulement de l'ordre du mètre, de telle sorte que l'ensemble dessine une sorte de glacis recouvert d'herbe. Plusieurs bornes à section octogonale, façonnées dans le granite insulaire, jalonnent les limites du terrain militaire. L'accès à la cour centrale s'effectue par une profonde tranchée incurvée, aux parements vus en gros moellons, ouverte dans le flanc sud-ouest de la levée ; cette courbure avait pour but d'éviter que l'intérieur de l'ouvrage ne subisse des tirs en enfilade (fig. 13). Malheureusement, la porte monumentale qui commandait l'entrée de la cour a été détruite.

Le réduit – modèle 1846 – a été élevé en 1861 dans l'angle est de la cour, à proximité de la muraille. Sa partie inférieure, toujours partiellement visible,

33. Qu'il nous soit permis de redire ici nos vifs remerciements pour son accueil chaleureux à M. Belbeoc'h, qu'on peut aussi féliciter pour sa constance dans la restauration du réduit qu'il habite.

avec ouverture semi-circulaire et bretèches à mâchicoulis, sert de soubassement à la tour du sémaphore, édifée à l'issue du désarmement du réduit au début du XX^e siècle. Les salles voûtées du rez-de-chaussée sont utilisées pour les besoins du sémaphore. Lors de leur départ précipité, le 5 août 1944, les Allemands ont partiellement détruit le réduit ; la tour du sémaphore, qui n'a pas été démolie, a été couronnée en 1977 par une chambre de veille³⁴. Une autorisation de la Marine nationale est nécessaire pour accéder à l'ouvrage.



Fig. 13. – Île de Batz, réduit central.
Cliché L. Chauris.

Conclusion

Malgré des disparitions regrettables (fort de La Croix, batterie de Bilvidic) et des destructions partielles (Bloscon, Callot), les anciens ouvrages fortifiés de la région roscovite offrent encore aujourd'hui un éventail relativement diversifié, puisque se côtoient ici batteries (XVII^e siècle et surtout XVIII^e siècle) avec essentiellement leur poudrière et leur corps de garde, réduits modèle 1846, tour de guet d'un type tout à fait original (Duon) et même un fort remanié à différentes époques (Bloscon).

La pierre ne manquait pas sur place pour exécuter ces ouvrages. Aussi, en règle générale, apparaissent-ils comme un reflet fidèle du substratum proximal où les granites, très largement prédominants, présentent toutefois de multiples variétés. Une origine toute proche est décelée dans les murailles du fort de Bloscon, émanation directe du granite porphyroïde sur lequel elles s'élèvent. Constats comparables à l'île de Batz avec emploi du granite grisâtre à grain fin et, dans une moindre mesure, utilisation sporadique de la diorite bleu sombre ; à l'île de Sieck avec son granite à grenat rouge... La batterie de l'île Callot a fait appel en sus du granite rose-rougeâtre proximal, prédominant, aux sombres amphibolites enclavées dans ce granite. Seule la tourelle des Duon, érigée sur une épidiomite totalement inapte au façonnement, a dû quérir, à quelques kilomètres, une pierre différente – le granite de Callot –, mais, ici encore, pour les calages, des pierres locales ont été recherchées (épidiorite et schiste).

34. O. MAILLET, R. GUILLAMET, *Un œil sur l'Océan. Les sémaphores de l'arrondissement de Brest*, Brest, 1995.

Ces vestiges plus ou moins bien conservés font partie intégrante du patrimoine militaire et leur sauvegarde se doit d'être assurée avant que l'incurie des hommes associée au temps inexorable ne les fasse s'écrouler et tomber dans l'oubli. Les données, à connotation lithologique, de cet article, indiquent *ipso facto* les matériaux à utiliser pour les travaux, sinon de restauration, du moins de maintenance en l'état.

Résumé

La région de Roscoff offre encore plusieurs ouvrages défensifs d'époques diverses (batteries avec poudrière, corps de garde...) ; réduits modèle 1846 ; fort (Bloscon) ; tour de guet..., érigés sur des sites variés (pointes, îles, voire récif) et aujourd'hui plus ou moins bien conservés. Leur examen lithologique, présenté ici pour la première fois, fournit des indications susceptibles de guider les travaux de sauvegarde.

Abstract

Several defensive works (batteries with power magazines, guard-houses, 1846-type redoubts, fort Bloscon, watchtowers, etc.) may be seen in the vicinity of Roscoff. They were built, at various times in various sites (headlands, islands and even reefs) and are more or less well preserved. A close examination of their stonework, here given for the first time, provides information which may prove useful for restoration work.

Diverradur

E bro Rosko ez eus c'hoazh ur bern savadurioù-difenn : pezhioù-kanol gant poultreri, tier-gward, logennoù mod 1846, kastell ar Bloskon, tour-ged, savet e lec'hioù a beb seurt (begoù douar, inizi, pe c'hoazh reier) ha war sav pe en o foull mui pe vui. Ewid ar wech kentañ ez eus kinniget er pennad-mañ ur studi maenouriezh gant titouroù a c'hellfe sikour da ren labourioù da wareziñ anezo.

LANGUE ET LITTÉRATURE
BRETONNES ET CELTIQUES



À propos des premiers cantiques bretons

par René Abjean

C'est au XVII^e siècle que sont publiés les premiers chants bretons de notre histoire. Il s'agit de cantiques en langue bretonne qui s'inscrivent bien dans la suite de la culture chrétienne dominante de l'époque. Les ouvrages qui ont marqué cette naissance des premiers cantiques sont essentiellement dus au père Julien Maunoir (1606-1683), jésuite de Quimper. Cet héritage a été soigneusement étudié par Bernard Lasbleiz dans le précédent Bulletin¹. Nous n'aborderons ici que trois questions complémentaires sur ces premiers cantiques bretons de l'histoire : l'énigme du recueil de 1642 ; le rôle de Michel Le Nobletz pendant cette période ; l'existence de cantiques ou de chansons avant ces premières publications.

Rappel historique

Jusqu'au XVI^e siècle le chant liturgique était uniquement le chant latin, essentiellement ce qu'on appelle le chant grégorien. C'est à l'occasion de la Réforme que Luther, voulant associer davantage le peuple au chant liturgique, entreprit de faire créer un répertoire de cantiques strophiques et syllabiques en langue allemande. Le célèbre *Ein feste Burg*, dont il écrivit les paroles, fut composé vers 1530. Calvin, qui connut à Strasbourg le répertoire de ces cantiques, s'en inspira à son tour pour susciter un répertoire français sur des traductions de psaumes : le premier recueil parut à Strasbourg en 1539. Ce psautier huguenot, équivalent du choral allemand, forme encore aujourd'hui la base du chant de l'église protestante française, qui évolua avec des musiciens comme Claude Goudimel (vers 1514/1520-1572), Claude Le Jeune (vers 1530-1600), etc.

Il faut attendre le siècle suivant, dans le cadre de la Contre-Réforme, pour voir de nouvelles tentatives de créer un répertoire de psaumes catho-

1. B. LASBLEIZ, « Julien Maunoir et la musique populaire bretonne », *Bulletin de la Société archéologique de Finistère*, t. CXL, 2012, p. 157-182.

liques en français, qui n'eurent qu'un succès relatif. Il est significatif que se créent en Bretagne, dans ce contexte historique, les premiers cantiques en langue « vulgaire² » du lieu, c'est-à-dire en langue bretonne.

C'est dans ce mouvement né de la Contre-Réforme que Michel Le Nobletz a été l'initiateur des missions en Basse-Bretagne, et l'inventeur des *taolennou*, les tableaux peints qui servaient à l'édification des vertus chrétiennes. Mais

« après ses tableaux (les *taolennou*), dom Michel attachait la plus grande importance aux cantiques spirituels qui devaient contenir, en vers bretons, sur des airs connus pour se mieux loger dans l'esprit du peuple, l'abrégé des catéchismes et des sermons. Il citait l'exemple des Huguenots qui avaient traduit les psaumes en vers français pour propager plus facilement leur doctrine. Le même procédé devait être employé pour combattre l'hérésie protestante et pour obtenir un autre résultat des plus précieux, la destruction des mauvaises chansons³. »

La première édition des *Canticou spirituel* du père Maunoir remontait à 1641 (la seconde est datée de 1646). Auparavant il y avait très peu de choses : un recueil qu'il est convenu d'appeler les *Heures bretonnes*, composé antérieurement à 1576, puisque Gilles de Kerampuil (vers 1530-1578) le signale dans son *Catechism*. On y trouve quelques poésies dans le genre des *canticou*, notamment la paraphrase du *Pater* et de l'*Ave*. Il y avait *Devotion an Christenien*, dont Maunoir nous dit que dom Michel s'est servi. Il y avait aussi le catéchisme du père Diego de Ledesma, jésuite espagnol, traduit en breton et édité en 1622 par Tanguy Guéguen, qui y ajoute un *Stabat* en vingt strophes. Tanguy Guéguen, prêtre et organiste à Morlaix, était originaire de Plouguerneau, et Michel Le Nobletz n'a pas pu ne pas le connaître. Il y a des rapprochements intéressants à faire entre les textes des cantiques de Maunoir et ce que l'on trouve dans l'ouvrage de Guéguen.

Il n'y a pas de trace de l'édition de 1641. L'édition de 1646 porte cependant clairement l'indication de « seconde édition ». La première édition est signalée comme « publiée » à Douarnenez en 1641, alors qu'elle y est sans doute simplement « mise à la disposition du public », car à Douarnenez il n'y a pas d'éditeur à cette époque.

L'énigme du recueil de 1642

Mais le premier recueil de cantiques que les ethnologues et les linguistes s'accordent à trouver en Bretagne est, curieusement, celui des *Canticou spirituel* de 1642. C'est en effet le premier recueil connu qui nous ait été conservé et il ne semble pas être celui du père Maunoir comme on l'a cru longtemps. Ce recueil a été imprimé à Quimper en 1642 (avec une approbation épiscopale de 1641). Il a été réédité par Skol en 1997, dans une édition

2. Pour éviter l'interprétation péjorative actuelle du terme « vulgaire », du latin *vulgus* (peuple), on dit plutôt aujourd'hui « vernaculaire ».

3. L. KERBIRIOU, *Les Missions bretonnes*, Brest, 1934, p. 109.

critique de Gwennole Le Menn, complétée par une étude d'Isabelle His sur l'aspect musical⁴.

Parmi les airs proposés, on trouve mention de cinq airs latins, douze bretons et dix-neuf français ; treize sont tirés de Claude Le Jeune, trois de Michel Coysard (1547-1623), deux de Pierre Ballard (vers 1580-vers 1639), et un dont l'origine n'a pu être déterminée :

Airs latins : *Veni Creator – Ave Maria gratia – Ut queant laxis resonare fibris – Vexilla regis – O filii et filiae*.

Airs bretons (douze pour seize cantiques) : *Nen deo quet deuet ar quertiry – Me meus seiz maner ha seiz coat – Itron Maria an Trindet – E Plouare e pleg ar mor – Er bloaz quentaff maz ys didan ar beth – Er bloas quentaff maz demezis – Mea meus ur par menargaz – Dex mat dechuy oll en tyman – O Tad, ô Map, ô Speret Glan – Lavar usurer petra gry – Jesus map Doue – An Itroun à Kergabin a lavare bepret*.

Airs français (dix-neuf pour vingt cantiques) ; treize de Claude Le Jeune (Paris, 1608) : *Unis nos cœurs - Bataille compagnons – Revoicy venir le printemps – Je le confesse ô amour beau – Le Canard s'ebbat à plonger - Babillarde aronde veux tu – Si de flamme briller cette bande se voit – Victoire vengeance est à nous – Jusques dans le sein de Thétis – Il nous faut aussi fréquenter – Ia, le fils mignard de Vénus – Le Soleil plus beau se fait voir – Mil bois de verd se font pleins* ; trois de Michel Coysard (Lyon, 1592) : *Nous te saluons grande reyne – Viens Saint Esprit glorieux – La Mere estoit douloureuse* ; deux de Pierre Guédron (Paris, 1625)⁵ : *Pendant que j'ay dans mes mains – Broutez brebis l'herbe en cette plaine*.

« Deux cantiques, l'un français et l'autre breton, semblent équivalents : *Jésus aimable* ou *Jesus map Doue*, indiqués simultanément pour un même cantique (n° 4) ou séparément pour le n° 18 (*Jésus aimable*) et le n° 29 (*Jesus map Doue, etc*)⁶. » Trois airs bretons sont donnés chacun pour deux cantiques : *E Ploare...*, *Er bloaz quentaff...*, et *Itron Maria an Trindet*.

Les cantiques de Maunoir

Contrairement à cet ouvrage, le recueil du père Maunoir a été réédité de nombreuses fois⁷ : 1646, 1658, 1662 (signalée comme la onzième édition !), 1678, 1680, 1713, 1734, 1742, 1821. La plus ancienne édition dont on dispose est celle de 1646, publiée chez George Alienne à Quimpercorentin. Il s'agit des *Canticou spirituel, ac instructionou profitabl evit disqui an hent da vont dar*

4. Canticou spirituel (1642). *Le Premier Recueil de cantiques bretons*, G. LE MENN, I. HIS-RAVIER (éd.), Saint-Brieuc, 1997.

5. Pierre Guédron (vers 1570-vers 1620) en est sans doute l'auteur, Pierre Ballard, cité plus haut, l'éditeur.

6. Canticou spirituel..., *op. cit.*, p. 14.

7. Éditions répertoriées par Y. CELTON et al., Leoriou ar baradoz. *Approche bibliographique du livre religieux en langue bretonne*, Quimper, 2002.

*Barados. Composet, ag a neuex corriget, ag augmentet, gant an tat Maner, religieux euz ar gumpagnunex Iesus. Eil edition augmentet eues a ur cantic a eneb abus an dançou creis hac an nozvezion, ag an beatitudou [...]*⁸.

L'expression *dançou creis*, ci-dessus, se retrouve dans plusieurs éditions sous des orthographes différentes et plus souvent sous la formulation *dançou cris* (*dañsou kriz*) qui veut sans doute signifier de « mauvaises danses » plus que des danses de style *tamm kreiz* ou *dañs tro*.

L'orthographe des textes des cantiques est très variable. Rappelons seulement à ce sujet que le père Maunoir ne s'était mis à la langue bretonne qu'au début de ses missions, sans doute après sa première rencontre avec Michel Le Nobletz. Il est évident qu'à l'époque de l'édition des premiers cantiques bretons l'orthographe du breton est loin d'être stabilisée. De nombreux linguistes ont fait des recherches à ce sujet. À propos d'une publication de Maunoir, *Le Sacré Collège de Jésus*, présenté dans son édition de 1659, Louis Dujardin écrit : « Le *Sacré collège de Jésus* [est] divisé en cinq classes où l'on enseigne en langue armorique les leçons chrétiennes avec les 3 clefs pour y entrer, un dictionnaire, une grammaire et syntaxe en même langue⁹ ». À propos de la grammaire, le P. Grégoire de Rostrenen, lui-même lexicographe et grammairien, disait :

« Grammaire imparfaite dont j'ai retiré quelque avantage, mais non de la syntaxe parce qu'elle est toute conforme à la syntaxe latine qui n'a aucun rapport à la syntaxe bretonne, mais il a beaucoup fait si l'on considère que la langue bretonne lui était étrangère¹⁰. »

Louis Dujardin ajoute que la « langue bretonne doit reconnaissance au P. Maunoir pour avoir réformé l'orthographe ». Il cite ensuite quelques phrases du jésuite, qui écrit dans le chapitre « De l'écriture et prononciation » de cet ouvrage :

« Il semble qu'il est à propos de changer la façon ancienne des écrivains bretons pour écrire le langage armorique l'écrivain comme on le prononce ; car il est impossible aux originaires du pays de lire les anciens livres bretons. Qui est celui qui pourra lire ces mots écrits à l'ancienne mode : *ar Goaff*, l'hyver, *an Hanff*, l'été, *da bezaff*, *gueneff*, *an eff*, *ma Tât*. N'est-il pas plus à propos d'écrire comme on prononce : *ar goân*, *an hân*, *da veza*, *guenen*, *an ên*, *ma Zat* ? ».

Et Louis Dujardin d'ajouter que pour, « la masse des celtisants, le P. Maunoir est surtout celui qui a introduit le *c'h* dans l'écriture là où le *ch* était guttural ». À propos des mutations, il note :

8. « Cantiques spirituels et instructions profitables pour apprendre le chemin pour aller au paradis. Composé, et nouvellement corrigé, et augmenté, par le père Julien Maunoir, religieux de la Compagnie de Jésus. Seconde édition augmentée d'un cantique sur l'abus des *dañsou kreiz* et des veillées, et des béatitudes. »

9. L. DUJARDIN, *Le Père Maunoir et ses écrits bretons. Le manuscrit de M. de Botmeur. La langue bretonne au XVII^e siècle*, dactyl., s.l.n.d., Centre de recherche bretonne et celtique, Brest (M 688), p. 8.

10. ID., *ibid.*

« Le P. Maunoir écrit les mutations trop souvent, hélas, avec erreurs, soit qu'il les omette, soit qu'il ignore les genres ou l'orthographe originelle des mots. Quoique grammairien et lexicographe, sa connaissance du breton est bien imparfaite. Son *Sacré Collège de Jésus* fourmille d'erreurs de toutes natures. Il n'applique même pas les règles qu'il donne. »

Ces remarques n'apportent que quelques éléments au riche débat des linguistes, qui est loin d'être clos, mais elles permettent de comprendre aussi les variantes ou les erreurs d'écriture dans les recueils de cantiques de J. Maunoir.

La musique des cantiques de Maunoir

Pas plus que dans l'ouvrage des *Canticou spirituel* cité plus haut, on ne trouve, dans les ouvrages de Maunoir, une seule note de musique, mais seulement des indications : *voar an ton...* (« sur l'air de... »), *var eun ton anevexet* (« sur un air connu »), et même parfois *var un aer nevez* (« sur un air nouveau »), ce qui ne signifie nullement que cet air est nouvellement composé, mais probablement qu'il est nouvellement proposé pour ce cantique comme on a pu le constater.

De nombreux cantiques de Maunoir ont survécu à travers les siècles jusqu'à nous. Dans les années 1960 on les chantait encore dans les paroisses bretonnes, lors des dernières missions. Les premières notations dont on dispose sont les manuscrits de Pierre Barisy (1710) et de Guillaume Nicolas (1754). C'est essentiellement sur ces deux manuscrits que se fonde le travail de Bernard Lasbleiz¹¹.

Par la suite, nombre de cantiques du missionnaire ont été écrits, en notation grégorienne, dans les recueils des XVIII^e et XIX^e siècles, notamment par le chanoine Henry¹², qui, pour la transcription des mélodies du *Barzaz-Breiz*, avait été aidé par Jules Schaeffer (édition de 1839) puis par Audren de Kerdrel (1845). Le recueil d'Henry contenait vingt-cinq de ces cantiques. Il en subsistait encore quelques-uns dans le recueil du diocèse de Quimper publié en 1945 (2^e éd.) par J. Le Marrec¹³ : onze cantiques sont en notation d'accompagnement, sept seulement notés par la mélodie comme « airs bretons anciens ». Beaucoup d'entre eux avaient donc disparu. Ces cantiques ont parfois changé de musique au cours de leur carrière, même du vivant de Maunoir qui découvrait de temps en temps un air mieux adapté à son texte, voire peut-être un air plus familier aux fidèles de l'endroit et donc plus facile à retenir.

Voici les airs proposés par Maunoir dans ses recueils¹⁴ :

11. B. LASBLEIZ, « Julien Maunoir... », art. cité.

12. J.-G. HENRY, *Kanaouennou santel dilennet ha reizet evit escopti Kemper*, Saint-Brieuc, 1842.

13. J. LE MARREC, *Cantiques bretons du diocèse de Quimper et de Léon. Livre d'accompagnements*, Quimper, 2^e éd. 1945.

14. Nous avons numéroté les cantiques de Maunoir (M 1, M 2, etc.) à partir de l'ordre du recueil de 1658, et procédé de même pour ceux de Michel Le Nobletz (MLN 1, MLN 2, etc.).

Airs latins : *Vexilla regis – Christe redemptor – O filii et filiae.*

Airs français : *Ma pauvre mère me disait – À la venue de Noël – Astres lumineux – Sous une vaine gloire le monde est enrôlé – Destin qui séparez – Âmes qui êtes passées.*

Airs bretons : *Itron Varia an drindet – Deiz mat deoc'h oll en ti-man – Ar cin gris voar ar stang (M 13) – E Ploare e pleg ar mor – Pa zeuas Alexandr d'ar Folgoat – Me am eus ur parc menargas – Deiz mat deoc'h, compagnunez – O Tat, O Mab, O Spered Glan – Considerit piz, o christen – D'an deiz diveza eus ar bet – Ton an dud beuzet – Selaouit oll guitibunan – Brec'h S. Caurintin.*

Airs nouveaux : *L'Air des Commandements (M 7) – Eun Doue ebken a adori (M 7) – Mab den sonjit ouz an eur diveza – Inspirit din, o Spered Glan – Chetu eiz queleunnadurez – Me am eus choazet eur maestrez – un aer nevez (Mar quirrit beza guir Christen ?) – Pet den siouas a so dalc'het – Selaouit oll Kernevis.*

L'air noté M 13 est sans doute un air français ; *Le Cygne gris sur l'étang* est un thème familier dans la chanson française comme le sont *Dans le jardin de mon père les lilas sont fleuris* ou *À la claire fontaine*, ou encore *Le Fils du roi s'en va chassant*, etc. Gwennole Le Menn nous avait dit qu'il avait des doutes sur les origines de ce chant car son titre, en breton, figure parmi les airs bretons. Mais on peut aussi émettre l'hypothèse que la chanson française avait été déjà répandue en breton dans le public de l'époque, ce qui expliquerait l'ambiguïté.

Les airs notés M 7 sont les mêmes. Il s'agit de l'air du *Siège de Guingamp*¹⁵ dans le *Barzaz-Breiz* (un siège de Guingamp eut lieu en 1489, et un autre en 1591). Le chant, qui raconte cette bataille et fait allusion à la duchesse Anne, date probablement de cette époque ou en tout cas de peu après, ce qui démontrerait qu'il ne s'agit pas en 1641 d'un air nouveau, mais seulement d'un air nouvellement utilisé par Maunoir et peut-être inconnu des foules de l'endroit de la mission. Certains des cantiques ont parfois changé d'air en étant proposés sur une musique différente dans une édition ultérieure. Un air nouveau populaire s'était peut-être imposé pour ce choix, ou bien encore un de ses confrères, musicien, l'avait convaincu de l'intérêt de sa nouvelle mouture. Signalons aussi qu'un deuxième air de *Eun Doue hebken a adori* est noté dans le recueil de J. Le Marrec avec comme indication : « air : *Gwiklan ar Barz.* » C'est une notation tout à fait semblable à celle du *Siège de Guingamp*, avec cependant la différence fondamentale qu'il est en mineur et non en majeur.

Au cours des éditions suivantes les recueils s'enrichirent régulièrement de quelques nouveaux cantiques qui portèrent leur nombre à au moins quarante-huit, avec de nouvelles musiques pour les chanter. Le père Maunoir, décédé en 1683, a certainement jusqu'à cette date apporté de nouveaux cantiques au répertoire des fidèles des missions. On en trouve donc quelques-uns, absents de l'édition de 1658, dans le recueil du chanoine Henry, contenant de nombreuses musiques des cantiques de Maunoir transcrites en grégorien : les *Kanaouennou santel* (1842) d'Henry en comportent vingt-cinq.

15. Voir au sujet de ce thème la récente étude de D. Laurent dans *Parcours d'un ethnologue en Bretagne*, Brest, 2012, p. 265-278.

Le manuscrit de Guillaume Nicolas est peut-être plus complet sur les musiques de Maunoir¹⁶, mais il comporte un tel nombre d'erreurs¹⁷ de transcription qu'il est permis de mettre en doute l'authenticité de certaines mélodies : si, « pour les trois quarts des cantiques de Julien Maunoir qui leur sont communs, Pierre Barisy et Guillaume Nicolas notent des airs semblables¹⁸ », quelques incertitudes subsistent sur les autres airs notés différemment.

Les textes aussi ont subi quelques modifications au cours des temps : des missionnaires plus érudits, et surtout meilleurs connaisseurs de la langue bretonne que ne l'était Maunoir, se sont autorisés quelques corrections. Parfois même l'incipit a changé, ce qui peut faire perdre momentanément la trace du cantique recherché. Ainsi *Mab den, sonjit...* (« Fils de l'homme, songe... ») est devenu plus tard *Sonjit, Mab den...* Ces cantiques ont en tout cas franchi les siècles et certains sont venus jusqu'à nous par l'écrit et parfois aussi par la tradition orale. Cette double transmission offre plus d'un sujet de méditation sur les erreurs de transmission de l'héritage par ces deux modalités.

Airs proposés dans les *Canticou spirituel* de 1642

Il est intéressant sur le plan musicologique de comparer les airs utilisés par Maunoir et par le jésuite anonyme de 1642, les sources se résumant donc à trois : latine, française, bretonne.

Airs latins

Ce sont des hymnes en général, répandues depuis longtemps par l'Église dans la chrétienté. L'air noté *La Mère était douloureuse* n'est pas un air français, mais n'est autre que le *Stabat Mater* latin mis en paraphrase par Michel Coysard. Remarquons ici que les airs venus du latin introduisent souvent une musique modale qui explique la prédominance dans la musique bretonne de certains modes anciens hérités des modes grégoriens.

Airs français

La connaissance des airs français par les jésuites de Quimper semble livresque : ce sont les publications dont on a parlé à propos de la Réforme et de la Contre-Réforme. L'ouvrage de Coysard, édité à Lyon en 1592, s'intitule

16. « Quarante et une des quarante-six transcriptions musicales permettaient de chanter soixante-dix-huit de ces cantiques, c'est-à-dire la quasi-totalité des textes contenus dans les différentes éditions des *Canticou spirituel* ainsi que dans le *Templ consacret dar Passion Jesus-Christ* », B. LASBLEIZ, « Maunoir... », art. cité, p. 169.

17. G. Nicolas confond souvent la clé de *fa* et la clé d'*ut*, oubliant le *si* bémol dans la mélodie, et parfois passe d'une clé à l'autre dans la même mélodie. Toutes ses notes ont la même valeur : il n'y a pas de longues ni de brèves. Les syllabes sont souvent mal placées, ne permettant pas de placer correctement les mélismes, etc.

18. ID., *ibid.*, p. 171.

Paraphrase des hymnes et cantiques spirituels pour chanter avecque la doctrine chrestienne. Il est précisé en outre que « qui ne les voudra chanter à quatre parties, se pourra servir du Superius seul ». L'ouvrage édité par Pierre Ballard porte le titre d'*Odes chrestiennes accomodées aux plus beaux airs a quatre et cinq parties de Guédron et de Boesset* (Paris, 1625)¹⁹.

Alors que les chants de Coyssard sont des paraphrases de textes latins connus, les airs de Claude Le Jeune (1608) posent davantage de problèmes. Les paroles bretonnes proposées par le jésuite anonyme n'ont rien à voir avec les textes de ce dernier qui sont des chansons profanes ou « mondaines ». Par ailleurs, comme le fait remarquer Isabelle His dans la postface des *Cantiquou spirituel* de l'édition Skol (1997), les treize incipit que donne leur auteur ne correspondent pas tous à des vrais titres mais à des sections internes d'une même pièce : six des textes proposés ne sont que des couplets différents de l'air initial du recueil de Le Jeune, *Revoicy venir du printemps*.

Airs des cantiques de Maunoir

Les emprunts aux sources françaises chez Maunoir sont plus modestes. Les airs choisis semblent être des airs sinon déjà connus, du moins déjà entendus ou signalés à son attention ailleurs que dans une démarche intellectuelle. La recherche que j'ai faite de l'air *À la venue de Noël* est à ce sujet édifiante. Le cantique *Bemnoz ebars mont da gousquet...* proposé par Maunoir « *voar eun ton gallec* "À la venue de Noël" » est resté dans la mémoire collective jusqu'à nos jours. Il s'agit d'un chant de Noël, *Noel Berc'hed*, ou encore *Noel Brec'hed*, qu'on traduit par le « Noël de Brigitte ». C'est une chanson très répandue en Bretagne sous divers titres. Patrick Malrieu n'en répertorie pas moins de vingt-huit versions²⁰. Donatien Laurent fait également une étude sommaire de ce thème dans son dernier ouvrage²¹. C'est en tout cas un air ancien qui semble populaire jusque dans la région de Guérande. Par hasard j'ai entendu un jour à la radio (en 1998 ?) que les jeunes Filles de Saint-Cyr venaient de faire un enregistrement de la cantate de Noël de Michel Corrette. J'ai entendu nettement dans l'introduction de cette cantate le thème bâti sur cet air, reconnaissable en mode de *ré*, de *Noel Berc'hed*. Michel Corrette ayant vécu de 1709 à 1795, il était difficile au père Maunoir en 1641 d'avoir connaissance de sa musique. Le musicien avait dû, comme l'ont fait tous les autres, se servir d'un thème populaire pour composer son ouvrage. Mais le hasard fait bien les choses. Peu de temps après, un organiste parisien sort aussi un enregistrement d'improvisations à l'orgue sur des thèmes populaires, au préalable exposés par des voix d'enfants. L'un des airs s'intitule : *À la venue de Noël*. On l'écoute : c'est bien l'air de *Noel Berc'hed*. Sur la pochette il est

19. Antoine Boesset (1587-1643) est le gendre de Guédron.

20. P. MALRIEU, *La Chanson populaire de tradition orale en langue bretonne. Contribution à l'établissement d'un catalogue*, thèse dactyl., Rennes, 1997.

21. D. LAURENT, *Parcours...*, *op. cit.*, p. 216-226.

indiqué : Languedoc, 1450. Certains attribuent le cantique *À la venue de Noël* au Poitevin Lucas Le Moigne, qui l'aurait écrit, en 1530, sur l'hymne latine *Christe redemptor omnium*, mais les musiques ne semblent pas correspondre. Il est vrai que le cantique français *À la venue de Noël* a donné lieu à de très nombreuses variantes.

Cet exemple est caractéristique des échanges culturels entre les provinces françaises au Moyen Âge. Un autre air breton bien connu est également revendiqué par le Languedoc, c'est l'air de *Silvestrig*, popularisé par l'émission *Bonne nuit les petits* à la télévision dans les années 1960. Cet air populaire est également attribué à Pergolèse (1710-1736), comme le mentionne d'ailleurs J. Le Marrec pour le cantique *Deomp holl da liorz Olived*, dont le texte est attribué à Jean-Marie Léon (1840-1923). Il reste bien sûr à savoir si Pergolèse est vraiment l'auteur de cette musique ou s'il a simplement, comme beaucoup de compositeurs célèbres, emprunté un air populaire.

Les airs bretons communs aux deux recueils

Cinq des airs cités se retrouvent dans les cantiques de Maunoir et dans le recueil de 1642. Ce sont :

1. *Deiz mat dechuy oll en tyman* (« Bonjour à tous dans cette maison »). Ce titre est manifestement celui d'un chant profane, avec un incipit que l'on retrouve plusieurs fois dans les chants populaires. On peut penser qu'il s'agit d'un chant populaire de la région cornouaillaise. À ce sujet, il est bon de rappeler que les régions du Léon et de Cornouaille n'ont pas tout à fait le même style. Les Léonards semblent préférer un style plus solennel et les Cornouaillais un style plus « gavottant ». Il est assez curieux de constater que parfois un même cantique, comme *Embanner bras ar binijenn* (J. Le Marrec, n° 128) se chante en mineur en Cornouaille mais en majeur dans le Léon²².

2. *E Ploare e pleg ar mor* (« À Ploaré dans la baie »). Il s'agit d'un chant profane qui relate un naufrage en mer dans la baie de Douarnenez. La présence de ce chant ne peut qu'évoquer le personnage de Michel Le Nobletz, qui a séjourné longtemps à Douarnenez (de 1617 à 1639). Étant le véritable initiateur des missions, il a pu être le premier à utiliser des airs populaires pour transmettre son enseignement religieux. Maunoir, son successeur, a été le premier à les publier, mais il n'est peut-être pas l'auteur de tous les *canticou spirituel* présents dans ses ouvrages. L'air noté par G. Nicolas n'est pas le même que celui noté par J.-G. Henry et J. Le Marrec. L'air noté par ces derniers est celui de *E penn Krozon, e pleg ar mor*, intitulé aussi *Kantik da St Izidor*, qu'ils attribuent tous deux à Maunoir.

3. *Itron Maria an Drinded* (« Notre-Dame de la Trinité »). Il s'agit manifestement d'un cantique dont l'air se retrouve comme timbre assez souvent par la suite. La musique figure dans le recueil d'Henry (n° 24) avec un texte

22. C'est aussi le cas de *Gourc'hemennou Doue* (M 7).

M12

Enep an avariçet



Fig. 1. – Sur l'air *Deiz mat dechuy oll en tyman*.
J.-G. HENRY, *Kanaouennou santel...*, *op. cit.*, n° 23.

M16

Enep ar buaneguez



Fig. 2. – Sur l'air *E Penn Krozon e pleg ar mor*
J.-G. HENRY, *Kanaouennou santel...*, *op. cit.*, n° 28 ; J. LE MARREC, *Cantiques...*, *op. cit.*, n° 12*.

M1

Celaouit piz guitibunan



Fig. 3. – Sur l'air *Itron Varia an Drinded (Celaouit piz guitibunan)*.
J.-G. HENRY, *Kanaouennou santel...*, *op. cit.*, n° 24 ; J. LE MARREC, *Cantiques...*, *op. cit.*, n° 68.

remanié ; ce serait « un air populaire de Cornouaille ». Le mot *guitibunan* (« tout un chacun ») remplace l'expression *tud an ti-mañ* (« gens de cette maison ») de la chanson populaire qui a le même nombre de syllabes. Ce cantique se retrouve dans le recueil de Le Marrec (n° 68) sous l'indication « Maunoir-Floc'hig ».

4. *Me ameus ur par menargas*. L'orthographe de ce titre se retrouve sous quelques variantes : *Me ameux vr menargars* ; *Me a meus vr parc menargars* ; *Me ameux ur menargars*. Comme le fait remarquer Gwennole Le Menn, les mots *par* et *parc* donnent une rime interne, mais le mot *par* (époux) semble mieux convenir, donnant alors à la chanson (leste ?) le titre : « J'ai un sacré mari ! » G. Nicolas le note, en oubliant le *si* bémol, sur un air proche du fameux timbre de *Ker Is*. Mais on peut aussi lui affecter l'air de *Brec'h Sant Kaourantin* (J. Le Marrec, n° 136 bis), car le timbre de *Ker Is* semble ne pas être apparu dès les premières éditions de Maunoir. Nous reviendrons ultérieurement sur l'histoire de ce dernier timbre. On trouve dans les recueils de Luzel²³ une chanson, collectée à Plouguivel, qui dont le thème *Ar pried 'vel n'eus ket* n'est pas sans rappeler *Me am eus eur par menargas*, cité pour les cantiques. Mais curieusement la musique de *Ar pried...*, relevée par Maurice Duhamel²⁴ (n° 352), s'accorde mieux avec celle du cantique *Mar quirit ober orezon* (Maunoir, n° 8, et Henry, n° 16). Peut-être un exemple de pérégrinations des airs populaires en Basse-Bretagne.

M18 Eus an offedou an oll sacramanchou

Chris- ten, mar de- si- ret o- ber E- vel ma ren- quit ho te- ver

Des- quit an oll Sa- - cra-man- chou En deus or- dre- net hon Au- - trou

Fig. 4. – *Christen ma desiret ober* (*Me ameus un parc menargas*).

5. *O Tat, o Map, o Spered Glân* (« Ô Père, ô Fils, ô Saint-Esprit ») est également un cantique qui semble assez dans la logique missionnaire de M. Le Nobletz. Pour identifier cet air dans Maunoir nous avons plusieurs pistes. Le *Cantiq 3, voar ar barn diweza*, (M 25) est proposé sur l'air de *O Tat, O Map, O Spered Glân*. L'incipit en est *Considerit piz ô christen*. L'air pourrait

23. F.-M. LUZEL, *Chants et chansons populaires de la Basse Bretagne*. Soniou, réimpression de l'édition de Paris, 1868-1890, présentée par D. Laurent, Paris, 1971.

24. M. DUHAMEL, *Musiques Bretonnes*, Gwerziou ha Soniou Breiz-Izel, Paris 1913.

être celui de *Avertit piz, va breur christen* qui a pu changer d'incipit au cours du temps. Ce serait aussi dans ce cas l'air de *Bozenn Elliant* dans le *Barzaz-Breiz*.

Inversement le cantique M 36, intitulé *Litanieu an Itron Varia*, est indiqué *Voar an ton Considerit piz ô christen* et son incipit est *O Tat, ô Map, ô Speret Glân*, ce qui pourrait indiquer qu'il est l'air authentique de ce chant.

Enfin, J.-G. Henry attribue également au père Maunoir le cantique de son recueil à la page 313, *Litanieu ar Verc'hez*, sur l'air H 78 qui est de toute évidence celui de *Ker Is*.

M25

Voar ar varn diweza



Fig. 5. – *Considerit piz, o Christen*, proposé par Maunoir sur l'air de *O Tat, O Map O Speret Glân*.

Sans étudier ici l'ensemble des airs bretons, on peut constater qu'ils ont une double origine : religieuse et populaire. Ces airs sont simples en général, très souvent écrits dans un ambitus restreint, donc dans un mode défectif : ils se tiennent la plupart du temps dans une quinte ou dans une sixte. Très souvent les mélodies sont en notes conjointes avec quelques sauts simples. Cela contraste assez avec les mélodies françaises, faites parfois par des musiciens savants, et donc plus « recherchées ». Ce traitement des mélodies françaises est encore plus flagrant au XIX^e siècle, ce qui permet sans trop d'erreur de distinguer dans les recueils de cantiques plus récents les authentiques chants bretons des airs français.

Quant à savoir si les chants populaires bretons au Moyen Âge étaient inspirés des chants d'Église, on ne peut se référer qu'à la remarque précédente au sujet de l'influence des chants populaires sur la musique d'Église du temps du rite ambrosien qui a induit la réforme grégorienne. La conclusion est sans doute d'imaginer un échange permanent entre les deux sources.

Michel Le Nobletz, précurseur ?

Mais, avant de conclure sur l'énigme du recueil de 1642, revenons à Michel Le Nobletz. Dans les nombreuses publications des siècles suivants,

M36

Litaniou an Itron Varia



Fig. 6. – *O Tat, O Map, O Speret Glân*, proposé sur l'air de *Considerit piz, o Christen*.

plusieurs cantiques lui sont attribués, qui sont probablement antérieurs à la publication des recueils du père Maunoir. Ce sont : *E-tal ho kroaz*, *Me m'eus choazet eur Vestrez*, *Adoromp oll* (probablement) et enfin le *Kantik ar baradoz*.

Ce dernier cantique est, on le sait, attribué par dom Michel lui-même à saint Hervé, le barde aveugle du VI^e siècle. En a-t-il trouvé la trace, l'a-t-il remanié avant que l'abbé Kerneau ne le fasse également plus tard (1816) ? Ce cantique, chanté encore aujourd'hui par les foules de nos églises, porte assez la marque du style introspectif du missionnaire de Plouguerneau, plus que celle de la forme comminatoire de son éminent successeur. Pourtant ce chant ne figure pas dans les ouvrages de Maunoir, ce qui semble contredire une filiation intégrale.

Le premier cantique attribué à Le Nobletz, *E-tal ho kroaz*, se chante, selon lui, sur un air de cantique français : *Mon cœur charmé de sa chaîne*. Le second, *Me m'eus choazet eur Vestrez*, est proposé *war eun ton nevez* (« sur un air nouveau »), ce qui ne veut pas dire dans le langage habituel que c'est un air qu'il a composé, mais un air qui n'est pas connu de son public, sinon ce serait *war eun ton anavezet* (« sur un air connu »). Cette musique se retrouve dans le *Barzaz-Breiz* pour le chant *Me m-eus choazet dre me fenn* (« J'ai choisi par caprice »). Les deux textes sont très différents, mais laissent, au sujet de Michel Le Nobletz, bien des interrogations que nous avons rapportées ailleurs²⁵.

On retrouve cette façon de qualifier les airs utilisés dans les recueils de Maunoir, comme pour *Les Dix Commandements* (*Eun Doue hep ken a adori*). L'air du *Siège de Guingamp*, donné comme *aer nevez* par Maunoir, date du siècle précédent, mais il est sans doute nouveau pour les paroissiens de Léon ou de Cornouaille. *Adoromp oll*, sans indication sur l'origine de la musique, ressemble beaucoup dans ses premières mesures à *Spered Santel*, qui est dû

25. R. ABJEAN, « La fille cachée de Michel Le Nobletz », *Musique bretonne*, n° 192, 2005, p. 12-15.

au musicien français Louis Vidal sous le titre de *Venez, venez, Esprit Saint*. Il semble d'inspiration grégorienne.

Maunoir rencontra Le Nobletz en 1640 au Conquet, ce qui détermina le père jésuite dans ses nouveaux objectifs, mais aussi certainement dans sa méthode. Comme l'a dit Louis Kerbiriou, Michel Le Nobletz attachait la plus grande importance aux cantiques spirituels pour la lutte contre l'hérésie protestante, mais aussi pour la destruction des mauvaises chansons. De fait, Maunoir écrivit plus tard un cantique « sur l'air de *An Hini goz* pour, dit-il, détruire la chanson maudite inventée par l'esprit malin et commune dans le peuple²⁶ ».

« Selon le père jésuite Bourdoulous (1855-1915), on peut, grâce au journal latin des missions du P. Maunoir, dater avec précision de 1641 la première édition des *Canticou spirituel*. Leur publication est signalée dans les *Litterae annuae* de cette année du collège de Quimper. On trouverait dans ces documents, sous la plume du P. Maunoir, les expressions *compos sui et in lucem edita sunt*²⁷. »

Dans la biographie de M. Le Nobletz²⁸, le P. Maunoir dit qu'au carême qu'il prêcha à Douarnenez, en 1641, il

« trouva invention pour continuer la mémoire des instructions [de son prédécesseur (Le Nobletz)] de composer des cantiques spirituels où fut comprise l'explication et paraphrase sur le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave Maria*, sur les commandements de Dieu et les principaux points de la confession. Il leur mit [aux fidèles] en cantique armorique la façon de se confesser, communier et dire le Rosaire. Il leur composa quatre cantiques des quatre fins de l'homme et, à ce qu'ils goutassent ses instructions, il promit de faire une procession générale une des fêtes de Pâques en laquelle on chanterait ses cantiques spirituels.

Il y eut une ferveur en toute la ville pour apprendre ces cantiques [...]. Il y a quarante ans que dans toutes les maisons, sur les rues et aux champs on n'entend d'autres chansons que ces louanges de Dieu.

Le P. Michel (Le Nobletz) envoya dans ces lieux la mineure (Jeanne Le Gall) qu'il avait fait instruire pour apprendre ces cantiques spirituels²⁹. »

On peut donc dater la composition de ces cantiques du Carême de 1641. Les cantiques se répandent, l'été qui suit, en juin et juillet, dans les îles d'Ouessant et de Molène, en août et septembre dans l'île de Sein.

26. Cette citation aurait figuré dans un manuscrit du P. Maunoir que Luzel trouva à Brest, à la bibliothèque de la Marine, J. OLLIVIER, *La Chanson bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, 1942, p. 43.

27. « J'ai composé » et « elles ont été éditées » (mises à la disposition du public, publiées), L. DUJARDIN, *Le Père Maunoir et ses écrits bretons...*, *op. cit.*

28. H. PÉRENNÈS (éd.), *La Vie du vénérable dom Michel Le Nobletz par le vénérable père Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Saint-Brieuc, 1934., p. 252-330.

29. ID., *ibid.*, p. 330-331.

Le P. Maunoir n'a sans doute pas écrit une note de musique et s'il est l'auteur des cantiques, il n'en est évidemment pas le compositeur. Il avait autour de lui des « auxiliaires », notamment les pères du collège de Quimper.

Il est impensable d'imaginer que Michel Le Nobletz n'ait pas utilisé de cantiques avant que Maunoir n'ait établi son premier recueil. Par contre, il est beaucoup plus vraisemblable de penser que c'est sa visite à l'apôtre du Conquet qui a déterminé Maunoir à publier ses cantiques. En 1671 on en était à la trentième édition. Maunoir est certainement le concepteur et, sans doute aussi, l'auteur de la plupart des cantiques, mais les textes plus généraux de la doctrine que sont les paraphrases du *Pater*, de l'*Ave*, voire du *Credo*, étaient vraisemblablement déjà utilisés par Le Nobletz, sur les airs de psaumes ou d'hymnes liturgiques comme *Vexilla regis*, *O filii o filiae*, *Christe redemptor*, etc. Quant aux airs inspirés de certaines plaintes locales, comme *E Ploare e pleg ar mor*, l'apôtre de Douarnenez pouvait-il les ignorer ?

Fin de l'énigme de 1642 ?

Dans son livre sur *Les Missions bretonnes*, paru en 1934, Louis Kerbiriou fait une analyse très intéressante des *Canticou spirituel*, mais, comme beaucoup d'érudits bretons, il mélange les parutions de 1641 et de 1642 et attribue donc au père Maunoir l'ensemble des *canticou* publiés à cette époque. Le père Bourdoulous était d'un avis différent, mais le celtisant Joseph Loth et le chanoine Pérennes attribuaient également le recueil de 1642 à Maunoir³⁰. Dans son édition de 1942 des *Cantiques bretons du diocèse de Quimper et de Léon. Livre d'accompagnements*, J. Le Marrec est également persuadé, comme la plupart des érudits bretons, que cet ouvrage de 1642 est du père Maunoir. Voici quelques notes tirées de ses préfaces :

(1) « Dans ses déplacements le P. Maunoir fut accompagné, pendant quinze ans, d'un chanteur : Guillaume Yvonig, qui vendait cantiques et cha-pelets. » (Ollivier, *La Chanson bretonne*, p. LXI)³¹. »

(2) « Le père Maunoir s'est appliqué à enrôler au service de Dieu des airs forts mécréants, estimant qu'ainsi il jouait au démon un très mauvais tour... Dans un manuscrit du père Maunoir que Luzel trouva à Brest, à la bibliothèque de la Marine, figurait un cantique en breton avec cette indication : "Sur l'air d'*An hini goz* et adopté spécialement pour détruire la chanson maudite inventée par l'esprit malin et commune dans le peuple." (Ollivier, *La Chanson bretonne*, p. XLIII). »

30. L. KERBIRIOU, *Les Missions bretonnes*, op. cit. ; Eur Missioner breizad [J. BOURDOULOUS, S. J.], « Étude historique sur les cantiques bretons », *Feiz ha Breiz*, 1904 ; J. LOTH, « Chrestomathie bretonne (Armoricain, Gallois, Cornique) », *Annales de Bretagne*, t. III, n° 3, 1888, p. 396-399 ; H. PÉRENNÈS (éd.), *La Vie du vénérable dom Michel Le Nobletz...*, op. cit.

31. J. OLLIVIER, *La Chanson bretonne...*, op. cit.

(3) « Voici quelques airs auxquels renvoie un recueil de cantiques de 1642 : *Voar an ton gallec : Le Canard s'ébat à plonger. – Jusque dans le sein de Thétis. – Ja, le fils mignard de Vénus. – Broutez, brebis, l'herbe en cette plaine* ». – « Et dans un autre recueil du XVII^e siècle : *Voar an ear gallec : O grand prince de Condé. – J'ai ouï chanté le rossignol. – Ma pauvre mère me disait...* »

(4) « Il est à noter que Claude Le Jeune (1528-1602) ne se sert que des modes du plain-chant qu'il transpose en les altérant à peine. »

(5) « Ce ne sont pas dix-sept airs différents, mais douze. Le même air sert aussi pour plusieurs cantiques. Cette remarque vaut pour les autres recueils de cantiques bretons. »

Ces notes de J. Le Marrec, même si elles comportent quelques erreurs, éclairaient quelque peu les cantiques du P. Maunoir, mais à cette époque (1942) la confusion entre les œuvres de Maunoir et les *Cantiquou spirituel* « publiés » en 1642 n'est pas encore résolue. En outre, comme le recueil de J. Le Marrec est celui du diocèse de Quimper et de Léon, il n'est fait allusion ni aux publications du Trégor ni à celles du Vannetais.

Que peut-on conclure sur les *Cantiquou spirituel* du jésuite anonyme de Quimper en 1642 ? Ils présentent un intérêt linguistique certain : la langue bretonne de l'auteur est bien supérieure à celle de Maunoir. Trois hypothèses semblent s'imposer :

1. Ce n'est pas le père Maunoir qui en est l'auteur. Cette hypothèse rejoint les conclusions de Gwenno Le Menn dans sa réédition des *Cantiquou spirituel* citée plus haut :

« Qui est l'auteur ? L'auteur signe *Un tat eux à Compagnunex Jesus*, « un père de la Compagnie de Jésus ». Il s'agit donc d'un jésuite. L'ouvrage étant imprimé à Quimper, portant une approbation signée à Quimper, il était tentant de penser au père Julien Maunoir [...], ce qui a été fait par plusieurs auteurs. Mais je crois qu'il faut écarter cette hypothèse pour plusieurs raisons : J. Maunoir a l'habitude de signer ses œuvres ; les textes de 1642 sont écrits avec un système orthographique différent de celui de Maunoir ; les cantiques de 1642 ne semblent pas se retrouver dans les cantiques du P. Maunoir. Je rejoins là l'opinion du P. Bourdoulous : « L'hypothèse de deux auteurs distincts est beaucoup mieux fondée. Les *Cantiquou spirituel* de 1642 ne répondent pas à la description que le P. Maunoir lui-même a donnée dans son premier recueil³². »

Louis Dujardin écrit également : « Qui, comparant les textes des deux recueils (celui de 1642 et celui du P. Maunoir) au point de vue linguistique, admettra qu'ils soient du même auteur ? La différence de qualité est nettement en faveur des *Cantiquou* de 1642 [...]. Nous concluons donc que le P. Maunoir n'est pas l'auteur des *Cantiquou* de 1642³³. »

2. La musique des cantiques de Maunoir et celle proposée dans les *Cantiquou* de 1642 ont des origines très proches. On trouve les mêmes sources françaises, grégoriennes et populaires bretonnes. Il y a même des airs iden-

32. *Cantiquou spirituel (1642). Le Premier Recueil...*, op. cit., p. 10.

33. L. DUJARDIN, *Le Père Maunoir et ses écrits bretons...*, op. cit., p. 38-39

tiques dans les deux ouvrages. L'étude faite par Isabelle His en postface du recueil des *Cantiquou* réédités en 1997 est particulièrement instructive sur le plan musical. Mais les airs français proposés ne semblent pas pouvoir s'adapter à la métrique bretonne : le compte de pieds y est, mais sans parfois tenir compte de l'accentuation de la langue. En outre,

« le nombre de vers mis en musique par Le Jeune dépasse le plus souvent le nombre de vers de la strophe du texte breton : ce choix est rendu aberrant par les contours mélodiques mêmes, qui ne sont pas prévus pour s'arrêter à cet endroit et qui ne forment pas une "fin" sur le ton (on peut parfois trouver, comme dans *Ja, le fils mignard de Venus*, une cadence plus suspensive que conclusive)³⁴. »

Suivent d'autres remarques d'Isabelle His qui renforcent encore cette hypothèse. Cela suggère aussi que la connaissance des airs par Maunoir est plus auditive alors que celle de l'auteur inconnu est purement livresque : il a compté le nombre de pieds de ses textes qui correspond aux vers de Claude Le Jeune, mais l'adaptation s'arrête là. Ces cantiques sont souvent impraticables. Notons pour sa défense qu'il dit lui-même dans sa préface qu'il propose les airs cités sous ses textes, mais que le lecteur peut en choisir d'autres.

3. Contrairement aux cantiques de Maunoir, les *Cantiquou* de 1642 n'ont laissé aucune trace dans les éditions ultérieures de recueils de cantiques, ni dans la mémoire populaire. Ce dernier argument est suffisamment fort pour se convaincre qu'ils n'ont jamais eu de vie effective. Ont-ils été réellement diffusés ? S'agit-il d'une édition sans suite ? Maunoir a-t-il imposé à temps sa propre initiative ? Cet ouvrage sans suite reste un beau témoignage de la langue écrite au XVII^e siècle, même s'il doit rester à jamais anonyme.

À titre d'exemple nous avons transcrit deux cantiques des *Cantiquou spirituel* de 1642 sur les musiques proposées par son auteur : *Bataille, compagnons* et *Babillarde aronde*.

Avant le XVII^e siècle

Une remarque s'impose avant de clore cette étude sur les premiers cantiques bretons. Certains des cantiques ont sans doute existé avant le XVII^e siècle. Avant la Réforme et la Contre-Réforme, on peut penser que l'expression populaire, si elle ne se manifestait pas dans l'église, s'exprimait sûrement ailleurs, y compris dans sa ferveur religieuse. Les « mystères » qui se jouaient sur le parvis des églises comportaient des complaintes, des *gwerziou* que les clercs instruits savaient écrire. On ne sait pas très bien qui est l'auteur du *Kantik ar baradoz* qu'on étudiera plus loin. Comme on l'a déjà vu, Michel Le Nobletz l'attribue à saint Hervé qui aurait vécu au VI^e siècle. Ce chant de mysticisme n'entre pas dans la sélection du père Maunoir. Sans doute ne le considère-t-il pas comme un vrai cantique, propre à instruire sur les vertus

34. *Cantiquou spirituel (1642). Le Premier Recueil...*, op. cit., p. 505.

N 1

AN EIL CANTIQ

Var ar fin diveza eux à map den
Var an toun, Bataille compagnons, bataille allons camper.

A

Ba- tail- le, com- pa- gnons, ba- tail- a- lons cam- per Le bras de- dans le

B

sang des e- ne- mis trem- per Nos- tre Roy s'en vient sui- vons tous

son dra- peau Nul de nous n'ayt soin d'e- par- gner - - lors sa peau.

A

Cle- vet ar fon- da- mant, hac an fin di- ve- za, Pro- po- set da map
D'ar fin maz gouf- fhe reiz pe da ez dle vi- saff E oll o- be- riou,

B

den, oz be- va en beth ma, D'ar fin maz gouf- fhe reiz pe da
ha da pi- ou ho dres- -saff

ez dle vi-saff E oll o- be- riou, ha da piou - ho dres- -saff

Fig. 7. – *An eil cantiq – Var ar fin diveza eux à map den. Var an toun*

« Bataille compagnons, bataille allons camper ».

La seconde phrase musicale (B) ne semble pas avoir été retenue par l'auteur breton.

chrétiennes. Il reste à savoir comment ce texte serait parvenu jusqu'à Michel Le Nobletz.

On trouve aussi chez Maunoir le cantique sur *Le Miracle de Théophile*. Selon Louis Kerbirou, il s'agit sans ambiguïté d'une adaptation d'un texte d'un « mystère » de Rutebeuf, du XIII^e siècle, peut-être adapté sur une mélodie populaire propre à chaque région de France.

Mais d'autres chants religieux peuvent aussi laisser perplexes. C'est le cas notamment de *Gwerz Nedeleg* qui est effectivement bien plus proche d'une complainte narrative que d'un cantique édifiant. La splendide musique modale de cette *gwerz* ne peut d'ailleurs que renforcer l'hypothèse de sa grande ancienneté et laisser croire à son existence avant la création des cantiques, au temps où l'on ne chantait pas encore en langue vulgaire dans les églises. Le texte, manifestement remanié au XX^e siècle, montre bien qu'il ne s'agit pas

Babillarde Aronde

An Pevarzecvet cantiq

Ba-bil-larde A-ron-de - veus tu - - - Que le coeur je t'ail-le per-çant

De ce trait d'a-cier si poin-tu ?

Ret eo d'an den bre-se-le-cat
E-vel en mor d'ar Mer-de-at

Var an Douar ouz ar pe-c'he-dou
Stourm à e-nep ar gra-guen-nou.

Fig. 8. – *An pevarzecvet cantiq. Eux ar pechedou en general var an aer*
« Babillarde aronde, veux-tu ».

La troisième phrase musicale de *Le Jeune* n'a manifestement pas été retenue par l'auteur breton.

d'un cantique mais plutôt d'une chanson populaire, sans doute ancienne, qui rappelle la tournée de l'*aguilaneuf*, où de modestes chanteurs parcouraient la campagne au lendemain de Noël pour chercher leurs étrennes :

Nouel, Nouel, a galon vad d'an dud 'zo amañ,
Eur bloavez mad digant Doue, Baradoz d'oc'h ene !
« Noël, Noël, de bon cœur aux gens qui sont ici,
Bonne année avec Dieu et le paradis pour leur âme ! »

Ces quelques exemples montrent sans doute que les cantiques bretons ne sont pas nés au XVII^e siècle avec Michel Le Nobletz ou Julien Maunoir. C'est seulement leur usage à l'église qui s'est introduit à cette période de la Contre-Réforme. Mais, faute de preuves écrites, il est difficile de trouver des traces de la pratique du chant populaire d'inspiration religieuse qui devait pourtant être largement répandue longtemps auparavant en Bretagne comme dans les autres régions françaises.

À propos du *Kantik ar baradoz*

Un des plus anciens cantiques bretons serait donc le *Kantik ar baradoz*. Une étude intéressante sur ce cantique a été menée par Fañch Morvannou,

dans *Kanaouennou ar feiz, Bretagne – Les chants de la foi*³⁵. Voici ce qu'il écrit à propos du *Kantik ar baradoz* :

« Il y a des traditions auxquelles on aimerait bien ne pas voir toucher [...], comme celle qui attribue à saint Hervé le « Cantique du paradis ». Ce poème, avec sa mélodie (ses deux mélodies, car il y a une variante), ne cadre-t-il pas en effet avec ce que l'on sait de ce saint, avec ce qu'en dit la tradition ?

« Saint Hervé [...], un saint du Léon, naquit à l'aube du VI^e siècle [...]. Né aveugle, il apprit sur les genoux de sa mère le chant des psaumes et des hymnes [...]. Jeune homme, il se consacra à Dieu, sous la houlette d'un moine de sa parenté, Urfol, à Lanrivoaré [...]. Urfol, désireux de solitude, laissa son ermitage à Hervé. Ses disciples se faisant plus nombreux, Hervé reprit la route vers Saint-Pol. Il s'arrêta en chemin, non loin de son pays d'origine, à Lanhouarneau : c'est là qu'il s'établit définitivement avec ses compagnons [...]. Lui, l'aveugle, voyait, dit-on, le ciel ouvert, c'est pourquoi la tradition lui a attribué le cantique *Jezuz pegen braz ve* [...]. »

« Ce texte figure dans le *Propre de Quimper et Léon* de janvier 1990, le livre liturgique qui contient les messes propres au diocèse de Quimper et de Léon. Saint Hervé se fête le 17 juin, et l'extrait ci-dessus provient de la notice qui lui est consacrée dans le missel en question. La messe du saint elle-même comporte des textes qui font allusion à cette vision des réalités d'En-Haut dont on dit que saint Hervé fut gratifié, lui que son infirmité privait de celles d'ici-bas ; ainsi cette prière : « Seigneur, tu as donné à saint Hervé, l'aveugle, (...) la joie de voir dès cette terre la lumière de ton paradis [...].

« Quoi qu'il en soit de la tradition orale, il faut attendre 1867 pour voir attribuer par écrit le « Cantique du paradis » à saint Hervé : c'est cette année-là, où paraît la troisième édition du *Barzaz-Breiz*, que son auteur, Théodore de La Villemarqué, franchit le pas. Dans l'*Argument* liminaire où il présente le « Cantique du paradis », l'auteur signale en effet : « On l'attribue généralement à Michel Le Nobletz de Kerodern, mais les poètes populaires le réclament pour saint Hervé, leur patron. »

« L'extrême popularité du *Kantik ar baradoz* ne remonte pourtant qu'au début du XIX^e siècle [...]. La toute première transcription en est un texte manuscrit qui figure dans un registre daté de 1734 : sur les quarante-huit strophes de ce texte, vingt-deux se retrouvent, entièrement ou en partie, dans les versions actuellement en usage de ce cantique. Le texte de 1734, qui n'a pas de modèle français connu, pourrait peut-être remonter à dom Michel Le Nobletz. Cette hypothèse se heurte pourtant à deux objections. Son successeur, le père Maunoir, n'aurait pas manqué de faire usage d'un texte si unique, lui qui, parfait disciple du *beleg foll* (« le prêtre fou », surnom de dom Michel), avait recueilli ses tableaux de mission, ses cantiques bretons et jusqu'à un grain de chapelet d'une mystique espagnole que le saint prêtre du Léon possédait ; or aucun des recueils de cantiques attribués au père Maunoir (et recueillis ou composés par lui) ne contient notre *Kantik ar baradoz*. La seconde objection a peut-être moins de force : le texte de 1734 est rédigé en dialecte du Trégor ; or dom Michel a assez peu résidé dans l'évêché de Tréguier. Il est vrai qu'un texte véhiculé par

35. Livret de CD, Brest, 1998. Les cantiques de ce CD sont interprétés par la Maîtrise de Bretagne, dirigée par Jean-Michel Noël.

MLN 1

Kantik ar Baradoz

Mélodie chantée dans le Finistère



Je- zuz pe- gen- bras ve Pli- ja- dur an - e- ne Pa vev e gras- Dou- e Hag
en - e ga- - ran- te Pa vev e gras- Dou- e Hag en - e ga- - ran- te.

Mélodie chantée dans les Côtes-d'Armor



Je- zuz pe- gen- bras ve Pli- ja- dur an - e- ne Pa vev e gras- Dou- e Hag
en e ga- - ran- te Pa vev e gras- Dou- e Hag en e ga- - ran- te.

Mélodie chantée dans le Morbihan



Jé- zus pé- ker- bras é Pli- - ja- dur en - i- né P'ar- riù glan di- - rak Doué Hag -
en - é ga- - ran- té P'ar- riù glan di- - rak Doué Hag - en - é ga- - ran- té.

Fig. 9. – *Kantik ar baradoz*. Mélodies chantées dans le Finistère, les Côtes-d'Armor et le Morbihan.

la tradition orale pouvait « glisser » assez aisément d'un registre dialectal à un autre, tout au moins à l'intérieur du domaine KLT.

« En 1816, le texte manuscrit de 1734 fut remanié et imprimé, à l'initiative de François Kernéau, qui était recteur de Plougouven, dans cette partie du Trégor devenue finistérienne. Ce prêtre était né en 1743, tout près du lieu de provenance du manuscrit de 1734. Après 1816, bien d'autres ajouts et modifications viendront donner au *Kantik ar baradoz* la forme qu'il a de nos jours. Il figure dans les recueils de cantiques bretons des trois diocèses qui se partagent la zone bretonnante : d'un recueil à l'autre, il n'y a pas d'uniformité, ni quant au texte (qui varie peu cependant), ni quant à la longueur ; le recueil de Quimper (l'édition de 1946) donne vingt-huit couplets, celui de Saint-Brieuc (1934) en a vingt-neuf, Vannes (1933) en a seulement dix-huit, dix-neuf pour l'édition cornouaillaise de Gourin (1931).

« Le *Kantik ar baradoz* possède deux mélodies (qui se trouvent combinées mais distinctes dans l'enregistrement accompagnant ce livre). À l'heure actuelle, la mélodie dite du Trégor (et qui n'est peut-être pas la plus ancienne) se chante uniquement dans la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc et

Tréguier, donc à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc-Loudéac. Cette fraction du domaine bretonnant (qui contient des locuteurs du Trégor, du Goëlo, de Haute Cornouaille et du Vannetais) est délimitée non pas par les bornes des anciens évêchés abolis depuis deux cents ans, mais par celles des départements, qui sont celles aussi des diocèses concordataires : un recueil diocésain unique a favorisé cette homogénéité. L'autre mélodie est en usage dans le Finistère et dans la partie bretonnante du Morbihan (avec une légère variante par rapport à la version du Finistère). [...]

« L'étude la plus récente sur ce cantique a été faite par Georges Provost : "Le paradis change en Bretagne : à propos du *Kantik ar baradoz*" (*Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998). Malgré son importance, cette étude ne clôt pas le débat. »

Fañch Morvannou m'avait demandé de donner mon point de vue sur l'aspect musicologique de ce cantique et ses différentes versions. Voici ce qu'il a noté dans son commentaire :

« De toute évidence, note de son côté René Abjean, l'inspiration de la musique, c'est le verset 1 du psaume 94, *Venite exultemus Domine*, mélodie grégorienne des Matines des défunts. On retrouve cette inspiration pour le thème, également tragique, de *Jenovefa Rustefan* du *Barzaz-Breiz*. Le thème musical a la particularité d'être, dans sa version la plus simple, écrit sur quatre notes consécutives, *sol, la, si, do*. Cependant, si l'on se réfère au psaume 94, la tonique nous est donnée par son invitoire : *Regem cui omnia vivunt*. Il s'agit bien de la note *sol* et d'un mode majeur. Cela sous-entend un *fa* dièse dans une harmonie éventuelle. Or ce *fa* dièse a été introduit en note d'ornementation dans sa version trégoroise, et contredit donc la dominante *mi* dans un mode de *la* mineur où l'on peut, *a priori*, placer ce chant. Cette introduction d'un *mi* a lieu justement dans la version vannetaise. Ceci tendrait à indiquer que la version léonaise serait la plus ancienne et la lecture vannetaise en *la* mineur conforme à la lecture classique des XVIII^e et XIX^e siècles. »

Ces commentaires ne tranchent évidemment pas le débat. Il semble que l'ancienneté des textes et celle des musiques ne soient pas forcément concordantes, ce qui n'est pas surprenant. Les différentes versions des textes sont souvent remaniées et corrigées par les clercs, tandis que les musiques, transmises souvent par voie orale, sont plus fidèles à l'interprétation des porteurs de tradition. La transcription musicale en un lieu donné peut sans doute figer définitivement la musique dans un secteur (diocèse ?) déterminé.

Résumé

C'est dans les années 1640, dans le mouvement né de la Contre-Réforme, qu'ont été publiés les premiers cantiques bretons. Michel Le Nobletz, qui a été l'initiateur des premières missions en Basse-Bretagne, a sans doute été le premier à utiliser des cantiques spirituels qui devaient contenir, en vers bretons, sur des airs connus pour mieux se loger dans l'esprit du peuple, l'abrégé des catéchismes et des sermons. Mais le premier recueil publié dont on dispose est le *Cantiquou spirituel* de 1642. Assez curieusement, ce recueil d'un auteur jésuite anonyme ne semble pas avoir eu de suite alors que les publications du père Maunoir, le successeur de Le Nobletz, dont la seconde édition date de 1646, ont laissé beaucoup de traces en Basse-Bretagne. Avant cette époque on ne trouve évidemment pas de traces écrites de musique bretonne, même si un monument comme le *Kantik ar baradoz*, attribué à saint Hervé, est resté présent dans toutes les paroisses de la Bretagne bretonnante.

Abstract

In the 1640s, the Roman Catholic Church, through the Counter-Reformation movement, boosted the practice of vernacular hymns, hence the birth of Breton canticles. Michel Le Nobletz, who initiated the missionary preaches in Lower Brittany, probably was the first priest using these Breton spiritual songs, with Breton rhymes on familiar tunes to inoculate the people with the essence of catechism and preaches. The first known hymn book – *Cantiquou spirituel* – published in 1642 by an anonymous Jesuit, remained unsuccessful, while Father Maunoir's publications, with a second print in 1646, proved to be thriving in Breton speaking area. Maunoir was the successor of Le Nobletz and we have no sample of Breton music of that period. However, a monument as *Kantik ar baradoz*, supposed to be related to Saint Hervé, is still often heard in churches of Lower Brittany.

Diverradur

Tro ar bloaveziou 1640, da vare pezh vez anvet *Contre-Réforme*, eo bet embannet ar hantikou kenta e brezoneg. Moarvad Dom Mikael an Nobletz, krouer an misionou e Breiz-Izel, zo bet ive an hini kenta oh implijout ar hantikou-ze war doniou anavezet gant tud ar mare-ze, eun doare da lakaad en o sperejou an diverra eus ar hategiz ha dañvez ar prezegennou. Ar henta leor bet embannet eo ar *Cantiquou spirituel* e 1642, med ne gaver roud ebed dioutan en hengoun poble. Ar hontrol eo vid an hini bet graet gant an Tad Maner da heul Mikael an Nobletz, an eilved embannadur dreist oll (1646). Lod euz ar hantikou zo chomet e memor an dud e Breiz Izel. Araog ar mare-ze n'eus skwerenn ebed vid pezh a zell ar muzik poble skrivet. Daoust da ze eur monumant vel *Kantik ar baradoz* graet sanset gant St Herve vez kanet bepred e parrezioù Breiz Izel.



Les radios associatives en breton et en irlandais : défis communs, solutions particulières

par Ruth Lysaght

Les principales stations concernées par l'étude qui suit sont des radios associatives en situation linguistique minoritaire, deux en Bretagne – *Radio Kerne* (Plonéis) et *Arvorig FM* (Landerneau) – et une en Irlande, *Raidió na Life* (Dublin). Ce travail, qui reste un premier aperçu, se place du point de vue des émetteurs et se fonde sur des visites et des entretiens effectués lors d'une année postdoctorale à l'université de Bretagne occidentale en 2011-2012¹. Il s'est agi d'examiner les défis quotidiens auxquels sont confrontés les journalistes et les équipes de production utilisant une langue minoritaire pour atteindre un public majoritairement francophone ou anglophone. Pour bien comprendre les enjeux, il importe de situer ces initiatives dans leur paysage audio-visuel respectif, ainsi que dans leur contexte sociolinguistique².

Statut de la langue minorisée³

Il existe plusieurs éléments de comparaison intéressants entre la situation du breton et celle de l'irlandais : le contexte légal et sociolinguistique, les rapports de force, les défis généraux des langues minorisées (le fossé entre géné-

-
1. Mes remerciements vont au conseil général du Finistère, qui a bien voulu m'attribuer une aide financière pour effectuer cette recherche.
 2. Voir à ce sujet le travail de M. CORMACK, *Developing Minority Language Media Studies*, 2005 (www.aber.ac.uk/mercator/images/CormackText.pdf).
 3. J'utilise l'expression « langue minorisée » (*minoritised language*), car ce terme est plus politisé que « minoritaire » et suggère une causalité, voir E. ARANA, P. AZPILLAGA, B. NARBAIZA, « Linguistic Normalisation and Local Television in the Basque Country », dans M. CORMACK, N. HOURIGAN (éd.), *Minority Language Media. Concepts, Critiques and Case Studies*. Clevedon, 2007, p. 151-167.

rations, la visibilité de la langue, le fardeau de l'histoire) et le rôle de l'État par rapport aux politiques linguistiques. Tout en tenant compte de ces facteurs en « toile de fond », cet article vise particulièrement les défis de production de textes radiophoniques dans une langue minorisée.

Depuis son indépendance politique, l'État irlandais regarde l'irlandais comme « première langue officielle ». Il reconnaît des zones géographiques irlandophones (*an Ghaeltacht*) et garantit sa présence dans l'éducation nationale⁴. Cela veut dire que l'irlandais est considéré à la fois comme langue nationale (pour des raisons identitaires) et régionale (dans la pratique quotidienne). Il existe dès lors, après plus de quatre-vingts ans de cette politique, deux groupes de locuteurs : une majorité qui l'a apprise à l'école comme deuxième langue, et un petit pourcentage de la population qui la parle couramment dans la vie quotidienne⁵.

En Bretagne, la langue fait partie de l'identité régionale, malgré la baisse du nombre des locuteurs⁶. Il existe une coupure générationnelle, et parfois des difficultés de compréhension selon l'âge des locuteurs (« le breton des champs » et « le breton de l'école »). Les médias associatifs locaux assument un rôle important dans le département du Finistère, où réside une bonne proportion des bretonnants⁷. Le breton bénéficie en partie et dans des domaines particuliers de mesures régionales⁸, mais jusqu'à présent la langue n'a pas de reconnaissance officielle de la part de l'État. Ces aides, parmi d'autres initiatives linguistiques, ont été qualifiées de « réponse modérée à une pression sociale forte⁹ ». Cela correspond au développement des écoles bilingues ou de *Diwan*, les citoyens proposant et les autorités décidant de la politique à suivre¹⁰. En Irlande, depuis trente ans, à la suite des demandes parentales, des écoles d'apprentissage par « immersion » (*gaelscoileanna*) ont également été créées¹¹. La réussite de ces projets dépend du lien qui les unit à la communauté territoriale. Il en est de même pour les diffuseurs locaux.

4. *Bunreacht na hÉireann*/ Constitution irlandaise, Dublin 1937.

5. *Príomh-Oifig Staidrimh na hÉireann*/Central Statistics Office Ireland, 2011, www.cso.ie/en/census/index.html.

6. F. BROUDIC, « Presse et médias en langue bretonne : les enjeux », dans *Langues et cultures régionales de France : dix ans après : cadre légal, politiques, médias*, C. CLAIRIS, D. COSTAOUËC, J.-B. COYOS, B. JEANNOT-FOURCAUD (dir.), Actes du colloque des 3 et 4 décembre 2009, Paris, 2011, p. 213–225 ; Id., *Parler breton au XXI^e siècle. Le nouveau sondage TMO*, Brest, 2009.

7. Entretien avec Fañch Broudic, *rener*/directeur d'*Emgleo Breiz*, 21 juin 2012.

8. Région Bretagne, « Les langues de Bretagne au quotidien », 3 mai 2013, www.bretagne.fr/internet/jcms/_17890.

9. Entretien avec Ronan Le Louarn, chef du service des langues de Bretagne de la Région Bretagne/*Rannvro Breizh*, 23 août 2012.

10. J.-C. PERAZZI, *Diwan. Vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir*, Spézet, 1998.

11. « Gaelscoileanna, Irish Medium Education », 16 août, 2010, www.gaelscoileanna.ie.

Les médias audiovisuels ont un rôle complexe à jouer dans le soutien des langues et des cultures¹² et doivent notamment prendre en compte le contexte sociolinguistique du territoire où ils diffusent. La radio associative, en tant que média de proximité, est bien placée pour entretenir un lien entre le public et la langue ancestrale, permettant à des groupes peu représentés de s'entendre et de s'exprimer dans la sphère publique.

Origine des radios associatives

En Irlande, comme en Bretagne, les médias de proximité en langue minorisée découlent d'initiatives de groupes plus ou moins militants, comprenant des locuteurs natifs et des néo-locuteurs. Les années 1970 et 1980 ont vu l'essor des radios « pirates » associatives et communautaires en Europe. Chaque pays étant sous un régime plus ou moins centralisé, les gouvernements sont intervenus pour réguler l'utilisation des ondes « nationales ». La France a reconnu des radios « associatives » en limitant leur zone de diffusion ; en Irlande, la « radio libre » de Conamara a donné naissance à une radio en irlandais d'envergure nationale, *Radio na Gaeltachta* (aujourd'hui *RTÉ Raidió na Gaeltachta [RnaG]*), en 1972. La chaîne nationale *RTÉ (Raidió Teilifís Éireann)* devait également diffuser en irlandais, mais les habitants de la *Gaeltacht* ont jugé son engagement insuffisant. Depuis plus de quarante ans le public irlandophone est servi par *RnaG*, ancrée dans les trois régions dialectales¹³.

Il n'y a toujours pas de radio bretonne qui permette d'entendre le breton dans toute la Bretagne ni même en basse Bretagne, mais le modèle irlandais est-il adaptable ou souhaitable ? Selon le journaliste Bernez Grall de *France Bleu Breizh Izel* (une des stations locales de *France Bleu* au sein du groupe *Radio France*, société de service public), il n'aurait pas été très compliqué de créer dès le début une radio publique entièrement en breton, mais le « manque de volonté politique » a fait perdre beaucoup de temps¹⁴. Le chef actuel du service des langues à la région Bretagne, Ronan Le Louarn, estime qu'une radio de service public pour toute la région serait « infiniment plus simple » à gérer du point de vue du soutien¹⁵. Le risque de perdre en « proximité » que pourrait faire courir une station panbretonne serait évité grâce à une organisation à la manière de *RnaG*, quelques petits studios satellites se

12. C. BARKER, *Television, Globalization and Cultural Identities*, Maidenhead, 1999 ; F. BROUDIC, « Presse et médias... », art. cité ; F. GRIN, « Language Planning, Public Policy and the Role of Minority Language Media », communication présentée au *Multimedia and Minority Languages International Congress, Donostia/Saint-Sébastien*, 9 novembre 2000 (www.gaia.es/multilinguae/pdf) ; S. MAHAREY, « Increase in local TV content builds national identity », www.beehive.govt.nz/ViewDocument.aspx?DocumentID=29227, 8 mai 2007.

13. Destiné principalement aux habitants de la *Gaeltacht*, le Service national a souvent réussi à développer des initiatives locales et internationales, grâce à un réseau de locuteurs dans d'autres pays du monde.

14. Entretien avec Bernez Grall, *kazetenner/journaliste, France Bleu Breizh Izel*, 29 juin 2012.

15. R. LE LOUARN, entretien cité.

chargeant de faire entendre les locuteurs des différents dialectes. Le site de la Coordination des radios locales et associatives de Bretagne (CORLAB)¹⁶ propose justement « un réseau radiophonique en breton alimenté par les productions des radios de pays et diffusant sur l'ensemble de la Bretagne¹⁷ ». Nous revenons ci-dessous sur cet aspect des choses.

Créée en 1982, sous le nom *Radio France Bretagne-Ouest, France Bleu Breizh Izel* (93 FM) diffuse aujourd'hui une trentaine d'heures hebdomadaires d'émissions en breton ou bilingues. Bien qu'il s'agisse d'une chaîne publique, appartenant au réseau national *France Bleu*, et non associative, sa forte présence et son influence sur les nouvelles radios explique que nous l'ayons prise en compte dans cette étude. En 1983 sont apparues les stations associatives bilingues *Radio Kreiz Breizh* (Saint-Nicodème, 102.9 FM) et *Radio Bro Gwened* (Pontivy, 92.6 FM)¹⁸. Depuis 1998, grâce à l'impulsion de la CORLAB¹⁹, *Radio Kerne* (90.2 FM) et *Arvorig FM* (91.7FM) visent un public bretonnant. Elles sont entièrement en langue bretonne, de « niveau parlé²⁰ », pour reprendre l'expression de Lou Millour. Le site portail *Radio Breizh.net* (disponible en français, breton, anglais et gallo) permet d'écouter ces quatre radios sur Internet, et propose des émissions en langue bretonne téléchargeables (*podcast*). Ce site sert de regroupement virtuel des radios, mais cela dispense-il d'envisager une chaîne pour toute la région ?

Paysage audiovisuel

Actuellement la Bretagne compte une trentaine de radios associatives²¹ ; en Irlande une vingtaine, regroupées au sein du réseau CRAOL (« diffuser » en irlandais)²², ont un statut officiel, quarante-deux autres attendent leur per-

16. Le but de la CORLAB est de « fédérer en Bretagne les radios associatives non commerciales, travaillant à l'information locale et à l'animation culturelle, sociale, économique des territoires, prenant en compte les réalités spécifiques de Bretagne tout en s'ouvrant au monde », voir www.radioactu.com, « CORLAB. Les radios associatives bretonnes se fédèrent autour de nouveaux projets », 13 décembre 2012.

17. « CORLAB », 5 septembre, 2013, www.radio.bro.gwened.free.fr/fr/corlab.htm.

18. Ces deux chaînes, diffusant en français et breton, ne sont pas prises en compte dans cet article qui s'intéresse plutôt aux radios associatives entièrement en langue bretonne (et *France Bleu Breizh Izel*, pour les raisons indiquées).

19. Comme en Irlande, ces chaînes sont nées d'un désir d'entendre davantage de breton et d'un manque de confiance de leurs créateurs dans le diffuseur officiel régional (en l'occurrence *Radio Bretagne Ouest*), comme le précise Lou Millour, *renerez*/directrice de *Radio Kerne*, entretien, 2012 (« monter nous-mêmes notre radio en breton »).

20. L. MILLOUR, entretien cité.

21. Région Bretagne, « Aides au fonctionnement pour les radios associatives », 12 décembre 2008, www.bretagne.fr.

22. CRAOL est le nom du groupe coopératif des radios associatives irlandaises (*Irish Community Radio*), qui les représente, fait du démarchage pour elles et organise des formations. Il existe depuis 2004, à la suite d'un projet-pilote de 1994-1995, établi par *The Independent Radio and*

mis de diffuser²³. Certaines de ces dernières produisent quelques émissions en langue minorisée de façon ponctuelle, mais pour être sûrs de trouver une émission de ce genre, les auditeurs doivent se diriger vers un bouquet plus restreint. Parmi les radios associatives entièrement irlandophones il y a *Raidió Fáilte* (107.1 FM) à Belfast, financée en partie par *Foras na Gaeilge*²⁴, et, depuis mars 2008, *Raidió Rí Rá* sur Internet qui fidélise un public adolescent grâce à de la musique populaire. Mettant aussi l'accent sur la jeunesse, mais avec un éventail de genres plus complet, la chaîne *Raidió na Life* (106 FM), née en 1993, est la plus importante des radios irlandophones associatives.

Raidió na Life a été conçue pour assurer un service communautaire et éducatif en irlandais pour la ville de Dublin et ses alentours²⁵. Sur les 1 800 000 habitants de la capitale, environ 40 000 sont des locuteurs irlandais, ce qui représente presque 40 % des locuteurs nationaux²⁶. Selon son directeur actuel, Muiris Ó Fiannachta, il s'est agi de combler les lacunes du service de *Raidió na Gaeltachta* et de faire entendre « des voix citadines et de jeunes voix, pour faire vivre notre lien avec la langue ²⁷ ». Un point fort est la liberté dont bénéficient les animateurs bénévoles, qui peuvent concevoir des émissions spécialisées selon leurs goûts, dans le cadre des normes éthiques du *Broadcasting Act* de 2009²⁸. C'est la « programmation musicale²⁹ » et l'ambiance décontractée qui attirent un public estimé à environ 13 000 personnes³⁰. La chaîne a gagné le titre de « chaîne de radio de l'année 2013 » au

Television Commission pour évaluer le potentiel de la radiodiffusion locale en Irlande. *The Broadcasting Authority of Ireland (BAI)* a soutenu l'expansion du secteur depuis, y compris les activités de CRAOL. Pour plus de renseignements sur les radios associatives en Irlande, voir R. DAY (éd.), *Bicycle Highway : Celebrating 10 Years of Licensed Community Radio in Ireland*, Dublin, 2007.

23. *CRAOL, Irish Language Development*, 5 mars 2013, www.craol.ie/124/0/633,2013-03-05-irish-language-development.html.
24. *Foras na Gaeilge* est l'agence promotrice de la langue irlandaise, et travaille de part et d'autre de la frontière avec l'Irlande du Nord, « *Foras na Gaeilge. Fáilte* », 5 septembre 2013, www.gaeilge.ie.
25. À part trois salariés à temps plein (directeur et techniciens) et un gardien à temps partiel en fin de semaine, la radio dépend entièrement de ses cent cinquante bénévoles pour une gamme variée d'émissions.
26. Voir *supra*, note 5.
27. « *guthanna cathracha agus guthanna óga, chun an nasc sin a choinneáil leis an nGaeilge* », entretien, 30 mai 2012.
28. *Acht Craolacháin/Broadcasting Act*, 2009, www.irishstatutebook.ie/2009/en/act/pub/0018/index.html.
29. C. MAC COILLE, « Molann Mac Coille Raidió na Life as 20 bliain craoltóireachta », *The Irish Times*, 13 mars 2013.
30. M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

festival des médias celtiques de Swansea, premier exemple de succès d'une chaîne associative depuis les trente-quatre ans qu'existe ce festival³¹.

Défis et pratiques quotidiens

Le but des radios associatives en langue minorisée est de diffuser des émissions de bonne qualité pour les publics de proximité qui ne maîtrisent pas tous la langue en question. Plusieurs ont évoqué devant moi les idéaux de service public³², et souhaitent agir pour le développement de leur langue³³, pour être « un bon reflet de l'état actuel de la langue³⁴ ». Outre le problème primordial du financement, les défis de production principaux concernent la formation technique et linguistique du personnel, la recherche des interlocuteurs et l'interaction avec le public.

Financement

Toute radio associative en Irlande reçoit une part de la redevance nationale, mais moins que les chaînes publiques³⁵. *Raidió na Life* est subventionnée majoritairement par *Foras na Gaeilge*, et cherche à placer ses actions, vendre de la publicité, louer ses studios pour financer le renouvellement de ses équipements, ou encore à diffuser des messages publicitaires³⁶. En 2011, elle a reçu 228 000 € de *Foras na Gaeilge*, et encaissé 39 000 € grâce à ses propres initiatives³⁷. Cela représente une différence exponentielle avec les moyens des radios en France. Sans entrer dans le détail des subventions accordées par l'État français (il existe des subventions d'installation, d'équipement, d'exploitation et un fond d'aide « sélective à l'action radiophonique »), il est clair que la radio associative en langue minorisée n'est pas vue de la même manière dans les deux pays. Cela découle du statut de la langue (national en Irlande, régional en Bretagne).

Depuis 2006 en Bretagne, la Région soutient « la création, le développement des réseaux de diffusion et la formation audiovisuelle³⁸ ». Pour prétendre à cette aide, l'association doit déjà être bénéficiaire du Fonds de soutien

31. Parmi les nominés se trouvent de grandes chaînes de service public comme RTÉ *Raidió na Gaeltachta*, BBC *Radio Wales*, BBC *Radio nan Gàidheal* et BBC *Radio Cymru*.

32. Guy LE CORRE, *kazetenner*/journaliste, *France Bleu Breizh Izel*, entretien, 29 juin 2012.

33. Erell BELONI, *abadennerez brezhoneg*/animatrice en langue bretonne, *France Bleu Breizh Izel*, entretien, 29 juin 2012 ; L. Millour, entretien cité ; M. Ó Fiannachta, entretien cité.

34. L. MILLOUR, entretien cité.

35. L. SLATTERY, « Local radio funding debate gets new airing », *The Irish Times*, 6 décembre 2012.

36. M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

37. ID, *Tuairisc an Bhainisteora CGB 2011*, Dublin, *Raidió na Life*, 24 mai 2012.

38. Région Bretagne, « Aides... », art. cité.

à l'expression radiophonique locale (FSER)³⁹. Les radios en breton bénéficient dès lors de l'aide des collectivités : 90 000 € pour la Région, 30 000 € pour le département du Finistère, et 5 000 € chacun pour le Morbihan et les Côtes-d'Armor⁴⁰, mais aucune radio ne peut dépasser le seuil de 20 000 € dans l'année si elle veut rester dans la catégorie A⁴¹.

Les diffuseurs soulignent la nécessité de ce soutien public, car ils estiment que, par rapport à leurs confrères monolingues, « travailler en breton coûte cher⁴² ». Leur travail s'effectue pour l'essentiel sans les ressources ni les lexiques dont bénéficie la langue majoritaire. Comme le constate Muiris Ó Fiannachta, « sous un certain angle, on travaille dans le vide⁴³ », un vide qui se décline en contenu, en public et en réception, vue la pénurie linguistique qui existe dans les deux pays.

Des appréciations trop subjectives

De manière paradoxale, le statut minorisé de la langue peut parfois entraîner des réactions faussement positives. Erell Beloni, de *France Bleu Breizh Izel*, regrette de pas voir plus de sens critique et plus de mesure dans les appréciations portées sur les créations en breton : « Qu'on arrête de s'extasier du fait que ce soit en breton⁴⁴ ! » Le même phénomène est visible en Irlande, où les critiques sont pour la plupart très positives concernant les émissions de télévision en irlandais, les radios n'étant pas l'objet de beaucoup d'attention⁴⁵. Breandán Delap, journaliste irlandophone, constate que « la plupart des irlandophones engagés se sentent concernés par leurs médias. Entre eux, ils sont extrêmement exigeants à leur égard, mais ils sont prêts à les défendre vigoureusement en public⁴⁶. »

Un jugement plus mesuré permettrait aux émetteurs de mieux comprendre comment leur travail est vraiment perçu. Pour développer des médias, il faut un échange franc et ouvert avec le public, difficile à mettre en

39. Ministère de la Culture, « Fonds de soutien à l'expression radiophonique », 30 août 2013, www.culturecommunication.gouv.fr.

40. L. GILDAS, « *Brudañ ha skignañ* : les radios bretonnes brittophones se mettent en réseau », 15 octobre 2008, www.agencebretagnepresse.com.

41. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a défini cinq catégories de radios privées en France ; la catégorie A regroupe celles qui sont éligibles au Fonds de soutien à l'expression radiophonique.

42. L. MILLOUR, entretien cité.

43. « *ar bhealach táimid ag feidhmiú i bhfolús* », M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

44. E. BELONI, entretien cité.

45. R. LYSAGHT, *Teanga and Tikanga : A Comparative Study of National Broadcasting in a Minority Language on Māori Television and Teilifís na Gaeilge*, University of Auckland, 2010, www.researchspace.auckland.ac.nz/handle/2292/6729.

46. *Most committed Irish-speakers feel they have a stake in their language media. They apply rigorous standards of judgement amongst themselves but will strongly defend it in public*, B. DELAP, *Ar an Taifead. Fís, Fuaí, Focal*, Dublin, 2007, p. 159.

œuvre quand la plupart des auditeurs ne parlent pas la langue, et que ceux qui la parlent ont des liens avec les producteurs ou n'osent pas exprimer une opinion négative, de crainte de détruire ce qui est en voie de développement⁴⁷. La solution reste entre les mains de la nouvelle génération qui dispose d'un éventail de choix médiatiques plus large dans la langue minorisée, et qui s'exprimera plus largement à travers les médias sociaux. Le stade suivant sera de passer du simple commentaire à la critique constructive.

Interlocuteurs

Les radios ont du mal à trouver des interlocuteurs qui parlent couramment la langue minorisée. Comme le dit Lou Millour, directrice de *Radio Kerne* : « C'est une sacrée barrière... Avant de faire un reportage il faut passer dix coups de téléphone⁴⁸. » Lourd handicap dans un domaine où la rapidité de l'information et de la réaction est essentielle. Parfois les producteurs finissent par renoncer à leurs projets d'émissions, faute de locuteurs compétents. La situation géographique des stations, à l'écart des grands axes, complique le déplacement des invités pour venir au studio. Si *Raidió na Life* ne se plaint pas de ce problème autant que les radios situées à la campagne, ses réseaux de locuteurs restent limités, même dans une grande ville comme Dublin, et les animateurs risquent d'avoir recours aux mêmes personnes, plus régulièrement que les radios en langue majoritaire. Un autre « piège pour les intervieweurs », évoqué par Hervé Ar Beg, directeur d'*Arvorig FM*, tient au fait de connaître trop bien les invités et de « savoir à l'avance ce qu'ils vont dire⁴⁹ ».

Le problème des différences linguistiques intergénérationnelles se pose plus pour les radios situées à la campagne, géographiquement proches des locuteurs natifs, que pour celles de la ville, où ces derniers sont beaucoup moins nombreux. *Arvorig FM* essaie de concilier les deux façons de parler de manière ludique. L'animatrice Karolina Rufflé a conçu, avec *Deomp Dezhi*, une émission pour enfants, dans laquelle ceux-ci sont mis en relation avec les personnes âgées pour évoquer un aspect de la vie⁵⁰.

Quand une langue n'est pas beaucoup parlée ni entendue dans la vie quotidienne, elle perd de son élasticité lexicale et expressive. On entend des calques et des erreurs parmi les néolocuteurs comme chez certains locuteurs natifs, et souvent les invités ont recours à la langue majoritaire pour complé-

47. R. LYSAGHT, « TG4 Leaders' Debate Election 2011 : the Image of the Irish Language on Screen », *Canadian Journal of Irish Studies/Revue canadienne d'études irlandaises*, Special Issue, Culture and "Out of Placeness" in Post Celtic Tiger Ireland/Culture et déplacements dans la culture de l'Irlande post-Tigre celtique, vol. 37, n^{os} 1-2, 2013, p. 156-177. Comme le dit E. Beloni (entretien cité), il n'y a alors « aucune place pour la critique [...]. C'est un tout petit milieu et les gens restent hypersensibles. »

48. L. MILLOUR, entretien cité.

49. H. AR BEG, *rener/directeur d'Arvorig FM*, entretien, 19 juillet 2012.

50. *Ibid.*

ter leur pensée⁵¹. En attendant que s'élargisse le cercle des locuteurs (grâce à l'action de ces radios en partie), il faut trouver des solutions temporaires. Lou Millour indique comment pallier l'absence d'un invité : « Pour les créations et les chroniques, on explique les choses, on traduit⁵². » Quand il s'agit d'un interlocuteur qui parle bien, parfois l'animateur le laisse parler, même si le contenu de son propos n'est pas forcément très profond. Ce style « maison » contraste avec celui d'autres émetteurs, au rythme plus rapide, et crée une autre ambiance. Les petites radios ont « le confort d'avoir le temps de laisser parler les gens⁵³ », ce qui contribue à renforcer leur rôle de proximité. Le style des radios bretonnes leur a valu la qualification d'« aimable conversation paysanne », peu digne de médias, mais il y a une autre façon de voir les choses. En recueillant les témoignages, la radio crée un document d'archives, enregistre les tournures et expressions traditionnelles. Bien qu'il diffère de la volonté habituelle de communication immédiate des informations locales, ce genre de travail n'est pas sans intérêt à long terme et peut alimenter des « puits d'expressions », précieux pour la formation des animateurs futurs⁵⁴.

Image de la langue

On considère parfois que les langues minorisées sont juste capables de traiter de quelques domaines, comme la culture ou la musique, ou aptes à écrire des « cartes postales », mais qu'elles ne conviennent pas à l'expression de propos « sérieux »⁵⁵. Leur absence des « grandes » radios tend à renforcer cette « infériorité » culturelle. Reste aux « petites » radios à inverser la perception des choses, en créant une gamme variée de genres d'émissions, malgré leur budget très limité...

Selon Guy Le Corre, journaliste à *France Bleu Breizh Izel*, la radio en breton aide à s'émanciper d'une attitude négative par rapport à la langue : « la haine, une mauvaise opinion de soi-même⁵⁶. » Un vrai service public permet aux auditeurs de s'y accrocher et d'interagir. Quand les opinions sont exprimées et débattues en langue minorisée, ses locuteurs en bénéficient, car la langue est reconnue comme moyen de communication publique à part entière⁵⁷.

51. Il faut souligner que la philosophie des radios associatives n'est pas de corriger, mais de faire écouter. D'autres initiatives existent pour combler les lacunes linguistiques.

52. L. MILLOUR, entretien cité.

53. *Ibid.*

54. Une démarche de ce type existe en Nouvelle-Zélande par rapport à la langue maori sous l'égide de Joseph Te Rito de *Radio Kahungunu*, voir www.maramatanga.co.nz/person/dr-joseph-te-rito.

55. Youenn CHAPALAIN, sevenser/réalisateur, entretien, 19 octobre 2012 ; Gurvan MUSSET, penn-kazetenner/rédacteur en chef de France 3 Iroise, entretien, 20 novembre 2012.

56. G. LE CORRE, entretien cité.

57. *20-Year Strategy for the Irish Language*, Department of Community, Rural and Gaeltacht Affairs, Dublin, 2009, www.pobail.ie/en/IrishLanguage/file,10104_en.pdf ; M. LE MORVAN,

Les producteurs reconnaissent qu'ils opèrent dans une situation particulière, et ne cachent pas leurs efforts pour surmonter les lacunes et relever les défis liés aux handicaps de la langue actuelle : « On ne veut pas faire comme si tout le monde parlait breton, on ne veut pas être "Radio *Emsav*⁵⁸", encore moins faire comme si tout le monde parlait le même breton⁵⁹. » En assumant les différences dialectales et intergénérationnelles et en parvenant à y faire face, les radios espèrent faire avancer les choses.

Les jeunes producteurs se voient comme participant à un nouveau milieu à la fois réel (entre collègues) et virtuel (par les ondes), où l'image souvent « rustique » de leur langue s'efforce de prendre un aspect plus contemporain. Muiris Ó Fiannachta insiste sur la liberté des animateurs dublinois à *Raidió na Life* de choisir leurs musiques, à la différence de leurs collègues de la plus traditionnelle *Raidió na Gaeltachta*, qui, jusqu'en 2005, évitaient les musiques anglophones. L'introduction des musiques du monde, présentées et commentées en langue minorisée, trouve un public jeune et désireux de dépasser les images figées de la langue ancestrale. *Raidió na Life* s'est alignée sur les autres radios de CRAOL, en se voulant « alternative » pour les informations. M. Ó Fiannachta explique sa volonté de traiter de sujets parfois ignorés par les médias majoritaires ou de privilégier d'autres aspects de ceux que ces derniers abordent, tout en respectant les normes du *Broadcasting Act* de 2009 concernant les exigences journalistiques.

À part la qualité de la langue, qui devrait être aussi soutenue que les exigences techniques ou journalistiques, il existe d'autres défis pratiques.

Formation et conception du travail

Raidió na Life est un lieu de formation important pour beaucoup de journalistes irlandophones, non seulement de radio, mais également de presse et de télévision, connus nationalement aujourd'hui. Tout irlandophone est le bienvenu⁶⁰, et si les apprenants sont invités à commencer par la technique – la langue de travail étant l'irlandais –, ils sont encouragés à animer leurs propres émissions aussitôt qu'ils se sentent prêts. Comme pour les radios bretonnantes, c'est un lieu où tout le monde fait un peu de tout. Le journaliste est rédacteur, animateur, technicien, chercheur, mixeur, et parfois il répond au standard. Plusieurs ont évoqué devant moi leurs débuts en termes de défi positif, source de développement personnel. Souvent, c'est le fait d'aller « sur le terrain » pour des interviews ou des reportages, qui a incité les néolocuteurs

« Les informations télévisées en langue bretonne : réflexions et expérience d'une journaliste bilingue », *Mercator Media Forum*, n° 4, 2000, p. 125–137.

58. Autrement dit, une radio qui ne serait que l'expression des mouvements bretons (*Emsav*, en breton), indépendamment de celle de la société dans son ensemble.

59. L. MILLOUR, entretien cité.

60. *Is cuma cén léibhéal taithí atá agat... lán-fháilte isteach* (« Peu importe ton niveau [...], tu es le bienvenu ici. »), M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

à se perfectionner⁶¹. Mais certains ont regretté le manque de personnel et de temps pour se spécialiser plus techniquement. Des institutions comme le CRAOL et la CORLAB, déjà cités, permettront peut-être de progresser en ce domaine. Entre-temps, les radios s'efforcent d'impliquer leurs publics, encourageant de nouveaux bénévoles à les rejoindre et organisant des concours et des stages pour les écoliers.

Ces défis comportent aussi un côté agréable pour les producteurs motivés, car une certaine liberté les accompagne⁶², mais il serait dangereux de dépendre complètement de l'enthousiasme des jeunes pour développer un service radio stable et complet. À un certain moment, il faut du soutien pour que les acquis fleurissent et que les nouvelles idées puissent être approfondies. À *Radio Kerne*, « on a dix mille projets d'émissions dans les cartons⁶³ ! » et Lou Millour, la directrice, a bien conscience du temps qui manque pour les développer. Toute radio associative est redevable à son équipe-noyau comme à ses bénévoles, mais parfois le travail reste superficiel, faute de moyens et de temps pour approfondir les choses. Trouver un moment pour se réunir et discuter de la grille des programmes est faisable, mais comment trouver les moyens, les interlocuteurs et le temps d'aller plus loin dans la recherche des possibilités de réaliser de nouveaux programmes (par exemple sur la science, ou pour les enfants...) ?

Auditeurs

En général les acteurs des médias en langue minorisée ne disposent pas d'informations précises sur la nature de leur public. Non commerciales, elles ne figurent pas sur les listes nationales de « parts d'écoute », comme Médiamétrie en France, et *JNLR (Joint National Listenership Research)* en Irlande. Les animateurs organisent des jeux (par téléphone ou courriel) ou se tournent vers leurs sites Internet, pour tenter d'avoir une idée générale de leur audience, y compris à l'étranger⁶⁴. *Radio Kerne* compte une bonne proportion de non-bretonnants parmi ses auditeurs, qu'il s'agisse d'un public de proximité (faute d'autres radios associatives proches) ou de vacanciers⁶⁵. De 70 à 80 % environ des textes ou des courriels reçus par *Raidió na Life* sont rédigés en anglais, ce qui montre que les auditeurs ne sont pas très à l'aise face à la langue minorisée écrite⁶⁶.

61. E. BELONI, entretien cité.

62. M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

63. L. MILLOUR, entretien cité.

64. *Brezhoweb*, télévision en breton sur Internet, mesure clairement son audience grâce à son site, mais les animateurs de radio et même les producteurs pour la télévision traditionnelle n'ont souvent pas accès au détail de leurs publics, voir « Bienvenue sur *Brezhoweb*, la première chaîne TV 100 % en langue bretonne ! », 27 septembre 2012. www.brezhoweb.com.

65. L. MILLOUR, entretien cité.

66. La plupart de ces messages approuvent les choix musicaux, M. Ó FIANNACHTA, entretien cité.

L'utilisation des médias sociaux par les langues minorisées progresse dans le monde⁶⁷. Si les radios associatives en Irlande ne peuvent pas connaître leur part d'audience, les autres médias en irlandais (la télévision et la radio publiques) ont accès à beaucoup plus d'informations. En Bretagne, ces renseignements ne sont disponibles ni pour France 3 ni pour les radios, handicap certain, car sans connaître les publics de la langue bretonne, comment mieux les servir ? Faute de sondages ou de chiffres d'audience précis, difficile de tirer des conclusions. Pour développer un paysage médiatique en breton répondant aux besoins, il est nécessaire de connaître le public intéressé. Une telle étude viendrait en complément des travaux et sondages concernant la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours.

Existe-t-il une vraie demande de média en breton ? Comme le constatent Fañch Broudic⁶⁸ et Ronan Le Coadic⁶⁹, la popularité d'une langue ou d'une culture minorisée peut être superficielle. On voit par exemple des non-locuteurs satisfaits de voir qu'une langue persiste comme « musée » identitaire, mais peu soucieux de l'apprendre ou de l'utiliser eux-mêmes. La situation en Irlande est fort comparable⁷⁰.

Il y a certes plusieurs publics potentiels en Bretagne, mais il faut les inventorier et les consolider, afin de leur fournir un service radiophonique (et télévisuel) correspondant à leurs besoins. Selon leur niveau linguistique, ces publics peuvent avoir des attentes variées, mais il manque des sondages ou des recherches pour bien cerner ce qu'ils souhaitent écouter. Quel genre de radio conviendrait à des locuteurs de naissance âgés qui attendent un service médiatique plus complet dans leur langue ? Comment répondre aux besoins de ceux qui apprennent le breton pour des raisons identitaires ou culturelles ? Quel serait le meilleur moyen d'atteindre les jeunes et les enfants scolarisés en breton, qui maîtrisent les technologies actuelles mieux que leurs parents ? Une station unique aurait du mal à satisfaire tous ces groupes, raison pour laquelle elles s'associent. Elles le font aussi pour surmonter les problèmes liés à l'isolement géographique et aux insuffisances linguistiques.

67. K. SCANNELL, www.indigenoustweets.com, 27 septembre, 2012.

68. F. BROUDIC, « Presse et medias... », art. cité, p. 222.

69. R. LE COADIC, « Les Bretons face au destin de leur langue », dans *Littératures de Bretagne : mélanges offerts à Yann-Ber Piriou*, F. FAVEREAU, H. LE BIHAN (éd.), Rennes, 2006, p. 363-374.

70. T. Ó HIFÉARNÁIN, « An Tírdhreach Teangeolaíoch agus Taibhiú Teanga ar TG4 », dans *TG4 @ 10 : Deich Mblíana de TG4/Ten Years of TG4*, E. O'CONNELL, J. WALSH, G. DENVIR (éd.). Indreabhán, 2008, p. 91-102 ; S. NÍ LAOIRE, « TG4, an Ghacilge agus Pobail na Gaeilge », *ibid.*, p. 71-90.

L'union fait la force (*Ní Neart go Cur le Chéile*)⁷¹

En Irlande, comme on l'a dit plus haut, le réseau CRAOL se charge de représenter les radios communautaires, et il y existe un volet particulier pour les initiatives en irlandais. Ce volet a plusieurs buts précis qui visent à faire progresser la qualité et à augmenter le volume de la langue utilisée sur les antennes, à favoriser la communication entre les chaînes⁷². Les actions réalisées par le CRAOL depuis huit ans concernent la formation des bénévoles, la réalisation d'un sondage, la création des contacts avec les associations irlandophones en dehors de la radio, et la production d'émissions à partager sur le réseau. Une coordinatrice de langue irlandaise a été recrutée en 2011 ; elle s'occupe du développement des stratégies selon les besoins des chaînes, et elle assure la production d'une série d'émissions de type « entretien ». Son successeur (2013) produit une série hebdomadaire sur l'histoire.

Sur le site Internet du CRAOL des émissions en irlandais réalisées par plusieurs chaînes à travers le pays sont à la disposition des radios associatives⁷³, ce qui permet à des stations dépourvues de personnel irlandophone de diffuser dans cette langue. Cette solution convient bien à un pays où la langue minorisée a un statut national : même si les animateurs ne la parlent pas, les auditeurs peuvent très bien être locuteurs. La situation diffère en Bretagne, où il n'existe que quatre radios bretonnantes dont l'audience potentielle est moindre ; le concept peut néanmoins se décliner à plus petite échelle, avec un éventail de choix moins large.

Il existe déjà (depuis 2007) un projet de collaboration entre les quatre radios associatives émettant en breton, sous la forme d'un regroupement qui a pris le nom de *Brudañ ha skignañ* (« Émettre et diffuser »). Il s'agit d'une « réserve de personnel⁷⁴ » de quatre journalistes qui collaborent à un même journal quotidien, *Keleier ar Vro*, et sont rémunérés par le groupement et non par les radios elles-mêmes. Cette « syndication structurée⁷⁵ » permet à ces dernières d'enrichir leur grille sans dépasser leurs limites budgétaires⁷⁶. C'est un exemple d'ingéniosité qui cherche à améliorer le service sans menacer le statut associatif des radios.

71. Le CRAOL est membre de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), créée en 1983, qui compte près de 3 000 membres dans 110 pays.

72. Voir *supra*, note 22.

73. Les émissions durent entre trente minutes et une heure et sont du genre « entretien informel » (*I gcomhrá le*), « magazine » (*Ní neart go cur le chéile*) et « musique et interview » (*Míreanna Mearaí*).

74. L. MILLOUR, entretien cité.

75. P. ARGOUARCH, « Les radios associatives en langue bretonne en réseau », 13 avril 2010, www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=17989.

76. L. GILDAS, « *Brudañ ha skignañ* : les radios bretonnes... », art. cité ; Région Bretagne, « Les langues de Bretagne... », art. cité.

Quant à la CORLAB (Coordination des radios locales et associatives de Bretagne), initiative de plus grande ampleur évoquée ci-dessus⁷⁷, elle a vu le jour en 1990. Parmi ses projets actuels figurent la création d'une plate-forme d'échange entre radios, l'organisation d'une fête de la radio en Bretagne⁷⁸, le développement de la formation professionnelle des personnels. Regroupant radios bretonnantes et non bretonnantes, elle affirme que ses membres sont « des outils de transformation sociale à l'échelle locale permettant l'expression de tous⁷⁹ ». Paradoxalement, cette déclaration a déclenché des critiques contre la nouvelle coordination. Le site web de *RadioActu*, qui héberge l'article cité ci-dessus, a enregistré plusieurs réactions du public et des parties intéressées par l'initiative : la plupart sont négatives, telle celle d'une certaine « mère Nedeleg », tranchée même si elle reste encore polie (ce qui n'est pas toujours le cas) : « Au lieu de "les radios associatives" il faut lire "quelques radios associatives". C'est un groupuscule de radios sans audience qui ne représente rien⁸⁰. »

Le fait que ces radios diffusant en breton prétendent à des subventions publiques suscite aussi de fortes réticences, phénomène courant dans les pays où la langue minorisée est vécue différemment par les locuteurs, les non-locuteurs, les militants ou les « adversaires ». Il semble que ceux qui s'expriment ici à travers leur clavier vivent une relation distanciée ou ambivalente avec le breton⁸¹. Pas plus qu'on ne peut prendre pour argent comptant les éloges complaisants évoqués plus haut, on ne peut tenir compte de ce genre de commentaires partiels. S'il est trop tôt pour se prononcer sur ces initiatives de regroupement, il sera bien intéressant de suivre le développement en parallèle du CRAOL qui est bien intégré au paysage audiovisuel irlandais, et de la CORLAB qui se bat dans le contexte particulier des langues régionales en France.

Conclusion

La CORLAB et le CRAOL sont d'accord pour définir ce qui devrait constituer une radio associative et communautaire : donner accès à des voix et des opinions (culturelles, politiques...) qui ne trouvent pas de plate-forme d'expression ailleurs, et favoriser le développement social, éducatif et culturel des publics concernés. L'intérêt d'une comparaison internationale est clair, car les radios elles-mêmes ont le regard tourné vers l'extérieur pour découvrir

77. Voir *supra*, note 16.

78. Celle-ci a eu lieu en juin 2013. Onze radios se sont associées pour « La fête de la radio en Bretagne », le 1^{er} juin 2013, avec portes ouvertes, ateliers de radio et conférences.

79. *RadioActu*, « CORLAB... », art. cité. La présidente actuelle de la coordination est Cécile Goualle, de *Radio Bro Gwened*, la radio bilingue de Pontivy.

80. *Ibid.*

81. Voir R. LYSAGHT, « TG4 Leaders' Debate Election 2011... », art. cité, pour un exemple semblable concernant l'irlandais.

comment mieux servir leurs auditeurs. Par le biais des réseaux AMARC⁸², *Hitz Egin* (initiative basque-bretonne) et des organes représentatifs CRAOL et CORLAB, les radios tentent de se redéfinir et de trouver des solutions à leurs défis partagés, qu'ils soient liés à leur statut associatif ou à leur utilisation d'une langue minorisée. Ce regard vers l'autre offre aux émetteurs bretons et irlandais de nouvelles perspectives quant à la manière de mener leurs productions, telle la façon d'aborder les formations bilingues. Ce genre de communication motive des échanges (émissions, thèmes) entre producteurs et chaînes de radio évoluant dans des environnements sociolinguistiques comparables.

Résumé

La radiodiffusion de proximité en langue minorisée affronte des défis pratiques particuliers. Cet article, fondé sur des entretiens avec les acteurs des médias, examine la situation des radios associatives en Bretagne et en Irlande.

Abstract

Local radio broadcasting in a minoritised language faces particular practical production challenges. In the context of Minority Language Media Studies, this article examines the situation of community radio in Brittany and Ireland, based on interviews with radio broadcasters in both places.

Diverradur

Skigna abadennoù radio tost euz tud ar vro, en eun takad bennag hag en eur yez minoreleet, a dalv derhel kont euz a beb seurt kudennou da zirouestla. Diazezet eo ar pennad-mañ war divizou gand ar re a labour e bed ar mediaou. Eur studi eo euz ar stad m'ema ar radioiou kevredigezel e Breiz hag en Iwerzon.

82. *Supra*, note 71.



DE LA PRÉHISTOIRE AU XIX^e SIÈCLE :
ÉTUDES ET DOCUMENTS



Notices d'archéologie finistérienne (année 2012)*

BANNALEC, Caren-Glaz

Sur une vue satellitaire de 2005 qu'il m'a aimablement transmise, M. Rémi Toupin, de Quimper, a remarqué, dans les parcelles n° 241-242 de la section K (feuille 000 K 03) du cadastre de la commune de Bannalec, les traces phytologiques très nettes de ce qui paraît être un bâtiment d'époque romaine¹ (fig. 1). Cette structure, d'orientation nord-ouest/sud-est, occupe une surface au sol d'environ 400 m² (40 m x 10 m), la photographie montrant clairement des partitions internes (pièces et couloirs). Bien que ce site n'ait pas encore fait l'objet de prospections physiques et encore moins de fouilles, il est très vraisemblable, au vu des clichés fournis, qu'il y ait là le bâtiment d'habitation maçonné d'une *villa* romaine, le plan de cet édifice étant du type « à galerie de façade », très classique dans le nord² et l'ouest³ de la Gaule, et bien représenté chez les Osismes au Valy-Cloistre à La Roche-Maurice⁴, au Cavardy à Saint-Évarzec⁵, dans le second état de la grande *villa* de Keradennec à Saint-Frégant⁶, etc. Les parcelles où se trouvent ces vestiges étant actuellement en prairie, il n'a pas encore été possible de vérifier, par la découverte en surface de mobiliers divers (fragments de *tegulae*, de poteries, etc.), la justesse de cette

* Ont collaboré à cette chronique : Louis Chauris, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou et Yohann Sparfel.

1. Plus rien n'est visible sur les photos satellitaires de 2013.
2. On trouvera de nombreux exemples de bâtiments du même plan général dans l'ouvrage de R. AGACHE, *La Somme pré-romaine et romaine*, Amiens, 1978, p. 286-292.
3. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brest, 2005 (nouvelle édition), p. 133-134.
4. R. SANQUER, P. GALLIOU, « Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice », *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 216-251.
5. J.-P. LE BIHAN, P. GALLIOU, P. CARRIÉ, « La *villa* gallo-romaine du Cavardy en Saint-Évarzec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 85-112.
6. R. SANQUER, P. GALLIOU, « Le "château" gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (fouilles de 1970 et 1971) », *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 167-215.



Fig. 1. – Bannalec, *Caren-Glaz*, villa romaine.

Source Google Earth.

ports d'exportation, en évitant toutefois la proximité immédiate des routes, où circulaient trop d'indésirables (mendiants, voleurs, etc.). Il serait fort utile que cette partie de la commune puisse faire l'objet d'une surveillance archéologique régulière, de manière à prévenir toute destruction de vestiges antiques et à nous apporter des renseignements complémentaires sur ce site.

Patrick Galliou

BERRIEN, Trédudon-le-Moine



Fig. 2. – Berrien, *Trédudon-le-Moine*, enceinte terroyée.

Source Google Earth.

hypothèse, ni, *a fortiori*, de proposer une datation de cet ensemble bâti.

M. Rémi Toupin, dans sa correspondance, note aussi que cette *villa* putative se situe dans l'angle de deux voies considérées comme antiques, l'une allant de Concarneau à Locmarzin (en Bannalec), l'autre de Carhaix à l'embouchure du Belon⁷. La relative proximité d'établissements agricoles de ce type et de voies de circulation est une réalité archéologique bien connue ; de telles unités de production devaient pouvoir transporter leurs surplus vers les agglomérations et les

On pense souvent que les hauteurs des monts d'Arrée ont été délaissées par l'homme en raison de la mauvaise qualité de leurs sols et d'une exposition climatique peu favorable. L'examen des cartes de l'IGN et des photos satellitaires y révèle pourtant un remarquable palimpseste de marques anthropiques (chemins, parcellaires superposés, etc.) qui mériterait d'être analysé en détail. De ces marques on retiendra ici une enceinte terroyée, de plan rectangulaire à angles

7. A. PICQUENARD, « Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLII, 1907, p. 121, 124.

arrondis, sans lien avec les parcellaires anciens ou récents, mesurant environ 80 x 63 m (fig. 2). Située à une altitude de 350 m NGF, elle se trouve immédiatement au sud de la crête rocheuse et à peu de distance à l'ouest du croisement du chemin de hauteur et de la voie antique venant de Carhaix et se dirigeant vers Kerilien⁸. Rien dans ces détails ne permet toutefois de dater cet enclos de hauteur ni de préciser sa nature.

Patrick Galliou

BREST, Reun-an-Tantez

La présence d'un établissement antique à Reun-an-Tantez, à la limite des communes de Gouesnou et de Brest, est connue depuis un certain temps déjà⁹. Grâce à M^{me} Le Beux, présidente des Amis du musée du patrimoine de Gouesnou, j'ai pu étudier les mobiliers recueillis en prospection dans la parcelle dite Park-ar-Justis, située dans l'ancienne commune de Lambézellec, et donc aujourd'hui dans celle de Brest. Outre des fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, attestant la présence d'une structure bâtie en ce lieu, ce lot contient un fragment de sigillée (bol Drag. 37 à décor animalier de la fin du II^e siècle apr. J.-C.), un fond de *pelvis* à gros grains de quartz, un fragment d'amphore à pâte de couleur crème (Dressel 2/4 ?) et quelques tessons de céramique commune. Une parcelle voisine livre des scories de fer provenant de bas fourneaux qui peuvent être antiques ou beaucoup plus récents (Moyen Âge ou même époque moderne).

Patrick Galliou

CAP SIZUN, Côte septentrionale

Aperçu lithologique sur quelques mégalithes entre Douarnenez et Beuzec-Cap-Sizun

Moins nombreux que dans le sud du Pays bigouden¹⁰, les mégalithes érigés à proximité de la côte septentrionale du Cap Sizun méritent néanmoins de retenir l'attention par leur lithologie demeurée quelque peu dans l'ombre jusqu'à ce jour. Force est de reconnaître que leur substratum est resté longtemps assez imprécis. Sur la carte au 1/80 000¹¹, C. Barrois (1891) représente, curieusement, le rivage nord du Cap Sizun sous l'appellation de granulite, tout en signalant dans la notice explicative qu'il s'agit d'un « granite spécial [...], remarquable par sa structure feuilletée et l'absence de mica blanc », intrusif dans des micaschistes le long de sa bordure méridionale ; il le qualifie de « granite gneissique, riche en mica noir ». Plus d'un demi-siècle plus tard,

8. Le village le plus proche est Trédudon-le-Moine. Les coordonnées de l'enceinte sont : 48° 25' 22.44 N – 3° 50' 49.81 O.

9. P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 207 (Gouesnou).

10. P.-R. GIOT, *Bretagne des mégalithes*, Rennes, 1995 ; L. CHAURIS, *Pays Bigouden, des pierres et des hommes*, Morlaix, 2011.

11. C. BARROIS, *Carte géologique au 1/80 000*, feuille « Quimper », Paris, 1891.

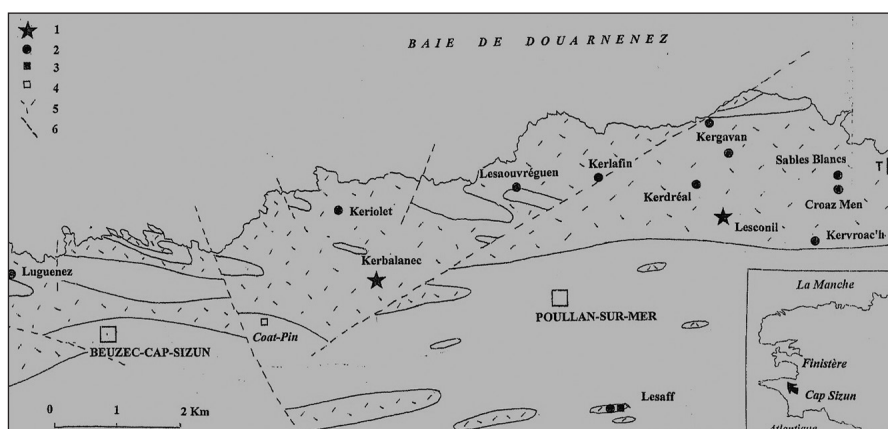


Fig. 3. – Localisation des mégalithes aux abords de la côte septentrionale du Cap-Sizun.

1. Allée couverte ; 2. Menhir ; 3. Dolmen ; 4. Néo-dolmen ; 5. Trondhjémite ; 6. Failles.

J. Cogné (1960)¹² décrit la roche sous le nom de granodiorite, en soulignant sa texture orientée plus ou moins marquée et sa structure cataclastique, c'est-à-dire écrasée. En fait, il a fallu attendre les recherches de M. Barrière (1972, 1975)¹³ pour disposer d'une interprétation précise. La plus grande partie de la granodiorite de J. Cogné est constituée en fait par une trondhjémite, localement recoupée par de petits pointements de granodiorite et bordée le long de sa bordure sud par des leucogranites en contact avec des micaschistes.

À ce jour, quatorze mégalithes ont été examinés, à savoir onze menhirs, un dolmen et deux allées couvertes (fig. 3).

Menhirs

À Tréboul (Douarnenez), au n° 23 de la rue des Sables-Blancs, dans une propriété privée, près d'une habitation¹⁴ (ce qui explique probablement sa discrétion dans la littérature archéologique) sur un terrain en pente, sous un bosquet de châtaigniers, se trouve un menhir colossal (4,50 m de hauteur), en trondhjémite à grain moyen-fin, à biotite¹⁵ (fig. 4). La roche, massive,

12. J. COGNÉ, *Schistes cristallins et granites en Bretagne méridionale. Le domaine de l'anticlinal de Cornouaille*, Paris, 1960.

13. M. BARRIÈRE, « Origine et mise en place de la trondhjémite gneissique de Douarnenez », *Bulletin du Bureau de recherches géologiques et minières*, sect. 1, n° 2, 1972, p. 15-38 ; M. BARRIÈRE et coll., *Carte géologique au 1/50 000*, feuille « Douarnenez », Orléans, 1975.

14. Nos vifs remerciements aux habitants pour leur charmant accueil.

15. Les micas se classent en deux grands groupes : mica noir (biotite) et mica blanc (muscovite), ce dernier à vif éclat argenté.



Fig. 4 et 5. –
Douarnenez-Tréboul,
menhirs,
rue des Sables-Blancs
et *Croaz-Men*.
Clichés L. Chauris.

présentant une légère desquamation, est affectée par des cassures concaves ; l'évidement près de la base, qui coïncide avec une diaclase, s'est probablement produit après la mise en place. Tout indique qu'il s'agit de l'érection, sans façonnement, d'un énorme bloc oblong, aux contours d'ensemble arrondis, qui, dégagé de son manteau d'arène, a glissé sur la pente par solifluxion, au Quaternaire.

À Tréboul également, près de Croaz-Men, dans une impasse, un second menhir, dont la roche est pétrographiquement identique à celle du précédent, mais la texture nettement orientée, offrant un feuilletage qui coïncide avec l'allongement du mégalithe et reflète sa morphologie : pour une hauteur de 3,25 m et une largeur de 1,80 m, l'épaisseur est seulement de 0,50 m environ (fig. 5). Une des faces est arrondie, l'autre affectée par la desquamation. Le toponyme « Croaz-Men » indique l'implantation d'une croix rapportée au haut Moyen Âge. Il a été suggéré que cette croix (2,70 m), à bras très courts, a pu être taillée dans un menhir ; quoi qu'il en soit, le matériau utilisé est identique à celui du menhir voisin.

À environ un kilomètre au sud de Croaz-Men, au lieu-dit Kervroac'h (Douarnenez)¹⁶, un menhir, offrant une légère orientation parallèle à l'allongement, a été assez récemment transformé en dolmen dont la face inférieure a été cassée très irrégulièrement, peut-être lors du déplacement. Sa longueur atteint 3,05 m pour une largeur de 1,35 m ; son épaisseur initiale ne peut plus être précisée.

Au sud-est de Kergavan, à Poullan-sur-Mer, de très gros blocs de trondhjémite ont été remisés en bordure des parcelles par les agriculteurs. N'eût

16. Un contributeur au site Internet T4T35 établit un rapprochement entre la dalle de couverture de ce néo-dolmen et le menhir de Pen-an-Alé mentionné par P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes, 1907, p. 262.



Fig. 6 et 7. – Poullan-sur-Mer,
 - *Kergavan*, menhir, servant d'appui aux branches d'un chêne.
 - *Kerdréal*, menhir présentant de larges décollements.
 Clichés L. Chauris.

été les récentes et nombreuses traces de déroctage, un examen rapide aurait conduit, à tort, à les interpréter comme des mégalithes déplacés..., et ce d'autant plus qu'à proximité, dans un site d'accès difficile et masqué, se dresse un menhir d'environ 4,50 m (fig. 6), aujourd'hui sous l'ombre d'un chêne. La trondhjémite, assez claire, à biotite abondante, présente sur l'une des faces une grande cassure concave. Sur l'un des côtés, une large fissure a entraîné la chute d'une plaque épaisse dans sa partie inférieure. La desquamation se propage le long de l'orientation. On déplore que ce monument ne soit pas signalé et reste sous la menace de la végétation arborescente.

Au nord de Kergavan, en haut de la falaise, un menhir, en trondhjémite à grain fin-moyen, légèrement orientée, présente des formes plus régulières que les précédents.

Érigé au nord-est de Poullan, le menhir massif de Kerdréal (3,40 m) en trondhjémite claire, blanc-grisâtre, avec une légère orientation curieusement un peu oblique par rapport à son allongement, présente un contour assez arrondi accidenté en plusieurs points de larges décollements atteignant quelques centimètres d'épaisseur (fig. 7).

Situé à proximité d'un amer, au nord-nord-est de Poullan, le menhir massif de Kerlavin (3,50 m), en trondhjémite claire à grain moyen, présente une orientation fruste et une énorme cassure concave ; il est affecté par des zones desquamées d'épaisseur centimétrique (fig. 8).

Au nord du village de Lesaouvréguen (nord-nord-ouest de Poullan), un menhir à grain fin (fig. 9), isolé au milieu d'un champ, offre un modelé en partie contrôlé par des cassures concaves.



Fig. 8 et 9. – Poullan-sur Mer,
- *Kerlabin*, menhir affecté par la desquamation.
- *Lesauvréguen*, menhir aux cassures concaves accusées.
Clichés L. Chauris.



Fig. 10 et 11. – Beuzec-Cap-Sizun,
- *Keriolet*, menhir dit « Vaisseau de pierre de Saint-Conogan ».
- *Luguenex*, menhir.
Clichés L. Chauris.

À Beuzec-Cap-Sizun, près du moulin de Keriolet, un « mégalithe » qui, peut-être, n'a jamais été dressé, est connu sous l'appellation de « Vaisseau de pierre de Saint-Conogan » (fig. 10). Cet énorme bloc couché est en trondhjémite, à grain moyen-fin, grisâtre, massive, affectée de larges cassures concaves ; une enclave de schiste cristallin témoigne de l'intrusion de la trondhjémite dans un socle métamorphique antérieur.

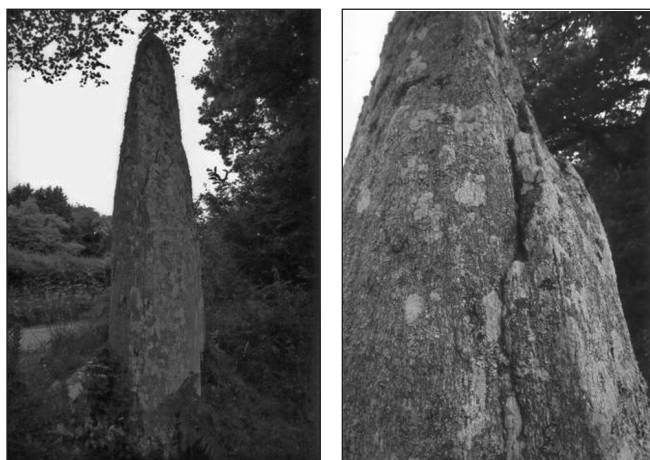


Fig. 12 et 13.
 Poullan-sur-Mer,
 - Lesaff, menhir élan-
 cé en trondhjémite.
 - vue du décollement
 de grosses plaques.
 Clichés L. Chauris.

Isolé au nord-ouest de Beuzec-Cap-Sizun, le menhir de Luguenez (haut. 3 m ; larg. 1,80 m ; épais. 0,50 m) est en trondhjémite, à grain moyen, bien orientée (fig. 11). La grande cassure qui l'affecte parallèlement à la foliation est peut-être due à une tentative de fente.

Érigé au sud-sud-est de Poullan sur un petit affleurement de trondhjémite intrusive dans un complexe micaschisteux, le menhir de Lesaff (fig. 12) est très élané (haut. 4,20 m ; larg. 3,0 m ; épais. 0,75 m environ). À grain fin, il est allongé parallèlement à l'intense foliation qui entraîne le décollement d'épaisses plaques dans sa partie supérieure (fig. 13).

Dolmen

À ce jour, un seul dolmen authentique a été reconnu sur la trondhjémite du Cap Sizun (fig. 14). Situé à Lesaff, dans un bosquet, à proximité du menhir précité, il s'avère particulièrement remarquable par sa dalle (long. 3 m ; larg. 2 m ; épais. 0,30 m) faite dans une trondhjémite intensément foliée ; les orthostates sont aussi de nature trondhjémitique.

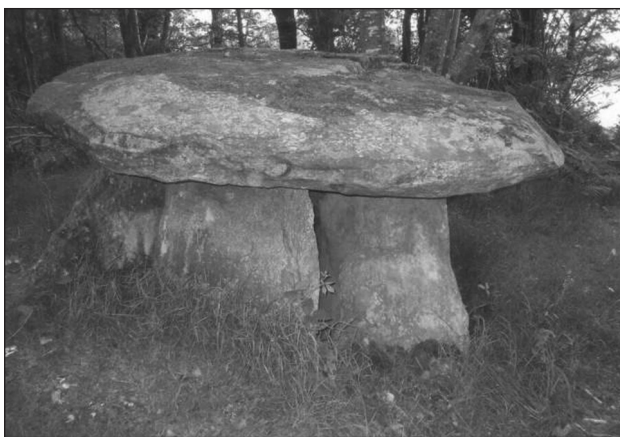


Fig. 14. – Poullan-sur-Mer, Lesaff, dolmen en trondhjémite.
 Cliché L. Chauris.

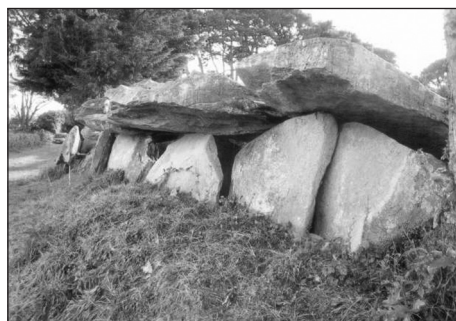


Fig. 15 et 16. – allées couvertes.
- Poullan-sur-Mer, *Lesconil*.
- Beuzec-Cap-Sizun, *Kerbalanec*.
Clichés L. Chauris.

Allées couvertes

À Poullan-sur-Mer, l'allée couverte de Lesconil, allongée sur 12 m, du type arc-bouté (fig. 15), conserve encore des pierres de soutènement et sa division en chambres avec une cellule extrême ; elle utilise la trondhjémite plus ou moins feuilletée, à grain moyen-fin.

L'allée couverte de Kerbalanec à Beuzec-Cap-Sizun, qui s'allonge sur 11 m environ, présente des orthostates plus ou moins inclinés et d'énormes dalles de couverture. Ce bel ensemble a mis en œuvre la trondhjémite à grain fin-moyen, dont la texture plus ou moins feuilletée a facilité l'obtention tant des orthostates que des dalles (fig. 16).

Conclusion

L'examen lithologique des mégalithes érigés à l'ouest de Douarnenez révèle, pour la première fois, la mise en œuvre généralisée, par les Néolithiques, d'une roche relativement peu commune, à savoir une trondhjémite. Tous ces monuments offrent un certain « air de famille » dû à une lithologie comparable, seules variant l'intensité du feuilletage, peu sensible ou, au contraire, accusé, la granulométrie et la teinte.

Un peu partout dans la zone d'affleurement trondhjémitique s'observent encore, à la surface même du sol, des blocs, souvent très grands, de cette roche originale, allant même jusqu'à constituer des chaos (Kergavan à Douarnenez, Kerandraon à Poullan) ; dans le passé, ces blocs devaient être encore plus nombreux, beaucoup d'entre eux ayant été détruits lors des déroctages. Dans ces conditions, les Néolithiques disposaient sur place d'un matériau abondant, offrant les fortes dimensions exigées pour leurs ouvrages. Menhirs, dolmen et allées couvertes reflètent ici directement la nature du substratum : aucun indice de transport à distance ne peut être établi. Le cas de Lesaff est à ce sujet particulièrement suggestif : menhir et dolmen sont situés sur un

petit affleurement de trondhjémite isolé au milieu des micaschistes. À ce jour, aucun mégalithe en micaschiste n'a été reconnu.

Aucun alignement de menhirs n'a été observé. Par ailleurs, les mégalithes, relativement fréquents dans la partie orientale des affleurements trondhjémiques, se raréfient plus à l'ouest, avant de disparaître. Aucune explication d'ordre géologique n'a été fournie pour interpréter ce contraste.

Depuis leur érection, les mégalithes de la côte nord du Cap Sizun ont subi les impacts du climat océanique. Les attaques météoriques se traduisent essentiellement de deux manières : d'une part, par la desquamation qui enlève des plaques souvent de faible épaisseur (d'ordre centimétrique) sans relation avec la texture de la roche ; d'autre part, par le décollement de plaques beaucoup plus épaisses en liaison directe avec l'intensité de la foliation. Ainsi, peu à peu, les mégalithes se réduisent-ils tant en hauteur qu'en épaisseur. Toutefois, si des mesures sont prises contre les empiètements agricoles, voire la végétation arborescente, ces monuments ont encore plusieurs millénaires devant eux.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

CLOÎTRE-PLEYBEN (LE), Quistillic

Signalée en 2009 par Alain Provost¹⁷, une enceinte terroyée arasée, située au sud-est du hameau de Quistillic et à l'ouest de celui de Menez-Rouz au Cloître-Pleyben, est toujours parfaitement visible sur les photos satellitaires (fig. 17). Ce vaste enclos ovalaire (135 m x 110 m) – le regretté Pierre-Roland Giot aurait qualifié son plan de « patatoïde » – occupe le sommet d'une colline haute de 156 m NGF, ses limites étant encore visibles dans le cadastre napoléonien, où sa forme tranche nettement sur l'alignement rectilinéaire des talus du parcellaire. Les noms de la parcelle qu'il occupe – Parc-ar-Castel¹⁸ (n° 395 de la section B2 du cadastre de 2009) – et du lieu-dit voisin (Quistillic) montrent clairement que les habitants des environs connaissaient ou avaient pris conscience de



Fig. 17. – Le Cloître-Pleyben, Quistillic, trace d'enclos ovalaire.

Source Google Earth.

17. A. PROVOST, *Voies anciennes dans le Centre-Ouest Bretagne. Données de la carte archéologique du SRA issues de l'inventaire du Pays du Centre-Ouest Bretagne*, Rennes, 2009.

18. N° 395 de la section B 2 du cadastre de 2009 du Cloître-Pleyben.

sa nature. À ce jour aucun élément de datation n'a été recueilli dans cette enceinte, qui peut appartenir à la Préhistoire comme au Moyen Âge ou même au début de l'époque moderne.

Patrick Galliou

DAOULAS, pointe de Rosmélec

L'examen des photographies satellitaires révèle, à la pointe de Rosmélec, sur la rive gauche de l'estuaire de la rivière de Daoulas, plusieurs structures circulaires (diamètre : 5,10 m ; 7,50 m ; 12,30 m) qui, sous réserve de fouilles, pourraient être des sépultures à fossé périphérique de la Protohistoire (âge du bronze ?), comme on en connaît en nombre dans une grande partie de la France du Nord et jusque dans la péninsule armoricaine¹⁹.

Patrick Galliou

GOUESNOU, Penhoat

Au lieu-dit Penhoat, à Gouesnou, aujourd'hui largement occupé par une zone artisanale, se voyaient autrefois en surface de nombreux fragments de *tegulae*. On y aurait exhumé des urnes cinéraires, et, en 1925, on y mit au jour, dans la parcelle dite Goarem-Kreiz, un enfouissement monétaire d'époque romaine, constitué de 200 à 400 monnaies (1 200, selon une autre source) et placé dans une cruche en terre cuite fermée par une plaque de bronze (?)²⁰. Les pièces étudiées lors de la découverte auraient inclus 24 monnaies de Constance Chlore (305-306), 23 de Maximien (286-305), 9 de Dioclétien (284-305) et 20 petites pièces difficilement identifiables. Grâce à l'aide de M^{me} Le Beux, nous avons pu étudier un petit lot de monnaies antiques déposées au musée du patrimoine de Gouesnou, provenant presque certainement de cet enfouissement dispersé :

Gallien (253-268)

1. – D : [...] ENVS AVG. Buste radié de Gallien à droite. / R : LIBERO P CONS AVG. Panthère marchant à gauche, à l'exergue : B.

Antoninianus, poids : 2,8 g, atelier de Rome, frappé pour Gallien (253-268), *RIC* 230²¹.

2. – D : GALLIENVS AVG. Buste drapé et radié de Gallien à droite / R : LIBE-RAL AVG. T dans le champ à droite, la Libéralité, drapée, debout

19. Voir *Enclos funéraires et structures d'habitat en Europe du Nord-Ouest*, actes de la table ronde CNRS-Université de Rennes, 24-27 septembre 1981, Rennes, 1983 ; à Languenan (Côtes-d'Armor), *ibid.*, p. 39-64, et au Yaudet à Ploulec'h (Côtes-d'Armor), B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor*, t. II, *Le site : de la Préhistoire à la fin de l'Empire gaulois*, Oxford, 2005, p. 25.

20. P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 207, reprenant la bibliographie ancienne.

21. *Roman Imperial Coinage*, Londres, 1923 [abrégé *RIC* ici et dans ce qui suit].

à gauche, tenant un abaque de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche.

Antoninianus, poids : 2 g, atelier de Rome, frappé pour Gallien (253-268), RIC 227.

3. – D : COR. SALONINA AVG. Buste drapé de Salonine à droite. / R : IVNONI CONS AVG. Cerf debout à gauche, exergue illisible.

Antoninianus, poids : 2,5 g, atelier de Rome, frappé pour Salonine, épouse de Gallien (254-268).

Numérien (283-284)

4. – D : IMP C M AVR NVMERIANVS AVG. / R : MARS VICTOR. Mars marchant à droite, tenant une haste oblique et un trophée, C dans le champ à droite.

Poids : 3,5 g, atelier de Rome, frappé pour Numérien (283-284). Monnaie à fleur de coin.

Maximien (286-305)

5. – D : MAXIMIANVS NOB CAES. Buste lauré et drapé de Maximien à droite. / R : GENIO POPV-LI ROMANI. Le génie du peuple romain debout à gauche, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance, colonne à sa droite ; dans le champ à gauche : B, à droite : étoile, à l'exergue : TR.

Poids : 8,7 g, atelier de Trêves, frappe pour Maximien (286-305). Monnaie à fleur de coin.

Constance Chlore (305-306)

6. – D : CONSTANTIVS NOBIL. Buste lauré et drapé de Constance Chlore à gauche. / R : GENIO POPV-LI ROMANI. Le génie du peuple romain debout à gauche, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance, colonne à sa droite ; dans le champ à gauche : A, à droite : Γ, à l'exergue : TR.

Poids : 10,4 g, atelier de Trêves, frappé pour Constance Chlore (305-306). Monnaie à fleur de coin.

Constance II (337-361)

7. – D : CONSTAN[...]. Buste à droite / R : légende illisible [VICTORIAE DD AVGGQ NN]. Deux Victoires se faisant face, chacune tenant une couronne de lauriers, exergue coupé et illisible.

Aes 4. Poids : 1,8 g, atelier indéterminé, frappé pour Constance II (337-361), sans doute imitation d'un type frappé en 341-346.

Indéterminée

8. – D : Illisible. Buste à droite. / R : Illisible. ?

Aes 4. Poids : 1,8 g.

Ces monnaies ne représentant qu'un échantillon très limité (2 % au maximum) de l'enfouissement, il serait imprudent de juger de sa composition exacte et de la date précise de sa mise en terre en se fondant sur les objets précités. Tout au plus peut-on affirmer qu'il fut caché dans le courant du IV^e siècle.

Patrick Galiou

LAMPAUL-POUARZEL, Porspaul

M. et M^{me} J.-Y. Baron, de Trébabu, que je remercie, m'ont communiqué une fort intéressante monnaie en alliage cuivreux (poids : 5,14 g) qu'ils ont découverte voici quelques années lors d'une pêche à la gravette dans le sable du port de Porspaul à Lampaul-Plouarzel (fig. 18 a-b). Au droit se voit le buste couronné de l'empereur, de face, entouré de la légende CONSTAN-TINVS PP. AV[G] ; au revers apparaît une croix pattée, entourée de deux étoiles, avec, à l'exergue : CRTS. Ces éléments suffisent à montrer que cette monnaie est un demi-follis frappé entre 642 et 648 par l'atelier de Carthage pour l'empereur byzantin Constant II (641-668)²².



Fig. 18 a et b. – Lampaul-Plouarzel, Porspaul, monnaie byzantine (Constant II). Clichés J.-Y. Baron.

La présence d'une telle monnaie dans ce petit port de l'ouest du Léon surprendra sans doute beaucoup de nos lecteurs, dont bon nombre penseront sans doute qu'il n'y a là qu'une perte moderne d'un souvenir rapporté d'Afrique du Nord par un marin de la Royale, venu prendre sa retraite sur cette côte. L'hypothèse n'est certes pas totalement improbable²³, mais il faut rappeler que notre département,

22. W. HAHN, *Moneta Imperii Byzantini*, t. III, Vienne, 1981, 196b, 2^e émission type b sans points de part et d'autre de la croix au revers. Je remercie très vivement de ces informations M^{me} Cécile Morisson, directrice de recherche honoraire au CNRS et spécialiste incontestée des monnayages byzantins.

23. On peut ainsi penser à des monnaies acquises, à titre de souvenir, par des marins ayant fait escale ou séjourné en Afrique du Nord ou en Méditerranée orientale à l'époque moderne, et perdues ou jetées par la suite au lieu de leur résidence. Le fait que ces espèces appartiennent uniquement aux VI^e et VII^e siècles (voir *infra*) paraît infirmer cette hypothèse hypercritique. Si leur présence en Bretagne occidentale relevait de tels phénomènes, on s'attendrait en effet à découvrir des monnaies correspondant à un éventail chronologique beaucoup plus large. C. Morisson (« La monnaie byzantine hors de l'Empire : dons politiques et échanges économiques », dans *Le Relazioni internazionali nell'alto medioevo*, Spolète, 2010, p. 278-279) a également souligné que les monnaies byzantines en bronze du VI^e siècle mises au jour dans l'ouest de la Grande-Bretagne correspondaient très vraisemblablement à des pertes antiques (*contra* D. M. METCALF, « Byzantine coins from Exeter », *Byzantinische Forschungen*, t. 21, 1995, p. 253-261 en particulier).

comme ses voisins²⁴, a déjà livré plusieurs monnaies byzantines des VI^e-VII^e siècles dans des sites littoraux (Crozon²⁵) ou fluviaux (La Roche-Maurice²⁶, Quimperlé²⁷), selon un modèle distributif bien connu dans d'autres parties maritimes de la Gaule²⁸. On admettra donc que la monnaie de Porspaul fut très vraisemblablement perdue au très haut Moyen Âge et qu'elle constitue l'une des preuves de l'existence d'un commerce au long cours, venu de Méditerranée et empruntant les routes maritimes de l'Atlantique, de la mer d'Irlande et de la Manche, qu'attestent d'ailleurs d'autres catégories de mobiliers archéologiques, monétaires et céramiques²⁹.

Qu'une monnaie antique ait été mise au jour dans les sables de ce petit port léonard n'a rien de très surprenant. Bien que son accès ne soit pas très aisé, cette anse ouverte au sud-ouest offre une bonne protection par mauvais temps d'ouest-nord-ouest, des navires de faible tonnage y trouvant refuge depuis fort longtemps³⁰. Rappelons d'ailleurs que la pointe de Beg-ar-Vir, qui ferme au nord cette crique, fut fréquentée, à la fin de l'âge du fer et dans les premiers temps de l'époque romaine, par des bouilleurs de sel, extrayant ce dernier par ébullition de l'eau de mer³¹, et que, venant d'Ouessant au VI^e siècle, Paul Aurélien aurait mis à terre dans ces parages, son navire mouillant dans le port de *Mediona*, qui, selon Bernard Tanguy, pourrait être l'anse abritée de Porspaul³².

Patrick Galliou

-
24. P. GALLIOU, « Monnaies de bronze des VI^e-VII^e siècles découvertes ou conservées en Bretagne », *Archéologie en Bretagne*, n° 14, 2^e trimestre 1977, p. 17-24.
 25. A.-H. DIZERBO, M. LE GOFFIC, P. GALLIOU, « Crozon, Taladerch », dans *Notices d'archéologie finistérienne*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 59, fig. 4.
 26. M. LE GOFFIC, « La Roche-Maurice, château de Roc'h-Morvan », *ibid.*, t. CXXX, 2001, p. 88-89, fig. 16.
 27. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, « Communication », *ibid.*, t. XIX, 1892, p. XXXIX, XLIV.
 28. J. LAFURIE, C. MORRISON, « La pénétration des monnaies byzantines en Gaule mérovingienne et visigothique du VI^e au VIII^e siècle », *Revue numismatique*, t. XXIX, 1987, p. 38-98.
 29. Pour une étude de l'ensemble de ces mobiliers, P. GALLIOU, « Des monnaies byzantines aux amphores méditerranéennes : à propos du commerce maritime de la Bretagne au très haut Moyen Âge » (à paraître).
 30. Les instructions nautiques (Service hydrographique et océanographique de la Marine, *Instructions nautiques. C.2.2 France [côtes nord et ouest]. Des Casquets à Belle-Île*, Brest, 2002, p. 219) notent que « cette anse assez difficile d'accès mais bien abritée, où les fonds de sable et de graviers assèchent de 4 m, sert de refuge aux gabares et bateaux de pêche ».
 31. P. GOULETQUER, « Le briquetage de Beg-ar-Vir, Lampaul-Plouarzel (Finistère) », *Annales de Bretagne*, t. 76, 1969, p. 137-147.
 32. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 100 ; ID., « L'itinéraire religieux de saint Paul Aurélien en Léon », dans B. TANGUY, T. DANIEL (éd.), *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 81.

LEUHAN, Goarem-Floc'h

C'est M. Rémi Toupin, de Quimper, qui m'a transmis une intéressante vue satellitaire (fig. 19) d'anomalies phythologiques rectilinéaires dans une parcelle située au sud-est du village de Goarem-Floc'h à Leuhan, et à très courte distance de la limite entre cette dernière commune et celle de Roudouallec (Morbihan)³³. Cette même parcelle est d'ailleurs très proche de la voie Trégueux-Paule (Côtes-d'Armor)-Pointe de Penmarc'h, passant par le bourg de Roudouallec, dont la création est très vraisemblablement antérieure à l'époque romaine³⁴. Ces anomalies paraissent dessiner le plan d'un ensemble de bâtiments correspondant peut-être à une grande *villa* d'époque romaine. En l'attente de prospections au sol, qui pourraient éventuellement confirmer cette impression, mieux vaut toutefois rester prudent, les anomalies phythologiques linéaires pouvant correspondre à des phénomènes d'ordre purement naturel.



Fig. 19. – Leuhan, *Goarem-Floc'h*, substructions antiques (?).
Source Google Earth.

Patrick Galliou

PAYS BIGOUDEN (zone septentrionale)

Lithologie de quelques mégalithes

La densité des mégalithes dans la partie méridionale du Pays bigouden, à l'intérieur d'un triangle compris entre Pont-l'Abbé au nord, Saint-Guérolé-Penmarc'h à l'ouest et Loctudy à l'est, est bien connue³⁵, et encore faut-il

33. Ces traces sont encore visibles sur les clichés satellitaires les plus récents (coordonnées : 48° 07' 20.90 N – 3°. 43'. 22-52 O).

34. L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 56, avait déjà observé que cet axe routier paraissait antérieur à l'époque romaine. Partant de l'est de Saint-Brieuc, où une agglomération de la fin de l'âge du fer a été fouillée par Tim Allen à Trégueux (Côtes-d'Armor), passant à proximité de l'agglomération laténienne de Saint-Symphorien à Paule, puis par Quimper (par Kergolvez, où a été partiellement fouillée une autre agglomération de la fin de La Tène), il se poursuivait jusqu'au sud du Cap-Caval, peut-être jusqu'à l'important sanctuaire de l'âge du fer de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon ; voir Y. MENEZ, J.-C. ARRAMOND, « L'habitat aristocratique fortifié de Paule (Côtes-d'Armor) », *Gallia*, t. 54, 1997, p. 119-155, pour le site fortifié, et E. LE GOFF, « Découverte d'un habitat groupé de la fin de la période gauloise chez les Osismes », *Aremorica*, t. I, 2007, p. 9-14, pour Kergolvez.

35. P.-R. GIOT, *Bretagne des mégalithes*, Rennes, 1995 ; L. CHAURIS, *Pays Bigouden. Des pierres et des hommes*, Morlaix, 2011.

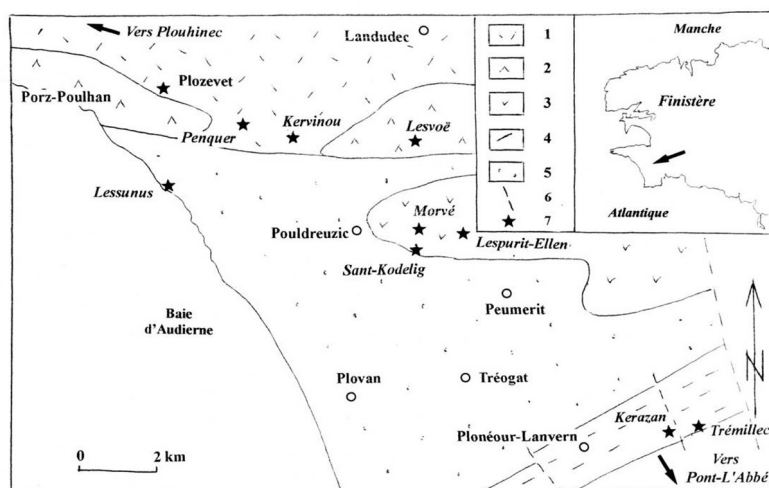


Fig. 20. – Localisation des menhirs étudiés.

Ils se répartissent en quatre ensembles granitiques de composition et de texture différentes : 1. Leucogranite de Plogastel-Saint-Germain ; 2. Orthogneiss de Porz-Poulhan ; 3. Leucogranite de Pouldreuzic ; 4. Granite orthogneissique de Plonéour-Lanvern ; 5. Formations métamorphiques ; 6. Failles ; 7. Mégalithe étudié.

noter que nombre d'entre eux ont aujourd'hui disparu³⁶. Assez curieusement, il en est tout autrement dans la partie septentrionale du même terroir, entre Plozevet au nord et Plonéour-Lanvern au sud, où les monuments sont beaucoup moins nombreux. Mais alors que le sud du secteur se caractérise, en première approximation, par la monotonie de son substratum rocheux appartenant au massif leucogranitique de Pont-l'Abbé, dans son ensemble assez peu varié, le nord présente l'affleurement de plusieurs intrusions granitiques nettement différentes les unes des autres, et, pour partie, séparées par de vastes zones de roches métamorphiques (micaschistes, prasinites, amphibolites, serpentinites...) n'offrant guère d'aptitude à livrer de grandes pierres (fig. 20). L'objectif de cette courte note est de répondre à deux interrogations : dans quelle mesure les mégalithes de ce terroir septentrional reflètent-ils la lithologie du substratum et quelle influence a eu la texture des roches utilisées sur leur morphologie initiale et leur érosion postérieure ?

Leucogranite dit de Plogastel-Saint-Germain.

Cette roche claire – d'où son appellation – s'étend largement dans le secteur nord du Pays bigouden, qu'elle déborde tant à l'ouest (vers Plouhinec) qu'à l'est (vers Quimper). Par suite de son aptitude au façonnement, elle était

36. P.-R. GIOT, « Le massacre des monuments mégalithiques du Pays bigouden », dans *Le Pays bigouden à la croisée des chemins*, T. DANIEL, B. TANGUY (éd.), Brest, 1993, p. 45-49.



Fig. 21 et 22. –
Plozévet,
- *Penquer*, menhir
fendu verticalement
en deux éléments.
- *Kervinou*, menhir
isolé
Clichés L. Chauris.

naguère extraite dans de nombreuses carrières, aujourd'hui quasi abandonnées. Aussi, rien d'étonnant à ce que, dès l'époque néolithique, elle ait attiré l'attention. En fait, la belle teinte violette qui la représente sur les cartes géologiques masque une diversité accusée qui se reflète dans les mégalithes.

Le menhir du Penquer (fig. 21), érigé près d'un ruisseau dans une vallée encaissée entre Plozévet et Pouldreuzic, est aujourd'hui fendu en deux parties qui s'emboîtent parfaitement. Ces deux éléments, légèrement orientés, admettent de petites différenciations pegmatitiques blanchâtres, mais elles diffèrent par leur granulométrie, l'une à grain moyen-gros, l'autre à grain fin-moyen : le menhir présente ainsi deux faciès granitiques, et, à lui seul, il indique déjà une certaine diversité lithologique dans le massif de Plogastel-Saint-Germain, ce qui n'a rien de surprenant vu ses vastes dimensions et les conditions structurales de sa mise en place. Selon toute probabilité, sa provenance est proximale. La fissure qui le divise reflète la texture plus ou moins orientée de la roche qui montre par ailleurs une tendance à l'apparition de cannelures parallèles à ladite orientation.

Le menhir, haut d'environ 1,70 m, situé au sud de Kervinou, est isolé dans un champ sur un large plateau (fig. 22). Le granite, à grain fin, présente une très légère orientation. Une desquamation locale pourrait expliquer la concavité d'une des faces. Dans le champ, d'innombrables cailloutis de quartz trahissent le passage d'un filon. L'absence d'affleurements granitiques à proximité suggère une certaine distance entre les points d'extraction et d'érection.

Orthogneiss de Porz-Poulhan

Cet ancien granite porphyroïde est caractérisé par un habitus « œillé » avec des « yeux » feldspathiques pouvant atteindre quelques centimètres de long disséminés dans un fond plus fin. Sa texture orientée est bien visible dans

le menhir remployé pour le monument aux morts de Plozévet, initialement érigé à proximité du bourg³⁷.

On propose de rattacher à la même formation le menhir (hauteur d'environ trois mètres) dressé dans un vallon près d'un ruisseau, au sud de Lesvoë en Landudec, façonné dans un granite à gros grains à feldspaths porphyroïdes, orientés dans le sens de l'allongement du mégalithe. Le menhir couché (3,30 m) situé juste à côté a utilisé une roche identique.

Leucogranite de Pouldreuzic

La roche se distingue, en plusieurs points, du leucogranite de Plogastel-Saint-Germain par son faciès grossier et sa texture cataclastique (écrasée) fréquente.

Le menhir de Morvé, à environ un kilomètre à l'est du bourg de Pouldreuzic, est érigé en bordure même d'un ruisseau. Énorme, massif (environ 4,10 m de haut), il est façonné dans un granite à gros grain, aux feldspaths porphyroïdes atteignant jusqu'à 2-3 cm, mis en relief par l'érosion, dont la texture cataclastique induit l'allongement ; la muscovite n'est pas très abondante. À moins de cent mètres, un autre menhir massif (environ 4,20 m de haut) est aussi en granite grossier, porphyroïde avec un peu de muscovite ; toutefois, la foliation est moins accusée. À proximité, près du ruisseau, un troisième menhir est couché ; il se distingue à première vue des deux premiers par sa granulométrie plus fine et sa richesse en muscovite ; toutefois, localement le grain devient plus grossier et la texture plus feuilletée, confirmant, une fois de plus, la grande variabilité pétrographique et structurale des leucogranites.

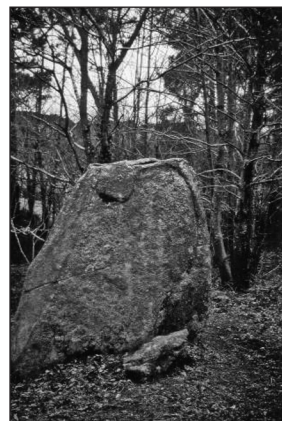


Fig. 23 et 24. – Plovan, *Sant-Kodelig*,
- affleurement granitique avec cuvettes d'érosion naturelles.
- *Sant-Kodelig*, menhir largement desquamé.
Clichés L. Chauris.

37. La statuaire, due à Quillivic, est en kersanton de la rade de Brest.

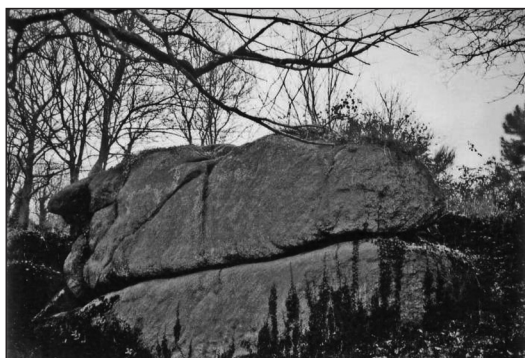


Fig. 25-27. – Pouldreuzic, Lespurit-Ellen,
- affleurement d'énormes masses granitiques.
- face large du menhir.
- menhir couché à texture foliée.
Clichés L. Chauris.

À l'est-sud-est de Pouldreuzic, à proximité de la bordure méridionale du leucogranite, l'environnement lithologique de Sant-Kodelig s'écarte du faciès grossier cataclastique de Pouldreuzic. Un bel affleurement naturel en granite à grain fin-moyen, à muscovite, est entaillé par des cuvettes d'érosion avec exutoire (fig. 23). À une vingtaine de mètres plus bas se dresse un menhir massif en granite à muscovite plurimillimétrique, dépourvu apparemment d'orientation (fig. 24). Une grande fissure peu inclinée le cisaille à mi-hauteur ; la desquamation est importante. Ce mégalithe est un autre exemple de la grande diversité des leucogranites dans la partie septentrionale du Pays bigouden³⁸.

À environ deux kilomètres à l'est-sud-est de Pouldreuzic, Lespurit-Ellen offre un cadre enchanteur à proximité d'un ruisseau bordé de superbes affleurements naturels (fig. 25) façonnés dans un granite à gros grain, porphyroïde, orienté, à texture mylonitique (écrasée). Un premier menhir se dresse à proximité de cet affleurement ; le mégalithe, massif, de plus de six mètres de haut, est en granite à gros grains présentant une succession de bandes

38. À proximité de Sant-Kodelig, dans un champ, se trouve une belle stèle de l'âge du fer, aujourd'hui nettement inclinée, bien façonnée (larges cannelures) dans un granite à grain gros-moyen et muscovite.

d'écrasement distantes d'un à quelques centimètres (fig. 26). La morphologie du monument est étroitement contrôlée par cette foliation de cataclase qui rend compte de ses deux aspects différents selon l'angle d'observation (face large et face étroite). À côté, tout près du ruisseau, un autre menhir, couché, offre la même composition ; l'érosion s'y propage selon les plans d'écrasement (fig. 27). Il n'est pas possible d'affirmer que ces menhirs ont été extraits des affleurements naturels proximaux ; plus probablement, ils proviennent d'énormes éboulis épars sur le sol à leur voisinage.

Granite orthogneissique de Plonéour-Lanvern

Cette roche feuilletée mylonitique, s'étend de part et d'autre de cette localité, sur une longueur d'environ 12 km et une largeur maximale de 2,5 km, selon une direction d'ensemble ouest-sud-ouest/est-nord-est. Elle offre une teinte gris-blanc, un délitage en plaquettes, un grain assez grossier, des « yeux » feldspathiques en amande, de quelques millimètres à plus d'un centimètre, et des traînées ondulées quartzieuses d'épaisseur millimétrique.

Près de Kerazan, à l'est-sud-est de la chapelle de Languivoa, un menhir, aujourd'hui assez fortement incliné, offre une nette dissymétrie liée à la texture feuilletée de l'orthogneiss. Sur l'une des faces, on distingue nettement les plans de glissement soulignés par des stries ; actuellement, des décollements se produisent selon ces plans.

À environ 750 m de ce mégalithe, sur le versant de la rivière de Pont-l'Abbé, près du moulin de Trémillec, au sud du pont, se dresse un second menhir dans une roche comparable, nettement orientée (fig. 28). La large surface plane d'une des faces ne se poursuit pas jusqu'à la base de la pierre ; cette surface ne peut donc pas être interprétée comme une éventuelle face d'arrachement précédant la mise en place du mégalithe ; elle correspond à une face de décollement survenue postérieurement à l'érection.



Fig. 28. – Plonéour-Lanvern, *Trémillec*, menhir présentant une large surface de décollement. Cliché L. Chauris.

Conclusion

Bien que tous de nature initialement granitique, les menhirs (une douzaine) examinés dans la partie septentrionale du Pays bigouden offrent des diversités de composition et de texture qui permettent de les rattacher à quatre intrusions différentes. Mais à l'intérieur d'une même intrusion apparaissent aussi des variations lithologiques et texturales qui, à leur tour, se reflètent dans les mégalithes voisins. Ces particularités pétrographiques permettent

non seulement de présumer leur provenance avec une certaine précision, mais aussi de mieux comprendre les modalités de l'érosion postérieurement à leur mise en place.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

PLOUGONVELIN, plage du Trez-Hir.



Fig. 29-30. – Plougonvelin, *Trez-Hir*,
- espace dégagé et fosse ; vue vers le haut
de la plage.
Cliché R. Le Martret.
- la sépulture, vue orientée vers la mer.
Cliché S. Coubel.

Les tempêtes de l'hiver 2012-2013 ayant déblayé une partie du sable qui recouvre la plage du Trez-Hir, au lendemain de la marée de coefficient 106-104 du 12 février 2013, nous avons pu remarquer une petite éminence argileuse sur laquelle étaient disséminés des fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, ainsi que des tessons de céramique commune claire de l'époque romaine. Dans l'urgence, le vent d'est dominant à cette période faisant disparaître les vestiges apparents, plusieurs membres de l'association d'histoire locale PHASE ont réalisé un décapage sur une superficie d'environ 30 m². Outre d'autres fragments des matériaux déjà cités, est apparu un bloc de granite local fiché en terre, et dans son prolongement une fosse rectangulaire de 2,20 x 0,65 m en moyenne et d'une faible profondeur. Sur les longs côtés subsistaient des restes de moellons de gneiss posés de chant, et sur l'autre petit côté une pierre de granite décomposée semblable à la précédente (fig. 29 et 30).

Cette fosse présente toutes les caractéristiques d'une sépulture humaine dans laquelle les restes osseux ont disparu, vraisemblablement en raison des infiltrations de l'eau de mer. À l'intérieur ont été récupérés quelques éléments métalliques corrodés non identifiés. La

longueur intérieure de 1,80 m correspond à un individu de taille moyenne qui fut enterré en direction de la mer (fig. 31). Si l'on ignore évidemment les circonstances de sa mort, on ne peut guère douter qu'il soit arrivé en ce lieu par la voie maritime. On fera le rapprochement, sans en tirer de conclusion pour

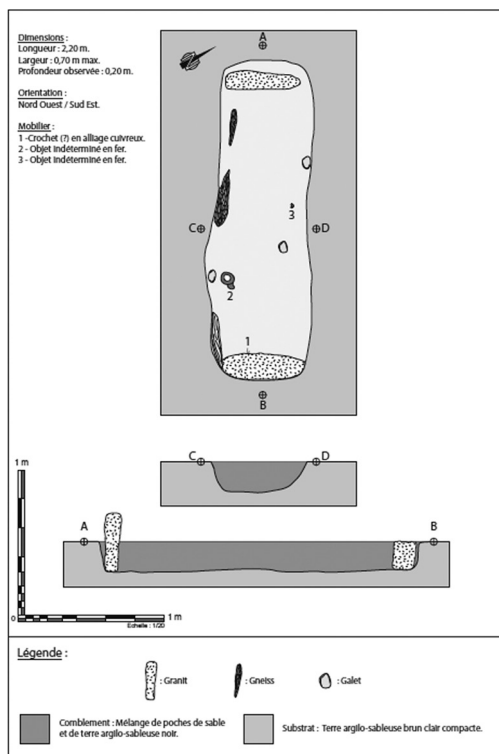


Fig. 31. – Plougonvelin, *Trez-Hir* : relevé de la sépulture.
 Dessin S. Coubel.

la datation faute d'indices précis, avec une découverte qui eut lieu en 1973 dans des conditions semblables sur une plage de Sables-d'Or-les-Pins à Pléherel (Côtes-d'Armor) : une tempête fit apparaître une sépulture contenant les squelettes de quatre hommes de stature élevée, datée des IV^e-V^e siècles de notre ère³⁹.

La surface dégagée sur la plage du Trez-Hir correspond à une aire de circulation en plein air à proximité de laquelle s'élevait une construction non localisée. Cet espace, recouvert aujourd'hui par les plus fortes marées, se trouvait au-dessus du niveau de la mer, que l'on estime inférieur d'un à deux mètres à l'époque romaine. Il permet d'identifier une zone d'échouage où les bateaux étaient tirés au sec sur cette plage bien abritée des vents d'ouest dominants. Notre ami Jean Chevillotte nous a rappelé qu'au XX^e siècle encore des péniches chargées de pierre pour la construction des maisons du Trez-Hir y débarquaient leurs cargaisons.

Jean-Yves Éveillard

PLOUGUERNEAU, Anteren

À l'ouest d'Anteren⁴⁰, en bordure immédiate d'un chemin ancien correspondant peut-être au tracé, vers la mer, de la voie antique venant de Kerilien et passant par le bourg du Folgoët⁴¹, et au bord duquel se dressent plusieurs

39. C. BIZIEN-JAGLIN, P. GALLIOU, H. KERÉBEL, *Carte archéologique de la Gaule. Côtes-d'Armor*, 22, Paris, 2002, p. 213, fig. 201.

40. Comme le souligne Y.-P. Castel (*Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 247), le véritable nom du village est « Antern ».

41. S. LE PENNEC, « Un exemple d'itinéraire antique desservant le nord-ouest de l'Armorique : l'axe Carhaix-Kerilien-Plouguerneau », *Kreiz*, 16, 2002, p. 33-50.



Fig. 32. – Plouguerneau, *Anteren*,
enceinte.
Source Google Earth.

croix anciennes⁴², les photographies satellitaires montrent la trace très nette d'un enclos terroyé arasé, de forme presque carrée (environ 73 x 75 m), un enclos secondaire, d'une trentaine de mètres de côté, en occupant l'angle sud-est (fig. 32). Cet enclos, donc la date est inconnue, n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien⁴³. Rappelons que des « fours en brique », sans doute d'époque romaine, ont été signalés au XIX^e siècle dans ce village⁴⁴.

Patrick Galliou

PLOUIGNEAU, Trémaëc Menhir isolé

Situé à environ deux kilomètres au sud du bourg de Plouigneau, le mégalithe se dresse dans un champ à moins de 200 mètres à l'est du hameau de Trémaëc (fig. 33). Atteignant approximativement 4,50 m de haut, il frappe, dès l'abord, par sa dissymétrie accusée : large d'un côté, étroit de l'autre. Le cachet légèrement porphyroïde du granite constitutif est souligné par de nombreux feldspaths blanchâtres atteignant jusqu'à un centimètre ; les cristaux ne montrent aucune orientation particulière.

L'altération météorique du menhir se manifeste de différentes manières : développement vers le sommet de profondes fissures parallèles à son allongement ; dans sa partie inférieure, zone desquamée de plus d'un mètre de large sur plusieurs centimètres d'épaisseur ; mise en relief des feldspaths porphyroïdes.

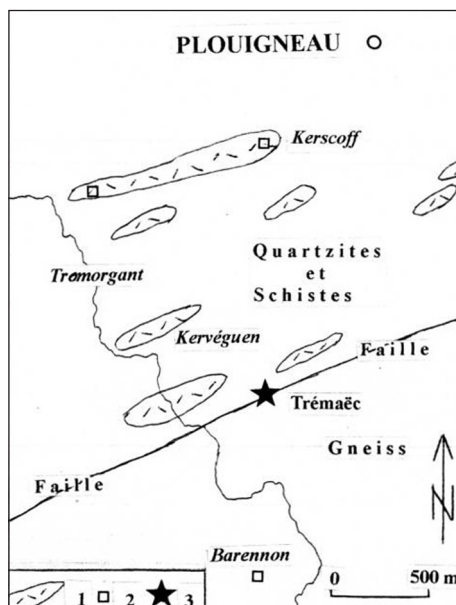


Fig. 33. – Plouigneau, *Trémaëc*,
le menhir dans son cadre géologique.
1. Pointement de granite ; 2. Carrière ;
3. Menhir.

42. Y.-P. CASTEL, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 247.

43. Cadastre de Plouguerneau, section dite d'Antéren, feuille 4.

44. P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 321.



Fig. 34 a et b. – Plouigneau, *Trémaëc*, les deux aspects contrastés du menhir. Clichés L. Chauris.

À l'évidence, la morphologie du mégalithe a été modifiée depuis sa mise en place – ce qui pourrait expliquer, au moins en partie, sa dissymétrie (fig. 34).

Les pierres « volantes » recueillies dans le champ autour du menhir appartiennent à deux types lithologiques totalement différents : d'une part des gneiss, d'autre part, des quartzites. Effectivement, le menhir est érigé sur le passage d'une grande faille d'orientation générale ouest-sud-ouest/est-nord-est, mettant en contact anormal les gneiss précambriens de Plougonven (au sud) avec des quartzites et les schistes dévonien de Plouigneau (au nord).

Dans ce contexte, le menhir de Trémaëc ne dérive pas d'un prélèvement effectué sur place. Néanmoins, sa provenance reste proximale, plusieurs pointements de granite comparable ayant été observés plus au nord ; l'origine de la pierre ne doit pas dépasser quelques centaines de mètres.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

PLOZÉVET, Kerzévet

Je dois à mon collègue et ami Joël Goyat et à son frère Gilles la connaissance de quatre monnaies romaines en alliage de cuivre découvertes à Kerzévet en Plozévet⁴⁵. Ces monnaies appartenaient, à l'origine, à un enfouissement monétaire, localement qualifié de « trésor », mis au jour en 1910 par leur grand-père Pierre Goyat qui labourait alors un champ situé à une centaine de mètres au nord de la ferme ; cet enfouissement fut par la suite dispersé, une grande partie des monnaies étant donnée à la mairie (ou à l'école ?) et la famille Goyat ne conservant que les quatre pièces ici présentées :

1. D : Deux bustes adossés, à gauche celui de Marcus Vipsanius Agrippa (vers 63 av. J.-C. – 12 apr. J.-C.), à droite celui de l'empereur Auguste, lauréat ; au-dessus de ces bustes on lit IMP(erator), au-dessous DIVI F(ilius). / R : cro-

45. Le toponyme est donné par l'INSEE sous la forme « Kerzyvet » ou « Kersyvet » ;

codile enchaîné à un palmier⁴⁶, de part et d'autre duquel se lisent COL(onia) et NEM(ausensium).

Dupondius frappé vers 10 av. J.-C. par l'atelier de Nîmes⁴⁷ (fig. 35 a-b).

2. D : Buste lauré et drapé de l'empereur Tacite (275-276), avec la légende grecque : Α Κ ΚΛ. ΤΑΚΙ – ΤΟΣ ΣΕΒ (Autokrator Kaisaros Klaudios Takitos Sebastos, « Empereur César Claude Tacite Auguste ») / R : aigle de face, tenant de son bec une couronne ; à gauche on lit ΕΤΟΥC, à droite Α.

Tétradrachme de billon frappé à Alexandrie pour Tacite en 275 ou 276, lors de la première – et seule – année de son règne⁴⁸ (fig. 36 a-b).

3. D : Buste de Constantin II jeune, lauré et drapé à droite ; légende CONSTANTINVS IVN N. C. / R : BEATA TRANQVILLITAS autour d'un autel surmonté d'un globe et de trois étoiles et portant l'inscription VO-TIS-XX ; de part et d'autre : C et R, à l'exergue : PLG.



Fig. 35 a et b. – Plozévet, Kerzévet, *dupondius* d'Auguste.



Fig. 36 a et b. – Plozévet, Kerzévet, tétradrachme de Tacite.



Fig. 37 a et b. – Plozévet, Kerzévet, *nummus* de Constantin II.
Clichés G. Goyat.

46. Ces pièces font allusion à la conquête de l'Égypte, menée à bien par Octavien et son ami Agrippa après la bataille d'Actium (31 av. J.-C.), comme le montre bien le crocodile figurant sur des deniers frappés en 28 et des *aurei* frappés en 27, portant la légende *Aegypt(o) capta*, *RIC*, t. I, n° 650-658.

47. *RIC*, t. I, n° 154. Second groupe de ces émissions. En dernier lieu, sur ce monnayage, voir P.-A. BESOMBES, J.-N. BARRANDON, « Les *dupondii* de Nîmes : datation, diffusion et nature du métal utilisé », *Revue numismatique*, 6^e série, t. CLVII, 2001, p. 305-328.

48. Tacite prit le pouvoir en novembre 275 et mourut en juin 276. L'année alexandrine commençait le 29 août. A. GEISSEN, W. WEISER, *Katalog Alexandrinischer Kaisermünzen der Sammlung des Instituts für Altertumskunde der Universität zu Köln*, vol. 4, Opladen, 1983, n° 3113. Je dois l'identification de cette monnaie à M. Michel Amandry, directeur du département des monnaies, médailles et antiques à la Bibliothèque nationale de France, que je remercie très vivement de son aide.

Nummus frappé en 321 pour Constantin II par l'atelier de Lyon⁴⁹ (fig. 37 a et b).

4. D : buste de Constantin lauré et cuirassé à droite ; légende : CONSTAN-TINVS AVG. / R : BEATA TRAN-QVILLITAS autour d'un autel surmonté d'un globe et de trois étoiles et portant l'inscription VO-TIS-XX, à l'exergue : PTR.

Nummus frappé en 322-323 pour Constantin par l'atelier de Trèves⁵⁰ (fig. 38 a et b).



Fig. 38 a et b. – Plozévet, Kerzévet, *nummus* de Constantin.
Cliché G. Goyat.

L'histoire de cet ensemble monétaire, postérieurement à sa découverte, est assez complexe. En 1941, Henri Pérennès signale la découverte, à « Kersavett », de « monnaies à l'effigie de Constantin⁵¹ », et, en 1951, Geneviève Fabre étudie dix monnaies de bronze découvertes à Plonéour-Lanvern, identifiant quatre *nummi* de Constantin et six de Constantin II, frappés entre 320 et 333⁵². Une quarantaine d'années plus tard, notre collègue Jean-Yves Éveillard se voit remettre trente monnaies provenant d'un « ensemble plus important, trouvé dans un mur au bourg de Plozévet », où il reconnaît, outre un *antoninianus* de Gordien III (238-244), un lot de *nummi* frappés pour Constantin et ses fils Crispus, Constantin le Jeune et Constance, soit entre 321 et 355⁵³. L'enfouissement dont proviennent ces monnaies aurait aussi contenu des monnaies d'or, qui auraient été fondues.

Outre le fait que la découverte de monnaies antiques « dans un mur au bourg de Plozévet » est assez peu plausible, à moins d'imaginer que des monnaies provenant d'un enfouissement d'époque romaine aient été à nouveau cachées dans le mur d'un bâtiment d'époque moderne, il convient de souligner que le lieu-dit « Kerzévet » est très proche du bourg actuel (450 m environ), au point d'avoir été pratiquement englobé par celui-ci dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ajoutons enfin que l'homogénéité des trois lots connus à ce jour renforce l'idée que nous avons là les ultimes vestiges – à moins que s'en découvrent d'autres... – d'un seul et même enfouissement monétaire d'époque

49. RIC, t. VII, n° 148.

50. Ibid., n° 368.

51. H. PÉRENNÈS, *Plozévet. Notice sur la paroisse*, Brest, 1941, p. 11.

52. G. FABRE, « Communication. Plozévet (Finistère) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 1951, n° 8, p. 57-58.

53. J.-Y. ÉVEILLARD, « Plozévet, Bourg », dans *Notices d'archéologie finistérienne*, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 101-102, fig. 24.

constantinienne, mis au jour à Kerzévet. Si la présence de monnaies du siècle précédent (Gordien III, Tacite⁵⁴) ne saurait véritablement surprendre, des *antoniniani* du III^e siècle se rencontrant encore dans des enfouissements du IV^e siècle⁵⁵, l'association d'une monnaie augustéenne à ce lot du IV^e siècle est plus étonnante.

Patrick Galliou

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, Kerprigent *Menhirs en quartz*

Situé entre la baie de Morlaix et la baie de Lannion, le Trégor finistérien est, avec le grand cairn de Barnenez⁵⁶, un haut lieu du mégalithisme armoricain. Le monument offre un étonnant polyolithisme puisqu'au moins cinq roches de composition différente, toutes de provenance proche (au maximum deux kilomètres), ont été recherchées (épidiorite vert sombre ; granites gris et granite blanc de Stérec ; granite albitique de Keriou ; granite porphyroïde de Saint-Samson)⁵⁷. Ce prestigieux ensemble ne doit cependant pas faire oublier la présence dans ce même terroir de quelques autres mégalithes : l'allée couverte dite le « Tombeau-de-la-Fileuse », près de la Chapelle-Christ à Guimaëc⁵⁸ en gabbro ; les menhirs de Keréonec à Saint-Jean-du-Doigt en gabbro ou en granite, toutes roches d'origine proximale ; enfin, les menhirs de Kerprigent, également à Saint-Jean-du-Doigt, qui méritent à leur tour de retenir l'attention du fait de leur nature lithologique⁵⁹ (fig. 39).

Partiellement masqué dans un bois, le site de Kerprigent est aujourd'hui bien dégradé. Le seul menhir indubitable encore dressé mesure environ 3,20 m

54. M. AMANDRY, « La diffusion des bronzes et billons alexandrins dans le monde romain », dans F. DUVRAT, O. PICARD (éd.), *L'Exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002 (Études alexandrines, vol. 10, 2005, p. 285-298)*, a montré que les frappes de l'atelier d'Alexandrie avaient surtout été diffusées dans les zones où étaient stationnées des troupes (Bretagne insulaire, régions du Danube et du Rhin), mais que d'autres modèles de dissémination étaient aussi possibles.

55. Ainsi dans les enfouissements de Mesnaot à Saint-Pabu (P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 425) et de Lostmarc'h à Crozon (P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 180-181).

56. P.-R. GIOT, *Barnenez*, Rennes, 1991.

57. P.-R. GIOT, L. CHAURIS, H. MORZADEC, « L'apport de la pétrographie à l'archéologie préhistorique sur l'exemple du cairn de Barnenez en Plouézoc'h (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. XII, 1995, p. 171-176.

58. L. FLAGELLE, « Notes archéologiques sur le département du Finistère », *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. IV, 1876-1877, p. 1-90 ; L. CHAURIS, Y. SPARFEL, « Trégor finistérien, morphologie des mégalithes en gabbro », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 177-180..

59. Les menhirs en quartz filonien hydrothermal ne doivent pas être confondus avec les pierres dressées en grès ou en quartzite d'origine sédimentaire (Lagatjar dans la presqu'île de Crozon, An-Eured-Ven dans les monts d'Arrée...). Dans ses « Notes archéologiques... » (art. cité), Léon Flagelle signale, sans commentaire : un « peulven, près de Kerprigent » (p. 75).

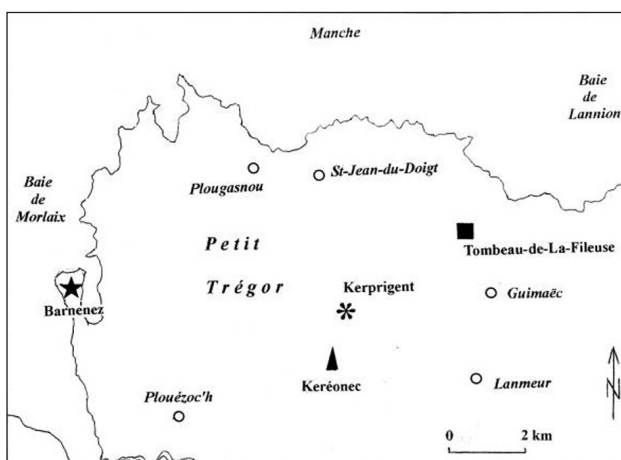


Fig. 39. – Localisation des mégalithes cités.



Fig. 40 et 41. – Saint-Jean-du-Doigt, *Kerprigent*,

- menhir de quartz blanchâtre.

- gros blocs de quartz épars sur le sol ; au fond, au centre, le menhir encore debout.
Clichés L. Chauris.

de haut (fig. 40). Il est constitué par un quartz blanc, verdi superficiellement, d'origine hydrothermale typiquement filonienne, à texture massive admettant quelques cavités. La roche est parcourue par des filonnets plus tardifs, de même nature, liés à la remise en mouvement de la silice lors des fracturations tectoniques ultimes. Les surfaces planes sont rares. À l'évidence, le menhir ne révèle aucun indice de façonnement. Contrairement aux mégalithes en roches magmatiques intrusives (granites, gabbros...), le quartz n'offre aucun signe

de desquamation. Sa résistance à l'érosion météorique est extrêmement forte. Tout indique que le menhir de Kerprigent résulte de l'érection d'un gros bloc originellement allongé sur le sol.

Cette interprétation est confirmée par la présence, à proximité immédiate, de nombreux blocs de quartz épars sur la terre ou encore plus ou moins enfoncés dans le sol, sans que l'on puisse toutefois décider s'il s'agit ici de vestiges mégalithiques démantelés ou d'affleurements naturels quelque peu remaniés (fig. 41). Toujours dans le même bois, un bloc de quartz identique, de 3,10 m de long, paraît bien être un second menhir, abattu. Il en va sans doute de même d'un autre bloc, également couché (fig. 42). Ainsi, à Kerprigent paraissent bien « cohabiter » aujourd'hui affleurements « naturels » et blocs érigés (en partie abattus). Vu la dégradation du site, il paraît irréaliste de tenter une direction d'alignement.



Fig. 42. – Saint-Jean-du-Doigt, Kerprigent, un menhir couché présumé.
Cliché L. Chauris.

La provenance des quartz est certainement toute proximale. Ces éléments jalonnent le passage d'un des filons d'orientation subméridienne qui recoupent les formations locales, tant gabbro que granite.

Sans être rares en Armorique, les menhirs de nature quartzreuse sont beaucoup moins fréquents que les menhirs de composition granitique. L'ensemble le plus remarquable est sans doute celui des alignements de Landaoudec dans la presqu'île de Crozon, naguère décrits par Bachelot de La Pylaie⁶⁰ et à présent très dégradés⁶¹. Dans le Finistère, citons aussi Keréven à Locmaria-Plouzané⁶². Bien que ruiné, l'ensemble de Kerprigent occupe donc une place honorable dans ce cortège.

Louis Chauris et Yohann Sparfel

60. B. DE LA PYLAIE, *Études archéologiques et géographiques*, Bruxelles, 1850 (Nouv. éd. Quimper, 1970).

61. L. CHAURIS, D. CADIOU, « Mégalithisme et géologie, les alignements de Landaoudec en Crozon ou la mise en évidence d'un filon quartzeux insoupçonné », *Avel Gornog*, t. VIII, 2000, p. 48-49.

62. Y. SPARFEL, L. CHAURIS, « Quand l'archéologie conforte la géologie, le cas des menhirs de Keréven en Locmaria-Plouzané », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 209, 2009, p. 69-70. Pour une vue d'ensemble se reporter à P.-R. GIOT, *Bretagne...*, *op. cit.*

SAINT-YVI, Locmaria-an-Hent

L'existence de vestiges antiques (*tegulae*, monnaies) dans les parages de la chapelle de Locmaria-an-Hent est connue depuis le XIX^e siècle⁶³. Prospectant dans les environs, M. François Lange, qui nous a aimablement fait part de ses découvertes, a recueilli une monnaie romaine très usée (*dupondius* du I^{er} ou du II^e siècle) ainsi que deux minuscules tessons de poterie que l'on peut vraisemblablement attribuer à l'âge du fer (fragments de jatte basse ?), ces mobiliers attestant sans aucun doute une occupation prolongée de ce site. Plus nombreux, des fragments de céramique onctueuse des ateliers de Plonéour-Lanvern (XI^e-XV^e siècles)⁶⁴ et des tessons modernes correspondent sans doute en partie à l'existence d'un habitat médiéval et moderne et de l'autre à des épandages de fumier sur les champs.

Patrick Galliou

63. P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 431.

64. P.-R. GIOT, « La céramique onctueuse de Cornouaille. Contribution à l'étude de l'économie médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 109-130.

Les particularismes ouest-armoricains durant la préhistoire et la protohistoire

par Michel Le Goffic

Avant toute chose, il faut faire une mise au point sur ce que l'on appelle l'Armorique que d'aucuns ont trop tendance à assimiler à la Bretagne. Le mot Armorique (*Ar Morig*, latinisé en *Aremorica*), signifie « riverain de la mer ». En fait, c'est surtout aux auteurs grecs et latins que l'on doit la définition de l'Armorique. Il y a sans doute lieu d'excepter Pline l'Ancien qui devait être vraiment sénile lorsqu'il écrivit que l'Aquitaine de son époque (pays compris entre les Pyrénées et la Gironde) s'appelait auparavant Armorique. Le géographe grec Strabon estimait, quant à lui, que les Armoricains étaient issus des Gaulois de Belgique repoussés par les Germains, ce qui semble à peu près sûr, au moins pour les Calètes (qui habitaient le pays de Caux actuel), tandis que Jules César considérait que l'Armorique était composée des cités de la Bretagne historique (Osismes, Coriosolites, Redones, Vénètes et Namnètes) auxquelles s'ajoutaient celles de la Normandie (Unelles dans le Cotentin, Lexoviens dans la Manche...). Les autres auteurs donnent tous des définitions différentes quant aux limites de l'Armorique, qui serait comprise au maximum entre la Garonne et la Somme et au minimum entre l'estuaire de la Loire et la Seine. La Bretagne historique n'est donc que la partie occidentale de l'Armorique.

Le Paléolithique

Durant la plus longue partie de la préhistoire, le Paléolithique, rien ne différencie les groupes humains qui parcourent ce territoire en quête de gibier de ceux du reste de l'Europe, si ce n'est quelques détails qui n'intéressent que les spécialistes.

Le Mésolithique

Ce n'est, en effet, qu'après la fin de la dernière glaciation, il y a environ 10 000 ans, que les groupes humains du Mésolithique deviennent semi-nomades. Ce sont les derniers chasseurs-pêcheurs-cueilleurs qui parcourent un territoire déterminé qu'ils connaissent parfaitement pour ses ressources en roches susceptibles de leur fournir outillage et armement appropriés, pour son gibier à poil ou à plume, pour ses cours d'eau poissonneux et ses estrans aux fruits de mer variés et aux poissons délectables. Ce mode de vie n'est pas sensiblement différent de celui des autres groupes mésolithiques de l'ouest de l'Europe, mais cette sorte de confinement dans des territoires donnés a induit quelques particularités que l'on retrouve dans l'outillage, comme les triangles scalènes très allongés de Ploumanac'h (Côtes-d'Armor), les armatures à éperon et les flèches du Châtelet, typiques du Retzien de Préfaïlles (Loire-Atlantique), ou les trapèzes de Téviec (Morbihan), îlot célèbre par ses sépultures mésolithiques aux ramures de cerf, fouillées par la famille Péquart de 1928 à 1934.

Le Néolithique

Au sixième millénaire, la néolithisation atteint le Massif armoricain, et s'engendre alors un processus irréversible. Les deux courants principaux issus du Proche-Orient, l'un remontant le Danube, caractérisé par la production de poteries décorées de lignes sinueuses, dites rubanées, l'autre suivant la côte méditerranéenne, ornant ses poteries de motifs pointillés à l'aide d'un coquillage, la coque (*cardium* en latin), d'où le nom de poterie cardiale, se rencontrent, semble-t-il, sur les Marches de Bretagne et une multitude de groupes humains se différencient alors tout en gardant certaines techniques, pratiques et relations. Les deux voies essentielles de différenciation sont le mégalithisme et la céramique.

Pour chasser une autre idée reçue, la Bretagne n'est pas la région la plus riche en dolmens car le Massif central en possède bien davantage. Cependant, ceux de chez nous sont bien plus anciens pour certains d'entre eux, plus imposants pour la plupart et surtout plus diversifiés. Par contre, en ce qui concerne les menhirs ou *peulvanou*, c'est bien en Bretagne qu'ils sont les plus nombreux – isolés ou en files, formant des ovales ou des enceintes –, les plus anciens, les plus grands, les plus gros, les plus décorés, bref les plus « tout » !

Si, au début du Néolithique moyen, les premiers dolmens sous cairn ne sont guère différents de ceux de Vendée ou de Normandie, une évolution se produit dans leur conception, surtout dans la frange méridionale de la péninsule où, à l'ouest, se mettent en place des dolmens à chambres compartimentées tels ceux du Souc'h à Plouhinec (Finistère), tandis qu'à l'est, ce sont les dolmens transeptés, comme celui de Cruguellic à Ploemeur (Morbihan) ou celui des Mousseaux à Pornic (Loire-Atlantique), qui ont plus la faveur ; vers la fin de la période apparaissent les dolmens coudés ou en équerre et les sépultures à entrée latérale. Dans ces sépultures furent déposés, entre autres offrandes,

des vases aux styles régionaux bien affirmés, tel le style Carn aux parois finement polies, le type Le Souc'h aux anses tunnelées, ou encore le groupe du Castellie, cantonné à la région de Carnac-Loctmariaquer et richement décoré. Au troisième millénaire, les vases à fond plat prennent plus d'importance. Dans le nord de la Bretagne, le style Quessoy est en vogue, tandis que son cousin, un peu plus raffiné, le style Kerugou, se retrouve essentiellement du pays bigouden au golfe du Morbihan, alors que les vases de type Conguel ont une diffusion limitée à l'ouest du Morbihan, à quelques exceptions près.

L'art mégalithique s'exprime de façon magistrale et originale aussi bien sur les parois des sépultures que sur celles des grandes stèles, assez souvent réutilisées pour la confection des dolmens. Si l'on connaît des stèles décorées un peu partout en Bretagne, il faut reconnaître que la plus forte et plus intéressante concentration se situe autour du golfe du Morbihan, avec comme foyer Locmariaquer. Certaines représentations ne laissent aucun doute comme les bovinés, les haches emmanchées ou non, les crosses, les représentations de déesses, les serpents..., d'autres demeurent encore énigmatiques et partagent la communauté scientifique comme la représentation de la « hache-charrue », considérée par certains comme un cachalot, ou encore les signes en « U », correspondant à des jougs pour quelques-uns, à des signes cornus pour certains, à des embarcations pour d'autres.

L'âge du bronze

L'âge du bronze a été particulièrement florissant en Armorique, non pas grâce à ses ressources en minerai de cuivre qui sont bien maigres, ce qui importe peu d'ailleurs, car en bien d'autres lieux les carbonates ou oxydes de cuivre abondent, mais en raison de sa richesse en cassitérite, un bioxyde d'étain indispensable à la fabrication du bronze, les plus connus étant ceux d'Abbatz (Loire-Atlantique) et de Saint-Renan (Finistère), et aussi de ses gisements d'or répartis un peu partout sur la surface du Massif armoricain. Cette richesse en minerais précieux est très vraisemblablement à l'origine de l'émergence de la caste des « petits princes de l'âge du bronze », comme se plaisait à les appeler Jacques Briard. Ceux-ci se faisaient inhumer dans des caveaux sous de grands tumulus, emportant dans leur dernier voyage une part de leur richesse (lunules et torques d'or, poignards aux manches décorés de milliers de clous d'or, perles d'ambre...) ; témoignant aussi de leur puissance et, la plupart du temps, davantage symboles de pouvoir qu'armes utilitaires, s'y trouvent des pointes de flèches en silex d'une finesse de taille et d'une beauté inégalées pendant la préhistoire. Ce sont les pointes de flèche armoricaines ogivales (courtes ou longues) et plus rarement triangulaires.

C'est au Bronze moyen que l'ouest de la péninsule se couvre de tumulus plus modestes et que la Bretagne devient la région de l'ouest de l'Europe la plus riche en sépultures de ce type. On n'y retrouve plus les superbes pointes de flèche armoricaines, mais le plus souvent un vase biconique, avec ou sans anses plates, souvent décoré de chevrons et de triangles hachurés. À la fin de

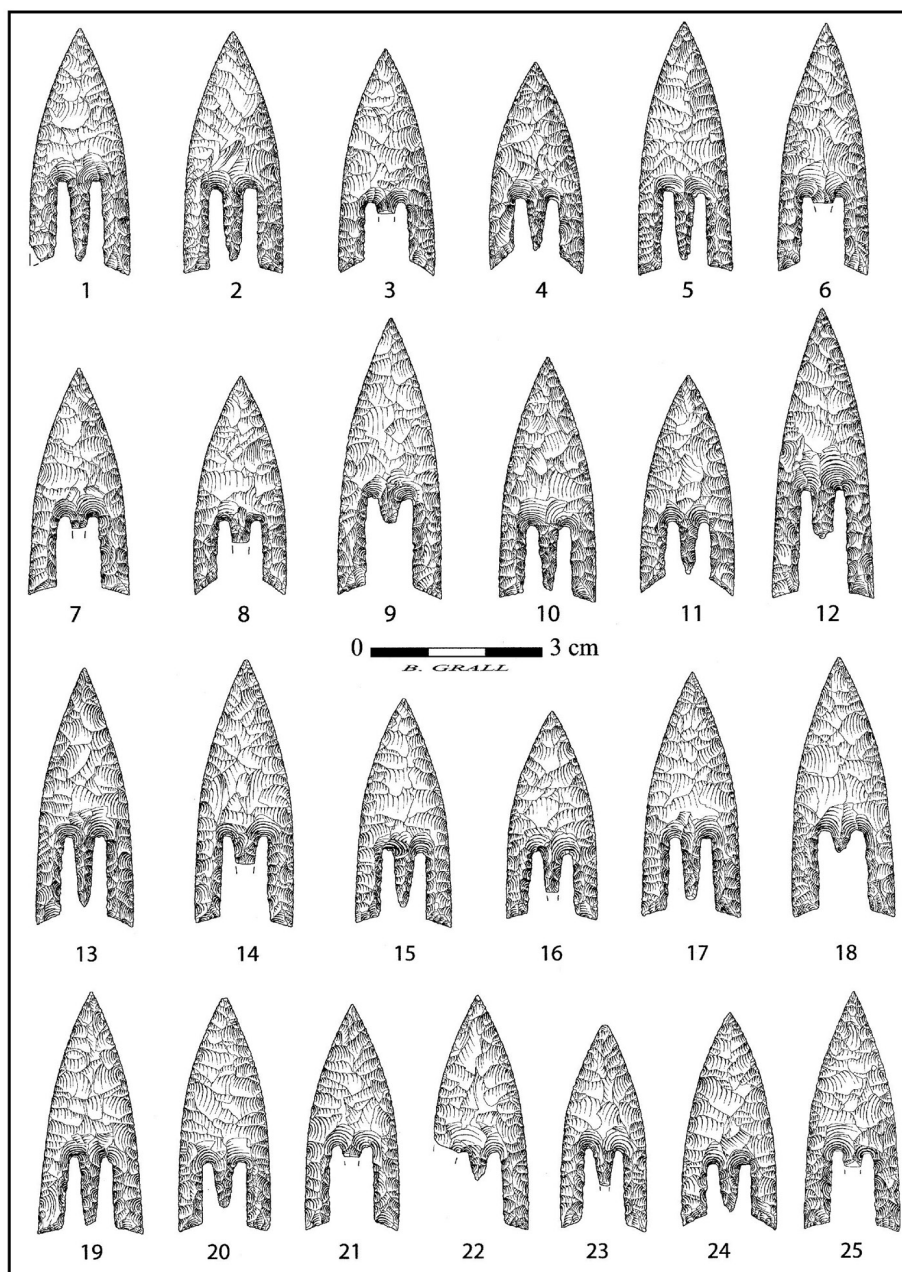


Fig. 1. – Pointes de flèche armoricaines ogivales longues en silex de la tombe de l'âge du bronze de Lannilis (Finistère). Fouille M. Le Goffic, 2006.

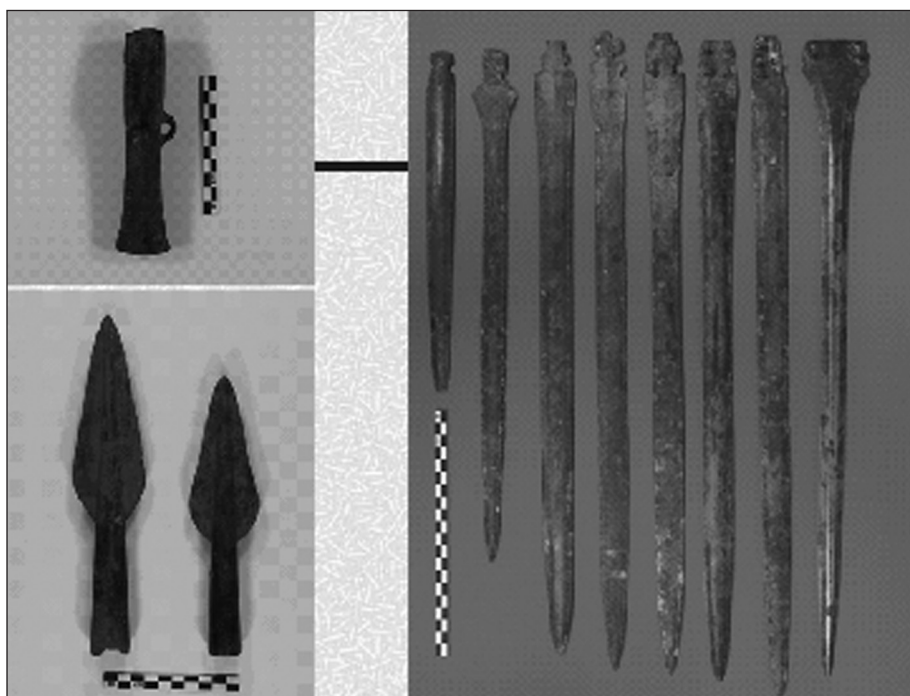


Fig. 2. – Objets en bronze du dépôt de Rosnoën (Finistère) : hache à talon, pointes de lance, épées.
Cliché M. Le Goffic.

la période, la Bretagne se distingue encore par la production d'armes au style particulier dont font partie les épées de Rosnoën (fig. 2).

L'âge du fer

Initialement considérées comme une production de la fin de l'âge du bronze, les haches à douille armoricaines, si nombreuses, sont rangées aujourd'hui dans le premier âge du fer ou Hallstatt. Les types divers – du Tréhou (Finistère), de Brandivy (Morbihan), de Dahouët et Plurien (Côtes-d'Armor), de Maure (Ille-et-Vilaine)... – illustrent bien la variété et l'étendue géographique de ces objets qui n'étaient plus à usage de hache. En effet, la proportion de plomb entrant dans l'alliage les rendait impropres à tailler le moindre morceau de bois et elles servaient de lingots et vraisemblablement aussi de monnaie d'échange, ce qui explique leur thésaurisation et leurs découvertes en dépôts comportant souvent des centaines de pièces.

Les cités des Osismes, des Coriosolites et des Vénètes (ce qui correspond sensiblement de nos jours aux départements du Finistère, des Côtes-d'Armor

et du Morbihan) se distinguent des cités plus orientales par deux particularités essentielles : les souterrains et les stèles de l'âge du fer. Toute ferme indigène qui se respectait, à l'époque de La Tène, se devait de posséder un souterrain. Ces excavations montrent des plans à géométrie et complexité variables et sont creusées dans la roche altérée, ce qui explique en partie les plans tortueux. Il n'existe pas deux souterrains aux mêmes configurations. L'entrée principale – quand il y en a plusieurs – se fait par un puits vertical, donnant accès généralement à plusieurs petites salles en enfilade qui communiquent par des chatières ou des conduits. À la raison utilitaire de cave, sans doute pour ranger le *kig-sal* (« lard salé ») et la cervoise au frais, et à l'abri d'éventuels consommateurs à quatre ou deux pattes, s'adjoint très vraisemblablement un rôle cultuel en relation avec les dieux de la terre ou dieux chtoniens, ce qui pourrait expliquer l'offrande incomparable du collier de Tréglonou (Finistère), un bijou d'une douzaine de perles d'or au décor sobre, discret et intemporel, sans équivalent dans toute l'Europe.

S'il existe de rares stèles découvertes sur des lieux d'habitat ou encore près de sources, pour la très grande majorité ces monuments sont liés à des sépultures en cimetière, même si beaucoup ont été transférés près de chapelles ou d'églises, quand ce n'est pas dans leurs fondations ou dans leurs murs, ou encore ont été transformés en fûts de croix chrétiennes, pour éradiquer le culte ancestral qui s'y attachait. Ces petits monuments, en granite pour la quasi-totalité, montrent tous une symétrie axiale verticale et seule la partie hors sol est travaillée. Typologiquement, on distingue deux grandes familles : les stèles basses (0,20 m à 1,80 m), en forme de calotte plus ou moins hémisphérique, de diamètre variable, et les stèles hautes à section circulaire ou polygonale et parfois cannelées pouvant dépasser trois mètres de hauteur. Quelques-unes montrent

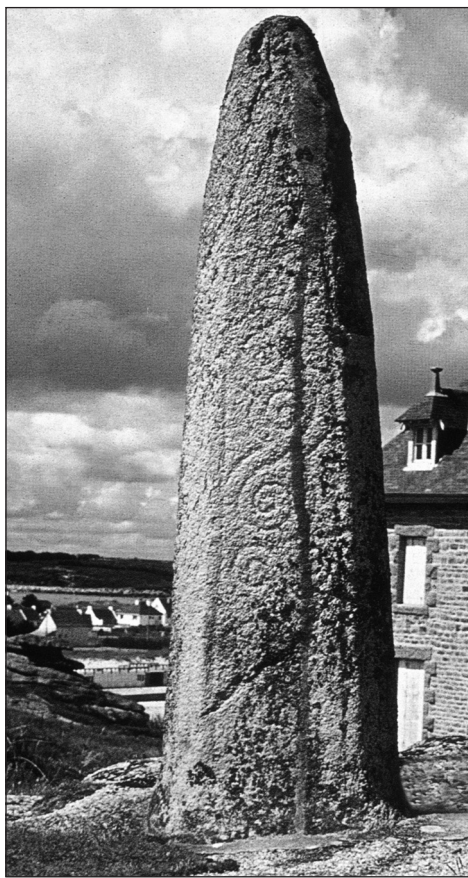


Fig. 3 – Stèle de l'âge du fer à Trégastel (Côtes-d'Armor), à décor gravé de spirales.
Cliché P.-R. Giot.

un décor qui rappelle étrangement celui des poteries de la même époque (fig. 3).

La fouille de ces souterrains et des habitats qui se trouvent en surface livre son lot d'artéfacts communs à tous les habitats de la même époque ; toutefois la céramique s'en démarque par une ornementation tout à fait caractéristique pour les cités armoricaines. Au style géométrique réalisé par la succession en bandes horizontales de poinçons fait suite, à La Tène moyenne, un style libre où les courbes, spirales et volutes ne négligent pas pour autant l'usage de quelques poinçons comme les triangles pointés ou les ocelles.

Les fermes indigènes et les habitats ouest-armoricains de l'âge du fer fouillés ces dernières années ont livré fort peu de monnaies, et les exemplaires qui font le bonheur de quelques musées et collectionneurs proviennent pour l'essentiel de dépôts découverts soit fortuitement au cours de travaux divers, soit lors de sondages d'évaluation du patrimoine archéologique, comme récemment à Laniscat (Côtes-d'Armor). C'est d'ailleurs sur le territoire des Coriosolites (qui correspond aujourd'hui à l'est des Côtes-d'Armor et à une partie de l'Ille-et-Vilaine) qu'a été mise au jour la majorité des dépôts monétaires. Ces trésors enfouis, qui peuvent rassembler plusieurs milliers de pièces chacun, témoignent d'une certaine insécurité et l'on pense, bien sûr, à la guerre des Gaules, et en particulier à la conquête de l'Armorique par Jules César, commencée en 58 av. J-C et terminée par la défaite de la flotte vénète en 56. Souvent ils sont découverts à proximité d'enceintes fortifiées où résidait un seigneur ou un chef local possédant à la fois richesse et pouvoir.

Le monnayage ouest-armoricain n'apparaît qu'au II^e siècle avant J.-C. et dérive, comme pour les autres cités gauloises, des statères de Philippe II de Macédoine ; mais la particularité des cités de la presqu'île armoricaine est que l'évolution du style a été rapide, ainsi que celle de l'aloï, ce qui a conditionné un certain confinement limité à chaque peuple. Ces monnaies témoignent d'un art régional inspiré peut-être par un symbolisme plus ou moins religieux, où les éléments ternaires apparaissent souvent, mais sûrement réalisé par l'adjonction de spirales, colliers perlés, trophées, rouelles, torques, rinceaux, serpents et sangliers... Au droit, le profil de Zeus est rapidement stylisé, la chevelure se transformant en vagues ourlées, et l'œil prenant une grande importance, les canons grecs différant totalement des canons celtes. Il en est de même au revers, où le cheval est souvent à tête humaine, surmonté d'un aurige (homme ou femme) planant, presque fantomatique.

À la lecture de ce qui précède, il apparaît donc que, plus on avance dans le temps et quelles que soient les civilisations qui se succèdent, les particularismes ouest-armoricains s'affirment et se diversifient. Après la conquête romaine et la *pax romana* des premiers siècles de notre ère durant lesquels le génie créatif des Celtes est mis en sommeil, viennent les temps obscurs du haut Moyen Âge, les *Dark Ages* de nos cousins d'outre-Manche, avant que de nouveaux particularismes voient le jour dans la pointe occidentale de l'Europe qui a pris entre-temps le nom de Bretagne.



Les estampilles sur céramique sigillée découvertes dans le Finistère (I – Abitus à Martius)

par Patrick Galliou et András Márton*

À la mémoire de Brian Hartley

La céramique dite « sigillée¹ » constitue l'un des plus remarquables fossiles directeurs dont on puisse disposer dans les fouilles archéologiques de sites d'époque romaine. Reconnaisables à leur engobe dont la couleur varie de l'orange clair au rouge sombre selon les ateliers de production, et souvent même, à l'intérieur de ceux-ci, d'une fournée à l'autre, ces poteries fines, cuites en atmosphère oxydante² et destinées à servir de vaisselle de table de demi-luxe, furent en effet produites à des millions d'exemplaires de types standardisés dans toute une série d'ateliers, répartis dans de nombreuses provinces de l'Empire. Les premières productions de ces céramiques à engobe clair, remplaçant vers 40 av. J.-C. les vases à engobe noir (campanienne B) façonnés dans la même région, furent celles des ateliers d'Arezzo en Toscane (Italie), mais la conquête romaine et l'organisation des provinces sous Auguste s'accompagnant du rapide développement d'un vaste marché, où légionnaires stationnés au-delà des Alpes et élites indigènes en voie de romanisation absorbaient en masse des biens de consommation, les céramistes d'Étrurie choisirent, pour d'évidentes raisons économiques, de rapprocher les centres potiers de ce marché particulièrement rentable. La première succursale des

* Doctorant à l'université de Bretagne occidentale.

1. Du latin *sigillum* (« sceau »), faisant référence aux estampilles de potiers que portent souvent ces céramiques.

2. Ou « mode C » ; voir M. PICON, « Les modes de cuisson, les pâtes et les vernis de la Graufesenque : une mise au point », dans M. GENIN, A. VERNHET (dir.), *Céramiques de la Graufesenque et autres productions d'époque romaine. Nouvelles recherches. Hommages à Bettina Hoffmann*, Montagnac, 2002, p. 139-163.

ateliers toscans fut installée à Lyon vers 15 av. J.-C.³, puis d'autres ateliers, de moins en moins dépendants des précédents, naquirent au cours du siècle suivant dans le sud de la Gaule, à Montans (Tarn)⁴, Banassac⁵ et surtout La Graufesenque à Millau (Aveyron)⁶, puis en Gaule centrale (Les Martres-de-Veyre, Toulon-sur-Allier, Vichy, Lubié, Terre-Franche et surtout Lezoux [Allier])⁷, ainsi que, pour les régions qui nous concernent ici⁸, dans l'est de la Gaule (Chémery, Luxeuil, Avocourt)⁹ et en Germanie inférieure (Trèves, Rheinzabern)¹⁰. Si l'évolution typologique des formes hautement standardisées¹¹ de cette vaisselle est aujourd'hui parfaitement connue et datée grâce à de multiples recoupements archéologiques¹², l'attribution d'un vase ou d'un tesson à un atelier particulier est plus délicate, en raison de la variété des argiles utilisées au fil du temps, et, pour les formes décorées de motifs en relief à partir de moules¹³, des échanges de poinçons entre ateliers et de la pratique du surmoulage de thèmes décoratifs permettant l'imitation, à moindres frais, d'objets déjà façonnés par des concurrents. Donnant à lire le nom du potier qui les tourna et/ou en effectua la décoration, les estampilles imprimées dans la pâte de certains de ces vases nous apportent aujourd'hui, en revanche, des informations plus fiables sur l'origine géographique des pièces concernées et permettent, dans bien des cas, d'en resserrer la fourchette de datation. Une telle avancée méthodologique n'aurait, à vrai dire, pas été possible sans le titanesque travail d'inventaire mené dans toute l'Europe pendant plus de quarante

-
3. C. BÉMONT, J.-C. JACOB (dir.), *La Terre sigillée gallo-romaine. Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations*, Paris, 1986, p. 126.
 4. T. MARTIN, « Montans », dans C. BÉMONT, J.-C. JACOB (dir.), *La Terre sigillée...*, *op. cit.*, p. 58-71.
 5. B. HOFMANN, « Banassac », dans ID., *ibid.*, p. 103-110.
 6. A. VERNHET, « La Graufesenque », ID., *ibid.*, p. 96-103.
 7. Sur ce groupe : H. VERTET *et al.*, « Les ateliers du centre de la France », dans ID., *ibid.*, p. 123-124, 137-164.
 8. Des ateliers produisant des vases similaires s'implantèrent en Espagne, en Bretagne insulaire, etc.
 9. J.-M. DEMAROLLE *et al.*, « Les ateliers de l'est de la France », dans ID., *ibid.*, p. 173-247.
 10. I. HULD-ZETSCHKE, « Premiers fabricants tréviens de sigillée ornée et leurs relations avec d'autres ateliers », dans ID., *ibid.*, p. 251-256.
 11. Un catalogue de ces formes est donné dans chacun des volumes de B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware)*, Londres, 2008-2013. Les abréviations utilisées dans cet article (Drag[endorf], Ritt[erling], Walters) renvoient à cette classification.
 12. En particulier grâce aux sites militaires des *limites* de l'empire romain, dont les dates d'occupation (ou de réoccupation et d'abandon) sont connues par les sources documentaires (inscriptions, textes des auteurs de langue latine ou grecque).
 13. Les vases ornés au moule sont plus rarement estampillés que les vases « lisses ». De nombreux travaux ont été consacrés aux styles des potiers gaulois producteurs de sigillée. On retiendra, en particulier : J. A. STANFIELD, G. SIMPSON, *Central Gaulish Potters*, Londres, 1958.

ans par Brian Hartley (†), autrefois professeur d'archéologie à l'université de Leeds (Grande-Bretagne), et achevé par Brenda Dickinson, son assistante de recherche, et une équipe d'archéologues britanniques, travail qui vient de trouver son aboutissement dans la publication des dix volumes de *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware)*¹⁴ : y sont répertoriées toutes les marques de potiers et leurs variantes connues et étudiées *in situ* (sites archéologiques, musées, dépôts de fouilles, etc.) par cette équipe d'experts. Dans ce vaste ensemble figure bien sûr une partie des estampilles découvertes dans le Finistère, que Brian Hartley vint étudier sur place au début des années 1970¹⁵, auxquelles sont venues s'ajouter des découvertes – ou redécouvertes – plus récentes. Le but de l'étude qui suit est non seulement d'en dresser un inventaire aussi complet que possible¹⁶, mais surtout, à partir de cette base documentaire, d'étudier les rythmes et les directions de ces mouvements d'exportation vers l'ouest de l'Armorique et d'en déterminer le lien avec la romanisation de cette partie occidentale du territoire osisme¹⁷.

1. – Abitus (La Graufesenque, 40-70)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson ϕ a sur forme indéterminée¹⁸.

2. – Acapusos (Lezoux, 20-50 ?)

1. Quimper, *rue Michelet* : estampille d'abord considérée comme non identifiée¹⁹, puis récemment attribuée à Acutus I de Montans²⁰ (sur ce potier, voir *infra*). L'examen de la photographie ne permet pas l'attribution à Acutus et on lit plutôt « Acapus », estampille du potier Acapusos de Lezoux. La description de la pâte montre néanmoins qu'il ne s'agit probablement pas d'une production lédovienne.

14. Voir *supra*, note 11.

15. Les estampilles directement étudiées par Brian Hartley sont mentionnées dans les volumes de *Names...*, *op. cit.* Les renvois à cet ouvrage dans les notices individuelles du présent article concernent les estampilles finistériennes identifiées et mentionnées par les auteurs.

16. Nous avons choisi de ne pas inclure dans cet inventaire quelques estampilles qui, trop fragmentaires, n'autorisent pas une lecture convaincante. On en trouvera la liste dans la seconde partie de cet article.

17. La suite de cet inventaire et les analyses afférentes seront proposées dans la seconde partie de cet article, à paraître dans le prochain bulletin de notre Société.

18. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer (Finistère). Campagne de 1967 », *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 216 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. 1, 2008, p. 40

19. *Gallia*, t. 39, fasc. 2, 1981, p. 329, fig. 21, 6.

20. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper*, t. II, *Au temps de l'Empire romain*, Saint-Thonan, 2012, p. 842.

3. – Acutus I (La Graufesenque et Montans, 25-50)

1. Douarnenez, *Trégouzel* : estampille non décrite sur forme indéterminée, découverte dans un niveau du I^{er} siècle apr. J.-C.²¹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 25r sur plat Drag. 15/17²².

4. – Advocisus (Lezoux, 160-200)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 8a sur Drag. 37²³.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille indéterminée sur « coupelle » indéterminée²⁴. L'estampille étant incomplète, cette attribution n'est pas assurée.

5. – Aeternus (Lezoux, 155-180)

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur plat Drag. 18/31²⁵.

6. – Albanus II (La Graufesenque, 60-80)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 31²⁶.

2. Quimper, 2, *rue du Frugy* : estampille Hartley, Dickinson 1b' sur Drag. 27²⁷. Cette estampille fut exclusivement utilisée sur la forme Drag. 27.

7. – Albinus IV (Lezoux, 135-165)

1. Plomelin, *Le Pérennou* : estampille non décrite sur forme indéterminée²⁸, sans doute la même que celle vue par P. Galliou et P. Carrié : estampille Hartley, Dickinson 6a (?) sur Drag. 33²⁹.

21. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 362.

22. R. CLOASTRE, « Céramique sigillée découverte à proximité de Quimper », *Annales de Bretagne*, t. LX, fasc. 2, 1953, p. 355, fig. 1, n° 1 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, p. 63.

23. Collection privée. Lecture inédite de B. HOFFMAN.

24. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité, p. 355, n° 2, fig. 1, n° 2.

25. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 57 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, p. 92.

26. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité, p. 356, fig. 1, n° 3, lu « AIPANI. M ».

27. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 843.

28. M. DU MARHALLA, « Notice sur les constructions gallo-romaines découvertes à Pérennou », *Bulletin monumental*, t. III, 1837, p. 172.

29. P. GALLIOU, P. CARRIÉ « Plomelin, Pérennou », dans P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, M. CLÉMENT, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 38 et fig. 6, 2.04.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée³⁰.

8. – Albucius II (Lezoux et Les Martres-de-Veyre, 145-175)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille non décrite sur forme indéterminée³¹.

2. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 6h sur Drag. 37³². Cette estampille est attestée sur la production lédovienne de ce potier.

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 6h sur Drag. 37³³. Voir *supra*, n° 8. 2.

4. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 6h sur Drag. 37³⁴.

9. – Alexanus (Lezoux, 20-40 ?)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille non répertoriée : ALIXAN, du potier lédovien *Alexanus*³⁵.

10. – Antiquus (Lezoux, 155-190)

1. Saint-Frégant, *Keradennec* : estampille intradécorative en cursive Hartley, Dickinson MSI sur Drag. 37³⁶.

11. – Antistii (Lezoux, 160-200)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37³⁷.

12. – Aper II (Lezoux, 155-195)

1. Quimper, *rue du Chanoine-Moreau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée³⁸.

30. L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 239, A-154.

31. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 357, non figurée.

32. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 21, n° 5 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, p. 142.

33. P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée de Kerilien-en-Plounéventer*, Brest, 1979, p. 8, n° 13.

34. Collection privée. Lecture inédite de B. HOFFMAN.

35. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 843. Sur Alexanus, voir B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, p. 155.

36. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 104 ; *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 377 et fig. 32 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 208.

37. R. SANQUER, « Le style des Antistii, potiers de Lezoux », *Annales de Bretagne*, t. LXXIV, 1967, p. 167-172 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 208.

38. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842.

13. – Aquitanus (La Graufesenque, 40-65)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille incomplète (../QVITA/...) sur forme indéterminée³⁹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 11a [*in tabula ansata*] sur forme indéterminée⁴⁰.

14. – Asiaticus I (Lezoux, 1^{er} siècle)

1. Plouneventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 27g⁴¹.

2. Quimper, *La Tourelle* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 18/31R⁴².

15. – Atepomarus II (Lezoux et vallée du Lot [?], 35-70)

1. Carhaix, *ville* : estampille Hartley, Dickinson 10b sur forme indéterminée⁴³.

2. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille Hartley, Dickinson 12 sur fond de plat indéterminé⁴⁴.

3. Plouneventer, *Kerilien* : estampille incomplète sur forme indéterminée⁴⁵.

4. Plouneventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 10b sur forme indéterminée⁴⁶.

5. Quimper, *Créac'h-Maria* : estampille Hartley, Dickinson 10b sur forme indéterminée⁴⁷.

6. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 19 sur Drag. 18⁴⁸.

39. G. LE CLOIREC et al., *Carhaix antique : la domus du Centre hospitalier*, Rennes, 2008, p. 231, n° 43.

40. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité, p. 356, fig. 1, n° 5.

41. P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, op. cit., p. 8, n° 15, p. 9, n° 15 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, op. cit., t. I, 2008, p. 271.

42. A. GRENOT, « Relation des fouilles exécutées à La Tourelle, près de Quimper », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. VII, 1870-1871, p. 408 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, op. cit., t. I, 2008, p. 271.

43. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, fig. 16, E ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, op. cit., t. I, 2008, p. 283.

44. G. LE CLOIREC et al., *Carhaix antique...*, op. cit., p. 231, n° 43.

45. R. CLOASTRE, « Céramique sigillée découverte à Kerilien en Plouneventer (Nord-Finistère) », *Annales de Bretagne*, LXXV, 1968, p. 223, n° 3, fig. 3 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, op. cit., p. 8, n° 16.

46. ID., *ibid.*, p. 8, n° 17, p. 9, n° 17.

47. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, op. cit., t. I, 2008, p. 283.

48. Musée départemental breton, inventaire inédit, n° E.2.g.

7. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 19a sur tasse Drag. 27 (?)⁴⁹.

8. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 12c sur tasse Drag. 27 (?). Pâte et engobe de Gaule centrale⁵⁰.

9. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁵¹.

10. Finistère ? : estampille Hartley, Dickinson 19a sur forme indéterminée⁵².

16. – Atilianus I (Lezoux, Lubié, Toulon-sur-Allier, Terre-Franche, 170-200)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson ϕ a sur forme indéterminée⁵³.

2. Plounéventer, *Kerilien*, *collection Kerdanet* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée⁵⁴.

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée⁵⁵.

4. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée⁵⁶. Cette estampille (voir aussi *supra*, n° 16.2 et 16.3. est attestée sur les productions lédoviennes de ce potier.

5. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée⁵⁷.

6. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur forme indéterminée⁵⁸.

49. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 356, n° 6, fig. 1, n° 6 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 285.

50. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 356, n° 7, fig. 1, n° 7 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 284.

51. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 356, note 5.

52. Musée départemental breton, inventaire inédit, n° 44.E.

53. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien... », art. cité, p. 216 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 293.

54. R. CLOASTRE, « Céramique sigillée... », art. cité (1968), p. 223, n° 1 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 18 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 290.

55. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 19.

56. P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 20.

57. ID., *ibid.*, p. 8, n° 21.

58. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien... », art. cité (1968), p. 221.

7. Pouldergat (?) : estampille non décrite sur forme indéterminée, mentionnée par L. Pape⁵⁹, mais n'apparaissant pas dans la notice communale correspondante⁶⁰.

8. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 2b» sur Drag. 18/31 R⁶¹. Cette estampille est attestée sur la production lédovienne d'Atilianus.

17. – Attianus II (Lezoux, 115-145 ?)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 12a sur forme indéterminée (?)⁶².

18. – Aucella (Lezoux et Cournon, 150-180)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 3b sur Drag. 18/31⁶³.

19. – L. Aurelio (Montans, 20-40)

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Ritt. 5⁶⁴.

20. – Aventinus II (Lezoux, 145-175)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille Hartley, Dickinson 1b sur Walters 79-80⁶⁵.

21. – Banuus (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, Lubié, 175-250)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative rétrograde Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37⁶⁶. Cette estampille est attestée à Lezoux.

59. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 239.

60. ID., *ibid.*, p. A-164.

61. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 356, n° 8, fig. 1, n° 8 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 291.

62. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer. Campagne de 1966 », *Annales de Bretagne*, t. LXXIV, 1967, p. 192.

63. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 65 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 328.

64. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 57 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 348.

65. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 85 ; *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 372 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. I, 2008, p. 363.

66. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 22, p. 9, n° 22 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 11.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative rétrograde Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37⁶⁷.

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁶⁸.

4. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁶⁹.

5. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁷⁰.

6. Quimper, « *derrière le Sacré-Cœur* » (*site de Roz-avel ?*) : estampille intradécorative rétrograde Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37⁷¹. Cette estampille est attestée à Lezoux.

22. – Belinicus II (Lezoux, 140-160)

1. Concarneau, *Le Questel* : estampille Hartley, Dickinson 3a⁷².

2. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille Hartley, Dickinson 1 (incomplète : BEL/...) sur Drag. 18/31 (inédite).

23. – Belinicus III (Lezoux, 140-170)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille incomplète (/NICI M.) sur forme indéterminée, attribuée à tort à Germanicus, probablement de Belinicus⁷³.

24. – Belliccus (Lezoux, 150-180)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non attestée chez ce potier, sur forme indéterminée⁷⁴.

25. – Burdo ou Burdus (Lezoux, 140-170)

1. Plouhinec, *Kersigneau – Saint-Jean* : estampille Hartley, Dickinson 6b sur forme indéterminée⁷⁵.

26. – Butrio (Lezoux, 115-145)

67. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 23, p. 9, n° 23.

68. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. A-154.

69. ID., *ibid.*

70. *Ibid.*

71. A. SERRET, *Catalogue du Musée archéologique départemental*, Quimper, 1901, p. 35, n° 9-10.

72. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 59 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 47.

73. SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale et en particulier du département des Côtes-du-Nord », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXV, 1897, p. 277, n° 31.

74. P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 24, p. 9, n° 24.

75. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 147.

1. Quimper, *Kervéguen* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37⁷⁶.

2. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37 « décoré d'une chasse au lion »⁷⁷.

27. – Buturo (Les Martres-de-Veyre, 130-165)

1. Quimper, *Roz-Avel* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur tasse de forme indéterminée⁷⁸.

28. – C. Corius (Montans, 110-160)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁷⁹.

29. – Cadgatis (Lezoux, 150-180 ?)

1. Saint-Évarzec, *Le Cavardy* : estampille fragmentaire indéterminée, sur forme indéterminée⁸⁰.

30. – Cadurcus (Montans, 20-50)

1. Carhaix, *ville* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée⁸¹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 27⁸².

31. – Caledo (15-35)

76. *Gallia*, t. 41, fasc. 2, 1983, 297 ; Y. MENEZ, P. GALLIOU, « La villa gallo-romaine de Kervéguen en Quimper (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 54 et fig. 7.

77. P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », *Congrès archéologiques de France, 48^e session. Séances générales tenues à Vannes en 1881*, Paris, 1882, p. 153 ; SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique... », art. cité, p. 277, n° 32 ; *Corpus inscriptionum latinarum* (abrégé par la suite en *CIL*) XIII, 10011, 165g ; J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, 257, n° 38-14 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 131.

78. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 366 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 135.

79. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. A-183.

80. J.-P. LE BIHAN, P. GALLIOU, P. CARRIÉ, « La villa gallo-romaine du Cavardy en Saint-Évarzec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 1982, p. 107, fig. 15, C. 1208 (attribuée à tort à Cassignetus).

81. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 355.

82. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 357, n° 9, fig. 1, n° 9 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 159.

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur plat de forme indéterminée⁸³.

32. – Caletus (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, 180-220)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 2b sur Drag. 37⁸⁴.

33. – Calus II (La Graufesenque, 60-80 ?)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille incomplète (OFCA/), Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée (inédit).

34. – Calvus I (La Graufesenque, Banassac, 65-90)

1. Plomelin, *Le Pérennou* : estampille Hartley, Dickinson 21, sur forme indéterminée⁸⁵.

35. – Campanus I (Lezoux, 50-80)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée⁸⁶.

36. – Campanus II (Lezoux, 140-170)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 3b sur tasse de forme indéterminée⁸⁷.

37. – Cantus (La Graufesenque, 25-55)

1. Quimper, *Locmaria* : estampille Hartley, Dickinson 6j sur tasse Drag. 24⁸⁸.

38. – Carus IV (Lezoux, 155-190)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 37⁸⁹.

83. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, 361 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 841 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 164.

84. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 25 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 168.

85. M. DU MARHALLA, « Notice sur les constructions... », art. cité, p. 172.

86. R. CLOASTRE, « Céramique sigillée... », art. cité (1968), p. 223, n° 2 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 200.

87. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 357, n° 10, fig. 1, n° 10 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 202.

88. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30 A ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 841 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 219.

89. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 357, n° 11, fig. 1, n° 11 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 259.

39. – Cassignetus (Lezoux, 160-200 ?)

1. Quimper, *collection Pourquoi-Beau* : estampille incomplète, sans doute Hartley, Dickinson 1a⁹⁰.

40. – Casurius II (Lezoux et Lubié, 155-190)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille Hartley, Dickinson ϕ a sur Drag. 37⁹¹.

2. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁹².

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 5b' sur Drag. 18/31⁹³.

41. – Cato I (Montans, 15-45)

1. Quimper, *Locmaria* : estampille Hartley, Dickinson 2b (ou 2c ?) sur assiette (?)⁹⁴.

42. – Celsianus (Lezoux, 160-200 ?)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 8a sur forme indéterminée⁹⁵.

1. Saint-Frégant, *Keradenec* : estampille Hartley, Dickinson 8a sur Drag. 33⁹⁶.

43. – Censorinus II (Lezoux, 160-190)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 30 ou Drag. 37⁹⁷.

90. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 357, n° 12, fig. 1, n° 12.

91. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, p. 352 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 284.

92. *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 372.

93. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 27, p. 9, n° 27 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 284.

94. R.-F. LE MEN, « Fouilles d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy à Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, III, 1875-1876, p. 197 ; *CIL* XIII (3.1), 10010, 489 ; F. OSWALD, *Index of Potters' Stamps on Terra Sigillata*, Margidunum, 1931, p. 368 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 292.

95. Collection privée ; lecture B. HOFFMAN.

96. R. SANQUER, P. GALLIOU, « Le "château" gallo-romain de Keradenec en Saint-Frégant », *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, 1, 1969, p. 187 et fig. 5 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 322.

97. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 28, p. 9, n° 28 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. II, 2008, p. 342.

44. – Cerialis II (Lezoux et Les Martres-de-Veyre, 135-165 ?)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée⁹⁸.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée⁹⁹. Cette estampille est attestée sur la production lédovienne de ce potier.

45. – Cinnamus (Lezoux, Lubié, Terre-Franche, Toulon-sur-Allier, Vichy, 135-180)

1. Carhaix : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 5b sur Drag. 30 ou 37¹⁰⁰. Cette estampille, conservée au Musée départemental breton, est attestée sur la production lédovienne de Cinnamus.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 1a ou 5b sur Drag. 37¹⁰¹

3. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 6b (?) sur Drag. 37¹⁰².

4. Quimper : estampille intradécorative Hartley, Dickinson $\phi 1$ sur forme indéterminée¹⁰³. Cette estampille doit probablement être attribuée aux ateliers de Vichy ou de Lubié.

4. Saint-Jean-Trolimon, *Lanoorn* (?), sans doute *Tronoën* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 5b sur Drag. 30 ou 37¹⁰⁴.

46. – Cintusmus I (Lezoux, 140-180)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur tasse (Drag. 33 ?)¹⁰⁵.

2. Esquibien, *Trez-Goarem* : estampille Hartley, Dickinson 2e sur Walters 79/80¹⁰⁶.

98. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 138 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 29, p. 9, n° 29.

99. ID., *ibid.*, p. 8, n° 30, p. 9, n° 30.

100. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 25.

101. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 31.

102. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, n° 13, fig. 1, n° 13.

103. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 28.

104. J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques...*, *op. cit.*, p. 53, n° 83 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 25.

105. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 359 et fig. 16, N ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 41.

106. Musée départemental breton, inventaire inédit, n° 29.052.1.E.2.i ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 40.

3. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille incomplète (sans doute Hartley, Dickinson 4a. sur plat de forme indéterminée)¹⁰⁷.

4. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson $\phi 1$ sur Drag. 38¹⁰⁸.

47. – Clemens III (Lezoux, 170-200)

1. La Roche-Maurice, *Valy-Cloistre* : estampille Hartley, Dickinson 1b' sur Walters 79R¹⁰⁹.

48. – Cobnertus III (Lezoux, 155-180)

1. Clohars-Carnoët, *forêt* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹¹⁰.

49. – Cocus I [?] (La Graufesenque, 35-65)

1. Carhaix, *rue de l'Abattoir* : estampille Hartley, Dickinson indéterminée 21a (?) sur forme indéterminée¹¹¹.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite, sur forme indéterminée¹¹².

50. – Comicus I (Banassac, 95-130 , ou Comicus II (Gaule du Centre, fin II^e s. ou III^e s.)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson indéterminée (21a ?) sur forme indéterminée¹¹³.

51. – Comus I Var(Lezoux, préflavien)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille Hartley, Dickinson 1a var. sur Drag. 27 à engobe orange clair¹¹⁴.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille indéterminée sur Drag. 18¹¹⁵.

107. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, CI, 1973, p. 68.

108. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 316, n° 21 (lecture erronée).

109. R. SANQUER, P. GALLIOU, « Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice », *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1, 1972, p. 237 ; R. SANQUER, art. cité (1973), p. 73 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 58.

110. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 79.

111. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. A75-A76.

112. ID., *ibid.*, p. 240 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 7, n° 4.

113. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240.

114. G. LE CLOIREC, *Carhaix antique...*, *op. cit.*, p. 231, n° 43.

115. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, n° 14, fig. 1, n° 14.

2. Quimper, *rue Michelet* : estampille indéterminée sur Drag. 27¹¹⁶.

52. – Cosaxis (Lezoux, Terre-Franche, Vichy, 150-200)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson, ϕc sur forme indéterminée¹¹⁷.

53. – Cotulo (La Graufesenque, 50-70)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille incomplète (COTV/...) sur forme Drag. 29 (?). R. Cloastre indique en effet qu'elle se trouve sur un fragment de panse¹¹⁸. B. Hartley et B. Dickinson notent que ce potier produisit aussi des formes décorées (Drag. 29 à Coutances et Tongres)¹¹⁹.

54. – Crestio (La Graufesenque, 45-75)

1. Carhaix, *place de Verdun* : estampille Hartley, Dickinson 15a sur forme indéterminée¹²⁰.

2. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 17h sur forme indéterminée¹²¹.

55. – Creticus (Lavoye, 150-200)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille Hartley, Dickinson 4a (?) sur forme indéterminée¹²².

56. – Crispinus II (Lezoux, 160-200)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille 1a sur forme indéterminée¹²³.

57. – Cunissa I (Lezoux, 150-195)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a (?) sur forme indéterminée¹²⁴.

116. *Gallia*, t. 39, 2, 1981, 329 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842, non figuré.

117. L. PAPE, « Les fouilles de Kerilien... », art. cité (1968), p. 216 ; Id., *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 127.

118. R. CLOASTRE, « Céramique sigillée... », art. cité (1968), p. 223, n° 7, fig. 1, n° 7.

119. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 160.

120. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1978), p. 43 ; *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, 354 et fig. 16, F ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 180.

121. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1978), p. 75 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842.

122. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240.

123. P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », art. cité (1882), p. 153 ; SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique... », art. cité, p. 277, n° 27 ; *CIL* XIII, 10010. 704d ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 198.

124. Collection privée. Lecture de B. HOFFMAN.

58. – Danomarus (Lezoux, 45-75)

1. Carhaix, *nécropole de Kerampest, dans urne cinéraire 154* : estampille Hartley, Dickinson 1b sur Dr. 24¹²⁵.

2. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1b sur Dr. 24¹²⁶.

3. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1b sur Dr. 24¹²⁷.

4. Saint-Évarzec, *Le Cavardy* : estampille indéterminée sur Drag. 24/25¹²⁸.

59. – Dec(u?)manus II (Toulon-sur-Allier, Gueugnon, Lubié, Vichy, Terre-Franche [?], 150-200)

1. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 4a ou 4b sur forme indéterminée¹²⁹.

2. Saint-Frégant, *Keradenec* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur Drag. 33 [?]¹³⁰. Cette estampille est attestée à Toulon-sur-Allier.

60. – Diogen I (Montans, 40-70)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson Ψa sur Drag. 24¹³¹.

61. – Divicatus (Lezoux, 135-165)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 33¹³².

62. – Divixtus I (Lezoux, 145-175)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 8a (?) sur tasse Drag. 33¹³³.

125. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 252. Ces auteurs l'attribuent à tort à la nécropole urbaine de Quimper.

126. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, b ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 841.

127. ID., *ibid*, p. 841.

128. J.-P. LE BIHAN, P. GALLIOU, P. CARRIÉ, « La villa gallo-romaine du Cavardy... », art. cité, p. 105.

129. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, fig. 16, K.

130. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 72 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 260.

131. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, n° 15, fig. 1, n° 15 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 275.

132. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 65 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 282.

133. *Gallia*, t. 15, fasc. 2, 1957, p. 187, fig. 12.

2. La Roche-Maurice, *Valy-Cloistre* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 9d sur Drag. 37¹³⁴.

3. Saint-Frégant, *Keradenec* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée¹³⁵.

63. – Docilis I (Lezoux, 130-155)

1. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur forme indéterminée¹³⁶.

64. – Doeccus I (Lezoux, Lubié, 170-200)

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 5a sur Drag. 37¹³⁷.

2. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹³⁸.

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 11c sur Drag. 30 ou 37¹³⁹.

65. – Donicatus (Montans, 50-70 ?)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 6d sur Drag. 15/17 ou 18¹⁴⁰.

2. Quimper, *Locmaria* : estampille Hartley, Dickinson 5e sur Drag. 15/17 ou 18¹⁴¹.

3. Quimper, *Roz-Avel* : estampille Hartley, Dickinson 5e sur Drag. 17 ou 18¹⁴². Il est possible qu'il s'agisse de la même estampille que la précédente, non localisée à Quimper par B. Hartley et B. Dickinson.

134. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 73 ; R. SANQUER, P. GALLIOU, « Une maison de campagne... », art. cité (1972), p. 237.

135. D. L. MIORECEC DE Kerdanet, *Notices sur les villes d'Occismor et de Tolente, près N.-D. du Folgoët*, Brest, 1853, qui l'attribue par erreur à une « urne de verre » ; R. SANQUER, P. GALLIOU, « Le "château" gallo-romain de Keradenec... », art. cité (1969), p. 178.

136. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1978), p. 75 ; *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, fig. 16, b ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842.

137. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 57 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 297.

138. *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 372.

139. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 34, p. 9, n° 34.

140. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 7, n° 1, p. 9, n° 1 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 315.

141. Id., *ibid.*, t. III, 2008, p. 314.

142. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, 366 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 844.

4. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁴³.

66. – Drutaius (Lezoux, Boucheporn, 55-90)

1. Quimper : estampille Hartley, Dickinson 4a sur Drag. 27¹⁴⁴.

67. – Eppillus (Lezoux, Geugnon, 155-200)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 18 [?] ¹⁴⁵.

68. – Famius (Montans, 25-55 ?)

1. Quimper, *Locmaria* : estampille incomplète sur forme indéterminée¹⁴⁶.

69. – Famulus (Montans, 20-40)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille lue XAMULISES sur forme indéterminée¹⁴⁷. Il s'agit vraisemblablement d'une estampille du potier Famulus de Montans.

70. – Felicio I (La Graufesenque, 65-85)

1. Finistère (?) : au Musée départemental breton, à Quimper (inventaire inédit, n° 30.E), est conservée une estampille incomplète (FELICIO/), qui paraît être l'une de celles de Felicio I. Inédite.

71. – Gemenia/Gemenianus (Lezoux [?], 155-195)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur plat de forme indéterminée¹⁴⁸.

72. – Gemenus (Lezoux, 155-190)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 1a' sur Drag. 31¹⁴⁹.

143. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. A183.

144. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 335 : référence 29733 A7-1.

145. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, n° 16, fig. 1, n° 16 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. III, 2008, p. 359.

146. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 841.

147. SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique... », art. cité, n° 27.

148. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, fig. 1, n° 18 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 155.

149. *Gallia*, t. 15, fasc. 2, 1957, 157 ; P. GALLIOU, « La céramique de Plomarc'h en Ploaré-Douarnenez », *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1, 1971, p. 221, fig. 3 ; R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 65 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 155.

2. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁵⁰.

73. – Gemianus (?)

1. Quimper, *Champ de manœuvre* : estampille lue CIIMIANM par J.-M. Abgrall, recensée par F. Oswald et Hartley, Dickinson¹⁵¹. Non attribuée.

74. – Gen... (La Graufesenque, 1^{er} siècle)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète, sur Ritt. 9. La forme est du 1^{er} siècle et la pâte des ateliers de La Graufesenque¹⁵².

75. – Genetilus (Lezoux [?], 160-200)

1. Quimper, *mont Frugy* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée¹⁵³.

2. Quimper, *Roz-Avel* : estampille Hartley, Dickinson 5e sur Drag. 15/17 ou 18¹⁵⁴.

76. – Genialis IV (Lezoux et Martres-de-Veyre, 150-180)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur forme indéterminée¹⁵⁵.

2. Quimper, *Champ de manœuvre* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur fond de tasse indéterminée (Drag. 33 ?). Conservée au Musée départemental breton, elle n'est pas mentionnée dans le rapport de fouille du lieutenant Dizot¹⁵⁶.

3. Quimper, 2, *rue du Chanoine-Moreau* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur tasse de forme indéterminée¹⁵⁷.

150. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, p. 352.

151. J.-M. ABGRALL, « Découverte de vases romains au Champ de manœuvres », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIII, 1896, p. 110 ; F. OSWALD, *Index of Potters' Stamps...*, *op. cit.* (« Genialis ») ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 156.

152. Inédit. Musée départemental breton.

153. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 165.

154. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 366 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 844.

155. *Gallia*, t. 15, fasc. 2, 1957, p. 187, fig. 12 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 170.

156. Lt. DIZOT, « Rapport [...] au sujet des fouilles et découvertes opérées au champ de manœuvres du mont Frugy par les soldats du 118^e régiment d'infanterie », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIII, 1896, p. 235-239.

157. J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 843.

4. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète (GIINI/) sur Walters 79/80¹⁵⁸.

77. – Genitor II (Lezoux, 160-200)

1. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur Drag. 33¹⁵⁹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 1a (?) sur Drag. 18/31¹⁶⁰. Cette estampille étant néanmoins différente de celles, connues, de Genitor II, l'attribution reste hypothétique.

78. – Imprito (Lezoux, 150-180 ?)

1. *Saint-Frégant, Keradennec* : estampille Hartley, Dickinson 6a sur Drag. 33¹⁶¹.

79. – Iucundus I (Montans, 40-70)

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille Hartley, Dickinson 9e sur Ritt. 8¹⁶².

2. Plomelin, *Le Pérennou* : estampille Hartley, Dickinson 8b sur Drag. 27¹⁶³.

3. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 11b sur Drag. 24¹⁶⁴.

4. Quimper, *Locmaria* : estampille Hartley, Dickinson ϕ 2 sur plat de forme indéterminée¹⁶⁵.

5. Quimper, *Locmaria* : estampille incomplète sur forme indéterminée¹⁶⁶.

6. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 21a sur Drag. 27 à pâte blanche et engobe brun¹⁶⁷.

80. – Iulius II (La Graufesenque, 70-90)

158. Musée départemental breton, inventaire inédit, n° E.2.e.

159. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 361.

160. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 358, n° 17, fig. 1, n° 17.

161. *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 377 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 273.

162. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 57 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 302.

163. ID., *ibid.*

164. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 359, n° 20, fig. 1, n° 20 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 303.

165. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, d ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 303.

166. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, c.

167. Musée départemental breton, inventaire inédit, n° E.2.a.

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁶⁸. L'attribution reste hypothétique, de nombreux potiers du même nom ayant œuvré dans les ateliers du sud de la Gaule.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 13b sur forme indéterminée¹⁶⁹.

81. – Iulius Numidus (Lezoux, 155-200)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 33¹⁷⁰.

82. – Iullinus II (Lezoux et Vichy, Terre-Franche, 160-200)

1. Carhaix, *Poulpry* : estampille intradécorative (?) non décrite sur Drag. 30 ou 37¹⁷¹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37¹⁷².

83. – Iullus II (Montans, 40-65 ?)

1. Guipavas, *Cosquérou* : estampille indéterminée sur forme indéterminée¹⁷³.

2. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁷⁴.

3. Quimper, *Locmaria* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 15/17¹⁷⁵.

4. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson ϕ 1 sur plat de forme indéterminée¹⁷⁶.

5. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson ϕ 1 sur Drag. 18¹⁷⁷.

168. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240.

169. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 359, n° 21, fig. 1, n° 21 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 332.

170. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 35, p. 9, n° 35 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 349.

171. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 353.

172. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 359, n° 22, fig. 1, n° 22 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 365.

173. *Gallia*, t. 25, fasc. 2, 1967, p. 226.

174. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 361.

175. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, e ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 370.

176. *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, f ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 373 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842, non figurée.

177. *Gallia*, t. 39, fasc. 2, 1981, p. 329 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 841.

6. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète (sans doute Hartley, Dickinson 1 ou 2) sur forme indéterminée¹⁷⁸.

7. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur « coupelle » de forme indéterminée¹⁷⁹.

8. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 3l sur « coupelle » de forme indéterminée¹⁸⁰.

9. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 3l var. sur « coupelle » de forme indéterminée¹⁸¹.

10. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille de Iullus (?) sur « coupelle » de forme indéterminée¹⁸².

11. Quimper, *Roz-Avel* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁸³.

84. – Iustus II (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, 160-200)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁸⁴.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 3c sur Drag. 79 [?] ¹⁸⁵.

3. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille Hartley, Dickinson 3c sur Drag. 37 ¹⁸⁶.

85. – Ivenis (Lezoux, 150-200)

1. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille incomplète (IVE/.) sur forme indéterminée¹⁸⁷.

178. ID., *ibid.*, p. 843.

179. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 360, n° 26, fig. 1, n° 26 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 372.

180. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 360, n° 23, fig. 1, n° 23.

181. ID., *ibid.*, p. 360, n° 25, fig. 1, n° 25.

182. *Ibid.*, p. 360, n° 24, fig. 1, n° 24.

183. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 366 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 844.

184. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 359.

185. *Gallia*, t. 15, fasc. 2, 1957, p. 191, fig. 15, n° 2 ; R. CLOASTRE, « Céramique sigillée... », art. cité (1968), p. 227, n° 27, fig. 2, n° 27 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 391.

186. P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », art. cité (1882), p. 153 ; SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique... », art. cité, n° 33 ; *CIL* XIII, 10011, 217i ; J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques...*, *op. cit.*, p. 104, n° 13 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. IV, 2009, p. 391.

187. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 368.

1. Quimper, *Kervéguen* : estampille Hartley, Dickinson non signalée sur tasse Drag. 33¹⁸⁸.

86. – Lastuca (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, 160-185)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁸⁹.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée¹⁹⁰.

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1a tab sur Drag. 37¹⁹¹.

87. – Laxtucissa (Lezoux, Lubié, 150-175)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 5 sur vase à engobe métalléscent à décor moulé¹⁹².

2. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur Drag. 37¹⁹³. Sans doute est-ce le même que le « vase à reliefs » mentionné par divers auteurs¹⁹⁴.

88. – Lepidus II (La Graufesenque, 15-45)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 5b sur Drag. 15/17¹⁹⁵.

89. – Libertus III (Lezoux, 155-185)

1. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur tasse de forme indéterminée¹⁹⁶.

90. – Lucinus I (Lezoux, 160-200)

188. Y. MENEZ, P. GALLIOU, « La villa gallo-romaine... », art. cité, p. 54 et fig. 12, n°4.

189. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240.

190. ID., *ibid.*

191. R. DELAGE, « L'écrit en "représentation" : les marques de grand format au sein des décors sur sigillée du centre de la Gaule », *Gallia*, t. 61, 2004, p. 148, fig. 77, 6.

192. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 359.

193. Musée départemental breton, inventaire inédit, E.I.d. ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 31.

194. A. SERRET, *Catalogue...*, *op. cit.*, p. 58, n° 67 ; SEYMOUR DE RICCI, « Répertoire épigraphique... », art. cité, n° 23 ; J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques...*, *op. cit.*, p. 280, n° 108. 15.

195. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 360, n° 27, fig. 1, n° 27 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 45.

196. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 366, fig. 16, o ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 58.

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 37¹⁹⁷.

91. – Luppa II (Lezoux, 130-155)

1. Goulien, *Kerguerriec* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 33 (?)¹⁹⁸.

2. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée¹⁹⁹.

92. – Maccarus I (La Gaufesenque, 30-65)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 4a sur forme indéterminée²⁰⁰.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 9a sur forme indéterminée²⁰¹.

3. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 9a (?) sur forme indéterminée²⁰².

93. – Maccira (Lezoux, 145-175)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur plat de forme indéterminée²⁰³.

94. – Malcio I (Montans, 110-145)

1. Quimper, *Roz-Avel* : estampille Hartley, Dickinson 1d sur forme indéterminée²⁰⁴.

2. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 1d sur forme indéterminée²⁰⁵.

197. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 39, p. 9, n° 39 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 119.

198. P. DU CHATELLIER, « Sépulture de Kerguerriec en Goulien », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 199 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 137.

199. P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », art. cité (1882), p. 153.

200. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 361, n° 29, fig. 1, n° 29 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 170.

201. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 361, n° 30, fig. 1, n° 30.

202. ID., *ibid.*, p. 361, n° 31, fig. 1, n° 31.

203. *Ibid.*, p. 361, n° 32, fig. 1, n° 32 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 171.

204. *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 366 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 223 ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 844, non figurée.

205. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 368, fig. 16j ; J.-P. LE BIHAN, J.-F. VILLARD, *L'Archéologie de Quimper...*, *op. cit.*, p. 842.

95. – Malledo (Lezoux, 155-190)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée²⁰⁶.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Drag. 18²⁰⁷.

96. – Mapillus (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, 140-165)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille non décrite sur forme indéterminée²⁰⁸.

97. – Marcellinus (Lezoux, 175-200)

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur Walters 79/80²⁰⁹.

2. Douarnenez, *rue de la Marine* : estampille non décrite sur forme indéterminée²¹⁰.

98. – Marcellus III (Les Martres-de-Veyre, 110-130, ou Les Martres-de-Veyre et Lezoux [?], 135-165)

1. Carhaix, *Poulpry* : estampille non décrite sur forme indéterminée²¹¹.

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson Ψd sur tasse de forme indéterminée²¹².

99. – Marcus V (Lezoux et Vichy, Terre-Franche [?], 160-210 ?)

1. Carhaix (*Musée de Quimper*): estampille Hartley, Dickinson 5b sur Drag. 38²¹³. Cette estampille est attestée à Lezoux.

100. – Martinus III (Lezoux, Lubié, 170-200)

206. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 40.

207. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 361, n° 30, fig. 1, n° 30. ID., *ibid.*, p. 361, n° 33, fig. 1, n° 33 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 225.

208. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 240 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 41.

209. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 57 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 261.

210. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 360.

211. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 353.

212. R. CLOASTRE, « Céramique ... », art. cité (1953), p. 361, n° 34, fig. 1, n° 34 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 271.

213. B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 281.

1. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée²¹⁴. Cette estampille est attestée à Lezoux.

101. – Martius IV (Lezoux, 155-190)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 1b sur Walters 79/80²¹⁵.

2. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille Hartley, Dickinson 9a (?) sur forme indéterminée²¹⁶.

3. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille non décrite sur forme indéterminée²¹⁷.

4. Finistère ? : « vase à reliefs » probablement découvert dans le Finistère²¹⁸. On peut hésiter entre Martius VI, producteur de vases décorés, contrairement à ce que l'on sait de Martius IV ; mais l'estampille (MARTIV F) appartient à ce dernier (estampille 7a).

Résumé

Les estampilles sur céramique sigillée sont une clé utile à qui veut analyser les relations commerciales dans le monde romain. Une liste complète des estampilles découvertes dans le Finistère permettra d'expliquer l'évolution des villes et des établissements ruraux au cours de l'époque romaine.

Abstract

Stamps on Samian ware are a useful key for the understanding of Roman trade contacts. A full list of such stamps found in Finistère will help explain the evolution of towns and rural settlements during the Roman period.

Diverradur

Ur skoazell vad eo al labour war merkesennoù ar priachoù siellet ewid kompren gwelloc'h ar c'henwerzh e bed ar Romaned. Gant ur renabl klok eus ar merkesennoù-se bet disoloet e Penn-ar-Bed e vo displeget emdroadur ar c'herioù bras hag ar c'heriadennoù war ar maes da vare ar Romaned.

214. *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 366, fig. 16, a.

215. R. SANQUER, « Chronique d'archéologie... », art. cité (1972), p. 83 ; P. GALLIOU, R. SANQUER, *La Sigillée décorée...*, *op. cit.*, p. 8, n° 42 ; B. HARTLEY, B. DICKINSON, *Names on Terra Sigillata...*, *op. cit.*, t. V, 2010, p. 329.

216. P. DU CHATELLIER, « Oppidum de Tronoën », art. cité (1882), p. 153.

217. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. A-183.

218. J. DÉCHELETTE, *Les Vases céramiques...*, *op. cit.*, p. 285, n° 123.1.

Soldats, saints et États ?

Un nouveau regard sur les migrations bretonnes

par Caroline Brett*

La migration venant de Bretagne insulaire entre le V^e et le VII^e siècle, dont l'un des résultats fut le changement de nom de la péninsule armoricaine, désormais appelée « Bretagne », est l'un des phénomènes les plus obscurs et les plus fascinants de l'histoire de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Bien que l'on n'ait jamais douté de la réalité de cette migration, les questions concernant la raison et la nature exactes de celle-ci, de même que sa date précise, n'ont pas encore reçu de réponse définitive. On peut, en quelques grandes lignes, définir cette mutation, dont on cherche encore l'explication. Quand, au I^{er} siècle av. J.-C., Rome imposa sa domination sur la Gaule, la péninsule ne possédait sans doute pas d'identité politique ou ethnique bien définie, faisant simplement partie d'une zone côtière aux contours incertains, que Jules César appelle *Aremorica*¹. Sous l'Empire, les cinq entités tribales – ou *civitates* – occupant la péninsule, les Osismes, Coriosolites, Riedones, Vénètes et Namnètes, étaient semblables aux autres cités de la Gaule, à laquelle elles semblent s'être parfaitement intégrées, faisant partie de la province de *Gallia Lugdunensis*, puis, après la réorganisation des provinces sous Dioclétien, de la *Lugdunensis III*. Cependant, à partir du milieu du VI^e siècle, alors que la dynastie des Francs mérovingiens avait pris en Gaule la place du pouvoir romain, des auteurs comme Grégoire de Tours et Venance Fortunat commencèrent d'appeler *Britannia* la péninsule et *Brittones* ses habitants, la langue encore parlée dans la région étant l'une des variétés du celtique brittonique, très voisine du cornique².

* Girton College, Cambridge. Traduction de Patrick Galliou.

1. CÉSAR, *De Bello Gallico*, II. 34, VII.75 ; C. CAMBY, « Limites politiques oubliées : Armorique et Bretagne. Critique de sources », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 89-106 (p. 91).
2. Pour un compte rendu sommaire et des références, voir J. M. H. SMITH, *Province and Empire. Brittany and the Carolingians*, Cambridge, 1992, p. 12-14.

Manquant de preuves historiques concernant la façon dont était intervenu ce changement d'identité, les auteurs médiévaux se prirent à croire qu'il résultait d'une conquête militaire de la péninsule par les Bretons³. Le premier historien moderne qui consacra un ouvrage sérieux à la question fut Joseph Loth qui, dans sa thèse⁴, acceptait l'idée d'une occupation forcée, tandis qu'Arthur de La Borderie expliquait la migration par le mouvement de réfugiés venus de Bretagne insulaire coloniser, sous la conduite de « saints », une Armorique dépeuplée⁵. Ces deux auteurs voyaient dans l'occupation anglo-saxonne des basses terres britanniques au cours du V^e siècle le facteur décisif déterminant cette migration. Le *locus classicus* – bien qu'il ne fasse pas mention de la Bretagne continentale – est le chapitre 25 de *La Décadence de la Bretagne*, due au polémiste Gildas :

« Les quelques malheureux qui avaient survécu dans les montagnes, surpris, furent massacrés en masse. Certains, minés par la faim, allaient tendre leurs mains aux ennemis ; ils étaient destinés à devenir esclaves, à moins qu'ils ne fussent égorgés sur le champ, ce qui était presque pour eux un grand avantage. D'autres émigraient de l'autre côté de l'Océan, avec beaucoup de tristesse ; sous les voiles gonflées, ils chantaient non des refrains de marins mais ce psaume : "Tu nous as livrés comme des agneaux aux bouchers, et tu nous as dispersés parmi les nations"⁶. »

Dans un important article paru en 1965, Dermot Fahy soulignait qu'aucune des données témoignant de l'activité des Bretons sur le continent au cours du V^e siècle ne s'appliquait à la péninsule armoricaine elle-même ; en l'absence de textes du V^e siècle concernant cette région, il lui paraissait donc imprudent d'estimer que des Bretons commençaient déjà de s'y installer⁷.

Néanmoins, loin de prendre en compte cet avertissement, Nora K. Chadwick, dans *Early Brittany*, prêtait à cette migration une date encore plus reculée. « À mon avis [...] la migration débuta sans doute [...] dès le début du IV^e siècle au moins, et peut-être même dès la fin du siècle précédent », et, notant que « tant la tradition que la langue nous donnent à penser que les immigrants bretons venaient, dans leur quasi-totalité, du pays de Galles et

3. Ainsi ERMOLD le Noir, *Carmen in honorem Hlodovici*, (éd. E. DUEMMER), *Monumenta Germaniae Historica, Poetae Latini Aevi Carolini* 2, Berlin, 1884, p. 1-93 (p. 41-42) ; GEOFFREY de Monmouth, *Historia Regum Britanniae* (trad. et éd. M. D. REEVE, N. WRIGHT, *Geoffrey de Monmouth. The History of the Kings of Britain*, Woodbridge, 2007) ; pour le traitement par les Bretons eux-mêmes de l'histoire de la conquête, voir J. RIO, *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*, Rennes, 2000.

4. *L'Émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère*, Rennes, 1883.

5. *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1905.

6. GILDAS, *De Excidio Britanniae*, traduit par C. KERBOUL-VILHON, *Saint Gildas, De excidio Britanniae / Décadence de la Bretagne*, Sautron, 1976, § 25, p. 38.

7. D. FAHY, « When did the Britons become Bretons ? A note on the foundation of Brittany », *Welsh History Review*, 2, 1964-1965, p. 111-124. Marcel Planiol avait déjà proposé une conclusion similaire dans son *Histoire des institutions de la Bretagne*, nouv. éd., 5 vol., Mayenne, 1981, t. I, p. 137-148.

de la péninsule aujourd'hui occupée par le Devon et la Cornouailles, région où la menace saxonne ne se faisait pas encore sentir », elle estimait que « l'impulsion originelle était due à la pression qu'exerçaient les Irlandais sur l'ensemble des côtes occidentales de la Bretagne⁸. » Dans un autre passage, elle jugeait que « les autorités romaines avaient délibérément abandonné aux immigrants bretons les côtes occidentales [de la Bretagne continentale] », et même qu'un premier noyau de colons avait peut-être été constitué de l'armée bretonne de Maxime après que ce dernier eut échoué à s'emparer de l'Empire d'Occident en 383-388, « les Romains établissant en Armorique le contingent de mercenaires bretons en tant que lètes⁹ ».

L'idée selon laquelle les migrations bretonnes se déroulèrent sur plusieurs siècles a connu les faveurs de nombre d'historiens et de linguistes. Louis Pape a ainsi repris l'hypothèse de Nora Chadwick, selon laquelle les premiers établissements bretons en Armorique seraient de caractère militaire et auraient été décidés par les autorités romaines afin de contribuer à la défense de la péninsule contre les raids des Saxons¹⁰ ; Léon Fleuriot la développa, supposant une « migration en deux phases¹¹ ». Cette théorie fut rapidement adoptée, devenant une nouvelle *doxa* de l'historiographie de langue française ; elle apparaît de la sorte chez Patrick Galliou, André Chédeville et Bernard Merdrignac, ce dernier en donnant un résumé succinct : « Avant 500, les caractéristiques de la migration étaient essentiellement militaires. Les données toponymiques et les sources hagiographiques [...] paraissent indiquer qu'à partir du VI^e siècle, la "seconde migration bretonne" fut supervisée par les "saints"¹². » Tout aussi communément acceptée était l'idée qu'à partir de la fin du V^e siècle existaient en Bretagne continentale des royaumes embryonnaires qui entretenaient des relations formelles avec le nouveau royaume des Francs, dans le nord de la Gaule¹³.

8. N. K. CHADWICK, *Early Brittany*, Cardiff, 1969, p. 163 et 171-172. L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 221, attribue aussi cette migration à la pression exercée par les Irlandais.

9. N. K. CHADWICK, *Early Brittany*, *op. cit.*, p. 141, 165.

10. *La Civitas...*, *op. cit.*

11. *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980

12. A. CHÉDEVILLE, H. GUILLLOT, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984 ; P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Braspars, 1983 ; P. GALLIOU, M. JONES, *The Bretons*, Oxford, 1991 ; P.-R. GIOT, P. GUIGON, B. MERDRIGNAC, *The British Settlement of Brittany. The First Bretons in Armorica*, Stroud, 2003. On verra aussi B. MERDRIGNAC, *Les Saints bretons entre légendes et histoire. Le glaive à deux tranchants*, Rennes, 2008, p. 212. Pour un bref résumé de l'historiographie des migrations bretonnes, voir J. H. M. SMITH, *Province and Empire...*, *op. cit.*, p. 10-16, B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, « Britons and Bretons : Some New Evidence from Le Yaudet », *Archaeological Journal*, t. 157, 2000, p. 200-228 (p. 200-201).

13. Voir, par exemple, P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 119-136 ; N.-Y. TONNERRE, « L'Armorique à la fin du V^e siècle », dans M. ROUCHE (éd.), *Clovis. Histoire et mémoire*, Paris, 1997, t. I, p. 141-155.

Aucune synthèse importante consacrée aux origines de la Bretagne n'a été publiée depuis le travail rédigé en collaboration par Pierre-Roland Giot, Philippe Guigon et Bernard Merdrignac¹⁴. Il semble que l'on ait estimé que l'interprétation de données textuelles de qualité très inégale avait été poussée jusqu'à son terme et que, si certaines questions restaient sans réponse, les interprétations proposées étaient les meilleures qui se puissent donner. Je suis, quant à moi, convaincue que l'étude des migrations bretonnes s'est « figée » dans des modèles interprétatifs démodés, que les chercheurs spécialisés dans l'Antiquité tardive ont laissés sur le bord du chemin. Par bien des aspects, la transition de l'Armorique à la Bretagne ressemble à celle menant de la Bretagne romaine à l'Angleterre anglo-saxonne. Dans ces deux cas, en effet, des chercheurs disposant de données très insuffisantes se doivent de rendre compte de la manière dont une minorité d'immigrants réussit à imposer une identité nouvelle, et encore plus une langue différente, à une population bien plus nombreuse et occupant une très vaste zone. Alors que les historiens qui s'attachent à l'étude de la transition entre les mondes romano-britannique et anglo-saxon ont, au cours des dernières décennies, mis au point et testé toute une série de modèles – génocide, « effondrement des systèmes », « domination/émulation d'une élite », « apartheid », etc. – les spécialistes de la Bretagne du haut Moyen Âge paraissent se contenter de demeurer, en lui apportant quelques modifications mineures, à l'intérieur du modèle proposé par Fleuriot¹⁵. Cela nous paraît dommageable. Bien que les modèles successivement proposés pour la Bretagne insulaire n'aient apporté aucune réponse définitive au problème posé, chacun d'entre eux a incontestablement élargi notre compréhension des possibilités associées à une telle transition, et l'on peut s'attendre à ce qu'ils soient tout aussi fructueux si on choisit de les appliquer aux origines de la Bretagne.

L'objet de la présente étude est donc d'évaluer la théorie selon laquelle la migration bretonne fut celle des « soldats et des saints », de réexaminer la situation politique de la Bretagne au cours de la période de migration, et de tenter de savoir s'il est possible d'élaborer une nouvelle interprétation de ce mouvement transmarin à la lumière des nouvelles approches de l'Antiquité tardive proposées pour le monde insulaire. Il peut enfin être utile de soumettre au public de langue anglaise un compte rendu des récentes recherches en langue française sur la Bretagne des origines¹⁶.

14. *Supra*, note 12.

15. Pour une vision générale des interprétations récentes des relations entre Anglo-Saxons et Bretons insulaires, voir N. HIGHAM, « Britons in Anglo-Saxon England : An Introduction », dans N. HIGHAM (éd.), *Britons in Anglo-Saxon England*, Woodbridge, 2007, p. 1-5, ainsi que les autres articles du même volume. L'analogie avec la Bretagne est analysée p. 7, note 38.

16. On ne saurait sous-estimer l'effet qu'ont eu sur la recherche dans le domaine du haut Moyen Âge breton les nombreux décès de chercheurs comme Léon Fleuriot, mort en 1987 à l'âge de 64 ans, et, au cours de la dernière décennie, Hubert Guillotel, mort en 2004 à 62 ans, et Gwenaél Le Duc, en 2006, à 55 ans. Ces disparitions prématurées nous ont bien sûr privés de leur propre recherche, mais il est également possible que ceux qui sont restés aient hésité à lancer des attaques contre les conclusions de ces chercheurs, attaques qui pourraient être

L'un des problèmes que rencontrera nécessairement quiconque étudie cette période est la confusion qu'entraîne l'étendue, variable au cours des temps, de la zone concernée. L'entité politique « Bretagne », couvrant la totalité de la péninsule armoricaine, ou, à peu de chose près, le territoire des cinq *civitates* romaines citées ci-dessus, n'est pas antérieure à 851, date à laquelle le roi franc Charles le Chauve accorda Nantes et Rennes au chef breton Érispoë lors d'un accord qui n'était sans doute conçu pour n'être que temporaire¹⁷, mais qui, en fait, s'avéra remarquablement durable, l'entité ainsi créée survivant jusqu'au XX^e siècle sous la forme d'un royaume, d'un duché, d'une province et d'une région. On ne sait si, avant le IX^e siècle, la *Britannia* avait des limites bien définies, particulièrement au nord ; au sud elle incluait, *de facto*, la ville de Vannes (de 578 à 751), mais ne comprenait pas le territoire de Nantes ou de Rennes. Dans l'Antiquité, l'*Aremorica*, terme que l'on utilise souvent de façon assez lâche comme synonyme de la future Bretagne, désignait une région beaucoup plus vaste, et la péninsule ne se distinguait pas clairement des zones côtières s'étendant au nord et au sud¹⁸. Toute tentative visant à étudier les « origines » de la Bretagne risque donc, à partir de nos connaissances présentes, d'imposer une identité à une région qui n'existait pas à cette époque. Ainsi Patrick Galliou et Michael Jones, faisant débiter leur utile ouvrage *The Bretons*¹⁹ dans la préhistoire lointaine de la péninsule, ne se demandent pas vraiment ce qui la distinguait au cours des différentes périodes qu'ils passent en revue, tandis que le travail de Philippe Guigon sur les débuts du christianisme en Bretagne traite des régions de Rennes et de Nantes de même que de la Bretagne occidentale, bien qu'il soit manifeste que, au cours de la période qui nous concerne, soit les V^e et VI^e siècles, les deux zones aient appartenu à deux sphères culturelles différentes²⁰. Il convient de garder constamment à l'esprit le fait que les « migrations bretonnes » n'affectèrent, au départ, qu'une zone plus petite que l'« Armorique » et même que la « Bretagne » médiévale et moderne. Je m'efforcerai d'éviter ces chausse-trappes en utilisant l'expression « la péninsule armoricaine » pour désigner la région dans la période antérieure aux migrations bretonnes et le terme « Bretagne » pour les temps postérieurs, conservant au terme d'« Armorique » son sens classique plus large.

vues comme discourtoises et prématurées. J'espère que l'on ne jugera pas que je manque de respect à leur égard en signalant mon désaccord avec certaines de ces conclusions.

17. *The Annals of St-Bertin* (trad. J. L. NELSON), Manchester, 1991, p. 73, s. a. 851 ; B. MERDRIGNAC, *Les Saints bretons...*, *op. cit.*, p. 27.

18. F. M. CLOVER, « Flavius Merobaudes. A Translation and Historical Commentary », *Transactions of the American Philological Society*, vol. 61, 1971, p. 3-78 (p. 46). Les données d'époque romaine concernant l'étendue de l'Armorique, de César à la *Notitia dignitatum*, sont utilement résumées par C. CAMBY, « Limites politiques... », art. cité, p. 90-97.

19. Oxford, 1991.

20. P. GUIGON, « Les preuves archéologiques du début du christianisme en Bretagne », dans L. LEMOINE (éd.), *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armoricaine*, Landévennec, 1994 ; P. GUIGON, *Les Églises du haut Moyen Âge en Bretagne*, 2 vol., Rennes, 1997-1998.

Les soldats

L'idée selon laquelle les migrations bretonnes débutèrent avant le ^v^e siècle est aujourd'hui inextricablement liée à celle qui leur donne une origine militaire. L'hypothèse de Nora Chadwick selon laquelle les premiers immigrants bretons étaient des corps de troupes officiellement transférés sur le continent par les autorités romaines a bientôt pris corps dans les écrits des archéologues Louis Pape et Patrick Galliou. L'archéologie de la péninsule armoricaine au cours de l'Antiquité tardive montre, dès les premières invasions barbares en Gaule dans les années 270 et 280, l'effondrement brutal de l'économie d'une région qui avait été pleinement intégrée à l'économie-monde de l'Empire romain. À la suite de cela, on éleva des fortifications, en particulier sur les côtes, et le réseau routier fut réaménagé afin de répondre aux besoins défensifs, dans un contexte où l'économie des villes et des campagnes subissait une forte contraction²¹. Des forts côtiers datant de cette période ont été reconnus à Brest, au Yaudet et à Alet, faisant pendant aux fortifications de la « Côte saxonne » de Bretagne insulaire et constituant peut-être, avec ces derniers, un système défensif conçu comme un ensemble unique par les autorités romaines. Les fouilleurs du Yaudet pensent, cependant, que « les sites armoricains diffèrent par bien des traits significatifs des fortifications britanniques et il n'existe aucune raison de penser que, dès cette époque, les pirates [saxons] avaient atteint les côtes armoricaines²² ». Le Yaudet fut, à leur avis, rebâti à une date antérieure, à l'époque de l'Empire gaulois, peut-être comme affirmation de l'identité indigène, et abandonné par la suite. Un petit nombre d'éléments montre cependant que le promontoire fut réoccupé à la fin du ^{iv}^e siècle ; Alet paraît avoir été habité pendant toute l'Antiquité tardive, tandis que les garnisons d'Alet, de Rennes, Nantes et probablement Brest (*Osismis*) sont mentionnées dans la *Notitia dignitatum*, document du début du ^v^e siècle recensant les commandements militaires de l'Empire²³.

Certaines de ces défenses côtières avaient-elles pour garnison des troupes bretonnes ? Malheureusement pour les tenants d'une migration militaire, la *Notitia dignitatum*, si elle mentionne des lètes Francs à Rennes et des Maures dans les *civitates* occidentales des Osismes et des Vénètes, n'indique aucunement que des Bretons aient pu un jour y tenir garnison²⁴. Toutefois,

21. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 201-230 ; P. GALLIOU, « The Defence of Armorica in the Later Roman Empire : A Tentative Synthesis », dans W. S. HANSON, L. J. F. KEEPIE (éd.), *Roman Frontier Studies 1979 : Papers Presented to the 12th International Congress of Roman Frontier Studies*, Oxford, 1980, vol. II, p. 397-422 (BAR International Series, 71) ; P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 249-261 ; P. GALLIOU, M. JONES, *The Bretons*, *op. cit.*, p. 118-127.

22. B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, « Britons... », art. cité, p. 210.

23. P. GALLIOU, « The Defence... », art. cité, p. 400-402.

24. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 220. Cependant, pour Y. Maligorne (« Carhaix et Corseul : deux capitales éphémères ? Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2001, p. 61-67), qui se fonde sur la *Notitia*

les sources premières étant muettes, on pourrait admettre que les données indirectes puissent être de quelque secours. Pour Louis Pape, associée à la première vague d'immigrants bretons, la répartition des toponymes en *plou-*, dont la plupart se situent près de voies romaines, pourrait indiquer l'implantation de groupes de Bretons dans un but défensif²⁵. Barry Cunliffe et Patrick Galliou, dans leur rapport sur les fouilles du Yaudet, estiment que l'occupation de la fin du IV^e siècle y marque une présence militaire, dont témoignerait, entre autres, la découverte de deux monnaies des années 388-402, d'une fibule cruciforme et d'un ornement de harnais de l'Antiquité tardive ; si l'on en juge à la présence, sur le site, d'une certaine quantité de céramique *black burnished* produite dans le Dorset, ces soldats pourraient être des Bretons²⁶. Patrick Galliou reconnaît néanmoins que, dans la péninsule armoricaine, les trouvailles d'objets ordinairement associés, dans l'Empire romain tardif, à la présence de militaires (éléments d'uniforme et monnaies d'or), sont rares et de nature quelque peu ambiguë, ces pièces ne se rencontrant pas dans les sites fortifiés mais dans un certain nombre de sites ruraux. Selon lui, ces découvertes isolées impliquent la présence de soldats établis dans les campagnes afin de constituer « un système défensif complémentaire²⁷ », la réutilisation de villas, d'une usine de salaison du poisson près de Douarnenez et de l'aqueduc romain de Carhaix d'une manière contraire à leur usage premier étant, à son avis, preuve de la « barbarisation des campagnes armoricaines au IV^e siècle » :

« Leur mode de vie [...] est [...] radicalement différent de celui des Gaulois romanisés des trois premiers siècles. Leur pauvreté n'est pas celle de propriétaires ruinés, ni la pauvreté absolue de paysans vivant dans les ruines de résidences abandonnées, car tous les sites mentionnés ci-dessus [...] ont livré des céramiques importées et des objets de prix, mais une misère entièrement différente, celle de barbares pour lesquels les modes de vie et les pratiques thermales des Romains ne voulaient rien dire, et qui pouvaient donc se permettre d'ignorer tous les éléments du cadre de vie "à la romaine"²⁸. »

Galliarum, les chefs-lieux des *civitates* des Osismes et des Coriosolites seraient demeurés à Carhaix et Corseul jusqu'au début du V^e siècle au moins.

25. L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 224-225 ; sur les toponymes en *plou-*, voir *infra*.

26. B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, « Britons... », art. cité, p. 210-211 ; l'argument est repris, sans grand changement, dans la publication complète de la fouille, B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor*, 3 vol., Oxford, 2004-2007.

27. P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 261. P.-R. Giot a aussi souligné que les boucles de *cingulum* et les objets métalliques que l'on associe généralement aux militaires de l'Antiquité tardive « se trouvent encore souvent le long des côtes de la Manche jusque dans les cimetières de l'actuelle Normandie, mais il est tout à fait exceptionnel d'en avoir trouvé plus à l'ouest. C'est comme si la péninsule armoricaine se trouvait en dehors des régions prospères et civilisées, fait que nous allons retrouver pendant tous les siècles ultérieurs. » (P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 57).

28. P. GALLIOU, « The Defence... », art. cité, p. 409-410 ; références dans ID., « Fibules armoricaines IV », *Archéologie en Bretagne*, n° 16, 1977, p. 15-26 ; B. CUNLIFFE, « The Saxon Shore – Some Problems and Misconceptions », dans D. E. JOHNSTON (éd.), *The Saxon Shore*, Londres, 1977, p. 1-6.

L'absence de caractères romanisés chez ces populations ainsi que l'absence de marqueurs culturels indiscutables – dans les pratiques funéraires par exemple – qui pourraient leur donner une origine germanique ou une identité ethnique voisine amène Patrick Galliou à conclure qu'ils venaient « de parties peu romanisées de Bretagne insulaire (pays de Galles et Cornouailles)²⁹ ». Les preuves en sont plutôt minces, mais Patrick Galliou affirme néanmoins, en citant Nora Chadwick, que

« le fait que nous n'ayons pas de preuve directe [de l'implantation de soldats venus de Bretagne insulaire] est certainement de peu d'importance si l'on considère que, pour l'ensemble de la période, les données archéologiques sont des plus rares et le fait que nous n'en ayons aucune preuve contraire. À l'inverse nous savons fort bien qu'une telle politique fut appliquée, à la même période, sur les autres frontières de l'Empire³⁰. »

Gwenaél Le Duc paraît, lui aussi, s'accrocher à des fétus de paille lorsqu'il interprète ces maigres données :

« Ce que nous voyons dans cette période (280-290 apr. J.-C.) c'est l'abandon et la réoccupation de maisons et de villas. Les nouveaux occupants sont, cependant, différents. Ils n'utilisent pas les bâtiments existants, mais au contraire les détruisent [...] Ils n'ont laissé ni tombes, ni ossements, aucune poterie, monnaie, objet de métal ou autre, seulement des fours, des foyers et des trous de poteau [...] Rien ne nous prouve que ces nouveaux venus étaient des Bretons, sinon quelques tessons de poteries façonnées dans l'île [...] Mais s'il ne s'agissait pas de Bretons, qui étaient-ils alors³¹ ? »

Le Duc ne se fait pas personnellement l'avocat de l'hypothèse d'un « établissement militaire » des Bretons dans la péninsule et préfère imaginer que les premiers immigrants étaient des chrétiens radicaux fuyant la Bretagne insulaire pour aller se réfugier en Armorique et s'installer sur des terres désertées à un moment où leur religion n'était pas encore une force dominante, idée qui, ainsi que nous le verrons dans la section suivante, soulève elle-même d'autres problèmes. Mais l'on pourrait également proposer d'autres réponses à cette question rhétorique. L'appauvrissement archéologique de la péninsule armoricaine à partir de 270 apr. J.-C. ne serait-il pas simplement dû à l'incapacité de cette région éloignée de retrouver une nouvelle vitalité économique après les crises de la fin du III^e siècle ? On peut aussi, si on le souhaite, évoquer le

29. P. GALLIOU, « The Defence... », art. cité, p. 411. L'idée selon laquelle le pays de Galles et la Cornouailles étaient « peu romanisés » a été remise en question postérieurement à cette publication. On verra, par exemple C. J. ARNOLD, J. L. DAVIES, *Roman and Early Medieval Wales*, Stroud, 2000 ; R. WHITE, *Britannia Prima : Britain's Last Roman Province*, Stroud, 2007.

30. P. GALLIOU, « The Defence... », art. cité, p. 410, citant N. K. CHADWICK, *Early Brittany...*, *op. cit.*, p. 257 ; on verra d'autres références à des mobiliers comparables découverts en Belgique dans P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 268.

31. G. LE DUC, « The Colonization of Brittany from Britain : New Approaches and Questions », dans R. BLACK et al. (éd.), *Celtic Connections : Proceedings of the Tenth International Congress of Celtic Studies*, t. I, *Language, Literature, History, Culture*, East Linton, 1999, p. 133-151 (p. 135).

rôle des Bagaudes, paysans entrés en rébellion (voir *infra*), pour expliquer le déclin du mode de vie à la romaine, ou simplement admettre que, dans une situation d'incertitude politique, des dépenses militaires et l'importation de produits de luxe à destination d'une élite peuvent aisément coexister à l'intérieur d'une structure en total déclin, sans qu'il soit besoin d'en appeler, pour expliquer le phénomène, à une invasion ou à une immigration³². En vérité, c'est à une émigration qu'il faudrait s'attendre, la fuite d'individus pourvus de compétences négociables vers des régions plus accueillantes étant un facteur qu'on ne saurait ignorer.

Cependant, une fois qu'eut été posée, et même avec prudence, l'hypothèse d'un établissement militaire de Bretons dans la péninsule armoricaine, il ne fallut pas longtemps pour que soient interprétées, dans la même optique, d'autres données quelque peu ambiguës. La plupart des textes concernant l'Armorique du début du V^e siècle font état d'une série de révoltes et des répressions dont elles firent l'objet entre 410 et les années 440. Zosime, Rutilius Namatianus et Constance de Lyon, la *Chronique gauloise* de 452 et le *Panegyrique* d'Aëtius par Mérobaude en font mention³³. Ces auteurs, qui, dans leur ensemble, étaient favorables aux autorités romaines, ne nous disent presque rien des buts ni de l'identité des rebelles ; ils les appellent parfois *Bacaudae* et certains historiens leur ont prêté une visée sociale, là où d'autres leur donnaient des intentions séparatistes ou nationalistes³⁴. Il est certain que ces révoltes étaient un symptôme révélateur d'une crise sociale et un élément qui contribua à la chute de l'autorité romaine en Gaule, mais les sources écrites ne permettent pas de savoir si elles affectèrent en premier lieu la péninsule armoricaine, ni même si cette dernière fut touchée par ces mouvements. L'*Aremorica* avait toujours inclus les régions côtières s'étendant au nord et au sud de la péninsule, et, au V^e siècle, la zone militaire appelée *Tractus Armoricanus* s'étendait de la Gironde à la Somme, et, vers l'intérieur, jusqu'à Orléans et Auxerre. Quand les textes concernés font mention de révoltes en *Armorica*, il est impossible de savoir s'ils font référence à l'ensemble ou seulement à une partie de cette très vaste région. Ne tenant

32. Tous ceux et celles qui ont lu *Retour à Brideshead*, d'Evelyn Waugh, peuvent imaginer comment une grande résidence campagnarde peut se voir vandaliser, même par une armée « amicale » et « civilisée ».

33. ZOSIME, *Historia Nova*, VI. 5 (trad. J. J. BUCHANAN, H. T. DAVIS, *Zosimus : Historia Nova : The Decline of Rome*, San Antonio, 1967, p. 252-253) ; RUTILIUS NAMATIANUS, *De Redite suo*, (E. DOBLHOFFER [éd.], *Rutilius Claudius Namatianus. De Redite suo sive Iter Gallicum*, Heidelberg, 1972-1977, t. I, p. 213-216 ; CONSTANCE, *Vita sancti Germani* (B. KRUSCH, W. LEVISON [éd.], *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, Hanovre, 1919-1920, t. VII, p. 247-283 (p. 271) ; « Chronique gauloise pour 452 », T. MOMMSEN (éd.), *Chronica Minora saec. IV. V. VI. VII*, 3 vol., Berlin, 1891-1898, t. I, p. 660 ; F. M. CLOVER, « Flavius Merobaudes... », art. cité.

34. E. A. THOMPSON, *Saint Germanus of Auxerre and the End of Roman Britain*, Woodbridge, 1984, p. 71-77 ; N. K. CHADWICK, *Early Brittany*, *op. cit.*, p. 148, 157 et références ; J. F. DRINKWATER, « The Bacaudae of Fifth-Century Gaul », dans J. DRINKWATER, H. ELTON (éd.), *Fifth Century Gaul : A Crisis of Identity*, Cambridge, 1992, p. 208-217.

pas compte de cette difficulté, la plupart des historiens des origines de la Bretagne ont estimé que ces textes concernaient la péninsule armoricaine, à l'instar des autres régions de l'ouest de la Gaule³⁵. Les partisans de l'hypothèse d'une occupation militaire de l'Armorique avant le V^e siècle se sont donc vus contraints d'élaborer un scénario combinant l'établissement de soldats à des rébellions répétées. Nora Chadwick liait les deux de façon assez vague : « On peut raisonnablement estimer qu'elles [les troupes britanniques] ont pu ajouter à la perturbation d'ensemble³⁶. » Pour Fleuriot, cela signifiait que « les restes des troupes bretonnes de Maxime et celles de Constantin et Constant ont pu [je souligne] constituer l'élément plus ou moins organisé des Bagaudes, dont la masse était formée de populations locales³⁷ ». Pour Soazick Kerneis, en 1995, l'hypothèse était devenue une certitude : « À la longue, la collusion était inévitable : la lassitude du cultivateur gaulois rejoint l'amertume du soldat breton [...]. Le soldat barbare soutiendra la révolte : combattre était son métier³⁸. » D'hypothétiques soldats Bretons et des *Bacaudae* tout aussi hypothétiques en viennent ainsi à se soutenir mutuellement au lieu de s'opposer et les hypothèses prennent de l'ampleur en s'alimentant entre elles.

Les mêmes auteurs n'hésitent pas, si besoin est, à adapter les données ou même à en inventer pour étayer leurs hypothèses. Dans sa thèse de doctorat³⁹ et dans ses articles postérieurs Soazick Kerneis a poussé encore plus loin l'argument de Fleuriot. Son ouvrage s'appuie sur une théorie de la chute de Rome faisant appel à ce que l'on pourrait qualifier d'« effrayante symétrie » : ayant infligé la « romanisation » aux Barbares, l'Empire d'Occident fut contraint, pour ne pas disparaître, d'aller chercher des soldats au-delà de ses frontières, et, par voie de conséquence, Rome elle-même se barbarisa progressivement. Au IV^e siècle, une province civile comme l'était apparemment la Gaule se trouvait en réalité aux mains de garnisons constituées de mercenaires, vivant selon leurs propres lois et coutumes d'essence

35. N. K. Chadwick (*Early Brittany*, *op. cit.*, p. 143-161) étudie en détail cette question.

36. *Ibid.*, p. 153.

37. Selon L. FLEURIOT, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 131-132. Les seuls éléments que Fleuriot ait été capable de citer pour appuyer cette affirmation viennent de la *Chronique d'Anjou* du XII^e siècle et de Vies de saints postérieures, trop vagues pour servir de preuves réelles. Patrick Galliou (*L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 270), a supposé que les rebelles armoricains du début du V^e siècle avaient chassé les contingents de l'armée romaine régulière recensés par la *Notitia dignitatum*, et avaient fait venir dans la péninsule des immigrants bretons afin de remplir les vides ainsi créés. Cette hypothèse a le mérite d'utiliser ce que nous dit Zosime de la coopération entre Armoricains et Bretons, mais ne semble pas avoir été reprise par les autres auteurs cités. On verra ZOSIME, *Historia Nova*, VI. 5 (trad. J. J. BUCHANAN, H. T. DAVIS, *Zozimus...*, *op. cit.*, p. 252-253) ; pour une brève discussion de ce passage et des références complémentaires, voir M. LAPIDGE, D. DUMVILLE (éd.), *Gildas : New Approaches*, Woodbridge, 1984, p. 1-26 (p. 2-3).

38. S. KERNÉIS, « L'ancienne loi des Bretons d'Armorique : contribution à l'étude du droit vulgaire », *Revue historique du droit français et étranger*, t. 73, 1995, p. 175-199 (p. 128).

39. *Les Celtes. Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'armée romaine*, Clermont-Ferrand, 1998.

non romaine, et il n'y avait qu'un pas à franchir pour que ces communautés se constituent en royaumes barbares. Les « barbares » Germains se sont toujours vu accorder le premier rôle dans un tel processus, mais, selon Soazick Kerneis, les Bretons et les Irlandais y auraient, eux aussi, joué un rôle de premier plan. Pour elle, les prisonniers de guerre (*dediticii*) et les mercenaires venus de contrées non encore romanisées des îles Britanniques furent un élément essentiel des troupes chargées de la défense de l'Empire d'Occident à partir du ii^e siècle, tout d'abord sur les frontières du Rhin et du Danube et par la suite dans de nombreuses régions du nord de la Gaule. Victimes de l'habileté tactique des Francs, ils nous auraient néanmoins laissé la Bretagne celtique comme legs pérenne et parfaitement reconnaissable.

L'idée est séduisante, mais les sources ne la corroborent pas. Les preuves de la présence d'unités recrutées en Bretagne insulaire sont relativement nombreuses sur les frontières du ii^e siècle, mais, afin d'essayer de montrer que des corps de même origine étaient stationnés dans le nord de la Gaule au iv^e siècle, Soazick Kerneis est forcée de s'appuyer sur une surinterprétation de passages ambigus des sources – ainsi la remarque bien peu claire de Zosime, selon laquelle, en 306, Constantin aurait constitué ses forces « des barbares qu'il avait vaincus par l'épée et de Germains et d'autres peuples celtiques, sans compter ceux qu'il avait levés en Bretagne », à laquelle elle pense donner un sens indiscutable – et sur une incroyable manipulation toponymique de noms de lieux et de termes obscurs de la *Notitia dignitatum*⁴⁰. Ainsi le canton de Cingal, dans le Bessin, tirerait son nom des *Seguntientes* du nord-ouest du pays de Galles ; le *pagus Vendocinus*, la future Vendée, devrait le sien aux *Venedoci* de Gwynedd, tandis que les *Latini* que la *Notitia dignitatum* cite parmi les *auxilia palatina* (*Occ.* 5. 195) seraient un contingent de *Uí Liathain*, venus d'Irlande pour s'établir dans le sud-ouest du pays de Galles ! Et, pour faire bonne mesure, le nom Mayen dériverait de l'irlandais *Maine*⁴¹. Enfin, le nom tardif que les Bretons donnèrent à la petite Bretagne – *Letavia* – est sans hésiter rapporté au nom germanique désignant des troupes fédérées – *laeti* – cette relation étant attribuée à Léon Fleuriot alors qu'en fait, dans le passage cité, ce dernier en donne une origine complètement différente⁴².

La thèse de Soazick Kerneis est du pur *Da Vinci Code* ; c'est un échafaudage d'allusions « cachées », de suppositions et d'informations périphériques, illustrant une théorie préconçue, qui, sans cette charpente invisible, s'écroulerait certainement sur-le-champ. Elle a pourtant été largement acceptée.

40. ZOSIME, *Historia Nova*, II. 15, éd. citée, p. 59 ; *Notitia dignitatum*, éd. O. SEECK, Berlin, 1876.

41. S. KERNÉIS, « L'ancienne loi... », art. cité, p. 185 et notes 48-50 ; ID., *Les Celtes...*, *op. cit.*, p. 326.

42. ID., « L'ancienne loi... », art. cité, p. 185, note 49. On verra aussi L. FLEURIOT, *Les Origines...*, *op. cit.*, p. 45 et 53-54 : « [...] *litauus* ou *litavis* apparaît dans une série d'anthroponymes ou de théonymes celtiques antiques [...] On rattache le mot à une racine signifiant "large et plat, s'étendre, déployer". » Selon J. T. Koch ([éd.], *Celtic Culture : A Historical Encyclopædia*, Santa Barbara, 2006, vol. III, p. 1159, *sub verbo* « Litavis ») le nom *Letavia* dérive du nom de la divinité celtique *Letavis*, « la terre », avec le sens de « terre principale, territoire continental ».

Bernard Merdrignac et Pierre-Roland Giot, chercheurs bretons reconnus, l'ont admise dans des publications destinées aux étudiants et au grand public cultivé⁴³. Dans *Les Premiers Bretons d'Armorique*, Merdrignac considère que Soazick Kerneis a « démontré » qu'il « existaient en Gaule des communautés déditices, constituées de Bretons barbares (« les Pictes ») déportés de Calédonie et de pirates scots venus d'Irlande et capturés au pays de Galles. Ce système déditice, mis en place sur le *limes* dès le second siècle, aurait été élargi à toute la Gaule du Nord à la suite de la reprise en main des troupes de Carausius et d'Allectus par Constantin. »

Il reprend également l'argument selon lequel l'ancien recueil de lois bretonnes – l'origine et la date sont loin d'en être assurées et Fleuriot et Dumville, dans leurs analyses, l'appellent *Excerpta de libris Romanorum et Francorum*, alors que Soazick Kerneis l'a rebaptisé *Ancienne loi des Bretons d'Armorique* (en bref, *ALBA*, afin de souligner le thème panceltique) – trouverait son origine dans des lois promulguées par le consul Aétius après qu'il eut écrasé la révolte de 445, et visait les *laeti* d'origine britannique installés en Armorique⁴⁴. Selon Soazick Kerneis, l'existence de ce code est liée à la nécessité de maintenir de bonnes relations entre les communautés indigènes et les nouveaux venus, militaires pourvus de certains privilèges, et cela bien que le texte ne fasse aucunement mention d'affaires militaires ou du rang des personnes dont il est question. Son analyse s'inspire de l'interprétation qu'a donnée Jean-Pierre Poly de ce qui serait l'un des modèles des codes de lois bretonnes, le *Pactus legis salicae* franc, loi promulguée par l'État romain pour ses fédérés francs, le but étant de leur faire oublier leur culture ancienne, fondée sur la violence, en imposant des tarifs de compensation pour les blessures infligées à d'autres⁴⁵. Les idées de Poly sur la genèse du *Pactus legis salicae* sont loin d'avoir été acceptées par tous les chercheurs et la tentative visant

43. Voir, par exemple C. CAMBY, « Limites politiques... », art. cité. J.-P. Poly, qui s'est lui aussi lancé avec enthousiasme dans cette recherche de dérivés toponymiques, y ajoute les groupes irlandais **Han-Ui* et **Darn-Ui*, qui, selon lui, seraient à l'origine du nom du Hainaut et du Darnau, dans l'actuelle Belgique, J.-P. POLY, « Le dernier des Mérovinges, ou la parenté du premier roi de France », *Revue historique du droit français et étranger*, vol. 74, 1996, p. 354-396 (p. 361) ; P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 99-118 ; ID., « Des Celtes aux Bretons », *Bulletin annuel de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 29, 2000, p. 1-8 (http://sahpl.asso.fr/SITE_SAPHL/images).

44. S. KERNÉIS, « L'ancienne loi... », art. cité ; le texte originel a été traduit et publié par L. BIELER, *The Irish Penitentials*, Dublin, 1975, p. 136-159, sous le nom de *Canones Wallici*. Parmi les analyses de ce texte, on retiendra tout particulièrement celles de L. FLEURIOT, « Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du VI^e siècle », *Annales de Bretagne*, t. 78, 1971, p. 601-660, et de D. N. DUMVILLE, « On the Dating of the Early Breton Lawcodes », *Études celtiques*, t. XXI, 1984, p. 207-221, republiée dans ID., *Britons and Saxons in the Early Middle Ages*, Aldershot, 1993, chap. XI.

45. J.-P. POLY, « La corde au cou. Les Francs, la France et la loi salique », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations*, Rome, 1993, p. 287-320. On verra aussi P. WORMALD, *The Making of English Law : King Alfred to the Twelfth Century*, t. I. *Legislation and its Limits*, Oxford, 1999, p. 40, note 62.

à appliquer la même approche aux Bretons est fondée sur un trop grand nombre de postulats dont il n'existe pas la moindre preuve.

Si l'on admet la présence de soldats bretons établis dans l'ensemble du nord de la Gaule depuis une date assez haute, une dernière preuve semble venir compléter le puzzle. Dans les années 460, un « roi » breton, Riothamus, aurait été établi sur la Loire à la tête d'une armée de « douze mille » Bretons, armée qui aurait combattu les Wisigoths pour le compte des autorités romaines ; les sources, qui comprennent une lettre de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, et l'*Histoire des Goths*, rédigée au VI^e siècle par Jordanes, ont été bien analysées par Fahy⁴⁶. La capacité qu'aurait eue Riothamus à faire passer sur le continent un aussi fort contingent de Bretons pour venir y défendre l'autorité romaine, alors même que, d'après ce que nous pouvons savoir, la Bretagne des basses terres, était en train d'être dévastée par les Saxons et au bord de l'effondrement, est un fait historique du plus haut intérêt, qui vient compliquer encore un peu plus les interprétations que l'on peut donner de la fin de la Bretagne romaine. Sa présence sur le continent ne vient toutefois pas à l'appui de l'idée selon laquelle les autorités romaines auraient, dans la région concernée, fait depuis longtemps usage de fédérés ou de mercenaires bretons, et rien ne laisse supposer que ces troupes eurent quelque chose à voir avec l'établissement des Bretons dans la péninsule, étant donné que, lorsque l'on entend parler d'elles pour la dernière fois, ce contingent est en train de battre en retraite vers l'est et le sud-est, longeant la Loire pour se diriger vers le territoire tenu par les Burgondes. C'est pourtant ainsi que l'interprètent Fleuriot et la plupart des auteurs qui l'ont suivi⁴⁷. La présence de Riothamus en Gaule dans les années 460 donnerait crédit à un passage des *Chroniques d'Anjou*, texte semi-légendaire du XII^e siècle, dans lequel on rapporte que « Iuomadus, certain jeune homme de Bretagne, avec mille hommes » aurait combattu en 410 aux côtés d'un « consul » franc, Boso, et aurait reçu en récompense la cité de Blois⁴⁸. La « datation précise » de cet événement a permis à Fleuriot et à d'autres de supposer l'existence d'annales authentiques qui auraient servi de source à un texte qui est très largement inspiré des légendes tardives concernant Arthur, et ainsi d'y voir une « preuve »

46. SIDOINE APOLLINAIRE, *Epistolae*, I. 7. 5 et III. 9 (A. LOYEN [éd.], *Sidoine Apollinaire*, Paris, 1960-1970, II, p. 22, 98) ; JORDANES, *Getica*, XLV. 237 (T. MOMMSEN [éd.], *Iordanis Romana et Getica*, Berlin, 1882, p. 118-119) ; D. FAHY, « When did the Britons... », art. cité, p. 117-120.

47. Par exemple J.-M. ROPARS, « La défense de l'Armorique dans les dernières années de l'Empire romain d'Occident à travers une nouvelle interprétation d'un texte de Grégoire de Tours », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 100/1, 1993, p. 3-17.

48. L. HALPHEN, R. POUPARDIN (éd.), *Chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1913, p. 11. Ce document est analysé par L. FLEURIOT, *Les Origines...*, op. cit., p. 163, 226-229, 245. Ses arguments, selon lesquels la *Chronique* devait être considérée comme un texte à valeur historique, ont été repris par S. KERNÉIS, « L'ancienne loi... », art. cité, p. 185, et J.-M. ROPARS, « La défense... », art. cité. Pour des analogues celtiques au nom *Iuomadus*, voir M. E. RAYBOULD, P. SIMS-WILLIAMS, *Introduction and Supplement to the Corpus of Latin Inscriptions of the Roman Empire containing Celtic Personal Names*, Aberystwyth, 2009, p. 21, 160 (je dois cette référence au professeur Patrick Sims-Williams, que je remercie).

d'une présence continue de Bretons dans la vallée de la Loire entre l'arrivée de Maxime et celle de Riothamus.

Il est pourtant peu avisé de s'appuyer sur ce passage si l'on considère que sa datation est fondée sur un lien synchronique approximatif avec le sac de Rome, que le nom « *Iuomadus* », bien qu'il puisse être véritablement celtique, dérive peut-être de celui de « *Viomadus* », homme de main quelque peu obscur de Chilpéric dans le *Liber Historiae Francorum*, et enfin que les tentatives des Angevins, au XII^e siècle, de dominer la Bretagne, donnaient aux chroniqueurs de bons arguments pour repousser dans un passé lointain l'origine du patronage des Angevins sur la Bretagne. David Dumville souligne de la sorte que « les chercheurs se doivent d'éviter d'utiliser les *Chroniques d'Anjou*, même si elles ont puisé à des sources anciennes, avant qu'elles aient été soumises à une analyse scientifique rigoureuse, telle qu'on la pratique aujourd'hui⁴⁹ ». Il est regrettable qu'ici comme ailleurs son avertissement ait été négligé.

Le consensus général concernant cette « première migration » a été résumé en 2000 par P.-R. Giot : « En tout cas, et désormais tout le monde est d'accord, dès le IV^e siècle les autorités romaines ont favorisé le repeuplement par l'implantation d'immigrants surtout britanniques, venus soit des contingents de militaires ou des *deditices* installés derrière le *limes* romain-germanique, soit directement de la Bretagne insulaire » – et il poursuit en recommandant que l'on s'appuie sur la thèse de Soazick Kerneis⁵⁰. Il est dommage qu'une hypothèse ayant incontestablement une vertu explicative mais qui ne s'appuie pas sur la moindre bribe de preuve décisive ait aujourd'hui le statut d'objet sacro-saint, et ce, surtout si l'on se souvient que toute cette chasse aux soldats bretons en Armorique n'aurait pas été lancée sans un passage du texte gallois et latin de l'*Historia Brittonum* du IX^e siècle, dont l'auteur serait « Nennius » selon certaines versions tardives, passage qui attribue l'installation de Bretons en petite Bretagne à Maxime, ce général breton qui usurpa la pourpre et régna sur une partie de l'Empire romain d'Occident de 383 à 388 :

« Le septième empereur à régner en Bretagne fut Maximien. Il quitta la Bretagne avec toutes les troupes des Bretons et tua Gratien, roi des Romains, et tint l'empire de toute l'Europe. Il refusa de renvoyer en Bretagne, vers leurs terres et leurs femmes, les soldats qui l'avaient suivi, mais leur accorda de nombreuses contrées, du lac situé au sommet du *Mons Jovis* jusqu'à la ville appelée Quentovic, et jusqu'au sommet occidental. Ce sont les Bretons d'Armorique, et ils ne sont jamais revenus, jusqu'au jour présent⁵¹. »

49. D. N. DUMVILLE, « Dating... », art. cité, p. 212, note 26.

50. P.-R. GIOT, « Des Celtes aux Bretons », art. cité, p. 7. Noël-Yves Tonnerre est lui aussi porté à croire à la réalité d'un établissement militaire (« L'Armorique à la fin du V^e siècle », art. cité, p. 144).

51. J. MORRIS (trad.), *Nennius. British History and The Welsh Annals*, Chichester, 1980, § 27, p. 24 ; pour les tentatives visant à identifier ces lieux, voir L. FLEURIOT, *Les Origines...*, op. cit., p. 249-250 ; S. KERNÉIS, *Les Celtiques...*, op. cit., p. 244, 346-349 ; C. CAMBY, « Limites politiques... », art. cité, p. 99.

Certaines versions ajoutent à cela une histoire sinistre, selon laquelle les soldats de « Maximien » auraient tué tous les hommes des « parties occidentales de la Gaule » et coupé la langue de toutes les femmes, de manière qu'elles ne puissent enseigner leur idiome à leurs enfants : « Et c'est pourquoi nous les appelons dans notre langue "Letewicion", c'est-à-dire "à moitié muettes", car elles parlent de façon embrouillée. »

Cette pseudo-histoire et ses divers avatars, en particulier l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, les hagiographies tardives, la poésie médiévale galloise, les généalogies, l'histoire littéraire et les romans français figurent tous dans le préalable des discussions concernant les migrations bretonnes des ouvrages en langue française, et ce même en ce début du XXI^e siècle⁵². « Nennius » est, une fois encore, au premier plan des « Limites politiques » de Camby, article dans lequel l'auteur estime que la géographie de l'occupation militaire esquissée dans l'*Historia Brittonum* reprend de façon incontestable les limites d'une zone politique du V^e siècle, cette dernière apparaissant encore, selon lui, dans les lieux choisis comme refuges par le clergé breton fuyant les Vikings au X^e siècle⁵³. Et même chez Barry Cunliffe et Patrick Galliou, dans le rapport, par ailleurs exemplaire, qu'ils consacrent à leurs fouilles du Yaudet, c'est encore « Nennius » qui détermine l'interprétation d'ensemble du site dans sa phase de l'Antiquité tardive⁵⁴.

Il semble donc que ces historiens n'aient nullement conscience du travail effectué depuis les années 1970 sur la nature littéraire de textes comme l'*Historia Brittonum*. Il a pourtant été pleinement démontré, en particulier par David Dumville, comment, dès le IX^e siècle, les dynasties royales galloises adoptèrent Maxime comme ancêtre et comme source de légitimité, non en raison d'une tradition populaire encore vivace qui aurait rapporté comment il aurait recruté des fédérés dans ce qui deviendrait par la suite le pays de Galles, comme le suppose Soazick Kerneis dans l'un des chapitres les plus rétrogrades de son ouvrage, mais comme faisant partie intégrante d'une adoption ou d'une préservation, par certains éléments de la classe dominante insulaire, d'une identité romaine, cette démarche complexe étant, sans aucun doute, politiquement utile⁵⁵. Le jugement qu'en donne Gildas, bien qu'hostile,

52. Voir, par exemple, L. FLEURIOT, *Les Origines...*, *op. cit.*, p. 119-123 ; A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOT, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 24-25 ; P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, p. 103.

53. C. CAMBY, « Limites politiques... », art. cité, p. 90-97.

54. B. CUNLIFFE, P. GALLIOU, « Britons... », art. cité, p. 224. L'attrait pour « Nennius » reste à ce point fort que Patrick Galliou, tout en notant dans l'*Armorique romaine* (1983) qu'il existe des données numismatiques montrant qu'une partie au moins des troupes de Maxime était revenue en Grande-Bretagne en 384 (p. 270, citant P. J. CASEY, « Magnus Maximus in Britain : A Reappraisal », dans P. J. CASEY (éd.), *The End of Roman Britain*, Oxford, 1979, p. 66-79, ne fait pas mention de ce fait dans le rapport de fouille du Yaudet [voir *supra*].

55. S. KERNÉIS, *Les Celtiques...*, *op. cit.*, p. 217-218, 237, 244 ; D. N. DUMVILLE, « Sub-Roman Britain : History and Legend », *History* (nouv. série), t. 62, 1977, p. 173-192 (republié, avec de nouveaux documents, dans ID., *Histories and Pseudo-Histories of the Insular Middle Ages*, Aldershot, 1990, chap. 1 ; ID., « Kingship, Genealogies and Regnal Lists », dans P. H. SAWYER, I. WOOD (éd.), *Early Medieval Kingship*, Leeds, 1977, p. 72-104 (p. 77-82) ; P. TURNER,

est crucial, car il montre que le rôle dévolu à Maxime était déjà en cours de construction et qu'il était déjà sensiblement éloigné de la réalité historique. Le Maximianus de l'*Historia Brittonum* est une figure savante, appartenant au mythe des origines gallois, et non un véritable personnage de l'histoire romaine⁵⁶. Le but de l'auteur de ce dernier ouvrage était de codifier ce que, selon lui, devaient être les relations entre les Bretons du pays de Galles et ceux de la petite Bretagne à son époque, relations fraternelles, certes, mais où les Bretons du continent ne tiendraient que le second rôle, ce qui reflète très probablement la réalité de leurs échanges culturels. L'*Historia Brittonum* n'a absolument rien à voir avec la question de l'éventuel établissement, à la fin du IV^e siècle, de la totalité ou d'une partie de l'armée de Maxime en Bretagne ou ailleurs en Gaule.

Il ne paraît parfaitement raisonnable de demander qu'un document quelconque soit considéré comme une source historique authentique qu'à la seule condition que l'on puisse prouver qu'il a été rédigé à la même époque que les événements qu'il relate, ou qu'il descende, par une généalogie que l'on puisse identifier, d'un document écrit contemporain des faits décrits⁵⁷. L'idée selon laquelle des informations offrant des détails précis sur le passé auraient pu survivre, intactes, pendant les siècles du haut Moyen Âge en prenant la forme de « traditions orales » relève de la pure fantaisie – non que les hommes du Moyen Âge fussent incapables de transmettre des informations sans les modifier, mais parce qu'ils avaient de bonnes raisons de ne pas agir ainsi. Comme le souligne Walter J. Ong, « les sociétés de tradition orale vivent [...] dans un présent qui conserve son équilibre ou son homéostasie en éliminant des souvenirs qui n'ont plus aucun lien avec ce dernier⁵⁸ ». On constate, de même, que la culture écrite du haut Moyen Âge, dominée par l'exégèse biblique, cherchait la « vérité » sur le passé, non dans les faits bruts eux-mêmes mais dans des *exempla* et des présages dont on pensait qu'ils éclairaient le présent ; de la

« Identity in Gildas's *De Excidio et Conquestu Britanniae* », *Cambrian Medieval Celtic Studies*, t. 58, hiver 2009, p. 29-48 (p. 45-46). On verra aussi N. J. HIGHAM, *King Arthur: Myth-Making and History*, Londres, 2002.

56. Le nom erroné de « Maximianus » qui lui est donné se retrouve aussi dans bon nombre de sources galloises, anglaises et continentales ; son nom vernaculaire en gallois – *Maxen* – paraît dériver de « Maxentius », manifestement à partir d'une source latine écrite et non orale, car un emprunt ancien à une source brittonique aurait donné le moyen-gallois **Meisyn* (je dois ce renseignement à O. Padel, que je remercie). Pour une analyse complète de ces noms et de leurs origines possibles, K. JANKULAK, *Geoffrey de Monmouth*, Cardiff, 2010, p. 54-59. David Dumville s'était proposé d'examiner ces divers noms afin de voir s'ils avaient une signification idéologique (« Sub-Roman Britain... », art. cité, p. 180, note 2), mais, pour autant que je le sache, ce projet n'a pas encore été mené à bien.

57. Comme le souligne D. N. DUMVILLE, « Textual Archaeology and Northumbrian History Subsequent to Bede », dans D. M. METCALF (éd.), *Coinage in Ninth-Century Northumbria. The Tenth Oxford Symposium on Coinage and Monetary History*, Oxford, 1987, p. 43-56 (p. 55). Je suis convaincue que ce principe doit être conservé, malgré les remarques contraires de C. E. THOMAS, « The Arthur of History », dans R. BROMWICH et al. (éd.), *The Arthur of the Welsh*, Cardiff, 1991, p. 15-30 (p. 19).

58. W. J. ONG, *Orality and Literacy*, Londres, 1983, p. 46.

sorte, le savoir consciemment accumulé et cultivé des choses du passé était soumis à des révisions et ajustements permanents. Cela était particulièrement vrai des récits des origines, des relations des migrations et des généalogies⁵⁹. On peut mettre en évidence la malléabilité de ces « connaissances » en plaçant dans un contexte historique les textes en question et en les comparant avec un ensemble de sources diverses. Lorsqu'une affirmation isolée, comme celle de l'*Historia Brittonum* concernant les origines bretonnes, n'a pas de provenance connue, pas de contexte contemporain et pas de généalogie, il est extrêmement peu probable qu'elle soit exacte, même s'il est impossible de le prouver. On admettra qu'on ne saurait écrire l'histoire sur des fondations aussi fragiles.

De toutes les spéculations associées à la théorie de l'« implantation militaire », on pourrait peut-être retenir l'idée, d'apparence assez prometteuse, selon laquelle le consul Aëtius aurait participé à une réorganisation, aux contours mal définis, de la future Bretagne ; on sait, en effet, qu'il réprima les révoltes armoricaines de 435 et 445, Gildas indiquant qu'il reçut aussi les appels des Bretons insulaires, implorant une aide militaire⁶⁰. Il paraît ainsi plausible qu'Aëtius ait autorisé ou facilité l'établissement de Bretons dans la péninsule armoricaine. Mais même cela reste de l'ordre de la conjecture.

Les données anthropologiques recueillies par Pierre-Roland Giot lors de sa fouille du cimetière de Saint-Urnel au cours des années 1970 constituent une dernière catégorie de documents paraissant donner substance à l'hypothèse d'une substantielle migration insulaire vers la Bretagne à partir du IV^e siècle. Mais, au fil de sa carrière, Giot se montra de moins en moins convaincu de l'existence d'une différence réelle entre les matériels osseux « britannique » et « purement armoricain », à tel point que, dans *Les Premiers Bretons* (1982), son résumé des apports de cette discipline à la question des migrations bretonnes est essentiellement constitué de mises en garde, tandis qu'il a complètement disparu de son dernier ouvrage, *The British Settlement of Brittany* (2003)⁶¹.

59. On verra les utiles commentaires sur la pseudo-histoire donnés par J. E. FRASER, *From Caledonia to Pictland*, Édimbourg, 2009, p. 1-6. Pour des parallèles irlandais, J. CAREY, *The Irish National Origin-Legend. Synthetic Pseudo-History*, Cambridge, 1994. Pour une introduction très claire à l'ensemble du genre, K. JANKULAK, *Geoffrey de Monmouth*, *op. cit.*, p. 22-28. Un ample traitement critique des légendes des origines du haut Moyen Âge est désormais disponible en français, voir M. COUMERT, *Origines des peuples. Les récits du haut Moyen Âge occidental (550-850)*, Paris, 2007.

60. S. KERNÉIS, « L'ancienne loi... », art. cité, p. 181-183 ; sur le contexte, voir A. WOOLF, « Apartheid and Economics in Anglo-Saxon England », dans N. HIGHAM (éd.), *Britons...*, *op. cit.*, p. 115-129 (p. 117).

61. La présentation la plus complète et la plus accessible des données se trouve dans P.-R. GIOT, J.-L. MONNIER, « Le cimetière des anciens Bretons de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel en Plomeur, Finistère », *Gallia*, t. 35, 1977, p. 141-171. On verra aussi P.-R. GIOT et al., *Les Premiers Bretons : la Bretagne, du V^e siècle à l'an mil*, Châteaulin, 1982, p. 35 ; P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 84-96.

À ce point de mon étude, j'aimerais proposer que l'on place au rang des hypothèses, et non de la stricte orthodoxie, l'idée selon laquelle une implantation officielle, par les autorités romaines, de soldats d'origine insulaire, aurait donné naissance à la Bretagne, et, avec elle, celle d'une migration prolongée, comportant deux phases et débutant avant le milieu du V^e siècle. La « nécessité » historique d'une migration s'opérant de façon graduelle est fondée sur le postulat selon lequel l'établissement des Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine se serait fait sans heurts et sans violence ; dans un tel cas, il apparaît que seul un mouvement lent et prolongé pouvait expliquer le changement de langue et d'identité ethnique que l'on peut observer. De façon que l'on pourra juger paradoxale, c'est l'établissement de soldats dans la péninsule qui aurait constitué le mécanisme d'une transition en douceur, mais force est de reconnaître qu'un tel mécanisme ne fut peut-être pas nécessaire⁶². Les preuves d'un tel mouvement étant presque totalement absentes, certains historiens ont, bien trop rapidement, assimilé l'expérience qu'aurait connue la Bretagne à celle vécue par d'autres parties de l'Empire romain d'Occident – la Gaule, l'Espagne et l'Italie – où l'on a montré, de façon assez convaincante, que la « barbarisation » de l'armée romaine avait mené, sans à-coups, à la formation des États barbares qui succédèrent à l'Empire⁶³. Dans le cas de l'Angleterre anglo-saxonne, en revanche, de telles hypothèses ont été testées sans succès. Au cours des années 1970, on tenta brièvement d'identifier les *laeti* grâce aux données de l'archéologie, en supposant que leur présence avait été un facteur significatif dans la transition entre la Bretagne romaine et l'Angleterre anglo-saxonne, mais ce type de recherche a été abandonné depuis longtemps⁶⁴. On ne saurait penser que ces arguments puissent également s'appliquer à la Bretagne armoricaine, et il n'est sans doute pas inutile de proposer quelques autres possibilités d'interprétation. C'est ce que je ferai dans la section qui suit.

62. Voir, par exemple, L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 227 : « Nous ne savons pas quelles furent les relations qui s'établirent entre les autochtones et les nouveaux arrivés, mais la longue durée du mouvement migratoire et sa progressivité a pu faciliter une certaine interpénétration des groupes, une fusion même... »

63. Pour un examen lucide de cette opinion, voir, par exemple, P. J. GEARY, *Before France and Germany*, Oxford, 1988, p. 14-26. Cet argument n'est cependant pas accepté par tous ; on verra, par exemple, M. J. NICASIE, *Twilight of Empire*, Amsterdam, 1998, p. 98-116.

64. P. H. Sawyer (*From Roman Britain to Norman England*, Londres, 1978, p. 66-67), donne un point de vue d'école sur la question : « L'utilisation de soldats germaniques fut en fait le premier pas vers la naissance de l'Angleterre. » Pour un résumé de la question de la présence de lètes en Bretagne insulaire, voir S. JOHNSON, *Later Roman Britain*, Londres, 1982, p. 125-126, avec des références à S. C. HAWKES, G. DUNNING, « Soldiers and Settlers in Britain, Fourth to Fifth Centuries », *Medieval Archaeology*, t. 5, 1961, p. 1-70 ; S. C. HAWKES, « Some Recent Finds of Late Roman Buckles », *Britannia*, t. 5, 1974, p. 386-393 ; C. J. SIMPSON, « Belt-Buckles and Strap-Ends of the Later Roman Empire », *ibid.*, t. 7, 1976, p. 192-223.

Les saints

La migration du VI^e siècle de la Bretagne insulaire vers la péninsule armoricaine est, avec quelque raison, associée à des « saints ». Au haut Moyen Âge, la Bretagne produisit une quantité considérable d'écrits hagiographiques, alors qu'à l'inverse elle ne fut à l'origine que d'un petit nombre des autres types de documents historiques connus dans d'autres régions. On constate, par ailleurs, que les toponymes bretons, comme ceux du pays de Galles et de Cornouailles, ont un caractère religieux très prononcé, comportent un bonne quantité de noms religieux, et plus encore le nom de nombreux personnages réputés être des saints. Toute explication des migrations bretonnes se doit de prendre en compte ces données, en soulignant au moins que c'est dans la culture chrétienne que s'expriment de la manière la plus remarquable et la plus durable les liens entre le pays de Galles, la Cornouailles et la Bretagne. Il est loin d'être certain, toutefois, que les données existantes puissent étayer l'hypothèse selon laquelle « les "saints" étaient les chefs et les pionniers officiels de l'immigration bretonne⁶⁵ ».

On doit affirmer, de prime abord, que les données archéologiques que l'on pouvait s'attendre, par analogie avec la Bretagne insulaire, à voir contribuer à la compréhension des débuts du christianisme en Bretagne paraissent presque entièrement absentes. Si l'on excepte le cimetière de Saint-Urnel à Plomeur, fouillé par P.-R. Giot et contenant des inhumations qui, orientées est-ouest et dépourvues de mobilier funéraire, ont été jugées chrétiennes, quelques découvertes isolées et un très petit nombre d'inscriptions chrétiennes sur pierre, il n'existe pas d'éléments matériels concernant la Bretagne de l'époque des migrations⁶⁶. En dépit de multiples prospections de terrain, aucun bâtiment religieux ou cimetière de cette période n'a été mis en évidence, alors que nombreux sont les sites de l'époque postromaine connus et publiés en Grande-Bretagne⁶⁷. On doit donc se contenter, pour l'instant, de la toponymie et des documents écrits.

65. N. K. CHADWICK, *Early Brittany*, *op. cit.*, p. 208.

66. P. GUIGON, « Les preuves archéologiques... », art. cité ; ID., *Les Églises...*, *op. cit.* ; ID., « The Archaeology of the So-Called Celtic Church in Brittany », dans N. EDWARDS (éd.), *Archaeology of the Early Medieval Celtic Churches*, Cardiff, 2009, p. 173-190 ; P.-R. GIOT *et al.*, *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 107-109 ; W. DAVIES *et al.*, *The Inscriptions of Early Medieval Brittany*, Oakville et Aberystwyth, 2000.

67. Je remercie le professeur Wendy Davies, qui a attiré mon attention sur ce point. Pour l'archéologie chrétienne du haut Moyen Âge, on verra C. THOMAS, *The Early Christian Archaeology of North Britain*, Oxford, 1971 ; N. EDWARDS, A. LANE (éd.), *The Early Church in Wales and the West*, Oxford, 1992 ; N. EDWARDS (éd.), *Archaeology of the Early Medieval...*, *op. cit.* ; ID., « Identifying the Archaeology of the Early Church in Wales and Cornwall », dans J. BLAIR, C. PYRAH (éd.), *Church Archaeology. Research Directions for the Future*, York, 1996, p. 49-62 ; S. TURNER, *Making a Christian Landscape : How Christianity Shaped the Countryside in Early Medieval Cornwall, Devon and Wessex*, Exeter, 2006 ; D. PETTS, *The Early Medieval Church in Wales*, Stroud, 2000.

Ceux qui se font les avocats d'une immigration bretonne en « deux vagues » paraissent se situer sur un terrain moins mouvant lorsqu'ils datent du VI^e siècle les premières traces probantes d'une activité religieuse bretonne dans la péninsule armoricaine. Il est toutefois nécessaire d'examiner certaines autres données, de nature plus ambiguë, concernant le siècle précédent. Il s'agit, pour l'essentiel, des documents concernant les conciles tenus dans l'ouest de la Gaule, à Angers et Tours en 453, Tours en 461 et enfin à Vannes entre 463 et 492⁶⁸. On s'est particulièrement intéressé à ce Mansuetus, *episcopus Britannorum*, qui fut l'un des signataires au concile de Tours de 461. S'agissait-il d'un évêque de Bretagne insulaire en visite sur le continent ou d'un évêque attaché à un groupe d'immigrants bretons non encore installé dans une zone bien définie de la péninsule ? L'absence de rattachement de Mansuetus à un évêché particulier paraît justifier la seconde interprétation, et, pour Fahy, Mansuetus serait une sorte de chapelain de statut épiscopal, attaché à l'armée de Riothamus, qui, on le sait, était présente dans la vallée de la Loire au cours des années 460⁶⁹. Fleuriot a tenté de montrer que Mansuetus était lié à une présence bretonne encore plus ancienne, suggérant que l'on devait l'identifier au *Chariatonus episcopus* attesté aux conciles d'Angers et de Tours en 453, *mansuetus* signifiant « doux, gentil » et traduisant peut-être un anthroponyme britannique apparenté au gallois *cariad* (« amour, amitié »)⁷⁰. Bernard Tanguy a cependant réduit à néant cette proposition en soulignant que Chariato est un nom franc, porté par des évêques de Valence et de Genève aux V^e et VI^e siècles. Pour lui, Mansuetus, *episcopus Brittanorum*, pourrait être un évêque de Toul, auquel sa Vie, datée du X^e siècle, attribue une origine irlandaise⁷¹ ! Plus récemment Soazick Kerneis a suggéré que Mansuetus était un évêque missionnaire, envoyé en Armorique auprès d'une communauté de Bretons à peine christianisés, comme l'avait été Ulfila auprès des Goths en 341 et Palladius auprès des Irlandais « croyant au Christ » en 431, et qu'il était lui-même d'origine bretonne⁷². Cette hypothèse paraît raisonnable.

En dehors de cette unique référence, les données du V^e siècle témoignant de la présence d'immigrants bretons christianisés ou d'une activité religieuse dans les zones où ils s'implantèrent dans les premiers temps font entièrement défaut. On a pu montrer, depuis longtemps, que les diocèses de l'est de la Bretagne, c'est-à-dire ceux de Rennes, Nantes et Vannes, se conformaient au modèle bien établi au Bas-Empire, selon lequel le territoire des diocèses

68. C. MUNIER (éd.), *Concilia Galliae A. 314-A. 506*, Turnhout, 1963, p. 137-139, 141-149, 150-158. Pour la date, B. TANGUY, « De l'origine des évêchés bretons », dans L. LEMOINE (éd.), *Les Débuts...*, *op. cit.*, p. 5-33.

69. D. FAHY, « When did the Britons... », art. cité, p. 120.

70. L. FLEURIOT, *Les Origines...*, *op. cit.*, p. 145-146.

71. B. TANGUY, « De l'origine... », art. cité, p. 10-13.

72. S. KERNÉIS, « Pieve d'Italie et plou d'Armorique : paganisme et christianisation au Bas-Empire », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 1998, p. 397-437 (p. 435-437).

ecclésiastiques correspondait à celui des *civitates* civiles, le siège de l'évêché étant situé au chef-lieu de la *civitas*. Les documents montrent que tous ces évêchés furent représentés par leurs évêques au cours d'un ou plusieurs des conciles tenus au V^e siècle⁷³.

Cependant, dans l'ouest de la péninsule, les *civitates* romaines des Osismes et des Coriosolites avaient cessé d'exister dès avant la fin du VI^e siècle, et il est même loin d'être certain qu'elles aient été pourvues d'un évêché à l'époque romaine. Selon certains historiens, la province de Lyonnaise Troisième, dont la capitale était Tours, se composait de huit *civitates*, et, huit évêques ayant siégé aux conciles d'Angers (453) et de Vannes (entre 463 et 492), deux de ces évêques seraient donc nécessairement ceux des Osismes et des Coriosolites. Mais ce raisonnement perd toute valeur dès que l'on observe que des évêques exerçant hors de la province de Tours étaient présents aux conciles d'Angers et de Tours⁷⁴.

Dans l'analyse la plus solide publiée à ce jour sur ce sujet, Bernard Tanguy souligne qu'il n'existe pas de preuve indiscutable de l'existence d'évêchés bretons à l'ouest de Rennes et de Vannes avant que ceux-ci soient fondés – ou refondés – selon les pratiques carolingiennes à la fin du VIII^e siècle ou au siècle suivant (il devait bien sûr y avoir des évêques dans cette zone longtemps avant cette date, comme le laissent clairement entendre les actes du concile de Tours [567], mais on ne connaît ni leur nom ni leur lieu d'exercice). Cela n'a pas cependant empêché certains auteurs d'utiliser les données des conciles épiscopaux du V^e siècle *comme s'ils* faisaient effectivement référence à la présence d'immigrants bretons dans la péninsule. Selon Fleuriot, certains des canons du concile de Vannes, enjoignant aux moines de pratiquer une vie communautaire, insistant sur la nécessité de l'uniformité dans les offices monastiques et la liturgie, interdisant la divination, pourraient s'appliquer à des pratiques introduites dans la péninsule par des Bretons⁷⁵. Chez Le Duc, comme nous l'avons vu précédemment à propos de l'hypothèse, devenue orthodoxie, de l'« émigration militaire », le possible devient certitude :

« C'est en 463 que des contacts furent établis entre les autorités romaines et les Bretons, qui se trouvèrent bientôt inclus dans le nouveau diocèse. On

73. Les données sont recensées par B. TANGUY, « De l'origine... », art. cité, p. 7-9.

74. Cette question est discutée depuis longtemps. Pour L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 3 vol., Paris, 1894-1915, t. II, p. 245-246, et M. PLANIOL, *Histoire des institutions...*, op. cit., t. I, p. 89-91, les Osismes et les Coriosolites auraient été pourvus d'un évêque, sur les bases définies dans ce qui précède. L'argument a été repris par D. FAHY, « When did the Britons... », art. cité, p. 117, N. K. CHADWICK, *Early Brittany*, op. cit., p. 242, et L. FLEURIOT, *Les Origines...*, op. cit., p. 146. D. AUPEST-CONDUCHÉ a quelque peu clarifié le débat dans son article « Frontières des diocèses et limites des cités gallo-romaines aux V^e et VI^e siècles », dans *La Guerre et la Paix. Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes*, Lille, 1976. *Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1978, p. 383-391, mais elle ne donne pas la totalité des références. B. TANGUY, « De l'origine... », art. cité, a mis un point final à la discussion, et un bon résumé en a été donné par S. KERNÉIS, « *Pieve d'Italie...* », art. cité, p. 425-426 et note 83.

75. L. FLEURIOT, *Les Origines...*, op. cit., p. 232-233.

apprend ensuite que ces Bretons sont chrétiens, mais à leur manière : ils disent la messe et chantent d'une façon différente, ils pratiquent la divination, leurs moines voyagent trop librement⁷⁶... »

Lorsqu'on lit ce passage, il est impossible de savoir que les canons du concile de Vannes ne font aucunement mention des Bretons. Le Duc défend avec vigueur l'hypothèse selon laquelle des Bretons auraient immigré en Armorique dès le ^v^e siècle, sinon plus tôt encore, mais en vient à rejeter l'idée d'une migration d'ordre « militaire » en faveur d'un mouvement fortement religieux, s'apparentant à celui des « Pères pèlerins » (*Pilgrim Fathers*) du ^{xvii}^e siècle. Cette hypothèse ne nous paraît toutefois pas mieux fondée que la précédente : toutes les dates que Le Duc tente d'utiliser comme *termini* afin de prouver la présence de Bretons christianisés en Armorique dépendent de *non sequitur*. Outre l'interprétation non justifiée du concile de Vannes mentionnée dans ce qui précède, il affirme que les toponymes Léchiagat (Finistère) et Languédias (anciennement *Languédias*, Ille-et-Vilaine) commémorent les hommes d'Église Riocatus (*fl.* 472) et Catihern (*fl.* 509-521), dont l'existence est attestée par les textes⁷⁷. Même si cela était le cas, ce qui est loin d'être certain, il n'existe aucune raison particulière de penser que le *lis* (cour) et le *lan* (enclos d'une église) ainsi mentionnés sont contemporains de ces deux personnages⁷⁸. Le Duc suppose aussi que, le diocèse médiéval de Rennes n'incluant pas une zone côtière qui avait fait partie de la *civitas* des Riedones, cette zone devait avoir été occupée par des Bretons avant la formation du diocèse, soit en 461 au plus tard. Dans l'étude à laquelle il se réfère, Bernard Tanguy pense que ce territoire avait été détaché de la *civitas* des Redons au Bas-Empire romain afin de l'inclure dans la zone de défense côtière dépendant d'Alet, nouveau chef-lieu des Coriosolites⁷⁹. L'argument de Le Duc tendant à prouver qu'un évêché avait été fondé au ^v^e siècle à *Aquilonia*, dans les faubourgs de Quimper, est tout aussi faible, car il repose sur l'hypothèse selon laquelle le texte connu sous le nom de *Sinodus Aquilonalis Britanniae* y trouve son origine, et cela en dépit de l'avertissement de Bernard Tanguy, qui souligne que le toponyme *Aquilonia* n'est pas attesté avant 1020 et qu'il

76. G. LE DUC, « Colonisation... », art. cité, p. 143.

77. *Ibid.*, p. 138-139.

78. Pour Riocatus, mentionné mais non localisé dans une lettre de Sidoine Apollinaire, dont le culte semble propre au sud-ouest de la Bretagne, voir L. FLEURIOT, *Les Origines...*, *op. cit.*, p. 140-141, avec d'autres données toponymiques. Sur Catihern et Languédias, voir B. TANGUY, « Les paroisses bretonnes primitives », dans *Histoire de la paroisse*, Angers, 1988, p. 9-32 (p. 27-29). Le cas de Catihern est particulièrement douteux, car, à part cet unique nom de lieu, rien ne permet de penser qu'il ait été vénéré comme saint.

79. B. TANGUY, « Des cités et diocèses chez les Coriosolites et les Osismes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 93-116 (p. 95-96), reprenant et étendant les conclusions de R. MERLET, « La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXX, 1950, p. 5-61. On doit toutefois rappeler qu'on a récemment contesté l'idée que Brest et Alet avaient remplacé Carhaix et Corseul comme capitales de cités, voir Y. MALIGORNE, « Carhaix et Corseul... », art. cité.

n'était sans doute qu'un simple adjectif désignant la « partie nord » de la ville⁸⁰. Disons, pour conclure, que sa tentative visant à montrer que les autres évêchés de Bretagne « ont l'air » ancien, en se fondant sur les dates *après* lesquelles il est possible qu'ils aient été fondés plutôt que sur la première date à laquelle on les mentionne, vaut à peine qu'on s'y arrête⁸¹.

Au VI^e siècle apparaissent de nouvelles données documentaires. La lettre des évêques Licinius (de Tours), Melanius (de Rennes) et Eustochius (d'Angers) aux prêtres Lovocat et Catihern, accusés de pratiques prétendument non orthodoxes, est un signe indiscutable que la présence religieuse d'immigrants venus de Bretagne était déjà sensible vers 509-521 et que les autorités ecclésiastiques gallo-romaines tentaient de les absorber⁸². De la même manière, un concile tenu à Tours en 567 interdisait que des « Bretons ou des Romains » soient ordonnés évêques sans l'assentiment de l'archevêque de Tours ou d'autres évêques de sa province⁸³. Les Églises bretonnes paraissent cependant avoir agi comme bon leur semblait : on ne peut identifier un seul évêque venant de la partie de la péninsule occupée par les Bretons aux conciles ecclésiastiques du début de l'époque mérovingienne, ceux d'Orléans, en 511 et 533, de Paris en 556-573 ou de Tours en 567, à la notable exception de saint Samson, fondateur de l'évêché de Dol, du moins si le Samson qui signa les décrets du concile de Paris, sans qu'y apparaissent son titre et son siège, est bien le plus ancien et le mieux attesté des « saints bretons » de la petite Bretagne⁸⁴. À cette époque, la péninsule armoricaine était indiscutablement la *Britannia* des textes et Grégoire de Tours nous livre d'utiles renseignements sur ses chefs, leurs affrontements et leurs relations parfois difficiles avec les premiers Mérovingiens⁸⁵.

Quel rôle jouèrent les « saints » dans cette évolution ? L'hagiographie bretonne est remarquablement riche, et des décennies après que des érudits rationalistes français, comme Ferdinand Lot, eurent rejeté en bloc cet

80. *Sinodus Aquilonalis Britanniae*, L. BIELER (éd.), *The Irish Penitentials*, *op. cit.*, p. 66-67, traduit par « le synode de la Bretagne [insulaire] du Nord » ; G. LE DUC, « Les premiers temps de l'évêché de Quimper ? », dans L. LEMOINE, *Les Débuts...*, *op. cit.*, p. 85-168 ; B. TANGUY, « De l'origine... », art. cité, p. 30.

81. G. LE DUC, « Colonisation... », art. cité, p. 142-144.

82. Pour des références, voir M. LAPIDGE, R. SHARPE, *A Bibliography of Celtic-Latin Literature, 400-1200*, Dublin, 1985, n° 823, p. 225 ; l'édition la plus accessible se trouve chez A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, 3 vol., Rennes, 1896-1899, t. II, p. 526-527 ; la plus récente est celle de P. DE LABRIOLLE, *La Crise montaniste*, Paris, 1913, p. 499-501.

83. C. MUNIER (éd.), *Concilia Galliae...*, *op. cit.*, p. 179 ; on trouvera des références et une discussion chez J. M. H. SMITH, *Province and Empire...*, *op. cit.*, p. 17.

84. P. FLOBERT (éd.), *La Vie ancienne de saint Samson*, Paris, 1997, p. 10-11 ; pour des références complémentaires, voir J.-C. POULIN, *L'Hagiographie bretonne du haut Moyen Âge*, Paris, 2009, p. 308, note 1.

85. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historiarum libri decem*, B. KRUSCH, W. LEVISON (éd.), Hanovre, 1951 (2^e éd.), t. IV, 4 et 20 ; V, 26 et 29 ; IX, 18 et 24 ; X, 9 et 11 (p. 137-138, 152-154, 232-233, 234-235, 431-432, 444, 491-495).

ensemble de documents en affirmant qu'il n'avait aucune valeur historique, les chercheurs continuent encore d'avancer à petits pas, en gardant les doigts croisés, espérant que les renseignements sur la « période de migrations » que l'on pourra éventuellement tirer de la Vie de quelque saint, document dont on ignore la date et l'origine géographique, recèlent un noyau de « tradition authentique » plutôt qu'un simple tissu d'inventions littéraires. E. G. Bowen, dans *Saints, Seaways and Settlements*, nous donne un bon exemple de cette approche en définissant la carrière du « saint » breton typique :

« Pour ce qui est de la Bretagne, il semble que les immigrants bretons se soient établis dans des clairières et que leurs chefs aient été accompagnés d'ecclésiastiques – les « saints » –, auxquels ils étaient souvent apparentés. Ce furent ces « saints » qui négocièrent le droit d'installation et d'autres points avec les autorités existantes et qui répondirent aux besoins religieux des nouveaux venus⁸⁶. »

On donne généralement à ces « saints » une origine royale ou aristocratique galloise. Bernard Merdrignac, bien qu'il soit conscient des précautions nécessaires dans le traitement de ces matériaux, est néanmoins prêt à soutenir l'idée, émise par L. Fleuriot, selon laquelle « les saints des origines bretonnes sont “organiseurs autant que diplomates” et s'il leur arrive, bien sûr, de “faire de l'apostolat”, leur rôle de chefs et de responsables paraît plus important⁸⁷ ».

Deux points méritent d'être soulignés ici. Tout d'abord, insister sur le rôle d'organiseurs et de diplomates qu'auraient joué les « saints » revient à déformer ce que nous disent réellement les *Vitae* ; selon ces textes, de telles activités ne seraient que périphériques à la recherche d'une pure vie monastique et à la démonstration de pouvoirs miraculeux. Par ailleurs, ces *Vitae* ne sont pas indépendantes les unes des autres. La plus ancienne *Vita*, celle de saint Samson, paraît ainsi avoir exercé une influence dominante sur l'hagiographie postérieure, mettant en scène un certain nombre de caractéristiques essentielles que beaucoup de « saints » sont censés partager, comme une ascendance noble galloise, une éducation au monastère de saint Iltud, dans le Glamorgan, et une rencontre diplomatique avec Childebert, roi des Francs⁸⁸.

La *Vita prima sancti Samsonis* ne peut, dans la version qui nous est restée, être antérieure au milieu du VIII^e siècle, comme semblent le montrer des emprunts faits à Bède ; certains commentateurs en ont même repoussé l'écriture jusqu'au milieu du IX^e siècle. J.-C. Poulin a toutefois supposé, de façon convaincante, que le texte existant est une réécriture d'un document du VII^e siècle, utilisant le témoignage de deux parents du saint, comme l'affirme d'ailleurs le prologue. Richard Sharpe a, quant à lui, mis en évidence les très

86. E. G. BOWEN, *Saints, Seaways and Settlements in the Celtic Lands*, Cardiff, 1977 (nouv. éd. révisée), p. 161.

87. P.-R. GIOT et al., *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 127, avec citations sans référence de L. FLEURIOT, *Les Origines...*, *op. cit.*, p. 126.

88. J.-C. POULIN, *L'Hagiographie...*, *op. cit.*, p. 128-129, 131, 161, 211, 280, 421.

fortes similitudes entre l'organisation ecclésiastique, telle qu'elle apparaît dans la *Vita*, et celle que donnent à voir des sources du VI^e siècle, comme le *De excidio* de Gildas⁸⁹. La fondation par Samson de monastères à Dol et à Pental, dans ce qui deviendrait la Normandie, son intercession auprès du roi mérovingien Childebart en faveur d'un candidat au titre de *princeps* de Domnonée (Bretagne septentrionale) et contre son rival, l'octroi de terres au « saint » par le roi, peuvent en effet être de véritables faits historiques. Il semble tout aussi évident que Samson était loin d'être le seul « saint » connu en Bretagne à cette époque : la fin du VI^e siècle vit, en Bretagne comme dans l'ouest de la Bretagne insulaire, l'Irlande et la Francie, et, un peu plus tard dans l'Angleterre anglo-saxonne, se multiplier les fondations monastiques dans un climat de ferveur ascétique. Mais il est très rare de trouver des éléments de datation pour les Vies de tous les autres « saints bretons » ; ces vies furent, en vérité, composées bien plus tard, après la conquête carolingienne de la Bretagne. Un petit groupe de *Vitae* est bien daté de la seconde moitié du IX^e siècle – la Vie de saint Magloire, la Vie de saint Machutes (ou Malo), par Bili, celles de saint Winwaloe (ou Guénolé) par Wrdisten et de saint Pol Aurélien par Wrmonoc –, tandis que la première Vie de saint Leonorius appartient peut-être au X^e siècle ; en revanche, la grande majorité des Vies où les « saints » en question se voient attribuer une parenté insulaire datent du renouveau ecclésiastique du XI^e siècle, sinon même des siècles suivants⁹⁰. Dans le premier groupe (IX^e siècle), les Vies de Magloire et de Malo utilisent la Vie de Samson comme modèle littéraire et font de ces deux saints les cousins de ce dernier. Il n'existe donc pas de preuve indépendante qui témoignerait de l'origine insulaire de ces « saints ». Les Vies de Guénolé et de Pol Aurélien sont également apparées, ayant toutes deux été rédigées par des abbés de Landévennec, qui, pour décrire l'arrière-plan insulaire de leurs « saints », s'inspirèrent fortement du *De Excidio Britanniae* de Gildas et de la Vie de saint Samson. Cette dernière et ses dérivés relativement anciens continuèrent de servir de modèle aux *Vitae* bretonnes pendant tout le Moyen Âge.

L'idée selon laquelle ce groupe de « saints » joua effectivement un rôle crucial dans l'organisation des migrations du VI^e siècle est peu plausible⁹¹. Toutes les églises en question – Alet, Lehon, Landévennec et Saint-Pol-de-Léon – s'empressaient de promouvoir le culte de leurs « saints » dans un contexte difficile : les Vies qui y furent rédigées paraissent répondre, en partie, à la colonisation carolingienne de la Bretagne. On sait qu'en 818, alors

89. *Ibid.*, p. 313-320, 325-328 ; R. SHARPE, « Gildas as Father of the Church », dans M. LAPIDGE, D. DUMVILLE (éd.), *Gildas...*, *op. cit.*, p. 191-206 (p. 199-300).

90. J.-C. POULIN, *L'Hagiographie...*, *op. cit.*, *sub verbis* « Lenouerus/Leonorius, Machutes, Maglorius, Paulus Aurelianus, Winwaloeus ».

91. L'exemple le plus fréquemment cité d'un saint migrant ayant fondé un établissement en Bretagne est celui de Fracanus, père de saint Winwaloe, dont l'arrivée en Bretagne est décrite par WRDISTEN, *Vita S. Winwaloei*, I. 2 (C. DE SMEDT [éd.], « Vita S. Winwaloei primi abbatis Landevenecensis auctore Wurdestino », *Analecta Bollandiana*, t. 7, 1888, p. 167-264 [p. 176-177]), et que l'on a associé au toponyme Ploufragan (Côtes-d'Armor). Il est possible, toutefois qu'il ait tiré son nom du toponyme. Sur les noms en *plou-*, voir *infra*.

qu'il faisait campagne dans l'extrême ouest de la Bretagne, l'empereur Louis le Pieux insista pour que le monastère de Landévennec abandonne sa « règle irlandaise » et qu'il adopte, à la place, la règle bénédictine⁹². Le *Carmen in honorem Hlodovici*, d'Ermold le Noir, décrivant cette campagne du point de vue du propagandiste franc, laisse entendre que les hommes d'Église francs étaient loin d'être impressionnés par la qualité de la religion en Bretagne et qu'ils pensaient que les Bretons tenaient leur droit d'être en petite Bretagne de la seule conquête :

*Ut requies sibi cessa, movent mox horrida bella,
Et custode novo rura replere parant,
Lancea pro censu, munus pro rure duelli
Redditur hospitibus, pro pietate tumor [...]
Christicolum retinet tantummodo perfida nomen,
Namque opera et cultus sunt procul atque fides [...]*⁹³

« Mais à peine ont-ils obtenu de jouir des douceurs du repos qu'ils allument d'horribles guerres, se disposent à remplir les campagnes de nouveaux soldats, présentent à leurs hôtes la lance meurtrière pour tout tribut, leur offrent le combat pour tout gage de reconnaissance, et les payent de leur bonté par une insultante hauteur [...]. Dans sa perfidie, le Breton ne conserve du chrétien que le nom, les œuvres, le culte, la foi, il n'en est point chez lui ».

Cette relation des migrations bretonnes, composée entre 826 et 828, est antérieure à tous les textes historiques conservés traitant de ce sujet, qu'ils soient d'origine bretonne ou insulaire, mais on ne peut manquer de remarquer qu'elle est chronologiquement très proche de l'*Historia Brittonum* (vers 830). L'accent qui est mis, dans l'hagiographie bretonne du IX^e siècle et des siècles postérieurs, sur l'origine aristocratique et insulaire des « saints fondateurs » de la Bretagne et leur arrivée paisible dans la péninsule en tant qu'ermites – ces textes sont rédigés dans le latin le plus impressionnant qui soit, la renaissance carolingienne ayant donné accès à cette ressource, mais ils font aussi appel aux textes insulaires et bretons et aux liens culturels entre les Îles et la Bretagne – doit être en partie considéré comme une riposte aux insultes des Francs (ce qui est aussi le cas, mais d'une manière différente, de l'*Historia Brittonum*)⁹⁴.

Mais si les *Vitae* elles-mêmes ne nous renseignent guère sur le rôle qu'auraient joué ces « saints » en tant que guides des migrations bretonnes, leurs autres fonctions ne sauraient être négligées. Pour chaque « saint » fai-

92. *Ibid.*, II. 12-13 (p. 226-227). Pour une discussion, voir J. M. H. SMITH, *Province and Empire...*, *op. cit.*, p. 72.

93. E. DUEMLER (éd.), ERMOLDUS NIGELLUS, *Carmen in honorem Hlodovici*, *op. cit.*, p. 41-42.

94. Il serait bien sûr réducteur d'expliquer la floraison de l'hagiographie bretonne au IX^e siècle par une réaction défensive à la conquête carolingienne en pensant que ce mouvement est de même nature que la floraison hagiographique galloise du XI^e siècle, répondant à la conquête normande. J. M. H. SMITH, « Oral and Written : Saints, Miracles and Relics in Brittany, c. 850-1250 », *Speculum*, t. 65, 1990, p. 309-343, a mis en évidence la variété des motivations des hagiographes et leur alacrité à présenter une vue des pouvoirs des saints fort différente des standards carolingiens. On ne saurait, néanmoins, ignorer le contexte politique de l'époque.

sant l'objet d'une Vie écrite au cours du Moyen Âge, il en existait des dizaines d'autres dont le souvenir se perpétua sans l'aide de documents écrits, et même sans que soit donné sur eux le moindre renseignement biographique, sur la seule vertu d'un nom, d'un jour consacré et d'une présence dans le paysage. Afin d'être « textualisé » un « saint » se devait d'être le patron d'une communauté ecclésiastique instruite et relativement riche, plutôt qu'un simple chef religieux d'importance seulement locale. Il est possible que saint Samson ait été le premier dans ce cas, ses églises étant situées sur la frontière avec la Francie mérovingienne, c'est-à-dire dans une zone où les Vies des saints furent écrites peu de temps après le décès de ces derniers, pour des raisons tant politiques que religieuses, contrairement à ce qui se passa ailleurs dans le monde celtique. Pour juger de la véritable importance des « saints » dans la société bretonne, mieux vaut donc se tourner vers la toponymie que vers les récits hagiographiques.

À l'intérieur de la présente discussion, se trouvent deux questions auxquelles l'étude de la toponymie religieuse bretonne peut éventuellement apporter des réponses. Cette dernière laisse-t-elle tout d'abord entendre que, dans la Bretagne du haut Moyen Âge, l'Église jouait un rôle particulièrement influent dans l'ensemble de la société ? Par ailleurs peut-on penser qu'elle étaye l'hypothèse d'un mouvement vers la Bretagne, à partir d'autres contrées de langue celtique, de chefs spécifiquement chrétiens ?

On a depuis longtemps noté et analysé la fréquence avec laquelle des éléments religieux, tels que le breton/cornique *lan-* ou le gallois *llan-* (« église et son enclos »), le breton *loc-* (« lieu saint, ermitage »), le cornique *eglos* et le gallois *eglwys* (« église »), ainsi que le nom de saints réputés apparaissent dans la toponymie de toutes les contrées de langue celtique. Les implications de ces constructions toponymiques font toutefois encore l'objet de débats⁹⁵. Dans toutes ces zones, la densité de toponymes religieux s'explique en partie par

95. Pour un excellent résumé de l'historiographie de l'« âge des saints » dans l'Église celtique et une analyse des toponymes celtiques à racine chrétienne, voir R. SHARPE, « Martyrs and Local Saints in Late Antique Britain », dans A. THACKER, R. SHARPE (éd.), *Local Saints and Local Churches in the Early Medieval West*, Oxford, 2002, p. 75-154 ; pour une étude très sérieusement documentée des noms de lieux religieux de Cornouailles, O. PADEL, « Local Saints and Place-Names in Cornwall », *ibid.*, p. 303-360. Les ouvrages et articles sur l'hagio-toponymie bretonne comprennent : R. LARGILLIÈRE, *Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925 (nouv. éd. avec une introduction de B. TANGUY, Crozon, 1995) ; J. LOTH, *L'Émigration bretonne du V^e au VII^e siècle de notre ère*, Rennes, 1883 ; B. TANGUY, « Les paroisses primitives en *plou-* et leurs saints éponymes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155 ; ID., « L'hagio-onomastique bretonne : problématique et méthodologie », *107^e Congrès national des sociétés savantes. Brest, 1982. Philologie et histoire jusqu'à 1610*, I. *Questions d'histoire de Bretagne*, Paris, 1984, p. 323-340 ; E. VALLERIE, *Communes bretonnes et paroisses de l'Armorique*, Brasparts, 1986. Les toponymes gallois et irlandais ont été étudiés de façon moins approfondie, et il y a eu peu de travaux semblables analysant l'impact du christianisme sur les noms de lieux de l'ensemble de l'Europe occidentale ; une comparaison plus large entre les toponymes « celtiques » et ceux des régions européennes de langue romane ou germanique montrerait peut-être que l'onomastique celtique est moins exceptionnelle qu'on ne le pense souvent, O. PADEL, « Christianity in Medieval Cornwall : Celtic Aspects », dans N. ORME (éd.), *A*

l'existence d'un habitat dispersé, de nombreux petits établissements ecclésiastiques étant ainsi désignés là où, dans des zones d'habitat groupé, ils auraient été absorbés par les bourgades civiles. Dans toutes les régions celtiques insulaires, on peut affirmer que, au haut Moyen Âge, et ce malgré l'existence de très nombreux toponymes religieux, le christianisme n'affecta que relativement peu la vie de la majorité de la population ; un véritable réseau de paroisses pourvues d'une église, censées offrir aux communautés laïques qui y habitaient les services de l'Église et exerçant son contrôle sur celles-ci, ne se développa guère avant les siècles centraux du Moyen Âge et l'apparition de l'économie manoriale⁹⁶. Certains éléments indiquent néanmoins que la Bretagne se différenciait du monde celtique insulaire, en particulier par l'existence de noms de lieu en *plou*- et de documents du IX^e siècle qui permettent d'entrevoir l'organisation sociale liée à ces toponymes.

Les noms de lieu en *plou*- sont particuliers à la Bretagne, un seul autre toponyme de ce type étant connu dans les îles Britanniques (en Cornouailles). On suppose généralement qu'ils se sont formés assez tôt, au IX^e siècle et avant, car ils se rencontrent dans toute la zone correspondant à la plus grande extension (au IX^e siècle) de la langue bretonne ainsi que dans des textes du IX^e siècle, comme la Vie de Pol Aurélien rédigée par Wrmonoc et le cartulaire de Redon⁹⁷. L'élément *plou*-, dérivant du latin *plebs* par l'intermédiaire du brittonique tardif, signifie « le peuple », avec peut-être le sens spécifique de « communauté chrétienne laïque » (des dérivés du même mot latin se voient, à partir du XII^e siècle, en moyen gallois [*plwyf*] et en cornique [*plui*] avec le sens de « paroisse », mais n'entrent jamais dans des constructions toponymiques⁹⁸.) Dans la majorité des noms de lieu en *plou*-, le second élément est un nom de personne, qui est, dans la plupart des cas, un personnage réputé être un saint depuis le Moyen Âge. La majorité de ces toponymes correspond à des unités territoriales qui sont restées paroisses jusqu'à aujourd'hui, et ne désigne pas le village en constituant le centre nerveux, mais l'ensemble du territoire paroissial⁹⁹. Le cartulaire de Redon montre que les autres éléments caractérisant une *ploue* étaient l'habitat dispersé, où vivait une communauté de petits pro-

History of the County of Cornwall, t. II. *Religious History to 1650*, Londres, 2010, p. 110-125 (p. 125).

96. D. PETTS, *The Early Medieval Church...*, *op. cit.*, p. 171-173, 187-189 ; S. TURNER, « Making a Christian Landscape : Early Medieval Cornwall », dans M. CARVER (éd.), *The Cross Goes North*, Woodbridge, 2005, p. 171-194 (p. 178-182) ; T. M. CHARLES-EDWARDS, *Early Christian Ireland*, Cambridge, 2000, p. 118, résumant le débat, toujours ouvert, sur le rôle joué par l'Église irlandaise dans la gestion pastorale.

97. *Vita Pauli Aureliani* (F. PLAINE [éd.], « Vita sancti Pauli episcopi Leonensis in Britannia Minora auctore Wormonoco », *Analecta Bollandiana*, t. 1, 1882, p. 208-258, § 12 et 14 (p. 235-236, 238) ; A. DE COURSON (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863.

98. O. PADEL, « Cornish *plu*, parish », *Cornish Studies*, t. 2, 1974, p. 75-78.

99. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 182, 191-195. Sur la manière dont les éponymes de noms de lieux ont pu se faire une réputation de « sainteté » voir O. PADEL, « Local saints... », art. cité, p. 312-314.

priétaires indépendants, les *plebenses*, la présence d'une ou deux églises et d'au moins un prêtre, tenant généralement des terres par héritage, et enfin d'un personnage officiel, de statut héréditaire, le *machtiern*, qui n'était cependant pas lié à une seule et unique *ploue* mais administrait plusieurs d'entre elles¹⁰⁰. La *ploue* du IX^e siècle n'était donc pas une simple cellule ecclésiastique ou un domaine monastique, mais un district et une communauté ruraux, dans lesquels fonctions civiles et religieuses étaient étroitement associées.

Selon Largillière, dans la zone du bas Trégor qu'il avait étudiée en détail, toutes les paroisses dont il pouvait montrer qu'elles étaient réellement anciennes, portent un nom en *plou-*, à l'exception de deux d'entre elles, qui ne portent qu'un nom de saint¹⁰¹. Erwan Vallerie a généralisé cette étude à l'ensemble de la Bretagne avant que celle-ci s'étende jusqu'à Nantes et Rennes en 851, et pense pouvoir identifier 279 « paroisses primitives », dont 53 portent des noms gallo-romains, 169 un nom en *plou-*, deux un nom en *guic-* (du latin *vicus*) et 55 un nom de personne, qui, dans la plupart des cas, est celui d'un « saint »¹⁰². On peut cependant craindre que ces raisonnements soient circulaires, car leur point de départ est la présomption qu'un nom en *plou-*, une taille importante et une cohérence géographique caractérisent toujours ces « paroisses primitives ». Toutefois, si les conclusions de Vallerie sont correctes, *plou-* et nom de saint réputé devinrent des éléments essentiels de l'organisation territoriale de la Bretagne peu de temps après l'installation des immigrants bretons.

Plusieurs théories ont été avancées pour expliquer l'origine des *ploue*, certaines insistant sur leur caractère religieux et le rôle que l'on prête aux « saints » dans leur fondation, d'autres, au contraire, sur leur caractère laïque et leur lien possible avec les mesures défensives prises par l'État au Bas-Empire romain¹⁰³. Pour Bernard Tanguy, c'est l'immigration bretonne qui leur a donné leur caractère unique :

100. W. DAVIES, *Small Worlds. The Village Community in Early Medieval Brittany*, Londres, 1988, p. 63-67, 138-139, 158-159, 172-173, 197-198 ; Id., « Priests and Rural Communities in East Brittany in the Ninth Century », *Études celtiques*, t. 20, 1983, p. 177-197 (p. 177-179, 195-197). Il convient de souligner que, alors que les noms en *plou-* sont extrêmement nombreux dans l'ouest de la Bretagne, les documents concernant Redon ne couvrent qu'une petite zone du sud-est de la Bretagne, où seule une minorité des unités appelées *plebes* en latin porte des noms en *plou-*. Cependant, la taille semblable et la cohérence géographique des *ploue* occidentales et des *plebes* de Redon, de même que l'organisation apparemment similaire, dans les documents de Redon, des *plebes* portant un nom en *plou-* et des autres paraissent des preuves suffisantes pour que l'on puisse étendre les données du *Cartulaire* à l'ensemble de la Bretagne.

101. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 169-172.

102. E. VALLERIE, *Communes bretonnes...*, *op. cit.*, p. 208. On verra aussi les trois articles précédemment publiés par R. COUFFON dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXV, 1944-1945, et le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVI, 1950, p. 29-39, et t. LXXVII, 1951, p. 3-27.

103. Les arguments ont été résumés, de manière très judicieuse, par Wendy Davies (« Priests and Rural Communities », art. cité, p. 178-179). On peut y ajouter une référence à la théorie plus récente, mais extrêmement incertaine, selon laquelle les *ploue* furent créées après qu'Aëtius

« Les *ploue* bretonnes sont, elles, liées à l'installation d'émigrés, en partie christianisés, sur un territoire largement, voire totalement dépourvu de structures d'encadrement. Si dans certains cas, elles ont pu s'inscrire dans un cadre territorial antérieur – ce qui d'ailleurs reste à démontrer et demeure très problématique – elles existent d'abord comme communautés chrétiennes se déterminant par rapport aux pasteurs autour de qui elles se sont constituées et cristallisées. »

Selon Noël-Yves Tonnerre, elles correspondent à « une installation de Bretons organisée par les autorités romaines¹⁰⁴ ». Pour moi les *ploue* sont trop « organiques » et trop diverses pour qu'on puisse leur attribuer une seule et unique origine, et il me paraît plus probable qu'elles constituent des structures nées de l'accrétion successive d'éléments gallo-romains, brittoniques et chrétiens à des unités locales aux origines très anciennes, peut-être même préromaines¹⁰⁵. Toutefois, dans le sud-est de la petite Bretagne du IX^e siècle, la composante chrétienne de l'organisation de la *ploue*, qu'elle soit ou non primaire, jouait un rôle de premier plan. « Les données semblent montrer que chaque *plebs* [...] possédait son propre petit groupe de prêtres et d'ecclésiastiques divers. » Les *plebes* avaient leurs propres églises – *ecclesia Carantoerensis*, *ecclesia Ruffiac*, etc. – et « l'église d'Allaire était [...] explicitement appelée *ecclesia plebis* en 878, usage qui est également attesté dans l'ouest de la Bretagne à la fin du IX^e siècle [...] Les prêtres paraissent avoir

eut vaincu les Armoricaains en 445 ; ces *ploue* seraient des unités administratives dirigées conjointement par un prêtre de la communauté locale (le « saint » éponyme) et un juge – ou *princeps* – militaire appartenant aux troupes fédérées d'origine bretonne installées dans la péninsule armoricaine (le *machtirn* originel), voir S. KERNEIS, « *Pieve* d'Italie... », art. cité. On verra aussi P. FLATRÈS, « Les divisions territoriales de Basse-Bretagne comparées à celles des contrées celtiques d'outre-mer », *Annales de Bretagne*, t. 63, 1956, p. 3-17 (p. 7) ; L. PAPE, *La Civitas...*, *op. cit.*, p. 223-227 ; G. BERNIER, *Les Chrétientés continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Rennes, 1982, p. 27 ; N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994, p. 213. Pour moi, le fait que les *ploue* soient concentrées le long des voies et à proximité des agglomérations romaines, comme le montrent Pape et Tonnerre, est loin de prouver qu'elles trouvent leur origine dans une réorganisation opérée par les autorités militaires romaines ; on pouvait s'attendre de tout immigrant intelligent qu'il s'installe à proximité d'une voie de communication préexistante.

104. B. TANGUY, « Les paroisses bretonnes primitives », art. cité, p. 29-30 ; N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 213.

105. Pour Wendy Davies (« Priests and Rural Communities... », art. cité, p. 197), les *ploue* du IX^e siècle avaient déjà une longue histoire. Des unités comparables, appelées *conditæ*, sont mentionnées dans des documents datant d'une période allant de la fin du VII^e au IX^e siècle et correspondant à une vaste zone, couvrant l'ouest de la Neustrie et la vallée de la Loire. Bien que les historiens qui les ont étudiées pensent que leur origine est distincte de celle des *ploue* bretons, il vaut sans doute la peine de supposer que ces deux types d'unités correspondaient sans doute à un très ancien réseau territorial, couvrant une grande partie de la Gaule occidentale et légèrement modifié à date tardive. On verra M. ROUCHE, *L'Aquitaine, des Wisigoths aux Arabes (478-781). Naissance d'une région*, Paris, 1979, p. 152 ; N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 61-62 ; J.-P. BRUNTERC'H, « Le duché du Maine et la marche de Bretagne », dans H. ATSMAN (éd.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen, 1989, I, p. 29-128.

joué un rôle central dans leur village, et le grand nombre de fois où ils sont mentionnés doit suggérer l'existence d'une organisation protoparoissiale, sinon plus élaborée encore. » Wendy Davies conclut, de façon prudente, que ces éléments « ajoutent un certain poids aux arguments selon lesquels, dans la Bretagne du VI^e siècle, le clergé disposait de pouvoirs qu'on ne rencontre guère ailleurs », en soulignant « l'absence d'autorités politiques *laïques*¹⁰⁶ ». En d'autres termes, l'idée selon laquelle les « saints » étaient les chefs de ces communautés n'est pas entièrement fausse.

Il est possible que l'organisation chrétienne apparaissant dans les *ploue* représente une continuité de pratiques de l'Antiquité tardive – ici du VI^e siècle – que l'on entrevoit aussi dans le monde celtique insulaire¹⁰⁷. Bien que la plupart des historiens s'accordent sur l'existence d'une différence entre les *ploue* bretonnes et l'organisation ecclésiastique de la Grande-Bretagne celtique, cette différence n'est peut-être pas aussi absolue qu'on le croit parfois. En Cornouailles, la liste « vaticane » du X^e siècle, qui recense quarante-huit saints corniques selon un ordre correspondant en partie à la géographie existante des noms de paroisse, semble indiquer que dans certaines zones existait bien une organisation ecclésiastique territoriale protoparoissiale au moment où fut dressée la liste¹⁰⁸. Pour Wendy Davies, qui souligne qu'« à la lumière des données bretonnes il est nécessaire de [...] réexaminer les institutions

106. W. DAVIES, « Priests and Rural Communities... », art. cité, p. 191, 196-197. On verra aussi la mention d'un prêtre dans une inscription du VI^e ou VII^e siècle de Guer (Morbihan, W. DAVIES et al., *Inscriptions...*, op. cit., p. 195-200 (M3).

107. W. DAVIES, « Priests and Rural Communities... », art. cité, p. 196. Les analogies que l'on peut remarquer dans d'autres parties de l'Europe du haut Moyen Âge comprennent non seulement les *pievi* d'Italie étudiés par Kernéis et Bernier (voir *supra*, note 72 et 103), mais aussi les paroisses anciennes du nord-ouest de l'Espagne recensées dans le *Parochiale* de la fin du VI^e siècle du royaume suève, voir P. DAVID, *Études historiques sur la Galice et le Portugal du VI^e au XII^e siècle*, Coimbra, 1947, p. 30-44 ; B. L. OLSON, *Early Monasteries in Cornwall*, Woodbridge, 1989, p. 59. Le fonctionnement postérieur des communautés rurales de cette région apparaît dans les chartes du X^e siècle, voir W. DAVIES, *Acts of Giving : Individual, Community and Church in Tenth-Century Christian Spain*, Oxford, 2007. Ces paroisses sont parfois appelées *plebes* (W. Davies, communication personnelle, février 2011).

108. Cette liste a été publiée par B. L. OLSON, et O. J. PADEL, « A Tenth-Century List of Cornish Parochial Saints », *Cambrian Medieval Celtic Studies*, t. 12, hiver 1986, p. 33-71. Selon les auteurs, la disposition des noms pourrait témoigner de l'existence d'un système territorial protoparoissial (p. 68-69). O. J. Padel (« Local Saints and Place-Names », art. cité, p. 316-318) est revenu par la suite sur cette idée, sans toutefois exprimer ses doutes dans une analyse plus récente de cette même liste. Selon S. Turner (*Making a Christian Landscape*, op. cit., p. 155), il n'y aurait pas eu en Cornouailles de « protoparoisses » antérieures à la conquête normande. Il existe cependant un autre texte qui paraît aller dans ce sens. Dans le document fiscal appelé *Lay Subsidy* (1327) on voit que les impôts, en Cornouailles, n'étaient pas levés par *vill* ou par bourg, comme dans le reste de l'Angleterre, mais par paroisse, un certain nombre de zones desservies par une simple chapelle qui ne devinrent paroisses ecclésiastiques qu'après 1540 étant traitées comme des paroisses à cette fin. Cela paraît impliquer que dans la Cornouailles du bas Moyen Âge, les sphères d'influence des saints locaux, et ce même au niveau subparoissial, servaient d'unités territoriales laïques. Bien que ces deux ensembles n'appartiennent pas à la même période, une comparaison avec les *ploue* bretonnes n'a rien d'absurde (je dois ces informations à O. Padel, mais leur interprétation est mienne).

insulaire », certains des petits « monastères » anciens, attestés dans l'ouest des Midlands, dans le pays de Galles et en Irlande, étaient peut-être des églises collégiales de prêtres desservant des communautés laïques plutôt que des établissements ascétiques fermés¹⁰⁹.

Étant donné la possibilité d'un continuum institutionnel, il n'est pas surprenant que les données toponymiques paraissent montrer un lien fort et durable entre la Bretagne et les îles Britanniques. René Largillière et ses successeurs, dont E. G. Bowen, supposaient que tout éponyme d'un nom de lieu celtique à valeur religieuse était son véritable fondateur historique et que la commémoration des mêmes saints dans différentes régions de langue celtique, qu'il s'agisse de toponymes ou de la dédicace des églises, attestait les déplacements des saints eux-mêmes. On admet cependant aujourd'hui que l'extension du culte des saints, s'exprimant par l'intermédiaire de toponymes ou de dédicaces, fut un processus de longue durée et de nature complexe, se poursuivant pendant tout le Moyen Âge et parfois plus tard encore¹¹⁰. Les noms de lieu en *plou-* sont cependant, dans ce domaine aussi, hautement significatifs. Selon Bernard Tanguy, 60 % des saints éponymes des *ploue* bretonnes ont des liens avec les îles Britanniques : ils comprennent des saints bien connus comme Columba, Cadoc, Illtud et Teilo, apparaissant dans leur forme bretonne Coulm, Caduc, Ildut et Eliau à l'intérieur des toponymes en *plou-* que sont Plougoulm, Pleucadeuc, Ploerdut et Plédéliac¹¹¹. Plus un lieu habité était vaste et important, plus il est probable que le nom qui lui était attribué soit traditionnel : si l'ensemble d'une zone rurale, avec sa communauté laïque – et non une simple cellule monastique –, pouvait tirer son nom d'un saint gallois, cornique ou irlandais qui n'était jamais venu en Bretagne, il faut admettre que les liens personnels et les influences croisées de nature chrétienne entre ces régions celtiques devaient être encore plus forts que l'imaginent la plupart des tenants des migrations guidées par les « saints ».

Bien qu'il soit peu probable que les toponymes commémorant saint Cadoc, saint Budock, saint Gwinear, saint Buryan et bien d'autres saints au pays de Galles, en Cornouailles et en Bretagne témoignent de voyages entrepris par les « saints » eux-mêmes, leur origine se trouve très certainement dans des voyages effectués par *quelqu'un*. Plutôt qu'un seul et unique mouvement pionnier menés par des « saints », il faut sans doute envisager une période de plusieurs siècles où tout un ensemble de chrétiens de langue brittonique, appartenant d'abord à de vastes zones de la Bretagne insulaire

109. W. DAVIES, « Priests and Rural Communities », art. cité, p. 195 ; on verra aussi, cependant, D. PETTS, *The Early Medieval Church...*, *op. cit.*, p. 171-173, 187-189.

110. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.* ; E. G. BOWEN, *Saints, Seaways and Settlements...*, *op. cit.* Sur le mécanisme, encore mal compris, des dédicaces multiples aux mêmes saints, voir K. JANKULAK, « Adjacent Saints' Dedications and Early Celtic History », dans S. BOARDMAN et al. (éd.), *Saints' Cults in the Celtic World*, Woodbridge, 2009, p. 91-118, et O. PADEL, « Christianity in Medieval Cornwall : Celtic Aspects », art. cité, p. 112-114. Sur l'arrière-plan de l'Antiquité tardive, voir R. SHARPE, « "Gildas"... », art. cité.

111. B. TANGUY, « Les paroisses primitives en "plou" », art. cité, p. 136, 137, 144, 152.

postromaine, puis, dans un second temps, à la seule partie occidentale de l'île, effectuait de fréquents déplacements entre ces régions ; il s'agissait de fondateurs de monastères, comme Samson, d'érudits, comme Gildas et Winniau, de pèlerins ou de simples membres du clergé ou de laïcs particulièrement dévots, emportant dans leurs bagages leur vénération d'un saint particulier (Karen Jankulak l'a montré avec beaucoup de finesse dans son étude de l'implantation en Bretagne, au X^e siècle, du culte de saint Pétroc, originaire de Cornouailles¹¹²).

Les données concernant la transmission de textes et la paléographie confirment ce que révèle la toponymie des contacts étroits et continus entre la Bretagne et le monde celtique insulaire du VI^e au IX^e siècle. Roy Fletcher a donné une liste très commode des ouvrages insulaires qui, au haut Moyen Âge, passèrent sur le continent *via* la Bretagne : elle comprend la *Collectio canonum Hibernensis* (bien que, selon David Dumville, l'intérêt que l'empire carolingien porta à ce texte soit attesté au moins aussi tôt qu'en Bretagne), le *De Excidio Britanniae* de Gildas, le *Hisperica Famina*, des extraits du pénitentiel de Vinnian/Winniau, le *Synodus episcoporum* (autrefois appelé « Premier Synode de saint Patrick »), une collection de six canons irlandais du VII^e siècle, les *Canones Adomnani*, et le *Liber quæstionum in Evangeliiis*¹¹³. Il faudrait peut-être ajouter à cette liste quatre textes courts, apparemment d'origine britannique et datés du VI^e siècle : la Préface de Gildas sur la pénitence, le Synode du nord de la Bretagne, le Synode du Bois de la Victoire, les Extraits d'un livre de David¹¹⁴. Bien qu'il n'existe pas de manuscrit breton de ces textes (ni d'autres d'ailleurs) qui soit antérieur à la fin du VIII^e siècle, tous ces documents semblent bien avoir été composés au milieu du VIII^e siècle, sinon plus tôt encore, ce qui donne à penser que les contacts entre la Bretagne et les îles Britanniques sont antérieurs à la rédaction de ces manuscrits ; il est probable qu'au IX^e siècle on se contenta de copier rapidement ces derniers afin d'en assurer la sauvegarde, sans qu'apparaisse néanmoins une nouvelle tradition manuscrite. Les données paléographiques confortent aussi cette hypothèse de contacts à date haute avec la Bretagne insulaire, les manuscrits bretons les plus anciens utilisant toute une gamme d'écritures insulaires, avec toutefois des particularités régionales¹¹⁵.

112. K. JANKULAK, *The Medieval Cult of St Petroc*, Woodbridge, 2000, p. 73-114

113. R. FLETCHER, « *Libelli et Commentarii Aliorum. The Hibernensis and the Breton Bishops* », dans K. RITARI, A. BERGHOLM (éd.), *Approaches to Religion and Mythology in Celtic Studies*, Newcastle, 2008, p. 110-119 ; D. DUMVILLE, « Ireland, Brittany and England : Transmission and Use of *Collectio Canonum Hibernensis* », dans C. LAURENT, H. DAVIS, (éd.), *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire (Actes du colloque de Rennes, 29-31 mars 1993)*, Rennes, 1994, p. 85-106 (p. 90). D. Dumville incite à la prudence quant à l'hypothèse d'une « circulation privilégiée des manuscrits entre les contrées de langue celtique au haut Moyen Âge ».

114. Publié par L. BIELER (éd.), *The Irish Penitentials, op. cit.*, p. 60-73, avec analyse p. 3 ; pour la suggestion de G. Le Duc d'une origine bretonne du *Synodus Aquilonalis Britannie*, voir *supra*.

115. D. N. DUMVILLE, « Writers, Scribes and Readers in Brittany, A.D. 800-1100 : The Evidence of Manuscripts », dans H. FULTON (éd.), *Medieval Celtic Literature and Society*, Dublin, 2005, p. 49-64 (p. 51-52). Dans cet article sont également analysés d'intéressants exemples du

Les VII^e et VIII^e siècles sont des temps presque entièrement obscurs en ce qui concerne l'Église galloise, en particulier après que les Églises irlandaises eurent cessé de suivre leurs mentors britanniques pour adopter, à plusieurs reprises entre 632 et 712, la date de la Pâque romaine, l'Église galloise finissant par faire de même en 768. À la même époque, les hommes d'Église venus de Grande-Bretagne sont très rares sur le Continent, et l'on a bien du mal à en repérer dans l'active *peregrinatio* des Anglo-Saxons et des Irlandais¹¹⁶. Il est toutefois possible, si l'on se fonde sur les données textuelles, que l'Église galloise ait fourni des érudits – et un certain nombre de « saints » éponymes – aux Églises bretonnes au cours de la même période. Entre les années 630 et 751, le royaume franc ne paraît pas être intervenu militairement en Bretagne, à l'inverse du nord et de l'ouest de la Bretagne insulaire, qui durent subir l'expansion des royaumes de Northumbrie et de Mercie, et de la Domnonée insulaire, qui, à partir de la fin du VII^e siècle, fut soumise aux assauts des Anglo-Saxons du Wessex. Une « fuite des cerveaux » du pays de Galles vers la petite Bretagne, et des déplacements réciproques entre celle-ci et le sud-ouest de l'île paraissent extrêmement probables, et il est fort possible que les liens ecclésiastiques entre les trois régions que donne à voir la Vie de saint Samson, à la fois dans les événements qu'elle rapporte et les circonstances de sa composition, soient bien réels et qu'ils correspondent à une période allant du VI^e siècle au début du IX^e siècle. Nous ne connaissons pas la position des Églises bretonnes quant à la question de Pâques, mais la lettre d'Aldhelm au roi Gerent de Domnonée insulaire, datée de 700 environ, montre que les Églises du sud-ouest de la Bretagne insulaire, à l'instar de celles du pays de Galles, ne s'étaient pas encore conformées à la Pâque romaine, cela étant peut-être également vrai des Églises de petite Bretagne, qui semblent avoir largement ignoré leurs voisins francs¹¹⁷. Les origines galloises que l'on donne à tant de saints bretons dans leur hagiographie relèvent peut-être en partie d'une convention littéraire, mais reflètent probablement aussi le fait que la petite Bretagne fut la région qui profita le plus de ces échanges culturels au long cours, du moins jusqu'au

transfert de gloses entre les différentes régions de langue brittonique et au-delà de celles-ci. Il existe aussi des preuves épigraphiques de ces contacts : une inscription de la fin du VIII^e siècle ou du début du siècle suivant de Landaul (Morbihan) montre une forme inhabituelle de la lettre M qui se voit aussi dans une inscription de Llanllyr, Ceredigion, W. DAVIES et al., *Inscriptions of Early Medieval Brittany*, op. cit., p. 201-211 (M4) ; N. EDWARDS et al., *A Corpus of Early Medieval Inscribed Stones and Stone Sculpture in Wales*, Cardiff, 2007, t. II, p. 168-169.

116. Pour les preuves, voir B. MERDRIGNAC, « Bretons et Irlandais en France du Nord – VI^e-VIII^e siècles », dans J.-M. PICARD (éd.), *Ireland and Northern France c. 600-850*, Dublin, 1991, p. 119-142. C. Thomas (« Beyond Empire II : Christianities of Celtic Peoples », dans T. F. X. NOBLE, J. M. H. SMITH [éd.], *The Cambridge History of Christianity*, III, *Early Medieval Christianities, c. 600-1100*, Cambridge, 2008, p. 86-106 [p. 88-89]) donne plus d'importance aux contacts entre la Bretagne celtique et le continent.

117. M. LAPIDGE, M. HERREN (trad.), *Aldhelm. The Prose Works*, Ipswich, 1979, p. 140-143. Il est probable que les Bretons ne résistèrent pas plus longtemps que les Gallois, mais les « preuves » que Bernard Merdrignac essaye d'apporter à cette question (*Les Saints bretons*, op. cit., p. 196-198) ne sont guère convaincantes.

IX^e siècle, où l'on vit la Bretagne accueillir avec enthousiasme la Renaissance carolingienne, la situation s'inversant peut-être par la suite¹¹⁸.

Il faut donc bien admettre qu'il y a un certain fond de vérité dans l'impression selon laquelle la migration vers la petite Bretagne fut « supervisée par les « saints » », sans que cela signifie nécessairement que les dits « saints » aient mené et organisé des groupes d'immigrants ; dans toute la période s'étendant du VI^e au IX^e siècle au moins, des religieux traversèrent la Manche, leurs voyages laissant des traces indélébiles dans la toponymie et la culture écrite bretonnes, accompagnés d'un clergé qui joua un rôle de premier plan dans l'organisation sociale de la Bretagne. Le mouvement chrétien de Bretagne insulaire du VI^e siècle, aristocratique, fier de sa culture latine et faisant preuve d'un ascétisme fervent, pouvait tirer fierté de la conversion au christianisme de l'Irlande, alors même que les bases sociales – celles de l'Antiquité tardive – sur lesquelles il était assis étaient en train de disparaître en Bretagne insulaire ; mais, au VII^e siècle, la trahison de ses élèves irlandais et de la papauté, que révèle très clairement l'*Historia ecclesiastica* de Bède, lui fit peut-être reporter son énergie missionnaire vers la petite Bretagne¹¹⁹. Il en résulta une relation unique entre les hommes d'Église et les laïcs, qui en vinrent à se soutenir mutuellement, comme dans l'Angleterre anglo-saxonne et en Gaule, mais, comme je le montrerai plus loin, dans le contexte d'une organisation politique fragmentée, composée d'unités de très petite taille – plus encore qu'au pays de Galles et en Cornouailles – donnant au clergé et aux « saints » qu'ils représentaient, une fonction sociale étonnamment forte.

(à suivre)

Résumé

Les théories concernant les « migrations bretonnes » vers l'Armorique n'ont guère pris en compte les développements récents de la recherche. Une nouvelle approche de ce phénomène est donc nécessaire.

Abstract

The theories concerning the « Breton migrations » to Armorica have hardly taken into account new developments in this field of research. A new approach to the phenomenon is therefore needed.

Diverradur

N'ez eus ket bet tennet gounid gant an teorioù diwar-benn istor ar Vretoned oc'h erruoud en Arvorig eus kavadennoù diwezañ an Enklask. Red eo neuse kinnig studioù newez diwar e benn.

118. Selon D. Dumville, on exporta des ouvrages de Bretagne vers le sud de l'Angleterre pendant une génération après le milieu des années 880 (« Writers, Scribes and Readers », art. cité, p. 52, note 15). Le seul manuscrit d'origine bretonne attesté en Cornouailles ou au pays de Galles à peu près à cette époque est le *Bodmin Gospels*, mais il a pu en exister d'autres (sur le *Bodmin Gospels*, voir M. LAPIDGE, R. SHARPE, *A Bibliography...*, *op. cit.*, n° 121, 168, p. 40, 53-54).

119. Sur les relations entre les Églises insulaires et continentales, voir C. THOMAS, « Beyond Empire... », art. cité, p. 86-89.



Du Léon en Anjou, le singulier destin des Keroullay (xiv^e-xv^e siècle)

par Jean-Luc Deuffic
avec la collaboration de Jean Kerhervé

Les quatre lignes consacrées aux Keroullay par le *Nobiliaire et armorial de Bretagne* de Pol Potier de Courcy (1815-1891)¹ démontrent à l'évidence que l'auteur n'avait que peu d'informations sous la main, en l'occurrence celles émanant de Guy Le Borgne, sieur de Treuscoat, conseiller du roi, bailli de Lanmeur, auteur d'un *Armorial breton* publié à Rennes en 1666-1667². De mon côté, en 1983, j'ai fait paraître dans la présente revue une note de trois pages sur un membre éminent de ce lignage léonard, Jean de Keroullay, professeur réputé, théologal de Narbonne, inhumé dans la chapelle royale de Saint-Yves à Paris en 1398³. La découverte récente de documents inédits aux Archives départementales de Maine-et-Loire me conduit à présenter cette nouvelle contribution susceptible de retracer l'ascension des Keroullay loin de leur terre natale, en pays d'Anjou.

Des armes, une terre : Keroullé à Pencran

Les armes que Guy Le Borgne attribue aux Keroullay – « De vair au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or, couronné, armé et lampassé d'azur » –

-
1. *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 3^e éd., Rennes, 1890, t. II, p. 121. Nous adoptons la forme « Keroullay » donnée primitivement par trois *ex-libris* du XIV^e siècle, Bibl. mun. Carnegie, Reims, mss 184, 501 et 684.
 2. G. LE BORGNE, *Armorial breton*..., Rennes, 1667, p. 151.
 3. J.-L. DEUFFIC, « Universitaires bretons au Moyen Âge : Jean de Keroullay », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 53-56.

ne sont pas celles qui figurent sur la tombe même de Jean de Keroullay, jadis dressée contre le mur gauche du grand autel de Saint-Yves de Paris⁴. En effet, le croquis levé par Roger de Gaignières (mort en 1715) et corroboré par l'antiquaire Aubin Louis Millin en 1792⁵ laisse voir distinctement un écu « losangé de sable et d'argent, au chef d'argent chargé d'un lion passant de sable » (fig. 1 et 2).

La « réformation des feux » du Léon de 1426 précise que « le seigneur de Kercoent fait exempter un métayer à Keroullay en Ploudiry⁶ ». Ce fief ancien du Léon fut très vraisemblablement le berceau de la famille Maurice⁷, qui joignit à son nom celui d'une terre (aujourd'hui Keroullé) à Pencran, cette dernière trêve relevant, comme La Martyre, Pont-Christ, Saint-Julien de Landerneau, La Roche-Maurice, de l'imposante paroisse de Ploudiry, le plus riche des prieurés de l'abbaye de Daoulas en pays de Léon. Les armes des Kercoent, un « losangé d'argent et de sable », sont proches de celles des Keroullay, ce qui ne peut étonner car les deux familles s'unirent, comme nous le verrons plus loin. Curieusement, les Omnes, seigneurs de Keroullé – anciennement « Kerourlay », à Hanvec, dans le diocèse de Cornouaille, dans la mouvance de l'abbaye de Daoulas – portent également un « losangé d'argent et de sable, à la coupe couverte d'or sur le tout ». Les origines de cette famille ne sont guère établies mais nous savons qu'elle fut de l'entourage des vicomtes de Léon et du Faou : le 21 août 1363, Hervé Omnes reçut un legs dans le testament d'Hervé de Léon⁸.



Fig. 1. – Armes de Jean de Keroullay.
Dessin Bernard de Lépinay (©).

4. Sur Saint-Yves de Paris, voir R. COUFFON, « La confrérie de Saint-Yves à Paris et sa chapelle », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et Mémoires*, t. LXIV, 1932, p. 1-65 ; J.-L. DEUFFIC, « La confrérie Saint-Yves de Paris en 1368 : une liste de membres inédite », dans *Pecia*, vol. 2, 2003, p. 29-63 ; C. VULLIEZ, « Grands universitaires bretons dévots de saint Yves à Paris aux XIV^e et XV^e siècles », dans J.-C. CASSARD, G. PROVOST (éd.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*, Brest-Rennes, 2004, p. 39-51.
5. A.-L. MILLIN, *Antiquités nationales ou recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, fresques, etc., tirés des abbâies, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, Paris, 1792, t. IV, p. 12-13.
6. H. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, 2010, p. 212. L'enquête de 1448 indique encore, parmi les nobles de Ploudiry, « Kercoent à Keroullé », d'après Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12874 (non paginé, paroisses citées par ordre alphabétique).
7. Les documents universitaires et les Archives vaticanes utilisent généralement le nom complet : *Mauricii alias de Kaeroulay* ; *Keroullay, alias Mauricii*, etc.
8. J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 120 et note 156. Les

De façon significative, les chanoines réguliers de Notre-Dame de Daoulas réservèrent aux Keroullay, désireux de prolonger un certain enracinement local, une place de choix dans leur martyrologe-obituaire. Au « troisième des calendes d'octobre (29 septembre), le dimanche après la fête de saint Michel », la communauté célébrait « un anniversaire pour le sieur Jean de Keroullag (*sic*) et pour monseigneur Hugo, évêque de Tréguier, et pour les parents et bienfaiteurs des susdénommés ». À l'établissement de cette fête, les religieux avaient reçu « vingt sols de revenu annuel et deux tablettes⁹ de bois renfermant d'excellentes reliques ». De même, au 2 mai 1379, était inscrit l'obit de « Guido de Keroullay¹⁰ ». Jean Guérault assurait alors la gouvernance du monastère. Cet abbé estimé (mort en 1398¹¹),

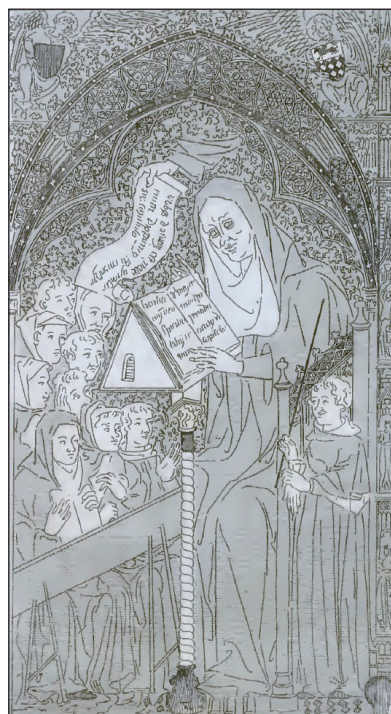


Fig. 2. – Monument funéraire de Jean de Keroullay à Saint-Yves de Paris.

D'après A.-L. MILLIN, *Antiquités nationales...*, *op. cit.*

prénoms Hervé et Guyomarc'h, portés par plusieurs membres de cette famille, montrent leur attachement à la lignée vicomtale de Léon.

9. Synonyme de « tableau, reliquaire qu'on donne à baiser pendant la messe », C. DU FRESNE, *SR DU CANGE, Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1848, t. VII, p. 311.
10. J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 106, 131-132. Un autre membre de cette famille, prénommé Guillaume, est inscrit sur le *rotulus* du 22 mai 1349 des maîtres de la nation de France à l'université de Paris, dont Jean de Keroullay était alors procureur : *Magistro Guillermo Maurici de Kaeroullay, presbytero Leonen[sis] dyoc[esis]*, H. DENIFLE, A. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, 1891, t. II, p. 636. Le 29 septembre 1357, il assista à la consécration et bénédiction de la chapelle royale Saint-Yves de Paris, R. COUFFON, « La confrérie de Saint-Yves... », art. cité, p. 15. Maître ès arts, chanoine de Nantes et de Saint-Aubin de Guérande, Guillaume Maurice de Keroullay appartenait à la *familia* du cardinal Hugues de Montrelais, dit le « cardinal de Bretagne » († 1384), dont il fut chambellan et maître de chapelle. À sa mort, Jean Boucheron lui succéda dans son canonicate de Nantes (1388), G. LESQUEN, G. MOLLAT, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1903, p. 167, note 1.
11. À la suite de la résignation d'Alain *Scissoris* (Quiguer ?) de Forsquilly, Jean Guérault (armes : *d'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'argent*) fut pourvu de l'abbaye de Daoulas en novembre 1350. Son frère et procureur, « maître » Guillaume, fit don à l'abbaye de tous ses livres en 1398. Un autre Jean Guérault, prieur de Ploudiry avant 1445, décéda à Viterbe, ville du Latium au nord de Rome, ancienne résidence pontificale.

restaurateur du monastère fortement touché par les guerres, appartenait à la famille Penhoat solidement établie au manoir de Chef-du-Bois (Penhoat) à Pencran, d'où les relations entretenues avec le lignage voisin des Maurice de Keroullay¹². Hormis ces références nécrologiques précieuses, nous ne savons presque rien des premiers Keroullay en Bretagne avant le milieu du XIV^e siècle.

Les Keroullay en Anjou : universitaires et chevaliers

Faute d'université implantée en Bretagne – celle de Nantes ne fut créée qu'en 1461, sous François II –, les étudiants s'exilaient vers Paris, Angers, Orléans, Montpellier, Avignon, Toulouse (voire jusqu'à Bologne, en Italie), où parfois des collèges associés leur offraient de meilleures conditions matérielles. Point d'ancrage le plus proche pour les Bretons, l'université d'Angers¹³, officiellement reconnue en 1337, réformée en 1364, avec ses « nations » (dont celle de Bretagne), sa faculté de droit réputée, était un véritable creuset culturel et social pour la formation de juristes qualifiés que sollicitaient alors les diverses chancelleries, celle de Bretagne incluse : plusieurs conseillers de Jean IV étaient issus de l'*alma mater* angevine, tels Raoul de Caradeuc, Guy de Cléder, Guillaume de Saint-André, Hugues de Keroullay.

Parallèlement, la guerre de Succession de Bretagne jetait sur les routes nombre de gens de guerre. En 1364, la bataille d'Auray mettait fin au conflit et des soldats bretons démobilisés vinrent alors grossir, après le traité de Guérande (1365), les rangs des Grandes Compagnies. L'Anjou n'échappa pas aux exactions. Des hommes de guerre firent acquisition de terres et de fiefs, et s'y établirent définitivement, d'autres y étaient déjà solidement implantés, comme Jean de Châteaubriand, seigneur de la Maurouzière (commune de Vauchrétien, Maine-et-Loire), en 1366, et du « Bourgbancinays » (Barbassinet, aux portes de Brissac, Maine-et-Loire), entre 1375 et 1393. Parmi ces Bretons installés en Anjou figure Hugues de Kerautret¹⁴. Lieutenant, sénéchal et gou-

12. Comme nous le verrons plus loin, une autre famille importante, également possessionnée à Pencran, les Salahadin, dont est issu Olivier, mort évêque de Nantes en 1354, fut alliée aux Keroullay.

13. Voir J.-M. MATZ, « Saint Yves, patron de la nation de Bretagne de l'université d'Angers à la fin du Moyen Âge », dans J.-C. CASSARD, G. PROVOST (éd.), *Saint Yves et les Bretons...*, *op. cit.*, p. 27-38 (p. 29-30). En 1378, sur un total de six cent trente-deux étudiants, deux cent soixante-quatre venaient de Bretagne.

14. Le manoir des Kerautret, à Plougoulm, passa aux Nuz puis aux Traonélorn (ancien *Tnouelorn*). En 1426, ce domaine était aux Kercoent à la suite du mariage de Nuz de Traonélorn avec Margilie de Kercoent. Les Kerautret possédaient des chapelles et enfeux dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Leurs armes primitives – *deux chevrons cantonnés de trois quintefeuilles* –, visibles à la maîtresse-vitre de l'église de Plougoulm, au-dessus du grand autel, ont été remplacées par un *échiqueté d'or et de gueules de quatre tires*, qui étaient celle des Traonélorn, issus probablement des Kergournadec^h. La devise, *Marteze*, que le *Catholicon* de Jean Lagadeuc traduit par « À l'aventure », leur était commune, voir M. PASTOUREAU, *Armorial des chevaliers de la Table ronde*, Paris, 1983, p. 24 (*Marteize*) ; P. PEYRON, *La Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et le Minihy-Léon*, Quimper, 1901, p. 62-66. Pour les différentes

verneur de la vicomté de Limoges pour « monsieur le duc de Bretaingne¹⁵ », il brilla dans les armes, accompagnant Bertrand du Guesclin sur les champs de bataille¹⁶. Guillaume de Saint-André¹⁷, dans son *Libvre du bon Jehan*, nous apprend qu'il suivit le parti de Charles de Blois :

« Et fist Charles, par sa puissance,
Chevalerie venir de France,
Et eut o lui maint damoiseau
Et Glesquin le preux, le vasseau,
Keraneret¹⁸ auxi y estoit,
En qui forment il se fioit ... »

Ce dernier eut bonne fortune. Ses exploits furent récompensés. Déjà en 1356, à la suite du désastre de Poitiers, Jean de Berry, fils du roi de France, alors à peine âgé de seize ans, manda au trésorier royal de lui verser 200 deniers d'or pour l'aider à payer sa rançon¹⁹. De même, en 1364, plusieurs marchands de la « principauté d'Acquittaine » le remboursèrent d'une

alliances entre ces familles, voir Y.-P. CASTEL, « Les armoiries de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 79-101 (p. 84-85).

15. Nommé avant le 22 septembre 1361, Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 740 ; M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne, 1341-1364*, Rennes, 1996, p. 215, n° 261.

16. Il participa à la montre de Foulques de Laval le 15 novembre 1356 et prit la qualité de chevalier dans une quittance du 7 octobre 1356, scellée de ses armes, *deux chevrons, cantonnés de trois quintefeilles deux en chef et une en pointe, chargée d'une étoile à six branches en abîme* ; support : *deux sirènes* ; cimier : *un buste d'homme*. Bibl. nat. France, Pièces originales, 1605, dossier 37 017, p. 2 (1356), sceau fragmentaire ; autre quittance du 28 juillet 1357, P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 1516 ; M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne*, Paris, 1993, t. I, n° 1557, adopte fautivement le prénom « Hervé » : « Hue » correspond à Hugues.

17. J.-M. CAUNEAU, D. PHILIPPE, *Guillaume de Saint-André. Le bon Jehan et le Jeu des échecs. XIVe siècle. Chronique de l'État breton*, Rennes, 2005, p. 268-269, v. 677-682.

18. « Karentret », Bibl. nat. France, ms. fr. 5037 (XV^e siècle) ; « Kentré », *ibid.*, ms. fr. 10174 (vers 1490) ; « Kaerautret », *ibid.*, ms. fr. 22308 (fin du XVII^e siècle) et dans l'*Histoire de Bretagne* de G.-A. Lobineau (1707). J.-M. CAUNEAU, D. PHILIPPE, *Guillaume de Saint-André...*, *op. cit.*, p. 268, note 22.

19. « Jehan, filz du roy de France, conte de Poitiers et lieutenant de monseigneur oultre la rivière de Loire et en toute la langue d'oc, a nostre amé Nicolas Odde, receveur général de monseigneur esdictes parties, ou a son lieutenant, salut. Nous, pour considération des bons et agréables services que nostre bien amé messire Hue de Kanuautret (*sic*), chevalier, a fait longuement et loyaument a monseigneur en ses guerres, et fait de jour en jour, et en recompensation de plusieurs pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenuz en ceste derienne besoigne de lez Poitiers, en la compagnie monseigneur, où il a esté prins des ennemis de mondit seigneur, et pour li aidier a paier sa raencon dudit messire Hue, avons donné et donnons ceste foiz, de grace especial et de certaine science, la somme de deux cenx deniers d'or a l'escu d'or. Si vous mandons que tantost, sanz aucun delay ou autre mandement attendre, vous paieiz et delivrez audit messire Hue ou a son certain commandement lesdiz II^c deniers d'or a l'escu, non obstant autres dons a li faiz par monseigneur ou ses lieutenans. Et, par raportant lettres de reconnaissance dudit chevalier desdiz II^c escus avec ses présentes, nous voulons et mandons ladite somme estre allouee en voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz bien amez les gens des comptes monseigneur a Paris, sanz aucune difficulté. Donné à Paris sous le seel de nostre

somme de 1 000 francs d'or engagée pour obtenir du duc de Bretagne un impôt qui les indemniserait des pillages subis « pendant la trêve²⁰ ».

Nicolas de Kerautret, son frère, chanoine, docteur ès arts et étudiant en théologie, disposait d'une prébende à Angers et à Coutances, et avait été archidiacre d'Étampes, chanoine prébendé de la collégiale Saint-Opportune, chapelain de Saint-Eustache à Paris²¹. Il fut inhumé dans la cathédrale d'Angers avant mai 1363. Olivier de Kerautret, son autre parent, pareillement chanoine à Angers en 1361-1362²², fut pourvu de l'archidiaconat d'Outre-Maine.

Document précieux pour notre dossier, une supplique du 28 avril 1361, adressée au pape par l'université de Paris, renseigne sur la parenté d'Hugues de Kerautret et d'Hugues de Keroullay²³. De même, un acte de 1388, énumérant des échanges opérés entre Yvon de Keroullay et Yvon de Kercoent, précise que le premier détenait des biens dans la ville close de Guingamp, « de la succession ou cause aient de feu monsieur Hugues de Kerautret²⁴ ».

Au sud d'Angers, la seigneurie des Marchais-Revart, située à Faye-d'Anjou, propriété de Barthélemy de l'Isle-Bouchard en 1356, fut donnée en partage le 28 juillet 1361 par Bouchard de l'Isle-Bouchard, probablement son fils, à Guillaume de Saint-Denis, qui reçut la tierce partie de la terre de Rochefort, où elle était incluse, à la charge d'un denier seulement, sans foi ni hommage. Pendant quelques années, cette terre avait été possédée par un noble castillan, Domingo d'Aguilar, qui l'avait acquise de Regnault de Précigné²⁵. Le 15 novembre 1362, le chevalier breton Hugues de Kerautret obtint des enfants de Mabille, veuve de Guillaume de Saint-Denis, les terres

secreé, le V^e jour d'octobre l'an mil CCCL et six », Bibl. nat. France, Pièces originales 1605, dossier 37 017, n° 3. Voir sur ces épisodes F. AUTRAND, *Jean de Berry*, Paris, 2000, p. 86 et suiv.

20. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2954.

21. 28 avril 1361, *Supplicat Sanctitas Vestra Hugo de Kerautret, miles, senecalus et gubernator vicecomitatus Lemovicen, in personam fratris sui germani magistri Nicolai de Kerautret, licentiatii in artibus et scolaris in theologia, de canonia et prebenda et archidiaconatu de Stampis ...*, W. J. COURTENAY, E. D. GODDARD, *Rotuli Parisienses : Supplications to the Pope from the University of Paris*, t. II, 1352-1378, Leiden, 2004, p. 564-565. Saint-Eustache : Arch. nat., L 562, n° 26, 1362 ; notaire : *Yvonis Albi de Altavilla* (Yves Le Guen de Kerhuel), clerc du Léon, nommé à cet office dès 1321, base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 014764 : lettre commune, Jean XXII, Avignon, 21 novembre 1321, éd. G. MOLLAT. Sur Nicolas de Kerautret, L. DE FARCY, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, Angers, 1901-1946, t. II, p. 238 ; J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers*, Turnhout, 2003, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, 7, n° 212, p. 303.

22. ID., *ibid.*, n° 637, p. 305.

23. *Supplicat S. V. (Sanctitas Vestra) Hugo de Kerautret, miles senecalus [...]. Item dictus senecalus personam consanguinei sui, magistri Hugonis de Keroullay...*, W. J. COURTENAY, E. D. GODDARD, *Rotuli Parisienses...*, t. II, *op. cit.*, p. 564-565.

24. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2953/4.

25. Probablement Regnault de Précigné (ou de Pressigny), fils de Regnault de Précigné, chevalier, seigneur de la Brétinière, de Marans, etc., et d'Eustachie de L'Isle-Bouchard, décapité en 1353 par ordre du roi Jean.

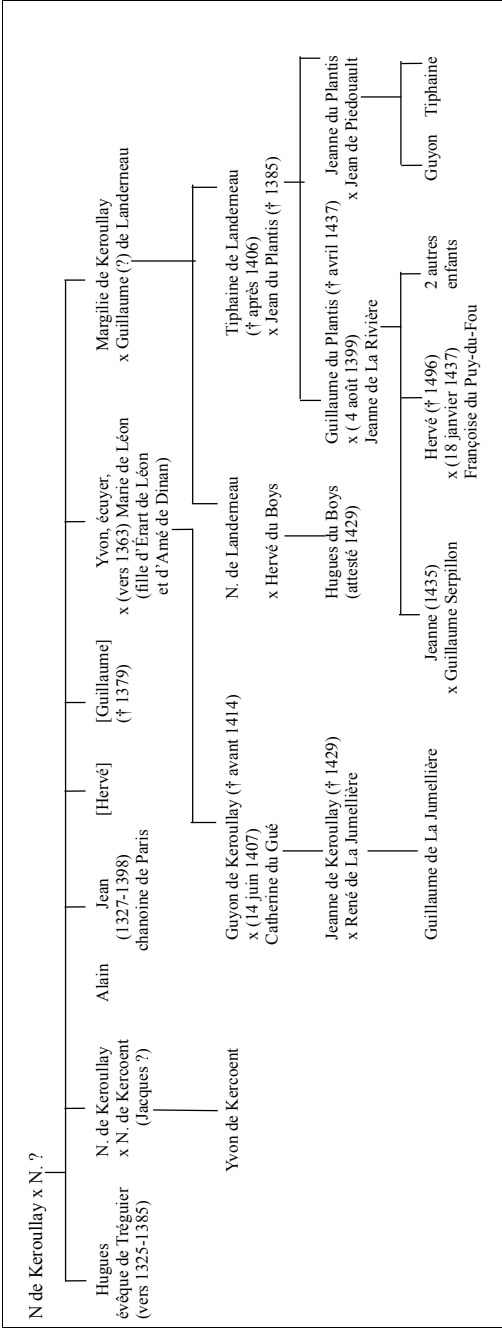


Tableau généalogique. Les Keroullay et leurs alliances.

À la deuxième génération, celle de Jean, le rang de naissance d'Hervé et de Guillaume († 1379) n'a pu être situé avec exactitude. Il faudrait encore ajouter à la fratrie le Guido de l'obituaire de l'abbaye de Daoulas, mentionné plus haut.

des Marchais-Revart²⁶, et le 8 février 1363 Lucas Durand lui céda l'ensemble de ses droits sur la succession dudit Guillaume. Les seigneurs de L'Isle-Bouchard, originaires de Touraine²⁷, étaient apparentés aux Keroullay par la famille de Léon. En effet, Jeanne de L'Isle-Bouchard, dame de L'Isle-Ogier et de Cinq-Mars-La-Pile, épousa Bonabès de Rougé, baron de Derval (env. 1320/1328-1377), chambellan et conseiller de Jean (II), fils de Jean, seigneur de Derval et de Jeanne de Léon²⁸ : dans un acte du 6 septembre 1366, « Bouchart de Lisle » parle explicitement ainsi de son « cher cousin monsieur Hues de Karollay²⁹ ».

À la deuxième génération, celle de Jean, le rang de naissance d'Hervé et de Guillaume († 1379) n'a pu être situé avec exactitude. Il faudrait encore ajouter à la fratrie le *Guido* de l'obituaire de l'abbaye de Daoulas, mentionné plus haut.

Yvon de Keroullay, le soldat de la famille

Le vendredi 28 novembre 1365, Bouchard, seigneur « de Lile Bouchart et de Doué » délivrait à Yvon de Keroullay, écuyer,

« les heritages et terres de Marchies Revart, la terre de Fodon et toutes les autres terres et heritages que feu monseigneur Hugues de Kerautret, jadis chevalier, avet aquis ou fié de mondit seigneur de Lile, lesquelles chouses avoient esté prinses et sesies en la main de mondit seigneur par deserence, pour ce que ledit monseigneur Hugues, qui sciet du pais de Bretaingne, estre mort sans hoir de son corps. Et ledit Yvon nous a enformez que ledit monseigneur Hugues l'avet donné touz ses conquez et tout ce que il li povet doner de droit et de coustume. Et nous a auxi enformez ledit Yvon que ledit monseigneur Hugues avet patremoine en Bretaingne, par quoy, par la coustume d'Anjou il li point donner touz ses conquez³⁰. »

Yvon de Keroullay, dont les parents nous sont pour lors inconnus, fit un mariage remarqué en s'alliant à l'illustre famille des seigneurs de Léon : il épousa vers 1363 Marie, fille d'Érart de Léon³¹ et d'Amé de

26. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 346, n° 111.

27. Sur les origines de cette famille, voir, entre autres, P. SOUTY, « Les seigneurs de l'Isle-Bouchard au XI^e siècle », *Bulletin des Amis du Vieux-Chinon*, t. V, fasc. 7, 1952 (1953), et 8, 1953 (1954), p. 293-296.

28. Fille aînée d'Hervé VI de Léon, Jeanne avait épousé en premières noces Olivier de Rohan, alors veuf.

29. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 346, n° 145.

30. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 346, n° 116 : vendredi après la Sainte-Catherine (28 novembre) 1365, délivrance faite à Yvon de Keroullay, par donation d'Hugues de Kerautret, des terres des Marchais et autres, saisies par désérence.

31. Né vers 1316, décédé après 1371, Érart était fils d'Hervé VI, seigneur de Noyon-sur-Andelle, et de Jeanne, fille aînée d'Érart de Montmorency, seigneur de Conflans-Sainte-Honorine. Sur Érart de Léon, voir P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312 (p. 302-303).

Dinan³². Le 20 août 1367, fut établi en la cour de Morlaix, un contrat entre Amé de Dinan et Marguerite de Léon, sa fille, au sujet du mariage d'Yvon de Keroullay et de Marie, concernant des biens situés entre autres à Cléder et Plouescat³³.

Hugues de Keroullay, un évêque éphémère

Hugo de Keroullay, doctor notabilis utriusque juris : la notice laconique du catalogue des évêques de Tréguier soigneusement édité par René Couffon³⁴, à partir d'un « livre ancien estant aux archives de l'église de Treguer », ne doit pas conduire à sous-estimer l'importance du personnage. Hugues³⁵, issu de noble lignée (*de nobili genere procreato*³⁶), juge en matière civile de la vicomté de Limoges pour le duc de Bretagne (son cousin, Hugues de Kerautret, en était alors gouverneur), détenait une prébende à Poitiers dès 1361 – bénéfice qu'il échangea en 1364 contre un autre à Saint-Maurice d'Angers (*prebendam sancti Petri*) avec Jean Donadieu³⁷ –, un canonicat et une prébende à Saint-Pol-de-Léon, une chapellenie dans la cathédrale d'Angers. Le 25 janvier 1363, il sollicita un canonicat avec expectative à Quimper et proposa alors d'abandonner sa prébende de Saint-Pol et sa chapellenie d'Angers. Le 20 février, il prétendit à une autre charge à Coutances, à la suite du décès de Guillaume Pichon ; il reçut l'archidiaconé de Baupiais. Ayant cédé sa prébende léonarde, il obtint, en 1366, la trésorerie de la cathédrale de Quimper, et prêta serment comme chanoine³⁸ par l'intermédiaire de son procureur Jean Raoulin. Conservateur des privilèges de l'université d'Orléans en 1370, il entra le 13 novembre de l'année suivante à la curie d'Avignon comme auditeur du Sacré Palais (la Rote), accédant ainsi aux fonctions de chapelain pontifical, qu'il conserva jusqu'à son accession à l'évêché de Tréguier³⁹.

32. Le patronyme de la femme d'Érart, jusqu'à ce jour inconnu, nous est révélé par un document angevin inédit (Arch. dép. Maine-et-Loire, E 3142). Son prénom Amé/Amée, reste exceptionnel dans l'onomastique bretonne. On le retrouve néanmoins au début du XIV^e siècle dans les familles Coëtmen et Du Chastel.

33. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 3142. 20 août 1367 : constitution par Amé de Dinan, femme d'Érart de Léon, au profit de Marie de Léon, leur fille, de cent livres de rente pour son mariage avec Yvon de Keroullay.

34. R. COUFFON, « Un catalogue des évêques de Tréguier rédigé au XV^e siècle », *Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Bulletins et Mémoires*, t. LXI, 1929 (1930), p. 61.

35. Aîné de la fratrie, Hugues naquit probablement peu avant 1325.

36. Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 30729 : lettre commune, Grégoire XI, Avignon, 1^{er} octobre 1374, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN.

37. L. VALLIÈRE, *Diocèse de Poitiers*, Turnhout, 2008, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, 10, n° 294, p. 257 ; J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers...*, *op. cit.*, n° 153, p. 256-257.

38. « Cartulaire de l'Église de Quimper », publ. par P. PEYRON, *Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1907, p. 12-13.

39. H. GILLES, « Les auditeurs de Rote au temps de Clément VII et Benoît XII (1378-1417). Notes biographiques », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. LXVII, 1955, p. 321-337 (p. 324, n° 5). En 1372, autorisation lui fut donnée de posséder un autel portatif pour dix ans.

Parallèlement, en 1374, il était doyen de Saint-Malo, et, en 1378, régent de l'université d'Angers, où il professa le droit, comme licencié *in utroque jure*, dès 1364⁴⁰. Sa carrière ecclésiastique se termina par une promotion à l'épiscopat de Tréguier (2 décembre 1383), où il ne resta cependant que quelques mois. Pierre Morel, son successeur, fut élu à Tréguier le 2 août 1385. La mort frappa le prélat certainement vers le début de 1385⁴¹. En 1384, avec Raoul de Caradeuc, Guillaume de Saint-André et d'autres conseillers ducaux, il avait participé à l'ambassade diligentée auprès de la cour de France, chargée alors de soutenir devant le roi les droits des ducs de Bretagne : « Ils furent entendus dans la sale du chancelier en présence du duc de Bourbon⁴². »

Il ne semble pas avoir été le premier des Keroullay à s'installer à Angers. Dès 1357, il figurait avec un autre de ses frères, Alain, dans l'acte de réception comme chanoine de la cathédrale du juriste breton Henri Bohic⁴³. Un des plus anciens registres capitulaires de Saint-Maurice conservés⁴⁴ relate en effet plusieurs nominations de nouveaux chanoines dans les années 1357-1358, comme celle de Guillaume Turpin (élu évêque d'Angers en 1358, mort en 1370). Henri Bohic, quant à lui, fut reçu le vendredi 24 mars 1357, « en vertu d'une grâce apostolique » du pape Innocent VI, datée du 9 mars 1355, qu'Alain et Hugues de Keroullay devaient faire exécuter. Il semble bien que la mort prématurée du juriste léonard ne lui ait pas permis de prendre possession de son canonicat angevin. La peste qui ravageait alors Paris en fut sans doute la cause.

Les archives nous renseignent avec précision sur le patrimoine angevin d'Hugues de Keroullay, notamment autour du bourg du Plessis-Grammoire, au nord-est d'Angers, où l'on connaît la présence de Bretons depuis le XIII^e siècle au moins⁴⁵ : « l'hébergement de la Tynaliere⁴⁶ », à Brain-sur-Authion, mouvant en fief du seigneur de « Serigny⁴⁷ », avec un arpent et demi

40. Nous ignorons où Hugues de Keroullay fit ses études de droit.

41. Le 2 avril de cette année est mentionné un « proces pour Yvon de Karolay, principal heritier de feu messire Hugues de Karolay son frère », Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 346, année 1385.

42. P.-H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, Paris, 1750, p. 390 ; M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, t. II, Paris, 1983, p. 373.

43. Cette récente découverte jette un jour nouveau sur la fin de carrière du clerc léonard. Voir J.-L. DEUFFIC, « Au service de l'Université et au conseil du duc... Notes sur le canoniste breton Henri Bohic (mort vers 1357) », *Pecia*, vol. 4, 2004, p. 47-101 ; ID., « Henri Bohic et le receveur Yves de Cléder », dans *Notes de bibliologie. Livres d'heures et manuscrits du Moyen Âge identifiés (XIV^e-XVI^e s.)*, *Pecia*, vol. 7, Turnhout, 2010, p. 57-62.

44. Bibl. mun. Angers, ms. 724, f° 198.

45. A. Chédeville a relevé un *Eudo Britho*, curé du Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire), en 1222, voir *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, p. 333.

46. Aujourd'hui, la Tinellière, au Plessis-Grammoire.

47. Sarrigné (Maine-et-Loire), *capella de Sarrigneio*, en 1320. Cette terre était possédée par la famille des Aménard, seigneurs de Daon.

de vigne ; le fief de Saint-Aignan avec ses appartenances⁴⁸ ; la « taillee » de Foudon ; les cens de « Perin de Bordeaux⁴⁹ » ; « l'ostel ou hebergement de la Samurasche » avec ses vignes⁵⁰ ; le « fié de Escharbot Nihart⁵¹ » ; vingt sous par an sur « l'ostel de Nicolas Encuff⁵² », à Foudon ; deux arpents de pré au bord de la rivière de Souvigné ; un arpent à Trélazé ; deux arpents au bord de l'Aution ; vingt sous tournois de rente sur « l'hostel appelé Beaumanoir, devant le chastel d'Angiers⁵³ ». En fait, il s'agit plus précisément ici de l'hôtel du « Haut Manoir », situé au sud de l'imposant *castellum* angevin, appellation au reste confirmée par le « Livre des anniversaires » de la cathédrale Saint-Maurice. L'origine de cet héritage entre les mains des Keroullay pourrait bien être à chercher du côté d'un autre chanoine breton d'Angers, Maurice de Sizun. En effet, en 1336, ce dernier arrenta une « maison devant le château d'Angers » qui pourrait bien désigner cet hôtel du « Haut Manoir »⁵⁴. Maurice de Sizun, chanoine de Saint-Pol-de-Léon, archidiacre de Quéménéty-Ily, maître ès arts et licencié in *utroque jure*, avait sollicité dès 1330 un canonicat à Angers, obtenu le 25 mai 1335 à la suite de l'abandon de ses bénéfices bretons. Marque d'origine, et de singulière dévotion à saint Yves, il fonda, dans la cathédrale angevine, une chapellenie desservie de son temps par le prêtre breton Even Le Goff⁵⁵, tenu de célébrer sept messes à l'autel du saint trégorois. Dans un précieux testament, daté du 20 décembre 1351, Maurice de Sizun détailla sa « librairie », à caractère juridique, légua notamment à son neveu Geoffroy plusieurs livres de droit

48. Saint-Aignan, fief au Plessis-Grammoire, réuni dès le ^{xv}^e siècle à la châtellenie de Foudon.

49. Une chapellenie de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, à la collation du doyen et du chapitre, et à la présentation de l'archidiacre d'Outre-Maine, fondée par le chantre Jean d'Auge, portait le nom de « Perrin des Bordeaux » (*capellania Perrin des Bordeaux*), voir *Pouillé du diocèse d'Angers, imprimé par ordre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Michel-François Couet du Viviers de Lorry, évêque d'Angers, Angers, 1783*, p. 5.

50. Sumeraiches, au Plessis-Grammoire.

51. Écharbot, à Saint-Sylvain-d'Anjou.

52. Breton certainement, Nicolas Encuff participa le 13 janvier 1388 à l'échange entre Yvon de Keroullay et Yvon de Kercoent, et, le 23 janvier 1394, à la donation de la Tinellière (*infra*, pièce justificative n° 1). Une famille noble de ce nom – Jean et Louis, présents à la montre de Lesneven de 1481 – est attestée à Guipavas (seigneurie de Mesgrall), H. DE PARCEVAUX DE TRONJOLY, « Montres générales des nobles de l'évêché de Léon reçues à Lesneven en 1481 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 251-301 (p. 263).

53. Bibl. mun. Angers, ms. 737, f° 82. Pour le plan de situation, voir F. COMTE, « Les lieux du pouvoir ducal à Angers au ^{xv}^e siècle », dans J.-M. MATZ, N.-Y. TONNERRE (éd.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement*, Rennes, 2011, p. 183. Je remercie François Comte, archéologue au Service du patrimoine historique de la ville d'Angers, pour son aimable concours.

54. Arch. dép. Maine-et-Loire, G 340, f° 172.

55. *Evenus Fabri*, prêtre, licencié en droit à l'université d'Angers en 1363, la même année qu'Hugues de Keroullay, M. FOURNIER, *Les Statuts et Privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, 1892, t. III, p. 498.

civil et de droit canon⁵⁶. Treize de ses manuscrits étaient encore en 1365 entre les mains de son compatriote, le chanoine Yves *Turnitoris* (Le Teurnier ? Le Tourneur ?)⁵⁷, « promoteur » à Angers du culte de saint Yves de Tréguier⁵⁸. Un autre de ses neveux, Alain, chanoine régulier de Saint-Augustin à l'abbaye Toussaint d'Angers, reçut de son oncle 100 sous en vêtements.

Au sud d'Angers, dans le canton actuel de Thouarcé, les Keroullay possédaient, comme nous l'avons vu, la seigneurie des Marchais-Revart⁵⁹. Cet ancien fief, composé d'une maison forte à pont-levis entourée de douves et de fossés, d'une chapelle seigneuriale (dédiée à sainte Catherine, puis à Notre-Dame-de-Pitié, en 1529), dépendait encore au milieu du XIV^e siècle de la terre de Rochefort-sur-Loire. L'aspect initial du fief, devenu aujourd'hui domaine viticole, peut être reconstitué à partir de l'ancien cadastre napoléonien.

La seigneurie de la « Mothe Saint Aubin de Luigné⁶⁰ » appartenait également au patrimoine d'Hugues de Keroullay. Elle doit correspondre au lieu-dit actuel de « La Motte », ou « Les Châteaux », situé tout près de Tartifume, endroit où il y a peu de temps encore a été repérée une motte féodale, avec des vestiges de murailles, comprenant quatre salles autour d'une petite cour.

Le 9 janvier 1366, Hugues de Keroullay donnait donc quittance à Bouchard de Lisle pour l'acquet de la terre des Marchais. Cette possession posait-elle problème ? C'est ce qui semble découler de l'accord du 6 septembre de la même année entre

« noble homme Bouchart, sire de Lisle Bouchart, Doué, Rochefort, et Hugues de Keroullay, seigneur du Bois de La Mote, du Marchais Ravart et de Foudon, la Chauvière, Bois Saumurois, [...] biens] par luy acquis de Guillaume de Saint Denis, par lequel ledit sire Bouchart consent que ledit Keroullay jouisse paisiblement et demeure seigneur incontestable desdites terres, conformément aux partages qu'il en avoit fait avec ledit Saint Denis le 28 juillet 1361, à la charge de relever de luy par sadite terre de Rochefort a un petit denier de franc devoir⁶¹ ».

56. *Item, lego Gaufrido nepoti meo libros meos iuris civilis et canonici cum lectura mea* Hostiensis, cum Summa Guillelmi Durandi cum repertorio, et cum alia Summa eiusdem sine repertorio, et cum Innocencio (« Je lègue à Geoffroy mon neveu mes livres de droit civil (= romain) et canon, ainsi que mon commentaire de l'*Hostiensis* [le juriste Henri de Suse], la *Somme* de Guillaume Durand avec son répertoire, et une autre *Somme* du même, sans répertoire, et encore mon *Innocent* [sans doute les *Décrétales* d'Innocent III] »), X. BARBIER DE MONTAULT, « Extraits de testaments angevins des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1884, p. 330-331. Sur sa carrière, voir J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers...*, *op. cit.*, n° 628, p. 299. Sa prébende en Léon est citée dans un compte, vers 1330 : *Prebenda magistri Mauricii de Sizni (sic)*, A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 333.

57. Arch. dép. Maine-et-Loire, Angers, G 341, f° 44 ; G 334, n° 17 ; 16 G 11, f° 4v°, J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers...*, *op. cit.*, n° 628, p. 299.

58. J.-M. MATZ, « Saint Yves... », art. cité, p. 27-38.

59. Sur un de ses manuscrits (Bibl. mun. Reims, ms. 684), Hugues de Keroullay s'intitule « seigneur de Marcherevart ».

60. Saint-Aubin-de-Luigné, Maine-et-Loire.

61. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 346, n° 123.

Quatre mois plus tard, le seigneur de Rochefort cédait à Hugues de Keroullay l'ensemble de ses droits sur la terre des Marchais.

Jean de Keroullay (1327-1398)

Université de Paris. Premiers bénéfices en Bretagne et en Anjou

Documenté par les *rotuli* de l'université de Paris, le cursus de Jean de Keroullay traduit à n'en pas douter l'imposante stature du maître enseignant léonard. Une enquête diligentée en 1385 sur les pratiques exécrables du chancelier Jean Blanchard, qui extorquait des sommes importantes aux candidats à la licence⁶², le dit alors âgé de 58 ans, « ou à peu près », et résidant dans la capitale du royaume depuis douze ans comme chanoine prébendé de Notre-Dame de Paris, c'est-à-dire depuis 1373⁶³.

Maître Jean Maurice de Keroullay figure déjà au rôle (*rotulus*) de la faculté de théologie de Paris du 22 mai 1349⁶⁴ comme prêtre du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, et procureur de la nation de France, qui, avec celles de Picardie et de Normandie, d'Allemagne et d'Angleterre – ces deux dernières réunies – composaient alors l'université parisienne. Le 29 septembre 1357, jour anniversaire de la Translation de saint Yves, il assista à la consécration solennelle de la chapelle royale bâtie en l'honneur du saint trégorois à Paris⁶⁵, dont la première pierre avait été assise en 1352 par le roi de France Jean le Bon (1350-1364), lui-même. Pourvu de nombreux bénéfices, à l'instar de ses collègues enseignants, Jean de Keroullay, dès 1349, a en charge, comme prévôt, la collégiale Saint-Aubin-de-Guérande⁶⁶, obtenue probablement avec l'appui de son ami et compatriote léonard Olivier Salahadin, évêque de Nantes, issu d'une maison de Pencran. En 1381, dans la liste des « frères » de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande, jointe aux statuts de l'institution, figurent encore en tête, après Olivier de Clisson et Yves de Lesnerac, les noms d'Hervé⁶⁷ et de Jean de Keroullay.

62. A. E. BERNSTEIN, *Pierre d'Ailly and the Blanchard Affair. University and Chancellor of Paris at the Beginning of the Great Schism*, Leiden, 1978.

63. LXIII. *Item magister Johannes de Kaeroullay, doctor in theologia, canonicus ecclesie Parisiensis, etatis LVIII annorum vel circa, examinatus.... Requisitus quanto tempore fuit canonicus prebendatus residens Parisius, dixit quod per XII annos* »; H. DENIFLE, A. CHATELAIN, *Chartularium...*, op. cit., t. III, p. 386 ; C. VULLIEZ, « Grands universitaires... », art. cité, p. 47-49.

64. H. DENIFLE, A. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 632, n° 1165. Voir le *rotulus* du 17 novembre 1378, publié par W. J. COURTENAY, E. D. GODDARD, *Rotuli Parisienses...*, t. III, 1378-1394, Leiden, 2012, part I, p. 107-108.

65. R. COUFFON, « La confrérie de Saint-Yves... », art. cité, p. 15.

66. G. MOLLAT, *Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 1907, p. 238.

67. Hervé Maurice de Keroullay (Herveo Mauriti alias de Keroullay), licencié in utroque, fut chanoine du Mans, archidiaque du Désert. Nous ignorons son lien de parenté avec Jean, qui lui succéda à ce dernier bénéfice, G. de Lesquen, G. Mollat, *Mesures fiscales...*, p. 36.

Chanoine d'Angers avant 1362⁶⁸, Jean était encore archidiaque du Désert, bénéfice attaché au diocèse de Rennes, et dans une supplique du 25 janvier 1363, adressée au pape Urbain V, il est présenté comme conseiller du duc de Bretagne, Jean III (1357-1364)⁶⁹. Dans une autre, datée du 30 octobre 1365, il se dit chapelain pontifical, chanoine prébendé de l'église de Nantes, maître en théologie. Il sollicita alors un archidiaconat au diocèse de Nantes, que se disputaient Geoffroy Callac et Guillaume Bernard, proposant de conserver ses prébendes d'Angers et de Narbonne, et d'abandonner sa prévôté de Saint-Aubin de Guérande⁷⁰. À la mort de son frère Hugues, au début de l'année 1385, Jean de Keroullay hérita de ses biens situés en Anjou. Le *Livre des anniversaires* de l'église d'Angers relève la fondation qu'il fit en faveur d'un autre de ses frères, Alain de Keroullay, docteur en théologie⁷¹, dotée de cent sous de rente à prendre sur la maison du « Haut Manoir », située devant le château d'Angers, alors propriété de Geoffroy de Brézé, archidiaque de Tours et trésorier d'Angers (mort en 1401, fils de Jean II de Brézé et de Marguerite du Bueil).

Le pouillé d'Angers de 1392 fait encore mention de la prébende de Saint-Denis, du « fêtage » de l'archidiaque d'Outre-Maine, tenue par Jean de Keroullay, qui avait été auparavant à Nicolas de Kerautret⁷².

Jean de Keroullay, théologal à Narbonne

En 1378-1379, plusieurs maîtres de la faculté de théologie de l'université de Paris adressèrent une supplique au pontife. Parmi ceux-ci figurait en bonne place

68. J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers...*, *op. cit.*, n° 176, p. 279.

69. Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 1048 : supplique, Urbain V, Avignon, 25 janvier 1363, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN.

70. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN, *Urbain V (1362-1370). Lettres communes*, Paris-Rome, 1985, n° 13 659. Il cèda alors sa prébende de Guérande à son frère aîné Hugues, G. MOLLAT, *Études et documents...*, *op. cit.*, p. 237-238.

71. *Magister Johannes de Keroullay in sacre pagina doctor legavit ecclesie Andegavensi pro anniversario magistri Alani de Keroullay, germani sui, suorumque parentum faciendo quolibet anno, centum solidos redditus quos habebat super domum de Alto Manerio, ortis et aliis pertinentiis suis, sitam coram castro Andegavense quam domum de presenti tenet dominus Gaufridus de Brayze, utriusque juris doctor et archidiaconus Turonensis*, Bibl. mun. Angers, ms. 737, f° 82. Alain de Keroullay, qui n'était pas chanoine, a dû étudier à Angers, et est mort vraisemblablement avant son frère aîné Hugues.

72. *Johannes de Keroullay tenet prebendam Sancti Dyonisii que fuit Hemerici de Thoars et postea domini Nicolai de Kerotrayt (sic, pour Kerautret), et est de festagio archidiaconi Transmeduanensis, ad cujus nominacionem pertinent ecclesie parochiales de Chauceria et de Bierneyo, ac presentationes cappelanie quam tenuit Jaquetus Jourdain, et elemosinarie quam tenet Guillelmus de Souvigné* (« Jean de Keroullay détient la prébende de Saint-Denis qui fut à Hemeric de Thouars et plus tard à Nicolas de Kerotrayt (pour Kerautret), et elle relève du fêtage de l'archidiaque d'Outre-Maine, à la nomination duquel appartiennent les églises paroissiales de La Chaussaire [Maine-et-Loire] et de Bierné [Mayenne], et la présentation de la chapellenie que tint Jaquet Jourdain et de l'aumônerie que tient Guillaume de Souvigné »), A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 209.

« Jean de Keroullay, prêtre, maître ès arts et en théologie, actuellement maître régent à Paris, qui fut, du temps des papes Urbain et Grégoire, curial à Rome et à Avignon, et enseigna la théologie à Narbonne pendant de nombreuses années, sous le seigneur Pierre de bonne mémoire, archevêque de Narbonne, lequel fut par la suite cardinal⁷³ ».

Effectivement, le 30 octobre 1365, Jean était déjà chanoine prébendé de Narbonne lorsqu'il requit auprès d'Urbain V une provision pour un archidiaconat à Nantes⁷⁴. D'autres documents contemporains attestent son enseignement théologique à Narbonne au temps de l'éminent Pierre de La Jugie (1319-1376), neveu de Clément VI. Ainsi, le 2 août 1366, le maître breton sollicita du pape le droit

« de percevoir, malgré son absence, la totalité des distributions quotidiennes, comme il les percevrait s'il était personnellement présent aux heures canonicales, alors que, d'après le contrat de sa prébende, il devait commenter la théologie aux chanoines et autres personnes dans la cité de Narbonne. Il ne pourrait enseigner convenablement s'il devait être présent auxdites heures, et sans percevoir l'argent desdites distributions il ne pourrait subvenir aisément à ses besoins, de sorte que, dans l'organisation de l'étude et le cours en question, il devrait avoir un remplaçant lorsqu'il siègerait et participerait aux heures canonicales⁷⁵. »

On a proposé de voir en Jean de Keroullay l'auteur d'un « directoire de théologie dogmatique et morale à l'usage des prêtres », édicté lors du concile de Lavaur de 1368 (17 mai-13 juin)⁷⁶. Idée séduisante car *Joannes de Karolay (sic), magister in sacra pagina, magisterque major ac canonicus ecclesiae Narbonensis*, figure bien comme témoin dans l'eschatocole des actes de ce concile. Son influence auprès de Pierre de La Jugie pourrait accréditer cette hypothèse⁷⁷.

L'examen attentif des manuscrits médiévaux de la bibliothèque Carnegie de Reims conduit à relever un recueil quodlibétique comprenant notamment des questions du docte et réputé domicain Hervé Nédellec (env. 1260-1323)⁷⁸. Ce manuscrit suit un autre, qui fut en possession de Jean de Keroullay (avec

73. H. DENIFLE, A. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, 1894, p. 247, n° 1429.

74. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN (éd.), *Urbain V...*, *op. cit.*, n° 13 659.

75. Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 25293 : lettre commune, Grégoire XI, Avignon, 21 juillet 1373, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN.

76. V. CHOMEL, « Droit de patronage et pratique religieuse dans l'archevêché de Narbonne au début du XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 115, 1957, p. 58-137 (p. 98).

77. P. LABBÉ, G. COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. XI, 2^e partie, col. 1976-1981, *concilium Vaurense*, cap. 1 : *De fide catholica et ut laici de articulis fidei et aliis ad capessendam æternam salutem necessaria cum diligentia informetur*.

78. Bibl mun. Carnegie, Reims, ms. 502. Les textes du grand défenseur de Thomas d'Aquin font l'objet depuis plusieurs décennies d'importants travaux d'édition. Voir par exemple la récente publication de L. M. DE RIJK, *Hervaeus Natalis O. P., De quattuor materiis, sive Determinationes contra magistrum Henricum de Gandavo*, t. I, *De formis*, Turnhout, 2011 (*Studia artistarum*, 30).

des commentaires du même dominicain breton) et provient de l'inquisiteur général d'Aragon, Nicolas Eymeric (env. 1320-1399), puis de Pierre de La Jugie. Compte tenu de la date des différents ex-libris, nous pensons qu'il a pu appartenir à Jean de Keroullay avant d'intégrer les collections de Guy de Roye⁷⁹.

Jean de Keroullay ne semble pas avoir assisté au concile de Narbonne du 15 avril 1374 ; son retour dans la capitale, comme chanoine de Notre-Dame de Paris, dut être effectif dès 1373. Le 21 juillet de cette année, le pape lui notifiait⁸⁰ :

« Sont conférés à Jean de Keroullay, maître en théologie, un canonicat et une prébende en l'église de Paris, laissés vacants à la suite de la récente résignation de maître Jean de Lévis, notaire pontifical, résignation qu'il a faite lui-même et transmise au siège apostolique dans les mains de Guy [de Malesec], évêque de Poitiers, en échange du canonicat et d'une prébende appelée « prébende magistrale », prébende officielle d'une église de Narbonne, canonicat et prébende que ledit Jean a résignés ; lui est encore attribué un bénéfice *sine cura* dans l'église de Mirepoix que Raymond de Baula a résigné par l'intermédiaire de maître Hugues de Keroullay, chanoine d'Angers et chapelain du pape ; et enfin lui sont attribués le canonicat et la prébende d'une église de Narbonne qu'Armand Mayrani⁸¹, notaire du pape, a résignés de lui-même, cela nonobstant le fait qu'il possède la prévôté de Saint-Aubin de Guérande, au diocèse de Nantes, les canonicats et les prébendes de l'église de Nantes et d'Angers. *In eodem modo*⁸² : Jean de Guiscriff et Jean de Pontcroix, chanoines de Quimper⁸³ ».

Jean de Keroullay semble encore présent à Narbonne le 2 août 1372. À cette date, et sur ses instances, le pape Grégoire XI accorda des indulgences de cent jours, valables dix ans, à ceux qui contribueront par leurs aumônes aux frais des réparations du pont de Landerneau et de l'hôpital Saint-Julien, fortement endommagés par le « grondement des guerres » (*frementis guerris*), passage alors « fréquenté par un grand concours de pèlerins

79. J. LE BRAZ, « La bibliothèque de Guy de Roye, archevêque de Reims, 1390-1409 », dans *Bulletin d'information de l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, 1957, p. 67-100 (p. 96) ; F. DEL PUNTA, C. LUNA, *Aegidi Romani Opera omnia*, I : *Catalogo dei manoscritti*. *Francia* (1), Florence, 1987, p. 129-133, n° 275 ; J.-L. ALEXANDRE, G. GRAND, G. LANOË, *Reliures médiévales des bibliothèques de France*, 4, *Bibliothèque municipale de Reims*, Turnhout, 2009, p. 339.

80. Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 25293 : lettre commune, Grégoire XI, Avignon, 21 juillet 1373, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN. Je remercie Charles Vulliez pour son amical concours au sujet de ce document.

81. En 1358, Armand Mayrani, du diocèse de Saint-Flour, est maître en théologie et ès arts, H. DENIFLE, A. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, 1894, p. 37, n° 1227 ; W. J. COURTENAY, E. D. GODDARD, *Rotuli Parisienses...*, t. II, *op. cit.*, p. 69.

82. Personnalités ecclésiastiques à qui est adressée la lettre pontificale, garantes de son application.

83. Sur ces deux Cornouaillais, voir J.-L. DEUFFIC, « La confrérie Saint-Yves... », art. cité, p. 45-46 ; 58-59.

se rendant à Saint-Michel-du-Mont-Gargan et à Saint-Mathieu-de-Fine-de-Terre⁸⁴ ».

Jean de Keroullay, chanoine de Notre-Dame de Paris

Jean de Lévis, de la famille des seigneurs de Mirepoix, notaire pontifical, probablement fils de Jean II de Lévis (1297/1298 -30 janvier 1369), seigneur de Mirepoix et d'Ambleville, résignant sa prébende de Notre-Dame, celle-ci fut conférée à Jean de Keroullay. Traditionnellement, des chanoines bretons accédaient à cette prestigieuse prébende : ainsi, pour le XIV^e siècle, les Léonards Yves de Bonneval, Even Bohic, Olivier Salahadin, le Gallo Geoffroy du Plessis-Balisson, les Cornouaillais Jean de Guiscriff, Jean de Pontcroix, Galeran de Pendreff et Guillaume de Kaer ont laissé leur nom dans les registres capitulaires de la grande église parisienne.

Comme pour ses confrères, la maison claustrale de Jean de Keroullay avait la jouissance de plusieurs biens, entre autres des terres et des vignes situées à Orly et à Châtenay, dans la proche région. De ce fait, le chanoine breton devait verser au chapitre de Notre-Dame, deux fois dans l'année, quatre livres parisis et trente-six pains, ou à défaut leur valeur en argent⁸⁵. Attachée probablement à sa prébende, la prévôté de Mitry-Mory, au diocèse de Meaux, fut de ses attributions⁸⁶. Le « compte de l'office des stations » de 1392-1393, établi par « maistre Jehan du Foe », mentionne, au titre de « la recepte dez maisons de cloistre », pour la « maison de maistre Jehan de Keroullay, 72 s 9 d ob » ; de même, en dépense figurent six livres payées à ce dernier comme chanoine prébendé⁸⁷.

Les dernières fondations de Jean de Keroullay. Son testament

Chanoine bien établi à Paris, Jean de Keroullay manifestait pourtant un attachement profond à son Léon natal. Ainsi, le 5 février 1395, il obtint encore la chapellenie perpétuelle de Saint-Goulven au Kreisker, *Beati Golvini in ecclesia Beate Marie de Medio Ville Leonensis*, vacante par permutation de Denis de Lannédern, pourvu d'un canonicat prébendé à Angers⁸⁸. Cette même année, le 5 décembre, il rédigea son testament devant une impressionnante assemblée : maître Jean de Folleville (nommé prévôt de Paris en 1389), Galeran de Pendreff⁸⁹, Hervé de Sulven (originaire de Cornouaille, né en 1334 ; étudiant au collège de Navarre, maître ès arts et procureur de la nation de France),

84. J. KERHERVÉ, « Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 213.

85. R. GANE, *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle*, Saint-Étienne, 1999, p. 63, d'après Arch. nat., LL76, 5, p. 874.

86. Arch. nat., LL 108A, p. 150.

87. *Ibid.*, LL 358, f° 3.

88. P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon du XIII^e au XV^e siècle*, extrait du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1915, n° 651, p. 124.

89. Sur ce personnage, voir J.-L. DEUFFIC, « La confrérie Saint-Yves... », art. cité, p. 55-58.

maître en théologie ; Jean Ansquer, conseiller du roi (docteur en théologie et maître du collège de Cornouaille ; son frère Yves, prêtre, maître ès arts, est inhumé à Saint-Yves) ; messire Yves de Kerengar (du diocèse de Léon), docteur en décret, et Olivier Doniou, docteur en droit ; Alain Ploemedern, maître Nicole de Villeneuve, Hervé de Villeneuve, maître Yves de Kernou, maître Bertrand de Rosmadec (futur évêque de Quimper), maître Alexandre Huon. Parmi ses dernières volontés figurait la fondation, à Saint-Yves de Paris, d'une grand-messe le dimanche et aux quatre fêtes de Noël, de l'Ascension, du Saint-Sacrement et de la Saint-Jean-Baptiste, fondation confirmée par codicille du 24 juin 1396, par laquelle il léguait à la confrérie Saint-Yves tous ses biens meubles et immeubles. Dans le chœur de la chapelle royale de Saint-Yves, à gauche, sous les vitraux qu'il avait fait exécuter, se voyait l'épithaphe de cuivre de Jean de Keroullay :

« Vénérable homme maistre Jean de Kaerolay, de la diocèse de Leon en Bretagne, maistre en théologie, doyen de Saint Malou et chanoine de Paris et de Nantes, a fondé au grand autel de ceste chapelle de Saint Yves une messe perpetuelle, diacre et sousdiacres, et trois coriaux, à l'heure des grand messes, chacun dimanche, et aussi, les fêtes de la Nativité, de l'Ascension, du Saint Sacrement de nostre Seigneur et à la feste de Saint Jehan Baptiste ; et à ce faire sont obligez tous les biens de ceste chappelle, et a ledit maistre Jehan fait faire la fenestre et voirière cy dessus, et a donné céans une paire de vestements pour prestres, diacres et sous diacres et deux coriaux, et fait plusieurs autres biens à cette chapelle, où gist son corps ; *item*, ledit maistre Jehan fonda à l'église Nostre Dame de Paris le service double à la feste Saint Yves, perpetuellement à l'avenir à l'honneur de monsieur saint Yves ; *item*, les exécuteurs ont fondé ceans deux messes chacune sepmaine au lundi et vendredi et un annuaire [anniversaire ?] solennel au XXIII et XXV de may perpetuellement, desquels celebrer sont tenus les religieux des Mathurins de Paris⁹⁰. »

Et sur le tombeau, on pouvait lire cette inscription :

*Hic jacet magne discretionis vir magister Johannes de Kaeroulay, Brito, magister in theologia, decanus Macloviensis et ecclesiarum Parisiensis ac Nanetensis canonicus qui obiit anno Domini M° CCC° nonagesimo octavo die XXV mensis junii*⁹¹.

90. Sur la fondation de Saint-Yves, voir Arch. nat., LL 963 G, martyrologe datant de 1674 : « Tous les dimanches de l'année, festes de Noel, de l'Ascension de N. S., de S. Jehan Baptiste, et de Tous les Saints, se doit dire et célébrer à haute voix la messe solennelle à diacre, sous-diacre et deux choristes, suivant la fondation faite par maistre Jean Maurice de Karoulay, docteur de Sorbonne et chanoine de l'église de Paris, inhumé en ladite église, proche le grand autel, par contrat de fondation des cinq décembre 1395, dix neuf may et 26 juin 1396 » (f° 4). De même, *ibid.*, S 89, n° 56, 18 mars 1395, quittance de la fondation d'une messe à Saint-Yves par Jean de Keroullay ; *ibid.*, S 89, n° 57, 19 mai 1396, fondation d'une messe par Jean de Keroullay (cf. *ibid.*, L 714, n° 22, « fondation d'une grande messe qui se dict par chacun dimanche de l'année en l'église Sainct Yves a Paris les jours de Nativité Nostre Seigneur, Sainct Sacrement et Sainct Jehan Baptiste, 5 decembre 1395 et 19 may et 26 juin 1396 »). L'acte du 19 mai porte le seing manuel de Nicolas de Villeneuve, clerc de Léon, notaire apostolique, *ibid.*, S 89, n° 58, 26 juin 1396, vidimus de la fondation.

91. « Ci-gît maître Jean de Kaeroulay, homme de grande distinction, Breton, maître en théologie, doyen de Saint-Malo et chanoine des églises de Paris et de Nantes, qui mourut l'an du Seigneur 1398, le 26 juin. »

L'obituaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris fait effectivement mention au 20 février 1398 de la fondation de Jean de Keroullay :

*Anno Domini M° CCC° nonagesimo septimo, die vicesima february, magister Johannes de Karollay, sacre pagine professor, hujus Parisiensis ecclesie canonicus, dedit, concessit ac realiter tradidit ducentas libras parisienses, in redditus annuis acquirendis convertendas, pro uno duplo solempni de beato Yvone, confessore, anno quolibet perpetuis temporibus, in ecclesia nostra Parisiensi, die decima nona mensis maii, ad modum duplorum solempnium in ipsa ecclesia celebratorum, celebrando*⁹².

Et, comme l'indique l'építaphe, la communauté des Mathurins de Paris faisait honneur au maître léonard. Un *Liber anniversariorum*⁹³ de cette prestigieuse maison, bien connue des Bretons puisque proche de Saint-Yves, rédigé en 1483 par Robert Gaguin (1433-1501), chroniqueur et humaniste, ministre général de l'ordre des Trinitaires, marque son obit au 14 mai, à quelques jours de la fête du saint de Tréguier : *Obitus magistri Johannis Karoly* (sic), *in decretis doctoris, et debet a nobis obitus pro eo celebrari in cappella sancti Yvonis*⁹⁴.

Aubin-Louis Millin de Grandmaison nous a laissé une précieuse description du monument funéraire de Jean de Keroullay. Faisant état des gravures représentées sur son tombeau, l'antiquaire parisien écrit (fig. 2, *supra*) :

« La première représente un docteur assis dans un fauteuil ; il lit à plusieurs hommes et femmes, qui semblent l'écouter avec attention, ces mots latins : *Veritatem med[ita]bitur*⁹⁵ *guttur meum* ; *et labia mea detestabuntur impium. Proverbiorum VIII° capitulo*⁹⁶. Ce passage est dans un livre, posé devant lui, sur un pupitre ; à sa droite est un jeune homme, qui tient une baguette et des gants, et sur sa tête est une autre main, qui sort d'un nuage, et qui tient un rouleau, sur lequel est écrit : *Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, cæteris autem in parabolis*, [Lc] *VIII° capitulo*⁹⁷. Ce docteur est vêtu d'une grande robe ; il a un voile sur la tête, et un autre voile qui lui prend du menton et lui couvre le col ;

92. « L'an du Seigneur 1397, le 20 février, maître Jean de Karollay, professeur de théologie, chanoine de cette église de Paris, a donné, concédé et de fait attribué deux cents livres parisis, pour acquérir des rentes annuelles, pour un double anniversaire de saint Yves, confesseur, chaque année perpétuellement, dans notre église de Paris, le 19 mai, à servir à la mode des anniversaires doubles célébrés dans cette église », B. GUÉRARD, *Collection des cartulaires de France*, t. VII, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. IV, Paris, 1850, p. 49 ; voir Arch. nat., L 714, n° 24, 14 novembre 1397 : « Contrat par Jean de Keroullay ; ayant une grande dévotion à saint Yves, confesseur, il lègue au chapitre de Notre-Dame une somme de 200 livres pour être convertie en rente annuelle et perpétuelle pour augmentation du service divin de ladite église, afin d'être participant à toutes les prières et oraisons qui se disent chaque jour et à la charge aussi de faire le service double le jour de Saint-Yves. » – « 3 décembre 1397, acte contenant l'emploi des 200 livres en 10 livres de rente achetées dans les terres du roi. »

93. Bibl. Mazarine Paris, ms. 3355 (ancien 1347 A) ; J.-L. LEMAÎTRE, *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980, p. 577, n° 1276.

94. A. MOLINIER, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, *Diocèses de Sens et de Paris*, 2^e partie, Paris, 1902, p. 690.

95. Mot non lu par l'auteur qui indique : « Ceci est cassé. »

96. « Ma bouche publiera la vérité ; mes lèvres détestent l'impiété. Pr 8 ».

97. « À vous il est donné de connaître les mystères du royaume de Dieu ; pour les autres c'est en paraboles », Lc, VIII, 10.

les personnages qui l'écoutent sont beaucoup plus petits et sont habillés selon le costume du temps ; le fauteuil sur lequel il est assis est sculpté et travaillé très délicatement, les têtes et les mains des figures, la colonne du pupitre, le livre, le rouleau et la baguette du petit clerc sont de marbre blanc, et le reste est de pierre et gravé. Cette mosaïque est enfermée dans une niche, très finement ouvragée et enrichie de rosaces, fleurons, lierres et autres ornemens gothiques. [...] Il y a aussi des armes aux quatre coins de cette tombe ; elles sont losangées de marbre noir et blanc, avec le chef blanc, chargé d'un lion passant noir⁹⁸ ».

Enfin, dans l'inventaire des biens de la confrérie Saint-Yves, dressé le « lundi après la Saint Michel Monte Gargane 1402 », par les « venerables et discrets maistres Alain Guillot, docteur, et Alexandre Huon, bachelier en droit, et Simon de Sarcy, procureurs et proviseurs de la chapelle du bienheureux Yves fondée en la rue Saint Jacques a Paris », on remarque « un grand calice, doré interieurement et exterieurement, donné par les executeurs de maître Jehan de Keroullay en execution de ses dernieres volontés. Sur la patene, l'image de la Trinité en champ d'azur, et sur le pied, l'image du Crucifix » ; de même, « un missel avec notes et deux fermoirs d'argent doré portant les armes de maistre Jehan de Keroullay⁹⁹ ».

Sur quelques « épaves » de la « librairie » d'Hugues et de Jean de Keroullay

La mobilité des Keroullay et leur notoriété, sans doute, ont permis la préservation de quelques-uns de leurs manuscrits. En effet, plusieurs de ceux-ci sont conservés – par un heureux hasard – à la bibliothèque Carnegie de Reims, et proviennent de la riche collection de Guy de Roye, archevêque du lieu (1390-1409). Trois de ces manuscrits portent l'ex-libris des Keroullay, et l'un d'entre eux une marque plus ancienne susceptible de nous orienter vers l'origine de cet ensemble. Effectivement, un exemplaire de l'œuvre du dominicain Hervé Nédellec (ms. 501) a appartenu à Olivier Salahadin¹⁰⁰, lorsque celui-ci n'était encore que docteur en théologie à l'université de Paris, c'est-à-dire avant son accession à l'épiscopat de Nantes, le 14 juillet 1340. Cette bibliothèque possédant d'autres manuscrits d'Olivier, dont l'un annoté de sa propre main à l'époque où il était doyen attitré de Notre-Dame de Paris, c'est-à-dire entre 1335 et 1340, on peut supposer que l'ensemble des manuscrits du personnage ont transité par les Keroullay, et plus spécialement par Jean, du temps où ce dernier se trouvait à Nantes, comme l'indique le ms. 501¹⁰¹. Nous avons déjà fait remarquer qu'Olivier Salahadin avait pu être à l'origine

98. A.-L. MILLIN, *Antiquités nationales...*, *op. cit.*, t. IV, Paris, 1792, p. 12-13.

99. R. COUFFON, « La confrérie de Saint-Yves... », art. cité, p. 58.

100. P. HUON DE KERMADEC, « Universitaires bretons au Moyen Âge : Olivier Salahadin », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 335-363.

101. J.-L. DEUFFIC, « Les manuscrits d'Olivier Salahadin, grand maître du collège royal de Navarre (mort 1354) », dans *Pecia*, vol. 6, 2004, p. 161-166.

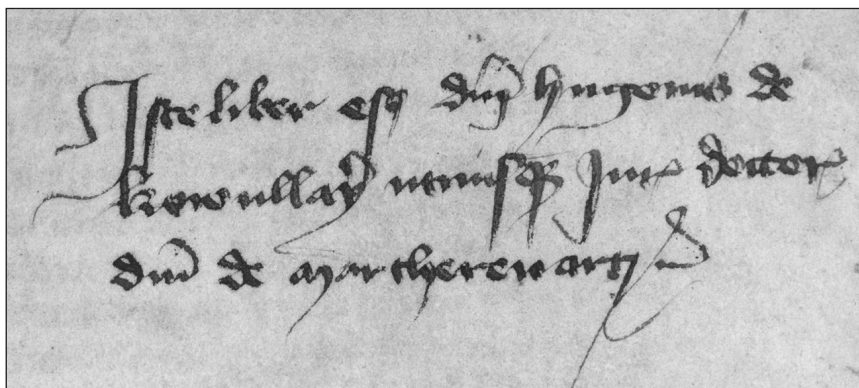


Fig. 3. – Marque de propriété sur le manuscrit de la *Glose sur le Décret*.
© Reims, Bibl. mun. Carnegie, ms. 684, f° 148.

de sa nomination à la collégiale de Guérande, dès 1349, bénéficie à la collation de l'évêque de Nantes.

Trois manuscrits de la bibliothèque Carnegie portent des annotations de la main des Keroullay, deux de Jean et un d'Hugues :

Ms. 184 : Francisci DE ABBATE, *Postille*. Au verso du f° A : *Iste liber est magistri Johannis de Keroullay, alias Mauricii, doctoris in theologia et canonici Parisiensis, oriundi de Britannia, Leonensis diocesis*, parchemin, 306 x 235 mm, 160 f° à deux colonnes, seconde moitié du XIV^e siècle, reliure veau blanc sur ais de bois.

Ms. 501 : Hervé NÉDELLEC, *Somme sur le premier livre des Sentences*. Rien de surprenant qu'un tel manuscrit figure dans la bibliothèque d'un universitaire breton ; l'auteur, qui prit l'habit au couvent des dominicains de Morlaix, maître général de l'ordre en 1318, fut l'une des grandes figures du thomisme au XIV^e siècle et décéda en 1323. Sur la garde A : *Iste liber est Oliverii Salah[adini], doctoris in theologia* ; un peu plus bas, d'une main presque contemporaine : *Istum librum tradidit dominus Archerius¹⁰² magistro Johanni de Keroullay, quando fuit Nannetis*, parchemin, 356 x 258 mm, 60 f° à deux colonnes, XIV^e siècle, reliure veau blanc sur ais de bois.

Ms. 684 : Jean DE FAËNZA, *Glose sur le Décret*. Sur la garde B, ex-libris du XIV^e siècle très effacé : *Iste liber [pertinet] ... [Regin]aldo Gaufridi, priori de Apella (?), et ... Oliverii, pro XXI s[olidis]* ; au verso du f° 148 : *Iste liber est domini Hugonis de Keroullay, utriusque juris doctoris, domini de Marcherevart*, parchemin, 340 x 220 mm, 148 f° à deux colonnes, XIII^e siècle. (fig. 3)

102. Le patronyme Larcher, courant dans le pays nantais, est attesté anciennement à Nantes, rue des Carmes : Thomas Larcher, 1409 ; « mestre Guillaume Larchier, doyen de Nantes » (1480), de la collégiale de Clisson (1484), recteur de Sainte-Croix en 1498 ; on connaît aussi la dynastie des Larcher, imprimeurs, Étienne (1493), Guillaume (1501), etc.

La descendance d'Yvon de Keroullay et l'enracinement de la famille en Anjou

Comme dans beaucoup d'autres familles, le dernier de la fratrie des Keroullay avait pris le parti des armes. Le 25 juin 1386, un accord intervint entre Yvon de Keroullay, son frère Jean, chanoine à Notre-Dame de Paris, et Tiphaine de Landerneau, veuve de Jean du Plantis, pour le règlement de leurs droits dans la succession d'Hugues de Keroullay, évêque de Tréguier, mort l'année précédente. En septembre, Yvon céda à Jean tout ce qu'il prétendait de la succession de leur frère aîné, la jouissance viagère de la terre des Marchais, entre autres. En 1394, ce fut l'inverse : le chanoine de Notre-Dame de Paris, peu de temps avant de tester, fit don à son cadet de tous ses biens, tant en Bretagne, « l'hôtel de Karolay », qu'en Anjou¹⁰³. En 1405, Yvon de Keroullay, comme frère et héritier de Jean, soutenait encore plusieurs procès devant le parlement de Paris, notamment contre Aymar Odard, seigneur de Vauchrézien, et Jean de Mauge, fils de Guy de Mauge¹⁰⁴. Enfin, le 26 juin 1409, au Marchais-Revart, il fit, avec le consentement de son fils Guyon, « auctorisé et emancipé de sondit pere », un arrangement avec Marie de Léon, sa femme¹⁰⁵.

Possessionnés en Anjou, les Keroullay s'y ancrèrent au temps des enfants de Margilie, sœur d'Hugues, Alain, Jean et Yvon. Malheureusement, nous sommes mal renseignés sur l'union qu'elle fit, « ou pais de Bretagne », avec un certain Guillaume de Landerneau. Nous avons pensé voir dans ce patronyme/toponyme une famille noble, peut-être les Salahadin, déjà nommés, puisqu'une des deux filles connues de Guillaume, Tiphaine de Landerneau, avait pour oncle Éart Salahadin¹⁰⁶. Toutefois, il n'est pas interdit de croire à l'existence d'une véritable famille de ce nom, car l'on relève la présence d'un Galeran de Landerneau au siège de Rennes en 1342¹⁰⁷. Les *Journaux du trésor* de Philippe VI de Valois font aussi mention en 1350 d'un certain « Hervé

103. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2953, n° 3, 23 janvier 1395 : « Donation entre vifs faite par Jean de Keroullay, chanoine de Paris, à Yvon de Keroullay son frère. Donation par Jean de Karolay, chanoine de Paris, à Yvon de Karolay, son frère, de l'hôtel de Karolay et de tous ses biens meubles et immeubles en Bretagne ; par le même au même, de l'hébergement de la Tinalière, du fief de Saint-Aignan et de la terre de la Saumuresche » (*infra*, pièce justificative n° 2).

104. Arch. nat., X 1A 53, f° 21 v°, 16 février 1405, et 296 v°, 21 novembre 1405.

105. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2953, n° 21.

106. De la famille de l'évêque de Nantes, cité plus haut, originaire de Pencran. Éart Salahadin, cité en 1406 parmi les exécuteurs testamentaires de Tiphaine de Landerneau (*infra*, pièce justificative n° 3), possédait en 1414 la châtellenie de Mirebeau (Rablay-sur-Layon, Maine-et-Loire), avec son logis noble et sa chapelle, dont il fit aveu, le 30 mai, à Jean Amenard, seigneur de Luigné, L. RAIMBAULT, *Histoire du canton de Thouarcé*, Angers, Thouarcé, 1882, p. 39. Nous ne savons pas de quelle façon cette terre passa à la lignée bretonne des Boisépéan.

107. A. DE COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, Nantes, 1878, t. II, p. 207.

de Landerneau », exécuteur testamentaire de Guillaume de Préaus, clerc et conseiller du roi¹⁰⁸. Enfin, « Jehan Landerneau » figure parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1379¹⁰⁹.

L'autre fille de Guillaume de Landerneau, dont on ignore le prénom, épousa « Hervé du Boys », issu d'une famille bretonne du pays de Léon, peut-être celle des Du Bois de Dourdud, attestée à Plougoulm, comme les Kerautret, autres alliés des Keroullay. Ainsi, le 2 août 1429, le fils probable d'Hervé, « Hugues du Boys, escuier seigneur de Karollay ou diocèse de Léon en Bretagne », recevait quittance de « noble homme Guillaume, seigneur du Planteys, escuier, son cousin germain en la lignee maternelle, demourant a present ou pays d'Anjou [de] la somme de cent escuz d'or du coign du roy¹¹⁰ ».

Tiphaine de Landerneau s'unit vers 1360 à Jean du Plantis, issu d'une famille angevine d'origine bretonne, dont elle eut Guillaume et Jeanne, cette dernière mariée à Jean de Piedouault, dont sont issus Guyon et Tiphaine¹¹¹. Guillaume du Plantis (mort en avril 1437), épousa, par contrat du 4 août 1399, Jeanne de La Rivière, dont naquirent Hervé (mort en 1496), marié le 18 janvier 1437 à Françoise du Puy-du-Fou¹¹², Robert (religieux), Jeanne et Guillemette.

D'un autre côté, l'alliance, le 14 juin 1407, de Guyon, fils d'Yvon de Keroullay et de Marie de Léon, avec Catherine du Gué¹¹³, fixa aussi le lignage

108. *Summa pro ipso*, 21 l 15 s p, per litteras thesaurariorum de mandato et litteras recognitorias *Hervei de Landerneau, executoris predicti domini Guillelmi, datas XI Januarii CCCXLIX*, (« Somme pour cela, 21 livres 15 sous parisis, par mandement des trésoriers, et quittances d'Hervé de Landerneau, exécuteur susdit de sire Guillaume, datées du 11 janvier [1]349 »), J. VIARD, *Les Journaux du trésor de Philippe VI de Valois, suivis de l'Ordinarium thesauri de 1338-1339*, Paris, 1899, p. 761, n° 4499. Je suis redevable de cette mention à Julien Roland.

109. Un Guidomar de « Landerina » (« Landerma ? Landernia ? »), se disant originaire du pays nantais, chanoine d'Amboise, en relation avec les Keroullay, fait peut-être aussi partie de cette famille, Base en ligne *Ut per litteras apostolicas*, Brepolis, n° 1201 : supplique, Urbain V, 10 juillet 1366, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN.

110. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 354 (voir *index* J 376).

111. C'est ce qui ressort de son testament, daté du 11 octobre 1406, Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2360 (*infra*, pièce justificative n° 3). Le Plantis (Planteiz, 1265 ; Plantaiiz, 1291 ; Planteys, 1294), hameau de Sainte-Christine (Maine-et-Loire), a donné son nom à un ancien fief et seigneurie relevant du château d'Angers, qui appartient au moins jusqu'au milieu du XVI^e siècle à la famille noble des Du Plantis, dont on trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire généalogique des familles de l'Anjou*, fasc. 41, Angers, 2002, p. 1293-1297. Le berceau des Piedouault, famille fondue au XVI^e siècle dans la maison de la Grandière, se trouve à Jallais (Maine-et-Loire).

112. En 1512, Jacques du Plantis, petit-fils d'Hervé, fit agrandir le château des Marchais-Revart, et fut en procès, vers 1520, avec Mathurin de Montalais, de Chanzé, patron et fondateur de l'église de Faye, où le seigneur des Marchais fit construire sur le côté septentrional une chapelle communiquant avec la nef par une arcade. L. RAIMBAULT, *Histoire du canton de Thouarcé*, *op. cit.*, p. 65-66.

113. Famille du Gué, seigneur dudit lieu, paroisse de Noyal-sur-Vilaine, P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Nantes, Paris, 1862, t. I, p. 389. Pour la seigneurie, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2183, aveux et dénombrements fournis par les héritiers de Guy

breton en terre d'Anjou. Dans son *Histoire généalogique*, Augustin du Paz mentionne en effet

« Guy du Gué, chevalier qui print en mariage Marguerite d'Ancenis, dame de la Rouveraye et de Lignéres, et mourut l'an 1408. Il laissa un fils nommé Amaury du Gué et six filles, l'une mariée en la maison d'Andigné et d'Angrie en Anjou, l'autre en la maison de la Montagne, l'autre en la maison de Froulay au Mayne, l'autre en la maison de Marcheis en Anjou, l'autre mariée en premières nopces avec Jean, seigneur de Vigneuc, en secondes avec messire Eustache de La Houssaye, seigneur dudit lieu et de Rauleó, l'autre mariée avec Raoul de Bintin, dont vint le seigneur de Hac¹¹⁴ ».

Ainsi, Catherine, quatrième des filles de Guy du Gué citées¹¹⁵, se maria à Guyon de Keroullay, seigneur des Marchais. Du couple nous ne connaissons qu'une fille, prénommée Jeanne, laquelle trouva un bon parti en s'unissant à René de La Jumellière, né vers 1410, issu d'une puissante famille angevine, éteinte au début du XVI^e siècle. En 1414, la seigneurie de Soulaines (Les Ponts-de-Cé, Maine-et-Loire), appelée le « fief commun », appartenait à François de Montbron, seigneur de Maulévrier, fils de Jacques de Montbron, sénéchal d'Angoumois, chambellan du roi et du duc de Bourgogne¹¹⁶, et de Marie de Maulévrier, et à Catherine du Gué, veuve de Guyon de Keroullay, tutrice de ses enfants¹¹⁷.

Le petit bourg de La Jumellière ne garde plus aucune trace de l'ancienne forteresse féodale. Possessionnés en Anjou et Bretagne, plus précisément dans le Nantais, à La Houdinière¹¹⁸, les La Jumellière étaient seigneurs de Martigné-Briand. Lépart, « fils aîné et héritier principal et présumptif de noble homme » Guillaume de La Jumellière, écuyer, capitaine du château de Beaufort-en-Vallée¹¹⁹, un des premiers membres de l'ordre du Croissant, juge-diseur des tournois du roi René d'Anjou, et de Marguerite de Beloczac¹²⁰,

du Gué (1408), Amaury du Gué (1449), Péronnelle du Gué, épouse du seigneur de Bintin (XV^e siècle), Pierre du Gué (1494).

114. A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 688.

115. Guy du Gué, chevalier, membre de l'association des nobles et bourgeois pour la garde de la ville de Rennes en 1379, mourut le 5 avril 1408, B. D'ARGENTRE, *L'Histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle*, 3^e éd., Paris, 1618, p. 594.

116. Les Montbron, originaires de l'Angoumois, barons de Maulévrier et d'Avoir, en Anjou, étaient possessionnés dans le Nantais, à Souché, paroisse de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, aux Jamonnières, paroisse de Saint-Philbert-de-Grant-Lieu, à la Maillardière, paroisse de Vertou et à l'île de Bouin. Sur Jacques de Montbron, *Archives historiques du Poitou*, t. XXVI, 1896, p. 78, note 1, avec sources.

117. Arch. dép. Maine-et-Loire, E 1368, f^o 2.

118. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1842 : Aveux et dénombrements de l'hôtel et domaine de la Houdinière, par Guillaume de la Jumelière, chevalier, seigneur de Martigné-Briand (1441), Lépart de la Jumelière (1451), Geoffroy du Quasau et Jeanne de Basoge (1458).

119. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 134, serment de fidélité au duc de Bretagne.

120. Blossac, à Goven, ancien évêché de Saint-Malo, L. RAIMBAULT, *Histoire du canton de Thouarcé*, op. cit., p. 56. D'autres l'appellent « Marquise ». Famille sans doute issue des

eut donc pour cadet René de La Jumellière, « amé espoux » de Jeanne de Keroullay¹²¹.

Ainsi, avec la mort de Jeanne, survenue en 1429 ou peu après, s'éteignit sans doute le nom des Keroullay. Dans son précieux testament¹²², « fait et donné en l'oustel de la Guerche », la dame des Marchais-Revart déclara que la famille de Keroullay avait choisi comme lieu de sépulture le couvent des ermites de Saint-Augustin d'Angers, situé rue Lionnaise, fondé au début du XIV^e siècle par le seigneur breton Geoffroy de Châteaubriant¹²³. Par la situation de leur fief, les Keroullay entretenaient également une chapellenie à Notre-Dame de Faye-d'Anjou (Maine-et-Loire), église relevant de l'abbaye de la Trinité de Mauléon (Deux-Sèvres)¹²⁴.

Conclusion. L'héritage angevin des Keroullay : Kercoent et Nevet

Après la mort de Jeanne de Keroullay, un partage eut lieu en 1433 entre

« Guillaume, seigneur du Planteys, escuier, d'une part, et Pierres de Kaercoent, escuier, seigneur dudit lieu de Kaercoent, paroissien du Crucifist¹²⁵ en Bretagne, en l'evesché de Léon, d'aulture part [...] Ledit Pierres de Kercoent a voulu [...] que ledit Guillaume, seigneur du Planteys, soit heritier aîné et principal de feue dame Jehanne de Karolay, jadis femme de mestre Regné de La Jumeliere, chevalier, et en son vivant dame des Marchays Revart, de Foudon et de plusieurs aultres terres et seigneuries situées et assises ou pays d'Anjou ».

Cet accord prévoyait les deux tiers pour Guillaume du Plantis et un tiers pour Pierre de Kercoent¹²⁶. Le prénom Pierre semble récurrent dans le lignage des Kercoent. Le personnage cité dans l'accord ci-dessus doit être le fils d'un autre Pierre de Kercoent, marié à Havoise de Kerouzéré. Son frère aîné Jean et lui-même étaient en partage en 1452. Pierre fit exempter un

Lohéac, fondue dans Montbourcher, puis Québriac. Voir par exemple Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2140, aveux et dénombrements de la seigneurie de Lancé (Noyal-sur-Seiche), par Balthazar, fils de Thébaud de Belozac, chevalier, seigneur de Lancé (1409), ses héritiers (1410), Guillaume de La Jumelière et Marquise de Belozac (1415), etc. ; A. GUILLOTIN DE CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, 1^{re} série, Rennes, 1897, p. 49-54.

121. Un projet de mariage entre Jeanne de Keroullay et Lépart de La Jumellière semble avoir existé, voir Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2949.

122. *Ibid.*, 188 J 346 (*infra*, pièce justificative n° 4).

123. L. RAIMBAULT, « La famille de Châteaubriant en Anjou », *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou*, 1864, p. 10-17.

124. Le pouillé de 1785 précise que « Notre-Dame des Marchais » était alors à la présentation du duc de Brissac. À noter que l'abbaye Saint-Sulpice de Rennes possédait à Faye-d'Anjou le prieuré Saint-Jacques de Latay (*Sancti Jacobi de Lateyo*).

125. Une des paroisses de Saint-Pol-de-Léon ; Pierre de Kercoent devait en 1411 une rente à l'évêque du lieu.

126. Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 347.

métayer à Rosanmelin en Ploudiry en avril 1448. Son unique fille, Isabeau, dame héritière de Kercoent, épousa en février 1453 Henry de Nevet, dans la maison duquel passèrent les biens patrimoniaux des Léonards¹²⁷. C'est ainsi qu'en 1477, les terres angevines des Keroullay appartenaient à Jean de Nevet, notamment celle de Foudon¹²⁸. Jean de Nevet mourut « sans hoirs » en 1493. Foudon passa alors à Philippe de Trépigné, effaçant ainsi plus d'un siècle d'appartenance bretonne. D'autres recherches seraient à poursuivre dans les fonds angevins pour détailler la gestion des Keroullay sur leurs terres d'Anjou et connaître plus encore la généalogie de cette famille oubliée du pays de Léon.

Annexe : pièces justificatives¹²⁹

– 1 –

13 janvier 1388

Échange entre Yvon de Keroullay et Yvon de Kercoent.

Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2953, n° 4.

Sachent tous que ge Yvon de Keroullay et ge Yvon de Kercoent, nepvou dudit Keroullay, fils de sa seur, en consideranz et regardanz noz proffitz de chaucune part faire, cognoessons et confessons avoir fait certaine acordance et composicion de certains heritages que ensemble avions, c'est assavoir ge, ledit Yvon de Keroullay, en la ville de Guinguamp en Bretagne, a cause de la succession ou cause aïent de feu monsieur Hugues de Kerautret, et ge, ledit Yvon de Kercoent, en la ville d'Angiers et en la paroisse de Saint Sounin¹³⁰ près d'Angiers, a cause de la succession de feu monsieur Hugues de Keroullay, en la maniere qui ensuist :

127. F.-A. AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, 2^e éd., Paris, 1774, t. VII, p. 327. Je remercie Guy Ducellier, Marc Faujour et Hervé Torché pour leurs informations sur les Kercoent.

128. En cette année, le curé de Foudon se nomme Rolland Le Dornec, patronyme apparemment breton... La succession semble avoir posé quelques problèmes. Les registres de la chancellerie bretonne signalent pour le 4 février 1475 un « mandement impetré par Jehan de Nevet, seigneur de Kerhouent, sommer d'ajourner messire Henry de Nevet, chevalier, son père, de le laisser jouir de la terre de Kerhouent et autres qui lui appartiennent a cause de demoiselle Ysabeau de Kerhouent, sa mere, et de lui rendre comptes des jouissances durant sa minorité ». En 1476, mandement était donné « aux officiers de Cornouaille, impetré par les amis de Jehan de Nevet, fils de messire Henry de Nevet, chevalier, seigneur de Kerhouant, de contraindre reaument et de fait ledit Jehan de Nevet, qui est entaché de lèpre, de vuidier le manoir de Kerhouant et se tenir au manoir de Lenmestric luy appartenant, et s'il n'y a suffisamment de logement pour luy et ses gens [...] bastir ailleurs le plus loin de monde que faire se pourra », Bibl. nat. France, ms. fr. 22318, f^{os} 43, 48. Voir aussi G. MÉNAGE, *Vitae Petri Aerodii, quaesitoris Andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regis Andegavensis*, Paris, 1675, p. 132.

129. Les documents publiés proviennent des Archives départementales de Maine-et-Loire, plus précisément du fonds de la seigneurie de Brissac. La transcription respecte les normes préconisées par l'École nationale des chartes.

130. Probablement Saint-Saturnin-sur-Loire. En Mayenne, Saint-Saturnin-du-Limet est nommée « Saint Sounin » en 1322, *Toponymie générale de la France*, Paris, 1998, t. III, p. 1576.

C'est assavoir que ledit Yvon de Kercoent ay livré affin heritage a jamés audit Yvon de Keroullay et ses hoirs, a en joir tout le droet, raison et auxion que ge ay en yceulx heritages, a en joir, c'est assavoir en hostel sis a Pié de Boulet¹³¹ qui fust autrefois a feu monsieur Hugues de Keroullay. Item, les hosteux des Hautes et Basses Tenieres, o leur vignes, boaes, terres fresches et leurs appartenances, et les cens qui furent autrefois acquises et annexeas esdiz osteulx par ledit monsieur Hugues, et generally tout quant que estoit livré a moy ledit Kercoent, o leurs charges en e[ntier ?], de maistre Jehan de Keroullay, a cause de la succession dudit monsieur Hugues de Keroullay, c'est assavoir pour le pris et la some de ouyt vings frans d'or bons et mes-tables que ge, ledit Yvon de Keroullay, doy paer et rendre audit Kercoent, ou son certain mandement ces lettres portant o soy, passé cinq ans prochains venant, de la ou ge ay ledit Yvon de Keroullay n'auroye juste cause le garantir en certains deux ousteux, o leur chambres, relaes et appartenances sisses en la ville clouse de Guingamp, dont en une demoura Jehan de Treziguidi¹³² et l'autre est assis davant lostel ou l'en souloit fere la monaye, quelx ay doné et livré audit Kercoent et a ses hers et cause ayens de luy a fin heritage, pour le pris que sera veu par bonnes giens que celles maisons vauldront a juste pris et value en monaye ; et si ils valoyent avecques les arrerages du temps passé en outre les huit vings frans et les missions que je ledit Kercoent auré mis et les poursuivre, ge ledit Kercoent paeré le surplus audit Kerroullay, si mens vallent me sera parpaïé jusques a la somme desdits ouyt vings frans et les missions de la poursuite. Et does moy ledit Kercoent, es despans dudit Kerroullay, faire poursuite et apurer pour autant que ge porré dedanz leditz cinq ans envers les hers dudit Trezeguidi qui occupe une desdites mesons, envers aultres qui l'occupperent, et si ge, ledit Kercoent, ne puis les apurer et joir dedanz lesdiz cinq ans, en droit ledit Kerroullay, non obstant cest livree d'icelles mesons se prandre a ycelles mesons, et paer a moy ledit Kercoent ycelle somme de ouyt vings frans pour madite terre en Angou avecques les despans que je auré mis a ladite poursuite, laquelle poursuite ge ledit Kercoent doez faire sanz fraude durant lesdiz cinq ans, par la foy et sermenz de mon corps. Et toutes ces chouses, de poaint en poaint, de article en article, tenir et accomplir avons gré et greons de chacune part et sanz venir en nulle maniere encontre, et a ce obligeons touz nouz biens meubles et heritaiges presens et futurs l'un de nous o l'autre et nouz hers, par la foy et sermenz de noz corps. Et en tesmoign de ce, avons mis noz seaulx propres en cestes avecques le seel Erart Salahadin, a noz prieres et requestes en maire fermeté, et de chacun de nous, le XIII^e jour de janvier l'an mil III^C III^{XX} et ouyt. Et ce fust fait, juré et greé a oure de none audit jour. Donné comme dessus. *Constat* d'interligne¹³³ : « leditz ». Donné comme dessus.

131. Ce qui est appelé « Pied Boulet » correspond aux alentours de la fontaine du même nom encore visible aujourd'hui à Angers. Le censier de Saint-Maurice (Arch. dép. Maine-et-Loire, G 404, f^{os} 34 v^o-36) énumère dix-neuf maisons de *Podio Bouleti*, localisées après la porte d'Enfer, par laquelle on sort de la cité, et situées soit en direction du port Ligny, soit vers la rue Baudrière, soit vers le pont et la fontaine. Je remercie François Comte, archéologue au Service du patrimoine historique de la ville d'Angers, pour ces informations.

132. Jean de Trésiguidy, seigneur de Trésiguidy, peut-être fils d'Yvon de Trésiguidy, signe l'association contre la confiscation du duché en 1379, P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 212.

133. La formule, habituelle dans les contrats notariés, indique les mots rajoutés en interligne.

Passé par Yvon de Kercoent. Passé par Hervé de Kerourfil¹³⁴. Passé par Olivier de [feuillet plié]. Dyonisius de Lanmedern, *ita est*¹³⁵. *Yvo Petri presens fui*. N. Encuf, *Ita [est]*.

– 2 –

23 janvier 1395

Confirmation de la donation entre vifs par Jean de Keroullay, chanoine de Paris, en faveur de son frère Yvon de Keroullay.

Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2953, n° 3.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Jehan, seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du roy nostre seigneur et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, par devant Jehan Le Bourguignon et Jehan Larchier, notaires du roy nostredit seigneur en son Chastellet de Paris, fu present venerable et discrete personne maistre Jehan de Karolay, docteur en theologie et chanoine de Paris, lequel afferma en bonne verité que, des l'an de grace mil CCC IIII^{XX} et douze, le jour de Sainte Katherine, et pour la grant et bonne amour naturelle que il avoit eue et encores avoit a noble homme Yvon de Karolay, son frere germain naturel et legitime, a ycelui son frere, pour lui, ses hoirs et ayans cause, il avoit donné, cédé, transporté, octroyé et par don irevocable fait entre vifs delaissé a tousjours, perpetuellement et hereditablement l'ostel de Karolay, ses appartenances et appendences quelzconques, avec tous les biens meubles, hertages et possessions, immeubles, senz aucune chose exepter, retenir ne reserver, que ledit maistre Jehan de Karolay avoit et pavoit avoir ou pays de Bretaingne et tant en fief comme en censive, et qui, par le moyen et a cause des successions et herede de ses feuz pere, mere et freres, lui pavoient et devoient competer et appartenir, si comme tout ce est plusaplain contenu et declaré en certain instrument des ledit temps fait et passé par devant honorable homme et sage maistre Denis de Lannedern, notaire apostolique et imperial. La confirmacion de laquele donacion, et a greigneur seurté dicelle, ycelui maistre Jehan de Karolay encores par ces presentes lettres et d'abondant donne, cede, transporte, octroye et delaisse a tousjours perpetuellement et hereditablement a sondit frere et pour la cause dessusdite, ledit hostel de Karolay, ses appartenances et appendences quelzconques, tous les biens meubles, heritages et possessions immeubles quelzconques, seans oudit pays de Bretagne et tant en fief comme en censive qui, par le moyen et a cause des successions dessusdites, lui pavoient et devoient competer et appartenir, comme dit est. Desquelz hostel de Karolay, heritages et possessions immeubles, ledit maistre Jehan de Karolay se dessaisi et devesti es mains desdiz notaires comme en la nostre souveraine pour le roy nostre seigneur, et renonca a tous les drois de propriété, possession, seigneurie et saisine qu'il y avoit et pavoit avoir, demander, requerir et reclamer en quelque maniere et pour quelconque

134. Kerourfil, seigneur dudit lieu, paroisse de Saint-Martin-des-Champs, P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 45.

135. Denis de Lannédern, originaire du diocèse de Léon, clerc de Quimper, bachelier en droit civil, notaire apostolique, obtint en novembre 1378 la grâce expectative d'un bénéfice à la disposition de l'évêque de Quimper, P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège...*, n° 458, p. 89. Le 17 avril 1383, il prêta serment comme chanoine de Quimper par l'intermédiaire de son procureur Guillaume Le Marchec, « Cartulaire de Quimper », *ibid.*, 1907, p. 159, 161. En 1405, il était recteur de Mahalon. P. PEYRON, *Actes du Saint-Siège...*, *op. cit.*, p. 132. Il succéda à Jean de Keroullay comme chanoine d'Angers le 24 février 1394, et y resta jusqu'à sa mort, le 11 novembre 1406, J.-M. MATZ, F. COMTE, *Diocèse d'Angers...*, *op. cit.*, n° 110, p. 220, noté fautivement « Dionysius de La Medarii ».

cause que ce feüst, tous lesquelz il transporta audit Yvon, son frere, en voulant, consentant et accordant que, par le bail, tradicion et ostencion de ces presentes, ycelui Yvon en feüst et soit reaulment et de fait saisis, vestuz et mis en possession et saisine partout et en la maniere qu'il appartendra. Et d'abondant, se mestier est, pour soy en dessaisir et devestir, mettre en possession, seigneurie et saisine ledit Yvon, pour lui, ses hoirs et ayans cause, ycelui maistre Jehan de Karolay fist, constitua, establi et ordonna ses procureurs generaulx et certains messages especieulx Jehan du Rouazl¹³⁶, Riou de Lamnerdern¹³⁷, Yvon de Kercoent¹³⁸ et Guillaume Huon¹³⁹, escuiers, ausquelz et a chascun d'eulx, par soy et pour le tout, il donna et octroya plain pouvoir, auctorité et mandement especial de ce faire, et generalmente tout ce qui au cas appartendra, puet et doit competer et appartenir. Toutes lesqueles choses dessusdites et chascune d'icelles en ces lettres escriptes et contenues, ycelui maistre Jehan de Karolay promist par son serment et par la foy de son corps, pour ce corporellement bailliee es mains desdiz notaires, a avoir et tenir fermes, estables et agreables a tousjours, senz rappel et senz aler faire ou dire contre en aucune maniere jamais a nul jour, pour raison d'erreur, d'ignorance ne autrement par quelconque voye, maniere ou raison que ce soit et puist estre. Ainçoys promist rendre et paier tous cenz, despens, dommages et interestz, qui faizenz souffers, soubstenus ou encourus seroient pour venir, par ou de par lui, faire ou dire contre ces lettres ou aucunes des choses contenues en ycelles, sur l'obligacion de tous ses biens et de ses hoirs, meubles et immeubles, presenz et advenir, qu'il soubzmist pour ce du tout a la juridicion, coercion et contrainte de la prevosté de Paris et de toutes autres justices soubz qui juridicion ilz seront et pourront estre trouvez. Et renonça en ce fait expressement par sediz sermens et foy a toutes excepcions, de decepcions, de mal, de fraude, barat, d'erreur, lesion, excommunicacion et d'ignorance, a toutes barres, cautelles, cavillacions, raisons, deffenses et oppositions, a toutes lettres d'impetration, dispensacions et absolucions donnees et a donner, a tout droit escript et non escript, canon et civil, a condicion senz cause ou de non juste et indeue cause, a conversion de lieu et de juge, et généralement a tout ce qui, tant de fait comme de droit, de us et de coustume, aidier et valoir lui pourroit avenir faire ou dire contre ces lettres ou aucunes des choses contenues en ycelles, et au droit disant generale renunciacion non valoir. En tesmoing de ce, nous, a la relacion desdiz notaires, avons mis le seel de la prévosté de Paris a ces lettres, qui furent faites et passees le samedi vint trois jours de janvier l'an mil CCC III^{XX} et quatorze. [signé] Bourguignon. Larchier

136. Du Rouazle, famille noble originaire de Dirinon où se trouve la terre de ce nom. À la montre d'Hugues de Kerautret, le 15 décembre 1355, participe un Jean du Rouazle comme « archer armé », G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, t. II, Paris, 1707, p. 495. Un autre (?) Jean du Rouazle figure comme receveur en Léon pour le vicomte Alain de Rohan en 1374-1376, receveur ducal ordinaire de Brest et Saint-Renan, entre le 8 juin 1392 et le 28 juin 1394, J. KERHERVÉ, *Les Gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, *Catalogue prosopographique*, thèse dactyl., Paris, 1986, t. II, p. 298, 299, 300. Voir à la bibliothèque municipale de Nantes (cartons Bizeul, ms. 1688), datée de 1397, une obligation de Jean du Rouazle et de son fils Huon envers le vicomte de Rohan.

137. Probablement parent de Denis de Lannédern, cité plus haut, d'une famille rapidement disparue. Lannédern, démembrement de la paroisse primitive de Pleyben, dépendait du diocèse de Cornouaille.

138. Yvon de Kercoent, fils de Jacques (?), déjà nommé.

139. Les Huon, alliés aux Salahadin, possédaient de toute ancienneté la terre noble et le manoir de Kermadec, aujourd'hui à Penceran, G. DE ROSMORDUC, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la réformation, 1668-1671*, t. IV, 1896, p. 207-218 (en ligne sur www.tudchentil.org).

– 3 –

11 octobre 1406

Testament de Tiphaine de Landerneau

Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2360.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Ge, Thephaine de Landergneau, dame du Planteiz, saine de corps et en bonne prosperité la merci Dieu, fais et ordiene mon testament et en la maniere qui se suyt. Premier, ge recommande m'arme et mon [corps ?] a Dieu et a sa benoiste compagnie. *Item* ge esles me execuptours Herart Salhadin, mon oncle, Guillaume du Planteiz, Johan de Pedouaut, mes enfans, J. Blanchart, prestre. *Item*, ge veil avoir III charritez chacune du pris de II deniers maille à chacune persoyne qui la vouldra prendre, la premiere a mon enterrage, la seconde au sepme, et la tierce dedans I an et demy au plus laoinng. *Item*, ge veil avoir III^{XX} messes auxdites III charritez. *Item*, ge donne a Nostre Dame de Behuart¹⁴⁰, a Nostre Dame de Bourneuf¹⁴¹, a Nostre Dame du Marillays¹⁴², a chacune X souls une faiz paieiz, a la reparacion des eglises. ~~*Item*, ge donne a la repara...~~¹⁴³. *Item*, ge veil que toute persoyne de bonne vie seit creü par son serment en la somme de X soulz. *Item*, ge donne a Flave (?), fille de feu Guillaume Le Compte, XII livres ou blé a la value, une faiz paieiz. *Item* ge donne a Thephaine, fille J. Evan (?), I sextier de seigle. *Item*, a Thephaine, fille de feu J. Graffin, I sextier. *Item* Thephaine, fille Estienne Pegne I sextier, le tout une faiz payé a mesure de Sainte-Christine¹⁴⁴. *Item*, ge donne a Guyon de Pedouaut et a Thephaine de Pedouaut, enfans de Jehan de Pedouaut et de Jehanne, ma fille, la tierce partie de mes meubles après mon present testament accompli ou XL livres, a la volante de Guillaume, mon filz. *Item*, ge donne VIII sextiers de seigle a quatre pucelles marier, a chacune II sextiers, la ou mes executeurs verront que bien sera. *Item*, ge retiens ma terre et aultres revenues jusques a III ans ou cas que mes moubles ne pouroint accomplir. *Item*, ge suppli a mes executeurs davant nommez que facent tant pour moy que Dieu lour en sache gré. *Item*, ge suppli a mon reverent pere en Dieu, monseigneur l'evesque d'Angiers, que il li plese aposer son seau a cest present testament ou cas que en sera requis. Ce fut donné le XI^{me} jour de octobre mil CCCC et VI, presens monsour Maurice Taille, monsour Jehan Le Vicomte, prebstres, et plusieurs aultres. [signé] J. Blanchart.

140. Notre-Dame de Behuart, sur une île de la Loire près de Chalonnes, connue pour son pèlerinage. Elle tient son nom de Behuard, un chevalier breton au service de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, qui en fit don (vers 1060) à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, J. QUICHERAT, « Notre-Dame de Behuard », *Revue de l'Anjou*, t. II, 1853, p. 129-141.

141. Probablement Bourgneuf-en-Retz, où se trouvaient « l'oratoire et l'image de Notre-Dame de Bourgneuf », objets d'un célèbre pèlerinage, J. DE SMET, *Manuel historique du culte de la Très-Sainte Vierge*, Bruges, 1861, p. 241.

142. Sanctuaire marial (Le Marillais, Maine-et-Loire) et lieu de pèlerinage très fréquenté depuis le haut Moyen Âge.

143. Barré dans le texte.

144. Commune de Maine-et-Loire, au sud-ouest d'Angers.

16 juin 1429

Testament de Jeanne de Keroullay (extraits)

Arch. dép. Maine-et-Loire, 188 J 347.

Au nom de la Sainte Souveraine et Indivisible Trinité, le Pere et le Filz et le Saint Esperit, *amen*. Ge, Jehanne de Karolay, fame espouse de mon tres chier seigneur et amé espoux René de La Jumeliere, escuier, dame des Marchais Ravart, par la grace de Dieu, mon Createur, saine de pensee et de bon memoire, jasoit ce que soye gisant en mon lit, detenue de grant maladie et infermité de mon corps, pensant et regardant que il n'est chouse certaine comme la mort, ne aucune chouse plus incertaine de l'eure dicelle, voulant par moy, o le plesir de mondit Createur, que ge ne decede intestat de cest siecle, foyz mon testament, ordennence de derreniere voulanté, et ordenne des biens que Nostre Seigneur Jhesus Crist m'a prestez et baillez en cest monde, en la forme et maniere qui senssuit :

Premierement, ge recommande mon ame, quant elle sera partie de mon corps, a Dieu, mon Pere createur, a la glorieuse Vierge Marie, sa mere, a monseigneur saint Michel, l'ange, et a toute la celestial court du paradis [...]. *Item*, ge vuil, commande et ordenne que si toust que mon ame sera partie de mon corps, qu'il soit baillé et livré a la sepulture de sainte Eglise, ou moustier et eglise des freres augustins de la ville d'Angiers, pres de mes feuz parens et amis trespassez. *Item*, ge vuil, commande et ordenne que le nombre de troys cens messes soit dit, chanté et célébré pour l'ame de moy et de mes parens et amis trespassez, le plus toust que fere se pourra apres mon deces et trespassement, oveques un trantain de messes. *Item*, ge vuil, commande et ordenne que un anuel de messes soit dit, celebré et chanté en oultre pour l'ame de moy et amys trespasés, le tout a l'ordennance et voulanté de mes excecuteurs cy des-soubz nommez. *Item*, ge vuil, comande et oredenne que du luminayre a moy neces-saire il en soit a l'ordennance et voulanté de mesdiz excecuteurs et du nombre qu'il leur plera ordonner. *Item*, ge vuil, commande et ordenne que une charité soit donnée pour l'ame de moy a toute pouvre personne qui prendre laouldront, la some de cinq deniers tournois. *Item*, ge vuil, commande et ordenne que toutes mes debtes que ge puis devoir soient loyamment poies et contentees. *Item*, ge donne, lesse et transporte perpetuellement a touzjoursnés a heritage a l'eglize parrochial de Saint Aubin de Luigné, au curé et a la fabrice dudit lieu par moytié, un sextier de froment de rante perpetuelle, mesure de Rochefort, lequel sextier de froment ge assie, situe et assigne des maintenant et a present sur ma terre et appartenances de la Motte, prés dudit lieu de Saint Aubin, pour avoir a touzjoursnés en ladicte église et estre dit et celebré pour l'ame de moy une messe a notte et par chacun an une foiz, a tiel jour comme il sera regardé et ordenné par mesdiz excecuteurs [...]. *Item*, ge donne, lesse et transporte a touzjoursnés a heritage, a l'augmentacion de la chapelle autrefois fondee, establee et ordennée en l'eglize de Faye par mes feuz predecesseurs, parenz et amys, afin que ladicte chapelle soit soutenue, dix livres tournois monnoye courant de rante perpetuelle [...] *Item*, ge, Jehanne de Karolay, testateure dessusdicte, pour les tres bons loyaux et prouffitables services, curalités, cortoisies, honneurs et compaignees que mondit seigneur espoux m'a faiz ou temps passé pour les causes dessusdictes, et pour ce que ce bien me plaist, ge ay donné et octroyé, donne et octroye et transporte toutes et chacunes ses heritaux quelxconques que ge lui puyz donner et transporter tant de droit [...]. *Item*, ge nomme, constitue, ordenne et establis mes excecuteurs mes très chiers loyaux amys, c'est assavoir mon très chier et loyal espoux, Almorri du

Gué¹⁴⁵, chevalier, Guion Legay¹⁴⁶ et Pierre Botereau¹⁴⁷ [...].

Ce fut fait et donné en l'oustel de la Guerche le XVI^e jour du moys de juign en l'an de grace mil quatre cenx vingt et neuf, presens tesmoigns a de ce appelez, messire Tibaut Legay, messire Pierre Rouyllet, maistre Jehan Royllet, messire Pierres Roit, prestres, Pierres Chaucelée, Jehan Bonacier, Estienne Buff[...] et Guillaume Bray et Guillemette, veufve de feu Yvonnet Le Roux. [signé] Jehan Brioul.

Résumé

La famille Maurice de Keroullay, qui porte le nom d'une terre sise à Pencran, près de Landerneau, a fourni d'éminents personnages dont un évêque de Tréguier, Hervé, mort en 1385, et un professeur réputé de l'université de Paris, Jean, théologal de Narbonne, inhumé dans la chapelle royale Saint-Yves de Paris en 1398. La découverte de documents inédits aux Archives départementales du Maine-et-Loire permet de retracer le parcours des Keroullay en Anjou où plusieurs de ses membres firent de belles alliances.

Abstract

The Maurice de Keroullay family, bearing the name of a land situated in the parish of Pencran, near Landerneau, has produced some eminent people, among whom a bishop of Tréguier, Hervé (d. 1385) and a famous professor of the Paris university, Jean, a theologal of Narbonne, buried in the Saint-Yves royal chapel in 1398. Several unpublished texts in the Maine-et-Loire *Archives départementales* document the destiny of the Keroullay in Anjou, where several of its members married in the high ranks of society.

Diverradur

E familh Maurice de Keroullay, anw un douar e Penc'hrann e-kichen Landerne, ez eus bet ganet tud brudet, Herve en o zoues, eskob Landreger, marw er bloaz 1385, ha Jean, kelenner brudet eus skol-veur Paris, kelenner teoloji eus Narbon, douaret e chapel-roue Sant-Erwan e Paris er bloaz 1398. Gant kavadennoù eus skridoù diembann bet graet e dielloù departamant Maine-et-Loire e c'heller heuliañ hent ar familh Keroullay en Añjou lec'h ma fortunias mad meur a ezel anezi.

145. Amaury du Gué, fils de Guy du Gué, seigneur dudit lieu, et de Marguerite d'Ancenis, dame de la Rouvraye et de Lignéres à Argentré, épousa Jeanne de La Rivière, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1353.

146. Guyon Legay (ou Le Gay), seigneur de la Guimonnière (fief avec manoir et chapelle, à Rochefort-sur-Loire, relevant de Saint-Aubin de Luigné) et de la Rabatière à Rablay, comparut à la montre de la noblesse d'Anjou à Chemillé le 18 décembre 1470 ; il épousa Marguerite Huon, veuve en 1496, L. RAIMBAULT, *Histoire du canton de Thouarcé*, op. cit., p. 37.

147. Un Pierre Botereau, clerc du diocèse d'Angers, curé de Saint-Sulpice (Maine-et-Loire) est mentionné par C. PORT, *Dictionnaire historique géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Paris, 1878, t. III, p. 459.

Les comptes de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne, 1420-1429. Édition et commentaire.

par Michael Jones*

Introduction

Famille et carrière

Jean Droniou, qui s'éleva jusqu'à devenir trésorier et receveur général de Bretagne de 1420 à 1429, descendait d'une famille de petits nobles originaires de Quimper¹. Le premier membre connu actuellement de cette famille, Alix Droniou, dame de la Roche-Droniou à Calanhel, trêve de Plusquellec (Finistère), était mariée à Charles, seigneur de Plusquellec, vers 1300². On trouve une veuve de Pierre Droniou à Quimper en 1327³. Le 7 janvier 1383, Éon Droniou est parmi les vassaux qui, à Fouesnant, jurent fidélité

* Professeur émérite à l'université de Nottingham. L'auteur exprime sa reconnaissance à M^{me} Catherine Laurent, ancienne directrice des Archives municipales de Rennes, qui a assuré la traduction de cette introduction et des notes de l'édition ; qu'elle soit chaleureusement remerciée pour tous ses efforts.

1. J. KERHERVÉ, *Les Gens de finances des ducs de Bretagne. Catalogue prosopographique*, dactyl., 3 vol., Paris, 1986 (ci-dessous KERHERVÉ, *Catalogue*), t. I, p. 24-25 et 301-302, donne les principaux renseignements sur la carrière professionnelle de Jean Droniou.

2. H. TORCHET, Y. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2001 (ci-dessous TORCHET, *Cornouaille*), p. 181, résume utilement l'histoire de la famille, mais avec des références globales à des sources que je me suis efforcé d'identifier précisément à chaque fois que cela était possible.

3. P. PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 270, n° 217, 16 septembre 1327.

à Jeanne Chabot, dame de Rays, qui avait reçu quelque temps auparavant cette seigneurie de Jean IV en échange de ses terres au sud de Nantes⁴. Cet Éon Droniou avait apparemment épousé Marguerite de Tréanna ; ce sont les parents de Jean qui dut naître vers 1375, du moins s'il s'agit du Jean Droniou qui agit comme mandataire d'Éon de La Haye dans un procès devant le parlement de Bretagne en septembre 1398⁵.

Mais c'est plutôt comme homme de finances qu'en tant qu'homme de loi qu'il allait se faire un nom. En avril 1406, il levait un fouage dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon ; il occupa ce poste de receveur des fouages au moins pendant les quatre années suivantes, car nous avons conservé un apurement de ses comptes du 20 mai 1410⁶. À partir de 1408 il exerça l'office de receveur ordinaire de Brest⁷, qu'il conserva, à deux courtes interruptions près, jusqu'à sa nomination comme trésorier et receveur général de Bretagne le 16 décembre 1420. Au départ, il semble qu'il ait exercé ce dernier office conjointement avec Jean Couldebouc : Droniou avait la responsabilité de la Bretagne bretonnante tandis que Couldebouc s'occupait de la Bretagne gallo, avant d'être remplacé brièvement par Raoulet Le Nepveu en 1422⁸. Cette année-là, le duc augmenta les gages⁹ de son fidèle écuyer Jean Droniou, trésorier général et receveur des revenus ducaux, qui lui avait juré allégeance publiquement le 16 octobre 1420¹⁰. Il avait aussi été désigné pour percevoir les revenus des terres confisquées à Olivier de Bretagne deux mois plus tard¹¹. Au plus tard à l'automne 1423, Droniou semble avoir assumé la charge des deux recettes de Bretagne bretonnante et gallo, devenant ainsi trésorier et receveur général pour l'ensemble du duché¹².

4. P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746 (ci-dessous MORICE, *Preuves*), t. II, col. 434.

5. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 688.

6. Abbaye Saint-Guénolé, Landévennec, Fonds Lebreton, 4A n° 20, « C'est l'appurement que Jehan Droniou, qui fut receveur des fouages, rend par la chambre des comptes du duc, mon souverain seigneur, des rest et deduction en quel il demoura par son derrain compte, qu'il fut fait le VIII^e jour de may l'an mil CCCC et dix [...]. Ce receveur est chargé du rest ou il demoura par son compte fait le XXV^e jour d'avril mil CCCC et dix de la recepte d'un fouage de XX s. par feu en Acreleon, qui monte [...]. » Il reçut quittance finale du receveur général pour ces comptes le 7 juillet 1410.

7. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 301-302, pour Droniou, receveur de Brest.

8. *Ibid.*, t. I, p. 23-25. Pour les commissions adressées à Droniou, receveur de Bretagne bretonnante, de louer à bail diverses possessions ducales et d'effectuer des paiements à l'abbaye de Beauport, voir R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1442*, Nantes, 5 vol., 1889-1895 (ci-dessous BLANCHARD, suivi du numéro de l'acte), n°s 1485 et 1488.

9. *Ibid.*, n° 1545, bien qu'aucun détail ne soit fourni sur sa rémunération.

10. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1061.

11. Bibl. nat. France, ms. fr. 8267, f° 68.

12. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 24, suggère que les deux recettes n'ont peut-être pu être réunies qu'en 1424, mais une quittance au receveur de Cesson, datée du 7 septembre, 7 novembre ou

Il exerça seul cet office les cinq années suivantes, avec l'aide d'un certain nombre de clercs comme Pierre Filloche, Guillaume Becdelièvre et Guillaume Nédélec, qui firent eux-mêmes de respectables carrières au service du duc¹³ ; il fut remplacé le 23 janvier 1429 par un nouveau trésorier, Jean Mauléon¹⁴. Bien que soulagé de ce lourd fardeau administratif, Droniou resta au service du duc, peut-être comme procureur de Cornouaille entre 1429 et 1432¹⁵. Nous savons avec certitude qu'il fut encore appelé à siéger au conseil ducal en septembre 1432 et jusqu'en novembre 1433¹⁶, après quoi il disparaît des documents officiels et meurt probablement vers soixante ans. Son testament n'a pas été retrouvé et l'emplacement de sa sépulture reste inconnu.

Comme receveur ordinaire de Brest, Droniou servit du 14 novembre 1408 au 31 mars 1410, du 4 mars 1411 au 4 février 1413 et du 14 avril 1414 au 12 mars 1421¹⁷ ; à cette date il était aussi trésorier et receveur général depuis trois mois. On peut voir un signe de la faveur ducale et peut-être un indice de l'imminence de sa promotion à un poste plus important dans la mission qui lui fut confiée le 8 octobre 1420 : il s'agissait de remettre à Notre-Dame du Folgoët un don en argent du duc Jean V pour des messes, ainsi que 174,5 livres de cire, soit le poids du duc lui-même¹⁸. C'était un des nombreux dons faits par le prince pour s'acquitter des vœux qu'il avait faits pendant son emprisonnement et pour célébrer sa remise en liberté après l'éprouvante captivité qu'il avait subie pendant cinq mois entre les mains de ses cousins Penthièvre (de février à juillet 1420)¹⁹. Dans les quelques mois qui suivirent sa libération, Jean V entreprit de se venger de ces derniers et d'accomplir ses vœux. Jean Kerhervé a suggéré qu'une statue de sainte Catherine d'Alexandrie toujours

7 décembre (le document est abîmé à cet endroit), mentionne un paiement à « Jehan Droniou, thesorier et recepveur general, come appert par lectre de quittance passée de sa main, du dabte du VII^e jour de/ [...]mbre l'an mill IIII^cXXIII, la somme de XVIII quartiers forment », Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1113, et cf. 1 F 628, pour deux transcriptions du XIX^e siècle. Droniou avait déjà été nommé receveur ordinaire du comté de Nantes le 18 juillet 1422, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 313.

13. *Ibid.*, t. I, p. 121 (Filloche) et p. 122 (Becdelièvre) ; t. III, p. 662 (Nédélec).

14. *Ibid.*, t. I, p. 25-26, et une étude plus complète dans J. KERHERVÉ, « Jean Mauléon, trésorier de l'Épargne. Une carrière au service de l'État breton », *Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes, Brest 1982, Questions d'histoire de Bretagne*, Paris, 1984, p. 161-184.

15. Jean Henry et Caznevet de Coëtannezre lui servirent successivement de lieutenant, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 25, citant P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. R.-F. LE MEN, Quimperlé, 1882, pièces justificatives n^{os} 49 et 51.

16. BLANCHARD, n^{os} 2046 et 2120.

17. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 299, qui cite Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4295 f^{os} 369-369 v^o, et *ibid.*, p. 301, où de bonnes raisons sont données de rejeter la datation de BLANCHARD, n^o 116, qui semble montrer que Droniou agissait en tant que receveur du Léon en octobre 1405.

18. BLANCHARD, n^o 1464.

19. A. BOURDEAUT, « Jean V et Marguerite de Clisson. La ruine de Châteaueaux », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. LIV, 1913, p. 331-417, demeure la référence classique pour le récit de ces événements.

en place à Notre-Dame du Folgoët et sur laquelle figurent le nom de Droniou, ses armes et celles de son épouse a pu être donnée à cette occasion²⁰. C'est possible, mais le duc et son entourage eurent d'autres occasions de visiter ce lieu de pèlerinage dans les années suivantes, quand la chapelle fut érigée en église collégiale et beaucoup agrandie grâce à la générosité du prince²¹. En 1427, par exemple, Droniou reçut à nouveau l'ordre d'honorer un certain nombre de dons ducaux à des églises et chapelles, parmi lesquels figure une nouvelle donation au Folgoët²², et ses comptes portent témoignage de nombreux autres actes de piété du duc²³. La statue pourrait ainsi représenter une donation plus tardive dans la carrière de Droniou, peut-être à la suite de son élévation à l'office de trésorier ou vers la fin de sa vie. Le Folgoët ne fut pas non plus la seule église à bénéficier de sa générosité puisqu'il avait fondé une messe anniversaire pour son père (appelé Yves plutôt que Éon) dans la cathédrale de Quimper en 1419²⁴.

Parmi d'autres signes de distinction et de progression de son niveau de fortune, on peut noter l'achat de terres, au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière. En décembre 1423, par exemple, il acquit le manoir de Kergadelen à Saint-Ségal²⁵. À l'époque de la réformation des feux de Bretagne, en 1426-1427, il vivait dans son manoir de Botigneau à Clohars-Fouesnant²⁶ ; les commissaires acceptèrent l'exemption de ses métayers de Kergadelen et de ceux des manoirs de Tréseneuc à Elliant, qui lui venait de sa mère, et de Kerdalue à Perguet²⁷, mais ils refusèrent ce privilège pour son métayer de Kerberniou à Guisriff²⁸. Posséder cinq petits manoirs représentait un statut social certain, mais on ne peut dire que Droniou ait amassé une énorme fortune lors de sa carrière professionnelle.

Par ailleurs, nous ne savons pas beaucoup de choses sur sa famille. Le nom de sa femme, par exemple, nous reste inconnu, même si les armes figurant sur la statue de sainte Catherine²⁹ indiquent qu'elle pouvait appartenir à

20. J. KERHERVÉ, *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, 2 vol., 1987 (ci-dessous KERHERVÉ, *L'État breton*), t. II, p. 914, et cf. p. 912-913, pour des photographies de la statue.

21. Jean V fit ériger la chapelle en église collégiale le 10 juillet 1422, BLANCHARD, n° 1530.

22. BLANCHARD, n° 1751, 19 août 1427.

23. Voir par exemple ci-dessous II, 157, 165-172, 182, 183, 223-226, 252, 255, 279, 280.

24. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 25, citant Arch. dép. Finistère, 2 G 93.

25. Arch. dép. Finistère, 1 E 1097 n° 10 (anciennement 1 E 735/10).

26. Ou Bodigneau. L'actuel château, appelé Bodinio, semble avoir été construit principalement au XVI^e siècle, mais il est intéressant de noter que l'un des deux écussons qui décorent une des lucarnes sur le côté nord du pavillon présente les armes mi-parties de Tréanna et de Plusquellec, *Le Patrimoine des communes du Finistère*, 2 vol., Paris, 1998, t. II, p. 466.

27. L'ancienne paroisse de Perguet forme maintenant une partie de la commune de Bénodet.

28. TORCHET, *Cornouaille*, p. 181.

29. KERHERVÉ, *L'État breton*, t. II, p. 912-914.

la famille des Lanros d'Ergué-Armel³⁰ ; son prénom était peut-être Catherine, et le manoir du couple à Bodinio se trouve aussi près de Lanros. Les armoiries de Jean Droniou lui-même sont clairement affichées sur la statue, et, grâce à des armoriaux postérieurs qui en donnent les couleurs, elles peuvent être ainsi blasonnées : de sable à l'aigle à deux têtes éployée d'argent, membrée et becquée d'or (*alias* de gueules)³¹. Le couple semble avoir eu au moins un fils, Bernard, nommé sénéchal de Cornouaille le 7 octobre 1457, qui fut plus tard impliqué dans une querelle judiciaire à propos de l'exercice de cet office en 1462³². Mais il n'a pas été possible d'établir des liens clairs entre Jean Droniou et plusieurs autres Droniou actifs dans la première moitié du XV^e siècle. Les Droniou de Lannion, par exemple, qui ont donné plusieurs marchands et officiers de finances locaux, semblent être une famille de bourgeois complètement séparée. Raoul Droniou, receveur ordinaire de Concarneau, Fouesnant et Rosporden entre 1442 et 1459, qui fut aussi un serviteur de Pierre II, est peut-être un fils ou un neveu³³.

Forme actuelle des comptes, contenu et conventions éditoriales

Comme c'est le cas pour les autres trésoriers et receveurs généraux de Bretagne qui ont servi sous les Montforts, il ne reste presque rien des volumineux comptes rédigés à l'origine par Droniou en tant que trésorier³⁴. La majo-

30. TORCHET, *Cornouaille*, p. 181, attire l'attention sur une quintefeuille figurant sur la statue, qui remplaçait parfois une molette sur les armes des Lanros (*ibid.*, p. 213). Cependant P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 2 vol., 1986, réimpression de la 6^e édition (ci-dessous, POTIER DE COURCY, *Nobiliaire*), t. I, p. 347, attribue les armoiries « De gueules à six quintefeuesilles d'or, rangées 3, 2 et 1 » aux Droniou, seigneurs de Trorozec et de Kerdaniel, paroisse de Ploulec'h (Côtes-d'Armor), qui figurent dans la réformation de la noblesse de 1513 et descendaient par conséquent de Rolland Droniou de Loguivy (Côtes-d'Armor), né en 1376, puisque ces armes lui sont attribuées dans H. TORCHET, *Réformation des fougues de 1426. Diocèse ou évêché de Tréguier*, Paris, 2003 (ci-dessous, TORCHET, *Tréguier*), p. 178. Rolland était parmi les nobles du Trégorrois qui jurèrent fidélité à Jean V en 1437, MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1311.

31. Cela va à l'encontre l'affirmation de POTIER DE COURCY, *Nobiliaire*, t. I, p. 347, selon laquelle Jean aurait appartenu aux Droniou, seigneur de Luzoron, paroisse de Camlez (Côtes-d'Armor), diocèse de Tréguier, puisqu'ils portaient « d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois oiseaux d'azur ».

32. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1711 (1457) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131 f^{os} 186^v et 192^v (1462). Pour une contestation précédente à propos de son acquisition de l'hôtel de Treffinec à Rosporden, avant 1450, voir KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 356, qui cite Bib. nat. France, ms. fr. 22333, f^{os} 89-90.

33. ID., *Ibid.*, t. I, p. 252-254.

34. ID., *L'État breton*, t. I, p. 271-295 est la meilleure étude sur les différents trésoriers et receveurs généraux ; voir aussi M. JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne, 1430-1436 », *Journal des Savants*, 2010, p. 17-109 et 265-306 (ci-dessous, JONES, Guinot), « Introduction », *passim*. Il est probable que chacun des deux principaux comptes pour lesquels il nous reste des notes (ci-dessous II et IV) ait rassemblé beaucoup plus de 100 feuillets ; des trois comptes connus de Guinot, le premier comportait au moins 192 feuillets, le second au moins 149 et le troisième, dont ne sont conservés que huit feuillets originaux, au moins 343 feuillets, JONES, Guinot, p. 29.

rité de ceux-ci a été conservée largement indemne à la chambre des comptes de Nantes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais à la suite des décisions de la commission de triage en 1795, qui destinèrent les parchemins sur lesquels de tels comptes étaient consignés à servir de gargousses pour l'artillerie navale ou de couvertures pour les registres d'état civil, la plupart furent largement dispersés, découpés ou simplement détruits en l'espace de quelques années³⁵. Seule une très petite proportion de feuilles de parchemin déreliées provenant des comptes originaux fournis par les trésoriers a été providentiellement conservée parmi les débris de la Chambre qui ont été redécouverts au XIX^e siècle. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet ci-dessous.

Compte tenu de cette destruction de la plupart des comptes pendant la Révolution, il est heureux que les savants mauristes qui préparaient une nouvelle *Histoire de Bretagne*, et plus particulièrement Guy Alexis Lobineau lui-même, aient consulté les originaux. En 1701, Lobineau passa plusieurs mois à Nantes à la chambre des comptes, prenant des notes sur les comptes de Droniou et d'autres trésoriers³⁶. Bien que ces notes ne reprennent qu'un très petit pourcentage des données contenues dans ces derniers et qu'elles aient tendance à se concentrer sur les noms de famille ou sur les titulaires d'offices et à omettre beaucoup de détails spécifiques qu'un historien moderne voudrait ardemment connaître³⁷, elles apportent vraiment des informations sur de nombreux aspects du gouvernement ducal, de son personnel et de sa politique qui autrement resteraient obscurs³⁸. C'est un pauvre et frustrant substitut de ce qui est perdu, mais c'est mieux que rien !

Dans le cas de Droniou, nous avons des notes pour deux de ses comptes, l'un qui court principalement d'avril 1424 à novembre 1426, et le second qui prend la suite en 1426 et va jusqu'en novembre 1428, peu de temps avant son remplacement comme trésorier. Trois versions de notes prises sur les originaux, de trois mains différentes, sont conservées pour les comptes de 1424 à 1426 ; ces notes sont parfois présentées comme ses comptes pour la Basse-Bretagne, bien qu'elles contiennent aussi des articles relatifs à la Haute-Bretagne, et certains de leurs éléments remontent au début des activités de Droniou comme trésorier. Malheureusement deux de ces versions, maintenant conservées à la Bibliothèque nationale de France, qui sont la base de la présente édition, contiennent exactement les mêmes données, au lieu d'être

35. H. DE BERRANGER, *Guide des Archives de la Loire-Atlantique*, Nantes, 2 vol., 1962-1964, t. I, p. 22.

36. Lobineau travailla huit mois à Nantes en 1701, *Correspondance historique des bénédictins bretons et autres documents inédits, relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne*, éd. A. DE LA BORDERIE, Paris, 1880, p. 82 : « [...] Dom Alexis a été cette année huit mois à Nantes pour ramasser à la chambre des comptes ce qui nous manquait. Il est très content de son voyage [...] », lettre de dom Maur Audren à Roger de Gaignières, 27 novembre 1701.

37. Les extraits conservés fournissent rarement, par exemple, des indications sur le montant total de l'argent qui passait entre les mains des trésoriers, mais heureusement le total de la « charge » de Droniou pour la période 1424-1426 est récapitulé (ci-dessous, II, 98).

38. JONES, Guinot, p. 30-31, « Le contenu des comptes ».

complémentaires³⁹. On ne voit pas clairement pourquoi deux exemplaires des mêmes notes ont été établis, mais l'un est d'une écriture difficile, écrit sur un papier absorbant où l'encre a bavé, si bien que les contemporains ont peut-être eu autant de difficultés à le lire que les chercheurs modernes⁴⁰. La deuxième copie pourrait alors avoir été une copie propre réalisée un peu plus tard, ce qui rendrait aussi compte de quelques disparités mineures dans l'orthographe des noms et dans les sommes notées. Quelques autres brefs extraits des mêmes comptes, apparemment sans lien avec les précédents, fournissent des détails complémentaires pour vingt-quatre articles, mais dans un ordre quelque peu différent de celui des notes principales⁴¹. Malheureusement ce double n'apporte pas non plus d'éléments d'importance.

À l'inverse, une troisième série de notes, maintenant conservée au même endroit, peut-être compilée à l'origine par ou pour l'antiquaire Roger de Gaignières (mort en 1715), apporte vraiment des éléments supplémentaires au contenu des comptes de Droniou pour 1424-1426⁴². Bien que, de façon décevante, ces notes soient encore plus laconiques que celles prises par ou pour Lobineau, omettant couramment, par exemple, toute mention des sommes collectées ou déboursées et consistant souvent en de simples listes de noms sans indiquer leur office, elles recoupent cent cinquante-neuf des articles contenus dans le manuscrit « français 8267 », mais en quelques occasions elles apportent un ou deux détails utiles supplémentaires et elles ajoutent environ soixante nouvelles entrées⁴³. Là où cela était approprié, ces détails supplémentaires ont été ajoutés au texte principal de l'édition, en italique pour indiquer leur provenance. Ainsi les notes provenant des différentes sources que je viens de décrire apportent des informations pour environ trois cent quatre-vingts articles distincts de l'édition qui suit.

Pour les comptes de 1426-1428, il n'existe qu'un manuscrit de notes et, au contraire de ceux qui concernent les années 1424-1426, il ne donne des renseignements que pour la section des décharges, sans indication des recettes⁴⁴.

39. Bibl. nat. France, ms. fr. 8267 f^{os} 56-67 v^o et 94-109 v^o ; voir ci-dessous II, 61, 62, 64-67, 69-72 pour les recettes de Haute-Bretagne ; et *ibid.*, 154-156, 158-160 et 163 pour divers paiements entre 1421 et 1423.

40. *Ibid.*, f^{os} 56-67 v^o, pour un exemple d'écriture difficile (fig. 2).

41. Bibl. nat. France, ms. fr. 22332 f^{os} 45-46. Ces articles sont des doubles de II, 23, 36, 39, 64, 96, 40, 105, 114, 146, 148, 150, 187, 191, 207, 278, 284, 285, 304, 317, 158, 231, 245, 303 et 173.

42. *Ibid.*, ms. fr. 22361, p. 416-425. Bien que le compilateur ait pu être au courant d'une autre série de notes plus complète ou d'un archétype à partir duquel celle-ci a été compilée (les deux versions commencent de manière quelque peu surprenante *in medias res* par le nom de Geoffroy de Bruc), cette série émane clairement d'une lecture indépendante des comptes originaux comme le prouvent les différents résumés de certains articles en double ainsi que les nouveaux articles.

43. Puisque ces notes fusionnent parfois en un article ce qui se trouve être deux articles distincts dans *ibid.*, ms. fr. 8267, une stricte mise en parallèle des différentes versions reste problématique.

44. *Id.*, *ibid.*, f^{os} 131-140.

Ultérieurement dom Denis Briant⁴⁵, ou quelqu'un d'autre chargé d'organiser les notes de 1426-1428 pour l'usage des mauristes, a aussi annoté certains articles en ajoutant une suite de lettres pour des raisons qui semblent maintenant obscures, mais qui devaient permettre de retrouver tel ou tel article. Il est clair, d'après une rupture dans la succession des lettres, que les notes conservées ont été reliées dans un ordre différent à une époque plus tardive⁴⁶.

À partir de ces notes, un bref résumé a été élaboré et publié comme preuves dans le second volume de l'*Histoire de Bretagne* (1707) de Lobineau⁴⁷. C'est cette « édition » des comptes de Droniou, simplement réimprimée sans autre commentaire ou addition par Morice en 1744⁴⁸, qui a été généralement utilisée depuis par les historiens du duché médiéval. Comme conséquence à ce manque de critique, une malheureuse erreur dans la transcription, où la date de 1413 (a. s.) a été substituée à celle de 1423 (a. s.)⁴⁹, a continué à faire croire que l'une des séries de comptes de Droniou couvrait à l'origine les années 1414-1426, alors qu'en fait elle couvrait une période beaucoup plus courte, du 14 avril 1424 au 1^{er} novembre 1426, quelques articles seulement remontant à 1421⁵⁰.

Si l'on compare les notes du manuscrit conservé avec les textes imprimés, on s'aperçoit que ces derniers en omettent environ la moitié, si bien que le recours aux notes de Lobineau et de ses collègues que l'on a conservées a longtemps été reconnu comme essentiel pour obtenir la somme d'informations la plus complète possible. Récemment le texte complet de ces notes est devenu accessible grâce à une édition électronique d'Hervé Torchét⁵¹. Celui-ci a aussi fourni une version papier des comptes de Droniou et d'autres trésoriers ducaux pour la période 1420-1433, qui remédie en partie au manque d'apparat critique de la version électronique⁵². La présente édition a pour but

45. Pour sa numérotation des pages non reliées de l'énorme collection de notes rassemblées pour l'*Histoire de Bretagne*, pages qui sont maintenant complètement dispersées dans la collection des Blancs Manteaux (*ibid.*, mss fr. 22308-22359), voir JONES, Guinot, p. 32. Les notes pour les deux versions similaires des comptes de 1424-1426 sont numérotées 1186-1197 (*ibid.*, ms. fr. 8267 f^{os} 56-67 v^o) et 731 et suivantes (*ibid.*, f^{os} 94-109 v^o), mais les pages restent sans numéro donné par Denis Briant), et pour les comptes de 1426-1426, les notes sont paginées 1051-1053 (*ibid.*, f^{os} 131-140 v^o).

46. Voir *infra*, note 605.

47. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1707 (ci-dessous, LOBINEAU), t. II, col. 961-964 et 1014-1016.

48. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1193-1195 et 1222-1224.

49. « entre le quatorziesme jour d'avril l'an quatre cent treize finissant [...] », ci-dessous II, titre. Le titre des notes « Gaignières » répète aussi cette erreur : *Extraict du compte de Jean Droniou, tresorier et receveur general de Bretagne du 14 avril 1413 au p(remier ?) novembre 1426*, Bibl. nat. France, ms. fr. 22361, p. 416.

50. Cette erreur a été soulignée dans KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 24.

51. Accessible sur www.laperenne-zine.com/

52. H. TORCHET, *Comptes du duc de Bretagne 1420-1433, d'après ses copies manuscrites*, Paris, 2010 (ci-dessous, TORCHET, *Comptes*), édition qui s'est avérée très utile pour résoudre certaines

de fournir un texte critique le plus complet possible de ce document financier fragmentaire, ainsi que des précisions sur les événements et les personnages cités⁵³. Les articles omis par Lobineau et Morice sont précédés ici d'un astérisque. Ceux qui ne se trouvent que dans les comptes figurant dans le manuscrit « français 22361 » pour 1424-1426 sont imprimés en italique pour les distinguer ; ainsi l'ordre numérique de la source principale du texte est préservée, tout en montrant où les nouveaux articles s'insèrent dans cette succession⁵⁴. Quand ces additions apportent plus de confusion que de clarté au texte principal, car la version de l'annotateur varie parfois nettement de celle trouvée dans le manuscrit « français 8267 », ces nouveaux éléments sont ajoutés en note.

En outre, les documents originaux des comptes de Droniou parvenus jusqu'à nous, qui sont très minces mais restés inédits, sont édités ici pour la première fois (ci-dessous, I et III). L'histoire de la découverte de ces parchemins égarés est bien connue, mais un bref rappel peut en être donné pour établir le contexte entourant ces documents précis⁵⁵. La majorité des feuilles originales des importants comptes ducaux maintenant connus, ceux qui ont survécu au long processus de dispersion et de destruction qui a suivi la décision de la commission de triage en 1795, fut tout aussi fortuitement découverte par le baron de Wismes et son ami, le jeune et enthousiaste Arthur de La Borderie qui débutait alors une carrière qui fit de lui le plus grand historien romantique du duché médiéval. Comme le raconte de Wismes dans un article passionnant paru en 1859⁵⁶, alors qu'ils se promenaient dans la rue des Caves à Nantes en 1857, ils tombèrent sur un groupe d'ouvriers itinérants qui lavaient et mettaient à sécher des feuilles de parchemin pour en faire des couvertures de registres pour les mairies environnantes. De Wismes et La Borderie reconnurent rapidement qu'elles provenaient de la chambre des comptes et réalisèrent aussitôt la nature et l'importance des documents qu'ils voyaient : ils négocièrent avec les ouvriers et purent emporter plusieurs liasses qu'ils se partagèrent ensuite. Mais quand ils retournèrent à cette maison quelques jours plus tard, il n'y avait plus trace des ouvriers et aucun autre document ne fut sauvé.

Par la suite le sort des documents que La Borderie reçut comme part du butin est clairement établi : ils rejoignirent les collections publiques, avec le

difficultés de lecture et pour identifier des personnes mentionnées, comme on le verra dans les notes de cette édition.

53. La valeur de l'impressionnante édition par M. Torché des livres de la réformation pour les diocèses de Cornouaille, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon et Tréguier, publiée de 2001 à 2007 (ci-dessous, TORCHÉ, suivi du *nom de l'évêché*) apparaîtra très clairement dans ce qui va suivre.

54. Ainsi après II, 97, on trouvera un ensemble important d'additions numérotées 97a, 97b, etc.

55. JONES, Guinot, p. 24.

56. Baron de WISMES, « Le trésor de la rue des Caves à Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. V, 1859, p. 152-161 et 311-335.

reste de son énorme collection de documents originaux du Moyen Âge (dont certains acquis dans des circonstances plus douteuses), quand ils furent donnés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine par sa veuve en 1902⁵⁷. Ils y sont maintenant classés dans la série 1 F, fonds de La Borderie, sous les cotes 1 F 1009 à 1118, comptes ducaux⁵⁸.

Quant à la part qui échet au baron de Wismes, son sort est moins certain. Quelques parchemins restèrent dans la famille où ils furent consultés par René Blanchard alors qu'il préparait sa magistrale édition des *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne* (1889-1895)⁵⁹. Il a peut-être même pu persuader la famille de Wismes d'en déposer certains aux Archives municipales de Nantes dont il fut l'archiviste un peu plus tard. Cela expliquerait la provenance d'une importante cache de comptes fragmentaires que l'on trouve maintenant dans ce dépôt, parmi lesquels des comptes ducaux émanant clairement de la chambre des comptes⁶⁰. Mais une partie des documents autrefois détenus par la famille de Wismes tomba au milieu du XX^e siècle entre les mains du docteur Louis Lebreton, de Bourbriac (Côtes-d'Armor), collectionneur frénétique d'archives et de documents imprimés relatifs à l'histoire de la Bretagne. Son immense collection fut finalement donnée généreusement à l'abbaye Saint-Guénolé de Landévennec⁶¹, où deux liasses bourrées de fragments de comptes ducaux allant du règne de Jean IV à celui de la duchesse Anne peuvent être consultées⁶². Parmi ceux-ci se trouvent deux feuilles très endommagées des comptes originaux de Droniou pour la Bretagne bretonnante entre 1421 et 1424. Ce sont apparemment les seuls documents que nous ayons de ce qui fut probablement sa première grande série de comptes comme trésorier. Les articles figurant dans les fragments de Landévennec consistent entièrement en versements des receveurs locaux, formant ainsi une partie de la recette (« charge ») de ses comptes (ci-dessous, I)⁶³.

57. Pour un bref exposé de la polémique entourant cette généreuse donation, voir J. GURY, « Le Pavillon de La Borderie », dans *Hommage à Arthur de La Borderie. Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie. Études, documents et actes du colloque, Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, 2002, p. 289-293.

58. H. BOURDE DE LA ROGERIE, H.-F. BUFFET, *Répertoire numérique de la série F (Fonds divers et documentation régionale)*, Rennes, 1949, p. 10-46.

59. Voir par exemple BLANCHARD, n^{os} 1600^{bis}, 1737, 2090-2092, 2094, 2095, 2097-2102 etc. ; il semble cependant n'avoir connu aucun des mandements ducaux cités dans les comptes de Droniou.

60. Arch. mun. Nantes, II 120 et 121, pour la période 1393-1696, répertorié par R. Blanchard lui-même dans *l'Inventaire sommaire des Archives communales, Ville de Nantes (antérieures à 1790)*, Nantes, t. III, 1919, p. 292-294. Sous la cote II 128 se trouve une liste de documents originaux qui servent encore de couvertures à divers registres dans les Archives municipales.

61. M. JONES, *Catalogue sommaire des archives du fonds Lebreton, Abbaye Saint-Guénolé, Landévennec*, Nottingham, 1998 (réimpression, 2006), p. 5-19 pour la carrière du Dr Lebreton et ses collections.

62. Abbaye Saint-Guénolé, Landévennec, fonds Lebreton, 4 A et 4 B.

63. *Ibid.*, 4 A, n^{os} 35 et 36.

Cependant, il est clair aussi, d'après des fragments de comptes similaires trouvés aux Archives municipales de Nantes depuis la fin du XIX^e siècle, ainsi que d'après d'autres documents trouvés aux Archives départementales de Loire-Atlantique (104 J), que d'autres débris provenant de la chambre des comptes de Bretagne furent probablement acquis par d'autres collectionneurs que le baron de Wismes et La Borderie. Certains sont aussi passés dans les collections publiques ; il en est ainsi d'un autre feuillet double original, provenant des comptes de Droniou comme trésorier pour les années 1425-1426 (ci-dessous, III), conservé maintenant aux Archives départementales de Loire-Atlantique⁶⁴, qui complète les notes sur un certain nombre de points. Bien que cette feuille ait été malheureusement endommagée par des découpages ultérieurs intervenus presque certainement au XIX^e siècle quand elle semble avoir été utilisée pour servir de reliure, elle fournit notamment certains détails provenant du bilan situé à la fin de la section des comptes concernant les recettes⁶⁵, ainsi que cinq articles complets de la section des dépenses (« mise ») qui ont toutes été approuvées par les auditeurs comme l'indique l'annotation « al. » en marge, signifiant « alloué » (accordé, approuvé). Par suite du découpage des marges, on ne peut tirer de cette feuille aucune indication sur le nombre total de feuillets de ces comptes, mais l'usage très généreux du parchemin (les cinq articles de dépenses sont tout ce qui apparaît pour la préparation de la version finale de ces comptes sur les deux faces de ce qui a dû être un seul feuillet) suggère que le volume original pourrait avoir atteint plusieurs centaines de folios. Les premiers mots de ces articles, mis en relief par un caractère renforcé (« A Allain de la Forest... », fig. 3, *infra*), révèlent aussi le soin apporté à la transcription et le temps mis à la préparation de la version finale des comptes. On peut encore conserver l'espoir de retrouver d'autres feuillets des comptes de Droniou utilisés pour couvrir les registres d'état civil de la période révolutionnaire et du XIX^e siècle, qui n'ont pas encore été déreliés⁶⁶, mais ce seul vestige donne une indication claire de ce qui a été perdu.

64. Arch. dép. Loire-Atlantique, anciennement B, parchemins non classés, actuellement 104 J. On ne sait pas très bien comment ni quand ces documents financiers et d'autres similaires qui remplissaient huit grandes boîtes quand je les ai consultés pour la première fois, sont parvenus aux Archives. Parmi ceux qui y ont eu accès depuis la Seconde Guerre mondiale et ont beaucoup contribué à identifier leur provenance et leur nature, on trouve B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, Henri Touchard et Jean Kerhervé. Un répertoire préliminaire, fondé sur leur travail et mes notes, a été rédigé par Mme M.-C. Rémy en 2002. Il est actuellement revu afin de rendre les documents plus immédiatement accessibles. Je suis reconnaissant à la succession d'archivistes qui m'ont permis de les exploiter, plus récemment à M. Philippe Charon, et plus particulièrement à M. Jean-François Caraës, conservateur, pour son aide précieuse lors de leur consultation.

65. Environ un tiers du contenu de cette récapitulation de la charge est perdu à cause de la coupure verticale qui affecte ce feuillet double.

66. Pour des découvertes similaires dans d'autres archives bretonnes, voir M. DOUCHET, « Vieux parchemins bretons. Notice sur des couvertures de registres de la région malouine », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1969, 1970, p. 88-94, tandis qu'en dehors de l'ancien duché, la plus grande cache d'échantillons de

En préparant les divers fragments des comptes originaux de Droniou qui nous sont parvenus pour cette publication, j'ai en général suivi les principes établis dans ma récente édition des comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne (1430-1436)⁶⁷, c'est-à-dire que j'ai essayé de reproduire la disposition des trois fragments originaux en indiquant la fin des lignes par une barre oblique ; j'ai respecté l'orthographe, y compris l'usage des chiffres romains, mais j'ai résolu les abréviations. Dans quelques cas, quand il n'y avait rien à gagner à une transcription complète mais répétitive des dates auxquelles les sommes avaient été perçues, mais que les totaux étaient manquants, j'ai résumé ces détails brièvement ; sinon j'ai essayé de reproduire aussi exactement que possible la forme du document.

En ce qui concerne les notes du XVIII^e siècle, j'ai appliqué les normes d'édition des documents de l'époque moderne concernant notamment l'accentuation et la transcription des chiffres, ce qui évite le mélange des chiffres romains et arabes et l'usage incohérent ou inexistant des accents qui reflètent la pratique des mauristes qui ont rédigé ces notes. Comme il s'agit d'extraits arbitrairement sélectionnés en fonction des objectifs des transcripteurs anciens, je n'ai pas jugé utile de respecter la forme exacte de leur présentation, pour ne pas trop allonger l'édition, ce à quoi aurait conduit notamment l'habitude d'aller à la ligne après chaque nom d'individu répertorié dans telle ou telle rubrique. Pour permettre d'y faire référence, suivant une longue tradition établie par La Borderie lui-même dans ses éditions de documents financiers bretons et continuée par B.-A. Pocquet du Haut-Jussé⁶⁸, j'ai numéroté les articles et j'ai tenté d'identifier les personnes et les lieux et de commenter brièvement certains événements historiques que ces comptes permettent d'éclairer.

Les comptes, ceux de 1424-1426 comme ceux de 1426-1428, sont en grande partie consacrés aux paiements réguliers de pensions à des membres de la propre famille du duc et de sa maison, avec des allocations spécifiques pour l'entretien de maisons personnelles plus petites comme celles de la duchesse et de leurs enfants, aux pensions annuelles et autres faveurs faites à de nombreux courtisans, ainsi qu'aux salaires des officiers ou aux dépenses occasionnées par les nombreux petits dons en argent aux églises et chapelles, qui avaient la faveur du duc. Par ailleurs l'information la plus importante qu'apportent ces fragments de comptes concerne largement la défense du duché dans une période d'activité militaire considérable au-delà de ses frontières. Ils illustrent principalement les événements survenus le long des marches orientales, où les raids des Anglais qui occupaient alors la plus

comptes des finances duciales a été découverte par Geneviève Beauchesne dans les Archives de la marine à Rochefort (Charente-Maritime), cf. JONES, Guinot, p. 26-28, qui donne la liste de ces découvertes.

67. *Journal des Savants*, 2010, p. 17-109 et 265-306.

68. Plus spécialement dans « Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVI, 1916, p. 88-110, et « Le plus ancien rôle des comptes du duché, 1262 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 49-68.

grande partie de la Normandie (sauf le Mont Saint-Michel, qu'ils assiégeaient durant cette période) et le Maine constituaient une menace permanente. Celle-ci culmina en février 1426 à la bataille de Saint-James-de-Beuvron, probablement l'affrontement armé le plus sérieux du règne de Jean V, dans lequel les forces ducales furent personnellement engagées. Les conséquences militaires, politiques et diplomatiques qui découlèrent de cette défaite, dans laquelle de nombreux soldats bretons furent faits prisonniers, sont bien mises en évidence par la mention des contributions du duc au coût de nombreuses rançons.

On trouve aussi des détails sur les ambassades et l'envoi de messagers, hérauts ou autres, à la rencontre des Anglais en Normandie et à Paris, à la cour de Charles VII, de Bourgogne ou d'Anjou, vers la papauté, et même pour de brefs contacts avec la péninsule ibérique. Ces comptes fournissent encore des renseignements supplémentaires sur les efforts déployés pour défendre le littoral breton contre les pirates et contre des attaques plus prolongées dans lesquelles les Anglais étaient fortement engagés. On trouve mentionnés, par exemple, des travaux de fortifications à Brest et Concarneau, ainsi que le paiement des garnisons⁶⁹. Certains aspects du commerce sont éclairés par des passages comme celui qui évoque un accord entre le duc et Alfons de Mancilles, un négociant castillan dont les marchandises transportées sur un navire portugais avaient été saisies dans le port d'Hennebont ou celui qui concerne une cargaison de fer transportée depuis le nord de l'Espagne par un navire de Bilbao, sauvé d'un naufrage au large des côtes du Léon⁷⁰.

En outre, les comptes de 1426-1428 en particulier, même si au début ils sont réduits à une liste de noms, donnent une image assez complète des personnages que l'on peut trouver à la cour ducale ainsi que du cycle annuel des fêtes et autres pratiques cérémoniales. Parmi celles-ci, nous pouvons noter la célébration de l'anniversaire du duc, sa présence sur certains lieux de culte chaque année à la même date, comme sa visite à Saint-Michel d'Auray à la Saint-Michel, pour commémorer la célèbre bataille de 1364, ainsi que d'autres aspects de sa piété et de sa générosité. À cet égard, ces comptes sont tout à fait comparables à ceux d'Auffroy Guinot, trésorier de Bretagne au début des années 1430⁷¹. S'ils ne sont pas aussi étoffés, ils illustrent également un éventail extrêmement large de sujets sociaux et culturels ainsi que ceux qui concernent l'histoire plus traditionnelle de la diplomatie, des finances et des institutions.

La dette que j'ai envers de nombreux autres chercheurs pour la préparation de cette édition apparaîtra dans l'appareil critique, mais il en est un en particulier sans qui je n'aurais pas pu entreprendre ce travail avec une telle confiance, c'est Jean Kerhervé. L'intérêt toujours actuel de son étude magistrale *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*

69. Ci-dessous II, 215, 286 et 316, et IV, 93-95.

70. Ci-dessous II, 13, 40 et 222, articles omis par Lobineau et Morice.

71. JONES, Guinot, *passim*.

(1987), pour comprendre comment le duché de Bretagne s'est développé et a fonctionné sous les Montforts, n'a pas besoin d'être rappelé puisque, depuis sa parution, elle a été communément reconnue comme définitive, et pas seulement au regard des institutions financières du duché. Mais pour ceux qui veulent creuser encore plus loin dans les mécanismes de la cour ducale, l'administration, le personnel et les politiques suivies par les ducs successifs, son *Catalogue prosopographique des gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491*, donné en annexe à la thèse et resté inédit, représente un travail d'une importance presque égale. Ce dernier n'existe en effet qu'en un nombre limité d'exemplaires dactylographiés que l'on peut trouver principalement dans les bibliothèques institutionnelles, mais sa valeur est immense, car il récapitule d'une façon complète et uniformisée les carrières de ceux qui servirent le duc en matière de finances, avec une richesse de références impossible à reproduire dans *L'État breton*. J'ai pillé ses magnifiques ressources d'une manière éhontée et j'ai une immense dette de gratitude à son égard, comme on le verra dans les notes.

Abréviations utilisées dans l'édition qui suit

En plus de celles qui ont été indiquées dans cette introduction, j'utilise ci-dessous les abréviations qui suivent :

COATIVY : Y. COATIVY, *La Monnaie des ducs de Bretagne de l'an mil à 1499*, Rennes, 2006.

COSNEAU : E. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont (Arthur de Bretagne), 1393-1458*, Paris, 1886.

DE LAIGUE : R. DE LAIGUE, *La Noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles. Réformations et montres*, 2 vol., Vannes, 1902.

GRUEL, *Chronique* : Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur d'Richemont*, éd. A. LE VASSEUR, Paris, 1890.

KERHERVÉ, « Les présidents » : J. KERHERVÉ, « Les présidents de la chambre des comptes de Bretagne au XV^e siècle », dans *La France des principautés. Les Chambres des comptes XIV^e et XV^e siècles*, P. CONTAMINE, O. MATTÉONI (dir.), Paris, 1996, p. 165-204.

KERHERVÉ, « Une existence » : J. KERHERVÉ, « Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393-1458) », dans *Viajeros, Peregrinos, Mercaderes en el Occidente Medieval. XVIII Semana de Estudios Medievales, Estella 91*, Pamplona 1993, p. 94-114.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes* : B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes et les Ducs de Bretagne*, Paris, 2 vol., 1928.

POTIER DE COURCY, *Nobiliaire* : P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, réimpression de la 6^e édition, 2 vol., Mayenne, 1986.

Édition

I. Fragments des comptes originaux de Jean Droniou, trésorier de Bretagne bretonnante, 1421-1424

A. Landévennec, abbaye Saint-Guérolé, fonds Lebreton, 4 A n^{os} 35 et 36, parchemin, deux feuillets, coupés par des relieurs⁷².

Feuillet 1

- (p. 1) 1 De lui, le XV^e jour dudit mois de fevrier celui an [...] ⁷³.
- 2a De Rollant de Kernechriou, receveur de La Roche Derian et de Chateaulin / sur Trieu⁷⁴, a valloir sur lesdites robes, par quittance du XXVII^e jour de mars / XXI entrant [...].
Il est chargé selon sa quittance estant du XXX^e jour de mars l'an mil IIIC XXI entrant.
- 2b De lui, le II^e jour d'avrill ensuyvant celui an [...].
- 2c De lui, le VIII^e jour de may ensuyvant oudit an [...].
- 2d De lui, le III^e jour d'aoust ensuyvant celui an XXI [...].
- 2e De lui, le premier jour d'octobre ensuyvant celui an [...].
- 2f De lui, le XXV^e jour dud. mois d'octobre [...].
- 2g De lui, le XXX^e jour de mars ensuyvant celui an [...].
- 2h Il est rechargé selon sa quittance estant du XVII^e jour de may l'an mil IIIC XXII sur la recepte de / La Roche Derian par Olivier Paon, clerc de Jehan Talhoet⁷⁵, argentier de [...] ⁷⁶.
- 3 De Martin Bonnier, receveur dudit lieu de La Roche Derrian⁷⁷, par quittance / du V^e jour de may l'an mil IIIC XXII⁷⁸ [...].
- 4a De Roland de Coitcoreden, receveur de La Roche Derrian⁷⁹, le XI [...] / [...] l'an mil IIIC XXII [...] ⁸⁰.

72. Pour les circonstances dans lesquelles ces fragments ont été conservés, voir *supra*, Introduction.

73. Fin d'un article relatif à un receveur inconnu.

74. Roland de Kernechriou, receveur de la châtellenie de la Roche-Derrien (Côtes-d'Armor), dont quelques comptes ont été conservés (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 19/1) ; il était aussi receveur de Chateaulin-sur-Trieux (voir ci-dessous, II, 57).

75. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 700, pour la carrière de Talhoët comme clerc des Comptes (17 décembre 1420), trésorier et garderober de la duchesse (1423, BLANCHARD, n° 1564) jusqu'à la mort de cette dernière (le 20 septembre 1433) ; auditeur des comptes (3 février 1434), mort en 1436.

76. Dans la marge gauche, en accolade à tous les articles : « Il a valu audit Roland. »

77. Receveur de la châtellenie de La Roche-Derrien, non cité dans KERHERVÉ, *Catalogue*.

78. En marge, à gauche : « Il a valu audit Martin. »

79. Institué comme receveur de Guingamp (Côtes-d'Armor) le 5 mai 1420, « lors de la saisie des biens de Penthievre, il cumula cet office avec la recette du domaine de La Roche-Derrien. Ses comptes ont été conservés (Arch. nat., Q 1 166* registre 1-2). », KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 529.

80. Dans la marge gauche : « Il a valu audit Roland. » en face de 4a, et, d'une main différente, en face de 4b : « Il lui a valu. »

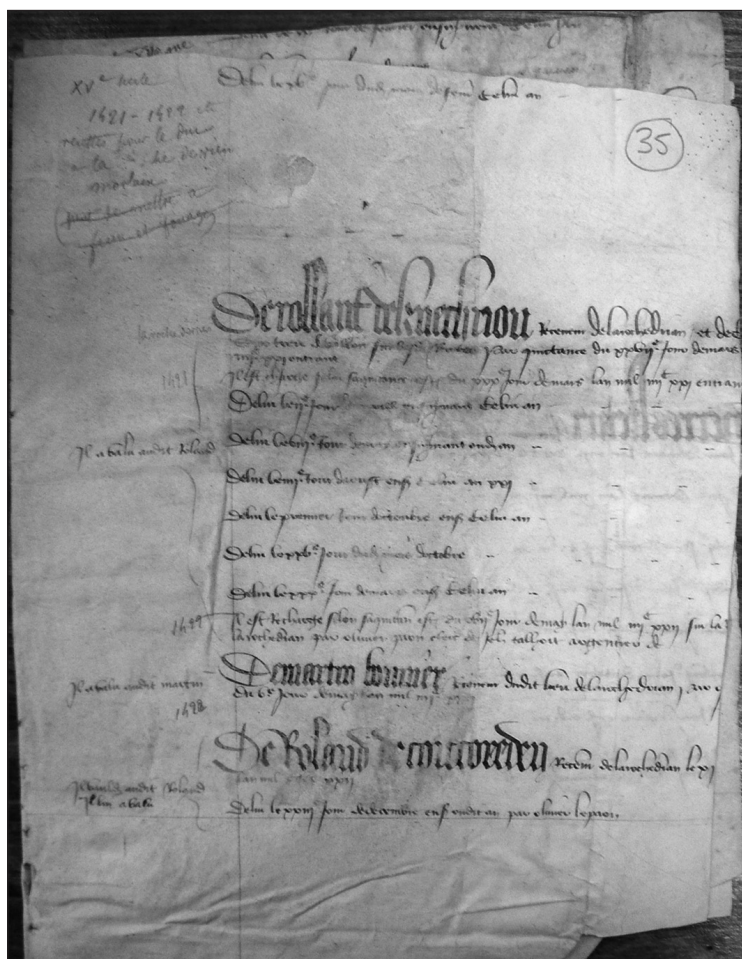


Fig. 1. – Fragments des comptes originaux, 1421-1424.
Landévennec, abbaye Saint-Guénolé, fonds Lebreton, 4 A/35, fol. 1.

- 4b De lui, le XXIII^e jour de decembre ensuyvant oudit an, par Olivier Le Paon [...]⁸¹.
- (p. 1 v^o) 5a De Pierres Henri, receveur de Panpoul et de Lanvollon⁸², par sa quittance le XXI^e jour de / mars l'an mil CCCC et XX..... II^C ecus, gros a XX d.
- 5b [...] jour de may l'an mil III^e XXI..... C l gros.
- 5c [...] XVI^e jour de juin ensuyvant celui an C l gros.
- 5d [...] III^e jour de juillet ensuyvant celui an XXI II^C l gros.

81. Dans la marge gauche : « Il vaudra audit Rolant. Il lui a valu. »

82. Receveur de la châtellenie de Paimpol et de Lanvollon (Côtes-d'Armor), non cité dans *ibid*.

- 5e [...] derain (?) jour d'aoust ensuyvant celui an C l gros a XX d.
 5f [...] XVIII^e jour d'octobre⁸³ ensuyvant celui an VI^{XX} l gros a V d.
 5g [...] de mars ensuyvant oudit an X l bonne monnaie.
 5h [...] jour de juin l'an mil III^C XXII, XX l, et le XXV^e jour de juillet
 ensuyvant, LX l.
 Somme : III^{XX} l⁸⁴.
 (p. 2) 6a De Guion Denis, a present receveur dudit lieu de Lesneven⁸⁵, /
 [...] derrain jour de janvier l'an mil III^C XXII, [...].
 6b De lui, le V^e jour de juin l'an mil CCCC XXIII [...].
 6c De lui, par quittance du tierz jour de decembre ensuyvant oudit an [...].
 6d De lui, le XV^e jour de février ensuyvant celui an [...] ⁸⁶.
 (p. 2 v^o) 7a [De Gui]llaume Nevet⁸⁷, a present bailleur desdiz briefs, par quittance /
 [...] dece]mbre⁸⁸ l'an mil CCCC XXII XXV l.
 7b [...]r de janvier ensuyvant celui an XXII III^{XX} l.
 7c [...] jour de may l'an mil III^C XXII L l bonne monnaie.
 7d [...] du XXV^e jour de janvier l'an mil CCCC XXIII VII^{XX} et XVI l.
 7e De lui, le II^e jour de février ensuyvant LII gros V s.
 8a [De Jehan] Meriadec, receveur de Morlaix⁸⁹, par quittance du premier jour
 de janvier / [mil CC]CC et XX IX^{XXVI} l gros a XX d.
 8b [...] jour dudit mois de janvier II^C XL l V s X d gros.
 8c [...] X]VII^e jour de mars ensuyvant l'an mil III^C XXII C l gros.
 8d [...] jour de juin ensuyvant celui an II^C l gros.
 8e [...] jour de juillet ensuyvant celui an C l gros
 8f [...] IX^e jour de septembre ensuyvant oudit an, XL l, [...] le XIX^e jour dudit
 mois de / [septembre] ensuyvant, II^C l. Somme : II^C XL l gros a XX d.
 8h [...] XXVI^e jour d'octobre ensuyvant celui an, CL l, et le II^e jour de decembre /
 [ensuyva]nt celui an, CL l. Somme : III^C l gros a V d.

Feuillet 2

- (p. 1) 9a. De lui, le IX^e jour de fevrier ensuyvant celui an [...] ⁹⁰.
 9b. De lui, le premier jour de mars celui an [...].
 10a. De Rollant de Coaitcoredan, receveur de Guingamp, [par] quittance du
 XXVII^e jour de mars l'an mil III^C et XX [...].
 10b-i [Autres paiements les 8 mai, 1^{er} août, 3 septembre, 1^{er} et 28 octobre 1421 et 29 février,
 5 mai et 4 août 1422] ⁹¹.

83. Peut-être « XXVIII^e ».

84. Tout en bas de la page, une note – « gros a V d [...] V » –, ajoutée par un auditeur.

85. Cet article fait remonter le début de son office comme receveur ordinaire de Lesneven à janvier 1423 et non octobre 1423, *ibid.*, t. II, p. 287.

86. Dans la marge gauche : « Il vaudra audit Guion. Il li a depuis valu. »

87. Lecture incertaine, car le manuscrit a été coupé.

88. Peut-être le 11 ou le 12 décembre.

89. Receveur ordinaire de Morlaix, 18 avril 1413-14 octobre 1423, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 559 ; voir aussi ci-dessous II, 94.

90. Deux autres articles relatifs à Roland de Coëtgoureden, voir la note marginale à la fin de l'article 10. Quelques mots d'un article précédent relatif au même receveur en haut du folio.

91. Dans la marge gauche : « Il vaudra audit Rolland. Il lui a valu. »

- (p. 1 v°) 11 [...] mois de fevrier ensuyvant celui an XLV¹⁹².
 12a [Eo]n du Boays, a present receveur dudit lieu de Guingamp⁹³, par quittance
 du [...] d'octobre l'an mil IIII^C et XXIII..... IIII^{XX} l bonne monnaie.
 12b [...] V^e jour de decembre ensuyvant en celui an..... XXXV l XII s VI d.
 (p. 2) 13a De Yvon Toupin, a present receveur dudit lieu de Uhelgoet⁹⁴, / du tiers jour
 d'octobre l'an mil CCCC et vingt et deux [...].
 13b-i [Autres paiements les 1^{er}, 4 et 13 decembre 1422, 3 fevrier, 15 avril, 23 août, 26
 octobre et 22 decembre 1423.]
 13j Dudit Touppin, par la main Pierres Le Camus⁹⁵, le XVI^e jour de fevrier [...] ⁹⁶.
 14a De Hervé Le Maucazre, receveur d'Acreleon⁹⁷, par quittance /
 [...] de juin l'an mil CCCC XXI [...].
 14b-d [Autres paiements les 31 juillet, 24 octobre et 1^{er} decembre 1421⁹⁸.]
 (p. 2 v°) 15a [...] jour de decembre ensuyvant oudit an VI^C XXXI l XVII s VI d⁹⁹.
 15b [...] der]rain jour de janvier ensuyvant oudit an IIII^{XX} l.
 15c [...] VI^e jour de juin l'an mil CCCC XXIII..... VI^C XXV l.
 15d [...] jour d'octobre ensuyvant celui an VIII l.
 15e [...] le sire de Kermauvein, capitaine de Brest¹⁰⁰, ou mois de janvier
 l'an XXIII V^C l.
 16a Se charge cedit tresorier avoir receü de Henri Kerguiziau¹⁰¹/
 [et Rich]art Mol¹⁰², receveurs es chastelenies de Brest et

92. Paiement probablement par Coëtgourheden (voir article suivant) ; quelques mots d'un article précédent rognés dans la marge supérieure.

93. Receveur ordinaire de Guingamp, 2 octobre 1423-1^{er} janvier 1425, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 527.

94. Figure dans *ibid.*, t. I, p. 267, comme receveur ordinaire de Huelgoat, du 13 avril 1424 au 17 mai 1435 ; cet article fait remonter le début de son office au moins à octobre 1422.

95. Ne figure pas dans KERHERVÉ, *Catalogue* ; avait-il un lien avec Guillaume Le Camus, trésorier et receveur général de Bretagne en 1406-1407, *ibid.*, t. I, p. 19, 20 ?

96. Dans la marge gauche : « Il vaudra audit Toupin. Il lui a depuis valu. »

97. Receveur ordinaire de Saint-Renan, 12 mars 1421-1^{er} mai 1428, *ibid.*, t. II, p. 299. J. DARSEL, *L'Amirauté en Bretagne des origines à la fin du XVIII^e siècle*, sous la direction de G. LE BOUËDEC, Rennes, 2012, p. 131, indique que ses comptes comme « receveur ordinaire d'Acreléon et bailleur des briefs à Saint Mahé pour le duc » pour les années 1421-1424 ont été conservés, voir Bibl. nat. France, ms. Clairambault 873, I, A.B., f^{os} 245-246.

98. Dans la marge gauche : « Il vaudra audit Hervé. Cestes parties lui ont depuis valu. »

99. Quelques mots, en grande partie illisibles, courent le long du bord supérieur du folio. Le paiement qui figure sous l'article 15a peut avoir été fait par Hervé Le Maucazre, receveur de Brest et de Saint-Renan.

100. Tanguy III, sire de Kermavan (1408-1462) ; voir ci-dessous II, 286, 316.

101. Ne figure pas dans KERHERVÉ, *Catalogue* (qui a choisi de ne pas prendre en compte les fermiers de l'impôt des vins quand ils n'ont pas exercé d'office, au sens littéral du terme) ; probablement un membre de la famille Kerguiziau, de Bohars. Une « Katherine, dégrepie Henri Kerguiziau, sous le seign de leur fils Jehan, fera aveu d'une chefrente au duc à Tnouguilly-Coetmeur en Beuzit-Conogan en septembre 1455 », TORCHET, *Léon*, p. 211.

102. Richart Mol était mineur au moment où l'on présenta un minu pour son père défunt, Tanguy Mol, sire de Kerjehan, en janvier 1410. Il était à la garde du château de Brest en 1420, TORCHET, *Léon*, p. 242.

	de Saint Renan ¹⁰³ de l'impôt / [...] aux naguères par monseigneur le duc et son conseil pour l'ambassade ¹⁰⁴ / [...], la somme de LX l gros a XX d.
17a	[De T]anguy Le Jeune, receveur de Lesneven ¹⁰⁵ , par quittance du VII ^e jour / [...] l'an mil CCCC et XX VIII ^C l gros a XX d.
17b	[...] XXI ^e jour d'avril l'an mil III ^C XXI entrant VIII ^C XXV l gros.
17c	[...X]XV ^e jour dud. mois d'avril II ^C L l gros.
17d	[...] III ^e jour de septembre ensuyvant celui an XXI VII ^C L l gros a XX d.
17e	[...] derrain jour dudit mois de septembre III ^C l gros a XX d.
17f	[...] XXIII ^e jour d'octobre ensuyvant celui an III ^{XX} VII l X s gros a V d.

II. Notes sur les comptes de Jean Droniou pour la Basse-Bretagne, 1423-1426

B¹ et B². – Bibl. nat. France, ms. fr. 8267, f^{os} 56-67 v^o et 94-109 v^o, notes du XVIII^e siècle d'après les comptes originaux maintenant perdus.

C. – *ibid.*, ms. fr. 22361, p. 416-425, notes du XVIII^e siècle d'après les comptes originaux maintenant perdus¹⁰⁶.

Publiées en partie dans LOBINEAU, t. II, col. 961-964, et MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1193-1195.

Fol. 94 [731], [fol. 56, 1186]¹⁰⁷

Extraict.

Le compte Jehan Droniou, trésorier et recepveur général de Bretaigne, des recettes et mises par luy faictes à cause dudict office u temps d'entre le quatorziesme jour d'avril l'an quatre cent treize finissant¹⁰⁸ jucques au premier jour de novembre l'an mil quatre cents vingt six.

Receptes

1 De Geffroy de Bruc, receveur de Redon¹⁰⁹ 36 l 13 s.

103. Jean Droniou était lui-même receveur ordinaire de Brest et de Saint-Renan, 4 mars 1411-4 février 1413 et 14 avril 1414-12 mars 1421, quand Hervé Le Maucazre le remplaça, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 299.

104. On ne sait pas clairement pour quelle ambassade le subside avait été levé.

105. Receveur ordinaire de Lesneven, 31 janvier 1420-31 décembre 1422, *ibid.*, t. II, p. 287.

106. B contient deux séries de notes presque identiques, et elles forment le texte principal, transcrit ici d'après B², mais les deux foliotations sont indiquées. Ce texte de base est augmenté des notes de C qui fournissent des détails supplémentaires (par exemple sur les offices occupés) ainsi que quelques articles entièrement nouveaux. Ceux-ci ont été mis en italique dans l'édition, bien que C omette aussi d'autres détails, en particulier les sommes notées en B¹ et B². Les autres notes brèves du XVIII^e siècle sur ces comptes (ms. fr. 22332, f^{os} 45-46 [D. Briant, 895]) reproduisent partiellement la matière des articles de B¹ et B², mais n'apportent rien de significatif (voir Introduction).

107. Ces notes ont été réorganisées par Denis Briant (voir Introduction) ; les références de Briant aux folios sont données entre crochets.

108. 14 avril 1424 n. s. Pâques tombe le 4 avril en 1423 et le 23 avril en 1424. Sur le caractère erroné – 1413 a. s. – de la lecture des mauristes, voir Introduction.

109. Receveur de Redon (Ille-et-Vilaine) depuis le 11 juin 1407, il fut receveur de l'Isle (Morbihan) du 10 avril 1418 au 19 septembre 1420, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 174, 176, 177, 179.

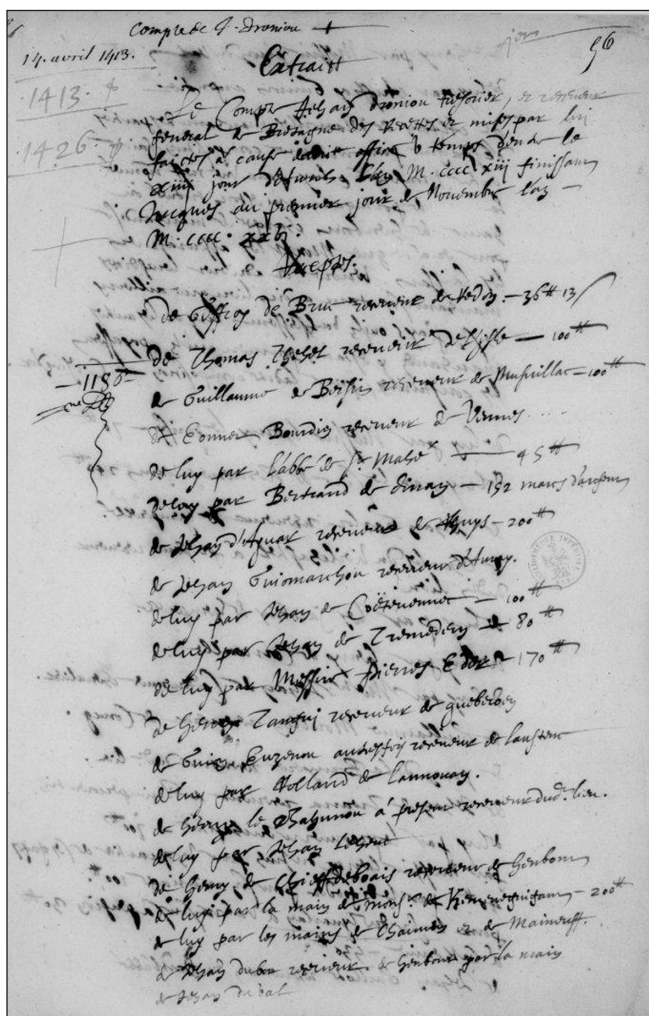


Fig. 2. – Notes du XVIII^e siècle, prises sur le compte de 1423 à 1426.

Bibl. nat. France, ms. fr. 8267, fol 56.

- 2 De Thomas Thehel, receveur de l'Isle¹¹⁰ 100 l.
 3 De Guillaume de Beisic, receveur de Musuillac¹¹¹ 100 l.
 *4¹¹² De Éonnet Bourdin, receveur de Vennes¹¹³ :

110. Receveur de l'Isle, 15 février 1415-26 avril 1418, et encore une fois du 19 septembre 1420 au 1^{er} septembre 1430, *ibid.*, t. I, p. 174, 176, 177.

111. Receveur ordinaire de Muzillac (Morbihan), 26 juillet 1413-14 septembre 1432, *ibid.*, t. I, p. 169.

112. Les articles marqués d'un astérisque ont été omis dans les éditions de Lobineau et Morice.

113. Receveur ordinaire de Vannes (Morbihan), 26 août 1423-24 octobre 1428, *ibid.*, t. I, p. 116, 120.

	De luy, par l'abbé de Saint Mahé ¹¹⁴	45 l.
	De luy, par Bertrand de Dinan ¹¹⁵	152 marcs d'argent.
*5	De Jehan Dagnar ¹¹⁶ , receveur de Rhuys ¹¹⁷	200 l.
6	De Jehan Guihomarchou, receveur d'Auray ¹¹⁸ .	
	*De luy, par Jehan de Coetevennec ¹¹⁹	100 l.
	*De luy, par Jehan de Trémédern ¹²⁰	80 l.
	*De luy, par messire Pierres Éder ¹²¹	170 l.
*7	De Henry Tangui, receveur de Queberoen ¹²² .	
(fol. 94 v°)	8 De Guion Euzenou, autresfois receveur de Laustenc ¹²³ .	
	*De luy, par Rolland de Lannouan.	
9	De Henry Le Bahunou, à present receveur dud. lieu ¹²⁴ .	
	*De luy, par Jehan Leheuc.	
*10	De Henry de Chieffdubois, receveur de Henbont ¹²⁵ .	
	De luy, par la main de monsieur de Kéménéguegam ¹²⁶	200 l.

114. Jean Roussel, abbé de Saint-Mathieu-de-Fineterre depuis au moins 1393, premier président de la chambre des comptes depuis le 7 février 1401 jusqu'en 1426, *ibid.*, t. III, p. 761.

115. Bertrand de Dinan, sire des Huguetières et de Châteaubriant (mort le 21 mai 1444).

116. Patronyme restitué d'après le folio 56.

117. *Ibid.*, t. I, p. 183, 186, 187, donne le nom de Jean Denaix comme receveur de Rhuys (Morbihan), 7 septembre 1416-25 mars 1418 et 27 septembre 1419-15 avril 1424, d'après un inventaire des comptes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4295, f° 209), avec cette remarque que l'inventaire a été sa « seule source concernant cet officier, dont le patronyme semble avoir été déformé », et que, lorsque « il rendit compte des deniers employés à la réparation du château de Suscinio entre le 31 mai 1435 et le décembre 1436 », on le nomma *Saint Niou* (*ibid.*, f° 210).

118. Receveur ordinaire d'Auray (Morbihan), avant le 20 décembre 1414-10 juillet 1438, il était le fils d'Hervé Guihemarchou (Guihemarou), receveur général de Bretagne (1403-1404), et fut anobli avant 1427, *ibid.*, t. I, p. 131, 134.

119. Écuyer du duc en 1418, BLANCHARD, n° 1302.

120. Membre de la famille de Trémédern en Guimaëc, homme d'armes dans le service du duc pendant l'été 1420 (MORICE, *Preuves*, II, col. 1066-1067), il intenta un procès devant le parlement de Paris en décembre 1430 au sujet d'un prisonnier, Arch. nat., X1^a 9199 f° 335 (je dois cette référence à la gentillesse de M. Rémy Ambühl, Université de Southampton).

121. Déjà chambellan du duc en 1409, Pierre Éder était toujours conseiller en 1440, BLANCHARD, n°s 1069 et 2458.

122. Receveur ordinaire de Quiberon (Morbihan), 28 septembre 1422-1^{er} juillet 1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 138, 140.

123. Receveur ordinaire de Laustenc (ou Nostang, Morbihan), 6 février 1422-22 septembre 1422, *ibid.*, t. I, p. 158, 159, peut-être receveur d'Hennebont (Morbihan), 1^{er} septembre 1380-4 février 1385 et 31 mai 1403-18 octobre 1404, *ibid.*, p. 150, 151.

124. Receveur ordinaire de Laustenc/Nostang, 25 décembre 1423-28 août 1432, *ibid.*, t. I, p. 158, 159.

125. Receveur ordinaire de Hennebont le 21 octobre 1421, puis du 25 mai 1424 au 28 novembre 1427, *ibid.*, t. I, p. 150, 154.

126. Charles de Rohan, sire de Guéméné-Guingamp [Guéméné-sur-Scorff, Morbihan], mort en 1438.

- De luy, par les mains de Chauvin¹²⁷ et de Maineuff¹²⁸.
- *11 De Jehan du Bot, receveur de Henbont¹²⁹, par la main de Jehan du Val.
[fol. 56 v°] *12 Dudit Henry, par messire Yvon du Val¹³⁰..... 100 l.
De luy, par Auffroy Guinot, argentier¹³¹.
- *12a *Jehan Le Gal, receveur du rachat du feu Charles de Montfort en la chatellenie de Chastelaudren*¹³².
- *13 De Alfons de Mancilles, marchant des parties d'Espagne, pour certaine composition faicte entre monseigneur et luy pour une neff nommée *La [...]*¹³³ *de Portugal*, qui estoit entrée au havre de Henbont, chargée de marchandise, pour et à ce que monseigneur les asseürast et les laissast vendre et adveres¹³⁴ leurs dictes marchandises, tant audict lieu que ailleurs en son país où ils vouleissent luy et les autres marchandz y estantz, pourveu qu'ilz payassent les coutumes pour la dicte composition¹³⁵..... 100 escus d'or.
(fol. 95) *15 De luy, par messire H[enry] Le Parisy¹³⁶..... 70 l.
- *15 De luy, par le sire de Kéménéguegam..... 240 l.
- *16 De Jean Garlot, receveur de Qemperellé¹³⁷.
- 17 De Charles du Viel Chastel, à present receveur dudit lieu¹³⁸.
*De luy, par les jacobins de Kemperellé.

127. Probablement Jean Chauvin ; déjà secrétaire de Jean IV, clerc des comptes (1402), il devint avant 1426 second président et le resta au moins jusqu'au 6 novembre 1436, *ibid.*, t. III, p. 697, 698.

128. Jean Maineuff, clerc des comptes, 27 décembre 1423-au moins 7 novembre 1433, secrétaire ducal, 1428-1433, *ibid.*, t. III, p. 695, 701.

129. *Ibid.*, t. I, p. 150 donne un Jean du Bot comme receveur ordinaire d'Hennebont en avril 1423.

130. Chevalier et gouverneur de la collégiale du Saint-Esprit, Auray (Morbihan), en 1434, BLANCHARD, n° 2162.

131. *Argentier* a été rayé de la main originale, puis réinséré par une main postérieure. Pour sa carrière, voir JONES, Guinot, p. 19-22.

132. Jean V donna l'autorisation à « son cousin Charles de Montfort de construire un moulin à fouler le drap, près de Guingamp, en remplacement d'un autre qu'Olivier de Blois avait fait abattre en haine du père de Charles de Montfort, durant le siège de La Roche-Derrien », BLANCHARD, n° 1489, 13 mars 1421.

133. Laissé en blanc dans les deux transcriptions.

134. Lecture incertaine.

135. Cet accord semble peu connu.

136. Henri III Le Parisy, sire de Kerivalain (1422-1465), grand veneur du duc, détenteur de vastes domaines dans le Morbihan, dont le manoir de Sainte-Geneviève à Inzinzac-Lochrist, fouillé dans les années 1980, M. DUVAL, « Autour de la maison ducale. L'ascension d'une famille d'origine parisienne au XV^e siècle : les Le Parisy », dans 1491. *La Bretagne, terre d'Europe*, J. KERHERVÉ, T. DANIEL (dir.), Brest et Quimper, 1992, p. 144-146.

137. Receveur ordinaire de Quimperlé, 5 avril 1418-9 février 1424, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 275, 277, et probablement de Châteaulin, 28 août 1434-1^{er} janvier 1440, *ibid.*, 243, 245.

138. Receveur ordinaire de Quimperlé et Carnoët, octobre 1425-15 mai 1428 ; il était receveur de Duault de 1420 à 1424, *ibid.*, t. I, p. 275, 277.

- *De luy, par Henry de Cornouaille¹³⁹.
 *De luy, par messire Jehan de Coetevennec, chevalier¹⁴⁰.
 *18 De Guillaume Morillon, receveur de Concq¹⁴¹.
 *19 De Yvon de La Bruyère, receveur dud. lieu¹⁴².
 20 De Jehan de Tréanna, receveur de Quimpercorentin¹⁴³.
 *De luy, par le procureur du chapitre..... 700 l¹⁴⁴.
 *21 Par messire Henry du Juch, pour un quartier de ses gages 40 l¹⁴⁵.
 *22 Par Le Digoedec, pour son mariage..... 100 l¹⁴⁶.
 *23 Pour le sire du Tyvarlen, à valoir sur sa pension..... 30 l¹⁴⁷.
 *24 À Catherine..... 530 l¹⁴⁸.
 *25 De Jehan Guilloti, receveur du Pont l'Abbé¹⁴⁹.
 [fol. 57, 1187] *26 De Henry de Tréanna et Jucquel Aultret, sur leur ferme des

139. Écuyer du duc depuis au moins 1420, il prêta 20 écus « pour le recouvrement de la personne de Olivier de Blays », en 1422, BLANCHARD, n^{os} 1464, 1520.

140. Cf. ci-dessous II, 6 et note 119.

141. Receveur ordinaire de Concarneau, Fouesnant et Rosporden, 1^{er} novembre 1423-16 décembre 1442, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, 252.

142. Receveur ordinaire de Concarneau, Fouesnant et Rosporden, 17 décembre 1401-1^{er} décembre 1406 et du 19 mai 1419 au 1^{er} novembre 1423, il fut aussi receveur de Quimper (1407-1413), *ibid.*, t. I, p. 252, 253. En 1426, il résidait dans son manoir du Meinguen à Beuzec-Conq, TORCHET, *Cornouaille*, p. 168.

143. Receveur ordinaire de Quimper, 20 avril 1415-9 octobre 1420 et 12 juin 1421-2 mai 1426, il avait servi comme receveur de Concarneau, 1406-1414, puis de Lesneven, 1414-1415, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, 199, 202, 203. En 1426, il résidait dans son manoir de Kerffiaval à Rosporden, TORCHET, *Cornouaille*, p. 113.

144. C'est une des plus grosses sommes consignées dans ces comptes. Représente-t-elle une levée sur l'ensemble du diocèse de Cornouaille, ou un prêt ?

145. Il était probablement le frère puîné de Jean IV, seigneur du Juch (1387-1424), cf. G. LE MOIGNE, « La baronnie du Juch ». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 375-402. Conseiller du duc en 1389 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 166 /8) et chevalier en 1390 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1), il eut une carrière importante comme homme de guerre et diplomate, et il était au conseil ducal le 18 décembre 1424 (Arch. dép. Finistère, 1 E 779, anciennement 1 E 453/3) ; il mourut en juin 1427, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1481.

146. Probablement Henry Le Digoedec, receveur ordinaire de Quimperlé et Carnoët, 7 août 1413-5 avril 1418 et 15 mai 1428-1^{er} octobre 1442, père de Robin Le Digoedec, receveur d'Auray (Morbihan), 1^{er} novembre 1457-18 juillet 1460, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 131, 135, 275, 277.

147. Guillaume de Rosmadec, sire de Tyvarlen à Landudec, mort à Saint-James-de-Beuvron en 1426, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1481, et ci-dessous II, 96.

148. Cela semble une grosse somme si la Catherine concernée est Catherine la lavandière (cf. II, 111). Aurait-on dû l'attribuer à l'article suivant qui ne comporte aucune somme ?

149. Receveur ordinaire de Pont-l'Abbé et Cap-Caval, 3 juillet 1418-27 mars 1421 et 16 octobre 1422-21 novembre 1422, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 217, 219 ; peut-être le même que Jean Guillemot, receveur de Quimper, 1428-1429, *ibid.*, p. 199, 203.

- sécherie¹⁵⁰ 436 escus d'or.
 *27 De Hervé Gauvaing, receveur de Pont l'Abbé¹⁵¹ 101 moutons d'or.
 *28 De Jucquel Aultret, receveur de Pontecroix¹⁵².
 De luy, par messire Henry du Juch, 1425¹⁵³.
 (f° 95 v°) De luy, par messire Hervé [du J]uch, 1426¹⁵⁴.
 *29 De Yvon Toupin, receveur de Huelgoet¹⁵⁵ ;
 30 De Hervé du Perier, autresfois receveur dudit lieu¹⁵⁶.
 *31 D'Olivier Toulbodo, receveur de Gourreyn¹⁵⁷ ;
 *32 De Jehan de Launay, receveur de Chasteaulin en Cornouaille¹⁵⁸.
 De luy, par Olivier Huon¹⁵⁹.
 De luy, par Jacob du Fou¹⁶⁰.
 *33 De Henry Le Bigot, receveur de Karahés et de la forest de Beaufou¹⁶¹.

150. C, p. 416, note simplement Henry de Tréanna comme receveur de Pont-l'Abbé et omet le reste de l'article ; voir aussi ci-dessous II, 28 note.

151. Receveur ordinaire de Pont-l'Abbé et Cap-Caval, 1^{er} octobre 1421-16 septembre 1422, *ibid.* t. I, p. 217, 219.

152. Receveur ordinaire de Pont-Croix et Cap-Sizun, 18 mars 1415-9 novembre 1457 : « Receveur le plus stable que nous ayons rencontré en Bretagne », *ibid.*, t. I, p. 213, 214. Comme II, 26 ci-dessus l'a indiqué, il fut aussi fermier des sécherie de Pont-l'Abbé avec Henri de Tréanna. En 1426, il résidait à Leshoualc'h en Goulien, TORCHET, *Cornouaille*, p. 162.

153. Voir ci-dessus II, 21 note.

154. Hervé du Juch était probablement le fils d'Henry du Juch (mort en 1427) ; il promit de garder Quimper pour le duc, les 29 août 1414 et 30 mars 1419, sous l'autorité de son père, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 139/4.

155. Receveur ordinaire de Huelgoat, Châteauneuf-du-Faou et Landeleau, 13 avril 1423-17 mai 1435, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 267, 269.

156. Receveur ordinaire de Huelgoat, avril 1423 ; un Hervé du Perrier fut receveur de Pont-Croix de 1404 à 1407, *ibid.*, t. I, p. 267, 269. En 1426 il résidait à Keruhel en Pluguffan, TORCHET, *Cornouaille*, p. 228.

157. Le mot *Gurreyn* fut rayé ensuite. Toulbodou est le premier receveur ordinaire de Gourin connu, 27 avril 1420-10 avril 1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 259, 260.

158. Receveur ordinaire de Châteaulin, 10 octobre 1420-26 mars 1424, *ibid.*, t. I, p. 243, 245. Sous la forme bretonne de son nom, Jehan du Guern, il est recensé à Saint-Ségal en 1426, TORCHET, *Cornouaille*, p. 214.

159. En 1414, il contracta mariage avec Béatrix Hilari, mineure, contre la volonté du duc, BLANCHARD, n° 1163 ; le 16 mars 1417, il fut retenu comme écuyer du duc, MORICE, *Preuves*, II, col. 897 ; cf. aussi *ibid.*, 959, 1065 (1420), 1173 (1425), etc.

160. En 1419, Jacob menait une compagnie de cinquante hommes d'armes (MORICE, *Preuves*, II, col. 1104), et en 1425 Alain du Parc et lui firent un accord comme frères d'armes, G. MINOIS, *L'Évêché de Tréguier au XV^e siècle*, thèse dactyl., Rennes, 1974, p. 255. Des témoins rappelaient en 1434 qu'il était venu plusieurs fois avec sa femme au manoir de Bienassis à Erquy (Côtes-d'Armor) pour des mariages, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1529.

161. Receveur ordinaire de Carhaix, 7 août 1422-1^{er} février 1437, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 228, 230. La châtellenie de Beaufou /Beffou (Loguivy-Plougras, Côtes-d'Armor) fut confisquée sur les Penthhièvre et Jean V la donna à Jean de Kermellec, seigneur de Châteaugal le 25 juin 1422, BLANCHARD, n° 1526, et cf. n° 1559, mais en en retenant la moitié des recettes, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 526, note 25.

- De luy, par Olivier de Kerlevyou.
De luy, par messire Jehan de Kermellec¹⁶².
De luy, par le sire de Ploëuc¹⁶³.
- *34 De Charles du Viel Chastel, receveur de Duault¹⁶⁴, *Yvon Conan à présent receveur*¹⁶⁵.
De luy par le sire de Ploesquellec¹⁶⁶.
- *35 De Hervé Le Maucazre, receveur de Brest¹⁶⁷.
De luy par Jehan de Castinquaue.
- *36 Ce receveur est chargé selon les mandements qu'il bailla au sire de Molac pour la despance monseigneur Pierres de Bretagne, par quittances du 8^e mars 1423 et du 6^e may 1424..... 491 l¹⁶⁸.
(fol. 96) *37 De Guion Denis, receveur de Lesneven, 1423¹⁶⁹.
- *38 De Éon Labbé, receveur dudit lieu, 1424¹⁷⁰.
- *39 De Henry Le Baillif, receveur dudit lieu, 1425¹⁷¹.
De luy, par messire Prigent de Coëtmenech¹⁷².

162. Sire de Châteaugal en Landeleau, l'un des serviteurs les plus fidèles du duc, TORCHET, *Cornouaille*, p. 207. BLANCHARD, Index, s. n., donne au moins 99 références concernant son service auprès de Jean V tout au long de sa vie ; il partagea même sa captivité en 1420 ; voir aussi II, 202 et 205 ci-dessous.

163. Guillaume, sire de Ploëuc, mort vers 1449 (pour sa famille, voir D. DE THEZAN, *Histoire généalogique de la Maison de Plœuc*, 1873). Bien que son grand-père fût mort à la bataille d'Auray du côté de Charles de Blois, Guillaume fut toujours fidèle au duc Jean V, BLANCHARD, n^{os} 1480 bis, 1491, et souvent présent au conseil.

164. Cf. II, 17 ; est-ce le même Charles du Vieux-Châtel qui servait comme homme d'armes en 1418 et 1420, (MORICE, *Preuves*, II, col. 967, 987) ?

165. Yvon /Éon Conan, receveur ordinaire de Duault, 31 mars 1424-31 mars 1443, date à laquelle son frère Pierre lui succéda, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 234, et cf. t. II, p. 530.

166. Olivier II, sire de Ploesquellec /Plusquellec (Côtes-d'Armor), mort avant 1443, TORCHET, *Léon*, p. 254.

167. Receveur ordinaire de Brest et Saint-Renan, 12 mars 1421-1^{er} mai 1428 et 26 mars 1436-24 août 1437, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 299, 300, 302, 303 ; cf. ci-dessus I, 14a-d.

168. Une main postérieure a ajouté en bas à droite : « de Guyon Denys », pour annoncer l'article suivant. Guyon de La Chapelle, sire de Molac, (mort entre le 13 février et le 11 mars 1426, BLANCHARD, n^{os} 1671, 1672), fut tuteur et gouverneur de Pierre, fils de Jean V, le futur duc Pierre II.

169. Receveur ordinaire de Lesneven, le 30 octobre 1423, cf. MORICE, *Preuves*, II, col. 1172, et I, 6a-d.

170. Receveur ordinaire de Lesneven, 31 octobre 1424-22 janvier 1425 (KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 287, 289), mais il mourut avant août 1425, date à laquelle son fils, Jean, présenta son rachat au receveur de Lesneven, TORCHET, *Léon*, p. 161.

171. F^o 57^r lit « 1424 ». Receveur ordinaire de Lesneven, 22 janvier 1425-22 décembre 1429, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 287, 289. En 1426, il résidait à Penantnou en Plouvien, et il était toujours en vie en 1455, TORCHET, *Léon*, p. 162, 163.

172. Prigent, sire de Coëtmenech à Plouider, fils d'un autre Prigent, mort en février 1425, ID., *ibid.*, p. 179.

De luy, par messire Morice de Ploesquellec¹⁷³.

[fol. 57 v°] *40 Item, se charge de 325 milliers de fer, quel nombre de fer (provenant d'un bris en Léon¹⁷⁴) fut vendu par cest trésorier à Pierres de Kercoent¹⁷⁵, Jehan de La Haye, Hervé du Chastel¹⁷⁶, Jehan Le Bailiff, Hervé Le Maucazre et Jehan de Kercoent¹⁷⁷, au pris de sept escuz le millier. Et touchant le corps de la nef, avecq ses bateau, armes, cables, mast, vergues, cordages et autres choses, ce trésorier avoit commencé à les vendre, et, pour ce que monseigneur le duc les donna à monsieur de Rohan, par lettres du [...] jour de [...] 1425, ne s'en charge¹⁷⁸.

*41 De Guillaume Henry, receveur de Saint Paul de Léon et bailleur de breffs¹⁷⁹.

*42 De Allain Le Goff, à présent receveur dudit lieu¹⁸⁰.

*43 De maistre Jehan Coëtquiz, vicaire de Léon¹⁸¹.

(fol. 96 v°) *44 De Jehan Trongal, bailleur des breffz¹⁸².

*45 De Jehan Garcilot, receveur de Mourlaix¹⁸³.

*46 De luy, à valloir sur le rachapt de dame Jehanne du Plesseix, dame de Trémédern, et de feu Charles, son filz, par la main du sire de Kaer.... 150¹⁸⁴.

173. L'identification de ce Morice de Plusquellec est problématique : était-il le fils d'Olivier II, sire de Plusquellec, capitaine de dix hommes d'armes en 1420, qui succéda à son père en 1443, TORCHET, *Léon*, p. 254 ? Ou le fils aîné d'Alain de Plusquellec, sire de Bruillac, chevalier banneret, qui eut une carrière militaire remarquable à la fois au service du duc et du roi de France et tomba en défaveur pour avoir soutenu les frères de Blois, mais fut pardonné en 1425, BLANCHARD, n° 1627 ; ma préférence va à ce dernier.

174. C, p. 416 : « [le receveur] se charge de ce qui s'est sauvé d'une nef de Belebaut brisé vers Saint Paul de Léon, dont Jehan Perys été capitaine et fut vendues les marchandises a Pierre Kercoent [...] ».

175. Jugeigneur de Kerhoent, il est recensé à Sibiril en 1426, TORCHET, *Léon*, p. 213.

176. Seigneur de Coëtlez en Tréfléz et dernier frère d'Olivier, seigneur du Chastel, *ibid.*, p. 174.

177. Jean de Kercoent/Kerhoant, procureur de Léon déjà en 1418 et encore après 1433, procureur général de Bretagne en 1439, BLANCHARD, n°s 1324, 2120 et 2373.

178. Ce mandement ducal ne se trouve pas dans BLANCHARD, *Lettres...*, *op. cit.*, mais un brevet accordant au vicomte de Rohan un octroi sur ses ports et des lettres de non-préjudice pour une levée qu'il avait faite furent donnés les 16 et 17 juin 1425, *ibid.*, n°s 1631 et 1632.

179. Probablement receveur des « breffs » à Saint-Pol-de-Léon, comme Alain Le Goff qui suit, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 573. Son statut de noble est contesté à Plourin en 1426, TORCHET, *Léon*, p. 200.

180. Receveur des breffs à Saint-Pol-de-Léon, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 573.

181. En 1420 il était chanoine de Dol et déjà vicaire général de son frère Philippe de Coëtquis, évêque de Saint-Pol-de-Léon, BLANCHARD, n° 1324 note.

182. Probablement à Saint-Pol-de-Léon, cf. *supra*, II, 41, 42 ; le nom correct du personnage est « Tnougal ».

183. Ou « Gralicot », receveur ordinaire de Morlaix et Lanmeur, 14 octobre 1423-11 septembre 1431, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 559.

184. Jeanne Tournemine du Plessis en Crac'h (Morbihan), épouse de Robert, sire de Trémédern, et son fils, Charles, sire de Trémédern (mort à Saint-James-de-Beuvron en février 1426) ; sa sœur et héritière Jeanne de Trémédern épousa en premières nocces Jean de Malestroît, sire de Kaër, et en secondes nocces Yvon de Plusquellec, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1481, TORCHET, *Cornouaille*, p. 231.

- *47 De Jacquet Estienne, receveur de Lannion¹⁸⁵.
De luy, par messire Jehan de Lannion, 1424¹⁸⁶.
- *48 De Jehan du Botdeliau, depuis receveur dudit lieu¹⁸⁷.
- *49 De Jacquet Estienne, à present receveur de Lannion¹⁸⁸.
- *50 De Henry Trégontflech, receveur de La Rochederian¹⁸⁹.
- *51 De Rolland Larballestier, receveur des pescheurs de congrès¹⁹⁰ ;
[fol. 58, 1188] *52 De Guillemain Le Limager, receveur de Painpaul¹⁹¹.
- *53 De Jehan Poences, autresfois receveur dudit lieu¹⁹².
- *54 À Jehan de Kerouzéré, pour la pension luy ordonnée sur les rentes de Goëlo,
l'an 1420¹⁹³.
- *55 De Éon du Bois, receveur de Guingamp¹⁹⁴.
De luy, par messire Jehan de Kermellec.
De luy, par Jehan Colin, maistre des monnoyes de Rennes¹⁹⁵.
- *56 De Rollant Pinart, à present receveur dudit lieu¹⁹⁶.
(fol. 97) 57 De Rolland de Kernecriou, qui avoit esté receveur de Chasteaulin sur
Trieu et de La Rochederien¹⁹⁷.

185. Receveur ordinaire de Lannion (Côtes-d'Armor), 24 août 1423-1426 et 1^{er} novembre 1426-3 février 1428, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 552, 553.

186. Avec Roland de Saint-Pou il fut envoyé en Flandre « pour recouvrer la personne d'Olivier de Blois » en 1423, BLANCHARD, n° 1561, et il était au conseil ducal le 20 mars 1425, quand la grande ordonnance sur l'armement des gens du commun fut donnée, *ibid.*, n° 1622.

187. Receveur ordinaire de Lannion (Côtes-d'Armor) le 13 septembre 1426 (*ibid.*).

188. Cf. II, 47 note.

189. La châtellenie de La Roche-Derrien (Côtes-d'Armor) était enclavée dans celle de Guingamp, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 525 ; les receveurs ne sont pas mentionnés dans ce dernier travail. Henry résidait à Tréglamus (Côtes-d'Armor) en 1427, TORCHET, *Tréguier*, p. 247.

190. Il résidait à Plounévez-Moëdec (Côtes-d'Armor) en 1426, *ibid.*, p. 155.

191. Receveur ordinaire du ressort de Goëlo (Côtes-d'Armor), 1424, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 541, 542, et mentionné comme receveur de Paimpol (Côtes-d'Armor), Bibl. nat. France, ms. fr. 8310, f° 96 v°.

192. Receveur ordinaire du ressort de Goëlo institué le 20 septembre 1420, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 542.

193. Écuyer du duc depuis 1412, échanson en 1416 et conseiller qualifié de « noble home » en 1426, mort en 1460 ; en 1453 Pierre II l'autorisa à bâtir une tour à Kerouzéré en Sibiril, l'actuel château de Kerouzéré, G. MEIRION-JONES, M. JONES, « Trois résidences seigneuriales en haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1996, p. 176-178.

194. Receveur ordinaire de Guingamp (Côtes-d'Armor) le 2 octobre 1423-1^{er} janvier 1425, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 527, 530.

195. Y. COATIVY, *passim*, pour l'atelier de Rennes, bien qu'il ne mentionne pas Jean Colin, qui est attesté dans les ouvrages de Lobineau, Morice et dans KERHERVÉ, *L'État breton*, p. 198 note.

196. Receveur ordinaire de Guingamp (Côtes-d'Armor), 9 mars 1426-20 mars 1446, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 527, 530.

197. Cf. *supra*, I, 2a-h. Receveur de Châteaulin-sur-Trieux et La Roche-Derrien (Côtes-d'Armor) en mai 1420, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 19/1 ; il signa des comptes comme receveur des

- *58 De Deryan Lamorgant, receveur de Cesson¹⁹⁸.
De luy, par Raoullet Le Neveu¹⁹⁹.
De luy, par Charles du Dresnay²⁰⁰.
De luy, par messire Rolland de Saint Pou²⁰¹.
De luy, par Geffroy Le Breton²⁰².
- *59 De Jehan Mansel, receveur de Montcontour²⁰³.
- *60 De Rolland Baliczon, receveur de Lamballe²⁰⁴, et Guillaume Baluçon.
De luy, par Becdelièvre²⁰⁵.
De luy, par Jacques de Hongrie²⁰⁶.
- *61 De Jehan Souvestre, receveur de Dinan²⁰⁷.
De luy, par Jehan Mainfeny²⁰⁸.
De luy, par Jehan Garin²⁰⁹.

héritages dans la seigneurie de Guingamp en 1439 (*ibid.*, E 906) et mourut en juillet 1454 (*ibid.*, E 907, comptes de 1468-1471, f° 41 v°). Il résidait dans son manoir de Kernechriou à Pleudaniel (Côtes-d'Armor) en 1426, TORCHET, *Tréguier*, p. 206.

198. Pour Yvon Lamorgant, receveur de Cesson (Côtes-d'Armor), 1424-1435, voir KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 547 ; entre 1400-1410 le receveur était Jean Regnart, *ibid.*, p. 435, 436.

199. Secrétaire du duc, 1421-1437, BLANCHARD, n°s 1510, 2267, et cotrésorier de Bretagne avec Droniou (1422-1423), voir *supra*, Introduction.

200. Chapelain du seigneur de Châteaubriant, envoyé à Rome par Jean V en 1420, Bibl. nat. France, ms. fr. 8267, f° 78 ; cité comme messire Charles du Dresnay, curé (*personne*) de Crozon en 1440, quand sa métairie de la Hinguelaye à Créhen (Côtes-d'Armor) fut affranchie, BLANCHARD, n° 2454.

201. Seigneur de Saint-Paul, Plouër (Côtes-d'Armor), il était déjà chambellan du duc et grand fauconnier en 1417, BLANCHARD, n° 1236, et l'un des plus actifs hommes d'armes dans le service ducal, maître de l'artillerie (1431-1434), capitaine de Saint-Malo (1434), mort le 12 septembre 1436, *ibid.*, n° 2165 ; JONES, Guinot, p. 43, I, 48 et note.

202. Peut-être le capitaine du Palluau (Loire-Atlantique) en 1421, BLANCHARD, n° 1513 ?

203. Receveur ordinaire de Moncontour (Côtes-d'Armor), 18 mai 1411-2 juin 1436 ; il fut receveur de Jugon (Côtes-d'Armor), 1407-1410, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 434, 437.

204. Receveur ordinaire de Lamballe (Côtes-d'Armor), 27 mars 1420-18 mai 1429, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 404, 408, dont trois comptes sont conservés, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 79 et 80 ; voir aussi M. CHAUVIN, *Les Comptes de la châtellenie de Lamballe, 1387-1482*, Paris, 1977, p. 20, 21.

205. Guillaume Becdelièvre, secrétaire du duc en 1426 et toujours en 1442, BLANCHARD, n°s 1712 et 2553), clerc et commis de Jean Droniou, premier membre important d'une famille bien connue, M. JONES, « Les archives du succès ? Les débuts d'une grande dynastie parlementaire bretonne, les Becdelièvre », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, textes réunis par J. PAVIOT et J. VERGER, Paris, 2000, p. 353-362).

206. Scholastique de Tréguier en 1419, BLANCHARD, n° 1354 ; sur lui, comme miseur de l'œuvre du tombeau de saint Yves, voir ci-dessous II, 315, et IV, note 643.

207. Receveur ordinaire de Dinan (Côtes-d'Armor), 27 août 1414-27 mars 1427, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 479, 482.

208. Jean Mainfeny, secrétaire ducal 1407-1437, clerc des comptes le 31 mai 1410, auditeur vers 1429-1430, mort avant le 9 février 1444, *ibid.*, t. III, p. 699.

209. Jean 1^{er} Garin /Guérin, clerc des comptes en janvier 1404, auditeur avant 1424, président

- De luy, par messire Rolland de Sainct Pou.
De luy, par Nicolas dou Jardrin.
De luy, par le sire de Coësquen²¹⁰.
*62 De Michel Le Breton, receveur de Rennes *et fermier de la traite des bestes vives de l'évesché de Rennes*²¹¹.
De luy, par Pierres de Baulon et Jehan Le Seneschal²¹².
[f^o 58 v^o] *63 De Guillaume Lescuier, receveur de Ploërmel²¹³.
(f^o 97 v^o) *64 De Thomas Moreau, receveur de Nantes *et fermier des traites des bestes vives dudit évesché*²¹⁴.
De luy par maistre Jehan Babouin²¹⁵.
De luy, par Jehan de Henboes, trésorier de monsieur d'Estampes²¹⁶.
De luy, par Guillaume James²¹⁷.
De luy, par les heritiers messire Gilles d'Elbiest²¹⁸.
*64 a-b *Laurens Pereis, bailleur de brefs à La Rochelle, Estienne du Treil, id.*²¹⁹.
*65 De Nicolas Daygnar²²⁰, receveur du pont de Nantes²²¹.

le 22 septembre 1430 et toujours en 1449, *ibid.*, t. III, p. 698-699 ; *Id.*, « Les présidents... », p. 196, 197.

210. Raoul IX, sire de Coësquen /Coëtquen, maréchal de Bretagne, mort en 1442.

211. Receveur ordinaire de Rennes (Ille-et-Vilaine) janvier 1408-25 juillet 1412 et 10 janvier 1418-16 mars 1425, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 462, 466, 467, il fut aussi miseur de Rennes en 1424 et général maître des œuvres, 1428-1434, J.-P. LEGUAY, *La Ville de Rennes au XV^e siècle à travers les comptes des miseurs*, Paris, 1968, p. 35, 98, 146, 324.

212. Baulon était connétable de Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1421, où Jean Le Sénéchal l'assistait, BLANCHARD, n° 1504.

213. Receveur ordinaire de Ploërmel (Morbihan), 26 février 1413-6 février 1434, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 449, 451.

214. Receveur ordinaire de Nantes, 5 novembre 1421-2 octobre 1430, *ibid.*, p. 315, 320

215. Secrétaire ducal, 1423-1441, déjà au service de Jean IV, *ibid.*, t. III, p. 603, 604.

216. Jean de Henleix était déjà au service de Richard, comte d'Étampes, en 1421 et il est mentionné comme son trésorier, conseiller et exécuteur testamentaire en 1425, MORICE, *Preuves*, II, col. 1088, 1169-1171. Il reste quelques fragments de ses comptes de 1424 à 1430, et un apurement le 16 février 1444, Landévennec, abbaye Saint-Guérolé, fonds Lebreton, 4 A, n^{os} 43, 49 et 84.

217. Contrôleur de l'hôtel ducal de 1420 jusqu'à sa mort sur le champ de bataille de Saint-James-de-Beuvron le 28 février 1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 602.

218. Gilles de l'Elbiest, un Flamand déjà au service de Jean IV en 1387, capitaine de Nantes de 1392 à sa mort (après le 15 juin 1421), BLANCHARD, n° 1501.

219. Ni Pereis ni Du Treil ne sont cités dans H. TOUCHARD, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Nantes, 1967, ni dans M. TRANCHANT, *Le Commerce maritime de la Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2003, ni dans la précieuse étude d'A. GALLICÉ et L. MOAL, « Les brefs de Bretagne : un exemple de réglementation publique en réponse aux risques maritimes dans le duché de Bretagne (XII^e-XV^e siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 112 /2, 2012, p. 81-108.

220. TORCHET, *Comptes*, p. 90, lit *Nicolas d'Ayvar*.

221. Il manque une étude sérieuse sur les ponts de Nantes au Moyen Âge et sur leur administration.

- *66 D'Ernault Daniel, receveur de Guérande²²².
De luy, par les jacobins²²³ dudit lieu.
 - *67 De Michel Le Breton, fermier de la traicte des bestes vives²²⁴.
 - *68 D'Éon Le Brigant, pour la monnoye²²⁵ de Vennes, et Michel Cailleteau.
 - *69 De Jehan Colin, pour²²⁶ la monnoye de Rennes.
 - 70 De Perrin Léon et Jehan Varades, maîtres²²⁷ des monnoyes de Bretagne²²⁸.
 - 71 De Pierres Morel, pour²²⁹ la monnoye de Foulgères.
 - 72 De Jehan de La Bintinaye, receveur des finances ordonnés estre levés sur les
avocatz, notaires et changeurs des éveschés de Rennes, Nantes, Dol et Saint
Malo²³⁰.
 - *73 De l'évesché de Vennes.
 - *74 Avocatz, de maistre Jehan Reuys, de Musillac 4 escuz.
 - *75 De Jehan Évenain²³¹.
 - *75 a *Procureurs et notaires des éveschés de Cornoaille, Léon, Tréguier et Saint Brieuc
qui ont payé finance*²³².
- (fol. 98) *76 D'Olivier de La Landelle.
- *77 De Raoul du Boisguéheneuc²³³.
 - *78 De Robert Bourges.
 - *79 Pierre Le Saux, d'Auray.
 - *80 Jehan Guymarhou.
 - *81 Notaires de l'évesché de Vannes d'Éon Bonenfant 2 escuz.
 - *82 Alain de Talhoët²³⁴.

222. Receveur ordinaire de Guérande (Loire-Atlantique), 8 septembre 1423-10 juin 1428, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 352, 355, 356.

223. « jacobins » a été changé en « jacopins » par une main postérieure.

224. Le mot « villes » a été rayé ensuite. Pour Michel Le Breton, receveur de Rennes, voir *ibid.*, p. 466, 467, et *supra* II, 62 et note.

225. C, p. 417 : « fermier des monnayses ».

226. C, p. 417 : « maitre de », cf. II, 55 et note.

227. C, p. 417 : « fermiers ».

228. Cf. COATIVY, p. 213 et 324, pour Léon et Varades.

229. C, p. 417 : « maitre de ».

230. Il fut aussi trésorier des guerres, 28 novembre 1424-28 février 1425, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 74. Son manoir de la Bintinaye dans la paroisse de Toussaint de Rennes est maintenant le site de l'écomusée de Rennes.

231. TORCHET, *Comptes*, p. 91 écrit « Evenart ». En bas à droite, pour annoncer la page suivante : « D'Olivier de La Landelle ».

232. Ce titre dans C est sans doute mal placé puisqu'il doit concerner les articles II, 86-88, plutôt que 76-84 qui concernent l'évêché de Vannes.

233. Un Raoul du Boisguéheneuc est mentionné parmi les serviteurs de Jean, sire de Penhoët, amiral de Bretagne, dans une affaire concernant sa seigneurie de Rénac (Loire-Atlantique), le 15 octobre 1424, BLANCHARD, n° 1594. TORCHET, *Comptes*, p. 91, l'identifie avec le juveigneur de la branche de Villevoisin (Saint-Malo), mort en décembre 1440.

234. Avec Jean d'Auray et Pierre du Comboust, un Alain de Talhoët a reçu commission d'enquêter sur le nombre de feux de la paroisse de Laustenc (Nostang, Morbihan), le 25 avril 1442, BLANCHARD, n° 2587.

- *83 Alain Laouénan.
- *84 Jehan Gauvaign.
- *85 Derian Guillerm.
- *85a *Jehan Guimarchou.*
- [^o 59, 1189] 86 De Jehan de Tréanna pour les avocats et notaires de Cornoaille²³⁵.
- 87 D'Éon du Bois pour les avocats et notaires de Tréguier et Saint Brieuc.
- *87a *Fermiers des sécheries.*
- *88 De Rolland de Lesongar²³⁶, Jehan de Keranguen²³⁷ et Thébaut de Lesivy²³⁸, fermiers des sécheries de Cornoaille.
- *89 De Henry de Tréanna et Jucquel Autret²³⁹, fermiers des sécheries de Pont l'Abbé²⁴⁰, 1426.
- *90 Des taux des assignances de l'an 1419 faictz et appurés / (fol. 98 v^o) par Yvon de Kerouzéré, président de Bretagne²⁴¹.
- *91 Du guet de Montcontour, dont ce trésorier devoit recevoir 400 l, n'en à rien peüt recevoir pource que messires Rolland Madeuc²⁴² et Rolland de Saint Pou les ont recezues et ne les à peüt contraindre.
- *92 Pour la composition faicte avec les hoirs de feu messire Guillaume Godelin, qui est 400 escus²⁴³.
- *93 De Jehan Labbé, autresfois receveur de Vennes²⁴⁴.
- *94 De Jehan Mériadec, autresfois receveur de Morlaix²⁴⁵.

235. Frère d'Yvon de Tréanna, Jean fut receveur ordinaire de Concarneau, 1406-1414, de Lesneven, 1414-1415, puis de Quimper, 20 avril 1415-9 octobre 1420 et 12 juin 1421-2 mai 1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 202, 203.

236. Écuyer du duc en 1424, il résidait dans son manoir de Pratanras à Penhars en 1426 ; mort après octobre 1440, TORCHET, *Cornouaille*, p. 217.

237. Procureur de Cornouaille avant 1422, il possédait au moins huit manoirs en 1426 ; un Guillaume de Keranguen était abbé de Carnoët en 1421, *ibid.*, p. 198, 199.

238. C, p. 418 : « Lesmais ». Il accompagna le duc à Amiens en 1423 ; toujours vivant en 1436, *ibid.*, p. 218.

239. C, p. 418 : « receveur du Pont l'Abbé et ».

240. cf. II, 26 *supra*.

241. Yvon /Éon de Kerouzéré, sénéchal de Broërec en 1405, auditeur de la chambre des comptes en 1407, président du parlement de Bretagne, 1420-1433 et probablement jusqu'à sa mort en 1435, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 723, 724.

242. Roland Madeuc VI, sire de Guémadeuc à Pléneuf-Val-André (Côtes-d'Armor), succéda à son père en 1423 Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 312 et 313 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2296/4 ; il fut promu banneret en 1451, MORICE, *Preuves*, II, col. 1594-1595, et mourut vers le 10 mars 1467, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 22, f^o 59 v^o.

243. Guillaume Goudelin « fut décapité en 1420 pour avoir trempé dans la conspiration des Penthievre contre le duc ; marié à Marie de Tréveznou », POTIER DE COURCY, *Nobiliaire*, t. I, p. 102, cf. BLANCHARD, n^o 1528, 26 juin 1422, pour la donation de ses biens confisqués à Yvon de Kerimel, son parent.

244. Receveur ordinaire de Vannes, 6 juillet 1413-23 octobre 1420, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 116, 120.

245. Receveur ordinaire de Morlaix, 18 août 1413-14 octobre 1423, *ibid.*, t. II, p. 559-561, et cf. *supra*, I, 8a-h ; il avait beaucoup investi dans des propriétés et des rentes à Morlaix, Arch. dép. Finistère, 1 J 302 ; il résidait à Ploujean en 1426, TORCHET, *Tréguier*, p. 217.

- *95 De Pierre Coaynon, receveur des taux et amendes de Bretagne²⁴⁶.
- 96 Du rachapt de feu Guillaume de Rosmadec, sire de Tivarlen²⁴⁷, qui décéda au siège de Beuveron le VIII^e jour de mars l'an 1425²⁴⁸, qu'il a finé avecques Jehanne de Lespervez, femme dudit deffunct, sauf à rabatre le droict d'elle et de la femme de messire Jehan de Rosmadec²⁴⁹, père dudit deffunct, et la moitié de quoy monsieur luy à faict grant²⁵⁰.
- 97 Du rachapt du feu messire [...] de Keymerch²⁵¹, qui décéda au mois de juillet 1426, qu'il à finé avec Jehanne de La (fol. 99) Feillée, femme dudit deffunct, tutrice et garde de Charles, son filz, sauf à rabatre le droict de la douariere.
- *97a *Jehanne de Montboucher, veufve de Guillaume Preczart et tutrice de Pierre Preczart*²⁵².
- *97b *Jehan Labbé, autrefois receveur de Vannes*²⁵³.
- *97c *Jehan Mériadec, autrefois receveur de Morlaix*²⁵⁴.
- *97d *D'Olivier Bourdin, receveur des taux et marchés.*
- *97e *Jehan Poances, receveur de Goelo*²⁵⁵.
- *97f *Hervé de Périer, cydevant receveur de Uelgoat*²⁵⁶.
- *97g *Olivier Bourdin, de Malestroït, receveur des taux et amendes des baronies de Malestroït et Rochefort.*
- *97h *Éon de Botloy, receveur de Chatelaudren du temps d'Olivier de Blois*²⁵⁷.
- *97i *Tanguy Le Jeune, autrefois receveur de Lesneven*²⁵⁸.

246. Comme « messire Pierre Coaynon » il bénéficia de la remise de 30 l « en quoy avoit esté taxé [...] d'office, par la court de Rennes, pour certains cas dont il estoit poursui a l'instance du procureur dudit lieu » en 1425, BLANCHARD, n° 1718, 20 novembre 1426.

247. Guillaume de Rosmadec, sire de Tyvarlen et de Pont-Croix, épousa Jeanne, dame de Lespervez, qui se remaria ensuite à Hervé, sire de Nevet, TORCHET, *Cornouaille*, p. 241.

248. 8 mars 1426 n. s.

249. Jean, sire de Rosmadec, chambellan de Jean IV, épousa Alix, dame de Tyvarlen et de Pont-Croix (dont six enfants), puis se remaria le 4 janvier 1404 avec Jeanne de Quélen du Vieuxchastel, veuve de Bizien de Bouteville. Il mourut en décembre 1425 et sa femme en octobre 1426, *ibid.*, p. 241.

250. C, p. 418, donne un résumé beaucoup plus court de cet article.

251. Yvon, sire de Quimerch à Bannalec, mort peut-être des blessures reçues au siège de Saint-James-de-Beuvron, *ibid.*, p. 238.

252. Guillaume Preczart, neveu de Jean de Malestroït, chancelier de Bretagne, trésorier et receveur général de Bretagne en 1408, trésorier de l'extraordinaire de 1410 à 1415, procureur général de 1411 jusqu'à 1422 au moins, et premier trésorier des guerres, 1420. « On ignore pourquoi ses biens et ceux de son père [Robert] furent confisqués en mars 1424 », KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 73.

253. Cf. II, 93, *supra*.

254. Cf. II, 94, *supra*.

255. Cf. II, 53, *supra*.

256. Cf. II, 30, *supra*.

257. Un Éon de Botloy résidait à Pleudaniel (Côtes-d'Armor) en 1426, TORCHET, *Léon*, p. 162.

258. Cf. I, 17, *supra*.

- *97j *Jehan du Bois, autrefois receveur de Landelleau, Chateauneuf du Fou*²⁵⁹.
- *97k *Jehan Guillemot, jadis receveur du Pont l'Abbé*²⁶⁰
- *97l *Morice Ploesquen, autrefois receveur de Queberon*²⁶¹.
- *97m *Geoffroy Geoffrost, receveur de Jugon*²⁶².
- *97n *Henri Le Bigot, receveur de Carahaix*²⁶³ ;
- *97o *Jehan Charlot, autrefois receveur de Kemperlé*²⁶⁴.
- *97p *Hervé de Lannouan, procureur de sa femme, héritière de Roland de Lannouan, receveur de Laustanc*²⁶⁵.
- *97q *Roland Le Neveu, receveur des taux et amendes de Bretagne gallo, 1422*²⁶⁶.
- *97r *Jehan Bouget, pourveur de monseigneur le duc*²⁶⁷.
- *97s *Martin Bonnier, receveur de Chateaulin sur Treff*²⁶⁸.
- *97t *Éon de La Bruyère, cydevant receveur de Conq, Foesnant et Rosporden*²⁶⁹.
- *97u *Yvon Toupin, receveur de Chateauneuf du Fou et Uelgoat*²⁷⁰.
- *97v *Jehan Noël, receveur et bailleur des brefs de Saint Paul de Léon*²⁷¹.
- *97w *Guillaume Morillon, cydevant receveur de Conq*²⁷².
- *97x *Jehan Sevestre, receveur de Dinan*²⁷³.
- *97y *Jehan Guimarchou, receveur d'Auray*²⁷⁴.

259. KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 267, 269 mentionne un Yvon du Bois comme receveur de Huelgoat, Châteauneuf-du-Faou et Landeleau vers 1422, mais non Jean du Bois.

260. Receveur de Pont-l'Abbé, 3 juillet 1418-27 mars 1421, *ibid.*, t. I, p. 217, et de Quimper, 1^{er} mai 1428-15 octobre 1429 ; peut-être le même homme qui était contrôleur de Pont-l'Abbé en 1402 et pourvoyeur général de 1404 à 1408, *ibid.*, t. I, p. 203 ?

261. Receveur de Guingamp (1404) et receveur ordinaire de Quiberon (Morbihan), 28 septembre 1421-28 septembre 1422, *ibid.*, p. 138, 140.

262. Notaire de la cour de Jugon depuis 1408 et receveur ordinaire de Jugon, 20 octobre 1418-6 octobre 1421. « Il fut commis par la duchesse de Bretagne en 1420 pour faire arraser le château de Broons saisi sur les Penthièvre [...] ». Il mourut en décembre 1442, *ibid.*, t. II, p. 421, 424.

263. Receveur ordinaire de Carhaix, 7 août 1422-1^{er} février 1437, *ibid.*, t. I, p. 228, 230.

264. Jean Garlot, receveur ordinaire de Quimperlé, 5 avril 1418-9 février 1429, et de Châteaulin, 28 août 1434-1^{er} janvier 1440, *ibid.*, t. I, p. 243, 245, 275.

265. Roland fut receveur de Nostang, 22 septembre 1422-20 décembre 1423, *ibid.*, t. I, p. 158, 159 ; Hervé de Lannouan, de Landévant (Morbihan) a été enregistré à la montre de 1464 comme homme d'armes avec trois chevaux, quand Morice de Kerauffray a comparu pour lui, DE LAIGUE, t. I, p. 275.

266. Roland était en toute probabilité un parent de Raoulet Le Neveu, cotrésorier de Bretagne avec Jean Droniou, et receveur général de Bretagne gallo en 1422.

267. Pourvoyeur du duc depuis 1419, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 603, et cf. II, 100, *infra*.

268. Cf. I, 3, *supra*.

269. Cf. II, 19, *supra*.

270. Cf. I, 13, *supra*.

271. Noël, en breton Nedellec.

272. Cf. II, 18, *supra*.

273. Cf. II, 61, *supra*.

274. Cf. II, 6, *supra*.

- *97z Henri de Bahunou, receveur de Naustanc²⁷⁵.
 *97aa Guion Denis, receveur de Lesneven²⁷⁶.
 *97ab Roland Kernechriou, cydevant receveur de La Rochederien et Chateaulin sur Treff²⁷⁷.
 *97ac Guillaume de Vendel, autrefois receveur de Hédé²⁷⁸.
 *97ad Geoffroy de Bruc, receveur de Redon²⁷⁹.
 *97ae Jehan Robert, receveur de Hédé²⁸⁰.
 *97af Olivier de Toulbodo, receveur de Gourbien²⁸¹.
 *97ag Charles de Lesperves²⁸², plège de Yvon Le Belesté, receveur de l'evesché de Saint Malo²⁸³.
 [fol. 59 v°] 98 Somme toute de la charge par or 11 600 d'escuz et tiers d'escu, et 15 moutonetz d'or, 110 081 livres 6 sous obole, gros de 20 deniers et 5 deniers, 5 521 livres 13 sous 8 deniers, 114 marcs d'argent, 8 400 livres de cire, 4 tonneaux vin de Lieppe²⁸⁴, 90 livres de sauveté, 129 livres de cord, 204 livres de bez²⁸⁵, 4 livres de gingembre, 5 pipes de miel, 1 pippe d'huylle, 1 mortier de cuivre, 22 tonneaux froment, 2 tonneaux seigle, 33 boessaux d'avoine²⁸⁶.

Descharges

- 99 À Auffroy Guynot, argentier et pourvoieur de l'hostel de monseigneur²⁸⁷.
 *99a Éonet Préseau, autrefois maitre de monnoie de Nantes²⁸⁸.

275. Cf. II, 9, *supra*.

276. Cf. I, 6, et II, 37, *supra*.

277. Cf. II, 57, *supra*.

278. Peut-être receveur de Hédé vers 1420, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 507, 510, d'après ce manuscrit.

279. Receveur de Redon depuis 1407, « il passa ensuite à la recette de l'Isle », 18 avril 1418-1^{er} février 1421, *ibid.*, t. I, p. 174, 177.

280. Receveur ordinaire de Hédé, 24 avril 1421-25 mai 1456, quand son fils Jean lui succéda. Il mourut en juillet 1459, *ibid.*, t. II, p. 507, 510.

281. cf. II, 31, *supra*.

282. cf. II, 114, *infra*.

283. Il y a plusieurs manoirs de Belêtre /Belestre dans les paroisses autour de Saint-Malo, à Plerguer, Saint-Servan et Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine) ; c'est ce dernier qui est le plus probablement la demeure familiale d'Yvon, P. BANÉAT, *Le Département d'Ille-et-Vilaine. Histoire – Archéologie – Monuments*, 4 vol., Rennes, 1927-1929 (réimp. Mayenne, 1994), t. III, p. 115, 364, et t. IV, p. 132.

284. Cf. II, 268 et note.

285. La lecture du copiste est ici très approximative, puisqu'il aurait dû écrire « brefs » au lieu de « livres ». Le nom de ces brefs ou sauf-conduits changeait en fonction de leur portée à l'origine, du tonnage du navire au XV^e siècle, quand ils se sont transformés en simple taxe de navigation : selon le cas, on parlait de brefs de « sauveté », de brefs de « conduit », de brefs de « vitaille », autant de termes que n'a pas su décrypter le lecteur du XVIII^e siècle.

286. Lobineau et Morice omettent plusieurs détails.

287. Une main postérieure a ajouté « Plusieurs articles », mais ne donne pas d'autres détails.

288. Membre d'une famille bien connue de monnayeurs nantais, cf. COATIVY, p. 166, 189, 192, 193, 206.

- 100 À Jehan Bouget, naguères pourvoieur de l'hostel de mondit seigneur²⁸⁹.
101 À Pierres Filloche, pourvoieur général de l'hostel du duc²⁹⁰.
102 À Allain de La Villethébault, maistre d'hostel de monseigneur le comte de Montfort²⁹¹.
(fol. 99 v°) 103 À Jehan Fournier, argentier de mondit seigneur le comte²⁹².
104 À Jehan Le Gausy²⁹³, bouteillier de mondit seigneur le comte.

*Maison de M. Pierre de Bretagne*²⁹⁴

- 105 À Guyon de La Chapelle, seigneur de Mollac, pour *employer en* la despense de monseigneur Pierres de Bretagne, audict sire de Mollac²⁹⁵.
106 À Jehan de Tréal, maistre d'ostel de mondit seigneur Pierres de Bretagne, pour ses gaiges, à 60 l par an²⁹⁶.
*106a Yves Le Roux, maistre de l'hostel de mondit seigneur.
107 À Rolland de Carné, escuyer, à 40 l par an²⁹⁷.
[fol. 60, 1190] 108 À Jehan Choques, bouteiller et pannetier, à 25 l par an.
109 À Jehan Philippes, valet de chambre de mondit seigneur, à 15 l par an.
110 À Guillaume Trémelo, queu de mondit seigneur, à 25 l par an.
*111 À Chaterine²⁹⁸, lavandiere de mondit seigneur, à 10 l par an.
112 À Jehanne Le Lay, femme dudit Rolland de Carné, à 60 l par an.

*Officiers du duc*²⁹⁹

- 113 À Jehan Chauvin, président de la chambre des comptes, à 200 l par an de gages³⁰⁰.

289. Jean Bouget, déjà pourvoieur en 1419 et jusqu'après 14 octobre 1423, devint secrétaire à la chancellerie en 1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 603.

290. Secrétaire ducal, 17 mars 1422-après octobre 1439, clerc et lieutenant de Jean Droniou, 1422-1424, pourvoieur général 1424-1426, etc., *ibid.*, t. I, p. 121, 122.

291. Panetier de Jean V en 1414, sire de la Villethébaud à Laillé (Ille-et-Vilaine), POTIER DE COURCY, *Nobiliaire*, t. II, p. 666.

292. Argentier du comte de Montfort, 1417-1428, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 155.

293. « Le Grand », dans Lobineau et Morice, mais lecture incertaine en raison des essais de correction sur le manuscrit, peut-être « Gausin ».

294. Dans la marge de gauche.

295. Guyon de La Chapelle, sire de Molac, mort en 1426, l'un des plus actifs serviteurs du duc (cf. II, 36).

296. Toujours gouverneur de Pierre de Bretagne en 1431, BLANCHARD, n° 1958.

297. Serviteur toute sa vie de Pierre de Bretagne, nommé maître d'hôtel héréditaire quand Pierre accéda au duché en 1450 ; il mourut avant le 18 décembre 1460, date à laquelle son fils Pierre présenta un minu, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 866. Pour sa femme, voir II, 112, *infra*.

298. F° 60 « Katherine » ; cf. *supra*, II, 24.

299. Dans la marge gauche.

300. « À Charles », en bas à droite, pour annoncer le prochain article. Jean Chauvin était clerc de la chambre des comptes depuis 1402, auditeur avant 1416, et devint second président avant 1426 ; il l'était toujours le 6 novembre 1436, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 697 ; *Id.*, « Les présidents », art. cité, p. 195, 196).

- 114 (fol. 100) À Charles de Lespervez, auditeur de la Chambre, à 200 l par an³⁰¹.
 115 À Jehan Guybon de La Pipelaye, semblablement³⁰² auditeur, à 120 l par an³⁰³.
 116 À Jehan Mainfey, clerc de la chambre *des comptes*, à 100 l par an³⁰⁴.
 117 À Jehan Maineuiff, autre clerc, à 100 l par an³⁰⁵.
 118 À Jehan Juzel, autre clerc au lieu de feu Jehan du Boays, à 100 l par an³⁰⁶.
 119 À maistre Jehan Rabail, clerc et serviteur de ladite Chambre, à 20 l par an³⁰⁷.
 120 À Yvon de Kerouzéré, président de Bretagne, à 200 l par an³⁰⁸.
 121 À Jehan de Bennerven, procureur général de Basse Bretagne³⁰⁹, à 100 l par an³¹⁰.
 *121a Jehan Troussier, procureur général de Bretagne galou^{311/}
 122 À maistre Jehan Doguet, procureur général de Bretagne gallou, à 100 l par an³¹².
 [fol. 60 v°] 123 À maistre Guillaume Eder, conseiller *de monseigneur le duc*, au prix de II^e l par an³¹³.
 124 À maistre Pierre Piédru, chantre et chanoine de Nantes, trésorier et garde des lettres et chartes de monseigneur, à 100 l par an³¹⁴.
 (fol. 100 v°) 125 À Guillaume Grandbois, conseiller de mondit seigneur, à 60 l par an³¹⁵.
 126 À frère Guillaume Alles, prieur de la Selle, *et* conseiller de mondit seigneur *et* maistre des requetes, à 120 l par an³¹⁶.

301. ID., *ibid.*, p. 195.

302. C, p. 420 : « pareillement ».

303. Jean I^{er} Gibon, auditeur, 1423-1448, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 718, 725, 726 ; ID., « Les présidents », p. 201, 202.

304. Clerc, 1410-1426, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. III, p. 695, 699.

305. Cet article a été ajouté d'une main postérieure. Maineuiff était clerc, 27 décembre 1423-1433, *ibid.*, t. III, p. 695, 701.

306. Juzel, clerc, 1424-1426 ; Boays, clerc en 1424, était peut-être l'homme présent à la Chambre le 6 février 1393, *ibid.*, t. III, p. 692, 695.

307. Jean Rabail /Rabeill, clerc 1424-1427, *ibid.*, t. III, p. 695, 702, mais sans mention de son titre de « maître ».

308. Président depuis au moins 1420 ; il mourut avant 1435, TORCHET, *Tréguier*, p. 208 ; cf. II, 90 et note.

309. C, p. 420 : « Bretagne bretonnante ».

310. Procureur général depuis au moins 1423 ; il mourut en février 1434, TORCHET, *Cornouaille*, p. 164.

311. Aussi sénéchal de Lamballe, 1420-1450, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 414.

312. Procureur général, 1425-avant juin 1440, JONES, Guinot, p. 49, I, 104 et note.

313. Doyen de Nantes, puis évêque de Saint-Brieuc, 1428-1430.

314. Garde du trésor des chartes, 15 septembre 1416-décembre 1430, évêque de Tréguier, 1430-1435, BLANCHARD, t. I, p. xc, xci.

315. Garderobier du duc, avant le 7 septembre 1427-après le 23 avril 1432, *ibid.*, n^{os} 1762 et 2020.

316. Peut-être prieur de La Selle-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), petit prieuré de Saint-Florent-de-Saumur ; déjà conseiller le 5 juin 1421, toujours le 3 février 1424, *ibid.*, n^{os} 1499, 1579.

127 À Brient Le Bel, secrétaire de madame la duchesse³¹⁷.

*Chapelle*³¹⁸

128 À Jehan Tromelin, tenour de la chapelle de mondit seigneur, à 70 l par an.

129 À messire Robert Marescot, chapelain et doyen de la chapelle de mondit seigneur, à 120 l par an.

130 À maistre Alain Le Floch, doyen depuis le décès dudit Marescot³¹⁹.

*131 À messire Guillaume Salmonge³²⁰, chapelain, à 100 l par an³²¹.

*132 À messires Gilles Bounel, *Guillaume Brunel*, et Guillaume Binetz, chapelains, à mesmes gages.

*133 À messires André Dain, Raoul de Brie, Robin Ferri, Alain Symon, Jacques de Beauferreuc³²² et Jehan Cochet, *Geoffroy Moysan*, chapelains de ladite chapelle, à 80 l par an, chacun³²³.

*134 À messire Pierre de Cleux, chapelain, à 92 l.

(fol. 101) *135 À Robin Beguyneau, clerc de ladite chapelle, à 70 l de gages.

[fol. 61, 1191] 136 À Jordan Hannier et Geffroy Moysan, clercs de la dicte chapelle, à 20 l.

*137 À messire Jehan Daumeré, chapelain, à 80 l.

*138 À messire Jehan Bréhant, chapelain tenour, à 100 l.

*139 À messire Jehan Sebrén, tenour et chapelain, à 80 l.

*140 À messire Guillaume Le Long, chapelain, à 40 l.

*141 À dom James Guérin, chapelain, à 40 l.

*142 À dom Guillaume Le Bigot, chapelain, à 40 l.

*143 À Colin Guéséneuc et Thomas de Poulmanach, clercs et sommeliers de ladite chapelle, à 15 l chacun.

*Vénerie et fauconnerie*³²⁴

144 À Jehan de Quelleueneuc³²⁵, escuyer d'escurie et maistre de la fauconnerie de mondit seigneur, à 200 l³²⁶ par an³²⁷.

317. Après la mort en 1433 de Jeanne de Valois, duchesse de Bretagne, il passa au service de la comtesse de Montfort au nom de laquelle il présenta des comptes en 1447-1448, dont un fragment a été conservé, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1114.

318. Les détails suivants fournissent l'information la plus complète que nous ayons sur la structure, les coûts et le personnel de la chapelle ducale, KERHERVÉ, *L'État breton*, t. I, p. 258, 259.

319. C, p. 421 : « son successeur après sa mort ».

320. C, p. 421 : « Salmon ».

321. Lobineau et Morice donnent en abrégé II, 130-143, avec le commentaire « XVI autres Chapelains qualifiés messires ou Dom et trois clercs ».

322. Lecture incertaine. TORCHET, *Comptes*, p. 95, lit « Vauferrier ».

323. L'article suivant dans C, p. 421 écrit : « M^{re} Jehan Brehant, M^{re} Jehan le Bell, Dom Guillaume Bigot, chapelains », apparemment un mélange des articles 138, 139 et 142.

324. Cf. KERHERVÉ, *L'État breton*, t. I, p. 257, 258, pour la fauconnerie et la vénerie.

325. C, p. 421, Lobineau et Morice : « Coetevenec ».

326. C, p. 421 : « 300 l de gages ».

327. Maître de la fauconnerie, 1424-1426, le futur amiral de Bretagne, Jean, vicomte du Faou, sire de Quéléneuc, résidait à Rosnoën, TORCHET, *Tréguier*, p. 234.

- 145 À Guillaume Le Viconte, à présent maistre de la fauconnerie, à 120 l par an.
 146 À messire Henry Le Parisy, maistre de la vennerie de monseigneur, à 340 l par an³²⁸.
 147 À Jehan Angier, chambelan de mondit seigneur, à 150 l par an³²⁹.
 (fol. 101 v°) 148 À messire Alain de Penhoet, chambellan, à 150 l³³⁰.
 149 À messire Guillaume de Ploeuc, chambellan à 150 l.
 150 Au sire de Rostrenan, chambellan à 150 l³³¹.
 [fol. 61 v°] 151 À Pierres de Beaucé, conseiller de mondit seigneur, à 100 l par an, outre les gages de sa sénéchaussée³³².
 152 À Pierres Lorey³³³, conseiller de mondit seigneur, à 100 l, outre les gages de sa sénéchaussée de Broerech³³⁴.
 153 À Hervé de Ny, conseiller de mondit seigneur, à 100 l, outre les gages de la sénéchaussée de Cornouaille³³⁵.

Autres mises

- *154 À Morice de Langueouez³³⁶ et Tanguy Estienne, d'une amende sur Pierres du Bot, ronyou et Torsily³³⁷, par don de mondit seigneur du 17 mars 1421³³⁸..... 160 l.
 155 À Yvon du Kermeur, escuyer de mondit seigneur 1422³³⁹.
 *156 À Henry Foesnant, 1422.

328. Henri Le Parisy était maître de la vénerie, 1419-1431, puis à partir de 1433, KERHERVÉ, *L'État breton*, t. I, p. 257.

329. Chambellan du duc, sire de Montrelais (Loire-Atlantique), il reçut la terre de la Sénéchallière et d'autres biens confisqués à la famille Bretagne-Penthièvre et ses alliés en 1420, BLANCHARD, n°s 1403, 1404, 1417, 1458.

330. Frère cadet de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, P. KERNÉVEZ, G. TRAVEL, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 241.

331. Pierre VII /IX, sire de Rostrenen, mort en 1440, TORCHET, *Cornouaille*, p. 243.

332. Probablement sénéchal de Ploërmel (BLANCHARD, n° 2260, 5 avril 1437), il fut aussi sénéchal de Dinan et de Saint-Aubin-du-Cormier.

333. C, p. 421 : « Loret ».

334. Institué le 16 juin 1426, BLANCHARD, n° 2675.

335. Hervé Le Ny, sire de Coetelez, conseiller depuis au moins 1415, sénéchal de Cornouaille, 1426-13 mai 1434 au moins, BLANCHARD, n° 2148, il résidait en 1426 à Taulé, TORCHET, *Cornouaille*, p. 223.

336. Il suivit le duc en France en 1418 et était écuyer ducal en 1423, *ibid.*, p. 212.

337. *Sic* pour « Pierre du Bot et Droniou de Rosily » : Droniou de Rosily est recensé à Kerro-nient en Châteauneuf-du-Faou en 1426, *ibid.*, p. 240.

338. 17 mars 1422 n. s., non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.* Comme le remarque TORCHET, *Comptes*, p. 97, note 2 : « On ne sait pourquoi il [Pierre du Bot, seigneur de Poulferiguin] subit une amende en compagnie de Droniou de Rosily [...] ».

339. La seigneurie de Kermeur est à Lanildut, mais TORCHET, *Léon*, p. 218 ne mentionne pas Yvon.

- *157 Aux frères prescheurs de Kemperellé, pour une messe chaque jour pour mondit seigneur et ses prédécesseurs, par ordonnance du 4 febvrier 1425³⁴⁰, .. cent livres par an³⁴¹.
(fol. 102) *156 À Bretin du Boisriou³⁴², pour une haquenée prise par mondit seigneur, et donnée au sieur du Besso³⁴³, 1423 67 l 10 s.
*158 À Yvon de Canaber, autrefois receveur de Lanion³⁴⁴.
159 À Perrin Philipot, envoyé par mondit seigneur à Bourges porter lettres à la reyne de Cecille³⁴⁵, 1423 20 l.
*160 À messire Jehan de Kermellec, pour une haquenée prise par mondit seigneur, 1423 57 l 5 s³⁴⁶.
*161 À Guillaume Gruel³⁴⁷, pour les bons et agréables services et pour avoir un cheval 80 l.
*162 À Richard Kercarou, par don de mondit seigneur 30 l.
163 À Gillette d'Avanches, Jehanne Bennervan, Olive Le Moel et Guillemette Thomas, gouvernesse, nourices et femme de chambre de messeigneurs Francois et Gilles, enfants de monseigneur, 1423 24 l.
[fol. 62, 1192] 164 À Jehan d'Ust³⁴⁸, pour employer en certaines messes et offrandes, du commandement de monseigneur, tant pour monseigneur de Richemont qui estoit arrivé en Bretagne³⁴⁹, que pour madame d'Anjou, les lieux et places qui ensuivent :

340. 4 février 1426 n. s., non cité dans BLANCHARD, *op. cit.*

341. « À Bretin du », comme liaison avec l'article suivant.

342. Toujours écuyer du duc en 1430, BLANCHARD, n^{os} 1903, 1907.

343. Jean de Beaumanoir, vicomte de Bessou (Côtes-d'Armor), *ibid.*, n^o 1431.

344. Non mentionné dans KERHERVÉ, *Catalogue*, t. II, p. 552, comme receveur de Lannion, mais on manque de renseignements pour la période entre Guillaume Preczart, receveur en 1410 et Jean du Bot, nommé le 20 septembre 1422.

345. Yolande d'Aragon, reine de Sicile (v. 1380-1442), veuve de Louis II, duc d'Anjou (mort en 1417), mère de Louis III, duc d'Anjou, roi de Sicile, et du roi René.

346. C, p. 422 : « 44 l ».

347. Il s'agit du futur auteur de la *Chronique d'Arthur de Richemont* (éditée par Achille LE VAVASSEUR, Paris, 1890) ; TORCHET, *Saint-Malo*, p. 126.

348. Enfant de chambre du duc en 1425, BLANCHARD, n^o 1600 *bis*, et au début d'une carrière qui l'amena à la trésorerie de l'Épargne (1444-1449) ; mort le 15 mars 1459, J. KERHERVÉ, « Prosopographie des officiers de finances : l'exemple des trésoriers de l'Épargne bretons du XV^e siècle », dans *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*, éd. N. BULST, J.-Ph. GENET, Kalamazoo, 1986, p. 267-289 ; KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 59, 60.

349. Arthur de Bretagne, comte de Richemont, frère de Jean V, dont la biographie par É. Cosneau, citée *supra*, est toujours utile ; voir aussi KERHERVÉ, « Une existence », pour son itinéraire. Cet article est sans doute lié à sa visite en Bretagne, en septembre et octobre 1424, à un moment critique dans les négociations pour sa nomination comme connétable ; l'article implique aussi Yolande d'Aragon, reine de Sicile, qui était venue en mission diplomatique à la cour de Bretagne avec Tanguy du Chastel, COSNEAU, p. 84, 85, KERHERVÉ, « Une existence », p. 98.

(fol. 102 v°)	Offrandes	Messes ³⁵⁰
165	À maistre Vincent ³⁵¹	1 escu d'or et 10 blancz..... 15 – 37 s 6 d.
166	À Nostre Dame ³⁵² du Boton ³⁵³ ..	1 escu d'or et 10 blancz..... 7 – 17 s 6 d.
167	À Nostre Dame de Vertuz ³⁵⁴	1 escu d'or et 10 blancz..... 7 – 17 s 6 d.
168	À Nostre Dame de la Fontaine ³⁵⁵	1 escu d'or et 10 blancz..... 7 – 17 s 6 d.
169	À maistre Yves de Lantreguer ³⁵⁶	1 escu d'or et 20 blancz..... 5 – 12 s 6 d.
170	Audit maistre Vincent	1 escu d'or..... 1 – 2 s 6 d.
171	À Saint Maude ³⁵⁷	1 escu d'or..... 1 – 2 s 6 d.
172	Et pour les despendis d'un pèlerin allant esdits lieux faire ladite pèlerinage.....	60 s.
*173	Au sire de Malestroit, par mandement, 1424	60 l ³⁵⁸ .
174	À Éon de Préseau, maistre des monnoyes de Nantes ³⁵⁹ , et Jacques Estienne, pour un cheval, selon la relation de Charles Le Scanff, escuier d'escurie.....	60 l ³⁶⁰ .
*175	À Éonnet Le Charpentier, valet de pied de mondict seigneur	13 l 10 s.
176	À Yvon Le Querigou, maistre d'hostel de madame la duchesse, 1424.....	60 l.
177	À Pierre de Goezisac et Richart du Pont, escuyers de mondit seigneur.	
(fol 103)	178 À messire Robert d'Espinay et Malo, le hérault, envoyés à Angiers devers les ambassadeurs du roy pour les amener à Nantes, audit messire ³⁶¹	20 l.
	et audit Malo ³⁶²	6 l.

350. Le premier chiffre indique le nombre de messes, le second la somme payée, à raison de 2 s 6 d la messe.

351. Vincent Ferrier, dominicain catalan, prédicateur célèbre, mort à Vannes en 1419.

352. « Madame », corrigé en « Nostre Dame » d'une main postérieure, ici et dans les deux articles suivants.

353. La maison des Carmes à Bondon, dans les faubourgs de Vannes fondée par Jean V en 1425.

354. Peut-être la chapelle (maintenant église) Notre-Dame des Sorinières (Loire-Atlantique), qui dépendait anciennement de l'abbaye Saint-Martin de Vertou.

355. Probablement Notre-Dame-de-la-Fontaine à Morlaix, cf. JONES, Guinot, p. 101.

356. La chapelle dédiée à saint Yves dans la cathédrale de Tréguier (Côtes-d'Armor) a été détruite pendant la Révolution. Elle avait été fondée par le duc après son emprisonnement par ses cousins Penthièvre en 1420, et il souhaitait y être enterré.

357. Peut-être le petit prieuré de l'île Saint-Maudez (Lanmodez, Côtes-d'Armor), dépendant de l'abbaye de Beauport.

358. Non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.*

359. Membre d'une famille nantaise de monnayeurs bien connue, COATIVY, p. 166, 189, 192, 206, 215.

360. Fils d'Alain I^{er} Le Scanff, sire de Dréorz, mort en 1421, Charles Le Scanff « s'est armé pour la libération du duc en 1420. En récompense, le duc lui a fait don, le 29 octobre 1423, des biens confisqués de Morice de Plusquellec » ; ensuite, il fut capitaine de Rennes (1423), écuyer d'écurie (1424), chambellan (1427), capitaine de Vannes (1430), et il mourut avant le 12 septembre 1453, TORCHET, *Cornouaille*, p. 246.

361. « Messire », ajout d'une main postérieure.

362. Cf. M. JONES, « Malo et Bretagne, rois d'armes de Bretagne », dans *Le Héraut d'armes, figure européenne (XIV^e-XVII^e siècle)*, textes réunis par B. SCHNERB, *Revue du Nord*, t. LXXXVIII, 2006, p. 599-615.

- *179 À dom Jamet Guérin³⁶³, que mondit seigneur avoit envoyé à Nantes porter et offrir pour madame d'Anjou, qui estoit malade, à Nostre Dame de Bonnes Nouvelles en l'église de Saint Pierre de Nantes..... 35 francs pour sept messes 17 s 6 d et pour les despends dudit Jamet..... 20 francs.
- 180 À Quiquellerville, poursuivant de monseigneur de Richemond, pour ses despanses d'aller en Flandres devers les ducs de Bourgogne et de Betfort .. 30 l³⁶⁴.
- *181 À messire Roland de Saint Pou³⁶⁵, pour offrir à Nostre Dame de la Porte de Montcontour, pour certaines choses que monseigneur y avoit vouez20 l.
- *182 À Nostre Dame du Boton, à maistre Vincent, à Nostre Dame du Mené, à Saint François, à 13 messes esdits lieux 8 l.
- *183 À un cordelier de Vennes, envoyé de la part de mondit seigneur à Nostre Dame de Cléry près Orleans³⁶⁶, offrande..... 105 s. 3 messes 7 s 6 d. despends..... 8 l.
- (fol. 103 v°) *184 À Jehan de Granor et Jehan Villaudren, pour leurs gages et soulday du mois de juin, outre le nombre de soixante hommes d'armes..... 20 l.
- *185 À Jehan de Tréel, maistre d'hostel de monseigneur Pierre 15 l.
- 186 À Pierre de Boisgeline³⁶⁷, queux de monseigneur, 1424..... 30 l.
- 187 À dame Elienor de La Jaille, dame du Juch, du don de monseigneur sur le rachapt de messire Jehan du Juch, son fils, du 5^e janvier 1424³⁶⁸ 100 l.
- *188 Au viconte de Rohan, pour amende..... 180 l³⁶⁹.
- 189 À Alain Keraliou³⁷⁰, maistre d'hostel de monseigneur, pour un cheval, 1424,..... 100 l.
- *190 À monseigneur de Richemond 100 l.
- *191 À messire Jehan de Keinmerch, seigneur de Trésiguidy, du don de monseigneur

363. Cf. II, 141, *supra*.

364. Cette mission est datée de septembre et octobre 1423, G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, 6 vol., Paris, 1881-1891, t. II, p. 75, et c'est la première mention de ce poursuivant, M. JONES, « Vers une prosopographie des hérauts bretons médiévaux : une enquête à poursuivre », *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus, séances de l'année 2001, juillet-octobre*, Paris, 2001, p. 1425.

365. Roland, sire de Saint-Paul à Plouër (Côtes-d'Armor), maître de l'artillerie en 1431, mort le 12 septembre 1436, TORCHET, *Saint Malo*, p. 184.

366. L'église collégiale de Notre-Dame de Cléry (Loiret) s'était développée sur un site où avait été trouvée une statue miraculeuse de la Vierge vers 1280. Elle fut pillée par les Anglais en 1428, et la reconquête d'Orléans par Jeanne d'Arc l'année suivante fut considérée par beaucoup comme une revanche de la Vierge. C'est là que Louis XI choisit de se faire enterrer, C. BEAUNE, *The Birth of an Ideology. Myths and Symbols of Nation in Late-Medieval France*, Berkeley, Los Angeles et Londres, 1991, p. 136, 137.

367. Membre de la famille de Boisgeline, de Pléhédel (Côtes-d'Armor).

368. Mandement non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.* Jean IV du Juch était mort en janvier 1424 et c'est probablement son rachat qui fut donné à sa veuve, Aliénor de la Jaille, parce que leur fils, Jean V, lui succéda, G. LE MOIGNE, « La baronnie du Juch », art. cité, p. 380.

369. « IX^{XX} l », corrigé.

370. Institué pourvoyeur général de l'hôtel ducal le 6 octobre 1416, BLANCHARD, n° 1226.

- sur l'amende de Hervé de La Villeneuve 100 l³⁷¹.
- 192 À frère Jehan de Saint Léon, confesseur de mondit seigneur pour et en nom de sa mère³⁷², pour toille dougiés³⁷³ qui fut prise d'elle pour faire linceulx pour monseigneur Pierres de Bretagne, 1424 40 l.
- *193 [En marge³⁷⁴] Sur le sire de Mollac, gouverneur de monseigneur Pierre³⁷⁵. (fol. 104) [fol. 63, 1193] *194 À Georgette d'Auvergne, heiresse principale de Jehan d'Auvergne, son frere, pour taux par la cour de parlement³⁷⁶.
- *195 À Pierres de Tromelin, bouteiller de mondit seigneur, pour un cheval³⁷⁷.
- *196 À l'abbé de Saint Guédas³⁷⁸.
- *197 À Pierres Jocz³⁷⁹, pour les causes contenues au mandement de monseigneur, le 24^e septembre 1424 300 l de gros³⁸⁰.
- *198 À Hervé de La Villeneuve, pour taux
- *199 À Guillaume Loches, pour un haubergeon d'acier 40 l.
- *200 À Malo³⁸¹, roy d'armes, pour un cheval que à sa rendicion et délivrance de Olivier de Bloys ils prendre de luy 120 écus d'or.
- *201 À Jamet Godart³⁸², en recompense d'un cheval qu'il à perdu au service de monseigneur 60 l.
- *202 À messire³⁸³ Jehan de Kermellec³⁸⁴, du don de monseigneur, faire grilles et autres choses de son hostel quatre milliers de fer.

371. Non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.* Amice de Kergorlay « a apporté la terre de Tréziguidy [à Pleyben] dont il relève le nom et les armes » à Jean de Quimerc'h en 1415 ; mort à Noël 1465, TORCHET, *Cornouaille*, p. 238.

372. Jeanne de Navarre, reine-douairière d'Angleterre, morte en 1437.

373. L'adjectif « dougié » (« dougé ») s'applique à un textile fin et délicat.

374. *Sic*, dans le texte.

375. Précédé de « Saint » barré, et dans le bas à droite les mots de liaison « À Georgette ».

376. Au lieu de « [...] son frere, pour taux de la cour de parlement », C, p. 422 écrit « mort 1424, monseigneur la pardona, 40 l ».

377. Bouteiller, 1426-1457, MORICE, *Preuves*, II, col. 1174, 1223 et 1726.

378. Probablement Guillaume III, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) depuis 1413, qui était membre du conseil ducal le 15 août 1426, BLANCHARD, n° 1704.

379. Il remplaça son frère Guillaume comme sénéchal de Moncontour (Côtes-d'Armor) le 5 janvier 1435 ; il était alloué de Vannes en 1440, et conseiller ducal le 17 mars 1441, *ibid.*, n°s 2177, 2439, 2478.

380. Non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.*

381. C'est en février 1422 que Malo fut envoyé en Flandre avec Jean de Lannion et plusieurs autres, pour recueillir des informations sur l'endroit où se trouvait Olivier de Bretagne, *ibid.*, n° 1516, et il semble qu'il soit revenu en mai 1422, M. JONES, « *Malo et Bretagne...* », art. cité, p. 602.

382. Secrétaire du comte de Richemont, en 1415, et du duc à partir de 1421, BLANCHARD, n° 1506, toujours en vie en 1453, JONES, Guinot, p. 45, note 170.

383. Correction, « maistre » barré.

384. En 1427 Jean de Kermellec, sire de Châteaugal, résidait dans son manoir de Kerrouantrez à Landeleau, TORCHET, *Cornouaille*, p. 207.

- 203 À Allain de La Villethébaud, maistre d'hostel de monseigneur le conte de Monfort.
- *204 Au vicaire de Saint Ronan du Bois, du don de monseigneur, pour l'édifice du pignon dudit lieu..... 50 escuz d'or³⁸⁵.
- (fol. 104 v°) 205 À messire Jehan de Kermellec, pour une haquenée blanche prise de luy du commandement de monseigneur, et laquelle il donna au bastart d'Orléans, selon la relacon de Jehan de Malestroit, premier escuyer d'escurie de mondit seigneur..... 60 escus d'or³⁸⁶.
- *205a *Raoulet Le Neveu fut à Rome pour monseigneur*³⁸⁷.
- 206 Aux ménestrelx de mondit seigneur, pour leurs estraignes au premier jour de janvier oudit an³⁸⁸ 25 l.
- [fol. 63 v°] *207 À messire Jehan de Poulmic³⁸⁹, du don de monseigneur, pour avoir un cheval 100 escus.
- 208 À frere Jehan de Saint Léon, confesseur de mondict seigneur, pour luy aider ès frais et mises qu'il a fait à la poursuite de l'évesché de Saint Brieuc³⁹⁰ 100 escus d'or.
- *209 À Jehan du Boys, pour services 80 l.
- *210 À Jehan Le Sénéchal, pour taux du parlement..... 60 l.
- 211 À maistre Jehan Doguet et Jehan de Bennerven³⁹¹.
- 212 À maistre Guillaume Le Mintier³⁹², pour debtes 20 l.
- 213 À Jehan Troussier³⁹³, sénéchal de Lamballe, 1424, 20 l.
- *214 Au sire de Rex³⁹⁴, pour taux 120 l.
- 215 À Guillaume de Périer, pour un marché d'une tour et autres œuvres en la forteresse de Brest 800 l³⁹⁵.

385. La chapelle de Saint-Renan-du-Tay (en breton *Lokournan-ar-Fank*, « Saint-Renan dans la boue ») pour laquelle Jean V avait une dévotion profonde, cf. JONES, Guinot, p. 77, I, 410 et note.

386. C, p. 422 donne la somme de « 105 l ». Mandement non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.* Le bâtard d'Orléans est le célèbre Jean de Dunois, le futur compagnon de Jeanne d'Arc.

387. Ancien receveur général de Bretagne gallo, sa mission, vers 1424, n'est pas mentionnée dans POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes*.

388. « ou dit an », ajout d'une main postérieure.

389. Conseiller ducal depuis 1420, BLANCHARD, n° 1479, il mourut au siège de Saint-James-de-Beuvron en 1426, Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1481, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1684/29.

390. Jean de Validire, dit de Saint-Léon, compagnon du confesseur, BLANCHARD, n°s 1281, 1312, puis confesseur du duc (*ibid.*, n° 1575), évêque de Saint-Pol-de-Léon, 1427-1432, et de Vannes, 1432-1444.

391. Pour Doguet et Bennerven, voir *supra*, II, 121 et 122.

392. Guillaume Le Mintier, sénéchal de Goëlo (Côtes-d'Armor) en 1421, BLANCHARD, n° 1508 ; il y a peut-être confusion ici chez les copistes sur celui qui reçut les 20 l, puisque la somme est laissée en blanc dans B, mais c'est la même que celle payée dans l'article suivant.

393. Jean Troussier, sénéchal de Lamballe (Côtes-d'Armor), 1424-1440, *ibid.*, n°s 2569 et 2621.

394. Gilles, sire de Rays, condamné à mort en 1440, ou Jean III, sire de Rieux, mort en 1431 ?

395. On ne sait si ce travail concerne le donjon, dont Jean V entreprend la construction, ou la tour Madeleine, ou une tout autre tour ? Cf. J.-Y. BESSELIÈVRE, Patrick KERNÉVEZ, « Le château de Brest », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XC, 2012, p. 625-632.

- (fol. 105) *216 À Guillaume du Borgneff, pour un cheval / pris autresfois de luy par Jehan Perceval, escuyer d'escurie de monseigneur³⁹⁶, et lequel monseigneur donna à Jehan de Bourgneuff³⁹⁷, frère dudit Guillaume..... 60 l.
- 217 À maistre Guillaume Éder, doyen de Nantes..... 200 l.
- *218 À Geffroy de Regneraye, pour taux.
- *219 À Jehan Guérin, pour une haquenée prise de luy, donné par monseigneur à Jehan Havart, son escuyer³⁹⁸.
- *220 À Laurens Benoist, pour taux
- 221 À Olivier Huon, pour un coursier que monseigneur fist autresfois prendre et donna au duc de Glocestre³⁹⁹ 200 escus d'or.
- [fol. 64, 1194] *222 À Yvon Kerazren⁴⁰⁰ et Jehan Le Bailliff, Henry Le Bailliff, Hervé Le Maucazre, Yvon de Tréana, Jehan Le Heuc, Yvon Labbé et Jehan Tnougat, pour leurs peines et salaires d'avoir esté environ trois semaines saulver et garder les biens du bris escheü au mois d'avril 1424 ès mectes de Léon 100 escus.
- *223 À Guillaume de Grandboays, garderobier de monseigneur mille livres⁴⁰¹.
- *223a *messire Jehan de Penhoët*⁴⁰², *admiral de Bretagne* 200 l.
- *224 À Jehan Fournier, argentier de monseigneur le comte 680 l.
- (fol. 105 v^o) *225 À l'église de Saint Paul de Léon 100 l.
- *226 À Nostre Dame de Creisquer⁴⁰³ 50 l.
- *227 À Nostre Dame de Folgoat⁴⁰⁴ 50 l.

396. Lobineau et Morice citent seulement son nom. Il était déjà écuyer de l'écurie en 1420, BLANCHARD, n° 1464.

397. Écuyer du duc en 1430, JONES, Guinot, p. 47, I, 71.

398. Jean Havart, écuyer, fit serment de fidélité comme garde de la ville et du château de Bouin (Loire-Atlantique) le 12 novembre 1415, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 134/17 ; un cheval pris de lui pour le comte d'Étampes, vers 1425, coûta 160 écus, BLANCHARD, n° 1658. Lobineau et Morice citent seulement son nom.

399. Humphrey, duc de Gloucester, le plus jeune frère du roi Henri V d'Angleterre, qui envahit les Pays-Bas pendant l'été 1424 lors de sa querelle avec Jean IV, duc de Brabant, R. VAUGHAN, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 34-38.

400. Corrigé sur « Keraguer », rayé.

401. « III l », ensuite rayé. Grandboays fut garderobier du duc, 1424-1437, KERHERVÉ, *L'État breton*, t. I, p. 251.

402. Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, 1401-1432, mort en 1448, P. KERNÉVEZ, G. TRAVEL, « Les seigneurs de Penhoët », art. cité, p. 239 ; cf. aussi M. JONES, « L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du Moyen Âge », *124^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Nantes, 1999. Défense des côtes et cartographie historique*, Paris 2002, p. 20-21 ; J. DARSEL, *L'Amirauté en Bretagne...*, op. cit., p. 87-100, et TORCHET, *Tréguier*, p. 233-234, pour sa carrière.

403. Chapelle Notre-Dame du Kreisker, Saint-Pol-de-Léon, qui « fut profondément remaniée » dans le second quart du XV^e siècle, R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 394.

404. L'actuelle église Notre-Dame du Folgoët, transformée en collégiale par Jean V, le 10 juillet 1422, BLANCHARD, n° 1520 ; R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon...*, op. cit., p. 102-104.

- *228 À Nostre Dame du Carme de Sainct Paul de Léon⁴⁰⁵ 50 l.
- *229 À Jehan Jarnou, pour un cheval pris de luy⁴⁰⁶, que monseigneur donna à Hervé de Malestroit, son chambellan⁴⁰⁷ 20 l.
- *230 À Anthoine Bernau, pour un cheval pris de luy, que monseigneur donna à Bretagne, son hérault 40 l.
- *231 À messire Prigent de Coetmenech⁴⁰⁸, du don de mondict seigneur 120 l.
- *231a Jehan Le Prestre, aloué de Rennes, pour 1 cheval qu'il donna à Jehan Guillemot, son escuier
- *231b Jehan Le Scanf, pour 2 chevaux
- *232 À Guillaume de Coetdic, du don de monseigneur 60 l⁴⁰⁹.
- *233 À Hervé Le Scanff, pour deux chevaux pris de luy, donnés par monseigneur l'un à Sevestre du Vergier, l'autre à Henry Le Rest..... 50 l.
- 234 À Guillaume Ruffault⁴¹⁰, pour quérir un haubergeon et autre harnois pour servir monseigneur, en novembre 1425 50 l.
- 235 À messire Guillaume de Broon⁴¹¹, pour taux du parlement..... 120 l.
- [fol. 64 v°] *236 À Pierre Allano, de Vennes, pour un cheval, suivant relacion d'Yvon Roserff, escuier d'escurie..... 50 l⁴¹².
- (fol. 106) 237 À Guillaume Grandbois, garderobier, pour un cheval pris de luy par monseigneur pour son chevaucher 120 l⁴¹³.
- 238 À messire Charles de Rohan⁴¹⁴, du don de monseigneur, pour luy aider à paier sa rançon et aussy pour un cheval..... 120 l.

405. Chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Pol-de-Léon, reconstruite en 1618, démolie en 1830, *ibid.*, p. 397.

406. Suivi de « par » barré.

407. Hervé II, sire du Châtel, de Marseix en Maroué et d'Uzel (Côtes-d'Armor), écuyer en 1419, chambellan ducal avant novembre 1426, JONES, Guinot, p. 56, I, 171 et note 271. Lobineau et Morice citent son nom.

408. Prigent, sire de Coëtménec'h, qui a succédé à son père en mars 1425, TORCHET, *Léon*, p. 173.

409. Le duc donna à Guillaume de Coedit une robe de noces le 10 septembre 1427, BLANCHARD, n° 1764.

410. B¹ fol. 64, « 401 ». Guillaume Ruffault apparaît comme homme d'armes dans de nombreuses montres à partir de 1420, MORICE, *Preuves*, II, *passim* ; il s'agit sans doute de Guillaume Ruffault, noble de la paroisse de Plourivo (Côtes-d'Armor) en 1426 ; en 1446 il était sire de Kerhuel à Plourivo, avec au moins deux manoirs et des métayers, É. LORANT, J. FLOURY, *Montres générales et réformations des fouages de Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles*, t. I, *Évêché de Saint-Brieuc*, Rennes, 2003, n°s 15569, 15578, 15587, 15588.

411. Chevalier et conseiller ducal le 26 juin 1422, BLANCHARD, n°s 1422, 1527.

412. B¹ fol. 64 v°, « 30 l ». Suivi des mots de liaison « À Guillaume », en bas à droite. Yvon/Éon de Roscerff servait dans la garde ducale en 1420, MORICE, *Preuves*, II, col. 1066, et devint maître de l'hôtel ducal vers 1431 ; mort en novembre 1466, JONES, Guinot, p. 80 note 465.

413. C, p. 423 donne : « Guillaume Grandbois, garderobier de monseigneur, à la relacion de H. Le Scanff » pour cet article.

414. C, p. 423 : « Charles de Rohan, pour sa rancon et pour cheval que monseigneur luy avoit promis par mandement 25 novembre 1425, 120 l » ; « il était chevalier ». Rohan fut fait prisonnier au siège de Saint-James-de-Beuvron en février 1426. Le mandement n'est pas dans BLANCHARD.

- *239 À la femme Guillaume Seguin, pour faire prier Dieu pour l'ame de son mary qui se noya à la douve de La Bretasche⁴¹⁵ 100 s.
- 240 À Jehan Troussier⁴¹⁶, que monseigneur luy devoit pour prest 235 escus d'or⁴¹⁷.
- 241 À Alain Gouriou et Thomin de Chieffdubois, gardes et gouverneurs de Guillaume de Bloys⁴¹⁸ 80 l.
- *242 À Pierres Éder, pour achepter un bon cheval 60 escus.
- *243 À Jacob de Thomocy⁴¹⁹, pour certains joïaulx prises de luy de mondit seigneur pour ses estraines du premier jour de janvier dernier passé et données à madame la duchesse, messeigneurs le comte de Monfort et Pierres de Bretagne, et aussy à plusieurs chevalliers, escuiers et officiers de l'hostel de monseigneur et autrement 494 escus.
- *244 À Jehan de La Garde, pour quatre diamans que monseigneur donna à madame de Rohan et messieurs et (fol. 106v°) dame de Porhoët, et à la femme Jean Mauléon 48 escus.
- *245 Audit Jacob, pour un pièce de veloux sur veloux broché d'or que monseigneur donna au sire de La Feillée⁴²⁰ 60 escus.
- [fol. 65, 1195] *246 Au mumers de monsieur de Porhoët, du don de monseigneur⁴²¹ 20 l.
- *247 À Jehan de Ust, pour employer aux choses secretes de monseigneur 3 escus d'or.
- *248 À dom Guillaume Le Long 2 escus d'or.
- *249 À L'abbé de Kemperlé⁴²² 200 escus d'or.
- *250 À Henry de Cornoaille, du don de monseigneur 100 l.
- 251 À Pierres Le Rebours, escuier tranchant de mondit seigneur, au prix de 12 l. par mois.
- *252 À Jehan Rouzel, du don de monseigneur 12 l.
- 253 À messire Charles de Rohan, chambellan de mondit seigneur tant de don que pour gages 120 l.
- *254 Aux carmes du Bondon⁴²³ 10 l.

415. La Bretesche à Missillac (Loire-Atlantique).

416. Lobineau et Morice ajoutent : « seneschal de Lamballe ».

417. Corrigé sur « XI^{XX} XV ».

418. Trop jeune pour avoir participé au complot contre Jean V, Guillaume de Blois devait être libéré de sa condition d'otage à la fin de l'été 1420 grâce à un accord avec sa famille ; l'engagement ne fut pas tenu et il resta pendant vingt-sept ans en prison, où il devint presque aveugle, A. BOURDEAUT, « Jean V et Marguerite de Clisson. La ruine de Châteaueaux », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. LIV, 1913, p. 390.

419. Jacob Thomecy, marchand lombard, qui vivait à Nantes, BLANCHARD, n° 1757, 3 septembre 1427.

420. Sylvestre, sire de la Feuillée, conseiller ducal, 1421-1433, BLANCHARD, n°s 1527, 2079.

421. Ajout d'une main différente. La lecture « mumers » est incertaine. Peut-on le rapprocher de l'anglais *mummers*, « acteurs de pièces folkloriques » ?

422. Henri de Lespervéz, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, vers 1412-2 mai 1453, cf. P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. R.-F. LE MEN, p. 314-328.

423. Couvent fondé à Vannes par Jean V le 31 janvier 1425, BLANCHARD, n° 1601.

- *255 À Jehan de La Lande⁴²⁴, filz de Jehan de La Lande, de don..... 10 l.
- *256 À Jehan de Ust, tant pour aulmosnes que gages 40 l.
- (fol. 107) *257 À plusieurs églises, Nostre Dame du Boton⁴²⁵, Nostre Dame du Mené⁴²⁶, maistre Vincent et saint Julien⁴²⁷, et saint Yves, à saint Francois, à Saint Evé⁴²⁸, à saint Tugdual, à saint Yves de Lantreguer, offrandes et messes⁴²⁹.
- *258 À Guillaume du Malle et Beauventre, que monseigneur envoya en certains lieux⁴³⁰ 6 l. 10 s.
- *259 À mondit seigneur à sa main et qu'il donna aux petits queueux de Saint Pierres de Vennes⁴³¹ qui avoient chanté devant luy plusieurs fois..... 20 s.
- *260 À Tritan⁴³² de La Lande le jeune⁴³³, de don 30 l.
- *261 À Robin Éder et Jehan de Belouan, de don 20 l.⁴³⁴.
- *262 À Jehan du Hilliguin⁴³⁵, qui à servy à monseigneur Pierres *sans avoir que peu de chose*..... 20 l.
- *263 À Jehan Rouxel, *pour ce qu'il n'estoit compris au rolle des gendarmes* 12 l.
- *264 À Perinet Dues..... 10 l.
- [fol. 65 v°] *265 À deux chivalliers de Portugal, du don de monseigneur, pour les aider à passer la mer pour aller en Flandres 20 l.
- *266 À L'archidiacre de Rennes⁴³⁶, pour un cheval que monseigneur donna à Bertrand de Boaisriou⁴³⁷, pour aller demeurer en frontiere à Saint Aubin du Cormier 100 escus d'or.

424. Il s'agit probablement de Jean de La Lande (mort en 1429) et de son fils, Jean (mort en 1430), qui résidaient à Plouzélambre (Côtes-d'Armor) en 1427, TORCHET, *Tréguier*, p. 210.

425. Notre-Dame-de-Bondon, Vannes (Morbihan).

426. Notre-Dame-du-Mené, Vannes.

427. Chapelle de Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Atlantique), largement reconstruite grâce à la munificence de Jean V, comme en témoignent les clefs de voûte de la crypte qui comportent les armes du duc et celles de son épouse, JONES, Guinot, p. 101, note 605.

428. Peut-être l'église de Saint-Gervais et Saint-Protas à Saint-Avé (Morbihan), la paroisse dans laquelle le duc acheta le manoir de Plaisance en 1433.

429. Cf. aussi *supra*, II, 165-171, 182.

430. C, p. 423 : « lieux secrets ».

431. L'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes.

432. C, p. 423 : « Conan ».

433. Il était maître de la vénerie avant le 12 juillet 1431, JONES, Guinot, p. 41, t. I, 34 et notes 126 et 127.

434. Ajouté d'une autre main.

435. Probablement l'un des fils de Gauvaign du Hilguit, de Plogastel-Saint-Germain, écuyer du duc en 1419, TORCHET, *Cornouaille*, p. 193.

436. Jean Le Breton, l'un des conseillers ducaux les plus actifs depuis 1414, BLANCHARD, Index, s. n.

437. Écuyer du duc et diplomate en 1430, ID., *ibid.*, n°s 1903, 1907.

- 267 À Pierres du Pan⁴³⁸, lequel fut prisonnier aux Anglois, du don de monseigneur pour ayder à payer sa ranczon..... 60 escus d'or.
- *268 Au sire de Kéménéguigant, du don de monseigneur..... 2 tonneaux vin de Lieppe⁴³⁹.
- (fol. 107 v°) 269 À Charles de Dresnay, lequel monseigneur envoya autresfois en court de Rome..... 100 escus d'or.
- *270 À Hervé de Kerardin⁴⁴⁰, escuier de mondit seigneur, pour un cheval 50 l.
- *271 À Bertrand Le Vicomte, pour taux..... 30 l.
- *272 À Jehan Angier, chambellan de mondit seigneur, deux⁴⁴¹ tonneaux vin de Lieppe.
- *273 À messire Eustache de La Houssaye⁴⁴², pour taux 60 l.
- *274 À Jacob du Fou, pour un cheval 40 escus d'or.
- *275 À messire Jehan Brebant, pour un voiage à Angiers 20 l.
- *276 À Jehan Guérin, conseiller de mondit seigneur pour une haquenée donnée à son mareschal⁴⁴³ 70 l.
- *277 Au sire de Coesquen, pour une haquenée par monseigneur prise de luy, donnée à monseigneur d'Estampes, son frère 80 escus d'or.
- *278 À messire Henry du Juch 36 l.
- [fol. 66, 1196] 279 À messire Éon Foucault⁴⁴⁴, seigneur de Lescolouarn, capitaine de Concq, pour partie de rémunération des fraix de voyage devant Saint James de Bouveron 200 l.
- *280 À Guillaume Guyart, pour un cheval 20 l.
- *281 À plusieurs églises⁴⁴⁵
- (fol. 108) *282 À deux corps sainets estants en ladicte église de Saint Briec⁴⁴⁶ 2 escus d'or à 41 s 8 d.

438. Avec Guillaume du Pan, Pierre du Pan accompagna Arthur de Richemont à Dijon en octobre 1423, G. GRUEL, *Chronique...*, *op. cit.*, p. 30 ; il fut fait prisonnier à Saint-James-de-Beuvron en mars 1426.

439. Mention précoce de ce qui est probablement un ancêtre du muscadet, cf. BLANCHARD, n° 404, décembre 1406, quand il fut donné au seigneur de Châteaugiron, maréchal de Bretagne, une pension de 300 l. et « un tonneau de vin de Lieppe », avec le commentaire de l'éditeur ; voir aussi II, 98 et 272.

440. B¹, fol. 65 v° : « Keradriz » ; C, p. 423 : « Kerareiz ».

441. Corrigé sur C, rayé.

442. Probablement le petit-fils d'Eustache de La Houssaie, maréchal de Bretagne, 1379-1412, TORCHET, *Saint-Malo*, p. 134.

443. Raoul IX, seigneur de Coëtquen.

444. Capitaine de Josselin (Morbihan) en 1417, BLANCHARD, n° 1256, il fut remplacé comme capitaine de Concarneau avant août 1427 par Jean de La Feuillée, Bibl. nat. France, ms. fr. 8267 f° 136, *infra*, IV, 94.

445. Avec les mots de liaison « À deux corps », en bas à droite.

446. Il s'agit, selon toute probabilité, de saint Briec et de saint Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Briec (1220-1234), canonisé en 1247.

- *283 À « À ma vie⁴⁴⁷ », poursuivant de mondit seigneur, pour son deffroy d'aller en Normandie devers le comte de Suffolk⁴⁴⁸ porter lettres de monseigneur..... 20 l.
- *284 Aux sires de Rieux et de Mollac, qui furent taxés pour litige entr'eux chacun de 500 l..... 1 000 l.
- *285 À messire Jehan de Penhoet, amiral de Bretagne, par lettres de don du 12 juin 1426..... 600 l⁴⁴⁹.
- 286 Au sire de Kermauvan, capitaine du Brest⁴⁵⁰, pour certains gens d'armes qu'il mist en garnison audit chateau et bastille et forteresse, quand il partist à venir au siège de Saint James de Beuveron 100 l.
- *287 Au sire du Faouët⁴⁵¹, pour taux..... 60 l.
- 288 À Guillaume Kergoët, naguères prisonnier des Anglois, pour aider à payer sa ranczon 60 l.
- *289 À monseigneur⁴⁵², par Symon Delhoye⁴⁵³, pour messes et offrandes, tant pour luy que ses enfants..... 8 l 10 s.
- 290 À mondit sieur, qu'il envoya à Saint Herbault⁴⁵⁴, pour messes et offrandes pour la royne, sa fille⁴⁵⁵ 5 l 4 s.
- *291 À mondit sieur, pour ses escuiers, à lesquelz il avoit perdu au (fol. 108 v°) jeu de paulme 6 l.
- [fol. 66 v°] *292 À Guillaume Villemoys, archer de mondit seigneur, pour ses gages du mois de juin 1426 50 s.
- 293 À Jehan de Kerguessec, qui luy avoit baillé un ruffaull à deux faisantz 2 escus d'or.
- 294 À Jehan Marheuc, envoyé en Goelou porter lettres à messire Alain de Penhoet,

447. L'une des plus anciennes mentions de ce poursuivant qui fut envoyé en 1425 à Rennes « pour s'enquerir en laquelle partie ilz [les Anglois] vouloint, comme pour ce que estoit assemblez une tres grouse compaignie », mission pour laquelle il reçut 100 sous, Arch. mun. Rennes, CC 796 f° 13 ; il fut aussi envoyé en Normandie en 1425 avec d'autres, « pour ce que l'en disoit que les Anglois veulent courir en cestz parties », ce pour quoi ils reçurent 48 l 10 s, *ibid.*, CC 797.2 f° 56 v°.

448. William de la Pole, comte (puis duc) de Suffolk, décapité par des rebelles en 1450.

449. Non mentionné dans BLANCHARD.

450. Tanguy III, sire de Kermarvan (1408-1462), capitaine de Brest, 1423-1432, G. MEIRION-JONES, M. JONES, « Maillé en Plounevez-Lochrist », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XC. 2012, p. 678-679) ; voir aussi I, 15e, et II, 316.

451. Probablement Henri de Lisivy, sire du Faouët (Morbihan).

452. Au dessus : « messire » rayé.

453. Fait capitaine d'Hennebont (Morbihan) en 1406, chambellan et garderobier du comte de Montfort en 1418, il paraît encore au conseil ducal en 1442, BLANCHARD, n°s 186, 2534.

454. Saint-Herbot, ancienne paroisse de l'évêché de Cornouaille et lieu de pèlerinage réputé, aujourd'hui à Plonévez-du-Faou.

455. Isabeau, seconde fille de Jean V, fut fiancée à Louis III d'Anjou alors qu'ils étaient tous deux âgés respectivement de 5 et 7 ans. Après l'accession de Louis au trône de Sicile en 1422, leur mariage fut célébré par procuration en 1424, mais Isabeau resta à la cour de Bretagne malgré les instances de son mari. Les relations s'étant encore détériorées, le mariage fut annulé et Isabeau épousa finalement Guy XIV, comte de Laval, le 1^{er} octobre 1430, A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 6 vol., 1896-1914, t. IV, p. 225.

	touchant la jacquerie ⁴⁵⁶	40 s.
*295	À Jehan Le Roy, pour ses gages.....	100 s.
*296	À dom Rolland André.....	100 s.
*297	À monseigneur le comte de Monfort, par Gillette.....	10 l.
*298	À Rolland de Lannyon, du don de monseigneur	100 s.
*299	Au chapelain de mademoiselle d'Alanczon ⁴⁵⁷	60 s.
300	À Guillaume Becdelièvre, pour un cheval pris de luy par monseigneur, donné à son escuier d'escurie Savary de Fors, pour recompensacion d'un voyage où il avoit esté en ambassade devers le roy	60 l.
*301	À monseigneur Pierres de Bretagne, pour ses aulmosnes et messes.....	10 l.
*302	À monseigneur le comte de Monfort, auquel monseigneur à ordonné dix escus d'or par mois pour mettre en son trésor.....	70 escus d'or.
(fol. 109) 303	À l'admiral, messire Jean de Kermellec et plusieurs autres, pour estre allez en Goëllou sur les jacquiers qui se vouloient mettre sus.	
304	À Jehan de Kercoënt et Alain de Kerazren, pour mettre sus certains nombre de vaissaulx pour cuider prendre l'ambassade d'Olivier de Bloys qui alloit en Angleterre ⁴⁵⁸ .	
[fol. 67, 1197] *305	À Perron Bourdin, pour quatre ausnes et demy d'escarlatté délivrées du don de monseigneur à Jehan Angier et Pierres Éder pour faire à chacun sa robe	27 escus d'or.
306	À maistre Yves Le Barbu ⁴⁵⁹ , envoyé en court de Rome	200 l.
*307	À Thomas Boutier, pour ⁴⁶⁰ taux <i>du parlement</i>	60 l.
*308	À Pierre du Rochier, pour taux	11 l.
*309	À Jehan Daniellou, pour un cheval pris par monseigneur donné à son filleul et valet de chambre Jehan de Vennes	50 l.
310	Au vicomte de Rohan, qui prent de pension par an de mondit seigneur mil livres, pour cinq ⁴⁶¹ ans.....	5 000 l.
*311	À messire Jehan de Chenery, pour voyages pour mondit seigneur, 1423,	500 l.

456. La cause de ces troubles paysans est difficile à déterminer, mais il est probable qu'ils manifestent un soutien apporté à la famille de Penthievre à la suite de l'expédition manquée de Jean de Bretagne, sire de Laigle, en Penthievre, Goëlo et Trégor, en 1422, cf. A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. IV, p. 236-238 ; A. BOURDEAUT, « Jean V et Marguerite de Clisson... », art. cité, p. 399-404.

457. Probablement Charlotte, sœur de Jean II, duc d'Alençon, nièce de Jean V, BLANCHARD, n° 2328.

458. C, p. 424 : « Jehan de Kerhoant et Alain de Kerazret qui armerent nombre de vaisseaux pour cuider prendre l'ambassade d'Olivier de Bloys qui allait en Angleterre. » Cela a-t-il un lien avec la décision du conseil du roi d'Angleterre, le 9 mars 1426, d'ordonner au chancelier d'Angleterre d'envoyer des lettres de sauf-conduit au sénéchal d'Aquitaine pour Jean et Olivier de Blois ? Il leur fut délivré une semaine plus tard des lettres patentes leur permettant « de se rendre avec une garde de 60 hommes d'armes, soit vers Bedford en France, soit vers le conseil en Angleterre, en France ou en Aquitaine », G. A. KNOWLSON, *Jean V, duc de Bretagne et l'Angleterre (1399-1442)*, Cambridge et Rennes, 1964, p. 133, citant RYMER, *Foedera*, t. X, p. 354, 355.

459. C, p. 424 : « Maistre Yves Le Barbu pour sa voyage en cour de Rome, 250 escus. » POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes*, t. II, p. 478, le dit « probablement parent de Henri et de Guy Le Barbu, évêques de Vannes et de Léon ».

460. C, p. 424 : « à cause de sa ».

461. Par dessus « 4 », rayé.

- *312 À maistre Guillaume Éder, *de la ville de Kempercorentin*, à valoir en l'amende maistre Jehan de Coëttannizan⁴⁶²..... 40 l.
(fol. 109 v^o) *313 À Jehan Mauléon, trésorier de l'espargne
de mondit seigneur..... 400 escus d'or⁴⁶³.
*314 À ci trésorier, pour ses gages à cause dudit office, à 300 l⁴⁶⁴..... 900 l.
315 Item à payé à maistre Jacques de Hongrie, scolastique de Tréguier, pour employer à parfaire de couvrir d'argent la tombe de mondit seigneur saint⁴⁶⁵ Yves, outre et par dessus, etc.⁴⁶⁶, en tout..... deux centz marcz d'argent⁴⁶⁷.
*316 À messire Tanguy de Kermavan, capitaine de Brest, pour ses gages de cinq mois finis le 18 juin 1424, avec des gensdarmes et archers qu'il y doit tenir, à raison de mil livres par an.
*316a Alain de La Forest, *panetier de monseigneur*⁴⁶⁸, pour 1 cheval qu'il donna à Mahé Morillon à la relacion de Charles Le Scanf⁴⁶⁹.
*316b Alain de La Villethébaud, *maistre d'ostel de monseigneur le comte de Montfort*.
*316c Alain Labbé, *escuyer tranchant de monseigneur*⁴⁷⁰.
*316d Jehan Poences, *receveur de Goelou*⁴⁷¹.
*316e *Défunt messire Hervé Labbé*⁴⁷²..... 50 l.
*316f *Meriadec Guicaznou, pour ses gages*⁴⁷³.
[fol. 67 v] *317 À messire Hervé du Juch, chevalier et chambellan, à 10 l par mois.
*318 À messire Guillaume, sieur de Ploeuc, chambellan, à 12 l par mois.
319 À Bertrand de Montbourcher, chambellan, à 10 l par mois.
*320 Au sire de Kaer, semblablement, à 12 l.

462. La famille de Coëttannizan était étroitement liée à celles de Goudelin et de Kerimel, et maître Jean a peut-être été impliqué dans le complot des Penthievre en 1420, TORCHET, *Tréguier*, p. 186 et 208, et II, 92.

463. « Escus d'or » a été rayé, et « escuz d'or » inséré d'une main différente. C, p. 424 ajoute : « sa femme, 1 diamant. » Pour cet officier, voir J. KERHERVÉ, « Jean Mauléon,... », art. cité.

464. Suivi de « par an », rayé, et « neuff centz livres », ajouté d'une main postérieure à la ligne suivante.

465. « Saint », inséré d'une main postérieure.

466. « etc. », ajouté d'une main postérieure.

467. C, p. 424 : « Au scolastique, pour la tumbe de m[onseigneur] s[aint] Yves à Lantréguier, 512 l et 56 mares d'argent. » Voir aussi *infra*, IV, note 643.

468. Pour la version originale de cet article, voir *infra*, III, 12. La Forest fut toujours pannetier en 1432, JONES, Guinot, I, 375.

469. Le Scanff fut écuyer de l'écurie et capitaine de Vannes, 1423-1442.

470. Pour la version originale de cet article, voir *infra*, III, 13. Membre de la garde ducale en 1428, et gouverneur de Gilles de Bretagne en 1432, JONES, Guinot, I, 284 et note.

471. Pour la version originale de cet article, voir III, 15 ci-dessous, et pour la carrière de Poences, cf. *supra*, II, 53 et note.

472. Probablement Hervé Labbé, archidiaque de Léon, qui fut membre assidu du conseil ducale de 1420 à 1423, BLANCHARD, n^{os} 1443-1549 *passim*.

473. Pannetier du duc en 1418, BLANCHARD, n^{os} 1276, 1296.

- *320a *Maistre Pierre de l'Hospital, sénéchal du Broerec (Vannes)*⁴⁷⁴.
 *320b *Pierre de Carbonais, sénéchal de Cornouaille*⁴⁷⁵, *Jehan de Benerven, messire Jehan de Coetanezre, commissaires audit évesché* 300 l.
 *320c *Raoulet Le Neveu, receveur général de Bretagne Galou, 1422*.
 *320d *Le sire de Matignon, pour sa pension*⁴⁷⁶.
 *320e *Messire Guillaume Lévesque, garde de l'artillerie*⁴⁷⁷ 300 escus par an.
 *320f *Alain de Riblé*⁴⁷⁸ *et Jehan Le Merdy, pour des merreens rendus à Brest*.

III. Fragment des comptes originaux de Jean Droniou, trésorier de Bretagne, 1425-1426

A. Arch. dép. Loire-Atlantique, 104 J 2 n° 46, un feuillet double, 375 x 298 mm, coupé par des relieurs⁴⁷⁹.

fol. 1 (col. b)⁴⁸⁰

- 1 *al.*⁴⁸¹ De la ferme de IIII l. ble qu'il av[...] / porterent monnoie de Vennes a Brest [...] / e Jehan Martin en com[...]t / alloué la dicte somme d[...]
- 2 *al.* De la somme de XVII l. quatre [...] qu'il [...] reparié de boays le mon[...] le [...] / avoint esté baillé plus[...] / pour ce que il a esté, rel[ac]ion [...] /
- 3 *al.* Item, lui est alloué qu[...]e / des brefs de vitailles et dont [...] o[...] /
- 4 *al.* Item, lui est alloué [...] / certain nombre de sel / au coustume en Guera[nde...] / a compté
- 5 *al.* Item, lui est alloué et donné la [somme de ...] VI d blans et LXVII s gros po[ur ...] / de Jehan Guillaume pour ce qu'il es[...] / receveur subscript que leurs ho[...] /
- 6 *al.* Item, lui est alloué pour brefs dont [...] savoir, pour Yvon Leshouarn, XXXVI[...] / blans. Pour ledit Stephan, LII s VI d g[ros...] / LII s VI d blans.

474. Institué le 21 janvier 1420 comme sénéchal de Broërec et de Rennes, mort en fonctions le 13 août 1443, MORICE, *Preuves*, t. II, col. 901 ; M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, nouv. édition, 5 vol., Mayenne, 1981, t. III, p. 441.

475. Il était déjà lieutenant du sénéchal de Cornouaille en 1394, sénéchal de Tréguier, 1404-1420, et de Cornouaille depuis 1421, MORICE, *Preuves*, t. II, col. 643, 900, 1095 ; PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, op. cit., t. III, p. 443 ; il mourut en 1436.

476. Jean 1^{er}, sire de Matignon (mort en 1450), SEKIJÔ NO SHI [nom de plume de Frédéric Jouön des Longrais], *Le Château de la Roche-Goyon, dit Fort La Latte*, Mayenne, 1973, p. 33-35.

477. Référence rare à l'office de garde de l'artillerie. L'identification de Guillaume Lévesque pose problème : TORCHET, *Saint-Malo*, p. 115-116, cite au moins cinq Guillaume au moment de la réformation de 1427, dont Guillaume, fils de Guillaume Lévesque (conseiller important du duc Jean IV, mort en 1388), propriétaire à Bréal (Ille-et-Vilaine), qui est probablement l'individu cité ici. En tout cas, il s'agit certainement du chevalier homonyme qui assista au conseil ducal, le 26 juin 1422, et à la délibération de l'ordonnance pour l'armement du commun, 20 mars 1425, BLANCHARD, n°s 1527, 1622.

478. Recensé au manoir de Kercars à Hanvec en 1426, TORCHET, *Cornouaille*, p. 238.

479. Voir Introduction, *supra*.

480. Le double feuillet contient quelques détails de la fin de la section des charges (*recto* col. B = articles 1-6, *verso* col. a = articles 7-11, tous les deux coupés) et quelques détails des mises (*verso* col. b = articles 12-14, *recto* col. a = articles 15 et 16).

481. *al.* Indique que la dépense a été approuvée par les auditeurs.

Pour Jehan [...], / XV s blans. Pour Jehan Alain, L[...] / blans. Pour Bertholomé en Beig⁴⁸², C[...]. / Pour Guillaume Cadiou, IIII l X s [...] / gros. Pour Jehan Ferande, IIII l [...] / dont les [...] ⁴⁸³.

fol. 1 v° (col. a)

- 7 Par or, IIII^C LXII escuz quart et demi quart [...] C XXXII l IIII s VIII d [...]i deniers oboles blans [...] ^{XX}XVIII l, d, oboles, VII marcs d'argent [...] huile, I mortier de cuyvre⁴⁸⁴ / [...] brefs de sau]veté, LXIX brefs de conduit et VII^{XX}IX brefs de vitaille⁴⁸⁵ [...] seillees et tierz de seillee / [...] tierz.
- 8 [...] s IX d obole, poge, tiers de denier[...] et XXXIX marcs VI onces II tiers d'once d'argent
- 9 [...] *Charge clere dudit Jehan Droniou*[...] IIII^M LIII escuz quart demi quart et tiers d'ecuz
- 10 [...] ^M III^C XXI l I s X d [...] ⁴⁸⁶
[...] s VIII d obole,
[...] les gros de V d II^M XXX l X s X d obole
[...] I gros et demi..... IIII l [...] ⁴⁸⁷
[...] pipes miel, pipe huile, I mortier de cuyvre
[...] brefs de conduit et VII^{XX}IX brefs de vitaille
[...] et tiers de seillee
[...] ⁴⁸⁸ IIII tonneaux vin de Liepe⁴⁸⁹
- 11 [...] ^M VIII^C VII l ⁴⁹⁰.

fol. 1 v° (col. b)

- 12 *al.* A Allain de La Forest, pannetier de mondit seigneur⁴⁹¹, pour / ung cheval pris de lui, du commandement de mondit seigneur, lequel il donna a / Mahé Morillon⁴⁹², comme apert par son mandement, donné du XXV^e / jour de

482. Lecture incertaine.

483. Trois ou quatre mots non lus.

484. C'est-à-dire, un vase (ou une lampe) d'où émerge une veilleuse ; ici on utilise de l'huile plutôt que de la cire.

485. Caché par un papier collé sur le manuscrit.

486. Lecture incertaine, peut-être « quart ».

487. Environ deux mots non lus.

488. *Id.*

489. Pour le vin de lieppe, voir II, 98, 268, 272.

490. Cet article qui semble récapituler certains des précédents est écrit en bas et au centre de la page (cf. II, 98) ; la suite qui continue plus bas est maintenant illisible, comme la lettre « g » ou « q » en dessous.

491. Il est toujours pannetier du duc en 1432, JONES, Guinot, I, 375.

492. Peut-être un membre de la famille des seigneurs de la Porte-Neuve, paroisse de Riec, diocèse de Cornouaille, POTIER DE COURCY, *Nobiliaire*, t. II, p. 304 ; TORCHET, *Cornouaille*, p. 221. Charles Morillon, écuyer, était au service du duc au moins entre 1439 et 1441, BLANCHARD, n°s 2372 et 2490.

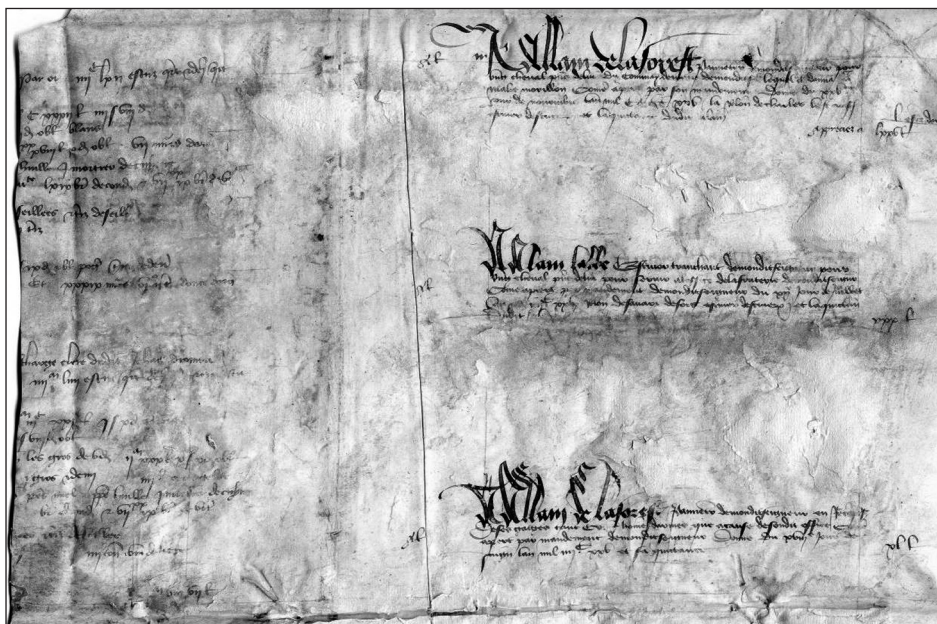


Fig. 3. – Fragment des comptes originaux de Jean Droniou, trésorier de Bretagne, 1425-1426.

Arch. dép. Loire-Atlantique, 104 J 2, n° 46.

- novembre l'an mil CCCC XXV⁴⁹³, la relacion de Charles Le Scanff, / escuier d'escuierie⁴⁹⁴, et la quittance dudit Alain, L escuz d'or, appreziez a LXXV⁴⁹⁵.
 13 al. A Alain Labbé, escuier tranchant de mondit seigneur⁴⁹⁶, pour / ung cheval pris de lui pour servir a l'office de la fruterie de mondit seigneur, / comme apert par mandement de mondit seigneur du XX^e jour de juillet / l'an mil IIIC^C XXVI⁴⁹⁷, relacion de Savari de Fors⁴⁹⁸, escuier d'escuierie, et la quittance / dudit [...] ⁴⁹⁹ XXX⁵⁰⁰.

493. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

494. Capitaine de Vannes, 1423-1442, déjà écuyer d'écurie en 1423, *ibid.*, n° 1572.

495. Pour la version abrégée de cet article, voir II, 316a, *supra*.

496. Plus tard membre de la garde ducale et gouverneur de Gilles de Bretagne, JONES, Guinot, I, 68, 284, 318A.

497. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

498. Parmi les châteaux où Jean V prisonnier fut conduit au printemps et au début de l'été 1420 se trouve celui de Fors près de Niort (Deux-Sèvres), BLANCHARD, n° 1456. Savari avait-il été mis à son service à cette époque ?

499. Il apparaît que deux lignes de texte ont été grattées avant l'audition.

500. Pour la version abrégée de cet article, voir II, 316c, ci-dessus.

- 14 *al.* A Allain de La Forest, pannetier de mondit seigneur, en recompense / de ses gaiges tant comme homme d'armes que a cause de sondit office, comme apert par mandement de mondit seigneur, donné du XVIII^e jour de / juign l'an mil IIII^CXXV⁵⁰¹ et sa quittance XL l.
[fol. 1 v^o (col. a)]
- 15 *al.* Item se charge cedit tresorier avoir payé a Jehan / Poences, qui fut receveur de Goelou⁵⁰² et d'autres receptes, pour le rest qui lui fust deu a cause desdits receptes, sellon sa quittance XLV l. VI s⁵⁰³.
- 16 *al.* A Bretagne le heraut, du don et ordrenance / de mondit seigneur et pour recompensacion d'un veaige ou il / envoiea en Zellande devers le duc de Bourgongne, et aussi pour / lui aider a ce faire guerir d'une espaulle qu'il se blessa / en s'en retournant, comme apert par mandement de mondit seigneur, / donné du V^e jour de juin l'an IIII^CXXVI⁵⁰⁴, et sa quittance XL l.

IV. Notes sur les comptes pour la Bretagne, 1426-1428

B. Bibl. nat. France, ms. fr. 8267, f^{os} 131-140. Notes prises sur les comptes originaux aujourd'hui perdus, XVIII^e siècle⁵⁰⁵.

Partiellement édités dans LOBINEAU, t. II, col. 1014-1016, et MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1222-1224.

fol. 131 [1051]

*Le compte Jehan⁵⁰⁶ Droniou, trésorier et receveur général,
dempuix son derrain compte le 31 octobre 1426*

Pensions

- 1 À M^{gr} d'Estampes⁵⁰⁷, qui prenoit sur les receptes de Nantes 2 200 l.
- 2 À M^{me} d'Estampes, qui prant de pension pour ses espingles 500 l.
sur les receveurs de Nantes⁵⁰⁸.
- 3 À M^{gr} du Gavre⁵⁰⁹, qui prendra chaque mois pendant qu'il servira le duc
et M^{gr} le comte, son fils 60 l.
- 4 À M^{gr} de Porhoet 1 000 l⁵¹⁰.

501. Non mentionné dans BLANCHARD, *op. cit.*

502. « Institué le 20 septembre 1420, il fut le premier receveur du Goëlo ducal après la saisie sur les Penthievre », KERHERVÉ, *Catalogue*, II, p. 542.

503. Pour la version très abrégée de cet article, voir II, 316d, *supra*.

504. Pas dans BLANCHARD, *op. cit.*. Des « Memoires et instructions à Bretagne le herault, alant de present devers M^{gr} de Bourgogne de par M^{gr} de Bretagne » furent donnés au château de l'Hermine, le 25 décembre 1425, MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1183-1186 ; cf. BLANCHARD, n^o 1652.

505. Dom Briant numérote ces folios de 1051 à 1053, voir Introduction.

506. « Jhean », dans le texte.

507. Richard de Bretagne, comte d'Étampes, frère de Jean V, mort en 1438.

508. Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, mariée à Richard de Bretagne en 1423.

509. Guy, sire de Gavre, de Montfort et de la Roche ; pour sa montre en mars 1427, voir MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1197-1198.

510. Le futur Alain IX, vicomte de Rohan.

- 5 À l'évesque de Léon⁵¹¹, confesseur 200 l.
 6 Au sire de Chasteaubrient⁵¹² 1 200 l.
 7 Au conestable d'Escosse⁵¹³
 8 Au sire de Guéménéguigamp
 9 Au sire de Rex⁵¹⁴,
 10 À messire Pierre Éder, chambellan⁵¹⁵.
 11 À messire Guillaume l'Evesque⁵¹⁶.
 12 À messire Jehan de Malestroît, seigneur de Kaer.
 13 À messire Henri du Juch, chambellan.
 14 Au sire de La Feillée, chambellan.
 15 À Peronelle Harduyche, damoiselle de madame⁵¹⁷.
 16 À Jehan Gaudin, seigneur de Martigné Ferchaut.
 20 À Jehan de Montauban, chambellan de M^{gr} le comte de Montfort⁵¹⁸.
 21 À messire Yvon Foucaut, chambellan du duc.
 22 À frère Alain de Lespervez, confesseur.
 23 À Gillette d'Avanches, damoiselle estant o monsieur le comte.

A⁵¹⁹. *Gens d'armes et de trait païés par ce trésorier dempuix le 1^{er} novembre 1426 jusqu'en novembre [14]28*

- 24 À messire Pierre Éder, capitaine des gendarmes du corps du duc pour 17 hommes d'armes, et Pierre Éder, son lieutenant.
 25 À messire Jehan de Kermellec, capitaine desdits gendarmes du corps, pour 12 hommes d'armes, et Pierre de Kermellec, son lieutenant
 (fol. 132) 26 À Loys de la Vallée, lieutenant de messire Guillaume Lévesque, capitaine des archiers du corps.
 27 À Tritan de La Lande le jeune, et Jehan de La Lande.
 28 À Loys de La Vallée, logeur.
 29 À messire Bertrand de Tréal⁵²⁰ et Hervé de Malestroît, décembre 1426.
 *30 À Guillaume Renec, l'un des archiers du duc, qu'il envoia à Saint Jacques en Galice, faire le voiage pour lui, en avril 1427 entrant.
 31 À Henry Le Scanff, à présent capitaine des archiers du corps, mai [14]27.

511. Jean de Validire ; voir *supra*, II, 208 et note.

512. Pour Bertrand de Dinan, voir *supra*, II, 4 et note 115.

513. John Stuart ; le 24 octobre 1427 il reçut 500 l « pour luy aider a faire son veaige en Escoce et pour autres causes » (BLANCHARD, n° 1773).

514. Probablement Jean III, sire de Rieux, mort en 1431, plutôt que Gilles, sire de Rays, condamné à mort en 1440 pour ses crimes ?

515. Cf. IV, 24, *infra*.

516. Cf. II, 320e et note 477, *supra*.

517. Péronelle Aldrewich, membre d'une famille anglaise au service du duc depuis les années 1360, veuve de Jean Bazvalan et de Antoine Ricze, BLANCHARD, n° 2658 ; elle résidait dans son hébergement de Bazvalan à Ambon (Morbihan) avec son fils, Jean, en 1427, DE LAIGUE, t. I, p. 13-14.

518. Probablement le futur amiral de France, mort en 1466.

519. La lettre A ajoutée en marge, probablement par dom Briant, pour faciliter les références, comme les lettres B-AV, ci-dessous.

520. Sire de Bodegat à Mohon (Morbihan).

- 32 À Riou Le Saux⁵²¹, homme d'armes, avril 1428 entrant.
33 À messire Henri du Chastel, lieutenant de Jehan de Kermellec, mars 1427 finissant.

Chambellans

- 34 Jehan Angier, le sire de Aoudon⁵²², le sire de Coesquen, le sire de Boczac⁵²³, le vicomte de La Bellière⁵²⁴, le sire de Chasteauneuf⁵²⁵, messire Alain de Penhoet, messire Pierre Éder, messire Guillaume de Ploeuc⁵²⁶, le sire de la Hunaudaye⁵²⁷, le sire du Chastel⁵²⁸, messire Jehan de Kermellec, le sire de Keimmerch, le vicomte du Fou⁵²⁹, messire Eustaesse de La Houssaye, messire Henri du Chastel, messire Rolland Madeuc, messire Hervé du Juch, messire Jehan de Langan, messire Charles Le Scanff, Jehan de Musuillac, messire Jehan de Malestroit, messire Hervé de Malestroit, messire Joachim de Volvire⁵³⁰, messire Bertran de Tréal, Tritan de La Lande le jeune, messire Jehan de Quoetevannec, Marseliere⁵³¹, messire Robert d'Espinay⁵³², messire Roland de Saint Po.
34 bis Hervé Philippes, maistre d'hostel, Jehan Le Bart, maistre d'hostel.
(fol.º 133) 35 Simon Delhoye, escuier de chambre, Jehan Periou, Jehan d'Ust, Jehan Havart, escuiers de chambre⁵³³.
36 Guillaume du Masle, Alain de Kermellec, ussiers de chambre.
37 Charles de La Villeaudren, Henri Le Scanff, Jehan de La Villeaudren, Charles de Chamballon, Jehan Rouxel, escuiers d'escurie.
38 Guillaume Le Viconte, maistre de la fauconnerie⁵³⁴.
39 Henry Le Parisi, maistre de la vennerie⁵³⁵.

521. Sire de Pratanroux à Penhars, TORCHET, *Cornouaille*, p. 245-246.

522. Jean de Malestroit, sire d'Oudon (Loire-Atlantique).

523. Louis de la Motte, sire de Bossac (Ille-et-Vilaine).

524. Jean Raguene, vicomte de la Bellière (Ille-et-Vilaine), mort le 25 novembre 1436.

525. Michel de Rieux, sire de Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), mort en 1473.

526. Guillaume II, sire de Ploeuc et du Tymeur, conseiller et chambellan du duc depuis au moins 1413, mort entre 1446 et 1453, TORCHET, *Tréguier*, p. 227.

527. Gilles Tournemine, sire de la Hunaudaye, 1428-1474.

528. Olivier I^{er}, sire du Chastel, 1404-1455.

529. Jean du Quellénec.

530. Joachim de Volvire, sire de Ruffec, fils aîné de Nicolas, sire de Volvire, contracta mariage avec Marguerite de Belleville, le 27 janvier 1431, Arch. nat., T 189⁶, n° 8.

531. Probablement Pierre de La Marzelière, sire du Fretay à Pancé (Ille-et-Vilaine), successivement conseiller de tous les ducs, de Jean V à François II, il mourut le 25 août 1462, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2148.

532. Robert I^{er}, sire d'Espinay, grand maître de l'hôtel ducal, 1431-1450, mort en 1459.

533. Les trois derniers noms réunis par une accolade.

534. Cf. *supra*, II, 145.

535. Cf. *supra*, II, 146.

- 40 Tritan de La Lande, chambellan et grand maistre d'hostel du duc⁵³⁶.
 41 Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu, aumosnier⁵³⁷.
 42 Alain Coaisnon, Jamet Godart, Jamet Busson, Raoullet Le Neveu, Bretram Huchet, Jehan Bouget, Guillaume Phelipot, Guillaume Becdelievre, Matelin Hervé⁵³⁸, Raoullet Pasquier, secrétaires⁵³⁹.
 43 Robert de Coespern⁵⁴⁰, Robert Ellemetz, pannetiers.
 44 Pierre Tromelin, bouteiller.
 45 Brient de Montfort, bouteiller.
 46 Mallou, roy d'armes⁵⁴¹.
 47 Bretagne le hérault.
 48 À ma vie, poursuivant.

*Gens et officiers de madame la duchesse*⁵⁴²

- 49 Maistre Geoffroy Coglays, secrétaire⁵⁴³.
 50 Jehan Baie, escuier.
 51 Hervé Elen, escuier.
 52 Frère Guillaume Davy, confesseur⁵⁴⁴.
 53 Jehan de Talhoet, trésorier⁵⁴⁵.
 54 Jehan Gilles, Pierre de La Mandeiaie, pannetiers.
 55 Guillaume Le Gauc, Pierrot Hurel, Jean de Beaumanoir, bouteillers.
 (fol.° 134) 56 Nicolas de La Chapelle, ussier de salle.

Dames et damoiselles de la duchesse

- 57 La dame de Chasteaugal⁵⁴⁶, Jehanne Chesnel⁵⁴⁷,

536. Grand maître, 1413-1431.

537. Abbaye Notre-Dame-de-Beaulieu à Mégrit (Côtes-d'Armor).

538. Mathelin Hervé était au début d'une brillante carrière qui le mena à la charge de trésorier et receveur général, 31 juillet 1441-28 août 1442, et de trésorier de l'extraordinaire, septembre 1442-au moins 6 avril 1445 ; il resta dans le service ducal sous le règne de Pierre II, KERHERVÉ, *Catalogue*, I, p. 32.

539. Pour leurs carrières, voir BLANCHARD, *passim* ; pour les lettres données par chaque secrétaire, voir aussi M. JONES, « The Chancery of the Duchy of Brittany from Peter Mauclerc to Duchess Anne, 1213-1514 », *Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter. Referate zum VI. Internationalen Kongress für Diplomatik, München 1983*, Munich 1984, p. 681-728 (p. 699), réimprimé dans M. JONES, *The Creation of Brittany*, Londres 1988, p. 111-158 (p. 129).

540. Juveigneur du Grazsporn à Plougouven, TORCHET, *Tréguier*, p. 184.

541. Pour Malo et les autres hérauts, voir *supra*, II, 178, note.

542. Cf. JONES, Guinot, p. 108, 109 pour une liste similaire en 1433.

543. Secrétaire ducal, 1406-1433.

544. Depuis au moins 1415, BLANCHARD, n° 1194, 1195.

545. Institué trésorier et garderober de la duchesse le 10 juillet 1423 (BLANCHARD, n° 1564), il « conserva cette fonction jusqu'à la mort de la souveraine », le 20 septembre 1433 ; mort en 1436, KERHERVÉ, *Catalogue*, III, p. 701, 702.

546. Catherine de Langueouez, épouse de Jean de Kermellec, cf. II, 160, 202, 205, *supra*.

547. En 1433-1434, elle était « gouverneresse de madame la comtesse [de Montfort] », JONES, Guinot, p. 109, II, 192.

Méance de Comenech⁵⁴⁸, Patrie du Chastelier, Jehanne Hastes, Marion du Clérigou⁵⁴⁹, Téphaine Millon.

Gens de monseigneur Pierre de Bretagne

- 58 Jehan de Tréal, maistre d'hostel.
- 59 Rolland de Carné, escuier.
- 60 Frère Yves Le Roux, beau père et maistre d'escolle.
- 61 Robert de Callac, bouteiller.
- 62 Jeanne Le Lay, femme dudit Rolland de Carné.
- 63 Sevestre de Carné, escuier⁵⁵⁰.

*Gens et officiers de la reyne de Secille*⁵⁵¹

- 64 Guillaume de Rochefort, escuier et eschanczon.
- 65 Jehan du Vauferier, escuier⁵⁵².
- 66 Guillaume de Hiliguit, escuier tranchant⁵⁵³.
- 67 Maistre Raoul de Monteret, chapelain.
- 68 Maistre Jehan Brebant, aumosnier.
- 69 Amette de Lestuon, gouvernesse de la reyne.
- 70 Armelette Mareschée, Jehanne Laiec, Perrine du Dresnec, Jehanne Loret, damoiselles.

*Les gens de mademoiselle d'Alenczon*⁵⁵⁴

- 71 Guiot de Pietres, escuier.
- 72 Blasine, gouvernesse.
- 73 Robinette, Marie Disaye, damoiselles.

*Les gens de mademoiselle de Porhoet*⁵⁵⁵

- 74 Guillaume de Coetlagat, escuier⁵⁵⁶.
- 75 Thomine de Cambout, Marguerite Merien, damoiselles.
- B⁵⁵⁷. *76 À Guillaume de Kermen, pour aider à poier sa ranczon aux Angloys.
- *77 À Guion Kermorguant, pour le même sujet.

548. Toujours demoiselle de la duchesse en 1433-1434, avec Patrie du Chastelier et Jeanne Hates, *ibid.*.

549. En 1433, veuve et toujours demoiselle de la duchesse, elle reçut un don pour avancer son mariage avec Jean de La Landelle, JONES, Guinot, p. 74, I, 394.

550. Frère d'Éon et Guyon de Carné, il mena pour une large part une carrière militaire.

551. « reylene », sur le manuscrit, ici et au n° 69. Cf. ci-dessus II, 290 et note 455.

552. Jean, sire du Vauferrier, et Jean du Vauferrier, sire de la Bassardaine, furent recensés à Saint-Maugand (Ille-et-Vilaine) en 1426, TORCHET, *Saint-Malo*, p. 193.

553. Probablement l'un des fils de Gauvain du Hilguit, de Plogastel-Saint-Germain, toujours écuyer tranchant du duc en 1442, TORCHET, *Cornouaille*, p. 193.

554. Cf. ci-dessus II, 299 et note 457.

555. Marguerite, fille de Jean V, mariée avec Alain (IX) de Rohan.

556. Il résidait dans son « hostel » de Clegrio à Guéhenno (Morbihan) en 1427, DE LAIGUE, t. I, p. 230.

557. Voir, *supra*, note 519.

*78 À Guillaume Coetforn, pour le même sujet, 1426⁵⁵⁸.

(fol. 135) *79 À Bretagne le hérault, envoyé en Angleterre quérir un sauf conduit, mandement du 31 décembre 1426⁵⁵⁹.

B-2. Estrennes

80 À madame la duchesse ; à monseigneur le comte de Montfort ; à la royne de Secille, fille du duc ; à monseigneur d'Estampes ; à monseigneur Pierre ; à monseigneur Gilles ; à madame d'Estampes ; à monseigneur de Gavre ; à mesdames de Rohan et de Porhoët ; au chevalier de Poulaine ; à mademoiselle d'Alanczon ; à mademoiselle de Porhoët⁵⁶⁰ ; à Tritan de La Lande ; à messire Pierre Éder ; à Jehan de Kermellec ; à Gilles de Tournemine ; à messire Rolland de Saint Pou ; à Jehan du Tiercent⁵⁶¹ ; à messire Jehan de La Jaille ; à Jehan Périou ; Hervé de Malestroït ; à Pierre Éder ; à Richart Labbé ; à Mainbier ; à Gillette d'Avanches ; à Jehanne Le Lay ; à la dame de Coesquen ; à messire Hervé du Juch ; à Hervé Philippes, maistre d'hostel ; à Richard Penguern.

81 Offert pour le duc le 1^{er} janvier, sur la tombe M. Vincent,1 escu d'or.

82 À messire Jehan Huichart⁵⁶², chevalier, venu vers le duc à la feste de l'Épiphayne.

C. *83 À Jehan Gruel, Jehan Kermaen, Jehan de La Villeblanche, pour leur aider à paier leurs ranczons aux Anglois⁵⁶³.

(fol. 136) D. *84 À l'archidiacre du Désert, de Rennes, Guillaume Grantboys, Jehan Périou, Jamet Godart et « À ma vie », le poursuivant, allant en ambassade en Normandie vers les Anglois, mandement du 10 février 1426⁵⁶⁴.

*85 À M^{sr} d'Estampes, que le duc envoya de Ploermel à Dinan pour y assembler gens d'armes et de trait⁵⁶⁵.

E. *86 À Henri de Kerlouaguen, pour aider à paier sa ranczon aux Anglois⁵⁶⁶.

558. Ces prisonniers bretons furent sans doute pris au siège de Saint-James-de-Beuvron, en février et mars 1426.

559. Pas dans BLANCHARD, *op. cit.*

560. Probablement Jeanne, fille aînée d'Alain, seigneur de Porhoët, et sa femme, Marguerite de Bretagne.

561. Maître d'hôtel en 1425, lieutenant du capitaine de Rennes en 1427, et conseiller ducal en 1428, BLANCHARD, n^{os} 1639, 1776, 1803.

562. Capitaine écossais dans l'armée française avec le connétable de Richemont ; il apparaît sous le nom de « Jehan Ouschart » dans GRUEL, *Chronique*, p. 50, 52, 56.

563. Jean Gruel fut fait prisonnier dans une escarmouche aux « Bas-Courtils, entre Pontorson et Avranches, sur les grèves du Mont Saint-Michel » par Thomas, lord Scales, et ses hommes, le 17 avril 1427, COSNEAU, p. 137, et il est possible que Kermaen et La Villeblanche aient été pris en même temps.

564. 26 février 1427 n. s., non mentionné dans BLANCHARD. Cette ambassade est presque certainement liée aux efforts diplomatiques entrepris pour la levée du siège de Pontorson, cf. COSNEAU, p. 135-137.

565. Avec probablement l'intention de les lancer contre les Anglais qui assiégeaient Pontorson au début de 1427.

566. Il avait accompagné le duc en France en avril 1418 ; probablement un frère d'Hervé, sire de Kerloaguen à Plougonven, TORCHET, *Tréguier*, p. 203.

- F. *87 À Henri Kernechriou, de la garnison de Pontorson, pour lui aider à paier sa ranczon aux Angloys⁵⁶⁷.
- G *88 À Morice de La Noé, pour estre venu des parties de Flandres vers le duc, lui rapporter ce que son chancelier avoit besoynné avec le duc de Bourgoyngne, mandement du 28 avril 1427⁵⁶⁸.
- *89 À messire Jacques Ferré⁵⁶⁹, pour un breviere que le duc print de lui, et le donna à monseigneur le comte de Montfort, son fils, mandement [du] 5 mai [14]27⁵⁷⁰.
- H. *90 Au sire de Coesquen qui estoit devers le comte de Varvic⁵⁷¹ où le duc l'avoit envoyé en ambassade, et le quel le duc renvoia de rechief, mandement du 7 juin 1427⁵⁷². Jehan Periou alla avec luy.
- J. *91 Aux chacuns escuiers qui furent dedans la place de Pontorezon, lesquels, par la randu d'icelle, perdirent leurs biens, mandement du 7 juin 1427⁵⁷³.
- K. *92 Au duc à sa main, pour aumosnes pendant son voiage de Basse Bretagne, mandement du 26 juin 1426⁵⁷⁴.
- L. *93 Pour vitailles pour des gendarmes et de trait estant ez costes de Léon et Cornouaille pour garder que les Anglois n'y descendeissent, mandement du 9 aoust [14]27⁵⁷⁵.
- *94 À Jehan de La Feillée, capitaine de Conq, pour fortifier ladicte place⁵⁷⁶.
- *95 À l'amiral et aux gens d'armes qui furent à la garde de Brest le temps durant quand les Anglois y furent devant.
- M. *96 Au sire de Lescouloarn et de Nevet⁵⁷⁷ o lesquels le duc joua à la paulme à

567. Probablement un membre de la famille Kernechriou de Ploudaniel (Côtes-d'Armor), TORCHET, *Tréguier*, p. 206 ; pour la garnison du connétable de Richemont à Pontorson, assiégée par le comte de Warwick vers la fin du février 1427, voir COSNEAU, p. 136.

568. Manque dans BLANCHARD, mais le 26 juillet 1427, le duc ordonne de payer 80 livres tournois à « nostre bien amé et feal escuier d'escuierie Morice de La Noe [...], pour et en rescoumpensacion de pluseurs voyages par lui faiz ou pais de France et autre part, [...] tant en la compaignie de [...] nostre chancelier, comme autres », *ibid.*, n° 1702.

569. Chanoine de Nantes et de Saint-Brieuc, BLANCHARD, nos 804, 1308 ; cf. M. JONES, « L'aptitude à lire et à écrire des ducs de Bretagne à la fin du Moyen Âge et un usage précoce de l'imprimerie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXII, 1985, p. 41.

570. Pas dans BLANCHARD, *op. cit.*

571. Richard Beauchamp, comte de Warwick (mort en 1439), lieutenant d'Henry VI en Normandie.

572. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

573. *Id.* La garnison de Pontorson se rend le 8 mai 1427, COSNEAU, p. 137.

574. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.* Jean V a visité Le Folgoët à la fin du mois d'avril et Quimper le 2 mai 1426, *ibid.*, t. I, p. CXXVII.

575. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*, qui publie (n° 1750) un mandement de payer 200 l au sire de Kermavan, capitaine de Brest, « pour le soulday de Brest, oultre son ordrenance, pour la sourvenue des Anglois qui estoient a la mer », le 8 août 1427.

576. Jean de La Feillée fit serment de fidélité comme capitaine de Concarneau le 19 mai 1427, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135/17.

577. Yvon Foucaut, sire de Lescouloarn, et Hervé VII, sire de Nevet 1425-1445, TORCHET, *Cornouaille*, p. 223.

Quimper, mandement du 27 aoust [14]27⁵⁷⁸.

*97 À Marie Pestivien, veuffve de feu Jehan Goures Ville Barré.

*98 À Jehan de Tréal, maistre d'hostel de monseigneur Pierre de Bretagne.

N. *Le duc à Auray à la Saint Michel*⁵⁷⁹.

O. *99 À Keranval, hérault du duc de Bedford⁵⁸⁰, qui vint à Malestroît vers le duc lui apporter lettres, mandement du 8 décembre 1427⁵⁸¹

*100 À messire Guillaume Giffart, qui vint aussi à Malestroît de par le connestable de France⁵⁸².

P. *Le duc à Saint Brieuc à la Toussaint*.

Le duc à Tréguier, Nostre Dame du Folgoet et ailleurs.

Q *101 Au duc pour distribuer à Noel pour son aesge, selon son coustume, 38 écus d'or, mandement du 28 décembre 1427⁵⁸³.

(fol. 137) Mandement du 22 may 1428⁵⁸⁴.

R *102 Aux sires de Talbot⁵⁸⁵ et de Scalles⁵⁸⁶ et autres ambassadeurs qui vindrent de par le duc de Bedford en ambassade vers le duc, 322 marcs d'argent à 11 écus le marc.

*103 Audit sire de Talbot, que le duc lui fit payer et bailler pour la trefve o lui prinse du duc jucques au mois d'aoust prochain afin qu'il ne eu souffert les Angloys courir les terres des sire et dame de Laval et de Vitré, 320 écus d'or⁵⁸⁷.

S *104 À Pierre Le Lonch, escuier du duc, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys, mandement du 22 mai [14]28⁵⁸⁸.

T *105 À Jean Guihou et Auffroy Guinot, pour avoir esté 3 fois en ambassade vers les

578. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

579. Cf. M. JONES, « Les origines de l'ordre de l'Hermine et son histoire sous les ducs Jean IV et Jean V », dans *Des chevaliers de la Table ronde à l'ordre de l'Hermine, Actes du colloque annuel organisé par l'Institut culturel de Bretagne-Skol-Uhel ar Vro, Rennes 27 septembre 2008*, Vannes, 2009, p. 75-81, pour les visites de Jean V à Auray le 29 septembre.

580. John, duc de Bedford (mort en 1435), régent de France pour le jeune Henry VI d'Angleterre.

581. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

582. Guillaume Giffart est cité comme témoin dans le testament d'Arthur de Richemont à Redon, le 24 octobre 1428, GRUEL, *Chronique*, p. 244-246.

583. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

584. *Id.*

585. John, lord Talbot, comte de Shrewsbury, l'un des plus grands capitaines anglais de la guerre de Cent Ans, mort à la bataille de Castillon, 1453, A. J. POLLARD, *John Talbot and the War in France 1427-1453*, Londres, 1983.

586. Thomas, 7^e lord Scales (mort en 1460), l'un des principaux capitaines anglais en Normandie.

587. Cf. POLLARD, *John Talbot...*, *op. cit.*, p. 13, bien qu'il ne mentionne pas cette ambassade. Pour la position difficile dans laquelle la famille de Laval et ses terres situées sur la frontière entre la Bretagne et le Maine se trouvèrent à la suite de la prise de la ville de Laval par les Anglais au début de 1428, voir M. WALSBY, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth-Century France*, Aldershot et Burlington VT 2007, p. 19-20.

588. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

- sire et dame de Laval et de Vitré pour le bien public du pays, mandement du 23 mai 1428⁵⁸⁹.
- U *106 Au sire de Rostrenen, pour aider à poier sa ranczon aux Angloys⁵⁹⁰.
- X *107 À monseigneur d'Estampes et 20 hommes d'armes et 20 de trait, ordonnés par le duc à la garde du chastel de Cliczon, mandement du 26 may [14]28⁵⁹¹.
- Y *108 À Raoullet Le Nevou, pour aller en Normandie vers les Angloys avec monseigneur le chancelier, mandement du 2 juin [14]28⁵⁹².
- Y *109 À « À ma vie », poursuivant, pour le voiage qu'il à fait en France avec le chancelier, mandement du 10 juin [14]28⁵⁹³.
- Z *110 À Alain de La Forrest, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys.
- AA *111 À monseigneur le chancelier, pour une reste qu'il fit entre Combour et Dol par un de ses gens, allant à Paris en ambassade, mandement du 20 juin [14]28⁵⁹⁴.
- AB *112 Au sire de Plœuc et messire Jehan de Kermellec, pour mener Guillaume du Blais du Succeniou à Brest, mandement du 3 juillet [14]28⁵⁹⁵.
- AC *113 À messire Bretram de Montboucher, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys⁵⁹⁶.
- AD *114 À l'archediacre du Désert de Rennes et Guillaume Grantboys, que le duc envoïe au Mans en ambassade vers Talbot, avec Allain Coaynon, mandement du 18 Juillet 1428⁵⁹⁷.
- AE *115 À messire Robert de Kergroezes, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys⁵⁹⁸.
- *116 À messire Jehan Budes, pour aider à payer celle de son fils⁵⁹⁹.
- AF *117 À monseigneur le chancelier, pour distribuer à certains poursuivans qui estoient venus de par les Angloys de Normandie avec luy, mandement du 25 juillet [1428]⁶⁰⁰.

589. *Id.*

590. Pour la capture de Pierre, sire de Rostrenen, et des cent cinquante hommes de sa compagnie par les forces anglaises d'Avranches en 1427, voir GRUEL, *Chronique*, p. 52.

591. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

592. *Id.*

593. *Id.*

594. *Id.*

595. *Id.*

596. Bertrand de Monbouchier, qui prit la garde du château familial de la Roche-Monbouchier à Cuguen (Ille-et-Vilaine) le 30 novembre 1429, parce que son frère aîné Guillaume était incapable, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 13 J 1 ; mort avant le 9 septembre 1452, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2146/1.

597. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

598. Robert III, sire de Kergroadès, mort après octobre 1459 et avant mai 1463, TORCHET, *Léon*, p. 210.

599. Jean Budes a servi le duc comme homme d'armes en 1418 et 1419, MORICE, II, col. 967, 1103 ; son fils, également prénommé Jean, était l'un des écuyers du connétable de Richemont, cf. GRUEL, *Chronique*, p. 105, 153, 179, 206 ; COSNEAU, 578-580, 658.

600. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

AG *118 À monseigneur d'Estampes, qui estoit venu vers le duc au Succeniou et alla avec lui à Redon et au Bois Raoul⁶⁰¹.

*119 À « À ma vie », poursuivant, pour aller à Paris vers le duc de Betfort.

AH. *Le duc à Rennes à la Pentecoste*

AJ *120 À un Angloys, nommé Jehan Le Ferreur, pour qu'il se delassast d'un fait de guage⁶⁰² d'entre lui et Tritan Guéhennec, et s'en retournast en Normandie, 30 escus⁶⁰³.

AK *121 À Jehan Périou, pour son deffroy d'aller en Angleterre en ambassade vers la royne, mère du duc⁶⁰⁴.

(fol. 138) *Suite du compte Jehan Dronyou*

AY⁶⁰⁵ *122 À Hervé de La Forest, pour lui aider à payer sa ranczon aux Angloys.

AZ *123 À Jehan de Tréal, que le duc lui fit bailler pour employer à la despense de monseigneur Pierre, son fils, pour le renvoi qu'il faisoit de Vannes à Auray, pour ce qu'il y avoit mortalité de menaison⁶⁰⁶, mandement du 23 octobre 1428⁶⁰⁷.

BA *124 A messeigneurs les contes de Richemont et d'Estampes, qui furent à la feste Saint Michel audit lieu d'Aurai devers le duc⁶⁰⁸.

BB *125 A « À ma vie » et Riou⁶⁰⁹, poursuivans du duc, envoyés par luy vers le duc de Betfort.

BC *126 À monseigneur de Richemont, connestable de France, pour employer en soudai des gens d'armes et de trait, pour avoir mener guerre à L'Ègle⁶¹⁰ et à

601. Jean V a visité Redon les 17 février, 3 septembre, 18 et 23 octobre 1428, cf. BLANCHARD, *op. cit.*, t. I, p. CCXXVIII, qui ne signale pas la visite au Bois-Raoul. Le duc donna la seigneurie du Bois-Raoul, confisquée pour trahison à Charles de Blois, à son frère Richard, comte d'Étampes, le 12 novembre 1424, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 29/5 (BLANCHARD, n° 1597).

602. « gaige », rayé.

603. Un cas rare de gage de bataille, défi lancé lors d'un procès, même si le plaignant fut persuadé de retirer sa plainte. John Ferreur, archer, était dans la compagnie de Sir John Robessart lors de la campagne qui aboutit à la bataille d'Azincourt (1415), The National Archives, Londres, E 101/44/30 n° 2 m. 2.

604. Jean Périou était au service du duc depuis l'époque de Jean IV ; trésorier général en 1420, il obtint la capitainerie de Suscinio (Morbihan) avant juillet 1428, KERHERVÉ, *Catalogue*, t. I, p. 23.

605. La rupture dans la succession des lettres (AK-AY) montre que les folios 138 et 139 ont été reliés dans un ordre différent, après que les lettres ont été ajoutées ; c'est AL, maintenant au folio 140, qui suivait à l'origine.

606. Diarrhée ou dysenterie.

607. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

608. Cette présence du connétable à Auray, le 29 septembre 1428, manque dans COSNEAU, p. 163, et KERHERVÉ, « Une existence », p. 101.

609. Actuellement, cela semble être la seule mention connue à ce poursuivant ducal.

610. L'Aigle (Orne). Le connétable signa le 30 janvier 1428 un accord avec les comtes de Clermont et d'Armagnac, afin de secourir Jean V contre Jean de Blois, seigneur de Laigle, COSNEAU, p. 533.

Jehan de La Roche, estans ou pays de Limoges⁶¹¹, mandement du 27 octobre 1428⁶¹².

BD *127 À messire Raoul Le Bouteiller, capitaine de Crotay⁶¹³, qui vint vers le duc à Redon en ambassade de par le duc de Bedford, avec maistre Caulin Massue, conseiller du roy, maistre Jean Rinel, secrétaire du roy⁶¹⁴, Jehan Jorces, lieutenant de Pontorcizon⁶¹⁵, Cocaigue le foul, un autre foul nommé Pontaise, messire Thomas Tipetop⁶¹⁶, mandement du 22 octobre 1428.

(fol. 139 [1053]) BE *128 À Guillot Keranffray, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys⁶¹⁷.

BF *Descharge du 12 novembre 1428*

*129 Le duc alla à Saint Julien de Vouvantes, acompagné de monseigneur d'Estampes qui conduisoit 50 hommes d'armes et 50 de trait, de monseigneur le chancelier, avec 10 hommes d'armes et 10 de trait, du sire de Combour, avec 10 hommes d'armes et 10 de trait, et messire Robert d'Espinay, avec 30 archiers, du sire de Beaumenoir, avec 20 hommes d'armes et 20 de trait, de Jean Angier, avec 10 hommes d'armes, de La Maure et Olivier de Meel, avec 30 hommes d'armes et 30 de trait. On envoya Michel Manchais, de Craon, espier le gouvernement de la garnison dudit lieu⁶¹⁸.

BG *130 À Philibert de Vaudrif⁶¹⁹, demourant o monseigneur le connestable, [qui] apporta un scellé de madame de Guienne, comment elle se consent à la donoison que mondit seigneur le connestable à fait de sa terre de Partenay⁶²⁰ à messire Pierre de Coret, mandement du 16 novembre 1428⁶²¹.

*131 À Jehan Mauneuf, secrétaire du duc.

611. D'où il continua de défier le connétable pendant l'hiver 1428-1429, ID., *ibid.*, p. 164.

612. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

613. Pour le siège du Crotay (Pas-de-Calais) et sa prise finale par les Anglais en mars 1424, dans laquelle Raoul Le Boutellier, sire de Gamaches, joua un rôle essentiel, voir R. A. NEWHALL, *The English Conquest of Normandy 1416-1424. A Study in Fifteenth Century Warfare*, New Haven, Londres et Oxford, 1924, p. 297, 298, 305.

614. Cf. A. BOSSUAT, « La littérature de propagande au XV^e siècle : le mémoire de Jean de Reinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435) », *Cahiers d'histoire*, t. I, 1956, p. 131-146.

615. Cf. IV, 137 note, ci-dessous.

616. Peut-être de la famille de Sir John Tiptoft (mort en 1443), homme de guerre et politicien important ; mais Thomas ne figure pas dans la base de données extrêmement complète *The Soldier in Late Medieval England* (www.icmacentre/soldier/database/).

617. Un Guillaume de Keranflec'h était dans la garde du château de Brest en 1420, TORCHET, *Léon*, p. 204.

618. Craon (Mayenne).

619. Philibert de Vaudrey, seigneur de Mons, écuyer de l'écurie du duc de Bourgogne, remplaça Jean de Rie, seigneur de Balançon, comme gardien et bailli des seigneuries composant la dot de M^{me} de Guyenne, GRUEL, *Chronique*, p. 33 note 2.

620. Parthenay (Deux-Sèvres).

621. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*, mais l'un des rares mandements ducaux, daté du même jour, demandant à Droniou de faire des paiements, se trouve dans Arch. dép. Loire-Atlantique, E 29 /19 (BLANCHARD, n° 1821).

BH *132 À Joyeux Aller, poursuivant du roy de Castille⁶²², venu vers le duc de par son maestre, mandement du 28 décembre [1428]⁶²³.

BJ *133 Au duc, pour aumosner à Noel comme il a de coustume pour son aesge, 39 écus.

BK *Estraygues*⁶²⁴

134 À monseigneur d'Alanczon ; Bertrand Huchet ; à messire Bertrand de Tréal ; monsieur Pierre de Bretagne ; au vicomte du Fou ; au beau neveu d'Alenczon⁶²⁵ ; à madame de Rohan⁶²⁶ ; au vicomte du Fou⁶²⁷ ; à monseigneur d'Estampes ; à Tritan de La Lande ; à messire Jehan de Kermellec ; à Richart Labbé, à Amaury Marquer, escuiers du duc ; à monseigneur le chancelier ; au bastart d'Alanczon ; à messire Jehan du Coetvannec ; à la royne de Secille, fille du duc ; à mademoiselle d'Alenczon ; à mademoiselle de Porhoet ; au sire du Gavre ; à Thomas du Chastel⁶²⁸ ; à monseigneur l'évesque de Saint Brieuc⁶²⁹ ; à l'évesque de Léon⁶³⁰ ; au sire de Rostrenen ; au sire de La Hunaudaye⁶³¹ ; à Alain Coaynon.

(fol. 140) AL *135 À Jehan de Fontenailles, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys⁶³².

AM *136 Pierre de Beaucé et Alain Coaynon, pour avoir esté en ambassade vers les dames de Laval et de Vitré, mandement du 23 aoust 1428⁶³³.

*137 À Jehan Jorce, lieutenant de Pontorczon, et Jehan Duglas, escuier du sire de Talbot, 12 henaps d'argent, mandement du 31 aoust [1428]⁶³⁴.

AN *138 À l'archidiacre du Désert, Guillaume Lévesque et Alain Coaynon, pour aller en ambassade vers le duc de Bethfort, mandement du 31 aoust [1428]⁶³⁵.

622. Juan II, 1406-1454.

623. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

624. LOBINEAU et MORICE ajoutent *de l'an M CCCC XXVIII, i.e.* des étrennes pour le 1^{er} janvier 1429.

625. Jean II, duc d'Alençon, 1415-1474.

626. « De monseigneur le comte », dans la marge gauche.

627. Son nom avait déjà été cité dans la colonne I.

628. Le futur sire de Coetles à Tréfleze, fils de Hervé du Chastel, TORCHET, *Léon*, p. 174.

629. Guillaume Éder, évêque de Saint-Brieuc, 1428-1430.

630. Jean de Validire.

631. Les noms de Rostrenen et La Hunaudaye sont regroupés par une accolade, avec la mention « De monseigneur le comte », dans la marge gauche.

632. Un Jamet Fontenailles était de la retenue du maréchal de Rieux en 1414, POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial*, t. I, p. 393.

633. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

634. *Id.* ; John Jorce était le maréchal de la garnison anglaise de Pontorson en 1427, cf. JONES, Guinot, p. 62, I, 265 et note. Un John Douglas, archer, était dans la compagnie de Hugh Bouchier, lord Stafford, quand la Normandie fut envahie en 1417, The National Archives, Londres, E 101 /51 /2 m. 23.

635. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

AO *139 Au vicomte du Fou, pour le soulday de 11 hommes d'armes et 8 archiers qui estoient soubz lui au siège de Bouveron, mandement du 6 septembre [1428]⁶³⁶.

AP *Le duc à Auray à la mi-aoust [1428]*

*140 À l'évesque de Ros, qui fit le service de la Nostre Dame de septembre à l'Ermine devant le duc⁶³⁷.

AR *141 À Olivier du Hancoet, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys.

*142 À Guillaume Bouteville, à pareille cause.

Le duc à Auray à la Saint Michel

AR *143 À Grantboys, qui fut avec le sire de Chasteaubrient devers Talbot au Mans et à Sainte Suzanne⁶³⁸, pour le fait des pays d'Anjou et du Maine, mandement du 29 septembre [1428]⁶³⁹.

AS *144 À Alain Coaynon, pour aller vers les dames de Laval et de Vitré querir leur assentement de lever en leurs terres les fougues ordrennés pour le bien publicque du pays, mandement du 2 octobre [1428]⁶⁴⁰.

AT *145 À Pierre de Neuville, pour aider à payer sa ranczon aux Anglois

AV.*146 Au duc de Betfort, qui lui fut envoyé à Rouen par Raoullet Le Nevou, par mandement du 2 octobre 1428⁶⁴¹, 4 000 écus d'or, par le commandement du duc et de son conseil, pour la trefve et abstinence de guerre qu'il a donnée ès terres des sires et dames de Laval et de Vitré jucques à un an prochain.

AX.*147 À Olivier Labbé, pour aider à payer sa ranczon aux Angloys, dont il avoit esté prins à l'issue du siège de Saint Jame de Bouveron, mandement du 2 octobre 1428⁶⁴².

Il manque un cayer ou 2. Je les ai retrouvez [voiez au 5 feuillet suivant]⁶⁴³.

636. *Id.*

637. John Bulloch, évêque de Ross en Écosse, 1418-1439 ; château de l'Hermine, Vannes.

638. Sainte-Suzanne (Mayenne).

639. Non répertorié dans BLANCHARD, *op. cit.*

640. *Id.*

641. *Id.*

642. *Id.* Olivier Labbé résidait dans son hôtel de la Pellerais à Quédillac (Ille-et-Vilaine) le 23 avril 1427, GRUEL, *Chronique*, p. V, note 2.

643. « Voiez au 5 feuillet suivant », rayé. LOBINEAU et MORICE ajoutent après II, 134, « A Maistre Jacques de Hongrie, Miseur de l'œuvre de la tombe Monseigneur S. Yves, un marc d'or fin, pour employer à dorer a l'entour de ladite tombe etc. », voir ci-dessus II, 315, mais le manuscrit d'où est tiré ce nouvel article ajouté n'a pas été retrouvé.

Index des noms de lieux, de personnes et de matières

Les chiffres renvoient aux numéros des articles de l'édition, précédés, en gras, du numéro en chiffres romains du document. Les suffixes « n » renvoient aux notes infrapaginales de l'édition. Les mots entre crochets donnent la version moderne d'un nom ou d'un lieu-dit.

Dans le cas de la Bretagne et des provinces voisines, on a utilisé les numéros du département (22, Côtes-d'Armor, 29, Finistère, 35, Ille-et-Vilaine, 44, Loire-Atlantique, 49, Maine-et-Loire, 53, Mayenne, 56, Morbihan, 72, Sarthe). Les autres départements sont indiqués par leur nom.

Autres abréviations : d. = dame ; éc. = écuyer ; év. = évêque ; m. = mort ; M^e = maître ; rec. = receveur ; s. = seigneur ; sgie. = seigneurie ; v. = voir.

- Acreléon (29), I, 14, v. aussi Brest et Saint-Renan
 Alain, Jean, III, 6
 Aldrewich, Péronelle, damoiselle de la duchesse, IV, 15
 Alençon, bâtard d', IV, 134
 Alençon, Jean I, duc d', IV, 134
 Alençon, Jean II, duc d', II, 299n, IV, 134
 Alençon, madame/mademoiselle de (probablement Charlotte d'), II, 299 ; IV, 71-73, 80, 134
 Allano, Pierre, II, 236
 Alles, frère Guillaume, prieur de la Celle, conseiller, II, 126
 À ma vie, poursuivant, II, 283 ; IV, 48, 84, 109, 119, 125
 Ambon (56), IV, 15n
 Amiens (Somme), II, 88n
 André, dom Rolland, II, 296
 Angers (49), II, 178, 275
 Angier, Jean, chambellan, II, 147, 272, 305 ; IV, 34, 129
 Anglais, II, 267, 288 ; IV, 76, 93, 95, 103, 104, 106, 108, 110, 113, 115, 117, 120, 122, 127n, 128, 135, 141, 145, 147
 Angleterre, II, 304 ; IV, 79, 121
 Anjou, duché/pays d', IV, 143
 Anjou, M^{me} d', II, 179
 Aquitaine, sénéchal d', II, 304n
 Arc, Jeanne d', II, 183n, 205n
 Armagnac, Jean, comte d', IV, 126n
 armes et harnois de guerre, II, 191, 234
 Arthur de Bretagne, comte de Richemont, II, 164, 180, 190, 201n, 267n ; IV, 82n, 87n, 100, 116n, 124, 126
 artillerie, maître de l', II, 58n
 Aultret, Jucquel, rec. de Pont-Croix et Cap-Sizun, II, 26, 28, 89
 Auray (56), II, 6, 22n, 79 ; IV, 98, 124, 139, 142
 Auray (56), bataille d', II, 33n
 Auray (56), collégiale du Saint-Esprit, II, 12n
 Auray, Jean d', II, 82n
 Auvergne, Georgette et Jean d', II, 194
 Avanches, Gillette d', IV, 80 ; « gouvernesse », II, 162 ; damoiselle, IV, 23
 avocats, II, 72, 74, 86, 87
 Avranches (50), IV, 83n, 106n
 Azincourt (Pas-de-Calais), bataille d', IV, 121n
 Babouin, M^e Jean, secrétaire ducal, II, 64
 Bahunou, Henri de, rec. de Laustenc, II, 97z
 Baie, Jean, écuyer de la duchesse, IV, 50
 Balançon, Jean de Rie, s. de, IV, 130n
 Baliczon, Rolland, rec. de Lamballe, II, 60
 Baluçon, Guillaume, II, 60
 Bannalec (29), II, 97n
 Baulon, Pierre de, II, 62
 Bazvalan, Jean, IV, 15n
 Beaucé, Pierre de, conseiller et sénéchal, II, 151 ; ambassadeur, IV, 136
 Beauferreuc, messire Jacques, chapelain ducal, II, 133
 Beaufou/Beffou (22), forêt de, II, 33
 Beaulieu, abbaye Notre-Dame de (Mégrit, 22), IV, 41n
 Beaumanoir, s. de, IV, 129
 Beaumanoir, Jean de, bouteiller de la duchesse, IV, 55
 Beauport (22), abbaye de, II, 171n
 Beauventre, espion, II, 258
 Becdelièvre, Guillaume, secrétaire du duc, II, 60, 300, IV, 42
 Bedford, v. John, duc de
 Beguynéau, Robin, clerc de la chapelle ducale, II, 135
 Beisic, Guillaume de, rec. de Muzillac, II, 3
 Belleville, Marguerite de, IV, 34n
 Belouan, Jean de, II, 261
 Bennervén, Jean de, procureur de Basse-Bretagne, II, 121, 211, 320b
 Bennervén, Jeanne de, nourrice, II, 163
 Benoist, Laurens, II, 220
 bestes, traite des, II, 62, 64, 67
 Beuzec-Conq (29), II, 19n
 Binetz, Guillaume, chapelain, II, 132

- Blasine, « gouvernesse » de M^{me} d'Alençon, IV, 72
Blois, Charles de, IV, 118n
Blois, Guillaume de, prisonnier, II, 241, IV, 112
Blois, Olivier de, II, 12an, II, 17n, 47n, 97h, 200, 304
Boczac/Bossac, Louis de La Motte, s. de, chambellan, IV, 34
Bohars (29), I, 16an
Boisgeline, Pierre, queu, II, 186
Boisriou, Bertrand de, II, 266
Bondon (*Boton*), Notre-Dame de (56), II, 166, 182, 254, 257
Bonenfant, Éon, II, 81
Bonnier, Martin, rec. de la Roche-Derrien, I, 3 ; rec. de Châteaulin-sur-Trieux, II, 97s
Botloy, Éon de, rec. de Châtelaudren, II, 97h
Bouget, Jean, pourvoyeur du duc, II, 97r, 100 ; secrétaire, IV, 42
Bouin (44), II, 219n
Bounel, messire Gilles, chapelain ducal, II, 132
Bourdin, Éonnet, rec. de Vannes, II, 4
Bourdin, Olivier, rec. des taux, II, 97d, 97g
Bourdin, Perron, II, 305
Bourges (Cher), II, 159
Bourges, Robert, II, 78
Bourgogne, duc de, v. Philippe
Bouteville, Bizien de, II, 96n
Bouteville, Guillaume, prisonnier, IV, 142
Boutier, Guillaume, abbé de Beaulieu, aumônier, IV, 41
Boutier, Thomas, II, 307
Bréal (35), II, 320en
Brébant, M^e Jean, aumônier de la reine de Sicile, IV, 68
Brébant, messire Jean, II, 275
brefs de mer, I, 7, 14an, II, 41, 42n, 44, 64a-b, 97v, III, 3, 6, 7
Bréhant, messire Jean, chapelain de la chapelle ducale, II, 138
Brest (29), I, 15an, 15e, 16a, II, 35, 286, 316, III, I, IV, 93n, 95, 112
Brest (29), forteresse de, II, 215, IV, 128n
Bretagne, amiral de, v. Penhoët, Jean, s. de
Bretagne, chancelier de, v. Malestroït, Jean de
Bretagne, ducs et duchesse de, v. sous leur noms propres
Bretagne, Charles, Guillaume, Jean et Olivier de, v. Blois
Bretagne, héraut, II, 230, III, 16, IV, 47, 79
Bretagne, maréchal de, II, 276
Bretagne, monnaie de, II, 70
Bretagne, parlement de, II, 194, 210, 235, 307
Bretagne, trésorier et receveur général de, v. Droniou, Guinot, Mauléon
Bretagne (Basse-), II, 121, IV, 92
Bretagne-Gallo, II, 97q, 121a, 122, 320c
Briant, dom Denys, II, *passim*, IV, *passim*
Brie, messire Raoul de, chapelain ducal, II, 133
Briec, saint, II, 282n
Broërec (56), II, 90n, 152, 320a
Broon, messire Guillaume de, II, 235
Broons (35), II, 97mn
Bruc, Geoffroy de, rec. de Redon, II, I, 97ad
Brunal, Guillaume, chapelain ducal, II, 132
Budes, messire Jean, IV, 116
Budes, Jean, fils, IV, 116n
Busson, Jamet, secrétaire, IV, 42
Cadiou, Guillaume, III, 6
Cailleateau, Michel, fermier des monnaies de Vannes, II, 68
Callac, Robert de, bouteiller de Pierre de Bretagne, IV, 61
Cambout, Thomine, damoiselle de M^{me} de Porhoët, IV, 75
Canaber, Yvon, rec. de Lannion, II, 158a
Cap-Caval (29), II, 25n
Cap-Sizun (29), II, 28n
Carbonais, Pierre de, sénéchal de Cornouaille, II, 320b
Carhaix (29), II, 33, 97n
Carné, Éon de, IV, 63n
Carné, Guyon de, IV, 63n
Carné, Pierre de, II, 107n
Carné, Rolland de, éc., II, 107 ; écuyer de Pierre de Bretagne, IV, 59 ; femme de, v. Le Lay
Carné, Sevestre de, écuyer de Pierre de Bretagne, IV, 63
Carnoët (29), II, 17n, 22n
Carnoët, abbé de, II, 88n
Castillon (Gironde), bataille de, IV, 102n
Castingue, Jean de, II, 35
Catherine, lavandière, II, 24, 111
Cesson (22), II, 58
Chamballon, Charles de, écuyer d'écurie, IV, 37
Charles VII, roi de France, II, 178, 300
Charles de Blois, duc de Bretagne, II, 33n
Charlot, Jean, rec. de Quimperlé, v. Garlot, chapelle ducale, II, 128-143
Châteaubriant, Bertrand de Dinan, s. de, II, 4, 58n, IV, 6, 143
Châteaugal, Catherine de Langueouez, d. de, IV, 57
Châteaugal, s. de, v. Kermellec
Châteauneuf, Michel de Rieux, s. de, chambellan, IV, 34
Châteaugiron, Armel, s. de, maréchal de Bretagne, II, 268n
Châteaulin (29), II, 16n, 32
Châteaulin-sur-Trieux (22), I, 2a, II, 57, 97s, 97ab

- Châteauneuf-du-Faou (29), II, 29n, 97j, 97u, 154n
 Châtaulaudren (22), II, 12a, 97h
 Chauvin, Jean, secrétaire, II, 10 ; président de la chambre des comptes, II, 113
 Chenery, messire Jean de, II, 311
 Chesnel, Jeanne, , IV, 57 ; « gouvernesse » de la comtesse de Montfort, IV, 57n
 chevaux , II, 158, 160, 174, 189, 195, 201, 205, 207, 216, 219, 221, 229, 230, 231a, 231b, 233, 236-238, 242, 266, 270, 274, 276, 277, 280, 300, 316a, III, 12, 13
 Chieffdoubois, Henri de, rec. d'Hennebont, II, 10, 12
 Choques, Jean, bouteiller de Pierre de Bretagne, II, 108
 Clermont, comte de, IV, 126n
 Cléry (Loiret), Notre-Dame de, II, 183
 Cleux, messire Pierre de, chapelain ducal, II, 134
 Clisson (44), château de, IV, 107
 Coaisnon/Coaynon, Alain, secrétaire, IV, 42, 114, 134, 136, 138, 144
 Coaynon, Pierre, rec. de taux, II, 95
 Cocaigue le fol, IV, 127
 Cochet, messire Jean, chapelain ducal, II, 133
 Coesperin, Robert de, pannetier, IV, 43
 Coësquen, d. de, IV, 80 ; v. aussi Coëtquen
 Coëtdic, Guillaume de, II, 232
 Coëtanezre, messire Jean, II, 320b
 Coëtevennec, messire Jean de, IV, 134 ; comme chambellan, II, 34
 Coëtforin, Guillaume, prisonnier, IV, 78
 Coëtghourheden, v. Coitcoreden
 Coëtminizan, M^e Jean de, II, 312
 Coëtlagat, Guillaume de, écuyer de M^{me} de Porhoët, IV, 74
 Coëtménec'h, messire Prigent de, II, 39, 231
 Coëtménec'h, messire Prigent de (père), II, 39n
 Coëtquen, Raoul IX, s. de, maréchal de Bretagne, II, 61, 276, 277, IV, 90 ; chambellan, IV, 34
 Coëtquis, M^e Jean de, vicaire de Léon, II, 43
 Coëtquis, Philippe de, év. de Saint-Pol-de-Léon, II, 43n
 Coëtevennec, messire Jean de, II, 6, 17
 Coglais, M^e Geoffroy, secrétaire de la duchesse, IV, 49
 Coitcoreden, Roland de, rec. de La Roche-Derrien, I, 4a-b, 9, 10a-i
 Colin, Jean, maître des monnaies de Rennes, II, 55, 69
 Combour (35), IV, 111
 Combour, s. de, IV, 129
 Comenech, Méance de, IV, 57
 Conan, Yvon, rec. de Duault, II, 34
 Conan, Pierre, rec. de Duault, II, 34n
 Concarneau (29), II, 18, 19n, 20n, 86n, 97t, 97w, 279, IV, 94 ; capitaine de, v. La Feillée
 congres, pêcheurs de, II, 51
 Conq, v. Concarneau
 Coret, messire Pierre de, IV, 130
 Cornouaille (29), II, 32, IV, 93
 Cornouaille, évêché de, II, 20n, 86, 320b
 Cornouaille, Henry de, II, 17, 250
 Cornouaille, procureur de, 2, II, 88n
 Cornouaille, sécheries de, II, 88
 Cornouaille, sénéchal de, II, 153
 Crac'h (56), II, 46n
 Craon (49), IV, 129
 Créhen (22), II, 58n
 Crozon (29), II, 58n
 Cuguen (35), IV, 113n
 Dagnar, Jean d', rec. de Rhuys, II, 5
 Daniel, Ernault, rec. de Guérande, II, 66
 Daniellou, Jean, II, 309
 Dain, messire André, chapelain ducal, II, 133
 Daumeré, messire Jean, chapelain ducal, II, 137
 Davy, frère Guillaume, confesseur de la duchesse, IV, 52
 Daygnar, Nicolas d', rec. du pont de Nantes, II, 65
 Delhoye, Simon, II, 289 ; écuyer de chambre, IV, 35
 Denaix, Jean, II, 5n
 Denis, Guion, rec. de Lesneven, I, 6a-d, II, 37, 97aa
 Désert, archidiacre du, v. Le Breton
 Dijon (Côte-d'Or), II, 267n
 Dinan (22), II, 61, 97x, 151n, IV, 85
 Dinan, Bertrand de, s. des Huguetières, II, 4 ; v. aussi Châteaubriant
 Disaye, Marie, damoiselle de M^{me} d'Alençon, IV, 73
 Doguet, M^e Jean, procureur de Bretagne Gallo, II, 122, 211
 Dol-de-Bretagne (35), II, 43n, IV, 111
 Dol-de-Bretagne, évêché de, II, 72
 Douglas/Duglas, Jean, écuyer de lord Talbot, IV, 137
 Dresnay, Charles de, v. Du Dresnay
 Droniou, Jean, rec. de Brest et de Saint-Renan, I, 16an ; clerc de, II, 101n ; commis de, II, 60n ; trésorier, II, 314, III, 15, IV, 130n
 Duault (29), II, 17n, 34
 Dues, Perinet, II, 264
 Du Boays/Bois, Éon, rec. de Guingamp, I, 12, II, 55, 87
 Du Boays, Jean, clerc de la chambre des comptes, II, 118, 209
 Du Bois, Jean/Yvon, rec. de Landeleau et Châteauneuf-du-Faou, II, 97j
 Du Boisguéhéneuc, Raoul de, II, 77

- Du Boisriou, Bretin, II, 158
 Du Borgneff/Bourgneuf, Guillaume et Jean, II, 216
 Du Bot, Jean, rec. d'Hennebont, II, 11
 Du Bot, Pierre, II, 154
 Du Botdeliau, Jean, rec. de Lannion, II, 48
 Du Chastel, messire Henri, chambellan, IV, 34
 Du Chastel, messire Hervé, II, 40, IV, 33, 134n
 Du Chastel, Olivier 1^{er}, II, 40n ; comme chambellan, IV, 34
 Du Chastel, Tanguy, II, 164n
 Du Chastel, Thomas, IV, 134
 Du Chastelier, Patrice, IV, 57
 Du Chieffdubois, Thomas, II, 241
 Du Clerigou, Marion, IV, 57
 Du Comboust, Pierre, II, 82n
 Du Dresnay, Charles, II, 58, 269
 Du Dresnec, Perrine, damoiselle de la reine de Sicile, IV, 70
 Du Fou, Jacob, II, 32, 274
 Du Guern, Jean, II, 32n ; v. aussi Launay
 Du Hancoët, Olivier, prisonnier, IV, 141
 Du Hilguit, M^{gr} Gauvaing, II, 262n, IV, 66n
 Du Hilguit, Guillaume, écuyer tranchant de la reine de Sicile, IV, 66
 Du Hillguin, Jean, II, 262
 Du Jardrin, Nicolas, II, 61
 Du Juch, Aliénor de la Jaille, d. , II, 187
 Du Juch, messire Henry, II, 21, 28, 278 ; comme chambellan, IV, 34
 Du Juch, messire Hervé, II, 28, IV, 80 ; comme chambellan, II, 317, IV, 13
 Du Juch, Jean IV, s. , II, 21n, 187
 Du Juch, Jean V, s. , II, 187n
 Du Kermeur, Yvon, écuyer ducal, II, 155
 Du Malle/Masle, Guillaume, II, 258 ; comme huissier de chambre, IV, 36
 Du Pan, Guillaume, II, 267n
 Du Pan, Pierre, II, 267
 Du Parc, Alain, II, 32n
 Du Perier, Hervé, rec. de Huelgoat, II, 30, 97f ; comme rec. de Pont-Croix, II, 30n
 Du Pont, Richard, écuyer ducal, II, 177
 Du Rochier, Pierre, II, 308
 Du Tiercent, Jean, IV, 80
 Du Treil, Étienne, bailleur des brefs, II, 64b
 Du Val, Yvon, II, 12
 Du Val, Jean, II, 11
 Du Vauferrier, Jean, éc., IV, 65
 Du Vergier, Sevestre, II, 233
 Du Vieux Chastel, Charles, rec. de Quimperlé, II, 17 ; comme rec. de Dault, II, 34
 Écosse, IV, 7n, 140n
 Écosse, connétable d', v. Stuart
 Éder, M^e Guillaume, conseiller, II, 123 ; doyen de Nantes, II, 217 ; év. de Saint-Brieuc, IV, 134
 Éder, M^e Guillaume, de Quimper, II, 312
 Éder, messire Pierre, II, 6, 242, 305, IV, 80 ; chambellan, IV, 10, 34 ; capitaine des gens d'armes du corps du duc, IV, 24
 Éder, Pierre, IV, 80 ; lieutenant de messire Pierre Eder, IV, 24
 Éder, Robin, II, 261
 Elbiest, v. L'Elbiest
 Elen, Hervé, écuyer de la duchesse, IV, 51
 Ellemetz, Robert, pannetier, IV, 43
 En Beig (?), Bertholomé, III, 6
 Erquy (22), II, 32n
 Espagne, II, 13
 Espinay, messire Robert 1^{er} d', II, 178, IV, 129 ; chambellan, IV, 34
 Estienne, Jacques, II, 174 ; rec. de Lannion, II, 47, 49
 Estienne, Tanguy, II, 154
 étrennes, II, 206, 243, IV, 80, 134
 Euzenou, Guion, rec. de Laustenc, II, 8
 Evenain, Jean, II, 75
 Faou/Fou, vicomte du, v. Quelleneuc
 Faouët, s. du, II, 287
 fauconnerie ducal, II, 144, 145
 fer, milliers de, II, 40, 202
 Ferande, Jean, III, 6
 Ferré, M^e Jacques, IV, 89
 Ferri, messire Robin, chapelain ducal, II, 133
 Ferrier, M^e Vincent, dominicain catalan, II, 165, 170, 182, 257, IV, 81
 Filloche, Pierre, pourvoyeur du duc, II, 101
 Flandres, II, 47n, 180, 200n, 265, IV, 88
 fols, IV, 127
 Fontenailles, Jamet, IV, 135n
 Fontenailles, Jean de, prisonnier, IV, 135
 Fors, Savari de, écuyer d'écurie, II, 300, III, 13
 Fors (Deux-Sèvres), III, 13n
 Foucault, messire Éon/Yvon, II, 279, IV, 96 ; chambellan, IV, 21
 Fouesnant (29), II, 18n, 19n, 97t
 Fouesnant, Henri, II, 156
 Fougères (35), II, 62n
 Fougères, monnaie de, II, 71
 Fournier, Jean, argentier du comte de Montfort, II, 103, 224
 France, royaume de, IV, 109
 François II, duc de Bretagne, IV, 34n
 François de Bretagne, comte de Montfort, II, 102-104, 163, 203, 224, 243, 289n, 297, 302, 316b, IV, 3, 20, 23, 80, 89
 Garcilot, Jean, rec. de Morlaix, II, 45
 Garin, v. Guérin
 Garlot, Jean, rec. de Quimperlé, II, 16, 97o

- Gauvaing, Hervé, rec. de Pont l'Abbé et de Cap-Caval, II, 27
 Gauvaing, Jean, II, 84
 Gavre (44), Guy de Laval, s. de, IV, 3, 80
 Geoffrost, Geoffroy, rec. de Jugon, II, 97m
 Gibon (*Guybon*) de la Pipelaye, Jean, auditeur de la chambre des comptes, II, 115
 Giffart, messire Guillaume, IV, 99
 Gilles de Bretagne, fils du duc, II, 163, 316cn, III, 13n, IV, 80
 Gilles, Jean, pannetier de la duchesse, IV, 54
 Gillette, II, 297
 Gloucester, v. Humphrey, duc de
 Godart, Jamet, secrétaire ducal, II, 201, IV, 84
 Godelin, messire Guillaume, II, 92
 Goëlo (22), II, 52n, 53n, 54, 97e, 212n, 294, 303, III, 15
 Goezisac, Pierre de, écuyer ducal, II, 177
 Goudelin, famille de, II, 312n
 Goulieu (29), II, 28n
 Goures Villebarre, Jean, IV, 97
 Gourin (29), II, 31, 97af
 Gouriou, Alain, II, 241
 Grandbois/Grantbois, Guillaume de, conseiller, II, 125, IV, 84, 114, 143 ; garderober ducal, II, 223, 237
 Granor, Jean, homme d'armes, II, 184
 Graszpern (29), IV, 43n ; v. aussi Coespern
 Gruel, Guillaume, II, 161
 Gruel, Jean, prisonnier, IV, 83
 Guéhennec, Tristan, IV, 120
 Guéhenno, 56, IV, 74n
 Guéméné-Guingamp, Charles de Rohan, s. de, II, 10, 15, 268, IV, 8
 Guérande (44), II, 66, III, 4
 Guérande, Jacobins de, II, 66
 Guérin, dom Jamet, II, 179
 Guérin/Garin, Jean, II, 219 ; clerc des comptes, II, 61 ; conseiller ducal, II, 276
 Guérin, dom Jean, chapelain ducal, II, 141
 Guéséneuc, Colin, clerc de la chapelle ducale, II, 143
 Guicaznou, Mériadec de, II, 316f
 Guihemarchou, Hervé, rec. général de Bretagne, II, 6n
 Guihemarchou, Jean, rec. d'Auray, II, 6, 85a
 Guihou, Jean, IV, 105
 Guillaume III, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, II, 196n
 Guillaume, Jean, , III, 5
 Guillemot, Jean, rec. de Quimper, II, 25n ; rec. de Pont l'Abbé, II, 97k ; écuyer ducal, ducal, II, 231a
 Guillerm, Derian, II, 85
 Guilloti, Jean, rec. de Pont l'Abbé et de Cap-Caval, II, 25
 Guimaëc, 29, II, 6n
 Guimarchou/Guymarhou, Jean, rec. d'Auray, II, 80, 97y
 Guingamp (22), I, 4n, 10a, 12a, II, 50n, 55, 56, 57n, 97ln
 Guinot, Auffroy, argentier du duc, II, 12, 99, IV, 105
 Guyart, Guillaume, II, 280
 Hannier, Jordan, clerc de la chapelle ducale, II, 136
 Hanvec (29), II, 320fn
 Harduyche, v. Aldrewich
 Hates/Hastes, Jeanne, IV, 57
 Havart, Jean, écuyer ducal, II, 219, IV, 35
 Hédé (35), II, 97ac, 97ae
 Hélory, M^e Yves, II, 257 ; v. aussi Tréguier, Saint-Yves
 Hennebont (56), II, 8n, 10, 13, 289n
 Henri, Pierre, rec. de Paimpol et de Lanvollon, I, 5a-h
 Henry V, roi d'Angleterre, II, 221n
 Henry VI, roi d'Angleterre, II, 304n, IV, 90n, 99n, 127
 Henry, Guillaume, rec. de Saint-Pol-de-Léon, II, 41
 Hervé, Mathelin, secrétaire, IV, 42
 Hilari, Béatrix, II, 32n
 Hiliguit, v. Du Hiliguit
 Hongrie, M^e Jacques de, scolastique de Tréguier, II, 60, 315, IV, 147n
 Huchet, Bertrand, secrétaire, IV, 42, 134
 Huichart, messire Jean, chevalier écossais, IV, 82
 Humphrey, duc de Gloucester, II, 221
 Huon, Olivier, rec. de Châteaulin, II, 32, 221
 Hurel, Pierre, bouteiller de la duchesse, IV, 55
 Inzinzac-Lochrist (56), II, 14n
 Isabeau de Bretagne, reine de Sicile, II, 290, IV, 64-70, 80, 134
 Isabeau de Bretagne, reine de Sicile, gens et officiers de, IV, 64-70
 jacquerie, II, 294, 303
 James, Guillaume, contrôleur de l'hôtel du duc, II, 64
 Jarnou, Jean, II, 229
 Jean, Juan II, roi de Castille, IV, 132
 Jean IV, duc de Brabant, II, 221n
 Jean IV, duc de Bretagne, II, 10n, 21n, 62n, 64n, 96n, 290n, 320en, IV, 121n
 Jean V, duc de Bretagne, II, 13, 32n, 33n, 36n, 40, 58n, 88n, 92n, 96, 99, 100, 101, 157, 164, 169n, 174n, 179, 181, 183, 191, 192, 197, 202, 204-208, 215n, 216, 219, 221, 227n, 229-234, 237, 238, 240, 241n, 243-247, 250-253, 257n, 258, 259, 265-270, 272, 276, 277, 283, 290, 291, 298, 300, 302, 305, 309-311, 313, 316a,

- 316c, III, 12-14, 16, IV, 3, 24, 30, 34n, 74n, 81, 82, 85, 88-90, 92, 96, 98-103, 107, 118, 119, 121, 123-125, 126n, 127, 129, 131-133, 139, 140, 142, 146
- Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, mère de Jean V, II, 192, IV, 121
- Jeanne de Valois, duchesse de Bretagne, I, 2hn, II, 97mn, 127, 176, 243, IV, 15, 49-57, 80
- Jeanne de Valois, duchesse de Bretagne, dames et damoiselles de, IV, 57
- Jeanne de Valois, duchesse de Bretagne, officiers de, IV, 49-56
- jeu de paume, II, 291, IV 96
- John, duc de Bedford, II, 180, 304n, IV, 99, 102, 119, 125, 127, 138, 146
- joiaux, II, 243, 244
- Jorce, Jean, lieutenant/maréchal de Pontorson, IV, 127, 137
- Josselin (56), II, 279n
- Josso, Guillaume, sénéchal de Moncontour, 22, II, 197n
- Josso, Pierre, II, 197
- Joyeux Aller, poursuivant du roi de Castille, IV, 132
- Jugon (22), II, 59n, 97m,
- Juzel, Jean, clerc de la chambre des comptes, II, 118
- Kaër, Jean de Malestroit, s. de, II, 46, 173, 320, IV, 12
- Keradin, Hervé de, écuyer ducal, II, 270
- Keraliou, Alain, maître d'hôtel du duc, II, 189
- Keranffray, Guillot, prisonnier, IV, 128
- Keranflec'h, Guillaume de, IV, 128n
- Keranguen, Guillaume de, abbé de Carnoët, II, 88n
- Keranguen, Jean de, II, 88
- Keranval, héraut du duc de Bedford, IV, 99
- Kerauffray, Morice de, II, 97nn
- Kerazren/Kerazret, Alain de, II, 304
- Kerazren, Yvon, II, 222
- Kercarou, Richard, II, 162
- Kercoent/Kerhoent, Jean, II, 40, 304
- Kercoent/Kerhoent, Pierre, II, 40
- Kergoët, Guillaume, prisonnier, II, 288 ,
- Kergorlay, Amice de, v. Trésiguidy
- Kergroezer/Kergroadès, messire Robert III, s. de, IV, 115
- Kerguessec, Jean de, II, 293
- Kerguiziau, famille de, I, 16an
- Kerguiziau, Henri, rec. de Brest, I, 16a
- Kerimel, famille de, II, 312n
- Kerimel, Yvon de, II, 92n
- Kerlenyon, Olivier de, II, 33
- Kerloaguen, Hervé, s. de, IV, 86n
- Kerlouaguen, Henri de, prisonnier, IV, 86
- Kermaen, Jean, prisonnier, IV, 83
- Kermarvan, Tanguy III, sire de, capitaine de Brest, I, 15e ; II, 286, 316, IV, 93n
- Kermellec, Alain de, huissier de chambre, IV, 36
- Kermellec, messire Jean de, II, 33, 55, 160, 202, 205, 303, IV, 33, 57n, 80, 112, 134 ; capitaine des gens d'armes du corps du duc, IV, 25 ; chambellan, IV, 34
- Kermellec, Pierre, lieutenant, IV, 25
- Kermen, Guillaume de, prisonnier, IV, 76
- Kermorguant, Guion, prisonnier, IV, 77
- Kernechriou, Henri, prisonnier, IV, 87
- Kernechriou, Roland de, rec. de La Roche-Derrien et de Châteaulin-sur-Trieux, I, 2a-h, II, 57, 97ab
- Kerouzéré, château de, Sibiril (29), II, 54n
- Kerouzéré, Éon/Yvon de, président de Bretagne, II, 90, 120
- Kerouzéré, Jean de, II, 54
- Keymerch, v. Quimerc'h
- Kreisker, v. Saint-Pol-de-Léon, chapelle Notre-Dame
- Labbé, Alain, écuyer tranchant, II, 316c, III, 13
- Labbé, Éon, rec. de Lesneven, II, 38
- Labbé, messire Hervé, II, 316e
- Labbé, Jean, II, 38n
- Labbé, Jean, rec. de Vannes, II, 93, 97b
- Labbé, Olivier, prisonnier, IV, 147
- Labbé, Richart, IV, 80, 134
- Labbé, Yvon, II, 222
- La Bellière, Jean Raguenel, vicomte de, chambellan, IV, 34
- La Bintinaye, Jean de, rec., II, 72,
- La Bretesche (44), II, 239
- La Bruyère, Éon/Yvon de, rec. de Concarneau, II, 19, 97t
- La Celle, v. La Selle-en-Coglès
- La Chapelle, Nicolas de, huissier de salle de la duchesse, IV, 56
- La Feillée, Jean de, capitaine de Concarneau, II, 279n, IV, 94
- La Feillée, Jeanne de, d. de Quimerc'h, II, 97
- La Feillée, Sylvestre, s. de, II, 245 ; chambellan , IV, 14
- La Fontaine, Notre-Dame de, v. Morlaix
- La Forest, Alain de, panetier ducal, II, 316a, III, 12, 14 ; prisonnier, IV, 110
- La Forest, Hervé, prisonnier, IV, 122
- La Garde, Jehan de, II, 244
- La Haye, Éon de, I
- La Haye, Jean de, II, 40
- La Houssaie, messire Eustache de, maréchal de Bretagne, II, 273n ; chambellan, IV, 34
- La Hunaudaye, Gilles Tournemine, s. de, chambellan, IV, 34, 80, 134
- La Jaille, Aliénor de, v. Du Juch

- La Jaille, messire Jean de, IV, 80
 La Lande, Jean de, père, II, 255, IV, 27
 La Lande, Jean de, fils, II, 255
 La Lande, Tristan, chambellan et grand maître d'hôtel, IV, 40, 80, 134
 La Lande, Tristan, le jeune, II, 260, IV, 27 ; chambellan, IV, 34
 La Landelle, Jean de, IV, 57n
 La Landelle, Olivier de, II, 76
 La Mandaie, Pierre de, pannetier de la duchesse, IV, 55
 La Marzelière, Pierre de, chambellan, IV, 34
 La Maure, s. de, IV, 129
 La Noë, Morice de, IV, 88
 La Roche, Jean de, IV, 126
 La Roche-Derrien (22), I, 2a, 2h, 3, 4a, 12an, II, 50, 57, 97ab
 La Rochelle, Charente-Maritime, II, 64a
 La Selle-en-Coglès (35), II, 126n
 La Vallée, Louis de, lieutenant, IV, 26
 La Vallée, Louis de, logeur, IV, 28
 La Villeaudren, Charles de, écuyer d'écurie, IV, 37
 La Villeaudren, Jean de, écuyer d'écurie, IV, 37
 La Villeblanche, Jean de, prisonnier, IV, 83
 La Villeneuve, Hervé de, II, 191, 198
 La Villethébaud, Alain de, maître d'hôtel du comte de Montfort, II, 102, 203, 316b
 Laie, Jeanne, damoiselle de la reine de Sicile, IV, 70
 L'Aigle/Egle (Orne), IV, 126
 L'Aigle/Laigle, Jean de Bretagne, s. de, II, 294n, 304n, IV, 126n
 Laillé (35), II, 102n
 Lamballe (22), II, 60, 121an, 213, 240n
 Lamorgant/L'Amorgant, Deryan, rec. de Cesson, II, 58
 Lamorgant, Yvon, rec. de Cesson, II, 58n
 Landeleau (29), II, 29n, 33n, 97j, 202n
 Landévant (56), II, 97pn
 Landévennec (29), Abbaye Saint-Guérolé, I
 Landudec (29), II, 23n
 Langan, messire Jean de, chambellan, IV, 34
 Langueouez, Morice de, II, 154
 Lanildut (29), II, 155n
 Lanmeur (29), II, 45n
 Lanmodez (22), II, 171n
 Lannion (22), II, 47-49, 158a
 Lannion/Lannyon, messire Jean de, II, 47, 200n
 Lannion, Rolland de, II, 298
 Lannouan, Hervé de, II, 97p
 Lannouan, Roland de, rec. de Nostang/Laustenc, II, 8, 97p
 Lantréguier, v. Tréguier
 Lanvollon (22), I, 5
 Larbellestier, Rolland, rec. des pêcheurs de congres, II, 51
 Laouénan, Alain, II, 83
 Launay, Jean, rec. de Châteaulin, II, 32
 Laustenc (Nostang, 56), II, 8, 9, 82n, 97p, 97z
 Laval (53), IV, 103n
 Laval, Anne, comtesse de, IV, 136, 146
 Laval, Guy XIV, comte de, s. de Vitré, II, 290n, IV, 103, 105, 146 ; sa femme, IV, 103, 105, 136
 Le Bahunou, Henry, rec. de Laustenc, II, 9
 Le Bailliff, Henry, rec. de Lesneven, II, 39, 222
 Le Bailliff, Jean, II, 40, 222
 Le Barbu, Guy et Henri, év. de Vannes, II, 306n
 Le Barbu, M^e Yves, II, 306
 Le Bart, Jean, maître d'hôtel, IV, 34
 Le Bel, Brient, secrétaire de la duchesse Jeanne, II, 127
 Le Belêtre, Yvon, rec. de l'évêché de Saint-Malo, II, 97ag
 Le Bigot, dom Guillaume, chapelain ducal, II, 142
 Le Bigot, Henry, rec. de Carhaix, II, 33, 97n
 Le Bois-Raoul (35), IV, 118
 Le Bouteiller, messire Raoul, IV, 127
 Le Breton, Geffroy, II, 58
 Le Breton, Jean, archidiacre de Rennes, II, 266, IV, 84, 114, 138
 Le Breton, Michel, rec. de Rennes, II, 62 ; comme fermier de la traite des bêtes, II, 67
 Le Brigant, Éon, fermier des monnaies de Vannes, II, 68
 Le Camus, Guillaume, rec. gén. de Bretagne, I, 13jn
 Le Charpentier, Éonnet, valet de pied, II, 175
 Le Crotoy (Pas-de-Calais), IV, 127
 Le Digoedec, Henry, rec. de Quimperlé et Carnoët, II, 22
 Le Digoedec, Robin, rec. d'Auray, II, 22n
 Le Ferreur, Jean, Anglais, IV, 120
 Le Floch, M^e Alain, doyen de la chapelle ducale, II, 130
 Le Folgoët (29), Notre-Dame, II, 227, IV, 92n, 100
 Le Gal, Jean, II, 12a
 Le Gauc, Guillaume, bouteiller de la duchesse, IV, 55
 Le Gausy, Jean, bouteiller du comte de Montfort, II, 104
 Le Goff, Alain, rec. de Saint-Pol-de-Léon, II, 41n, 42
 Le Huelgoat (29), I, 13, 29, 30, 97f, 97jn, 97u
 Le Jeune, Tanguy, rec. de Lesneven, I, 17a-f, II, 97i
 Le Lay, Jeanne, épouse de Rolland de Carné, II, 112, IV, 62, 80

- Le Limager, Guillemin, rec. de Paimpol, II, 52
 Le Lonch, Pierre, prisonnier, IV, 104
 Le Long, messire Guillaume, chapelain ducal, II, 140, 248
 Le Mans (72), IV, 114, 143
 Le Maucazre, Hervé, rec. d'Acreléc, I, 14a-d, 15an, 16an ; rec. de Brest, II, 35, 40, 222
 Le Merdy, Jean, II, 320f
 Le Mintier, M^e Guillaume, II, 212
 Le Moel, Olive, nourrice, II, 163
 Le Nepveu/Neveu, Raoullet, secrétaire du duc, II, 58, 97qn, 205a, IV, 42, 108, 146 ; rec. général de Bretagne-Gallo, II, 58n, 320c
 Le Neveu, Roland de, rec. des taux de Bretagne-Gallo, II, 97q
 Le Ny, Hervé, conseiller, sénéchal de Cornouaille, II, 153
 Le Palluau (44), II, 58n
 Le Parisy, Mons. Henry, s. de Kerivalain, grand veneur du duc, II, 14, 146, IV, 39
 Le Prestre, Jean, alloué de Rennes, II, 231a
 Le Quérigou, Yves, maître d'hôtel de la duchesse, II, 176
 Le Rebours, Pierre, écuyer tranchant, II, 251
 Le Rest, Henry, II, 233
 Le Roux, Yves, maître d'hôtel de Pierre de Bretagne, II, 106a ; maître d'école du même, IV, 60
 Le Roy, Jean, II, 295
 Le Saux, Pierre, II, 79
 Le Saux, Riou, homme d'armes, IV, 32
 Le Scanff, Alain, II, 174n
 Le Scanff, Charles, écuyer d'écurie, II, 174, 316a, III, 12 ; comme chambellan, IV, 34
 Le Scanff, Jean, II, 231b
 Le Scanff, Henri, capitaine des archers du corps du duc, IV, 31 ; écuyer d'écurie, IV, 37
 Le Scanff, Hervé, II, 233, 237n
 Le Séneschal, Jean, II, 62, 210
 Le Vicomte, Bertrand, II, 271
 Le Vicomte, Guillaume, maître de la fauconnerie, II, 145, IV, 38
 Leheuc/Le Heuc, Jean, II, 9, 222
 L'Elbiest, messire Gilles de, II, 64
 Léon (29), II, 40, 222, IV, 93
 Léon, archidiacre de, II, 316n
 Léon, procureur de, II, 40n
 Léon, Perrin, maître des monnaies de Bretagne, II, 70
 Lescouarn/Lescouloarn, s. de, v. Foucault
 Lesquier, Guillaume, rec. de Ploërmel, II, 63
 Leshouarn, Yvon, III, 6
 Lesivy, Thébaut de, II, 88
 Lesneven (29), I, 6, 17, II, 20n, 37-39, 86n, 97i, 97aa
 Lesongar, Rolland de, II, 88
 Lespervéz, Charles de, II, 97ag ; auditeur de la chambre des comptes, II, 114
 Lespervéz, Henri de, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, II, 249
 Lespervéz, Jeanne de, d. de Tyvarlen, II, 96
 Lespervéz, frère Alain de, confesseur du duc, IV, 22
 Lestuon, Amette de, « gouvernesse » de la reine de Sicile, IV, 69
 Lévesque, messire Guillaume, garde de l'artillerie, II, 320e, IV, 11 ; ambassadeur, IV, 138 ; capitaine des archers du corps du duc, IV, 26
 L'Hospital, M^e Pierre, sénéchal de Broërec, II, 320a
 Limoges (Haute-Vienne), IV, 126
 Lisivy, Henri de, v. Du Faouët
 L'Isle (56), II, 2, 97adn
 Loches, Guillaume, II, 199
 Loguivy-Plougras (22), II, 33n
 Loret, Jeanne, damoiselle de la reine de Sicile, IV, 70
 Lorey, Pierre, conseiller, sénéchal de Broërec, II, 152
 Louis XI, roi de France, II, 183n
 Louis II, duc d'Anjou, II, 159n
 Louis III, duc d'Anjou, II, 159n, 290n
 Madeuc, Rolland VI, s. de Guémadeuc, II, 91 ; chambellan, IV, 34
 Mainbier, IV, 80
 Maine, IV, 103n, 143
 Maineuff, Jean, clerc des Comptes, II, 10, 116
 Mainfeny, Jean, secrétaire ducal, II, 61 ; clerc des Comptes, II, 117
 Malestroït (56), II, 97g, IV, 99, 100
 Malestroït, messire Hervé de, chambellan ducal, II, 229, IV, 29, 34, 80
 Malestroït, Jean de, chancelier de Bretagne, II, 97an, 304n, IV, 88, 108, 109, 111, 117, 129, 134
 Malestroït, messire Jean de, premier écuyer d'écurie, II, 205 ; chambellan, IV, 34 ; v. aussi Kaër
 Malestroït, baronnie de, II, 97g
 Malestroït, s. de, v. Kaër
 Malo le héraut, II, 178 ; roi d'armes, II, 200, IV, 46
 Manchais, Michel, espion, IV, 129
 Mancilles, Alfons de, marchand espagnol, II, 13
 Mansel, Jean, rec. de Moncontour, II, 59
 Marescot, messire Robert, doyen de la chapelle ducal, II, 129, 130
 Mareschée, Armelette, damoiselle de la reine de Sicile, IV, 70
 Marguerite de Bourgogne, d. de Guienne, femme du connétable Richemont, IV, 130
 Marguerite de Bretagne, d. de Porhoët, II, 244, IV, 74, 75, 80, 134

- Marguerite de Bretagne, vicomtesse de Rohan, IV, 80, 134
 Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, IV, 2, 80
 Marheuc, Jean, II, 294
 Maroué (22), II, 229n
 Marquer, Amaury, éc., IV, 134
 Martigné-Ferchaut, Jean Gaudin, s. de, IV, 16
 Martin, Jean, III, 1
 Massue, M^e Caulin, conseiller du roi d'Angleterre, IV, 127
 Matignon, Jean I^{er}, s. de, II, 320d
 Mauléon, Jean, II, 244, 313n ; trésorier de l'épargne, II, 313
 Mauneuff, Jean, secrétaire ducal, IV, 131 ; v. aussi Mauneuff
 Méel, Olivier de, IV, 129
 Mégrit (22), IV, 41n
 Mené, église Notre-Dame du (Vannes, 56), II, 182, 257
 ménestrels ducaux, II, 206
 Mériadec, Jehan, rec. de Morlaix, I, 8a-h, II, 94, 97c
 Merien, Marguerite, damoiselle de M^{me} de Porhoët, IV, 75
 Millon, Tephaine, IV, 57
 Missillac (44), II, 239n
 Mohon (56), IV, 29n
 Mol, Tanguy, s. de Kerjehan, I, 16an
 Mol, Richart, rec. de Saint-Renan, I, 16a
 Molac, Guyon de La Chapelle, s. de, II, 36, 105, 193, 284
 Monbourcher/Montbourcher, messire Bertrand de, chambellan, II, 319 ; prisonnier, IV, 113
 Monbourcher, Guillaume, s. de, IV, 113n
 Moncontour (22), II, 59, 91, 197n
 Moncontour (22), Notre-Dame-de-la-Porte, II, 181
 Montauban, Jean de, chambellan du comte de Montfort, IV, 20
 Montboucher, Jeanne de, II, 97a
 Monteret, M^e Raoul de, chapelain de la reine de Sicile
 Montfort, Brient de, bouteiller, IV, 45
 Montfort, Charles de, II, 12a
 Montfort, Isabeau, comtesse de, II, 127n
 Montrelais, s. de, v. Jean Angier
 Mont-Saint-Michel (50), IV, 83n
 Moreau, Thomas, rec. de Nantes, II, 64
 Morel, Pierre, II, 71
 Morillon, Charles, éc., III, 12
 Morillon, Guillaume, rec. de Concarneau, II, 18, 97w
 Morillon, Mahé, II, 316a, III, 12
 Morlaix (29), II, 45, 94, 97c
 Morlaix, Notre-Dame-de-la-Fontaine, II, 168
 mortalité de « menaison » (*i. e.* diarrhée/dysenterie), IV, 123
 Moysan, messire Geoffroy, chapelain ducal et clerc de la chapelle, II, 133, 136
 mumers, II, 246
 Musuillac, Jean de, chambellan, IV, 34
 Muzillac (56), II, 3, 74
 Nantes (44), II, 178, 179, 243n
 Nantes, capitaine de, II, 64n
 Nantes, cathédrale Saint-Pierre, II, 179
 Nantes, chanoines de, II, 124, IV, 89n
 Nantes, chantre de, II, 124
 Nantes, chapelle Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, II, 179
 Nantes, doyen de, v. Éder
 Nantes, évêché de, II, 64, 72
 Nantes, monnaie de, II, 99a, 174
 Nantes, ponts, II, 65
 Nantes, recettes/receveurs de, IV, 1, 2
 Neuville, Pierre de, prisonnier, IV, 145
 Nêvet, Guillaume, bailleur des brefs, I, 7a-e
 Nêvet, Hervé VII, s. de, II, 96n, IV, 96
 Niort (Deux-Sèvres), III, 13n
 Noël, Jean, rec. de Saint-Pol-de-Léon, II, 97v
 Normandie, duché de, II, 283, IV, 84, 90n, 102n, 108, 117, 120, 137n
 Nostang, v. Laustenc
 notaires, II, 72, 81, 86, 87, 97mn
 offrandes ducales, II, 165-172, 179, 181-183, 204, 225-228, 257, 281, 282, 289, 290, IV, 92, 133
 Orléans, Jean de Dunois, bâtard d', II, 205
 Orléans (Loiret), II, 183
 Oudon, Jean de Malestroît, s. d', chambellan, IV, 34
 Oudon (44), IV, 34n
 Paimpol (22), I, 5, II, 52, 53
 Pancé, (35), IV, 34n
 Paon, Olivier, clerc, I, 2h, 4b
 Paris, IV, 111, 119
 Paris, parlement de, II, 6n
 Parthenay (Deux-Sèvres), terre de, IV, 130
 Pasquier, Raoullet, secrétaire, IV, 42
 Pays-Bas, II, 221n
 Penguern, Richard, IV, 80
 Penhars (29), II, 88n, IV, 32n
 Penhoët, messire Alain de, chambellan, II, 148, 294, IV, 34
 Penhoët, Jean de, s. de, amiral de Bretagne, II, 77n, 148n, 223, 285, 303, IV, 95
 Penthievre (22), comté de, II, 294n
 Penthievre, famille de, I, 4n, II, 39n, 92n, 147n, 169n, 294n, 312n, III, 15n
 Percevel, Jean, écuyer d'écurie, II, 216

- Pereis, Laurens, bailleur des brefs à La Rochelle, II, 64a
 Périer, Guillaume de, II, 215
 Périou, Jean, écuyer de chambre, IV, 35, 80, 84, 90, 121
 Perys, Jean, capitaine de nef, II, 40n
 Pestivien, Marie, veuve, IV, 97
 Phelipot, Guillaume, secrétaire, IV, 42
 Philipot, Perrin, II, 159
 Philippe le Bon, duc de Bourgogne, II, 180, III, 16, IV, 88, 130n
 Philippes, Hervé, maître d'hôtel, IV, 34, 80
 Philippes, Jean, valet de chambre de Pierre de Bretagne, II, 109
 Piédru, M^e Pierre, trésorier des chartes du duc, II, 124
 Pierre de Bretagne, fils de Jean V, II, 36, 105-112, 185, 192, 193, 243, 262, 301, IV, 80, 98, 123, 134 ; Pierre II, duc de Bretagne, II, 54n
 Pierre de Bretagne, gens de, IV, 58-63
 Pinart, Rollant, rec. de Guingamp, II, 56
 Pinchon, Guillaume, saint, évêque de Saint-Brieuc, II, 282n
 Pléhédel (22), II, 186n
 Pléneuf-Val-André (22), II, 91n
 Plerger (35), II, 97agn
 Pleudaniel (22), II, 57n, 97hn
 Pleyben (29), II, 191n
 Ploërmel (56), II, 63, 151n, IV, 85
 Ploesquellec (Plusquellec), Alain de, s. de Bruillac, II, 39n
 Ploesquellec [Plusquellec], messire Morice de, II, 39, 174n
 Ploesquellec [Plusquellec], Olivier II, s. de, II, 34, 39n
 Ploesquen, Morice, rec. de Quiberon, II, 97
 Plœuc, Guillaume II, s. de, II, 33, IV, 112 ; chambellan, II, 149, 318, IV, 34
 Plogastel-Saint-Germain (29), II, 262n, IV, 66n
 Ploudaniel (29), IV, 87n
 Plouër (22), II, 58n, 181n
 Plougonven (29), IV, 43n, 86n
 Plouider (29), II, 39n
 Ploujean, 29, II, 94n
 Plounévez-Moëdec (22), II, 51n
 Plourin (29), II, 41n
 Plourivo (22), II, 234n
 Plouvien (29), II, 39n
 Plouzélambre (22), II, 255n
 Pluguffan (29), II, 30n
 Plusquellec (v. aussi Ploesquellec), Yvon de, II, 46n
 Poances/Poences, Jean, rec. de Paimpol et Goëlo, II, 53, 97e, 316d, III, 15
 Pontaise, fou du roi, IV, 127
 Pont-Croix (29), II, 96n
 Pont-l'Abbé (29), II, 25, 26n, 27, 28n,
 Pont-l'Abbé (29), sécheries de, II, 89, 97k
 Pontorson (50), IV, 83n, 84n, 85n, 87, 91, 127, 137
 Porhoët, Alain de Rohan, s. de, II, 244, IV, 4, 74n ; sa femme, v. Marguerite de Bretagne
 Porhoët, Jeanne de Rohan, mademoiselle de, IV, 80, 134
 Portugal, II, 13, 265
 Poulaine, chevalier de, IV, 80
 Poulmanach, Thomas de, clerc de la chapelle ducale, II, 143
 Poulmic, messire Jean de, II, 207
 Preczart, Guillaume, II, 97a, 158an
 Preczart, Pierre, II, 97a
 Preseau, Éon/Éonet, maître des monnaies de Nantes, II, 99a, 174
 Quédillac (35), IV, 147n
 Quélen, Jeanne de, II, 96n
 Quelleneuc, Jean, s. de, vicomte du Fou, maître de la fauconnerie, II, 144 ; chambellan, IV, 34, 134, 139
 Quiberon (56), II, 7
 Quimerc'h, Charles de, II, 97
 Quimerc'h, Yvon, s. de, II, 97 ; chambellan, IV, 34 ; v. aussi Trésiguidy
 Quimper (29), II, 19n, 20, 28n, 86n, 312, IV, 92n, 96
 Quimper, chapitre de, II, 20
 Quimperlé (29), II, 16, 17, 22n, 97o
 Quimperlé, abbé de Sainte-Croix de, II, 249
 Quimperlé, Jacobins de, II, 17, 157
 Quiquelleville, poursuivant du connétable de Richemont, II, 180
 Quoetevannec, v. Coëtevennec
 Rabaill, M^e Jean, clerc des Comptes, II, 119
 rachat, II, 96, 97, 187
 rançons des prisonniers, II, 238, 267, 288, IV, 76-78, 86, 87, 104, 106, 110, 113, 115, 116, 122, 128, 135, 141, 142, 145, 147
 Rays, Gilles, s. de, II, 214n, IV, 9n ; v. aussi Rex
 Redon (35), II, 1, 97ad, IV, 100n, 118, 127
 Regnart, Jean, rec. de Cesson, II, 58n
 Régneraye, Geoffroy de, II, 218
 Rénac (44), II, 77n
 René, duc d'Anjou, roi de Jérusalem, II, 158n
 Renec, Guillaume, archer, IV, 30
 Rennes (35), II, 283n, IV, 119
 Rennes, alloué de, II, 231a
 Rennes, atelier/monnaies de, II, 55, 69
 Rennes, capitaine de, II, 174n, IV, 80n
 Rennes, court de, II, 95n
 Rennes, évêché de, II, 62, 72
 Rennes, miseur de, II, 62n
 Rennes, paroisse de Toussaint, II, 72n
 Rennes, sénéchal de, II, 320an

- Reuys, M^e Jean, II, 74
 Rex, s. de, probablement Jean III, s. de Rieux
 plutôt que Gilles, s. de Rays, II, 214, IV, 9
 Riblé, Alain de, II, 320f
 Richard de Bretagne, comte d'Étampes, frère
 de Jean V, II, 64, 219n, 277, IV, 1, 80, 85,
 107, 118, 124, 129, 134 ; pour sa femme, v.
 Marguerite d'Orléans
 Richemont, comte de, v. Arthur de Bretagne
 Ricze, Antoine, IV, 15n
 Riec (29), III, 12
 Rieux, Jean I^{er}, s. de, maréchal de France,
 IV, 135n
 Rieux, Jean III, s. de, II, 284 ; v. aussi Rex
 Rinel, M^e Jean, secrétaire du roi d'Angleterre,
 IV, 127
 Riou, poursuivant du duc, IV, 125
 Robert, Jean, rec. de Hédé, II, 97ae
 Robert, Jean, fils, II, 97ae
 Robessart, Sir John, capitaine anglais, IV,
 120n
 Robinette, damoiselle de M^{me} d'Alençon, IV,
 73
 Rochefort (56), baronnie de, II, 97g
 Rochefort, Guillaume de, écuyer et échanson
 de la reine de Sicile, IV, 64
 Rohan, Alain VIII, vicomte de, II, 40, 188,
 310 ; sa femme, v. Marguerite de Bretagne
 Rohan, Alain IX, vicomte de, IV, 74n ;
 v. aussi Porhoët ; sa femme, v. Marguerite de
 Bretagne
 Rohan, messire Charles de, II, 238 ; chambel-
 lan ducal, II, 253
 Rohan, M^{me} de, II, 244, v. aussi Marguerite de
 Bretagne
 Rome, II, 205a, 269, 306
 Roscerf, Eon/Yvon de, écuyer d'écurie, II, 236
 Rosily, Droniou de, II, 154
 Rosmadec, Guillaume de, s. de Tyvarlen, II,
 23, 96
 Rosmadec, messire Jean de, II, 96
 Rosnoën (29), II, 144n
 Rosporden, 29, 5, II, 18n, 19n, 20n, 97t
 Ross, John Bullock, év. de, IV, 140
 Rostrenen, Pierre VII/IX, s. de, chambellan,
 II, 150, IV, 134 ; comme prisonnier, IV, 106
 Rouen (Seine-maritime), IV, 146
 Roussel, Jean, abbé de Saint-Mathieu-de-
 Fineterre, II, 4n
 Rouxel, Jean, homme d'armes, II, 263 ; écuyer
 d'écurie, IV, 37
 Rouzel, Jean, II, 252
 Rhuys (56), II, 5
 Ruffault, Guillaume, II, 234
 Ruffec, Joachim de Volvire, s. de, chambellan,
 IV, 34
 Saint-Aubin-du-Cormier (35), II, 151n, 266
 Saint-Avé (56), II, 257n
 Saint-Brieuc (22), IV, 100
 Saint-Brieuc, cathédrale de, II, 282
 Saint-Brieuc, chanoine de, IV, 89n
 Saint-Brieuc, évêché de, II, 87, 123n, 208
 Saint-Brieuc, év. de, v. Éder
 Saint-Coulomb (35), II, 97agn
 Saint-François, II, 182
 Saint-Gildas-de-Rhuys (56), abbaye de, II, 196
 Saint-Herbault, II, 290
 Saint-Jacques de Compostelle, IV, 30
 Saint-James-de-Beuvron (50), siège ou
 « voyage » de, II, 23n, 46n, 64n, 96, 97n,
 207n, 238n, 267n, 279, 286 ; IV, 76-78n,
 139, 147
 Saint-Jean-Brévelay (56), chapelle Notre-
 Dame-du-Mené, II, 257
 Saint-Julien-de-Vouvantes (44), IV, 129 ; cha-
 pelle de Saint-Julien, II, 257
 Saint-Léon, frère Jean de, confesseur ducal,
 II, 192, 208
 Saint-Mahé/Saint-Mathieu-de-Fineterre (29),
 I, 14an, II, 4
 Saint-Mahé, abbé de, v. Roussel
 Saint-Malo (35), II, 58n
 Saint-Malo, évêché de, II, 72
 Saint-Martin de Vertou (44), abbaye de, II,
 167n
 Saint-Maudez (22), II, 171
 Saint-Maugand (35), IV, 65n
 Saint-Paul, s. de, v. Saint-Pou
 Saint-Pol-de-Léon (29), II, 40n, 41-43, 44n,
 97v
 Saint-Pol-de-Léon, cathédrale de, II, 225
 Saint-Pol-de-Léon, chapelle Notre-Dame-du-
 Kreisker, II, 226
 Saint-Pol-de-Léon (29), chapelle Notre-Dame-
 du-Mont-Carmel, II, 228
 Saint-Pol-de-Léon, év. de, v. Validire
 Saint-Pou, messire Roland de, II, 47n, 58, 91,
 181, IV, 80 ; comme chambellan, IV, 34
 Saint-Renan (29), I, 14an, 15an, 16a, II, 35n,
 204
 Saint-Renen-du-Tay (29), chapelle, II, 204
 Saint-Ségal (29), II, 32n
 Saint-Servan (35), II, 97agn
 Sainte-Suzanne (53), IV, 143
 Salmonge, messire Guillaume, chapelain
 ducal, II, 131
 Scales, Thomas, lord, IV, 83n, 102
 Sicile, reine de, v. Isabeau de Bretagne ;
 Yolande d'Aragon
 Sicile, royaume de, II, 290n
 Sebren, messire Jean, chapelain « tenour » de
 la chapelle ducale, II, 139
 sécheries, II, 26, 28n, 87a, 88, 89
 Seguin, Guillaume et sa femme, II, 239

- Sevestre/Souvestre, Jean, rec. de Dinan, II, 61, 97x
 Sorinières (44), Notre-Dame des, II, 168
 Stafford, Hugh Bouchier, lord, IV, 137n
 Stephan, III, 6
 Stuart, John, connétable d'Écosse, IV, 7
 Suffolk, William de la Pole, comte de, II, 283
 Suscinio (56), château de, II, 5n, IV, 112, 118, 121n
 Symon, messire Alain, chapelain ducal, II, 133
- Talbot, John, lord, IV, 102, 103, 114, 137
 Talhoët, Alain de, II, 82
 Talhoët, Jean de, argentier, I, 2h ; trésorier de la duchesse, IV, 53
 Tangui, Henry, rec. de Quiberon, II, 7
 Taulé (29), II, 153n
 Thehel, Thomas, rec. de l'Isle, II, 2
 Thomas, Guillemette, nourrice, II, 163
 Thomocy, Jacob de, marchand italien, II, 243, 245
 Tiptop/Tiptoft, messire Thomas, IV, 127
 Tiptoft, Sir John, IV, 127n
 Toulbodou, Olivier, rec. de Gourin, II, 31, 97af
 Toupin, Yvon, rec. de Huelgoat, I, 13a-j, II, 29, 97u
 Tournemine, v. La Hunaudaye
 Tnougal (Trongal), Jean, II, 222 ; bailleur des brefs, II, 44
 Tréal, messire Bertrand, IV, 29, 134 ; chambellan, IV, 34
 Tréal, Jean de, maître d'hôtel de Pierre de Bretagne, II, 106, 185 ; IV, 58, 98, 123
 Tréanna, Henri de, rec. de Pont l'Abbé, II, 26, 28n
 Tréanna, Jean de, rec. de Quimper, II, 20, 86
 Tréanna, Yvon de, II, 86n, 222
 Tréfléz (29), II, 40n
 Tréglamus (22), II, 50n
 Trégor (22), II, 294n
 Tréguier (22), II, 60n, 124n, 169n, 320bn, IV, 100
 Tréguier, cathédrale Saint-Tugdual, II, 257
 Tréguier, chapelle Saint-Yves, II, 170, 257, 315
 Tréguier, évêché de, II, 87
 Tréguier, scolastique de, v. Hongrie
 Tregontflech, Henry, rec. de La Roche-Derrien, II, 50
 Trémédern, Charles, s. de, II, 46
 Trémédern, Jean de, II, 6
 Trémédern, Jeanne Tournemine du Plessis, d. de, II, 46
 Trémédern, Jeanne de, II, 46n
 Trémédern, Robert, s. de, II, 46n
 Tremelo, Guillaume, queu de Pierre de Bretagne, II, 110
 Trésiguidy/Tréziguidy, Amice de Kergorlay, d. de, II, 191n
- Trésiguidy, Jean de Quimerc'h, s. de, II, 191
 Tréveznou, Marie de, II, 92n
 Tromelin, Jean, « tenour » de la chapelle, II, 128
 Tromelin, Pierre de, bouteiller du duc, II, 195, IV, 44
 Troussier, Jean, procureur de Bretagne-Gallo, II, 121a ; comme sénéchal de Lamballe, II, 213, 240
 Tyvarlen, Alix, d. de, II, 96n ; v. aussi Rosmadec
- Ust, Jean d', II, 164, 247, 256 ; écuyer de chambre
 Uzel (22), II, 229n
- Validire, Jean, év. de Saint-Pol-de-Léon et de Vannes, II, 208n, IV, 134 ; comme confesseur du duc, IV, 5 ; v. aussi Saint-Léon, frère Jean de
 Vannes (56), II, 4, 93, 97b, 165n, 166n, 183, 197n, 257n, 320a, IV, 123
 Vannes, capitaine de, II, 174n, 316an, III, 13n
 Vannes, château de l'Hermine, IV, 140
 Vannes, chapelle de Saint-Vincent, II, 257
 Vannes, église Saint-Pierre, choristes de, II, 259
 Vannes, évêché de, II, 73, 81, 306n
 Vannes, monnaie de, II, 68, III, 1
 Vannes, Notre-Dame-de-Bondon, v. Bondon
 Vannes/Vennes, Jean de, valet de chambre, II, 309
 Varades, Jean, maître des monnaies de Bretagne, II, 70
 Varvic, v. Warwick
 Vaudrey/Vaudrif, Philibert de, IV, 130
 Vendel, Guillaume, rec. de Hédé, II, 97ac
 vénerie et fauconnerie ducales, II, 144-146
 Vertuz, Notre-Dame de, v. Sorinières
 Villaudren, Jean, homme d'armes, II, 184
 Villemois, Guillaume, archer, II, 292
 Villevoisin, sgie de, II, 77n
 vin de Lieppe, II, 98, 268, 272, III, 10
 Vitré, d. de, IV, 136, 144, 146
 Vitré, s. de, v. Laval
 Volvire, Nicholas, s. de, IV, 34n ; v. aussi Ruffec
 Vouvantes (44), v. Saint-Julien-de-
- Warwick, Richard Beauchamp, comte de, IV, 87n, 90
- Yolande d'Anjou, comtesse de Montfort, IV, 57n
 Yolande d'Aragon, reine de Sicile, II, 159, 164n
 Yves [Hélori], saint, II, 60n, 169, 315, IV, 147n
- Zélande, III, 16

Résumé

Aucun compte original de trésorier et receveur général du duché de Bretagne de la fin du Moyen Âge n'a survécu jusqu'à aujourd'hui. Depuis le XVIII^e siècle, les historiens du duché se sont appuyés principalement sur les courts extraits et les résumés établis par Gui Alexis Lobineau et ses collègues mauristes, d'après les originaux alors conservés à la chambre des comptes de Bretagne ; ces notes ont été imparfaitement publiées dans le second tome de l'*Histoire de Bretagne* (1707). La présente édition critique, fondée sur la découverte de quelques feuillets originaux et une transcription complète des notes de Lobineau, rassemble pour la première fois toutes les sources connues des comptes de Jean Droniou, trésorier et receveur général de 1420 à 1429, dont la carrière est aussi brièvement retracée dans l'introduction.

Abstract

No complete set of accounts drawn up by any late medieval Breton treasurer and receiver general has survived to the present. For three hundred years, historians of the duchy have largely relied on brief extracts or summaries made from the originals then in the Chambre des Comptes de Bretagne by dom Gui Alexis Lobineau and his colleagues, notes which were incompletely published in the second volume of his *Histoire de Bretagne* (1707). This critical edition, based on the discovery of a few original folios, together with a full transcription of the notes made by Lobineau, makes available all known evidence for the accounts of Jean Droniou, treasurer and receiver general, 1420-1429, whose career is briefly surveyed in the introduction.

Diverradur

N'eus roud ebed ken eus kaieroù-kont graet gant teñzorerien ha resseverien meur eus dukelezh Breizh e fin ar Grenn-Amzer. Adaleg an xviii^eved kantved e labour an istorourien dreist-oll diwar pennadoù berr pe diverradennoù bet graet gant Gui Alexis Lobineau ha mauristed all o doa labouret diwar ar c'haieroù orin, miret e kambr ar c'hontchoù eus Breizh. Embannet fall awalc'h oa bet an notennoù-mañ e-barzh an eil levrenn eus *Histoire de Bretagne* (1707). Ewid ar wech kentañ e c'heller kavoud titour, e berr gomzoù, diwar-benn buhez Jean Droniou, bet teñzorer ha ressever meur etre 1420 ha 1429, ha toud an dielloù anavezet eus e gontchoù, e-barzh an embannadur-kritik-mañ savet diwar un neubeud follennoù orin bet adkavet newez zo ha diwar oll notennoù Lobineau bet adskrivet ennañ.

Les offices prééminenciers dans le cadre du couronnement ducal et de l'ouverture des états : l'exemple breton

par Bertrand Yeurc'h

Après les premières entrées épiscopales en Bretagne¹, nous continuons ici d'explorer le rôle de certains protagonistes nobles lors des cérémonies d'investiture. Les protocoles des couronnements ducaux et des ouvertures des états nous ont semblé assez proches pour que nous les étudions ensemble. Nous commencerons par un récolement des sources pour les premières entrées et couronnements ducaux à Rennes, pour lesquelles nous disposons déjà de solides études comparatives² et spécifiquement bretonnes³. Nous tenterons ensuite une étude comparative en y intégrant les ouvertures des états.

-
1. B. YEURC'H, « Les premières entrées épiscopales en Bretagne ducale », *Britannia Monastica* 16, 2012, p. 93-161.
 2. H. HOFFMANN, « Französische Fürstenweihen des Hochmittelalters », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. XVIII, 1962, p. 92-119 (p. 110-113), et G. PÉPIN, « Les couronnements et les investitures des ducs d'Aquitaine (XI^e-XII^e siècle) », *Francia*, t. 36, 2009, p. 35-65, pour une comparaison entre les entrées princières aquitaines, normandes et bretonnes.
 3. M. JONES, « "En son habit royal" : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Âge », *Between France and England*, Aldershot, 2003, p. 253-278 (p. 264-269) ; M. WARNER, « Des Hermines et Fleurs de Lys : l'importance politique de l'entrée municipale bretonne (1491-1532) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. CXXXI, 1996, p. 87-105. Pour un récolement des manuscrits, éditions et études des couronnements de Jean V, Anne et François, dauphin de France, voir F. FÉRY-HUE, « Le cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne au XV^e siècle », dans *Missel pontifical, XV^e siècle. Cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne*, Rennes, 2001, p. 45. La dernière étude en date est celle de M. JONES, « The rituals and significance of ducal civic entries in late medieval Brittany », *Journal of Medieval History*, t. 29, 2003, p. 287-314 ; version raccourcie (sans annexe) en français dans ID., « Les cérémonies et rituels ducaux sous Jean IV et la maison de Montfort », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 2006, p. 75-84.

Les couronnements ducaux et les premières entrées dans Rennes

Les premières mentions des insignes de la principauté bretonne nous viennent de la *Chronique de Nantes* et des *Annales de Saint-Bertin*. Le pape Léon IV aurait accordé en 847 à « Nominoé d'être fait duc des Bretons et de porter le cercle d'or comme les autres ducs les jours de fête⁴ », et il aurait été « oint » à Dol⁵. En 851, Érispoé, avec l'assentiment de Charles le Chauve, reçut les habits royaux⁶. En 857, Salomon assassina Érispoé et « lui arracha la couronne qu'il imposa à sa tête⁷ ». En 868, Salomon reçut de Charles le Chauve, par les mains de son chambellan Engelran, « une couronne ornée d'or et de pierres précieuses et toutes les parures à l'usage de la royauté⁸ ».

La première mention d'un couronnement breton à Rennes date de 988. D'après le chroniqueur Raoul Glaber, Conan I^{er} « montra plus d'insolence encore que tous les autres princes de sa nation : en effet, ayant reçu à la manière royale le diadème, il exerça un pouvoir tyrannique sur son petit peuple, dans ce territoire retiré⁹ ». Ce passage semble montrer qu'il y a eu une cérémonie et qu'elle est, aux yeux du chroniqueur, inédite et illégitime. D'après ce que nous savons des couronnements royaux bretons, Raoul Glaber nous apporterait la preuve d'une réactivation d'un usage interrompu par les invasions scandinaves. Guilhem Pépin y voit plutôt une légitimation « des droits contestables sur un espace donné. Une volonté d'autonomie vis-à-vis de la royauté jouait sans doute un rôle non négligeable¹⁰ ».

La mention suivante ne fait pas explicitement référence à un couronnement, mais relate que, lorsque « Conan [II] fut élevé comme prince sur tout le royaume de Bretagne » en 1047 à Rennes, Main, évêque du lieu, fit un sermon au peuple à l'occasion duquel il rendit « honneur à notre prince terrestre, et aussi à notre prince céleste¹¹ ». Bien qu'il ne soit pas fait non plus mention de

4. R. MERLET, *La Chronique de Nantes (570 environ-1049)*, Paris, 1896, p. 36 : *Nomenio concessit ut dux super populum Britanniae fieret, et circulum aureum, sicut alii duces, in festis diebus deferret.*

5. ID., *ibid.*, p. 39 : *apud hoc monasterium Doli convocans, se regem irreverenter inungere fecit* (« il assembla [les prélats] au monastère de Dol où il se fit sans scrupule oindre en roi »).

6. C. DEHAISNES, *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast suivies de fragments d'une chronique inédite*, Paris, 1871, p. 77 : *regalibus indumentis.*

7. R. MERLET, *La Chronique de Nantes...*, *op. cit.*, p. 50 : *arripiensque coronam capiti suo imposuit.*

8. C. DEHAISNES, *Les Annales de Saint-Bertin...*, *op. cit.*, p. 183 : *corona auro et gemmis ornata, sed et cum omni paramento regio cultu exculto.*

9. Raoul GLABER, *Raoul Glaber : les cinq livres de ses histoires (900-1044)*, M. Prou (éd.), Paris, 1886, p. 31 : *ac demum insolentior ceteris suae gentis principibus cepit existere. Nam more regio imposito sibi diademate, in sui anguli popello plurimam inconsulte exercuit tyrannidem.*

10. G. PÉPIN, « Les couronnements... », art. cité, p. 52-53.

11. A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, acte CCXCIV, p. 243-244 : *Elevato Conano principe super omne regnum Britanniae, dum episcopus Mainus sermonem faceret ad populum, inter cetera dixit : « Honoravimus hodie principem terrenum, honoremus et celestem [...] ». Facta sunt haec in Redonensi civitate coram Conano comite, in die qua*

couronnement, il nous semble que la réception solennelle organisée par le roi Henri II pour son fils Geoffroy en mai 1169 dans la cathédrale de Rennes, où il fut accueilli par le clergé et où il reçut l'hommage des barons bretons, s'apparente à une investiture ducale¹². Jean Dunbabin place l'accession de Geoffroy au trône breton en 1180, occasion pour Chrétien de Troyes d'écrire *Érec et Énide*¹³. La première occurrence d'un serment de protéger l'Église se trouve dans une lettre du pape Honorius III à Pierre Mauclerc, datée du 28 juin 1218, faisant référence à la cérémonie de 1213¹⁴.

Son fils, Jean I^{er} le Roux, est couronné à Rennes le 18 novembre 1237, portant, comme c'est la coutume (*ut moris est*), les insignes (épée et bannière) bénits sur l'autel de la cathédrale. Ainsi armé, il refusa de prêter le serment de défendre les libertés de l'Église. Furent présents à cette cérémonie Jean, évêque de Rennes, Robert, évêque de Nantes, l'évêque de Dol, Cadioc, évêque de Vannes, Geoffroy, évêque de Saint-Malo, Rainaud, évêque de Cornouaille, Philippe, évêque de Saint-Brieuc, et Derien, évêque de Léon. Les témoins laïcs cités sont Guihomarch, vicomte de Léon, son fils Hervé, Alain, vicomte de Rohan, Henri d'Avaugour, comte de Goëlo, André de Vitré, Alain, fils de Conan d'Avaugour, Hervé de Léon, seigneur de Noyon, « desquels ledit Jean print les hommages et les serments accoustumez¹⁵ ». Cette dernière liste pose deux problèmes. Les Hervéides de Léon n'ont possédé

comes factus est. Courson date cet acte de 1048, mais H. GUILLOTET, « Répertoire chronologique », dans *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOTET, B. TANGUY (éd.), 2 vol., Rennes, 1998-2004, t. I, p. 71-78 (p. 77), le date de 1047, en précisant qu'il s'agit d'un texte interpolé.

12. ROBERT DE TORIGNI, *Chronique, suivie de divers opuscules historiques*, L. DELISLE (éd.), Rouen, 1872, t. II, p. 13 : *Gaufridus filius regis Anglorum mense Maio venit Redonis ; et Stephanus Redonensis et Autbertus Aletensis episcopi, et Robertus abbas de Monte Sancti Michaelis, et aliae religiosae personnae receperunt eum cum summa veneratione in ecclesia Sancti Petri. Ibi accepit hominia baronum Britanniae* (« Geoffroy, fils du roi d'Angleterre, vint à Rennes au mois de mai ; Étienne et Aubert, évêques de Rennes et d'Alet, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, et d'autres gens d'Église le reçurent avec le plus grand respect dans l'église Saint-Pierre. C'est là qu'il reçut les hommages des barons de Bretagne »).

13. J. DUNBABIN, *France in the Making : 843-1180*, Oxford, 1985, p. 348.

14. P. PRESSUTTI, *Regesta Honorii papae III*, Rome, 1888, n° 1482.

15. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. P. D'HOZIER, 1638, p. 234 : *otaves de Saint Martin d'yver*. Pour la liste des témoins : *Jean, evesque d'icelle cité [Rennes], qui avoit succédé à Josselin, l'evesque de Dol, Robert, evesque de Nantes, Cadiocus, evesque de Vennes, Geffroy, evesque de Saint Maclou, Ranuoul, evesque de Cornuaille, Philippe, evesque de Saint Brieuc, et Derien, evesque de Léon ; Guihomar, vicomte de Léon, Hervé de Léon le jeune, son fils, Allain, vicomte de Rohan, Henry d'Avaugour, comte de Goetlo, André de Vitré, Allain, fils Conan d'Avaugour, Hervé de Léon, seigneur de Noyon*. P.-H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 915, bref du pape Grégoire IX à la suite de la plainte des évêques bretons : *Nobilis vir Johannes, comes Britanniae, qui de novo comitatum hujusmodi est adeptus, licet insignia ducatus Britanniae, videlicet gladium et vexillum, ut moris est, receperit de altari ecclesiae Redonensis, tamen juramentum, quod comites Britanniae qui fuere pro tempore in receptione dictorum insignium praestiterunt, de tuenda ecclesiastica libertate, non absque episcoporum Britanniae et ecclesiarum suarum praepjudicia manifesto, exhibere nolit, licet super hoc fuerit requisitus*.

Noyon-sur-Andelle¹⁶ qu'après le mariage d'Hervé IV avec Mahaut de Poissy, héritière de cette terre. Or l'étude la plus récente les concernant¹⁷ attribue la titulature « Hervé de Léon, seigneur de Noyon » à Hervé III, à cause du trop jeune âge qu'aurait eu Hervé IV en 1237. De plus, « Conan d'Avaugour » ne peut être que Conan dit de Pordic¹⁸, fils d'Henri d'Avaugour, comte de Goëlo. Cette mention d'Alain, fils de Conan, est la seule que nous connaissions, alors que la descendance de Conan est assez bien connue par ailleurs grâce au cartulaire de Beauport. Qu'elle ait été créée ou plutôt copiée par Le Baud, cette liste nous semble donc apocryphe.

La première description détaillée de la cérémonie est donnée par le *Chronicon Briocense* à l'occasion de l'avènement de Jean V, le mercredi 23 mars 1400 ou le 22 mars 1401¹⁹. Comme l'a rappelé Michael Jones, cette chronique « ressemble à bien des égards à un *compendium* de documents plutôt qu'à une histoire finie ». Il a proposé d'identifier son auteur avec Hervé Le Grant, garde des archives ducales. André-Yves Bourgès admet la possibilité de sa participation, mais plutôt dans un cadre collectif où Jean de Langouesnou, abbé de Landévennec, et Guillaume Yaes, chanoine de Saint-Brieuc, auraient pu aussi être contributeurs²⁰. Son intérêt tient au fait qu'elle est écrite par « quelqu'un qui en fut témoin et qui eut accès à une copie de la liturgie utilisée à cette occasion²¹ ». En effet, les transcriptions de Lobineau et de Morice (similaires, à quelques mots près²²), sont composées de deux parties. La première, en latin, est une description de la cérémonie, avec mention de témoins laïcs, qu'aurait pu écrire Hervé Le Grant. La seconde est un cérémonial à l'usage du chapitre rennais en français et en latin, qui règle les paroles et gestes de l'évêque (ou du chanoine le remplaçant), ainsi que les prérogatives du plus ancien chanoine. Ces deux documents sont souvent redondants, mais se complètent parfois. Nous les appellerons ci-dessous respectivement « récit » et « cérémonial ». Il faut les étudier séparément car ils sont de nature différente et ils n'ont pas la même qualité documentaire.

16. Aujourd'hui Charleval, Eure.

17. P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312 (p. 289).

18. S. MORIN, *Trégor, Goëlo, Penthievre : le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2010, p. 223.

19. Pour la datation, voir M. JONES, « "En son habit royal..." », art. cité, p. 265, note 46, qui fixe la date de l'entrée au mardi 22 mars 1401.

20. A.-Y. BOURGÈS, « À propos du *Chronicon Briocense* », *La lettre des Amis du Turnegouet*, n° 2, mars 2007, p. 8-9.

21. M. JONES, *Le Premier Inventaire du trésor des chartes des ducs de Bretagne, 1395 : Hervé Le Grant et les origines du Chronicon Briocense*, Rennes, 2007, p. 76-77.

22. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., t. II, col. 872-874, et P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 80-82 ; exemples de variantes : *Galice/Gallice, et nocte/et in nocte, potentissime/potentisme, ensuyvant/ensuyvant*.

Le récit latin semble assez sincère. Par contre, le cérémonial « crée l'impression d'un texte tronqué, bouleversé, et engendre un sentiment de malaise²³ ». Ses formes dialectales – *Bretaigne, aultier* et *S. Pere* – « ne peuvent être antérieur[e]s au XV^e siècle » et renforcent la présomption d'une origine rennaise. Connaissant le patriotisme breton de la chronique, la référence aux *mathibernos* dénote plutôt une volonté d'archaïser le texte²⁴ qu'un reliquat d'un antique cérémonial. Comme l'a montré Françoise Féry-Hue, l'auteur de ce passage ne se contente pas de ces quelques retouches. Il omet le passage du couronnement, ce qui aurait pour but de « renforcer la "singularité" bretonne, [en] privilégiant la remise de l'épée qui consacre le *dux*, le chef de guerre, le compilateur breton rappelle au nouveau duc [...] l'obligation de défendre, par l'épée, l'indépendance du duché ». Il est aussi sûrement l'auteur de « trois additions textuelles [...] qui, sous couvert de préciser le contenu des deux serments, en affadissent le sens, mais étoffent un peu le cérémonial "raccourci"²⁵ ». Il faut donc lire le cérémonial avec prudence.

D'après le récit, avant la cérémonie, Jean V fut fait chevalier par Olivier de Clisson, ancien connétable de France, puis il fit à son tour chevaliers ses frères Arthur et Gilles. Après la cérémonie, le duc et sa cour se rendirent à cheval à la cohue de Rennes, pour participer à un banquet. D'après le cérémonial, la messe eut lieu après matines et prime. Le duc, après la procession autour de la cathédrale, revient à l'autel pour y faire une offrande.

Le couronnement de François I^{er} en 1442 est décrit par de nombreux historiens. Lobineau et Morice²⁶ citent d'Argentré et Le Baud. Ce dernier, dans la seconde version de sa chronique, ne donne qu'une liste des nobles, évêques et abbés présents, en précisant que les réjouissances durèrent « huit jours entiers en festes et esbats²⁷ ». D'Argentré est plus prolixe sur le déroulement de la cérémonie²⁸. Bouchart propose une liste de témoins encore plus longue ainsi qu'une description de la cérémonie²⁹. Or, nous savons que l'une de ses principales sources, qu'il ne cite jamais, est la première édition des chroniques de Le Baud. C'est, en l'occurrence, celle qui est utilisée, à l'exception de quelques amplifications qui lui sont propres (listes de témoins et fin de la cérémonie³⁰). Nous savons aussi que d'Argentré recueillit les papiers de son

23. F. FÉRY-HUE, « Le cérémonial... », art. cité, p. 37-39.

24. M. JONES, « "En son habit royal"... », art. cité, p. 267, note 56.

25. F. FÉRY-HUE, « Le cérémonial... », art. cité, p. 39.

26. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, op. cit., t. I, p. 621-622 ; P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, 2 vol., t. II, p. 2.

27. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne ...*, op. cit., p. 489-490.

28. B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes, et princes d'icelle...*, Rennes, 1668, p. 554-555.

29. Alain BOUCHART, *Grandes Croniques de Bretagne*, M.-L. AUGER, G. JEANNEAU (éd.), Paris, 1986-1998, 3 vol., t. II, chap. CCVI.

30. ID., *ibid.*, t. II, chap. CCVI, 4, 5 et 13.

grand-oncle Le Baud. La comparaison des passages donnés par Bouchart et d'Argentré montre qu'ils ont tous deux utilisé la même source qu'ils paraphrasent : la première édition des chroniques de Le Baud restée manuscrite, excepté les quatre premiers chapitres³¹. On comprend mieux ainsi la source de la composition des deux miniatures de couronnement incluses dans le premier manuscrit de Le Baud étudiées récemment (Arthur et François I^{er})³². Ces miniatures illustrent le texte contenu dans le manuscrit de Le Baud, Bouchart n'en est pas la source. Le Baud, sans avoir été un témoin oculaire de ce couronnement, est un historien contemporain des événements. Sa description, qu'il tient probablement d'une personne de la génération de ses parents, semble sincère. Pour lui, comme pour Bouchart, le futur duc entra dans Rennes le 8 décembre, et fut couronné le lendemain. Seul d'Argentré adopte une autre chronologie, faisant le duc loger à l'abbaye Saint-Melaine le 2 décembre, entrer dans la ville le 3, et plaçant le couronnement le 4. Nous retenons le 9 décembre 1442 pour le couronnement, car cette date est attestée par les deux versions des chroniques de Le Baud.

Le texte de d'Argentré comporte deux additions qui tendent à marquer l'antiquité de la cérémonie : « comme il est accoustumé d'ancienneté » et « [certaines oraisons et prières] qu'ils gardent écrites en cette eglise³³ », cette dernière étant confirmée par ce que nous savons du cérémonial suivi en 1401. Les additions de Bouchart sont de l'ordre du détail et cherchent à magnifier la cérémonie : « riche », « moult richement couvert », « moult triumpphant », « moult honorables ».

D'Argentré aussi bien que Bouchart donnent comme « cheffz d'office [...] le chancelier, le sieur de Montafilant, mareschal, le vicomte du Fou, admiral ». Or aucun seigneur de Montafilant n'a été maréchal de Bretagne. À cette époque, la terre de Montafilant était détenue par les Dinan. Or le seul représentant de cette famille qui ait été maréchal (de 1418 à 1420) est Bertrand, seigneur des Huguetières. Le maréchal de Bretagne en 1442 était Jean, seigneur de Montauban. Seule cette entrée a laissé la trace du service d'un échanson du duc, en la personne de Jean de Saint-Paul, futur auteur de chroniques des ducs de Bretagne³⁴. Il reçut pour son service une coupe d'argent³⁵.

31. P. LE BAUD, *Croniques et ystoires des Bretons*, éd. C. DE LA LANDE DE CALAN, Nantes, 1907-1922, 4 vol.

32. L. BLANCHEVOY, D. PICHOT, « Couronnement ducal, couronnement royal : étude de deux miniatures du XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 2008, p. 137-156.

33. B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 554-555.

34. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II*, Nantes, 1881.

35. M. JONES, « "En son habit royal"... », art. cité, p. 265, note 44 : mandement à Jean Mauléon, d'après Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1113.

Nous avons peu de sources pour les trois ducs suivants. À part une courte liste de témoins³⁶, nous ne savons rien du couronnement de Pierre II, sauf la date de son entrée à Rennes, qu'un compte ducal situe le 23 octobre 1450³⁷. Malgré l'œuvre de son biographe³⁸, nous n'avons pas plus d'information sur l'avènement de son successeur, Arthur III, lors de la fête de Toussaint 1457. Le peu d'informations qu'il donne sur les personnes présentes est contredit par le témoignage de Jean de Rostrenen au sujet du vicomte de Rohan. Alors que Gruel l'indique comme présent, Rostrenen dit que Rohan « estoit malade au chasteau de la Cheze³⁹ » et fut remplacé par son procureur, le sire de Guémené, pour recevoir le serment du duc sur les libertés des barons et nobles bretons. François II arriva le 2 février 1459 à l'abbaye Saint-Melaine, fit son entrée le lendemain⁴⁰ et fut donc couronné le dimanche 4 février. Les témoins cités par Bouchart⁴¹ sont de son invention et repris de l'entrée qu'il donne de son prédécesseur.

Le cérémonial conservé dans le missel pontifical de Michel Guibé, évêque de Rennes (1482-1502), récemment publié en fac-similé⁴², a très certainement été utilisé lors du couronnement d'Anne. Après un passage à l'abbaye Saint-Melaine, elle fit son entrée par la porte Mordelaise et fut couronnée le lendemain, le 10 février 1489⁴³. Nous savons par ailleurs que l'épée ducale intervenait dans la cérémonie car un compte mentionne la housse la recouvrant⁴⁴. Le contexte de guerre explique que nous ne disposions pas de renseignements sur la première entrée, qui fut reportée à l'été 1505, pour être annulée *in extremis*⁴⁵.

Selon Couffon de Kerdellec'h, qui ne cite pas de source, François de Saint-Amadour, tuteur de Thomas IV de Québriac, seigneur de Brécé, aurait obtenu un mandement du roi François I^{er} « portant que l'entrée qu'a faite le roi et duc dans la ville de Rennes [le 9 octobre 1518] ne préjudiciera audit Saint-Amadour, audit nom, ni à ses demandes pétitoires et possessoires de ser-

36. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne* ..., *op. cit.*, p. 521.

37. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire*..., *op. cit.*, t. II, col. 1722-1723. Nous devons cette référence à l'amabilité de M. Jones.

38. G. GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, Paris, 1890, p. 223-224.

39. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire*..., *op. cit.*, t. II, supplément aux *Preuves*, p. CCXVII.

40. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne* ..., *op. cit.*, p. 536.

41. Alain BOUCHART, *Grandes Croniques*..., *op. cit.*, t. II, chap. CCXXV, et t. III, p. 269.

42. *Missel*..., *op. cit.*

43. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 566.

44. H. DE BERRANGER, « Fragments de comptes de la maison ducale de Bretagne, XV^e-XVI^e siècles », *Comité des travaux historiques et scientifique, Bulletin philologique et d'histoire*, 1951-1952, p. 89-94 (p. 92).

45. M. JONES, « The rituals... », art. cité, qui publie en annexe une édition des préparatifs de l'entrée.

vice en l'office de grand écuyer, de porter l'épée et le chapeau ducal des rois, ducs et princes de Bretagne, et que le cheval que lesdits princes chevauchent lorsqu'ils font leur entrée dans la ville de Rennes, lui appartiendra⁴⁶ ». Nous savons par ailleurs que la municipalité rennaise avait pour l'occasion vu les choses en grand⁴⁷.

Le récit de l'entrée et du couronnement du dernier duc, François, dauphin de France, le 14 août 1532, est bien documenté et a déjà été étudié⁴⁸. Nous disposons de quatre types de sources : le manuscrit de Michel Champion⁴⁹, procureur des bourgeois de Rennes, le registre capitulaire de la cathédrale⁵⁰, les archives municipales de Rennes (comptes des miseurs et autres pièces comptables⁵¹) et ce qu'en dit d'Argentré. Comme s'en est aperçu Morice⁵², d'Argentré n'est pas d'accord avec Champion (qui ne mentionne pas Rohan) en ce qui concerne la personne qui reçut, devant la porte de la ville, le serment du futur duc de maintenir les privilèges de « la noblesse, [des] villes et [du] commun peuple⁵³ ». Or d'Argentré, à part quelques détails, tel que l'élévation de son père au rang de chevalier par le duc, ne relate pas le couronnement de 1532, mais « l'ancienne forme que nous descrivons icy⁵⁴ ». Nous ne nous appuierons donc pas sur cette source pour étudier le couronnement de 1532. Les délibérations municipales étant perdues, les archives rennaises ne nous éclairent que sur des points de détails. Le cérémonial ne diffère pas de celui suivi lors du précédent couronnement. Françoise Féry-Hue en a décrit les différences textuelles⁵⁵. Morice, dans son édition raccourcie du manuscrit de

46. A. DE COUFFON DE KERDELLEC'H, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, Nantes, 1877-1878, 2 vol., t. I, p. 454.

47. B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. V, Rennes, 1913, p. 8, note 1.

48. A.-M. LECOQ, *François I^{er} imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, 1987, p. 257-269 ; P. HAMON, « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », dans A. PIC, G. PROVOST, *Yves Mahyeuc, 1462-1541 : Rennes en Renaissance*, Rennes, 2010, p. 325-342.

49. Bibl. nat. France, ms. fr. 11533, f° 2 v°-23 (cérémonial, f° 18-22 v°).

50. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 200/1, f° 112-113, publié dans G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, col. 1602-1604.

51. Arch. mun. Rennes, AA 6 et CC 884-886/1.

52. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 254, note a.

53. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 1004.

54. A.-M. LECOQ, *François I^{er} imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, 1987, p. 257-269 ; P. HAMON, « Rennes, 1532 : le dernier couronnement ducal », dans A. PIC, G. PROVOST, *Yves Mahyeuc, 1462-1541 : Rennes en Renaissance*, Rennes, 2010, p. 325-342.

55. F. FÉRY-HUE, « Le cérémonial... », art. cité, p. 37 : remplacement systématique de l'expression « cercle ducal » par « couronne », « N. » par le prénom du duc, et l'adverbe « ducaliter » par « regaliter ».

Champion, ajoute quelques détails sur les protagonistes⁵⁶. La transcription des passages omis dans Morice par La Bigne-Villeneuve⁵⁷ n'est pas, comme il est dit dans son introduction, inédite. Seuls les vers bretons le sont car l'intégralité du manuscrit avait déjà été publiée en 1643 par Coste, qui a fait suivre son édition d'un court armorial des seigneurs bretons⁵⁸. Le récit de Champion est très détaillé et intègre la description des festivités relatives à la première entrée du duc, mais nous ne nous focaliserons que sur la cérémonie de couronnement proprement dite. Nous renvoyons donc le lecteur au récent article de Philippe Hamon pour le contexte et la première entrée⁵⁹. Le registre capitulaire est un récit des événements partiel, mais intéressant car il donne un autre point de vue que celui de Champion, qui est la version officielle dont nous connaissons même la rémunération (16 livres 5 sous)⁶⁰.

Cette cérémonie n'est pas à mettre sur le même plan que les couronnements précédents car elle a été orchestrée par la monarchie. Le futur duc est surtout dauphin de France. Il est constamment entouré de deux chaperons, le marquis du Pont⁶¹ et le cardinal de Gramont. Ce dernier répond pour lui lors du premier serment à la porte de la ville⁶². La tradition est respectée ainsi qu'en témoignent les insignes que sont l'épée et la couronne, le serment de maintenir les privilèges des corps constitués (Église et noblesse), la présence des quatre bacheliers pour porter le dais ou celle du grand écuyer porteur de l'épée. Mais, grâce au registre capitulaire, nous savons que les détenteurs des offices prééminenciers ont bataillé la veille de la cérémonie pour défendre leurs prérogatives et qu'un recours aux anciennes réceptions a été nécessaire⁶³. Dans certains cas un compromis a été négocié entre les membres de l'entourage du dauphin et les nobles bretons officiant traditionnellement en telle occasion. Le marquis du Pont partage avec le sire de Guémené, « pour

56. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 1001-1010, les ajouts sont indiqués en italiques : ajout de prénom (*Thomas*, sire de Québriac), changement de patronyme (*Alain de Tiouvarlen*, seigneur de la terre de Molac), nom de seigneurie (*sieur de la Muce-Chauvin*).

57. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Extrait d'une relation manuscrite de l'entrée et couronnement du duc François III de ce nom en la ville de Rennes, capitale du duché de Bretagne, 1532 », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XIV, 1890, p. 307-320.

58. H. DE COSTE, *Les Éloges de nos rois et des enfants de France ...*, Paris, 1643, transcription p. 408-424, suivie par une *Annotation sur l'entrée de François, dauphin, à Rennes, 1532*, p. 425-428.

59. P. HAMON, « Rennes, 1532 ... », art. cité.

60. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Extrait ... », art. cité, p. 308.

61. Gabriel de Gramont, maître des suppliques du roi François I^{er}, oncle par alliance de Françoise de Foix, concubine du roi ; François, marquis du Pont-à-Mousson, fils aîné du duc de Lorraine.

62. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, col. 1603 : « il jure garder ce que ses predecesseurs princes ont fait ».

63. P. HAMON, « Rennes, 1532... », art. cité, p. 330, note 20 : *fuerunt in magna anxietate*. Ce passage n'a pas été publié par G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, col. 1602 : *librum capituli in quo continentur antique receptiones*.

cette fois seulement [et] sans déroger au droit », l'office qui consistait à tenir et garder le cercle ducal durant la cérémonie. Ne reste à Guémené que la garde du cercle sur « un carreau de drap d'or ». Bien que l'office ait disparu, Avaugour porte le bâton de maréchal. Peut-être est-ce parce qu'il est le descendant direct du dernier maréchal de Bretagne, François, baron d'Avaugour. Le vicomte de Rohan ne reçoit pas le serment du futur duc de sauvegarder les libertés de la noblesse et du peuple, c'est le gouverneur et lieutenant général du roi en Bretagne qui s'en charge⁶⁴.

D'autres aspects de la cérémonie sont totalement nouveaux, ce qui ne manque pas de générer des frictions. Ainsi ce n'est pas le grand écuyer qui reçoit le coursier du duc, mais La Roque, « qui s'en saisit diligemment » : il s'agit de Doret de La Roque, sieur de l'Épine-Guen, écuyer de la grande écurie du roi, capitaine de Vannes, marié à la fille de Thomas d'Estuer, échanson d'Anne de Bretagne⁶⁵. Il est par ailleurs fait chevalier par le duc à ce même couronnement. De même, les quatre bannerets ne peuvent pas se partager le dais ducal, qui revint « par force et dérompu » aux laquais du dauphin. Claude de Villeblanche, seigneur de Broons, est en charge du « carreau de drap d'or » qu'utilisa le duc pour s'agenouiller. Plus symboliquement, la porte Mordelaise tournée vers l'intérieur de la Bretagne est délaissée au profit de la porte aux Foulons, ce qui permet de rallonger le parcours jusqu'à la cathédrale et donc de développer le faste lié à la première entrée. Pour bien montrer le caractère quelque peu factice de cette cérémonie destinée à faire passer une révolution politique, il faut dire quelques mots sur l'utilisation du sceptre, que Châteaubriant « prit [...] de la main du duc ». Est-ce une nouveauté ? Si nous nous référons aux chroniques de Bouchart, publiées pour la première fois en 1514, qui contiennent un bois gravé représentant le duc « dans sa fonction de justicier, assis sur un trône élevé, en habit royal, pourvu de tous les attributs du pouvoir – couronne, sceptre, main de justice⁶⁶ », nous pourrions croire que non. Mais cette gravure est une figuration du procès-verbal apocryphe attribué au règne d'Alain Fergent dont la première occurrence apparaît dans le *Chronicon Briocense*⁶⁷. Cette représentation du sceptre n'est corroborée ni par le texte du procès-verbal, ni par les développements donnés

64. Jean de Laval, baron de Châteaubriant.

65. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. II, col. 1596 ; É. LORANT, J. FLOURY, *Montres générales et réformations des fouages de Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles : t. I, Évêché de Saint-Brieuc*, Rennes, 2003, n° 14 306 ; D. LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne au début des Temps modernes, 1491-1547 : étude d'un processus d'intégration au royaume de France*, Paris, 1997, p. 505 ; R. LA ROCQUE DE ROQUEBRUNE, « Roberval, sa généalogie, son père et le procès du maréchal de Gié, le portrait de Chantilly », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 9, n° 2, 1955, p. 157-175 (p. 162).

66. *La Bretagne au temps des ducs*, Abbaye de Daoulas, 1991, p. 75 et 84.

67. Pour une datation et une étude de l'origine de ce procès-verbal, voir B. YEURC'H, « Les barons aux états de Bretagne, du XIII^e siècle à la Révolution », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 309-327 (p. 315-317).

par Bouchart⁶⁸. Il ne s'agit donc que d'une vue d'artiste, et l'introduction du sceptre lors du couronnement du dauphin, en analogie avec d'autres cérémoniaux princiers européens, est bien une nouveauté. L'association de la charge de grand chambellan et la garde du sceptre ne fait donc pas partie, comme l'a avancé Philippe Hamon⁶⁹, des droits du grand chambellan breton. Pour la période ducale, l'hypothèse de l'utilisation du sceptre comme symbole de commandement et de protection doit être purement et simplement écartée, car en Bretagne c'est l'épée qui joue ce rôle. Dans ce qui suit, nous n'en ferons plus mention. La cérémonie de 1532 est donc une fête royale française maquillée à la bretonne pour faire passer en douceur la disparition effective du duché.

Étude comparative

Nous avons la chance de disposer de sources distinctes pour les couronnements de Jean V et de François, dauphin de France. Les différences observées, synthétisées dans le tableau 1, montrent qu'il faut relativiser la véracité des versions officielles (« cérémonial » et manuscrit Champion) et que seule une étude comparative des descriptions permet de saisir la problématique des couronnements ducaux bretons. Même si nous excluons les événements annexes, tels que les adoubements, les hommages des barons au duc et la messe, il reste de fortes différences dans le déroulement du protocole pour le second serment et même pour la remise de l'épée et de la couronne. Cela semble indiquer que le déroulement du cérémonial n'était pas figé et qu'il a constamment été remanié. Nous rejoignons sur ce point Guilhem Pépin, pour qui ces « cérémonies ont connu assez régulièrement des changements ou des adaptations par rapport à la cérémonie originelle⁷⁰ ». Cela n'exclut pas la possibilité que la forme des serments, prières et bénédiction soit restée stable. Nous retrouvons une mention concernant les serments prêtés par le duc à l'Église et à la noblesse dans un mémoire composé pour soutenir les prétentions du duc de Bretagne vis-à-vis du roi de France⁷¹. Les tableaux comparatifs proposés par Françoise Féry-Hue font ressortir quelques ressemblances entre les *ordines* breton, normand et aquitain, ces deux derniers étant bien plus anciens. « L'influence des *ordines* royaux français de 1200, de 1250 et de 1364 [...] paraît plus nette encore⁷² ». D'Argentré ne s'y est pas trompé en relevant fièrement que la cérémonie « est toute telle que celle du couronnement d'un roy fors l'unction⁷³ ».

68. Alain BOUCHART, *Grandes Croniques...*, t. II, p. 406-407.

69. P. HAMON, « Rennes, 1532... », art. cité, p. 329.-

70. G. PÉPIN, « Les couronnements... », art. cité, p. 54.

71. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 458.

72. F. FÉRY-HUE, « Le cérémonial ... », art. cité, p. 40-41.

73. B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 555.

	Jean V (1401)		François I ^{er} (1442)
	récit	cérémonial	
Séjour à l'abbaye Saint-Melaine			1
Rencontre devant une porte	1, Mordelaise		2, Mordelaise
Premiers serments	2, sur les reliques		3, sur les évangiles ; à l'évêque et au vicomte de Rohan
Veillée dans la cathédrale	3	3, devant l'autel de Saint-Pierre	4, dans une chambre
Repos à son logis			5
Procession jusqu'à la porte, puis au chœur de la cathédrale			6
Adoubement du duc	4, par O. de Clisson		13, par A. de Richemont
Adoubement par le prince	5		
Remise de l'épée	7	6	8
Couronnement	6		7
Second serment	5, sur les évangiles	w'	9
Prières de l'évêque	7		10
Procession et retour à la cathédrale, le duc clôt la marche, l'épée nue	9, dans la ville, le duc tenant l'épée	8, autour de la cathédrale, par la droite, le duc tenant l'épée	11, quatre bacheliers « portant le poisle »
Hommages des barons au duc			15
Messe	8	9	12
Repas	10		14

Tableau 1. – Déroulement chronologique des cérémonies connues en détail.
Les chiffres indiquent la place du rite concerné dans le déroulement de la cérémonie.

	Anne (1489)	François, dauphin (1532)	
		Champion	Registre capitulaire
Séjour à l'abbaye Saint-Melaine	1	1	
Rencontre devant une porte	2, Mordelaise	2, aux Foulons	
Premiers serments	3, sur les reliques	3, sur les reliques et les évangiles ; à l'évêque et au gouverneur	3, à l'évêque
Veillée dans la cathédrale	4	4, remplacée par une bénédiction aux vêpres	
Repos à son logis	5	5	
Procession jusqu'à la porte, puis au chœur de la cathédrale	6	7	6
Adoubement du duc			
Adoubement par le prince		13, le duc couronné 15, sans couronne	En deux temps, pendant la messe (12), puis 14
Remise de l'épée	7	8	8
Couronnement	8	9	9
Second serment	9, sur l'autel et les reliques	6	7
Prières de l'évêque	10	10	
Procession et retour à la cathédrale, le duc clôt la marche, l'épée nue	11, autour de la cathédrale, par la droite uniquement avec deux personnes sans épée	11, à l'intérieur de la cathédrale,	10, dans le chœur
Hommages des barons au duc	12	14, reporté à plus tard	13, reporté à plus tard
Messe	13	12	12
Repas		16	15

Tableau 1 (suite). – Déroulement chronologique des cérémonies connues en détail.

Les rares sources récolées permettent aussi de relever les mentions relatives aux insignes ducaux (tableau 2), dont plusieurs apparaissent une seule fois dans les textes (bannière, cothurnes). C'est une preuve supplémentaire de la plasticité de la cérémonie du couronnement breton ou parfois un effet de source. On connaît aussi une mention des « esprons dorez » du duc⁷⁴.

	988	1237	1401 (« récit » / cérémonial »)	1442	1489	1532
Épée		<i>gladium</i>	<i>ensem / gladium</i>	épée	épée	épée
Cercle ducal	<i>diademate</i>		<i>circulum aureum</i> (récit)	bonnet de velours pourpre fourré d'hermines et « tres-riche couronne d'or à hauts fleurons d'une égale hauteur »	cercle ducal	couronne ducale en or
Bannière		<i>vexillum</i>				
Habit royal			<i>vestimentis regalibus</i> (« récit »)	tunique de drap de pourpre fourrée d'hermines et manteau royal de même par- dessus		manteau de velours pourpre fourré d'hermines, ouvert sur les côtés, et collet d'hermines couvrant les épaules et l'estomac
Cothurnes			<i>calciatus</i> (récit)			
Dais				« poille »		« poisle »

Tableau 2. – Les insignes ducaux.

Bien que « les récits narratifs que nous connaissons aujourd'hui [soient] aussi à interpréter avec beaucoup de précaution puisqu'ils ne donnent jamais la liste complète de tous les *insignia* utilisés lors des cérémonies⁷⁵ », l'épée et le cercle/couronne sont les insignes les plus représentatifs du prince breton. La dénomination de l'insigne qui enserme la tête du duc est fluctuante,

74. B. YEURC'H, J.-L. DEUFFIC, « L'armorial breton du manuscrit l'Argentaye : édition commentée », *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXL, *Mémoires de l'année 2011*, p. 39-63 (p. 63).

75. G. PÉPIN, « Les couronnements... », art. cité, p. 54.

hésitant entre cercle et couronne⁷⁶. Les figurations des ducs optent pour la couronne dès la guerre de Succession, qu'il s'agisse de Charles de Blois ou de Jean IV⁷⁷. Les hauts fleurons mentionnés en 1442 indiquent bien la volonté d'en faire une couronne « royale ». La couronne utilisée en 1532 a été réalisée à Vannes ; l'or et la main-d'œuvre ont alors coûté 219 livres 9 sous tournois au trésor royal⁷⁸. L'aspect de l'épée ducale est décrit lors de l'ouverture des états de Vannes en 1462 : elle est dite « bien richement garnie d'or et de pierreries⁷⁹ ». Pour Guilhem Pépin, le contexte général européen tend à montrer que le cérémonial d'investiture princière autour de l'épée et de la bannière était chose courante au XI^e siècle, fait démontré pour l'Aquitaine et la Normandie⁸⁰. L'investiture bretonne autour de l'épée et de la bannière citées en 1237 pourrait alors remonter à ce siècle⁸¹.

La comparaison des premières entrées françaises et bretonnes est délicate car les descriptions de ces dernières donnent peu de détails avant celle de 1532, qui est, comme nous l'avons déjà indiqué, très spécifique car le duc était alors surtout dauphin de France. Malgré de nombreuses ressemblances comme la prestation de serments, la rencontre devant une porte avant le cortège dans la ville, l'utilisation d'un dais processional, nous notons quelques différences telles que l'absence de mention avant 1532 des mystères ou des tableaux vivants qui amplifient le degré de sophistication de la politisation de cet événement important de début de règne. Alors que les Français ont mis progressivement en place une véritable « fête-roi⁸² », les Bretons semblent plus sobres dans l'exaltation de leur duc.

Offices prééminenciers aux ouvertures des états, premières entrées et couronnements ducaux

Un des aspects de la cérémonie qui reste immuable est la distribution d'offices aux nobles (tableau 3). L'influence française se ressent nettement en 1532, lors du couronnement du dauphin⁸³. Tout comme dans les premières

76. Les lettres ducales de 1420 parlent de « cercle ou couronne ». Le procès-verbal des états de 1455 fait référence au « cercle et couronne », R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1442*, 5 vol., Nantes, 1889-1895, t. III, n° 1419 ; P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 1674.

77. J.-Y. COPY, « Du nouveau sur la couronne ducale bretonne : le témoignage des tombeaux », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 171-194 (annexe I).

78. P. MARICHAL, *Catalogue des actes de François I^{er}*, Paris, 1888, t. II, p. 184, n° 4757.

79. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 3.

80. G. PÉPIN, « Les couronnements... », art. cité.

81. Nous exprimons notre gratitude envers Guilhem Pépin, qui a bien voulu partager avec nous cette hypothèse.

82. B. GUENÉE, F. LEHOUX, *Les Entrées royales françaises : de 1328 à 1515*, Paris, 1968, p. 18.

83. Ces changements sont indiqués en italique.

entrées épiscopales⁸⁴, certains offices donnent le droit à un cadeau. C'est le cas du dais, partagé entre les quatre premiers bacheliers de Bretagne, le coursier du duc pour le grand écuyer, un des barreaux du buffet en argent doré pour les hérauts d'armes.

Couronnement				
	Réception du serment du duc	Tenir le cercle ducal	Garde du cercle ducal	Garde de l'épée lors du couronnement
1442	Vicomte de Rohan	Un chanoine	Sire de Guéméné	Maréchal de Bretagne (cité sans cet attribut)
1450	Rohan			
1457	Sire de Guéméné, procureur de Rohan			
1459	Rohan			
1489		Un chanoine		Maréchal
1518				
1532	Gouverneur du roi en Bretagne	François, marquis du Pont-à-Mousson	Guéméné	Sire d'Avaugour, « maréchal »
Entrée				
	Garde de l'épée*		Portage du dais*	
1442	Sire de Brécé		4 bacheliers de Bretagne	
1518	Brécé			
1532	Brécé		1. Maure, 2. Molac, 3. Muce, 4. Bossac	

Tableau 3. – Protagonistes nobles cités aux couronnements et entrées ducaux.

* Aucune mention en 1450, 1457, 1459, 1489.

Les charges héréditaires

Un acte d'Anne de Bretagne du 9 octobre 1498⁸⁵ confirmerait les seigneurs de Châteaugiron dans leur charge héréditaire de premier et grand chambellan de Bretagne, en faisant référence à la donation primitive de Jean IV, le 16 septembre 1398, à Patry II, seigneur de Châteaugiron, et à ses successeurs d'un lit tous les deux ans et de quatre chevaux à livrée, à condition

84. B. YEURC'H, « Les premières entrées épiscopales... », art. cité.

85. C. ROBERT, « Une charte inédite d'Anne de Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXII, 1893, p. 290-293.

qu'ils remplissent leur office personnellement. Cet acte contient aussi la liste des confirmations données par Jean V, Pierre II, Arthur III et François II. La Chenaye des Bois les date respectivement des 17 avril 1404, 11 novembre 1452, 12 décembre 1456 et 14 novembre 1461⁸⁶. En 1532, le gouverneur du roi en Bretagne aida le futur duc à revêtir ses habits royaux, « à cause de sa terre et seigneurie de Châteaugiron ». Aux états de 1462, Châteaugiron porta la queue de son manteau.

Le grand écuyer apparaît pour la première fois en 1422⁸⁷, lors de l'entrée solennelle du duc François I^{er} à Rennes et l'indication de l'hérédité de cette charge est signalée en 1451, lors de l'ouverture des états de Vannes⁸⁸, comme étant attachée à la terre de Brécé. Aux états de Vannes de 1462, Brécé est l'une des trois sergentises féodées dépendantes du domaine de Rennes et la seule à n'être pas défaillante⁸⁹. Les aveux de cette seigneurie de 1678 et 1680⁹⁰ donnent quelques renseignements supplémentaires, aussi bien sur les premières entrées duciales dans Rennes que lors des états : « Au seigneur de Brécé appartient l'office de grand écuyer d'écurie des ducs de Bretagne ; il doit, à l'entrée du duc à Rennes, porter l'épée et chapeau devant ledit prince et prendre et avoir les coursier et haquenée que montent ce jour-là le duc et la duchesse ». « A raison des fiefs de Brécé, est et appartient au dit seigneur l'estat et office de grand écuyer des ducs et princes, et lorsqu'il y avoit changement de duc ou prince, ou qu'ils prenaient leurs intersignes ducaux en la ville de Rennes, les seigneurs de Brécé portaient les épée et chapeau devant lesdits seigneurs ducs qui leur faisoient don de leur haquenée ou aultre monture ; en oultre comme grands écuyers avoient droit de servir les dits seigneurs ducs toutes fois qu'ils se trouvoient en cour chez eux et ailleurs, et même lorsqu'ils entroient et prenoient place dans leur parlement de ce pays, ils portoient leur épée et chapeau ».

Les offices non attachés à une charge

Les couronnements ducaux et les ouvertures des états mentionnent d'autres offices qui ne sont pas attachés à une charge en particulier. Ainsi, lors de l'enquête de 1479 pour le rang de premier baron aux états, Jean de Rostrenen rapporte qu'il vit le vicomte de Rohan recevoir le serment des ducs François I^{er}, Pierre II, Arthur III et François II à la porte Mordelaise, et que

86. F.-A. AUBERT DE LA CHENAYE DES BOIS, *Dictionnaire généalogique, héraldique, historique et chronologique...*, Paris, 1761, t. IV, p. 442.

87. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 2.

88. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, col. 1138.

89. ID., *ibid.*, col. 1232.

90. J. TRÉVÉDY, « Les grands écuyers héréditaires de Bretagne », *Revue historique de l'Ouest*, t. VI, 1890, p. 541-542.

ce fut le sire de Guémené, comme procureur de Rohan, alors malade, qui officia pour Arthur III ⁹¹.

Le trésor des chartes de Bretagne conserve une lettre de Jean V, du 16 septembre 1420, qui concède à Charles de Rohan, seigneur de Guémené et à « ses principaux hers et successeurs » le droit d'être assis le premier à la gauche du duc lors des « parlemens et assamblees » et de « recepvoir, garder et tenir » son « cercle ou couronne⁹² ». Cette charte comporte un vice de forme, elle n'a pas été signée du duc et aucun sceau n'y a été apposé⁹³. Néanmoins, Guémené avait la garde du cercle ducal en 1451, 1455, 1461 et 1532. Au couronnement de 1442, il le retira aussi de la tête du duc.

Le récit des états de Vannes de 1462 rapporte que « messire Henry du Juch, [seigneur de Pratanroux,] chevalier, lequel, de concession et don hereditail par grace faict à ses predecesseurs, doit porter le manteau du duc à toutes foyes qu'il siet en son parlement, si le duc ne le porte sur luy [...], portoit ung chapperon fourré sur le bras en signe de servir son office, et pour avoir ledit mantel en la fin du parlement, ainsy que luy appartient, et lequel mantel il eut et en jouit au moyen de son privilege⁹⁴ ». Aux états de Rennes de 1498, Anne de Bretagne donna au « sieur de Pratanroux [...] declaration de son privilege de porter le manteau de parement du duc, à tous les parlemens, estats, entrée et assemblée solempnelles du pays et de celui furent despeschée lettres⁹⁵ ».

Nous n'avons pas trouvé de source confirmant le manuscrit l'Argentaye⁹⁶ qui relate que « Le seigneur de la Houssaie sur Rancze est le premier chevalier de Bretagne, et, de son droit ancien à la premiere et nouvelle entrée du duc à Rennes, il a les esprons dorez que le duc porte et lui apartiennent comme au premier chevalier de son pays⁹⁷ ». Les La Houssaye avaient leur terre patrimoniale à Saint-Maden, sur un plateau dominant la vallée de la Rance. Nous n'avons pas trouvé d'autre mention de « premier chevalier » associée à la terre de la Houssaye.

Aux états de 1462, la mise en scène autour de l'habit royal du duc impliqua plusieurs barons : Vitré et la Roche-Bernard portent le « devant du grand manteau », et Châteaugiron la queue « dudit manteau fourré d'ermynes ». De

91. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, supplément aux *Preuves*, p. CCXVII.

92. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 1040-1041, et R. BLANCHARD, *Lettres et mandemens de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1442*, 5 vol., Nantes, 1889-1895, t. III, n° 1419.

93. ID., *ibid.*, t. I, p. XCIV.

94. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 3 : « tiré d'un ancien registre des estats de Bretagne ».

95. B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 705.

96. Voir ce qui suit pour une présentation de cette source.

97. B. YEURC'H, J.-L. DEUFFIC, « L'armorial breton du manuscrit l'Argentaye... », art. cité, p. 63.

plus, « Guyon de Quelenec, fils du vicomte du Fou, amiral de Bretagne [...], portoit sur ung riche baston le bonnet du duc fourré d'ermynes⁹⁸ ».

L'apparition de ces offices est à placer entre 1398 (création supposée de la charge héréditaire de premier et grand chambellan sans mention d'un office lié à l'habit royal) et 1420 (création de l'office du seigneur de Guémené), soit probablement sous Jean V. Nous les retrouvons dans la description du couronnement de François I^{er} en 1442 et de l'ouverture des états de Vannes en 1451⁹⁹. Trévédý a naguère proposé de voir dans l'attentat des Penthievre la cause de leur distribution aux maisons restées fidèles au duc¹⁰⁰.

Les quatre principaux bacheliers de Bretagne

Le couronnement de François I^{er} (1442) mentionne « les quatre bacheliers de Bretagne¹⁰¹ », sans donner leur nom. Celui de François, dauphin de France (1532), les cite dans cet ordre¹⁰² : les « deux premiers bastons », à « François, sire de Maure, et Alain [II] de Rosmadec, sire de Molac » ; le quatrième, à « René [I^{er} de] Tournemine, procureur o pouvoir à ce suffisant pour madame Antoinette de Daillon, comtesse douairiere de Laval, tutrice de dame Charlotte de Laval, sa fille, dame de Boczac [...], à cause de ladite terre de Boczac » ; pour le troisième « bâton », il y eut conflit entre François Brullon, seigneur de la Muce¹⁰³, Pierre Chauvin, sieur de la Muce¹⁰⁴ et Claude de Malestroït, seigneur de Kaer¹⁰⁵ ; « sans préjudicier aux droicts des parties, fut commis messire Antoine de Montboucher, chevalier, seigneur du Plessix Bordage ».

Le manuscrit l'Argentaye, cité plus haut, compilation de textes relatifs à la noblesse médiévale, contient de nombreux documents intéressant l'histoire de la Bretagne, en particulier un armorial breton, qui était, il y a encore peu de temps, inédit. Nous avons proposé de dater sa composition du XV^e siècle¹⁰⁶. Il identifie « les quatre principaux bacheliers de Bretagne auxquels de leur droit ancien appartient aux entrees nouvelles du prince et aux festes

98. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. III, col. 3.

99. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne ...*, op. cit., p. 523-527 ; P.-H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. II, col. 1564-1581.

100. J. TRÉVÉDY, « Les grands écuyers... », art. cité, p. 546.

101. B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretagne*, op. cit., p. 555 ; G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, op. cit., t. I, p. 622 ; P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, op. cit., t. II, p. 3.

102. H. DE COSTE, *Les Éloges de nos rois...*, op. cit., p. 409-410.

103. Procureur du roi à la sénéchaussée de Rennes, il prétend exercer son office à « cause de ladite seigneurie de la Muce » ; il fut fait chevalier par le duc.

104. Paroisse de Chantenay, évêché de Nantes.

105. Il fut fait chevalier par le duc.

106. Bibl. nat. France, ms. fr. 11464, f° 65 v°-70 ; B. YEURC'H, J.-L. DEUFFIC, « L'armorial breton du manuscrit l'Argentaye... », art. cité, qui propose une transcription intégrale et commentée de cet armorial.

realles porter le polle sur le duc, savoir Maure, Morlac, Cion et la Muce¹⁰⁷ ». L'enquête de 1479 pour le rang de premier baron aux états confirme « que le sire de Molac [...] est l'un des quatre bacheliers principaux de Bretagne servans au port du paesle du duc à sa premiere et nouvelle entrée¹⁰⁸ ». Si l'on compare cette liste et celle de la cérémonie de 1532, les deux listes restent compatibles, même si des différences apparaissent qui peuvent s'expliquer par la position du descripteur de la cérémonie par rapport au sens de la marche du cortège. Les deux descriptions commencent par les bâtons de devant pour finir par ceux de derrière ; mais alors que le récit de 1532 adopte une énumération commençant par le bâton placé devant, à droite du duc, donc dans le sens de la marche du cortège, l'auteur du manuscrit décrit le cortège qu'il voit venir à lui en commençant par le bachelier placé à sa droite, donc devant à gauche du duc.

Il reste à expliquer la substitution de Sion à Bossac. Tout d'abord, le couronnement de 1532 indique clairement que le droit de portage du bâton est lié à la terre de Bossac et non à celle de Sion. Le seul lien que nous ayons pu trouver entre Sion et Bossac se situe entre 1455¹⁰⁹, date du mariage de Mathurine du Perrier et de Jean de Tournemine, et 1470¹¹⁰, date du mariage de l'héritière Jeanne du Perrier et de Jean de Laval, son premier mari. Dans cet intervalle (1455-1470), le seigneur de Bossac, Tristan du Perrier, n'a pas encore de beau-fils et n'a pas non plus d'héritier mâle pour le représenter à la cérémonie. Alors qu'il aurait pu faire appel à son frère cadet, Jean, seigneur de Sourdéac, il semble que ce soit son beau-frère, Jean de Tournemine, par ailleurs grand veneur de Bretagne, qui ait été son procureur. On pourra objecter que la dévolution de Sion a suivi la branche aînée de Tournemine issue de Gilles, seigneur de la Hunaudaye, et non la branche cadette issue de son frère Jean, seigneur de la Guerche-en-Retz. Il se peut qu'à cette époque Jean, en tant que cadet, ait eu en avance d'hoirie des revenus issus de la terre de Sion qui venait de sa mère, Jeanne, héritière de Saffré. Si cette hypothèse est correcte, la mention du seigneur de Sion dans l'armorial breton du manuscrit l'Argentaye devrait être comprise comme la présence d'un procureur du seigneur de Bossac.

D'après la formulation du texte de Michel Champion, François Brullon est, en 1532, le légitime porteur du troisième « bâton » du daïs, à cause de la terre de la Muce en Baulon¹¹¹. Malgré cela, deux personnes lui disputent ce droit. La motivation de Pierre Chauvin semble fondée sur l'homonymie

107. B. YEURC'H, J.-L. DEUFFIC, « L'armorial breton... », art. cité, p. 60.

108. P.-H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire..., op. cit.*, t. II, supplément aux *Preuves*, p. CCVIII.

109. A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 163, contrat de mariage du 28 janvier 1455.

110. M. WALSBY, *The Counts of Laval : Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth-Century France*, 2007, Aldershot, p. 26, note 50.

111. Évêché de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

de la terre ancestrale sise en Ligné¹¹², lui venant de sa mère, Françoise de La Muce, érigée en bannière en 1455¹¹³. Par ailleurs, « Bonaventure, s^r de la Muce [...], obtint par lettres patentes du 2 août 1572 le droit de substituer au nom de Chauvin celui de La Muce¹¹⁴ ». Nous n'avons pas d'explication à proposer pour les prétentions de Claude de Malestroit, seigneur de Kaer. Le choix d'Antoine de Montboucher, seigneur du Plessis-Bordage, a pu être dicté par sa proximité avec le roi. Il était son échanson ordinaire et avait déjà reçu le 22 septembre 1526 le revenu du domaine ducal de Jugon¹¹⁵.

Le registre capitulaire pour 1532 indique : *domini de Maure, de ..., de Quebriac, et procurator domini de la Muce portaverunt pallium*. Comme l'a indiqué Lobineau en note marginale, il y a une double erreur et une omission¹¹⁶.

Nous n'avons trouvé qu'une autre utilisation de quatre bacheliers, qui devaient être choisis par l'évêque de Vannes pour officier chaque jour en sa cathédrale à la suite d'une fondation du duc Jean V en mémoire de sa femme¹¹⁷.

Les « officiers royaux » aux ouvertures des états et couronnements ducaux

La liste de ces offices est donnée dans l'enquête sur les droits des ducs de Bretagne en 1455¹¹⁸ : « Ont lesdits princes de tout temps officiers royaux et appartenans à souverain, sçavoir : marechal, amiral, grand-maistre, chancelier, president et roy d'armes ». Le tableau 4 rassemble les occurrences de ces officiers aux couronnements et aux ouvertures des états.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la cérémonie de 1532 est très spécifique. Après l'union avec la France, les offices de grand-maître de l'hôtel du duc et de chancelier n'ont plus lieu d'être, ce qui explique leur absence. Le chancelier est, après le duc, le second personnage de l'État breton. Il est l'homme de confiance du règne, change avec chaque duc et est nommé après la prise de fonctions du prince, c'est peut-être la raison pour laquelle il n'est pas mentionné en 1450 ou 1457. Le maréchal et l'amiral ont un rôle plutôt secondaire dans la Bretagne ducal, mais ils sont bien sûr à leur place un jour de parade, puisqu'ils incarnent la fonction militaire de l'État. Nous n'avons pas trouvé la trace de roi d'armes dans ces cérémonies, seule celle de 1532 mentionne de deux hérauts.

112. Évêché de Nantes, Loire-Atlantique.

113. B. YEURC'H, « Quelques notes sur les bannerets bretons », *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXXIX, 2011, p. 83-110 (p. 104).

114. P. DE FRESLON, « Essai généalogique sur la famille Eder », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLVI, 1911, p. 215-229, 256-265, 1912; t. XLVII, p. 52-73 (p. 59).

115. D. LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 514.

116. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, col. 1603 et note c.

117. R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V ...*, *op. cit.*, t. IV, n° 2307 : fondation du 24 avril 1438.

118. P.-H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 1655-1656.

États			
	1451	1455	1462
Maréchal	Jehan, sire de Malestroit	Jehan, baron de Malestroit	sire de Malestroit
Amiral	vicomte du Fou	vicomte du Fou	vicomte du Fou
Grand maître d'hôtel	Henry de Villeblanche, chevalier.	Henry de Villeblanche	Tanguy du Chastel
Chancelier	Jehan de La Rivière, chevalier	Jehan de La Ripviere, chevalier	Guillaume Chauvin
Président	maistre Jehan Loaysel	maistre Jehan Loysel	maistre Jehan Loislel

Couronnements et premières entrées dans Rennes				
	1442	1450	1457	1532
Maréchal	seigneur de Montafillant*	sire de Malestroit	monseigneur de Malestroit	sire d'Avaugour
Amiral	vicomte du Fou		monseigneur l'amiral	Jean de Laval, s ^r de Châteaugiron
Grand maître d'hôtel			monseigneur de Malestroit	
Chancelier	[anonyme]			
Président				Louis des Déserts

Tableau 4. – Les officiers « royaux » du duc de Bretagne aux couronnements et aux états.

* Cf. ci-dessus pour cette mention apocryphe.

Conclusion

À l'époque médiévale, les cérémonies de couronnement et de première entrée dans la ville de Rennes sont un rite de passage pour les princes bretons. Elles constituent le premier temps fort de leur règne et sont porteuses d'une grande charge symbolique. À ce titre, elles font l'objet de relations écrites aussi bien de la part de l'administration ducale que du chapitre rennais. Le cérémonial n'est pas figé et semble s'adapter à chaque règne. De plus, lorsque nous avons la chance de posséder plusieurs sources, la version officielle diffère parfois de celle du simple témoin oculaire. C'est pourquoi une étude comparative des différentes descriptions connues s'imposait. Tout comme dans les premières entrées épiscopales, on y prête serment, on y fait procession et l'aristocratie y participe à travers certains offices dont la codification semble assez stable ; mais les similitudes s'arrêtent là. C'est la royauté française qui

sert de modèle. Les officiers de haut rang lors de l'ouverture des états ne sont-ils pas réputés royaux¹¹⁹ ?

119. Nous exprimons notre gratitude envers André-Yves Bourgès, Michael Jones, Guilhem Pépin et Jean Kerhervé pour leurs précieux conseils et remarques.

Résumé

La tradition du couronnement des ducs de Bretagne remonte à la fin du X^e siècle. Son protocole s'est enrichi au cours des siècles. Il faut attendre le XV^e siècle pour commencer à en connaître les détails. Il est alors déjà combiné avec la première entrée du duc dans la ville de Rennes. Son cérémonial est proche de celui des autres principautés de l'espace français. Il n'a de cesse d'être remanié pour tendre vers le modèle royal.

Abstract

The tradition of the crowning of the dukes of Brittany dates back to the Xth century. Its protocol became more complex as time went by, but its details did not become clear before the XVth century. It was then combined with the duke's entry in the town of Rennes. Its ceremonial was close to the one used in other French principalities. It was constantly revamped to bring it into line with the royal model.

Diverradur

Dont a ra ar c'his da lakaad ur gurunenn war benn an duked e Breizh eus fin an X^{ved} kantved ha brawaet eo bet ar reizhoù a-hed ar c'hantvedoù. Med red eo bet gortoz ar XV^{ved} kantved ewid kaoud anaouedegezh pizh anezo. D'ar c'houlz-se deja e oaint lidet gant gweladenn gentañ an duk e kêr Roazon. Tost er memes doare e oa lided e Breizh hag e priñselezhed all Bro C'hall. Cheñchet eo bet bepred ewid lakaad anezañ an heñvelañ eus patrom hini ar roue.



Pierre Choque, héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, voyageur et écrivain

par Laurent Héry

Le nom de Pierre Choque, à l'heure des commémorations du 500^e anniversaire de la mort d'Anne de Bretagne, sera certainement mis à l'honneur. Héraut et roi d'armes de la souveraine, il est en effet connu pour le récit qu'il laissa de ses funérailles en 1514¹. Cette œuvre, composée à la demande de Louis XII, n'est cependant pas son unique ouvrage. On lui doit, du vivant de la duchesse et reine, au moins deux autres écrits : un *Discours des cérémonies du sacre et mariage d'Anne de Foix*, ainsi qu'une traduction du poème latin de Germain de Brie commémorant la fin tragique de la *Cordelière* au large de Brest en août 1512. Il est sans doute aussi l'auteur d'un troisième ouvrage, aujourd'hui perdu : le récit de l'expédition de Mytilène, à laquelle Anne de Bretagne lui a demandé de prendre part en 1501. Il nous paraît important, alors qu'on célèbre le souvenir de la duchesse-reine, de revenir sur la vie et l'œuvre de l'un de ses plus fidèles serviteurs. Les archives étant peu disertes à son propos, c'est à ses écrits qu'il faut faire appel pour retracer sa carrière et cerner sa personnalité. De ce point de vue, c'est la relation du voyage que Pierre Choque accomplit en Vénétie et en Hongrie, en 1502, à l'occasion

1. Plus de trente manuscrits contenant la *Commemoracion et advisement de la mort [...] de madame Anne* ont été conservés : la liste en a été établie par M. JONES, « Les manuscrits d'Anne de Bretagne, reine de France, duchesse de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 79-81, et ID., « Les manuscrits enluminés d'Anne de Bretagne : livres précieux ou instruments de propagande ? », dans *Anne de Bretagne, une histoire, un mythe*, Paris-Nantes, 2007, p. 94-95. Le texte a été publié sous le titre : *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne, précédé d'une complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretagne, son hérault d'armes*, L. MERLET, M. DE GOMBERT (éd.), Paris, 1858 (réimp., Genève, 1970).

du mariage d'Anne de Foix avec le roi Vladislas II Jagellon², qui s'avère la plus riche en informations. Ce texte, qui sera au cœur de notre étude, est connu par deux manuscrits dont l'un est jusqu'à présent resté inédit³. Il décrit l'accueil fastueux que les territoires vénitiens ont réservé à la jeune cousine d'Anne de Bretagne, puis relate son sacre et son couronnement à Székesfehérvár. Ce récit de voyage, qui a peut-être inspiré d'autres écrivains⁴, est émaillé de descriptions et d'anecdotes qui en font une œuvre originale et personnelle, vivante et parfois émouvante. Plus que le récit de la fin de la *Cordelière* ou celui des funérailles d'Anne de Bretagne, il nous dévoile certains traits de caractère de son auteur, le héraut et roi d'armes « Bretagne », voyageur et écrivain.

Pierre Choque, héraut et roi d'armes « Bretagne »

Les hérauts d'armes : données générales et cas breton

Les hérauts d'armes sont, dans les derniers siècles du Moyen Âge, des figures incontournables des cours européennes : ils jouent, dans l'entourage des princes et des grands feudataires, un rôle éminent. Ces officiers, outre l'arbitrage des passes d'armes de la chevalerie tournoyante et la réalisation d'armoriaux, remplissent en effet de très nombreuses missions : ils publient les annonces officielles, préparent les cérémonies et les différentes manifestations d'apparat, représentent les princes et les rois à l'occasion des couronnements ou des mariages, accompagnent les ambassadeurs ou jouent

2. Pour cerner l'arrière-plan diplomatique dans lequel s'inscrit le mariage d'Anne de Foix avec Vladislas II, roi de Bohême et de Hongrie, voir G. FRAKNOÏ, « Rapports diplomatiques de la Hongrie avec la France au commencement du XVI^e siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, 1889, p. 236-243, et C. D'ESZLARY, « Le mariage de Wladislas II Jagellon et d'Anne de Foix (1502), d'après les documents des Archives de la Loire-Atlantique », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLV, 1965, p. 5-39.
3. L'un de ces deux manuscrits est conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms. fr. 90, 7 folios) et l'autre se trouve à la British Library (Stowe ms. 584, 10 folios). Le premier, qui est en fait le brouillon original de Pierre Choque, donne la version complète du récit et comporte une centaine d'armoiries, mais ne comprend aucune des miniatures prévues par l'auteur ; ce manuscrit a déjà fait l'objet d'une édition critique (voir A. LE ROUX DE LINCY, « Discours des cérémonies du mariage d'Anne de Foix, de la maison de France, avec Ladislas VI, roi de Bohême, de Pologne et de Hongrie, précédé du discours du voyage de cette reine dans la seigneurie de Venise, le tout mis en écrit du commandement d'Anne, reine de France, duchesse de Bretagne, par Pierre Choque, dit Bretagne, l'un de ses rois d'armes (mai 1502) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXI, 1861, p. 156-185 et 422-439). Le second exemplaire, illustré de neuf miniatures achevées, présente quant à lui une version inédite, mais incomplète, du récit de Pierre Choque : cette *Relation du voyage et du sacre de la reine d'Hongroie* traite uniquement des solennités hongroises, avec quelques lacunes, et ne dit rien de l'accueil réservé à Anne de Foix par les Vénitiens.
4. Il est en effet possible que le récit de Pierre Choque, avec sa description minutieuse des entrées italiennes et des solennités hongroises, ait servi de modèle à André de La Vigne pour sa relation des cérémonies du sacre et du couronnement d'Anne de Bretagne en 1504 ; voir à ce propos C. J. BROWN, *The Queen's Library. Image-Making at the Court of Anne of Brittany, 1477-1514*, Philadelphia, 2011, p. 27 et 54.



Fig. 1.— Anne de Foix et son escorte.
Les hérauts, bien visibles dans le registre médian de l'image, précèdent la princesse, Choque portant son tabard, armorié au parti de France et Bretagne.
British Library, Stowe ms. 584, fol. 71v°

eux-mêmes les diplomates lors de rencontres au sommet. Ils se distinguent aussi, très souvent, par leur activité littéraire⁵. Le métier de héraut, qui ne s'est véritablement organisé et institutionnalisé qu'à partir du XIV^e siècle, suit une hiérarchie précise. Les « rois d'armes », en vertu de leur ancienneté et de leur expérience, se trouvent au sommet : ils sont suivis de deux grades inférieurs, les « hérauts d'armes » et les « poursuivants d'armes ». Le nombre des officiers s'est aussi progressivement précisé au fil des décennies : au début du XV^e siècle, les souverains disposent généralement de « marches » de douze hérauts⁶.

C'est le cas, mais plus tardivement, dans la Bretagne des Montforts. Il faut en effet attendre les années 1454-1455 pour que le duc Pierre II se dote d'une marche complète de douze hérauts. Arthur III conserve cet effectif. Le « béguin » de François II, en 1488, montre que sous son règne la marche héraldique est

5. Sur le rôle des hérauts, voir notamment G. MELVILLE, « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », dans *Le Héraut, figure européenne (XIV^e-XVII^e siècle)*, *Revue du Nord*, t. LXXXVIII, n° 366-367, 2006, p. 491-502, et T. HILTMANN, « Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle », *ibid.*, p. 503-525. Nous renvoyons aussi, pour davantage de références, à l'abondante bibliographie fournie par W. PARAVICINI, « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *ibid.*, p. 480-490. Pour une première approche des hérauts d'armes, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, 2^e éd., Paris, 1993, p. 59-65.

6. La « marche d'armes » désigne la circonscription féodo-géographique dans laquelle évoluent et officient les hérauts, voir ID., *ibid.*, p. 61-62. Sur ces derniers points, relatifs à la hiérarchie et au nombre des hérauts au sein des marches, voir entre autres M. JONES, « Les signes du pouvoir. L'ordre de l'Hermine, les devises et les hérauts des ducs de Bretagne au XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 160-162.

tout aussi fournie⁷. À cette date et dans les années qui suivent, le sommet de la hiérarchie est occupé par celui qui porte le nom de « Bretagne » et qui fait office de roi d'armes. Cela n'a pas toujours été le cas : « Bretagne », déjà mentionné comme roi d'armes en 1419-1420, a en effet cédé la place à « Malo » vers 1425, avant de retrouver le premier rôle à partir de 1475 ou 1480⁸. L'existence de cette marche bretonne, composée de hérauts et de poursuivants, ainsi que d'un nombre indéterminé de chevaucheurs, est un signe manifeste de la volonté des souverains successifs de la maison de Montfort d'affirmer leur puissance régalienn⁹. Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, de voir que les mariages français d'Anne de Bretagne et la fin de l'indépendance du duché entraînent la disparition de la plupart des hérauts bretons. En 1496-1498, la duchesse Anne n'emploie plus que « Bretagne », son roi d'armes, et cinq poursuivants¹⁰. En 1514, lors des funérailles de la reine, Pierre Choque ne compte à ses côtés que deux poursuivants¹¹.

Pierre Choque : un homme mal connu

Nous connaissons les noms de deux hommes ayant eu l'honneur, à la fin du XV^e siècle, d'incarner avant Pierre Choque le héraut « Bretagne » : il s'agit de Jean du Boulay, qui exerce la fonction de 1472 à 1495, et de Robert Pigeon, qui remplit cet office en 1495 et 1496¹². La date exacte à laquelle Pierre Choque reçoit l'« esmail », l'écusson d'armes symbolisant sa charge, nous est en revanche inconnue. En 1502, dans la relation du voyage à Venise et en Hongrie qu'il écrit pour Anne de Bretagne, il rappelle qu'il est « nouveau officier » : veut-il dire par là qu'il n'exerce sa fonction de roi d'armes que depuis peu, ou n'est-ce qu'une formule de style visant à se faire pardonner ses maladresses « en escripture ou en protrecture¹³ » ? Cette question montre

7. Pour plus de précisions sur l'évolution de la marche bretonne, voir M. JONES, « Vers une prosopographie des hérauts bretons médiévaux : une enquête à poursuivre », *Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus des séances de l'année 2001*, Paris, 2001, p. 1404-1405, et ID., « Servir le duc : remarques sur le rôle des hérauts à la cour de Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans A. MARCHANDISSE, J.-L. KUPPER (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003, p. 248. Ces deux articles, particulièrement le premier, corrigent et complètent M. JONES, « Les signes du pouvoir... », art. cité, p. 141-173.

8. Sur les questions de prééminence entre « Malo » et « Bretagne », voir M. JONES, « *Malo et Bretagne, rois d'armes de Bretagne* », dans *Le Héraut, figure européenne...*, *op. cit.*, p. 599-615, spécialement les p. 606-609 et 614.

9. Sur la politique d'affirmation et de centralisation monarchique menée par les ducs de la maison de Montfort, voir J. KERHERVÉ, « L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles », *Toute l'histoire de Bretagne. Des origines à la fin du XX^e siècle*, 2^e éd., Morlaix, 1997, p. 165-196.

10. M. JONES, « Vers une prosopographie... », art. cité, p. 1410-1411, et ID., « Servir le duc... », art. cité, p. 253.

11. P. CHOQUE, *Récit des funérailles...*, *op. cit.*, notamment p. 32 et 55.

12. Sur la carrière de Jean du Boulay et Robert Pigeon, voir M. JONES, « *Malo et Bretagne...* », art. cité, p. 609-610.

13. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 7, lignes 78-79. Il est habituel, pour les auteurs de l'époque,

à quel point il est malaisé de retracer avec précision la vie et la carrière du personnage : sa biographie reste, pour l'heure, très incomplète.

Nous en sommes réduits, pour restituer son itinéraire professionnel, à des conjectures. Si des incertitudes demeurent, il semble cependant que la nomination de Pierre Choque comme roi d'armes couronne une carrière assurément méritante, sans doute débutée en qualité de poursuivant puis de héraut, et qu'elle prouve les qualités réelles et l'expérience qu'on reconnaît à ce serviteur. Nous en savons peu sur les activités qu'il mène, notamment après son voyage en Hongrie. Les sources signalent toutefois qu'il a été consulté pour les préparatifs de l'entrée d'Anne de Bretagne à Rennes, en 1505, mais la cérémonie est finalement annulée. Elles indiquent également que Choque obtient en 1523 des lettres de mutation de nom¹⁴. La dernière référence à ses activités professionnelles serait, autant qu'on puisse en juger, un paiement des « miseurs » de Nantes, en date du 19 novembre 1524, pour le port de lettres du roi à Avignon¹⁵. Nous ne connaissons guère mieux ses origines familiales et sociales ; il ne devait pas être noble de naissance, contrairement à la plupart de ses condisciples : en janvier 1510, en effet, il reçoit confirmation de l'anoblissement du domaine de Bellevue qu'il a acquis quatre ans auparavant dans la paroisse de Saint-Clément, à Nantes¹⁶, grâce sans doute aux revenus substantiels de son office.

Nous ignorons également son parcours scolaire ou universitaire : sa formation intellectuelle paraît néanmoins assez solide, comme en témoignent ses œuvres. Il maîtrise correctement la langue latine. Sa traduction versifiée du *Chordigerae navis conflagratio*, poème que Germain de Brie écrit à la gloire d'Hervé de Portzmoguer, deux mois après le naufrage de la *Cordelière*¹⁷, le prouve : « Bretagne » fait de cette petite épopée néo-latine une adaptation en

d'user de formules rhétoriques visant à minimiser leurs talents littéraires comme le souligne C. J. BROWN, *The Queen's Library...*, *op. cit.*, p. 31.

14. Nous devons cette mention, sans plus de précision sur la source, à P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 4^e éd., Mayenne, 1970, t. I, p. 249. La mutation de nom signifie peut-être que Pierre Choque a fait l'acquisition d'une nouvelle propriété et pris le titre de cette terre, comme cela s'est déjà produit en 1509 lorsqu'il est officiellement devenu seigneur de Bellevue, voir *infra*, note 16.
15. Pour ces précisions sur sa carrière et pour une vue d'ensemble de ses activités, voir M. JONES, « *Malo et Bretagne...* », art. cité, p. 610-614.
16. Louis XII confirme ainsi les lettres de franchise et d'anoblissement qu'Anne de Bretagne a octroyées à son héraut, en 1509, pour la propriété de Bellevue, voir K. DEBORD, *Étude et transcription du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1510*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1997, p. 40-43.
17. Sur le combat et le naufrage de la *Cordelière*, le 10 août 1512, voir, entre autres, J. CORNOU, *L'Héroïque Combat de la « Cordelière »*, 1512, Pont-l'Abbé, 1998, et J. GURY, « En quête de la *Cordelière* en Iroise de 1512 à 1998 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 40-45. Sur le capitaine du navire, Hervé de Portzmoguer, voir A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Hervé de Portzmoguer. Documents inédits (1503 à 1510) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1885, p. 117-128.

455 décasyllabes qui démontre, en effet, une réelle virtuosité¹⁸. La traduction qu'il fournit, enrichie de définitions et d'explications sur les différents dieux antiques cités au fil du poème, montre qu'il possède une assez bonne culture classique¹⁹. Sa connaissance de la mythologie transparaît encore dans la relation du voyage à Venise et en Hongrie. Il décrit les tableaux vivants donnés lors de l'entrée d'Anne de Foix à Vicence, représentant, entre autres, Cupidon et les trois Grâces. Il consacre également un long développement au spectacle joué lors du banquet offert à la jeune princesse par la Sérénissime, mettant en scène Vénus, Pallas, Junon et l'enlèvement d'Hélène par Pâris. Ce bagage culturel ne fait cependant pas de lui un véritable érudit, comme l'attestent les erreurs qu'il commet parfois et les simplifications qui révèlent une connaissance partielle des grands textes²⁰.

C'est donc par ses œuvres que nous pouvons appréhender la formation intellectuelle de Pierre Choque, de même qu'elles nous éclairent sur certains pans de son activité et de sa personnalité. La relation du voyage qu'il fait aux côtés d'Anne de Foix, en 1502, s'avère à ce titre particulièrement riche : il est notamment possible d'y glaner des informations sur la façon dont le héraut « Bretagne » conçoit son métier.

Le métier de héraut vu par Pierre Choque

Dès les premières lignes de son récit, il rappelle la raison d'être de son office. S'adressant à Anne de Bretagne, il affirme qu'il est digne des

« empereurs, roys, ducz, roynes et duchesses, contes, barons et autres de moindre degré, de savoir dire et déterminer des faitz de noblesse, non des armes seulement, mais des alliances et mariages des filz et filles des princes, de leurs parens et affins, et des honneurs leur faitz en toutes principautés²¹ ».

La mission du héraut est donc claire : l'objectif est de collecter et de consigner les faits notables qu'accomplit la caste nobiliaire, tant à la guerre ou sur les lices que lorsqu'elle célèbre des unions. Il s'agit de tenir le registre

18. Le poème que Germain de Brie dédie à la reine le 23 octobre 1512 est imprimé chez Josse Bade, le 13 janvier 1513, avec une préface de Jérôme Aléandre. La traduction de Pierre Choque reste, quant à elle, sous forme manuscrite. Le naufrage du navire que commande Hervé de Portzmoguer inspire également Humbert de Montmoret : ce poète néo-latin écrit à la gloire du capitaine breton une *Herveis* qui sert d'ailleurs vraisemblablement de modèle à Germain de Brie. Pour une édition comparée de ces trois textes, déjà publiés au XIX^e siècle, voir : Humbert de Montmoret, Germain de Brie, Pierre Choque, *L'Incendie de la Cordelière : l'écriture épique au début de la Renaissance*, textes traduits et présentés par S. PROVINI, La Rochelle, 2004.

19. Dans sa traduction du *Chordigerae navis conflagratio*, il dilate en effet certains passages afin d'apporter des précisions et des commentaires sur les dieux que Germain de Brie mentionne, voir ID., *ibid.*, p. 64-65.

20. Dans l'un des vers, Pierre Choque interprète comme le nom d'une fille d'Apollon l'épithète *Thymbraee*, qui qualifie le dieu lui-même, montrant ainsi une connaissance imparfaite de l'œuvre de Virgile. Les simplifications qu'il opère parfois révèlent qu'il en est de même pour celle d'Ovide, voir ID., *ibid.*, p. 65-66.

21. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 5, l. 2-4.

des événements et des mondanités qui ponctuent l'existence de l'aristocratie, de garder une trace des pages de gloire qu'elle écrit. Le rôle du héraut, en conservant la mémoire de tous ces faits, répond aussi à un souci d'édification du public : c'est ce que Pierre Choque veut signifier quand il souligne, dans le prologue de son récit, que la reine entend « volontiers haultes et sollempnelles choses, mesmement quant elles procedent de vertueux faitz²² ». Le héraut est chargé de conter les prouesses de l'élite nobiliaire, d'exalter les vertus qui soudent ce groupe social et de perpétuer les valeurs qui lui servent d'assise²³.

Il est aussi le gardien des rites. Pierre Choque, durant son voyage à Venise et en Hongrie, assume pleinement cette fonction. Lors des rencontres diplomatiques qui se produisent au fil du périple et lors des cérémonies organisées pour le couronnement d'Anne de Foix, il veille en effet scrupuleusement au respect des règles protocolaires. Il décrit avec minutie l'ordonnancement des cortèges, s'attachant aux questions de préséance, attentif à ce que chacun marche « en ordre » et « en son ranc » ou « en son degré²⁴ ». Le héraut, revêtu de la cotte aux armes d'Anne de Bretagne, sait lui-même tenir sa place et agir « comme l'office le donne²⁵ », avec le souci constant de représenter dignement sa maîtresse²⁶. Son attachement au respect de l'étiquette transparaît encore dans la description des banquets organisés en l'honneur d'Anne de Foix. Lorsqu'il évoque le dîner qui fut offert à l'issue du sacre, il indique la place occupée à table par chacun des invités : reine, roi, duc, comte, prince, ambassadeur ou prélat.

Se trouvant toujours « au plus pres²⁷ » ou « au devant²⁸ » d'Anne de Foix, il occupe une place idéale pour remplir une autre de ses missions : identifier, au fil des cortèges et des cérémonies, les blasons qui l'entourent. Il observe avec beaucoup d'attention les écus et les étendards portés à ses côtés, les armes ornant les dais ou pavoisant les rues, afin de pouvoir ensuite les reproduire. Dans sa relation, il décrit ainsi avec minutie de très nombreuses armoiries et en peint la plupart. Cent six écussons armoriés illustrent la première partie

22. *Ibid.*, fol. 5, l. 2.

23. Sur ce rôle du héraut, qui consiste à consigner les hauts faits de la noblesse ainsi qu'à surveiller et propager le système de valeurs fondant son identité, voir G. MELVILLE, « Pourquoi des hérauts d'armes ?... », art. cité, p. 492-493.

24. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 6, l. 22, et fol. 5, l. 12 ; l'auteur utilise à plusieurs reprises ce genre d'expressions au fil de son récit : elles montrent tout l'intérêt qu'il porte, ainsi que l'exige son métier, à la façon dont les cortèges sont organisés et ordonnés. Sa description des funérailles d'Anne de Bretagne, en 1514, est émaillée de formules similaires, comme le souligne C. J. BROWN, *The Queen's Library...*, *op. cit.*, p. 289-290.

25. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 7, l. 72.

26. Le héraut, en effet, n'est pas un simple spectateur des faits et gestes de la noblesse : il est aussi acteur des cérémonies et des fastes qui ponctuent la vie de cette élite, voir G. MELVILLE, « Pourquoi des hérauts d'armes ?... », art. cité, p. 493.

27. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 5, l. 16.

28. *Ibid.*, fol. 2, l. 32 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 73 v°, l. 4.

de son manuscrit²⁹ : ce sont ceux des podestats et capitaines des cités traversées, ceux des seigneurs et dames des villes vénitiennes venant au-devant de la future reine pour la saluer. Il compose de cette façon une sorte d'armorial dont l'étude apporterait certainement beaucoup à notre connaissance de la société urbaine du nord de l'Italie. Sept blasons, sur les neuf annoncés, apparaissent également dans la seconde version de son récit³⁰. Pierre Choque, à travers son œuvre, dévoile ainsi une autre facette de son activité : celle d'un technicien de l'héraldique, d'un spécialiste du blasonnement, même s'il se présente lui-même comme « assez mauvais peintre³¹ ».

Enfin, le héraut breton n'oublie pas, dans sa relation, de conter les prouesses de la chevalerie tournoyante. Il évoque ainsi les « joustes a la mode du pays » qui eurent lieu aux portes de Székesfehérvár, à la veille du couronnement d'Anne de Foix, et cite en exemple un « chevalier qui eust la cuisse persee » et qui reçut un coup « si grant que la celle fut outtree [transpercée] et le cheval jusques a my corps, ainsy que apparesoit par la lance quant elle fut tiree hors³² ». Il décrit aussi les passes d'armes organisées dans la cour du château de Buda, après le sacre, pendant dix à douze jours, et raconte comment les tournoyeurs « failloient a cheoir quant ilz s'entreattaignoient, car leurs lances sont grosses comme plansons et estoient leurs chevaulx bandez o les housses en façon qu'ilz ne voyoient point et n'avoient point leurs scelles de tenue ». Il souligne, à cette occasion, la vaillance de deux gentils-hommes de Bohême à qui « y eust pris donné [...] comme mieulx faisans³³ ». L'évocation de ces luttes chevaleresques n'est sans doute pas pour déplaire à Anne de Bretagne qui a appris, auprès de son père François II, à apprécier de tels spectacles³⁴. Pierre Choque n'oublie pas qu'il écrit pour la reine et,

29. Il faut ajouter à ces cent six écussons les trois blasons situés en tête du fol. 5 du manuscrit fr. 90 qui ouvre le récit : l'un, situé au centre, associant les armes de France et de Bretagne timbrées de la couronne ouverte, est entouré d'une cordelière ; les deux autres sont aux armes de France et aux armes de Bretagne. Sur les armes d'Anne de Bretagne, voir J. BREJON DE LAVERGNÉE, « L'émblématique d'Anne de Bretagne d'après les manuscrits à peintures (XV^e-XVI^e siècles) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 85-86. Le fol. 5 comporte à lui seul soixante-dix écussons armoriés.

30. Aucun des neuf écussons, pourtant dûment annoncés, n'apparaît dans le manuscrit fr. 90. Ces neuf blasons, au contraire, étaient initialement représentés sur le manuscrit Stowe 584, mais l'état lacunaire du document nous prive de deux d'entre eux.

31. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 7, l. 78.

32. *Ibid.*, fol. 2, l. 64-fol. 3, l. 2 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 74, l. 35-39.

33. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 3, l. 54-56 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 77 v^o, l. 6-10.

34. Sur le goût de François II pour les joutes et les tournois, voir J.-C. CASSARD, « Les tournois dans le duché de Bretagne », dans N. GONTHIER (dir.), *Le Tournoi au Moyen Âge, Actes du colloque des 25 et 26 janvier 2002*, Lyon, *Cahiers du Centre d'histoire médiévale*, n^o 2, 2003, p. 177. Anne de Bretagne ne dédaigne pas ces spectacles : on retiendra, à titre d'exemple, la joute équestre donnée près de Lyon, le 22 mai 1500, où se sont affrontés sept gentilshommes de la reine et sept chevaliers du roi, voir J. D'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, éd. R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, Paris, 1889-1895, t. I, p. 287-293.

s'adressant à elle, reconnaît : « Vostre plaisir a esté de me commander veoir a ce present voyage³⁵. »

Un voyageur et un écrivain au service d'Anne de Bretagne

Les voyages du héraut « Bretagne »

Les hérauts, en raison des fonctions qu'ils remplissent, sont fréquemment amenés à voyager : ils suivent les chefs de guerre en campagne et circulent, au service des princes, d'une cour à l'autre pour porter des messages ou prendre part à des missions diplomatiques ; ils les représentent aussi lors de cérémonies. Pierre Choque, du fait de son office, a certainement franchi plus d'une fois les frontières du royaume pour servir sa souveraine. À ce titre, les années 1501-1502 s'avèrent sans doute les plus riches de sa carrière. Il participe, en juin 1501, à l'expédition de Mytilène. Jean d'Auton signale en effet sa présence, en qualité de héraut et roi d'armes de la reine, à bord de la *Cordelière* que commande alors Jacques Guibé. Il figure, nous dit l'auteur des *Chroniques de Louis XII*, dans le « grant nombre de gentishommes de Bretagne » que la souveraine a dépêchés en Méditerranée pour se joindre à la croisade contre les Turcs. Sa mission est claire : Anne l'a envoyé là « pour luy en faire le rapport³⁶ ». La *Cordelière*, avec six autres nefs bretonnes et six vaisseaux normands, a effectivement rallié l'escadre de Prégent de Bidoux et participé, sous les ordres de Philippe de Ravenstein, au siège de Mytilène. Les Bretons se sont illustrés lors des assauts menés contre ce bastion des forces ottomanes en mer Égée, mais la résistance de la Sublime Porte a contraint la flotte, après trois semaines de combat, à reprendre la route de la Méditerranée occidentale³⁷. Le récit de cette expédition, commandé par la reine, est aujourd'hui perdu : on peut toutefois imaginer qu'il fournit à l'auteur l'occasion d'exalter les faits d'armes de ses compagnons tout en distillant, au fil de son propos, un certain nombre de considérations sur les contrées abordées.

Quelques mois après son retour à la cour, Pierre Choque se voit confier une nouvelle mission : la reine lui demande de conduire jusqu'en Hongrie sa cousine, Anne de Foix, pour qu'elle épouse Vladislav II Jagellon. Cette dernière a quitté Blois le 21 juin 1502, escortée par six cents chevaliers et de nombreux seigneurs³⁸. Il n'est pas certain que le héraut se soit trouvé dès le départ aux côtés de la jeune princesse : il a vraisemblablement rejoint sa suite plus tard, peut-être lors de son passage à Lyon. Dans son récit de voyage, il passe

35. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 7, l. 78.

36. J. D'AUTON, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. II, p. 16-17.

37. Sur les détails de l'expédition de Mytilène, voir notamment M. VERGÉ-FRANCESCHI, *Chronique maritime de la France d'Ancien Régime, 1492-1792*, Paris, 1998, p. 58-64, et sur la participation de la *Cordelière* aux opérations, J. CORNOU, *L'Héroïque Combat...*, *op. cit.*, p. 12-13.

38. G. FRAKNOÏ, « Rapports diplomatiques... », art. cité, p. 243.

en effet sous silence les étapes françaises et s'en explique : « des honneurs luy faitz es terres et seigneuries du roy nostre sire et vous, je m'en deporté, pour ce que seroit trop longue chose a raconter et que n'ay esté au tout des honneurs luy faitz es entrees desdictes villes³⁹. » Il ne commence sa relation que le 13 juillet 1502, lors de l'entrée d'Anne de Foix à Crema, ville sous contrôle de la Sérénissime. Ce périple le conduit ensuite à Brescia, Vérone, Vicence, Padoue. Toutes ces cités accueillent avec éclat la jeune princesse française. À Padoue, il quitte l'escorte princière pour précéder la future reine de Hongrie à Venise en compagnie de François de La Guerche⁴⁰, l'ambassadeur français, qui doit présenter au doge ses lettres de créance.

Pendant les trois semaines que dure le séjour vénitien, Choque s'émerveille des richesses que recèle la République : il visite l'arsenal, le palais des Doges, le trésor de Saint-Marc. Il est également saisi par le faste que les Vénitiens déploient lors des festivités marquant l'entrée d'Anne de Foix dans la ville. La suite du périple le conduit au port de Senj, sur la côte dalmate, où il arrive après la jeune princesse : celle-ci, en effet, a traversé l'Adriatique avec un train réduit tandis que l'essentiel de l'escorte emprunte la voie terrestre. Le héraut découvre ensuite la Slavonie, ruinée par « les courses et pillage que font les Turcs⁴¹ », passe par Zagreb et parvient le 27 septembre 1502 à Székesfehérvár, où ont lieu deux jours plus tard les cérémonies du mariage, du sacre et du couronnement d'Anne de Foix. S'il décrit avec minutie ces pompes et solennités, il ne se prive pas de quelques réflexions sur la Hongrie, où « croist bons vins et formens⁴² », et sur les Hongrois, qui « ne scevent que labourer la terre et les vignes et sont gens de grant vie⁴³ ». La reine et son train arrivent finalement à Buda le 3 octobre 1502. Pierre Choque livre quelques considérations sur la situation de la ville, ses habitants et ses monuments. Il décrit le château et ses richesses, notamment la bibliothèque constituée par le prédécesseur de Vladislas II, Mathias Corvin. Il visite les ruines de l'antique

39. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 5, l. 4-5.

40. François Tournemine, seigneur de La Guerche (1457-31 octobre 1529), est issu du mariage de Jean Tournemine, grand veneur de Bretagne, avec Mathurine du Périer, dame d'honneur d'Anne de Bretagne de 1488 à 1506. C'est de Jean qu'est née la lignée des Tournemine de La Guerche, branche cadette des Tournemine de La Hunaudaye. François succède à son père comme seigneur de la Guerche en 1476 et accomplit dix ans plus tard un pèlerinage en Terre sainte, voir A. COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons*, Nantes-Paris, 1877, t. II, p. 424. Sur cette famille, voir M. LE GUIGO-DENIS « Une famille noble à la fin du Moyen Âge : les Tournemine de La Hunaudaye. De la cour ducal à la cour de la reine », dans 1491. *La Bretagne, terre d'Europe*, actes du colloque international de Brest, 2-4 octobre 1991, J. KERHERVÉ, T. DANIEL (éd.), Brest-Quimper, 1992, spécialement p. 123-126 et 130, et F. MORVAN, « Les Tournemine (milieu XII^e siècle-fin XV^e siècle) », *Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Mémoires de l'année 2011*, t. CXL, 2012, p. 75-128.

41. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 2, l. 1-2 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 71, l. 5.

42. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 4, l. 9.

43. *Ibid.*, l. 11.

cité d'Aquincum et voit, dans ces vestiges, la trace de la mythique Sycambria où auraient séjourné, selon la légende des origines troyennes, les ancêtres des Francs⁴⁴. C'est à Buda, le 16 décembre 1502, que le héraut breton met un terme à ce récit qui montre, à bien des égards, qu'il sait parfaitement manier l'art d'écrire.

Un récit vivant, émouvant, personnel

Pour satisfaire sa royale lectrice et donner de la vie à son récit, Pierre Choque recourt à différents procédés. Il n'hésite pas, par exemple, à abréger certaines descriptions qui auraient pu s'avérer fastidieuses. Évoquant l'entrée d'Anne de Foix à Brescia, il renvoie ainsi aux cérémonies qui se sont précédemment déroulées à Crema en précisant que tout s'est passé « en la sorte que devant est dit⁴⁵ ». Relatant l'arrivée à Vérone, il signale qu'on a présenté un reliquaire à la jeune princesse, tout en ajoutant que d'autres encore lui furent montrés mais que ce « seroit chose trop longue a raconter⁴⁶ ». Ces techniques, plusieurs fois utilisées, allègent le récit et lui donnent un rythme plus alerte. Les anecdotes contribuent aussi à dynamiser le récit : l'auteur raconte ainsi comment le cheval d'Anne de Foix s'est emballé, lors de l'entrée à Vérone, au bruit des salves tirées en son honneur par l'artillerie de la ville⁴⁷. Il sait manier la plume et il le fait d'autant mieux qu'il parvient également à transmettre des émotions, à restituer l'atmosphère solennelle qui entoure certains événements, à brosser en quelques traits la personnalité de la future reine de Hongrie.

L'émotion est donc présente dans le récit. C'est le cas, notamment, lorsqu'il décrit la première rencontre entre Vladislas II et Anne de Foix, le 27 septembre 1502, à Székesfehérvár : la princesse, souligne le héraut soucieux de retranscrire l'émoi qui la saisit à ce moment, « mua [...] couleur⁴⁸ » quand elle vit son époux lui présenter sa main. Il parvient aussi à rendre la solennité des cérémonies du sacre et du couronnement. Il rappelle ainsi qu'au moment où le cardinal Thomas Bakócz, s'adressant à l'assemblée des barons, a demandé si l'un d'eux s'opposait à ce qu'Anne soit leur souveraine, « un chacun s'acria a haulte voix : "*coronetur, soit couronnée !*" ». Il ajoute qu'« a ce faire y eut belle silence⁴⁹ ». Le talent de l'auteur consiste également à traduire, en quelques mots, la personnalité de la princesse. Il la présente comme une jeune femme curieuse de ce qui l'entoure, rappelant par exemple

44. Sur le mythe des origines troyennes et le passage de Pierre Choque à Aquincum, voir C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, spécialement le chap. I, *Trojani aut Galli ?*, p. 23-74.

45. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 5, l. 37.

46. *Ibid.*, l. 73.

47. *Ibid.*, l. 71.

48. *Ibid.*, fol. 2, l. 44-45 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 73 v°, l. 27.

49. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 3, l. 24 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 75 v°, l. 19-22.

qu'à Brescia elle « volut savoir des choses dignes de memoire estans en icelle ville⁵⁰ ». Il met en avant sa beauté, sa sagesse et son humilité. À Venise, dit-il, Anne de Foix fut trouvée « si belle de chacun, si saïge et si bien moriginé qu'il sembloit que james n'eust fait autre metier que de faire contenance et recueil royal⁵¹ ». Lors de son entrée à Székesfehérvár, elle refuse le dais qu'on lui propose, en raison de la présence du roi à ses côtés : les Hongrois y voient un signe de « grant saïgesse et humilité⁵² », et elle renouvelle ce geste à Buda.

Sans jamais se départir de l'attention qu'il porte à l'héroïne de son récit, Pierre Choque laisse entrevoir, à certains moments, sa propre personnalité. Au fil de sa relation, il emploie à vingt-huit reprises la première personne du singulier⁵³. Il le fait, par exemple, pour évoquer sa visite au palais des Doges : c'est, dit-il, « l'un des plus sumptueux ediffices que je veiz jamais⁵⁴ ». Plus loin, à propos des bijoux que contient le trésor de Saint-Marc, il avoue : « je ne sauroys [les] estimer, pour ce que je suis mauvais lapidaire⁵⁵ ». D'autres remarques laissent deviner un esprit curieux, ouvert aux autres. Impressionné par la richesse des habitants de Vérone, il précise : c'est ce « qui me fist enquerir de quoy se mesloient les gens d'icelle ville plus que les autres⁵⁶ ». Il questionne. Il se fait son propre jugement. Il suit ainsi avec confiance l'avis de « ceulx qui s'i congnoissent⁵⁷ » et qui affirment que les ornements du palais de Venise dureront mille ans, mais il prend du recul lorsqu'on lui montre un reliquaire contenant le sang du Christ, « ainsi qu'ilz disent⁵⁸ ». Attentif à ce qu'il voit et à ceux qu'il rencontre, il n'hésite pas à employer un ton très personnel. Il donne ainsi à son récit, qui est pourtant une œuvre de commande, une fraîcheur certaine démontrant ses réelles qualités d'écrivain⁵⁹.

Héraut et écrivain

Même si, fidèle à la mission qui lui a été confiée, Pierre Choque décrit par le menu les honneurs rendus à Anne de Foix tout au long du voyage, dépeint l'ordonnancement des cortèges, énumère les personnages présents,

50. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 5, l. 53-54.

51. *Ibid.*, fol. 6, l. 47.

52. *Ibid.*, fol. 2, l. 64 ; British Library, Stowe ms. 584, fol. 74, l. 34.

53. Dans sa relation des obsèques d'Anne de Bretagne, il lui arrive aussi de s'exprimer à la première personne du singulier.

54. Bibl. nat. France, ms. fr. 90, fol. 7, l. 22.

55. *Ibid.*, l. 26.

56. *Ibid.*, fol. 5, l. 63-64.

57. *Ibid.*, fol. 7, l. 37.

58. *Ibid.*, l. 25.

59. Le terme est approprié. Perrine Galand-Hallyn, dans sa préface à l'ouvrage de S. Provini cité plus haut, compte en effet Choque parmi les « écrivains français » du début du XVI^e siècle (p. 7).

détaille les fastes déployés par les Vénitiens et les Hongrois, dans la tradition d'écriture des hérauts⁶⁰, son texte, par bien des aspects, dépasse le simple récit circonstancié des cérémonies et des festivités : ponctué d'anecdotes, nourri d'informations sur les contrées traversées, et riche en procédés stylistiques qui permettent de donner vie et vigueur à sa relation, il révèle un authentique talent littéraire. L'auteur, tout en accomplissant son office de roi d'armes, parvient donc à dépasser les contraintes qui en découlent.

Sans cette œuvre, il n'aurait sans doute pas connu le même succès littéraire. Il a su, grâce au talent déployé dans ce récit, gagner l'estime et la confiance d'Anne de Bretagne : le fait que la reine le sollicite de nouveau, en 1512, le prouve amplement. Elle lui commande en effet, cette année-là, une traduction versifiée de la petite épopée néo-latine que Germain de Brie vient de consacrer au naufrage de la *Cordelière*. Le héraut y donne une nouvelle preuve de sa virtuosité et montre qu'il possède une assez bonne culture classique et un évident talent littéraire. Il manie le vers et la rime, et prouve aussi à cette occasion qu'il peut composer ses propres pièces : le « chant royal » et le rondeau qu'il ajoute à sa version du *Chordigera* en témoignent. Cette œuvre, en outre, dépasse le cadre strict d'une simple traduction⁶¹ : Choque, qui s'est embarqué sur la *Cordelière* à la demande de la reine pour mener la croisade contre les Turcs, n'hésite pas à utiliser sa connaissance du navire et son expérience de la mer et de la guerre pour rendre son poème plus réaliste. Il donne des détails sur la manœuvre du bâtiment au combat, sur les bombardes et les canons qui l'arment⁶². Il décrit la peur des marins au cœur de la tempête. Il adapte en fait l'œuvre de Germain de Brie : il en réduit les accents purement poétiques et insiste davantage sur l'aspect historique du drame qui s'est joué en mer d'Iroise, le 10 août 1512. Cette manière d'écrire, assez éloignée des jeux de style et du merveilleux qui occupent Germain de Brie, fait appel aux souvenirs concrets du héraut : elle correspond mieux à son goût et à ses compétences. Elle répond aussi, certainement, aux attentes d'Anne de Bretagne. Les explications et définitions qu'il ajoute à sa traduction, pour chacun des éléments mythologiques évoqués par Germain de Brie, s'inscrivent dans la même logique : il s'agit de rendre l'œuvre plus accessible à la reine. Dans ce poème, comme dans sa relation du voyage à Venise et en Hongrie, il s'affirme à la fois comme héraut et comme écrivain.

Du fait des commandes qu'il reçoit, il peut se flatter de figurer au rang des lettrés qui comptent à la cour. Il évolue dans le cercle restreint où se côtoient des auteurs de renom : Octovien de Saint-Gelais, Fausto Andrelini, Antoine du Four, André de La Vigne, Jean d'Auton, Germain de Brie, Jean

60. Sur le style des hérauts, souvent très technique et marqué par le souci du détail, voir notamment T. HILTMANN, « Vieux chevaliers... », art. cité, p. 523.

61. Les lignes qui suivent reprennent en partie l'analyse de S. Provini (Humbert de Montmoret..., *op. cit.*, p. 64-66).

62. Sur les caractéristiques du navire lui-même, voir M. GUÉROUT, « À quoi ressemble la nef la *Cordelière* ? », dans *Anne de Bretagne, une histoire...*, *op. cit.*, p. 104-111.

Marot et Jean Lemaire de Belges⁶³. Choque, par l'office qu'il remplit, se distingue cependant des autres protégés de la reine. Son rôle, à la mort de cette dernière, témoigne de la place particulière qu'il occupe : c'est lui qui conduit à leurs dernières demeures le corps et le cœur de la souveraine⁶⁴ et c'est à lui que Louis XII demande d'écrire le récit des funérailles. Ce fidèle serviteur s'acquitte de sa mission, non sans émotion, en collaboration avec André de La Vigne et l'artiste Jean Perréal⁶⁵. Il exprime sa douleur dans la complainte qu'il place en prélude au récit, où il interpelle les autres hérauts du roi et de la reine en ces termes :

« Et vous après, dignes d'estre nommez
En cest endroit, héraulx très renommez,
Qui comportés les figures et signes,
Blasons dorez, azures, intersignes,
Sur vostre doz, en cothe pure et monde,
Des plus grans roys et roynes de ce monde
Venez vous point plourer, plaindre, gémyr
Et gros sanglotz de vostre cueur vomyr
Pour la patronne et princesse des dames ? »

Puis il ajoute :

« Moy avec vous n'ay cause de me taire,
Mais tout ainsi comme homme solitaire,
N'ayant de vivre au monde plus d'envye
En gémissant veulx consommer ma vye⁶⁶. »

Sans doute faut-il voir, derrière les formules de circonstance et les accents volontairement dramatiques de cette complainte, la tristesse sincère d'un homme qui doit à la défunte une existence bien remplie : celle d'un héraut, d'un voyageur, d'un écrivain.

63. Pour les goûts littéraires d'Anne de Bretagne et le cercle d'écrivains dont elle est entourée, voir M. JONES, « Les manuscrits enluminés... », art. cité, p. 84-95, et ID., « Les manuscrits d'Anne de Bretagne... », art. cité, p. 44-81. Voir également A.-P. SÉGALEN, « Esquisse d'un état présent des recherches sur "Anne de Bretagne et la littérature de son temps" (1477-1514) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 97-110.

64. Sur le rôle joué par Choque lors des funérailles, voir C. J. BROWN, *The Queen's Library...*, *op. cit.*, p. 279-299. Sur l'inhumation du cœur d'Anne de Bretagne à Nantes, voir D. LE PAGE, « Les Nantais et la duchesse Anne », *Du sentiment de l'histoire dans une ville d'eau*. Nantes, Nantes, 1991, p. 41-44 ; J.-P. LEGUAY, « Un acte de foi et de fidélité *post mortem* : l'inhumation du cœur de la duchesse Anne, reine de France, dans sa bonne ville de Nantes en 1514 », dans J.-O. BOUDON et F. THÉLAMON (dir.), *Les Chrétiens dans la ville*, Mont-Saint-Aignan, 2006, p. 79-103 ; A. CROIX, D. GUIVARCH, « Un reliquaire pour exprimer quoi ? », dans *Anne de Bretagne, une histoire...*, *op. cit.*, p. 138-147. Pour une étude plus globale de la mort des ducs et des duchesses de Bretagne, voir A. KOZÉRAWSKI, G. ROZEC, *Vivre et mourir à la cour des ducs de Bretagne*, Morlaix, 1993, spécialement le chapitre sur « La mort du duc. Le deuil et l'État », p. 55-67.

65. M. JONES, « *Malo et Bretagne...* », art. cité, p. 612.

66. P. CHOQUE, *Récit des funérailles...*, *op. cit.*, notamment p. 6-7.

Conclusion

Pierre Choque est, de tous les hérauts bretons, celui dont nous avons conservé la plus abondante production littéraire⁶⁷. Le récit du voyage qu'il fit à Venise et en Hongrie occupe, au sein de son œuvre, une place originale. Ce texte est riche d'enseignements. L'auteur, à travers les informations qu'il livre, nous aide en effet à mieux cerner le métier de héraut et nous renseigne sur la manière dont il conçoit lui-même son office au service de celle dont il porte les armes et pour laquelle il écrit. Cette relation permet d'appréhender quelques aspects de la vie et de la personnalité d'un homme dont nous ne savons, somme toute, que peu de choses, et nous éclaire aussi sur son talent d'écrivain. Ce récit, enfin, restitue le regard porté par un Breton sur des contrées où peu de ses compatriotes se sont jusqu'alors aventurés.

Pour toutes ces raisons, il mérite d'être étudié sous un jour nouveau. Un tel travail devrait s'appuyer sur une édition moderne du texte. Celle proposée en 1861 par A. Le Roux de Lincy comporte en effet quelques erreurs de transcription et des interversions. Elle souffre aussi de certaines omissions ; l'apparat critique dont elle est dotée mérite également d'être actualisé, notamment en ce qui concerne l'identification des nombreux personnages mentionnés par le roi d'armes au fil de sa relation. C'est pourquoi nous travaillons à une nouvelle édition critique, fondée sur les manuscrits de Paris et de Londres à la fois : elle permettra de prendre la mesure réelle des compétences littéraires et artistiques du héraut « Bretagne »⁶⁸.

Résumé

Pierre Choque, héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, est connu pour le récit qu'il laissa des funérailles de celle-ci, en 1514, et pour son poème commémorant la fin tragique de la *Cordelière* au large de Brest en 1512. Les renseignements dont nous disposons sur ses origines familiales et sociales, sa formation et sa carrière sont quant à eux relativement sommaires. Un texte, écrit en 1502 à l'occasion d'un voyage en Vénétie et en Hongrie, nous permet toutefois de combler quelques lacunes : l'auteur y décrit son métier, dévoile sa personnalité, révèle son talent d'écrivain.

Abstract

We know Pierre Choque, Anne of Brittany's herald of arms, because he is the writer of the burial of the latest Duchess and Queen in 1514 ; we also know him due to the poem he wrote in memory of the tragic sinking of

67. M. JONES, « *Malo et Bretagne...* », art. cité, p. 614-615.

68. Ce travail, comme le souligne M. Jones (« Les signes du pouvoir..., » art. cité, p. 165, note 103), n'a jamais été réalisé : « une édition moderne de ce texte utilisant les deux manuscrits est un *desideratum* ».

the *Cordelière* off the coast of Brest in 1512. The information we have on his family, his social origins, his education and his career remain unclear. However one of his texts dated from 1502, as he was travelling around Venice and Hungary, reveals his working experiences, his personality and his writing skills.

Diverradur

Brudet eo Pierre Choque, embanner ha roue an arme eus Anna Vreizh, a-drugarez d'an danevell a lesas war e lerc'h eus hec'h obidoù, er bloaz 1514, hag a-drugarez d'e varzhoneg diwar-benn finwezhioù skrijus al lestr *Cordelière* er-maes da Vrest e 1512. Med n'anavezer ket kalz a draoù diwar-benn istor e familh hag he flass er gevredigezh, na diwar-benn e vuhez hag e vicher. Koulskoude, titouroù newez zo roet deomp e-barzh ur skrid bet savet gantañ diwar-benn ur veaj e Venetie hag en Hongri : deskrivañ a ra ennañ petra a oa e vicher, diskuliañ e bersonelezh ha diskoachañ iwe e oa mestr war arz ar skritur hag ar c'hontañ.

Alain Maillard, un meneur des Bonnets rouges ?

par Jo Le Nigen

Une grande révolte est la somme d'épisodes divers qui méritent chacun d'être analysés en détail. Leurs meneurs, en particulier, doivent faire l'objet d'une attention précise. C'est sur l'un des épisodes de la révolte bretonne des Bonnets rouges que nous revenons ici, grâce à des sources inédites. Il est possible en effet d'en trouver aujourd'hui encore¹, comme le disait déjà Yves Le Gallo à ses étudiants de l'université de Bretagne occidentale, dans les années 1972-1974, dans son cours de civilisation de la Bretagne.

Cette révolte de 1675 fut spécialement violente dans la région du Poher, pays qui forme un vaste quadrilatère d'une cinquantaine de kilomètres de côté, à cheval sur les trois départements de l'Ouest breton (fig. 1). Les 29 et 30 juin, à Gourin, plus de trois cents personnes entrées dans l'église au moment du *Sanctus* en sortirent pour aller brûler tous les papiers saisis chez un sergent royal, avant de gagner, sur la crête des Montagnes Noires, le manoir de Kerbiguet, où ils obligèrent les sieurs de Kerbiguet et de Kerstang à signer toutes les déclarations qu'ils voulurent. Le dimanche 2 juillet, c'est Spézet qui s'enflammait : la maison d'un notaire fut visée. Les 6 et 7 juillet, à Carhaix, une foule attaqua la maison d'un fermier des grands et petits devoirs, s'en prit à son vin et brûla ses papiers. Le 11 juillet, près de six mille paysans venus de vingt paroisses des monts d'Arrée et des Montagnes Noires attaquèrent et pillèrent le château de Kergoat à Saint-Hernin. Le 14 juillet, les religieux de l'abbaye de Langonnet furent contraints de signer une déclaration les engageant à modérer les redevances. Puis, les 21 et 22 juillet, plus à l'est, Pontivy, le fief des Rohan, fut envahi par des bandes de paysans qui pillèrent la maison d'un fermier des devoirs, s'emparèrent de son vin et s'enivrèrent.

Les 27 et 28 juillet, c'est autour de Lanvénequen que fut mis en cause un prêtre, Alain Maillard, dans un épisode connu jusqu'à présent par trois documents signalés par Jean Lemoine : le monitoire qui l'incrimine et qui

1. M. NASSIET, « 11 juillet 1675, un document inédit sur la révolte des Bonnets rouges », dans P. HAUDRÈRE (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, Rennes, 2006, p. 251-264.

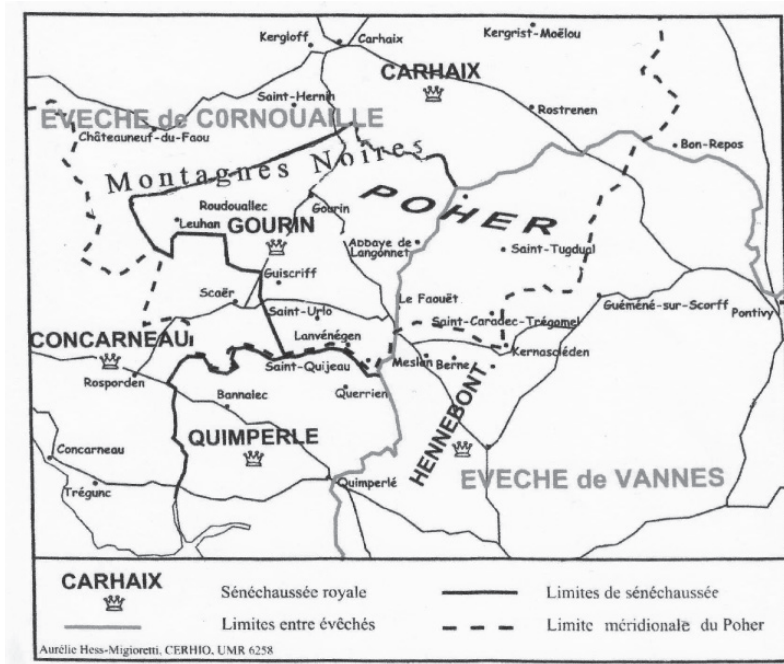


Fig. 1. – Le cadre géographique.

Conception J. Le Nigen, réalisation A. Hess-Migiorotti, CERHIO, UMR 6258.

a fait l'objet d'une édition quasi intégrale ; la liste des exclus de l'amnistie accordée par Louis XIV, où figure son nom ; un état des prisonniers détenus à la conciergerie du parlement de Bretagne en 1676, qui nous apprend sa condamnation². Sur la base de ces documents, on l'a considéré comme un « véritable meneur³ ».

Les pièces des procès successifs intentés à Alain Maillard précisent les circonstances dans lesquelles il a été mêlé à une émeute intervenue le 28 juillet, dont elles relativisent l'ampleur. Elles ne sont pas moins intéressantes du point de vue de l'histoire religieuse, puisque ce prêtre détaille tous ses faits et gestes au cours d'un pardon.

2. « Monitoire et état des prisonniers détenus en la conciergerie du parlement de Bretagne en 1676 », publiés dans J. LEMOINE, *La Révolte du papier timbré ou des Bonnets rouges*, Paris-Rennes, 1898, documents CLIX et CXL, p. 444-446 ; liste des exclus de l'amnistie de 1676, publiée dans A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *La Révolte du papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, Saint-Brieuc, 1884, p. 289-301.

3. R. MOUSNIER, *Fureurs paysannes, les paysans dans les révoltes du XVII^e siècle (France, Russie, Chine)*, Paris, 1967, p. 140-141 ; M. NASSIET, « Bonnets rouges et Bonnets bleus (1675), les enjeux de la « liberté armorique », dans *11 questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, D. LE PAGE (dir.), Morlaix, 2009, p. 155-181.

Une dette et ses conséquences

Alain Maillard est né le 30 janvier 1641 à Lanvéneq, trève de la paroisse de Guiscriff, dans le diocèse de Cornouaille, à l'extrémité sud-ouest du Poher, aux confins de l'évêché de Vannes, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Cornouaille morbihannaise, la rivière Ellé constituant alors une sorte de frontière naturelle entre les deux diocèses. Ses parents, Antoine Maillard et Gratienn Rouot, demeuraient alors au village de Trehourman. Son parrain était Allain Guégant, écuyer, sieur de Saint-Quieau, dont la maison se trouvait dans les environs, et sa marraine, Louise Allain du Cleusiu. En 1649 naquit Maurice Yves, ou Yvon, dont le destin allait se trouver dramatiquement lié à celui de son frère aîné.

Alain devint prêtre au plus tard en 1664 : son nom et sa signature apparaissent dans les registres paroissiaux de Lanvéneq où il fut parrain (mars 1664), administra des baptêmes (mars 1664) et des bénédictions nuptiales (triple bénédiction en mars 1664, simple bénédiction en novembre 1670)⁴. Maurice, son frère, épousa, vers 1666, Marguerite Tanguy, dont il eut quatre enfants, et travailla sur leur terre à régime congéable de Trehourman, une terre qu'aurait convoitée Jean Guégant, sieur de Boblaye. Alain et son frère furent impliqués dans des affaires judiciaires antérieures de quatre ans au moins à la révolte.

1671-1672 : procès à la juridiction de Pennéhoc et Tréfuret

En 1671, le 25 février, les deux frères empruntèrent une somme de 39 livres 15 sols à Jean Guégant, déjà cité, somme qu'ils s'engageaient à rembourser en deux termes. Le créancier était très probablement apparenté au parrain du débiteur. Le 26 juillet, au pardon de Saint-Urlo, Alain Maillard fut interpellé par Guégant, qui demeurait alors comme fermier au manoir de Kerminaouet à Trégunc, près de Concarneau, dont il exploitait les terres, bel exemple de noblesse dormante⁵. Sous prétexte qu'il était pressé et qu'il ne devait pas revenir de sitôt dans le canton, il réclama son argent. Le lendemain matin, vers sept heures, Maillard se présenta à « la méthérie noble de Saint-Quieau », avec la somme de 29 livres, « tant de son argent [...] que de ce que Maurice Yves Maillard, son frère, luy auroit baillé ». Les circonstances de remise de la quittance doivent être précisées : selon Maillard, Guégant lui dit qu'il ne pouvait marquer le reçu de ladite somme sur le dos de l'acte car il avait laissé ce dernier à Kerminaouet, à sept ou huit lieues de là ; tandis que Guégant allait chercher du papier et de l'encre, se présentèrent deux personnes venant de la chapelle de Saint-Urlo, qui lui demandèrent le chemin pour aller en pèle-

4. Arch. dép. Morbihan, 4 E 105/1-3, 5 E 105/1-2, registres paroissiaux de Lanvéneq, 1639-1680.

5. Disposition particulière du droit breton qui permettait à un noble en difficulté de renoncer temporairement à son statut privilégié pour exercer une profession « dérogeante », et de le reprendre les jours meilleurs revenus.

rinage à la chapelle de Saint-Patern⁶ à Meslan, dans l'évêché de Vannes ; une demi-heure plus tard, après leur avoir indiqué la route, Maillard revint trouver Guégant et prendre sa quittance, sans y regarder de près.

Moins d'un an plus tard, le 9 février 1672, Alain Maillard eut l'occasion de présenter cette quittance à Guégant qui prétendit qu'elle était fausse : « ladicte prétendue quittance a esté faite en la paroisse de Querien en présence des personnes [...] bevants en cabaret avecq ledict Maillard, prebtre ». L'affaire fut portée devant la cour de la juridiction seigneuriale de Pennéhoc et Tréfuret, du nom de deux villages de Guiscriff. Elle avait son auditoire à Lanvénege et dépendait de la sénéchaussée royale de Gourin. Guégant requit que l'écriture et la signature de la quittance fussent confrontées aux siennes. Un rapport d'experts conclut à la fausseté de la quittance⁷.

Alain et Maurice furent décrétés d'ajournement personnel le 11 avril 1672. Seul Maurice y répondit et comparut le 10 mai ; contre une caution de 1 000 livres avancée par Yves Jaouen, du village du Quilliou, il fut remis en liberté, tandis qu'un décret de prise de corps fut porté contre Alain, le 24 mai. Le 9 août, un nouveau décret de la cour de Pennéhoc et Tréfuret cita ce dernier à comparaître sous « trois brieffs jours », à peine de saisie de ses biens meubles. L'affaire semble alors s'être interrompue.

1675-1676 : procès pour faux

Près de quatre ans plus tard, l'affaire rebondit brusquement. L'arrêt de prise de corps de 1672 fut confirmé le 17 mai 1675. Le 25 novembre, après la fin de la révolte des Bonnets rouges qui avait secoué d'une manière particulièrement violente le Poher, à la requête de Guégant, Maillard fut arrêté. Il fut conduit au Faouët, « chargé de fer comme s'il avait été le dernier de tous les sellerats », et incarcéré « aux prisons de la juridiction de la baronnie du Faouët et de Baregan, par carance de prisons en ceste juridiction » : il n'y avait donc pas de prison à Lanvénege. Le 13 janvier 1676, Guégant supplia le parlement siégeant à Vannes pour que « le greffier garde-sacs saisi de la quittance inscrite de faux la renvoie au greffe de ladite juridiction de Penéoc pour estre représenté audict Maillard », en vue de l'instruction de son procès. Maintenu en prison pendant plusieurs mois, dans des conditions « inhumaines » et sans jugement, Maillard fut enfin soumis à un premier interrogatoire, le 27 février, au sujet de cette quittance, au Faouët même où il était détenu. Dans cet interrogatoire, il soutint que la quittance était authentique, mais que Guégant avait volontairement « desguissé son escripture ou signature⁸ ».

6. *Ibid.*, 52 G 9, enquête épiscopale ordonnée au sujet des miracles survenus à Saint-Patern en 1640. Elle est signalée par G. Provost dans *La Fête et le Sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, (Paris, 1998, p. 188), où l'on trouve aussi un excellent commentaire sur la chapelle Saint-Urlo (face à la page 256).

7. Arch. dép. Finistère, 1 E 1221, liasse Guégant de Boblaye (soixante-douze pages de pièces de procès, du 9 février 1672 au 4 mars 1676).

8. Toutes les citations de ce paragraphe et du suivant sont extraites de l'interrogatoire de Maillard à la prison du Faouët, *ibid.*

Il expliqua qu'il avait plusieurs raisons de se plaindre de Guégant. Son frère et lui possédaient au village de Trehourman une terre à domaine congéable d'où leur créancier voulait les congédier à vil prix. N'ayant pu y parvenir, il avait juré de les perdre, leur portant haine et récrimination. Non seulement il avait menacé Alain Maillard, mais il l'avait maltraité et fait maltraiter par des gens « apostés », et lui avait suscité toutes sortes de mauvaises affaires et fausses accusations pour le ruiner. Il l'avait fait prendre, « lier et garotter, sans aucune considération pour son caractère (de prêtre), le maltre-ta à coups de boucle de pistolets et fusil et l'a fait emprisonner en ces prisons où il languit, tant des coups qu'il reçut que de la misère et pauvreté depuis un si long temps ». Lors de son arrestation, Guégant « enfonça la porte de sa maison, cassa porte et fenestre, brissa ses armoires et presses qu'il avoit en la chambre de sa maison, fit emporter ses bleds et son argent, ses linge-ries et autres meubles de la valeur de quinze à seize cent livres, mesme ses tiltres et garant, sans ministaire ni formalité de justice et sans qu'on lui aye délivré aucun procès verbal ». Nombre de seigneurs usaient de pareille brutalité avec leurs sujets, comme le seigneur de Quistinit qui sévissait dans la paroisse voisine de Querrien⁹.

Dans ce même interrogatoire, Maillard maintint ce qu'il avait toujours affirmé au sujet de la quittance : « Il lui paya réellement la somme de vingt et neuf livres, et sy le corps de ladite quittance ne se trouve pas de son escripture et de son signe, il faut que se soit la malice et le desain qu'il a eu de le perdre qu'il luy aye faict desguiser son escripture et signature ; quoy que s'en soit, que c'est la mesme qui luy décerna, soit qu'elle fut de sa main ou d'un autre¹⁰. »

Intervention de l'officialité

À la suite de cet interrogatoire, l'official de Quimper et le promoteur furent avertis de l'instance criminelle poursuivie contre Maillard pour procéder concurremment à l'instruction de son procès, attendu sa qualité de prêtre. Des copies des charges furent envoyées au greffier de l'officialité pour les instruire, tandis que Maurice fut rétabli dans ses droits. Le 16 avril, le recteur de Tréméven (près de Quimperlé) fut désigné par l'official de Quimper pour l'instruction du procès de « missire » Alain Maillard, avec pour adjoint un greffier de la juridiction de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, en présence du sénéchal de la seigneurie de Pennéhoc et Tréfuret. Une expertise d'écriture fut diligentée. Dix pièces de comparaison furent présentées à Maillard, portant la signature de Guégant. Interrogé sur ces pièces, Maillard prétendit que Guégant avait contrefait son écriture pour pouvoir le faire condamner.

Tout d'abord, il protesta contre la procédure qui, selon lui, n'avait pas lieu d'être. Guégant avait cédé tous ses droits touchant ladite action et inscription de faux au profit d'Yves Le Galguen. Lui-même se trouvait dans l'impossi-

9. A. CORRE, « Les procédures criminelles en Basse-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, 1892, p. 216-276 (p. 236 à 243).

10. Arch. dép. Finistère, 1 E 1221.

bilité de présenter à nouveau les pièces pour sa défense, parce que celles-ci avaient été pillées et emportées lors de sa capture. Quatre experts furent désignés pour faire partie de la commission chargée d'examiner les dix pièces en question et de les confronter avec la quittance douteuse.

Première condamnation

Les quatre experts, après avoir examiné séparément les pièces présentées par Guégant et les avoir comparées à la quittance prétendue fausse, ont conclu unanimement « que ladicte quittance est fausse, pour n'avoir ladite écriture et signe "Jan Guégant" de ladite quittance disputée esté faite de la main ni du naturel des écritures et signes dudict Jan Guégant, comme sont ceux apposés ausdits actes et pièces de comparaison ».

Le 22 avril 1676, le recteur de Tréméven, commis au procès par l'official de Quimper, décida de régler ce procès à l'extraordinaire par récolement et confrontation d'experts. Le 12 juin, un dernier interrogatoire d'Alain et de Maurice Maillard se déroula à la chambre des arrêts des prisons de la cour royale de Quimperlé. Le principal accusé maintint que c'était par mauvaise foi et en récrimination des procès qu'ils avaient eus ensemble que Guégant avait contrefait ou fait contrefaire son écriture et signature dans la quittance en question. D'ailleurs, ajouta-t-il, Guégant avait toujours coutume de faire écrire le corps de toutes ses quittances par autre main que la sienne. Quant à Maurice, il confirma qu'il avait remis 21 livres à son frère pour paiement de la dette, et que son frère lui avait même montré la quittance en question. Le 23 juin 1676 fut prononcée la sentence (fig. 2) :

« Nous avons déclaré et déclarons ledit Allain Maillard, prebstre, deümant atteint et convaincu d'avoir supposé, fabriqué, falsifié ou faict falcifier la quittance du 27^e juillet 1671 [...]. Pour réparation de quoy l'avons condempné à estre prins aux prisons de la cour royalle de Quimperlé où il est détenu comme par prison d'emprunt, et mesné aux prisons de monseigneur l'évesque de Quimper, pour y estre tenu l'espace de trois ans et y faire pénitence de sa faulte, et, pendant ledit temps, suspans de ses saints ordres. Et en outre l'avons condempné à cent livres d'amande, apliquable moittié à l'esglise de Lanvinigen et moittié à l'hospital de Quimperlé¹¹. »

Mais, étrangement, cette sentence ne fut pas lue immédiatement à l'accusé. Elle ne lui fut communiquée que plus tard. Nous aurons l'occasion d'expliquer ce retard.

Procès à la cour de Quimperlé pour implication dans la révolte

À peine Maillard sortait-il de son procès pour une affaire de faux en écriture qu'il se trouvait sous le coup d'une nouvelle accusation, beaucoup plus grave celle-ci, puisqu'il était soupçonné d'avoir été à l'origine des événe-

11. *Ibid.*, 9 B 209, cour royale de Quimperlé.

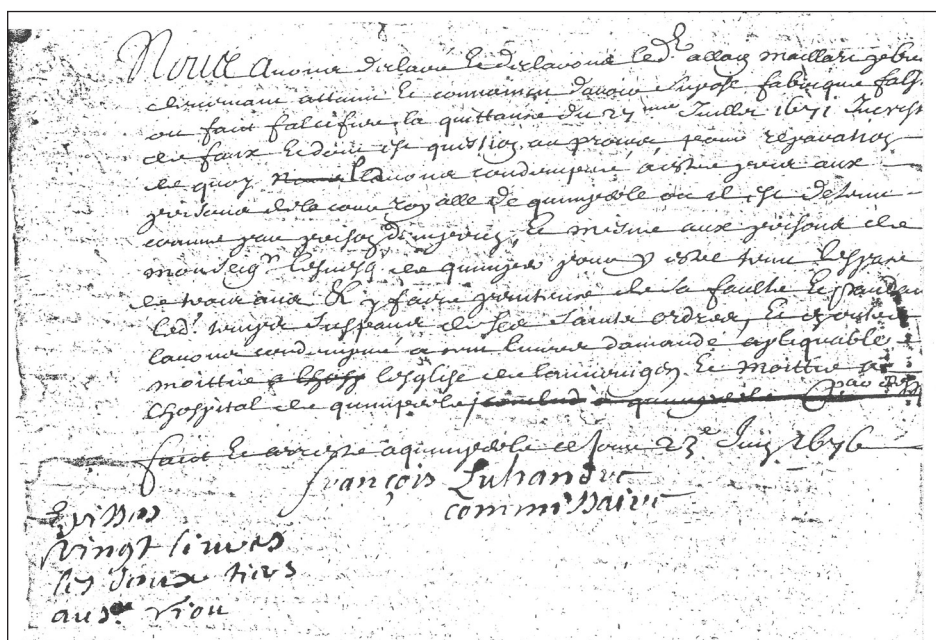


Fig. 2. – Sentence du 23 juin 1676, condamnant Alain Maillard, pour faux, à trois ans de prison et cent livres d'amende.
Source Arch. dép. Finistère, 9 B 209.

ments survenus au pardon de Saint-Urlo en Lanvéneën, les 27 et 28 juillet 1675. À cette accusation était mêlé un sergent et cabaretier, Cosvard. Dès le 5 février 1676, lorsque Louis XIV décréta une amnistie à l'égard des révoltés de Bretagne, cent soixante-quatre personnes en furent exemptées, dont Allain Maillard, de la trêve de « Lennuian » (Lanvéneën). Le 15 juin, le parlement rendit l'arrêt suivant :

« Un certain prebtre, nommé (blanc dans le texte), est accusé dans la juridiction de Peneff d'avoir commis un crime de faux pour lequel il a été poursuivi [...], de manière que reste plus que a luy donné sentence deffinitive, mais comme depuis il a eu advis certain que le mesme prestre a esté un séditieux, a esté réservé par l'amnistie générale [...]. Il reste de lui faire pareillement procès pour un crime aussy publicq qui [mérite ?] chastiment exemplaire [...]. La cour commet les juges royaux de Quimperlé, où Maillard se trouvait alors prisonnier, pour instruire, faire et parfaire le procès audit prestre pour le crime de sédition et révolte¹². »

12. *Ibid.*, 9 B 208, extrait des registres du parlement de Bretagne.

Le monitoire

Dès le 25 juin 1676, un monitoire ecclésiastique fut décerné par l'évêque de Quimper à la demande de Louis Le Venier, procureur du roi à Quimperlé, pour prouver que :

– le samedi 27 juillet, veille du pardon de Saint-Urlo en la trêve de Lanvénegen, « un certain malfaiteur, séditieux et révolté, homme lestré mais de mauvaise vie [...] y assembla plusieurs séditieux pour causer une sédition et révolte », prétextant « qu'un sergent de la juridiction de Pénéoc devait publier à la sourdine » l'imposition de la gabelle. Pour les exciter, il avait laissé tomber, à l'issue des vêpres, un papier de sa poche (trouvé, disait-il, à la place où était assis le sergent), papier qui fut immédiatement ramassé par l'un de ses complices qui le lui tendit pour en faire lecture à haute voix : « Voilà ce que nous cherchions il y a longtemps [...]. C'est la gabelle qui vient de tomber de la poche du sergent de Pénéoc, Jacques Cosvart, auquel elle a été donnée pour la publier » ; devant le tumulte qui s'en suivit, Cosvart et sa femme abandonnèrent précipitamment le cabaret qu'ils avaient installé à cette occasion ;

– le dimanche 28 juillet, à l'issue de la grand-messe, tous ces séditieux [...], conduits par ledit malfaiteur [...], se précipitèrent sur le cabaret du sergent qu'ils pillèrent complètement, allant jusqu'à vider ses deux barriques de vin et sa barrique de cidre ;

– ce même homme envoya plusieurs copies de cette prétendue gabelle aux paroissiens de Meslan et Berné, au diocèse de Vannes ;

– il prétend avoir des attestations le disculpant de toute participation à cette révolte ;

– il a dissuadé les témoins de venir déposer contre lui¹³.

Ce monitoire, qui ne nomme pas Maillard explicitement, fut lu aux prônes des grand-messes trois dimanches consécutifs, dans la paroisse de Guisriff et sa trêve Lanvénegen. Le curé, Jean Brilleu, certifie qu'il ne s'est trouvé aucun témoin des faits mentionnés. Il en fut de même des « aggraves » et « réaggraves » (ou « rangraves ») qui accentuent les effets extérieurs de l'excommunication : là encore, aucun témoin ne se présenta pour révéler quoi que ce fût¹⁴.

Interrogatoire de l'accusé : le pardon de Saint-Urlo

Le premier et long interrogatoire (onze feuillets) auquel Maillard fut soumis par le sénéchal de la cour royale de Quimperlé est particulièrement

13. J. LEMOINE, *La Révolte...*, *op. cit.*, p. 444-446.

14. Les « aggraves » ou deuxième monitoire privent celui qui est réfractaire aux monitoires de tout usage des choses publiques ; le troisième ou « réaggraves » défend publiquement à tous les fidèles toutes relations avec l'excommunié, allant jusqu'à lui refuser le boire ou le manger.

intéressant et révélateur, reprenant presque mot pour mot les points du monitoire énumérés ci-dessus¹⁵.

Il confirme tout d'abord que Maillard n'a pas contribué ni participé et encore moins incité aucune personne à la sédition et révolte qui eut lieu dans la juridiction de Gourin. Il n'a pas désobéi au roi, pas plus que les autres habitants de Lanvéneën à qui d'ailleurs le duc de Chaulnes a accordé une sauvegarde.

Il reconnaît que, les samedi 27 et dimanche 28 juillet 1675, une grande foule de pèlerins se pressa à la chapelle de Saint-Urlo (fig. 3), ainsi que plusieurs cabaretiers, dont la femme de Cosvart. Le samedi, Maillard « ayda à y chanter les vespres, après lesquelles [...] ayant sorti », il se dirigea vers le cabaret des Cosvart « où il but deux ou trois chopines de vin seulement [...], après quoy il retourna dans ladite chapelle administrer le sacrement de confession aux pèlerins [...]. Il y resta toute la nuit et n'en bougea jusques au lendemain. » Ce même jour, « il ne vit ledit Cosvart à vespres [...], ni aussi aucun trouble, tumulte ni sédition ». Le dimanche,

« après qu'il eut cellébré la sainte messe [...], en sortit environ les huit heures du matin et alla en compagnie de missire Pierre Le Bouédec, prestre de Guiscriff, au cabaret dudit Cosvart où il déjeuna avecq ledit Bouédec en présence des sieurs de Saint-Quigean et de Kerloix, et burent seulement trois pintes de vin [...] et ensuite retourna dans ladite chapelle pour assister à la grande messe et ayder à la répondre », [...] « il sortit seul [...] fort peu avant la fin [...] et alla trouver Guillaume David, prestre de Scaizre (Scaër), au lieu où lesdites Le Grand et Le Duigou tenoient leur cabaret, qui estoit en hault du placître [...] et éloigné d'environ la portée d'un fusil du cabaret dudit Cosvart ». [Il se mit à boire avec des gens qui y prenaient collation, lorsque] « environ une heure après, ils entendirent un grand bruit et tumulte audit placître, et leur fut dit que s'estoient des personnes qui se battaient [...] et que, pour ce, ils ne bougèrent de leur écot et ne furent nullement autour d'eux ».



Fig. 3. – La chapelle Saint-Urlo et sa fontaine.

Dessin d'Yvonne Jean-Haffen.

15. Arch. dép. Finistère, 2 B 731, cour royale de Carhaix (quatre-vingt-dix-huit pages, contenant l'essentiel des pièces de procédure devant la cour royale de Quimperlé relatives au second procès du 16 avril au 12 octobre 1676, et la sentence du 3 octobre 1676).

Maillard contribue utilement à définir ce qu'est une « révolte » : « ceste querelle particulière ne peult et ne doit passer pour une révolte ni sédition, ni ayant aucun port d'armes, son de tocsain ni de tambour ». Longtemps après qu'elle fut terminée, il resta au même cabaret des Le Grand et Le Duigou jusqu'à l'arrivée de la procession des paroissiens de Gourin, à laquelle il participa, ainsi qu'aux vêpres, avant de se retirer chez lui. En conclusion, il conteste et rejette comme fausses toutes les accusations visant à son implication de près ou de loin dans cet incident, tout à fait mineur ; il relève des inexactitudes dans les accusations, concernant entre autres la présence de Cosvart aux vêpres, et les troubles supposés du samedi.

Il précise quel était l'état d'esprit des gens à l'égard de Cosvart : celui-ci « avait été adverti plus de quinze jours avant par plusieurs de ses amis et compères » de ne point se rendre à Saint-Urlo « avecq son cabaret¹⁶, d'autant qu'il avait quantité d'ennemis auxquels il avait fait plusieurs procès qui le menassaient ». Cosvart prenait ces menaces à la légère, disant qu'il serait remboursé des préjudices éventuels, ce qui arriva, puisqu'on « lui a fait raison de la valleur de plus de trois fois du dommage qu'il dict avoir reçu ». Vis-à-vis de Maillard, les Cosvart ont plusieurs fois confirmé devant des témoins dignes de foi qu'ils n'avaient aucun sujet de plainte envers lui, et qu'il ne leur avait porté aucun préjudice. Mais il ajoute « qu'ils lui portent haine et inimitié, il y a plus de dix ans, depuis qu'ils ont eu plusieurs différandz tant civils que criminels, ensemble », que lui-même avait obtenu des droits contre Cosvart, et que c'est en récrimination de cela qu'ils lui ont suscité cette fausse et calomnieuse accusation.

Quant aux paroissiens de Guiscriff et aux tréviens de Lanvéneën, ils ont accordé à Maillard, le 25 août, un acte prônai reconnaissant son innocence.

Pour l'inculpé, ces accusations ne sont que machinations, mensonges et l'œuvre de ses ennemis, tout comme le fait que son nom figure sur la liste des exemptés de l'amnistie, alors qu'il ne l'était pas lorsque le duc de Chaulnes quitta la province.

Audition des témoins

Le 28 juin 1676, assignation à comparaître devant le sénéchal de Quimperlé fut signifiée à dix témoins. Parmi eux, on relève six laboureurs originaires de Lanvéneën ou de Guiscriff, dont un simple pèlerin, un laboureur et sa femme qui servaient au cabaret des Cosvart et trois autres appelés par le marguillier de la chapelle « pour l'aider à orner la chapelle, à y recevoir les offrandes et oblations ou à servir les prêtres ». On y trouve également : un menuisier et marchand du Faouët présent à Saint-Urlo, avec sa boutique de droguerie ; un chapelier, également du Faouët, venu pour y débiter de la

16. Le terme « cabaret » désigne une sorte de tente ou de cabane que l'on monte ou démonte rapidement, et que l'on installe sur les placitres des chapelles, avec tables et bancs pour s'asseoir, un coin pour faire la cuisine, une loge où sont entreposés les fûts de boisson, les vivres, la vaisselle ; on y sert à boire et à manger à ceux qui se présentent.

bière ; Jean Pochar (ou Le Pochard), mercier de la trêve de Kernasclédén à Saint-Caradec-Trégomel, dont la déposition est surprenante, et M^e Rousseau, un huissier à la Table de marbre des eaux, bois et forêts, du manoir du Plessis à Bannalec, mêlé à un autre incident antérieur impliquant l'accusé. Leurs auditions confirment-elles les déclarations de Maillard ou au contraire aggravent-elles les accusations portées contre lui ? Sur les dix dépositions enregistrées, une seule le charge gravement, une autre est plus nuancée.

Tout d'abord, sur les huit présents le samedi, six confirment que ce jour-là tout fut tout à fait calme : « il ni en eut aussi point [de scandale ou désordre] tout ledit jour de samedi ni toute la nuictée : tout fut en paix et tranquillité. »

Le dimanche, en revanche, neuf témoins présents confirment qu'un incident grave eut lieu à la sortie de la grand-messe. Le menuisier rapporte qu'« à la sortie de ladite grande messe, estant dans sa boutique, il vist un grand nombre de personnes s'assembler et atrouper, lesquelles fondirent sur le cabaret de Jacques Cosvart et sa femme, qui y étoint, et qu'il lui fut dict qu'ils avoient tout pillé ledit cabaret ». Le laboureur et sa femme qui servaient dans le cabaret précisent que, « incontinent et fort peu de temps après que la grande messe fut finie [...], une grande quantité et multitude de personnes [...] fondirent d'un coup sur le cabaret des Cosvart et femme et dans la loge où estoient leur vin et cidre », les obligeant à abandonner le cabaret pour sauver leur vie. Leurs témoignages sont confirmés par les autres témoins directs, le simple pèlerin qui, au moment des faits, se trouvait près de la fontaine et le chapelier, ainsi que par les témoins indirects, présents dans la chapelle, qui « ont entendu un grand bruit et bourdonnement au dehors d'icelle, et leur fut dict que grand nombre de personnes s'estoient assemblées et soulevées, qu'il y avait eu une grande querelle et batterie et que l'on avoit pillé le cabaret de Jacques Cosvart ».

Maillard a-t-il joué un rôle actif dans ce soulèvement ? Plusieurs témoins – sept sur dix – l'innocentent : « ils ne virent dans tout ce tumulte et assemblée de personnes ledit Maillard » ; « il ne l'y vit faire aucune mauvaise action, suader aucune personne à révolte ni sédition ni causer aucun désordre. » Tous affirmèrent ne pas savoir qui fut à l'origine du soulèvement.

Un témoin à charge

La déposition de Jan Pochar est la seule qui soit compromettante pour Maillard :

« Le dimanche, sur la fin de la grand'messe, les messieurs de Saint-Quijean l'ayant prié, et les autres merciers qui s'estoient aussi rendus en ladite assemblée, de faire lire en icelle, ce qu'ayant commencé à faire, y survint un prestre qu'on lui dict estre dom Allain Maillard, à la teste de grand nombre de paisans émus de collère, lequel prestre frapa d'abord le thémoïn d'un coup de poind au frond, duquel il fust étourdy, luy disant : “coquin, bougre, qui es-tu ? Que fais-tu là ? Nous ne te connaissons pas”, de manière qu'un autre mercier nommé Laurent, sans qu'il sache son surnom, le fit se retirer. Et ne sçait ce que devint ledit Maillard, sinon qu'il le vit aller avecq lesdits paysans vers le cabaret du

brandoleur¹⁷ de Lanvénege [...], et qu'il ouït par un bruit commun des paysans qu'ils avaient enfoncé les barriques de vin dudit brandoleur, cabaretier, et tout pillé audit cabaret [...]. Le prétexte pour lequel ledit prestre lui fit querelle fust qu'il estoit habillé [...] d'un juste au corps et hault chausse de toile d'Inde [...] et qu'à ce sujet il lui dict qu'il falloit qu'il eust esté un Hollandois et qu'il avait la gabelle. »

La France de Louis XIV, en effet, était en guerre contre la Hollande dont la flotte menaçait les côtes de Bretagne et portait atteinte à son commerce¹⁸. Les Hollandais avaient un moment pensé s'appuyer sur le soulèvement des campagnes pour ébranler le pouvoir royal. On prétendait même que les révoltés, sous la conduite de Le Balp, projetaient de marcher sur Morlaix où les Hollandais débarqueraient. L'assassinat de Le Balp contrecarra ce projet. En traitant le mercier de Hollandais, Maillard l'assimilait à un ennemi.

Pour terminer, Pochar ajoute avoir entendu dire « que ledit dom Allain Maillard avait jetté un papier dans lequel il disait que la gabelle estoit¹⁹ dans le cabaret tenu par un brandoleur de Lanvénege ». Cet épisode, que nous connaissions par le monitoire, est important parce qu'il illustre le halo de mystère attribué à l'écrit par une population analphabète, et contribue à révéler l'incompréhension que les paysans bretons avaient de la gabelle²⁰. Or le menuisier confirme le fait sans l'attribuer à Maillard : « Avant la grande messe, estant proche de la fontaine de la chapelle, un forgeron qui demeure proche du manoir de Saint-Quijeau lui dict que l'on avait trouvé près de ladite fontaine un papier dans lequel la gabelle était²¹ », papier tombé sans doute de la pochette du brandoleur de Lanvénege. Mais le chapelier relie l'épisode à l'oncle de l'accusé : « Environ l'heure de minuit, Yvon Rouault, oncle dudit Maillard », s'approcha de son cabaret, « tira un papier escrit de sa pochette, le donna au thémoin et le pria de le lire [...]. Voyant qu'il n'était signé ni garanti, il ne se mit en paine de le lire [...] et dict [...] seulement audit Rouault que ce n'était qu'une paperasse ». Rouault le reprit et « dict qu'il l'eust faict lire le lendemain par Allain Maillard et qu'il l'avait trouvé par les chemins comme il se rendait à Saint-Urlou, et qu'il sçavait bien de qui il estoit tombé ». Ainsi cet épisode est diversement confirmé par trois témoins²².

17. Ce mot, employé en 1697 dans la cour de Quimperlé, semble désigner un fabricant ou un marchand d'eau de vie, voir G. LE MENN, « Une chanson satirique du XVII^e siècle en dialecte de Haute-Cornouaille », *Annales de Bretagne*, 1968, t. 75, p. 693-704 (p. 694).

18. C.-M. CHOTZEN, « Le gouvernement hollandais et la révolte du papier timbré ; l'amiral De Ruyter et la Bretagne en 1675 », *ibid.*, t. 49, 1942, p. 102-132.

19. C'est nous qui soulignons.

20. M. NASSIET, « Bonnets rouges... », art. cité, p. 155-181.

21. C'est à nouveau nous qui soulignons.

22. Les relations de cet événement données par les historiens sont pareillement divergentes ; par ailleurs, nous relevons une contradiction entre la leçon des archives et la présentation des faits par J. Lemoine (« La révolte... », art. cité, p. 538) et A. de La Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. V, 1896, p. 512). Tous deux parlent de troubles graves survenus le samedi 27 juillet à Saint-Urlou, alors que tout fut calme ce jour-là.

Récolement et confrontation

La plupart des témoins (huit sur dix) affirment ignorer quel fut l'auteur du soulèvement. À la suite de leurs dépositions et vu la gravité de l'accusation, le procès de Maillard fut réglé à l'extraordinaire par récolement et confrontation des témoins. Ces dispositions devaient permettre aux juges de vérifier la réalité des faits reprochés, de résoudre les contradictions entre les déclarations des témoins et celles de l'accusé, mais aussi à l'accusé de présenter ses défenses. Du 22 au 28 septembre 1676 se déroulèrent les séances de récolement au cours desquelles chaque témoin réentendit sa déposition. Tous la confirmèrent et la maintinrent, selon la formule « elle contient vérité et ne veut augmenter ni diminuer et y persiste ». Reste la confrontation des témoins avec l'accusé, moment crucial où les témoins reconnaissent en l'accusé celui dont ils ont parlé dans leurs dépositions, où l'accusé reconnaît ou non le témoin, où enfin il prend connaissance des charges qui pèsent contre lui et peut les contester. Selon Maillard, étaient totalement recevables les dépositions des trois témoins en service à la chapelle, informés indirectement des événements qui se déroulèrent à l'extérieur, témoins qu'il considérait comme des hommes de bien ou à qui il n'avait aucun reproche à faire. Plus contestables en revanche étaient les dépositions du pèlerin, à cause des mauvaises relations entre les deux hommes (il avait déposé « en récrimination des procès qu'ils ont eu ensemble près les deux ou trois ans ou environ, pour des passages et chemins de servitude pour les terres qu'ils ont au village de Trehourman »), et celles des serveurs au cabaret de Cosvart, des domestiques trop liés à leur maître.

Quant aux autres témoins, Maillard mit sérieusement en doute leurs affirmations. S'ils ont déposé contre lui, c'est à la sollicitation soit de Cosvart, soit de Guégant, soit des deux (confrontations avec les deux marchands du Faouët). En outre, leurs dépositions contiendraient des accusations inexactes. C'est le cas de celle du menuisier qui a déclaré que l'accusé était venu lui acheter un quarteron de poudre incontinent la pointe du jour du dimanche, ce que contesta énergiquement Maillard. C'est surtout la déclaration de Pochar qu'il rejeta entièrement, car elle le mettait en cause directement. Ce dernier aurait déposé contre lui « par haine et inimitié depuis le samedi de l'assemblée du 27 juillet 1675 » ; ce jour-là, « pendant qu'il confessait les pénitans, sur la vesprée entra Jan Pochar avecq insolence et arrogance, armé d'un long batton à deux bouts, le tournant de costé et d'autre et se faisant place et lieu, et, comme il y causait du scandale et troublait les personnes et pèlerins, mesme les prestres », Maillard « fut contraint de sortir de son confessionnal en surplys [...] et d'aller réprimer le témoin de son insolence et le prier par la voye de douceur de sortir de ladite chapelle et de cesser son désordre ». Devant son refus, le prêtre se jeta sur lui et le repoussa avec violence hors de la chapelle. Pochar voulut laver cette humiliation : le lendemain, vers les huit à neuf heures du matin, apercevant Maillard, armé de son bâton à deux bouts, il se mit en état de lui en porter un coup, lui demandant de se rappeler ce qui s'était passé la veille. Maillard ne dut la vie sauve qu'à l'intervention de plusieurs particuliers.

Pochar, qui était le principal témoin à charge, ne se présenta pas à l'assignation à comparaître du 24 septembre et fut condamné à deux livres d'amende. Pour quelles raisons ? Par peur de la confrontation ? Ou parce que sa déposition était inexacte ou faite sous la pression ? Finalement, il fut récolé et confronté à Maillard le 28 septembre, rejetant en bloc les faits avancés par ce dernier.

Le procès approchait de son dénouement. Maillard fut interrogé une dernière fois le 3 octobre 1676, sur les quatre points suivants. Il existait de fortes présomptions qu'il ait fait partie des révoltés de 1675 et excité le peuple à se révolter, sous prétexte de gabelle, puisque son nom figure sur la liste des réservés de l'amnistie. À la sortie de la grand-messe du dimanche 28 juillet dernier, il s'en était pris violemment à un mercier, chargé par les « messieurs de Saint-Quijeau » et les autres merciers de lire les annonces, sous prétexte qu'il était habillé comme un Hollandais et qu'il « avait la gabelle », avant de prendre la tête des paysans qui allèrent piller le cabaret des Cosvart ; très tôt, le matin du même jour, il alla acheter de la poudre auprès d'un droguiste, et, bien qu'épris de vin, il célébra la messe du matin. Enfin, le lendemain de la fête de Saint-Pierre de l'an dernier, il apporta son soutien à un meunier, Leurmon, qui traitait l'huissier Rousseau de « gabelleur » et qui amena une foule pour maltraiter ce dernier, disant « qu'il le falloît assommer et lui casser la tête », expression traduite du breton *torr-e-benn* et présente dans le fameux *Code paysan*.

Une fois de plus, l'accusé contesta ces déclarations. Il n'avait rien d'un révolté ni d'un meneur. Il reconnut qu'il avait pu donner un coup de poing au mercier qui le menaçait d'un bâton ; il affirma qu'il n'avait jamais acheté de poudre quelconque ni célébré la messe en état d'ivresse, et enfin qu'il était intervenu pour dissuader le meunier Leurmon, ainsi que les paysans qui étaient là, de s'en prendre à M^e Rousseau.

Le mot « gabelle » revient onze fois dans toute la procédure, et celui de « gabelleur » deux fois. Lors du premier interrogatoire, l'accusation souligna l'importance de l'enjeu politique d'une imposition de la gabelle en prêtant à Maillard et à ses partisans ces paroles : « C'est la gabelle [...]. Si la publicquation en avoit esté faite, c'estoit l'entière et totale ruine de la province. » La rumeur persistante de cette imposition imminente provoquait des réactions de colère populaire contre les agents royaux comme Cosvart et Rousseau. Maillard nia en répliquant qu'il « ne sçait ce que veult dire ce mot de gabelle et n'en sest l'explicquation », ce qui confirme la part de l'incompréhension dans la diffusion de cette rumeur.

Sentence et appel

Vu les dépositions des témoins qui, pour la plupart, ne chargent pas Maillard, le verdict du 3 octobre 1676 fut favorable à l'accusé (fig. 4) : « Nous avons, quand à présent, et jusques à plus ample preuve, renvoyé et renvoyons ledit Maillard de l'accuzation dudict crime de révolte et sédition et l'avons élargy des prisons ausquelles il est pour ce détenu, ordonnons les portes

d'icelles lui être ouvertes de jour et d'heure à autre et que la descharge de sa personne sera mise sur le papier d'escrou des prisons par le greffier de ceste cour. »

À peine cette sentence prononcée, un nouveau rebondissement intervint. Le procureur du roi fit appel du jugement ainsi que l'accusé lui-même « contre tout ce que fait a esté en son préjudice ». Maillard allait donc être transféré comme à l'ordinaire dans les prisons du parlement à Vannes où son procès allait être revu par les conseillers de la Tournelle qui prononçaient la peine en dernier ressort, confirmant la sentence ou la réformant. Le 10 octobre, assignation fut donnée à tous ceux qui voudraient entreprendre de le mener et conduire en secret des prisons de Quimperlé à la conciergerie du parlement à Vannes, le lundi 12 octobre à huit heures du matin. Un bail à rabais fut donné au moins offrant ; c'est au messager ordinaire de Quimperlé à Vannes que fut adjugé pour 40 livres le transfert de Maillard et des grosses du procès criminel, contenues dans deux sacs cachetés, ainsi qu'un troisième sac de charges faites en l'officialité de Quimperlé, opération qui eut lieu le lendemain²³.

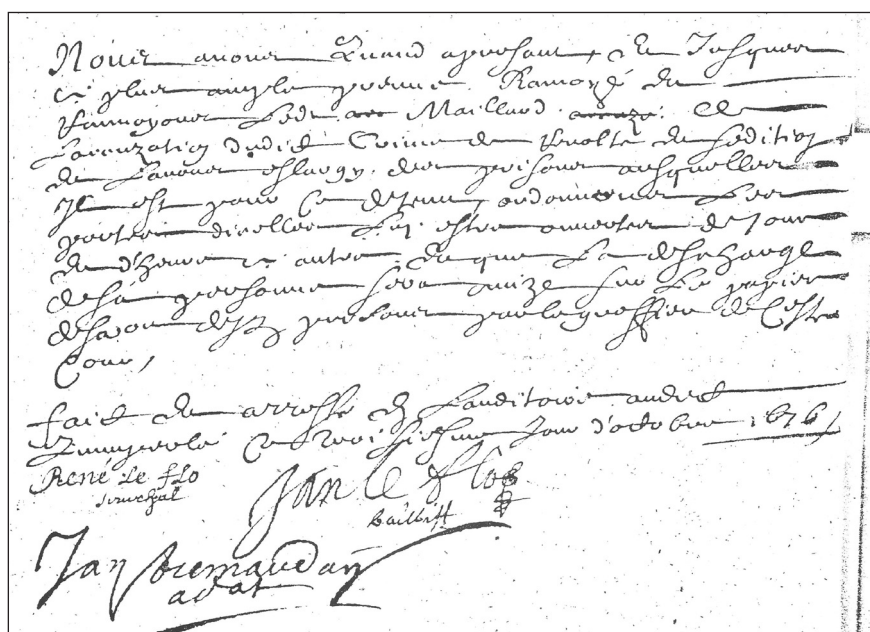
De ce procès devant le parlement, nous n'avons pas trouvé les pièces de procédure. Les registres de la Tournelle ne mentionnent que les frais d'exécutoire et le dépôt de quatre sacs de greffe²⁴ : deux sacs de charges faites en la juridiction de Pennéhoc, l'un contre Alain Maillard et son frère Yves, l'autre contre Alain seul, ainsi que deux autres de la juridiction royale de Quimperlé contre Alain. C'est aux archives de la chambre des comptes de Bretagne que l'on apprend l'issue du procès en appel²⁵ : « missire Allain Maillard condamné à servir le roy pour cinq ans par arrest de la cour du 30 octobre 1676, conduit dans la conciergerie de Rennes, le trois novembre aussy 1676, en est party avecq la chesne le 29 mars 1677 [...]. Dom Allain Maillard a esté condamné d'arrêt de gallaires. » On y apprend également que son frère Maurice fut chargé à requête du procureur du roi en l'arrêt du 30 novembre 1676 et resta prisonnier cinquante et un jours.

Conduit à la prison de la conciergerie de Rennes le 3 novembre 1676, Alain Maillard y passa donc plus de quatre mois, cent quarante-quatre jours, avant de partir le 29 mars 1677 pour Marseille. Le 3 mars, commission avait été donnée au capitaine de chaîne pour « conduire incessamment à Marseille et mettre sur les galères pour y servir comme forçats, le temps porté par leurs arrêts de condamnation », les condamnés de Bretagne, tandis que le trésorier

23. L'arrêt de la cour du parlement du 15 juin 1676 qui ordonne d'instruire le procès de Maillard pour crime et sédition précise que le premier procès pour faux en écriture n'était pas totalement terminé et qu'il ne restait plus « qu'à luy donner sentence deffinitive », ce qui fut fait le 23 juin 1676, mais la sentence ne fut notifiée à Maillard que le 12 octobre 1676, Arch. dép. Finistère, 9 B 208.

24. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bg 399 (exécutoires de frais), 1 Bn 298, f° 150 (mention de quatre sacs de charges).

25. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2621, 2622, 2623, 2476.



de la marine recevait l'ordre de lui verser un acompte de 1 000 livres, et le duc de Vivonne, celui de les recevoir sur ses galères²⁶.

Huit cents kilomètres à pied, de Rennes à Marseille, d'un parcours semé d'embûches de toutes sortes, à raison d'étapes quotidiennes de vingt à vingt-trois kilomètres, qui durait quelque six semaines, et où les galériens, enchaînés deux par deux, chargés de quinze à vingt kilos de fer, devaient endurer les rigueurs du voyage, les mauvais traitements des conducteurs de chaîne, et se contenter souvent d'une nourriture symbolique. Le départ des galères pour Messine dut être différé à cause du retard pris par la chaîne de Bretagne qui, au lieu d'être acheminée par bateau de Lyon à Marseille, le fut par la route et n'arriva que le 6 mai, avec quarante-trois condamnés dont les noms furent inscrits sur les matricules des galères. Selon un état des prisonniers détenus à la conciergerie de Rennes au début de 1677, auraient dû faire partie de cette chaîne Jean Roussel, Louis Bequin, condamné à mort à Quimperlé, qui fit appel de son jugement, Mathieu Le Lardic, condamné par le présidial de Vannes, Guillaume Le Baudouet, condamné à Concarneau, et Maillard. Or,

26. Arch. nat., Marine, B 6, registre 9 (1677) ; A. ZYZBERG, *Les Galériens, vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748)*, Paris, 1987.

seul des cinq, Mathieu Le Lardic figure sur les registres des galères (matricule 3 012), sous une graphie différente ; Jean Roussel, orthographié « Russel » (matricule 2 792) était arrivé par la chaîne précédente, celle du 8 septembre 1676. Étrangement, les trois autres noms n'y figurent pas, dont celui de Maillard. A-t-il réellement quitté Rennes ? Fut-il détaché de la chaîne à cause de son état physique et placé dans un hôpital ou une autre prison à la suite de sa longue détention et des sévices subis ? Est-il mort en chemin ? Les archives gardent le secret²⁷.

Maillard était parti aux galères pour un voyage sans retour. Ses biens, ainsi que ceux de son frère, furent vendus, comme l'indique un aveu de 1682 : « Item, [...] les tenues appartenants, l'une a dame Jacqueste Maurice, dame du Quilliou, comme héritière de damoiselle Guillemette Lohéac et possédée sous elle a domaine par les héritiers de Corantin Redou, comme acquéreur des droits de missire Allain Maillard, presbtre, et Maurice et Yves Maillard, frères, l'autre au seigneur de Combault [...] »²⁸.

Conclusion

De gré ou de force, plusieurs membres du clergé se trouvèrent mêlés à la révolte des Bonnets rouges. Certains recteurs de grosses paroisses en furent les victimes et leurs biens pillés. D'autres furent forcés de marcher à la tête des insurgés, comme lors de l'attaque du château de Kergoat. Quelques-uns prirent fait et cause pour les révoltés, comme Jean Dollo, de Carhaix, Jean Corbé et Jean Le Boulic, à Spézet, et Jacques Le Trouadec, de Bannalec. Qu'en est-il de Maillard ? Armand Puillandre le cite en exemple quand il estime que le menu clergé semble s'être rallié à la révolte²⁹. Il est vrai que Maillard appartenait à la catégorie des prêtres sans affectation, donc sans revenus, à ces « prêtres habitués » dont le sort ne différait guère de celui des paysans parmi lesquels ils vivaient. L'étude des procès successifs dans lesquels il a été impliqué suggère cependant qu'Alain Maillard ne fut pas véritablement un meneur. Il a été poursuivi en raison de la haine que lui vouaient ses ennemis personnels. Pour le crime de sédition, la sentence de la cour de Quimperlé constitue un acquittement. Si, à l'inverse, le parlement de Bretagne l'a condamné en appel, c'est que la cour, que Louis XIV avait exilée à Vannes pour lui manifester son mécontentement, a voulu faire de lui un cas « exemplaire ».

27. Serv. hist. Défense, Toulon, 1 O 97 (1638-1676) et 98 (13 février 1677-22 mars 1685), registres des matricules des galères. Les listes des chaînes de Bretagne du 10 avril 1675 au 24 octobre 1679 mentionnent « Mathieu Le Hardy, de Guemenay en Basse-Bretagne, âgé de 24 ans [...], condamné au présidial de Vannes le 31 octobre 1676 à cinq ans (de galères) », et, en marge : « Mort à l'hôpital le 23 avril 1686 ». Il s'agit en fait de Matthieu Le Lardic, compagnon du meneur des Bonnets rouges, le grand Le Moign, impliqué dans le meurtre des deux frères Queffelec lors du pardon de Notre-Dame du Goreker, à Briec, en 1672.

28. Arch. nat., 1/Q/760, aveu de 1682 du seigneur de Pennéhoc, Pierre François Le Jacobin.

29. A. PUILLANDRE, *Sébastien Le Balp. Bonnets rouges et papier timbré*, Spézet, 1996, p. 17-18.

Résumé

Les pèlerins du pardon de Saint-Urlo, à Lanvéneq (Morbihan), les 27 et 28 juillet 1675, avaient en tête les échos de la révolte des Bonnets rouges qui enflammait les campagnes et répandait de folles rumeurs. À la sortie de la grand-messe, ils se jetèrent sur le cabaret d'un sergent qu'ils pillèrent. Les soupçons se portèrent sur un prêtre du lieu, Allain Maillard, qui avait déjà eu maille à partir avec la justice et un seigneur voisin pour une quittance prétendument fausse. Arrêté le 16 novembre 1675, il fut condamné pour faux en écriture, et, écarté de l'amnistie, mis en accusation pour sédition. Acquitté par la cour royale de Quimperlé, mais conduit devant le parlement à Vannes, il fut condamné à cinq ans de galères. Faut-il le considérer comme un meneur ou plutôt comme une victime des circonstances ?

Abstract

On July 27th and 28th 1675 the pilgrims who went to the « pardon » of Saint-Urlo at Lanvenegen had memories of the “Red Caps” (Bonnets rouges) in mind and the uprising which set the countryside alight and spread incredible rumours. After High Mass, they attacked and looted the tavern of a sergeant (bailiff). The local priest called Allain Maillard became a suspect as he had already been in trouble with the law and a local landlord for an alleged forged receipt. He was arrested on the 16th November 1675 and was condemned for forgery. As he was not pardoned he was then accused of sedition. He was released by the royal court of justice at Quimperlé but then condemned to five years imprisonment on a convict ship by the Parliament. Should he be considered a ring-leader or rather a victim of circumstances ?

Diverradur

War spered perc'herined pardon Sant-Urlo, e parres Lannejen (Morbihan), d'ar 27 ha d'an 28 a vis gouere 1675, e oa bew mat ar pezh o doa klewet diwar-benn emsaw ar Bonedoù Ruz a entane spered an dud war ar maes hag a skigne istorioù foll. O tont er-maes eus an oferenn vras ez aent oll da laerez ostaleri ur serjant. War ur beleg ahano ez eas an diskred, Allain Maillard, p'en doa bet braos gant ar justiss ha gant un aotrou ahano ewid ur guitañs faos, 'toare. Tapet e voe d'ar 16 a vis du 1675, barnet ewid fals-skridoù hag, er-maes eus an distaoler, e voe kondaonet ewid dispac'had. Divarnet e voe gant lesenn-roue Kemperle, med lakaet da dremen dirag parlamant Gwened ha kondaonet gantañ da bemp bloaz galeoù. Penaos selled outañ ? Evel ouzh an hini a oa bet e penn an dipac'h pe evel ouzh ur viktim eus an darvoudoù-mañ ?

Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758.

Des malades et des morts : essai de bilan démographique

par Isabelle Guégan*

L'épidémie de typhus rapportée en 1757 à Brest par l'escadre du comte du Bois de La Motte, en provenance de Louisbourg, dans l'île Royale (aujourd'hui île du Cap-Breton), à l'entrée du golfe du Saint-Laurent au Canada, figure au rang des grandes épidémies du XVIII^e siècle par l'ampleur de la mobilisation qu'elle a entraînée mais aussi par son bilan démographique bien lourd, tant pour les marins de l'escadre que pour les habitants de la ville. C'est l'aspect le moins connu de cette épidémie et le plus sujet à polémique. Selon plusieurs auteurs, elle a causé au moins dix mille morts ; certains, dont Poissonnier-Desperrières, écrivent même qu'elle a fait dans les seuls hôpitaux de Brest 10 000 victimes¹. Pourtant, nous disposons de plusieurs outils pour mesurer l'ampleur réelle du phénomène épidémique. De nombreux chiffres émaillent les courriers des autorités et les rôles d'équipage de l'escadre de Du Bois de La Motte sont précieux car, s'ils mentionnent les mises à l'hôpital, ils indiquent aussi les décès des marins tant qu'ils sont sous le contrôle de la marine ou lorsqu'ils séjournent à Brest, chez les hôtes notamment. De plus, grâce à une vingtaine de bulletins de mortalité adressés par Gilles Hocquart, intendant de la marine à Brest, soit à François-Marie Peyrenc de Moras, secrétaire d'État à la Marine, soit à Cardin François Xavier Le Bret, intendant de Bretagne, nous disposons de chiffres permettant de mieux cerner l'impact de la maladie. Enfin, les informations fournies par ces bulletins peuvent être croisées avec celles données par les registres de sépulture des

* Doctorante en histoire moderne à l'université de Bretagne occidentale (Brest).

1. A. POISSONNIER-DESPERRIÈRES, *Traité des maladies des gens de mer*, Brest, 1767, p. 307.

paroisses Saint-Louis de Brest, sur la rive gauche de la Penfeld, et Saint-Sauveur de Recouvrance, rive droite, tenus avec un soin suffisant², afin de voir comment l'épidémie progresse au sein de la ville et touche des catégories de population différentes. C'est à cet exercice que nous allons nous essayer, en commençant par suivre l'évolution de la morbidité au sein de la population brestoise puis de la mortalité.

Des malades en nombre

Comptabiliser le nombre de malades hospitalisés depuis le retour de l'escadre de Du Bois de La Motte, le 23 novembre 1757, est un exercice compliqué. Si, d'après Hocquart, il y avait alors 4 000 malades, nous avons vu dans un précédent article³ combien il avait été difficile de placer tous ces malheureux dans les quatorze hôpitaux improvisés sur les deux bords de la Penfeld. Nous ne connaissons le détail de ces hospitalisations qu'à partir d'un « extrait des malades⁴ » réalisé le 18 décembre⁵. Celui-ci donne aussi une idée de la capacité de ces hôpitaux, du plus vaste, l'hôpital de la Marine qui accueille 1 186 malades, jusqu'aux plus petits, tous deux situés rive gauche, à savoir la chapelle des Sept-Saints, qui reçoit seulement 59 malades, et l'hôpital improvisé des Billards, qui en admet 60. Si, du côté de Brest, les hôpitaux accueillent 2 258 personnes, elles ne sont que 962 du côté de Recouvrance, la capacité plus importante de l'hôpital de la Marine expliquant ce fait. Au total, ce sont pourtant 3 220 malades qui sont hospitalisés à Brest le 18 décembre 1757, en plus de 1 076 chez les habitants de la ville, soit un total de 4 296 individus, impressionnant pour une ville de 20 à 25 000 mille habitants. À la date du 28 décembre, il reste 2 868 gens de mer dans les hôpitaux brestois et 740 en ville, soit 3 608 malades à la charge de la marine⁶. Selon le bulletin du 2 janvier, le nombre des malades hospitalisés est encore de 2 628, outre 698 malades chez les particuliers. Ce bulletin précise que « les malades dans la ville parmi les habitants sont en très grand nombre, dont il meurt environ vingt par jour⁷ », et signale le décès du chef d'escadre Du Revest⁸ qui a succombé le 31 décembre 1757, de même que celui de Mauflastre, second médecin de la marine, mort le 2 janvier 1758. La progression de l'épidémie au

2. « Il semble que l'on puisse considérer les registres paroissiaux brestois comme de bonne qualité », A. LÉVY, « Brest : 1681-1789 ou la croissance d'une ville champignon », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 113, janvier-mars 1982, p. 23.

3. I. GUÉGAN, « Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758. Combattre la maladie et la mort », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 329-358.

4. Serv. hist. Défense, Brest, manuscrit de l'école de Santé, n° 43, bulletin du 18 décembre 1757.

5. L'escadre étant revenue un mois plus tôt, les hôpitaux sont sans doute utilisés dans leur capacité maximale.

6. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 28 décembre 1757.

7. *Ibid.*, B 3/534, bulletin du 2 janvier 1758.

8. Il était capitaine de l'*Hector* et avait pris la tête de l'escadre partie de Toulon le 18 mars 1757.

Brest. Du 9 janvier 1758.

Malades aux differens Hopitaux	2398.
Malades chez les Particuliers	528.
Total des Matelots malades.	2926.
Morts aux differens Hopitaux	20.
Morts chez les Particuliers	2
Total des Matelots morts	22
Donc 9 Femmes et 11 Enfants. } Habitans morts	27.
Total des morts	49.

voilà le bulletin que je rapporte
la peur de la bouffissure ne peut empêcher
la visite de nuit. il ne s'est fait que peu de
morts par suite de la fatigue.
à l'égard de la rumeur nous ne pouvons que
l'ignorer. on dit qu'il y a eu des
a vu des plus sages que les
que nous pourrions nous en occuper.

Fig. 1. – Bulletin du 9 janvier 1758.
Arch. dép. Ile-et-Vilaine, C 1335.

sein du quartier de Recouvrance s'explique aisément : c'est là qu'on trouve en nombre les logeurs et logeuses qui ont hébergé des matelots de l'escadre. Alain Martret, maire de Brest, avait signalé à l'intendant Le Bret que c'était du côté droit de la Penfeld que l'on trouvait le plus de matelots accueillis chez l'habitant : « Les uns par esprit de charité, d'autres par intérêt [en] ont fait transposer chez eux. Des premiers jours on s'empressoit à l'envi de secourir les pauvres misérables⁹. »

9. Arch. dép. Ile-et-Vilaine, C 1335, lettre du 23 décembre 1757.

Le 10 janvier 1758¹⁰, le nombre des malades est encore très important mais a légèrement diminué. Ils sont 1 219 à l'hôpital de la Marine, 1 159 dans les autres hôpitaux (sans que l'on puisse connaître la répartition exacte entre les différents sites), et encore 528 chez les particuliers, ce qui prouve que, malgré les dénombrements opérés par le corps de ville, on n'a pas trouvé de place pour ces derniers dans les hôpitaux, à moins qu'ils n'aient pas voulu s'y rendre (fig. 1). Plus inquiétant encore, le bulletin de mortalité s'intéresse pour la première fois à une population qu'on ne peut qualifier de gens de mer bien qu'ils dépendent de la marine, les forçats : « Il y avoit, le 9 janvier, huit cent cinquante-neuf forçats malades à l'hôpital particulier du bagne¹¹ ». Bien sûr, un hôpital n'est jamais vide, surtout dans un bagne dont les occupants sont soumis à de rudes conditions de vie par tous les temps, mais ce chiffre impressionnant ne laisse augurer rien de bon : c'est la preuve que les forçats, qui vivent au contact quotidien des gens de mer et sont utilisés comme infirmiers dans les hôpitaux ou comme fossoyeurs dans les différents cimetières, ont eux aussi contracté le typhus. Seul motif de réconfort pour « ces messieurs de la marine », 3 495 convalescents ont été congédiés depuis le 1^{er} décembre, ce qui prouve qu'on ne succombe pas forcément à une épidémie de typhus. Il y a certainement aussi dans cette population de rescapés des personnes qui ne souffraient que de fatigue ou de scorbut et qui se sont rétablies après un passage à l'hôpital.

Il existe pourtant un autre motif d'inquiétude : l'incertitude règne sur le nombre réel des personnes de la ville affectées par l'épidémie, puisque le bulletin spécifie qu'il donne des chiffres, « non compris les habitants dans le peuple qui sont encore malades en grand nombre mais dont le dénombrement n'a pas été fait¹² ». Plusieurs bulletins rédigés à la mi-janvier ont été conservés et montrent les oscillations du nombre de malades d'un jour à l'autre : 3 472 sont à la charge de la marine le 11 janvier (y compris 886 forçats)¹³, mais le rythme des congédiements se maintient et depuis le 9 janvier, ils sont 178 à être sortis des hôpitaux. Le 13 janvier il reste encore 2 764 malades dans les hôpitaux ou chez les particuliers¹⁴. Le bulletin du 16 janvier en relève 1 215 à l'hôpital de la Marine et 1 012 dans les autres établissements, en plus des 522 marins hébergés chez les particuliers, soit un total de 2 749 malades. En note, le rédacteur de ce bulletin a ajouté : [M. Boyer¹⁵] « compte que dans quinze jours environ la maladie sera cessée en ce qui regarde l'épidémie¹⁶ ».

10. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 9 janvier 1758.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*, bulletin du 11 janvier 1758.

14. *Ibid.*, bulletin du 13 janvier 1758.

15. Jean-Baptiste Nicolas Boyer était médecin ordinaire du roi Louis XV et avait été envoyé par ce dernier à Brest pour prendre en charge les affaires médicales de la ville alors en pleine bourrasque épidémique, à la fin de décembre 1757.

16. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 16 janvier 1758.

Aussi n'est-il pas surprenant que ce médecin ait décidé de quitter Brest début février, estimant sa mission achevée !

Un mois plus tard, le nombre des contaminés a légèrement diminué mais Hocquart remarque que « la diminution ne se fait point trop percevoir dans la ville¹⁷ ». Selon le bulletin du 10 février¹⁸, les gens de mer touchés sont encore 2 145 et les forçats 813, soit « deux mille neuf cent cinquante-huit malades à la charge de la marine, non compris les habitants malades¹⁹ ». Après un bref séjour dans les hôpitaux réservés aux convalescents, les congédiements de gens de mer se poursuivent à un rythme soutenu à mesure que les matelots recouvrent la santé : 5 578 depuis le 1^{er} décembre. Mais le mauvais temps (froid et pluie) freine ces départs et le bulletin du 13 février précise même qu'« il y a un nombre considérable de convalescents qui seroient congédiés sans le mauvais temps qui ne leur [permet] pas de se mettre en route pour retourner chez eux²⁰ ».

Mars voit une amélioration sensible de la situation, mais Étienne Chardon de Courcelles, premier médecin du port de Brest, reste préoccupé : « La maladie se soutient sur le même pied sans augmentation. Il tombe encore tous les jours quelques habitants et il en meurt plus à proportion que des gens de mer²¹ ». Le dernier bulletin dont nous disposons date du 12 mars 1758 : il reste alors 2 136 personnes hospitalisées, dont « 248 convalescents et 1 888 malades de la maladie épidémique et autres maladies²² ». Le même bulletin précise que plusieurs hôpitaux ont été évacués et purifiés et ne servent plus (hôtel des gardes de la marine, Sept-Saints, casernes de la marine), et que la chapelle de la Congrégation va servir d'hôpital pour les soldats de marine. Quant à l'hôpital établi dans les salles de billards, après désinfection, il doit servir aux convalescents, tant pour les habitants de Brest que pour les gens de mer. Restent en activité, du côté de Brest, à la fois l'hôpital de la Marine, l'hôpital général, les Carmes, l'hôpital du bague, ainsi que les Jésuites, établissement réservé aux convalescents, ce qui permet de prodiguer des soins à une population de 1 619 malades. C'est au bague que la situation est la plus terrible, ce dont rend compte Chardon de Courcelles dans un courrier à Moras de la fin de février : « Toute la chiourme y a passé et le nombre des forçats qui ont été épargnés est très petit, mais la maladie n'est plus si vive et le nombre des malades est considérablement diminué²³ ». À Recouvrance, les hôpitaux improvisés reviennent peu à peu à un usage plus ordinaire. Seuls l'hôpital général, la chapelle de la Congrégation, les grandes casernes et les Capucins

17. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9495, f° 133, lettre du 15 février 1758.

18. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 10 février 1758.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*, bulletin du 13 février 1758.

21. *Ibid.*, dossier Chardon de Courcelles, lettre du 3 mars 1758.

22. *Ibid.*, bulletin du 12 mars 1758.

23. *Ibid.*, dossier Chardon de Courcelles, lettre du 24 février 1758.

abritent encore 517 malades ou convalescents, tandis qu'après désinfection les petites casernes sont appelées à servir ces derniers, tant marins que civils.

Nous ne disposons d'aucun bulletin pour le mois d'avril, mais, comme Hocquart a lui-même informé le ministre de la fin de l'épidémie le 12 avril, nous pouvons estimer qu'à cette date la plupart des bâtiments requis pour servir d'hôpital ont retrouvé un usage normal et que seuls les véritables hôpitaux accueillent les derniers malades tandis que quelques lieux permettent aux convalescents de reprendre des forces. Seul acteur de la lutte contre le mal à s'être essayé au comptage des malades, Jean-Louis Bagot, chirurgien pendant l'épidémie, après avoir acquis le grade de docteur en médecine, écrit : « J'étais pour lors à Brest et j'ai vu en même temps, aux hôpitaux ou dans les lieux qu'on avait choisis pour en tenir lieu, au-delà de 12 000 malades en même temps²⁴ ». Le chiffre est invérifiable mais très peu probable, car si le nombre de malades avait été si élevé cela aurait posé des problèmes insurmontables. En premier lieu, il aurait été impossible pour les autorités de trouver des lieux adaptés et du personnel compétent pour soigner tous ces malheureux en même temps, et, en second lieu, il en serait résulté un arrêt presque complet de toutes les activités économiques et militaires dans le port de Brest, ce qui n'a pas été le cas.

Évolution du nombre de morts d'après les bulletins de mortalité

Le retour de l'escadre Du Bois de La Motte a provoqué un bond spectaculaire de la mortalité à Brest. Malheureusement, le premier bulletin de mortalité²⁵ dont nous disposons ne date que du 7 décembre, et il récapitule les décès enregistrés dans les hôpitaux et chez les particuliers depuis le 30 novembre, soit une semaine après l'arrivée de la flotte (fig. 2). C'est l'établissement le plus important, l'hôpital de la Marine, qui connaît le plus grand nombre de décès (31) depuis le 23 novembre jusqu'au 30 novembre inclus, alors que de petits hôpitaux comme celui des Sept-Saints ou celui de la Congrégation, à Recouvrance, n'enregistrent aucun décès. Depuis l'arrivée de l'escadre de Louisbourg on a compté dans les hôpitaux de Brest 107 morts auxquels il faut ajouter 82 décès chez les particuliers en ville. Cependant ce bulletin ne précise pas que tous ces décès concernent des gens de mer, car nous ignorons et le nombre et le destin des malades hospitalisés avant le retour des navires²⁶. Du 1^{er} décembre au 7 décembre, la mortalité est importante dans les hôpitaux : 32 morts le 1^{er} décembre, 51 le 5, une moyenne journalière de plus de 34 décès,

24. J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne : 1770-1790*, Paris, 1974, p. 333.

25. Arch. nat. Marine, B 3/799, état de situation des malades et des morts à Brest. L'escadre est arrivée le 23 novembre.

26. Aucune source ne spécifie que l'on a vidé les hôpitaux de leurs occupants pour laisser la place aux matelots de l'escadre de Du Bois de La Motte. Certaines catégories de personnes présentes dans les hôpitaux telles que les filles repenties ne sont pas *a priori* malades et ont peut-être été élargies, leur présence à l'hôpital n'étant pas jugée prioritaire par rapport à celle des matelots malades de l'escadre.

Brest 1757. Morts aux hôpitaux f.

	jusques au 30. nov.	1 ^{er} decembre	2.	3.	4.	5.	6.	7.	Total
<i>Brest</i>									
Hôpital de la marine	31	16	18	34	24	17	17	157	
Cajons de la marine	3	3	6	6	6	3		26	
Jésuite	12		2					17	
Congregation	6	1		1	3		1	12	
Hôpital de la ville	8	1	2		2		2	15	
Billets	2			1			1	5	
Carmes	7	2	1	2			1	16	
Sect. Saint				3		3	1	7	
<i>Recouvrance</i>									
Cajons	8	3	1		2	1	3	19	
Grands Cajons	9	1	1	5	2	1	4	23	
Petits Cajons	12	4	3	2		1		22	
Chapelle N. D.	1							1	
Congregation				1	1		3	5	
Hôpital de la ville	8	1	3	5	1	4		22	
	107	32	37						
Chez les particuliers	87					7	10	107	
	189	32	37	60	51	41	44	574	

120

574

après mort à l'hôpital de la marine le 1^{er} jour de l'arrivée
de l'escadre, indépendamment d'un plus grand nombre ; cette
dans la rue ou enterré sur le rivage

Fig. 2. – Bulletin de mortalité du 7 décembre 1757.

Arch. nat. Marine, B 3/799.

auxquels il faut ajouter ceux de la ville hors des établissements. Chez les particuliers, la mortalité fluctue : il est des jours sans décès et d'autres où l'on compte 10 morts, comme le 6 décembre. Depuis le 23 novembre, on a enregistré seulement 107 décès chez les particuliers. C'est le signe que l'épidémie ne concerne encore à cette date que les gens de mer et l'escadre de Louisbourg.

Le bulletin du 16 décembre montre que la mortalité ne faiblit pas. Il y a des jours où elle semble perdre de sa force, mais le lendemain elle repart de plus belle. Ainsi, il y a eu « seulement » 33 décès dans les hôpitaux le 13 décembre, mais 63 le 15, et il faut combiner ces chiffres avec ceux qui concernent la

ville où elle varie aussi de manière sensible : 13 décès le 13 décembre et 8 le 15 décembre. On est atterré par le bilan de certaines journées de ce triste mois de décembre : 56 décès le 14 décembre et 71 le 15 (gens de mer et habitants). On transporte plusieurs charretées de morts chaque jour vers les nouveaux cimetières ! Le bulletin du 18 décembre²⁷ ne porte guère plus à l'optimisme : 780 personnes sont décédées dans les hôpitaux depuis le retour de l'escadre et 201 au dehors.

Un nouveau bulletin nous renseigne sur la situation des gens de mer au 13 janvier (fig. 3)²⁸ : 1 519 marins sont morts du 24 novembre 1757 au 1^{er} janvier suivant, et la mortalité est très forte en ce début janvier puisque 344 personnes sont décédées du 1^{er} au 12 janvier, soit un total de 1 863 chez les gens de mer. On apprend aussi qu'il est mort en outre 212 forçats depuis le commencement de décembre²⁹. Le plus préoccupant, c'est que l'épidémie est cette fois bien sortie des hôpitaux et du milieu des gens de mer pour s'attaquer aux habitants de Brest, et le bulletin attire l'attention de Moras sur ce fait³⁰. Les exemples de décès survenus chez les hôtes sont nombreux dans les rôles d'équipage et souvent poignants. Renée Le Roy a hébergé plusieurs matelots pendant l'épidémie dans sa maison située rue du Bel-Air à Recouvrance : les deux frères Bourgeois, Charles et Jacques, originaires de Saint-Père-en Retz, y sont morts à la mi-novembre à quelques jours d'intervalle, et leurs quelques hardes ont été imprudemment remises au seul survivant de la famille, leur frère François, matelot lui aussi sur le vaisseau le *Bizarre*, arrivé de Québec le 4 novembre en compagnie du *Célèbre*³¹. Du 4 au 31 décembre, 397 habitants sont décédés et le bilan des douze premiers jours de janvier est presque aussi lourd que celui du mois de décembre tout entier pour les Brestois : 305 d'entre eux ont perdu la vie pendant cette période. À la date du 16 janvier, 1 915 marins sont décédés ainsi que 742 civils, soit « 2906 morts à Brest en six semaines³² », si l'on ajoute les morts du bagne. Cette fois, on se rend compte que ce ne sont pas seulement les matelots de l'escadre qui sont frappés, ce qui n'a rien de surprenant car, dès le désarmement des vaisseaux, de nombreux marins ont pris leurs quartiers chez les hôtes et hôtesse et se sont retrouvés dans leurs lieux habituels de sociabilité – les cabarets – où ils ont transmis la maladie aux Brestois qu'ils y ont côtoyés.

Un mois plus tard, le 10 février, on recense 2 467 décès parmi les gens de mer depuis le retour de l'escadre et 1 154 chez les Brestois, alors que la morta-

27. Serv. hist. Défense, Brest, manuscrit de l'école de santé, n° 43.

28. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 13 janvier 1758.

29. *Ibid.*

30. « La mortalité a été considérable parmi les habitants et continuë encore dans le bas peuple, surtout du côté de Recouvrance », *ibid.*

31. *Ibid.*, C 6/235, rôle d'équipage du *Bizarre*.

32. *Ibid.*, B 3/799, bulletin du 16 janvier 1758.

18. janvier 1758. *Brest*

 Situation concernant les morts et malades des gens de mer au 13. janvier

Morts du 24. novembre au 31. décembre - 1519. }
 Les 12. 1^{ers} jours de janvier - 344. } 1863. morts, en -
 gens de mer

N^o. La mortalité n'est pas considérable parmi les habitants et continue encore dans le bas peuple (surtout du côté de Ploumanceau)

Morts du 4. au 31. 1^{er} 397. }
 Les 12. 1^{ers} jours de janvier - 305. } 702. morts parmi les habitants

Il est mort au total 212. forçats depuis le commencement de décembre

en tout 2777. morts à Brest depuis le 1^{er} 1^{er} 1^{er}

Convalescents congédiés du 1^{er} décembre au 12. janvier 3831. convalescents congédiés

Malades à l'hôpital de la marine au 12. jan^{ier} 1221. }
 aux autres hôpitaux - 1028. } 2764. Malades
 gens de mer chez les particuliers - 515. }

8458. en gens de mer

Il y avoit le 13. janvier 886. forçats malades à l'hôpital particuliers du B^o d'Agnes qui ne sont pas compris dans le nombre cy dessus

en tout 3660. malades le 13. jan^{ier} à la charge de la marine

Il a été arrangé que les malades provenant des vaisseaux arrivant de S^{te} Dominique ne seront point mis aux hôpitaux de Brest. on en verra les febricitans et autres atteints de maladie scorbutique au lazaret de l'île Treberon, et quant aux scorbutiques et extenués non febricitans on leur procurera à bord des rafraichissements. on les enverra à terre pendant le jour à la côte de Plougastel d'où ils iront coucher à bord tous les soirs

il y a actuellement onze medecins repartis aux differents hôpitaux. il en a été affecté deux pour les forçats qui n'arrivent en qu'un chirurgien pour les soigner.

AN B3/799

10

Fig. 3. - Bulletin du 13 janvier 1758.
 Arch. nat. Marine, B 3/799.

lité au bagne a déjà fait 485 victimes, soit un total de 4 106 décès³³. Le bulletin du 18 février apporte des précisions supplémentaires : 2 518 morts parmi les gens de mer, dont 241 du 1^{er} au 12 février ; 1 186 morts chez les civils, dont 159 pour les premiers jours de février. C'est au bagne que l'hécatombe est la plus significative et ce bulletin permet de se rendre compte de l'évolution de la mortalité mois par mois : 17 décès à la fin novembre, 109 en décembre, 290 pour le seul mois de janvier et enfin 84 morts depuis le 1^{er} février³⁴. Le rédacteur du bulletin dresse un nouveau bilan au 13 février : 4 204 morts à Brest de la fin de novembre au 13 février³⁵. À cette date, l'épidémie, bien que sur la décline, n'est pas achevée et le bilan n'est donc pas définitif.

Une remarque s'impose pourtant : ce bilan est lourd mais on ne peut tout imputer au typhus car il faut tenir compte de la mortalité « ordinaire » dans la ville. Afin de réaliser des statistiques fiables, nous avons noté toutes les sépultures enregistrées dans les deux paroisses brestoises entre 1755 et 1760. L'année 1756 ayant connu, tant du côté de Recouvrance que de Brest, une mortalité particulièrement forte (200 morts environ de plus dans chacun des deux quartiers)³⁶, nous l'avons exclue des calculs. Ainsi, en faisant la moyenne des années 1755, 1759, 1760, nous obtenons 393 sépultures annuelles pour Recouvrance et 418 pour Brest. Par conséquent, il faut retrancher environ 811 personnes des 4 204 morts enregistrés à Brest après le retour de l'escadre, soit un bilan de 3 393 décès. Mais c'est là une estimation basse.

La mortalité d'après les rôles d'équipage de l'escadre de Du Bois de La Motte

Autre manière d'appréhender les ravages de l'épidémie, la consultation des rôles de l'escadre est bien utile pour se faire une idée de la mortalité au sein des équipages. On peut considérer que tant que les matelots sont présents à Brest, soit dans les hôpitaux, soit chez les hôtes et hôtesse, la marine a encore un œil sur eux et sait ce qu'il advient de ces hommes. En revanche, dès qu'ils quittent la ville pour s'en retourner chez eux, on ne sait pas ce qu'ils deviennent et parfois on ne retrouve leur trace que dans les registres de sépulture des villes traversées. Dans ce cas, la mention de leur mort ne figure pas sur le rôle d'équipage. Cette source est donc forcément incomplète.

Il n'est pas de rôle qui ne mentionne le décès de matelots depuis le retour de l'escadre les 4 et 23 novembre 1757, tant dans les hôpitaux que chez les hôtesse. C'est le cas par exemple de Richard Chardot, matelot sur le *Formidable*, hospitalisé le 6 décembre, qui décède le 22 janvier 1758³⁷.

33. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 10 février 1758.

34. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9495, f° 134, lettre du 18 février 1758.

35. *Ibid.*

36. Nous n'avons malheureusement aucune explication concernant cette surmortalité.

37. Arch. nat. Marine, C 6/226, rôle d'équipage du *Formidable*.

L'équipage du *Formidable* – 957 hommes embarqués à Brest en mai 1757 – fournit un fort contingent à l'épidémie : 12 morts en novembre, 77 pour le seul mois de décembre, le mois de janvier voyant la mortalité diminuer avec « seulement » 10 décès³⁸. La situation n'est guère meilleure pour le *Superbe* dont l'équipage est pourtant moins nombreux (663 hommes lors du départ de Brest en janvier 1757) : 9 morts en novembre, 63 en décembre, 13 en janvier et encore 9 en février³⁹. Pourtant la situation est fortement contrastée d'un bâtiment à l'autre. Le *Belliqueux*, fortement touché pendant la croisière au cours des mois de juin et juillet, semble presque épargné depuis son retour à Brest : 7 décès entre le 23 et le 30 novembre et seulement 7 autres en décembre⁴⁰. Depuis le retour à Brest des vaisseaux jusqu'au mois d'avril, les rôles ont enregistré 960 décès.

Par facilité de langage, nous avons utilisé le mot de « matelot » pour qualifier les hommes d'équipage de l'escadre de Du Bois de La Motte, alors même que ceux-ci relèvent de catégories différentes : officier major, officier marinier, matelot, domestique, mousse. Établir des statistiques en fonction de la catégorie dont relèvent ces hommes est impossible tant ont été nombreux les remplacements et les promotions dus au renouvellement des équipages au cours de la campagne du Canada. Cependant, les officiers majors étant très peu nombreux sur un vaisseau, et l'attention des autorités se focalisant un peu sur ces personnes de condition supérieure, il est possible, à partir des rôles, de voir comment a été touché l'état-major de certains bâtiments. La réalité est contrastée d'un navire à l'autre. Hormis les cas des chirurgiens majors et des prêtres morts pendant le siège de Louisbourg et le retour vers Brest, peu d'officiers majors succombent à l'épidémie avant le 23 novembre. Si le sieur Baux, chirurgien major, est décédé le 27 octobre à Louisbourg et le sieur Foucault, lieutenant de vaisseau sur l'*Achille*, mort en mer le 20 novembre 1757, c'est à Brest que plusieurs officiers de ce vaisseau décèdent au début de décembre : le chevalier de Taurins succombe le 15 décembre ; il est suivi dans la tombe deux jours plus tard par Combray, enseigne, et par Tourin, écrivain du roi, le 26 décembre, soit 5 décès sur les 14 officiers que comptait ce vaisseau au départ de Toulon le 18 mars 1757⁴¹. Le *Vaillant*, armé lui aussi à Toulon, ne semble guère mieux loti : Saurins, capitaine, décède le 20 décembre 1757, alors que son capitaine en second, Gauffridy, est mort le 12, et Combray l'aîné, enseigne, le 16 ; si l'on ajoute le père Vincent Garnier, mort le 10 décembre, on arrive à 5 décès d'officiers majors sur 15⁴². Ces décès fréquents au sein de l'état-major des vaisseaux armés à Toulon n'ont pas manqué de frapper les autorités brestoises, et Duval-Soarez, subdélégué de Brest, en a informé Le Bret : « Il ne se passe guère de jours que l'on

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*, C 6/232, rôle d'équipage du *Superbe*.

40. *Ibid.*, C 6/233, rôle d'équipage du *Belliqueux*.

41. Arch. nat. Marine, C 6/233, rôle d'équipage de l'*Achille*.

42. *Ibid.*, C 6/234, rôle d'équipage du *Vaillant*.

Bâtiment	Novembre*	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
<i>Formidable</i>	12	77	10	14	2	0	115
<i>Tonnant</i>	2	42	4	2	0	1	51
<i>Comète</i>	1	9	1	2	0	0	13
<i>Héros</i>	3	57	24	5	0	2	91
<i>Diadème</i>	5	47	27	6	0	1	86
<i>Hector</i>	23	24	7	8	10	2	74
<i>Duc de Bourgogne</i>	10	30	8	2	0	0	50
<i>Dauphin royal</i>	1	16	6	1	1	0	25
<i>Superbe</i>	9	63	13	9	1	1	96
<i>Achille</i>	3	39	8	1	0	0	51
<i>Éveillé</i>	5	20	5	3	0	0	33
<i>Vaillant</i>	18	28	9	4	2	0	61
<i>Inflexible</i>	0	16	10	2	1	0	29
<i>Belliqueux</i>	7	7	3	1	0	0	18
<i>Sage</i>	4	20	3	1	1	2	31
<i>Bizarre</i>	49**	10	1	2	0	0	62
<i>Célèbre</i>	23**	5	0	1	0	0	29
<i>Fleur de lys</i>	1	6	3	1	0	0	11
<i>Brune</i>	0	3	0	1	0	0	4
<i>Apollon</i>	11	14	1	4	0	0	30
Total	187	533	143	70	18	9	960

Tableau 1. – La mortalité au sein des équipages de l'escadre de Du Bois de La Motte depuis le retour à Brest.

Sources : Arch. nat. Marine, C 6, rôles d'équipage de l'escadre de Du Bois de La Motte.

* Après le 23 novembre. ** Depuis le 4 novembre.

enterre même quelques officiers surtout de ceux des vaisseaux de Provence. On en compte déjà une douzaine, ce que l'on attribue à la facilité que ceux de cette nation ont d'avoir l'esprit frappé et prévenu dans ces sortes de malheurs⁴³ ». En revanche, certains vaisseaux ne connaissent aucun décès dans leur état-major, comme c'est le cas pour le *Formidable*, le *Tonnant* ou encore le *Diadème*. Il en est probablement de même pour le *Belliqueux* car, si ce bâtiment débarque quatre officiers majors les 2 et 3 décembre 1757 à Brest, aucun n'est indiqué comme mort sur le rôle d'équipage⁴⁴. Les maladies et

43. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1334, lettre du 21 décembre 1757. Le terme de « nation », employé par le rédacteur du courrier s'applique aux gens du Levant (Provençaux), par opposition aux hommes provenant des paroisses du Ponant.

44. Arch. dép. Marine, C 6/233, rôle d'équipage du *Belliqueux*.

décès d'officiers majors sont en général notés au bas des bulletins de mortalité transmis par Hocquart à Moras, preuve que les autorités sont encore plus sensibles à ces décès de personnel qualifié qu'à ceux de simples matelots, car leur disparition annonce des difficultés futures pour reconstituer l'état-major des vaisseaux de la Royale : il faut plus de temps pour former un lieutenant compétent qu'un matelot de levée.

En extrapolant à partir des données existantes, compte tenu du fait que nous ne disposons pas des rôles du *Glorieux* et du *Deffenseur*, ni de ceux des deux frégates, l'*Hermione* et l'*Abénakise*, il est possible d'avancer sans grand risque que la mortalité au sein des équipages de l'escadre de Du Bois de La Motte à Brest dépasse largement les mille hommes, ce qui est considérable et montre que, malgré les soins dispensés dans les hôpitaux, la médecine s'avère impuissante à sauver une grande partie des contaminés. Il faut aussi garder en tête que l'escadre a déjà perdu 1 326 hommes pendant la campagne du Canada, par le fait du typhus essentiellement puisqu'elle n'a pas combattu. Au total, les pertes connues s'élèvent à plus de 2 326 hommes !

L'enseignement des registres de sépulture des paroisses Saint-Louis et Saint-Sauveur

L'épidémie, vue à travers les registres des deux paroisses de Brest, peut être divisée en trois temps : « De la fin novembre au 20 décembre à peu près, période pendant laquelle plus de 50 % des sépultures sont celles de matelots, de soldats ou d'hommes au service du roi, cela surtout à Recouvrance où l'épidémie a frappé particulièrement vite et fort ; deuxième moment, de la fin décembre à fin janvier, avec les maxima journaliers d'enterrements, plus de vingt-cinq par jour dans les deux paroisses, les victimes étant désormais presque exclusivement des civils ; enfin, à partir de février et jusqu'au début avril, c'est la décroissance, assez lente au début. La maladie est définitivement vaincue vers le 12 avril⁴⁵ ».

Intérêt et limites des registres

Reste à voir à présent de quelle manière les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Louis ont été touchées par l'épidémie. Les registres semblent bien tenus mais, si on les confronte aux bulletins de mortalité fournis par l'intendant Hocquart, on se rend compte bien vite qu'il y a d'importantes différences. Le nombre journalier des morts donné par les bulletins de mortalité étudiés plus haut n'est jamais le même que celui des sépultures enregistrées. Plusieurs raisons peuvent être avancées. D'une part, il peut y avoir un décalage d'un jour ou deux entre le décès et l'inhumation, et d'autre part, certains enterrements ont pu se faire dans des lieux pour lesquels nous ne disposons pas de registres de sépultures (cas des couvents par exemple : Carmes, Capucins, Jésuites).

45. A. LÉVY, *Brest et les Bretois (1720-1789) : étude d'une croissance urbaine au XVIII^e siècle*, thèse dactyl., Brest, 1986, p. 222.

La raison qui nous semble la plus probable cependant est que, compte tenu du très grand nombre de morts et de la progression rapide de la mortalité au sein des membres du clergé, il n'est plus resté assez de prêtres pour effectuer les cérémonies d'obsèques et enregistrer les décès. Un certain nombre de personnes ont sans doute été transportées des hôpitaux aux cimetières sans aucune cérémonie religieuse⁴⁶ et leur décès n'a donc pas été noté dans les registres de catholicité. Il en est ainsi des quelque 120 marins morts dans les jours qui ont suivi l'arrivée de l'escadre et dont nous savons qu'ils ont été immergés dans la rade ou enterrés sur le rivage⁴⁷. Leur décès figure probablement sur les rôles d'équipage mais nous n'en avons pas la certitude. En effet, de nombreux rôles indiquent des décès au sein des équipages du 23 au 25 novembre, date à partir de laquelle il semble que les premiers malades ont pu être transportés dans les hôpitaux. Les corps qui n'ont pas été transportés à terre n'ont sans doute pas bénéficié d'une cérémonie religieuse.

Pourtant, malgré ces limites, les registres permettent d'analyser l'évolution de la mortalité au sein de la ville de Brest. L'exercice n'est pas aisé dans un port où existe une population flottante importante. Les marins qui séjournent en ville avant les embarquements et à la suite des désarmements ne sont pas des Brestois, mais leur décès figure sur les registres de sépulture. Il est donc impossible de dire que tel pourcentage de la population est décédé au cours de l'épidémie, faute de connaître le chiffre exact de cette population à ce moment précis, compte tenu du va-et-vient inhérent à la vie d'un port de guerre et des congédiements nombreux depuis le retour de l'escadre de l'île Royale. Si les registres n'ont pas noté tous les décès, ils définissent au moins une tendance et ce sont les seuls documents qui laissent voir les différences selon les sexes et les tranches d'âge. Les études démographiques ont montré que, chez les enfants de moins d'un an, les mois de janvier à mars et, secondairement, les mois de fin d'été (d'août à octobre) sont les plus meurtriers. En revanche, chez les adultes, ce sont les mois d'hiver et le début du printemps qui voient le plus grand nombre de décès, en raison notamment des affections respiratoires. La tendance s'accroît encore dans le groupe d'âge des 60 ans et plus où trois décès sur cinq surviennent en saison froide de novembre à avril⁴⁸. Ces données générales sont à relativiser dans une région comme la pointe de la Bretagne où l'amplitude thermique est modérée.

Hommes et femmes

Le retour du *Bizarre* et du *Célèbre* le 4 novembre ne semble guère modifier le nombre de sépultures tant du côté de Brest que de Recouvrance. En

46. C'est d'autant plus possible qu'en période d'épidémie le corps médical recommande de se débarrasser le plus rapidement possible des cadavres pour éviter que les miasmes ne corrompent l'air et ne diffusent ainsi la maladie.

47. Arch. nat. Marine, B 3/799, bulletin du 7 décembre 1757.

48. S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La Population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, 2008, p. 317.

revanche, à la fin du mois, les sépultures augmentent de manière sensible, surtout du côté de Recouvrance. 32 hommes sont notés sur le registre de Saint-Sauveur pour la période du 21 au 30 novembre, alors qu'ils ne sont que 12 du côté de Brest. La hausse est beaucoup plus importante pour la première décade de décembre. Cette fois, les sépultures de Recouvrance bondissent, passant à 81 décès masculins alors que les décès féminins restent à leur niveau habituel. À Saint-Louis, la hausse n'est pas si importante mais on y a enterré 40 hommes. L'explication est simple : parmi les hommes décédés, il y a surtout des matelots de l'escadre du comte Du Bois de La Motte. Le phénomène se vérifie tout au long du mois de décembre avec un pic du 11 au 20 décembre : 90 décès masculins à Recouvrance et 54 à Brest, situation paradoxale en apparence car la majorité des hôpitaux se trouve du côté de Brest où est situé l'établissement disposant de la plus grande capacité d'accueil (hôpital de la Marine). C'est donc logiquement de ce côté que l'on aurait dû trouver le plus grand nombre de décès. Or, il n'en est rien. C'est un élément qui laisse penser que l'inhumation de tous les morts de ce côté n'a pas été enregistrée et qui accrédite le fait que des corps ont été transportés dans les cimetières sans aucune cérémonie religieuse. La mortalité masculine reste forte tout au long du mois de décembre et au début de janvier mais connaît une baisse dès la mi-janvier, pour retrouver un cours quasiment normal à la fin de février.

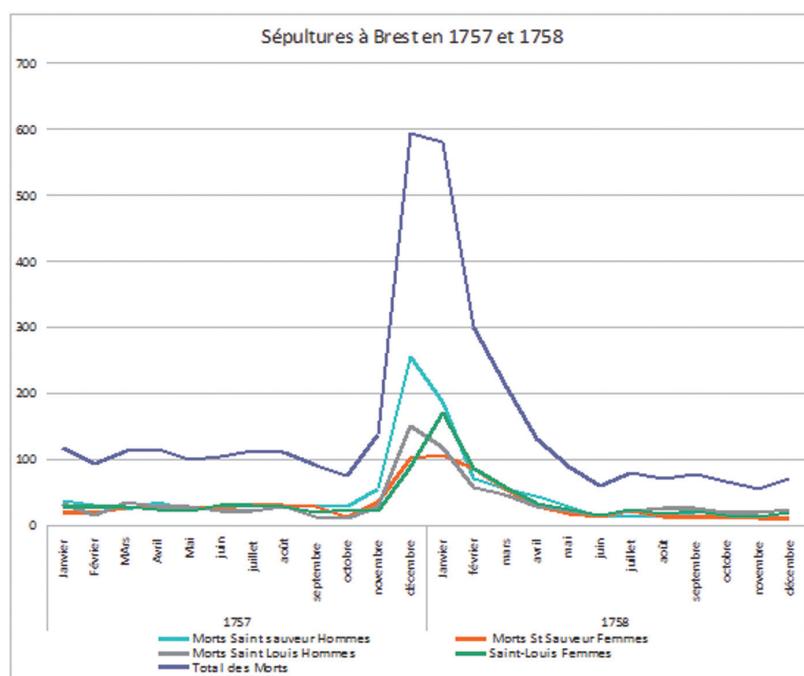
En revanche, pour les femmes, l'évolution est différente. À la fin novembre, elles ne sont pas encore concernées par l'épidémie et l'augmentation des décès n'est perceptible qu'à partir de la dernière décade de décembre. C'est la preuve que, si les autorités avaient pris des mesures rapides et efficaces de confinement des matelots des vaisseaux le *Bizarre* et le *Célèbre*, il n'y aurait peut-être pas eu de catastrophe sanitaire à Brest à la suite du retour de l'escadre. Le décalage dans la chronologie des décès féminins a une explication bien simple : il correspond au temps d'incubation du typhus, soit quatorze jours. C'est surtout du côté de Recouvrance que l'augmentation est importante puisqu'on passe en une dizaine de jours de 27 à 62 morts. L'épidémie s'est alors transmise des matelots de l'escadre aux civils, par le biais des hôtes et des hôtesse notamment. Le fait est parfaitement connu des autorités. Lorsqu'il informe l'intendant de Bretagne du nombre important de malades du côté de Recouvrance, Duval-Soarez précise que « les habitants de ce costé-là logent beaucoup plus de matelots que ceux de Brest⁴⁹ ». On ne peut cependant tout imputer aux personnes qui hébergent des matelots car certains lieux de sociabilité tels que les cabarets ou les marchés peuvent aussi constituer des lieux de brassage des miasmes. C'est sans doute au port, dans les cabarets ou chez les hôtesse que les matelots de l'escadre de Du Bois de La Motte et ceux de l'escadre de Kersaint, revenue de Saint-Domingue au début de janvier 1758, se sont croisés, les premiers ayant diffusé la maladie parmi les seconds. Aussi, début janvier, la mortalité féminine a-t-elle même fini par dépasser la mortalité masculine, de peu il est vrai, signe que les autorités n'ont pas su endiguer la diffusion de l'épidémie dans la ville.

49. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1335, lettre du 15 janvier 1758.

	Saint-Sauveur (Recouvrance)		Saint-Louis (Brest)		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Décade	Novembre				Total
01-10	10	14	7	8	39
11-20	18	8	7	2	35
21-30	32	12	12	12	68
	Décembre				
01-10	81	14	40	13	148
11-20	90	27	54	23	194
21-31	85	62	54	52	253
	Janvier				
01-10	80	92	47	50	269
11-20	52	58	30	56	196
21-31	58	55	39	63	215
	Février				
01-10	34	48	21	35	138
11-20	26	29	26	27	108
21-28	11	13	11	24	59
	Mars				
01-10	22	24	10	15	71
11-20	20	17	18	16	71
21-31	13	12	14	21	60
	Avril				
01-10	15	11	9	10	45
11-20	13	6	10	13	42
21-30	13	5	9	9	36
	Mai				
01-10	8	7	7	10	32
11-20	11	6	7	3	27
21-31	9	4	7	10	30
	701	524	439	472	2 136

Tableau 2. – Les morts à Brest de novembre 1757 à mai 1758, d'après les registres paroissiaux.

Sources : Arch. mun. Brest, GG 430-431 et GG 205-206.



Graphique 1. – La mortalité masculine et féminine à Brest en 1757 et 1758, d'après les registres paroissiaux.

Source : Arch. mun. Brest, GG 430-431 et GG 205-206.

À cette date, elle frappe des familles entières. Ainsi, le recteur de Recouvrance a noté les décès d'un frère et d'une sœur⁵⁰ : « L'an 1758, le dix-neuvième jour de janvier furent inhumés Yves et Jeanne Piolot, enfants de Laurent et de Clémence, Yves, âgé de 16 ans, et Jeanne, de 25 ans⁵¹ ». Dès la mi-janvier cependant, la décrue s'amorce lentement. Au mois de mars, la mortalité a fortement diminué : 71 décès seulement pour la première décade. Le mois d'avril voit un retour progressif à la normale.

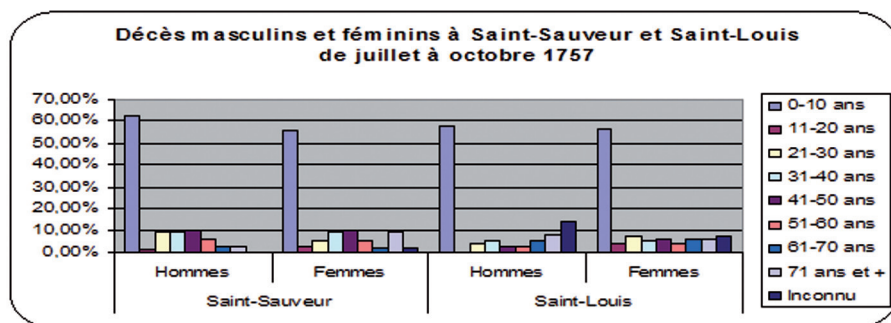
Les classes d'âges face à la mort

Afin de déterminer l'évolution de la mortalité au sein des différentes classes d'âges, nous avons découpé la population par tranches de dix années, une entrée supplémentaire étant prévue pour les personnes dont l'âge n'est

50. La consultation des registres de sépultures montre que, même en dehors des périodes épidémiques dûment constatées, il y a régulièrement des morts de frères et sœurs dans les familles, mais cela concerne souvent de jeunes enfants, ce qui peut s'expliquer par la dangerosité des maladies infantiles comme la rougeole, aujourd'hui sans conséquences dramatiques.

51. Arch. mun. Brest, GG 431, registre de sépultures de Saint-Sauveur.

pas indiqué⁵². Pour chaque classe d'âge, nous avons d'abord calculé le pourcentage de décès au cours des mois de juillet, août, septembre et octobre 1757, dans chacun des deux quartiers de Brest, et nous avons distingué les hommes des femmes. Pour la période antérieure à l'épidémie, les nouveau-nés et les enfants (0-10 ans⁵³) constituent, sans surprise, la catégorie la plus touchée par la mortalité : 62,37 % des décès masculins à Recouvrance et 55,44 % des décès féminins ; à Brest, 58,10 % des premiers et 56,38 % des seconds (graph. 2), illustration de ce que certains qualifient de « massacre des innocents », puisque, jusqu'à « la fin du XVIII^e siècle, la moitié des enfants n'atteint pas son dixième anniversaire, d'où la terrible formule de Pierre Goubert selon laquelle il faut deux enfants pour faire un adulte⁵⁴ ». Les jeunes adultes (21 à 40 ans) ne constituent alors que 18,52 % des décès masculins et 13,86 % des décès féminins à Recouvrance, 9,45 % des premiers et 12,76 % des seconds à Brest. Aussi la situation quant à la mortalité à cette période peut-elle être qualifiée de « normale ».



Graphique 2. – Mortalité masculine et féminine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, de juillet à octobre 1757.

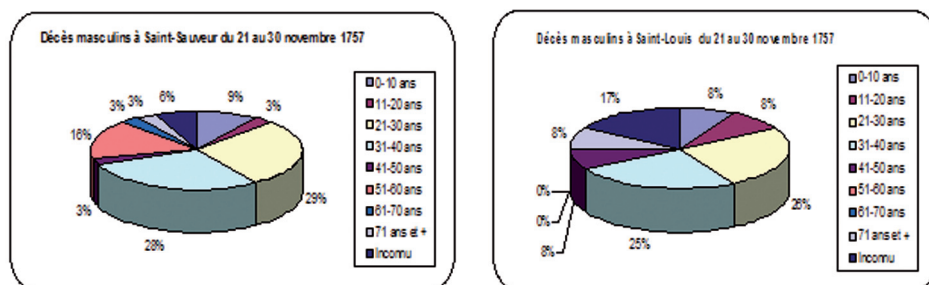
Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

Le retour de l'escadre de Du Bois de la Motte change la donne : les décès chez les hommes de 21 à 40 ans augmentent énormément, passant pour la dernière décade de novembre à 56,24 %, alors que les enfants ne constituent plus que 9,37 % de l'ensemble des morts du sexe masculin à Recouvrance.

52. Le nombre de personnes dont l'âge n'est pas indiqué varie d'une paroisse à l'autre. Il est plus important à Saint-Louis qu'à Saint-Sauveur et les enterrements à la chaîne ne permettent pas toujours aux recteurs de prendre tous les renseignements nécessaires pour compléter leurs registres. Par ailleurs, dans une ville maritime telle que Brest, il y a un certain pourcentage de noyés dont l'identité et l'âge sont inconnus.

53. Dans cette catégorie, nous avons regroupé les enfants morts jusqu'à 10 ans révolus, y compris les ondoyés à la naissance par la sage-femme, qui décèdent sans baptême dans les minutes qui suivent.

54. S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La Population française ..., op. cit.*, p. 312.



Graphiques 3 et 4. – Mortalité masculine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, du 21 au 30 novembre 1757.

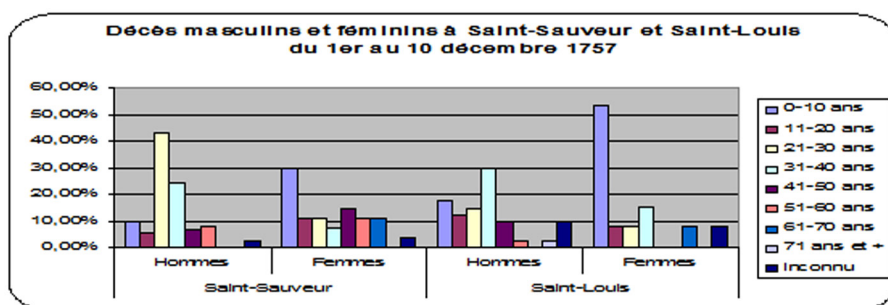
Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

La progression de la mortalité masculine des jeunes adultes est légèrement moindre à Saint-Louis : 51 % (graph. 3 et 4). La mortalité féminine tant à Brest qu'à Recouvrance reste élevée pour les enfants (33,33 % dans la paroisse Saint-Sauveur, et 45,45 % à Saint-Louis). À cette date, la population féminine n'est pas encore touchée. Certes, depuis le retour du *Bizarre* et du *Célèbre*, le 4 novembre, quelques femmes ont été en contact avec les marins mais, pour l'essentiel, ceux-ci sont hospitalisés et ne peuvent guère contaminer que les infirmières ou les religieuses qui prennent soin d'eux.

Cette surmortalité des hommes jeunes s'accroît dans la première décade de décembre, passant à 67,89 % des décès masculins parmi les 21-40 ans à Saint-Sauveur, et à 45 % à Saint-Louis (graph. 5) L'explication en est simple : les victimes sont des matelots provenant de l'escadre de Louisbourg. Les chiffres de Saint-Louis, où l'augmentation de la mortalité masculine aurait dû être plus importante en raison du grand nombre de morts à l'hôpital de la Marine, prouvent qu'on ne peut se fier à ce seul registre pour calculer le nombre de morts. C'est de ce côté que l'on retrouve mention des décès parmi les officiers majors de l'escadre⁵⁵ mais ceux-ci sont peu nombreux, comparativement à ceux des officiers marinières et des matelots, et ils n'affectent que très peu les statistiques. Au début de décembre, la mortalité féminine n'est guère affectée par le retour de l'escadre et les jeunes enfants constituent encore les gros bataillons des décès à Recouvrance (42,85 %) comme à Brest (53,84 %).

Les choses évoluent au cours des mois de décembre et janvier, sans surprise compte tenu de la durée d'incubation du typhus. Il faut donc en moyenne deux semaines pour que la population féminine soit touchée à son tour. Il ne meurt pas moins d'enfants qu'avant mais leur part dans les statistiques est plus faible, signe que toute la population est désormais touchée. Ainsi, pour

55. Les quelques officiers majors en résidence à Brest habitent le quartier de Saint-Louis, bien plus huppé que celui de Recouvrance. Par ailleurs, ces hommes de condition n'ont pas été hospitalisés avec les matelots dans les différents hôpitaux car ils ont pu s'offrir le secours des médecins installés en ville.

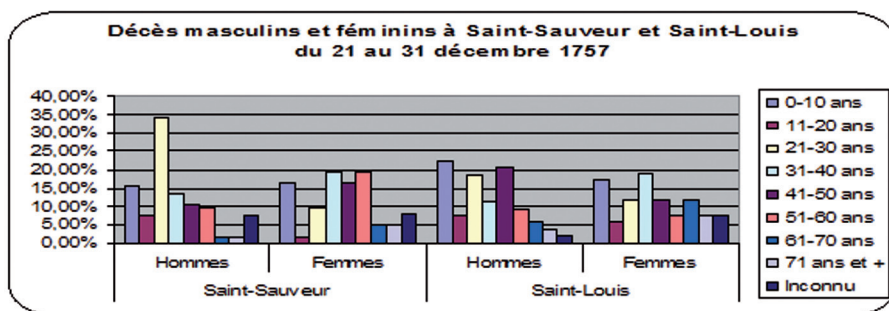


Graphique 5. – Mortalité masculine et féminine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, du 1^{er} au 10 décembre 1757.

Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

la dernière décade de décembre, les enfants ne constituent que 16,12 % des décès féminins de Recouvrance et 17,30 % de ceux de Brest, alors que la part des 21-40 ans passe à 29,02 %, et celle des 41-60 ans à 35,47 %.

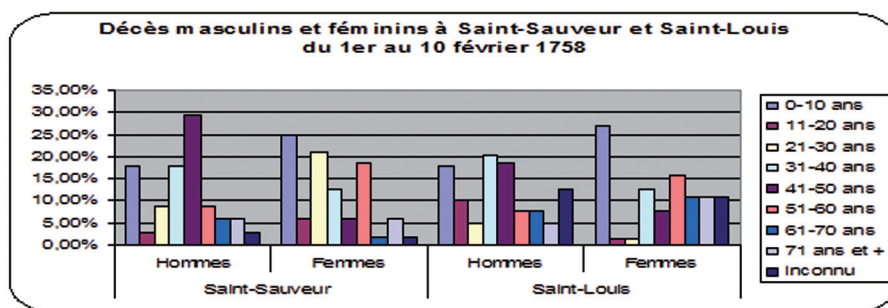
La situation est identique dans la paroisse Saint-Louis : si la part des décès masculins de nouveau-nés et d'enfants diminue, c'est uniquement parce que celle des adultes augmente. Au début de décembre, les moins de 20 ans constituent seulement 30 % des décès masculins et les 21-40 ans, 42,59 %. Or, les matelots ne sont pas des vieillards cacochymes mais des hommes dans la force de l'âge. En ce qui concerne les décès féminins, la part des enfants et des adolescents est encore de 61,54 % au cours de la première décade de décembre, alors que les 21-40 ans ne comptent que pour 23,08 %. Les choses évoluent cependant rapidement. Du 11 au 20 décembre, les enfants et adolescents représentent seulement 30,42 % des décès féminins alors que ceux des femmes adultes augmentent fortement : 60,86 % pour les 21-60 ans.



Graphique 6. – Mortalité masculine et féminine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, du 21 au 31 décembre 1757.

Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

La fin du mois de décembre voit encore le nombre des décès féminins grimper : 52 décès en onze jours (contre 23 dans la décade précédente). Cette fois encore, ce sont les adultes (21-60 ans) qui sont le plus touchées : 49,62 % (graph. 6). La mortalité féminine se soutient tout au long du mois de janvier avec 156 décès.

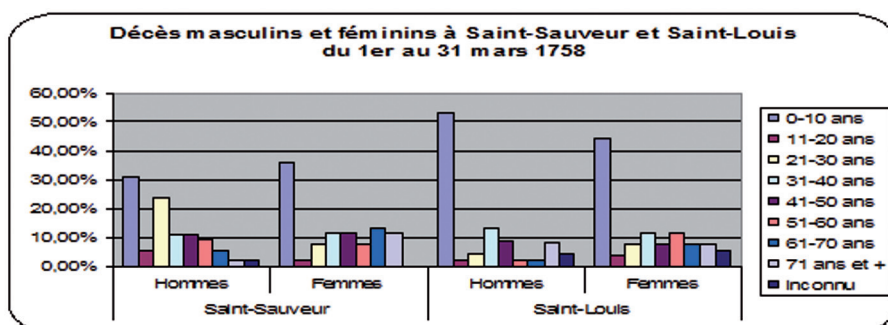


Graphique 7. – Mortalité masculine et féminine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, du 1^{er} au 10 février 1758.

Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

Le mois de février enregistre un pic de décès féminins, surtout à Recouvrance : 83 personnes fauchées du 1^{er} au 10 février (graph. 7), soit un chiffre bien plus important que pour les hommes qui ne sont « que » 57 à passer de vie à trépas. Ensuite, la mortalité liée à l'épidémie entame sa décrue de manière sensible puisqu'il n'y a que 56 décès de femmes du 11 au 20 février et 37 du 21 au 28 février. Le bilan du mois de février est cependant très lourd pour les femmes : 90 décès à Recouvrance et quatre-vingt-six à Brest. En février, les décès d'hommes (71 à Recouvrance, 58 à Brest) sont moins nombreux. À cela une raison : les coupes sombres survenues de la fin de novembre à la mi-janvier ont concerné avant tout les matelots de l'escadre. Lorsqu'elle s'attaque à la population brestoïse, la mort ne fait guère de différence entre les hommes et les femmes, si l'on excepte bien sûr les forçats qui ne sont pas compris dans ces calculs.

Le mois de mars voit un retour progressif à la normale (graph. 8). S'il y a encore cinquante-deux décès féminins au cours du mois, les petits enfants constituent de nouveau les plus gros bataillons de décès (44,23 % des femmes) alors que la mortalité des adultes retrouve un niveau quasi ordinaire : 30,75 % des décès féminins. Cette remarque vaut aussi pour les hommes : 30,91 % des décès pour les tout jeunes à Saint-Sauveur, et 53,33 % à Saint-Louis. Les 21-40 ans comptent encore pour 34,53 % des décès à Recouvrance, mais seulement pour 22,21 % à Saint-Louis : à cette date, il y a peu de décès dans les hôpitaux, peuplés surtout de convalescents, qu'on attend le beau temps pour congédier, et la majorité des décès de jeunes hommes, des marins pour la plupart, concerne Recouvrance, quartier des matelots par excellence. Il faut ajouter à ce bilan démographique les morts au bain. En effet, les bagnards ne sont jamais enregistrés dans les registres paroissiaux de la ville de Brest,



Graphique 8. – Mortalité masculine et féminine à Saint-Sauveur et Saint-Louis de Brest, du 1^{er} au 31 mars 1758.

Source : Arch. mun. Brest, GG 430 et GG 205.

et par conséquent seuls les bulletins fournis par l'intendant Hocquart à son ministre de tutelle, Moras, permettent de se faire une idée du nombre de morts parmi la chiourme.

Conclusion

Pendant les mois de novembre 1757 à avril 1758, le typhus a donc fait de très nombreuses victimes à Brest, tant parmi les gens de mer que chez les habitants de la ville. Aucun chiffre précis ne peut être donné, mais nous devons nous méfier comme de la... peste des évaluations proposées par Antoine Poissonnier-Desperrières, qui n'hésitait pas à écrire qu'« elle [l'épidémie] enleva au moins 10 000 personnes dans les seuls hôpitaux de Brest et [que] le nombre des morts dans la ville fut très considérable⁵⁶ ». Ces 10 000 morts pour le seul port du Ponant relèvent de la pure fantaisie. À la décharge du médecin de marine, on peut avancer que c'est peut-être le témoignage *a posteriori* de Chardon de Courcelles qui l'a induit en erreur. Les variations dans le chiffre des morts résultent sans doute de la différence entre l'impression ressentie par le premier médecin du port, qui a quasiment vécu l'épidémie dans sa chair, et la réalité. Le nombre des morts qui nous semble le plus probable et le plus réaliste, compte tenu de l'analyse des différentes archives, doit être réduit de moitié, sachant que les 3 393 décès enregistrés dans les registres de catholicité de Brest⁵⁷ ne constituent qu'une partie du total, à laquelle il faut ajouter au moins les bagnards, les personnes de confession non catholique, les autres défunts non pris en compte par les registres...⁵⁸, ce qui autorise à estimer à quelque cinq mille morts les ravages de l'épidémie.

56. A. POISSONNIER-DESPERRIÈRES, *Traité...*, op. cit., p. 307.

57. Chiffre obtenu selon la méthode de calcul que nous avons explicitée plus haut.

58. Parmi les personnes décédées il peut y avoir des protestants ; c'est le cas des prisonniers

Pour avoir une vision plus complète de cette dernière, il faudrait ajouter tous ceux qui sont décédés au cours de la campagne du Canada, mais aussi ceux qui sont morts ailleurs en Bretagne. Les congédiements rapides de matelots imparfaitement rétablis ou de personnes en phase d'incubation qui ne se sentaient pas malades et qui ont fui la ville de Brest pour échapper à la contagion ont contribué à diffuser le mal en Bretagne tout au long des itinéraires suivis par les marins pour rentrer dans leur paroisse d'origine. Les trop rares archives hospitalières (hôpitaux de Morlaix, Port-Louis et Saint-Brieuc notamment) prouvent que des matelots de l'escadre de Du Bois de La Motte ont été soignés dans différents établissements sans pour autant provoquer de nombreux décès dans les villes d'accueil. Il en va différemment de deux régions bretonnes, les paroisses riveraines de la baie de Douarnenez et de la presqu'île de Crozon, d'une part, et celles de la subdélégation de Lamballe, d'autre part : elles sont atteintes, au printemps et à l'été 1758, par une épidémie de typhus qui est la suite logique de celle de Brest⁵⁹. Il en va de même de Rochefort, victime de l'inconséquence d'un secrétaire d'État à la Marine qui ne comprenait rien aux affaires médicales et qui n'a trouvé rien de mieux que d'enjoindre, en novembre 1757, à plusieurs capitaines de l'escadre de l'île Royale de faire désarmer leurs vaisseaux dans l'autre port militaire du Ponant⁶⁰, entraînant une catastrophe sanitaire en Saintonge (1 000 décès environ à Rochefort), de moindre ampleur que celle de Brest, certes, mais qui aurait pu être évitée par des mesures préventives prises dès les premiers instants du retour de l'escadre. À la décharge du ministre, il faut avouer qu'en temps de guerre les impératifs militaires l'emportent sur le souci de ménager la population civile.

Cependant, contrairement à ce que l'on a pu écrire⁶¹, le sort de Brest « n'est heureusement pas comparable à celui de Marseille après l'épidémie de peste de 1720⁶² ». Aussi faut-il aussi revoir le total de 20 000 décès en Bretagne liés à l'épidémie rapportée par l'escadre de Du Bois de La Motte, avancé pourtant par d'excellents connaisseurs de la Bretagne du XVIII^e siècle⁶³. Le nombre de 10 000 morts en tout est une hypothèse plus réaliste, qui fait figurer l'épidémie de 1757-1758 au rang des grands fléaux que connaît le siècle des Lumières, et dont nous avons dit qu'elle a conduit la monarchie à s'impliquer

anglais capturés par les vaisseaux de l'escadre de Du Bois de La Motte dont les noms ne sont inscrits nulle part.

59. I. GUÉGAN, « Une épidémie de typhus dans la subdélégation de Lamballe en 1758 », *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Histoire et Archéologie*, à paraître.

60. À titre d'exemple, les vaisseaux le *Dauphin royal*, le *Bellicieux* et l'*Apollon* sont arrivés à l'île d'Aix (près de Rochefort) le 12 décembre 1757, Arch. nat., B/2/356, lettre du 17 décembre 1757.

61. B. MALMEZAT, *L'Épidémie de typhus de 1757-1758 à Brest*, thèse de doctorat en médecine, dactyl., Paris IV, 1984, p. 220.

62. J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins...*, *op. cit.*, p. 334.

63. ID., *ibid.*, p. 333 ; J. QUÉNIART, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, 2004, p. 307.

de plus en plus dans la lutte contre la maladie. Le plus grave peut-être fut que cet épisode épidémique eut pour conséquence de « fixer durablement cette maladie [le typhus] dans les futurs départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord⁶⁴ ». Ce fait était connu des populations bretonnes qui, depuis l'épidémie de 1757, qualifient de « maladie de Brest » ce que les médecins nommaient « fièvre putride maligne » ou encore « fièvre des hôpitaux » voire « fièvre de prisons », avant le retour tragique de l'escadre de Louisbourg.

64. J.-P. GOUBERT, *Malades et médecins...*, *op. cit.*, p. 337.

Résumé

L'épidémie rapportée en novembre 1757 à Brest par l'escadre de Du Bois de La Motte figure au nombre des grandes épidémies du XVIII^e siècle. Elle concerne dans un premier temps les marins de l'escadre puis s'étend à la population civile. Jusqu'à la mi-décembre ce sont les hommes qui paient le plus lourd tribut à la maladie, mais rapidement les femmes sont atteintes à leur tour. Cette catastrophe sanitaire a occasionné environ cinq mille décès dans la seule ville de Brest, le double si l'on prend en compte toutes les zones touchées. Elle a permis à la monarchie française et aux autorités maritimes, de prendre conscience du danger qu'il y avait à ne pas circonscrire une épidémie à son milieu d'origine.

Abstract

The epidemic due to the return of Du Bois de La Motte's squadron in November 1757 is one of the major epidemics of the XVIIIth century. It first hit the sailors of the fleet, then spread to the civilian population, men and women alike, the disease leaving 5000 people dead in Brest alone, and probably twice as much if neighbouring parishes are taken into account. This helped warn the French monarchy and its naval authorities against the spread of such dangers.

Diverradur

E-toues ar stropadoù-kleñved a skoas ar muiañ ar vro en xviii^{ved} kantved eo anavezet hini ar vrec'h du a erruas e Brest dre skouadrenn Du Bois de La Motte e mis du 1757. Kregiñ a ra dreist-oll er vartoloded e penn kentañ, med buan e chom klañv iwe ar Vresitiz. Beteg hanter mis kerzu eo ar baotred dreist-oll a varw ganti, med buan e teu ar maouesed iwe da vezañ klañv d'o zro. Gant an darvoud spontus-mañ e varwas tost da bemp kant den e kêr Vrest, ha diw wech muioc'h en oll. Gant an darvoud-mañ e komprenas Rouantelezh Bro C'hall pegen bras e oa an dañjer o chom heb klask miroud seurt kleñvedoù da chom el lec'h m'int ganet.

La bataille de Kerguidu en 1793. Un mythe à l'épreuve des archives

par Jean-Louis Autret*

Écrite en 1829, l'introduction de Balzac à son roman historique *Les Chouans* présente une image très négative de la Bretagne : « Depuis environ trente ans la guerre civile a cessé d'y régner, mais non l'ignorance. [...] La misère des campagnes est digne des temps féodaux et la superstition y remplace la morale du Christ. L'entêtement du caractère breton est un des grands obstacles à l'accomplissement des plus généreux projets¹. » Ignorance, fanatisme et entêtement : tous les clichés sur la mentalité bretonne sont là. Pour l'abbé Grégoire, les langues régionales contribuent à ce « fanatisme » : « Chez les Basques, peuple doux et brave, un grand nombre était accessible au fanatisme, parce que l'idiome est un obstacle à la propagation des Lumières. La même chose est arrivée dans d'autres départements, où des scélérats fondaient sur l'ignorance de notre langue le succès de leurs machinations contre-révolutionnaires² ». Le « bas-breton » fait partie des « patois » que l'abbé Grégoire propose d'anéantir. Ces clichés ont longtemps servi à expliquer le refus opposé par les habitants de Bretagne, et en particulier du Léon, à la conscription obligatoire de 1793. Les historiens actuels rejettent ces idées reçues : « La religion seule ne suffit pas pour expliquer un soulèvement qui ne s'est pas produit à l'automne de 1792, quand les patriotes s'acharnaient contre les prêtres réfractaires... L'ignorance et le fanatisme supposés des paysans sont également une explication d'autant plus discutable que les bourgeois

* Je tiens à remercier Anne de Mathan, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, qui m'a aidé pour la conception et la réalisation de cet article ; je remercie également Jean Kerhervé pour sa relecture attentive et ses précieuses suggestions.

1. H. DE BALZAC, *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, Paris, 1834, t. I, p. 5-6.

2. Abbé GRÉGOIRE, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, 4 juin 1794, consultable sur http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Grégoreire.

patriotes du printemps de 1789 n'en ont guère parlé quand les paysans ont voté pour eux³. »

À la suite de l'exécution de Louis XVI, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande déclarent la guerre à la France. Pour faire face à cette situation, un décret de la Convention, du 24 février 1793, ordonne la levée de trois cent mille hommes. Cette levée provoque de nombreuses émeutes dans le Léon. Plusieurs dizaines d'interrogatoires consécutifs à ces émeutes, conservés aux Archives départementales du Finistère, en portent témoignage. Ces interrogatoires ont été menés essentiellement par le tribunal criminel du Finistère ; quelques-uns ont été effectués par des juridictions locales⁴. L'étude qui suit se propose d'analyser ces interrogatoires pour cerner le profil des accusés : âges, professions, communes d'origine, sexe, motivations alléguées. Nous chercherons ensuite à connaître les meneurs des révoltés et à reconstituer certains faits symboliques. Enfin, nous analyserons les arguments de la propagande républicaine et le déroulement des interrogatoires, avant de vérifier si la version des émeutes proposée par Lan Inisan, auteur de l'ouvrage écrit en breton *Emgann Kergidu (La Bataille de Kergidu)*⁵, qui a largement contribué à « populariser » les événements, est conforme à la vérité.

Les acteurs

Quatre-vingt-six interrogatoires déposés aux Archives départementales du Finistère ont été exploités. La liste des suspects est donnée en annexe.

Sociologie des accusés

L'enquête sur les âges des personnes interrogées par les tribunaux révolutionnaires révèle un nombre important d'individus jeunes – près de 40 % d'entre eux ont moins de 30 ans –, ce qui n'est pas surprenant, car ces derniers sont concernés par le tirage au sort (fig. 1). Mais les autres tranches d'âge sont également représentées : c'est l'ensemble de la population qui se soulève contre le recrutement. Des familles se sont mobilisées : François Barbier, maire de Ploudalmézeau, est interrogé le 9 avril 1793, et ses trois enfants, le 11⁶. Yves Cloarec, fabricant de toile à Landerneau, est interrogé le 20 avril, ainsi que ses enfants Yves et Jean⁷.

3. R. DUPUY, *La République jacobine. Terreur, guerre et gouvernement révolutionnaire, 1792-1794*, Paris, 2005, p. 115.

4. Par exemple, le district de Landerneau, cité plus bas.

5. L. INISAN, *La Bataille de Kergidu et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793*, traduit du breton par Y. Le Berre, Paris, 1977.

6. J.-L. AUTRET, « Documents judiciaires d'avril 1793 concernant la famille Barbier de Ploudalmézeau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 225-230.

7. ID., « Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793 », *ibid.*, t. CXXXVIII, 2010, p. 345-346.

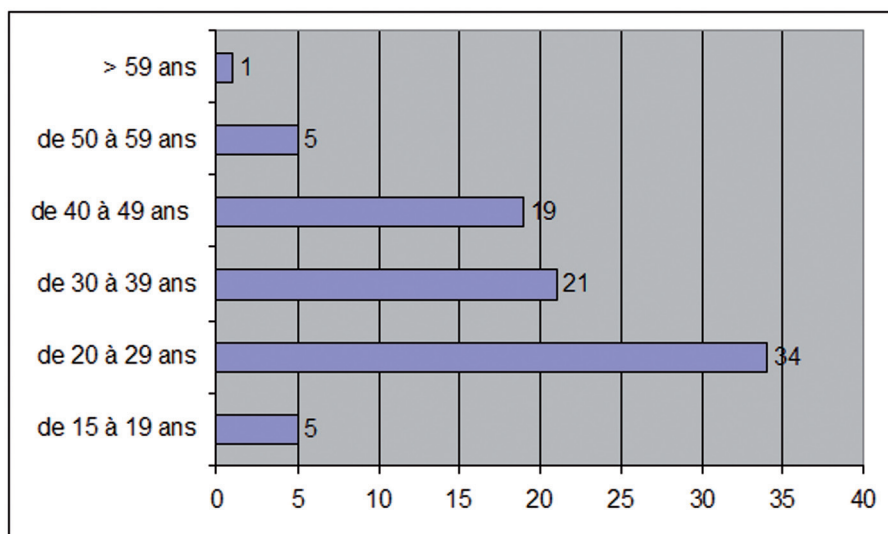


Fig. 1. – Âges des personnes interrogées par les tribunaux révolutionnaires finistériens (par tranches de dix ans).

La plus jeune des personnes interrogées n'a que 15 ans, la plus âgée 65 ans ; l'âge moyen est de 32 ans et demi.

Sur soixante-sept personnes qui déclarent leur profession, quarante-quatre exercent une profession agricole (trois de plus, si l'on inclut les trois « domestiques ») : les révoltes du Léon sont des révoltes essentiellement paysannes (fig. 2).

Les figures 3 et 4 témoignent de l'étendue de la révolte dans le Léon, puisque vingt-deux communes y sont mentionnées. Le nombre important des Plabennecois s'explique par le fait que l'ensemble du conseil municipal local a été interrogé⁸. Deux zones apparaissent nettement sur la carte : la région de Plabennec d'une part, comprenant les communes de Plabennec, Landerneau, Guipavas notamment, où se situe l'épicentre du soulèvement des 18 et 19 mars 1793 ; d'autre part les communes proches du pont de Kerguidu où se déroule la bataille du 24 mars 1793, à savoir Plouvorn, Plouzévédé, Cléder, Plougoulm par exemple.

En apparence, les femmes prennent une part relativement faible à la rébellion car seulement deux d'entre elles apparaissent parmi les quatre-vingt-six personnes interrogées : Catherine Corre, domestique « chez un

8. Id., « Documents judiciaires relatifs au soulèvement de Plabennec de mars 1793 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 205, 2007, p. 3-15.

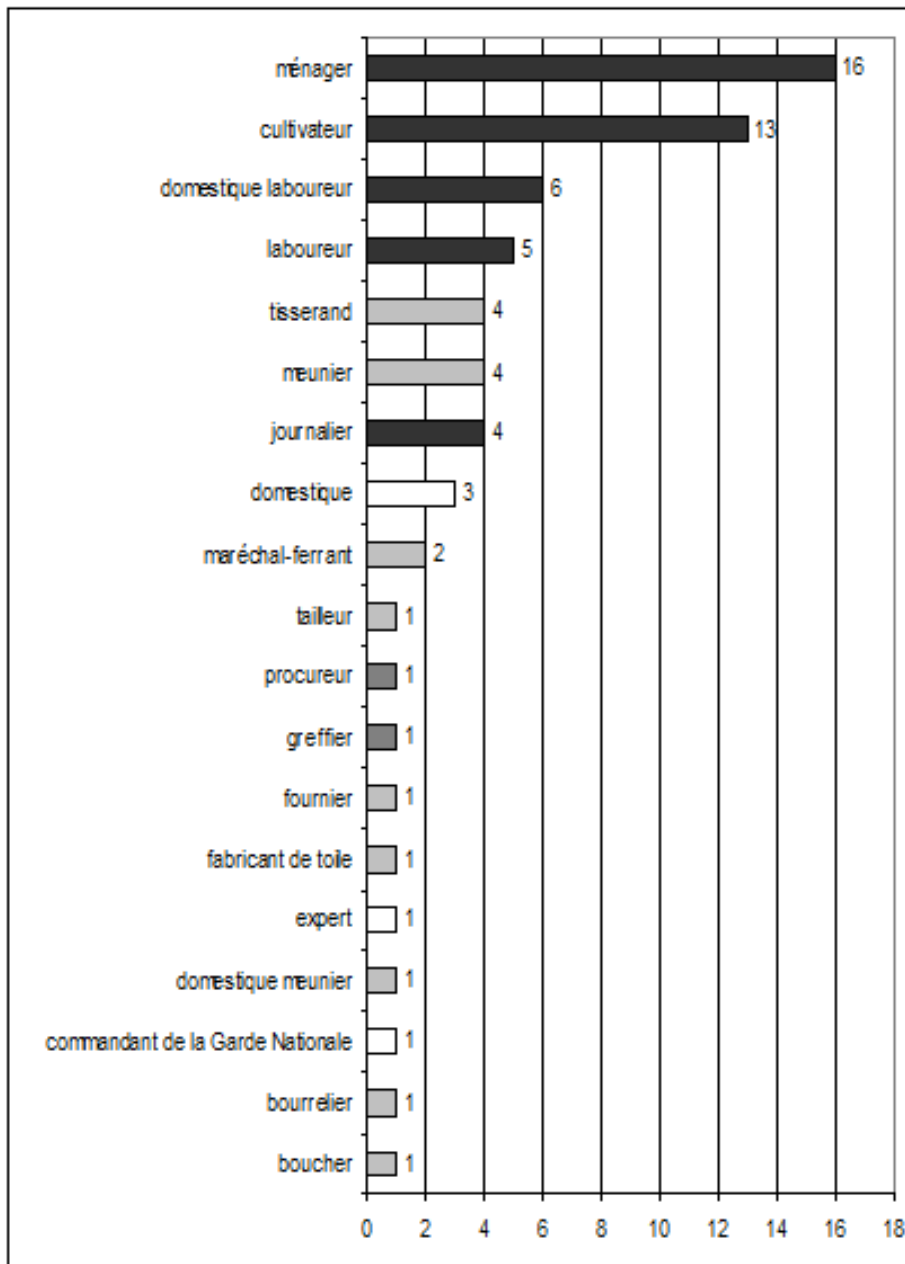


Fig. 2. – Professions des personnes interrogées.

Profession agricole
 Homme de lois
 Artisan
 Divers

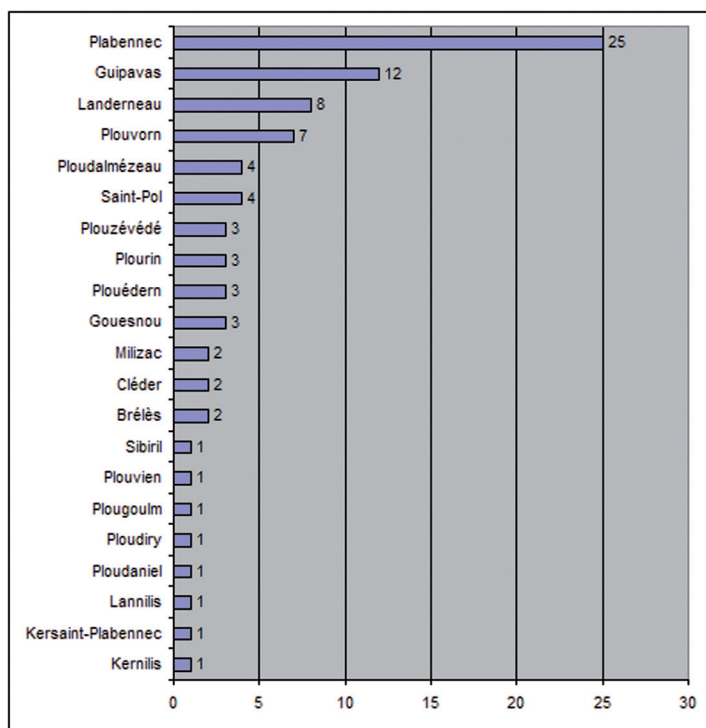


Fig. 3. – Nombre de personnes interrogées, par commune d'origine.

nommé Le Mear, maire de Sibiril⁹ » et Anne Simon, « femme de Goulven Beyer », meunier de Guipavas¹⁰.

Plusieurs accusés exercent des fonctions publiques. Ainsi, quatre maires sont interrogés : Prigent Autret, maire de Plouvorn, Goulven Jestin, maire de Plabennec, François Barbier, maire de Ploudalmézeau, et Jean Prigent, maire de Plouzévédé. Les deux derniers sont condamnés à mort.

Par ailleurs, dans l'interrogatoire du conseil municipal de Plabennec, cinq personnes se déclarent « notables » et cinq autres « officiers municipaux¹¹ ».

9. ID., « Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 (suite) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 349.

10. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 348.

11. ID., « Documents... Plabennec... », art. cité, 2007, p. 3-15. Les notables et les officiers municipaux n'ont pas le même rôle. Selon « la loi du 14 décembre 1789 [qui] régit les municipalités [...], le conseil général [de la commune] est réparti en deux échelons : les officiers municipaux dont le nombre varie de trois à vingt et un [...] forment l'élément actif et permanent du conseil général ; les notables, eux, sont au nombre de six à quarante-deux ; ils délibèrent sur certaines affaires seulement. Tous les membres du conseil général sont élus



Dans tous les interrogatoires effectués par le tribunal criminel du Finistère, on trouve un « interprète de la langue bretonne ». Sa présence n'est

462

pas étonnante car la « Basse-Bretagne est, à la veille de la Révolution, un pays essentiellement bretonnant. La plus grande partie de la population parle le breton et rien d'autre. Ces locuteurs monolingues sont des ruraux. Il n'y a qu'un paysan sur vingt qui sache aussi le français¹³. » L'interprète intervient à plusieurs reprises, par exemple dans l'interrogatoire de Thénénan Costen qui se conclut par une formule très habituelle : « Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui donnée et explication en breton par l'interprète il a déclaré y persister et a signé avec tous les membres du tribunal, le greffier et l'interprète lesdits jour et an que devant¹⁴. » Cet exemple démontre qu'une connaissance imparfaite du français ne l'empêche pas de savoir signer. Mais ce cas est exceptionnel car, sur les trente-sept accusés qui ont recours à l'interprète, seulement quatre signent, alors que 46% de l'ensemble des accusés sont capables de signer. Le cas de Goulven Jestin, maire de Plabennec, est remarquable. Son interrogatoire se conclut par la formule : « Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui [est] donnée en français et explication faite en breton par l'interprète¹⁵. » Ce maire s'exprime donc plus facilement en breton qu'en français. On peut également noter que Goulven Beyer est capable de signer et n'a pas besoin de l'interprète, alors que sa femme Anne Simon recourt à l'interprète et est incapable de signer¹⁶.

Les raisons de la colère

Plusieurs raisons, plus ou moins surprenantes, sont alléguées par les accusés pour expliquer leur participation à des attroupements.

Certains parlent du tocsin. Ainsi, Jean Saout se rend au bourg de Plouvorn dans l'après-midi du 24 mars « au bruit du tocsin¹⁷ ». François Camus, à qui on demande si quelqu'un l'a poussé à se rendre au bourg de Plabennec, « répond qu'il n'avait été engagé par personne et qu'il y était allé au son du tocsin¹⁸ ». Yves Segalen, interrogé sur sa présence à un rassemblement, « répond qu'il s'[y] était rendu au son des cloches, pour savoir ce qu'il y avait de nouveau¹⁹ ».

Les accusés évoquent souvent des menaces pour expliquer leur participation à un rassemblement. Ainsi, Jean Goarnisson accuse un certain Pierre Corre « qui lui [a] dit de sortir et de se joindre à eux pour la révolte, et que s'il

13. F. BROUDIC, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, 1995, p. 261.

14. J.-L. AUTRET, « Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793 (suite) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 462.

15. ID., « Documents... Plabennec... », art. cité, 2007, p. 4.

16. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 348-349.

17. ID., « Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 342.

18. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 347.

19. ID., « Interrogatoires... Plabennec (suite) », art. cité, 2011, p. 465.

ne venait pas il serait tué²⁰ ». Le maire de Plouzévédé, Jean Prigent, affirme « que c'était tout le peuple à la fois qui le menaçait de la mort s'il ne marchait pas » avec les autres²¹. Quant à Prigent Autret, maire de Plouvorn, il « répond qu'il fut forcé de marcher avec les attroupés par le maire de Plouzévédé et ceux qui l'accompagnaient, qui disaient que le feu était dans Plouzévédé et dans les paroisses circonvoisines, et qu'on incendierait les propriétés de ceux qui ne marcheraient pas au secours de ces paroisses²² ».

Enfin, quelques accusés évoquent des rumeurs. Ainsi, Jean Cloarec, cultivateur à Landerneau, « répond qu'il avait été dit à son père que les Anglais étaient descendus à Plabennec », ce qui justifiait son départ pour ce lieu. Son père, Yves Cloarec, « répond qu'il ne savait si c'étaient les Anglais ou le feu qui menaçait le bourg de Plabennec ». Devant le tribunal criminel, il était sans doute utile de faire preuve de patriotisme en évoquant une mobilisation contre le danger anglais. Le rôle de la rumeur a été mis en évidence par de nombreux historiens : « La peur nous agresse de plein fouet à l'aube même de la Révolution : c'est la "Grande Peur" qui mobilise les masses, paysannes plus qu'urbaines, sur les deux tiers du territoire français où se propagent ses courants. Panique "d'ancien style", rumeur folle de l'arrivée imminente de brigands (ou d'envahisseurs) qui dévastent tout²³. »

L'armement

L'armement des révoltés est très divers. Jean Saout déclare « qu'il s'arma d'une fourche et se munit de poudre et de plomb [...], dans l'espoir de se procurer un fusil » pour aller au bourg de Plouvorn le 24 mars²⁴ ; Jean Goarnisson affirme « que ceux qui étaient à sa porte étaient armés de fourches, de bâtons et de crocs » et « qu'il a vu le maire sortir de la maison commune avec une espèce d'hallebarde²⁵ » ; enfin, Jean Plantec « a répondu qu'un grand nombre avait des fusils et pistolets, que d'autres avaient des fourches de fer, que plusieurs avaient simplement des bâtons et que lui déposant tenait aussi un bâton ferré » ; il ajoute « qu'il a effectivement reçu une balle à la jambe, mais qu'il ignore absolument d'où elle était partie, vu que l'on tirait en avant et derrière lui²⁶ ». Sur soixante-douze accusés à qui l'on demande s'ils ont participé en armes à des rassemblements, cinquante-trois répondent négativement, neuf reconnaissent avoir eu un bâton (dont un bâton « ferré »), six un fusil et quatre un pistolet. Mais François Le Coant précise que « son fusil n'était

20. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 343.

21. ID., *ibid.*, p. 347.

22. ID., *ibid.*, p. 348.

23. M. VOVELLE, *Les Mots de la Révolution*, Toulouse, 2004, p. 43.

24. J.-L. AUTRET, « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 342.

25. ID., *ibid.*, p. 343.

26. ID., *ibid.*, p. 344.

point chargé²⁷ », le meunier Goulven Beyer déclare que ses armes servent à la défense de ses deux moulins²⁸, sa femme Anne Simon déclare que son « pistolet n'était pas chargé²⁹ », et Jean Cloarec affirme que le sien n'était qu'un « pistolet de poche ».

Les faits

L'organisation de la révolte

À plusieurs reprises dans les interrogatoires, le tribunal demande de nommer les meneurs de la rébellion. Les accusés refusent souvent de répondre, mais il semble que les maires aient joué un rôle important. Ainsi, Jean Goarnisson déclare « qu'une heure avant le départ du rassemblement le maire [de Plouvorn] avait déjà monté sur les marches de la croix située au milieu du bourg et qu'il avait dit aux habitants qu'ils eussent à mettre bas les armes et à ne les reprendre que lorsqu'il annoncerait le départ et qu'il serait à la tête³⁰ ». Le maire de Plouvorn, Prigent Autret, minimise sa responsabilité quand il « répond qu'il fut forcé de marcher avec les attroupés par le maire de Plouzévédé et ceux qui l'accompagnaient³¹ ».

À la question : « N'avez-vous pas été au bourg de Plouescat dans l'après-midi du jeudi vingt-un mars dernier à la tête d'une force armée de quinze cent hommes révoltés ? », le maire de Plouzévédé, Jean Prigent, « répond qu'il y a été à la tête et au centre, partout où on le forçait de marcher³² ». Le maire de Plouescat semble également impliqué dans les révoltes, car il est question d'un billet déclarant : « Nous faisons prévenir les maires de Goulven, Plonéour, Tréfleze et Plouider de se trouver sur-le-champ avec le général de notre paroisse à Pont-au-Chastel, le dit billet signé Jean Nedellec, maire de Plouescat, Jean Prigent, maire³³. »

D'autres maires, comme ceux de Plounévez-Lochrist et de Saint-Vougay, se voient reprocher d'avoir signé un compromis ainsi rédigé : « Nous, maires des paroisses de Plouzévédé, Plouescat, Plounévez, Saint-Vougay, réunis en la paroisse de Plounévez, déclarons être du même et pareil avis que ce dernier³⁴ et nous engageons de le secourir de notre pouvoir. À Plounévez, ce jour, vingt-un mars 1793 l'an second de la République, et nous sommes tous d'une

27. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 351.

28. ID., *ibid.*, p. 348.

29. ID., *ibid.*, p. 348.

30. ID., *ibid.*, p. 343.

31. ID., *ibid.*, p. 348.

32. ID., *ibid.*, p. 345.

33. ID., *ibid.*, p. 346.

34. « Ce dernier » désigne sans doute le maire de Plounévez.

voix unanime. Référé signé J. Nedellec, maire, Jean Prigent, maire, Yves Le Guen, maire, et Pierre Le Bras, maire³⁵. »

Quant à François Barbier, maire de Ploudalmézeau, le tribunal criminel du département, « après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions, déclare que François Barbier, envoyé à la maison de justice provisoirement établie en cette ville à la suite des révoltes et émeutes contre-révolutionnaires, qui ont eu lieu à l'époque du dernier recrutement dans les communes de Ploudalmézeau, Lannilis, Plabennec et Guipavas, est convaincu d'avoir pris part à ces révoltes et émeutes contre-révolutionnaires, pour en avoir été l'instigateur et les avoir insidieusement provoqués par ses conseils et les arrêtés qu'il a dictés³⁶. »

Le tribunal souhaite aussi connaître le niveau de participation des nobles à la révolte. On demande à Guillaume Le Berre : « N'avez-vous pas dit à Saint-Pol qu'un canonnier, un officier et un grenadier y avaient été tués par un nommé Kerbanalec, escorté d'un des enfans de la paroisse de Cléder, et que lui-même avait été forcé par un tas de paysans révoltés de les suivre jusqu'au pont de Kerguidu³⁷ ? » Il s'agit certainement de M. de Kerbalanec, dont Lan Inisan fait le héros de son livre *Emgann Kergidu* : « Canclaux se mit à notre poursuite. Mais alors, M. de Kerbalanec, de Plouvorn, se mit à notre tête³⁸. »

Si l'on en juge par ces interrogatoires, les prêtres ne semblent pas avoir joué un rôle important dans les émeutes. Pourtant, les juges demandent à Jean Prigent : « N'avez-vous pas consulté quelque prêtre réfractaire sur la marche que vous aviez à suivre³⁹ ? » L'importance du clergé réfractaire pour la population locale apparaît toutefois dans cette réponse : « Interrogé s'il y a longtemps qu'on n'a dit la messe dans cette chapelle, a répondu qu'elle n'y a point été dite depuis le départ du prêtre Abgrall⁴⁰. »

La volonté du tribunal de connaître l'implication des nobles et du clergé apparaît clairement dans de nombreux interrogatoires. Il est par exemple demandé à Jean Saout, comme à beaucoup d'autres, s'il n'est pas « agent ou domestique de quelque prêtre ou émigré⁴¹. »

Les lieux de rassemblement

Divers lieux sont cités dans les interrogatoires. Le « ci-devant manoir de la Villeneuve », à Saint-Pol, voit un rassemblement le 14 mars ; interrogé

35. J.-L. AUTRET, « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 346.

36. ID., « Documents... famille Barbier... », art. cité, 2004, p. 225-226.

37. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... (suite) », art. cité, 2006, p. 354.

38. L. INISAN, *La Bataille de Kergidu...*, op. cit., p. 163.

39. J.-L. AUTRET, « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 345.

40. ID, *ibid.*, p. 343.

41. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... (suite) », art. cité, 2006, p. 358.

sur le nombre des attroupés, Jean Guivarch « répond qu'ils pouvaient être au nombre de deux cents ou environ⁴² ». Jean Guivarch évoque également l'assemblée tenue « dans l'église des ci-devant Minimes à Saint-Pol⁴³ ».

Les gros bourgs, qui offrent des espaces disponibles – places centrales, cimetières –, sont particulièrement concernés. Le bourg de Plabennec est le lieu d'une émeute les 18 et 19 mars. À la question de savoir si « la municipalité de Plabennec [a été] insultée par les attroupés les dix-huit et dix-neuf mars⁴⁴ », Charles Plougastel, notable du lieu, répond affirmativement. Saint-Pol est à nouveau le théâtre d'une révolte le 19 mars ; à la question : « le dix-neuf mars dernier n'avez-vous pas été armé d'un fusil parmi les révoltés jusqu'à Saint-Pol ? », Ollivier Gueguen reconnaît y avoir été, mais sans arme⁴⁵. Le bourg de Plouescat voit un rassemblement important le 21 mars ; Jean Prigent reconnaît avoir été « dans l'après midi du jeudi vingt-un mars dernier à la tête d'une force armée de quinze cent hommes révoltés⁴⁶ ». Yves Mesguen dit qu'il a suivi « les quinze cents attroupés au bourg de Plounévez ». Le bourg de Cléder est le lieu d'un rassemblement le 24 mars ; Paul Seitté « répond qu'un groupe de révoltés s'étant portés au bourg de Cléder, le vingt-quatre mars, il fut forcé de marcher avec eux⁴⁷ ». Enfin, le bourg de Plouvorn est un point de départ vers le pont de Kerguidu, le 24 mars ; Jean Saout, de Plouvorn, « avait appris que le rassemblement de la paroisse devait avoir lieu à Plouvorn pour de là se porter à Kerguidu », et il ajoute « que le cimetière et la place du bourg étaient remplis⁴⁸ » ; Jean Plantec déclare plus précisément « que l'attroupement s'était porté sur la grande route de Saint-Paul au-delà de Sainte-Catherine, entre Rédéonec et Kervren⁴⁹ ». Les croix, faciles à repérer, sont également des lieux de harangues idéaux : d'après Jean Goarnisson, le maire de Plouvorn était « monté sur les marches de la croix située au milieu du bourg⁵⁰ ».

Faits et gestes symboliques

Les émeutes conduisent à des voies de fait et à des comportements agressifs, sur lesquels les interrogatoires apportent de nombreuses précisions.

42. ID, « Nouveaux documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 420.

43. ID., *ibid.*

44. ID., « Documents...soulèvement de Plabennec... », art. cité, 2007, p. 6.

45. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... (suite) », art. cité, 2006, p. 353.

46. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 345.

47. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... (suite) », art. cité, 2006, p. 352.

48. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 342.

49. ID., *ibid.*, p. 344.

50. ID., *ibid.*, p. 343.

Un grenadier du Calvados ayant été tué le 14 mars, à Saint-Pol, le tribunal demande à Yves Prigent : « N'étiez-vous pas un de ceux qui ont assassiné chez vous un grenadier du Calvados », et « ne lui avez-vous pas porté deux coups de râteau sur la tête ? ». Il demande également à Jean Guillou : « N'avez-vous pas vu transporter de chez vous à Saint-Pol un grenadier tout baigné dans son sang ⁵¹ ? »

Le commissaire civil Bergevin, président du tribunal du district de Brest, connaît des déboires à Plabennec le 18 mars. À la question : « Ne vîtes-vous pas insulter et menacer le commissaire civil et ne savez-vous pas ce qui lui fut dit ⁵² ? », Jean Bedies répond qu'il était loin du commissaire. Les menaces furent telles que Bergevin dut fuir : « N'était-il pas à votre connaissance que le commissaire civil avait été précédemment injurié et forcé de fuir ⁵³ ? », demande-t-on à René Riou. François Colin reconnaît « qu'il avait vu seulement des jeunes gens arracher des papiers d'entre les mains du commissaire civil ⁵⁴ ». À la question : « Pourquoi toute la municipalité de Plabennec n'entoura-t-elle pas le citoyen Bergevin au moment où il fut attaqué pour protéger sa fuite ? », Jean Kerjean « répond que les officiers municipaux étaient eux-mêmes tellement épouvantés qu'ils n'osaient pas agir ⁵⁵ ».

Le neveu du curé constitutionnel de Plouvorn et le curé lui-même reçurent des menaces le 24 mars. Le tribunal accuse Jean Plantec, disant « qu'il était au moins prouvé qu'il faisait partie de la troupe qui se porta au presbiter entre midi et une heure, et qui, après avoir forcé la grande porte, obligea le neveu du curé à la suivre ⁵⁶ ». Le tribunal demande également à Prigent Autret, maire de Plouvorn : « En entrant chez le curé ne lui dîtes-vous pas : "Donnez-nous votre neveu ou vous aurez la mort ici ⁵⁷ ?" ».

Enquête, répression, propagande républicaine

La propagande républicaine en direction des paysans léonards

Une lettre remarquable signée par Le Denmat, Pinchon, Prat, Guillier et le général Canclaux, le vainqueur de la bataille de Kerguidu, envoyée « de Saint-Pol le 26 mars 1793 l'an 2 de la République » et adressée aux « Citoyens, nos frères », développe une argumentation susceptible de décourager les révoltés.

51. ID., « Nouveaux documents... », art. cité, 2012, p. 418.

52. ID., « Documents... soulèvement de Plabennec... », art. cité, 2007, p. 5.

53. ID., *ibid.*, p. 10.

54. ID., *ibid.*, p. 12.

55. ID., *ibid.*, p. 14.

56. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 344.

57. ID., *ibid.*, p. 347.

Cette lettre joue sur la corde sensible : « Pouvez-vous encore voir sans frémir couler tous les jours le sang de vos frères, de vos parens, de vos concitoyens, vos méneiges et vos popriétés dévastés ? » Elle met en garde contre « la perfidie des indignes à qui vous donnez votre confiance ». Elle rassure : « Vous ne voulez pas que vos fils, vos frères aillent sur les frontières éloignées ; ils ne sont destinés que pour la défense de vos côtes et de vos environs. » Elle développe une comptabilité cynique : « Vous criez sur le nombre d'hommes à fournir. Comment pouvez-vous vous révolter pour fournir ce petit nombre d'hommes, et pendant que depuis que vous êtes en révolte on vous a tué vingt fois plus de monde qu'on ne vous a demandé ? » Elle avance un argument financier, toujours sensible en pays léonard : « Vous criez sur l'excès de vos contributions, et vous accumulez depuis votre insurrection au moins six mille livres par jour sur vos paroisses, et qu'il faudra bien que vous payiez. » Elle révèle une sensibilité inattendue : « Il n'est pas un coup de fusil tiré sur vous qui ne nous déchire le cœur. » Enfin, elle brandit la menace : « Nous vous déclarons que, le jour de demain écoulé sans un traité passé avec nous, il n'est plus en notre pouvoir de vous soustraire aux peines portées sur les attroupemens et les rébellions, et que le général Canclaux qui est ici avec une force armée immense va dès le lendemain matin se porter sur vos communes, et vous traiter avec toutes les rigueurs des lois de la guerre⁵⁸. »

Il faut croire que cette lettre et ces menaces furent efficaces, car Canclaux pouvait écrire dès le 27 mars : « Une lettre que j'ai reçue ce matin de la municipalité de Landivisiau [...] ne me laisse plus de doute sur le retour de la tranquillité⁵⁹. »

L'enquête : modes d'interrogatoire

Pour l'interrogatoire des accusés, les juges recourent à divers procédés. Ils utilisent la confrontation. Prigent Autret, maire de Plouvorn, est appelé « pour être confronté avec Jean Saout, et pour confirmer ou rectifier la déclaration précédemment faite par lui⁶⁰ ». Le tribunal oppose également à François Richard d'autres déclarations : « Je vous observe, prévenu, que votre déclaration est en contradiction avec le rapport des citoyens militaires qui vous ont capturé⁶¹. »

Ils produisent parfois un document ou un objet compromettant. Ainsi, dans l'interrogatoire de Jean Prigent, maire de Plouzévédé, il est « représenté au prévenu une copie en forme d'une espèce de compromis », signée par quatre maires qui déclarent « être du même et pareil avis⁶² ». Une arme

58. ID., « Correspondance du général Canclaux pendant l'insurrection du Léon de 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 2005, p. 264-265.

59. ID., *ibid.*, p. 265.

60. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 342.

61. ID., « Interrogatoires... Plabennec... (suite) », art. cité, 2011, p. 469.

62. ID., *ibid.*, p. 346.

censée appartenir à l'accusé est parfois présentée au cours de l'interrogatoire. Ainsi, il est dit à Catherine Corre, « que sa déposition n'est pas juste puisque deux citoyens volontaires du Calvados lui ont retirés un pistolet à deux coups que nous lui avons représenté et interpellée de connaître⁶³ ». De même, on présente un fusil à Paul Seitté et on lui demande « s'il le reconnaît pour être celui trouvé chez lui lors de son arrestation⁶⁴ ».

L'accusé est parfois confronté à ses déclarations précédentes contradictoires. Ce procédé est utilisé contre Yves Cloarec, fils : « On vous représente les interrogatoires que vous avez subis devant le directoire du district de Landerneau, dans lesquels je trouve littéralement inséré votre premier aveu ; quels raisons vous porte à vous rétracter dans ce moment⁶⁵ ? » Enfin, les juges s'étonnent parfois des itinéraires censés avoir été empruntés par les accusés. Ainsi, le tribunal fait observer à François Richard, de Kersaint-Plabennec, qui prétend être allé « voir sa mère à Kernilis », que « la route pour se rendre de son village chez sa mère n'est pas par le bourg de Plabennec⁶⁶ ».

L'enquête : attitude des accusés

Les accusés utilisent divers arguments pour minimiser leur participation aux émeutes. Plusieurs évoquent la peur devant les menaces. Ainsi, Jean Prigent, interrogé sur la signature d'un billet compromettant, « répond ne savoir pas dans quelle vue a été fait le billet, mais qu'il avait été menacé d'être mis sur le champ à mort s'il ne le signait pas ». De même, interrogé sur le fusil qu'il avait entre les mains le 21 mars, il dit qu'« on l'avait forcé de le prendre⁶⁷ ».

Le plus souvent, les inculpés nient avoir porté des armes. Quand Yves Cloarec, fils, reconnaît qu'il avait un pistolet et que le tribunal remarque « que les habitants des campagnes ont rarement des pistolets et qu'il est à présumer qu'il avait enlevé celui dont on l'a trouvé saisi ou que quelqu'un l'en avait armé pour se rendre à l'attroupement de Plabennec », l'accusé « répond que le pistolet appartient à son père, qu'il en a deux avec quatre fusils et que ces armes sont nécessaires pour garder le fil dont il fait commerce⁶⁸ » ; son père est fabricant de toile à Landerneau.

Certains nient toute participation à une action contre-révolutionnaire. Par exemple, quand le tribunal lui demande : « N'avez-vous pas aidé à démolir le pont de Kergidu ? », Jean Prigent « répond négativement, dit même

63. ID., « Documents...la bataille de Kergidu... (suite) », art. cité, 2006, p. 350.

64. ID., *ibid.*, p. 352.

65. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 346.

66. ID., « Interrogatoires... Plabennec... (suite) », art. cité, 2011, p. 469.

67. ID., « Documents... la bataille de Kergidu... », art. cité, 2004, p. 346.

68. ID., « Interrogatoires... émeutes de Plabennec... », art. cité, 2010, p. 346.

n'avoir pas su qu'il était démol⁶⁹ ». D'autres assurent même avoir joué un rôle modérateur. À la question : « N'avez-vous pas pris part à quelque attroupement et n'avez-vous pas conseillé les jeunes gens de s'opposer au tirage au sort ? », François Colin, procureur de Plabennec, « répond qu'il n'y a pris aucune part et qu'il n'a jamais conseillé aux jeunes gens que la soumission aux lois⁷⁰ ». D'autres encore feignent l'ignorance, non sans finesse parfois. À la question : « Ne savez-vous pas qu'un fonctionnaire public se rend coupable et presque complice des excès qui se commettent sous ses yeux quand il n'use pas de tout le pouvoir que lui donne la loi pour les éviter ou les réprimer ? », François Mazé, officier municipal de Plabennec, « répond qu'il n'est pas assez lettré pour connaître l'étendue des devoirs d'un fonctionnaire public⁷¹ ».

En dépit des questions insistantes du tribunal, il est très rare que soient révélés les noms d'autres participants aux révoltes. À la question : « S'il est vrai que vous avez été forcé de marcher avec les attroupés, nommez-nous ceux qui vous ont forcé », Jean Prigent, pourtant maire de Plouzévédé, « répond que n'habitant la commune de Plouzévédé que depuis six mois, il en connaît peu les habitants, que c'était tout le peuple à la fois qui le menaçait de la mort s'il ne marchait pas, mais qu'il n'a pu connaître aucun distinctement de manière à le pouvoir désigner⁷² ». De même, quand on lui demande s'il connaît « les premiers moteurs de la commune de Plabennec », Goulven Jestin, maire de la commune, répond négativement⁷³. Pourtant, Prigent Autret, maire de Plouvorn, « répond qu'il fut forcé de marcher avec les attroupés par le maire de Plouzévédé⁷⁴ ». Mais son interrogatoire date du 2 mai, et le maire de Plouzévédé a déjà été mis à mort le 23 avril.

Certains accusés évoquent des raisons plus personnelles pour justifier leur présence sur des lieux de rassemblement. Ainsi, Prigent Farouel, à qui l'on demandait pourquoi il se trouvait au bourg de Plabennec le 18 mars, répondit « qu'il y fut pour voir un de ses parents qui était très mal⁷⁵ ». Jean Pallier, de Guipavas, explique qu'ayant acheté un cheval à Plabennec, « il était allé le dix-huit le chercher dans ce village⁷⁶ ». François Richard, de Kersaint-Plabennec, prétend être passé au bourg de Plabennec le 18 mars, pour aller « voir sa mère à Kernilis⁷⁷ ».

69. ID., *ibid.*, p. 347.

70. ID., *ibid.*, p. 13.

71. ID., « Documents... Plabennec... », art. cité, 2007, p. 9.

72. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 347.

73. ID., « Documents... Plabennec... », art. cité, 2007, p. 4.

74. ID., « Documents... la bataille de Kerguidu... », art. cité, 2004, p. 348.

75. ID., « Interrogatoires... Plabennec... », art. cité, 2010, p. 344.

76. ID., *ibid.*, p. 345.

77. ID., « Interrogatoires... Plabennec... (suite) », art. cité, 2011, p. 469.

L'enquête : les motifs de la révolte

Certains accusés donnent aussi des informations sur les motifs de la révolte. Le plus souvent, c'est le refus de s'éloigner du sol natal pour servir dans l'armée. Ainsi, Goulven Jestin, maire de Plabennec, interrogé sur les motifs du refus de fournir le contingent demandé, « répond que tous observaient qu'ils préféreraient la mort à aller sur les frontières⁷⁸ ». De même, Jean Guivarch, de Saint-Pol, « répond qu'il fut député pour annoncer que les cultivateurs étaient disposés à fournir leur contingent tiré par le sort en se trouvant pour le service des côtes, mais qu'ils ne voulaient pas fournir des hommes pour les armées éloignées des frontières de ce pays, alléguant pour raison qu'ils ne savaient pas la langue du pays et qu'il était plus naturel qu'ils eussent resté garder leurs foyers⁷⁹ ».

La présence du tribunal criminel du Finistère à Brest

À plusieurs reprises, les textes évoquent le « tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest ». René Kerviler nous donne les raisons de ce déplacement du tribunal qui aurait dû siéger au chef-lieu de département : « Au mois d'avril 1793, sur l'appel désespéré des pouvoirs administratifs de Brest, le tribunal criminel du département dut se transporter provisoirement dans cette ville : c'était après les émeutes de mars qui avaient nécessité un grand déploiement de forces militaires dans les campagnes environnantes. On avait ramené beaucoup de prisonniers et l'on craignait qu'ils ne fussent délivrés en route si on les expédiait à Quimper pour être jugés. Le tribunal ne revint à Quimper que lorsque la répression fut complète⁸⁰. »

Emgann Kergidu : légende ou réalité ?

Emgann Kergidu, écrit par Lan Inisan, prêtre de Plounévez-Lochrist, publié en deux volumes en 1877 et 1878, a été jugé comme un chef-d'œuvre de la littérature en langue bretonne. Le livre a contribué à faire connaître les événements de mars 1793, mais l'auteur y prend quelques libertés avec la vérité historique.

Quand il évoque le tirage au sort de Saint-Pol le 19 mars, il montre les mères accompagnant leurs fils et leur disant : « Toi, mon fils, tu ne partiras pas. Et pourquoi partirais-tu ? Est-ce que les guerres de ces scélérats nous regardent, nous⁸¹ ? » Mais dans les interrogatoires, les accusés sont plus

78. ID., « Documents... Plabennec... », art. cité, 2007, p. 3.

79. ID., « Nouveaux documents... », art. cité, 2012, p. 420.

80. R. KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de Bretagne aux États Généraux et à l'assemblée nationale constituante de 1789*, 2 vol., Nantes, 1889, t. II, p. 182-183.

81. L. INISAN, *La Bataille de Kergidu...*, op. cit., p. 160.

modérés : ils veulent bien participer au tirage au sort, mais à condition de ne pas devoir plus tard s'éloigner de leur région.

Lan Inisan commet aussi quelques erreurs quand il évoque la bataille de Kerguidu du 24 mars. Ainsi, il déclare que « Pierre Prigent, de Plouzévédé, commandait les hommes de sa paroisse et ceux des paroisses voisines⁸² » ; il s'agit plutôt de Jean Prigent, maire de Plouzévédé. D'autre part, il écrit que Canclaux se dirige de Saint-Pol vers Berven, alors que le général fait route de Lesneven *via* Berven vers le pont de Kerguidu, ce qui apparaît clairement dans sa lettre du 23 mars écrite à Lesneven⁸³. Enfin, Lan Inisan grossit le nombre de soldats engagés dans la bataille : « Il y en avait maintenant plus de 7 000 contre nous⁸⁴. » Le chiffre généralement avancé est d'environ huit cents soldats, une moitié d'entre eux venant de Saint-Pol, les autres de Lesneven : « À onze heures et demie, les soldats partis de Saint-Pol arrivent au pont [de Kerguidu] et commencent à le réparer. Les insurgés attaquent alors en masse. L'essieu du canon des républicains se brise, mettant ceux-ci en grande difficulté. À une heure et demie, Canclaux et Prat arrivent au-dessus du pont (côté Lesneven) avec leurs 400 hommes et engagent le feu. Tossenn-Fantik est pris d'assaut à la baïonnette par les républicains. Les insurgés se dispersent. Vers quatre heures du soir la bataille est terminée⁸⁵. »

Lan Inisan évoque enfin la mort de Jean Prigent, maire de Plouzévédé, dans les termes qui suivent : « Ils [les soldats] ne tardèrent pas, en effet, à arriver à Berven et, dès qu'ils y furent, sans même laisser à Jean Prigent le temps de dire une petite prière, on l'attacha à la tour de l'église et en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, on tira sur lui une salve de quarante coups de fusil⁸⁶. » Or, d'après son interrogatoire, on sait que Jean Prigent fut arrêté le 27 mars à Saint-Pol, interrogé le 22 avril par un tribunal « séant extraordinairement à Brest » et exécuté le lendemain, dans des conditions certainement moins romanesques que celles que décrit l'auteur. Voici comment René Kerviler évoque la condamnation de François Barbier et l'exécution de Jean Prigent : « Le tribunal [criminel du Finistère] se déplaça en effet, arriva à Brest le 9 avril, et le même jour, à six heures du soir, condamna à mort le notaire et maire de Ploudalmézeau, François Barbier. Le 23, eut lieu à Lesneven l'exécution de Jean Prigent, maire de Plouzévédé, et le tribunal ne revint à Quimper que lorsque la répression fut complète⁸⁷. »

82. ID, *ibid.*, p. 164.

83. « Je marcherai donc demain matin sur Berven, et de là vers le pont de Kerguidu où s'avancera la colonne partie de Saint-Pol », J.-L. AUTRET, « Correspondance du général Canclaux... », art. cité, 2005, p. 262.

84. L. INISAN, *La Bataille de Kerguidu...*, *op. cit.*, p. 170.

85. Y. LE BERRE, *Emgann Kergidu de Lan Inisan, un homme, une œuvre, un terroir*, thèse dactyl., Brest, 1978, p. 241-242.

86. L. INISAN, *La Bataille de Kerguidu...*, *op. cit.*, p. 193.

87. R. KERVILER, *Recherches et notices...*, *op. cit.*, p. 183

Conclusion

Les quatre-vingt-six interrogatoires exploités ne constituent pas forcément un échantillon absolument représentatif des révoltés léonards de mars 1793, mais ils sont très riches d'enseignements. Ils révèlent une population jeune, masculine, essentiellement agricole, issue de vingt-deux communes du Léon, autour de Kerguidu et de Plabennec. Près de la moitié d'entre eux savent signer, ce qui montre un certain niveau de culture. Il semble que les maires aient joué un rôle important dans ces émeutes, mais ni les nobles ni le clergé réfractaire ne paraissent y avoir eu un rôle moteur, à part Kerbalanec à Saint-Pol ; on ne peut donc parler de complot fomenté par ces derniers groupes. Les accusés cherchent à minimiser leur participation à la révolte, ce qui se comprend bien, niant le plus souvent avoir porté des armes, car le port d'armes pouvait entraîner la mort. Si certains reconnaissent s'être trouvés dans des attroupements, ils prétendent y avoir été contraints par la force. Quelques-uns donnent les raisons profondes des émeutes : le plus souvent, c'est le refus de quitter le sol natal pour aller servir au loin dans l'armée. Une lettre de Canclaux, en date du 25 mars, citée par Lan Inisan, salue le courage des combattants de Kerguidu : « J'allai de Lesneven à Saint-Pol, mais ce ne fut pas sans peine. Je dus me battre tout le long de la route à coups de fusils et à coups de canons. J'ai perdu beaucoup de soldats car, je dois le reconnaître, les hommes de ce pays se battent avec courage⁸⁸. »

Annexe. Liste des quatre-vingt-six accusés

Nom	Prénom	Domicile	Métier	Âge
Autret	Prigent	Plouvorn	Cultivateur, maire	50
Barbier	Benoît Gabriel	Ploudalmézeau	secrétaire greffier	21
Barbier	François	Ploudalmézeau	Maire	
Barbier	Pierre-Marie	Ploudalmézeau	commandant garde nat.	22
Barbier	Yves-Barth.	Ploudalmézeau		15
Bars	François	Kernilis	domestique meunier	16
Bedies	Jean	Plabennec	Notable	26
Bernicot	François	Plabennec	officier municipal	24
Bervas	Hervé	Plouédern	Cultivateur	42
Beyer	Goulven	Guipavas	Meunier	45
Bonavanture	Guillaume	Plourin	Ménager	23
Boulic	Jean	Guipavas	Cultivateur	29
Bouroullec	Fiacre	Plouédern		42
Bozelloc	Pierre	Brélès	Ménager	27
Briant	Martin	Milizac	Cultivateur	25

88. L. INISAN, *La Bataille de Kerguidu...*, *op. cit.*, p. 180.

Calvarin	Joseph	Milizac	Cultivateur	25
Camus	François	Landerneau	domestique cultivateur	40
Cloarec	Jean	Landerneau	Cultivateur	20
Cloarec fils	Yves	Landerneau	Laboureur	18
Cloarec père	Yves	Landerneau	fabricant de toile	65
Colin	François	Plabennec	Procureur	33
Corre	Catherine	Sibiril	Domestique	25
Costen	Thénénan	Plabennec	Tisserand	33
Créachcadec	Thénénan	Plabennec	Ménager	34
Farouel	Prigent	Guipavas	domestique laboureur	22
Floch	Joseph	Lannilis		38
Goarnisson	Jean	Plouvorn	Bourrelier	27
Gouez	Jean	Plabennec	Ménager	31
Gouez	Yves	Plabennec	Laboureur	35
Gourvès	Joseph	Plabennec	journalier laboureur	22
Guegen	Ollivier	Cléder	Tailleur	25
Guillou	François	Plabennec	officier municipal	28
Guillou	Jean	Saint-Pol (Minihy)	domestique laboureur	35
Guivarch	Jean	Saint-Pol	ménager cultivateur	27
Hemery	Yves	Plouzévédé	Journalier	31
Irvoas	Yves	Guipavas	Domestique	41
Jestin	Goulven	Plabennec	Maire	47
Jestin	Goulven	Plabennec	Notable	31
Jestin	Noël	Guipavas	Ménager	18
Kerautry	Yves	Plabennec	Notable	42
Kerjean	Jean	Plabennec	secrétaire greffier	41
Kerlerous	François	Gouesnou	domestique laboureur	21
Laridon	Charles	Plabennec	Notable	45
Le Bars	Jean	Plabennec		43
Le Berre	Guillaume	Plouvorn	Tisserand	43
Le Boulch	Jacques	Plabennec	officier municipal	44
Le Coant	François	Plabennec	Meunier	40
Le Hir	François	Landerneau	Domestique	25
Le Jeune	Yves	Guipavas	Ménager	26
Le Roi	Hervé	Minime?	Cultivateur	21
Le Roux	Goulven	Plabennec	Laboureur	53
Léon	Claude	Plouvien	Greffier	30
Mazé	François	Plabennec	officier municipal	35
Mesguen	Yves	Plouzévédé	Ménager	37
Mével	Claude	Gouesnou	maréchal-ferrant	24

Mével	Goueznou	Gouesnou	maréchal-ferrant	22
Mével	René	Guipavas	Expert	48
Mingam	Yves	Plourin	domestique laboureur	19
Morvan	Jacques	Guipavas	Cultivateur	51
Ollivier	Hervé	Plougouln	Laboureur	29
Pallier	Jean	Guipavas	Ménager	22
Pallier	Jean	Plabennec	Ménager	35
Pelliquant	Ollivier	Landerneau	Fournier	35
Penoignon	Hervé	Plouvorn	Cultivateur	28
Perès	Hervé	Landerneau	Cultivateur	21
Perrot	Jean	Plabennec	journalier cultivateur	50
Plantec	Jean	Plouvorn	Tisserand	40
Plougastel	Charles	Plabennec	Notable	48
Poder	César	Ploudiry	Cultivateur	36
Pot	Yves	Plouédern	Ménager	40
Prigent	Jean	Plouzévédé	Ménager, maire	28
Prigent	Yves	Saint-Pol (Minihy)	Laboureur	29
Pronost	Yves	Ploudaniel	Tisserand	33
Quéménéur	Joseph	Brélès	domestique laboureur	23
Richard	François	Kersaint-Plabennec	Meunier	42
Riou	René	Plabennec	officier municipal	33
Romme	Allain	Landerneau	Boucher	55
Saout	Jean	Plouvorn	Cultivateur	32
Segalen	Nicolas	Guipavas	Ménager	37
Segalen	Yves	Guipavas	Ménager	30
Seitté	Paul	Cléder	Cultivateur	25
Severe	Paul	Plabennec	Ménager	28
Simon	Anne	Guipavas	femme de meunier	49
Terom	Jean	Plourin	Journalier	33
Toulgoat	Thénénan	Plabennec	Ménager	25
Yven	Ollivier	Plouvorn	secrétaire greffier	23

Résumé

Quatre-vingt-six interrogatoires conservés aux Archives départementales du Finistère ont été exploités pour analyser la sociologie de personnes accusées d'avoir participé aux émeutes du Léon en mars 1793. Ils révèlent une population jeune, masculine, essentiellement agricole. Près de la moitié des accusés savent signer, ce qui montre un certain niveau de culture. Il semble que les maires aient joué un rôle important dans ces émeutes. Les accusés cherchent à minimiser leur participation à la révolte. Si certains reconnaissent s'être trouvés dans des attroupements, ils prétendent y avoir été contraints par la force. Quelques-uns donnent les raisons profondes des émeutes : le plus souvent, c'est le refus de quitter le sol natal pour aller servir au loin dans l'armée.

Abstract

Eighty-six interrogations preserved in the Finistère *Archives départementales* have been used to analyze the sociology of the people accused of having taken part in the March 1793 Léon riots. They show that the accused were young, male and that most belonged to the peasantry. Almost half of them could sign their name, showing a certain degree of culture. The local mayors appear to have played a major role in the riots. The accused try to downplay their participation in the uprising. Though some acknowledge having been in the mob, they claim they had been forced to join. Some provide the real reasons for the uprising, as most often they had refused to leave their native land to go and serve in the army.

Diverradur

Diwar c'hwec'h atersadenn ha pewar-ugent, miret e Dielloù departamant Penn-ar-Bed, eo bet savet ar studiadenn-mañ, ewid analisañ poltred sokial an dud tamallet dezo bezañ kemeret perzh en emgannoù a savas e Bro Leon e mis meurzh 1793. Peseurt poltred ? Tud yaouank, paotred, ha labourerien-douar dreist-oll. An hanter eus an dud-se a zo gouest da sinañ, ar pezh a ziskouez o doa un tamm deskadurezh. War a seblant o deus c'hoarriet ar maerioù ur rol a-boues bras en emgannoù-mañ. Klask a ra ar baotred yaouank-mañ bihanaad o rol en emgannoù. Ma ansav lod anezo bezañ bet e-toues an tropadoù tud e tisklaeriont iwe bezañ bet rediet d'hen ober dre nerzh. Lod anezo a zispleg petra a oa abegoù gwir en emgannoù : peurliessañ ne felle ket dezo kuitaad o bro ha servij an arme pell anezi.



La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire, le Consulat et l'Empire (suite). Répertoire prosopographique des membres de la loge *La Parfaite Union*

par Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron

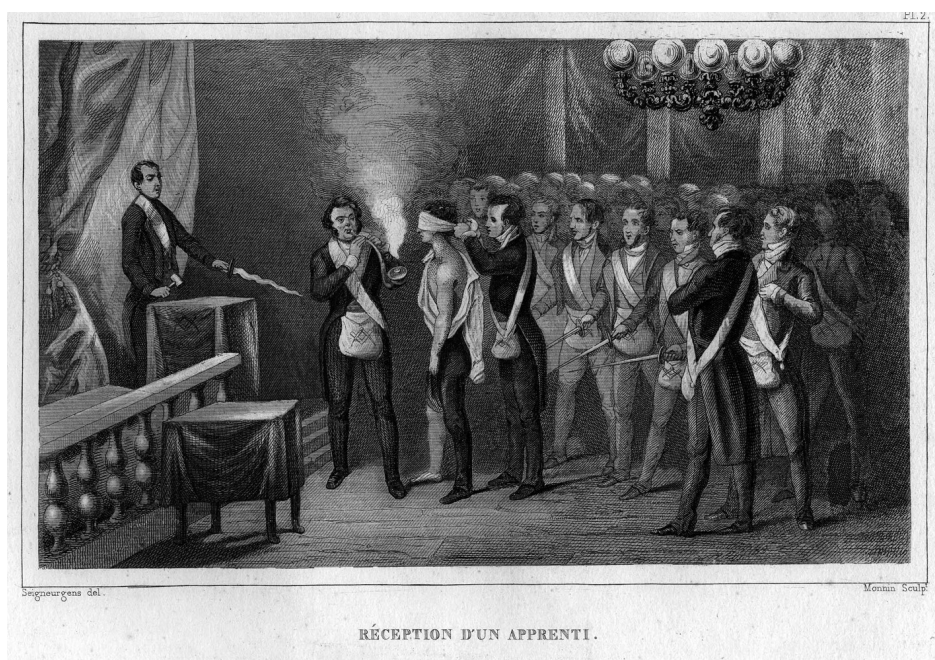


Fig. 1. – Scène de loge. Initiation d'un apprenti.
Gravure du début du XIX^e siècle. Coll. part.

Introduction

Nous livrons cette année à la curiosité légitime du lecteur une prosopographie des francs-maçons membres de la loge quimpéroise *La Parfaite Union* qui, nous l'espérons, complétera utilement l'article consacré à l'histoire de la franc-maçonnerie quimpéroise du Directoire à l'Empire, paru dans le précédent Bulletin¹. Dans le cadre de nos recherches, nous avons amassé un grand nombre d'informations annexes, la plupart inédites et utiles à la connaissance des « enfants de la veuve » de cette époque. Il a ainsi été possible de dresser des notices individuelles qui, outre le parcours purement maçonnique, proposent un portrait aussi précis que possible, en dépit des imperfections du genre², de leur engagement dans la société du temps, et révèlent, outre un réseau de sociabilité toujours actif, jusque dans le cadre des alliances matrimoniales, les évolutions de la franc-maçonnerie à l'époque impériale, une maçonnerie désormais largement fonctionnarisée dans son recrutement et soumise au licol bienveillant du nouveau régime. L'étude biographique révèle aussi une loge profondément différente, dans sa composition socioprofessionnelle, de celle de l'Ancien Régime, comme nous l'avons vu dans l'étude de l'an passé.

Les fiches prosopographiques qui suivent sont numérotées dans l'ordre alphabétique des patronymes. Nous avons conservé la même organisation des informations que lors de la rédaction d'un précédent répertoire consacré aux francs-maçons de l'Ancien Régime³. Après l'indication du patronyme, des prénoms, des dates et lieux de naissance et de décès (lorsqu'ils ont pu être découverts), ainsi que des professions ou des qualités déclarées en loge par les initiés, nous avons réparti en trois ensembles – quand les sources le permettaient – les données réunies sur chacun des « frères », membres de l'orient quimpérois. Dans un premier ensemble (1) ont été rassemblées les informations sur leur cursus maçonnique : dates d'initiation, grades, fonctions électives connues, etc. La deuxième partie (2), généralement la plus riche en ressources, rassemble les éléments sur le milieu d'origine, la famille – l'espace domestique en somme –, l'état des fortunes, les activités professionnelles, les

1. B. LE GALL, J.-P. PÉRON, « La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire, le Consulat et l'Empire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 427-468. Nous remercions chaleureusement à cette occasion M. Jean Kerhervé pour l'aide attentive, patiente et renouvelée de relecture et de corrections qu'il a consacrée à notre travail.
2. Comme pour la prosopographie précédente, les maçons furtifs, généralement étrangers à Quimper et à la Bretagne, et plus particulièrement les militaires, n'ont donné lieu qu'à une mention plus que sommaire pour des raisons faciles à comprendre.
3. ID., « La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (suite). Répertoire prosopographique des membres des loges quimpéroises (1763-1790) », *ibid.*, t. CXXXIX, 2011, p. 335-418. Certains des noms de la liste qui suit se trouvent déjà dans la précédente, chose inévitable compte tenu de la continuité chronologique des deux séries. Nous avons malgré tout préféré les maintenir, pour que le présent répertoire offre un état complet de la composition de la loge sous l'Empire ; de plus, la plupart des notices précédemment publiées ont fait l'objet d'ajouts qui justifient leur republication.

fonctions politiques et publiques des intéressés. La troisième et dernière partie signale les principales sources utilisées.

Nous sommes persuadés que si ce travail était étendu aux autres loges maçonniques bretonnes du temps, il livrerait, outre un matériel historique peu étudié, le portrait d'une association particulièrement influente et importante, réunissant une large portion des « élites » locales de la société du temps.

Catalogue des francs-maçons de Quimper

1. – Alisard, Jean-Baptiste

1770, Saint-Florentin (Yonne) – ?

Secrétaire général du département du Finistère.

(1) Ce maçon de 28 ans atteint le grade de maître parfait en 1798. Il disparaît très rapidement de la loge quimpéroise.

(2) Le 4 prairial an IV (23 mai 1796) on le voit apparaître comme premier secrétaire de l'administration départementale du Finistère. Fils de Michel Alisard et de Marguerite Pirouelle, il a épousé une Malouine, Marie Joséphine Desplanches. Il en divorce le 22 vendémiaire an VI (13 octobre 1797), avec pour témoin de leur consentement l'huissier franc-maçon Rozier. Le 24 frimaire an VII (14 décembre 1798), il déclare à la mairie de Quimper son intention de se rendre à Paris, mais il est de retour quelques mois plus tard. Pratiquant quelque négoce, il accepte le poste de contrôleur des contributions à Quimperlé, mais s'absente bientôt définitivement pour aller habiter Paris. On le retrouve en 1816 dans un procès ouvert par lui devant le tribunal civil de Quimper contre son frère de loge Alexandre Bellet, qui est son débiteur de 1 000 francs et qui a refusé la conciliation tentée devant le juge de paix. Il semblerait cependant que Bellet ait fini par honorer sa dette avant l'instance. Alisard a acquis quelques biens nationaux⁴. Il figure sur le rôle des contributions des portes et fenêtres de l'an X pour une cote de 80 francs.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 4 E 220-27, 110 J 46, 1 Q 854, 3 Q 12864, 150 v°, 54 U₈-26 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 23 J 45.

2. – Amblard, Jean-Marie

26 juin 1741, Quimper, Saint-Julien – 1825.

Inspecteur des poids et mesures (1810), après avoir été agent comptable à Lorient.

(1) Le 21 mai 1801, Jean-Marie Amblard, ancien membre de la loge *L'Union* de Lorient, figure parmi les dix maçons fondateurs de *La Vraie Amitié*, également lorientaise. Il y occupe l'office de premier surveillant, mais le nouvel atelier, officiellement installé le 22 janvier 1802, souffre rapidement d'un effectif réduit et de l'absentéisme de nombre de ses membres – la loge est composée pour une large part de marins de l'État –, et cesse rapidement ses travaux. Aussi Amblard rejoint-il en 1810, à l'occasion de son affectation à Quimper, *La Parfaite Union* comme membre affilié. Il se déclare

4. Le 4 décembre 1797 il s'associe avec Ponsard, son « frère » en maçonnerie, pour acheter le manoir et la métairie du Boisgarin à Spézet, avec la terre du Reuniou, vendus par les domaines nationaux pour 14 000 francs en numéraire, biens confisqués sur l'émigré Roquefeuille, et qui valent deux fois plus !

revêtu à cette époque du grade de souverain prince de rose-croix (18^e degré ou grade maçonnique).

(2) Le sieur Amblard, fils d'un maître orfèvre de Quimper décédé en 1765, a épousé, une dizaine d'années avant la Révolution, Marie Reine Élisabeth Henriette Detaille, sœur du maître maçon et ingénieur Étienne Armand Detaille (n° 46⁵). Son épouse décède vers 1812. Elle lui a laissé plusieurs enfants dont Marie Élisabeth, née au Palais à Belle-Île en 1781, où son époux était capitaine des gardes-côtes. Le 1^{er} janvier 1806, Amblard est nommé, à l'âge de 56 ans, conducteur des travaux des Ponts et Chaussées à Quimper par le directeur général de ce corps, sur le rapport favorable de l'ingénieur en chef Étienne Armand Detaille, son frère de loge et beau-frère. Eugène Florimond Fortuné Amblard, fils du couple, né en 1792, suit la voie paternelle, puisqu'on le retrouve inspecteur du système métrique au moment du décès paternel, en 1825, à Quimper ; un autre fils, Louis David, est lieutenant de vaisseau à Brest, tandis que son frère exerce à Pont-Croix comme vérificateur principal des poids et mesures.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3 ; D. BERNARD, *Table des registres paroissiaux antérieurs à 1792*, Quimper, 1962 ; Y. ROME, *250 ans de franc-maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, 1997, p. 277 ; Id., *1744-2006. La Franc-Maçonnerie en Morbihan*, Le Faouët, 2006, p. 65 ; Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 20.

3. – Antoine, Claude Antoine

12 septembre 1769, Brest – 25 septembre 1819, Quimper.

Capitaine à la suite (1804).

(1) Compagnon en mai et juin 1803. Il figure toujours au même grade en 1804, signe peut-être de son peu d'assiduité en loge.

(2) Fils de François Antoine, marchand brestois, et de Catherine Canivet. Au début de la Révolution, il s'engage dans l'armée. Capitaine de 3^e classe de la 105^e demi-brigade, il obtient son congé de réforme en 1801 – il n'a que 31 ans – après avoir servi dans ce régiment d'octobre 1791 à janvier 1801. Le 26 vendémiaire an XII (19 octobre 1803), la municipalité quimpéroise lui adresse copie de sa délibération le nommant capitaine de la compagnie d'élite de la garde nationale : « Votre zèle, vos longues années de service dans les guerres de la Liberté, la pratique que vous joigniez à la théorie vous mettent plus que personne à même de commander et d'instruire cette compagnie composée de jeunes gens qui se hâteront sans doute de profiter de vos lumières [...] ». Il reprend finalement du service actif puisqu'on le retrouve, au début de 1806, capitaine au même corps devenu le 105^e régiment de ligne. Le 17 janvier 1806, il s'unit à Catherine Perrine Bonnair, originaire de Caen, veuve en premières noces d'un commis de la marine et fille d'aubergiste. Il quitte Quimper peu après son mariage, mais il revient après la chute de l'Empire. À son décès, l'ancien officier, âgé de 50 ans, ne laisse pour toute succession à ses enfants, certains mineurs, que cent francs de hardes. Le ménage vivait donc dans un profond dénuement.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 Q 13383, f° 193 v° ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 6, f° 159, 1 E 213, f° 13, 23 J 45.

5. Nous avons précisé entre parenthèses le numéro de la fiche d'autres maçons liés au personnage étudié. Pour ne pas multiplier ces références, nous n'avons noté que ceux qui signalent une proche parenté entre des « frères ».

4. – Arnoult, Yves René Vincent Marie Hervé

9 juin 1777, Pont-l'Abbé – 13 avril 1844, Pont-l'Abbé.

Arpenteur (1805)

(1) Compagnon en 1805. C'est un maçon furtif de *La Parfaite Union* reconstituée.

(2) Yves Arnoult est l'un des huit enfants issus du mariage de l'avocat et notaire Jacques René Arnoult et de Renée Perrine Riou, marchande à Pont-l'Abbé. Il sert comme canonnier garde-côte au Guilvinec au printemps 1797. Son père, selon le préfet Rudler, est « l'un des hommes les plus respectés du département par la sagesse de sa raison [et], comme homme d'affaires, par sa probité et ses vertus domestiques ». Arnoult père démissionne de son office notarial au début de 1820 au profit de René Hyacinthe, un autre fils, et il meurt peu après (1821), laissant un patrimoine de plus de 80 000 francs, ce qui le classe dans la riche bourgeoisie locale. Quant à Yves Arnoult, resté célibataire, il a lui-même exercé pendant une douzaine d'années la profession notariale à Pont-l'Abbé, mais son étude ne paraît pas avoir été prospère, puisqu'à sa mort il ne laisse qu'un patrimoine total de 31 000 francs, tandis que son frère René Hyacinthe, décédé en 1851, détient près de 270 000 francs de valeurs mobilières et de biens fonciers.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 M2, 3 Q 12585, f° 85-86, 12594, f° 63 v°, 12599, fol° 24 v°-27, 12600, f° 88 v°, 15 U 14-32, tribunal civil, audience du 7 février 1820.

5. – Aubry-Demarammont

Négociant.

Maître écossais, affilié en 1810 à *La Parfaite Union*, pour un passage fugace.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

6. – Baud, Jean-Marie

16 juillet 1776, Rumilly (Savoie) – 11 mars 1852, Louvain (Belgique)

Docteur en médecine et en chirurgie.

(1) Ce souverain prince de rose-croix figure en 1810 parmi les affiliés honoraires, membres du chapitre de la loge de Quimper, qui regroupe les frères de haut grade.

(2) À peine âgé de dix-huit ans, il s'engage dans l'armée, et devient chirurgien de troisième classe à l'armée des Alpes. Il prend part aux campagnes républicaines depuis l'an 1794 jusqu'en 1800. Le 22 mars 1802 (1^{er} germinal an X) l'activité de son service cesse, mais, le 21 mai 1804, il entre dans la marine militaire, au port de Brest, avec la qualité de chirurgien de deuxième classe, et l'année suivante, il passe comme chirurgien major sur la corvette la *Diligente*. Il assiste aux deux combats soutenus par ce bâtiment, le 6 février 1806 et le 6 septembre 1808. Le 16 janvier 1807, le docteur Baud est témoin à Quimper au mariage de son frère de loge le docteur Jean Mabit (n° 104) ; il demeure alors à Lorient, où il ne semble pas avoir fréquenté les loges⁶. Il passe, en 1812, au port d'Anvers ; détaché de l'escadre durant le siège de cette ville, il est chargé par ordre du général Carnot de faire, comme chirurgien, le service des blessés à l'hôpital militaire des Récollets. Au rétablissement du royaume des Pays-Bas, Baud entre comme chirurgien-major au régiment des carabiniers de la milice nationale. À la création de l'université de Louvain il se voit offrir la chaire de professeur

6. Y. Rome, dans son ouvrage 1744-2006. *La Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, ne mentionne pas ce chirurgien.

des sciences d'anatomie et de chirurgie ; le 31 juillet 1821, il est officiellement installé comme professeur ordinaire de la faculté de médecine.

Baud passe aux yeux de ses contemporains pour posséder des connaissances très approfondies dans la science médicale, mais aussi pour un homme modeste et honnête :

« Quand il visitait un malade, l'examinait et l'observait avec une profonde attention, et quelquefois, après cet examen, il se retirait très indécis et très mécontent de lui-même, en avouant de la manière la plus simple qu'il ne connaissait pas encore la nature de la maladie; mais s'il la connaissait, sa physionomie prenait une tout autre expression et il ne faisait pas difficulté de dire ce qu'on devait en attendre. Ses prévisions étaient presque toujours justifiées par les résultats de la science ».

Après la révolution de 1830, quand l'université de Louvain, créée par l'État, est supprimée, l'université catholique locale lui demande de reprendre son enseignement. Personnalité philanthropique, Baud laisse aux pauvres, pendant les quinze dernières années de sa vie, les 3 000 francs de pension annuelle qu'il perçoit du gouvernement. En 1832, au plus fort des ravages du choléra asiatique, il obtient du gouvernement d'aller visiter les hôpitaux de Londres et de Paris, et d'étudier le fléau dans les endroits où il exerce le plus de ravages. Décoré de l'ordre du Lion néerlandais et de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, il reçoit en Belgique une des trois premières décorations accordées aux hommes de science. Amis des savants Broussais et Récamier, Baud remplit également à Louvain les fonctions de conseiller communal depuis le 21 août 1835 jusqu'au 30 octobre 1843, époque à laquelle il donne sa démission. Vers la fin de sa vie, il se marie et devient père de deux fils jumeaux. Il décède âgé de soixante-seize ans. Sa mort excite un deuil général et ses funérailles réunissent la population de Louvain et la plupart des savants des villes voisines.

Il est l'auteur de différents mémoires médicaux dont l'*Observation extraite du recueil d'observations des hôpitaux de la marine au port de Brest sur une invagination du duodénum, du pancréas, du commencement du jéjunum*, étude lue devant la Société de médecine de Paris, le 20 messidor an XIII (9 juillet 1805), et publiée aussitôt. On lui doit également la *Description d'une nouvelle machine à distiller l'eau de mer à bord des vaisseaux à la voile, précédée d'une notice sur les moyens employés jusqu'à ce jour pour desaler les liquides*, imprimée en 1811. Son ouvrage le plus important intitulé *Pathologie chirurgicale* reste à l'état de manuscrit, sa dernière maladie ne lui ayant pas permis d'en réviser le texte avant publication.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère 110 J 46 ; Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, Bruxelles, 1866, t. I, p. 781-785, 1866 ; R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1886, t. I, p. 189.

7. – Bellet de Mirellon, Alexandre Pierre

23 juin 1768, Versailles (Yvelines) – ?

Propriétaire, contrôleur des contributions (1804-1805).

(1) Maître écossais en 1803-1805, il occupe en 1804 la charge de secrétaire adjoint de la loge.

(2) Fils de Louis Alexandre Bellet et de Jeanne Marguerite Le Gros, il épouse à Quimper, le 2 messidor an X (21 juin 1802), Élisabeth Julie Désirée de La Hubaudière, fille de l'ingénieur manufacturier et maître franc-maçon Antoine de La Hubaudière et d'Élisabeth Françoise Perrine Caussy. Parmi les témoins au mariage, célébré par le « frère » Vinoc, alors adjoint au maire, on découvre l'oncle franc-maçon Bérardier (n° 9) et les frères Jean-Marie (n° 85) et Clément de La Hubaudière (n° 84), beaux-

frères et jeunes « frères de loge » du marié. Ancien surnuméraire des contributions en Seine-et-Oise, Bellet est nommé contrôleur titulaire des contributions dans le Finistère le 1^{er} janvier 1809. Il est, semble-t-il, capable de quelques indécrottes. En effet, le 14 mars 1803, deux bourgeois parisiens associés en affaires portent plainte contre lui devant le tribunal civil de Quimper. Les plaignants ont acheté en 1799, 1800 et 1801 pour plus de 100 000 francs (valeur de 1803) de biens nationaux dans la région de Carhaix, et avaient chargé Bellet de la perception des revenus de ces propriétés. Ce dernier a même désigné un régisseur, suspecté de complicité par les plaignants. Bellet a en effet fourni à ses mandants un compte falsifié, à leur détriment, de près de 4 000 francs, mais il a dû honorer sa dette, car le procès n'a pas eu lieu, semble-t-il.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3, 15 U 14-5, f° 22.

8. – Bérard, Jacques Marie Étienne

24 décembre 1759, Quimper, Saint-Mathieu – 20 novembre 1799, Quimper, Saint-Mathieu.

Médecin.

(1) Maître bleu en 1798. Bérard est le beau-frère du franc-maçon Duhard (n° 52), époux de Marie Honorée Bérard, sa sœur. Le domicile de ce médecin ayant pignon sur la rue Keréon héberge, après son décès, le temple maçonnique, la loge ayant été contrainte de quitter les appartements de la place du Stivel à Locmaria, repris par la société La Hubaudière, frères.

(2) Fils de Pierre Bérard et de Marie Bernard, marchands épiciers à Quimper, Jacques Bérard a été reçu médecin à Quimper en juillet 1787, après avoir probablement servi dans un régiment. Il est diplômé de la faculté de Nancy. Ardent partisan de la Révolution aux sympathies jacobines, il est membre de la municipalité Le Déan en novembre 1792, puis de la municipalité montagnarde qui lui succède sous la Terreur. Il devient membre du jury d'accusation du tribunal criminel du Finistère de janvier à mars 1793, puis en février 1794. Il est nommé, le 29 frimaire an VI (19 décembre 1797), administrateur de la municipalité cantonale de Quimper. Il meurt célibataire. L'inventaire du mois de mars 1800 s'élève à une médiocre valeur, soit 1 500 livres de 1789, outre 6 000 francs en assignats qui ne valent plus rien. Les dettes excèdent l'actif de l'inventaire. Sa bibliothèque, du moins les ouvrages signalés lors de l'inventaire, contient *La Nouvelle Héloïse*, les œuvres de Rabelais et surtout des ouvrages de médecine, dont le code de médecine militaire, ce qui conduit à penser qu'il a servi aux armées après l'obtention de son diplôme. Il partage sa maison, au 64 de la rue Keréon, avec le couple Duhard. Sa sœur s'occupe, en rez-de-chaussée, d'un petit commerce d'épicerie et de vente au détail de tabac.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, B 739, 28 L 8, f° 149 v°-150, 139 L 6 et 8 (acte 471) ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 6, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

9. – Bérardier, Jean-Baptiste, Fidèle

30 novembre 1737, Quimper, Locmaria – 31 mai 1814, Quimper, Locmaria.

Capitaine d'infanterie garde-côtes du bataillon de Quimper (1768), capitaine des canonniers (1789).

(1) Membre de *La Consolante Maçonne*, second surveillant de sa loge à l'époque de son éclatement (1768), il intègre la même année la loge *L'Heureuse Maçonne*, dont il est d'ailleurs l'un des membres fondateurs. Il y occupe l'office de second surveillant. Il quitte, vers mars 1769, cette seconde loge pour participer à la fondation de *La Parfaite Union*. En 1773-1775, il est élu au poste de maître d'hôtel, et en 1775 à celui, peu répandu, de substitut des frères surveillants. En 1779-1780, il est revêtu de la fonction

de décorateur de la loge. En 1785, il figure comme économe puis est élu vénérable (juillet 1786) de son atelier dont il demeure un membre régulier et actif jusqu'en 1790. Bérardier déclare les grades maçonniques suivants : maître irlandais (mars 1768), prince de Jérusalem (1773), rose-croix (1779), RDTLG (revêtu de tous les grades, 1783), SPDRG (souverain prince de rose-croix, 1777, 1785-1786). Il reprend son tablier de franc-maçon en 1804, mais abandonne rapidement, peut être simplement en raison de son âge, la fraternité maçonnique où ses deux neveux La Hubaudière viennent d'être admis (n^{os} 44 et 45), probablement sous la recommandation de ce maçon d'expérience.

(2) Issu de l'union de Pierre Bérardier, marchand de vins, de sel et de « bleds » (décédé en 1743), et de Marie-Élisabeth Bousquet (décédée en 1753), fille de Pierre Bousquet, fondateur de la manufacture de Locmaria, il est lié à Pierre Caussy, ancien maçon d'avant 1789 et son tuteur de 1753 à 1760. Il a pour frère aîné Denis Bérardier, prêtre, principal du collège de Quimper de 1762 à 1778, puis professeur à Paris au collège Louis-le-Grand. On lui connaît aussi une sœur, Marie-Denise, fille posthume, née en 1743 et mariée en 1762. Les quatre autres enfants du couple n'atteignent pas l'âge adulte.

À la mort de sa mère, il n'a pas encore 16 ans ; émancipé à 21 ans, il n'a le droit de gérer ses biens qu'à sa majorité, soit à 25 ans. Le 19 novembre 1770, son frère Denis célèbre, dans la cathédrale Saint-Corentin, son mariage avec Jeanne Thérèse Frévin, de la paroisse Saint-Julien, fille de Jacques Frévin, négociant, et de Jacqueline Corouge. Jacques Frévin, son beau-père, venu des Flandres, est brasseur de bière, propriétaire de deux fours à chaux, afféage le 30 octobre 1769 la lande de Ménez-Bras à Saint-Évarzec pour la planter en houblon. Ce terrain de 185 journaux est d'ailleurs racheté après sa mort par Caussy et La Hubaudière père, (également maître franc-maçon), tandis que Bérardier est nommé tuteur du dernier fils Frévin, survivant d'une dizaine d'enfants. Le mariage Bérardier-Frévin est bref : en 1774, la jeune mariée décède au manoir de Rosmaria à Locmaria, domicile des époux, âgée de seulement 23 ans, probablement des suites d'un accouchement. De ce premier mariage sont nés à Rosmaria, où Bérardier demeure jusqu'à sa mort, un garçon (1771), militaire en l'an IX, mort pendant les guerres napoléoniennes, et une fille (1773), sans doute morte jeune. Il se remarie à Locmaria, le 15 février 1791, avec Jeanne Renée Suzanne Coroller, dont il a Marie-Élisabeth Jeanne Désirée, née le 26 septembre 1792 (elle décède en 1858), mariée à René Darnault, autre officier des milices, natif de Bourges, d'où est sortie la lignée des Darnault, propriétaires de Rosmaria jusqu'au début du XX^e siècle.

Fils dilettante, Bérardier n'est pas en mesure de reprendre la manufacture à la mort de sa mère ; aussi apparaît-il seulement comme officier des milices garde-côtes dans différents documents. En 1774, il tente, sans succès, de convaincre son frère Denis de louer à la loge *La Parfaite Union* l'ancienne prison de « Bicêtre » à Locmaria, immeuble disponible depuis 1772, époque du transfert du dépôt de mendicité à Rennes. Selon Savina, son domaine de Rosmaria héberge jusqu'en 1798 la chambre de lecture de Quimper, dont il est également l'un des principaux membres. Il est l'un des signataires, le 5 avril 1789, des cahiers de doléances de Locmaria. En 1794, il passe près d'un an à régler la succession, l'inventaire et la vente des meubles de son frère Denis, décédé à Paris au lycée Louis-le-Grand le 1^{er} mai de la même année. Pendant la Révolution, il s'est tenu à l'écart des événements ; il rallie le Consulat puis l'Empire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 60 ; 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; E. RUULT, D. BERNARD, « Les loges maçonniques de Quimper au XVIII^e siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, n^o 20, 1958, p. 216 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ;

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

Quel tricentenaire ? t. I, *Le Fondateur*, Argentan, 1996 ; C. DE LA HUBAUDIÈRE, C. SOUDÉE-LACOMBE, *L'Art de la faïence des Caussy*, Rouen, 2007⁷.

10. – Bernard, Charles

1771, Île d'Yeu (Vendée) – ?

Capitaine de navire (1809), capitaine au commerce (1810).

(1) Ce franc-maçon, maître écossais, est brièvement affilié à *La Parfaite Union*, peut-être à l'occasion d'une simple escale. Il est signalé comme absent l'année même de son affiliation (1809). Un maçon de ce nom participe en 1802 à l'installation de la loge *L'Unité*, à Belle-Île.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Y. ROME, 1744-2006. *La Franc-maçonnerie...*, op. cit., p. 209.

11. – Bernard

Négociant.

(1) Ce personnage figure en 1810 dans le tableau des membres de l'atelier, avec le grade de compagnon. Est-il apparenté au précédent ? Son prénom n'est malheureusement pas précisé dans l'état de la loge.

(2) Il s'agit plus sûrement du négociant douarneniste Henry Joseph Bernard, qui a épousé en 1810 – à 43 ans – Félicité Guillier du Marnay, sœur de Louis Julien, membre de la loge, qui devient adjoint au maire de Douarnenez en 1814. Le patronyme Bernard est largement répandu dans la région de Quimper. À Pont-l'Abbé, vivent sous le Consulat et l'Empire deux négociants, Théophile et Thomas Bernard. Sieur de Penguer, avocat, le second est adjoint au maire en 1800. L'imprécision des tableaux de loge rend parfois difficile l'identification formelle de tel ou tel membre.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; S. DUIGOU, *Les Pêcheurs de l'an II. L'Île-Tudy sous la Révolution*, Quimper, 1982, p. 185.

12. – Berthelot, Charles

Officier de marine.

7 mars 1767, Honfleur – ?

(1) Ce maçon, gradué chevalier d'Orient, est un affilié honoraire de *La Parfaite Union*. En 1800-1801, il appartient déjà à la loge *La Paix* de Toulon. Il figure en 1810 parmi les membres du chapitre rassemblant les hauts grades de la loge quimpéroise lors de tenues particulières. Est-il apparenté à Jean-Baptiste Berthelot, aide de camp du général Desjardins, initié aux *Amis de Sully* à Brest le 13 mai 1805 ? L'imprécision des tableaux nominatifs de loge rend difficile l'identification de ce membre furtif.

(2) Enseigne de vaisseau à Brest, en mars 1796, il est promu lieutenant de vaisseau en juillet 1811. Il est alors nommé à Lorient.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Brest, *Annuaire de la marine*, R 11, f° 90, R17, f° 77 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; *Dictionnaire des marins francs-maçons*, Paris, 2011 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie. Les Amis de Sully des origines à nos jours*, Brest, 2008, p. 328.

7. Nous remercions vivement M. Christian Lecomte, en écriture Christian de La Hubaudière, descendant des faïenciers de Locmaria, qui a bien voulu relire et corriger de ses précieuses connaissances les notices consacrées aux francs-maçons Bérardier et La Hubaudière, ses ancêtres.

13. – Biacabe, François

15 janvier 1784, Morlaàs (Pyrénées-Atlantiques) – 21 mars 1846, Brest.

Négociant.

(1) Déjà maître maçon en 1810, il est sans doute de passage à Quimper pour apprendre le métier de négociant ; il déserte la loge après cette date.

(2) Venu de Bordeaux, il est employé en juillet 1808 comme commis négociant chez Latour (n° 91), son futur frère de loge, gros négociant quimpérois qui l'a probablement recommandé en maçonnerie. Il épouse le 9 juin 1813, à Brest, Marie-Perrine Brunel.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper 13 D 1.

14. – Bigot, Jean-Baptiste

2 novembre 1775, Quimper – 3 mars 1847, Quimper.

Entrepreneur des bâtiments civils et militaires, architecte.

(1) Bigot est reçu comme apprenti de *La Parfaite Union* le 9 juin 1804 ; maître bleu en 1805, il devient architecte de la loge (1806), qui sollicite un certificat pour lui en juin 1808.

(2) Il est le fils aîné d'Étienne René Bigot, originaire d'Ille-et-Vilaine, établi vers 1770 comme entrepreneur, et de Marie-Françoise Charpentier, fille d'un maître menuisier, épousée à Quimper en juin 1773. La famille réside rue Keréon, où l'épouse tient un commerce de tissus. D'un milieu de petite bourgeoisie, cultivé, Étienne Bigot participe aux travaux du comité permanent de 1789 et figure en l'an IX (1801) comme membre du conseil municipal de Quimper⁸. Le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803), il obtient l'appui du maire Vinoc (n° 139) pour être substitué à son père, demeuré adjudicataire le 1^{er} floréal an VI (20 avril 1798) des travaux de fortifications à exécuter à Concarneau, aux îles de Glénan et sur les côtes, depuis la pointe de Trévignon jusqu'à Douarnenez. Le maire, frère de loge du pétitionnaire, est en outre favorable à une réévaluation des prix des matières premières fixés dans le marché initial. En 1802, Bigot père, propriétaire de six maisons, figure parmi les cent citoyens les plus imposés avec une contribution de 236 francs.

Le 5 janvier 1807, Jean-Baptiste Bigot épouse Joséphe Perrine, fille de Pierre Joseph Rolland Le Guillou-Penanros, notaire et jurisconsulte. Après avoir été quelque temps employé aux contributions, il se déclare habituellement entrepreneur des bâtiments civils et militaires, mais travaille surtout comme arpenteur et expert. Son appartenance à la loge maçonnique lui aurait-elle fermé l'accès aux commandes religieuses qui avaient fait pour une bonne part la fortune de son père ? En 1818, Bigot est chef de la musique de la garde nationale de Quimper. Sa sœur Marie-Françoise a épousé un marchand du nom de Pierre Ponsard, frère d'André (n° 121). Devenu veuf, Ponsard épouse en secondes nocces une autre sœur de Bigot. Dès août 1830, ce dernier, rallié à la monarchie de Juillet, est élu membre de la municipalité quimpéroise. Il est le père de Joseph, architecte du département et du diocèse, mort à Quimper en 1894, fort riche. En effet, les valeurs mobilières de la communauté non liquidée (sa femme

8. En mai 1801, Bigot obtient le marché public des réparations de la route de Quimper à Rosporden, d'un montant de 50 750 francs, auquel on peut ajouter, le 6 juillet 1801, un second marché de réparations des routes s'élevant à 13 000 francs, Arch. dép. Finistère, 3 Q 12873, f° 70 v°, et 1 Q 698, f° 167.

est morte en 1886) se montent à 78 000 francs, et les immeubles (en partie hérités du père) valent 350 000 francs en capital.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère 3 Q 13 439, f° 90 v° ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 8, 4 D Qui 1, 3 H 33, 1 K 1, 3 Mi 46, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; N. RANNOU, *Joseph Bigot (1807-1894), architecte et restaurateur*, Rennes, 2006, p. 23-27.

15. – Bizien, Agathon Vincent Bernard

24 juillet 1769, Roscoff – ?

Secrétaire de l'enregistrement en chef (1803), receveur des contributions directes à Plouguerneau et percepteur à vie (1804-1807).

(1) Compagnon en 1803, il est élevé au grade de maître bleu en 1804, qu'il déclare toujours en 1807.

(2) Fils de Jean-Yves Bizien de Kervilly, ancien capitaine garde-côtes, et de Marguerite Marie Brichet, il devient chef de bureau de la préfecture en l'an IX (1801). En 1804-1805, les états de la loge le signalent comme absent. Il réside alors à Plouguerneau où il exerce toujours comme percepteur en 1814, fonction à laquelle il a été nommé le 22 septembre 1803. Son frère Joseph Marie Olivier Bizien, lieutenant-colonel au 5^e régiment de ligne en 1808, est fait chevalier d'Empire en 1809. L'officier est l'époux dès 1808 d'une fille de Samuel Billette, négociant établi à Quimper et Quimperlé où il exploite une manufacture de cuir et de peaux. Le 18 juillet 1807, Agathon est nommé percepteur à Plouguerneau. Rallié aux Bourbons restaurés, il prête le serment de fidélité à Louis XVIII le 17 février 1815. Il est reconduit dans ses fonctions en décembre 1827.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3, 2 M 7 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 340 ; J. TULARD, *Napoléon et la noblesse d'Empire*, Paris, 2003, p. 314.

16. – Blot, Simon Marie Joseph Marin

1^{er} avril 1773, Quimper – 19 mai 1859, Quimper.

Receveur des contributions (1803, 1806), percepteur à vie (1804).

(1) Membre dès 1798 de *La Parfaite Union* régénérée, il est maître bleu en 1803-1805, élu [des Neuf ou des Quinze] (1806), Écossais (1807). Ce comptable occupe en loge l'office de trésorier de son atelier de 1803 à juin 1805. À cette époque il est aussi élu à la fonction de second surveillant. En 1806-1807, on le retrouve orateur de son atelier. Il disparaît ensuite de la loge.

(2) Simon Blot est le fils de l'imprimeur libraire du roi Marin Blot, également avocat au parlement, directeur des fermes de Bretagne, trésorier des invalides de la marine à Quimper, et de Marie Jacqueline Perrier. Son grand-père maternel, également imprimeur, a siégé comme échevin de la communauté de ville de Quimper. Simon Blot est par ailleurs le beau-fils de l'imprimeur Derrien, qui épouse en 1779 sa mère devenue veuve et obtient, avec la main de son épouse, l'imprimerie de son défunt employeur. Il fait ses études au collège de Quimper. Ardent révolutionnaire, il vient, encore étudiant, âgé de 17 ans, lors des fêtes du 14 juillet 1791, « promettre, sur l'autel de la Patrie, de vivre pour son bonheur ou de mourir pour sa défense ». En 1792, il est élu capitaine de la 1^{ère} compagnie du 1^{er} bataillon de la garde nationale de Quimper. L'année suivante, en janvier, il figure sur le rôle du bataillon des fédérés du Finistère comme sergent-major. En décembre 1792, il est lieutenant du bataillon du district de Pont-Croix. Il travaille ensuite quelque temps dans l'imprimerie de son beau-père. Il épouse, le 10 germinal an VII (30 mars 1799), Françoise Hyacinthe Delyons, fille de Charles François Delyons et de Magdeleine Françoise Deslandes. Il déclare alors

la profession d'imprimeur. Parmi les témoins du mariage, on peut signaler Malassis, maître franc-maçon de *L'Heureuse Rencontre* et imprimeur à Brest.

À partir de 1798, Blot rejoint la Société pantomatique, antichambre de *La Parfaite Union*, où il officie comme maître de cérémonie. Ses amitiés maçonniques, un influent beau-père (conseiller de préfecture et préfet par intérim), son ralliement à l'Empire lui permettent d'intégrer l'administration de la préfecture. D'abord expéditionnaire, puis sous-chef de bureau, il devient percepteur d'office des contributions directes de la commune de Quimper (28 septembre 1802) et est maintenu dans ses fonctions par le premier consul, le 5 prairial an XI (25 mai 1803). Le 22 messidor an XII (11 juillet 1804), il propose sa démission au maire de Quimper, car il vient de perdre deux procès au nom de la régie contre des fraudeurs. Le maire lui répond, au nom de la commune, qu'elle « est satisfaite de ses services » et que, d'après son comportement dans ces affaires, elle le croit « au-dessus du plus léger soupçon ». En 1813, nommé comme contrôleur de l'octroi à Ostende, il ne peut prendre son poste, la ville étant occupée par l'ennemi anglais. En 1815, on le retrouve commissaire des fédérés à Quimper pendant les Cent-Jours. Le 27 mai 1815, sa fidélité au régime impérial est récompensée. Il est nommé secrétaire général de la préfecture. Sa carrière touche pourtant à son terme. À la seconde Restauration, il perd en effet ses fonctions dans l'administration préfectorale. Blot retourne alors vers les presses et obtient en 1817 un brevet d'imprimeur⁹. De 1817 à 1830, il se tient désormais à l'écart de la vie publique et politique. Il est vrai que le contrôle de la presse est alors tel qu'il ne fait pas bon faire de la politique contre le régime lorsque l'on tient une librairie ou une imprimerie.

À l'avènement de Louis-Philippe, il est élu, en octobre 1830, conseiller municipal puis, en novembre, il est nommé conseiller d'arrondissement. Élu maire de Quimper en juin 1831, il démissionne en 1832 pour la présidence du tribunal de commerce. En 1833, il est nommé conseiller de préfecture. À partir de 1837, Simon Blot mène l'existence d'un propriétaire rentier, retraite imposée par la maladie. Il devient en effet aveugle. Il fut pendant quelques années tuteur des enfants mineurs de son défunt frère de loge, le négociant Jean-Baptiste Latour (n° 91).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3, 15 U 14-46 (audience du 4 septembre 1834) ; Arch. mun. Quimper, 4 D Qui 1, f° 89-90, 6 D Qui 2, 6 D Qui 5, 5 F 22, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; R. CARDALIAGUET, *Quimper tragique*, Brest, 1942, p. 65-77, J. OLIVIER, *La Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, 1942, p. 437-438 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 30-31.

17. – Bonnecarrere, Jean-Paul

15 janvier 1766, Muret (Haute-Garonne) – 18 novembre 1825, Concarneau.

Négociant.

(1) Apprenti en 1804, compagnon en 1805-1807, il ne fait pas preuve d'une grande assiduité, car il est souvent signalé comme absent des réunions de son atelier. Il disparaît bientôt des effectifs de la loge.

(2) Ce négociant, époux de Perrine Bodéan, réside en l'an IX (1800-1801) à Quimper, puis s'installe en 1805 à Concarneau où il se fait une place dans la fabrication et le négoce des sardines pressées. Le 11 frimaire an X (2 décembre 1801), l'administration municipale ayant à statuer sur une demande d'exonération du paiement de

9. Blot se montre prudent après 1815 (seconde Restauration) : le 14 avril 1822, une lettre du maire ultralégitimiste de Quimper au préfet atteste que Blot ne vend que des livres « classiques » et des ouvrages de dévotion et qu'il n'y a aucun cabinet de lecture chez lui, Arch. mun. Quimper, 6 D Qui 5.

la patente précise « que le sieur Bonnecarrere occupe depuis plus de six mois une des plus belles maisons de la ville, que le prix de son loyer est au moins de 600 francs, que celui de sa maison à Concarneau et celle qu'il déclare avoir à Douarnenez ne sont ni l'une ni l'autre à beaucoup près à ce prix ». La municipalité rejette la demande du négociant et l'oblige au paiement de la patente ainsi qu'au service de la garde nationale. En 1809, il devient officier municipal. Le préfet Miollis estime alors ses revenus à 6 000 francs et le croit attaché à l'Empire, en le qualifiant d'homme « industriel, zélé pour ses fonctions et instruit ». En 1814, il est nommé maire de Lanriec par Napoléon. Rallié aux Bourbons, il revêt l'écharpe de maire de Concarneau de 1816 jusqu'à sa mort. À son décès, son patrimoine est évalué à 45 000 francs de biens immeubles et sa communauté avec Perrine Bodéan comprend trois magasins avec presses à sardines et neuf maisons louées, soit plus de 170 000 francs. Il s'agit bien d'un riche bourgeois.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 54, 58, 62, 3 Q 41, 3884, F^o 34 v^o, 4195, F^o 87 ; Arch. mun. Quimper, 4 D Qui 1, 16 J 54 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 316.

18. – Bonnet, Jean-Louis Charles (dit « Bonnet neveu » en 1810)

11 octobre 1781, Quimper – ?

Négociant (1807), commis négociant (1810).

(1) Reçu apprenti de la loge avant juin 1805, il est rapidement maître bleu et adjoint du secrétaire de loge en juillet 1806, toujours membre en 1807, il est revêtu du grade de maître écossais en 1810.

(2) Il semble avoir quitté Quimper sans y avoir fait souche. Il est le neveu du suivant (n^o 19). Un Louis « Bonet », marchand, déclare son départ de la ville pour Libourne (Gironde) en l'an VI. Il vend sa maison à Quimper en janvier 1798 et quelques autres biens. Est-ce le même homme ?

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 4 E 215-253.

19. – Bonnet, Louis-Marie

8 avril 1749, Quimper, Saint-Julien – 25 mars 1832, Quimper, Saint-Julien.

Officier des gardes-côtes, négociant (1787, 1789, 1805).

(1) Il est initié vers 1784 au sein de la loge *La Parfaite Union*. Il y assure les offices de frère intendant (1785), de frère terrible (1786), puis de trésorier (1789). Toujours membre actif en juin 1790, il est alors élu premier surveillant et trésorier de son atelier. On le retrouve sous le Consulat dans *La Parfaite Union* reconstituée, comme premier surveillant, élu le 16 juillet 1803, puis réélu régulièrement à cette fonction en 1805 et de 1808 jusqu'en 1811. En juin 1806, il devient premier expert de sa loge. Bonnet porte les grades maçonniques d'élu des Quinze (1785-1786), maître bleu (1787) et de chevalier d'Orient (1789, 1805). Il est représentatif de ces francs-maçons expérimentés issus des rangs de la bourgeoisie commerçante, assidus aux travaux de leur atelier. Son attachement à sa fraternité est certainement sincère car il figure encore, de 1803 à 1805, parmi les rares anciens francs-maçons qui raniment les feux vacillants de *La Parfaite Union*.

(2) Il est né dans une famille de seize enfants issus de cinq unions ; son père, Louis, épicier et confiseur, originaire de Maçon, décède à 78 ans, en 1783, à Saint-Mathieu. Il avait épousé en secondes noces Marie-Hyacinthe Blaise, mère de Louis-Marie. Louis père est porté sur le rôle de la capitation de 1750 pour 40 livres, ce qui fait de lui un marchand aisé, sinon riche ; il accède le 4 juillet 1756 à la charge d'administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, fonction qu'il conserve deux ans. Cette charge est habituellement réservée à un notable. Quant au fils, il est, en 1767, écolier

en physique au collège de Quimper. Il demeure chez son père, rue Keréon. Il est âgé de 18 ans lorsqu'il est entendu, le 30 juin 1767, comme témoin dans l'enquête faisant suite au décès de François de Gouzillon, clerc tonsuré tué accidentellement par la décharge d'un canon miniature lors d'un chahut de collégiens. En 1770, il reprend le négoce paternel. Comme il aime apparemment beaucoup l'odeur de la poudre, il obtient un brevet d'officier de la milice garde-côtes. Ces charges sont recherchées par les bourgeois qui trouvent dans les revues l'occasion de parader en brillant uniforme, l'épée au côté, faisant manœuvrer à l'exercice les paysans qui sont souvent leurs domaniers.

Il épouse, le 7 février 1775, Gabrielle Corentine Le Cœur, fille de feu Jean-René, négociant, et de Françoise Guillemette Le Nezet, domiciliés à Saint-Mathieu. Le couple donne naissance à huit enfants de 1776 à 1785. En 1780, on retrouve Bonnet lieutenant de la compagnie des grenadiers de la milice de Quimper. Il figure dans le rôle de la capitation en 1790 comme marchand épicier, imposé à 36 livres. Administrateur du directoire du district de Quimper de 1791 au début de 1794, chargé particulièrement, avec deux collègues, de la préparation des ventes des biens nationaux, il ne profite pas de ses fonctions pour réaliser des spéculations foncières. S'il acquiert quelques biens nationaux, ses acquisitions ne se montent qu'à 1 200 livres (prairial an III). Le 19 septembre 1792, il se présente devant la municipalité quimpéroise pour prêter le serment civique en qualité de président du tribunal de commerce. En l'an VI, il s'installe temporairement à Libourne (Gironde) et vend (janvier 1798) sa maison à Quimper et quelques autres biens. En 1803-1807, revenu en Bretagne, il retrouve son fauteuil de juge et de président du tribunal de commerce de Quimper. En 1813, « officier retraité », il est qualifié de marchand à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 747, 31 C 1 f° 193, 4 E 215-253, 45 J 60, 102 J 93, 110 J 46, 110 J 80, 1 Q 324, f° 138, 1 Q 2647, 15 U 14-25, audience du 13 décembre 1813 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, f° 63, BB 22, f° 3, GG 12-16, BMS Saint-Mathieu (1742-1791), 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; E. RUAULT, D. BERNARD, « Les loges maçonniques... », art. cité, p. 216.

20. – Bourboulon, Antoine Claude

21 septembre 1773, Paris – ?

Négociant.

(1) Il est initié dans la loge brestoise *L'Heureuse Rencontre* le 3 avril 1798. Il y bénéficie d'une progression très rapide. Le 8 mai 1798, il est gradué comme compagnon et accède à la maîtrise le 26 du mois, bénéficiant ainsi de la plénitude de ses droits maçonniques dans un laps de temps des plus limités. Ces pratiques peu vertueuses sont généralement dénoncées par les maçons qui y voient surtout un trafic mercantile des grades – à chaque réception à un grade supérieur des frais sont généralement engagés par le récipiendaire – alors que seul un long travail personnel en loge et une connaissance profonde du rituel maçonnique doivent justifier l'élévation de tel ou tel maçon à un grade supérieur. Le 4 nivôse an X (25 décembre 1801), Bourboulon est élu orateur de sa loge. Il quitte Brest, probablement à la suite de son mariage, pour Quimper, où il s'affilie comme membre agrégé à *La Parfaite Union*. Il y travaille au grade de maître écossais et devient le secrétaire, garde des sceaux et des archives de l'atelier en 1803 et 1804. Élevé au grade de chevalier d'Orient dès juillet 1804, il occupe à cette époque l'office de garde des sceaux et des archives, outre la fonction de secrétaire. L'année suivante il devient brièvement orateur de la loge. À la fin de 1805, on le retrouve frère expert de son atelier d'adoption. Il est signalé comme absent en 1807 ainsi qu'en 1810. Ses nouvelles fonctions dans l'administration l'éloignent en effet durablement de Quimper.

(2) Ce négociant parisien installé à Quimper y épouse le 15 nivôse an X (5 janvier 1802), Caroline Christiane Faugeyroux, âgée de 18 ans, native de Châteaulin, fille mineure de Jean Élie Faugeyroux, également négociant à Quimper, et de Barbe Mazaret. Jean-Baptiste Faugeyroux (n° 57), qui rejoint la loge en 1810, est son jeune beau-frère. À noter que, parmi les témoins au mariage, figure le maçon Christian Le Gac de Lansalut, qui n'est autre que le parrain de la jeune mariée. Bourboulon est qualifié de rentier en 1808, mais il ne réside pas en permanence sur place, car il se présente à la mairie de Quimper le 28 juin 1808 comme étant de passage pour y régler ses affaires. Ne possédant sans doute pas de revenus suffisants pour vivre de ses rentes, il doit accepter un modeste poste d'employé des droits réunis dans les Deux-Sèvres. De fait, il rejoint son poste et quitte définitivement Quimper, ainsi que ses frères de loge, vers le mois de juillet 1808. Mais on le retrouve à Morlaix en 1822 : il y est devenu entreposeur et receveur central du tabac et y achète une grande maison quai de Léon (mai 1822).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 Q 9236, f° 147 ; Arch. mun. Quimper 13 D 1 ; Arch. évêché Quimper et Léon, fonds maçonnique non coté, registre de *L'Heureuse Rencontre* (1761-1820).

21. – Bouroullec, Nicolas

9 février 1785, Landerneau – ?

Négociant.

(1) Il est reçu apprenti peu avant juin 1806, et élevé au grade de compagnon en 1807. En 1808 il possède le grade de maître bleu mais figure parmi les frères absents. Il a sa résidence principale à Landerneau, ce qui explique son peu d'assiduité puis sa disparition rapide de la loge quimpéroise.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

22.- Bouteille

Négociant.

(1) Ce négociant de Bordeaux est à compter parmi les frères peu assidus à Quimper. Sans doute faut-il y voir un maçon rapidement affilié à l'occasion d'une visite d'affaires en Bretagne, puisque les frères de son atelier ignorent même son prénom lorsqu'ils rédigent le tableau nominatif annuel de la loge, adressé au Grand Orient. Un Pierre René Bouteiller, natif de Quimper est initié à *L'Heureuse Rencontre* de Brest le 8 juillet 1797, gradué compagnon et maître le 4 août de la même année ! Il pourrait s'agir du même personnage.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, Arch. évêché Quimper et Léon, fonds maçonnique non coté, registre de *L'Heureuse Rencontre* (1761-1820).

23. – Bréhier, Louis Jean Joseph

12 novembre 1763, Quimper, Saint-Ronan – ?

Officier de santé.

(1) Maître bleu en 1798, il déserte ensuite l'atelier et ne réapparaît déjà plus lors de la relance officielle de la loge en 1803. Il est le dernier personnage de ce nom présent dans la loge. Pas moins de sept membres de sa parentèle (son père et six oncles, cousins ou neveux) ont porté le tablier avant la Révolution).

(2) Fils de Claude Bréhier (membre de *La Parfaite Union* de 1770 à 1776) et de Marie Julienne Vincent, officier de santé et chirurgien à l'armée, il a quitté le service vers 1805 et, de retour à Quimper, il mène une vie infernale à son épouse et à leur fille de 10 ans, qualifiant la première de « putain » et la petite fille de « future catin ».

Particulièrement violent, il frappe son épouse et l'a même menacée d'un couteau. Le tribunal civil de Quimper, sur plainte de la malheureuse femme et après audition des témoignages accablants, prononce, en septembre 1806, la séparation de corps et de biens du ménage.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 15 U 14-11, f° 56 et 66. Arch. mun. Quimper, 1 E 218, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

24. – Caroff de Kervezec, Jacques Pierre Théophile

21 mai 1787, Plouguerneau – 6 avril 1884.

Employé de la recette générale.

(1) Apprenti de la loge en 1810.

(2) Originaire de Plouguerneau, comme son frère de loge, Agathon Bizien, fils de Gilbert Jean Caroff de Kervezec, juge de paix du canton de Ploudalmézeau en 1812, et de Céline Françoise Boudier, il épouse, le 20 septembre 1812 à Quimper, Reine Perrine Joseph Aymez, fille de l'ancien secrétaire général du département du Finistère, et d'Anne Catherine Grooters, apparentée au maçon du même nom (n° 71). Caroff déclare à cette époque la fonction de simple employé de la recette générale. Surnuméraire à la direction des contributions directes de Quimper le 30 novembre 1815, il est nommé le 9 mars 1819 percepteur à Lesneven. Un maçon du même nom, Vincent Marie Caroff, peut-être un parent, également agent comptable, est reçu à Brest au grade d'apprenti au sein de *L'Heureuse Rencontre*. Caroff achève sa carrière comme receveur des finances. Il décède à l'âge vénérable de 96 ans.

Quelle parenté a-t-il avec Sylvain Marie Caroff, père d'Augustine, née en 1827, et d'Arthur, né en 1829, négociant à Ploudalmézeau ? La première épouse le négociant quimpérois (et manufacturier) Clet Adolphe Porquier ; le second est, à la fin du second Empire, négociant et fabricant de produits chimiques à Ploudalmézeau. On ignore également son degré de parenté avec Guillaume Caroff, employé de la recette générale du Finistère à Quimper en 1818.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3 et 4, 15 U 14-30, audience du 4 mai 1818 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 294

25. – Castellan, Jacques

9 avril 1752, Quimper, Saint-Mathieu – 28 décembre 1818, Quimper, Saint-Mathieu.

Entrepreneur des bâtiments (1803), architecte (1804).

(1) Ce maître maçon atteint le grade supérieur d'Écossais dès 1803. Architecte de la loge en 1803, puis garde du temple et frère terrible en 1804, il occupe à nouveau en 1805 l'office d'architecte de la loge. Il maçonne toujours en 1807.

(2) Fils de Jacques Castellan et de Marie-Jeanne Kerdu, riche entrepreneur en maçonnerie, il a été reçu maître maçon à 20 ans en 1772 (maçon opératif). Il est devenu, par l'ampleur de ses affaires, architecte et entrepreneur de ponts et chaussées et de bâtiments civils, et ses revenus sont estimés par le préfet Miollis à 4 000 francs en 1809, montant certainement sous-évalué. Une partie de sa fortune provient de l'acquisition de biens nationaux dès 1791.

Il a épousé, le 24 janvier 1775, paroisse de Saint-Julien, Fiacre Le Plomb, elle-même fille d'artisan, qui lui donne douze enfants entre 1775 et 1786. Veuf, il s'unit en secondes noces, en 1789, à Marie-Perrine Morvan. Il s'engage prudemment dans la Révolution et évite les compromissions dangereuses. Néanmoins, évincé par les montagnards les plus ultras sous la Terreur, il est réintégré comme officier municipal le 19

nivôse an II (8 janvier 1794). Rallié comme tant d'autres à Bonaparte, il compte parmi les notables quimpérois les plus aisés, avec une contribution de 350 francs en 1802, ce qui le situe au quatorzième rang des cent citoyens de Quimper les plus imposés.

En nivôse an VIII (janvier 1800), il est co-fermier des barrières du Finistère avec les citoyens Maréchal et Bigot, membres de la même loge, qui parviennent à obtenir de l'administration du département, alors présidée par Le Gal-Lalande, autre « frère », le droit de percevoir une taxe d'entretien sur les fournitures destinées aux magasins de la marine en dépit de l'opposition formelle du ministre de l'Intérieur. Quimper est à l'époque, en raison du blocus de Brest par l'escadre anglaise, le principal lieu de déchargement des fournitures, des munitions et autres équipements destinés à la flotte.

On constate ainsi qu'en dehors du temple certains maçons ont un sens aigu des affaires et de leur intérêt. Les banquets fraternels sont peut-être l'occasion d'échanger en toute discrétion sur quelques affaires commerciales. Il est vrai qu'à l'époque le délit de trafic d'influence n'existe pas dans le droit français.

On doit notamment à Castellan des travaux d'élargissement des quais du port de Quimper en 1788, et le procès-verbal de démolition du jubé et des murs bouchant les arcades du chœur de la cathédrale. Il est également membre de la municipalité Vinoc, autre pilier de la loge, sous l'Empire. À son décès survenu en 1818, il est possesseur d'un patrimoine personnel de 78 000 francs. Il est donc devenu un riche bourgeois. En 1810, il était crédité de 4 000 francs de revenus annuels, ce qui est probablement fort sous-évalué.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 17 L 5 (Société des amis de la Constitution), 61 L 1 (Comité de surveillance de Quimper, séance des 14 et 17 nivôse an II), 2 M 55, 1 Q 323, f° 29, 1 Q 324, art. 199, 1 Q 330, 3 Q 13383, acte 44 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 3, f° 172 (liste des officiers municipaux, 16 octobre 1793), 13 D 1, f° 21-22, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 65 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. IV, note 648.

26. – Cavelier

(1) Maître maçon le 9 juillet 1804.

Un marchand du nom de Jean-Marie Cavelier déclare son changement de résidence à la municipalité de Quimper le 13 ventôse an VII. Il part s'installer à Landudec. Est-ce le franc-maçon ? Le doute subsiste car un Blaise Cavelier, né à Quimper en 1755, député à la Législative de 1791 à 1792, a fait une belle carrière dans la marine, à Brest puis à Toulon, et correspondrait bien au « profil » des frères habituellement rencontrés dans les loges de cette époque.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 7 D 1, f° 28 ; J. PASCAL, *Les Députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, 1983, p. 61.

27. – Chabrier, Jean-Baptiste

23 février 1771, Lorient (Morbihan) – ?

Officier de marine.

(1) Ce maître maçon, membre de la loge *L'Union* de Lorient, est gradué chevalier d'Orient lorsqu'il apparaît en 1810, comme affilié honoraire, parmi les membres du chapitre de la loge de Quimper, qui rassemble les maçons de hauts grades.

(2) Lieutenant de vaisseau à la fin de l'Empire, mis en demi-solde à la Restauration, rétabli dans ses droits à une pension complète en février 1831 sur ordonnance du roi Louis-Philippe, il compte plus de vingt-six années de service dans la marine.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, non coté, *Bulletin des lois de la République*, fonds de la Caisse des invalides de la marine, ordonnance du 12 février 1831 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, op. cit., t. IV, p. 187.

28. – Challan, Antoine Didier Jean-Baptiste

25 septembre 1754, Meulan (Yvelines) – 31 mars 1831, Paris.

Membre du Corps législatif (1810).

(1) Ce souverain prince de rose-croix est député de la loge de Quimper auprès du Grand Orient de France en 1810. Membre de la loge parisienne *Le Centre des Amis*, il est officier du Grand Orient. Il est également affilié à *La Parfaite Union* de Rennes en 1799, puis devient en 1810 membre et député de la loge *La Fidèle Union* de Morlaix.

(2) Fils d'avocat, avocat lui-même, il est procureur du roi au bailliage de Mantes de 1780 à 1789, puis procureur général syndic de Seine-et-Oise en 1790 et maire de Meulan. Emprisonné sous la dictature montagnarde, il est libéré après le 9 Thermidor.

En avril 1798, il est élu député aux Cinq-Cents dans le département de Seine-et-Oise. Il entre au Tribunat en décembre 1799 et y siège jusqu'en février 1807, où il devient député au Corps législatif, élu dans le département de la Charente, et il participe à la rédaction du *Code civil*. Il y est prolongé en 1813, et l'empereur le nomme président de la commission d'administration intérieure, récompensant ainsi une fidélité apparemment à toute épreuve.

Le 9 avril 1814, il rejoint cependant le vote de déchéance de Napoléon, adhère à la charte octroyée par Louis XVIII et proclame sa fidélité aux Bourbons restaurés. Il poursuit son mandat de député pendant la première Restauration et, le 22 novembre 1814, dans une intervention à la chambre, il se déclare partisan d'exiger des fonctionnaires la prestation d'un serment d'obéissance au roi et aux lois du royaume, sous l'invocation divine. Ce chevalier de l'Empire (promotion d'avril 1808) a été fait comte par Louis XVIII en novembre 1814, un mois après avoir été promu officier de la Légion d'honneur. À la seconde Restauration, il disparaît de la scène politique pour se consacrer aux problèmes de l'instruction publique et de l'agriculture, dont il a déjà débattu comme tribun.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 100 BA 92, p. 301 et 778, 100 BA 94, p. 376, 100 BA 95 p. 370, 100 BA 96 p. 2, 14, 152, 100 BA 97, p. 528 et 657 ; D. LIGOU, *Franc-Maçonnerie et Révolution française*, Paris, 1989, p. 220-221 ; P. MOLLIÉ, F. PINAUD, *L'État major maçonnique de Napoléon*, Paris, 2009, p. 104-106.

29. – Chaperon, Guillaume Louis Auguste

15 septembre 1783, Libourne (Gironde) – ?

Négociant.

(1) Maître bleu en 1807 et chevalier d'Orient en 1810. Il doit s'agir soit d'un neveu soit d'un cousin du suivant.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

30. – Chaperon, Jean Mathias Hyacinthe

11 juin 1764, Libourne (Gironde) – 1819, Libourne (Gironde)

Négociant.

(1) En 1807, il se déclare revêtu de tous les grades, et il est élu trésorier de la loge en 1810. Il est présent au remariage de Jeanne Josèphe Girard, veuve de son frère de loge Louis Feilla (n° 58), en 1808, avec un dénommé Besse, autre négociant libournais, qui accompagne sa signature des points maçonniques habituellement utilisés par les enfants de la Veuve.

(2) Les affaires commerciales de ce négociant libournais installé à Quimper ne sont guère florissantes, puisque le 14 octobre 1813, lors d'une audience du tribunal civil de Quimper, il est réputé failli ; il doit de l'argent à Louis-Marie Bonnet (n° 19) qui lui a loué des portions de maisons à usage de magasins. Une majeure partie de ses meubles et marchandises a même été vendue pour payer ses créanciers ; lui-même est absent de Quimper et son épouse refuse de s'occuper de ses affaires. Elle sollicite peu après du tribunal une séparation de biens et assure avoir payé une partie des dettes de son époux. Ce dernier s'est installé à Lorient, semble-t-il. L'épouse, Marie-Renée Le Masson, meurt en juillet 1817. Le mari ne se préoccupant pas du sort de ses deux filles mineures (15 et 18 ans), le conseil de famille nomme Jean-Marie Flamant, militaire retraité, tuteur provisoire des deux jeunes filles.

On trouve un Jean Mathias Chaperon, négociant et juge du tribunal de la Bourse à Libourne, décédé dans cette ville en 1819. S'agit-il du franc-maçon, finalement revenu dans sa région d'origine chercher meilleure fortune ?

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 15 U 14-25 (audience du 14 octobre 1813), 14-28 (audience du 24 octobre 1816), 54 U 8-21 (acte 846), 8-28 (actes 306 et 330).

31. – Chauvel, François-Joseph

9 juin 1747, Guémené (Morbihan) – 4 juillet 1828, Quimper.

Expert arpenteur (1805), notaire (1807).

(1) Admis dans la loge le 1^{er} décembre 1804, compagnon en 1805, maître écossais en 1806, il atteint le grade d'élu (1807).

(2) Notaire et avoué (procureur), il a pour épouse Catherine Jacquette Kernévez, fille d'un notaire de Pluguffan. Devenu juge de paix en l'an IX (1801), il réside alors à Plomelin. En 1802, il figure sur la liste des cent citoyens de Quimper les plus imposés, mais plutôt dans les derniers rangs. En 1805, il s'est réinstallé à Quimper, rue du Quai, et, malgré son âge, s'est inscrit dans la garde nationale. Sa fille Timothée devient la femme du franc-maçon Jean-Marie Le Coq (n° 94).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 Q 12990, f° 118-119 v°.

32. – Chevalier, François

Officier de marine.

(1) Apprenti (1810), ce maçon furtif quitte rapidement la ville, d'où son peu d'assiduité aux travaux de la loge quimpéroise.

(2) Le 26 fructidor an VI (12 septembre 1798), cet ancien lieutenant de vaisseau du département de Rochefort qui prétend – la chose étant impossible au vu de l'âge de l'intéressé – avoir quitté le service en 1784 et s'être retiré dans ses propriétés de Saint-Domingue, s'installe provisoirement à Quimper. Il dit avoir connu les prisons du château de Brest en 1793. Chevalier déclare être venu à Quimper pour une mission de conseil au profit du citoyen Boissel. Ayant quelques dettes auprès de divers particuliers (172 francs), il a pris une chambre rue Obscure. L'administration semble avoir eu quelques doutes sur la véracité des déclarations de ce personnage affabulateur et endetté. Il existe un sous-commissaire de la marine de ce nom à Brest en 1810, nommé la même année à Cherbourg, mais son prénom n'est pas précisé.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Brest, *Annuaire de la marine*, R 14, f° 125, R 15, f° 128 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, fol° 21-22.

33 – Chupin, Auguste Charles Henry

2 juin 1786, Paris – ?

Receveur des douanes.

(1) Reçu apprenti en 1810, la même année que son supérieur Pointel, il figure dès mars 1811 comme garde des sceaux et des archives de la loge, et sans doute faut-il voir dans sa nomination rapide à un poste d'officier un signe de la faiblesse des effectifs de l'atelier quimpérois, dont les rangs sont de plus en plus clairsemés.

(2) Il exerce en novembre 1813 les fonctions de receveur principal des douanes impériales à Quimper, mais il ne semble pas avoir fait souche dans la ville ni exercé longtemps ses fonctions.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

34. – Clémencin, François Gervais

8 août 1775, Lorient (Morbihan) – 1855, Nantes (Loire-Atlantique).

Officier de marine.

(1) Il est reçu au grade d'apprenti en 1810, le temps probablement d'une permission ou d'une escale. François Gervais Clémencin du Demaine est le neveu du suivant (n° 35), qui l'a certainement recommandé pour son entrée dans la loge, et le fils de François-Marie Clémencin, franc-maçon et officier lorientais de la Compagnie des Indes qui figure comme second inspecteur du chapitre de *L'Union* de Lorient en 1786.

(2) Après avoir servi dans la marine, il devient commissaire à Rochefort en 1816-1817 puis à Nantes en 1818, et il est promu commissaire de la marine de première classe en octobre 1823. Six ans plus tard, il est fait chevalier de la Légion d'honneur par Charles X. Il est en outre chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en novembre 1829. Sous la Restauration, il devient conseiller général de la Loire-Inférieure. De 1837 à 1848 il est adjoint au maire de Nantes.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361, Serv. hist. Défense, Brest, *Annuaire de la marine*, R 18, R 19, R 20 f° 105 et 115 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, *op. cit.*, t. V, p. 313 ; Y. ROME, 1744-2006. *La Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 41.

35. – Clémencin, Gabriel Hyacinthe

18 juillet 1742, Quimper, Saint-Mathieu – ?

Négociant (1768), avocat au parlement (1783-1786).

(1) Initié en 1768 à *L'Heureuse Maçonne*, il rejoint *La Parfaite Union* dont il devient le second surveillant (1783). Il y figure jusqu'en 1787, revêtu du grade de compagnon. Sa loge sollicite pour lui un premier certificat, le 21 novembre 1781 – sans doute a-t-il été élevé à la maîtrise à cette date –, puis un second, le 5 avril 1783. Il travaille dans son atelier au grade de maître bleu (1783-1784), puis d'élu des Neuf (1785-1786). Il est le beau-frère d'Hervé Gabriel de Silguy, son frère de loge (n° 131). Il reprend son tablier à partir de 1798. Il atteint alors le grade de maître écossais mais déserte rapidement la loge.

(2) Premier fils d'Hyacinthe Clémencin (1699-1786), avocat, négociant, huissier de l'amirauté (1739-1761), sieur du Demaine, marguillier de Saint-Mathieu en 1742, et de Catherine Taniou, il épouse en 1781 Yvonet du Run, fille d'un magistrat au présidial. Avocat, il appartient à la riche bourgeoisie quimpéroise : en 1786, la communauté mobilière de ses parents décédés se monte à près de 8 000 livres et leur communauté immobilière vaut 54 000 livres en capital. En 1790, il se déclare aussi greffier de l'amirauté. Il est imposé à 54 livres, outre 3 livres pour ses domestiques. Il demeure rue Rossignol. Au commencement de la Révolution, il devient membre de la Société des amis de la Constitution puis officier municipal sous le Directoire. En messidor an VI (juin-juillet 1798), il siège comme administrateur de la municipalité cantonale de Quimper au côté de son ex-frère de loge Abraham. Le 12 floréal an XII (2 mai 1804), il quitte Quimper pour s'installer avec sa famille à Brest.

B. Le Gall et J.-P. Péron *La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...*

Son frère aîné, François-Marie Clémencin, sieur du Demaine, ancien officier de la Compagnie des Indes, a servi comme officier dans les Indes auprès de René Madec. C'est également un franc-maçon, affilié à la loge *L'Union* de Lorient dès 1777. Il passe en 1785 dans la marine royale où il obtient le grade de lieutenant de vaisseau et la croix de chevalier de Saint-Louis, et il dispose à Lorient d'un solide patrimoine, estimé à 88 000 livres au début des années 1760. Le fils de ce dernier, également officier de marine (n° 34), est probablement introduit par son oncle dans la fraternité maçonnique.

Sources : Arch. nat., Marine, C² 287 et 288, C⁷ 6 ; Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 31 C 1-221, 223, 17 L 5 ; Arch. dép. Morbihan, EN 5018 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, op. cit. ; J. SAVINA, *Notre vieux Quimper*, Quimper, 1950, p. 158-159.

36. – Clouart, Thomas Richard

22 septembre 1767, Vire (Calvados) – 4 mai 1809, Linz (Autriche).

Commandant de bataillon de la 82^e brigade, membre du tribunal spécial.

(1) Présent en loge comme affilié en 1803 – mais il a pu fréquenter les lieux dès 1801 –, il possède alors le grade de maître écossais et devient brièvement le maître de cérémonie de l'atelier. Il est signalé comme absent dès 1805, en raison de ses obligations de service, mais il figure toujours comme membre dans l'état de 1810, au même grade, alors qu'il est tombé au champ d'honneur l'année précédente. Il a été affilié ou initié à Rennes en 1799 à *La Parfaite Union*, loge homonyme de celle de Quimper.

(2) Ce fils d'un procureur au bailliage de Vire s'engage comme volontaire au régiment de Dauphin dragons le 27 mars 1784. Il reprend du service à la Révolution, comme capitaine au 7^e bataillon de volontaires du Calvados en septembre 1792 et il est élu lieutenant-colonel en chef le 28 octobre 1792. Il sert à l'armée de l'Ouest et à l'armée des côtes de Brest, où son bataillon est réuni à la 141^e demi-brigade de bataille le 8 juillet 1794. Il est envoyé à la tête de son unité à Saint-Domingue (1796-1799). À son retour, il est nommé chef du 3^e bataillon de la 82^e brigade d'infanterie de ligne, le 12 février 1799, à l'armée de l'Ouest. Le 11 avril 1801, provisoirement sans commandement, il est nommé juge au tribunal spécial du Finistère siégeant à Quimper. C'est sans doute à cette époque qu'il fréquente la loge du lieu. Chef de bataillon au 69^e d'infanterie le 25 janvier 1804, il quitte le Finistère pour la campagne de la Grande Armée (1805-1807), se distinguant notamment à la bataille d'Elchingen le 14 octobre 1805. Il est élevé au grade de major au 39^e de ligne le 10 février 1807. Promu colonel en second le 23 mars 1809, il prend le commandement de la 5^e demi-brigade à l'armée d'Allemagne. Il décède à Linz (Autriche), des suites de trois blessures reçues à la bataille d'Ebersberg le 3 mai 1809.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; D. KERJAN, *les francs-maçons du Grand Orient de France. 1748-1998 : 250 ans dans la ville*, Rennes, 2005, p. 318 ; D. et B. QUINTIN, *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, 1996, p. 215.

37. – Coliny, Joseph

18 mars 1778, Nancy (Meurthe-et-Moselle) – ?

Musicien à la 31^e demi-brigade.

(1) Compagnon en 1803, ce musicien aux armées ne fréquente la loge que le temps d'une rapide garnison.

(2) Sous-lieutenant au 37^e régiment (37^e demi-brigade) d'infanterie en garnison à Quimper, il épouse, le 7 messidor an XIII (27 juin 1805), Marie Honorée Duhard, née

à Quimper en 1785 et fille de son frère de loge Arnaud Duhard (n° 52), veuf Bérard (voir n° 8).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, registre des mariages, 1805.

38. – Cormelin, Louis Fucien

25 octobre 1765, Montdidier (Somme) – ?

Officier pensionné.

(1) Membre affilié de la loge en juillet 1806, il possède le grade supérieur de chevalier d'Orient, mais il disparaît rapidement de l'atelier, sans doute au hasard d'un changement de garnison.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

39. – Cormier, Jean-Claude Victor

25 février 1769, Chartres (Eure-et-Loir) – ?

Payeur général du département en 1809.

(1) En juin 1810, ce maître bleu est affilié à la loge quimpéroise. Il est élu second surveillant, charge qu'il assure toujours en avril 1811.

(2) Cormier est nommé payeur du trésor public à Quimper, en remplacement de Léon Tréverret (n° 100), son frère de loge, alors en délicate situation financière. En novembre 1813, il exerce les fonctions de payeur du trésor impérial dans le département du Finistère. Il n'est, semble-t-il, pas un proche parent de son homonyme en loge. Il quitte Quimper au détour d'une mutation administrative et n'a pas fait souche dans la ville.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3.

40. – Cormier, Pierre Valéry

15 décembre 1766, Angers (Maine-et-Loire) – 13 novembre 1816, Quimper.

Ingénieur des mines (1803)¹⁰, directeur de la mine de houille de Quimper (1804).

(1) Cormier apparaît en loge avec le grade de compagnon en 1803 ; second surveillant de *La Parfaite Union* en avril 1804, il possède alors le grade de maître bleu. Il figure toujours sur les tablettes de son atelier en 1807, où il occupe l'office de second expert, mais déserte ensuite la franc-maçonnerie bien qu'il réside toujours à Quimper.

(2) Ingénieur du corps royal des mines, il est le fils d'un marchand angevin. Ancien élève de l'École des mines, il arrive à la mine de Poullaouen en 1786 et s'y trouve employé comme officier dès cette époque. Pendant la Révolution le charbon anglais vient à manquer. On songe alors à la houille présente dans le sous-sol de Quimper. Le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), Cormier est nommé par arrêté des représentants du peuple en mission directeur des mines de charbon de terre découvertes dans le district de Quimper. Il commence ses travaux dans les secteurs de la

10. L'École des mines est créée par arrêt du Conseil royal le 19 mars 1783. L'enseignement reçu par les élèves comprend « la chimie, la minéralogie, la docimasia, la physique, la géométrie souterraine, l'hydraulique, et la manière de faire avec le plus de sûreté et d'économie les percements et de renouveler l'air des mines » (extrait de l'article 2). Les élèves ne peuvent être admis qu'après leurs 16 ans accomplis et doivent être suffisamment instruits de la géométrie, du dessin, et des principes élémentaires de la langue allemande. Après trois années d'études ils peuvent prétendre au brevet de sous-ingénieur des mines.

rue des Douves, de la place Toul-al-Laër, et de l'actuelle place de Brest où se trouve véritablement le carreau de la mine quimpéroise. Il déblaie les précédentes galeries percées en 1765 et fait creuser une galerie d'exploration poursuivie jusqu'à quarante-quatre mètres de profondeur. L'effondrement de la valeur des assignats entraîne celle des actions de la compagnie minière et conduit à la suspension des travaux, le 4 nivôse an IV (25 décembre 1795). La mine est alors concédée à l'État, qui fait reprendre les travaux, toujours placés sous la direction de Cormier par ordre du ministre de la Marine et des Colonies en date du 7 thermidor an IX (26 juillet 1801).

Le 8 fructidor an XII (26 août 1804), Cormier épouse Marie Françoise Barbe Granner. On remarque parmi les témoins du mariage Gilles Piton, un officier de la mine qui accompagne sa signature des trois points maçonniques habituels mais Piton n'apparaît pas sur les états de la loge quimpéroise qu'il a peut-être simplement visitée. Le ménage Cormier était probablement assez riche, puisqu'en janvier 1814 il acquiert pour 30 000 francs des biens fonciers à Fouesnant, dont les manoir et métairie de Chef-du-Bois. Pierre Cormier décède en 1816 à Quimper, dans sa maison de la rue Keréon.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 Q 12892, fol° 83 v°, 13382, f° 152 ; Arch. mun. Quimper, 22 J 39 ; R. KERVILER, *Répertoire général...*, op. cit., t. V, p. 267 ; E. MONANGE, « Des travailleurs immigrés en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle », dans *Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, mélanges offerts à Yves Le Gallo, Brest, 1987, p. 379 ; J. PHILIPPE, « Aperçu historique sur la recherche de la houille en Cornouaille. XVI^e et XVII^e siècles », conférence, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CII, 1974, p. 4.

41. – Cuvillier, Joseph

6 octobre 1765, Roncq (Nord) – ?

Officier de santé (1805), chirurgien major au 105^e régiment (1806-1807).

(1) Ce maître bleu, présent en 1805-1807, est maintenu sur le tableau des effectifs de la loge jusqu'en 1810 mais il est régulièrement signalé comme absent. Il est sans doute affecté à l'hôpital militaire de Quimper lorsqu'il rejoint l'atelier quimpérois.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

42. – Cuzon, Pierre

10 avril 1762, Quimper, Locmaria – ?

Vernisseur de la manufacture (1789), ouvrier faïencier (an VI), travaillant à la manufacture de poterie (1805).

(1) Reçu parmi les apprentis de *La Parfaite Union* comme frère servant (1789-1790), cet ouvrier devient concierge de la loge alors installée à Locmaria. Lors de la reconstitution de *La Parfaite Union*, il revêt à nouveau son tablier d'apprenti, toujours comme frère servant de la loge (an VI, 1798, 1803), et devient compagnon (1805-1810). Comme la majorité des autres frères servants, il n'accède pas à la maîtrise qui lui demeure refusée. C'est certainement sous la demande de ses deux employeurs, les La Hubaudière fils (n^{os} 44 et 45), qu'il rejoint la loge après la Révolution.

(2) Cuzon est né au manoir du Grand-Poulguinan, de Guillaume Cuzon et Marie Lagadec. Ses parents sont les fermiers de la famille du chanoine franc-maçon Reymond, propriétaire du domaine de Poulguinan. Devenu ouvrier de la manufacture de Quimper, il épouse à Locmaria, le 7 juillet 1788, Barbe Le Clech. Il demeure en 1789 au Bout-du-Pont, paroisse de Locmaria. Sans doute a-t-il obtenu d'Antoine de La Hubaudière, son patron, maître maçon et ex-vénérable, un logement dans les anciens locaux du « Petit-Bicêtre » (ancienne maison de force). Cet ouvrier faïencier

figure, avec La Hubaudière et Bérardier, parmi les signataires, le 5 avril 1789, des cahiers de doléances de la paroisse de Locmaria.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, GG 17, BM Locmaria (1777-1791), 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; *Cahiers de doléances pour les états généraux de 1789, sénéchaussée de Quimper, Locmaria*, Brest, 1989.

43. – Daniel du Colloë, Jean-Yves Philibert

10 juin 1752, Brest – 8 juin 1807, Brest.

Officier des gardes-côtes, capitaine de la gendarmerie du Finistère.

(1) Il intègre *La Parfaite Union* vers 1774 et en devient le secrétaire en août de la même année, en l'absence du titulaire. Dès juin 1774, la loge demande au Grand Orient un certificat pour ce maître maçon. Le 10 juin 1774, il est affilié à *L'Heureuse Rencontre* de Brest, avec le grade de maître. Il en devient le vénérable en 1788. Daniel déclare le haut grade de souverain prince de rose-croix en 1774 puis SGM (grade pour nous énigmatique) en 1788. Daniel est également membre de la loge anglaise de Brest (n° 184¹¹) affilié à la Grande Loge d'Angleterre qu'il fréquente dès 1774. En 1779, il en devient le second surveillant, puis de 1780 à 1782 le premier surveillant. Réélu à ce poste en 1785, il exerce en 1786 la charge de vénérable de la loge anglaise. Sous le Directoire, il anime la loge quimpéroise reconstituée, dont il est à nouveau membre actif à partir de 1798. Il est élu vénérable de son atelier en août 1798, réélu en 1803-1804 et en 1807. À cette époque, il se dit revêtu de tous les grades maçonniques (RDTLG).

(2) Fils d'un marchand de cierges et neveu d'un recteur de Saint-Sauveur (Brest, Recouvrance), il est pourvu le 4 mai 1769 d'un brevet de lieutenant des milices garde-côtes, puis le 25 mars 1778, d'une commission de capitaine dans la compagnie de Saint-Renan. Mais la réforme de la garde-côtes l'oblige dès 1779 à cesser son service. Il est élu en 1789 major général de la garde nationale de Brest. Il commande l'expédition contre les révoltés de Lannion en octobre de la même année puis est élu administrateur du département du Finistère en 1790. Patriote engagé, commissaire du roi dans le Morbihan le 18 février 1791, il est nommé lieutenant de gendarmerie à la résidence de Quimper, le 19 juin 1791, sous les ordres du capitaine Souché de La Brémaudière (n° 132). Il participe à l'expédition lancée contre les insurgés de Fouesnant en 1792. Son amitié avec Kervélégan et Souché lui vaut d'être arrêté à l'automne 1793 comme fédéraliste et girondin¹². Considéré comme traître par les montagnards du comité de surveillance pour « cause de projet liberticide contre la République montagnarde », à l'égal de ses amis, il obtient l'acquittement du tribunal révolutionnaire de Brest le 29 mai 1794. Un nouveau jugement intervenant après Thermidor stipule qu'il est astreint, par mesure de sûreté générale, à la détention jusqu'à la paix. Le 7 brumaire an III (28 octobre 1794), il est remis en liberté définitive par décision de Tréhouart. Les représentants du peuple Brue, Guezno et Guermeur le nomment pourtant, par arrêté du 3 pluviôse an III (22 janvier 1795), chef supérieur des gardes nationales du Finistère contre la chouannerie. Vers la même époque, sa nouvelle épouse – il est

11. Dans les loges qui dépendent de la maçonnerie anglaise (Grande Loge de Londres), les ateliers sont identifiés simplement par un numéro d'ordre, numéro faisant office de titre de loge. Celle de Brest porte le numéro 184 ; elle est hébergée dans les mêmes locaux que *L'Heureuse Rencontre*.

12. Il se rend de lui-même en prison à Brest le 21 messidor an II (9 juillet 1794), Arch. dép. Finistère, 110 J 79.

veuf en 1792 de Marie-Élisabeth Detaille, originaire de Vannes, probablement sœur d'Étienne Detaille (n° 46) –, précédemment institutrice à Rosporden, et sœur de sa première femme, obtient d'être nommée à Quimper. Le 14 pluviôse an V (2 février 1797), il est promu capitaine de gendarmerie à la suite de la mise à la retraite de Souché qui a dû recommander son subordonné. En 1799, la gendarmerie est réorganisée. Le citoyen Daniel est sur le point d'être privé de son commandement. Daniel dépêche son épouse à Paris auprès de son ancien frère Kervélégan qui siège alors au Conseil des Cinq-Cents. La fraternité maçonnique est alors visiblement mise en œuvre. Son frère de loge, François Le Goazre (n° 98), frère de Kervélégan, commissaire du directoire exécutif du département, adresse le 26 pluviôse an VI (14 février 1798) une supplique au ministre de la Police dans laquelle, « au nom de la chose publique, [il sollicite] du gouvernement le maintien de cet excellent officier qui n'a cessé de mettre dans l'exercice de ses fonctions le zèle, la sagesse et la fermeté nécessaires au maintien de l'ordre. Il règne de plus entre lui et l'administration centrale un accord vraiment fraternel¹³. » Le 25 vendémiaire an X (17 octobre 1801) Daniel est conservé dans son grade par le ministre de la Guerre. En 1802, il exerce encore le commandement de la gendarmerie du Finistère à Quimper, signe de son ralliement au nouveau régime consulaire et bientôt impérial. À son traitement d'officier, il ajoute les revenus de la ferme du droit de passage de Brest à Recouvrance¹⁴.

Personnage ambitieux, il n'est guère estimé du préfet Miollis qui déclare à son sujet, en 1809 :

« Il fut jeté par sa seule vanité dans la tourmente [révolutionnaire]. Intrigant sans mesure, il parvint on ne sait trop comment à se faire nommer capitaine de gendarmerie, quoiqu'il n'eût jamais fait avant aucun service militaire, si ce n'est dans les milices garde-côtes. Il fut persécuté en 1793 et acquitté au tribunal révolutionnaire. Il n'est pas d'homme plus vain ni plus ambitieux ; ses relations sourdes¹⁵ l'ont enfin démasqué et il a perdu avec ses amis l'estime de tous les hommes honnêtes. Il n'a d'ailleurs aucune capacité, il est faux comme son regard et lâche comme un fanfaron. »

L'homme n'est guère enclin à la modestie. Dans un rapport adressé à Paris, il s'attribue le bonheur d'avoir réussi « à préserver le Finistère des troubles qui ont déchiré les départements voisins » pendant la Révolution. Il n'hésite pas non plus à afficher la flatterie la plus idolâtre envers la personne de l'empereur, affirmant son « dévouement respectueux à notre auguste Empereur, le plus grand et le meilleur des souverains du monde ».

On a de lui plusieurs rapports imprimés dont un *Mémoire sur les mouvements de Brest en juillet 1789*, un *Rapport sur l'expédition de Lannion en octobre 1789*, le *Journal de*

13. Joseph Fouché, nouveau ministre de la Police le 20 juillet 1799, est confirmé dans ses fonctions par Bonaparte après Brumaire (novembre 1799), pour son rôle éminent dans le coup d'État. Il a aussi autorité sur la gendarmerie. Il conserve la haute main sur la police jusqu'en 1810. Initié avant la Révolution dans la loge *Sophie Madeleine, reine de Suède*, il figure encore, en 1806 et 1807, sur les états de la loge *Les Citoyens Unis* de Melun, signe qu'il poursuit une certaine activité maçonnique. Ce n'est donc certainement pas un hasard si Le Goazre rappelle opportunément au ministre franc-maçon la fraternité qui lie l'officier de gendarmerie aux membres de l'administration quimpéroise, voir D. LIGOU, *Franc-Maçonnerie et Révolution française*, Paris, 1989, p. 478.

14. Daniel dispose de quarante bateaux et deux chalands pour assurer le passage entre les deux rives de la Penfeld dont il a pris la ferme, certainement rémunératrice avant 1807.

15. Les « relations sourdes » concernent-elles les liens qu'entretient l'intéressé avec la maçonnerie, société secrète ?

M. Daniel, lieutenant de la gendarmerie nationale à la résidence de Quimper, le 15 juillet 1792, l'an IV de la Liberté, imprimé chez Derrien à Quimper, et une adresse Aux défenseurs de la République (mémoire justificatif rédigé pendant sa détention). Il laisse aussi des Observations sur l'assemblée électorale du Finistère en l'an VI, par un membre de cette assemblée, le citoyen Daniel.

Il meurt à Brest, au domicile de son gendre. La Révolution lui a permis de devenir propriétaire à Penhars grâce à l'acquisition du couvent du Calvaire et de ses dépendances (14 hectares de belles terres), vendus comme bien national en décembre 1792 pour 27 000 livres (soit 20 000 livres de 1789).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 1 et 47, 45 J 60, 110 J 79, 14 L 66, 61 L 1, 2 M 3 ; 1 Q 330 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, op. cit., p. 29, 31, 50, 59-60, 71 ; R. KERVILER, *Répertoire général...*, op. cit., t. VI, p. 276-277 ; Y. ROME, *250 ans de Franc-Maçonnerie...*, op. cit., p. 126.

44. – Delzeuze, Charles Joseph

6 mai 1780, Versailles (Yvelines) – ?

Employé des vivres de la marine.

(1) Maître bleu et second surveillant de la loge en juillet 1806, il devient adjoint au secrétaire de l'atelier en 1807. En 1808, il est élu orateur de la loge, mais en 1810 il figure parmi les maçons absents, excusés pour le service de l'État. Il n'a pas fait souche à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

45. – Dessaux, Jean Bernard Marie Nicolas

6 décembre 1778, Morlaix – 11 janvier 1866, Quimper.

Professeur de physique et chimie (1803), géomètre en chef du département (1806).

(1) Compagnon en 1803, maître bleu en juin 1806, il est rapidement signalé comme absent.

(2) Fils de Jean Dessaux, négociant morlaisien, membre du district et partisan affiché de la dictature montagnarde sous la Terreur, et de Marguerite Joséphe Beau, elle-même fille de négociants, professeur de physique et chimie au collège de Quimper depuis 1801, il épouse, le 19 septembre 1807, Marie Charlotte du Haffond, fille d'Ambroise (n° 51). À ce moment, il est géomètre en chef du département et exerce en même temps quelque négoce, activité pour laquelle il emploie comme commis Jean-Baptiste Latour (n° 91), dont il a sans doute facilité l'entrée dans la loge quimpéroise. À l'été 1815, géomètre vérificateur du cadastre, il s'installe au château de Lestrédiagat à Treffragat, chez son beau-père Du Haffond, mais le couple conserve une résidence quimpéroise. Dessaux est promu ingénieur en chef du cadastre le 20 septembre 1817. En 1837, il est qualifié de « propriétaire » sur la liste des électeurs quimpérois. Il habite le quartier Saint-Mathieu. En 1840 le conseil général du département l'inscrit sur la liste des 248 jurés spéciaux du Finistère. Il se tient à l'écart de la vie politique locale. Il meurt en 1866, âgé de 88 ans, dans sa maison du quai de l'Odéon. L'inventaire de communauté monte à plus de 90 000 francs, surtout en valeurs mobilières.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 M 4, 3 Q 13409, f° 80 v°, 81 v° ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 2 Mi 79.

46. – Dettaille, Étienne Armand

2 novembre 1763, Vannes (Morbihan) – 29 août 1828, Alençon (Orne).

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

B. Le Gall et J.-P. Péron *La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...*

(1) Initié le 30 octobre 1784 à la loge brestoise *L'Heureuse Rencontre*, il se déclare alors capitaine des gardes-côtes et reçoit le même jour les grades d'apprenti et de compagnon. La même année, il est admis au sein de la loge anglaise de Brest, où il est élevé au grade de maître anglais dès le 6 novembre 1784. La progression dans l'échelle des grades paraît à cette époque extrêmement rapide à Brest. Ce maître maçon atteint le grade supérieur de maître irlandais en 1798 et figure également à cette époque comme secrétaire de la loge *La Parfaite Union* de Quimper, à laquelle il est désormais affilié. En 1803-1805, il est qualifié de maître écossais. Il occupe en 1804 l'office d'architecte de la loge puis, en 1806, celui de second expert. Il fréquente toujours l'atelier en 1807 et maçonne à cette époque au grade d'élu, mais cesse ensuite d'apparaître en loge régulièrement. Deux de ses beaux-frères, Jérôme (1750-1817) et Julien Berthomme, ont été eux aussi membres de *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Le premier a été maire de la ville de 1791 à 1792 et de 1793 à 1795. Le second a été tué le 10 août 1792 lors de la prise des Tuileries. Leur adhésion à la Révolution et à la République est donc incontestable.

(2) Fils de Jean Détaille de Keroyant, ingénieur des Ponts et Chaussées à Vannes, et de Marie Renée Berthomme, fille de riche négociant brestois, il devient, en 1781, à 18 ans, le beau-frère de Jean-Yves Daniel du Colloë (n° 43), son futur collègue maçon, époux d'une de ses sœurs. Nommé ingénieur des Ponts et Chaussées à Quimper en 1791, puis ingénieur en chef en 1797, il s'unit le 22 mai 1794 à Marie-Thérèse Augustine de Kerguelen de Kerbiguet, fille de Joseph François Annibal de Kerguelen, membre défunt de *La Parfaite Union* prérévolutionnaire, et de Marie-Thérèse Le Goazre de Kervélégan, sœur de deux maîtres maçons quimpérois. Kervélégan, son oncle par alliance, le décrit comme un « homme froid comme un géomètre », ajoutant « qu'il faut qu'[une] intrigue ait été bien extrême pour qu'il s'en soit ému ». On peut le soupçonner de tiédeur à l'égard de Napoléon, car, en août 1814, il siège au conseil municipal de Quimper, ce qui vaut ralliement à Louis XVIII. En octobre 1815, il quitte Quimper pour Alençon, où il vient d'être nommé ingénieur en chef du département de l'Orne. C'est dans cette dernière ville qu'il meurt en 1828. Le 10 mai 1810, il a fait l'acquisition de la métairie de Créachmarc et ses terres, au prix de 30 000 francs. Il possède à son décès un capital estimé à 57 000 francs, sous le bureau d'enregistrement de Quimper.

Sources : Arch. dép. Finistère, 3 Q 12888, f° 78, 13387, f° 68 v°, 40 J 47 ; Arch. évêché Quimper et Léon, fonds maçonnique non coté, registre de *L'Heureuse Rencontre* (1761-1820) ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 9, 13 D 1 ; L. BOISNARD, *Élites bretonnes sous l'Empire. Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique*, Saint-Malo, 1998, p. 176 ; R. KERVILER, *Répertoire général...*, *op. cit.*, t. VI, p. 151.

47. – Dommary, François

12 septembre 1764, Nancy (Meurthe-et-Moselle) – ?

Capitaine à la 31^e demi-brigade.

(1) Maître écossais en 1803, absent pour raison de service, il déserte rapidement la loge.

(2) Cet officier déclare sa résidence habituelle à Nancy.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

48. – Dorsch, Antoine Joseph

11 juin 1758, Heppenheim (Allemagne) – Paris, 1819.

Directeur des contributions du Finistère.

(1) Il rejoint *La Parfaite Union* en 1805. Premier surveillant dès juillet 1805, il en devient ensuite le second surveillant au cours de la même année. Il possède le grade

de maître bleu à cette époque. En 1807, il officie comme premier expert et possède le grade de maître écossais. Le 24 juin 1808, il est élu vénérable de l'atelier et revêtu du grade d'élu. Il figure toujours comme membre de l'atelier en 1810, mais doit bientôt quitter Quimper. Son départ est durement ressenti par la loge quimpéroise et contribue certainement à précipiter son naufrage.

(2) Né non loin des bords du Rhin, il débute sa carrière de jeune prêtre comme professeur de philosophie et de théologie à Mayence. En 1791 il est nommé professeur de philosophie et vicaire de l'évêque de Strasbourg. Il prête le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé et retourne à Mayence, où il s'engage en faveur des idées révolutionnaires et de l'union de la République de Mayence à la France. Custine le place à la tête du club des Jacobins de cette ville. Il préside la convention mayennaise mais doit s'enfuir lorsque les Prussiens reprennent la ville. Il est nommé commissaire près du directoire du département de la Ruhr puis sous-préfet à Clèves par l'administration impériale, où il travaille en collaboration avec Rudler, commissaire général du gouvernement à Mayence et futur préfet du Finistère¹⁶. Le ministre des Finances (Barbé-Marbois) le nomme, le 23 pluviôse an XIII (12 février 1805), inspecteur des contributions et conservateur du cadastre du Finistère. Il arrive donc à Quimper, sans doute chaudement recommandé par le préfet Rudler, le 4 germinal an XIII (25 mars 1805). Passant pour « un homme moral et attaché au gouvernement, [il] remplit avec beaucoup de zèle les devoirs de sa charge ». Le préfet Miollis note encore à son propos en 1809 « qu'il est chéri et considéré ». Dorsch quitte pourtant le Finistère et décède à Paris en 1819.

Il a publié en allemand et en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, philosophiques ou politiques. On lui doit notamment un *Mémoire sur le perfectionnement extérieur du culte catholique* (Francfort, 1791), un *Projet d'établissement de collèges pour l'instruction des maîtres d'école dans chaque département du royaume*, présenté à l'Assemblée nationale le 17 mars 1792, outre divers travaux sur l'établissement des Républiques cisalpine et cisrhénane.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 2 M 3 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 16 J 54 ; A.-V. ARNAULT, *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, 1805.

49. – Du Bot du Grégo, Charles François Jules

8 février 1741, Surzur (Morbihan) – 24 mai 1812, Saint-Goazec, manoir de Trévarez.

Marquis du Grégo, baron de la Roche et de Laz.

(1) Probablement affilié à *La Parfaite Union* vers 1785 ou 1786, il est déjà maître bleu à cette époque. En 1787, il exerce l'office de frère hospitalier. Il est relativement assidu aux tenues de son atelier, du moins pendant l'hiver. À l'exemple d'autres aristocrates fortunés, il passe en effet la belle saison sur ses terres de Trévarez, à Saint-Goazec, et séjourne pendant la mauvaise à Quimper où il possède un hôtel particulier. Il déserte la loge à l'approche de l'orage révolutionnaire, redevient actif en 1805, pour une seule année, semble-t-il, lorsque son ancien frère de loge Vinoc préside l'atelier. Il se déclare alors revêtu de tous les grades. Sans doute la misère à laquelle il se trouve réduit – du fait de la transmission de l'ensemble de sa fortune à son héritière – ne lui permet-elle plus de verser le montant de sa capitation maçonnique. Le marquis du Bot du Grégo possédait avant la Révolution une importante bibliothèque dans son manoir

16. Le 3 pluviôse an IX (23 janvier 1801), Rudler, nouveau préfet du Finistère, remplace Didelot à la tête du département, Arch. dép. Finistère, 2 M 3.

de Trévarez où les œuvres de Machiavel voisinaient avec un traité d'hydrographie et différents ouvrages en langues anglaise, espagnole et latine. Parmi les livres saisis à la Révolution par l'administration du district de Carhaix, dont J. Cambry a dressé le catalogue sommaire, signalons la présence de plusieurs curieux opuscules d'alchimie, notamment *Le Grand Éclaircissement de la pierre philosophale pour la transmutation de tous les métaux*, par Nicolas Flamel, édité à Paris en 1628. Le franc-maçon travaillait-il à la manière de Cagliostro devant son athanor à la recherche de l'or du millième matin ? Le gentilhomme campagnard possédait, parmi plusieurs autres ouvrages ésotériques, *Le Secret Livre du très ancien philosophe Artéphijs* et un second traité de Flamel intitulé *Les Figures hiéroglyphiques*, parus tous deux à Paris en 1612.

(2) Issu d'un lignage noble très fortuné, le jeune marquis sert dans la cavalerie, est cornette en 1758 aux dragons de Montecler, devenu en 1768 régiment des dragons de Monsieur (comte de Provence, frère du roi), régiment dans lequel il est promu sous-lieutenant depuis 1763. Son colonel le note comme « jeune et intelligent, [ayant] de la volonté et de l'activité ». L'avancement étant peut-être trop lent aux yeux de ce riche sous-lieutenant, il quitte le service dès 1765. Il entame peu après des études de droit à Rennes et est licencié en 1771. En juillet de la même année, il achète pour 30 000 livres au marquis de Lohéac une charge de conseiller au parlement de Bretagne. Il se sépare de son épouse Jeanne Françoise Thomas de La Caunelaye au début de 1778. Environ deux années plus tard, une Thérèse Mahuas lui donne hors mariage un enfant qui est dénommé François Durocher. Il pourvoit aux besoins de cet enfant illégitime qu'il met à ses frais en pension à Vannes. Le marquis volage démissionne le 23 mai 1788 au profit de sa fille légitime Louise Exupère Françoise Charlotte des constituts lui appartenant, évalués 12 000 livres, puis, le 17 juin suivant et toujours au profit de la même, de la terre et seigneurie du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz, du comté de Gournois et de divers domaines près de Carhaix et dans l'évêché de Léon. Il dote ainsi libéralement sa fille qu'il a unie en mai 1787 à Antoine d'Amphernet, vicomte de Pontbellanger, aide de camp du comte d'Artois, de près de 400 000 livres en capital, à charge toutefois pour la jeune dotée de payer les dettes considérables de son père. Ce dernier, qui paie en 1788 340 livres de capitation, a des revenus annuels de plus de 30 000 livres, soit un capital immobilier de plus de 600 000 livres.

À l'inverse de son beau-frère de Tréouret de Kerstrat, de son gendre et d'autres lignages quimpérois (Keratry, Penfeutenyo...), il répugne à émigrer à la Révolution. Il est pourtant porté en octobre 1792 sur la liste des émigrés par le directoire du district de Quimper, mais il ne semble pas avoir réellement quitté la région. Sans doute s'est-il caché et a-t-il pu chouanner quelque peu à l'image des Tinténias, avec lesquels il fomenta, fin juin 1791, un rassemblement armé, sous couvert de partie de chasse, en pleine fuite du roi Louis XVI, semant l'alarme parmi les autorités révolutionnaires. Un Du Grégo figure sur un état du 2 avril 1794 des émigrés français résidant à Jersey ; on ne sait s'il s'agit de lui. En 1805, il se déclare simple rentier et s'éteint dans le dénuement au manoir de Trévarez, le 24 mai 1812, « laissant seulement des hardes et des nippes à son domestique, évaluées cent francs ». L'ensemble de sa fortune semble être bien passé entre les mains crochues de sa fille Charlotte, décédée à Trévarez en 1826. Cette dernière passe en outre pour avoir trahi la cause royaliste et probablement son époux franc-maçon. Hoche écrivait en effet le 3 mars 1796 : « La personne qui m'a si bien servi depuis trois mois [depuis le début de janvier 1796] est la fille de la marquise de Grégo. [...] Les royalistes n'ont pas fait un mouvement ni une intrigue que je n'en ai été instruit sur le champ. » La jeune femme est devenue la maîtresse du général républicain et le manoir a hébergé successivement les généraux Hoche, Hédouville et Meunier. La jeune veuve d'Antoine d'Amphernet, tué dans les rangs des troupes roya-

listes en juillet 1795 après le désastre de Quiberon, se console ensuite avec le colonel Bonté, futur baron d'Empire et général, qu'elle épouse bientôt.

Le second gendre du marquis, Michel Louis Joseph Bonté, a rejoint le camp des Bourbons dès la chute de Napoléon. En 1820, il est chevalier de Saint-Louis, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, inspecteur de l'infanterie, et il réside au château du Grégo. Quant à Louise Exupère, son affligeante désinvolture se manifeste encore en 1802 : ayant passé un marché avec un négociant en bois de Callac (Côtes-du-Nord), pour l'exploitation des 390 hectares de la forêt de Laz, elle a perçu sous forme d'avance le quart du montant du marché, soit plus de 15 000 francs. Or elle passe peu après le même marché avec un autre négociant. Le premier intente donc une action en réparation devant le tribunal civil de Quimper, avec paiement de dommages et intérêts, en vendémiaire an XI (septembre 1802).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361, Serv. hist. Défense, Vincennes, Y^b 105 ; Arch. dép. Finistère, B 368, 3 C 17, 31 C 1, f^o 225, 110 J 46, 76-80, 10 L 100, 22 L 35, 139 L 8, 3 Q 3700, f^o 17, 15 U 14-32 (audience du 4 décembre 1820) ; Arch. dép. Ile-et-Vilaine, 1 D 19, f^o 154 v^o, 2 C 36329, f^o 53 v^o ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 16 J 54, 23 J 45 ; J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, Quimper, an III, p. 125 ; E. GUÉGUEN, *Laz, notes historiques*, Laz, 1986 ; R. DE L'ESTOURBEILLON, *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, Nantes, 1886 ; X.-Y. « Autissier (Jean-François), instituteur public à Vannes », *La Revue morbihannaise*, n^o 9, septembre 1912, p. 269-270.

50. – Dufeigna de Keranforest, Jacques François Félix

22 septembre 1753, Guémené (Morbihan) – 3 mars 1824, Quimper.

Contrôleur des actes, receveur du Domaine royal (1784), vérificateur dans les domaines royaux.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1786-1787, il possède dès cette époque le grade de maître bleu. Il rejoint la loge reconstituée en 1798, avec le même grade.

(2) Fils de Pierre Samuel Dufeigna de Keranforest et de Jacqueline Suzanne Morel Dufeigna, il fait carrière dans l'enregistrement. Il réside à Concarneau et il est, de ce fait, peu assidu en loge. Le 27 floréal an III (16 mai 1795), il soumissionne pour acquérir comme bien national une maison avec jardin et prairie à l'entrée de Concarneau, provenant de l'hôpital de la ville. Par ailleurs, il jette son dévolu sur les propriétés foncières de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et acquiert des métairies autour de cette ville. Il affiche une grande prudence pendant la dictature de la Montagne. Il devient par la suite receveur, vérificateur puis inspecteur de l'enregistrement à Quimper, réputé « homme très intelligent et actif, attaché au gouvernement », selon le préfet Miollis, qui évalue en 1809 ses revenus annuels à 8 000 francs. Le 22 décembre 1818, le sieur Dufeigna, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, est proposé pour siéger à la commission de l'hospice de Quimper : « Vous êtes appelé, monsieur, à reprendre dans la commission administrative de l'hospice une place que vous y avez laissée, marquée par les plus honorables souvenirs », lui écrit le maire de la ville.

Dufeigna décède. Il avait épousé en novembre 1799, à Beuzec-Conq, Marie-Rose Le Mavy, issue d'une famille de robins et négociants locaux. Il figure avant sa mort en 1824 parmi les notables les plus imposés du département avec 589 francs d'impôt annuel. Un de ses fils, Samuel, né à Quimper en 1803, devenu prêtre, a été en fonction à Quimper dans les années 1840-1850 et y est décédé chanoine en octobre 1860. Un autre fils, Félix, mort à Vannes en 1857, y a été directeur de l'enregistrement et des domaines et a vu l'une de ses filles devenir religieuse.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 M 1-2, 3 M 13-14, 1 Q 688, 689, 690, 704, 1109, 1111, 1112, 3 Q 13393, f^o 186 v^o, 13404, f^o 21, 13406, f^o 14 ; Arch. mun. Quimper, 1 E Qui 114, 6 D 5, 13 D 1, 23 J 45.

51. – Du Haffond de Lestrédiagat, Ambroise Louis Gabriel

3 décembre 1752, manoir de Lestrédiagat à Treffiagat – 15 avril 1839, Quimper.

Chevalier, ancien officier d'infanterie (1768), ancien officier des colonies (1787), ancien officier des dragons (1787).

(1) Cet aristocrate oisif intègre vers 1786 *La Parfaite Union*, mais il a probablement été initié avant cette époque, peut-être dans une loge militaire. Il officie dans sa loge comme trésorier (1786-1787) puis accède à la charge de vénérable maître (1789-1790). Il prétend, à la veille de la Révolution, au grade maçonnique de grand Écossais (1789). Il rejoint à nouveau la loge reconstituée sous le Consulat. Frère terrible en l'an VI (1798), il travaille à cette époque au grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Les Du Haffond ont été déclarés nobles d'ancienne extraction par la chambre de réformation de Bretagne en 1669. Né dans le manoir paternel de Lestrédiagat, mais baptisé à Saint-Mathieu de Quimper le 31 mars 1753, il débute dans la carrière des armes. Officier au régiment de L'Île-de-France de 1768 à 1778, il s'est lassé assez rapidement de la vie militaire et quitte le service actif après une dizaine d'années, pour vivre de ses rentes. Il épouse à Quimper, le 7 janvier 1782, Renée Joséphe Marie Prévost de Pressigny, dont il a deux filles. En 1787, peu assidu à la loge, il réside dans son « château » de Lestrédiagat. En 1790, Il devient administrateur du directoire du district de Quimper. Il est imposé dans le rôle de la capitation de la même année à 20 livres. Il choisit nettement le camp révolutionnaire. En mai 1791, il est vice-président du directoire du district. En l'an IV (1795), on le retrouve commissaire du Directoire près l'administration municipale de Quimper. Mais il est bientôt destitué de son poste comme noble ayant des parents émigrés (deux neveux). Dans un mémoire du 25 décembre 1795, il déclare pour sa défense :

« Dès 1789, j'ai été membre des comités qui ont précédé l'organisation des municipalités ; qu'en 1790, j'ai été porté à l'administration du district où j'ai été constamment réélu membre du directoire, même en 1792, où l'administration se trouvant sans secrétaire me fit tant d'instance que je ne pus refuser cette place ; qu'aux dernières élections j'ai été appelé au tribunal de paix. Ces faits sont de notoriété publique.[...] J'aurais pu ajouter qu'en 1791, l'assemblée électorale du département me désigna pour l'administration supérieure dont j'ai reçu en différents temps des marques éclatantes de confiance par les missions importantes et délicates qu'elle m'a confiées. Ce sont là des titres à la haine des ennemis de la République ; c'en sont aussi pour justifier votre confiance. L'accueil fraternel que j'ai reçu de vous, la faveur que vient de me faire le directoire exécutif en doublant mes obligations va multiplier mes forces et augmenter, s'il est possible, mon zèle et mon activité. »

Démissionné d'office par arrêté de l'administration départementale du 17 floréal an IV (6 mars 1796), il est emprisonné quelque temps au château de Brest. Après sa levée d'écrou, il poursuit une carrière assez tranquille de l'an IV à l'an V, comme chef de bureau de l'administration municipale de Quimper. De l'an VI à l'an VIII, il dirige le bureau des finances de l'administration centrale du Finistère. Partisan de la paix civile et religieuse, il rallie le régime consulaire, et il est nommé conseiller de préfecture, le 22 germinal an VIII (12 avril 1800). Il ne figure pas dans l'état de la loge de 1805 ; il n'a donc probablement pas rejoint les frères qui en rallument les feux. En 1809, le préfet Miollis le décrit comme « un homme moral et attaché au gouvernement, instruit et qui rend beaucoup de services à l'administration ». Il possède à cette époque des revenus évalués à 3 000 livres par le préfet. En août 1815, le préfet de la Restauration le présente dans l'une de ses fiches comme « un homme tranquille, peu riche, d'une famille distinguée », ce qui lui vaut de figurer au conseil municipal de Quimper – nommé par le roi – sous le règne de Charles X. Il est encore membre du conseil municipal provisoire après la révolution de Juillet, en août 1830, mais, à 78 ans, il ne renouvelle pas son mandat.

Sources : Arch. nat., E 150, D^{2c} 8, f° 90, 12, f° 144, 145, f° 5 v°, 181, f° 65 ; Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 1 D 10, f° 75 v°, 1 D 11, 110 J 46, 1 M 204, 2 M 30, 3 M 1-2, 1 Q 2738 ; Arch. mun. Quimper, GG 12-16, BMS Saint-Mathieu (1742-1791), 23 J 45.

52. – Duhard, Arnaud

1^{er} juillet 1734, Saint-Vincent (Pyrénées-Atlantiques) – 1812, Châteaulin.

Officier d'infanterie garde-côtes (état de 1768), négociant (1783), entrepreneur de poudres et salpêtres à Quimper (1787-1789).

(1) Duhard est un membre actif de la loge *L'Heureuse Maçonne* où il exerce la charge de second surveillant (1768, 1774). Il rejoint par la suite *La Parfaite Union*, y obtenant son affiliation le 20 mai 1776. Dans la seconde loge, il occupe les offices de maître d'hôtel (élu le 20 mai 1777), d'économe et d'hospitalier (1779-1780-1781), de frère terrible (1783-1784-1785), puis de trésorier (1785-1786). Il est encore présent en loge en 1787 et 1789. Après la Révolution, il participe à partir de 1803 aux activités de *La Parfaite Union* reconstituée. On l'y retrouve chargé des fonctions d'expert et d'hospitalier (1804-1805, 1807-1810). Sa maison de la rue Keréon, propriété de Bérard (n° 8), son beau-frère médecin¹⁷, puis de sa femme, abrite la loge à partir de 1807. Duhard atteint le haut grade de souverain prince de rose-croix dès 1768, et se déclare « GPNC » en 1789, grade énigmatique... Désabusé peut-être, il quitte la loge en pleine débâcle et Quimper. Ses frères doivent alors héberger leur temple dans un immeuble loué à un propriétaire profane.

(2) Ancien sergent fourrier au régiment d'infanterie de Condé, fils majeur de feu Dominique Duhard et de Devez Domange, originaire de Saint-Vincent dans l'évêché de Tarbes, il épouse le 13 mai 1771 Marie Honorée Bérard, de Saint-Mathieu, sœur d'un médecin du lieu. Son mariage est célébré par le prêtre Le Méhauté, son frère de loge. Les deux maçons de *L'Heureuse Maçonne*, Derenière et Cornu aîné, assistent à la cérémonie. Duhard réside depuis l'époque de son mariage à Quimper. Le couple fait baptiser neuf enfants, paroisse Saint-Julien de 1773 à 1788. En 1776, il obtient un brevet d'officier des milices garde-côtes au bataillon de Crozon. En mai 1786, Joseph Denis Goubert, autre franc-maçon, est parrain d'un enfant du couple. En 1788, il devient capitaine des milices bourgeoises de Quimper. En 1790, on le repère comme garde-magasin des poudres. Il habite désormais au 64, rue Keréon, dans la maison de son beau-frère Bérard. L'épouse Duhard est marchande épicière et débitante en détail « de tabac à priser et à fumer de Virginie ». Le couple est imposé à 30 livres et emploie une servante. Le 17 mars 1791, Duhard signe, ainsi que Ponsard et Mesanot, une pétition adressée à la municipalité visant à obtenir l'arrestation du libraire Chauvel, accusé de diffuser des imprimés hostiles à la Révolution. En 1793, l'ancien soldat reprend du service comme maréchal des logis de la gendarmerie, et le 8 octobre, il est chargé d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la descente des cloches de Brie et ses environs, destinées à la refonte. En l'an III (1795), il est nommé lieutenant de gendarmerie à Landerneau. Il quitte le service actif en germinal de l'an VI (avril 1798) comme officier réformé. Il a donc été sous les ordres de ses frères de loge Souché-Brémaudière (n° 132) puis Daniel du Colloë (n° 43). Vers l'époque de sa mise à la retraite, il perd son épouse, décédée le 24 pluviôse an VII (12 février 1799). Il meurt à son tour à Châteaulin en 1812.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 29 J 61, 110 J 46, 5 L 1, f° 18 v°, 3 Q 13381, f° 101 v° ; Arch. mun. Quimper, 1 E 220, GG 35-37, BMS Saint-Julien (1754-1791),

17. Le beau-frère de Duhard, Jacques Bérard, rejoint la loge en 1798, il est à cette époque gradué maître bleu.

23 J 45 ; A. LE PEZENNEC, *La Révolution dans le canton de Brie (1789-1795)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1989-1990.

53. – Du Laurent de La Barre, André Fortuné

13 août 1776, Concarneau – 13 janvier 1856, Concarneau.

Commissaire de marine.

(1) Souverain prince de rose-croix en l'an VI (1798), il officie à cette époque en qualité de 1^{er} surveillant de son atelier.

(2) Fils de Jean-Jacques du Laurent de La Barre, avocat, et de Jeanne Rose Réal des Perrières, mariés à Machecoul, diocèse de Nantes. Jeanne Rose meurt en 1791 et son époux, émigré « volontaire » à l'été 1792, décède à Cayenne en 1800 à 51 ans. Il avait quitté la France en abandonnant ses enfants aux bons soins d'une sœur à laquelle il doit par ailleurs beaucoup d'argent. Il n'a même pas payé les gages de ses domestiques au manoir de Queneach-Gueguen à Saint-Yvi. Personnage peu scrupuleux, semble-t-il, il a réussi à obtenir d'Hippolyte Louis Aléno de Saint-Alouarn la cession d'une terre à Elliant, dont il n'a payé qu'une partie du prix de vente et a refusé d'annuler la transaction à moins d'un dédommagement substantiel.

Le 28 novembre 1797, il épouse en premières noces Marie Hyacinthe de Kerguelen-Kerbiguet, fille d'un maçon de ce nom fréquentant la loge d'avant 1789. La Barre semble être un personnage de réputation douteuse. Simple commis de la marine à Quimper dès l'an V (juillet 1797), il a constamment des besoins d'argent : en janvier 1801, le couple vend la métairie de Stang-Bian à Kerfeunteun, bien propre de l'épouse, pour 8 000 francs, au père de François-Marie L'Haridon-Penguilly (n° 102), le plus riche notaire de Quimper. Cet argent a probablement servi à éponger les dettes du mari, adonné au jeu et, semble-t-il, aux femmes. Veuf en 1803, il convoie la même année avec Marie-Anne Abeil, dont il dissipe pareillement la dot. Pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, dont son fermier des terres du manoir de Queneach-Gueguen n'est pas le moindre, il quitte Saint-Yvi pour Lorient et ne se présente pas aux audiences du tribunal civil de Quimper. Par ailleurs, veuf deux fois, il a contracté un troisième mariage, en janvier 1809 à Quimper, avec Elisabeth Schilz, native de Belle-Île. Père indigne, il abandonne les enfants de sa première union ainsi que la fille issue de son second mariage et est destitué par le conseil de famille de leur garde naturelle, en juin 1810. René Jean-Marie de Kerguelen-Kerbiguet, frère de sa défunte épouse Marie Hyacinthe, a donc été nommé tuteur des enfants du premier lit. Gageons que ses relations avec son beau-frère par alliance, Étienne Armand Detaille (n° 46), époux d'Augustine de Kerguelen-Kerbiguet, devaient être également détestables. En 1825, André Fortuné et sa cohéritière récupèrent le manoir et les terres de Queneach-Gueguen, évalués à 18 000 francs, que l'administration révolutionnaire a mis sous séquestre. En fait, il avait racheté le domaine peu après la confiscation et en avait fait sa résidence. Il est donc remboursé du prix d'achat. Il s'endette, dilapide ses biens propres et ceux de ses épouses successives, et il n'exerce qu'un modeste emploi de commis de marine à Lorient (et non de commissaire ainsi qu'il le prétend). Toujours est-il que ce maçon indigne, probablement conduit à démissionner de la loge, revient à Concarneau au début de 1836 au temps de sa vieillesse – il y loue une maison – et partage son temps entre cette ville et une résidence campagnarde à Névez. Mauvais mari, mauvais père, maçon sans vertu, il est de ceux qui n'ont pas honoré leur loge. Il ne laisse à sa mort qu'un maigre héritage de 5 800 francs de créances en capital sur quelques particuliers. L'un de ses fils, Jean-Jacques Louis, est alors capitaine de corvette à Brest.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, B 1194 et 1290, 4 E 216-83, 4 E 220-47, 110 J 46, 139 L 3, 1 Mi EC 53-5, 1 Q 2740, 3 Q 12926, f° 142, 3 Q 4205, art. 127, 3 Q

4211, acte 308, 15 U 14-14 (audience du 9 février 1808), 15 U 14-19 (audience du 30 avril 1810) ; Arch. mun. Quimper, 1 E, Quimper mariages 1809.

54. – Dumesnil, Jacques Salomon

1^{er} mai 1753, Rouen (Seine-Maritime) – ?

Négociant (1787-1789, 1805-1807).

(1) Membre en 1787 de *La Parfaite Union*, il en devient le frère terrible (1789-1790). Il possède les grades de maître bleu (1789), Irlandais (1798) puis d'ECC (Écos-sais ? [1804 à 1810]). En 1805, il s'établit à Morlaix tout en étant toujours inscrit à *La Parfaite Union* quimpéroise reconstituée.

(2) En l'an III, il réside à Quimper. Sous la Terreur, il préfère, comme un grand nombre de bourgeois, s'éloigner de Quimper. Il établit son domicile au manoir du Loch en Kerfeunteun à compter du 8 nivôse an I (28 décembre 1793). Le 29 fructidor an III (11 septembre 1795), il achète un bien national à Plomelin. Il ne fait pas souche à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 1 Q 324, f° 154 v°-155° ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 5, 23 J 45.

55. – Dunhely, Jules Hubert François

4 décembre 1776, Paris – ?

Sous-lieutenant à la 37^e demi-brigade.

(1) Il figure parmi les compagnons de *La Parfaite Union* en 1803. Son patronyme semble attester une origine irlandaise.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

56. – Duval-Trancardièrre, François

20 novembre 1767, Coutances (Manche) – ?

Receveur des contributions (1806), percepteur (1807).

(2) Maître bleu en juillet 1806 et 1807, il disparaît rapidement de la loge. Il réside à Audierne dès 1806, ce qui ne favorise pas son assiduité.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

57. – Faugeyroux, Jean-Baptiste

2 juillet 1784, Châteaulin – décembre 1863, Scaër.

Négociant.

(1) Faugeyroux figure parmi les apprentis de *La Parfaite Union* en 1810.

(2) Fils de Jean Élie Faugeyroux, originaire de Bergerac, négociant, décédé à Quimper en l'an XII, et de Marie Barbe Mazaret, Lorraine, dame de compagnie de Caroline des Deux-Ponts, épouse du maçon Le Gac de Lansalut, qui s'était établie en 1775 au château du Hilguy à Plogastel-Saint-Germain, il continue d'abord les activités de négoce paternelles, avant de devenir directeur de la papeterie de Cascadec à Scaër dans les années 1830. Il a pour épouse Marie-Jeanne Dupais de Kernabat, originaire de Concarneau, issue d'une lignée d'avocats, de notaires et de négociants. Son beau-frère Antoine Bourboulon (n° 20), maçon déjà chevronné, l'a probablement parrainé dans la loge quimpéroise, où il n'a pu qu'être un frère fugace puisque l'atelier disparaît en 1813.

On peut douter de l'honnêteté du personnage. Le 3 février 1824, il est condamné par le tribunal civil de Quimper à rembourser à René Rochedreux, prêtre à Port-Louis (Morbihan), les 820 francs empruntés quelques années auparavant, que le

débiteur a tardé à restituer malgré ses promesses réitérées. Une année plus tard, ledit Faugeyroux est rappelé à l'ordre devant le même tribunal qui l'astreint à honorer un reliquat de dette – il doit encore 8 000 francs – pour l'achat de plusieurs rentes conventionnelles, outre une rente annuelle de 120 francs qu'il a laissée s'arranger pendant plusieurs années, rente pesant sur des domaines congéables qu'il a acquis. Dans toutes les instances, il est condamné aux dépens. Enfin une plainte est déposée à l'été de 1828 contre lui par le comte de Cossé-Brissac, lieutenant-colonel, et ses associés parisiens actionnaires de la Compagnie des hauts fourneaux et forges de Pont-Callek. Cette plainte ne paraissant pas avoir eu de suite, l'ancien maçon a dû honorer quelques dettes envers ses commanditaires.

Le ménage Faugeyroux quitte Quimper en 1815 pour s'installer à Scaër. Aussi, à partir de 1816 et jusqu'en 1861, se dessaisit-il de propriétés foncières à Quimper, Plovan, Pouldreuzic, soit acquêts de communauté, soit biens propres, dont une partie sont des biens nationaux achetés tardivement sous l'Empire. Ces ventes se montent ainsi à plus de 230 000 francs, réalisations qui ont servi à acquérir d'autres propriétés proches de leur résidence scaëroise. Le 9 août 1831, Jean-Baptiste, lassé du négoce sans doute, est nommé percepteur à Bannalec. Le ménage demeure cependant très riche puisqu'à la mort de Jean-Baptiste, en décembre 1863, la communauté détient près de 460 000 francs, dont les trois quarts en valeurs foncières. Son fils aîné, magistrat à Quimper, veuf en 1885, cumule avec son épouse un patrimoine (personnel et de communauté) de près de 300 000 francs.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-209, 3 E 34441, 110 J 46, 2 M 4, 1 Q 183, 184, 691, 1119, 1120 ; 3 Q 4271, acte 183, 5731, f° 83 v°, 88, 89 v°, 12894, f° 32 v°, 12901, f° 160, 12936, f° 149 v°, 12937, f° 42, 12960, f° 182, 13070, f° 98 v°-99, 15 U 14-36 (audience du 3 février 1824), 14-37 (audiences des 1^{er} août et 15 septembre 1825), 14-40 (audience du 25 août 1828) ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1.

58. – Feilla, Louis Charles-Marie

14 avril 1766, Bothoa (Côtes-d'Armor) – 8 octobre 1806, Quimper.

Secrétaire de la commune de Quimper.

(1) Il est reçu membre de la loge le 28 mars 1797. La même année, il est déjà revêtu du grade de maître bleu, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un membre agrégé ou que son accès à la maîtrise a été accéléré pour pallier un nombre insuffisant de maîtres. Toujours maître bleu en 1803-1805, il occupe l'office de vice-orateur en 1803-1804. On le trouve vice-secrétaire de la loge en 1805 et en mars 1808.

(2) Sous-diacre, il est ordonné prêtre dans l'Église constitutionnelle du Finistère. Professeur de philosophie au collège de Quimper et secrétaire de la Société des amis de la Constitution en mai 1791, il est nommé curé de Poullan en 1793. Il est abdicateur en 1794. Personnalité sociable et conviviale, il peut choquer par sa conduite, et le curé de Guengat précise à son propos qu'il « est presque toujours prié de noces et, comme beau cavalier, il conduit sa demoiselle à l'église au grand scandale des patriotes mêmes ». Scandale ou pas, Feilla est bientôt marié avec Jeanne Josèphe Girard, dont il a au moins deux enfants. Greffier du canton d'Ergué-Armel en 1797, il est nommé secrétaire et greffier de la mairie de Quimper le 9 floréal an VI (28 avril 1798), aux appointements de 1 200 francs, puis secrétaire en chef de la commune de Quimper le 23 pluviôse an X (12 février 1802). Il ajoute à ses fonctions de secrétaire général celle de préposé à la recette communale, le 20 messidor an X (9 juillet 1802), avec une augmentation notable de ses appointements de 300 francs par an. Sous le maire Corentin Vinoc, ancien vénérable de sa loge, qui a très probablement présidé, avec Bérardier, à son recrutement et à son initiation, la progression de sa carrière a donc été particulièrement constante. Réconcilié avec l'Église et sécularisé en 1804, il décède à Quimper

le 8 octobre 1806. Il est remplacé dans ses fonctions de secrétaire en chef et de trésorier le lendemain même de son décès par Jean-Marie Le Coq (n° 94), contrôleur de l'octroi et frère de loge du fonctionnaire décédé. Le 16 juin 1809, la municipalité de Quimper donne quitus à la veuve Feilla pour la gestion exemplaire de son défunt mari.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 4 et 8, 4 D Qui 1, Y. D'HERVÉ *La Déchristianisation dans le Finistère pendant l'an II*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1994, p. 44-45. Y. ROME, *250 ans de franc-maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 125 ; J.-L. LE FLOC'H, « Le clergé constitutionnel du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 293-336 (p. 309).

59. – Férec de Trobois, Hervé Joseph Marie

9 février 1758 Quimper, Saint-Esprit – ?

Avocat. Commissaire du Directoire près la municipalité cantonale de Pont-l'Abbé.

(1) Fils d'un vénérable maître de *L'Heureuse Maçonne* (1768-1774), il adhère à *La Parfaite Union* en 1798. Il est alors commissaire du Directoire près la municipalité cantonale de Pont-l'Abbé¹⁸ et possède à cette époque le grade de souverain prince de rose-croix. Sans doute a-t-il été initié ailleurs.

(2) Originaire de la paroisse du Saint-Esprit, il est le petit-fils d'Hervé Joseph Férec, maître taillandier, et de Catherine Le Bonaire, de Locmaria, et le fils d'Hervé Joseph Emmanuel, avocat et conseiller délibérant de la communauté de ville de Quimper, décédé à Quimper le 2 octobre 1786, et de Marie-Jeanne Le Gall, veuve d'un précédent mariage avec un huissier au présidial. Il disparaît définitivement de Quimper après sa nomination à Pont-l'Abbé.

Sources : Bibl. Nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, BB 19, fol° 173 v°, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; R. KERVILER, *Répertoire général...*, *op. cit.*, t. VII, p. 445.

60. – Ferron cadet, Philippe Yves

17 septembre 1772, Morlaix – 22 août 1857, Quimper.

Commerçant (1803), négociant (1804).

(1) Il est admis parmi les membres de *La Parfaite Union* le 16 juin 1803. Maître bleu la même année, il conserve ce grade jusqu'en 1810. Il occupe la charge de maître d'hôtel en 1805. En juin 1810, il devient garde des sceaux et des archives de la loge, fonction qu'il occupe toujours en avril 1811.

(2) Issu d'une famille de négociants, fils de Jean Ferron et d'Annette Péréot, il demeure rue du Quai à Quimper, où il a fait reconstruire une maison en 1810. En l'an III (1795), son père, qualifié de marchand épicier – ce n'est donc pas un négociant, mais un petit commerçant –, a acheté des biens nationaux confisqués sur des émigrés pour une valeur, médiocre, de 95 000 livres en assignats (soit 4 800 livres de 1789). Le fils, quant à lui, qui s'est uni à Marie-Françoise Antoinette Surbled, fille de petits marchands quimpérois, a dû s'enrichir quelque peu puisqu'il devient en 1816 juge du tribunal de commerce de sa ville, fonction réservée par leurs pairs aux commerçants les plus en vue, et conseiller municipal en 1825, tandis qu'il hante les rangs de la garde nationale locale. Il est nommé membre du bureau de bienfaisance de Quimper le 1^{er} mars 1822, remplaçant son ancien frère de loge Bonnet (n° 19), démissionnaire. Il siège à cette fonction jusqu'en 1846. Opportuniste avéré, il rallie le régime de Juillet

18. Les districts ont été supprimés en 1796 et découpés en municipalités cantonales.

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

dès août 1830 et est reconduit comme conseiller municipal. À sa mort en août 1857 – il a 85 ans –, il se trouve à la tête d'un solide patrimoine de 62 000 francs. En 1816, sa cote d'imposition est de 618 francs, révélatrice d'une aisance confortable, et excède donc largement le cens électoral (300 francs).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361, Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 M 13, 1 Q 279, art. 134, 1 Q 293, 3 Q 13403, f° 169 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 10, f° 77 v°, 1 D 11, 6 D 4, 3 H 3 (rôle de la garde nationale de Quimper pour 1816), 1 Q 7-a.

61. – Fidière

Vérificateur de l'enregistrement.

(1) Maître en 1803, il disparaît très rapidement de la loge, puisqu'il est signalé comme absent la même année. C'est certainement un simple affilié de passage.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

62. – Frachon, Charles Louis André

19 mars 1779, Annonay (Ardèche) – 19 août 1830, Cardesse (Pyrénées-Atlantiques)

Officier au 7^e régiment de chasseurs à cheval.

(1) Maître bleu en 1807-1810, Frachon est rapidement signalé comme frère absent.

(2) Ce fils d'un notaire et procureur au bailliage d'Annonay s'engage comme volontaire au 7^e régiment des chasseurs à cheval en 1799. Lieutenant en 1807, il devient aide de camp du général Lagrange le 26 juillet 1807, d'abord en Espagne, puis il sert à l'armée d'Allemagne en 1809. Nommé capitaine le 13 octobre 1809 et chef d'escadron le 14 octobre 1811, il est promu adjudant-commandant le 4 avril 1814, et est placé en non-activité à partir de juin 1815. Élevé au grade de chevalier de l'Empire en 1813, il a bénéficié d'une dotation impériale de 2 000 francs sur le département des Côtes-du-Nord, le 1^{er} janvier 1812.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, D et B. QUINTIN, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 343-344.

63. – François

Commissionnaire.

(1) Le sieur François figure comme apprenti et frère servant de la loge en 1810, mais il disparaît dès l'année suivante des effectifs de l'atelier.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

64. – Genty, Barbe

21 novembre 1769, Besançon (Doubs) – ?

Maître de musique de la 37^e demi-brigade.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

65. – Gillet, René

Négociant.

(1) Apprenti en 1810. C'est certainement un marchand de passage à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

66. – Girard, Guillaume Pierre Vincent

24 avril 1762, Quimper, Saint-Mathieu – 18 juin 1833, Quimper, Saint-Mathieu.

Homme de loi.

(1) Initié au grade d'apprenti en mai ou juin 1804, il est rapidement exclu et radié du tableau de son atelier après délibération de la loge du 9 juillet 1805, certainement pour manquements graves à l'idéal maçonnique.

(2) Il est fils aîné de Guillaume Jacques Girard, avocat à la cour, et de Marie Alloneau, mariés avant 1759 ; son père appartient dès 1769 à *La Parfaite Union* et devient, à partir du 16 octobre 1793, président du comité révolutionnaire montagnard. Quant à lui, il siège pendant près de deux mois (à partir du 30 avril jusqu'au 20 juin 1794) comme juré au tribunal révolutionnaire de Brest. Son engagement avéré auprès des montagnards maratistes l'expose au désir de vengeance des girondins et thermido-riens revenus au pouvoir après Thermidor. En août 1794, les deux Girard sont donc incarcérés comme anciens « terroristes ». Placés sous surveillance en mai 1795 à Pont-l'Abbé, ils sont ensuite écroués au château de Brest et ne recouvrent leur liberté qu'à la suite de l'amnistie d'octobre 1795.

Guillaume Pierre, avocat sans cause et négociant négligent dans ses affaires, a épousé Perrine Kervahut, fille d'un notaire et riche négociant pont-l'abbiste, mais des dépenses inconsidérées le conduisent à de nombreuses malversations, les moindres étant qu'il ne rembourse pas ses créanciers. Il apparaît comme une figure peu scrupuleuse, voire comme un personnage véreux. En juillet 1806, il a trompé une rentière illettrée en rédigeant lui-même un acte obligataire de 3 000 francs de prêt, dont il n'a jamais payé une annuité d'intérêt. À la suite de la plainte de la vieille dame, quelques années plus tard, le voleur, qui n'est pas présent à l'audience du 15 mai 1816, est condamné au remboursement, aux intérêts et aux dépens. Il est coutumier des illégalités et ne lésine pas sur les dettes impayées. Le 5 décembre 1809, il a déjà été contraint par le tribunal civil de Quimper de rembourser quelques centaines de francs empruntés à un sous-officier, sous la caution de son père. Les Girard n'assistent pas à l'audience. Le père subit une saisie-arrêt sur l'un de ses biens fonciers, tandis que le fils se réfugie alors à Vannes à quelque distance de ses créanciers. Sept ans plus tard il est convoqué devant le juge de paix de Quimper pour composer avec un boulanger auquel il doit 600 francs pour fourniture de pain et ce depuis trois ans ! Se déclarant impécunieux, donc incapable de payer, il refuse la conciliation et se voit encore une fois traduit devant le tribunal civil. Comme avocat, il ne connaît guère de réussites dans sa profession. Depuis 1797, il est l'avocat et le procureur de Jean-Louis Armand de Plœuc dans les démêlés de ce dernier avec sa famille, démêlés parsemés de procès, tous perdus à Quimper par le marquis de Plœuc jusqu'au jugement favorable que ce dernier obtient en appel à Rennes et qui le rétablit dans la jouissance de ses biens. Plœuc refuse d'honorer les émoluments de Girard et lui fait, à Quimper, ouvertement, une réputation de mauvais avocat. Une tentative de conciliation a lieu entre les deux hommes en septembre 1819 devant la justice de paix mais Plœuc, non seulement refuse de payer mais ne regrette pas ses propos. Girard porte donc plainte pour préjudice moral (et financier), mais il semblerait que l'instance ait été arrêtée peu après. Avocat sans cause, à la réputation détestable, il n'avait guère sa place parmi des frères vertueux (ou supposés tels).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 4 E 212-107, 100 J 869, 110 J 46, 5 L 1, 10 L 128, 21 L 49, 3 Q 12593, f° 1-18 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 255 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; B. LE GALL, J.-P. PÉRON, « La franc-maçonnerie à Quimper... (1763-1790) », art. cité, p. 373-374, ID., « La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire... », art. cité, p. 437-438, 459-460.

67. – Girard, Marie-Maurice (dit Girard cadet)

24 février 1765, Quimper, Saint-Mathieu – ?

Négociant.

(1) Compagnon puis maître en 1804, maître bleu en 1805, il cesse toute activité maçonnique après cette époque, probablement à la suite de l'exclusion déshonorante de son frère aîné Guillaume Pierre, qui précède. Il ne fait guère parler de lui – ni en bien, ni en mal – au sein du microcosme quimpérois. Il a d'ailleurs dû quitter Quimper avant la fin de l'Empire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, registre des baptêmes, Saint-Mathieu, 1765 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

68. – Gleizes, Pierre Vénuste

Administrateur de la marine.

28 novembre 1781, Toulouse (Haute-Garonne) – 1^{er} décembre 1854, Brest.

(1) Il s'agit d'un affilié honoraire, souverain prince de rose-croix et membre du chapitre de la loge en 1810. Pierre Vénuste est également membre de *L'Heureuse Rencontre* de Brest, de 1804 à 1811. Il s'écarte des loges à la fin de l'Empire.

(2) Fils d'un architecte toulousain, il entre dans la marine en novembre 1803 comme commis à la Direction des travaux maritimes. Il grimpe rapidement les échelons, devient membre du Conseil de marine et directeur des approvisionnements d'août 1810 à janvier 1812, avant d'être promu secrétaire du premier préfet maritime de Brest, le comte Caffarelli, de 1812 à 1814, années en partie passées à Paris. Rallié sans états d'âme aux Bourbons, il sollicite et obtient le grade de commis principal de la marine en septembre 1814, puis est promu en 1816 sous-commissaire titulaire en charge du secrétariat du conseil d'administration de la marine et de celui de l'intendance maritime, postes qu'il occupe jusqu'en 1824. Il accède au grade de commissaire de la marine en août 1831 et onze ans plus tard il est promu commissaire de première classe, avancement lent dû au fait qu'il passe pour avoir un caractère difficile. À la veille de sa retraite, prise en 1844, il se voit confier la direction du bagne de Brest. Il a rédigé un *Mémoire sur l'état actuel des bagnes en France*.

Il a épousé en 1821 Nancy de Fourcroy, fille d'un commissaire principal de la marine. Son fils aîné devient commissaire de marine, sur concours, à l'époque de la retraite paternelle, puis inspecteur en chef des services administratifs de la marine.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 40 J 7 ; Y. LE GALLO, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1968, t. II, p. 149-150.

69. – Gouthières, Jean-François

16 janvier 1767, Boisgency (Loiret) – ?

Qualité déclarée : inspecteur des Eaux et Forêts.

(1) Membre également affilié à la loge nantaise *La Paix et L'Union*, qu'il rejoint le 1^{er} novembre 1803, ce maître bleu fréquente la loge de Quimper à partir de 1803. Il y est officiellement affilié le 1^{er} mars 1805 et possède à cette époque, et en 1806, le grade supérieur de maître écossais. Il occupe dans sa loge d'adoption les offices de premier surveillant en 1806, puis celui de second surveillant en 1807 et 1808. Le 8 mars 1808, la loge sollicite du Grand Orient un certificat pour ce membre actif. Il siège toujours en qualité de second surveillant en mars 1810, et en juin de la même année, il est élu maître des cérémonies de son atelier.

(2) Cet officier des Eaux et Forêts réside habituellement à Quimper mais semble ne pas y avoir fondé de famille.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

70. – Grelet, Jean-François

24 juin 1768, Bièvre (Seine-et-Oise) – ?

Capitaine quartier-maître de la 43^e demi-brigade.

(1) Il devient en 1803 vice-secrétaire de *La Parfaite Union*, où il siège au grade de maître écossais. Probablement affilié le temps d'une garnison, il est en effet membre de la loge militaire *Les Élus de Minerve* à l'orient du 37^e régiment d'infanterie.

(2) Ce capitaine trésorier à la 43^e demi-brigade (bientôt remplacée par le 37^e régiment d'infanterie), en garnison à Quimper, y épouse, le 9 messidor an XI (29 juin 1803), Marie-Josèphe Bonnet, fille de Louis-Marie (n° 19), juge au tribunal de commerce de Quimper et membre de la loge quimpéroise, qui a pu recommander son futur gendre. Parmi les témoins du mariage figure Nicolas Poullier (n° 122), officier de santé, oncle paternel par alliance de la mariée, également maçon éprouvé.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

71. – Grooters, Jean-Marie Augustin (dit Grooters aîné)

14 novembre 1786, Quimper – ?

Interprète, vice-consul du Danemark.

(1) Apprenti en 1810.

(2) Fils de Pierre Henry Grooters, négociant et interprète de langue étrangère, consul des États-Unis et commandant de la garde nationale en juin 1797, il fait un séjour à Bergen (Norvège), probablement pour se perfectionner en danois et autres langues nordiques. De retour à Quimper en juin 1805, il y exerce sa profession d'interprète, outre celle de commis de marine, et épouse en 1810 Marie-Aimée Descamp, fille de médecin et nièce de François-Marie L'Haridon-Penguilly (n° 102) qui l'a sans doute introduit dans la loge. Il sert cinq ans dans l'armée, où il devient lieutenant d'infanterie, puis se retrouve commis dans le comptoir de négoce familial et enfin, pour peu de temps, percepteur des contributions directes du canton de Coray. Il est en effet révoqué, pour avoir détourné des fonds, semble-t-il. Au début de 1817, l'ex-percepteur, qui doit plus de 4 300 francs à l'État, est en procès devant le tribunal civil de Quimper, son épouse ayant ouvert une instance pour récupérer son apport financier à la communauté à laquelle elle a renoncé devant le désordre des affaires de son mari. Le tribunal lui donne raison et condamne Grooters à lui rembourser le montant de ses reprises. La famille est probablement opportuniste en politique. L'un des frères de Jean-Marie, Henri Grooters, lieutenant d'infanterie, est mis en demi-solde en 1815, mais réintégré dans l'armée quelques années plus tard. Grooters demeure au 5 de la rue Keréon en 1833.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J, 139 L 4, 15 U 14-29 (audience du 28 février 1817), 14-33 (audience du 28 mai 1821) ; Arch. mun. Quimper, 1 D 5, 13 D 1, 3 H 13 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

72. – Guerlach, Pierre

17 août 1745, Umgelberg (Allemagne) – ?

Musicien à la 37^e demi-brigade.

(1) Compagnon en 1803 à *La Parfaite Union*.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

73. – Guibet, Guillaume

21 octobre 1765, Limoges (Haute-Vienne) – ?

Capitaine à la 31^e demi-brigade d'infanterie.

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

(1) Maître maçon en 1803, il ne fréquente la loge de Quimper que le temps d'une courte garnison. Il est détaché à Lesneven dès 1803 et maçonne à la loge militaire de son régiment, *Les Élus de Minerve*.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

74. – Guillier du Marnay, Louis Julien-Marie

15 avril 1779, Douarnenez – septembre 1815, Quimper.

Négociant.

(1) Maître maçon (1810), il est élu en juin 1810 à la charge de gardien du temple.

(2) Fils aîné d'une famille de négociants en sardines et rogues de Ploaré – et petit-fils du négociant Jean Guillier et de Marie Guillemette Bouriquen, sieur et dame du Marnay –, il a pour père Louis Jean-Marie, lui-même négociant, membre de la chambre de lecture de Douarnenez dans les années 1780, député aux états de Bretagne en janvier 1789. Le père devient à la Révolution procureur de la commune de Douarnenez, puis il est élu à la direction collégiale du département. Il est l'un des vingt-six administrateurs du Finistère guillotins, sous l'accusation de fédéralisme, à Brest, le 3 prairial an II (22 mai 1794), au zénith de la frénésie terroriste montagnarde. Son oncle, Vincent-Marie Urbain Guillier, avocat, juge au district de Pont-Croix, périt lui aussi sur l'échafaud à Brest, à peine un mois après son frère aîné, le 3 messidor an II (21 juin 1794). Quant à Louis, il exerce lui aussi la profession de négociant et épouse le 1^{er} juin 1807 à Pont-l'Abbé Marie-Anne Férec, fille de Gilles François Férec, négociant et avocat, ex-juge (avant 1789) de la baronnie du Pont. Il décède prématurément à Quimper en septembre 1815, détenteur d'un médiocre patrimoine, soit 7 400 francs de valeurs mobilières et guère d'immeubles. Il est vrai que son affaire périclite (maladie?). C'est ce qui ressort de la décision prise par sa veuve, devant l'ampleur du passif de la succession, de renoncer, pour ses deux enfants mineurs (elle a été nommée tutrice), à la succession paternelle.

Son fils, Auguste Julien, né en 1810 à Pont-l'Abbé, meurt à Quimper en 1881 ; avocat, il devient conseiller de préfecture en 1848 après la chute du régime de Juillet, et républicain, sans doute du « lendemain », il se montre hostile au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte (décembre 1851). Il est élu à l'Assemblée nationale en février 1871 et siège sur les bancs des conservateurs. Ce monarchiste libéral, rallié à la République en 1875, est battu aux législatives de 1876 par le jeune Louis Hémon. À sa mort, en janvier 1881, il abandonne près de 120 000 francs de patrimoine. Il a épousé en 1844 Marie Eugénie Le Bescond de Coatpont, issue d'une des plus riches familles quimpéroises.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 19 J 19, 45 J 27, 3 Q 12628, f° 33-34 v°, 3 Q 13419, f° 21 v°-22 v°, 15 U 14-27 (audience du 2 décembre 1815) ; P. HENWOOD, E. MONANGE, *Brest, un port en Révolution. 1789-1799*, Rennes, 1989, p. 198 ; J. PASCAL *Les Députés bretons...*, *op. cit.*, p. 291.

75. – Guyot, Nicolas

17 octobre 1770, Nancy (Meurthe-et-Moselle) – ?

Sous-lieutenant à la 37^e demi-brigade.

(1) Compagnon en 1803.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

76. – Huicq (d'), Jean Charles Marie

2 février 1773, Châtillon-sur-Marne (Marne) – 1811.

Capitaine, aide de camp.

(1) Sans doute initié dans une loge militaire, il fréquente la loge de Quimper comme compagnon en juillet 1804. Maître bleu, affilié à *La Parfaite Union* en 1807, il est signalé rapidement comme absent.

(2) Il s'agit d'un officier aide de camp du général Sarrut. Comme son supérieur, il déserte rapidement la loge quimpéroise.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

77. – Javelot, Arpoix Auguste

25 mars 1769, Melun (Seine-et-Marne) – ?

Musicien de la 31^e demi-brigade.

(1) Membre affilié de la loge de Quimper en 1803, il demeure habituellement à Saint-Brieuc. Javelot y est par ailleurs membre musicien de la loge *La Vertu Triomphante* de 1800 à 1806.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; J. BRENGUES, *Les Franc-Maçons dans la ville. Saint-Brieuc, 1760-1990*, Rennes, 1995, p. 106.

78. – Jorlis, Martin

12 septembre 1775, Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) – 11 décembre 1830, Vendays (Gironde).

Officier de marine.

(1) Il est reçu apprenti en 1810 à *La Parfaite Union*. Résidant à Bayonne, il ne fait que de courts séjours à Brest ou Quimper, en relation avec ses campagnes de courses. Ainsi, il débarque pour deux mois dans le port du Ponant en décembre 1804. C'est également à cette époque qu'il est reçu dans la loge de Quimper. Maçon furtif, il n'a guère eu le temps de dépasser localement le premier des grades maçonniques dans l'atelier quimpérois.

(2) Natif de Bayonne, il est issu d'une famille modeste, sinon pauvre (son père est portefaix). L'âme aventureuse, il s'engage sur des navires corsaires dès ses 18 ans, comme novice – après avoir servi plusieurs années comme mousse –, devient matelot au bout de deux ans, se marie à 21 ans et connaît la captivité en Angleterre en décembre 1798. Cette période de détention s'avère relativement courte puisqu'il est libéré en juin 1799, probablement à la suite d'un échange de prisonniers. À ce moment, il possède le grade d'enseigne de vaisseau. À peine libre, il reprend du service à la guerre de course, puis navigue au commerce après la trêve d'Amiens, signée avec l'Angleterre. La reprise des hostilités fait de lui un commandant de navires corsaires. En avril 1813 – ou 1814, selon les sources – il est capturé pour la seconde fois. Libéré en janvier 1815, il reprend le commandement d'un navire de commerce. Capitaine au long cours par brevet de juin 1815, il meurt dans le naufrage de son navire à Vendays en Gironde, le 9 décembre 1830.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Défense, Rochefort, J.-M. DAMBIER, « Une biographie de Martin Jorly – alias Jorlis –, corsaire de la Révolution et de l'Empire, capitaine au long cours (1775-1830) », *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, t. CLI, 1996, p. 87-106 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

79. – Kernabat-Dupaïs, Jean Guillaume

9 février 1781, Bannalec – 1839.

Contrôleur au bureau des droits réunis.

(1) Apprenti (1807), il déserte rapidement *La Parfaite Union*.

(2) Fils de Claude Jean Gabriel Dupais de Kernabat, avocat et notaire, originaire de Sarzeau, et de Nicole Vincente Cochart de Lisle, il épouse en 1813, à Quimperlé, Raimone Louise Scholastique Descourbes, d'une famille d'avocats et de notaires. Huit enfants naissent de cette union. Il décède vers 1839. Marie-Jeanne Kernabat-Dupais, épouse du franc-maçon Jean-Baptiste Faugeyroux (n° 57), est l'une de ses sœurs. Deux de ses frères sont par ailleurs employés des douanes, au décès de leur père (1808).

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 Q 12885, f° 94.

80. – Kerret (de), Jean-Marie René

30 mai 1763, Pleyben – 23 août 1809, Quimper.

Propriétaire.

(1) Maître en 1803.

(2) Fils du chevalier Jean-Marie René de Kerret de Quillien et de Sylvie Marie Aléno de Saint-Alouarn, il figure parmi les nobles détenus à Quimper en octobre 1793, soupçonné, sur dénonciation anonyme, de complicité avec les chouans. Sorti néanmoins indemne des geôles révolutionnaires, lavé de toute forme d'accusation – il est rayé de la liste des émigrés et récupère tous ses biens –, il épouse le 11 messidor an VI (29 juin 1798) Marie-Françoise Fidèle Le Borgne de Kermorvan. Kerret se présente comme propriétaire et déclare avoir son domicile à Quimper en 1803. Lors de son contrat de mariage, il précise qu'il jouit d'un revenu de 5 000 francs par an. Parmi ses proches, on peut signaler son cousin germain Hyacinthe-Marie Marcellin Aléno de Saint-Alouarn, ancien maître maçon, qui vient déclarer le décès de son « frère » et cousin Kerret dans sa maison de la rue du Froust, en 1809. Le défunt est un petit-fils de Marie-Hyacinthe de Kerret, grand-mère de Christian Le Gac de Lansalut (n° 96), autre franc-maçon de *La Parfaite Union*¹⁹.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1197, 110 J 46, 10 L 129, 23 L 5, 61 L 1, 1 Q 729 et 2830, 3 Q 12866, f° 123 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 231 ; J. TRÉVEDY, *Histoire du comité révolutionnaire de Quimper*, Vannes, 1894, p. 34.

81. – Kropilien, Conradur

Négociant.

(1) Reçu apprenti en 1810, il déserte immédiatement Quimper et sa loge.

(2) Sans doute s'agit-il d'un négociant en rogue, de Suède ou de Norvège, qui fréquente occasionnellement le port de Quimper où abordent des navires de Bergen, lorsqu'ils peuvent franchir les mailles du blocus anglais.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

82. – La Barre, Félix Marc Antoine

6 mai 1782, Toulon (Var) – ?

Commis (1805), employé de la marine (1806).

(1) Compagnon en 1805 et en 1806, il disparaît après 1807, après seulement deux années de maçonnerie, sans doute à la suite d'une mutation administrative.

19. Marie-Françoise Le Borgne de Kermorvan décède en 1836. Elle dispose de plus de 420 000 francs de biens fonciers ; c'est dire combien les déclarations de patrimoine sont minorées lors des contrats de mariage, Arch. dép. Finistère, 3 Q 12927, f° 38 v°-40 v°.

(2) Il réside à Quimper, où il est affecté provisoirement. Il est fils de Thomas Joseph Félix La Barre, sous-commissaire de la marine, et de Marie-Madeleine Furel. Sa sœur épouse à Quimper, le 1^{er} octobre 1798, un inspecteur des équipages des transports de la marine. Les parents La Barre sont présents au mariage.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 1 E Qui 116.

83. – Lafférière-Lévêque

Contrôleur principal des droits réunis.

(1) Ce maître bleu devient brièvement adjoint au secrétaire de la loge de Quimper en juin 1810, mais appartient certainement à une loge extérieure à la Bretagne.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46.

84. – La Hubaudière (de), Clément Antoine Joseph Marie (dit l'ainé)

8 septembre 1772, Quimper – 16 mai 1841, Quimper.

Conducteur des Ponts et Chaussées et négociant (1803).

(1) « Louveteau », fils d'un ancien vénérable et membre fondateur de *La Parfaite Union*, il possède le grade de maître bleu en 1803. Il officie à cette époque comme maître d'hôtel de son atelier, probablement grand ordonnateur des agapes qui accompagnent les tenues. Sa loge est, il vrai, installée dans les murs des appartements familiaux de la place du Stivel. Il est élevé au grade de maître écossais la même année, mais semble s'éloigner rapidement de la loge où il n'occupe plus de charge particulière. Outre son appartenance à la franc-maçonnerie, il est également membre de la Société secrète pantomatique, association dédiée à l'étude des muses et des sciences, hébergée ainsi que la loge maçonnique dans sa grande maison de Locmaria.

(2) Fils de l'ingénieur et manufacturier Antoine de La Hubaudière, ancien vénérable de la loge d'Ancien Régime, girondiste et victime malheureuse des chouans, et de Marie-Élisabeth Caussy, il est choisi le 12 juin 1792, alors qu'il vient d'être nommé conducteur principal des Ponts et Chaussées du Finistère, comme premier élève « gratuit » du Finistère admis à l'École polytechnique. Le jeune étudiant voit finalement ses espoirs de carrière s'envoler car l'École n'ouvre qu'en 1794.

Il est élu le 9 juin 1792 capitaine de la garde nationale de Quimper et participe à la répression de la révolte de Fouesnant. En mars 1793, il sert volontairement, comme officier, contre les révoltés du pays de Fougères. Partisan fidèle de Napoléon, vice-président des fédérés du Finistère pendant les Cent-Jours, il est chargé de réorganiser les gardes nationales locales. À la seconde Restauration, il est démis d'office de son grade de capitaine de la garde nationale comme de toutes ses autres fonctions – membre du conseil d'agriculture du département (depuis 1801), inspecteur voyer des chemins vicinaux, (depuis 1812), secrétaire de la commission spéciale de surveillance des routes départementales (juin 1813) –, toutes témoignant de son attachement à l'Empire. Entre-temps cet ancien conducteur principal des Ponts et Chaussées s'est installé comme codirecteur de la manufacture de Locmaria avec son frère Jean-Marie et a été élu la même année juge au tribunal de commerce de Quimper, fonction qu'il conserve jusqu'en 1828, année où il devient pour trois ans président dudit tribunal.

Aussi se consacre-t-il sous la Restauration au développement de l'affaire familiale. Déjà sous les Cent-Jours il avait refusé l'écharpe de maire de Quimper que lui proposait le préfet Chazal. Après juillet 1830 et la chute des Bourbons, il se rallie immédiatement à Louis-Philippe, ce qui lui vaut d'être nommé conseiller de préfecture (septembre 1830), puis membre du conseil général, où il siège de 1831 à 1833. À la fin des années 1830, il s'écarte de la vie publique.

Doté de 4 500 francs de revenus fonciers par an, il laisse à sa mort (mai 1841) un patrimoine personnel de 56 000 francs, y compris sa part d'acquêts de communauté avec Étienne Marie Noël, native de Brest et fille d'un garde-magasin des vivres de la marine, épousée à Quimper en mai 1802. À l'aune des fortunes quimpéroises, il apparaît comme un riche bourgeois. En 1827, il paie plus de 1 000 francs d'impôt, ce qui le rend éligible, mais le personnage qui passe pour « un homme moral [...] industriel et instruit » se borne depuis 1815 à voter pour l'opposition libérale aux Bourbons. Il cesse toute mission et activité publique après 1839.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 2 M 30, 3 M 13, 14, 15, 3 Q 13393, f° 61 v°-62 v° ; Arch. mun. Quimper, 1 E 119, 16 J 54, 23 J 45.

85. – La Hubaudière (de), Jean-Marie

21 décembre 1773, Quimper – 29 novembre 1841, Landerneau.

Négociant (1803, 1805, 1806, 1807, 1810).

(1) Frère cadet de Clément, il est compagnon en 1803, maître bleu en 1806, et il atteint le grade de maître écossais en 1810. Il occupe les offices de garde du temple (1806-1807) et de maître de cérémonie (1808).

(2) Frère du précédent, célibataire tardif, il épouse, le 17 juillet 1810, à Landerneau, Victoire Perrine Taylor, issue d'une famille de négociants landernéens d'origine irlandaise. Il ne fait guère parler de lui pendant la période révolutionnaire, se bornant à assumer son service militaire dans l'artillerie du régiment de Loir-et-Cher, déployé sur les batteries littorales de l'arrondissement de Quimper de 1794 à 1799. Il figure parmi les cent citoyens les plus imposés de 1802 avec une contribution de 247 francs. En 1830, il cumule négoce (faïencerie sans doute) et banque, installé 19, rue du Quai. Il est conseiller municipal de Quimper du milieu des années 1830 au début des années 1840. Il décède à la tête d'un patrimoine personnel de près de 100 000 francs. Son épouse lui survit seize ans et décède à son tour à Quimper, fort riche également, en 1857²⁰.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 3 M 13, 3 Q 13393, f° 110 v° ; Arch. mun. Quimper, 3 H 12, 31 I Qui 11, 1 K Qui 7, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

86. – Lamy-Desnoyers, Pierre-Marie

Négociant.

18 janvier 1775, Pont-l'Abbé – 19 janvier 1818, Esquibien.

(1) Il possède dès 1798 le grade de maître bleu.

(2) Négociant domicilié à Pont-l'Abbé, qui a aussi des affaires à Audierne, il est fils de l'Auvergnat Jean-Baptiste Lamy, sieur des Noyers, décédé en 1799, et de Marie-Perrine Laparra, elle-même fille de marchands auvergnats. Le père, en mars 1793, s'affiche à Pont-l'Abbé comme un ardent patriote qui embrasse prudemment la cause montagnarde²¹. Son fils, ancien militaire, s'unit le 25 prairial an X (14 juin 1802), à

20. Victorine Taylor (Victoire Perrine dans le texte...), décédée à Quimper le 13 avril 1857, est encore à la tête d'une fortune immobilière de plus de 60 000 francs, dont 40 000 sous le bureau d'enregistrement de Landerneau, Arch. dép. Finistère, 3 Q 6857, acte 353, et 3 Q 13404, f° 72 v°.

21. En janvier 1794, il est membre du jury d'accusation du tribunal civil du district de Quimper. Il se fait oublier après Thermidor. Il a acquis quelques biens nationaux (quelques domaines congéables, quelques maisons à Pont-l'Abbé), anciennes propriétés du baron du Pont. À sa

Quimper, à Marie-Jeanne Fidèle Le Siner, fille d'un notaire du lieu. Après 1798, il ne fréquente la loge qu'épisodiquement et ne semble pas s'occuper de politique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46, 28 L 8, f° 47, 1 Q 328, 330, 332-334, 3 Q 13391, f° 170 ; Arch. mun. Quimper, registre des mariages, 1802.

87. – Larbre de L'Épine de Belcourt, François-Marie

1736, Camaret – 9 juillet 1800, Quimper.

Docteur en médecine.

(1) Membre de *La Parfaite Union*, il est élu en juin 1775 frère orateur et hospitalier. Le 2 avril 1776, la loge demande au Grand Orient un certificat pour ce frère assidu. Il déclare les grades suivants : RDTLG (1783), élu des Quinze (1784), chevalier d'Orient (1786, 1789). Il rejoint à nouveau la loge en 1798 et est élevé vers cette époque au grade de souverain prince de rose-croix.

(2) Médecin, il est fils de Servais, employé à la recette des devoirs, et de Jacqueline Gabrielle Chauvin. Il épouse à Saint-Julien, le 30 août 1764, Marie-Françoise Huchet, fille de Joseph Urbain, sieur du Guermeur, avocat, et de Marie-Anne Chaignart. Ce mariage l'apparente par alliance à Michel Alexandre Laennec, grand-père de René Théophile, le médecin. Le couple demeure paroisse Saint-Julien, place Médard, et donne naissance à sept enfants entre 1765 et 1773. En 1772, il officie à Elliant pendant une épidémie et se dévoue corps et âme à soigner les malades. Son zèle lui mérite l'attention du marquis de Tinténac, qui signale à l'intendant de Bretagne le dévouement infatigable de ce médecin « jeune et fort peu aisé, ayant été obligé de faire des dettes pour payer ses études ». Signataire des cahiers de doléances de Quimper, ce membre de la petite bourgeoisie paie en 1790 une capitation de 24 livres. Il ne participe pas à la vie politique pendant la tourmente révolutionnaire.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1378 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

88. – Larbre de l'Épine de Belcourt, Hyacinthe Servais

21 septembre 1766, Quimper – ?

Officier de santé.

(1) Maître bleu en 1803-1805 et fils du précédent, il est signalé absent dès 1803 et néanmoins maintenu sur les états nominatifs de la loge jusqu'en 1805.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 3 E 285-3.

89. – Lardouinat, Pierre Jean-Baptiste Clément

7 avril 1770, Bourges (Cher) – ?

Officier de santé.

(1) Maître bleu agrégé à la loge de Quimper le 9 mars 1804, il est élu orateur de *La Parfaite Union* en juillet de la même année, fonction qu'il exerce toujours en 1805. Il réside à Quimper et fréquente encore son atelier en 1807. Le 8 mars 1808, la loge sollicite du Grand Orient un certificat pour ce frère sans doute sur le départ.

(2) Lardouinat, officier de santé au 20^e régiment de chasseurs à cheval, est affecté en 1808, temporairement, à l'hospice de Quimper qui reçoit les militaires malades. Il ne semble pas posséder d'attaches locales.

mort, le 22 mars 1799, la communauté immobilière Lamy-Laparra ne vaut que 33 000 francs, ce qui n'est pas considérable.

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

90. – Laserve, Charles

Colon propriétaire à l'île Bonaparte (La Réunion) en 1810.

(1) Apprenti (1810), il s'agit d'un colon ayant fui l'occupation anglaise de l'île pour se réfugier en Bretagne. Son séjour à Quimper s'explique peut-être par des relations commerciales avec des négociants quimpérois.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

91. – Latour, Jean-Baptiste

21 juin 1775, Morlaàs (Pyrénées-Atlantiques) – 27 janvier 1830, Quimper.

Négociant.

(1) Ce maître bleu est affilié à *La Parfaite Union* dès 1807. En 1808, il est élu à la charge de gardien du temple puis, en 1810, à celle de secrétaire. En avril 1811, il devient grand expert de la loge.

(2) Fils de Jean Latour, négociant, « propriétaire », et de Catherine Clavierie, elle-même issue de négociants, il est nommé commis juré et greffier du tribunal du district de Quimper en 1792, avant d'exercer son négoce à Quimper, de 1806-1807 à sa mort en 1830. Veuf en premières nocces d'une fille Taylor – il est le beau-frère par alliance de Clément de La Hubaudière (n° 84), il s'unit, le 5 juin 1816, à Quimper, à Marie-Anne Claire Cochois, fille de Nicolas Antoine Cochois, capitaine retraité qui a lui aussi porté le tablier de maître franc-maçon dans la loge en 1789. Sous l'Empire, il est nommé vice-consul d'Angleterre et de Suède à Quimper (il parle donc couramment anglais et suédois). Après 1814-1815, il ne fait plus parler de lui politiquement mais est reconduit dans ses fonctions de « vice-consul de la nation suédoise » le 12 mai 1821. À sa mort, la communauté du mariage Latour-Cochois est évaluée 203 000 francs, ce qui le classe dans la riche bourgeoisie du lieu.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 2 M 4, 3 Q 13388, acte 173 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 3.

92. – Lavernis, Antoine

11 mars 1763, Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) – ?

Officier de marine.

(1) Maître bleu en 1805, il est signalé l'année même de son affiliation comme absent. Sans doute n'a-t-il été affilié que le temps d'une courte escale.

(2) Issu d'une famille de marins plus particulièrement adonnés à la course pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), il a pu être initié par son père Guillaume au métier de corsaire avant de rallier la marine de guerre, pour un temps du moins : en l'an VI (1798), il est enseigne de vaisseau, mais il semblerait que sa qualification d'« officier de marine » se limite à la marine marchande. En effet, il n'apparaît pas dans les annuaires de la marine de 1790 à 1830, et le grade d'enseigne n'a été que temporaire sur les vaisseaux de la République. Il épouse le 18 octobre 1805, à Biarritz, une jeune fille de 21 ans.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

93 – Le Baron de Boisjaffray, Charles-Marie

19 décembre 1756, Quimper, Saint-Sauveur – 23 avril 1837, Kerfeunteun.

Avocat, arpenteur.

(1) Initié vers le milieu des années 1780, il est membre actif de *La Parfaite Union* de 1786 à 1787, puis, après la suspension de la période révolutionnaire, il reprend son tablier de 1798 à 1810. En 1803-1804, 1810, il occupe l'office d'orateur de la loge. Maître bleu (1786-1787), il est élevé en 1804 au grade d'Écossais (ECC), puis à celui de chevalier d'Orient (1804-1810). Le 26 mars 1810, probablement à la suite du départ de la loge du vénérable Dorsch, il prend la direction de l'atelier jusqu'à l'élection de Mabit vers le mois de juin. En avril 1811, on le retrouve orateur de sa loge.

(2) Avocat, propriétaire du manoir de Kerlividic à Kerfeunteun, il est l'un des onze enfants nés du mariage de Charles Le Baron de Boisjaffray et d'Anne Renée Huon du Quélenec. Il est issu d'une ancienne famille de robins ayant fourni plusieurs magistrats de l'amirauté de Cornouaille. Il est apparenté aux maçons Silguy (n° 131), Du Haffond (n° 51) et Le Goazre (n° 98). Il réside habituellement à Quimper où il possède un hôtel particulier, rue du Collège. Favorable à la Révolution, signataire le 7 avril 1789 du cahier de doléances de Kerfeunteun, il est l'un des cinq commissaires élus pour rédiger les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau. Électeur aux assemblées départementales de 1790 à 1792, il devient, dès le 15 juillet 1790, aux côtés d'Ambroise du Haffond, administrateur du directoire du district de Quimper. À partir de novembre 1792, on le retrouve membre du district de Quimper et administrateur du directoire du Finistère, où il est élu à la suite des élections tenues à Lesneven les 11 et 18 novembre. Décrété d'accusation comme les autres administrateurs du département, mais plus heureux que ses anciens frères de loge Le Pennec et Le Thou, il échappe à l'arrestation au moment du procès des vingt-six administrateurs girondistes du département. Le tribunal, sans le juger par contumace – il séjournait alors à Paris –, ordonne alors sa prise de corps et son incarcération à Brest. Maintenu en arrestation à Paris, il est sauvé par le 9 Thermidor et libéré par ordre du Comité de sûreté générale, le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). Qualifié de propriétaire, il devient arpenteur géomètre en 1805. En 1817, il est nommé par le préfet membre du conseil municipal de Kerfeunteun.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J 34-35, 50, 60, 110 J 46, 110 J 76, 10 L 33, 18 L 54, 2 M 60 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 11, f° 22, 1 D 21, f° 70 ; Arch. mun. Quimper, 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; É. LE GUILLOU-PENANROS, *L'Administration du département du Finistère de 1790 à 1794*, Brest, 1878, p. 425.

94. – Le Coq, Jean-Marie

6 octobre 1769, Concarneau – 29 septembre 1818, Quimper.

Receveur municipal de Quimper.

(1) Apprenti en juin 1807, il est élu secrétaire de la loge en juin 1808 et possède déjà à cette époque le grade de maître bleu. Son oncle Jean-Marie Le Coq, négociant, a appartenu de 1770 à 1773 à *La Parfaite Union* et a atteint lui aussi la maîtrise.

(2) Fils aîné du négociant Jean-Henry Le Coq, capitaine garde-côtes, et de Marie-Catherine de L'Écluse de Trévoédal, issue d'une famille audiernaise du négoce (sardines pressées, roque, etc.), il épouse, le 22 septembre 1794, à Quimperlé, une lointaine cousine, Marie-Françoise Le Coq-Kermorvan. Après avoir vécu à Lorient, il s'installe à Quimper le 12 fructidor an VIII (30 août 1800), et y exerce la profession d'agent d'affaires jusqu'en 1804. Le 7 brumaire an XIII (29 octobre 1804), il est nommé, sous la municipalité Vinoc (autre maçon), contrôleur de l'octroi de Quimper à la suite de la démission de Gabriel Abraham (franc-maçon retiré), aux appointements annuels de 600 francs. Enfin, le 9 octobre 1806, lui échoit la fonction de trésorier et receveur municipal de Quimper, activité salubre alors que le blocus anglais déprime considérablement les activités maritimes bretonnes. En 1812, il est juge au tribunal de commerce. Il meurt en 1818, toujours receveur municipal, dans sa maison de la rue

Saint-Mathieu. Son fils, Jean Joseph-Marie Le Coq, époux d'une fille du notaire franc-maçon Chauvel (n° 31), prend sa suite comme receveur municipal de Quimper. Le fils disparaît en 1867 en abandonnant un patrimoine de communauté de plus de 103 000 francs, ce qui classe le ménage dans la riche bourgeoisie du lieu.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 Q 13409, f° 149 v°, 15 U 14-24 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 8, 13 D 1 ; B. LE GALL, J.-P. PÉRON, « La franc-maçonnerie à Quimper... (1763-1790)... », art. cité, p. 386.

95. – Le Franc, Antoine Julien

19 Juillet 1779, Quimper, Saint-Julien – 22 février 1846, Brest.

Arpenteur (1804), négociant (1807).

(1) Compagnon en 1803 et jusqu'en avril 1804, maître bleu à la fin de 1804, il possède le grade de maître écossais en 1807. À partir de juillet 1804, il est chargé des fonctions de secrétaire, garde des sceaux et des archives de la loge, offices auxquels il est réélu de 1805 à 1807.

(2) Fils de Nicolas-Marie Le Franc, riche propriétaire, et de Marie-Jeanne Dumay, il épouse le 16 septembre 1819, à Quimper, une parente – une cousine probablement –, Marie-Caroline Thérèse Le Franc, originaire de Saint-Brieuc, fille de Nicolas Le Franc et de Marie-Jeanne Julienne Coquerel. Le Franc est qualifié de propriétaire dans son acte de mariage. Le couple s'installe à Brest, où il vit probablement en rentier. À la mort de l'époux en 1846, le patrimoine de communauté se limite à 52 000 francs, mais sans comprendre les biens personnels « réservés ». Toujours est-il que sa veuve, qui lui survit dix-sept ans – elle est en outre sa légataire universelle, le couple n'ayant pas eu de progéniture – est à la tête d'un patrimoine personnel de plus de 300 000 francs. Il s'agit donc bien d'un ménage de bourgeois fortunés. Un frère, Jean-Louis Le Franc, est en 1813 sous-commissaire de la marine à Brest, un autre, Joseph Félicité, décédé à Quimper en 1806, est capitaine du 150^e régiment de ligne.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 Q 1621, acte 394, 3 Q 1632, f° 56 v°-59 v°, Arch. mun. Quimper 1 E 136, 1 E 228 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

96. – Le Gac de Lansalut, Christian Marie-Thérèse Joseph Corentin

25 juillet 1775, Morlaix (Saint-Martin) – 2 janvier 1822, Quimper.

Rentier.

(1) Maître bleu en 1804, il réside à Plogastel en 1805.

(2) Ce grand propriétaire est le fils de César Le Gac de Lansalut, seigneur du Hilguy, maître maçon qui fréquenta la loge avant 1789, et de Marie-Anne Caroline des Deux-Ponts, comtesse de Forbach, issue d'un mariage morganatique du duc palatin des Deux-Ponts. Christian de Lansalut passe, en 1809, au dire du préfet Miollis, pour un homme hautement respectable, probe et intelligent. Officier de cavalerie, comme son père, il sert loyalement Napoléon, est promu capitaine au 28^e régiment de dragons par brevet du 20 avril 1812, et reçoit la Légion d'honneur. Il s'éteint sans postérité dans son hôtel quimpérois en 1822. Doté de 6 000 francs de revenus en 1809, il laisse plus de 126 000 francs de patrimoine.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 Q 13384, f° 114 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 54, 6 D 5, f° 66.

97. – Le Gal-Lalande, Jean Guillaume

Administrateur du département.

Né à Morlaix – 21 mars 1822, Morlaix.

(1) Membre de *La Parfaite Union* en 1798, il possède à cette époque le grade d'élu des Quinze ; il a donc été initié dans une autre loge, peut-être à Morlaix.

(2) Fils de Guillaume Le Gal, sieur de la Lande, contrôleur des devoirs à Morlaix, nommé en 1781 subdélégué de l'intendant à Landerneau (sur recommandation de l'évêque de Léon), mort en 1791. Il a pour mère Marie-Perrine Jouxte, épousée à Morlaix en juin 1754. Ses parents sont de moyenne bourgeoisie : leur contrat de mariage prévoit un apport de 3 000 livres dans la communauté.

Avocat de formation, il devient procureur du district de Landerneau au début de la Révolution, après avoir été maire de la ville. Il se garde des aventures extrémistes et devient président de l'administration du département à la fin de l'année 1798. Son frère de loge, l'ingénieur Étienne Detaille (n° 46), le qualifie à cette époque « d'Arlequin-Lalande », dans une lettre à Augustin Kervélégan : versatile, il sait changer de couleur politique quand le vent tourne, sans état d'âme, pour finir par une adhésion de circonstance au régime consulaire. Ses attermoissements, au dire des révolutionnaires landerneens patentés, se sont tôt manifestés, même si, comme procureur syndic du district de Landerneau, il est félicité le 29 mars 1792, pour son comportement civique exemplaire. Son « modérantisme » s'exprime une première fois le 4 septembre 1792, quand il se joint à ses collègues du district pour réprover auprès du conseil général du département la conduite de la municipalité landerneenne, qui a fait emprisonner le président du district, devenu suspect de sympathie pour les prêtres insermentés, autant par pitié qu'en raison de ses « préjugés religieux ».

En l'an II (1793-1794), il est agent national du district. Le 29 nivôse (18 janvier 1794), le comité de surveillance de Landerneau lui enjoint de conclure rapidement sur l'emprisonnement de deux déserteurs d'un régiment en garnison dans la ville et, le 30 avril de la même année, le même comité révolutionnaire lui rappelle la loi du 8 ventôse (26 février 1794), qui exige de faire établir en urgence chez tous les suspects détenus le séquestre de leurs biens. Il est instamment invité à faire exécuter la loi dans tout le district. Cependant il est reconduit comme agent national à la fin de mai 1794 et en mars 1795 par les représentants en mission. Il a donc su se préserver en se conformant, sans zèle excessif, aux exigences des autorités révolutionnaires supérieures.

Son décès et l'inventaire subséquent n'ont pu être découverts. Par contre, sa sœur Marie-Josèphe, décédée à Morlaix le 21 mars 1822, abandonne près de 70 000 francs de patrimoine et fait ainsi partie de la riche bourgeoisie locale.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère 36 C 1-133 f° 83 v°, 6 J 124, 10 L 41, 24 L 34, 38, 43-44, 3 Q 9646, f°s 24 et 25 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2498 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1.

98. – Le Goazre de Kervélégan, François-Marie Hyacinthe

26 septembre 1749, Quimper – 4 septembre 1823, Quimper.

Avocat du roi au présidial et subdélégué de l'intendant (1783).

(1) Frère cadet d'Augustin Le Goazre, il est sans doute introduit à *La Parfaite Union* par son aîné. Maçon depuis 1772, il devient orateur de la loge (élection du 24 juin 1777), puis second surveillant (1778) et frère hospitalier (1781-1783). En cette qualité, il est plus particulièrement chargé d'organiser les œuvres d'assistance au bénéfice d'autres maçons ou de leur famille, mais aussi de remettre aux hôpitaux des sommes destinées aux malheureux et aux malades. L'année suivante, il est élu à l'office de premier surveillant. On peut suivre son parcours maçonnique régulier jusqu'en 1787, époque à laquelle il exerce à nouveau la charge d'orateur. Il déclare les grades maçonniques de prince de Jérusalem (1779), ADTLG (1783), SPDRC (1784, 1785,

1786, 1787), élu des Quinze (1787). Il rejoint brièvement en 1803 la loge reconstituée mais s'en détourne rapidement.

(2) Fils de François Guillaume, conseiller (juge) de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, et de Marguerite Billy du Plessis, après une enfance passée au manoir de Toulgoat à Penhars, il suit, après le collège de Quimper, une solide formation juridique à la faculté de droit de Rennes. Il devient avocat du roi au présidial de Quimper (1783) et occupe la fonction de subdélégué de l'intendant à Quimper. Il rend surtout compte, dans ses rapports, de la misère qui sévit alors périodiquement dans la région quimpéroise. Dans une lettre à l'intendant en date du 1^{er} mai 1786, il écrit :

« La misère est affreuse. Les pauvres des campagnes manquent de travail et de pain parce que nos laboureurs évitent, autant qu'ils le peuvent, d'employer des bras étrangers, de pain parce que les blés sont portés à un prix excessif et parce qu'un journalier, qui, dans cette saison, ne rapporte chez lui que cinq sous chacun des jours qu'il trouve à travailler, n'en a pas assez pour nourrir une femme et plusieurs enfants ; ainsi nos villes, nos bourgs et tous les chemins qui y conduisent n'offrent que des mendiants, et le spectacle de la misère publique se reproduit à chaque pas. »

Il sollicite et obtient de l'intendant, en juin 1786, des aides financières destinées aux pauvres, aux vieillards et aux infirmes de la ville pour un montant de 2 200 livres. La ville compte alors 1 350 indigents pour une population estimée à environ 7 600 habitants.

Il soutient son frère dans le conflit qui l'oppose à l'évêque de Quimper Conen de Saint-Luc (notamment lors de l'affaire du théâtre de Quimper « La Comédie », que l'austère prélat souhaitait voir fermer). Dans une autre affaire, le 16 août 1788, à nouveau aux côtés de son frère et des juges du présidial, il manifeste contre l'intervention et le discours au présidial du comte de Botherel, parlementaire rennais hostile au « grand bailliage » projeté à Quimper et souhaité par le sénéchal Kervélégan, son frère, contre l'avis d'autres frères de loge, dont le chanoine Reymond, qui déserte à cette époque le temple maçonnique.

Membre du comité permanent qui précède la mise en place des nouvelles institutions municipales, il y siège à compter du 7 novembre 1789 comme représentant de la paroisse Saint-Sauveur. Il ne figure pas parmi les élus de la municipalité Le Guillou de Kerincuff (1^{er} février-3 septembre 1790), mais il est élu au bureau du conseil général de la commune présidé par Le Gendre. Il y occupe le poste de commissaire du premier bureau (le conseil général de la commune est organisé en trois bureaux, dotés chacun d'un président, d'un commissaire et d'un secrétaire). En 1790, il demeure rue Saint-Nicolas, imposé à 36 livres sur le rôle de capitation. Il figure parmi les membres fondateurs de la Société des amis de la Constitution dont il devient le secrétaire. Son investissement dans la vie municipale, son appartenance à une famille respectée et son action pour les plus démunis font de lui un candidat idéal pour le poste de premier magistrat de la cité. Aussi est-il élu maire de Quimper le 29 janvier 1791, et il siège régulièrement au bureau municipal jusqu'au 17 novembre de la même année. L'action de la municipalité Le Goazre ne se distingue pas de celle des autres municipalités finistériennes de la même période : on y gère les questions liées à la vente des biens nationaux de première origine, au contrôle des prix, aux réquisitions civiles et militaires, à l'organisation des nouvelles contributions, à la lutte contre les conspirateurs réels ou supposés ou encore à l'application de la Constitution civile du clergé. Lorsque Le Déan lui succède à la tête de la municipalité, Le Goazre est élu, le 23 novembre 1791, procureur de la commune. Il occupe cette fonction jusqu'au 14 mai 1792. Il cesse après cette date d'appartenir à la municipalité quimpéroise. Il se signale alors par son engagement contre le clergé réfractaire. Il est élu, en novembre 1792, membre du directoire du département.

À la suite de la mise en accusation des administrateurs du Finistère, il ne sauve sa tête qu'en se retirant à Toulgoat dans une prudente retraite. Il est nommé, le 27 février 1795, simple instituteur à Penhars. Vers cette époque il devient brièvement procureur du district de Pont-Croix. Il préside l'administration municipale de Quimper en avril 1797, puis en septembre de la même année devient commissaire du Directoire près l'administration centrale du département. Il semble se signaler toujours par un certain zèle à poursuivre les membres du clergé réfractaire (affaire du chanoine Du Laurent de La Barre en 1797). En l'an IX (1801), on le trouve commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Finistère. Rallié à Napoléon, il est promu en 1802 juge de la cour de justice criminelle à la suite de l'intervention de son aîné. Le préfet estime à cette époque ses revenus à 5 000 francs et le qualifie « d'homme de caractère moral et attaché au gouvernement ». Il décède à Quimper, rue Verdelet, en 1823, toujours en fonction et célibataire.

Il n'a évidemment pas occupé dans l'histoire quimpéroise une place d'importance comparable à celle de son frère, le conventionnel. Juriste, membre de la riche bourgeoisie éclairée, franc-maçon, révolutionnaire modéré, il a cependant été plus que la simple ombre de son frère aîné.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 45 J 34-35, 60, 17 L 5 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 45, f° 62, 1 D 20, f° 125, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 D 1-2, 23 J 45 ; A. BECQUEY, « Le tribunal civil de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 194-195, 213.

99. – Le Goff, François Louis Mathurin

10 mai 1773, Quimper – ?

Officier de santé.

(1) Ce maître bleu est reçu comme membre affilié de *La Parfaite Union* le 5 juin 1803. Il est chargé de l'office de maître de cérémonie en 1804-1805 puis en 1808. La loge sollicite du Grand Orient un certificat pour lui le 8 mars 1808.

(2) Fils de Philippe Le Goff qui a épousé le 17 juillet 1769 une fille Taridec et habite le manoir de Rosmaria, propriété des Du Haffond. Quant au fils, il ne semble pas particulièrement compréhensif à l'égard de ses patients. Ainsi, en janvier 1806, il obtient une décision du tribunal civil l'autorisant à faire vendre les meubles d'une veuve décédée qu'il a soignée pendant sa maladie mortelle, soins pour lesquels il réclame plus de 400 francs d'honoraires et de médicaments, ce qui semble particulièrement élevé. Les frais funéraires n'ont coûté que 25 francs ! On constate la disproportion, d'autant que la maladie mortelle n'a duré que quelques mois.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 15 U 14-10, f° 22 v°, 23 v° ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

100. – Léon de Tréverret, François-Marie

1^{er} novembre 1768, Quimper, Saint-Sauveur – 9 mai 1835, Paris.

Préposé du payeur général.

(1) Compagnon en 1798.

(2) Il est issu d'une lignée de robins d'extraction noble, pourvue d'un titre d'écuyer en 1702 avec confirmation par lettre d'honneur en 1727. Son père Jean Alain fut sénéchal de Quimper de 1768 à 1774 puis exerça la même magistrature au présidial de Rennes de 1774 à sa mort en 1782. Serviteur zélé – et dûment récompensé – du duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne, puis de son successeur le duc de Fitzjames, hostiles aux parlementaires rennais, il est détesté du clan Kervélégan, maître de l'opinion quimpéroise, qui voyait en lui un suppôt du gouvernement, soit

de la prétendue « tyrannie gouvernementale ». Il est vrai qu'il a prêté en 1774 à son successeur à la tête du présidial, Augustin Le Goazre, 24 000 livres, somme destinée à l'achat de la charge vendue par le premier ; et Kervélégan n'a remboursé que 10 000 livres, semble-t-il, après le décès de son créancier. Le fait que la famille Tréverret soit en délicatesse avec les Kervélégan a pu inciter ceux-ci à ne pas rejoindre la loge reconstituée, où se trouve initié le fils de leur créancier défunt.

François-Marie embrasse quant à lui la cause de la Révolution. En novembre 1792, il est payeur de la guerre au district de Quimper, puis bientôt préposé aux subventions militaires. Le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794), il est gratifié d'un certificat de civisme par le comité de surveillance de Quimper, ce qui vaut adhésion – mais sans doute par opportunisme – à la dictature montagnarde. Deux ans plus tard, le 1^{er} germinal an IV (21 mars 1796), l'administration départementale décerne un certificat de patriotisme à toute la famille, victime d'un fâcheux séquestre ordonné en 1792 par le district de Landerneau, sur présomption, erronée, d'émigration d'une partie de la fratrie. François-Marie a eu de l'appétit pour les biens nationaux dont il rafle une bonne quantité de 1792 à 1798, ce qui prouve assez son attachement à la cause révolutionnaire. De son mariage (1792) avec Charlotte Perrin, fille de Pierre Charles, Quimpérois originaire de Paris, banquier et receveur général des domaines royaux depuis les années 1770, sont nés neuf enfants.

Ce maçon fugace, rallié au Consulat puis à l'Empire, continue à servir dans l'intendance militaire et est nommé conseiller général du Finistère en 1800. Mais il mène un train de vie dispendieux à Quimper et à Paris où il se rend souvent, s'engage dans des spéculations hasardeuses et subit une banqueroute en août 1807, avec un passif de près de 650 000 francs pour un actif de 383 000 francs. Il doit subir les réclamations d'une soixantaine de créanciers dont Calloc'h de Kerillis, père, et ses ex-frères de loge Clément de La Hubaudière (n° 84), Michel-Marie Queffemme, (n° 124), qui lui a prêté 17 000 francs, Antoine Dorsch (n° 48), Ambroise du Haffond (n° 51), qui, prudent, ne lui a avancé que 1 200 francs). Il semblerait même qu'il ait joué à la loterie une partie des fonds à lui confiés. L'un de ses créanciers, le sieur Canet, négociant à Brest, ne déplore-t-il pas, dans une lettre d'avril 1808, « qu'il ne s'ennuie pas à Paris » ? Mais quelle est la part des ragots dans la charge ?

Cependant, il ne doit plus rien au trésor public, contrairement à ce qui a été pensé, et le préfet Miollis a vérifié que le trou de 8 000 francs au préjudice de l'État a été rapidement et opportunément « comblé », ce qui a incité le préfet à proposer au ministre des Finances une cessation des poursuites et une levée d'hypothèque à condition que le fautif trouve des cautions. C'est pourquoi, en juillet 1809, son chargé d'affaires à Quimper, l'avocat Pierre Joseph Le Guillou-Penanros, sollicite Alain Kernaflen-Kergoz, conseiller de préfecture, Auguste Hilarion de Keratry, et son beau-père Perrin, pour lui apporter leur caution, ce qu'ils font de bonne grâce. À cette date, François Marie a été remplacé comme payeur de la guerre à Quimper par le sieur Cormier, lui aussi maçon (n° 39). Les créanciers ont finalement accepté de réduire leurs exigences à 30 % de leurs créances. Tréverret consent à la vente de ses biens fonciers avec l'accord du tribunal civil, outre la vente de ceux qu'il vient d'hériter de sa mère. Ainsi, le manoir et la métairie de Lanniron, qu'il a acquis comme biens nationaux, sont vendus, en même temps que des propriétés autour de Landerneau et de Morlaix, au riche négociant morlaisien Kerbriand-Postic. Il serait fastidieux d'énumérer tous les contrats de vente qui ont sévèrement amputé la fortune foncière du payeur banqueroutier. Charlotte Perrin, épouse du failli, a demandé et obtenu la séparation de biens en novembre 1807, afin de récupérer sa dot de 30 000 francs. Elle semble cependant ne pas vouloir charger son mari en déplorant (4 octobre 1809) que, « ayant été forcé par la suite de malheurs qu'il n'avait pu prévoir ni éviter, à déposer

son bilan », il ait été réduit à vendre une bonne partie de son patrimoine. Il semble cependant avoir conservé la confiance de ses cautions dont celle de son beau-frère Keratry, époux de Marie-Françoise Léon de Tréverret, décédée en 1796.

Le gouvernement a passé l'éponge. En 1808, nommé intendant dans les subsistances militaires en Italie, il quitte alors opportunément Quimper et rejoint l'armée ; six ans plus tard il s'empresse de rallier les Bourbons restaurés, ce qui lui permet d'obtenir un poste de haut fonctionnaire au ministère de la Guerre. Après Juillet 1830, il fait allégeance à Louis-Philippe et termine sa carrière comme chef de division audit ministère : il meurt en fonction en 1835. Il a donc passé plus de 40 ans au service de l'État, en faisant le caméléon au hasard des changements de régime.

Ses trois fils, ceux du moins qui sont parvenus à l'âge adulte, ont eux aussi servi l'État : deux comme militaires – l'un d'eux est mort du choléra en Algérie en 1837 –, un autre comme fonctionnaire au ministère de l'Intérieur. Sa fille Germaine Augustine, rentière, veuve du gros négociant brestois Jean-Michel Riou-Kerhallet, morte en 1884, dispose d'un patrimoine de plus de 740 000 francs, dont une substantielle portion provenait de la succession paternelle. François-Marie Léon de Tréverret s'est bien tiré d'affaire après son dépôt de bilan, et a bien été ménagé par la solidarité maçonnique : parmi ses créanciers figurent, on l'a vu, plusieurs « frères » ; deux autres lui servirent de cautions (les anciens maçons Kernaflen-Kergoz et Keratry) ; quant au maçon actif Queffemme, syndic des créanciers, gageons qu'il fut un modérateur plutôt qu'un procureur acharné à la perte d'un « frère » qu'il devait bien connaître. Du reste, Le Guillou-Penanros, chargé des intérêts de Tréverret, dans une lettre du 10 septembre 1809, décerne à Queffemme un brevet d'honnêteté exemplaire dans l'affaire.

Sources : Bibl. nat. France, ms. fr. 29 935, dossiers bleus, n° 390, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 6 J 130, 132-134, 8 J 12-13, 28 L 8, 2 M 49, 3 M 1, 1 N 2, 1 Q 324, f° 84, 1 Q 325, f° 81-82, 1 Q 334, 3 Q 688, f° 46-48, 52-53, 57, 69, 117, 126, 137, 160-166, 189 v°, 3 Q 1672, f° 50-51, 1673, f° 67 v°-68, 8389, f° 60, 12887, f° 36 v°-37, 13391, f° 170, 5 U 8-19, acte 184, 15 U 14-13, 14 (audience du 14 juin 1808) ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 35, f° 157 v°, 41, f° 187, 42, f° 65 v°, 43, f° 127 ; Arch. mun. Quimper, baptêmes Saint-Sauveur 1768, naissances de 1793 à 1805 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, t. III, Saint-Brieuc, 1914, p. 469 ; B. LE GALL, J.-P. PÉRON, « La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire... », art. cité, p. 460-461.

101. – Lesné, Louis Eugène

Vers 1767, Ploudalmézeau.

Receveur des domaines.

(1) Maître bleu en 1798.

(2) Époux d'Hyacinthe Julie Marie Tréouret de Kerstrat, il exerce près de quatorze ans à Quimper, où il devient veuf en 1817. Il se fait alors muter à Paris, où il termine sa carrière. Le ménage a-t-il connu quelques difficultés financières ? Le 27 janvier 1814, il vend les manoir et métairie de Chef-du-Bois à Fouesnant, outre quelques domaines congéables, pour 30 000 francs, à Pierre Valéry Cormier, autre « frère » (n° 40), et sa femme.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

102. – L'Haridon-Penguilly, François-Marie Pierre Louis

8 juillet 1783, Quimper, Saint-Mathieu – ?

Rentier, employé aux droits réunis (1810).

(1) Maître bleu en 1806 et 1810.

(2) Fils unique de Pierre Yves L'Haridon-Penguilly, riche bourgeois, époux de Marie-Jeanne Charpentier, notaire de la cour épiscopale des régaires de Quimper de 1783 à 1810 (son étude rapporte 10 000 francs de revenus annuels à la veille de la Révolution), administrateur des hôpitaux de Quimper en nivôse an II, juge suppléant du tribunal civil de Quimper en 1801 et conseiller municipal démissionnaire le 12 janvier 1806, il est le petit-fils du maire de Quimper Jacques Charpentier, maître maçon de *La Parfaite Union*. L'un de ses oncles, prêtre insermenté, recteur de Châteauneuf-du-Faou, s'exile en Russie.

Étudiant en droit en l'an XII (1804), il déclare quitter Quimper et établir son domicile à Melgven le 3 vendémiaire an XIV (25 septembre 1805). Il devient notaire, à la suite de son père, et demeure, en 1818, rue Saint-Mathieu. Sous la seconde Restauration, il est nommé sous-intendant militaire et anobli par Charles X en avril 1830 avec le titre de baron. Son père, décédé en 1826, lui laisse un patrimoine de près de 140 000 francs (mobilier et foncier). Retraité et propriétaire à Paris, le fils vend de 1846 à 1856 la plupart de ses biens immobiliers situés dans la région de Quimper et Concarneau, pour une valeur de 460 000 francs, ce qui montre le niveau de fortune de ce propriétaire rentier.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 105 J 290, 3 Q 9763, 12957, f° 116, 12971, f° 3 v°-8v°, 12976, f° 116 v°, 13386, f° 116-120, 14 U 3-1, 15 U 2-3 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 5 et 7, 13 D Qui 1 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

103. – Lorret, Armand François Nicolas

6 novembre 1782, Quimper, Saint-Julien – ?

Employé chez le receveur général du département (1806), rentier (1807).

(1) Apprenti le 9 juillet 1805, compagnon en 1806-1807. Il réside habituellement à Morlaix, au domicile de son père, et est donc peu assidu aux travaux de sa loge, qu'il déserte au bout d'un an à peine.

(2) Fils de Jean-François Lorret (né à Pipriac, décédé à Quimper en 1811), inspecteur des domaines du roi, puis receveur particulier à Morlaix, et de Marie Théophile Huchet de Kerourein, mariés à Quimper le 30 janvier 1781.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

104. – Mabit, Jean

21 janvier 1780, Toulouse (Haute-Garonne) – 1^{er} mai 1846, Caudéran (Gironde).

Docteur en médecine.

(1) Chirurgien de la marine à Brest, il apparaît parmi les francs-maçons de *L'Heureuse Rencontre* brestoise en 1805. À la suite de son mariage, il s'établit à Quimper et s'agrège à la loge *La Parfaite Union*. Ce maçon de haut grade – souverain prince de rose-croix – a certainement été initié dans un autre atelier avant son installation en Bretagne. Il est élu vénérable de la loge de Quimper en juin 1810 et réélu à cette charge en 1811. Il s'établit en 1813 à Pont-l'Abbé. Son départ de Quimper précipite peut-être la chute de la loge dont il est le dernier vénérable élu et connu. En 1815, il figure néanmoins, pour une année, sur le tableau de loge de *L'Heureuse Rencontre* de Brest mais une mention marginale indique que le dernier vénérable de *La Parfaite Union* « ne sera pas porté sur le tableau de 1816 » : départ de la ville ou démission désabusée ?

(2) Cet ancien chirurgien aux armées et dans la marine est reçu docteur en médecine à Paris le 12 ventôse en XIII (3 mars 1805). Il adjoint au service de l'État celui de la médecine libérale et s'installe à Quimper, où il jouit d'un revenu professionnel estimé, en 1809, par le préfet Miollis à 1 600 francs.

Il épouse à Quimper, le 16 janvier 1807, Marie-Josèphe de Poulpiquet, fille de Charles Claude de Poulpiquet et de Josèphe Marie du Boisguéhenneuc, sœur d'un émigré fusillé à Brest, dotée de 8 000 francs de rentes. On note parmi les témoins des mariés, outre son frère de loge et confrère le docteur Baud (n° 6), Louis-Marie de Carné, propriétaire, et Pierre Nicolas Boiteau, négociant, qui tous deux ajoutent à leur signature de témoins les points de souscription en forme de triangle maçonnique, typiques des signatures des « frères trois points » de cette époque. Les intéressés ne figurent pourtant pas dans les tableaux de loge de *La Parfaite Union*.

Il passe pour un praticien instruit, pourvu de solides connaissances en physique et en médecine. Il doit une part de sa réussite (une place de 3 000 francs d'appointements) à l'appui du préfet maritime de Brest, le comte de Caffarelli, dont il est, au dire de Miollis, « le compatriote et le protégé ». Le 15 décembre 1809, Mabit, que le préfet Miollis juge par ailleurs comme un citoyen de « caractère moral et attaché au gouvernement », siège pour la première fois au conseil municipal de Quimper. Il s'établit par la suite à Bordeaux, où il publie en 1832, 1833 et 1835 divers rapports et études médicales sur le traitement du choléra-morbus asiatique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. évêché Quimper et Léon, tableau nominatif de la loge de *L'Heureuse Rencontre* de Brest de l'année 1815, non coté ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 9 ; L. LE GUENNEC, *Histoire de Quimper Corentin et son canton*, Quimper, 1984, p. 389, J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, op. cit., p. 314 ; Préfecture du Finistère, *Journal administratif du département du Finistère du 9 février 1813*, Quimper, 1813, p. 2.

105. – Maréchal, Louis Auguste

9 janvier 1772, Lamballe (Côtes-d'Armor) – 16 février 1843, Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

Médecin (1806), licencié en médecine (1810).

(1) En 1806, il se déclare revêtu de tous les grades maçonniques. En 1810, il devient vice-orateur de l'atelier ; il est alors souverain prince de rose-croix.

(2) Ce médecin diplômé de la faculté de Paris, fils d'Auguste Maréchal, auteur de *L'Armorique littéraire*, décédé en 1811, s'établit en 1796 à Quimperlé puis successivement à Quimper et Pont-l'Abbé. Le préfet Miollis le présente en 1809 comme l'un des principaux notables de l'ancienne baronnie du Pont, « antérieurement employé dans l'administration de la préfecture, actuellement docteur médecin, percepteur et membre du conseil municipal [de Pont-l'Abbé]²² ». Il jouit de 3 000 francs de revenus annuels. Le docteur Maréchal passe « pour un homme de très belle stature et d'un beau physique, ayant de l'esprit, moral et fidèle au gouvernement ». Il est l'époux d'une fille du chimiste Génouin. Il s'adonne, par préférence, à la partie que le préfet juge comme la plus futile de la littérature, celle des chansons et des pièces fugitives dans lesquelles « il réussit quelquefois, surtout pour ce qui concerne la confection d'épigrammes ». Il est l'auteur d'une chanson destinée à sa loge sur l'air de *Reçois dans ton galetas*, prétendument écrite « sous la dictée de Corentin Laviron, maître pêcheux de la rade de Brest », mais qui ne donne pas une haute idée de son talent de littérateur. Maréchal seconde dès 1808 le peintre Ollivier Perrin lors de l'édition de *La Galerie Bretonne* et en rédige les notices qui accompagnent les gravures. Il quitte après 1813 le Finistère pour Saint-Brieuc, où il décède en 1843 après avoir exercé la fonction d'archiviste du département des Côtes-du-Nord.

22. Le 19 germinal an IX (9 avril 1801) on le retrouve effectivement secrétaire de la sous-préfecture de Quimper.

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361, Arch. mun. Quimper, 16 J 54.

106. – Martin, François Nicolas

31 juillet 1768, Verdun (Meuse) – ?

Officier de santé.

(1) Gradué « EL » en 1803, ce qui signifie peut-être élu des Neuf ou des Quinze, Martin est second surveillant de l'atelier en juillet 1803. Un rapide séjour à Quimper, sans doute dans un régiment d'infanterie – le 31^e ? –, explique la brièveté de sa présence dans l'atelier.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

107. – Ménez, Louis Julien

1768, Carhaix – ?

Employé dans les vivres (1790), agriculteur (1798).

(1) La loge adresse le 1^{er} novembre 1790 au Grand Orient une demande de certificat pour ce frère, déjà maître. Maître bleu en 1798 dans *La Parfaite Union* reconstituée, il disparaît ensuite de la loge, résidant habituellement à Morlaix à cette époque.

(2) Un homonyme est commis de la marine à Quimper en floréal an III (avril-mai 1795). On le retrouve à un mariage à cette époque au côté du franc-maçon Moro. C'est très probablement le maçon, mais on connaît aussi un Pierre Augustin Ménez, avoué près le tribunal du district la même année.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 213.

108. – Mermet, Louis Pierre

8 juin 1779, Plonéour – 5 juin 1827, Pont-l'Abbé.

Receveur des contributions (1806), percepteur (1807).

(1) Apprenti en juin 1805, compagnon en début d'année suivante, il est élevé au grade de maître vers juin 1806 et figure toujours parmi les maîtres bleus de la loge en 1807. Il réside habituellement à Plonéour et il est de fait bien peu assidu dans son atelier.

(2) Ce fils de Pierre Marie Antoine Mermet, ancien maître franc-maçon de la défunte loge *L'Heureuse Maçonne*, et de Marie-Jeanne Renault de Trévignon, est l'époux de Marie-Jeanne Daoulas, puis en secondes noces d'Émilie Fichoux.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 Q 12586, acte 362, 13386, f° 184 ; D. RAPHAËL, *La Municipalité de Plonéour (1789-1799)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1990, p. 72, 89, 103.

109. – Morin, Julien

24 août 1769, Rodez (Aveyron) – ?

Capitaine de la 31^e demi-brigade.

(1) Maître en 1803, sans doute simplement affilié à *La Parfaite Union*.

(2) Capitaine d'infanterie en 1803, il est signalé la même année comme détaché à Roscoff pour la défense côtière.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

110. – Montessuy, Denis Marie

14 août 1772, Paris – 8 juillet 1830, Nantes.

Inspecteur des contributions.

(1) Apprenti de la loge en juin 1805, il siège comme maître bleu dès 1806. Premier surveillant adjoint en juin 1806, puis, en juillet de la même année, adjoint de l'orateur, fonction qu'il conserve jusqu'en 1807, il est signalé comme absent pour le service – sans doute a-t-il été muté dans une autre ville – en 1810.

(2) Fils de Denys Montessuy, sieur du Plessis, banquier, et de Marie Thérèse Scapre, il épouse à Rennes, le 5 fructidor an II (22 août 1794), Aimée Marie Jeanne Bernardine Darcy, de Vitré qui lui donne six enfants. Directeur des contributions directes à Quimper le 2 pluviôse an XII (23 janvier 1804), avant d'être nommé à Nantes, il est chevalier de la Légion d'honneur à l'époque de son décès.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 2 M 3.

111. – Moyseau, Jean

Capitaine de navire.

(1) Ce marin, affilié le temps d'une escale, apparaît au grade de compagnon en 1804, mais est absent la même année.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

112. – Pascal, Nicolas Charles-Marie

16 octobre 1774, Roscoff – 12 mai 1813, Lützen (Allemagne).

Ancien chef de bataillon de la légion du Cap (Saint-Domingue).

(1) Maître bleu en 1806-1807, il possède le grade de maître écossais en 1810.

(2) Il est le fils de François Nicolas Pascal de Kerenveyer, officier dans le régiment de Limousin-infanterie, pensionné du roi depuis 1788, époque à laquelle il atteint le grade de maréchal de camp (colonel) des armées du roi. Favorable à la Révolution, le père devient vice-président de l'administration départementale du Finistère (1790). Il démissionne après octobre 1791 et retourne prendre du service aux armées avec le grade de général de division. Il décède à Beauvais en mai 1794.

Quant au fils, il sert au régiment de Berry en 1789. Aide de camp de son père et sous-lieutenant en 1792, lieutenant de grenadiers le 14 mai 1793, promu capitaine sur le champ de bataille le 13 mars 1794, il conserve son domicile politique à Quimper et est toujours signalé comme capitaine d'infanterie en l'an IX (1800-1801). Promu chef de bataillon au 140^e régiment de ligne en 1813, il est blessé à la bataille de Lützen le 2 mai et succombe à ses blessures dix jours plus tard. Il a épousé à Quimper, le 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), Marie-Louise Le Goazre de Kervélégan, fille de l'ancien vénérable Augustin Bernard Le Goazre de Kervélégan, alors député aux Cinq-Cents, et nièce de son frère de loge François Le Goazre (n° 98). Ambroise du Haffond, autre pilier de la loge, assiste à la noce. En 1809, le préfet Miollis estime ses revenus annuels à 2 000 francs.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 57 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, op. cit., t. XI, p. 58 ; G. SIX, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1934, t. II, p. 4.

113. – Pellegrin, Michel Jacques Fortuné

17 novembre 1785, Vannes (Morbihan) – ?

Commis de marine.

(1) Apprenti et initié en 1810.

(2) Il est le fils de Jean-Baptiste Pellegrin, originaire de Rochefort (Charente-Maritime), sous-chef du bureau civil de la marine à Vannes de 1791 à 1795, et de Marie Jeanne Mittern.

Son père, après avoir été commis aux classes à Brest, de 1767 à 1777, a exercé comme syndic des gens de mer et commis aux classes à Camaret. Son ralliement à la Révolution lui a valu sa promotion à Vannes où, selon lui, il a donné des preuves d'un ardent patriotisme dans la lutte contre les chouans et lors de l'affaire de Quiberon. En brumaire an IV (octobre-novembre 1795), il est cependant transféré à Brest, puis à Quimper, sur des accusations, calomnieuses selon lui, de complaisance envers un prévaricateur. Il meurt le 3 novembre 1833 à Quimper. L'inventaire de sa communauté ne comprend que des valeurs mobilières, soit 30 300 francs dont plus de 28 000 francs de créances sur des particuliers. À sa mort il est dit sous-commissaire de la marine, mais est tout de même membre de la Légion d'honneur. Pellegrin père ne semble pas avoir appartenu à la franc-maçonnerie ; son nom n'apparaît ni dans les loges de Brest ni dans celles du Morbihan.

Quant au fils, il sert pendant seize ans comme commis aux revues sur les vaisseaux de l'État. Le 6 avril 1807, venant de Saint-Renan à Quimper pour y déclarer son nouveau domicile politique à la mairie, il se prétend pourtant ancien « capitaine de vaisseau ». En 1812, il paie 190 francs d'imposition. Il siège en août 1814 au conseil municipal. En 1815, pendant les Cent-Jours, comme lieutenant de la 2^e compagnie de la garde nationale de Quimper, il participe à la campagne contre les chouans. En 1839, il sert encore comme porte-drapeau de la compagnie des grenadiers de la garde nationale. Et, toujours célibataire, il demeure, rentier, place de Mesgloaugen.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 100 J 1654, 3 Q 13389, acte 380 ; Arch. mun. Quimper, 3 H 12, 1 D Qui 9, 13 D 1, registre des décès de Quimper de 1833 ; R. KERVILER, *Répertoire...*, op. cit., t. XI, p. 58.

114. – Pelletier, Étienne Sylvestre

31 décembre 1770, Montjaron (Seine-et-Oise) – ?

Employé au bureau du commissaire des guerres (1798), greffier du tribunal criminel (1803), commis greffier (1804), employé dans les droits réunis (1806), commis au greffe du tribunal criminel.

(1) Pelletier est initié à Brest au sein de la loge *L'Heureuse Rencontre* le 10 juin 1797. Le 25 juillet 1797, il est fait compagnon de sa loge puis est élevé au grade de maître le 4 août suivant. Dès 1798, ce maître bleu rejoint Quimper et s'agrège à *La Parfaite Union*. Il atteint le grade de maître écossais en 1803. Il est alors second surveillant de son atelier, office qu'il occupe toujours en 1804. Il déclare en 1804 le grade de maître irlandais. En juin-juillet 1806, il devient garde des sceaux et archiviste de sa loge, avant d'être élu en 1807 ordonnateur des banquets de l'atelier quimpérois.

(2) Cet ancien caporal fourrier de la 3^e compagnie de la 1^{re} demi-brigade de la marine obtient son demi-congé de réforme après avoir servi depuis le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794) jusqu'au 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Il est alors rappelé, en vertu d'un ordre réquisitoire du général Hoche, pour faire partie de l'expédition d'Irlande. Il est finalement libéré de son engagement à Brest le 11 germinal an VI (31 mars 1798) avec un certificat d'honneur et de probité. Il transporte alors son domicile à Quimper et devient commis de l'administration de la guerre, poste qu'il occupe toujours en 1801. Le 20 germinal an VII (9 avril 1799), devenu secrétaire du commissaire des Guerres, il épouse à Quimper Marguerite Charlotte Raphaëlle Le Blond de Saint-Aubin, fille du maître maçon Vincent Charles de la défunte loge *L'Heureuse Maçonne*, démantelée en 1776 sur injonction du Grand Orient. En 1808, Pelletier est commis greffier de la cour criminelle du Finistère.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. évêché Quimper et Léon, fonds maçonnerie non coté, registre de *L'Heureuse Rencontre* (1761-1820) ; Arch. mun. Quimper 1 E 222, 230.

115. – Pellé-Desforges, Jean-René

8 mars 1776, Morlaix – ?

Négociant (1805-1807).

(1) Affilié en 1805, ce maître écossais réside quelque temps à Quimper. Il s'éloigne rapidement de l'atelier.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

116. – Perrin, Olivier Stanislas

2 septembre 1761, Rostrenen (Côtes-d'Armor) – 14 décembre 1832, Quimper.

Peintre (1807), maître de dessin (1810).

(1) Apprenti de la loge en juin 1805, maître bleu en 1806-1807, ordonnateur des banquets en juin 1806, il officie comme architecte en 1807 et 1810.

(2) Ce peintre, dessinateur et graveur de talent, est le fils de François Joseph Perrin, procureur fiscal et notaire de la baronnie de Rostrenen, et de Christine Bigeon. Après ses premières études artistiques à Rennes, il entre dans l'atelier du peintre parisien Gabriel Doyen, élève de Van Loo. Perrin expose ses œuvres au Salon de la correspondance dès 1785. Au début de la Révolution, il rejoint l'atelier de Massard et travaille aux côtés des peintres Gros et Gérard. Il réalise les portraits de députés de l'Assemblée nationale. Engagé dans la compagnie des Arts, Perrin participe aux opérations militaires de 1792-1793. Il rejoint finalement la Bretagne sous la Terreur et il est nommé, le 19 septembre 1794, conducteur en second des travaux publics du district de Landerneau, aux appointements annuels de 1 500 francs.

Perrin épouse, le 12 brumaire an IV (3 novembre 1795), Hélène Julienne Le Baron de Boisjaffray, fille du maître maçon du même nom. Il demeure jusqu'en 1799 en poste à Landerneau. Il vient s'installer à Quimper l'année suivante, à la suite de sa nomination comme conducteur des Ponts et Chaussées, poste qu'il abandonne rapidement pour succéder à son beau-frère, également artiste et franc-maçon, François Valentin (n° 135), comme professeur au collège de Quimper. Outre son affiliation à la loge *La Parfaite Union*, il est membre de la Société secrète pantomatique, société littéraire et artistique organisée selon des rites similaires à ceux en vigueur dans la franc-maçonnerie. Connue comme peintre d'histoire, il devient membre de l'Académie celtique en 1808, conseiller municipal de Quimper en 1815 (pendant les Cent-Jours). Il figure toujours comme membre de la garde nationale de Quimper en 1818 (compagnie des grenadiers). En 1830, il possède 1 800 francs de revenus annuels et il est membre du conseil municipal de Quimper. En 1831, il devient membre correspondant de l'Académie de Brest, mais il décède l'année suivante à Quimper, d'une crise d'apoplexie. Il laisse une œuvre variée mais profondément bretonne, et sa *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons* constitue l'un des plus précieux documents ethnographiques sur la civilisation bretonne, rurale et urbaine de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 2 M 87, 3 Q 13389, f° 43 v° ; P. LEVOT, *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*, Vannes, 1852, t. II, p.590-591 ; Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 288-289.

117. – Petit, Claude

24 juin 1763, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) – 3 juin 1809, pont de Presbourg (Autriche).

Chef de la 37^e demi-brigade d'infanterie.

(1) Membre affilié à *La Parfaite Union* en 1803, le temps d'une courte garnison dans le Finistère, il figure au grade « EL », sans doute « élu ».

(2) Soldat au régiment d'Auvergne-infanterie le 23 septembre 1781, il sert la même année à la Martinique. Congédié en septembre 1789, avec le grade de sergent instructeur, il rejoint à la Révolution le 3^e bataillon des volontaires de Saône-et-Loire. Élu lieutenant-colonel de son bataillon en août 1792, il sert à l'armée du Rhin. Fait prisonnier près de Kempten le 18 septembre 1796, il rentre de captivité en décembre 1797 et rejoint son corps. Après plusieurs fonctions d'état-major et de commandement, notamment au Portugal en 1800-1801, il est nommé le 15 juin 1801 chef de brigade (colonel) de la 37^e demi-brigade de ligne. Il rejoint l'armée des côtes de l'Océan et c'est alors qu'il fréquente le temple quimpérois. Il sert dans la Grande Armée, à partir d'août 1805, participe aux campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Blessé à plusieurs reprises, il est élevé par Napoléon au grade de commandant de la Légion d'honneur et nommé baron d'Empire. Il est tué lors de l'attaque de la tête de pont de Presbourg, le 3 juin 1809, peu après sa promotion au grade de général.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; G. SIX, *Dictionnaire...., op. cit.*, t. II, p. 304.

118. – Piouffle, Nicolas Louis

12 avril 1767, Quimper, Saint-Sauveur – ?

Sculpteur.

(1) Sans doute initié fin 1803, on le retrouve compagnon en 1804-1807. Mais dès 1805 il est signalé comme absent de la loge.

(2) Fils de Charles Piouffle, maître boucher, Nicolas, peintre-sculpteur, épouse le 23 janvier 1804 Vincente Ollivier, issue également de petits commerçants. Son frère de loge, l'entrepreneur Castellan, est présent à son mariage. Sculpteur sur bois et peintre, il ne devait pas bien vivre de son métier. En août 1802, il apparaît dans l'état contributionnel parmi les contribuables en retard pour le paiement de la contribution des portes et fenêtres avec la mention « ne peut pas payer son loyer ».

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 114, 1 K 7 ; D. BERNARD, *Table des registres...., op. cit.*

119. – Platel, Louis Charles

Mai 1775, Versailles (Yvelines) – ?

Maître de musique.

(1) Il est initié comme apprenti de *La Parfaite Union* et y est employé comme frère de l'harmonie en 1810. La loge accompagne donc ses réunions de morceaux de musique.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

120. – Pointel, Étienne

1784, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) – ?

Inspecteur des douanes.

(1) Apprenti en 1810, il est gradué maître écossais la même année. Initié à Quimper, il a dû bénéficier d'un avancement de grade rapide, le temps de son passage sur les rives de l'Odéon.

(2) L'inspection des douanes, itinérante, oblige les fonctionnaires qui en sont chargés à de courts séjours dans les ports, surtout à cette époque de blocus où la contrebande menace partout. Il quitte rapidement le département.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361.

121. – Ponsard, André

23 mai 1750, Aoste (Isère) – ?

Cafetier, rentier, propriétaire (1804).

(1) Maître bleu en 1798 et en 1803, cet ancien traiteur devenu rentier apparaît assez logiquement comme chargé de l'office de l'ordonnateur des banquets de la loge (maître d'hôtel) en 1803-1804. En 1804-1805, il est élevé au grade de maître écossais. Ponsard est signalé comme absent en 1805. Il a en effet élu domicile à Combrit et délaisse alors la fraternité maçonnique.

(2) Fils de François Ponsard et d'Angélique Termoy, originaire d'Aoste, diocèse de Belley en Dauphiné, il s'est établi comme traiteur à Quimper, paroisse de la Chandeleur, et il y épouse le 17 juin 1783 Yvonne Perrine Laurence Le Besconte, originaire de la paroisse Saint-Étienne de Rennes. Demeurant rue de l'Égalité en 1792, il devient en 1793 membre du directoire du district de Quimper, où siège déjà son futur frère de loge, le peintre Valentin (n° 135). Le 23 floréal an X (13 mai 1802), il est nommé commissaire de quartier pour dresser l'état de la population. Il traverse sans dommage la Révolution. Devenu veuf, il épouse en secondes noces à Quimper le 2 juillet 1806 Marie-Françoise Bigot, fille de l'entrepreneur Étienne et sœur du maçon Jean-Baptiste Bigot (n° 14). On serait tenté de penser que l'intégration de son futur beau-frère à sa loge a pu faciliter les projets matrimoniaux de l'ancien traiteur. Ponsard devient membre du conseil municipal en 1809 et passe, aux yeux de ses contemporains, pour un propriétaire aisé (le préfet Miollis lui attribue des revenus annuels de 8 000 francs). Pour le préfet, Ponsard est « un homme moral et attaché au gouvernement ». Le préfet le décrit en outre comme un « illettré, [...] ayant de l'intelligence et partagé entre les soins les plus minutieux de son ménage et les fonctions qui lui sont attribuées en qualité de délégué du commissaire général de police. Il remplit avec zèle et avec beaucoup d'assiduité ce ministère, à l'entrée de la rivière de Quimper, en se servant d'un secrétaire qui lui lit les pièces et écrit sous sa dictée. « Son Excellence le Ministre de la police a daigné lui accorder un traitement annuel de 600 francs que je lui fais compter sur le produit des ports d'armes et qu'il emploie à salarier ce secrétaire », précise Miollis.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 10 L 45, Arch. mun. Quimper, 16 J 54.

122. – Poullier de Keraziou, Nicolas Marie

16 septembre 1755, Quimper, Saint-Mathieu – 22 novembre 1834, Quimper.

Maître en chirurgie (1785-1789), officier de santé (1803), chirurgien (1804).

(1) Initié vers 1784, il est membre de *La Parfaite Union* en 1787, où il occupe la charge de vice-surveillant en 1789. Il apparaît dans divers documents avec les grades de compagnon (1785), maître bleu (1785-1786), Écossais (1789). Il rejoint à nouveau la loge reconstituée en 1798 où il siège au grade de chevalier d'Orient (1803-1805).

(2) Il est fils de Nicolas Poullier, originaire de Landerneau, paroisse de Saint-Houardon, évêché de Léon, employé des devoirs en 1749 à Gourin, et de Marguerite Madec. Le mariage des parents est célébré à Quimper (Saint-Mathieu) le 3 février 1743. La jeune mariée est la cousine du futur nabab René Madec. Nicolas, leur fils, épouse, le 29 janvier 1782 à Saint-Mathieu, Marie-Louise, fille de Louis Bonnet, négo-

cient, et de Marie-Hyacinthe Blaise, et sœur du franc-maçon Louis-Marie Bonnet (n° 19). Le couple donne naissance à cinq enfants entre 1783 et 1790. Cette union fait aussi de Nicolas le beau-frère de Michel Rateau, autre franc-maçon notoire d'avant 1789, et le cousin de Fortuné Rateau (n° 125). Il est l'un des signataires des cahiers de doléances de la commune de Quimper mais ne semble pas avoir recherché de responsabilités politiques pendant la Révolution. En 1790, il demeure rue des Orfèvres, est imposé à 12 livres, et emploie un domestique. C'est lui qui réalise les premières constatations médico-légales sur le cadavre de l'évêque Audrein abattu par un groupe de royalistes à Kerfeunteun. Poullier reçoit du préfet une prime de gratification pour avoir vacciné en 1812 mille six cent soixante-neuf personnes. En 1813-1815, on le retrouve occupant les fonctions de chirurgien des prisons, de l'hospice civil et militaire de Quimper. Il exerce son art jusqu'au début de la Restauration. En 1832, malgré son âge avancé, il travaille encore occasionnellement en qualité de médecin accoucheur.

Sources : Arch. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, GG 13-16, BMS Saint-Mathieu (1752-1791), 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; *Journal administratif du département du Finistère*, n° 147, 20 avril 1813.

123. – Poussou, Jérôme

Négociant.

(1) Maître bleu en 1810, sans doute affilié à l'occasion d'un séjour d'affaires à Quimper.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

124. – Queffemme, Michel-Marie Jacques Jean-Baptiste

20 février 1780, Colmar (Haut-Rhin) – 1858, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Garde-magasin des vivres de la guerre.

(1) Maître bleu et maître de cérémonie de *La Parfaite Union* en 1806-1807, maître écossais en 1810, il est élu au mois de juin expert de la loge, charge qu'il exerce toujours en avril 1811.

(2) Fils d'Antoine Queffemme, ancien magistrat de la cour royale de Colmar puis président du tribunal civil de Colmar après 1790, et de Marie-Françoise Joséphine Noblat, il est affecté à l'intendance militaire à Quimper où il s'installe le 11 avril 1804. C'est là qu'il épouse le 15 juillet 1813 Marie-Louise Le Goazre de Toulgoët, fille de Julien Marie Le Goazre de Toulgoët, maître franc-maçon de *La Parfaite Union* prérévolutionnaire, et de Marie-Jeanne Élisabeth Bobet de Lanhuron. Le contrat de mariage passé devant le notaire Henri Félix Vallet, frère de loge (n° 137), le 14 juillet, précise les apports des futurs : si Marie-Louise reçoit une dot de 36 000 francs (soit la terre de Lanhuron à Gouesnach), Michel-Marie déclare disposer de 120 000 francs – il est donc très riche –, dont 20 000 entrent dans la communauté. Sont présents à la noce Alain Kernaflen-Kergoz, Philippe Julien de Roujoux et Jean-Claude Cormier, frères de loge.

Il s'est bien intégré à Quimper et y développe ses affaires financières, car il a des capitaux disponibles : il prête ainsi 17 000 francs à son supérieur – et probablement ami – François-Marie Léon Tréverret, payeur des dépenses diverses du département du Finistère, dont il ne recouvre que le tiers après la débâcle financière dudit Tréverret ; quelques années plus tard, en novembre 1813, il achète une créance de 10 000 francs sur l'imprimeur Derrien, cédée par les créanciers aux abois. Armé d'idéaux philanthropiques, il n'en est pas moins un homme d'affaires en quête de placements avantageux.

Sa jeune épouse meurt en mars 1818. Quelques années plus tard (le 19 mars 1822), le veuf convole en secondes noces avec Edmée Goury, de vingt ans sa cadette, fille d'un ingénieur angevin des Ponts et Chaussées fixé à Quimper depuis 1815 lors de sa promotion d'ingénieur en chef du département. De 1822 à 1827, il siège au bureau de bienfaisance de Quimper. On le retrouve quinze ans plus tard : devenu agent comptable des subsistances militaires à Rennes, il achète, en juillet 1837, une maison place au Beurre, pour un montant de 11 000 francs, preuve qu'il a gardé des attaches dans la ville.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 M 13, 3 Q 12891, f° 166 v°, 12892, f° 26, 12929, f° 124 ; Arch. mun. Quimper, 13 D 1, 1 E mariages, 1813, 1822, 1 Q 7-a.

125. – Rateau, Fortuné

21 février 1772, Quimper – ?

Négociant (1805-1810).

(1) Initié à la veille de la Révolution, il appartient au cercle des maçons de haut grade puisqu'il est revêtu dès 1805 du titre de rose-croix. Souvent absent pour ses affaires, il n'occupe pas de charge particulière dans la loge, qu'il déserte définitivement après 1810.

(2) Issu d'une famille d'origine bordelaise, domicilié à Concarneau ainsi qu'à Quimper, il est le fils de Michel Rateau, maître franc-maçon assidu de *La Parfaite Union* de 1770 à 1787, époux depuis 1763 de Marie Julienne Bonnet, elle-même sœur de maçon, qui lui a apporté 3 000 livres de dot. Le couple a onze enfants, dont Fortuné est le neuvième, tous baptisés dans la paroisse Saint-Julien de 1764 à 1775.

Il investit des capitaux dans la pêche sardinière dans les années 1800, et fait le négoce des sardines pressées et de la roque à Concarneau. Son beau-frère Corentin Madezo, négociant à Douarnenez et subsidiairement à Quimper, maçon en 1790, avait lui aussi peu de temps à consacrer aux réunions de l'atelier. Il est par ailleurs frère de Guillaume Rateau, autre négociant quimpérois et consul du Danemark, déclaré en faillite en 1814 malgré des revenus évalués par le préfet Miollis à 12 000 francs.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 45 J, 110 J 46 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 54 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.* ; B. LE GALL, J.-P. PÉRON, « La franc-maçonnerie à Quimper... (1763-1790) », art. cité, p. 80.

126. – Roujoux, Louis Julien

7 mars 1753, Landerneau – 1^{er} février 1829, Brest.

Député au Conseil des Anciens (1798).

(1) Le 10 septembre 1782, Roujoux, alors maire de Landerneau, est initié au grade d'apprenti dans la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Il est revêtu du grade de compagnon le même jour puis est élevé au grade supérieur de maître dès le 24 septembre suivant. Il doit avoir continué à porter son tablier de loin en loin car, lorsqu'il se présente à la porte du temple de Quimper en 1798, il a atteint le grade élevé de chevalier d'Orient. Il disparaît dès l'année suivante des états nominatifs des frères fréquentant la loge.

(2) Cet ancien avocat, écuyer, sieur de Buxeuil, issu d'une famille originaire de Sedan et installée en Bretagne depuis la fin du XVII^e siècle, est le fils de Louis Roujoux, receveur des fermes du roi à Landerneau, et de Françoise Jeanne Le Vaillant. Louis Julien, avocat, exerce à Landerneau lorsque débute la Révolution. Échevin de la communauté de ville de Landerneau dès 1780, il est élu aux états de Bretagne en 1789 et devient commissaire du roi près le département en 1790. Il figure parmi les membres fondateurs, le 16 janvier, de la Société des amis de la Constitution de Landerneau,

affiliée aux Jacobins de Paris, dont Le Gal-Lalande, procureur syndic du district de Landerneau et frère de loge (n° 97), est le premier président.

Très populaire à Landerneau, Roujoux est élu le 11 septembre 1791 député du Finistère à l'Assemblée législative. Tréhot de Clermont père, qui a la médisance facile, le décrit dans une lettre à son fils datée du 18 septembre 1791 comme le « porteur d'un brevet d'aristocratie et l'étant en effet beaucoup ». C'est surtout un modéré, partisan de la liberté religieuse, finalement proche des girondins. Élu le 11 septembre 1792 accusateur public près le tribunal criminel du département, il siège lors du procès des révoltés de Fouesnant. Président de l'assemblée fédéraliste de Caen, il est mis hors la loi par les montagnards sous la Terreur. Ses biens sont confisqués et il doit se cacher au manoir de Kervennet près de Douarnenez. Roujoux est réintégré dans ses fonctions d'accusateur public après le 9 Thermidor. On lui doit un important mémoire d'observations sur la justice dans le Finistère, daté du 25 novembre 1795. Le 13 fructidor an IV (30 août 1796), il est nommé professeur de législation à l'école centrale du Finistère mais renonce finalement à cette fonction, préférant demeurer accusateur public, fonction qu'il ne peut cumuler avec son nouvel emploi d'enseignant juriste. Il est à nouveau élu député du Finistère le 24 germinal an VI (13 avril 1798) au Conseil des Anciens. Partisan du coup d'État de Brumaire, il est nommé membre du Tribunal (an VIII). Il voit sa fidélité au nouveau régime récompensée : Roujoux devient préfet de Saône-et-Loire (an X), officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent-Jours, il est destitué à la seconde Restauration.

Le ménage qu'il a formé avec Élisabeth Gobert de Kerbrizio – issue elle aussi d'une famille de praticiens du droit et de robins – abandonne aux trois enfants une communauté valant 66 500 francs, niveau de patrimoine typique d'une bourgeoisie aisée.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 3 Q 872, f° 116 ; Arch. évêché Quimper et Léon, fonds maçonnique non coté, registre de *L'Heureuse Rencontre* (1761-1820) ; Arch. mun. Quimper, 1 K 1 ; P. LEVOT, *Biographie bretonne...*, op. cit., t. II, p. 783-784 ; J. PASCAL, *Les Députés bretons...*, op. cit., p. 61 ; P. JARRY, « Louis Julien de Roujoux (1753-1829) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 231-241, J.-M. PILVEN, *Correspondance de M. Tréhot de Clermont, maire de Pont-Croix, 1791*, Quimper, s. d., p. 48.

127. – Rozier, Jean-François

27 septembre 1769, Quimper – 28 mars 1860, Quimper.

Huissier civil.

(1) Il accède aux grades d'apprenti puis de compagnon en 1804 à *La Parfaite Union*. Devenu maître, il est garde du temple en 1805. En 1807 et 1808, il occupe pendant deux mandats la charge d'archiviste de la loge ; il travaille alors au grade de maître écossais. Il fréquente toujours l'atelier en 1810.

(2) Fils d'un autre Jean-François Rozier, d'origine vosgienne, il épouse le 26 floreal an V (15 mai 1797) Marie-Françoise Bernardine, fille de Bernard Auguste Marie Gélén, ancien greffier du présidial, également maître franc-maçon à *La Parfaite Union* prérévolutionnaire, et de Marie-Madeleine Le Comme. Parmi les témoins au mariage, on remarque les « frères » Du Haffond, Alisard, alors secrétaire du département, Cavellier, médecin, François Le Goazre de Kervélégan, frère du député, Bigot, entrepreneur civil, Le Roux, négociant, le médecin Le Breton, même si certains d'entre eux ne fréquentent plus sans doute le temple maçonnique. Rozier est par ailleurs le beau-frère de l'imprimeur Pierre Jean Le Barazer, qui épouse, en 1806, sa sœur Angélique Jacqueline. Il est brièvement détenu comme suspect en septembre et octobre 1792. Il exerce sans discontinuer sa charge d'huissier au tribunal civil jusqu'aux années 1820

et demeure place Saint-Corentin. Il a dû brièvement effectuer quelque service aux armées car il est décoré de la médaille de Sainte-Hélène sous Napoléon III.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 115, D. BERNARD, *Table des registres...., op. cit.*

128. – Sarrut, Jacques Thomas

16 août 1765, Saverdun (Ariège) – 26 juin 1813, Vitoria (Espagne).

Général de brigade.

(1) Maître bleu affilié à *La Parfaite Union*, il est inscrit sur les tableaux de la loge de 1807 à 1810.

(2) Issue d'une famille d'ancienne bourgeoisie, Sarrut s'engage en 1782 dans le régiment de Picardie-infanterie. Sergent en 1786, il devient sergent-major en 1791, adjudant la même année et capitaine au 2^e régiment d'infanterie en 1792. Il se fait remarquer à Jemmapes le 6 novembre 1792. Il sert à l'armée du Nord et y est nommé chef de brigade en 1794. Promu général de brigade le 29 août 1803, il sert alors à Brest où il fait bâtir le fort de Toulguet. C'est probablement à cette époque qu'il fréquente la loge quimpéroise. Ses états de services ressemblent à l'épopée napoléonienne. Il sert dans la Grande Armée, est blessé à la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806, reçoit deux balles à Eylau. Il passe ensuite à l'armée d'Espagne et du Portugal. Il est nommé baron de l'Empire le 14 avril 1810, époque à laquelle la loge quimpéroise le maintient dans ses effectifs bien qu'il ne la fréquente plus depuis plusieurs années. Fait prisonnier à la bataille désastreuse de Vitoria, il meurt de ses blessures le 26 juin 1813. Son nom est inscrit au côté sud de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; G. SIX, *Dictionnaire...., op. cit.*, t. II, p. 424-425.

129. – Schwendt, François Xavier Charles

28 février 1772, Ribeauvillé (Haut-Rhin) – 13 octobre 1856, Tréméoc.

Inspecteur au service des fourrages (1806, 1810), inspecteur au service du chauffage (1807).

(1) Directeur des messageries à Brest, il travaille au grade de maître bleu, lorsqu'il est brièvement affilié en 1806-1807 à *La Parfaite Union* de Quimper. Il est déclaré en 1807 absent de la loge pour le service de l'État. En 1814-1815, on le retrouve parmi les francs-maçons membres ou affiliés de *L'Heureuse Rencontre* brestoise, où il exerce un office dénommé « contrôl » qui correspond sans doute à ceux de tailleur ou de frère terrible, habituellement rencontrés dans la liste des offices maçonniques.

(2) Il est le fils de Thadée Xavier Pascal Schwendt, officier réformé du régiment de Diesbach, et de Marie-Madeleine Wilhelm. Le 8 janvier 1795, alors directeur des travaux publics à Vitré, il y épouse Perrine Benoît, 19 ans, fille d'un négociant local. Cinq enfants naissent à Vitré de 1795 à 1802. Devenu finistérien vers 1805, il occupe divers postes administratifs dans le département, dont la direction des messageries à Brest, où il réside habituellement. Il exerce cette fonction de la fin de l'Empire jusqu'aux années 1830. Schwendt est, en 1821, l'un des fondateurs de la caisse d'épargne de Brest. Il passe sa vieillesse à Tréméoc, au manoir de la Coudraie, chez le riche négociant Jean-Baptiste Huard, maire de Pont-l'Abbé de 1833 à 1837. Veuf de Perrine Benoît, il est accompagné de sa fille Sophie, née en 1800, décédée à la Coudraie le 5 mai 1863. Il a pour gendre le fils Huard, aussi prénommé Jean-Baptiste, époux d'une autre de ses filles. On ne sait s'il est apparenté à Étienne François Joseph Schwendt, syndic de la noblesse de Basse-Alsace, député du tiers aux états généraux de 1789 pour la ville de Strasbourg.

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 100 BA-2, 3 E 370, 33-34 ; Arch. évêché Quimper et Léon, tableau de loge de *L'Heureuse Rencontre* 1814-1815, fonds non coté ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 319.

130. – Sidure

Vérificateur de l'enregistrement.

(1) Maître parfait en 1798, il est sans doute un simple membre affilié très furtivement.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51.

131. – Silguy de Kerbringal (de), Hervé Gabriel

14 janvier 1739, Quimper, La Chandeleur – 13 octobre 1817, Quimper.

Ancien officier de dragons (1783, 1789) ; ancien capitaine des gardes-côtes (1786).

(1) Il est initié à *La Parfaite Union* le 12 janvier 1772 et suit régulièrement les tenues de son atelier jusqu'au début de la Révolution. Il y est élu à l'office de frère terrible (1785-1786-1787). Il déclare les grades successifs de maître écossais (1773), RDTLG (1783), SPDRG (1785) et SPNC (1789). Il figure en 1803-1804 parmi les anciens francs-maçons qui rallument les feux vacillants de *La Parfaite Union*, où il retrouve l'office de frère terrible.

(2) Fils du sénéchal de Cornouaille Hervé Gabriel de Silguy, en fonction de 1726 à 1758, il est l'un des frères de Jean Hervé de Silguy, également sénéchal, de 1758 à 1768, grand bailli de la noblesse de Cornouaille en 1768. Il appartient donc à l'une des familles les plus connues de la noblesse bretonne. Entré dans les dragons de la reine, célèbre régiment de cavalerie, après d'assez mauvaises études secondaires, il n'a pas la vocation militaire et quitte le service, au grand désespoir de sa famille. Celle-ci aurait souhaité qu'il devienne ecclésiastique avant qu'il n'embrasse la carrière militaire, mais à l'âge de 21 ans, quoique tonsuré, il manifeste son rejet de l'état ecclésiastique.

Le 13 novembre 1769, à Saint-Mathieu de Quimper, il épouse une roturière, Marguerite Hyacinthe Clémencin, sœur de Gabriel, autre franc-maçon de *La Parfaite Union* (n° 35), négociant, avocat et greffier de l'amirauté. À défaut d'être d'un noble lignage, la jeune femme lui apporte une dot de 27 000 livres. Cinq enfants, baptisés à Saint-Mathieu, naissent de cette union entre 1770 et 1777. Le 18 octobre 1775, un accord intervient entre les deux frères Silguy, au terme duquel il revient au chevalier de Kerbringal 1 000 livres de rentes, au principal de 20 000 livres. En 1777 puis 1780, il est toujours qualifié d'ex-officier de dragons. En 1786, il déclare être également ancien capitaine des gardes-côtes.

Il passe pour un oisif, joueur passionné de trictrac ou de whist, empruntant ici et là à des bourgeois. La situation financière du couple serait sans doute devenue délicate sans la fortune héritée en 1788 de l'abbé Louis Alexandre Marin, son oncle maternel. Ce dernier, mort en juillet, laisse une assez belle fortune, soit 58 000 livres en argenterie et plusieurs dizaines de milliers de livres en capital de rentes constituées. De cette jolie fortune, Silguy reçoit sa quote-part, comme ses deux frères, sous la forme d'une nouvelle rente annuelle de 1 200 livres, provenant d'un constitut de 24 000 livres placé sur une famille noble, outre le tiers de l'argenterie.

Il accueille favorablement la Révolution et devient membre du conseil permanent de Quimper en 1789. Vers juin 1790, son patriotisme affiché et ses anciens états de service lui valent d'être promu commandant de la garde nationale locale. En mars 1791, il acquiert pour 13 400 livres de biens nationaux de première origine, mais se tient à l'écart des biens des émigrés. Il est élu en 1792 au conseil d'administration du district de Quimper. En octobre 1793, il y est maintenu lors du renouvellement et de

l'épuration révolutionnaire (les montagnards sont au pouvoir). En frimaire an III (décembre 1794), les représentants du peuple envoyés en mission par les thermido-riens le confirment à son poste. Caméléon politique, il sait s'adapter aux circonstances et se borner à d'obscures responsabilités. On le voit organiser les séquestres des biens des suspects et condamnés, en nivôse an II (fin décembre 1793). Discret et prudent, de 1793 à 1795, il est souvent absent des délibérations du district. En frimaire an IV (décembre 1795), il est nommé commissaire de police par la municipalité de Quimper, mais il démissionne le 16 floréal an V (5 mai 1797), après la victoire électorale des royalistes devenus majoritaires aux assemblées. Il est vrai qu'il aborde la soixantaine. C'est un homme déjà âgé et fatigué qui, à l'instar de ses deux frères, Jean-Hervé, l'ancien sénéchal, et Toussaint, retraits de la marine, passe de la République au régime autoritaire napoléonien.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Serv. hist. Déf. Vincennes, Y^b 132, f^o 126, Y^b 615, f^o 55 ; Arch. dép. Finistère, 31 C 1-223, 29 J 61, 40 J 51, 110 J 72, 10 L 45, 28 L 8-9, 1 Q 2993 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 6, 1 E 218, 23 J 45 ; É. LE GUILLOU-PENANROS, *L'Administration...*, op. cit., p. 141 ; J.-P. PÉRON, « Une famille de magistrats à Quimper au XVIII^e siècle, les Silguy », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 471-503, t. CXXIII, 1994, p. 353-387.... » ; H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes...*, op. cit., t. V, p. 150-151.

132. – Souché de La Brémaudière, François Noël

25 juin 1749, manoir de Rossulien à Plomelin – 9 juin 1825, Quimper.

Ancien lieutenant au régiment de Beaujolais-infanterie (1786, 1789).

(1) Lorsqu'il est affilié à *La Parfaite Union*, le 29 novembre 1772, il est déjà membre de la loge militaire du régiment de Beaujolais *La Triple Alliance* dont il est le vénérable, élu de 1776 à 1777. La loge militaire rassemble une trentaine de membres. Il occupe dans sa loge d'adoption les offices de premier surveillant (1785) puis de vénérable (1786). Il est également membre de la loge anglaise de Brest (n^o 184²³), où il est admis le 17 juin 1774. Qualifié d'ancien ex-maître (1787, 1789), il exerce à nouveau la charge de premier surveillant en 1790, à la veille de la mise en sommeil de son atelier. Il déclare les grades maçonniques de maître écossais (1773), SPDR (1775-1777, 1785-1786), SPNC (1789). En 1798, il figure, brièvement, parmi les membres de *La Parfaite Union* reconstituée, mais s'éloigne ensuite définitivement de sa loge.

(2) Petit-fils de François Souché, avocat, époux de Marie Perrault, fille de notaire de Pont-l'Abbé, et fils de François Souché, également avocat, et de Françoise Magdeleine Masson, il est porté sur les fonts baptismaux par Marie Marguerite Bernardine Billy, épouse Le Goazre de Kervélégan, mère d'Augustin Bernard et de François Hyacinthe Le Goazre, ses futurs frères de loge.

Engagé comme simple soldat, caporal puis sergent, il gravit les différents grades jusqu'au brevet d'officier dans le régiment de Beaujolais. Le 2 juin 1775, encore au service, il est cette fois affilié à la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest et visite à cette époque la loge anglaise de Brest. Il se retire, après seize ans de service, dans son manoir familial de Rossulien à Plomelin. On le retrouve à Quimper dans les années 1780.

Il semble avoir affiché quelques prétentions à la noblesse. Il veut signer avec ses membres les protestations de 1788, mais, repoussé avec force comme simple roturier, il se rallie alors aux gens du tiers état. Comme député de Plomelin, il rédige, avec cinq autres commissaires, les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Quimper, en avril

23. Voir *supra*, note 11.

1789. Comme dignitaire de la loge de Quimper, il signe, vers la fin de 1789, une adresse qui figure à la date du 7 janvier 1790 sur le registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée : « Ce qui depuis des siècles n'était que la devise de la société maçonnique, l'Assemblée nationale va en faire la juste devise de la France, peut-être de l'Europe entière. Liberté et Égalité, ces mots sacrés que jusqu'ici nos bouches seules avaient le vrai droit de prononcer, vingt-six millions de Français vont les répéter dans l'imène [hymen] de l'enthousiasme et du bonheur. Chacun d'entre nous s'est inscrit sur la liste civique pour le quart de son revenu. Nous y ajoutons, comme frères de la loge de Quimper, ce billet de change de 300 livres. »

En juillet 1790, il préside l'assemblée électorale pour l'élection des administrateurs du district. Il habite rue Vis à cette époque, et il est imposé au rôle de capitation à 36 livres. Président du directoire du district de Quimper en juin 1790, il assiste en cette qualité à la fête de la Fédération. Le directoire du district de Quimper le nomme, en juin 1791, capitaine de la compagnie de gendarmerie locale. Après l'aventure fédéraliste – il commande le bataillon des fédérés finistériens en juillet 1793 –, plusieurs girondins trouvent en août 1793 refuge dans son domaine de Rossulien. L'aide apportée à ses amis girondins lui vaut la haine de son ancien frère de loge Royou-Guerneur, qui le qualifie dans ses lettres de « scélérat Souché ». Arrêté en octobre 1793, il est traduit devant le tribunal révolutionnaire et emprisonné à Paris. Sauvé par la chute de Robespierre (juillet 1794) et acquitté par le tribunal révolutionnaire le 8 novembre 1794, il est rétabli dans ses fonctions de capitaine de gendarmerie le 20 nivôse an III (9 janvier 1795). Veuf d'Hélène du Haffond de Lestrédiagat (décédée le 19 mars 1792) – il était donc le beau-frère d'Ambroise du Haffond, son frère de loge (n° 51) –, il a épousé en secondes noces à Quimper, le 29 ventôse an II (17 mars 1794), Jacqueline Perrine, fille d'Alain Kernaflen de Kergoz, un autre frère en maçonnerie. On le retrouve membre du conseil général sous le Consulat et l'Empire. Il se tient à l'écart de la politique sous la Restauration et s'éteint rue Vis à Quimper, le 9 juin 1825, « propriétaire » et électeur du département, avec 300 francs de cote d'imposition.

Sources : Arch. nat., W 482, pièce 463 ; Bibl. nat. France, FM² 361 ; Serv. hist. Déf., Vincennes, Y^b 92, f° 276 v°, Y^b 285 ; Arch. dép. Finistère, 19 J 16 ; 40 J 51, 45 J 35 et 42, 110 J 46, 3 M 13 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 28 J 60-61 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 246, décès Quimper (1825), 23 J 45 ; M. LE GUILLOU-PENANROS, *L'Administration..., op. cit.*, p. 140.

133. – Terrien, Joseph

1746, Nantes – 2 mai 1813, Quimper.

(1) Souverain prince de rose-croix et membre du chapitre de la loge *L'Union* de Lorient en 1786, il y occupe le plateau de maître de cérémonie. Il fréquente très occasionnellement la loge quimpéroise.

(2) Issu d'un avocat nantais, Joseph Terrien s'installe d'abord à Lorient comme marchand puis à Quimper à la veille de la Révolution. Il épouse une sœur du maçon Ambroise du Haffond, Françoise Charlotte, née en 1755 et décédée à Quimper en 1818, la même année que sa belle-sœur Anne Terrien, qui s'était retirée à Quimper auprès de son frère. Discret pendant les événements révolutionnaires, il est tout de même interné à Landerneau en raison de ses sympathies girondistes, en septembre 1793, incarcération ordonnée par la commission administrative montagnarde installée dans ladite ville après la dissolution de l'administration départementale du Finistère et l'arrestation de ses membres. Il est alors accusé vaguement de vouloir « instaurer un régime intermédiaire entre le despotisme et le républicanisme ». En novembre, il est élargi sur l'intervention de Boutibonne et de Dagorn, de la société montagnarde (quimpéroise) des sans-culottes et du comité de surveillance, qui se portent garants de ses vertus républicaines et patriotiques, et ont donné leur approbation au certificat de

civisme décerné à Terrien par la municipalité quimpéroise, peut-être sur médiation d'Ambroise du Haffond, son beau-frère, bien en cour auprès des patriotes locaux.

Il réapparaît dans la vie politique sous le Consulat et l'Empire : de 1800 à sa mort, il est conseiller général du Finistère et retrouve dans l'assemblée départementale d'autres ralliés à Bonaparte, ses ex-frères en maçonnerie les Brestoises Berthomme et Malassis, Léon de Tréverret (n° 100), Souché de La Brémaudière (n° 132). Il semble d'ailleurs que ses activités commerciales à Lorient puis à Quimper aient périclité car, déjà en 1793-1794, il est réputé vivre de ses rentes. Probablement aisé avant la Révolution, il ne s'est pas lancé dans la spéculation sur les biens nationaux, à l'exception de deux acquisitions en 1791, pour une valeur de 10 000 livres de 1789. Mais ses amitiés maçonniques lui ont valu délégation de pouvoir de la part de quelques frères pour acheter des biens nationaux en leur nom. En mai 1799, il agit ainsi pour le compte de Bellet (Alexandre) qui réside à Paris. En 1810, il représente Claude Menez, notaire (et agriculteur) à Saint-Pol-de-Léon. À son décès, son patrimoine s'élève à 150 000 francs, ce qui le classe dans la riche bourgeoisie locale.

Sources : Bibl. nat. France, FM²-361 ; Arch. dép. Finistère, 10 L 134, 61 L 4, 2 M 3, 3 M 1, 1 N 8-11, 1 Q 328-329, 697, 1119, 3 Q 13381 f° 159, Arch. mun. Quimper, mariages et décès 1813, décès 1818 ; Y. ROME, 1744-2006. *La Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p.43.

134. – Testard, Paul

Ancien officier de cavalerie (1798), inspecteur des postes (1810).

(1) Maître bleu en 1798, il réapparaît à Quimper en 1810. Il devient alors brièvement maître des banquets. Il réside habituellement à Paris et, peu assidu, il disparaît rapidement de la loge.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361.

135. – Valentin, François

10 avril 1738, Guingamp – 21 août 1805, Quimper.

Peintre, professeur à l'école centrale.

(1) Maître bleu en 1798, il est très probablement à l'origine des peintures qui décorent la loge et le local de la Société pantomatique à Locmaria.

(2) Artiste peintre, qualifié de peintre d'histoire, François Valentin quitte la Bretagne pour Paris, où il travaille dans l'atelier de Vien. Il obtient le prix de Rome et à 31 ans s'installe dans la cité des papes comme pensionnaire du roi à l'École française de peinture. De retour à Paris, il rejoint l'atelier du peintre Doyen. En 1774, il peint *L'Espérance* pour l'église Saint-Mathieu de Quimper. Favorable à la Révolution, il en devient le poète chansonnier (on lui doit une chanson en décembre 1792 sur l'arrivée des Fédérés). En octobre 1793, il est nommé membre du directoire du district de Quimper. Il y siège toujours en août 1794, aux côtés des anciens maçons Bonnet, Du Haffond, Le Breton et Kernaflen-Kergoz. Valentin devient professeur de dessin au collège puis à l'école centrale de Quimper de 1795 à 1805.

Le 8 thermidor an XI (27 juillet 1803), à la suite de la proposition du maire Vinoc, Valentin, présenté comme « un homme à talent, distingué parmi les artistes de France, qui ne dédaigne pas d'enseigner aux élèves les premiers principes de son art », obtient la jouissance gratuite de son logement et de son local, où il enseigne désormais à des élèves privés son « art ». Il épouse sur le tard (il a 60 ans) Julie Le Baron de Boisjaffray, fille du maître maçon de *La Parfaite Union* du même nom (n° 93), dont une autre fille a épousé Ollivier Perrin (n° 116), également peintre et frère de loge. Valentin est l'un des membres de la Société secrète pantomatique. Il décède à Quimper dans sa maison, rue du Collège. La succession dressée à son décès ne porte que 600 francs de

B. Le Gall et J.-P. Péron La franc-maçonnerie à Quimper, sous le Directoire...

meubles. L'artiste de talent ne possédait donc pas de fortune et vivait dans une quasi-pauvreté. Son frère de loge, le maire Vinoc (n° 139), vient lui-même déclarer le décès de son ami.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 40 J 51, 3 Q 13378 ; Arch. mun. Quimper, 1 E 228, 1 D Qui 7, f° 94, 1 R 47 ; F. DE MASSOL, *François Valentin, vie et œuvre du peintre*, mémoire de maîtrise dactyl., Rennes, 1987 ; P. LEVOT, *Biographie bretonne...*, t. II, p. 950-952.

136. – Valeton de Saint-Bris, Jean Jacques Joseph

30 avril 1784, Bergerac (Dordogne)– 27 mai 1829, Saint-Pierre (Martinique).

Négociant.

(1) Ce jeune négociant intègre comme apprenti franc-maçon, en juillet 1804, la loge de Quimper. Il accède au grade de maître maçon, mais à *L'Heureuse Rencontre* de Brest, le 24 mars 1806 où il s'est fait affilier. La même année, il rejoint pourtant à nouveau Quimper et s'agrège une seconde fois à *La Parfaite Union*. Il y travaille toujours au grade de maître bleu en 1807.

(2) Originaire de Dordogne, il demande, le 7 brumaire an XII (30 octobre 1803), à être inscrit sur le tableau des conscrits de Quimper, « attendu l'éloignement où il est de Bergerac ». Dans les années suivantes, Valeton réside pourtant habituellement à Brest, avant de partir s'établir à la Martinique où il se marie en juin 1805 avec Anne Magdeleine Hericher de Monvoisin.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 7, f° 126 ; J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 319.

137. – Vallet, Henry Félix Corentin Marie

5 octobre 1765, Quimper – 29 mars 1822, Quimper.

Notaire (1806), avocat et notaire (1808).

(1) Maître bleu et trésorier de la loge de 1806 à 1808.

(2) C'est un fils de Jean-Paul Vallet, « notaire royal de Quimper et des réguares » de 1758 à 1790, mais aussi secrétaire de l'évêché de 1777 à 1790, puis notaire public jusqu'au 28 avril 1797, date à laquelle son fils reprend l'office paternel, sur arrêté de l'administration centrale du département.

Le père et le fils tâtent de la prison comme suspects, pendant quelque temps sous la dictature montagnarde, parce que le frère aîné d'Henry Félix, ex-curé de Kerfeunteun, prêtre réfractaire – donc taxé d'esprit contre-révolutionnaire – a été déporté, outre le fait que Vallet père avait servi l'évêque Conen de Saint-Luc (décédé en 1790), violemment hostile au nouveau régime. Vallet fils est élargi le 19 octobre 1793, comme patriote ayant « toujours donné des preuves d'attachement à la Révolution, quoique frère de réfractaire ». Le père est libéré à son tour le 11 février 1794. Revenu à une existence plus paisible, il est nommé notaire à la résidence de Quimper par arrêté de l'administration centrale du Finistère en date du 8 floréal an V (27 avril 1797).

Henry Félix épouse, le 29 octobre 1796, Hyacinthe Désirée Perrine Françoise Chaumette, fille de marchands de Quimper, parente du négociant franc-maçon Jean-Marie Le Roux, qui assiste au mariage en compagnie de Jacques Dufeigna, son confrère (n° 50). Les réseaux de la sociabilité maçonnique préparent ainsi le terrain pour l'intégration des futurs initiés. Le personnage a certainement fait allégeance au régime consulaire puisque le préfet le nomme conseiller municipal de Quimper en 1800. L'Empire le compte au sein des notabilités favorables à Napoléon, mais, opportuniste, il abandonne le récent monarque pour le Bourbon restauré et revient

au conseil municipal en août 1814 avec ses anciens frères de loge Detaille (n° 46) et Pellegrin (n° 113).

À sa mort en mars 1822, à 57 ans, il est à la tête d'un patrimoine de communauté de 83 000 francs, mais sa veuve déclare vouloir renoncer aux biens de la communauté et récupérer sa dot. Le défunt avait sans doute quelques lourdes dettes dont l'épouse découvrit tardivement l'importance.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361, Arch. dép. Finistère, 61 L 1, 3 Q 13384, f° 147 v° ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 8 et 9, 1 D 17 et 35 ; D. BERNARD, *Table des registres...*, *op. cit.*

138. – Veller, Nicolas Louis

13 août 1744, Rostrenen – 12 décembre 1830, Carhaix.

Inspecteur des Eaux et Forêts (1804), rentier (1805).

(1) Ce chevalier rose-croix est affilié à la fin de l'année 1804 à *La Parfaite Union*. Il est signalé comme absent de sa loge dès l'année suivante. Domicilié à Carhaix, il n'a, du fait de son éloignement, que peu d'occasions de visiter son atelier.

(2) Sieur de Kersalaun avant 1789, avocat dès 1770, commissaire des états de Bretagne pour l'évêché de Quimper en 1774, magistrat à la cour royale de Carhaix et procureur du roi de la maîtrise des Eaux et Forêts à Carhaix, il poursuit sa carrière dans l'administration révolutionnaire. Il est membre du directoire du département dès le mois d'août 1790. Tréhot de Clermont père (ancien sénéchal de Pont-Croix), dans sa correspondance du 15 avril 1791 adressée à son fils, député à l'Assemblée nationale, ne semble guère l'estimer. Il est vrai que le personnage lui doit de l'argent, « que ses vassaux ne le paient pas et que le directoire du département ne le paie pas mieux ». L'adhésion de Veller à la République n'en demeure pas moins pleine et entière. Il est l'un des signataires de l'adresse à l'Assemblée nationale et de la pétition au roi du 15 décembre 1791, pour prier Louis XVI d'accorder sa sanction au décret de l'Assemblée sur les troubles religieux. Il vitupère le fanatisme sacerdotal fauteur de discorde civile et religieuse, et, de même, cet administrateur zélé n'a pas de mots assez durs pour les princes et les émigrés, qualifiés de traîtres et de conspirateurs.

Il est incarcéré pendant treize mois sous la dictature montagnarde comme suspect de girondisme et sous l'accusation d'avoir en particulier soutenu les frères Kervélégan. Dans une lettre du 16 frimaire an II (6 décembre 1793) adressée au département, il se dit victime de la calomnie. Emprisonné en effet le 7 octobre 1793, d'abord à Quimper puis à Landerneau, il est ensuite transféré à Brest et enfin à Carhaix. Faure, représentant en mission, signe son arrêté de libération le 18 brumaire an III (8 novembre 1794). Après le 9 Thermidor, il se fait discret, mais revêt cependant l'écharpe de maire de Carhaix en juin 1795. Prudent, il se rallie au Consulat et à l'Empire. En 1801, il est inspecteur des Eaux et Forêts à la résidence de Carhaix. C'est là qu'on le retrouve, nommé juge de paix du canton le 23 février 1816, ce qui signifie qu'il adhère à la monarchie restaurée. Payant 430 francs d'impôts directs en 1816, il est donc électeur et propriétaire aisé ; le préfet Miollis estime déjà ses revenus annuels en 1809 à 2 400 francs.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 361 ; Arch. dép. Finistère, 10 L 33 et 134, 18 L 2, 5 L 1, f° 122, 61 L 4, 2 M 52, 54, 57, 58, 62, 3 M 1 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 86 ; Arch. mun. Quimper, 16 J 54 ; J.-M. PILVEN, *Correspondance ...*, *op. cit.*

139 – Vinoc, Corentin

27 août 1747, Locmaria Quimper – 18 décembre 1809, Quimper.

Étudiant en médecine (1774). Docteur en médecine (1783-1786).

(1) Il est membre dès avant 1774 de *L'Heureuse Maçonne* et rejoint en 1778 *La Parfaite Union*, mais il a peut-être été initié dans une autre loge au cours de ses études de médecine. Au commencement des années 1780, on le retrouve franc-maçon assidu à *La Parfaite Union*. Il poursuit ses études symboliques jusqu'aux grades supérieurs et exerce dans la loge les offices d'orateur (1785-1787) et de maître de cérémonie (1787). Simple membre en 1798, il est élu vénérable en 1803-1805, puis en 1807-1808. Dès le Directoire, il réactive en effet *La Parfaite Union* avec quelques rares frères maçons survivants tels Silguy, Duhard et Bonnet. Il est aussi l'un des principaux animateurs de la Société pantomatique, où les maçons peuvent célébrer les muses et traiter des sujets politiques ou historiques que la sévérité des statuts et règlements maçonniques ne leur permet sans doute pas d'aborder aussi explicitement en loge. Sa mort, le 18 décembre 1809, rue de l'Égalité à Quimper, scelle sans doute le destin de la loge quimpéroise qui ne lui survit que quelques années. Elle semble en effet cesser toute activité après 1813. Quant à la Société pantomatique, elle disparaît l'année où décède Vinoc. Il accède aux grades maçonniques de chevalier de l'épée (1774), élu des Quinze (1783-1784), prince de Jérusalem et rose-croix (1785-1786, 1803-1808).

(2) Septième enfant de Prigent Vinoc et Julie Cardinal, il voit le jour dans une famille d'artisans menuisiers de Locmaria. Ses parents disposent d'une aisance suffisante pour payer des études de médecine à leur fils. Le père figure comme fabrique de la paroisse de Locmaria en 1738-1739, fonction généralement dévolue aux notables locaux. En 1774, le jeune Vinoc réside à Paris où il a commencé ses études, mais c'est à la faculté de Reims qu'il est reçu docteur en médecine en 1777. Après un séjour à Lannion de 1778 à 1781, il est de retour dans sa ville natale et choisit d'y exercer sa profession. Il épouse en 1788 une demoiselle Gaillard, fille de maître Jean-Michel Gaillard, notaire et procureur au présidial, futur juge au tribunal de Quimper. Le couple habite rue Keréon en 1790. La même année, Vinoc figure dans le rôle de capitation pour 12 livres d'imposition, et emploie une servante. Favorable aux jacobins modérés et, après Varennes, à l'idée de République, il adhère dès 1790, comme plusieurs autres francs-maçons de sa loge, à la Société des amis de la Constitution, puis devient officier municipal. L'année suivante le trouve syndic du directoire du district de Quimper. Républicain, il réproouve les excès des partisans de la Montagne et le fait ouvertement savoir. À partir de juillet 1793, peut-être par prudence, il s'écarte de la vie politique locale. Malgré ce retrait, considéré comme suspect pour son girondisme, il est arrêté et emprisonné à Brest quelques jours en octobre 1793.

Après sa libération, il exerce la fonction de médecin militaire à l'armée des côtes de Brest, mais reste attaché à l'hôpital militaire de Quimper. Après Thermidor (juillet 1794), il est, à l'instar de ses amis girondins, dans le camp des modérés. Il entre à la Société populaire, épurée de ses éléments ultra-montagnards, où il se fait remarquer par son hostilité à l'égard des membres du comité de surveillance, foyer des anciens partisans de la Terreur, qu'il déteste. En octobre 1793, il tient des propos offensants sur les montagnards lors d'un dîner chez le faïencier Éloury, où il affiche clairement son fédéralisme. Le 18 novembre 1794, en réponse à ses différentes prises de positions, le comité de surveillance, exalté par l'ex-montagnard Boutibonne, dans une lettre adressée au directoire du district le dénonce comme un citoyen coupable de complaisance envers les suspects emprisonnés qu'il soigne, un ennemi avéré du comité, hostile au gouvernement révolutionnaire, un ancien partisan du fédéralisme, bref un factieux qui regrette ouvertement la Constitution de 1793²⁴ et méprise le peuple et les sans-

24. La Constitution du 24 juin 1793, d'inspiration montagnarde, était hostile au libéralisme : y étaient proclamés les droits au travail, à l'assistance, à l'instruction. Elle instaurait un système

culottes. Dans un rapport du 9 octobre 1794 présenté à la Société populaire, il n'avait pas hésité, en effet, à condamner les terroristes :

« Ces hommes, vous les connaissez aussi bien que nous, vous les avez vus, revêtus d'un costume barbare, affichant des principes plus barbares encore, parader dans tous les lieux publics, hurler et trépigner à toutes les tribunes. Vous les avez vus, se ruant d'un élan furieux à la destruction du culte et porter la main aux objets du sacerdoce, au risque d'allumer parmi nous le foyer d'une nouvelle Vendée. Vous les avez vus solder l'espionnage dans les prisons qu'ils remplissaient de suspects et s'insinuer jusque dans le sein des familles pour les désunir ou en pénétrer les secrets. Vous les avez vus organiser ce système odieux de dénonciations contre les honnêtes gens soumis aux lois qui montraient quelque énergie ou jouissaient de quelque fortune. Et gardez-vous de croire que ces dénonciations eussent pour objet le bien public. Ces hommes, dont les fantaisies ineptes tenaient lieu de foi, ne voyaient partout que des haines personnelles à satisfaire ou des vengeance particulières à exercer [...] »

La Société populaire à laquelle il appartient donne pourtant à l'occasion, mais en pleine affaire de la descente de Quiberon (juillet 1795), des gages de sa fidélité au régime révolutionnaire. Le 9 juillet 1795, Vinoc et ses amis, dans une lettre adressée aux administrateurs du département, réclament des mesures de sévérité accrues contre les parents et les frères et sœurs des émigrés originaires du Finistère qu'on emprisonne par précaution. Mieux encore, visiblement peu rancunier à l'égard de son ennemi Boutibonne, il écrit peu après à l'administration départementale pour demander la mise en liberté du montagnard, arrêté sans doute pour l'excès de ses discours terroristes. Le 23 décembre 1794, les représentants du peuple Faure et Tréhouart ont nommé Vinoc à l'administration du directoire du département. Le médecin a refusé, rappelant qu'il a déjà abandonné la place de membre du district comme incompatible avec ses fonctions de médecin de l'hôpital militaire de Quimper qu'il souhaite conserver. C'est certainement le souvenir douloureux de la tyrannie robespierriste, à laquelle succède l'impuissance du régime directorial, qui l'incite à se rallier, lui le modéré, le républicain fédéraliste, au régime consulaire et bientôt impérial. De l'an VI à l'an X on le retrouve trésorier de la cathédrale de Quimper. Un arrêté du Premier consul, en date du 19 prairial an IX (8 juin 1801), le nomme administrateur municipal et adjoint au maire de Quimper. Le 10 messidor an IX (29 juin 1801), il est installé dans ses fonctions auprès du maire Le Déan. À la suite de la démission de ce dernier, il est nommé maire de Quimper par arrêté du premier consul, le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803). Il exerce ses fonctions de premier magistrat jusqu'en mars 1808. Rendant compte de l'examen des dépenses de l'ancien maire pour 1807, la commission municipale rend hommage à son intégrité :

« Oui, messieurs, nous ne pouvons dissimuler que, par les connaissances et les lumières de notre ancien maire, l'ordre le plus parfait régnait dans sa comptabilité, comme la plus sévère régularité dans toutes les affaires qui se rapportaient à ses fonctions de maire. Loin de nous toute flatterie ; la justice seule siège parmi nous et nous devons à notre ancien maire celle de convenir qu'il réunissait toutes les qualités pour l'être. »

Le préfet Miollis le présente comme un « esprit très cultivé » et surtout comme « un médecin très instruit exerçant avec désintéressement ». De fait, il continue de pratiquer la médecine parallèlement à sa charge de maire. Le 11 février 1805, il s'adresse en tant que maire à l'évêque du siège pour solliciter une demande de dispense de

hybride de démocratie directe, réclamée par les sans-culottes, et le régime représentatif. On sait que les événements en empêchèrent l'application, différée jusqu'à la paix, et que le 9 Thermidor et ses suites anéantirent cette charte votée en août 1793 par un corps électoral amoindri par une imposante abstention.

carême pour la population quimpéroise. Les besoins de la marine impériale occupent tous les pêcheurs et la vie de la grande majorité des citoyens de Quimper n'est, selon lui, « qu'une abstinence et un jeûne continuel ».

Le ménage Vinoc ne déclare qu'un médiocre patrimoine de communauté de 21 000 francs, ce qui confirme l'exigeante probité du défunt qui n'a pas profité de la Révolution pour s'enrichir.

Sources : Bibl. nat. France, FM² 360-361 ; Arch. dép. Finistère, 29 J 61, 45 J 43, 100 J 575, 17 L 5, 28 L 21 et 23, 3 Q 13380, f° 79 v° ; Arch. évêché Quimper et Léon, 6 L 9 ; Arch. mun. Quimper, 1 D Qui 9, 4 D Qui 1, GG 15, BMS Locmaria (1733-1758), 23 J 45 ; D. BERNARD, *Table...*, *op. cit.* L. BOISNARD, *Élites bretonnes...*, *op. cit.*, p. 216 ; A. DERRIEN, *Une société secrète à Quimper. La Société Pantomatique*, Quimper, 1938, p. 20 ; Y. ROME, *250 ans de Franc-Maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 126.

Résumé

Le répertoire prosopographique des francs-maçons quimpérois, qui rassemble les notices biographiques de cent trente-neuf membres de la loge *La Parfaite Union*, couvre les périodes du Directoire à l'Empire, dans la continuité du travail publié en 2011. Il détaille non seulement le parcours purement maçonnique de chacun des « frères », mais aussi les liens multiples qui les unissent et les formes de leur engagement dans la société. Il révèle ainsi une maçonnerie toujours influente dans la cité mais différente de celle de l'Ancien Régime dans son recrutement socioprofessionnel, largement fonctionnarisée et soumise au licol bienveillant du pouvoir. Il met aussi en valeur l'investissement citoyen et bienfaisant de quelques belles figures locales, dont le maire et médecin philanthrope Corentin Vinoc.

Abstract

The prosopographic repertory of the Quimper freemasons, brings together the biographies of 139 of the *La Parfaite Union* lodge, from the Directoire to the Empire, following on our 2011 article. It not only details the masonic history of each of its members but also the many links between them and their commitment in society. It shows that masonry was still influent in Quimper, though the sources of its recruitment were different, as most of its members now were civil servants, kept on a tight – though benevolent – rein by the State. It also highlights the civic and charitable commitment of some fine local figures, among whom mayor Corentin Vinoc, a doctor and philanthropist.

Diverradur

Da heul al labour bet embannet er bloaz 2011 e kaver e-barzh ar renabl prosopografik-mañ eus frañmassoned Kemper, ennañ notennoù diwar-benn buhez 139 ezel eus al loj *La Parfaite Union*, titouroù diwar-benn prantad-amzer an Direktoar hag an Impalaerezh. Deskrivet eo ennañ, dre ar munud, buhez frañmasson pebhini anezo, an darempredoù a oa etrese ha labour pebhini ewid ar gevredigezh. Diskouez a ra pegen bras e oa leveson ar frañ-

massonerezh e kêr, med iwe pegen disheñvel e oa live sokial ha micherioù e izili diouzh ar re a veve e-pad ar Ren Kozh, o vezañ ma oa ennañ kalz muioc'h a dud a labour e wid ar Stad, dindan e c'halloud hag e selloù madelezhus. Lakaad a ra iwe war wel un nebeud pennoù bras eus ar vro o deus labour e wid ha savet kalz a draoù gant hag e wid ar sitoaianed, en o zoues an aotrou maer ha medisin Corentin Vinoc a oa tost e galon d'e nesañ.

Jacques Queinnec (1755-1817). Un élu républicain du Léon

par Pierre-Nicolas Terver

Représentant caractéristique des fabricants de toile des campagnes du haut Léon¹, le personnage présente de l'intérêt parce qu'il est issu d'une paysannerie aisée qui semble avoir été le fer de lance de la Révolution dans les campagnes du Léon. Si son rôle à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents apparaît effacé, le fait d'y avoir siégé lui a permis d'être un témoin privilégié des événements qui ont marqué les années de son séjour parisien, de septembre 1792 à mai 1798.

Homme instruit et se considérant probablement comme tel, comme en témoignent les appréciations qu'il porte sur les commissaires du directoire exécutif du district de Morlaix lorsqu'il siège à Paris², il peut avoir fréquenté plusieurs années le collège de Saint-Pol³. Ses jeunes cousins germains Le Roux, fils du riche marchand landivisien Louis-François Le Roux, y ont séjourné dans les années 1780⁴. Il est possible que Queinnec les ait précédés. Dans la correspondance qu'il adresse à sa femme, il apprécie les références à l'Antiquité grecque, puisqu'il évoque les deux législateurs athéniens Lycurgue et Solon, la barque de Charon et l'ancre du cyclope⁵. On peut aussi le crédi-

1. Arch. dép. Finistère, 13 L 107 ; Arch. nat., F1c III Finistère 5.

2. Arch. nat., F1b II Finistère 2.

3. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, 1996, p. 261.

4. Arch. dép. Finistère, 16 B, Daoudour-Coatmeur, Landivisiau, scellés et inventaires, 1783-1786, inventaire après décès de Louis-François Le Roux.

5. Lettre du 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798) et récit de la captivité de J. Queinnec, arch. privées Xavier Caill ; P. HÉMON, « Jacques Queinnec, député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents », *Annales de Bretagne*, t. XXIX, 1913-1914, p. 1-29 et 221-250, reproduit le récit que Queinnec a fait de sa captivité et plusieurs lettres qu'il a adressées à son épouse. X. Caill, descendant de Jacques Queinnec, conserve la correspondance de son ancêtre.

ter d'une certaine curiosité intellectuelle comme en témoignent les volumes de *l'Abrégé chronologique de l'histoire de France* de Mézeray, qui lui aurait appartenu et que conserve l'un de ses descendants. Le goût de l'histoire semble se confirmer lorsqu'il fait allusion aux druides gaulois, aux croisades, aux Vêpres siciliennes dans l'une de ses lettres⁶. Au cours de son séjour à Paris, il a eu l'occasion de consulter des ouvrages d'histoire sur la Bretagne, en particulier ceux de P.-H. Morice et de d'Argentré, qui lui permettent de rechercher l'étymologie et l'origine de la fondation de l'abbaye du Relec. Il recopie minutieusement, dans une longue lettre à son épouse, plusieurs chartes concernant l'histoire de cette abbaye⁷. Il semble avoir lu *La Henriade* de Voltaire. C'est ce que laissent supposer des notes, écrites à la fin de sa vie, où il cite cet ouvrage⁸.

Si Queinnec maîtrise parfaitement le français, comme le montre sa correspondance, son expression écrite présente des lourdeurs de style ; certaines sont caractéristiques de l'emphase révolutionnaire. Son épouse, Louise Madec, également issue d'une famille de fabricants de toile, aisée depuis plusieurs générations⁹, est instruite. C'est du moins ce que laissent penser les lettres de son mari qui l'informe des événements parisiens. Il est manifeste qu'elle lui écrivait régulièrement même si nous n'avons pas conservé de trace de sa correspondance¹⁰.

Originaire de Kerbolot-Bras à Guimiliau (aujourd'hui dans la commune de Saint-Sauveur), où il naît le 23 mars 1755, Jacques Queinnec est le fils de Jacques Queinnec et de Marie-Jeanne Le Roux. Il s'installe chez son épouse à Kermorvan en Plounéour-Ménez, à l'époque de son mariage, célébré en 1779, après avoir séjourné dans le Trégor, à Berhet, vraisemblablement pour le commerce des fils¹¹. On lit encore sur le linteau d'une maison de Kermorvan une inscription gravée dans la pierre : J. QUEINNEC 1781 / LOUISE MADEC (fig. 1).

P. Hémon a consulté une partie de cette documentation et le récit de la captivité de Queinnec, conservés au début du XX^e siècle par François Queinnec, petit-fils du conventionnel et grand-père maternel de X. Caill. En 1998, j'ai été en contact avec ce dernier qui m'a aimablement fourni des photocopies de tous les documents cités dans cet article. Il n'est pas exclu que d'autres lettres de Queinnec existent.

6. Lettre du 29 floréal an V (18 mai 1797), arch. privées X. Caill.

7. Lettre du 30 germinal an V (19 avril 1797), *ibid.*

8. Document intitulé « Annales politiques, morales et littéraires » et daté du 16 décembre 1816, *ibid.*

9. L'inventaire après décès de ses parents, Guillaume Madec et Anne Pouliquen, dressé du 30 juin au 6 juillet 1773, s'élevait à 33 088 livres 2 sols 6 deniers ; on y trouve 16 734 livres de fil et 11 724 livres de toile. C'est l'un des plus importants inventaires après décès d'un fabricant de toile du Léon au XVIII^e siècle, Arch. dép. Finistère, 16 B, juridiction de Penhoat, scellés et inventaires, 1711-1781.

10. Information confirmée par X. Caill.

11. Arch. dép. Finistère, IMI EC 91/4, 3 E 242, registres paroissiaux de Guimiliau et Plounéour-Ménez.



Fig. 1. – Linteau épigraphe (1781) de la maison de Jacques Queinnec et Louise Madec, à Kermorvan en Plounéour-Ménez.

Il s'impose rapidement dans sa nouvelle paroisse dont il devient trésorier¹². En 1782, à vingt-sept ans, il est le septième capité de Plounéour-Ménez sur plus de sept cents contribuables. Il paie une capitation de 36 livres et déclare quatre domestiques à son service¹³. Il est vraisemblable que quelques dizaines de tisserands des environs travaillent pour son compte. A la veille de la Révolution, il est probablement parmi les plus connus des paysans-marchands de toile de la région de Morlaix.

Les débuts de son engagement politique

Dès 1789, il participe au débat politique. Son engagement dans la vie locale dure presque jusqu'à sa mort, survenue en 1817. Lorsqu'il séjourne à Lesneven, en avril 1789, avec le notaire Yves Coat, pour représenter la paroisse de Plounéour-Ménez, peuplée d'environ trois mille cinq cents habitants, il estime probablement appartenir à une catégorie d'hommes instruits qui doivent jouer leur rôle dans ce qui allait devenir la Révolution.

À Lesneven, cent cinquante-six délégués paroissiaux se réunissent pour rédiger le cahier de doléances du tiers état de la sénéchaussée, synthèse des cahiers paroissiaux, et pour élire les deux députés qui doivent représenter le Tiers de la sénéchaussée aux états généraux. Le rôle de Queinnec est actif à Lesneven, comme semble l'indiquer le procès-verbal de l'assemblée. Il est le troisième des quatorze commissaires chargés de la rédaction du cahier élus

12. *Ibid.*, 10 B 19/50, cahier de doléances de Plounéour-Ménez.

13. *Ibid.*, 3 C 111.

par l'assemblée, qui lui accorde cent quatre suffrages. D'après le procès-verbal du sénéchal, l'article 36 de ce cahier a suscité une vive émotion chez les délégués des campagnes¹⁴. En effet, cet article s'inquiète du poids prépondérant des ruraux dont on redoute le manque d'instruction :

« Cette prépondérance est telle qu'elle accorde aux gens de campagne quatre-vingt-dix électeurs sur cent ; cette influence ne se fera peut-être pas sentir dans cette première élection de députés, mais n'est-il pas à craindre qu'un jour, mieux instruits de leur force prédominante, les gens de campagne n'en abusent au point de ne nommer les représentants du tiers que dans leur classe et n'entourent le monarque et la nation que de personnes auxquels l'éducation et les travaux continuels de leur état ne permettent pas de s'instruire et de s'occuper des grands intérêts du royaume, ce qui priverait la nation des connaissances et des conseils de toutes les autres classes du tiers état, composées de savants jurisconsultes, d'habiles négociants, fabricants, armateurs, financiers et autres, dont les lumières politiques seront nécessairement toujours plus étendues que celles des fermiers et des laboureurs ? »

Quelle est la position de Queinnec, qui a participé à la rédaction du cahier et qui représente une paroisse rurale ? On peut supposer qu'il adhère à l'article 36 comme la plupart de ses contemporains instruits. Paysan bas-breton, se sent-il parfaitement à l'aise avec les délégués des paroisses urbaines, représentant la bourgeoisie allogène d'origine française, foncièrement étrangère à la civilisation basse-bretonne ? En effet, sur les six délégués des paroisses de Landerneau, cinq portent un patronyme à consonance française. On pourrait penser que Queinnec ne se sent pas en phase avec eux, les fabricants de toile se montrant plutôt réfractaires à la ville : « Pleinement chez eux dans les campagnes, ils se regardent comme des étrangers dans les villes qui sont de véritables enclaves françaises et francophones¹⁵. » Peut-être ce jugement est-il à nuancer dans le cas de Queinnec qui, parfaitement bilingue, fréquente assidûment la ville pour ses activités professionnelles ? Il n'en demeure pas moins qu'appartenant à l'élite paysanne, il est conscient du fossé qui sépare le monde des campagnes de celui des villes. Sans la maîtrise du français qui donne accès à la culture écrite, son engagement politique aurait été impossible.

Après la rédaction du cahier de doléances, il est l'un des trois commissaires-scrutateurs élus au terme d'un nouveau scrutin pour procéder à l'élection des deux députés. Le procès-verbal n'est pas suffisamment précis, mais il semble qu'il aurait pu être élu aux états généraux. Les délégués paroissiaux ont eu la possibilité de voter au premier tour de l'élection pour deux candidats. Seul, le marchand landivisien Le Guen de Kerangal est alors élu puisqu'il obtient la majorité absolue en recueillant les deux tiers des suffrages. Queinnec arrive en seconde position avec cinquante-quatre voix, soit le tiers. Un second tour est donc nécessaire pour élire le deuxième député de la séné-

14. On trouve le procès-verbal de l'assemblée et les articles du cahier de doléances du tiers état de la sénéchaussée de Lesneven dans J. MAVIDAL, É. LAURENT, *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Paris, 1879, t. III, p. 491-499.

15. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 239.

chaussée. Prudhomme de Keraugon, avocat de Saint-Pol-de-Léon, arrivé derrière Queinnec au premier tour, l'emporte alors¹⁶.

L'année suivante, en juin 1790, il participe à l'assemblée électorale du Finistère, tenue pendant trois semaines dans l'église du collège de Quimper, pour procéder à l'élection de la nouvelle administration du département. Quatre cent soixante-treize électeurs sont présents le 10 juin. Queinnec est l'un des sept hommes désignés par le canton de Pleyber-Christ dont fait partie Plounéour-Ménez. Le même jour, par deux cent quarante voix, il est le premier des trois scrutateurs élus. Le lendemain, ces derniers prêtent individuellement le serment « de bien remplir leurs fonctions et de garder le secret ». Chargés du bon déroulement des élections qui doivent désigner les trente-six administrateurs et le procureur-général-syndic du Finistère, ils procèdent au dépouillement des bulletins. Les scrutins ont lieu du 12 au 22 juin. Après l'élection de deux représentants de chacun des neuf districts, dix-huit administrateurs sont élus pour l'ensemble du département. Cent quarante-deux suffrages se portent sur Queinnec. À la proclamation des résultats, le 24 juin, il est le cinquième élu de l'ensemble du Finistère. Il démissionne aussitôt de cette fonction ainsi que quatre autres élus. Ils font « leurs remerciemens à l'assemblée, ont allégué des raisons qui les forçoient de la prier de recevoir leurs démissions. L'assemblée les a acceptées en témoignant le plus grand regret¹⁷. »

De retour quelques jours plus tard à Plounéour-Ménez, dont il est le procureur depuis la formation de la municipalité en mars 1790¹⁸, il figure parmi les treize administrateurs du district de Morlaix élus par l'assemblée électorale de ce district réunie du 4 au 6 juillet 1790¹⁹. Il accepte alors sa nouvelle fonction. L'éloignement de Quimper, à l'extrémité du département, la proximité de Morlaix, à une douzaine de kilomètres de chez lui, l'ont peut-être conduit à refuser de siéger à l'assemblée du département et à accepter la fonction d'administrateur du district de Morlaix. Comme ses collègues, Queinnec prête serment de « maintenir de tout son pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de choisir en son âme et conscience les plus dignes de la confiance publique pour les fonctions ci-dessus mentionnées [les membres du directoire du district] et de remplir lui-même avec zèle et courage celles qui lui ont été ou qui pourroient lui être confiées²⁰ ». À ce titre, il est sollicité, ainsi que deux autres administrateurs, par le directoire du district, pour participer à la destitution de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, en novembre 1790²¹. Nous ne savons pas s'il s'est rendu à la convocation, sa signature ne figurant pas au bas de la délibération prise à ce sujet. Il est éga-

16. J. MAVIDAL, É. LAURENT, *Archives...*, *op. cit.*, t. III, p. 499.

17. Arch. nat., F1c III Finistère 5.

18. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 262.

19. Arch. nat., F1b II Finistère 1.

20. Arch. dép. Finistère, 10 L 43.

21. P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 6-7.

lement chargé de veiller à l'assiette de la contribution foncière des communes de Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez, Plourin et Le Cloître, en mai 1791²².

Après la journée du 10 août 1792, qui voit la prise des Tuileries et la suspension du roi de ses fonctions, les assemblées électorales sont convoquées au chef-lieu de leur département pour élire une nouvelle représentation parlementaire. Les députés élus à la Convention proclament la République, lors de leur première séance, le 21 septembre 1792, au lendemain de Valmy.

C'est à Brest et non à Quimper que se tient l'assemblée des électeurs du Finistère, du 2 au 11 septembre 1792. Le procès-verbal ne donne pas le nom des quatre cent soixante-dix-huit présents à la date du 5 septembre, et ne précise pas s'il s'agit de l'ensemble des électeurs désignés pour remplir cette fonction ou des seuls présents à Brest. Parmi eux, on trouve Jacques Queinnec et son cousin germain, Guillaume Le Roux, marchand de toiles à Landivisiau. Ce dernier est l'un des trois commissaires du district de Landerneau chargés de la vérification des pouvoirs. Le 4 septembre, veille de l'élection du premier député, une délégation de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité est introduite dans l'assemblée. Un de ses membres fait un plaidoyer en faveur du vote à haute voix et dénonce le vote à bulletin secret qui « engendre nécessairement la méfiance [...]. Tout doit être public aujourd'hui [...]. Les scrutins ne seront plus écrits dans l'ombre, ils seront proclamés hautement. » L'assemblée, après un débat dans l'après-midi qui suit, rejette lors d'un vote cette « pétition ». De nombreux scrutins ont lieu, dans les jours qui suivent, pour élire les huit députés du département. Aucun appel à candidature n'est mentionné dans le procès-verbal. Les électeurs sont invités à déposer leur bulletin dans la « boîte », prévue à cet effet, sur laquelle est apposée la formule des deux serments « de maintenir la liberté et l'égalité » et « de choisir en son âme et conscience le plus digne de la confiance publique », en disant « je le jure ». Dans la matinée du 8 septembre, trois tours de scrutin sont nécessaires pour élire le cinquième député. Après les deux premiers tours, à l'issue desquels personne n'obtient la majorité absolue, le troisième oppose les deux adversaires qui ont obtenu le plus de suffrages au second tour : il s'agit de Queinnec qui, en recueillant une majorité de quarante-sept voix sur quatre cent quarante et un votants, devance Augustin Le Goazre de Kervélégan, ancien député aux états généraux. Queinnec aurait donc obtenu deux cent quarante-quatre voix et Kervélégan, cent quatre-vingt-dix-sept, si tous les bulletins ont été validés, ce que ne précise pas le procès-verbal²³. Cette élection est l'un des grands moments de sa vie. Il a alors trente-sept ans et s'apprête à partir pour Paris.

22. ID., *ibid.*, p. 7.

23. J. SAVINA, « L'élection des députés du Finistère à la Convention nationale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIV, 1937, p. 3-37, reproduit le procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du Finistère tenues du 2 au 11 septembre 1792 (Arch. nat., carton C 178, dossier 28).

Installation à Paris, débuts à la Convention, l'épreuve de la captivité

Nul ne sait combien de temps siégera la nouvelle assemblée qui doit établir une nouvelle constitution. Les élections se sont déroulées dans un climat de violences. En fait, seuls les adversaires de la royauté y ont participé. Les nouveaux élus semblent tous adhérer à la République. Dans le Finistère, l'administration mentionne les menaces proférées à l'encontre des électeurs à leur retour de l'assemblée électorale. Dans un rapport datant vraisemblablement d'août ou de septembre 1792, il est noté que

« le manifeste du duc de Brunswick a été publié dans toutes les campagnes par les insermentés ; ils courent dans les villages pour l'interpréter et la commenter aux cultivateurs, et les scélérats ont si bien réussi à égarer le peuple que le rapport de tous les commissaires au recrutement, celui que nous ont fait les municipalités où nous avons été et [celui de] celles qui nous sont venues manifester tous le même sentiment. Les campagnes déclarent ne reconnaître et ne se soumettre à aucune loi qui ne soit sanctionnée par le roi²⁴. »

La France est en guerre depuis le mois d'avril. Les hostilités sont mal engagées. La patrie a été déclarée en danger. C'est donc dans ce climat troublé que Queinnec se rend à Paris. Il y arrive quelques jours après les massacres de Septembre au cours desquels plusieurs centaines de détenus ont été assassinés dans les prisons de la capitale. Deux ans plus tard, lorsqu'il est lui-même emprisonné aux Carmes, pendant sa longue détention, il peut encore observer les larges traces noires du sang des suppliciés qui a jailli sur les murs.

C'est dans une chambre située au 88, rue Saint-Honoré qu'il vit sa première année à Paris. Cette pièce, située au cinquième étage, donne sur une cour intérieure²⁵. Le loyer mensuel s'élève à 15 livres²⁶. En dehors des séances à l'assemblée, il fréquente vraisemblablement ses collègues de la Convention. Il partage avec eux l'existence des provinciaux séparés de leurs familles pour une durée d'autant plus longue que le terme de leur mandat n'a pas été fixé. Il consacre une partie de son temps à sa correspondance. S'il écrit probablement à ses amis du Finistère qui le renseignent sur l'état de l'opinion, sa correspondance avec son épouse semble avoir été abondante et régulière. Il lui confie ses impressions sur la conjoncture politique. Elle lui donne sans doute des nouvelles du pays et de leurs enfants.

Dans la lettre du 29 ventôse an V (19 mars 1797) qu'il adresse à Louise Madec, il se préoccupe de l'éducation de leurs enfants et insiste sur l'importance de la religion :

« Repêtes sans cesse à nos enfans qu'il est un dieu qui punira le méchant et récompensera le juste. Qu'ils s'habituent de bonne heure au travail, mais que cependant, dans le tems de leurs récréations, qu'ils se livrent volontiers à des jeux honêtes, qu'ils s'aiment entre eux et qu'ils fuient la mauvaise compagnie

24. Arch. nat., F1b II Finistère 1.

25. *Ibid.*, BB 3, fol. 30 et F 7/4774/85 ; procuration du 28 novembre 1792, arch. privées X. Caill.

26. Arch. nat., F 7/4774/85.

qui ne pourroit que leur faire contracter de mauvaises habitudes qu'il seroit très difficile de déraciner dans la suite. L'oubli de la religion est la source de tous les maux qui ont désolé la terre... Faisons le bien afin qu'un jour nous n'ayons pas à regretter d'avoir mal employé le tems que Dieu a bien voulu nous laisser vivre. Suggères leur ces idées²⁷. »

Dans la même lettre, il souhaite apprécier les progrès de ses enfants en expression écrite. « Je voudrois que nos enfants me donnent un échantillon de leurs marchandises, c'est-à-dire qu'ils m'écrivent afin que je puisse les louer des progrès qu'ils auront faits depuis un an dans l'école qu'on leur fait. Je serai impartial. » Il interroge sa fille aînée Marguerite, âgée de douze ans et demi, dans la lettre du 11 thermidor an V (29 juillet 1797), au sujet de l'instruction de sa cadette Marie-Yvonne, âgée de sept ans : « Marie-Yvonne a-t-elle commencé à écrire ? J'estime qu'il seroit bon de lui faire commencer à former ses lettres²⁸. »

Quelques mois après son arrivée, il éprouve le besoin de revoir les siens. C'est l'objet de la lettre qu'il écrit au président de la Convention le 7 avril 1793 :

« Un commerce assez considérable que j'ai abandonné aux soins de ma femme, le terme de sa septième grossesse prêt à expirer, les dangers qu'elle a couru lors de chaque accouchement, avec six enfans dans la plus tendre jeunesse qui l'entoure, tous ces motifs me font un devoir de me rendre incessamment auprès d'elle. Quoiqu'à une distance de 140 lieues d'ici, je n'ai besoin, pour mettre ordre à mes affaires les plus pressantes, que d'un congé d'un mois que je vous prie de solliciter de la Convention pour moi, et vous m'obligerez infiniment²⁹. »

Le congé lui est accordé. Trois jours plus tôt, Louise Madec a mis au monde une fille³⁰. Il n'apprend vraisemblablement la nouvelle qu'à son arrivée, après un voyage de près d'une semaine.

De retour à Paris, sans doute vers la fin du mois de mai 1793, Queinnec assiste aux derniers moments de la Gironde. Victime de la dictature de la Montagne, il est arrêté ainsi que soixante-quatorze autres députés, conformément au décret adopté par la Convention le 3 octobre 1793³¹. Au cours de sa captivité, qui dure plus d'un an, il est incarcéré successivement à la Force, aux Madelonnettes, aux Bénédictins anglais, à l'hôtel des Fermes, enfin aux Carmes. Les épreuves de sa captivité nous sont connues grâce au récit qu'il en fait à sa femme en décembre 1794, deux mois après sa libération³². Voici ce qu'il écrit en introduction :

27. Lettre du 29 ventôse an V (19 mars 1797), arch. privées X. Caill.

28. Lettre du 11 thermidor an V (29 juillet 1797), *ibid.*

29. Arch. nat., C II 252, fol. 438.

30. Arch. mun. Plounéour-Ménez, état civil.

31. Arch. nat., C 273, fol. 683.

32. Arch. privées X. Caill. Ce Journal est aussi publié par P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 18 et suiv.

« Je me rappelle que, depuis le 10 Thermidor, c'est-à-dire depuis qu'il est permis de penser et d'écrire, j'ai laissé échapper dans une des lettres que je t'ai adressées ces mots : "Tu ne pourrais te faire une idée des maux que j'ai soufferts pendant ma détention." Tu n'as cessé depuis ce tems de m'en demander les détails. Cent fois je l'ai essayé, sans oser le continuer. Je me détermine enfin à te retracer quelques faits dont moi et mes collègues députés détenus avons été témoins ou victimes. Ils me serviront de notes sur les événements les plus remarquables de ma vie. L'histoire y suppléera ; c'est son domaine. »

Tout au long de son récit, Queinnec insiste sur les conditions de sa détention, la brutalité des gôliers, l'absence d'hygiène, les mauvaises odeurs :

« Le régime de la prison ne permettait qu'un seul repas qui consistait dans une demi-bouteille de vin falsifié, trois ou quatre onces de viande dans une portion de légumes dont la malpropreté étoit dégoutante. Le pain seul étoit abondant et supportable (c'étoit ma seule nourriture). On poussa la barbarie jusqu'à refuser du petit lait aux vieillards et infirmes auxquels cette pension ne pouvoit suffire. Plusieurs en ont été incommodés. »

Évoquant une autre prison, les Bénédictins anglais, il écrit qu'« on étoit exposé de manger avec des fiévreux, des scorbutiques et des galeux, qu'on différa de transférer malgré les réclamations réitérées qui furent faites ». Queinnec évoque également l'agonie de l'un de ses compagnons d'infortune :

« Nous ne pouvions que contracter des maladies dans un endroit aussi infect et aussi mal sain. Notre collègue Doublet, député de la Seine-Inférieure, cultivateur, y fut attaqué d'une fièvre putride. Après avoir languï parmi nous pendant trois semaines sans autre secour que ceux que nous pouvions lui donner, après avoir sollicité inutilement sa translation dans une maison de santé, il fut transporté à l'infirmerie de la prison, malgré notre répugnance à l'y voir entrer ; il étoit déjà sans connoissance. À peine voulut-on nous accorder de voir notre infortuné collègue, et sa femme, que la nouvelle de sa maladie avait apellée de trente lieues, n'obtint la permission de voir son cher époux qu'à ses derniers moments. Il ne cessoit de crier dans ses convulsions : "Ah ! scélérat de Robespierre (*sic*), tu m'assassines³³ !" »

La chute de la Montagne semble avoir été un tournant dans la détention de Queinnec. Il y fait allusion dans l'introduction de son journal en évoquant le 10 thermidor an II (28 juillet 1794), date de l'exécution de Robespierre. À la fin de son récit, il évoque les événements de cette journée :

« Le jour suivant, à 10 heures du matin, quelque prisonnier annonce avoir entendu crier dans la rue la chute du tyran Robespierre (*sic*) et complices. La nouvelle se répandoit de plus en plus ; chacun craignoit quelle ne fût pas vraie. À 1 heure on la sut positivement. La gaieté s'empare de tous les cœurs et nos fronts devinrent radieux. Par ce triomphe de la vertu sur le crime, nous avions lieu d'espérer notre liberté prochaine et notre réintégration dans le poste où le peuple nous avait placé. »

L'exécution de Robespierre ne permet pourtant pas la libération des soixante-quatorze députés survivants incarcérés depuis le 3 octobre 1793.

33. Doublet meurt à la prison de la Force le 27 novembre 1793, ID., *ibid.*, p. 22.

Une amélioration de leurs conditions de vie est cependant perceptible dans le journal de Queinnec après le 10 Thermidor. Il est certain que la menace d'une condamnation à mort ou d'un massacre des détenus s'atténue alors. Sous la Terreur, Queinnec et ses compagnons ont vécu dans l'angoisse d'une fin tragique.

« Les feuilles dégoûtantes de sang rédigées par Hébert ou Père du Chêne étaient les avants-coureurs d'un massacre prochain. Tantôt, en parlant d'Antiboul, un des vingt et un députés guillotins nouvellement, il disoit : "Cet imbécille a été guillotiné, les 63 députés arrêtés, plus coupables cent fois que celui-ci, pourquoi vivent-ils encore ?" Tantôt il provoquoit la vengeance du peuple sur nos têtes, disant : "Tant que les députés que vous avez en arrestation à la prison de la Force existent, vous êtes sûrs de manquer de subsistances." [...] Hanriot, général de la force armée parisienne, invitait les sans-culottes à jeter leurs regards sur les prisons qu'il ne cessait de dépeindre comme les foyers de la Contre-Révolution ; les jacobins demandoient notre mise en jugement. »

C'est sous la Terreur que vingt-six administrateurs du Finistère sont condamnés à mort pour fédéralisme et guillotins à Brest le 22 mai 1794. Parmi les victimes figure le cousin germain de Queinnec, Guillaume Le Roux. Ce dernier, la veille ou le jour même de son exécution, a adressé une lettre courageuse à sa femme. Dans le post-scriptum, il semble faire allusion au sort de son cousin : « Ne m'oublie pas auprès d'aucun de mes parents. Mille choses à la pauvre Louise. J'espère qu'elle sera plus heureuse que toi. Embrasse tous ses enfants, les nôtres et ceux de ma sœur³⁴. » Selon toute vraisemblance, il s'agit de Louise Madec, l'épouse de Jacques Queinnec. Ironie du sort, si Queinnec n'avait pas été élu à la députation, il aurait pu devenir administrateur du département lors de la tenue du collège électoral en novembre 1792 et aurait été, dans ce cas, guillotiné à l'instar de son cousin.

Il faut attendre encore près de trois mois après le 10 Thermidor pour que Queinnec obtienne sa libération. En effet, le décret de la Convention en date du 3 brumaire an III (24 octobre 1794) décide que Queinnec, ainsi que vingt-deux autres représentants du peuple, « détenus dans diverses maisons d'arrêt à Paris, et qui sont malades, pourront se faire transférer dans leurs domiciles pour y rétablir leurs santés³⁵ ». Plusieurs députés incarcérés ont adressé à la Convention une lettre en ce sens la veille ou l'avant-veille. C'est le cas de Queinnec : « Je suis détenu depuis près de treize mois. L'air impur et infect que j'ai respiré dans les différentes prisons que j'ai habitées a influé sur ma santé ; je vous prie de m'autoriser à me retirer dans mon domicile à Paris³⁶. »

La liberté retrouvée, il doit attendre plusieurs semaines avant d'être réintégré à la Convention par le décret du 18 frimaire an III (8 décembre 1794), ainsi que les soixante-treize autres députés arrêtés comme lui le 3 octobre

34. E. LE MOINE, « Deux lettres de Guillaume Le Roux », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. X, 1884, p. 299-304.

35. Arch. nat., C 322, fol. 1363.

36. *Ibid.*, C 323, fol. 1381.

1793³⁷. Il éprouve alors le besoin de rentrer en Bretagne ; il n'a probablement pas revu les siens depuis mai 1793. Dans le récit de sa captivité, il exprime la souffrance ressentie dans son univers carcéral. Par son allusion aux « charmes de l'amitié³⁸ », il évoque les liens amoureux l'unissant à son épouse. Quelques jours après sa réintégration, le 19 décembre 1794, il écrit au président de la Convention la lettre suivante :

« Je te prie de demander pour moi à la Convention qu'elle m'accorde un congé de cinq décades pour que je puisse mettre ordre à mes affaires. Je suis tuteur de deux mineurs, père de sept enfants dont l'aîné n'a que douze ans ; et de plus, ma santé exige que je respire l'air de mon pays natal³⁹. »

Le même jour, le congé lui est accordé⁴⁰. Après son retour à Paris, il sollicite, en mars 1795, du Comité de sûreté générale le remboursement d'une somme de 1 432 livres, qu'il a dû payer pendant sa captivité, dont 1 167 livres versées aux gardiens de ses scellés, probablement ceux apposés à son arrestation sur la porte de sa chambre, rue Saint-Honoré, et le reste pour régler le loyer de ladite chambre ainsi que sa « place » dans les deux bâtiments de la prison de la Force qu'il a occupée les quatre premiers mois de sa détention⁴¹. A-t-il subi pendant sa captivité le racket de geôliers peu scrupuleux ou cherché à obtenir d'eux une amélioration de ses conditions d'incarcération ?

Queinnec défenseur de la paysannerie après le 10 Thermidor

Après avoir vécu les derniers mois de la Convention thermidorienne, Queinnec bénéficie du décret du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui lui permet de siéger au Conseil des Cinq-Cents, l'une des deux assemblées du Directoire. En effet, ce décret a prévu que les deux tiers des futurs représentants du peuple (cinq cents députés sur les sept cent cinquante que doivent compter le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents) seraient choisis parmi les conventionnels. Dans les départements, les collèges électoraux n'en ayant pas réélu suffisamment, la Convention se charge de désigner cent quatre députés, les 26 et 27 octobre 1795, en trois tours de scrutin. C'est ainsi que Queinnec, qui n'a pas trouvé grâce auprès des électeurs du Finistère, bénéficie d'une très médiocre réélection puisqu'il n'est que le quatre-vingt-dix-neuvième des cent quatre conventionnels « repêchés »⁴². La légitimité de ces députés n'a aucun caractère démocratique. Elle repose sur la nécessité de préserver les acquis de la Révolution face à la réaction royaliste qui se dessine dans le pays et qui peut espérer conquérir « pacifiquement » le pouvoir.

37. *Ibid.*, C 327, fol. 1437.

38. Récit de la captivité de J. Queinnec, arch. privées X. Caill.

39. Arch. nat., C 327, fol. 1445.

40. *Ibid.*, C 327, fol. 1441.

41. *Ibid.*, F 7/4774/85.

42. *Le Moniteur* du 14 brumaire an IV (5 novembre 1795).

L'autre raison qui pousse les députés républicains à se maintenir au pouvoir est probablement leur impopularité. Nombre de députés thermidoriens, qui se sont compromis avec la Terreur, craignent leur retour en province.

Le rôle de Queinnec sous la Convention thermidorienne et le Directoire est, semble-t-il, effacé. Après les souffrances endurées pendant sa captivité, il manifeste probablement une certaine prudence. Il est vraisemblablement en congé dans le Finistère lorsque, en janvier 1795, une délégation de Brest se rend à la Convention pour dénoncer les crimes commis dans cette ville pendant la Terreur, crimes dont a été victime son cousin Le Roux, guillotiné avec vingt-cinq autres administrateurs du département⁴³. En mai 1795, lors des émeutes de prairial qui voient à nouveau la Convention envahie par les sans-culottes, le témoignage de Queinnec est requis pour dénoncer l'attitude de Prieur de la Marne qui avait fait appel aux émeutiers. « Je n'ai pas bien distingué si c'était Prieur, parce que ma vue est faible ; mais j'ai entendu le cri, et j'ai reconnu sa voix⁴⁴. » L'Assemblée décrète d'arrestation Prieur et les crêtois, ces survivants de la Montagne qui ont tenté de reprendre le pouvoir à l'occasion de ce coup de force.

Quelques jours plus tôt, le 30 floréal an III (19 mai 1795), Queinnec est intervenu à la tribune de l'Assemblée. Dans son propos, il s'est opposé au projet de Dubois-Crancé sur l'impôt en nature.

« Si l'on adopte le projet de Dubois-Crancé, je craindrais encore que l'on ne donne beau jeu aux aristocrates. Déjà l'on demande le rapport du décret sur les rentes foncières et convenancières ; demain l'on vous demandera le rapport sur celui qui supprime les droits féodaux, avec la dîme ; si vous la rétablissez, que vous restera-t-il du gouvernement républicain ? Le nom : vous vous direz libres et vous serez esclaves. Vous proclamerez l'égalité, et vous aurez des maîtres⁴⁵. »

Préoccupé par le statut de la propriété foncière, il se montre très hostile au domaine congéable dans la lettre qu'il adresse à son épouse le 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798) :

« Sous peu nous allons encore parler du domaine congéable : les domaniers des Côtes-du-Nord font pleuvoir des réclamations à ce sujet. Les seigneurs convenanciers intriguent dans tous les sens. Telle a été l'arme favorite des ambitieux de tous les tems ; elle l'est encore aujourd'hui. À peine sommes-nous en tout 4 députés de la ci-devant Bretagne intéressés au sort des malheureux domaniers. Je suppose 4 autres indifférents, et le reste opposé à leur liberté. Moi et Bohan⁴⁶ sommes les seuls députés du Finistère qui aient en vue le bonheur des domaniers. Boissier, Génouin et Blad ne connoissent pas cette

43. P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 224.

44. *Le Moniteur* du 7 prairial an III (26 mai 1795).

45. *Opinion sur l'impôt en nature prononcée à la tribune, par J. Quiennec, député par le département du Finistère, le 30 floréal, troisième année républicaine*, Bibl. nat. France, 8-Le 38-1436, et Arch. nat., AD/XVIII^a/58.

46. Député du Finistère à l'Assemblée législative avant d'être élu à la Convention, il fait partie du Comité de féodalité et contribua à la suppression du domaine congéable.

partie. L'imbécille Le Moal voterait volontiers pour le rapport de toutes les lois qui ont été rendues depuis 1789. Tu connois les autres députés pour être assez enclins au maintien de la domination seigneuriale : recette, renouvellement de baillées, faculté de congédier, de bâtir ou de réparer et l'enlèvement de quelques arbres que des colons ont la bêtise de planter ou de laisser croître ne sont pas un revenu si mince pour être négligé. L'intérêt personnel soulèverait le monde entier. Ces messieurs l'entendent bien. C'est au peuple à ouvrir les yeux lors des assemblées primaires et électorales. Confier à un loup des troupeaux, c'est folie. Nommer un seigneur son receveur ou son agent quelconque pour prononcer sur la réclamation du vassal, c'est encore folie. Le peuple reconnoît ses droits et ses intérêts ; c'est à lui à en user pour son bonheur⁴⁷. »

Trois mois auparavant, la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797) a consacré la victoire des fonciers en rétablissant le domaine congéable supprimé sous la Convention. La réaction thermidorienne, qui a vu le jour après l'élimination de la Montagne, a permis aux propriétaires, généralement nobles, de revenir sur les acquis des domaniers. Ces derniers, issus de la paysannerie aisée, considèrent le convenant qu'ils exploitent parfois depuis plusieurs générations et dont ils ont accru la valeur des terres, comme leur propriété. Pour Queinnec, qui hait profondément la noblesse, le rétablissement du domaine congéable constitue un échec. Il craint que la réaction thermidorienne ne revienne sur les acquis de la Révolution. C'est le sentiment qu'il exprime, quelques mois plus tôt, dans la lettre adressée à son épouse le 29 floréal an V (18 mai 1797) :

« Les riches, voyant l'impossibilité de rétablir en France la royauté qu'ils ne chérissent que parce qu'elle protégeait leurs droits et leurs privilèges, sacrifieraient assez leurs titres de noblesse pourvu qu'ils occupent, exclusivement et à vie, les premières places de la République [...]. Il ne suffit pas de te dire que je crains l'oligarchie. Voici le motif de cette crainte. Les riches peu religieux vont tendre la main aux prêtres réfractaires. Devant leurs vassaux, leurs fermiers et leurs domestiques, ils ne parleront que de la sainteté de ces apôtres qui, à leur tour, par reconnaissance, élèveront M^r le comte, M^r le marquis jusqu'aux nues. On les désignera dans les assemblées primaires et électorales pour les premières places de la République... Que ces messieurs prêtres ne comptent pas sur ces présents. Une fois que les nobles voiraient leur puissance affermie, ils les briseraient comme un pot de terre. Que MM les nobles se méfient également des prêtres, car en vantant trop ceux-ci, il se pourrait assez que ceux-ci aient le dessus, et voilà, au lieu d'une oligarchie, ou tout au petit moins une aristocratie, nous aurions un gouvernement théocratique. Les jésuites y ont marché à grand pas⁴⁸. »

Si Queinnec ne semble pas croire au retour de la royauté, il craint en revanche la mainmise des possédants sur la République qui serait détournée à leur profit, ce qui leur permettrait de remettre en question les acquis de la Révolution, en particulier la suppression du domaine congéable. On peut supposer les deux élus du Finistère, Queinnec et Bohan, proches politiquement par leur opposition à cette institution, probablement amis et se fréquentant

47. Lettre du 7 pluviôse an VI, arch. privées X. Caill.

48. Lettre du 29 floréal an V, *ibid*.

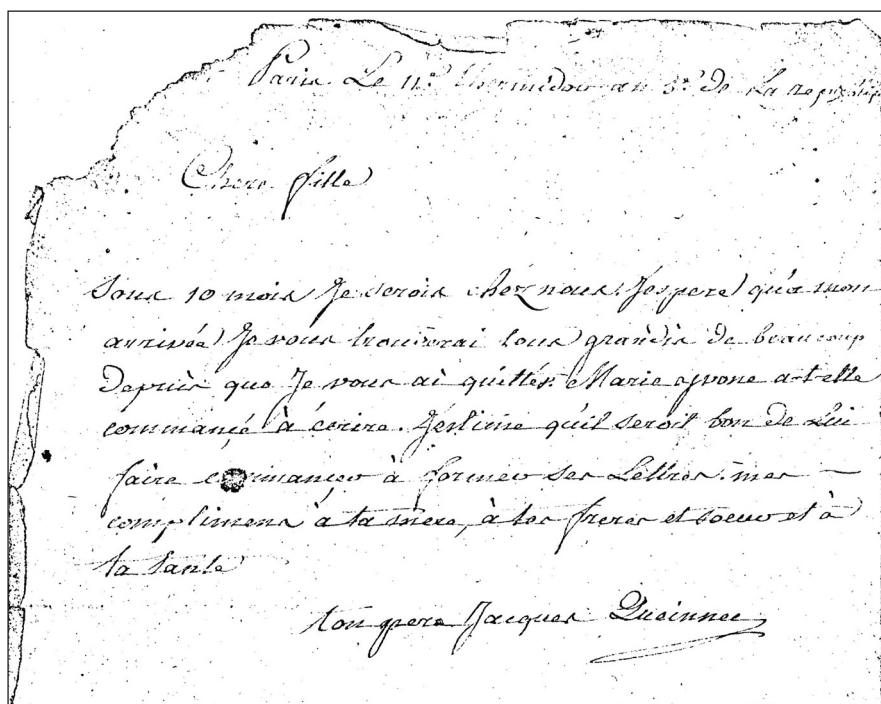


Fig. 2. – Lettre de Queinnec à sa fille aînée Marguerite, du 11 thermidor an V (voir aussi *supra*, note 28)
Arch. privées X. Caill.

quotidiennement. En effet, Queinnec quitte sa chambre de la rue Saint-Honoré pour résider à Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Benoît, à la même adresse que Bohan, la dernière année de son séjour parisien⁴⁹.

Dans une lettre du 29 frimaire an VI (19 décembre 1797), il annonce à sa femme qu'il fait partie d'une commission de cinq députés, chargée par le Conseil des Cinq-Cents de faire un rapport sur la reproduction et l'amélioration de l'espèce chevaline en France. Il ajoute qu'il est très favorable au rétablissement des haras⁵⁰.

Le 15 ventôse an V (5 mars 1797) est un jour important pour lui. Conformément à la constitution de l'an III qui prévoit le renouvellement annuel d'un tiers des membres des deux assemblées du Directoire, le Conseil

49. *Almanach national de France*, an V, p. 55 et 64. Deux autres députés, Claverie, du Lot-et-Garonne, et Dubignon, d'Ille-et-Vilaine, résident à la même adresse.

50. Lettre du 29 frimaire an VI, arch. privées X. Caill. D'après Queinnec, le général Jourdan, député de la Haute-Vienne, futur maréchal de France et auteur de la loi sur la conscription, participe à cette commission.

des Cinq-Cents procède, ce jour-là, au tirage au sort des députés sortant au 1^{er} prairial suivant (20 mai 1797). Cent soixante-sept députés sont désignés par le premier tirage. Les cent quarante-cinq suivants, dont Queinnec, doivent rester en fonction jusqu'au 20 mai 1798⁵¹. C'est ainsi que Queinnec, qui a peut-être nourri l'espoir de rentrer chez lui, apprend que son séjour à Paris doit se prolonger d'une année. Il siège aux Cinq-Cents jusqu'à la fin de son mandat, le 20 mai 1798. Dans une lettre à sa fille, le 11 thermidor an V (29 juillet 1797), il évoque son retour à la maison : « Sous dix mois je serois chez nous⁵² » (fig. 2). Les élections d'avril 1797 ont été un cuisant échec pour les républicains et il ne peut ignorer le discrédit des ex-conventionnels auprès des électeurs. Il quitte probablement sans regret la capitale où il a souffert pour retrouver l'affection des siens.

Retour de Queinnec en Bretagne. Son implication dans la vie locale

De retour en Bretagne, il s'implique à nouveau dans la vie locale. C'est ainsi qu'il est nommé, le 22 février 1802, membre du conseil de l'arrondissement de Morlaix par un arrêté du premier consul Bonaparte⁵³. Ce collègue d'une dizaine de membres seconde le sous-préfet pour le contentieux administratif. Queinnec en a fait partie jusqu'à ce qu'il en soit démis, en 1815, lors de la seconde Restauration⁵⁴. Il participe également à la vie politique locale. En 1803, il est le seul électeur désigné par le canton de Pleyber-Christ pour faire partie du collège électoral du Finistère. Lors de son élection, il recueille les suffrages de cinquante-sept des cent quatre votants sur les cent trente et un électeurs que compte alors le canton⁵⁵. La même année, il s'installe à Guiclan et devient membre du collège électoral de l'arrondissement de Morlaix puisque les électeurs du canton de Taulé, dont dépend son nouveau domicile, l'ont élu par soixante-quatre voix sur quatre-vingt-deux votants, ainsi que dix autres électeurs⁵⁶. Queinnec est un électeur assidu ; il participe aux collèges électoraux du Finistère qui se tiennent à la préfecture pendant plusieurs jours en février 1804, mai 1805, décembre 1810, mai 1815 et probablement aussi en août de la même année. En 1804, 1805 et 1810, les électeurs du département ont élu deux candidats pour le Sénat conservateur ainsi que deux candidats pour le Corps législatif lors des séances de 1805 et de 1810. À peine deux tiers des électeurs ont participé aux trois assemblées⁵⁷. En mai 1815, le collège électoral élit quatre députés. Après la chute de Napoléon,

51. Arch. nat., D2.2 PRO, procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents (ventôse an V), p. 359-368.

52. Lettre du 11 thermidor an V, arch. privées X. Caill.

53. Arch. nat., F1b II Finistère 3.

54. *Ibid.*, F1b II Finistère 6.

55. *Ibid.*, F1c III Finistère 6 et 7.

56. *Ibid.*, F1c III Finistère 6.

57. *Ibid.*, F1c III Finistère 6 et 7.

les électeurs du Finistère, à nouveau convoqués en août 1815, élisent les six députés du Finistère⁵⁸. Il ne semble pas que Queinnec ait siégé au collège électoral de l'arrondissement de Morlaix dont il est membre. Les assemblées électorales d'arrondissement se réunissent à peu près en même temps que le collège du département puisqu'elles participent également à la désignation des parlementaires du Finistère. Le procès-verbal de l'assemblée électoral de l'arrondissement de Morlaix précise, en mai 1805, que sur cent quarante-sept électeurs, quatre, dont Queinnec, ne sont pas admis à voter parce qu'ils sont également membres du collège électoral du Finistère⁵⁹.

Installé à Guiclan à partir de 1803, Queinnec s'impose dans sa commune d'adoption. Il exerce la fonction de trésorier de la fabrique quasiment jusqu'à sa mort⁶⁰. Il fait part à la municipalité de son intention de fabriquer du savon, en 1806 et en 1809, et s'engage à payer patente comme la réglementation l'exige⁶¹. On dispose alors de quelques éléments sur son niveau de vie. Avec son fils aîné, il est, en 1814, l'un des quinze « propriétaires de voiture » à cheval de Guiclan qui compte alors environ 3 500 habitants⁶². En 1812, le conseil municipal lève sur les plus riches habitants de la commune un impôt en nature hebdomadaire pour venir en aide aux indigents. Queinnec est l'un des quatre contribuables les plus lourdement taxés, astreints à verser deux boisseaux de blé chaque semaine⁶³. Il fait partie des cinq cent cinquante contribuables les plus imposés du Finistère recensés par le ministère des Finances en avril 1803⁶⁴. On le retrouve sur cette même liste en juin 1810⁶⁵. Par contre, il ne figure pas sur la liste, dressée par le préfet en novembre 1816, des cent quarante-trois « citoyens âgés de 40 ans révolus, payant mille francs au moins de contributions directes et comme tels éligibles à la Chambre des députés ⁶⁶ ».

Queinnec est mentionné dans un fait divers à l'occasion d'un incendie survenu à Coatilezec (Pleyber-Christ), en juin 1805. Sur la route, avec trois de ses enfants, il rencontre un domestique de Coatilezec, affolé, auquel il prête un cheval pour prévenir les secours. Mais le véritable héros de la journée est son fils aîné, Yves-Jean, alors âgé de 22 ans. Dans le compte rendu de l'incendie, le maire de Pleyber-Christ met à l'honneur dix jeunes gens :

58. *Ibid.*, F1c III Finistère 8.

59. *Ibid.*, F1c III Finistère 6.

60. Y. MIOSSEC, *Une vieille paroisse bretonne, Guiclan*, Brest, 1994, p. 333.

61. Arch. dép. Finistère, 522 E dépôt, art. 2 ; Arch. mun. Guiclan, délibérations du conseil municipal.

62. Y. MIOSSEC, *Une vieille paroisse...*, *op. cit.*, p. 338-339.

63. *Id.*, *ibid.*, p. 338.

64. Arch. nat., F1c III Finistère 6.

65. *Ibid.*, F1c III Finistère 7.

66. *Ibid.*, F1c III Finistère 8.

« Le feu perçait de toutes parts de la toiture de la maison principale occupée par le fermier ; sept autres édifices avec des mulons de paille et des tas de landes étaient adjacents, l'eau manquait totalement, et, pour comble de maux, le secours était faible, réduit à dix personnes. Ces jeunes héros se disputaient à l'envi l'avantage d'être les plus utiles ; d'un commun accord ils saisissent les meubles pour en dérober des flames ; faute de cordage Queinnec aîné ne balance pas à sacrifier sa ceinture pour amener le grand coffre ou huche contenant du blé, et à l'aide d'Yves Quéméner, il sauva cela. Dans cet intervalle, leurs camarades retifiaient les voitures du hangar. Aussitôt, on annonce qu'une femme octagénnaire et infirme était en fonds de la maison et qu'infailliblement elle allait devenir la proie des flames ; sur le champ et sans calculer l'imminent péril, Quinnec (*sic*) seul se précipite à travert le feu qui pleuvait de toutes parts et, prenant à bras le corps cette infortunée, eut l'inappréciable avantage de la sauver ; à peine était-elle dehors que la couverture de la maison s'assola en masse⁶⁷. »

Un notable républicain et patriote

Tout au long de sa vie, Jacques Queinnec, riche cultivateur, a fait figure de notable dans les communes où il a vécu. Engagé dans la vie locale comme dans celle de la nation, il laisse transparaître ses idées dans ses lettres écrites de Paris. Il s'affirme républicain et patriote.

Un croyant critique à l'égard du clergé

Sa foi religieuse s'affirme dans la lettre de vœux qu'il adresse à son épouse, le 11 nivôse an V (31 décembre 1796), à l'occasion de la nouvelle année. Il insiste sur la nécessité de préparer son salut pour gagner le sein de l'Éternel :

« Le vrai bonheur ne consiste pas à vivre longtemps sur la terre, mais à jouir de la consolation divine sans laquelle l'homme le plus heureux, suivant les erreurs du monde, ressemble à un maladif à qui, dans ses plus grandes douleurs, on présente quelque instrument de musique ou quelque jouet d'enfant. Addressons-nous donc à l'Être suprême et prions-le de nous accorder ce qu'il croira le plus efficace pour le salut de nos âmes et pour élever saintement des enfans qu'il a confiés à nos soins. Que l'année où nous entrons ainsi que les suivantes, si Dieu, par un effet de sa bonté, juge devoir nous en accorder, ne soient point perdues pour nous, afin que le jour où il faudra paroître devant Sa Majesté, nous n'ayons pas le malheur de nous y trouver les mains vides : c'est le plus ardent de mes vœux⁶⁸. »

Sa foi ne l'empêche pas d'exprimer sa défiance à l'égard du clergé, compromis, à ses yeux, avec la royauté. Le 29 floréal an V (18 mai 1797), il écrit à son épouse que « le clergé en France, sous la monarchie, nous représentait le monarque comme l'image de Dieu sur la terre [...]. Il n'y a pas une seule ligne dans l'évangile où il soit dit que l'on ne puisse se sauver que sous un roi ;

67. *L'Écho du Porz-Ruz*, octobre-novembre-décembre 1995, d'après Arch. mun. Pleyber-Christ.

68. Lettre du 11 nivôse an V, arch. privées X. Caill.

mais un passage où il est dit en termes exprès, que l'Église abhorre le sang⁶⁹. » Dans la même lettre, il dénonce l'hostilité du clergé à la République. Les prêtres « prêchent les croisades, les Vêpres siciliennes ». Ils « aboyent si haut contre la République, et tu les entendrais chanter la palinodie ». Par sa critique du clergé et la distinction qu'il fait du politique et du religieux, Queinnec est un esprit laïque. Dans une autre lettre à sa femme, le 17 messidor an V (5 juillet 1797), il exprime sa colère contre le clergé hostile à la Révolution qu'il accuse de vouloir attiser la guerre civile, jusqu'à le rendre responsable de la guerre de Vendée, malgré la politique pontificale conciliatrice.

« [Le pape] reconnoit notre République et ne cesse d'inviter les ecclésiastiques français à se soumettre aux lois de l'État. En France au contraire, qui le croiroit ! Il se trouve des hommes qui se disent les disciples d'un dieu de paix et qui ne cessent d'attiser le feu de la guerre civile. Que ces êtres sont pervers, que leurs duppes sont à plaindre ! Ne se rappellent-ils pas ces guerres de religion qui ont couvert la France de morts dans les 14, 15 et 16^e siècles ? Supposons qu'ils n'aient pas lu l'histoire, les crimes commis dans la Vendée ne suffiroient-ils pas pour les détourner d'un projet si abominable ! L'Église abhorre le sang et ces prêtres veulent nager dans le sang⁷⁰. »

C'est l'attachement de Queinnec aux acquis de la Révolution qui lui permet de faire l'éloge de Pie VII, une vingtaine d'années plus tard. Dans des réflexions intitulées « Annales politiques, morales et littéraires », écrites le 16 décembre 1816, il porte un jugement politique sur l'action temporelle du pape :

« Aujourd'hui le pape se montre avec éclat, avec sagesse, parmi les souverai[n]s. Il donne un grand exemple. Son *motu proprio*⁷¹ fera époque dans les annales du genre humain. Il a détruit la féodalité et supprimé les privilèges [...]. Il a été défendu, par une notification, aux prédicateurs de l'Avent, de mêler, dans leurs discours, aucune réflexion qui eût trait aux affaires temporelles. Deux prêtres, qui, dans leurs sermons, rappelaient les évènements de la Révolution, viennent d'être interdits. Il a été enjoint à plusieurs ecclésiastiques de Macerata, qui s'étaient permis en chaire de violentes déclamations, d'user de plus de modération [...]. Pie 7 n'oublie point que l'évangile est un code de paix ; et en se montrant, comme les chrétiens des premiers siècles, qui étaient persécutés et ne persécutaient point, il suit à la fois les hautes maximes du législateur des chrétiens, et celles que la raison, la sagesse et l'expérience enseignent sur l'art de gouverner⁷². »

Ce pape, ancien évêque d'Imola pendant la campagne d'Italie de Bonaparte, a été classé parmi les patriotes par le commandement français. Dans une homélie célèbre, prononcée le jour de Noël 1797, il a affirmé que le régime démocratique n'est pas contraire à l'évangile. Devenu pape, en 1800, il sait distinguer le domaine temporel du spirituel, ce qui lui permet de faire

69. Lettre du 29 floréal an V, *ibid.*

70. Lettre du 17 messidor an V, *ibid.*

71. Un *motu proprio* (du latin, « de son propre chef ») est une lettre émise par le pape de sa propre initiative.

72. « Annales politiques, morales et littéraires » du 16 décembre 1816, *ibid.*

des concessions politiques sans remettre en cause les intérêts fondamentaux de l'Église. C'est sans doute à ces concessions que Queinnec fait allusion dans ses réflexions lorsqu'il évoque la disparition de la féodalité et des privilèges. Ce document montre qu'au soir de son existence, informé de la politique pontificale en Italie, il conserve son intérêt pour l'actualité.

L'engagement politique d'un élu républicain et patriote

La plupart des lettres que nous connaissons de lui sont celles qu'il a écrites à son épouse. La politique y occupe une large place. Il lui envoie des rapports et des discours, dont celui de son collègue Bailleul, député de la Seine-Inférieure, en janvier 1798⁷³. Le 13 fructidor an V (30 août 1797), il lui signale un article de Bernadotte, dans *Le Rédacteur*, en réponse à un journal royaliste, et les « expressions patriotiques » de La Revellière-Lépeaux, l'un des cinq directeurs⁷⁴. Dans une autre lettre, il lui écrit qu'il l'a abonnée au *Conservateur*⁷⁵. Ce journal, subventionné par le Directoire, porte le sous-titre *Journal politique, philosophique et littéraire*⁷⁶. Queinnec rapporte parfois aussi des anecdotes cocasses. Ainsi, il raconte à son épouse comment, à l'occasion d'un banquet pour célébrer la paix de Campoformio, l'ambassadeur ottoman s'est mis « à genoux, invoquant Dieu, à sa manière. Au bout d'un quart d'heure, il s'étend et dort jusqu'à ce que son esclave l'éveille pour se mettre à table⁷⁷. »

À l'image des autres députés, il correspond avec ses commettants ou ses électeurs. Il leur adresse une lettre le 30 janvier 1793, pour leur faire part de son vote lors du procès du roi qui vient de se dérouler à la Convention du 15 au 20 janvier :

« Ne pouvant douter que Louis Capet ne fût coupable d'attentat contre la liberté et la sûreté générale de l'État, je ne balançai pas de me décider pour l'affirmative. À la question de savoir si l'on renverrait à la ratification du peuple le décret que la Convention prononceroit sur le sort du cy-devant roi, j'ai aussi été pour l'oui, persuadé que le peuple ne se tromperoit pas sur ses intérêts. Au moment où l'on devoit prononcer sur la peine à infliger, voici mon opinion telle que je l'ai énoncée à la tribune : "Si je pouvois être juge dans ce grand procès qui attire tous les regards de l'univers, je dirais que la loi, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, doit être égale pour tous, et qu'on ne doit la violer pour ou contre un individu quelconque, mais, intimement convaincu que nous ne pouvons sans attenter à la souveraineté du peuple, accumuler sur nos têtes les fonctions de juges et celles de législateurs, je me [mot non lu] et que nos pouvoirs, tout illimités qu'ils soient, se bornent aux fonctions de législateurs, je me

73. Lettre du 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798), *ibid.*

74. Lettre du 13 fructidor an V, *ibid.*

75. Lettre du 5 brumaire an VI, *ibid.*

76. J. TULARD, J.-F. FAYARD, A. FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, 1998, p. 673.

77. Lettre du 3 nivôse an VI (23 décembre 1797), arch. privées X. Caill.

restrains en cette qualité à vous présenter des mesures de sûreté générale. Je vote pour la détention et le bannissement à l'époque de la paix⁷⁸." »

Les députés eurent à répondre à quatre appels nominaux. Comme l'immense majorité de ses collègues, Queinnec est convaincu de la culpabilité du roi. À la deuxième question, il se prononce pour la ratification du jugement par le peuple, proposition qui est rejetée par la majorité. Il vote ensuite pour la détention en temps de guerre et le bannissement à la paix⁷⁹. Lors du dernier appel nominal, qu'il n'évoque pas dans sa lettre, il se prononce logiquement en faveur du sursis à l'exécution⁸⁰. Queinnec justifie son opposition à la condamnation à mort du roi par le fait que les députés, qui exercent le pouvoir législatif, ne peuvent juger l'ancien souverain sans porter atteinte à la souveraineté du peuple. *Le Moniteur* cite Queinnec lors du troisième appel nominal : « Je ne suis pas juge, je ne puis donc voter que pour la détention pendant la guerre, et la déportation à la paix⁸¹. » Ce propos est exprimé avec moins d'emphase que les propos qu'il prétend avoir tenus à la tribune. Peut-être est-il plus proche de la réalité ? Il ne faut pas oublier les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès : les appels nominaux, sous les huées d'un public hostile à toute clémence envers le roi, ne permettent pas aux députés de se prononcer trop longuement. L'argumentation de Queinnec, qui est celle d'une partie des deux cent quatre-vingt-huit députés favorables à la détention, trouve sa limite. En effet, s'il estimait que la Convention n'était pas habilitée à juger l'ancien souverain, il aurait dû s'abstenir de participer au procès.

Dans la suite de sa lettre du 30 janvier 1793, il évoque naïvement les risques de guerre, dans la plus pure logique révolutionnaire :

« On parle de guerre avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande. Les plus fameux diplomates et les personnes les plus éclairées en doutent et ne craignent pas. Moi aussi, en mon particulier, je trouve que les têtes couronnées ont de quoi réfléchir sur cet article, qu'ils opposent des asservis à des hommes libres qui combattent pour le maintien de leur liberté, et je pense que le courage de ceux-ci doit l'emporter sur celui de ceux qui ne guerroyent que pour consolider le trône chancelant des tyrans. Les dissensions domestiques sont, à mon avis, beaucoup plus dangereuses que ces semi-dieux. Les aristocrates ne manqueront pas d'infecter la République par leur souffle impur ; mais les bons citoyens sauront bien les contenir. »

78. Arch. mun. Quimper, 7 J 88.

79. Le vote de Queinnec lors du deuxième et du troisième appel nominal est confirmé par *Le Moniteur* du 19 janvier et par celui du 20 janvier 1793. Le détail du scrutin du premier appel nominal n'est pas indiqué par *Le Moniteur*. Ce scrutin est détaillé dans J. MAVIDAL, É. LAURENT, *Archives parlementaires...*, op. cit., t. LVII, p. 99-104. On y trouve également le détail des trois autres scrutins.

80. Vote indiqué par *Le Moniteur* du 24 janvier 1793.

81. *Le Moniteur* du 20 janvier 1793. Citation légèrement différente dans J. MAVIDAL, É. LAURENT, *Archives parlementaires...*, op. cit., t. LVII, p. 407 : « la déportation à la paix » est remplacée par « le bannissement à la paix ».

La France, qui est en guerre contre l'Autriche et la Prusse depuis le 20 avril 1792, voit, dans les semaines qui suivent l'exécution du roi, l'Europe entière se coaliser contre elle. Ce danger n'est absolument pas perçu par Queinnec. En effet, le procès du roi, en créant un fossé entre les régicides et les modérés dont la sincérité républicaine est désormais soupçonnée, l'extension de la guerre et les échecs militaires ont abouti à une radicalisation de la Révolution dont ont été victimes les girondins. C'est ainsi que Queinnec est incarcéré à l'automne 1793.

Ses prises de position dans les mois qui suivent le procès du roi, où il fait preuve de modération, permettent de le situer dans le camp de la Gironde. Le 13 avril 1793, il vote le décret d'accusation de Marat⁸². Quatre ans plus tard, le 29 floréal an V (18 mai 1797), dans une lettre à son épouse, il évoque les pressions dont il a fait l'objet après la journée du 31 mai 1793 qui a vu l'arrestation des chefs de la Gironde :

« Le 10 août 1793 l'on me demandoit ce que je pensois de la Montagne, des jacobins et des sans-culottes de Paris. Je fais peu de cas des masques ou plutôt je les honnis ; je ne suis point montagnard ; je ne sais comment est disposé le local où délibèrent les jacobins ; je ne puis me faire à leurs principes. Cette franchise me mérita de la part du questionneur la qualification de crapaud du marais (c'est ainsi qu'on appelloit les députés qui, après le 31 mai, ne vouloient point se percher à la Montagne)⁸³. »

Les journées insurrectionnelles du 31 mai et du 2 juin 1793, organisées par les sections de la Commune de Paris, contraignent la Convention terrorisée à décréter la mise en accusation de vingt-neuf de ses élus, les chefs de la Gironde⁸⁴. Après ce coup de force, leurs partisans, de crainte que la Convention ne soit dominée par la Montagne, lancent un appel à la province. C'est le sens de la protestation signée par soixante-quinze députés, dont Queinnec, les 6 et 19 juin 1793 : elle dénonce la dictature parisienne et montagnarde⁸⁵. Les soixante-quinze députés signataires sont incarcérés le 3 octobre 1793. C'est le début de la longue captivité de Queinnec évoquée plus haut.

Après le 10 Thermidor, dix députés détenus aux Carmes adressent un mémoire à leurs collègues de la Convention⁸⁶. Neuf d'entre eux sont des élus de l'Ouest, dont trois représentants du Finistère : Queinnec, Blad et Bohan. Ils tentent de minimiser la portée de la protestation qu'ils ont signée en juin 1793 et s'indignent de l'oubli dont ils font l'objet après la chute de Robespierre :

82. ID., *ibid.*, t. LXII, p. 35-56.

83. Lettre du 29 floréal an V, arch. privées X. Caill.

84. Vingt et un d'entre eux sont condamnés à mort et guillotins le 31 octobre 1793.

85. *Le Moniteur* du 12 brumaire an III (2 novembre 1794) a publié cette protestation.

86. *Les représentants du peuple, mis en arrestation par décret du 3 octobre 1793 vieux style, détenus dans la maison d'arrêt des Carmes, à la Convention nationale et au peuple français*, Paris, an III, Bibl. nat. France, N. Lb⁴¹ 1486, 23 pages.

« Nous avons signé, non une protestation, mais un compte rendu des évènements des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793 vieux style [...]. Par quelle fatalité, nos dangers ayant été communs, nos têtes également prosrites, notre sort est-il si différent du vôtre ? Pourquoi, ayant démasqué et combattu avec vous nos ennemis et nos tyrans communs, ne partageons-nous pas avec vous le prix de la victoire ? Pourquoi nos fers sont-ils rivés par des collègues dont le premier devoir seroit de les rompre ? »

Après la chute de la Gironde, la province, qui lui est largement favorable, ne parvient pas à s'organiser contre la dictature parisienne. Qualifiée de « rebelle » et de « fédéraliste », elle est soumise à la Terreur, soufflant de la capitale. C'est ainsi qu'en mai 1794 les administrateurs du Finistère sont guillotinés à Brest. Mais Queinnec et ses amis se défendent d'avoir été « fédéralistes » :

« Rompre l'unité de la République, former de ce déchirement plusieurs gouvernemens isolés dont chacun auroit son organisation, ses loix, son trésor, dont le seul lien de réunion seroit dans les moyens de défense contre l'ennemi commun, voila le fédéralisme. Comment peut-on nous accuser de l'avoir provoqué ? Où sont nos correspondances, nos écrits, nos démarches pour parvenir à cette scission criminelle, contraire à nos sermens ? Serions-nous fédéralistes pour avoir eu le projet de dénoncer à l'universalité de nos concitoyens les attentats de quelques conspirateurs contre la liberté commune ? Serions-nous fédéralistes quand nous aurions provoqué la surveillance de la République entière sur les entreprises d'une commune qui, chaque jour, faisait un pas vers l'usurpation de l'autorité suprême ? Serions-nous fédéralistes quand nous aurions donné l'éveil à tous les départemens sur cette coalition criminelle qui leur préparoit des fers ? C'est un étrange fédéralisme que celui qui se compose de toutes les parties de l'empire, du vœu de tous les citoyens pour son unité ? À quelle portion du territoire français appartiennent ces mandataires fédéralistes, auxquels on prête l'intention de séparer leurs contrées de la masse indivisible, et le système absurde de préférer le nom obscur d'un petit peuple au nom glorieux de citoyen français ? Ils appartiennent à toutes les sections de la République. Ils sont envoyés de toutes ses extrémités, de tous les points de son horizon [...]. Enfin, peut-on nous accuser d'avoir été partisans de quelque faction ? Seuls avec nos consciences, nous avons porté dans le temple des loix une opinion indépendante. Jamais les passions des partis, les intérêts des cabales, les menaces même de la sédition n'influencèrent nos déterminations [...]. Nous vîmes toujours la République et non les hommes ; les grands intérêts de la patrie, et non des intérêts particuliers ; le succès de la Révolution, et non des réputations individuelles. »

La Gironde est « fédéraliste » dans la mesure où elle est hostile à un pouvoir central sous l'influence immédiate des masses parisiennes, mais rejette toute évolution vers une transformation de la France en un État fédéral, en opposition aux principes d'unité et d'indivisibilité de la République. C'est ce qu'expriment Queinnec et ses codétenus dans leur mémoire.

Il semble bien que Queinnec ait toujours manifesté son attachement à la République sous la Convention et le Directoire. Une commission parlementaire est chargée, pendant la Terreur, d'examiner les correspondances des députés incarcérés. C'est ainsi que, le 7 messidor an II (25 juin 1794), les représentants du peuple Delcher et Baudot se rendent au domicile de

Queinnec, rue Saint-Honoré. Ils y lèvent les scellés apposés sur les tiroirs de la commode « où il n'a été trouvé que sa correspondance avec sa femme, ses amis et plusieurs autorités constituées de son département dans les meilleurs principes de la Révolution⁸⁷ ».

Queinnec semble donc politiquement irréprochable. Cet attachement à la République se confirme bien après sa détention. Dans la lettre qu'il adresse à son épouse le 1^{er} jour complémentaire an V (17 septembre 1797), il se prononce très nettement en faveur du coup d'État républicain du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) :

« Nos honêtes gens, comment auront-ils appris la journée du 18 du mois dernier ? Ni les royalistes même ne peuvent se dispenser d'admirer la modération des républicains vainqueurs. La conduite du Directoire, la prudence de nos guerriers sont au dessus de tout éloge. Pas une goutte de sang n'a été versé, pas un homme d'insulté. L'appareil militaire a suffi pour dissiper cette horde de brigands au service du soi-disant Louis 18. Les chefs de la conspiration sont condamnés à quitter un pays où ils ne cessent d'attiser le feu de la guerre civile. Leurs crimes sont connus, et s'il en est qui en doutent, qu'ils attendent. Chaque jour voit paraître de nouvelles preuves de leurs complots parricides⁸⁸. »

Le 4 septembre 1797, Paris se réveille quadrillé par la troupe. Les législatives d'avril précédent, qui ont permis l'élection de députés royalistes, sont annulées sous la menace des armes. Ce coup d'État permet ainsi aux Anciens et aux Cinq-Cents de retrouver une majorité républicaine.

À la même époque, deux documents datant de la fin de l'année 1797 montrent Queinnec donnant son avis sur le « patriotisme » des notables des environs de Morlaix, susceptibles d'exercer la fonction de commissaire du directoire exécutif de canton. Ainsi, en marge d'une lettre de l'administration centrale du Finistère au ministère de l'Intérieur, qui appuie la candidature de Durivage, homme de lois à Morlaix, au poste de commissaire du canton de Ploujean, on trouve la mention : « Non convenable d'après le représentant du peuple Queinnec⁸⁹ ». Trois mois plus tard, dans un rapport daté du 7 nivôse an VI (27 décembre 1797), Queinnec appuie la candidature de Pierrès à ce poste. Il le connaît vraisemblablement puisqu'il écrit que « ce citoyen étoit commis en chef du directoire du district de Morlaix jusqu'au mois d'août 1792. Il s'enrolla au premier cri de la liberté en danger⁹⁰. » Il dénonce les adversaires de la Révolution, en particulier les frères Le Teurnier de Plougouven :

« Le Teurnier, juge de paix, Le Teurnier, commissaire, Le Teurnier, prêtre réfractaire, sont trois frères très renommés par leur brigandage, par leur forfaiture et par leur complot contre-révolutionnaire. Le tribunal civil du départe-

87. Arch. nat., F 7/4774/85.

88. Lettre du 1^{er} jour complémentaire an V, arch. privées X. Caill.

89. Arch. nat., F1b II Finistère 2.

90. *Ibid.*

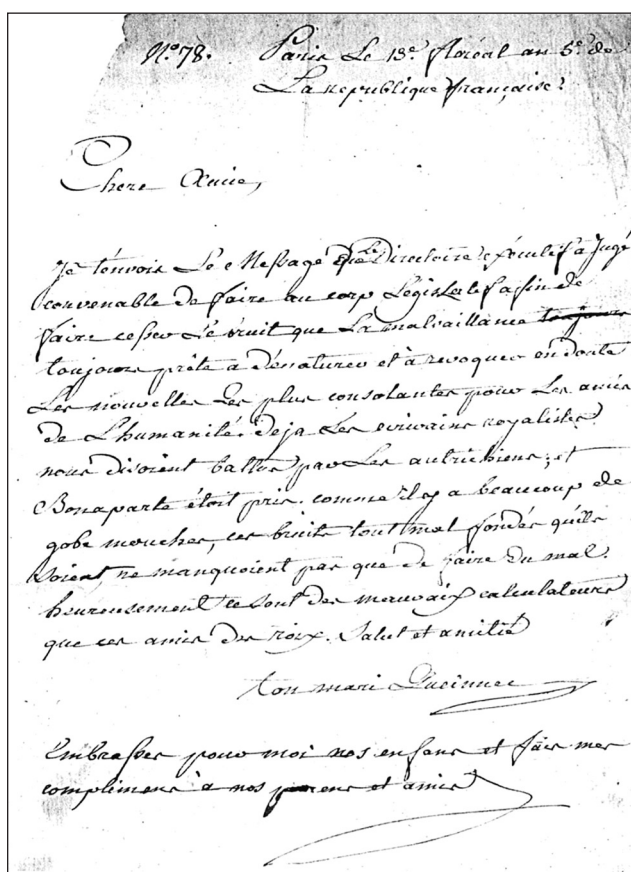


Fig. 3. – Lettre à
Louise Madec,
du 13 floréal an V.
Arch. privées X. Caill.

tement du Finistère les poursuit, le ministre de la Justice en a connoissance ;
je les connois⁹¹. »

Ainsi, un élu de province, patriote comme Queinnec, peut renseigner les
plus hautes autorités sur les sentiments politiques des notables de son district
d'origine.

Il manifeste son sentiment de voir le succès des armées de la République
en souscrivant à l'emprunt patriotique pour la « descente en Angleterre ». Il
envoie une quittance de ce don à sa femme dans sa lettre du 7 pluviôse an VI
(26 janvier 1798)⁹². Trois mois plus tôt, le Directoire décide de rassembler une
armée sur les côtes de la mer du Nord, en vue de l'invasion de l'Angleterre.
L'hostilité de Queinnec à ce pays est manifeste. Le 17 messidor an V (5 juillet

91. Ibid.

92. Lettre du 7 pluviôse an VI, arch. privées X. Caill.

1797), il rend compte à son épouse de l'annonce faite par *Le Rédacteur* de l'allocation de 180 000 livres sterling attribuée par la chambre des Communes au roi d'Angleterre pour secourir les émigrés français. Il ajoute qu'« une pareille somme entre les mains du gouvernement britannique nous donnera du fil à retordre⁹³ ». Le 13 floréal an V (2 mai 1797), il dénonce les rumeurs de revers militaires, propagées par les ennemis de la Révolution :

« Je t'envoie le message que le Directoire exécutif a jugé convenable de faire au Corp législatif afin de faire cesser le bruit que (*sic*, lire « de ») la malveillance, toujours prête à dénaturer et à révoquer en doute les nouvelles les plus consolantes pour les amis de l'humanité. Déjà les écrivains royalistes nous disoient battus par les Autrichiens ; et Bonaparte étoit pris. Comme il y a beaucoup de gobe-mouches, ces bruits, tout mal fondés qu'ils soient, ne manquoient pas que de faire du mal. Heureusement ce sont des mauvaix calculateurs que ces amis des roix. Salut et amitié. Ton mari Queinnec⁹⁴. » (fig. 3).

La lettre du 5 brumaire an VI (26 octobre 1797) montre qu'il attend avec impatience le courrier de l'armée d'Italie. Plus tard, dans la nuit, il apprend la nouvelle de la signature de la paix de Campoformio, avant de la cacheter⁹⁵. Dans deux lettres à Louise Madec, en décembre 1797, il raconte le banquet, évoqué plus haut, auquel il a participé en l'honneur du héros de la campagne d'Italie : « Je vis et je mangeai avec le plus grand homme dont les annales aient fait mention ; je nomme Bonaparte⁹⁶. » En janvier 1798, il exprime à nouveau à son épouse son admiration pour Napoléon Bonaparte à l'occasion de l'élection de son frère Joseph au Conseil des Cinq-Cents :

« Ce nouveau collègue et son frère le général se ressemblent comme deux gouttes d'eau, à la différence de taille. Le député peut avoir ma taille à quelque chose près. Le général, grand par ses actions, a à peine 5 pieds. Joseph a un air doux et modeste. Puisse-t-il être aussi grand législateur que son frère est grand général⁹⁷. »

Son ralliement au Consulat et à l'Empire

Comment Queinnec réagit-il au 18 Brumaire ? Nous ne le savons pas puisqu'il n'est plus député au moment du coup d'État de Bonaparte. Près d'une dizaine d'années plus tard, trois des cinq fils de l'ancien député ont été les premiers à se porter volontaires pour constituer la garde d'honneur de Guiclan, à l'occasion du voyage que Napoléon a projeté de faire dans le Finistère en

93. Lettre du 17 messidor an V, *ibid.*

94. Lettre du 13 floréal an V, *ibid.* La lettre se termine par un post-scriptum plus intime : « Embrasses pour moi nos enfans et fais mes complimens à nos parens et amis. »

95. Lettre du 5 brumaire an VI, *ibid.*

96. Lettres des 29 frimaire et 3 nivôse an VI (19 et 23 décembre 1797), *ibid.* Lettres publiées par P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 245-246.

97. Lettre du 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798), *ibid.*

1808⁹⁸. Il ne semble pas qu'ils aient participé aux guerres de l'Empire. Quatre d'entre eux, nés entre 1782 et 1791, ont l'âge de porter les armes et ont pu bénéficier du système du remplacement. Fait plus significatif d'une adhésion au Consulat et à l'Empire, la nomination de Queinnec, en 1802, au conseil d'arrondissement de Morlaix. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur, le préfet propose quatre candidats pour remplacer deux membres démissionnaires de ce conseil, en précisant que tous les candidats « sont également recommandables par leur moralité et leur attachement au gouvernement ». Il ajoute que l'ordre dans lequel il les a placés « indique le rang que leur assigne, aux yeux des personnes dignes de toute confiance auprès desquelles » il a pris des « renseignements sur leur compte, la supériorité de leurs talents et la réunion des qualités qui les rendent d'autant plus propres à ces fonctions⁹⁹ ». Un mois et demi plus tard, Dauxais, « ex-commissaire du gouvernement près la municipalité de Plougonven », et Queinnec, placés respectivement en tête et en seconde position sur la liste du préfet, sont nommés par arrêté du premier consul Bonaparte¹⁰⁰.

Au moment des Cent-Jours, le commissaire extraordinaire de la 13^e division militaire nommé, le 30 avril 1815, onze membres au conseil d'arrondissement de Morlaix, dont Queinnec. Ce dernier est en fait confirmé à son poste. Le décret de nomination précise que ces membres doivent prêter « entre les mains de monsieur le préfet ou lui enverront signé d'eux, le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur », et qu'ont été éliminés « ceux que leurs opinions ne permettaient pas de conserver¹⁰¹ ». Deux semaines plus tard, le collège électoral du Finistère est réuni à Quimper. De soixante-deux à quatre-vingt-neuf électeurs seulement, sur les deux cent quarante que compte le collège, participent à l'un des dix scrutins. La faible participation traduit sans doute la prudence politique ou l'hostilité au retour de Napoléon. La présence à Quimper de Queinnec, qui vote aux dix scrutins et qui a dû prêter le susdit « serment d'obéissance », exigé de chaque électeur, est le signe probable d'une adhésion à l'Empire. Pourtant, en août 1815, lors de la seconde Restauration, un électeur du nom de « Queinnec » est présent à l'assemblée électorale du département, à Quimper, comme cent soixante-douze autres sur les deux cent quarante-quatre membres du collège électoral. C'est probablement Jacques Queinnec, même si le procès-verbal n'indique ni son prénom, ni son domicile. Sans doute s'est-il senti obligé de prêter le nouveau serment de « fidélité au roi » et d'« obéissance aux lois du royaume », exigé des électeurs, s'il a pris part aux votes¹⁰². Sa probable participation au collège électoral peut s'expliquer par la lassitude devant les bouleversements politiques que la France connaît depuis plus d'un quart de

98. Y. MIOSSEC, *Une vieille paroisse...*, *op. cit.*, p. 325-326.

99. Arch. nat., F1b II Finistère 3.

100. *Ibid.*

101. *Ibid.*, F1b II Finistère 6.

102. *Ibid.*, F1c III Finistère 8.

siècle. Après Waterloo qui marque la chute définitive de l'Empire, il a dû tenir compte de la nouvelle situation politique de la France. À la fin de 1815, deux membres du conseil d'arrondissement de Morlaix sont exclus, dont Queinnec, « à raison de sa conduite et de ses opinions politiques¹⁰³ ». Il semble donc bien avoir adhéré à l'Empire. Il est suffisamment marqué politiquement pour être démis de ses fonctions après les Cent-Jours, ce qui n'est pas surprenant pour un ancien député républicain. À la même époque, son cousin germain, Jean-Marie Le Roux, frère de l'administrateur guillotiné, perd sa fonction de maire de Landivisiau, également en raison de ses idées politiques¹⁰⁴.

Profits et tracasseries d'un engagement politique

Avec la Restauration, Queinnec peut craindre la remise en cause des acquis de la Révolution, mais aussi celle des profits que lui ont valus ses choix politiques. Si le domaine congéable n'a pas disparu, la paysannerie aisée, du moins celle qui a adhéré à la Révolution, a bénéficié de la vente des biens nationaux. Queinnec a acheté des biens du clergé en 1792. Il acquiert aux enchères, le 19 mars de cette année, un ensemble de terres, sises à Saint-Pol, relevant du chapitre de Léon, pour la somme de 8 000 livres. L'acte de vente indique que Queinnec « a promis et promet de payer ladite somme dans la quinzaine ». C'est ce qu'il fait cinq jours plus tard¹⁰⁵. Le 28 novembre 1792, siégeant depuis peu à la Convention, il signe une procuration pour permettre à son épouse d'entretenir leur patrimoine pendant sa longue absence¹⁰⁶. Le 20 juillet 1793, Louise Madec, représentant son mari, achète quatre champs situés à Saint-Pol. Ceux-ci, « dépendants du temporel de la chapellenie de Saint-Michel attachée au ci-devant chapitre de Léon », sont acquis aux enchères pour un montant de 3 800 livres. La citoyenne Queinnec s'engage alors à payer 12 % de la somme dans la quinzaine suivant l'adjudication, le solde étant payable en douze ans par annuités égales, à 5 % d'intérêt¹⁰⁷. Le 14 floréal an IV (3 mai 1796), le Conseil des Cinq-Cents accorde à Queinnec un congé de sept décades à sa demande « pour vaquer à ses affaires les plus pressantes¹⁰⁸ ». Il profite de son séjour dans le Finistère pour acquérir plusieurs propriétés. Il se rend à Quimper, en juillet 1796, pour acheter quatre biens nationaux :

103. *Ibid.*, F1b II Finistère 6.

104. *Ibid.*

105. Arch. privées de M^e Emmanuel Pouliquen, notaire de Landivisiau, descendant de Queinnec, décédé en 2001 ; il possédait, à titre personnel, deux actes d'achat par Queinnec de biens du clergé, qui m'ont été communiqués.

106. Procuration du 28 novembre 1792, arch. privées X. Caill.

107. Arch. privées E. Pouliquen.

108. Procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents (floréal an IV), p. 304, *supra* note 51.

– la ferme de Bailléguen en Saint-Thégonnec, confisquée à Jean-Magloire de Coatlosquet, pour la somme de 8 150 livres ;

– un bien à Botcaërel en Pencran, confisqué à Fontaine Mervé, qui lui coûte 2 075 livres ;

– le lieu-dit la Fontaine-Blanche, à Saint-Pol, qui consiste en « logements et terres » et lui revient à 8 954 livres ;

– le manoir de Kermorvan, à Guiclan, confisqué à la famille La Bourdonnaye de Montluc, qui devient sa propriété pour le prix de 20 325 livres. Le bail de 1787 stipule que le loyer de cette exploitation s'élève à 800 livres¹⁰⁹.

L'ensemble des biens acquis en juillet 1796 lui coûte 39 504 livres. Il est possible qu'il ait acquis d'autres biens nationaux.

En raison de son engagement dans la Révolution et de ses achats de biens nationaux, Jacques Queinnec suscite les critiques. Il semble faire l'objet d'attaques personnelles. C'est ce que l'on peut imaginer à la lecture d'une lettre à son épouse, écrite le 7 prairial an V (26 mai 1797) : « Le mensonge est un besoin pour eux, écrit-il ; qu'ils boivent dans la coupe de la calomnie jusqu'à satiété, qu'ils me fassent millionnaire dans leur délire invétéré, [...] peu m'importe¹¹⁰. » Plus explicite, une lettre à la même, datée du 13 fructidor an V (30 août 1797), laisse penser qu'il est la cible des attaques royalistes :

« Pendant que nos ennemis se contenteront de prôner ma mort, il n'y a de sujet de s'en plaindre que de bons citoyens viveroient encore si l'on s'étoit borné là envers eux ! Je ne prétends pas que ce soit l'empressement de me voir rayé desur la liste des vivants qui leur fasse propager ces bruits vagues que la malveillance seule a forgés, et l'on sait dans quelle vue [...]. Tout ce qui est républicain est proscrit par les suppôts des tyrans, cela est naturel parce que ceux-ci, par leur flagornerie et leur adulation, avoient obtenu à leur tour et en récompense, le droit de commander à des esclaves. Ils attendent la venue du Messie (l'Ancien Régime), ils l'annoncent comme prochaine. Ils attenderont longtemps [...]. Qu'ils paroissent les contre-révolutionnaires, et bientôt ils auront vécu¹¹¹. »

Queinnec, compromis avec la Révolution, a pu susciter l'hostilité d'une partie de ses contemporains. La paysannerie léonarde a manifesté dans un premier temps son adhésion à la Révolution avant de s'y opposer. Le statut du clergé dont l'influence auprès des masses est considérable, la levée des hommes pour la guerre, les réquisitions pour l'armée, le cours forcé des assignats, la vente des biens nationaux qui a profité surtout à la bourgeoisie et à la paysannerie aisée, ont suscité une vive hostilité à la Révolution. Il est significatif que la plupart des paysans-marchands de toile du haut Léon

109. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 113 et 263, d'après Arch. dép. Finistère, 1 Q 676 et 1 Q 180.

110. Lettre du 7 prairial an V, arch. privées X. Caill.

111. Lettre du 13 fructidor an V, *ibid.*

n'aient pas acquis de biens nationaux alors qu'ils en avaient la possibilité¹¹² : à Plounéour-Ménez, seuls deux fabricants de toile, dont Queinnec, sur les trente-cinq que compte la commune, en achètent¹¹³. Ainsi Queinnec fait presque exception dans sa commune.

On peut s'interroger sur les raisons qui le conduisent, en 1803, à quitter Plounéour-Ménez pour Guiclan. Plusieurs auteurs évoquent le fait que sa ferme de Kermorvan est un domaine congéable et qu'il choisit de s'installer au manoir de Kermorvan, à Guiclan, bien national devenu sa propriété en 1796¹¹⁴. Peut-être faut-il y voir un désir de revanche sur la noblesse exécrée ? On peut se demander également s'il est en bons termes avec la municipalité de Plounéour, probablement peu favorable à la Révolution. Dans une lettre aux habitants de sa commune, écrite de Paris le 17 brumaire an VI (7 novembre 1797), il tente de dissiper le malaise suscité par l'impopularité des enrôlements dans l'armée¹¹⁵. Une lettre du maire, en date du 24 thermidor an VIII (12 août 1800), dénonce le prêtre constitutionnel de la paroisse, jugé ivrogne et libertin¹¹⁶. Plus sûrement, la grande réserve des habitants de Plounéour à l'égard des biens nationaux témoigne de cette défiance envers la Révolution.

Peut-on envisager également des raisons de sécurité à son choix de quitter Plounéour-Ménez ? Une lettre du 24 frimaire an IX (15 décembre 1800), écrite par Fouché, ministre de la Police générale, au ministre de l'Intérieur à propos du Finistère, est éclairante de ce point de vue :

« La réaction s'y montre déjà ; l'évêque constitutionnel de Quimper a été égorgé¹¹⁷ ; les prêtres conformistes sont partout honnis, poursuivis, exposés aux plus grands excès ; il n'y a aucune trace d'esprit républicain ; les acquéreurs de biens nationaux sont effrayés, les fonctionnaires publics découragés ; l'on a pas craint de faire nommer au gouvernement, sous-préfet de l'arrondissement de Brest, un homme qui, dans les colonies, a servi contre la France, sous les drapeaux anglais¹¹⁸. »

Un an plus tard, dans un rapport de frimaire an X (novembre-décembre 1801), le préfet du Finistère dénonce la complaisance du sous-préfet de Morlaix à l'égard des milieux contre-révolutionnaires. Il aurait défendu le maire et l'adjoint de Plouégat-Guerrand qui ont délivré un extrait de naissance et un passeport à un chef chouan :

112. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 110 et 115.

113. ID, *ibid*, p. 179.

114. P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 250 ; Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, 1991, p. 111 et 113 ; J. GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1992, p. 47.

115. Lettre du 17 brumaire an VI, arch. privées X. Caill.

116. Arch. nat., F1b II Finistère 3.

117. Il a en fait été fusillé par des chouans.

118. *Ibid*. D'après l'*Almanach national de France* (an IX, p. 260, et an X, p. 296), Lefebvre de La Paquerie était sous-préfet de l'arrondissement de Brest.

« Ce sous-préfet a donné protection, ouverte et constante, aux prêtres réfractaires ; [...] les ministres (du culte) soumis aux lois ont éprouvé toutes espèces de tracasseries ; [...] plusieurs ont été chassés de leurs temples, sans que le sous-préfet ait redressé les griefs dont ils avoient à se plaindre ; [...] il n'est pas de moyen qu'il n'ait employés pour éluder les ordres du préfet à cet égard ; [...] il a même provoqué la rétractation de quelques-uns, et [...] d'ailleurs, il traite les émigrés rentrés et les amnistiés avec beaucoup d'égards¹¹⁹. »

Dans un tel contexte, Queinnec peut se sentir menacé.

Dans sa lettre, Fouché fait allusion à l'assassinat par les chouans de l'évêque constitutionnel du Finistère Audrein, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800. Audrein, ancien conventionnel, a bien connu Queinnec, comme en témoigne la lettre qu'il lui a adressée le 17 nivôse de l'an VII ou VIII (6 janvier 1799 ou 7 janvier 1800). Il l'y appelle son « cher bon ami », loue sa sagesse et sa prudence, lui confie certains de ses projets et termine en l'embrassant « de tout mon cœur¹²⁰ ». Une autre affaire a fait grand bruit dans le département, l'enlèvement, en mai 1802, du riche marchand de Ploudiry, Allain Pouliquen. Queinnec le connaît bien également puisqu'il s'agit d'un proche parent de sa femme, qu'ils ont été tous les deux commissaires-rédacteurs du cahier de doléances de la sénéchaussée de Lesneven en avril 1789¹²¹ et qu'ils se sont probablement rencontrés à Quimper en juillet 1796 où ils se sont rendus pour acheter des biens nationaux¹²². Pouliquen adhère à la Révolution et devient l'un des plus gros acquéreurs de biens nationaux parmi les marchands de toile du Léon¹²³. Les causes de son enlèvement ne sont pas très claires. Une rançon de 30 000 francs est exigée¹²⁴. S'agit-il d'un racket destiné à financer les milieux de la Contre-Révolution ou d'une vengeance locale à l'égard d'un « profiteur » de la Révolution ? Une fois libéré, Pouliquen, traumatisé, se réfugie à Landerneau¹²⁵. L'affaire se termine par la condamnation à mort de trois complices de l'enlèvement par le tribunal spécial du Finistère en février 1803¹²⁶. Quelques mois plus tard, Queinnec quitte sa ferme des monts d'Arrée pour s'établir à Guiclan. Il aurait aussi entretenu des relations d'amitié avec l'ancien constituant Le Guen de Kerangal, orateur du discours sur l'abolition des privilèges prononcé lors de la nuit du 4 Août, dont il est sans doute proche politiquement¹²⁷. En 1791, un

119. *Ibid.* Duquesne était sous-préfet de l'arrondissement de Morlaix.

120. Lettre de M^{gr} Audrein à Queinnec, arch. privées X. Caill.

121. J. MAVIDAL, É. LAURENT, *Archives parlementaires...*, *op. cit.*, t. III, p. 492.

122. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 115.

123. *Id.*, *ibid.*, p. 110.

124. Arch. dép. Finistère, 3 U 10/7, registres du greffe du tribunal spécial du Finistère.

125. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 252.

126. Arch. dép. Finistère, 3 U 10/7.

127. P. HÉMON, « Jacques Quéinnec... », art. cité, p. 249.

mariage a uni leurs familles respectives : le neveu de Le Guen a épousé une Le Roux, cousine germaine de Queinnec¹²⁸.

Conclusion

Jacques Queinnec meurt le 26 avril 1817, à l'âge de soixante-deux ans, dans son manoir de Kermorvan¹²⁹. Il est inhumé près du porche de l'église de Guiclan. D'après l'un de ses descendants, des royalistes seraient venus danser sur sa tombe peu après son enterrement¹³⁰. Ainsi, à sa mort, l'ancien conventionnel ne semble toujours pas oublié. Son adhésion à la Révolution et à la République a-t-elle marqué politiquement sa descendance ? Dans un rapport datant de 1832, le sous-préfet de l'arrondissement de Morlaix écrit à propos de trois de ses cinq fils, qui exercent des fonctions municipales¹³¹, qu'ils appartiennent à « une ancienne famille de cultivateurs dévoués aux principes constitutionnels¹³² ». En 1885, lorsque décède à un âge avancé Jean-Louis Queinnec, le plus jeune des fils de Jacques Queinnec, l'article nécrologique de *L'Écho de Morlaix* précise que cet ancien juge de paix du canton de Taulé a été un « républicain convaincu », à la différence de beaucoup de jultots, très souvent conservateurs, monarchistes et cléricaux¹³³. À la génération suivante, celle des petits-fils, le sous-préfet note, en 1871, que le maire de Guiclan, Louis Queinnec, a des idées libérales, qu'il est aimé des cultivateurs et qu'il est en opposition avec les légitimistes de sa commune¹³⁴. Par contre, son cousin germain François Queinnec, adjoint-maire de Landivisiau dans les années 1870, est jugé « très conservateur » par le préfet, et semble opposé aux républicains¹³⁵. Ainsi, on peut supposer que Jacques Queinnec a exercé une probable influence sur ses enfants qui ont hérité d'anciens biens nationaux et conservé de leur père des souvenirs, liés à la Révolution : le costume de député au Conseil des Cinq-Cents, sa correspondance. Homme de son temps, engagé dans la vie politique, il n'a pas joué de rôle particulier dans les assemblées législatives de la Révolution, où il a probablement été dépaycé et moins à l'aise que dans les collèges électoraux et autres assemblées politiques de son département, où il était connu, mais il a fait preuve, ici et là-bas, tout au long de sa vie, d'une certaine forme de constance politique.

128. L. ÉLÉGOËT, *Les Juloded...*, *op. cit.*, p. 257.

129. Arch. mun. Guiclan, état civil.

130. Témoignage de M. Paul Roger, marié à une descendante de Queinnec.

131. Il s'agit de Jean-Louis Queinnec, maire de Guiclan, de Gabriel Queinnec, maire de Sizun, et de François Queinnec, maire-adjoint de Saint-Thégonnec.

132. Arch. nat., F1b II Finistère 9.

133. *L'Écho de Morlaix* du 23 mai 1885.

134. Arch. nat., F1b II Finistère 10.

135. *Ibid.*, F1b II Finistère 16.

Résumé

Jacques Queinnec, né à Guimiliau en 1755, est l'un des rares conventionnels issus de la paysannerie. Engagé politiquement dès les débuts de la Révolution, il est élu député du Finistère en septembre 1792. Il siège à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents jusqu'en mai 1798. Hostile aux montagnards, il est incarcéré pendant la Terreur. Il témoigne des événements révolutionnaires qui ont marqué son séjour à Paris, dans le récit qu'il fait de sa captivité et dans la correspondance qu'il entretient avec son épouse.

Abstract

Jacques Queinnec, born in Guimiliau in 1755, was one of the few members of the Convention elected by the peasantry. Politically committed in the early days of the Revolution, he was elected representative of Finistère in September 1792. He was a member of the Convention and of the Conseil des Cinq-Cents up to May 1798. Being hostile to the Montagnards, he was jailed during the Terreur. In the account he gives of the time he spent in prison and in his correspondence with his wife he relates the revolutionary events which took place during his stay in Paris.

Diverradur

Bet eo bet Jacques Queinnec, ganet e Gwimilio er bloaz 1755, unan eus an neubeut paotred eus ar Goñvañsion o tont eus bed al labour-douar. Stourmet en deus adaleg penn kentañ ar Dispac'h Bras ha dilennet eo bet kannad departamant Penn-ar-Bed e mis gwengolo 1792. Ur gador a oa ewitañ er Goñveñsion, ha goude e Kusul ar Pemp-Kant beteg mis mae 1798. Pa ne oa ket eus tu ar Vontagnarded e voe lakaet en toull-bac'h e-pad ar Spont Bras. Dre ar skrid a savas pa oa en toull-bac'h ha dre al lizhiri a gassas d'e wreg d'ar mare-se e roas testenien eus an darvoudoù istorel a c'hoarvezas e Paris pa oe eno.

Auguste Blanqui au fort du Taureau en 1871. « Une voix d'outre-cachot »

par Yannick Lageat

Une destinée cocasse, si elle n'était tragique, voulut qu'Auguste Blanqui manquât d'être d'une révolution à laquelle il s'était voué depuis près d'un demi-siècle¹. Jouant la surprise, Thiers le fit jeter en prison le 17 mars 1871, et, la nuit suivante, les troupes versaillaises entraient dans Paris pour reprendre les canons des Buttes-Chaumont, de Belleville et de Montmartre, qu'une souscription populaire avait permis d'acquérir. On sait que, faisant échouer cette tentative, le peuple parisien en armes s'empara de sa ville où tombèrent sous les balles des insurgés les généraux Lecomte et Thomas. Dès le 26 mars, la capitale se donna un gouvernement pour soixante-deux jours, le « temps des cerises² ». Blanqui n'en fut pas, alors qu'il avait obtenu quinze mille voix dans le XVIII^e arrondissement qui en donna vingt fois moins à son ancien maire, Georges Clemenceau. Mais le quatre-vingtième élu ne put siéger, au grand dam de ses électeurs. Une anecdote contée par Maxime Vuillaume témoigne de leur désarroi :

« Un ouvrier assiste avec sa femme et son gamin à la proclamation de la Commune. Il s'écrit (*sic*) :

– Voilà le meilleur. Tiens, tu le vois assis, avec sa figure en lame de couteau, ses yeux profonds et ses lèvres minces... Comme il a souffert ! Toute sa vie en prison. Je te ferai lire cela. Sa femme est morte pendant qu'il était au Mont-Saint-Michel. Un vrai martyr, le citoyen Blanqui.

– Vous vous trompez, citoyen, dis-je en intervenant. Ce n'est pas Blanqui que vous voyez. Il a été arrêté chez son neveu dans le Lot...

-
1. Âgé de 19 ans, il avait adhéré, en 1824, à la Charbonnerie, récemment importée d'Italie, dont les conspirations contre la monarchie de droit divin s'accompagnèrent d'une répression sévère : en témoigne l'exécution des quatre sergents de La Rochelle en septembre 1822, à laquelle il aurait assisté, qui le convainquit que la conquête du pouvoir s'accomplirait non pas par le soulèvement désordonné des masses, mais par l'action résolue d'une élite révolutionnaire.
 2. Des élections à l'assemblée communale, le 28 mars 1871, au massacre du Père-Lachaise, le 28 mai 1871.

– Ils l'ont arrêté ! Lui... Il ne sera pas de la Commune !

Et je vis comme un voile de tristesse éteindre subitement le visage joyeux de tout à l'heure³. »

C'est cette absence dont nous nous proposons, paradoxalement, de reconstituer le fil avec l'aide de celui qui vécut six mois dans un total isolement⁴.

« Le moindre de mes forfaits »

Blanqui eut à expier jusqu'à la fin de ses jours sa participation à la journée parisienne du 31 octobre 1870. La confirmation de la capitulation de Metz, la nouvelle de l'abandon du Bourget et l'annonce de propositions d'armistice avaient conduit à l'exaspération la population parisienne, et, dans l'après-midi, le salon de l'hôtel de ville où siégeait le gouvernement de Défense nationale fut envahi par une foule hostile. Un délégué des vingt arrondissements proclama sa déchéance, et, à la suite de diverses propositions, Blanqui arriva à 18 h 30, informé qu'il comptait parmi les membres du nouveau « comité provisoire⁵ ».

On sait que, profitant de la confusion, Trochu et Ferry disparurent et allèrent organiser au-dehors la contre-offensive, et, à 3 h du matin, en cette « nuit des dupes⁶ », un bataillon de mobiles du Finistère⁷, conduit par le commandant Legge, délivra les membres du gouvernement, après avoir emprunté le souterrain menant de la caserne Lobau à l'hôtel de ville. La clémence leur

3. *Mes cahiers rouges au temps de la Commune*, Paris, Librairie Ollendorff, s. d. [c. 1909], p. 167.

4. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1 ; dans la liasse IX (A à C) des 544 feuillets des papiers de Blanqui conservés sous cette cote, des notes éparses permettent de relater les conditions de son arrestation, de son transfèrement et de sa détention, entre mars et novembre 1871. Ce récit, écrit à la troisième personne, aurait été publié dans *La République française*, le journal de Gambetta, en 1872, mais les recherches menées par l'Association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse (ACRPP) n'ont pas permis de le localiser ; Gustave Geffroy, Maurice Dommanget et Alain Decaux (voir *infra*) lui ont fait quelques emprunts sans en préciser la source. Nous avons tenté de le reconstituer, à partir de feuillets dispersés dans la liasse, et nous sommes efforcé de le retranscrire avec la plus grande fidélité (en respectant son orthographe et sans omettre ses répétitions signalées entre crochets), car, ayant été rédigés au crayon, nombre de passages sont demeurés indéchiffrables. L'ensemble du fonds Blanqui (Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9580 à 9594) a été remis à la Bibliothèque nationale par Ernest Granger en 1899, et, comme l'indique avec raison Lise Dubief, « la composition des liasses est incohérente », car le bibliothécaire « chargé du classement a suivi l'ordre de l'inventaire sans s'occuper du contenu des documents » (« Note sur le fonds Blanqui au Cabinet des manuscrits », dans *Blanqui et les blanquistes*, actes du colloque du 1^{er} au 3 octobre 1981 organisé par la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle, Paris, 1986, p. 61).

5. Il semble que la dernière liste établie comptait les noms suivants : Avrial, Louis Blanc, Blanqui, Delescluze, Dorian, Flourens, Victor Hugo, Ledru-Rollin, Millière, Mottu, Pyat, Ranvier, Raspail et Rochefort.

6. M. PAZ, *Un révolutionnaire professionnel, Auguste Blanqui*, Paris, 1984, p. 138.

7. Selon H. Guillemin (*L'Héroïque Défense de Paris*, Paris, 1959, p. 364), ils étaient « chauffés depuis des semaines contre les partageux ».

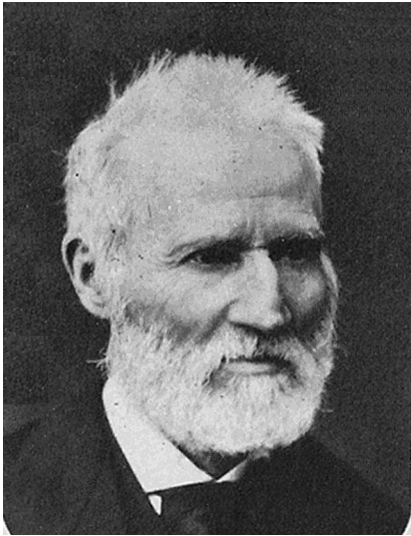


Fig. 1. – Louis-Auguste Blanqui, dit Auguste Blanqui (1805-1881), à la fin de sa vie.

ayant été promise, les insurgés repartirent librement, Blanqui donnant le bras au général Tamisier, commandant de la garde nationale. Quatre jours plus tard, les arrestations commencèrent, en dépit de l'assurance donnée aux révolutionnaires, désavoués il est vrai par le plébiscite du 3 novembre, qui réhabilitait le gouvernement méprisé. Paris lui exprima sa confiance par trois cent vingt et un mille « oui » contre cinquante-quatre mille « non », infligeant même un cinglant désaveu aux émeutiers du 31 octobre et préférant donc Trochu à Blanqui⁸.

Tout en continuant jusqu'au 8 décembre à faire paraître *La Patrie en danger*, ce dernier reprit la vie clandestine qui avait été la sienne entre août 1865 et août 1870, années passées « dans un mystère inviolé⁹ ». Il ne fit qu'une brève réapparition le 22 janvier 1871, assistant impuissant, sur la place

de l'Hôtel-de-Ville, à la sanglante répression d'un nouveau sursaut de colère populaire après l'échec de la sortie de Buzenval, mais il repoussa toute responsabilité dans ce mouvement, car sa « participation [le] constituerait en état d'imbécillité ».

N'ayant recueilli que cinquante-deux mille huit cent trente-neuf suffrages aux élections à l'Assemblée nationale du 8 février 1871, en soixante-neuvième position et vingt-sixième des non-élus, Blanqui quitta Paris après une ultime mise en accusation des « traîtres » du gouvernement dans une affiche intitulée *Un dernier mot*, « testament en quelque sorte de son patriotisme meurtri¹⁰ ». Malade, il trouva refuge dans le Lot, destination « dont la plus élémentaire prudence aurait dû le détourner¹¹ » s'il avait été informé de sa condamnation à mort par contumace par un conseil de guerre, le 10 mars, pour l'« attentat »

8. S. Bernstein (*Auguste Blanqui*, Paris, 1970) rappelle, en cette circonstance, « le défaut de la cuirasse du parti blanquiste. Ne s'étant jamais soucié de gagner l'appui des masses, ses appels restèrent sans réponse. » (p. 311). Un socialiste « internationaliste » comme Eugène Varlin, issu de la classe ouvrière, déclarait qu'« avant de faire appel au peuple », il fallait « lui tâter le pouls afin de s'assurer qu'il [avait] la fièvre » (*ibid.*, p. 306). Ces deux courants s'opposent au sein de l'assemblée municipale et du comité central (C. RIHS, *La Commune de Paris, 1871. Sa structure et ses doctrines*, Paris, 1973 [1^{re} éd., Genève, 1955]).

9. G. GEFFROY, *L'Enfermé*, Paris, 1919, p. 264.

10. M. DOMMANGET, *Blanqui, la guerre de 1870-1871 et la Commune*, Paris, 1947.

11. M. PAZ, *Un révolutionnaire...*, *op. cit.*, p. 245.

du 31 octobre. C'est là que, la semaine suivante, il fut appréhendé dans des conditions qu'il a lui-même relatées :

« Le citoyen Blanqui, très souffrant par suite du siège, s'était retiré, dans les premiers jours de mars, à Bretenoux, près de sa sœur aînée¹² et de l'une de ses nièces, mariée au docteur Lacambre¹³. Ce dernier partait pour l'Espagne avec sa femme au moment de l'arrivée de son parent qui dut immédiatement s'aliter. Il était atteint d'une bronchite aiguë. Resté seul avec sa sœur qui lui prodiguait des soins, il fut arrêté le 17 mars dans l'après-midi par ordre du procureur de la République de Figeac, jeune homme que le parti républicain avait fait placer à la tête du parquet. Au moment de son arrestation, Blanqui était fort malade, mais les gendarmes, malgré son état, le contraignirent à se lever et l'emmenèrent à Figeac par un froid très vif (plusieurs degrés sous le zéro). Le procureur de la République le reçut, l'accueillit presque affectueusement et avec beaucoup de grâce : je vais vous faire donner une chambre..., une chambre très sûre, très grillée et très verrouillée dans la prison de Figeac, avec accompagnement de fouille, et saisie de monnaie, couteau, canif, etc. Il apprit de la bouche de l'aimable fonctionnaire l'insurrection de Paris, la retraite du gouvernement et des troupes à Versailles, et l'ordre arrivé par le télégraphe de n'obéir qu'au sieur Thiers¹⁴. »

Par un courrier daté du 18 mars, le procureur d'Agen informa le ministre de la Justice Dufaure de sa prise de corps : « Je reçois [de mon substitut de Figeac] un télégramme ainsi conçu : "On vient de me conduire Blanqui ; il n'a pas voulu donner son nom à la gendarmerie. Arrivé dans mon bureau, il m'a avoué qu'il était Blanqui et a manifesté le désir d'être promptement envoyé à Paris ou dans une autre prison : il est malade. Donnez-moi vos instructions." Veuillez me dire, monsieur le ministre, quelles instructions j'ai à donner¹⁵. »

Par un télégramme daté du 20 mars, le procureur général de Toulouse sollicita à nouveau ces instructions auprès de Dufaure : « Gendarmerie de Toulouse m'informe que Blanqui a été arrêté par la brigade de Bretenoux (Lot) et qu'il est à l'hôpital de Figeac, gardé à vue. Figeac est du ressort d'Agen. Avertir par dépêche mon collègue d'Agen qu'il prenne ses mesures¹⁶. » Ce dernier informa le ministre de la Justice, par un nouveau télégramme daté du 22 mars, que son substitut de Figeac, « peu rassuré sur l'état de la maison d'arrêt », avait dirigé Blanqui sur Cahors. « Mon substitut de Cahors me

12. Sophie Blanqui, épouse Barellier.

13. Louis Lacambre (1815-1894), disciple de Blanqui, avait été condamné, le 10 avril 1849, à la déportation « pour avoir pris part, les 23, 24, 25 et 26 juin 1848, à un attentat contre le gouvernement ». Or, depuis le 27 mai 1848, il était écroué à la Conciergerie : « tour de force de la justice militaire qui frappait un homme pour avoir, du fond de son cachot, participé à l'insurrection des rues », écrivit-il dans une relation de son emprisonnement, à laquelle Blanqui aurait prêté la main (*Évasion des prisons du conseil de guerre, épisode de juin 1848*, Bruxelles, 1865). Il aurait exercé à Valence après avoir trouvé refuge en Espagne, où il retournait donc en cette année 1871.

14. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 380 v°, 382 v°.

15. Arch. nat., BB³⁰ 486.

16. *Ibid.*

mande que le prisonnier lui est arrivé, qu'il est parfaitement sûr de la prison et de la ville. J'attends vos nouveaux ordres¹⁷. » Le même procureur général d'Agen, par une dépêche au garde des Sceaux du 29 mars 1871, l'assura que « le calme régnait à Cahors où Blanqui n'avait aucune sympathie » :

« Quoique le bruit courût que quelques mauvaises têtes songeaient à demander la commune, il n'y avait, dans la rue, aucune agitation. Les autorités administratives et judiciaires étaient sans inquiétude. Je crois que, dans cette partie de notre pays, il n'y a qu'une pensée : celle d'obéir au gouvernement légal que la France s'est donné¹⁸. »

Revenons au témoignage du condamné :

« Blanqui fut transféré à la prison de Cahors le 20 mars et aussitôt écroué. Là commence une brutale séquestration qui devait durer [se prolonger] plus de dix-huit mois et qui dure encore. Toute espèce de communication lui fut interdite avec le dehors. Il ne put ni donner de ses nouvelles à sa famille ni en recevoir. Sa sœur fit en vain des démarches pour connaître l'état de sa santé. Il lui fut signifié qu'on n'informerait même pas de ces démarches le prisonnier qui dut se croire complètement abandonné de tous ses proches. Du reste, dans son isolement absolu, il était traité avec courtoisie, mais son isolement était absolu, et il ne put jamais apercevoir que le visage du gardien-chef. Les simples gardiens ne l'approchaient pas. Le procureur de la République de Cahors lui fit quelques visites polies et obtint quelques livres pour le distraire. Aucun magistrat civil ni militaire ne se présenta jamais pour remplir même les formalités du code d'instruction criminelle¹⁹. »

C'est, en effet, son autre sœur, Zoé Blanqui, veuve Antoine, qui avait fait une démarche auprès de Thiers afin d'être informée du sort réservé à son frère, coupé de tout contact avec l'extérieur.

« Monsieur le président,

« Frappée depuis plus de deux mois d'une maladie qui me prive de toutes mes forces, j'espérais néanmoins en retrouver assez pour accomplir auprès de vous la mission à laquelle ma faiblesse prolongée me force aujourd'hui de renoncer.

« Je charge mon fils unique de se rendre à Versailles, pour vous présenter une lettre en mon nom, et j'ose espérer, monsieur le président, que vous voudrez bien accueillir sa demande. Quels qu'aient été les événements, ils n'ont en aucun temps proscrit les droits de l'humanité, ni fait méconnaître ceux de la famille, et c'est au nom de ces droits que je m'adresse à votre justice, pour connaître l'état de la santé de mon frère, Louis-Auguste Blanqui, arrêté étant fort malade le 17 mai²⁰ dernier, sans que, depuis ce temps, un seul mot de sa part soit venu calmer mes douloureuses inquiétudes sur sa santé, si sérieusement compromise. Si c'est une demande au-delà de ce que vous pouvez m'accorder, monsieur le président, que de solliciter une permission pour le voir, ne fût-ce que pendant

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 382 v°.

20. Lire « mars » ; on ne sait à qui attribuer la responsabilité de la coquille ; à l'auteur de la lettre originale ou à celle qui la publie ?

de courts instants, vous ne pouvez refuser à une famille désolée, dont je suis l'interprète, l'autorisation, pour mon frère, de nous adresser quelques mots qui nous rassurent, et pour nous, celle de lui faire savoir qu'il n'est point oublié, dans son malheur, par les parents qui le chérissent à juste titre²¹. »

Dans un article du *Mot d'ordre* du 29 avril, Henri Rochefort s'émuet de ce persistant silence entourant le sort du vieux révolutionnaire :

« À la lettre si touchante de la sœur de Blanqui demandant sinon à voir son frère, du moins à savoir dans quel tombeau et sous quelle pierre sépulcrale les géoliers versaillais avaient bien pu l'ensevelir vivant, le jurisconsulte Thiers, flanqué du jurisconsulte Dufaure, a répondu qu'il refusait toute communication avec son détenu et tout renseignement sur sa situation avant que l'ordre fût rétabli. Il n'y a pas deux façons d'apprécier la conduite de M. Thiers à l'égard de Blanqui : le cas a été prévu par les législateurs, elle constitue le fait qualifié crime, et la réponse du chef du pouvoir exécutif à la demande de la famille le rend tout bonnement passible des galères²². »

Thiers avait fait répondre à la famille que la santé de Blanqui, bien que mauvaise, ne suscitait pas d'inquiétudes, et ce n'est que le 17 mai, à la veille de la Semaine sanglante, que le prisonnier reçut la visite de M^{me} Barellier, visite qui put lui faire espérer une amélioration de ses conditions de détention, comme lui-même l'écrivit :

« [Blanqui] croyait toucher à des heures moins tristes lorsqu'il fut soudainement enlevé de la prison le 22 (mai), remis aux mains de cinq gendarmes, placé au milieu d'eux dans un wagon et dirigé vers le nord. Il s'aperçut aussitôt que les gendarmes [les gardiens] avaient pour consigne de cacher sa présence dans le train. Peine inutile ! Les employés du chemin de fer avaient vu son incarcération dans le wagon-transport, le signalant à l'arrivée de chaque gare. Le prisonnier put ainsi recevoir sur tout le parcours de sa pénible odyssee les témoignages [presque unanimement sympathiques] d'un compatissement presque unanime²³. »

Par mesure de sécurité, le gouvernement de Versailles avait, en effet, décidé de la translation au château du Taureau du prisonnier Blanqui. Par une lettre adressée au général commandant la 12^e division militaire, le ministre de la Guerre, le général Le Flô, l'en informa :

« Général,

« J'ai décidé que Blanqui serait transféré par les voies ferrées de Cahors au château du Taureau près Morlaix (Finistère), sous la conduite d'un brigadier et de quatre gendarmes, et en suivant l'itinéraire ci-après : de Cahors à Périgueux, de Périgueux à Coutras, de Coutras à Tours, de Tours à Nantes, de Nantes à Redon, de Redon à Rennes, de Rennes à Morlaix.

21. Lettre non datée, reproduite dans L. MICHEL, *La Commune. Histoire et souvenirs*, Paris, 1999, p. 212.

22. Rochefort avait aggravé son cas en appelant dans le *Mot d'ordre* du 4 avril à raser l'hôtel particulier de Thiers, place Saint-Georges. Grâce à une indemnité publique de plus d'un million de francs, l'édifice fut rebâti en 1873, quasiment à l'identique.

23. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 382 v°, 383 v°.

« P.S. Il est d'une extrême importance que ce départ, tenu secret, s'effectue de nuit, afin d'éviter toute occasion d'émotion. Le prisonnier ne devra pas quitter le wagon où il sera seul avec les gendarmes [...] Prévenez-moi télégraphiquement du jour et de l'heure du départ, sans désigner le prisonnier autrement que par cette qualification : le prisonnier²⁴. »

Ce dernier a ainsi conté la suite de son voyage²⁵ :

« Il ignorait du reste sa destination qui restait un mystère pour les gendarmes eux-mêmes qui croyaient aller seulement jusqu'à Tours. On y arrive le 23 à une heure du matin : il faisait une nuit noire. Le wagon-prison fut détaché du convoi, avant l'arrivée à la gare, et se retrouva seul au milieu des profondes ténèbres. Là, le maréchal des logis [...] reçut des ordres d'un inconnu [...] et le prisonnier put entendre des imprécations proférées par une bouche furieuse : "Gredin ! Brigand ! C'est moi qui ne le conduirais pas loin !" [...] Le wagon fut silencieusement rattaché [...] à un train-poste : il s'arrêta seulement à Angers, Nantes, Redon et Rennes.

« Les gendarmes pensaient en avoir fini avec cet étrange voyage qui commençait à les assombrir, lorsque le préfet d'Ille-et-Vilaine vint lui-même leur déclarer qu'il n'avait pas mission de les recevoir et que leur voyage devait se poursuivre jusqu'à Saint-Brieuc. Le prisonnier entendit ses paroles, qui dissimulaient de nouveau [encore] la vérité. Il était alors midi, et on l'engagea à prendre quelques aliments, mais il refusa dans la croyance un peu naïve dans les paroles préfectorales.

« Le wagon-prison fut alors dirigé [conduit] sur la route de Saint-Brieuc et [arrêté] laissé seul sur les rails au milieu d'une plaine où la voie ferrée n'était bordée à droite et à gauche d'aucune barrière. Il attendit de midi à 5 heures et demie le train qui devait emmener le prisonnier et son escorte. Il se forma autour de la voiture un rassemblement de cavaliers [...] : c'étaient les fils de familles légitimistes qui venaient [l'observer ?] avec un air rogue, mais sans proférer d'insultes.

« Les gendarmes et leur prisonnier devaient changer de wagon. Quand le train arriva sur une voie latérale, au lieu de filer en avant, la tête de convoi fit halte avant d'atteindre le wagon du prisonnier. Il dut alors descendre avec ses gardiens et défiler sur une longueur de deux à trois cents mètres entre le convoi et une haie de curieux pour servir de spectacle à des populations hostiles.

« Depuis Rennes jusqu'à Morlaix, le convoi était attendu à toutes les gares par de nombreux rassemblements animés de passions haineuses. Tout le monde avait été prévenu d'avance, contraste trop vif avec les soins minutieux pris de Cahors à Rennes pour cacher le passage du prisonnier d'État. Entre Rennes et Guingamp, un attroupement d'une cinquantaine de paysans salua le train de cris prolongés de "Vive le Roi !"

24. Arch. nat., BB³⁰ 486. Le Flô avait une parfaite connaissance des lieux puisqu'il était né à Lesneven et avait acquis une propriété au Nec'hoat, près de Morlaix, où, adversaire de Napoléon III, il s'était retiré de 1859 à 1870, après son retour d'exil, et où il mourut en 1887, à 83 ans.

25. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 383 v°.

« À la station qui précède Guingamp²⁶, [une foule] nombreuse entoure le convoi, avec des [déclarations] menaçantes, des cris, des outrages [...]. Un jeune homme s'approcha de Blanqui et, après l'avoir considéré un instant, s'écria : "Tiens, il ressemble à Glais-Bizoin, mais il est encore plus canaille que lui²⁷ !" »

On peut s'étonner d'une telle affluence tant le transfèrement de Blanqui aurait dû être entouré d'un grand luxe de précautions. En témoignent les échanges de courriers de l'autorité militaire qui nous sont connus par Jehan Despert, en possession « par hasard » (*sic*) de deux lettres et quatre dépêches²⁸. Dès le 3 mai, le général commandant la division de Rennes avait fait savoir au ministre de la Guerre que toutes les dispositions avaient été prises pour recevoir le prisonnier politique important.

Le 19 mai, le général C. Briand, commandant la 3^e subdivision militaire du Finistère à Brest, adressait à son supérieur, le général commandant la 16^e division militaire à Rennes, la dépêche suivante : « Le capitaine et le détachement sont à Morlaix attendant le prisonnier ; quinze hommes du détachement ont été dirigés sur le château du Taureau ; tout est prêt. » Dans une nouvelle lettre, le 21 mai, il s'inquiétait de tentatives ayant pour but l'évasion du prisonnier :

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous adresser en communication un rapport que m'a fait parvenir M. le sous-préfet de Morlaix, relativement à des propositions accompagnées de menaces, faites à un aide-commissaire de la marine, employé à Morlaix, propositions et menaces ayant pour but l'évasion du prisonnier qui doit être dirigé sur le château du Taureau.

« Je regrette que le procureur de la République, ainsi que je l'ai écrit au sous-préfet, n'ait pas pu faire arrêter les trois individus qui ont accosté et menacé l'aide-commissaire ; des recherches sont faites dans ce but.

« Sur la demande du sous-préfet de Morlaix, j'ai fait envoyer au château du Taureau tous les hommes du détachement qui doivent en former la garde, afin de soustraire ces militaires journellement questionnés à Morlaix sur la mission qu'ils ont à remplir aux intimitations et à l'influence de quelques mauvais conseillers. Comment en serait-il autrement, ces militaires étant logés chez l'habitant ?

26. À Châtelaudren, selon G. GEFFROY, *L'Enfermé*, *op. cit.*, p. 370.

27. Glais-Bizoin, natif de Quintin, fut l'un des opposants les plus résolus à l'Empire après que les électeurs de Loudéac l'eurent envoyé au Corps législatif en 1863, mais c'est à la faveur de son élection comme député de Paris, en 1869, qu'il devint membre du gouvernement de la Défense nationale. Il fut d'ailleurs l'un des premiers à quitter la capitale en aérostat et fit partie de la délégation de Tours. À partir de décembre 1870, il eut pour secrétaire Zola qu'il tenta de faire nommer sous-préfet de Bayonne et qui choisit de devenir chroniqueur parlementaire à partir de février 1871... (*Lettres à Émile Zola*, Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 24519).

28. J. DESPERT, « Autour de l'incarcération de Louis-Auguste Blanqui au château du Taureau en 1871 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 149, 1991, p. 19-23.

« Le sous-préfet fera opérer le transfèrement au château du Taureau au moyen des gardiens accompagnant le prisonnier, et en employant, au besoin, des gendarmes de la brigade.

« Je prescris toutes les mesures de rigoureuse surveillance que peut comporter l'envoi du prisonnier au château du Taureau, et j'ai donné des instructions au capitaine Gois qui y fait fonction de commandant de la place, pour empêcher toute barque, tout bateau de pêche de communiquer avec ce point.

« Monsieur le préfet maritime, de son côté, donne des instructions à ses agents [*sic*].

« Il est fâcheux qu'on ait tant tardé à diriger le prisonnier sur Morlaix, où on semble maintenant attentif à son arrivée, ainsi que j'ai eu déjà l'honneur de vous le dire ; il serait important qu'on l'y fit arriver de nuit, soit par le train venant de Versailles à 9 h 50 mn.

« J'ai demandé au sous-préfet de Morlaix, s'il avait dans cette ville des moyens de répression suffisants, en cas de besoin, si la garde nationale offre de bonnes garanties, si la gendarmerie peut présenter une force suffisante...

« Veuillez agréer, mon général, l'hommage de mon respect et de mon entier dévouement. »

Au bas de cette lettre, une note écrite d'une autre main – vraisemblablement celle du supérieur du général Briand – apporte les précisions suivantes, à la date du 22 mai :

« Je transmets au ministre le rapport que vous m'avez adressé avec votre dépêche du 21 de ce mois, et je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur ce qui se prépare en ce moment à Morlaix.

« Je n'ai reçu aucune nouvelle communication relativement à l'arrivée de ce prisonnier, et je demande au ministre d'être prévenu quelque temps à l'avance de son arrivée.

« Je vous recommande la plus active surveillance tant dans la ville que pour la garnison du Taureau qui va se trouver en but [*sic*] à toutes les obsessions d'un parti qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à ses fins.

« Défendez de la manière la plus absolue à toute barque, à tout bateau de [non lu] et à tout individu non régulièrement autorisés, et il faudra accorder le moins d'autorisations possibles pour l'accès au château.

« Je compte sur votre zèle et votre discernement pour prendre les mesures nécessaires pour que le prisonnier soit tenu en dehors de toute relation avec l'extérieur.

Signé : [non lu] »

Une lettre – confidentielle – du vice-amiral Reynaud, préfet maritime, au ministre de la Marine, datée du 21 mai 1871²⁹, confirma la tentative de corruption du fonctionnaire :

« Monsieur le ministre,

« Il y a quelques jours déjà, le général commandant la subdivision du Finistère à Brest, était prévenu qu'un prisonnier politique d'importance allait être détenu

29. Serv. hist. Défense, Brest, 2 A 578, n° 126.

au château du Taureau, qui, comme vous le savez, s'élève sur un îlot à l'entrée de la rivière de Morlaix. Le ministre de la Guerre prescrivait, en même temps, d'y envoyer, comme commandant du fort, un capitaine de l'état-major des places et une garnison de 25 hommes de choix commandés par un officier.

« Les dispositions sont prises et l'on attend le prisonnier.

« Je viens de recevoir à l'instant, et je m'empresse de vous transmettre une communication de M. le commissaire de l'Inscription maritime de Morlaix, de laquelle il ressort que des tentatives ont été faites près de M. Rousseau, commis du commissariat de ce quartier, pour le déterminer à faciliter l'évasion du détenu. Une somme relativement élevée a été offerte à cet employé, qui a naturellement repoussé les propositions des émissaires, et, sans s'émouvoir de leurs menaces en cas de révélation, s'est immédiatement rendu chez le procureur de la République pour le prévenir de ce qui venait de se passer. Le sous-préfet de Morlaix a été également avisé.

« De mon côté, j'ai porté les faits à la connaissance du général subdivisionnaire, afin qu'il puisse inviter le commandant du château à se tenir sur ses gardes.

« Vous penserez, sans doute comme moi, monsieur le ministre, que M. Rousseau s'est très bien comporté en cette circonstance, et qu'il mérite un témoignage de satisfaction.

« P.S. Il me paraîtrait opportun d'envoyer à l'entrée de la rivière de Morlaix un des cotres de la division du littoral nord, pour surveiller les alentours du château du Taureau, [...] soit le *Moustique* ou l'*Espiègle*. »

Quoique ignorants du sort qui lui avait été réservé, les amis de Blanqui n'étaient pas demeurés inactifs, et, de fait, ils avaient tenté d'acheter sa liberté. C'est ainsi qu'un de ses disciples, Ernest Granger, qui avait déjà été envoyé en province au lendemain du 18 mars, était rentré à Paris pour réunir l'argent nécessaire à la corruption de ses geôliers, mais, lorsqu'il gagna Cahors, Blanqui en était parti. Or, ce dernier s'y trouvait encore, le 19 mai, quand, selon Maurice Dommanget, une somme de cinq mille francs aurait été offerte au Rousseau cité dans la lettre, sur les quais de Morlaix. Comment les trois « inconnus » qui l'avaient abordé auraient-ils été informés d'un prochain transfèrement dans le Finistère, alors que le négociateur choisi par les blanquistes eux-mêmes semblait l'ignorer ? Ce point troublant n'a toujours pas été éclairci.

Puis ses amis songèrent à échanger le « vétéran » contre des otages de marque. Au lendemain de l'exécution du « général » Duval, après l'échec de son offensive sur Versailles, la Commune prit la décision d'emprisonner à Mazas³⁰ l'archevêque de Paris, parmi six cents prêtres, gendarmes et fonctionnaires. Une commission dont faisait partie Benjamin Flotte, ancien compagnon de cachot de Blanqui, tenta de négocier son élargissement. Porteur

30. Cette « maison d'arrêt cellulaire », inaugurée en 1850, était nommée d'après le boulevard où donnait son entrée, en hommage à un colonel mort à Austerlitz ; il fut rebaptisé boulevard Diderot en 1879. La prison fut détruite en 1898, en prévision de l'exposition universelle de 1900, afin d'épargner la vue d'une prison aux visiteurs arrivant par la gare de Lyon.

d'une lettre de M^{gr} Darboy³¹, le grand vicaire Lagarde se rendit à Versailles. Il s'empessa d'y rester, plutôt que de rapporter la réponse de Thiers. L'archevêque, le 23 avril, s'en étonna auprès du messager : « On ne comprend pas ici que dix jours ne suffisent pas à un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. Le retard nous compromet gravement, et peut avoir les plus fâcheux résultats. » Lagarde ne revint pas.

Une seconde tentative date de la deuxième décade de mai, avec le soutien actif du ministre plénipotentiaire des États-Unis, Elihu Washburne, en poste en France depuis le mois de mai 1869. Il était le seul diplomate à être demeuré à Paris où il était en charge des intérêts allemands, tâche dont il s'acquitta à la grande satisfaction des autorités d'outre-Rhin, puisqu'il reçut à son départ de France, en septembre 1877, des lettres de remerciement de l'empereur Guillaume I^{er} et du chancelier von Bülow³². Le nonce apostolique, Flavius Chigi, archevêque de Myre en Turquie³³, lui avait écrit, le 18 avril, de Versailles, pour lui demander d'intervenir en faveur de M^{gr} Darboy. Washburne prit contact avec Cluseret, délégué aux relations extérieures de la Commune, qui l'autorisa à se rendre, à tout moment, auprès de l'otage, et il le visita à six ou sept reprises à Mazas, dont la dernière le dimanche 21 mai, la veille du transfèrement de l'ecclésiastique à la prison de la Roquette. Le diplomate se chargea, plus particulièrement, de transmettre à Versailles un mémorandum rédigé par Darboy, dans lequel il se hasardait à proposer un arrangement : « Quant à la libération de M. Blanqui, au lieu de l'ordonner officiellement, ne serait-il pas possible de la réaliser en lui laissant la faculté de s'évader, en sous-entendant qu'il ne serait pas repris³⁴ ? »

Dès le 12 mai, le nonce informa Washburne du refus de Thiers de remettre en liberté Blanqui, ajoutant qu'il avait décidé, « apparemment, de sauver sa vie, s'il était condamné à mort³⁵ ». Les deux entretiens qu'eut Flotte avec le chef du gouvernement, les 13 et 14 mai, n'y changèrent rien, et l'ambassadeur dut lui-même faire connaître l'échec des négociations à un ecclésiastique « apparemment résigné à accepter tout sort qui lui sera réservé³⁶ ». On sait qu'il compta parmi la centaine d'otages dont Rigault, délégué

31. « Mon cœur d'homme et de prêtre n'a pas su résister à des sollicitations émues, et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus tôt possible », cité par M. DOMMANGET, *Blanqui..., op. cit.*, p. 124).

32. E. B. WASHBURN, *Recollections of a Minister to France, 1869-1877*, New York, 1889, t. II, p. 337-339.

33. C'est l'actuelle Demre, dans le sud-ouest de l'Anatolie, dont saint Nicolas fut l'archevêque au IV^e siècle.

34. Cité par M. DOMMANGET, *Blanqui..., op. cit.*, p. 125.

35. Ne l'avait-il pas été le 10 mars ? On se proposait donc déjà de le rejuger...

36. *He was apparently resigned for any fate that may await him*, lettre du 19 mai à son ministre de tutelle Fish, E. B. WASHBURN, *Franco-German War and Insurrection of the Commune. Correspondence*, Washington, 1878, p. 141.

à la Sûreté générale et procureur de la Commune, ordonna la mise à mort³⁷. Juste avant de disparaître³⁸, ce dernier aurait dit à Maxime Vuillaume³⁹ :

« Nous n'avons jamais voulu exécuter la loi des otages. Et pourtant, c'était notre droit. Je ne tenais même point à les garder à Mazas. Je ne voulais qu'une chose : avoir le vieux ! Pour lui, je leur aurais donné tout... Tout, l'archevêque, Deguerry ; j'aurais vidé Mazas et j'aurais délivré à tout le monde des saufs-conduits pour Versailles. Mais il me fallait Blanqui... Tu sais si nous avons fait des démarches. Darboy a écrit. Flotte, au risque d'être arrêté, est allé chez Thiers. Rien n'a réussi... »

Le premier « révolutionnaire professionnel⁴⁰ » était l'auteur d'un manuel de la guerre de rues intitulé *Instructions pour une prise d'armes*, dans lequel il dénonçait les « vieux errements » de juillet 1830 et de juin 1848, concédant que « la victoire de février », qui mit un terme à la monarchie de Juillet, « ne fut qu'un raccroc⁴¹ » :

« Plus de ces soulèvements tumultueux à dix mille têtes isolées, agissant au hasard, en désordre, sans nulle pensée d'ensemble, chacun dans son coin, et selon sa fantaisie ! Plus de ces barricades à tort et à travers, qui gaspillent le temps, encombre les rues et entravent la circulation nécessaire à un parti comme à l'autre. Le républicain doit avoir la liberté de ses mouvements aussi bien que les troupes. Point de courses inutiles, de tohu-bohu, de clameurs ! Les minutes et les pas sont également précieux. Surtout ne pas se claquemurer dans son quartier ainsi que les insurgés n'ont jamais manqué de le faire, à leur grand dommage. Cette manie, après avoir causé la défaite, a facilité les proscriptions. Il faut s'en guérir, sous peine de catastrophes. »

Qu'il fût le meilleur expert de l'émeute, Thiers le savait bien qui refusa obstinément d'échanger le vieux meneur contre les otages, en affirmant que « rendre Blanqui à l'insurrection, c'était lui envoyer une force égale à un

37. Quoique Washburne fût invité aux funérailles des victimes à Notre-Dame, le 7 juin, le correspondant de la *New York Tribune*, William Huntington avait affirmé, la veille, que le diplomate américain aurait été *in bad odour* avec le gouvernement versaillais pour avoir donné du « mon ami » à Cluseret dans les courriers qu'il lui adressait (cité par J. BIGELOW, *Retrospections of an Active Life*, New York, 1913 t. IV, p. 503). En fait, Washburne demeura à Paris huit années et demie – « plus longtemps qu'aucun de [ses] prédécesseurs » (*a longer time than that of any of my predecessors*), *Recollections...*, *op. cit.*, t. II, p. 353).

38. Arrêté le 24 mai, Rigault fut fusillé près du Panthéon, mais le 6^e conseil de guerre jugea plus prudent de le condamner par contumace à la peine de mort, le 29 juin suivant. Deux faux Vallès n'avaient-ils pas été exécutés, alors que le futur auteur de *L'Insurgé* avait trouvé refuge en Angleterre ? Ce livre, il le dédia « aux morts de 1871, à tous ceux qui, victimes de l'injustice sociale, prirent les armes contre un monde mal fait et formèrent, sous le drapeau de la Commune, la grande fédération des douleurs ».

39. A. DALOTEL, « Les Blanquistes et la prison, 1868-1871 », dans *Blanqui et les blanquistes*, *op. cit.*, p. 233-252.

40. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de M. PAZ, cité *supra*, note 6.

41. A. BLANQUI, *Textes choisis*, collection « Les classiques des sciences sociales », Université du Québec à Chicoutimi, <http://classiques.uqac.ca/>. Les *Instructions...* existent aussi en édition numérique (www.publie.net, septembre 2011).

corps d'armée⁴² ». C'était aussi attendre de ses adversaires qu'ils se disqualifient par leurs violences et légitimer ainsi aux yeux de l'opinion une impitoyable répression⁴³.

Il ne restait qu'un jour à vivre à l'archevêque quand le train emmenant Blanqui arriva à Rennes, le mardi 23 mai 1871. À midi, le général de division adressa la dépêche suivante à son adjoint à Brest : « Le prisonnier annoncé partira de Rennes aujourd'hui par le train de 3 h 30 et arrivera à Morlaix dans la soirée. Prenez vos dispositions en conséquence ». À 23 h 20, le chef d'escadron Déadé pouvait annoncer que le train était parvenu à destination : « Aucun incident ne s'est produit. Il est dirigé, sous bonne escorte, au fort du Taureau où l'état de la marée permettra d'aborder ce soir même. Pas la moindre réunion, ni la moindre émotion à la gare et à la ville. »

Blanqui rapporte ainsi la fin de son voyage :

« À onze heures du soir, on entra à Morlaix. Le froid était devenu très vif. Les gendarmes, menés d'étape à étape par des ordres successifs jusqu'au fond de la Bretagne, croyaient enfin toucher au terme de leurs [aventures ?] lorsqu'ils apprirent avec un véritable découragement qu'il leur restait à faire une expédition maritime ; ils ne s'attendaient guère à cette dernière mystification. Il fallut bien s'y résigner. Une voiture conduisit la triste caravane au bas de la rivière de Morlaix. À une heure du matin, par une nuit glaciale, gendarmes et prisonnier entrèrent dans une barque qui mit à la voile⁴⁴. Des feux brillaient au large. Pas un souffle de vent ; la mer descendait⁴⁵. Deux heures de navigation amenèrent la barque au pied d'une masse noire qui surgissait de l'eau des flots. De ces ténèbres sort un retentissant : "Halte là ! Qui vive ? – France, répond le maréchal des logis. – Quel corps ? – Gendarmerie. – Avance !" On débarque avec peine et péril sur des roches glissantes, et on gravit un large peron de granit. Le pont-levis franchi (fig. 3), on pénètre dans une pièce lugubre où trente hommes environ sont rangés en bataille. Le commandant conduit son prisonnier par un escalier étroit, raide, rongé, à une petite porte qui ouvre sur une casemate noire et hideuse. Le malheureux, transi, perclus, épuisé par

42. Cité par A. DECAUX, *Blanqui l'insurgé*, Paris, 1976, p. 575. Washburne ne semble pas avoir compris les enjeux de la négociation, qui écrit que « le gouvernement français ne perdrait rien à rendre sa liberté à Blanqui et, ce faisant, à sauver probablement la vie de l'archevêque » (*The French government could lose nothing in placing Blanqui in liberty, and by doing so, they would probably save the life of the Archbishop*), *Recollections...*, op. cit., t. II, p. 174.

43. Pour Karl Marx, Thiers, qui est « le véritable assassin de l'archevêque Darboy, [...] savait que rendre Blanqui, c'était donner un chef à la Commune, tandis que, sous forme de cadavre, l'archevêque servirait au mieux ses desseins » (*La Guerre civile en France. 1871*, Paris, 1953, p. 61). Interprétation que retient Bertolt Brecht qui, avant que tombe le rideau de sa pièce *Les Jours de la Commune*, fait dire à une dame du monde : « Un adorateur de la violence comme Blanqui valait pour la canaille un corps d'armée, et l'assassinat de l'archevêque, Dieu ait son âme, en valait deux pour nous. » (*Théâtre complet*, Paris, t. VI, 1978, p. 257).

44. L'embarcation, partie du Dourduff, était montée par le patron Abraham et un matelot.

45. En fait, vers 1 h du matin le 24, la mer était basse (coefficient de 69), d'où l'impression de masse que pouvait donner le château vu du niveau de l'eau.

le froid et la fatigue, tombe sur un grabat humide [imprégné d'humidité]. Il est trois heures et demie du matin le 24 mai 1871⁴⁶. »

Ce n'est que vers le milieu du mois de juin que Blanqui put écrire à sa sœur Zoé pour l'assurer de son existence, ou de sa survie, dans sa nouvelle geôle, dont il fut l'ultime prisonnier.

« Une Bastille plus terrible que toutes les Bastilles⁴⁷ »

« Le fort du Taureau, parfaitement inconnu de l'univers et de la France entière, a été construit au milieu du XVI^e siècle par la ville de Morlaix pour protéger son commerce. C'était une forteresse municipale qui a fini comme toutes les institutions municipales en France. La royauté l'a confisqué, et les Morlaisiens n'ont dit mot, n'ont pas même eu l'idée d'une simple observation, l'époque étant tout à l'absorption dans le despotisme. Devenu citadelle royale, le fort du Taureau a servi de Bastille dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La Chalotais y a été séquestré, ainsi que plusieurs prisonniers d'État patriotes, au moment des premières luttes de la Révolution. Depuis lors, il était simple fort, comme tant d'autres, et on y trouvait quelques canons, ainsi que du matériel d'artillerie.

« Vers le milieu de mai 1871, le gouvernement de Versailles en a fait une Bastille complète à la mode [manière] de Louis XIV, plutôt de Louis XI [phrase barrée].

« C'est fort peu de choses que ce fort du Taureau, une masse d'énormes blocs de granite plantée sur un écueil, à l'entrée de la rade de Morlaix. Du haut de la plate-forme, la mer apparaît au loin, en dehors de la baie, toute semée d'écueils de diverses grandeurs [...]⁴⁸].

« En débarquant à marée basse sur les rochers, on trouve devant soi un grand escalier, avec balustres en fer, qui amène sur le pont-levis [...], le corps de garde et, à la suite, une sorte de grand vestibule qui ouvre sur la cour intérieure par une véritable porte cochère, sans vantail, autrement dit par une baie cintrée. En débouchant de cette ouverture, on trouve à droite huit marches en granite, puis un palier, puis, tournant à gauche, vingt-quatre marches formant un escalier voûté, puis un autre palier et vingt-quatre marches à ciel ouvert qui conduisent sur la plate-forme.

« Tout l'édifice est en granite. Sa forme est celle d'un canot parisien d'Asnières, sauf l'extérieur de la carcasse qui est perpendiculaire, au lieu d'être arrondi. Encore peut-on se faire illusion à ce sujet car, à marée haute, le grand escalier du dehors disparaît sous les flots. La mer se trouve ainsi jusqu'au niveau de la cour interne, et le fort, dont toute la partie inférieure est noyée et

46. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 380 v°, 382.

47. L'expression revient à plusieurs reprises dans les écrits de Blanqui, *ibid.*, p. 381 v°, 533 v°, 532, 531, 534 v°, 532 v°, 533, 534, 531 v°, 535, 536, 537, 536 v°, 535 v°, 537 v° (la remise en ordre chronologique du récit par Blanqui de sa détention en baie de Morlaix suppose que soient réordonnées les notes mal disposées par l'archiviste, voir *supra*, note 4).

48. Il manque la huitième page (p. 383) qui, non seulement présente une déchirure, mais a été réutilisée par Blanqui pour des réflexions cosmologiques rédigées à la plume.

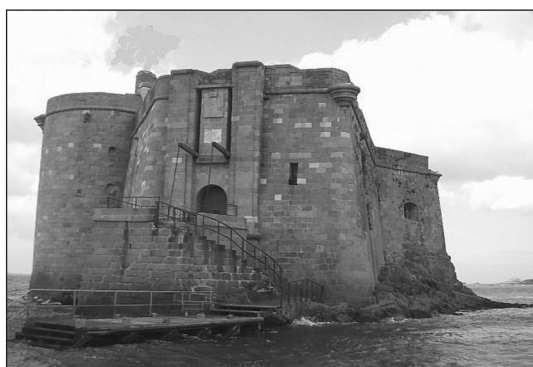


Fig. 2. – Le château du Taureau, en baie de Morlaix. Vue générale.

Fig. 3. – Le pont-levis et l'entrée évoqués par Blanqui. Clichés Y. Lageat.

battue par les vagues, apparaît comme un navire flottant sur la houle. Il ressemble tout à fait à un canot d'Asnières. Il est taillé sur le même patron, long, étroit, avec un plat-bord qui suit le bordage externe et laisse au centre une fente large de sept mètres et longue d'environ quarante. Cette fente, c'est la cour de la forteresse, cour profonde d'environ huit mètres. À l'avant du canot, le plat-bord est plus large que sur les côtés et, à l'arrière, il l'est d'avantage aussi. L'arrière a seize mètres sur vingt ou vingt-quatre, et représente l'arrière d'un vaisseau. Le plat-bord, avec son avant et son arrière, c'est la plate-forme [en granite]. Le bordage représente le parapet servant aux canons et un petit parapet d'un mètre vingt protège à l'intérieur contre une chute dans la cour.

« Sur la plate-forme se trouvent, d'un côté, le logement des soldats et, au-dessous encore, les magasins pour l'artillerie, de l'autre côté le logement de l'état-major ; enfin, à l'arrière de la partie de la plate-forme qui est la plus vaste, sont placées diverses salles, entre autres le grand vestibule par où on arrive du pont-levis dans la cour, le corps de garde et le logement du portier consigné, une salle de police.

« Le grand vestibule est une cantine où les soldats boivent et chantent tout le long du jour et où la cantinière fait la cuisine et sert à boire. Au-dessus de ce vestibule, et directement sous la plate-forme d'arrière, est située la casemate-cachot, longue de huit mètres, large de quatre, bâtie en blocs énormes de granite, rouges et rugueux. Le cachot n'est éclairé que par une fenêtre placée au-dessus de la base du vestibule donnant dans la cour. On y arrive en montant les huit premières marches à droite. Là, sur le palier, en face du grand escalier voûté qui monte à la plate-forme, se trouve une première porte, puis un escalier de treize marches hautes, étroites, raides, escalier totalement noir qu'on ne peut monter ni descendre sans risquer de se rompre le cou.

« La casemate est pavée en granite désuni, où aucune table ne peut trouver son équilibre. Les grilles de la fenêtre sont en fer rouillé, vieux de plus de deux cents ans. La croisée ne ferme que par deux volets sans vitres [...]. Les trois quarts de la casemate sont obscurs, le fond est noir. Les murs sont couverts d'une couche de salpêtre qui se renouvelle à mesure qu'on le ramasse, et on peut en faire dans un an une large provision. La voûte enveloppe le prisonnier d'un manteau de glace, et, même par un temps de brouillard, il vaut mieux laisser la fenêtre ouverte jour et nuit, car l'humidité du dehors est préférable à celle du dedans. Le soleil, même au 21 juin, n'approche jamais de cette fenêtre, et, par une singulière disposition des lieux, tous les bruits du fort vont s'engouffrer et retentir dans la casemate. Aucune autre fenêtre dans le fort n'est grillée, et les barreaux rongés de rouille attestent que la casemate a servi de cachot dans les siècles passés.

« Sur la plate-forme sont rangés huit canons de trente, calibre de quatre-vingt, montés sur châssis, qui tournent en demi-cercle pour pointer dans tous les sens par-dessus le parapet. Du reste, le fort est vierge depuis sa fondation et n'a jamais reçu ni rendu un boulet. C'est une Bastille, plus horrible que toutes les Bastilles. Les mois de mai, juin et juillet étaient glacés, et, à midi au mois de juillet, on se chauffait avec bonheur au soleil, quand, par hasard, il faisait soleil, c'est-à-dire deux ou trois fois par mois. Toujours des torrents d'eau ou des brouillards acharnés, des vents furieux à balayer un homme, un froid humide et pénétrant jusqu'aux os [...] Cependant, septembre et octobre ont été passables, comme température.

« Habituellement, le fort du Taureau sert de demeure à un portier consigné, ancien sergent, et à un gardien d'artillerie chargé d'entretenir le matériel. Vers le 15 mai 1871, on a préparé les logements de l'état-major ; vers le 20 ou 21, un détachement de vingt-cinq hommes sous les ordres d'un lieutenant ont pris possession du fort. Le commandant s'est installé, et, dans la nuit du 23 au 24 mars, à trois heures du matin, le citoyen Blanqui a été enfermé dans la casemate. En même temps, un bâtiment de guerre est venu jeter l'ancre dans la baie de Morlaix et n'a plus quitté cette station jusqu'au départ du prisonnier pour Versailles le 11 novembre 1871. Une demi-compagnie, deux officiers et un navire de l'État pour garder un seul homme, c'est beaucoup d'argent perdu, gaspillé, quand le trésor public est dans une triste détresse.

« S'il fallait [faut] en croire les dires officiels, et les agissements du commandant du fort, l'homme confié à sa surveillance, avec un appareil si formidable de précautions, serait un être presque fantastique. En somme, malgré tant de frayeurs vraies ou feintes, ce terrible ennemi est un vieillard de 69 ans, chétif, usé par de longues

captivités, souffreteux, et parfaitement incapable du moindre effort physique⁴⁹. Quelle a été sa surprise, lorsque le commandant du fort lui a dit en l'introduisant dans la casemate : "Monsieur, je fais appel à votre honneur pour déclarer si vous êtes porteur d'armes dangereuses !" Un mauvais couteau et un petit canif, telles étaient les armes que le gouverneur du fort n'a pas cru devoir lui enlever. Ce n'était pas, en effet, un armement capable d'exterminer vingt-cinq chassepots et une dizaine de canons de trente.

« Et, le lendemain, l'étonnement du prisonnier a pris un autre caractère, lorsque le commandant lui a communiqué par ordre exprès les instructions du ministre de la Guerre conçues en ces termes : "Ordre de faire feu sur le prisonnier à la moindre tentative d'évasion et, si on tentait de l'enlever, ordre de le fusiller sur le champ et de ne livrer aux assaillants qu'un cadavre"⁵⁰. Ce n'est pas sans indignation que le vieillard ainsi recommandé a répondu au gouverneur de la nouvelle Bastille : "On ne fait plus ces choses-là de notre temps, monsieur, et puis vous savez que, si on les fait, il faut livrer avec ce cadavre les cadavres de la garnison. – Je le sais, monsieur, a répondu le commandant."

« Ces prétendus dangers d'attaque extérieure, en vue d'une délivrance par la force, n'étaient qu'un ridicule et une dérision, sinon pis, et le malheureux captif, complimenté dans de pareils termes [qu'on vient de lire] était en droit de soupçonner, sous des prétextes aussi absurdes, des projets de meurtre prémédité, et il se l'est tenu pour dit. Il n'a jamais touché aux barreaux de sa grille, et ne s'en approchait qu'à bon escient. Bien lui en a pris car, un soir, le factionnaire placé sous sa fenêtre a lâché son coup de fusil, par maladresse sans doute. La balle n'a blessé personne, et le soldat a été puni, mais il n'en est pas moins vrai que les sentinelles avaient le fusil chargé dans ce fort d'où on ne pouvait sortir qu'avec des ailes, et encore ! Un chassepot chargé d'avance, quand on aurait le temps de le charger dix fois de suite avant que le prisonnier n'ait pas fait trois pas.

« Avec de telles dispositions, l'odieux ne tarda pas à tourner au ridicule⁵¹. Peu d'instants après la lecture faite au prisonnier des ordres ministériels cités plus haut, la porte de son cachot s'ouvrit : le geôlier, chargé spécialement de sa garde, vint lui enjoindre de le suivre ; au bas des treize marches ténébreuses, en franchissant la seconde [première] porte [sous la voûte de l'escalier], il trouva devant lui sous la voûte deux soldats, le sabre nu à la main. Il ne s'agissait pas d'une exécution sommaire, non, mais, à l'heure fixée, le poste d'entrée du château prenait les armes. Le pont-levis se levait. Le fracas des chaînes annonçait à l'embastillé l'instant de sa sortie. Au bas des treize marches, il trouvait un soldat, sabre nu à la main, et sur la plate-forme un factionnaire avec son fusil. Le geôlier suivait le promeneur. Après la rentrée dans le cachot, les deux soldats étaient congédiés, et il ne restait que le factionnaire permanent sous la fenêtre.

49. Il reçut la visite d'un médecin le 11 août, Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9585. Selon G. GEFFROY, *L'Enfermé, op. cit.*, p. 383, il s'agirait du docteur Lacardachère, de Morlaix, ou plutôt du docteur Léon de La Carduchère, acquitté par la cour d'assises du Finistère en 1870 après un duel (information communiquée par M^{me} Annick Le Douget, que je remercie).

50. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.3, liasse IX ; riche de 442 feuillets, cette liasse contient un récit de sa tentative d'évasion manquée de Belle-Île-en-Mer en 1853, qui se termine par ces mots : « Allons ! de la patience toujours ! de la résignation jamais ! ». De fait, avec l'aide d'amis, en se travestissant, Blanqui put s'échapper de l'hôpital Necker, où il était hospitalisé, en 1865.

51. Note dans le texte : « Je n'ai pas cherché mon plaisir, j'ai cherché la vérité. »

Le pont-levis s'abaissait alors avec le même fracas de chaînes, et l'heure du péril était passée pour la garnison.

« Le péril consistait en ceci : le vieillard terrible, tenant à peine sur ses jambes, aurait pu terrasser ou tuer sur la plate-forme le géolier et la sentinelle, descendre l'escalier, massacrer devant la porte du cachot le soldat armé de son sabre nu, et, huit marches plus bas, la sentinelle en faction sous les fenêtres, traverser le vestibule-cantine en faisant main basse sur le personnel varié qui l'encombre toujours, enfoncer la porte de communication entre le vestibule et le corps de garde, exterminer les huit hommes du poste, baisser à lui seul le pont-levis, se précipiter dans la mer, et gagner à la nage la côte de Bretagne, sous le feu des quinze hommes restants de la garnison, et des neuf canons de trente en batterie sur la plate-forme. Pour perpétrer cette série d'attentats, l'embastillé avait son poing et ses sabots.

« Le danger n'était pas moins grand la nuit. Plusieurs factionnaires, l'œil au guet sur la plate-forme, criaient à chaque instant "Qui vive ?" aux bandes de marsouins qui menaçaient de trop près le fort du Taureau. Pas n'est besoin de dire que les barques se tenaient à distance respectueuse. [Nul] n'aurait osé s'approcher de cette forteresse hérissée, et, d'ailleurs, un navire de guerre gardait la mer. Oh ! le temps des négligences et des manques de précaution était passé.

« Un ingénieux système de domptage, bien connu dans l'Inquisition, la privation du sommeil, avait été imaginé contre le vieux républicain relaps, et il a été appliqué avec autant de succès que de persévérance, succès de destruction par exemple, et non point de conversion. Comme tous les bruits de cette forteresse minuscule venaient aboutir à la casemate-cachot, le procédé était fort simple. On relevait toutes les demi-heures les sentinelles placées sous la fenêtre, et à quatre ou cinq mètres de distance du prisonnier qui couchait tout près de la croisée, afin de respirer l'air du dehors. L'heure n'était indiquée dans la Bastille que par la pendule placée dans le logis du commandant, à portée de la sentinelle. Dès que le factionnaire entendait la sonnerie, il criait : "Caporal, venez relever !" Le corps de garde n'était séparé de ce factionnaire que par la cantine-vestibule. Si le poste n'entendait pas, le soldat traversait le vestibule pour cogner à la porte et renouvelait son invitation, puis revenait sous la fenêtre de la casemate. Dès que le caporal et ses hommes montraient le nez, la sentinelle qui avait été les chercher poussait un hurlement effroyable de "Qui vive ?" qu'on pouvait entendre de la côte bretonne. Le caporal répondait avec la même furie : "Caporal de poste". Le factionnaire montait sur la plate-forme pour changer les sentinelles, et redescendait pour être salué d'un nouveau "Qui vive ?" non moins stentoresque que le premier. Même dialogue de hurlements.

« En outre de ces vociférations périodiques venaient dans tout le cours de la nuit des rondes de sous-officiers ou d'officiers, puis des patrouilles avec le "Qui vive ?" et les réponses obligées. Rondes de sous-officiers : "Halte-là ! Caporal, venez reconnaître [la] ronde des sous-officiers !" Le caporal arrivait avec son monde, beuglait un nouveau "Qui vive ?", suivi de la réponse hurlante, et ainsi de suite. Tous ces gens criaient à se rompre les vaisseaux de la poitrine. Le vacarme du jour était pire encore que le vacarme de nuit. La cantinière, douée d'une voix formidable et de prétentions musicales plus formidables encore, poussait, du matin au soir, des chants aigus qui perçaient les murs de granite. Le fort retentissait de ces notes furibondes. Ses deux enfants luttait à l'envi de beuglements avec leur mère. Le mari, portier-consigne et géolier de

mélodrame, façon Pixérécourt⁵², faisait chorus d'une voix fausse. Les soldats joignaient à ce concert celui de quatre ou cinq chansons simultanées [...]. Les deux moutards, quand la voix leur manquait, cognaient à tour de bras avec des triques sur les tables et les portes. Cet épouvantable charivari venait s'engouffrer dans la casemate, et l'infortuné prisonnier passait des heures entières, les doigts enfoncés dans ses oreilles, pour échapper à la folie et à une fièvre cérébrale. Il avait enfin fait venir de la cire pour se boucher les oreilles, espérant ainsi échapper au supplice. Mais, au bout de trois jours, les conduits auditifs s'étaient enflammés par l'amoncellement de cire, et il a dû s'abandonner aux tortures du vacarme.

– Vous m'avez mis dans un tombeau, disait-il au commandant, vous me devez au moins la paix du tombeau.”

« Ce brave marquis de Saint-Mars⁵³ répondait d'un ton imperturbable :

– Je ne puis empêcher de chanter les gens qui s'ennuient.

– Mais, répliquait son embaillé, dans aucune prison, de pareils scandales ne seraient tolérés. Le silence règne dans les maisons d'arrêt, dans les maisons centrales, partout où il y a des détenus. Il devrait régner aussi dans votre Bastille.

– Ceci n'est pas une Bastille, ni une prison. C'est une caserne.

– Une caserne ! mais une caserne ne renferme pas de prisonniers d'État, des masques de fer, auxquels il est interdit de dire un seul mot à qui que ce soit. J'en suis là, moi. Il m'est défendu d'adresser la parole à personne, et il est plus sévèrement encore défendu de me parler.

– Oui, vous êtes une manière de masque de fer.

– Certes, et je n'habite pas une caserne. La cour et les corridors d'une caserne ne sont pas encombrés toute la nuit de rondes, de patrouilles, de factionnaires hurlant des “Qui vive ?” à se briser les poumons. On y dort en paix. Votre prétendue caserne est un fort de Fenestrelle⁵⁴, une Bastille de Louis XIV, premier gage de retour à l'Ancien Régime. Cette bastille est une violation de toutes les lois. Elle n'est soumise à aucun règlement. C'est l'arbitraire de la vieille monarchie. On m'y a introduit clandestinement, au milieu d'une nuit noire. Il ne s'y trouve point de greffe. Je n'ai point été écroué. Je n'ai aperçu, depuis huit mois, l'ombre d'un magistrat quelconque, civil ou militaire. Je suis à la merci de toutes les violences sans responsabilité.

– Votre situation est bien simple, répondait le commandant. Vous êtes ici prisonnier de guerre. Je vous considère et vous traite comme tel.

– Quelle est cette dérision ? Prisonnier de guerre, moi ! Je n'ai pas été pris en guerre. Je suis un prisonnier politique contumace. Et puis, où a-t-on vu qu'un prisonnier de guerre soit séquestré de jour et de nuit dans une casemate lambrissée de salpêtre, privé de toutes communications au-dehors, ne prenant l'air qu'entre deux soldats, la sabre sur la poitrine, avec interdiction d'adresser

52. René-Charles Guilbert de Pixérécourt (1773-1844) était un auteur dramatique que son succès fit surnommer le « Corneille des Boulevards ».

53. Est ainsi désigné le capitaine Gois, en référence au gouverneur de la Bastille de 1698 à 1708, qui assura la garde de l'« homme au masque de fer ».

54. La plus vaste forteresse d'Europe, dans le royaume de Piémont-Sardaigne, qui servit de prison politique à partir de 1809.

la parole à qui que ce soit ? Depuis quand dit-on à un prisonnier de guerre : à la première apparence d'un secours extérieur, vous serez fusillé et on ne livrera que votre cadavre ? Le fort du Taureau était une Bastille de l'Ancien Régime : il inaugure aujourd'hui la restauration des Bastilles. Du moins, l'Ancien Régime nourrissait ses prisonniers !"

« Et le fort du Taureau ne nourrissait pas le sien⁵⁵. La privation d'aliments entraînait comme la privation de sommeil dans le système d'écrasement tortionnaire suivi contre l'embastillé de 1871. Dès le commencement de juin, on le mettait à la portion congrue, et son alimentation diminuera peu à peu [non lu]. On ne répondait à ses plaintes ou à sa résignation que par l'invective et l'outrage [4 lignes non lues]. Quoi qu'il en soit, il écrivit à sa famille le 25 août : "J'ai de meilleures nouvelles à vous donner. À dater du 22 août, [mon sort ?] a un peu changé : on me nourrit."

« Le prisonnier cherchait son refuge contre les tortures dans un travail acharné sur l'astronomie qu'il se propose de publier prochainement. Il le terminait à peine et se préparait à passer l'hiver dans la sombre Bastille dressée sur un écueil au milieu des tempêtes du cap Finistère, lorsqu'un ordre soudain de transfèrement l'a conduit à la prison de Versailles. Il est sorti de ce séjour sinistre à la même heure où il y était entré, à trois heures du matin, par une nuit noire et glaciale [ténébreuse et glacée]. Trempé jusqu'aux os pendant quatre heures de traversée par cette pluie glaciale, le prisonnier a dû monter en wagon et sécher sur lui jusqu'à Versailles ses vêtements transpercés. Conduit à pied, d'un pas rapide, de la gare à la prison, il a failli plusieurs fois succomber à la fatigue et tomber sur le pavé. Tout ce qu'il a été possible de tenter contre la vie de ce vieillard, on l'a tenté depuis huit mois. »

Par une dépêche datée du 12 novembre⁵⁶, l'amiral Didelot informe le ministre de la Marine que « le condamné Blanqui, détenu au château du Taureau, à l'entrée de la rivière de Morlaix, vient d'être transféré à Versailles pour y être jugé contradictoirement ». C'est dans la prison Saint-Pierre, où il occupe la cellule de Rochefort envoyé au fort Boyard, avant d'être déporté en Nouvelle-Calédonie, que Blanqui rédige cette relation de son séjour au fort du Taureau, tout en achevant l'ouvrage auquel il avait consacré ses cinq mois et dix-huit jours de détention : *L'Éternité par les astres*⁵⁷.

55. Les conditions d'accueil de Blanqui firent l'objet d'un courrier adressé, le 28 mai, par le général Briand, commandant la subdivision du Finistère, à son supérieur de Rennes, ayant trait au « taux définitif de pension du prisonnier » : pourrait-il « jouir » d'une pension d'officier plutôt que de sous-officier, la femme de Gauvin Colas déclarant « payer assez cher les provisions qu'elle doit faire venir de Morlaix » ?, cité dans J. DESPERT, « Autour de l'incarcération de Louis-Auguste Blanqui... », art. cité, p. 23.

56. Serv. hist. Défense, Brest, 2 A 578, n° 333.

57. Avant sa première réédition en 1973 (Éditions de la Tête de feuilles, Paris), suivie de trois autres à Paris, Bruxelles et Genève, l'ouvrage fut oublié, et rares sont les auteurs qui y ont fait allusion, comme Walter Benjamin : « Le dernier livre que Blanqui ait écrit dans sa dernière prison [inexact] est resté, autant que je puis le voir, totalement ignoré jusqu'à aujourd'hui. C'est une spéculation cosmologique qui, il est vrai, s'annonce à la première lecture banale et inepte. Les réflexions maladroites d'un autodidacte ne sont toutefois que le prélude à une spéculation qu'on ne pensait pas trouver chez ce révolutionnaire. » (lettre à Max Horkheimer du 6 janvier 1938, *Correspondance 1929-1940*, Paris, 1979, p. 231-232).

« Le refuge dans les astres où l'on peut se promener sans contrainte »

C'est l'expression employée par Blanqui dans une lettre à sa sœur Zoé Antoine dès le 21 juin 1871⁵⁸, et une missive à son autre sœur, Sophie Borellier, datée du 3 janvier 1872, témoigne de l'importance qu'il accordait aux méditations célestes auxquelles il s'était livré en baie de Morlaix⁵⁹ :

« Je t'envoie une série d'objets dont voici le catalogue⁶⁰ :

1 – Une lettre au président de l'Académie des sciences, avec un duplicata pour l'imprimer ;

2° – un manuscrit formé de cinq cahiers cousus ensemble, avec ce titre : *L'Éternité par les astres*. Ce manuscrit a 55 pages. La lettre au président est enfermée à la 22^e page ;

3° – une copie exacte de ce même manuscrit, copie faite de 48 petites feuilles volantes : ce manuscrit en feuilles volantes est enfermé dans le manuscrit en cinq cahiers, à la 37^e page ;

4° – un autre manuscrit en six cahiers cousus ensemble et comprenant 72 pages : il porte en titre *L'Univers* ;

5° – un manuscrit en 4 pages, intitulé *Sur l'enseignement de la cosmographie* ; ce manuscrit contient un double en 5 petites feuilles volantes ; il se trouve lui-même enfermé dans le manuscrit précédent n° 4 ;

6° – un manuscrit en 2 feuilles, contenant 3 pages, avec ce mot *L'Univers*, écrit en tête, au coin de la 1^{re} page, à gauche : ce manuscrit à 2 feuilles est enfermé aussi dans le manuscrit n° 4 ;

7° – un manuscrit (caractères microscopiques) en 21 petites feuilles volantes, écrites des deux côtés. Ce manuscrit est le double de celui que tu as entre les mains : il renferme l'ouvrage principal, plus le mémoire sur l'enseignement de la cosmographie, plus un passage que j'ai supprimé dans l'ouvrage principal [...] Le manuscrit microscopique en 21 petites feuilles volantes vient du fort du Taureau, et il est entièrement semblable à celui de la caisse, sur lequel je l'ai copié là-bas.

« Maintenant je vais te parler des manuscrits que je t'envoie. J'ai refait ou du moins révisé l'ouvrage entier. Ton manuscrit (celui de la caisse) ne vaut plus ceux-ci, et il n'aurait de valeur que si je ne pouvais te faire parvenir ceux que j'ai entre les mains. Alors, il faudrait l'imprimer si j'étais mort.

« Le manuscrit n° 2, *L'Éternité par les astres* en 53 pages, doit être imprimé à présent, tout de suite, le plus promptement possible. J'ai supprimé environ la moitié de l'ancien manuscrit (le tien). Il ne faut pas donner à l'imprimeur le manuscrit en papier fort, mais le petit manuscrit en 48 feuilles volantes écrites d'un côté seulement. Ces 48 petites feuilles doivent être collées sur des feuilles

58. L. BLOCK DE BEHAR, préface de la réédition de *L'Éternité par les astres* (Genève, 1999). Les premières notes, nourries de références aux travaux scientifiques de Jacques Babinet et de Pierre-Simon Laplace, semblent dater du 28 mai 1871, Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9585.

59. *Ibid.*, p. 210-211.

60. Les différentes versions manuscrites sont réunies dans *ibid.*, liasse II, forte de 585 feuillets.

de papier blanc à écolier, collées seulement par les bords pour ménager l'écriture [...]

« Selon les circonstances, le manuscrit n° 4, en six cahiers, pourra faire une seconde édition, plus complète que la première, presque le double. Ce manuscrit n° 4 renferme toute la première partie que j'ai supprimée dans le manuscrit n° 2. Pour le faire imprimer, il faudra suivre les instructions que je te donnerai à part sur une feuille spéciale.

« À mon grand désespoir, tu n'as jamais voulu faire attention à mon malheureux manuscrit, qui était dans la caisse. Tu l'y as laissé dix jours, sans regarder. Je n'en dormais pas. Tu n'as jamais voulu comprendre que j'ai fait cet ouvrage là-bas pour me défendre contre le danger que je voyais menaçant. Tout mon recours, toute ma défense étaient dans cet ouvrage. Ni toi, ni Zoé⁶¹ n'y avez fait attention. Vous mettez vos jugements et vos appréciations à la place des miens. Le 28 novembre, quand je t'ai parlé de mon manuscrit en disant ce que c'était, tu m'as répondu en me disant qu'on me prendrait pour un fou. Personne n'a le droit de me dire que je suis un vieux fou, surtout sans avoir lu. Tu n'as jamais voulu lire, ni Zoé non plus. Ce n'est pas long⁶² [...].

« Toi ou Zoé, vous irez chez Germer-Baillère, libraire, place de l'École-de-Médecine (du moins, je le crois). Vous lui demanderez s'il veut se charger de l'impression immédiate de l'ouvrage, tout de suite, tout de suite. Il voudra le lire : priez-le de lire immédiatement. C'est l'affaire d'une heure. Quant aux conditions, dites-lui qu'il se charge des frais et qu'il se couvre par la vente. Il ne faut rien lui demander qu'une cinquantaine d'exemplaires.

« Peut-être dira-t-il que ce n'est pas sa spécialité ? Dites-lui que si, par le côté métaphysique de l'astronomie. C'est tout à fait sa spécialité. Avertissez-le que c'est tout à fait étranger à la politique et très modéré en tout.

« Demandez-lui s'il veut imprimer la lettre au président de l'Académie des sciences. S'il consent, fais-la tirer à 1 500 exemplaires. Naturellement, c'est à nos frais. Il s'agit ici de la vie. Il faudra distribuer les exemplaires ainsi :

1° – à tous les députés. On mettra tous les exemplaires dans les bureaux de la Chambre à Versailles, chacun sous bande avec le nom du député, et la bande collée à la feuille, pour qu'on ne puisse pas tirer l'écrit de la bande ;

2° – à tous les membres de l'Institut (des quatre académies : des sciences, des sciences morales et politiques, des beaux-arts, académie française) ;

3° – à tous les journaux politiques, de science et de littérature. Il faut prendre tous ces noms dans le dictionnaire Didot⁶³. Prie Bernard de se charger de cette corvée.

« Si Germer-Baillère se charge de l'impression de l'ouvrage, priez-le de répandre immédiatement les annonces. S'il veut imprimer la lettre au président de l'Académie, priez-le de la faire imprimer tout de suite, ou plutôt, priez-le de

61. Zoé Blanqui, veuve Antoine.

62. Cette critique ne laisse pas d'être injuste tant, tout au long de leur vie, ses sœurs firent montre d'une admirable abnégation. G. Geffroy confirme qu'elles « firent pour lui le possible et l'impossible, lui donnèrent sans compter ce qu'elles avaient [...]. Elles lui auraient donné leur vie, il fut leur frère et il fut leur enfant » (*L'Enfermé, op. cit.*, p. 270).

63. Les vingt-sept tomes du *Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce* avaient été édités par la librairie Firmin Didot entre 1861 et 1865.

vous conduire chez l'imprimeur et de lui recommander l'impression immédiate (car c'est vous qui aurez à vous charger des frais, puisque les 1 500 exemplaires seront pour vous qui devez les faire distribuer. Priez Germer-Baillère de vous indiquer les moyens les plus prompts et les plus sûrs de distribution.

« Si Germer-Baillère ne veut pas se charger d'imprimer l'ouvrage, priez-le de vous indiquer un imprimeur pour l'impression de la lettre au président de l'Académie. Sur le refus de Germer-Baillère, allez chez Maurice Lachâtre (j'ignore son adresse, le dictionnaire Didot doit la donner) et proposez-lui l'impression immédiate de l'ouvrage, aux mêmes conditions que pour Germer-Baillère, à ses frais et la vente pour lui, et 50 exemplaires pour vous. Mêmes propositions qu'à Germer-Baillère pour la lettre au président de l'Académie. Pressez Lachâtre d'imprimer et vendre tout de suite⁶⁴.

« Dès que vous aurez trouvé un imprimeur pour la lettre au président de l'Académie, portez ma lettre au président et assurez-vous de son domicile. Il vaudrait beaucoup mieux trouver d'abord l'imprimeur et aller chez plusieurs. On en trouvera bien un, j'espère. C'est essentiel. »

La missive qui suit, adressée au président de l'Académie des sciences et rédigée dans la prison cellulaire de Versailles, le samedi 6 janvier 1872⁶⁵, souligne assez le prix que Blanqui attachait à ses recherches :

« Monsieur le président,

« La science ne s'est point encore prononcée sur les causes de la lumière zodiacale. Le champ reste donc ouvert aux conjectures. Pardonnez-moi de hasarder la mienne et de la soumettre à l'Académie.

« D'après Laplace, Arago et d'autres savants illustres, les comètes ont plusieurs fois enveloppé la Terre sans être aperçues⁶⁶.

« La rapidité de leur marche leur a-t-elle permis de se dégager complètement et de poursuivre leur route ? Cela serait peu conforme aux lois de l'attraction. On sait qu'à raison de leur ténuité, ces astres ne dérangent personne, tandis que tout le monde les dérange. Ils ont dû certainement, dans ces rencontres sidérales, abandonner des lambeaux aux étreintes de notre globe.

« Les détachements ainsi faits prisonniers et refoulés vers l'équateur par la rotation ne formeraient-ils pas ces renflements lenticulaires qui s'illuminent aux rayons du soleil avant l'aurore, et surtout après le crépuscule du soir ? La chaleur du jour les a dilatés et rend leur luminosité plus sensible qu'elle ne l'est le matin, après le refroidissement de la nuit.

Ces masses diaphanes, d'apparence toute cométaire, et perméables aux plus petites étoiles occupent une étendue immense, depuis l'équateur, leur centre et leur point culminant comme éclat, jusque bien au-delà des tropiques, où elles vont, s'abaissent peu à peu et finissent par s'éteindre.

« C'est donc la Terre elle-même qui porte, enroulées autour de son atmosphère, la cause des lueurs zodiacales. Ainsi s'explique la permanence, beau-

64. Envoya-t-il le bref message invitant, le même jour, sa sœur à abandonner toute démarche auprès des deux éditeurs et à mettre « en sûreté les manuscrits » ? (Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9585, p. 211). En tout cas, la parution de l'ouvrage ne s'en trouva guère retardée.

65. *Ibid.*, nouv. acq. fr. 9592.3, p. 39-40.

66. Souligné dans le texte.

coup moins facile à comprendre, quand l'origine était supposée hors de notre planète. Comme cet appendice n'ajoute pas un atome au poids de la colonne atmosphérique, l'inanité de la substance cométaire ne pouvait recevoir une confirmation plus décisive.

« Il est évident que les comètes, dans tous leurs contacts avec la Terre, laissent des contingents prisonniers. Ces contingents, du reste, ne sauraient dépasser une certaine hauteur, sans être écumés par la force centrifuge, qui disperse ces excédants [*sic*] à travers l'espace. L'atmosphère terrestre n'en demeure pas moins doublée d'une enveloppe cométaire, siège et source de la lumière zodiacale.

« Cette explication est peut-être une erreur, mais je sais l'Académie indulgente.

« Recevez, M. le président, et veuillez transmettre à l'Académie l'hommage de mes plus profonds respects. »

L'ouvrage de soixante-seize pages sortit en librairie le 20 février 1872, alors que son auteur venait d'être condamné, trois jours auparavant, à la détention à vie par un tribunal militaire siégeant à Versailles. L'éditeur de l'ouvrage, Germer-Baillière, avait assuré son lancement en publiant de larges extraits dans la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, périodique qu'il contrôlait. Ces extraits étaient accompagnés de la note suivante : « Cet article est extrait d'un livre de M. Blanqui intitulé : *L'Éternité par les astres, hypothèse astronomique*, écrit par l'auteur dans sa prison, et qui va paraître demain. Il nous a semblé curieux de montrer à nos lecteurs comment le célèbre agitateur socialiste traitait d'une question scientifique⁶⁷. »

Partant du postulat qu'il n'existe dans l'univers qu'un nombre déterminé d'éléments simples – une centaine peut-être, la Terre en comptant soixante-quatre –, Blanqui estime qu'ils ne peuvent former qu'un nombre fini de combinaisons et en tire la conclusion que la nature reproduit chacun de ses ouvrages à des milliards d'exemplaires. L'univers est ainsi « peuplé d'une double collection de corps célestes originaux et de corps célestes sosies », dont certains seraient les « *duplicata* de notre résidence terrestre, avec tous ses hôtes, sans distinction, depuis le grain de sable jusqu'à l'empereur d'Allemagne », en sorte que « tout ce qu'on aurait pu être ici-bas, on l'est quelque part ailleurs ».

« Les Anglais ont perdu peut-être bien des fois la bataille de Waterloo sur des globes où leur adversaire n'a pas commis la faute de Grouchy. En revanche, Bonaparte ne remporte pas toujours ailleurs la victoire de Marengo qui a été ici un raccroc ».

On devine l'arrière-pensée qui guide l'auteur. Fort de la conviction qu'« une terre existe où l'homme suit la route dédaignée dans l'autre » et que des bifurcations lui sont proposées, il peut rêver que les sacrifices qu'il avait consentis aient pu ou pourraient n'être pas vains ailleurs, mais peut-être

67. L'article, intitulé « La cosmogonie de Laplace. – Les comètes », est publié dans le n° 34 du 17 février 1872, à la rubrique « Variétés » [*sic*], p. 797-803.

exprime-t-il plus de repentir que d'orgueil, à en juger par ces lignes mélancoliques :

« S'il était permis de faire passer l'histoire de sa vie avec quelques bons conseils aux doubles qu'on possède dans l'espace, on leur épargnerait bien des sottises et des chagrins. »

La critique que l'astronome Camille Flammarion⁶⁸ fit du livre, dans *L'Opinion nationale* du 25 mars, se voulut plus attentive à la triste destinée de l'auteur qu'aux avancées scientifiques que laissait entrevoir son ouvrage :

« Certes, ce ne serait pas à moi sans doute à me plaindre de voir la doctrine de *La Pluralité des mondes habités*⁶⁹ métamorphosée ainsi par un coup de baguette, et je devrais être enchanté de voir un écrivain proclamer maintenant que non seulement il y a des humanités sur les autres planètes, mais encore qu'il y a des milliards de terres identiques à la nôtre, où nous existons nous-mêmes tels que nous sommes ici. Mais, en analysant ce rêve, on le voit s'évanouir assez rapidement.

« Le nombre fini des corps simples ne prouve pas du tout que les formes vivantes qu'ils sont admis à composer soient un nombre fini pour cela. Ces deux termes n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. Il peut se faire qu'il n'y ait en réalité qu'un seul corps simple primitif, et qu'avec ce seul corps simple les forces de la nature composent un nombre indéfini de formes, d'organismes, de toutes les variétés possibles, de tous les poids, de toutes les densités, de tous les volumes imaginables et inimaginables. Les états d'attraction, de poids, de chaleur, de lumière, d'électricité et leurs combinaisons sont en nombre indéfini dans l'immensité de l'univers [...]

« Mais, comme on l'éprouve fréquemment en géométrie, l'absurdité d'un problème ne l'empêche pas d'être intéressant et de faire passer le chercheur par des réalités admirables. Un tel sujet de rêverie est comme un labyrinthe au milieu d'un paysage grandiose et sympathique. En lisant l'étude philosophique de M. Blanqui, on découvre des horizons astronomiques d'une réelle grandeur, et en lui pardonnant, à lui dont la vie s'est écoulée entre les murs silencieux des cachots, et qui n'a guère eu d'autres compagnons de solitude que les étoiles [...] ; on éprouve un certain plaisir à voyager avec son imagination sur l'aile des comètes qui voyagent de système en système. »

Si sa brochure ne valut point à Blanqui une renommée d'astronome, elle témoignait d'un remarquable effort pour s'abstraire du monde, se colleter avec l'infini, s'attaquer à « l'énigme de l'univers qui est en permanence devant chaque pensée » et que « l'esprit humain veut déchiffrer à tout prix ». Et pourtant, Blanqui se défendit de ne s'être montré que poète :

« La critique a pensé que, n'ayant pu lire en prison les travaux récents de l'astronomie, l'érudition nécessaire nous fait défaut et que nous avons donné pour neuves des idées qui ne le sont pas, méprise excusable dans notre isolement forcé [...] Si (mon explication) a été développée avant moi par un savant amé-

68. Frère d'Ernest, fondateur de la maison d'édition, Camille (1846-1936) est à la fois l'auteur d'ouvrages de vulgarisation d'astronomie, de nouvelles de science-fiction et de travaux sur le spiritisme. Il a donné son nom à deux cratères, l'un sur la Lune, l'autre sur Mars.

69. Ouvrage de C. Flammarion publié à Paris en 1862.

ricain dans le compte rendu de l'expédition scientifique au Japon, la priorité lui appartient, et il ne reste qu'à la reconnaître, en protestant contre toute pensée de plagiat. J'ignorais même l'existence de l'ouvrage et je ne l'ai point encore lu. Si, par impossible, les deux idées ne sont pas exactement les mêmes, je réserve la question. Cette réserve n'est peut-être pas de trop, car le critique, dans ce qu'il avance au sujet de certaines de mes opinions qu'il ne trouve pas nouvelles, me semble confondre des choses absolument étrangères l'une à l'autre⁷⁰. »

S'agissait-il pour lui de marquer ses distances avec l'activisme politique ? En témoignerait la réponse qu'il fit lors de son interrogatoire par le conseil de guerre, le 15 février 1872⁷¹ :

- « – Accusé, levez-vous. Comment vous appelez-vous ?
- Louis-Auguste Blanqui.
- Quel âge avez-vous ?
- Soixante-sept ans.
- Quel est votre domicile ?
- La prison.
- Votre profession ?
- Homme de lettres. »

Le souci d'influer sur l'issue de son procès ne semble pas étranger à la rapidité, voire la fébrilité, avec laquelle fut composé l'ouvrage. Le jugement une fois prononcé, le 17 février, et l'ouvrage publié, le 20 février, son auteur ne perdit pas l'espoir que ce livre pût lui apporter une éventuelle révision de son procès ou une remise de peine.

À Clairvaux, « jusqu'à la consommation de mes jours »...

Accusé d'avoir tenté de renverser le gouvernement de Défense nationale, Blanqui s'était, par ailleurs, préparé à sa défense, comme en témoigne une note contenue dans ses papiers :

« Le 31 octobre n'est pas plus un attentat, il l'est beaucoup moins encore que l'émeute populaire du 15 mai 1848. C'est une tragi-comédie, une sorte de piètre féerie, où les acteurs se poursuivent et se traquent durant huit heures, par des escaliers dérobés, des trappes, des portes secrètes. Cette course fantastique à travers le labyrinthe de l'hôtel de ville se termine par la réunion sur la place de tout le personnel qui salue d'acclamations unanimes le dénouement et la chute du rideau. Rien que des ecchymoses. J'en ai récolté pour mon compte le meilleur parti, et j'ai emporté des bleus et des jaunes.

« Les dénégations des membres du gouvernement – ce qu'elles valent – leurs dires ne méritent pas la moindre créance. Ils avaient conclu une convention ; ils l'ont violée. Elle n'était pas écrite ; ils l'ont niée. Ils n'avaient pas d'autres excuses. Ce n'est pas eux qu'on doit croire, c'est le témoignage des spectateurs et du public.

70. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9585, p. 195.

71. Cité dans G. GEFFROY, *L'Enfermé*, op. cit., t. II, p. 173.

« Les acclamations pacifiques et joyeuses de la garde nationale réunie sur la place au moment de l'évacuation faite d'un commun accord attestent la vérité de la convention. Le langage des journaux le confirment (*sic*) d'une manière éclatante.

« Les sentences des conseils de guerre, qui ont acquitté sans exception tous les accusés jugés contradictoirement, est (*sic*) une attestation plus significative encore. Parmi les accusés se trouvaient tous les citoyens qui ont pris part à l'envahissement de l'hôtel de ville et à l'arrestation des membres du gouvernement.

« Il est singulier que le gouvernement s'acharne sur un homme qui n'a paru qu'à six heures et demie sur l'appel des citoyens mêmes qui avaient opéré le mouvement.

« Il serait étrange qu'il fût condamné, quand les auteurs sont tous acquittés⁷². »

Comparaissant devant le 4^e conseil de guerre siégeant à Versailles, Blanqui fut condamné à l'emprisonnement à vie et à la perte de ses droits civiques par six voix contre une, en dépit des efforts de la défense⁷³ :

« Je n'ai rien à ajouter aux paroles de mon avocat [G. Le Chevalier] ; je tiens seulement à établir que je ne suis pas ici pour le 31 octobre. C'est le moindre de mes forfaits. Je représente ici la République, traînée à la barre de votre tribunal par la monarchie. M. le commissaire du gouvernement a condamné tour à tour la Révolution de 1789, celle de 1830, celle de 1848, celle du 4 septembre. C'est au nom des idées monarchiques, c'est au nom du droit ancien en opposition au droit nouveau, comme il dit, que je suis jugé et que, sous la République, je vais être condamné. »

Le verdict ayant été cassé pour vice de forme, le 6^e conseil confirma la peine quoique le prisonnier eût obtenu, dans l'intervalle, de conforter son argumentaire, notamment en disposant des écrits du préfet de police de Paris, Émile de Keratry, qui avait demandé l'arrestation de Blanqui et de Flourens dès septembre 1870. Tous deux, réunissant soixante-cinq chefs de bataillon de la garde nationale, leur avaient soumis une motion appelant à renverser le gouvernement et à instaurer la Commune. Douze seulement la signèrent, mais Keratry demanda l'arrestation des instigateurs. Le gouvernement ayant renoncé à les poursuivre, le préfet avait démissionné. Fut communiquée au détenu Blanqui la réponse positive du lieutenant-colonel, chargé à l'état-major de la 1^{re} division de la justice militaire, datée du 17 avril 1871⁷⁴ : « Le commissaire du gouvernement près le 6^e conseil de guerre consulté, il a été admis que M. Blanqui pourrait se procurer la brochure de M. le comte de Keratry mentionnée dans sa lettre précitée du 15 avril. »

Put-il espérer bénéficier de la clémence du pouvoir ? Une lettre adressée, le 28 mai 1872, à l'une de ses sœurs le suggère, comme elle confirme sa

72. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 402-403.

73. Cité dans J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, 1967, t. IV, p. 319.

74. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9585, p. 191.

conviction que son ouvrage pourrait fléchir les préjugés de ces censeurs⁷⁵ :

« J'ai oublié de te dire de donner *L'Éternité par les astres* à Edmond Adam et à Barthélemy Saint-Hilaire⁷⁶. Rappelle à tous deux que mon affaire ne relève pas de la commission des grâces, mais de Thiers seul. La commission n'a droit de statuer que sur les condamnations relatives au 18 mars [1871]. Si on lui attribuait mon affaire [celle du 31 octobre 1870], ce serait dire qu'elle fait partie d'un événement arrivé cinq mois plus tard. C'est du reste ce que vient de dire le conseil de révision. Il faudrait publier dans les journaux l'arrêt de ce conseil, pour qu'on lise les considérations qui fait [sic] du 31 octobre une dépendance du 18 mars. »

Aussi dénonça-t-il l'incompétence des conseils de guerre créés par une loi postérieure aux faits jugés, mais son pourvoi en cassation fut rejeté le 6 juillet 1872, précisément par le motif que l'« attentat » du 31 octobre 1870 n'était pas indépendant de l'insurrection du 18 mars 1871 qu'il aurait préparée. La justice suivit donc son cours, et, les médecins l'ayant déclaré incapable de supporter le voyage jusqu'en Nouvelle-Calédonie⁷⁷, c'est à Clairvaux que Blanqui fut conduit pour subir un enfermement perpétuel. Il y passa près de sept années. Le 11 mai 1879, il envoyait encore à l'une de ses sœurs un message désabusé : « Je ne suis toujours que le n° 172 [isolement] et je resterai le n° 172 [isolement] jusqu'à la consommation de mes jours⁷⁸. »

Les mêmes papiers personnels confirment qu'il continua obstinément à clamer son innocence des crimes qui lui étaient imputés⁷⁹. Il y fait allusion à son élection à la Chambre, le 20 avril 1879, lors du second tour dans la 1^{re} circonscription de la Gironde⁸⁰. Le 5 juin, une large majorité de députés l'avait invalidée, malgré une intervention de Clemenceau⁸¹, à cause de la privation de ses droits politiques :

75. *Ibid.*, p. 469. Il envisageait même, le 19 mai, une seconde édition qu'il souhaitait enrichir d'un court texte « sur l'enseignement de la cosmographie », *ibid.*, p. 577-585.

76. Deux députés républicains ralliés à Thiers.

77. *Le Finistère* du 17 février 1872 a donc dû démentir le bruit que Blanqui, « dont la condamnation à la déportation vient d'être rendue définitive par un arrêt de la cour de cassation, ait été transféré au fort de Quélern. Son état de santé ne l'a pas permis. »

78. M. PAZ, *Un révolutionnaire...*, *op. cit.*, p. 276.

79. Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.1, p. 346.

80. Avec six mille huit cent une voix, il précédait de mille quatre cent soixante et onze voix son adversaire opportuniste, Lavertujon, qui était arrivé en tête au premier tour, mais l'un des candidats, Métadier, s'était désisté en sa faveur, pratiquant la « politique du pire » des monarchistes. Blanqui avait su, en l'occurrence, triompher de ses préventions anciennes à l'égard du suffrage universel, « l'odieux mensonge », en raison de l'aliénation du peuple par la religion et l'ignorance.

81. Intervention dont Blanqui avait été informé de la teneur : « Mercredi 14 mai 1879. J'ai lu le canevas de Clem' [sic]. C'est très bien, très bien. Il est clair que, dans toute cette affaire, le gouvernement, ou plutôt M. Grévy, ne se croit tenu que de son bon plaisir. À la bonne heure. Clem' dit très bien qu'on a fait de moi un prisonnier d'État [...]. Après tout, il est clair que je suis offert en holocauste au parti monarchique pour sceller la réconciliation entre conservateurs également raisonnables. », *ibid.*, 9592-3, p. 426.

« Blanqui est toujours dans sa prison solitaire de Clairvaux. Le crime de cette [détention] séquestration grossit d'un jour par 24 heures. Bien décidément, la prétendue loi dite d'amnistie n'est qu'une loi de proscription, l'œuvre d'un profond machiavélisme. Elle n'avait stipulé des exceptions que pour cause d'indignité. Les oreilles tintent encore des cris poussés par les Deroyer, Andrieux, les Jules Ferry contre les forfaits de la Commune.

« Or, Blanqui, prisonnier en province dès le 17 mars 1871, n'est pour rien dans le drame de la Commune. Le 31 octobre, seul motif de son procès, n'a été qu'une simple manifestation, vierge de la moindre égratignure, et couverte d'ailleurs par une transaction qu'attestent les hommes dignes de foi, Edmond Adam, Dorian, Arnaud de l'Ariège. La sentence [condamnation] draconienne rendue [prononcée] contre lui par les conseils de guerre est de l'avis unanime une monstrueuse iniquité. "On n'aurait pas dû le poursuivre", a dit le *Journal des Débats*. Aussi de nombreuses pétitions venues de tous les points du pays [de la France] n'ont cessé de réclamer sa délivrance [libération]⁸². Le gouvernement a fait la sourde oreille. Pourquoi ? L'élection de Bordeaux crie en sa faveur. "Au contraire, répond la tourbe réactionnaire, elle est une violation des lois." Blanqui, frappé d'incapacité civique par une peine grave, était-il inéligible ? Non pas ! De par la logique et les précédents, le suffrage universel est souverain. Admettons néanmoins l'incapacité [prétendue]. Pourquoi le président de la République ne l'a-t-il pas levée [révoquée, abolie] cette incapacité par l'amnistie, comme il l'a fait pour des centaines d'insurgés de la Commune qui défilent quotidiennement dans les parades [ostentatoires] de la clémence gouvernementale ? Blanqui aurait dû être amnistié le premier parce qu'il ne rentre dans aucune des catégories d'indignités proclamées à grand fracas par [les débats parlementaires] la loi du 5 mars 1879.

« Ce n'est pas l'élection de Bordeaux qui a violé les lois, comme on ose [a l'impudence de] le dire, c'est le gouvernement Grévy, trépignant à plaisir la loi du 5 mars 1879 qu'il avait [charge] mission d'exécuter. Cette loi plaçait manifestement Blanqui au premier rang de l'amnistie. Un criminel arbitraire l'a compris dans les exceptions. C'est un véritable assassinat moral, une exécration [odieuse] proscription. Aux acclamations de la tourbe monarchique, le gouvernement s'arroge le droit absolu d'affirmer que le blanc est noir. L'indignation publique se soulève, on la brave, on met le marché à la main aux populations. Toutes les fumées du pouvoir [enivrent, aveuglent, égarent] montent au cerveau de ces parvenus d'hier [...].

« On veut punir un vieillard plus que septuagénaire de ses 50 années de guerre à la monarchie. La monarchie réclame sa captivité et sa mort comme expiation et comme gage : "Un siège à la Chambre à ce vieux rebelle ! Quel scandale ! Allons donc ! Un trou dans le cimetière !"

« En poursuivant avec tant d'animosité et si peu de justice un Républicain émérite, M. Grévy, sciemment ou non, travaille [au renversement] à la chute de la République et à la restauration de la monarchie. Reste à savoir si la

82. Dans les dossiers du ministère de la Justice (Arch. nat., BB²⁴ 822), à côté de « suppliques formées en faveur du condamné » par des citoyens de différents départements, figure une lettre, datée du 30 décembre 1877, de « l'ex-substitut au 4^e conseil de guerre » qui le condamne à la peine de mort : « Si je me permets d'appeler votre attention sur [le] sort [de M. Blanqui], écrit-il aux membres de la commission des grâces, « c'est qu'ayant eu connaissance des faits qui ont motivé sa condamnation, l'heure de la clémence me paraît avoir sonné. »

Chambre voudra suivre le gouvernement dans cette voie de violence et d'iniquité ? C'est la question.

1°- La Chambre des députés n'a repoussé l'amnistie plénière qu'en suite des réserves faites sur les actes d'un certain nombre de condamnés.

2°- Ces réserves visent uniquement les crimes et les délits communs, les actes de barbarie, même purement politiques, enfin les chefs de la Commune [...]

« Blanqui ne tombe sous le coup d'aucune des indignités fulminées par [...] les orateurs du gouvernement. »

De fait, le 10 juin 1879 Blanqui fut gracié par le président Grévy, mais non amnistié⁸³, et, se représentant à Bordeaux, il fut devancé de cent cinquante-six voix par Achar, républicain de la gauche radicale, au second tour, le 14 septembre. À l'occasion de ces scrutins était ressortie l'affaire Taschereau, du nom de l'auteur d'un document révélant, dans le premier numéro du 31 mars 1848 de la *Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement*, que les responsables de l'émeute parisienne du 12 mai 1839 avaient été dénoncés au ministre de l'Intérieur par l'un des principaux chefs de cette conjuration qui avait laissé sur le terrain cinquante morts et cent quatre-vingt-dix blessés. Blanqui s'était lui-même reconnu en écrivant aussitôt aux deux journaux qui avaient reproduit le document le 14 avril : la *Gazette des Tribunaux* et le *Journal des Débats*. Selon M. Paz, qui lui est très hostile, c'est pour tenter de faire oublier sa « chemise de Nessus » que Blanqui n'aurait eu d'autre ressource que de persévérer dans l'activisme forcé, la fuite en avant, la surenchère⁸⁴. Des extraits de ce document furent publiés, en août 1879, dans *Le XIX^e siècle*, journal de Francisque Sarcey et Edmond About. Blanqui riposta immédiatement dans *La Marseillaise* du 20 août : « MM. Sarcey-About viennent de repêcher dans le lac de Bondy, pour le servir au public, un poisson d'avril de 1848, en putréfaction depuis 31 ans sous les résidus des indigestions parisiennes [...], l'immonde produit cuisiné jadis par un artiste du plus mauvais renom, le sieur Taschereau⁸⁵. »

Blanqui ne siégea jamais à la Chambre. Il échoua, à nouveau, le 6 juin 1880, dans la 1^{re} circonscription de Lyon, face au candidat républicain Ballue, qui fut élu avec huit mille deux cent quatre-vingt-dix suffrages, alors qu'il n'en recueillait que cinq mille neuf cent quarante-sept. Il consacra les derniers mois de sa vie à son journal *Ni Dieu ni maître*, et mourut à Paris le 1^{er} janvier 1881, à l'âge de 75 ans. Maurice Dommanget⁸⁶ a calculé qu'il avait passé qua-

83. Alors que l'amnistie, en supprimant la peine, annihile en même temps la cause de la punition, la grâce se limite à arrêter les effets du jugement dont elle laisse subsister la flétrissure morale.

84. M. PAZ, *Un révolutionnaire...*, *op. cit.*, p. 13.

85. ID., *ibid.*, p. 253. Une note, exhumée des archives de la préfecture de police, ferait litière d'une telle accusation : « Beaucoup de gens ont prétendu que Blanqui était un agent du gouvernement de Juillet : aucune preuve n'a pu être donnée à ce sujet. », cité dans G. GEFFROY, *L'Enfermé*, *op. cit.*, p. 426.

86. Cité dans J. MAITRON *Dictionnaire biographique...*, *op. cit.*, t. IV, p. 319.

rante-trois ans et deux mois en prison, sous haute surveillance ou en exil⁸⁷. Ses obsèques, le 5 janvier, se déroulèrent au milieu d'une énorme affluence, et elles inspirèrent à Eugène Pottier, auteur de *L'Internationale*, ces strophes endeuillées, intitulées « Blanqui » (datées du 4 janvier 1881)⁸⁸ :

Contre une classe sans entrailles,
Luttant pour le peuple sans pain,
Il eut, vivant, quatre murailles,
Mort, quatre planches de sapin.

« À Eudes, membre de la Commune⁸⁹
La chambre mortuaire était au quatrième⁹⁰ ;
Et la foule, à pas lents, gravissait l'escalier :
Le Paris du travail, en blouse d'atelier,
Des femmes, des enfants ; plus d'un visage blême.
Ce grand deuil prévalait sur le soin journalier
Du pain de la famille ; il eut, trois jours, la même
Affluence d'amis pour cet adieu suprême.
– Moi, j'attendais mon tour, rêvant sur le palier.
Ce cœur qui ne bat plus battait pour une idée :
L'Égalité !... Gens sourds. Terre, esclave ridée
Qui tourne dans ta cage ainsi que l'écureuil,
À présent qu'il est mort, tu l'entendras peut-être !
Ce combattant, passant de la geôle au cercueil,
Du fond de son silence, il dit : "Ni Dieu, ni maître" ! »

C'est une souscription parmi les ouvriers de la capitale qui permit d'ériger, le 9 août 1885, sur sa tombe au Père-Lachaise, un gisant de bronze dû au

87. En marge du compte rendu d'une visite que lui rendit le correspondant du *Times* à Sainte-Pélagie (au dépôt de la Préfecture), le jeudi 24 avril 1879, Blanqui dressa, dans le désordre, la liste de ses lieux de détention : la Conciergerie, Mazas, le pénitencier de Versailles, la prison de Versailles, Doullens, le Mont-Saint-Michel, Belle-Île-en-Mer, Fontevault, le pénitencier de Tours, Blois, Figeac, Cahors, le fort du Taureau, Corte, Marseille, le fort Lamalgue, Ajaccio, Alger, Clairvaux (Bibl. nat. France, nouv. acq. fr. 9592.3, p. 425). Lors de cet entretien, Blanqui, se réclamant de la tradition hébertiste, récusait sa filiation avec Babeuf.

88. « Blanqui », dans *Chants révolutionnaires*, Paris, 1887, p. 8.

89. Déjà condamné à mort après l'échec de l'attaque de la caserne des pompiers de la Villette, en août 1870, Émile Eudes n'avait dû son salut qu'à la chute de l'Empire. Il prit une part active à l'insurrection parisienne du 31 octobre 1870, avant de diriger, le 18 mars 1871, les bataillons qui s'emparèrent de l'hôtel de ville. À nouveau condamné à mort pour les diverses responsabilités qu'il avait assumées pendant la Commune (en tant que membre du conseil, de la commission exécutive, de la commission militaire, du comité de salut public...), il parvint à se réfugier en Suisse, puis à Londres. Après l'amnistie, plus proche disciple de Blanqui, et jusqu'à sa brutale disparition en 1888, à l'âge de 45 ans, il fut le principal animateur du Comité révolutionnaire central.

90. En fait, au cinquième étage, dans l'appartement de son ami Ernest Granger, au 25, boulevard d'Italie, devenu boulevard Auguste-Blanqui, où est apposée une plaque ainsi libellée : « Dans cette maison vécut de sa dernière sortie de prison – 1878 (*sic*, l'inscription est erronée, puisqu'il ne fut libéré que l'année suivante) – jusqu'à sa mort – 1^{er} janvier 1881 – le grand révolutionnaire Auguste Blanqui. 40 ans de prison n'ont jamais fait plier sa fidélité à la classe ouvrière. Son exemple et ses leçons ont animé les héros de 1848 et de la Commune. »

ciseau du sculpteur Jules Dalou. Il le représente dans une attitude de quiétude qui contraste avec l'agitation de sa vie (fig. 4 et 5).



Fig. 4 – Gisant de Blanqui, au cimetière du Père-Lachaise.

Fig. 5 – (détail)
Clichés Y. Lageat.

Résumé

Auguste Blanqui, condamné à mort pour sa brève participation à la journée parisienne du 31 octobre 1870, ne connut rien de la Commune puisqu'il fut jeté en prison la veille du déclenchement de l'insurrection. Durant son séjour, long de cinq mois et dix-huit jours, au château du Taureau, en baie de Morlaix, dont il a livré une relation détaillée, il n'eut d'autre ressource que d'étudier le ciel. Il attendait d'évidence de la publication de son ouvrage *L'Éternité par les astres* qu'elle fléchît la sévérité de ses juges qui, le 17 février 1872, le condamnèrent à la détention à vie. Il ne sortit de Clairvaux que dix-huit mois avant sa mort survenue le 1^{er} janvier 1881, dans sa 76^e année, après avoir douté, tout au long de son existence, de la possibilité de transformer pacifiquement la société.

Abstract

Auguste Blanqui, sentenced to death for his brief participation in the 31st of October 1871 Paris riot, was kept in ignorance of the Commune, as he was thrown into prison on the eve of the outbreak of the insurrection. During his

5 month and 18 day stay in the fort du Taureau, in the bay of Morlaix, which he related in detail, he had nothing else to do but study the sky. He certainly expected that the publication of his *L'Éternité par les astres* would convince his judges to show some leniency, though, on February 17th 1872 they sentenced him to life. He only left Clairvaux 18 months before his death at 76 (January 1st 1881), having doubted, all his life long, that society could be changed by peaceful means.

Diverradur

Auguste Blanqui, barnet d'ar marw abalamour m'en doa kemeret perzh, e Paris, en dewezh bras a 31 a vis here 1870, ne vevas ket ar Gomon pa oa bet lakaet en toull-bac'h an deiz a-raog ma tardas an emsaw. E-pad e amzer hir – pemp mis ha triwec'h dewezh – tremenet e Kastell an Tarw e bae Montroules, hag e skrivas un danevell hrr diwar he fenn, n'en doa netra d'ober nemed selloud pizh ouzh an oabl. Anat eo en doa spi, oc'h embann e levr *L'Éternité par les astres* da zoussaad gardised e varnerien, med d'ar 17 a vis c'hwevrer 1872 e voe barnet gante d'ar bac'hañ e vuhez pad. Dont a reas er-maes Clairvaux triwec'h mis hebken a-raog e varw, erruet d'ar 1añ a vis genver 1881, d'an oad a 76 vloaz, goude bezañ en em soñjet e vuhez-pad en doare da cheñch ar gevredigezh dre beoc'h.



Comptes rendus bibliographiques

Histoires des Breagnes. 3. La Petite Saga de Tristan et autres sagas islandaises inspirées de la matière de Bretagne, textes traduits et présentés par Ásdís R. MAGNÚSDÓTTIR et Hélène TÉTREL, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2012, 141 p.

Ce recueil de sagas islandaises présente quatre textes du XIV^e siècle inspirés en grande partie de la littérature chevaleresque continentale et de la matière de Bretagne. Très populaires au Moyen Âge, la *Saga de Tristram et Isodd*, la *Saga de Samson le Beau*, la *Saga de Vilmundur va-tout-seul* et la *Saga d'Ali-à-la-tache*, considérées comme des « romances étrangères », ont pâti de la reconstruction de l'identité islandaise au cours du XIX^e siècle et étaient mal éditées, donc méconnues. Ásdís Rosa Magnúsdóttir, professeur de littérature médiévale française à l'université d'Islande, et Hélène Tétrel, maître de conférences en langue et littérature du Moyen Âge à l'université de Bretagne occidentale, ont voulu les faire mieux connaître en les traduisant pour la première fois en français.

Les traductrices commencent par exposer les raisons pour lesquelles il est encore difficile aujourd'hui de déterminer la limite entre création libre et création sous influence (traduction) pour ces « romances » élaborées en Islande entre le XIV^e et le XV^e siècle. Au sujet du premier récit, le plus connu des quatre, la *Saga de Tristram et Isodd*, elles s'interrogent ainsi sur la limite entre ces deux types de création dans le cadre d'une saga d'origine celtique. Elles n'ont pas voulu se contenter d'une simple traduction. Elles se sont, au contraire, efforcées de « décortiquer » les textes pour procurer au lecteur quelques clés pour une meilleure compréhension de récits où se mêlent matière de Bretagne et matière du Nord, comme dans la *Saga de Samson le Beau*. Au cœur de cette histoire, c'est un manteau magique tissé par des femmes-elfes du Nord qui sème le trouble parmi les chevaliers de la cour du roi Arthur. La *Saga de Vilmundur va-tout-seul* est aussi un bon exemple de mélange des genres entre contes de Bretagne, contes populaires nordiques et romans courtois européens. Une présentation de chaque saga est faite en introduction. Mais ce faisant, les auteurs, en déflorant les contenus, ont aussi

pris le risque de décevoir le lecteur qui aurait pu préférer se laisser emporter par la magie des textes avant de vouloir les approfondir. Quitte à les relire.

Les éditrices évoquent aussi les diverses versions publiées de leurs textes. Pour relater l'histoire de Tristram et Isodd, elles ont choisi une version plus récente que celle qui avait servi de base à une précédente traduction, faite à partir du récit de Tristan par Thomas d'Angleterre. Même si des éléments rappellent cette dernière version, celle qui a été retenue dans cet ouvrage diffère, avec des anecdotes totalement nouvelles et singulières comme le massacre de tous les membres de son équipage par Tristram avant d'arriver en Irlande, ou des modifications touchant les personnages. Mais le récit reste fidèle au genre chevaleresque tout en surprenant le lecteur par des épisodes inédits, modifiant ainsi l'esprit de la légende de Tristan.

Contrairement à la précédente, la *Saga de Samson le Beau* n'a pas d'équivalent dans une autre langue. Mis à part l'épisode du manteau magique qui fait penser à la légende arthurienne, sa première partie s'inspire largement de la matière de Bretagne. Au travers des aventures des nombreux personnages, et plus particulièrement de Kvintalin, mi-homme mi-troll, perçoit la légende de Merlin. C'est lui qui assure la transition avec la seconde partie du récit dans laquelle apparaît un autre personnage, Sigurdur. Le cadre change et le décor est cette fois planté dans le Nord. Aux nains et aux elfes de la première partie succèdent désormais elfes et trolls.

La *Saga de Vilmundur va-tout-seul* s'inspire du conte de Cendrillon, dont l'un des personnages porte d'ailleurs le nom islandais. Ici aussi, une chaussure permet au héros éponyme de conquérir la main de la princesse. Mais d'autres sources littéraires percent au fil du récit. Les auteurs y remarquent ainsi une similitude avec les romans de Chrétien de Troyes et relèvent une ressemblance frappante entre Vilmundur et Perceval.

Le cadre de la dernière saga, celle d'*Ali-à-la-tache*, rappelle très nettement celui du roman arthurien. Fils de Richard d'Angleterre, Ali-à-la-tache est abandonné, puis sauvé pour retrouver finalement ses parents. C'est le début de tribulations qui le conduisent à explorer la terre entière. Ses aventures ne sont pas sans rappeler celles de Tristan. De nombreux éléments folkloriques islandais pimentent un récit aux rebondissements nombreux. Les deux auteurs y voient une littérature hybride et originale.

Cathy Tymen

Patrick GALLIOU, *Arma virumque. Les coalisés armoricains face à César. 57-56 av. J.-C.*, Lemme edit (Les éditions Maison), coll. *Illustoria*, Clermont-Ferrand, 2011, 102 p., ill.

Depuis 2010, la collection *Illustoria* de la maison d'édition Lemme propose de faire mieux connaître des points précis de l'histoire, souvent des campagnes militaires. Ainsi, voisinant avec un livre sur la bataille d'Austerlitz¹,

1. A. DE CHARBONNIÈRES, *La Journée d'Austerlitz*, Clermont-Ferrand, 2011.

notre collègue et ami Patrick Galliou revient sur l'épisode qui opposa en 57-56 av. J.-C. l'armée de Jules César aux Armoricaïns. Le titre *Arma virumque* fait référence au premier vers de l'*Énéide* de Virgile : *Arma virumque cano...* (« Je chante les armes et l'homme... »). Certes, il s'agit d'un épisode célèbre, souvent abordé anciennement ou plus récemment², mais dont le « fonds documentaire » n'était pas encore épuisé. Alors que la plupart des auteurs s'étaient cantonnés au déroulement de la bataille navale qui vit l'affrontement de la flotte des Vénètes du Morbihan et de la flotte romaine³, ou même uniquement aux caractéristiques des navires⁴, l'auteur replace l'événement dans une perspective longue, rappelant l'opposition multiséculaire entre les Celtes et les Romains, et large, évoquant le contexte politique et social.

Une première partie présente l'un des protagonistes, Rome, face à l'expansion des Gaulois dès le IV^e siècle avant notre ère, ces derniers, désignés par le nom de Galates, ayant, en vain, poussé leurs incursions jusqu'en Asie Mineure contre le royaume hellénistique de Pergame. Les souverains grecs célébrèrent leurs victoires par d'insignes monuments sculptés, dont l'autel de Zeus à Pergame vers 168-166, aux reliefs figurant le combat des Olympiens contre les Géants (replacé par erreur, semble-t-il, sur l'Acropole d'Athènes ?).

Une seconde partie est consacrée à l'autre protagoniste, les peuples armoricaïns. Mais on comprend mal pourquoi ils sont réduits, même « par convention » (p. 25), aux quatre peuples qui occupaient l'actuelle Bretagne, alors que César, le principal témoin de cette « affaire », étend l'Armorique à toute une partie du grand Ouest et que le poète Ausone au IV^e siècle de notre ère y englobe encore la Basse-Normandie. Grâce à sa très bonne connaissance du monde celtique, Patrick Galliou dresse un tableau nuancé de la situation de ces peuples dans les derniers siècles avant notre ère, confrontant constamment les données de César pour l'ensemble de la Gaule avec l'archéologie locale. Il passe tour à tour en revue l'organisation politique, les habitats et les productions (l'important site de Kerven-Teignouse à Inguiniel [Morbihan], fouillé sous la direction de Daniel Tanguy, aurait mérité d'être cité), l'exploitation de la mer.

La troisième partie, « l'affrontement », la plus substantielle et la plus novatrice de notre point de vue, consiste en un examen serré, comme l'a fait Christian Goudineau pour l'ensemble de la Gaule⁵, des deux textes les plus complets relatant le conflit, ceux de César et de Dion Cassius. On suit presque au jour le jour, grâce à de multiples renvois aux passages concernés, les préparatifs et l'avancée des troupes romaines jusqu'au combat naval

2. Voir J.-Y. ÉVEILLARD, *L'Armorique antique*. *Aremorica Antiqua*, Morlaix, 2013, qui présente l'ensemble des textes se rapportant à cet événement.

3. P. EMMANUELLI, « César et les Vénètes : le combat naval de 56 av. J.-C. », *Annales de Bretagne*, t. 63, 1956, p. 55-87.

4. R.-Y. CRESTON, « Considérations techniques sur la flotte des Vénètes et des Romains », *Annales de Bretagne*, 1956, p. 88-105.

5. C. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, nouv. éd. revue et corrigée, Paris, 2000.

décisif qui vit à la fin de l'été 56 la rencontre de la flotte conduite par le jeune Decimus Brutus (confondu avec Marcus Iunius Brutus, l'assassin de César, p. 63) avec les 220 navires vénètes. Depuis la magistrale démonstration de P. Emmanuelli en 1956, la localisation de l'affrontement dans le « Mor Bras », devant la presqu'île de Rhuys, est acceptée, par Patrick Galliou comme par la majorité des auteurs. Certes, les discussions sur tel ou tel point ne seront pas closes, mais avec ce petit livre il n'y a plus guère à apprendre des écrits antiques, les seules nouveautés ne pouvant venir que des découvertes archéologiques.

Le texte est complété avec bonheur par trente illustrations, une chronologie, un lexique, une liste de lieux à visiter, invitant le lecteur à se plonger (ou à se replonger) dans ce premier événement connu de l'histoire de notre région.

Jean-Yves Éveillard

Bernard MERDRIGNAC, *D'une Bretagne à l'autre : les migrations bretonnes entre histoire et légendes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 292 p.

Un nouvel ouvrage sur les migrations bretonnes ne peut être que bienvenu, d'autant que cet épisode historique a été quelque peu négligé au cours des dernières décennies, qui ont vu rapidement évoluer les façons de concevoir l'Europe post-romaine. Le professeur Bernard Merdrignac, récemment décédé, avait une connaissance presque sans égale des Vies de saints et des cultes qui forment l'essentiel des données concernant la Bretagne du haut Moyen Âge, et l'on pouvait donc espérer que ce nouveau travail traite de façon plus approfondie et mesurée les questions qu'il avait abordées de manière quelque peu rapide dans *Les Premiers Bretons d'Armorique*, rédigé en collaboration avec P.-R. Giot et P. Guigon et publié en 2003.

Un ouvrage s'attachant à explorer la relation entre l'histoire et la légende peut suivre deux voies : il peut analyser les légendes en tant que telles en se concentrant sur l'environnement historique à l'intérieur duquel elles furent conçues, ou bien tenter de découvrir les faits historiques originaux qu'elles étaient censées expliquer. C'est cette seconde voie, plus périlleuse, qu'a choisie l'auteur. Il nous propose un « voyage dans le passé », offrant au lecteur un passeport estampillé des termes « réécriture », « interdisciplinarité », « anachronisme et culture profane » (p. 13), évoquant le palimpseste des données hagiographiques, les anachronismes pouvant révéler des strates écrites plus anciennes, la culture laïque entrevue sous le vernis ecclésiastique, la variété d'approches nécessaires, enfin, à qui veut explorer pleinement ces divers éléments. De manière quelque peu désarmante, il souligne qu'il « fait de l'histoire pour son “bon plaisir” » (p. 227), affirmation que confirme d'ailleurs son style détendu et parfois fantaisiste, émaillé de citations d'Oscar Wilde et des Rolling Stones.

On peut adresser des reproches à de tels principes, dont la mise en œuvre est cependant parfois fautive. L'ensemble des chapitres, au lieu de former les éléments constitutifs d'un argument général se développant au long de l'ouvrage, ressemble plus à un recueil d'articles (certains ont d'ailleurs été

publiés sous cette forme). Des chapitres se recourent, d'autres n'ont pas de lien avec leurs voisins, d'autres enfin forment des séquences où le même problème est examiné sous des angles différents. Il en résulte que des sources essentielles, comme les généalogies galloises que donne le MS. 20 du Jesus College d'Oxford, sont citées à plusieurs reprises, sans que leur nature et leur valeur historique soient véritablement discutées, et il est souvent très difficile de suivre le fil de l'argumentation. Le plaisir que s'offre l'auteur se transforme en tâche ardue pour le lecteur.

À force d'obstination, on peut certes retirer d'utiles renseignements de ce travail, mais les informations ainsi apportées sont de qualité variable. J'ai discuté ailleurs l'hypothèse selon laquelle les premiers immigrants bretons venus en Armorique à la fin de l'Antiquité étaient des soldats fédérés qui y auraient été installés par les autorités romaines. Bernard Merdrignac reprend cette idée en y ajoutant de nouvelles données, qui, bien qu'homogènes, ne réussiront sans doute pas à convaincre ceux qui ne croient pas à cette théorie. Plus innovantes, en revanche, sont ses idées concernant la « seconde migration bretonne » du VI^e siècle, qui, selon lui, aurait été mise en œuvre par les Francs et inspirée par la conversion de Clovis. Il montre par ailleurs, de façon très convaincante, que, pour l'auteur de la première Vie de saint Samson, existait bien une Domnonée continentale ; il lui semble possible que cette Domnonée ait fait partie, au VI^e siècle, d'un « double » royaume, insulaire et continental, placé sous le contrôle des souverains mérovingiens. Bernard Merdrignac présente également une discussion, à jour dans ses données, des noms et de l'étendue géographique de la Cornouailles bretonne (insulaire) et de la *Cornubia* armoricaine, montrant que ceux qui se nommaient eux-mêmes *Cornovii* étaient nombreux dans l'ensemble de la péninsule armoricaine et même au-delà de celle-ci, dès avant le IX^e siècle.

C'est lorsqu'il tente de mieux détailler l'arrière-plan politique à l'aide de documents épigraphiques, de Vies de saints et de généalogies tardives que ses hypothèses deviennent fragiles. Étant donné qu'il est conscient que ces sources nous sont parvenues après avoir traversé de multiples filtres, ceux de l'idéologie, des théories savantes et même de simples erreurs de copistes, ses tentatives visant à les décoder sont à la fois trop optimistes et trop ingénieuses. Ainsi, l'une de ses suggestions les plus radicales est que la Cornouailles devint un royaume séparé en raison d'une « migration à rebours » venue de Bretagne continentale à la fin du VI^e siècle, hypothèse qui repose sur une supposition de l'auteur, selon lequel un prince breton du nom de Théodoric, fils de Bodic, dont Guillaume de Tours nous dit qu'il passa beaucoup de temps en exil, aurait été exilé en Bretagne insulaire, la présence de nombreux Teudrig et Tewdwr dans les généalogies galloises s'expliquant par le souvenir de cet événement. Dans la *Vita sancti Oudocei* du XII^e siècle (*Livre de Llandaff*), le nom du prince exilé est Budic, et non Théodoric, mais cette « erreur » pourrait trouver son origine dans le déplacement d'une glose du cartulaire de Landévennec (où le fils de Budic est appelé Iahan Reith et non Théodoric, ces deux noms, selon Merdrignac, pouvant avoir le même sens), et bien d'autres hypothèses sont dans la même veine. C'est en de tels moments que l'on se prend à souhaiter que l'ouvrage se soit plus attaché à l'exploration des légendes que d'une « his-

toire » qui nous échappe. N'est-il pas possible que le Bodic de Landévennec et des manuscrits de Llandaff soit une redécouverte littéraire inspirée par la carrière du comte Budic, fondateur de la dynastie comtale de Cornouaille à la fin du X^e siècle, plutôt qu'un véritable souvenir d'un fait historique antérieur de quatre siècles ? D'autres « redécouvertes » du même type n'ont-elles pas été concoctées à la suite du rétablissement des liens entre la Bretagne et les pays d'outre-Manche après la conquête normande ? Peu d'érudits sont aussi bien équipés pour répondre à de telles questions que l'était Bernard Merdrignac, et l'on regrette que son décès nous prive de la suite de ses réflexions.

Pour ce qui nous occupe, cependant, peut-on considérer que l'auteur a respecté ses propres mots d'ordre d'« interdisciplinarité » et de « réécriture » ? Les données qu'il utilise sont très majoritairement documentaires et il n'a pas fondamentalement réexaminé la validité des récits proposés par Nora K. Chadwick et Léon Fleuriot. Au bout du compte, et ce malgré les références aux théories littéraires à la mode, l'entreprise du professeur Merdrignac paraît quelque peu surannée, rappelant *The Age of Arthur* (1973), de John Morris (et il est intéressant de noter qu'une grande partie de la bibliographie de langue anglaise proposée par l'auteur date de cette époque). Le poids de l'érudition est ici utilisé pour étayer des idées reçues et non pour les soumettre à la critique.

Au cours des dernières décennies, les historiens des celtophones insulaires ont réussi à réinterpréter et à éclairer d'une vive lumière le haut Moyen Âge, aidés plutôt que freinés par une approche critique scrupuleuse de sources peu prometteuses (je recommande particulièrement au lecteur *Wales and the Britons 350-1064*, de Charles-Edwards Thomas, paru peu de temps après l'ouvrage recensé ici, qui contient un chapitre du plus haut intérêt sur la Bretagne). Dans les études consacrées au haut Moyen Âge en général, les progrès de l'archéologie, des idées sur les migrations, sur l'ethnogenèse et la transformation de l'économie et de la société romaines ont profondément modifié le contexte dans lequel on peut placer les premiers temps de la Bretagne. Il faudra plus, pour mettre à jour son histoire, que de vagues spéculations déguisées en incertitudes postmodernes. Il n'est plus nécessaire de faire fond sur un éternel crépuscule celtique avec la maigre consolation que « tout devient merveilleux dans la brume. » (p. 30).

Caroline Brett (Cambridge)
[Traduction P. Galliou]

Laurence MOAL, *Auray, 1364. Un combat pour la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 227 p., ill.

On connaît les faits : au milieu du XIV^e siècle, en pleine guerre de Succession de Bretagne, Charles de Blois et Jean de Montfort luttent pour la conquête du pouvoir ducal. Après bien des péripéties, les deux clans s'opposent militairement à Auray le 29 septembre 1364 : le combat tourne à l'avantage de Jean de Montfort, Charles de Blois est vaincu et tué. Six mois plus tard, au traité de Guérande, Jean de Montfort devient duc de Bretagne sous le nom de Jean IV.

Comment et pourquoi écrire encore une fois l'histoire de cette bataille que l'on croit connue depuis six siècles et demi ? Laurence Moal apporte la réponse – et avec quel talent ! – en tournant le dos à ce qu'on appelait jadis l'« histoire-bataille » et, dans la lignée du *Bouvines* de Georges Duby (1973), nous donne une vision moderne de ce fait majeur de l'histoire de la Bretagne.

Après une introduction de Michael Jones, Laurence Moal consacre une première partie aux événements qui ont mené à l'affrontement entre Blois et Montfort, et montre comment le siège d'Auray est l'« ultime recours pour ramener la paix dans le duché » (p. 18). Ce siège prend l'aspect d'une bataille rangée, forme plutôt rare des guerres médiévales, où les adversaires mènent le plus souvent des opérations d'escarmouches, de raids et d'embuscades.

La bataille d'Auray est donc « exemplaire » (c'est l'objet de la deuxième partie). Reprenant les textes des chroniqueurs de l'époque qui véhiculent l'idéal chevaleresque, l'auteur analyse la bataille d'Auray perçue comme étant « une bataille glorieuse » (où les antagonistes font preuve de vaillance et se battent pour sauver l'honneur, selon la tradition), une bataille tactique (où chaque camp met en œuvre les conditions propres à assurer la victoire : reconnaissance du terrain, discipline, préparation physique), une « bataille psychologique » (où la ruse même peut servir à démoraliser ou à tromper l'adversaire), une « bataille sanglante » aussi (car, à Auray, « la mêlée est meurtrière » [p. 92], mais l'on ne saurait se fier aux chiffres des morts donnés par les chroniqueurs), une « bataille symbolique » enfin (c'est l'occasion pour Laurence Moal d'analyser avec finesse l'iconographie médiévale ainsi que les prophéties, prédictions, symboles se rapportant à la bataille).

Charles de Blois est tué lors de la bataille d'Auray. Le vainqueur devrait donc « apparaître en prince pacificateur et rassembleur. Mais les choses ne sont pas si simples en réalité. » (p. 115). L'auteur pose donc la question : « Qui est le vrai vainqueur de la bataille d'Auray ? ». C'est l'objet de la troisième partie. Le traité de Guérande du 12 avril 1365, par lequel le roi de France Charles V reconnaît Jean IV comme duc de Bretagne, n'établit qu'une paix provisoire. La réconciliation entre les deux partis, malgré les compensations obtenues par Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, et les siens, apparaît impossible en raison des polémiques entretenues sur les causes de la mort de Charles de Blois : est-il mort en combattant ou a-t-il été exécuté par un soldat anglais après avoir été capturé ? Quoi qu'il en soit, le vaincu devint l'objet d'un véritable culte, depuis son procès de canonisation en 1371 jusqu'à sa béatification en 1904. Laurence Moal étudie avec précision la mise en scène du martyr et les « traces mémorielles » qu'elle a pu rassembler chez les érudits et écrivains du XIX^e siècle et du début du XX^e, les peintres et graveurs, et même les... sportifs (stade Charles-de-Blois à Guingamp). Finalement, la bataille d'Auray devient matière à la création d'un mythe fondateur de l'histoire bretonne, utilisé aussi bien par des historiens traditionalistes que par certains nationalistes.

Dans le prolongement de cette perspective, la dernière partie est consacrée au difficile problème des rapports entre histoire et mémoire, où il est souvent difficile de tracer la frontière entre ce que fut la réalité historique et

l'image que les uns ou les autres ont voulu donner de celle-ci : monuments (parmi lesquels la basilique Notre-Dame du Folgoët), commémorations, récupérations diverses (religieuse, aristocratique et même touristique !), amalgames parfois saugrenus, où l'on ne retient que ce qui est propre à conforter l'idéal auquel on se réfère, sont décrits et analysés minutieusement, avec beaucoup de finesse.

On le voit, ce beau livre donne à réfléchir, non seulement sur « la portée symbolique et idéologique de l'événement [qui] dépasse de bien loin son importance militaire » (p. 202). Le lecteur y trouvera en outre une iconographie abondante et variée, des annexes fort utiles (par exemple un glossaire, qui permet, entre autres, de se familiariser avec les termes militaires médiévaux, une riche bibliographie et des index des noms de lieux et de personnes. C'est une vraie réussite historiographique, un modèle que l'on aimerait voir suivi.

Tanguy Daniel

Yves LE BERRE, *Entre le riche et le pauvre. La littérature du breton entre 1450 et 1650*, Brest, Emgleo Breiz, 2012, 329 p.

C'est à la découverte et à une lecture critique d'un ancien et précieux maillon de l'histoire culturelle de la Bretagne qu'invite Yves Le Berre dans son récent ouvrage *Entre le riche et le pauvre, La littérature du breton entre 1450 et 1650*. Il y propose de donner des clés d'accès à un corpus de textes littéraires en langue bretonne produits pendant les deux siècles encadrant le Concile de Trente, corpus composé des plus anciennes œuvres littéraires bretonnes parvenues jusqu'à nous. Cet ouvrage apparaît comme l'approfondissement et la synthèse des connaissances de l'auteur sur ce sujet qu'il explore depuis plus de quinze ans, parfois avec la collaboration de Ronan Calvez comme pour ce présent ouvrage. Yves Le Berre a en effet déjà publié la traduction et l'analyse d'œuvres de ce corpus [*Buez santex Nonn / La Vie de sainte Nonne* (1999), le *Stabat Mater* de Tanguy Guéguen (2009), *La Passion et la Résurrection*, suivies de trois poèmes (2011)] et des analyses de certains aspects précis de cette littérature [discussion de l'appellation « moyen-breton » (2009), relation littérature-statuaire (2010), figure rhétorique de la litote (2011)]. Cet ouvrage apparaît ainsi comme une référence dans le domaine des études bretonnes et comme une contribution importante à l'étude de la Chrétienté européenne entre la fin du Moyen Âge et l'entrée dans l'époque moderne.

La volonté pédagogique de cet ouvrage, agrémenté de fac-similés et de photographies, permet au lecteur de comprendre le corpus littéraire considéré, en appréciant d'abord les aspects liés à la langue, puis les aspects liés à la poétique, avant de lire des extraits en breton et traduits en français d'une vingtaine de textes chronologiquement classés et recontextualisés, pour enfin arriver à une meilleure compréhension de l'« essai d'écologie littéraire » qui clôt la réflexion. Toute cela sert une approche novatrice, qui repose sur le point de vue adopté dépassant les seules analyses philologique et prosodique qui ont eu cours jusqu'à maintenant : elle invite à lire ces œuvres « en sym-

pathie » (p. 18), en les abordant comme de véritables œuvres littéraires porteuses de valeurs sociales, éthiques et esthétiques.

Dès la première partie, et avant de guider le lecteur dans un exposé détaillé sur différents aspects linguistiques (lexique, morphologie, syntaxe, graphie, ponctuation), l'auteur, par un élargissement du regard provoqué par cette approche « en sympathie », apporte des précisions sociolinguistiques sur la langue utilisée dans ces textes. Le lecteur ne doit pas y chercher l'ancêtre du breton oral d'aujourd'hui. Langue écrite et savante, ce breton qualifié de « colangue » (p. 20) est fortement marqué par la dimension trilingue de la culture de ses auteurs – breton, français, latin.

Cette même approche, appliquée à la deuxième partie, met en valeur la démarche culturelle dont faisaient preuve les auteurs de ces textes en réalisant également un travail *sur* la langue bretonne (p. 45), en la travaillant minutieusement pour la hisser à un niveau élevé d'expression et parvenir à faire de leurs textes des espaces sacrés (p. 81) : ces derniers forgeaient une écriture esthétiquement raffinée, faite d'un dosage et d'un mélange particuliers d'ingrédients hérités de la culture bretonne, mais également des cultures latine classique et française médiévale, comme l'alternance entre les styles d'écriture, l'utilisation de procédés rhétoriques et prosodiques. Sans trancher complètement le débat sur l'origine de la versification remarquable de ces textes, Yves Le Berre émet des doutes sur ses racines celtiques, signalant toutefois des éléments de comparaison possible avec le système de versification gallois très codifié, mais l'absence de ce procédé en irlandais et en cornique, et rappelant que l'allitération était fort courante dans les textes latins et que les rhétoriciens prisaient particulièrement ce procédé.

C'est le même esprit comparatiste qui anime l'auteur dans la partie constituant l'anthologie des textes analysés : il a soin d'allier aux descriptions précises et systématiques de chaque extrait des éléments de comparaison avec d'autres textes considérés comme les sources primaires des textes bretons ou comme thématiquement proches.

Enfin, la quatrième partie constitue l'aboutissement de la réflexion à partir des matériaux préalablement décrits, car Yves Le Berre émet des hypothèses nouvelles et clairement argumentées concernant les conditions sociales et historiques qui ont vu naître cette littérature. Il contribue de la sorte à formuler des éléments de réponses à un certain nombre de questions littéraires et sociolittéraires restées jusque-là sans réponse : Qui sont les auteurs de ces textes ? Qui les consommait ? Quelles valeurs y sont véhiculées ? Le corpus est-il unifié ? Quels liens existait-il avec d'autres formes d'expression artistique ? Que nous disent ces éléments sur la société bas-bretonne de l'époque ? Entre le riche et le pauvre, cette littérature a connu une évolution formelle articulée autour du Concile de Trente, marquée d'abord par une extrême richesse – dans une esthétique « gothique » marquée par la profusion, la grandeur, la virtuosité, l'exaltation, au détriment du sens –, puis s'appauvrissant pour gagner en clarté de sens – dans une esthétique « moderne » fondée sur la simplicité, la raison, et motivée par l'instruction. Entre le riche et le pauvre, cette littérature à la fois lue, chantée, récitée et entrant en résonance avec des

arts visuels, semble avoir été, de manière contradictoire, à la fois un important vecteur de propagation du message chrétien d'égalité de tous devant la mort et un ensemble de puissants objets de distinction sociale des auteurs-commanditaires au sein de la population bas-bretonne.

Nelly Blanchard

Pierrick CHUTO, *La Terre aux sabots - Douar ar boutoù koad. Les Thomas à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840*, préface de Serge Duigou, Plomelin, Éditions de Saint-Alouarn, 2012, 398 p., ill..

Le développement des études généalogiques dans notre département et, selon toute vraisemblance, dans la France entière, témoigne indiscutablement de l'intérêt que chacun d'entre nous porte, sous des formes diverses, à son passé familial, à ses ancêtres plus ou moins lointains. Si certains n'hésitent pas à déboursier des sommes importantes pour faire analyser leur ADN par un laboratoire privé, qui, *in fine*, les assurera qu'ils descendent de l'homme de Néanderthal ou d'une des « sept filles d'Ève » de Brian Sykes, d'autres, bien plus nombreux, s'attachent plus modestement à dépouiller les registres paroissiaux ou communaux, à fouiller les archives publiques ou privées, afin d'en retirer l'assurance de leur lignage. D'autres enfin, dépassant le simple cadre du *satisfecit* personnel et de la contemplation de la recherche enfin bouclée, font œuvre pie en tressant l'histoire du temps passé autour de ces faits bruts exhumés des BMS ou des dossiers consultés, élaborant, au bout du compte, un véritable récit historique, où leurs ancêtres tiennent, tout naturellement, les rôles principaux.

C'est de cette dernière catégorie que relève le travail de Pierrick Chuto. Après avoir retracé, dans son *Maître de Guengat. L'emprise d'un maire en Basse-Bretagne au XIX^e siècle*, l'étonnante histoire de son aïeul paternel Auguste Chuto, il livre ici celle, sans doute moins marquante, mais tout aussi riche d'enseignements, d'un de ses ascendants de la lignée maternelle, Louis-Marie Thomas (1774-1841), cultivateur à Kerlan (Plonéis), investi dans la vie sociale et politique de sa paroisse. En s'appuyant sur un dépouillement serré des sources écrites concernant la famille Thomas, la paroisse de Plonéis et les paroisses voisines, l'auteur reconstitue avec beaucoup de rigueur et de saveur, mais sans jamais choir dans un passéisme béat, la rude existence des paysans de ce terroir bas-breton entre l'éclosion de la Révolution et les années médianes de la monarchie de Juillet. C'est avec justesse qu'il détaille les liens amicaux ou conflictuels noués par les Thomas avec parents et voisins, les relations parfois difficiles avec les trois sommets du pouvoir local qu'étaient alors le maire, le curé et le châtelain, avec lesquels il leur fallait sans cesse composer, quitte à courber l'échine devant l'injustice patente, les bouleversements enfin qu'entraînèrent, jusqu'au fond de nos campagnes, la succession chaotique des régimes politiques et les décisions souvent injustes, et parfois stupides, d'une administration lointaine et totalement ignorante des réalités locales. En montrant comment Louis-Marie Thomas, personnage-clé de son récit, se vit contraint, à diverses reprises, de céder le pas aux autorités de sa paroisse, Pierrick Chuto nous montre ainsi excellemment combien il était

difficile, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle et les premières du siècle suivant, de vivre une vie d'homme libre dans une Bretagne encore arc-boutée sur ses archaïsmes religieux et sociaux, sinon même de vivre tout court, tant l'existence humaine était souvent écourtée par la misère et la maladie. Il nous donne ainsi un ouvrage dont l'intérêt dépasse largement le cadre anecdotique de l'histoire paroissiale et qui apporte sa pierre à une étude plus globale de la Basse-Bretagne au cours de ces années troublées. On regrettera, cependant, une composition du récit en vignettes successives, qui, malgré leur indéniable intérêt, en saccadent trop la lecture, que l'on aurait souhaitée plus continue et fluide.

Patrick Galliou

François Cadic (1864-1929). Un collecteur vannetais, « recteur » des Bretons de Paris, F. POSTIC (sous la dir. de), actes du colloque de Pontivy, 8-9 avril 2010, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2012, 232 p.

La série des actes de colloques, proposée par le CRBC depuis 2006 sur les collecteurs du patrimoine oral breton, s'enrichit d'une nouvelle publication consacrée à François Cadic, éditée en collaboration avec les Archives départementales du Morbihan et l'association Dastum de Rennes. Fañch Postic, responsable du Centre de littérature orale de Kernault à Mellac et spécialiste des textes de François Cadic, dirige l'ouvrage issu d'un colloque qui s'est tenu en avril 2010 à Pontivy. Il dresse le portrait de l'auteur.

François Cadic, né à Noyal-Pontivy en 1864, ordonné prêtre en 1889, est professeur d'histoire dans un collège de jésuites à Paris, avant d'occuper en 1897 la chaire d'histoire de l'Institut catholique. Influencé par les idées chrétiennes démocrates qui se développent après la publication de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, il fonde, en 1897 également, la « Paroisse bretonne de Paris », autour de laquelle se mettent en place divers services destinés à venir en aide aux Bretons émigrés dans la capitale. En 1899, il crée le bulletin mensuel éponyme, qui paraît jusqu'à sa mort en 1929. Il y publie les chants, les contes et légendes qu'il rassemble depuis 1880 et, parallèlement, édite un certain nombre de recueils regroupant ses écrits compilés.

Fañch Postic présente une notice bio-bibliographique de l'abbé et ouvre, dans un autre chapitre, un œil critique sur ses collectes qui sont d'abord des outils au service du prêtre pour fédérer sa paroisse parisienne. Douze autres contributions des intervenants au colloque – historiens, ethnologues ou linguistes – sont réunies selon quatre thèmes : *Un Breton du pays vannetais* ; *Un prêtre au service des Bretons de Paris* ; *Passion de l'histoire, vision de la Bretagne* ; *Un prêtre collecteur*.

Plusieurs articles affinent le portrait de Cadic, et présentent des facettes parfois surprenantes de cet homme atypique et indépendant. Marie-Thérèse Cloître s'interroge sur les contradictions du prêtre, abbé démocrate qu'elle situe dans le courant du catholicisme social, mais qui, en même temps, se révèle partisan d'un conservatisme religieux, moral et politique. Le contexte politico-religieux de son apostolat est décrit par Fañch Broudic qui, dans le

chapitre intitulé « *Interdiction du breton en 1902 : les réactions en Bretagne et à Paris* », suit l'abbé Cadic dans le conflit houleux entre l'Église et l'État, s'impliquant *via* son bulletin pour condamner la politique linguistique et l'anticléricalisme de Combes. Béatrice Cabedoce aborde la fondation de la « Paroisse bretonne de Paris », inspirée des œuvres traditionnelles d'assistance, destinée à répondre aux besoins de la colonie bretonne émigrée à Paris, souvent miséreuse, une œuvre qui disparaît avec lui puisque ses bureaux sont fermés un an après sa mort. Aux antipodes de cette fondation, se crée dans cette même période une association d'étudiants bretonnants de Paris, « *Jabadao* » ; Nelly Blanchard retrace les étapes de sa courte existence (1900-1905) et fournit au lecteur des éléments d'explication sur la construction identitaire bretonne dans la capitale par de jeunes militants. L'association, vue par Cadic comme « un clan de néo-Bretons », lui renvoie son mépris en le cataloguant dans le rang des passésistes.

Pour mieux comprendre l'itinéraire de l'abbé, Jorg Belz fait l'historique du petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray qu'intègre en 1880 le jeune François Cadic, à une période où l'établissement apparaît comme « une école bretonne vannetaise », et où il a pu côtoyer des professeurs ou des condisciples qui ont eu une grande influence sur son avenir de collecteur épris de la culture bretonne. Éva Guillorel puise dans sa belle thèse de doctorat de nombreux éléments de perspective lui permettant de dégager l'intérêt historique de la collecte des chansons de la Bretagne d'Ancien Régime publiées par *La Paroisse bretonne de Paris*. Daniel Giraudon, sous le joyeux titre « *Si j'avais un marteau* », fait émerger l'Ankou et son *mell benniget*, son maillet bénit, du fructueux travail de collectage du prêtre. Serge Bianchi approche l'abbé Cadic historien, auteur d'une quelque peu partielle, mais passionnée et passionnante histoire de la chouannerie.

Enfin d'autres contributions sur le contexte de la recherche de l'abbé permettent d'élargir la réflexion : Francis Favereau se penche sur la littérature bretonne en vannetais au tournant du XX^e siècle ; Laurent Le Gall émet quelques hypothèses sur ce que fut le folklorisme de François Cadic, souvent instrumental et discursif, sur une Bretagne idéalisée. On y trouve encore une passionnante étude par François Ploux de l'évolution des monographies de communes et des bulletins paroissiaux rédigés par les érudits locaux, laïques ou religieux, et une réflexion de David Hopkin sur le rôle des ecclésiastiques dans la connaissance des cultures vernaculaires en Europe au XIX^e siècle.

On l'aura compris, le lecteur dispose avec ce très bon livre d'une mine d'informations et d'analyses sur un sujet bien plus large qu'il n'y paraît. La diversité et la richesse des textes réunis ouvrent en effet maintes pistes de réflexion pour une meilleure – et objective – connaissance de la culture bretonne.

Annick Le Douget

Gilles LE GUEN, *Penmarc'h, 1900-1950. Qui se souvient des hommes ? Le temps des luttes*, Quimper, Éditions Palantines, 2012, 223 p., ill.

En nous proposant le second volume de son étude sur le pays de Penmarc'h – le premier volume, *Penmarc'h, 1900-1950. Qui se souvient des hommes ? Reine sardine, nous te saluons*, est paru chez le même éditeur en 2010 –, Gilles Le Guen satisfera, une fois encore, tous les amoureux du pays bigouden et ceux qu'intéressent son passé, lointain ou proche, et, plus largement, l'histoire économique et sociale de notre péninsule. Nous menant du début du siècle dernier jusqu'aux années de l'immédiat après-guerre, il nous fait découvrir l'étroite imbrication économique et sociale de cette contrée et de la mer qui la borde, mer nourricière, se montrant à l'occasion féroce et dévastatrice, n'épargnant ni les marins (ouragan de 1912) ni leurs maisons (inondations de 1924). L'essentiel de son ouvrage est, comme l'on s'en doute, consacré à la pêche de la sardine et du maquereau, qui, avec les conserveries qui en dépendaient étroitement, constituait la mono-industrie de cette frange méridionale du pays bigouden. Le lecteur en découvrira jusque dans les moindres détails les techniques, pérennes et novatrices, et plus encore l'histoire, rythmée, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, par des crises successives dues à la disparition soudaine de l'espèce ou à la concurrence des usines étrangères, entraînant famines et révoltes sociales. Sans doute y a-t-il loin des affiches et des images joyeusement colorées vantant alors aux consommateurs les produits de la mer mis en boîte dans les sardineries de Penmarc'h à une réalité quotidienne souvent bien plus grise et plus amère ! Après le sinistre épisode de la Seconde Guerre mondiale, qui vit Penmarc'h et sa région partager le triste sort de bien d'autres communautés littorales françaises, soumises aux réquisitions et restrictions de déplacement imposées par l'occupant, un regain bienvenu intervint dans les années d'après-guerre, lorsque les ports de cette côte furent enfin pourvus de ces aménagements qui leur permirent de pratiquer la pêche moderne, industrielle, qu'on leur connaît aujourd'hui.

Cette prééminence de la pêche n'empêcha pas que s'y développe, dès l'aube du XX^e siècle – et peut-être ses aspects « pittoresques » en furent-ils parfois les moteurs – une certaine activité touristique, se traduisant par la construction d'une vingtaine de villas bourgeoises, dont l'auteur nous détaille l'architecture et l'histoire. En bref, un ouvrage qui, s'il appartient plus à la tradition des « monographies paroissiales » d'antan qu'à celle des études universitaires proprement dites, n'en demeure pas moins sérieux, parfaitement documenté et d'une lecture très agréable. Une belle et riche illustration, puisée à des sources diverses (documents d'archives, tableaux appartenant à des musées et à des collections privées) ajoute encore au plaisir de la découverte. Gageons que le dernier élément de cette trilogie sera attendu avec impatience.

Patrick Galliou

Michel QUÉLENNEC, *La Fumée au-dessus du toit, un siècle à Kerilly*, Brest, Emgleo Breiz, 2012, 544 p.

Le ruban de fumée comme lien social dans les campagnes... À partir des éphémérides de son père, témoignage simple de la vie quotidienne, Michel Quélenec a voulu reconstituer l'histoire de ses parents fermiers et de sa fratrie à Guiclan, au cœur du Léon rural, dans un temps long qui s'étire

sur l'ensemble du XX^e siècle. Sous le joli titre de *La Fumée au-dessus du toit*, se cache une bonne monographie et biographie familiale du Léon, qui intéresse aussi l'histoire sociale, politique, économique et culturelle bretonne. Le contrôle villageois des amours et des alliances, l'emprise du clergé sur les comportements, la rigidité des structures hiérarchiques dans la communauté rurale marquent le pas au fur et à mesure que l'on avance dans le XX^e siècle. Parmi les nombreux sujets développés figurent l'évolution de la vie matérielle dans la campagne, les rites familiaux, plusieurs aspects de la scolarisation et l'abandon de la pratique de la langue bretonne ; notons aussi des développements instructifs sur le contrôle de la natalité quand les femmes n'acceptent plus leur condition de « mères à gosses ».

Qu'apporte la mise en perspective de son histoire familiale et des événements qui ont jalonné un siècle de mutation ? L'observation à l'échelle du village de la révolution agricole, de la modernisation ou des évolutions politiques, où se croisent les enjeux locaux vécus de près – le père de l'auteur est maire de Guiclan de 1959 à 1965 – et les enjeux nationaux, n'est pas sans intérêt. Elle permet de saisir les modes d'adaptation des individus aux changements socio-économiques, et la force des mouvements catholiques (JAC, JEC) ou du syndicalisme agricole pour les affronter. Les passages du livre concernant l'impact des troubles politiques et des guerres sur la population sont l'occasion pour l'auteur qui, le plus souvent, préfère offrir une histoire locale consensuelle, de s'exprimer plus hardiment, en déplorant, par exemple, la position du clergé face à la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale.

Voilà donc une monographie agréablement écrite, qui, même si elle n'est pas subdivisée en chapitres, coule selon un canevas clair... et rappelle à bon escient que le XX^e siècle appartient – déjà ! – à l'Histoire.

Annick Le Douget

Louis ÉLÉGOËT, *Le Pays pagan. Histoire et géographie contemporaine*, Quimper, Éditions Palantines, 2012, 175 p., ill.

Cinq ans après nous avoir donné *Le Léon. Histoire et géographie contemporaine* (Éditions Palantines, 2007), Louis Élégoët nous livre, avec la passion et la sûreté de main qu'on lui connaît, un nouvel ouvrage, traitant de la partie nord-ouest de ce Léon qu'il connaît si bien. Le pays pagan, qui n'occupe guère plus de 10 000 hectares entre l'Aber-Wrac'h, à l'ouest, et la Flèche, à l'est, et correspond aujourd'hui à six communes littorales (Plouguerneau, Guissény, Kerlouan, Brignogan, Plounéour-Trez, Goulven), paraîtra peut-être, à nos concitoyens de l'intérieur, bien peu digne qu'on lui consacre un livre. Mais c'est là une idée fausse, tant est grande la spécificité, réelle et imaginaire, de ce petit pays côtier. C'est à cette démonstration que s'attache Louis Élégoët, pour le plus grand bonheur du lecteur.

L'ouvrage est, de façon très classique, divisé en dix chapitres, reprenant, après une introduction géographique bienvenue (chapitre I), qui aide à la compréhension de la nature et des rythmes de son économie et de sa démographie, les grandes divisions chronologiques de notre histoire nationale et

régionale ; le lecteur est ainsi mené de la préhistoire la plus lointaine jusqu'au temps présent.

Louis Élégoët montre ainsi que, malgré la relative diversité de ses paysages – la falaise morte bien visible de Guissény à Goulven constituait-elle une frontière ? –, le pays pagan est né et a toujours vécu de l'union pérenne de la terre et d'un océan offrant aux habitants de cette quasi-péninsule une provende bienvenue. Contrée au sol parfois riche, elle fut habitée dès la préhistoire la plus ancienne (Paléolithique moyen, entre 300 000 et 40 000 avant le présent), sa population s'accroissant régulièrement – malgré des baisses démographiques temporaires, dues à divers événements (peste noire du XIV^e siècle) ou à des crises économiques plus générales – au fil des siècles et des millénaires pour en faire une région aujourd'hui assez densément occupée. L'exploitation des ressources naturelles, tant agricoles que maritimes, assurant l'existence de ces communautés où l'on exploitait souvent à la fois la terre et ce qu'apportait la mer (goémon, poisson, coquillages), est méticuleusement analysée par l'auteur qui s'appuie, lorsqu'elles sont disponibles, sur d'utiles et probantes données chiffrées, montrant l'évolution, du Moyen Âge à aujourd'hui, des pratiques et de la nature de l'économie locale, de la culture du lin à celle des endives et des fleurs, de l'utilisation du goémon comme engrais, puis comme source de soude, aux usages cosmétiques ou alimentaires qui se développent aujourd'hui. C'est aussi l'occasion, pour lui, de tordre le cou aux légendes romantiques, véhiculées par Cambry, Michelet ou Corbière, faisant de ce peuple littoral une horde de naufrageurs aux mœurs barbares. La récupération, à la côte, d'épaves ou de leurs restes, ne fut qu'occasionnelle, et ces pseudo-naufrageurs ne munirent jamais les cornes de leurs vaches de lanternes destinées à tromper les navires, conte drolatique destiné aux âmes naïves.

Il n'en reste pas moins vrai, comme le souligne Louis Élégoët, que ce petit pays forma, jusqu'à une date récente, un véritable isolat culturel, caractérisé par son endogamie et un caractère humain particulier, né d'un environnement rude, sinon hostile, traits qui valurent souvent à ses habitants d'être considérés, par les Léonards des paroisses de l'intérieur, comme des « sauvages », hommes et femmes d'un temps moins policé. Ce préjugé, comme le démontre clairement l'auteur, ne repose sur rien, sinon sur cette peur de l'Autre, qui, hélas, a la vie bien dure...

Ces différences se sont abolies, à mesure que se développaient les réseaux de communication et de nouveaux modes de vie. La rurbanisation, les migrations alternantes entre le pays pagan et les « métropoles » voisines que sont Brest et Landerneau, la construction de milliers (4 000 environ) de résidences secondaires ont aujourd'hui banalisé les paysages et les façons de vivre de cette microrégion, et l'on ne peut manquer d'être stupéfait à la comparaison des photographies aériennes de ce pays prises à cinquante ans d'intervalle (1952 et 2002 [p. 150-151]). Faut-il le regretter en versant dans le passéisme ?

Très sérieusement documenté et bellement illustré, *Le Pays pagan* est une excellente introduction à l'étude de ce territoire maritime – l'auteur ne prétend nullement à l'exhaustivité et s'est gardé d'entrer dans le dédale de la

microhistoire événementielle, qui ne saurait satisfaire, à ce niveau de publication, que les amateurs de cartes postales – où tout lecteur trouvera son grain à moudre. Le regret que fait naître l'utilisation, pour les périodes anciennes, de théories ou d'hypothèses aujourd'hui obsolètes (p. 34 : les migrations bretonnes ; p. 36 : l'ermitage de saint Hervé) n'abolit nullement le plaisir que tout *Pagan* – et j'en suis ! – ou amoureux de la Bretagne trouvera à la lecture de ce livre, bien pensé et clairement écrit.

Patrick Galliou

Liste des membres et des institutions correspondantes de la Société archéologique du Finistère (2013)

Personnes physiques

Membres à vie

Sont membres à vie les sociétaires ayant versé une somme correspondant à vingt fois le montant de la cotisation annuelle.

AMOUREUX (M. et M^{me} Patrick et Christiane), capitaine côtier et employée de maison de presse, La Ville-Madeleine, 22370 Pléneuf-Val-André (1977).

BOUCHER (M^{me} Anne-Marie), 20, allée Claude Dervenn, 29000 Quimper (1961).

CARVAL (M. et M^{me} Michel et Lenaïg), employé de banque et gestionnaire, 4, hameau de Porragen, 29700 Plomelin (1987).

GELLY (M. Paul), officier de marine, Park-ar-Menez, Postolonnec, 29160 Crozon (1983).

LE CHUITON (M. Alain), agent de l'État, 94, rue du Général-Leclerc, 94000 Créteil (1980).

MARTIN (M. Christian), 6, place de la Liberté, Hôtel de Cornouaille, 29770 Audierne (1963).

MILIN (M. Bruno), 7, rue Ambroise-Paré, 29800 Landerneau (1977).

Membres ordinaires

Le nom des membres dont le décès en 2013 nous a été signalé est suivi d'une croix (†).

A

ABBÉ (M. et M^{me} Gérard et Monique), officier de la marine nationale (ER) et artisan (ER), 22, rue du Trégor, 29860 Plabennec (1994).

ABIVEN (M^{me} Marie-Morgane), étudiante en histoire, 10, rue Auberge-Neuve, 29260 Ploudaniel (2011).

ACLOQUE (M. et M^{me} Bernard et Françoise), Keroriou, 29620 Guimaëc (2010).

ADAM (M^{me} Valérie), enseignante, Kerbrat-Loemaria, 29860 Plabennec (2004).

ALLAIN (M^{me} Anne), professeur des écoles, hent Bihan-ar-Roz, 29710 Peumerit (2008).

ALLAIN (M. et M^{me} Francis et Monique), cadre administratif et professeur, 22, allée de Kernisy, 29000 Quimper (1981).

ANNIC (M. et M^{me} Jacques), 14, impasse Kerglanhard, 29300 Quimperlé (1999).

ARGOUARC'H (M. et M^{me} Henri et Marie-Josée), employé de mairie et employée de banque, Kerzuilliec, 29180 Guengat (2004).

- ARLAUX (M^{me} Claire), journaliste, 11, route de Pont-ar-Stang, 29530 Landeleau (1988).
 ARNAULT (M. et M^{me} Robert et Marie), professeur de lettres et institutrice, Croas-Hent-Kergoz, 8, route de Saint-André, 29930 Pont-Aven (1985).
 ARZEL (M. Hubert), cadre France-Télécom/Orange, 21, rue de Portzmoguer, 29200 Brest (1988).
 ARZEL (M. Marcel), cadre technique DCN, 2, rue Radénoc, 29840 Porspoder (1979).
 AUDOUY (M. et M^{me} Michel et Dominique), archéologue et proviseur adjoint (ER), 1, rue Jean-Déniel, 29480 Le Relecq-Kerhuon (2010).
 AUFFRET (M. et M^{me} André et Josette), employé de banque et assistante sociale, 3, rue des Camélias, 29000 Quimper (2005).
 AUFFRET (M. Jean), rhumatologue (ER), 9, Nors-Vras, 29950 Clohars-Fouesnant (1982).
 AUPHAN (M. Éric), professeur d'histoire en classe préparatoire littéraire, 8, rue de la Terre-Noire, 29000 Quimper (2005).
 AUTRET (M. Jean-Louis), ingénieur en informatique (ER), 57, rue Lemercier, 75017 Paris (1996).
 AUTRET (M^{me} Muriel), traductrice d'anglais, impasse Ronsard, 56270 Ploemeur (2004).
 AUTRET (M. Yvon), enseignant-chercheur en informatique à l'université de Bretagne occidentale, 59, rue Joseph-Le-Borgne, 29200 Brest (2000).

B

- BABO (M^{me} Marie-Thérèse), retraitée, 168 bis, rue de la Roquette, 75011 Paris (2013).
 BAGOT (M. Christophe), médecin, 9, rue des Gravières, 92200 Neuilly-sur-Seine (1977).
 BALANANT (M^{me} Muriel), Kerglouedoc, 29233 Cléder (2002).
 BARAZER (M^{me} Hélène), Kerbéban, 56850 Caudan (2011).
 BARGAIN (M. Frédéric), enseignant, 39, rue de Kerlin, 56100 Lorient (1997).
 BARON (M^{me} Gunilla), médecin, 4, place de la Paix, 29380 Bannalec (2003).
 BARRÉ (M^{me} Florence), 65, rue Maréchal-Lyautey, 78100 Saint-Germain-en-Laye (1997).
 BARREAU (M. et M^{me} Murielle), technicien supérieur dans l'aérospatiale et assistante administrative, 55, rue du Yunic, 29160 Crozon (2012).
 BASSET (M. Guy), cadre RH, enseignant, 21, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 Orléans (1984).
 BATHANY (M^{me} Simonne), retraitée de la banque, chemin de Kéleneg-Vihan, 29700 Pluguffan (2011).
 BATTET (M. et M^{me} Jean-Louis), officier de marine, moulin du Chouenner, 29420 Mespaul (1988).
 BAUMARD (M. et M^{me} Alain et Martine), cadres retraités, 110, avenue de Villiers, 75017 Paris (2009).
 BEAUGÉ-BÉRUBÉ (M. Henri), directeur de centre culturel (ER), 74, rue de Sèvres, 75007 Paris (1957).
 BELLEIL (M^{me} Simone), 37, rue Léo-Lagrange, 29000 Quimper (1989).
 BELLANCOURT (M^{me} Cécile), Keraoret, 29340 Riec-sur-Belon (2013).
 BENOT (M. et M^{me} Jean-Paul et Marie-Louise), enseignants (ER), 10, rue des Butineuses, 29000 Quimper (1977).
 BERCY (M. Jean), médecin, 2 bis, avenue Victor-Hugo, 29300 Quimperlé (2003).
 BERNARD (M. Georges), agriculteur (ER), Coz-Quinquis, 29550 Plonévez-Porzay (1970).
 BERNARD (M. Patrick), AAH, 6, allée des Troènes, 29000 Quimper (2009).
 BERROU (M. Pierre), retraité de l'enseignement, 22, rue de la Chapelle, 29730 Treffiagat (1957).

Liste des membres

- BERTHOU (M. André), cadre France-Télécom (ER), 3, rue Pors-Cab, 29530 Collorec (2006).
- BERTHOU (M^{lle} Marie), chercheur à l'inventaire (ER), Pors-ar-Grannoc, 1, route de la Corniche, 29810 Lampaul-Plouarzel (1977).
- BERTHOU (M^{me} Marie-Paule), enseignante, 5, rue de la Liberté, 77450 Esbly (2005).
- BERVAS (M. et M^{me} Élie et Marie-Thérèse), attaché principal d'intendance universitaire (ER) et conseillère administrative des services universitaires (ER), 9, route du Yélen, 29460 Logonna-Daoulas (1987).
- BESCOU (M. Michel et M^{me} Éliane), retraité et conseillère d'orientation, psychologue (ER), 67, rue de la Division-Leclerc, 93600 Aulnay-sous-Bois (2003).
- BESSELIÈVRE (M. Jean-Yves), 9, rue des Giroflées, 29800 Landerneau (2001).
- BESSON (M. et M^{me} Jean-Yves et Marie-Louise), commissaire général de la Marine nationale (ER) et infirmière de santé scolaire (ER), 15, rue Jasmin, 75016 Paris (1978).
- BETROM (M. Thierry), médecin-radiologiste, 10, rue du Palais, 29000 Quimper (1981).
- BIANNIC (M. Louis), ecclésiastique, 1, rue d'Alsace-Lorraine, 29160 Crozon (1990).
- BICHELER (M^{me} Claude), secrétaire médicale (ER), 20, passage des Frênes, 29100 Douarnenez (2010).
- BIDEAU (M. Dominique), cadre de banque, 8, rue Anatole-France, 29100 Douarnenez (2012).
- BIDEAU (M. Jean-Michel), professeur (ER), 10, rue de Pont-l'Abbé, 29710 Plozévet (1974).
- BIGER (M. Jean-Pierre), professeur (ER), lieu-dit Brézéhan, 29450 Commana (2011).
- BIOLEY (M. et M^{me} Alain et Simone), ingénieur, 5, rue Jean-Lautrédou, 29120 Pont-L'Abbé (2004).
- BIZIEN (M^{me} Annie), retraitée, 19, cité de l'Odéon, 29000 Quimper (2012).
- BLAISE (M. Patrick), encadrant à la Poste, 6, rue Bourdelle, 29200 Brest (2004).
- BLANCHARD (M^{me} Nelly), enseignant-chercheur, Kersco, 29630 Saint-Jean-du-Doigt (2013).
- BLAQUIÈRE (M. Michel), agent administratif au tribunal de grande instance, 31, rue de la Poudrière, 81000 Albi (1991).
- BLOIS (M. et M^{me} Étienne et Joëlle de), cadres, 1, avenue Rodin, 75116 Paris (2009).
- BOCCARD-BILLON (M^{me} Michèle), chargée de cours à l'université de Bretagne occidentale, 34, rue Albert-Louppe, 29200 Brest (2001).
- BODÈNES (M^{me} Janick), 23, route de Plouzané, 29280 Locmaria-Plouzané (2006).
- BODIVIT (M. Louis et M^{me} Maryvonne), professeur (ER) et infirmière (CH) (ER), 491, rue du Phare, Saint-Pierre, 29760 Penmarc'h (1974).
- BOITEUX (M. Jean-Pierre), chirurgien-dentiste (ER), 8, rue des Dunes, 29740 Plobannalec-Lesconil (2003).
- BOIVIN (M^{me} Marie-Rose), professeur de philosophie (ER), 8, rue des Celtes, 29000 Quimper (1984).
- BOLZER (M. Christian), huissier de justice, 3, allée de Kervoalic, 29000 Quimper (2007).
- BONDIGUEL (M^{me} Denise), médecin (ER), 1, rue de Siam, 29200 Brest (1999).
- BONIS (M^{me} Christiane), retraitée, 9, rue de Trébeuzec, 29780 Plouhinec (2013).
- BONTHONNEAU (M. Gwenaél), médecin généraliste, 65 bis, rue de la Libération, 29410 Plouneour-Ménez (1991).
- BONTHONNEAU (M^{me} Renée), médecin gynécologue, 13, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper (1998).
- BORNHAUSER (M^{me} Odile), 9, rue Auguste-Comte, 29200 Brest (1999).
- BOSSARD (M. Roger), retraité militaire-intervenant scolaire en langue bretonne, 58, rue de la Gare, 29430 Plounevez-Lochrist (2008).

- BOTHOREL (M. Jean-Marie), retraité de la fonction publique au centre hospitalier de Versailles, 71, rue Sévin-Vincent. B1, 92210 Saint-Cloud (1978).
- BOTHOREL (M^{me} Jeanne), retraitée, 2, rue Pinaigrier, 37000 Tours (2000).
- BOUCHÉ (M. Christophe), médecin psychiatre, 12, place du 118^e RI, 29000 Quimper (2011).
- BOUCHÉ (M. Hubert), 8 C, impasse de la Minoterie, 29000 Quimper (1958).
- BOUCHER (M. Loïc), 70, avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre (1977).
- BOUDIGOU (M. Jean-Jacques), professeur, 35, rue des Hayettes, 35760 Montgermont (1993).
- BOUDOT (M. Jean-Louis), agent technique (ER), 50, rue Émile-Souvestre, 29000 Quimper (2000).
- BOUER (M^{me} Yvonne), professeur, 6, rue Hent-ar-Lenn, 29780 Plouhinec (1976).
- BOULANGER (M. et M^{me} Alain-Bernard), 24, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris (2003).
- BOURBIGOT (M. André), pharmacien (ER), Trouec, 29140 Melgven (1964).
- BOURDONNEC (M. Denis), retraité, résidence Quai-des-Arts, 2, rue de Trorozec, 22300 Lannion (2005).
- BOURDONNEC (M^{me} Françoise), agent commercial, résidence Quai-des-Arts, 2, rue de Trorozec, 22300 Lannion (2005).
- BOURGÈS (M. et M^{me} André-Yves et Dominique), cadre commercial et conseiller principal d'éducation, Villa Ker-Eol, 33, route de Locquirec, 29620 Guimaëc (1994).
- BOUSSARD (M. et M^{me} Jean), agriculteur et retraitée, Kerganapé, 29180 Plogonnec (2012).
- BOUVIER (M. et M^{me} Claude et Jeannine), plasticien et enseignante (ER), Kerdreal, 29780 Plouhinec (2005).
- BOUVIER (M^{me} Nathalie), 5, rue Daumesnil, 29600 Morlaix (2008).
- BOZEC (M. André), attaché d'administration et gestionnaire de lycée, 1, avenue du Réseau-Johnny, 29000 Quimper (1986).
- BOZEC (M. Michel), professeur, 31, rue Joseph-Loth, Kerfeunteun, 29000 Quimper (1985).
- BOZEC (M. et M^{me} Yves et Anne-Marie), retraités, 15, rue du Pont-Coz, 29630 Plougasnou (2006).
- BRAS (M. Roger), professeur de lettres (ER), 11, rue de Kerguinou, 29800 La Roche-Maurice (2004).
- BRÈS (M. René), docteur-vétérinaire (ER), 17, rue Esprit-Jourdain, 29900 Concarneau (1965).
- BRETON (M. Jacques-Alexandre), professeur des universités (ER), Sklerijenn, route du Loc'h, 29560 Landévennec (2012).
- BREUT (M. Alain), cadre supérieur à la Poste, Kilien, 29120 Combrit (2000).
- BRIAND (M. et M^{me} Jean-François et Annick), retraités, 3, hameau Béranger, 75016 Paris (1981).
- BRIANT (M. Daniel), chef d'établissement scolaire, 58 bis, rue Jean-Jaurès, 29100 Douarnenez (2010).
- BRIS (M. Yvon), technicien, 7, rue Pierre-Chapuis, 95320 Saint-Leu-la-Forêt (1970).
- BROUCKE (M. Paul-François), étudiant en master, 25b, l'Étang-Neuf, 22480 Saint-Connan (2010).
- BROUDIC (M. Fañch), journaliste, Kernaered, allée Verte, 29810 Lampaul-Plouarzel (1971).
- BRUILLOT (M. et M^{me} Bernard et Marie-Louise), retraité de la Marine nationale et comptable, 16, rue Tristan-Corbière, 29490 Guipavas (2012).
- BRUNEL (M. Christian), enseignant, 70, avenue Pierre-Perron, 22140 Bégard (1998).
- BRUSQ (M. André), retraité, Penhoat, 29550 Ploéven (1991).

Liste des membres

BRY (M^{me} Madeleine), retraitée, 21, rue de Kersugard, 29780 Plouhinec (2013).
BUDES DE GUÉBRIANT (M. Roland), ingénieur, 34, rue de Lübeck, 75116 Paris (1952).
BUFFAT (M. et M^{me} Stéphane et Alice), médecins, 16, rue de Siam, 75016 Paris (2007).
BUISSON (M^{me} Améline), directeur d'hôpital, 12, rue du Treiz, 29100 Douarnenez (2007).
BURDIN (M^{me} Catherine), employée, 1, rue Aristide-Briand, 29217 Le Conquet (1996).
BURDIN (M^{me} Marie-Claude), fonctionnaire (E.R.), 1, rue Aristide-Briand, 29217 Le Conquet (1994).
BUREL (M. Charles-Alain), directeur commercial, Keranguen, 29390 Scaër (1997).
BUREL (M. Marcel), professeur de lettres, 12, rue Arthur-Rimbaud, 29200 Brest (1979).
BUSQUET DE CAUMONT (M. et M^{me} Robert), délégué général de la Fédération des fabricants d'articles de papeterie (ER), 8, rue d'Anjou, 78000 Versailles (1977).
BUTTET (M. Jacques), colonel (ER), 28, rue de Kerlouan, 29880 Guisseny (2004).

C

CABIOCH (M. et M^{me} Louis et Jacqueline), directeur de recherche honoraire au CNRS et maître de conférences Paris VI (SBR Roscoff), 12, chemin des Deux-Roches, 29680 Roscoff (2000).
CADEVILLE (M^{me} Annick de), retraitée, 24, allée José-Martinache, 29000 Quimper (1990).
CADIEUX (M. Louis-Patern), ingénieur, 59, avenue du Sénégal, 44800 Saint-Herblain (1985).
CADIOU (M. Didier), gestionnaire d'espaces naturels, résidence des Chardons-Bleus, bâtiment 5, 29160 Crozon (1992).
CAILL (M. Claude), Kervingant, 29440 Plouzévé (1979).
CAILL (M^{me} Élisabeth), 4, place des Villers, 29400 Lampaul-Guimiliau (2000).
CAILL (M. Hervé), facteur d'orgues, Kervingant, 29440 Plouzévé (1985).
CALAN (M. et M^{me} Gilles de), expert-comptable, commissaire aux comptes, Roz'Avel en Ploujean, 29600 Morlaix (1997).
CALAN (M. Loïc de), chirurgien, 5, rue Bretonneau, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire (1998).
CANEVET-OUVRANS (M^{me} Marie-Renée), secrétaire, La Petite-Boissière, rue de Bel-Air, 29700 Pluguffan (2000).
CARAËS (M^{me} Anne), pharmacien (ER), 10, rue de Verdun, 29870 Lannilis (2002).
CARAËS (M. Jean), docteur en médecine, 18, rue Branda, 29200 Brest (1981).
CARGOU (M. et M^{me} Claude et Marie-Paule), directeur audit, 37, rue de Kermenguy, 29660 Carantec (2004).
CARIOU (M^{me} Anne), professeur d'histoire et de géographie, 14, rue Edmond-Le-Bos-d'Espinoy, 29800 Landerneau (1994).
CARIOU (M. et M^{me} Claude et Marie-Cécile), retraités, 3, résidence de l'Aulne, 29150 Châteaulin (2007).
CARIOU (M. et M^{me} Denis et Marie-Anne), chef de service éducatif (ER) et surveillante générale (ER), Hellès-Bras, 29800 Pencran (1988).
CARO (M. Claude), DG d'établissement financier, expert financier honoraire près de la cour d'appel de Paris, La Halte-Normande, 7, rue du Séquoia, 78870 Bailly (1993).
CAROFF (M. Michel), administrateur des Affaires maritimes, Lanzent, 29550 Plonévez-Porzay (1979).
CARON (M. et M^{me} Hervé et Marie), consultant, lieu-dit Kervran, 29300 Guilligomarc'h (2010).
CASSARD (M. Jean-Christophe†), professeur à l'université de Bretagne occidentale, Le Pouldreïn, 1, rue des Mésanges, 29241 Locquirec (1972).
CASTEL (M. Bruno), médecin, impasse de la Plaine, 29150 Châteaulin (1998).

- CASTEL (M. Yves-Pascal), ecclésiastique, Institution Notre-Dame-Penfeunteun, BP 79, 29150 Châteaulin (1962).
- CASTRIC (M. Jean-Charles), architecte, 6 A, route de Brest, 29000 Quimper (2004).
- CATTO (M^{me} Antoinette), manipulatrice en radio-ostéodensimétrie, 59, chemin de Kervescar, 29000 Quimper (2011).
- CAUMARTIN (M. Romane), commercial, 43, rue de Kervézennec, 29490 Guipavas (2009).
- CAVENG (M^{me} Henriette), manipulatrice en radiologie (ER), 9, résidence de Kerlosquen, 29170 Fouesnant (2009).
- CELTON (M. Yann), bibliothécaire, 14, cité de la Ruche, 29000 Quimper (1999).
- CESSAC (M. et M^{me} Alain et Odile), géomètre, hameau de Saint-Maëc, Trémaëc, 29610 Plouigneau (1997).
- CHABANNES (M. Alain de), château de Villeneuve, 56140 Pleucadeuc (2006).
- CHALETTON-CHIPON (M^{me} Clarisse), pharmacien, place de l'Église, 29180 Locronan (2013).
- CHAPALAIN (M^{me} Andrée), professeur d'arts plastiques, Custrien, 29770 Esquibien (2012).
- CHAPALAIN (M. José), responsable acheteurs, 13, rue de la Paix, 95190 Goussainville (2005).
- CHAPEL (M. et M^{me} Jacques), 18, rue de l'Argoat, 29260 Lesneven (1979).
- CHARPY (M. Jacques), conservateur général des archives (ER), 16, rue Lafond, 35700 Rennes (1959).
- CHARTON (M. Bernard), chirurgien, 65, rue Gambetta, 29000 Quimper (1972).
- CHATALIC (M. Yoann), professeur d'histoire-géographie, Ty-Nevez-Kerguinou, 29180 Plogonnec (2010).
- CHAURIS (M. Louis), directeur de recherche au CNRS (ER), 3, rue Goethe, 29200 Brest (1992).
- CHAUVIN (M. et M^{me} Denis et Françoise), chimiste et comptable, Coat-Beuz-Izel, 29940 La Forêt-Fouesnant (2011).
- CHEVALET (M^{me} Maryannick), 17, rue du Commerce, 75015 Paris (2001).
- CHEVANCE-RIEC (M. Michel), commerçant, 21, rue du Général-Lambert, 29270 Carhaix-Plouguer (2002).
- CHEVER (M. Sébastien), professeur d'histoire-géographie, 1, allée de Cézembre, 35131 Chartres-de-Bretagne (2006).
- CHEVILLOTTE (M. et M^{me} Jean et Marie-Ange), directeur technique (ER), Keledern-Izella, 29217 Plougonvelin (1986).
- CHEVILLOTTE (M^{me} Marie-Madeleine), professeur, Kervasdoué, 29217 Plougonvelin (1975).
- CHEVRIER (M^{me} Régina), pharmacien (ER), 6, rue de la Marine, 29100 Douarnenez (2010).
- CHIROUZE (M^{me} Michèle), principale de collège (ER), 27, rue d'Estienne-d'Orves, 29100 Douarnenez (2009).
- CHOQUIN (M. et M^{me} Yves et Annick), retraité, Le Croazou, 29890 Kerlouan (2006).
- CHUTO (M. et M^{me} Pierre et Marie-Noëlle), directeur de société dans le commerce (ER) et secrétaire comptable (ER), 19, hameau de Porrajenn, 29700 Plomelin (2012).
- CLARENS (M. et M^{me} Pierre et Janine de), capitaine de vaisseau (ER), 25, rue des Pavillons, 29217 Plougonvelin (1991).
- CLAUDE (M. Jean-Pierre), professeur d'EPS, 11, rue des Bures, 92380 Garches (1984).
- CLÉACH (M. et M^{me} Jean-Jacques et Claude), médecin hospitalier honoraire et psychologue (ER), 17, rue Édouard-Corbière, 29600 Morlaix (1980).
- CLOAREC (M. et M^{me} Thierry et Ysabelle), Rostellec, 29160 Crozon (2013).

Liste des membres

- CLOASTRE (M. et M^{me} René et Marie-Thérèse), professeurs (ER), 28, rue Hoche, 29200 Brest (1961).
- CLOÏTRE (M^{me} Marie-Claire), professeur (ER), 3, rue Bertheaume, 29217 Plougonvelin (1973).
- CLOÏTRE (M^{me} Marie-Thérèse), maître de conférences honoraire à l'université de Bretagne occidentale, Pen-ar-Quinquis, 29800 Saint-Thonan (1970).
- CLORENNEC (M. Michel), directeur d'école (ER), 26, rue des Hirondelles, 29000 Quimper (1978).
- CLOUARD (M^{me} Yvonne), 4, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper (2007).
- COADOU (M. Louis), médecin (ER), 48, rue Claude-Hilleret, 72000 Le Mans (1981).
- COADOUR (M. Pierre), ancien maire, Le Cosquer, 29550 Saint-Nic (1958).
- COATIVY (M. Yves), maître de conférences d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale, 3, rue de l'Argonne, 29200 Brest (1995).
- COATMEN (M^{me} Alexandra), agent de bibliothèque, 138, rue des Sarcelles, 29760 Penmarc'h (2009).
- COGNARD (M. Jean), ingénieur, 11, rue Buffon, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois (2009).
- COÏC (M. Albert), ingénieur expert (ER), Bel-Air, 29710 Pouldreuzic (1960).
- COICAUD (M. et M^{me} Jacques et Claudine), retraités de la fonction publique et professeur de yoga, 15, Le Porrajenn, 29700 Plomelin (1989).
- COLENO (M^{me} Bernadette), graphiste, 31, rue du Docteur-Cozanet, 29150 Port-Launay (2008).
- COLLET (M. Daniel), chargé d'études documentaires (ER), 16, chemin du Moustoir, 29000 Quimper (1975).
- COLLOBERT (M^{me} Paulette), pharmacienne (ER), Goasquellou, 29460 L'Hôpital-Camfrout (1965).
- CONAN (M. François), conducteur de travaux, 35, rue des Sables-Blancs, 29100 Douarnenez (2002).
- CONNAN (M. Yannick), ingénieur (ER), 33, hameau de Kergarrec-Névez, 29950 Clohars-Fouesnant (1991).
- CORDIER (M. Jean-Yves), 29, avenue Clemenceau, 29200 Brest (2012).
- CORDROC'H (M. Michel), attaché administratif (ER), 19, rue Bruat, 29200 Brest (1980).
- CORIOU (M. Jacques), serrurier, 22, rue du Président-Kennedy, 29000 Quimper (1989).
- CORNEC (M. André), enseignant (ER), Kermelen-Vihan, 29510 Briec-de-l'Odé (2011).
- CORNEC (M^{me} Charlotte), employée commerciale, 63, Hent-Coat-Huella, 29170 Fouesnant (2009).
- CORNEC (M. et M^{me} Jean-Paul), ingénieur, 7, rue Guy-Ropartz, Brélévenez, 22300 Lannion (1982).
- CORNEC (M^{me} Marie-Pierre), institutrice, Port de Carhaix, 29270 Saint-Hernin (2007).
- CORNEC (M. Paul), cadre supérieur de la Poste (ER), 9, rue Danton, 29770 Audierne (1999).
- COROLLEUR (M. et M^{me} Noël et Nicole), Kergoc, 29180 Plogonnec (2009).
- COROLLEUR (M^{me} Valérie), 2, impasse du Capitaine-Cook, 29100 Douarnenez (2007).
- CORRE (M^{me} Danièle), enseignante, Gorréménez-Bihan, 29470 Loperhet (2007).
- CORRE (M^{me} Marie-Thérèse), agent des collectivités locales (ER), 23, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest (1995).
- CORSON (M^{me} Marie-Pierre), professeur (ER), Keroualin, 29800 La Forest-Landerneau (2005).
- CORVEST (M. Pierre), receveur des PTT (ER), 4 D, route de Brest, 29000 Quimper (2000).

- COSQUER (M. et M^{me} Marcel et Aline), professeur (ER) et professeur d'histoire (ER), impasse de Rével, Poulguen, 29760 Penmarc'h (1990).
- COSQUER-L'HELGOUAC'H (M. et M^{me} Claude-Erwan et Marie-Françoise), employé de banque et cadre au conseil général, 21, hameau de Kerorian, 29950 Clohars-Fouesnant (2006).
- COSQUÉRIC (M. Jean-Yves), adjoint administratif à la DDE (ER), 7, rue d'Eyrecourt, 29950 Gouesnac'h (1985).
- COUESSIN (M. Jean-Xavier de), journaliste, 93, boulevard de Port-Royal, 75013 Paris (1999).
- COURTET (M. et M^{me} Joseph et Éliane), ingénieur chimiste (ER), 53, rue Louis-Pasteur, 29390 Scaër (1988).
- COURTOIS (M^{me} Marie-Edmée), retraitée, 3, rue de Châteaulin, 29590 Le Faou (2009).
- COUTURIER (M. Robert), cadre supérieur, 10, rue Costes-et-Le-Brix, 44000 Nantes (1967).
- COYAUD (M^{me} Monique), 80, rue de Siam, 29200 Brest (2008).
- COZ-COSQUER (M. et M^{me} Jacques et Annie), expert-comptable et enseignante (ER), 3, rue Édith-Cavell, 35000 Rennes (2008).
- COZIC (M. Alain), notaire, 25, rue du Général-Goury, 29207 Landerneau cedex (1981).
- CRABEROU (M^{me} Jenny), retraitée, 10, rue Gabrielle, 75018 Paris (1973).
- CRAFF (M. Joël), retraité du secteur bancaire, 4, rue Saint-Paterne, 29000 Quimper (2000).
- CRAS (M. Robert), retraité, 1, Kervenalen, 29252 Plouézoc'h (2005).
- CREC'HRIOU (M. Yannig), éleveur de cervidés, Kerveniou-Pors-Gwenn, 22710 Penvénan (1992).
- CRENN (M. Gilbert), cadre d'assurances, 1, route du Stade, 29460 Irvillac (1998).
- CRENN (M^{me} Louise), administrateur territorial (ER), 8, impasse de la Minoterie, 29000 Quimper (2008).
- CRISIN (M. Guy), responsable de société de formation, 51, rue de la Corniche, 29200 Brest (1998).
- CROGUENNOG (M. Jean-Jacques), retraité, 17, lotissement du Menhir, 29840 Landunvez (2013).
- CROGUENNOG (M^{me} Marie-Pierre), responsable au conseil général du Finistère de l'habitat privé, 5, Hent-ar-Glujar, 29000 Quimper (1997).
- CROISSANT (M. Jean-Yves), retraité, 18, avenue Poniatowski, 78600 Maisons-Laffitte (2011).
- CROIX (M. Alain), professeur à l'université de Rennes II Haute-Bretagne (ER), 44 bis, rue de la Bastille, 44000 Nantes (1980).
- CUDENNEC (M^{me} Simone), retraitée, 8, rue Amiral-Ronarch, 29000 Quimper (2000).
- CUDENNEC (M. et M^{me} Yves et Marie-Christine), médecin, 29, rue Albert-Louppe, 29660 Carantec (1986).
- CUEFF (M^{me} Maryvonne), 1, rue de Crillon, 92210 Saint-Cloud (2005).

D

- DAGIER (M^{me} Patricia), 19 *quater*, rue du Manoir, 29000 Quimper (1996).
- DAIRE (M^{me} Marie-Yvane), chargée de recherche au CNRS, résidence Parc-Saint-Laurent, 1, rue de la Tauvrais, 35700 Rennes (1985).
- DALIBARD (M^{me} Marie), secrétaire (ER), 3, cité Suffren, boulevard Jean-Moulin, 29200 Brest (1981).
- DAMERON (M^{me} Christiane), 17, rue de la Presqu'île, 29180 Plogonnec (2005).
- DANGUY DES DÉSERTS (M. Michel), imprimeur (ER), château de Maillé, 29430 Plounévez-Lochrist (1962).

Liste des membres

- DANIEL (M. et M^{me} Alain et Claude), retraité de la DDE et professeur des écoles, 4, rue Robespierre, 29000 Quimper (1980).
- DANIEL (M. et M^{me} Tanguy et Chantal), professeur d'histoire-géographie (ER) et conservateur en chef du patrimoine (section Archives) honoraire, Feunteun-Vir, 29190 Gouézec (1951).
- DANZÉ (M. Joseph), enseignant, 2, rue Jean-de-La-Fontaine, 29390 Scaër (1989).
- DEBARY (M. Michel), magistrat, 35, rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles (1956).
- DEHOUX (M^{me} Esther), professeur d'histoire-géographie, 8, rue Ricou, 29270 Carhaix-Plouguer (2011).
- DELAVEYNE (M. et M^{me} Didier et Claudine), cadre bâtiment et cadre enseignement, 50, rue de Pierre, 45400 Semoy (2004).
- DELNEUFCOURT (M^{me} Florence), retraitée de la banque, lieu-dit Kerhuon, 29380 Scaër (2013).
- DEMADE-PELLORCE (M^{me} Rita), cadre infirmière, 39, rue Saint-Michel, 29100 Douarnenez (1992).
- DENNIEL (M. Guillaume), étudiant en droit, 9, rue François-Coat, 29410 Pleyber-Christ (2009).
- DERRIEN (M. Dominique), professeur d'histoire-géographie, Maner-Rusquec, 29410 Saint-Thégonnec (2011).
- DERVIAUX (M. et M^{me} Michel), infographiste indépendant, 1, avenue Charles-Garcia, 94120 Fontenay-sous-Bois (1999).
- DES COGNETS (M. Charles), directeur commercial, 16, rue de Marnes, 92410 Ville-d'Avray (1987).
- DESNOYERS (M. Jean), chef d'équipe électricien de l'arsenal de Brest (ER), 59, route de Mescleuziou, 29280 Plouzané (2004).
- DEUFFIC (M. Jean-Luc), 4, cité Jacques-Duclos, 93200 Saint-Denis (2004).
- DIASCORN (M. Nicolas), préposé aux PTT (ER), Les Tilleuls, Kerarthur, 29120 Pont-l'Abbé (1979).
- DIVERREZ (M^{me} Jeanne), administrateur territorial (ER), 180, rue de la Grande grève, 29680 Roscoff (2008).
- DOUCEN (M. François), retraité, 19, rue du Justicou, 29246 Poullaouen (2007).
- DOUGUET (M. Jean-François), employé des PTT, 43, chemin de Beg-ar-Menez, 29000 Quimper (1980).
- DUFILS (M. et M^{me} Alain et Janine), chef mécanicien CMA-CGM (ER) et retraitée de la fonction publique, 10, rue de la Liberté, 29800 Landerneau (2004).
- DUFLEIT (M^{me} Valérie), infirmière, 11, route de Kerguidal, 29170 Pleuven (2011).
- DUGUÉ (M^{me} Céline), professeur de lettres classiques, Le Gollot, 22160 Maël-Pestivien (2006).
- DUIGOU (M. Serge), éditeur, historien, 49, rue Auguste-Perret, 29000 Quimper (1986).
- DUMONT-CASTEX (M^{me} Annie), professeur (ER), 8, rue Fallempein, 75015 Paris (1981).
- DUPETIT (M. et M^{me} Marc), auteur-traducteur, officier de marine (ER), 33, lotissement Saint-Roch, 29460 Daoulas (1997).
- DUPLANT (M^{me} Sylvie), retraitée de l'Éducation nationale, Noblance, Kerbourand, 29620 Lanmeur (2008).
- DURAND (M. Jean-Michel), professeur, 3, Streat-ar-Mouzou, 29840 Porspoder (1981).
- DURPOIX (M^{me} Marie-Thérèse), retraitée, 7, rue Hervé-Kergoat, 29100 Douarnenez (2010).
- DUTOT (M. et M^{me} Christian et Sylvie), historien et chef d'entreprise, Kerveadou, 29300 Tréméven (2012).
- DUVAL (M. et M^{me} Louis et Yvonne), chercheur à l'INRA (ER), 17, rue Marie-Rose-Le-Bloch, 29000 Quimper (2002).

DUVAL (M. Michel), docteur en droit, historien (Rennes II) (ER), 2, rue Victor-Hugo, 35000 Rennes (1985).

DUVAL (M^{me} Rose-Marie), ingénieur en chef de la navigation aérienne, 35, rue de la Gare, 56560 Guiscriff (1989).

E

ÉCHALIER (M. et M^{me} Guy et Catherine), professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie, 11, rue Guy-de-La-Brosse, 75005 Paris (1972).

ÉCLACHE (M. et M^{me} Jean-Paul et Jacqueline), contrôleur général des armées (2^e section) et officier de marine (ER), 9, route de Kerlaouen, 29770 Primelin (2011).

ÉLÉGOËT (M. Louis), enseignant (ER), Le Guilloc, 29440 Saint-Derrien (1978).

ÉLUARD (M^{me} Jeannine), retraitée de la Poste, 31, rue Ramz-Koz, 29000 Quimper (1996).

EMZIVAT (M. Jacques-Yves), clerc de notaire, 51, route de Quimper, 29460 Daoulas (1978).

ENDRÉO (M. Raymond), retraité, 9, rue de Bannalec, 29140 Rosporden (1970).

ÉON (M. Jean), ouvrier d'État à l'arsenal de Brest (ER), 12, rue de Kerjean, 29460 Logonna-Daoulas (1999).

ÉOZENNOU (M. Éric), fonctionnaire, 5, boulevard de Launay, 44100 Nantes (1999).

ÉTIENNE (M. et M^{me} Maurice et Marie-Gabrielle), ingénieur général de l'Équipement (ER) et professeur (ER), 2, rue Neptune, 29200 Brest (1997).

ÉTRÉ (M. et M^{me} Christian et Brigitte), retraité et aide-soignante, 293, voie Romaine, 29000 Quimper (2010).

EVANS (M. et M^{me} Paul et Claude), 29, Oriole Gardens, Toronto M4V1V8, Canada (2011).

ÉVEILLARD (M. Jean-Yves), maître de conférences honoraire à l'université de Bretagne occidentale, impasse des Tourterelles, 29217 Plougonvelin (1971).

ÉVENNOU (M. Thierry), magnétiseur, 12, rue Madame-Moreau, 29300 Quimperlé (2010).

F

FABRE (M^{me} Martine), 5, rue de Mezgalon, 29490 Guipavas (2002).

FATOU (M^{me} Hélène), écrivain, scénariste de télévision, ancien membre du conseil supérieur de l'audiovisuel, manoir de Kerouarné, 29770 Esquibien (1983).

FÉAT (M. Jean), ecclésiastique, 4, impasse Saint-Anselme, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1989).

FERREC (M. et M^{me} Claude et Marie-Ange), cadre du BTP (ER) et juriste (ER), 6, Parc-Post, 29510 Langolen (2010).

FERREC (M^{me} Dominique), 14, rue Villaret-Joyeuse, 29200 Brest (1994).

FERTIL (M. et M^{me} Guillaume et Thérèse), administrateur des Affaires maritimes (ER), 17, rue de la Palestine, 29000 Quimper (1992).

FEUNTEUN (M^{me} Odette), 2, impasse Frédéric-Mistral, 29000 Quimper (1979).

FICHOU (M. et M^{me} Paul-François et Véronique), marin d'État, 10, rue du Stang, 29241 Locquirec (2005).

FILY (M. Claude), retraité de l'enseignement, 6, allée Armand-Robin, 29000 Quimper (2005).

FILY (M^{me} Muriel), attachée temporaire d'enseignement et de recherche, 27, rue Nerhu, 29460 L'Hôpital-Camfrout (2009).

FINIGER-MARZIN (M^{me} Marie-Clotilde), professeur de lycée (ER), 1, rue Paul-Doumer, 29200 Brest (1986).

Liste des membres

FLOC'H (M. Marcel), assistant de formation (ER), Bot-Balan, 29600 Saint-Martin-des-Champs (1981).
FLOC'H (M. Michel), informaticien (ER), 9, avenue de Tarente, 29200 Brest (2011).
FLOC'H (M. Robert), retraité, Kerberou, 29690 La Feuillée (1992).
FORTIN (M. et M^{me} Alain et Catherine), médecin, 560, rue Brizeux, 29860 Plouvien (1999).
FORTIN (M. et M^{me} Antoine et Christelle), cadre territorial et infirmière, 3, allée des Freesias, 29490 Guipavas (2007).
FRANCKAERT (M. Benjamin), interne de médecine générale, 187, rue de Verdun, 29200 Brest (2011).
FRANÇOIS (M^{me} Odette), infirmière (ER), 10, rue de l'Île-Molène, 29000 Quimper (1999).
FURIC (M. Marc), technicien paye, 17, rue Auguste-Brizeux, 29930 Pont-Aven (1978).
FUZEAU (M. Robert), médecin, 4, rue Jules-Henriot, 29000 Quimper (2010).

G

GAC (M^{me} Yvette), retraitée de l'Éducation nationale, 6, route de Kerliver, 29460 Hanvec (2004).
GALAIS (M. et M^{me} André et Laurette), receveur des PTT (ER), 105, boulevard de Metz, 35700 Rennes (1990).
GALERON (M. Renée), retraitée de l'Éducation nationale, 5, route de Châteaulin, 29590 Le Faou (1997).
GALLET (M. Yves), maître de conférences d'histoire de l'art médiéval, 31, allée Kerbiliez, 29700 Plomelin (2008).
GALLIOU (M. Patrick), professeur émérite d'anglais à l'université de Bretagne occidentale, La Cavale-Blanche, 6, rue Ibsen, 29200 Brest (1970).
GAMELAS (M. João), ouvrier spécialisé Michelin, 3, hent Bihan-ar-Roz, 29710 Peumerit (2008).
GARO (M^{me} Thérèse), retraitée de l'intendance universitaire, 4, rue du Vastil, 29150 Châteaulin (1998).
GARREC (M. Roger), professeur, ecclésiastique, 3, allée de Kernisy, 29000 Quimper (1960).
GATINEAU (M^{me} Chantal), retraitée, 14, rue Bernard-Scheidauer, 29200 Brest (1999).
GAULTIER-KOËDLEZVAREG (M. Mark), pépiniériste, Kastell-Huon, 22300 Ploubezre (1972).
GAUTIER (M. Alain), cadre (ER), 6, allée de la Ferme-Rose, 91190 Gif-sur-Yvette (2013).
GAUTIER (M. Alfred), Service du cadastre (ER), 50, rue de la Résistance, 29200 Brest (1966).
GÉNIN (M. Claude), professeur (ER), 14, avenue des Glénan, 29000 Quimper (1973).
GENTIL (M. et M^{me} André et Anne), cadre retraité de Coopagri-Bretagne et secrétaire Groupama (ER), 12, route de Ploumoguer, 29280 Plouzané (1986).
GENTRIC (M. Clet-Noël), employé à France-Télécom (ER), chez Verbois, 74420 Burdignin (1995).
GESTIN (M. et M^{me} Jean-Yves et Liliane), Roz-Mael, 29270 Saint-Hernin (2010).
GILART DE KERANFLEC'H (M. Jean), directeur général adjoint du Crédit de la Banque de France (ER), 42, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris (2001).
GILLMANN (M. Michel), ingénieur géologue, 7, rue du Louvre, 78220 Viroflay (1970).
GIRARDIN (M. et M^{me} Patrice et Annie), relieur d'art, manoir de La Tour, 29640 Plougonven (1995).
GLAZ (M. Mathieu), professeur certifié d'histoire-géographie, 2, rue Louis-Marie-Fontan, 56100 Loient (2009).

- GLORENNEC (M. Hervé), archiviste de la ville de Quimper (ER), 10 C, rue du Vau-Chalet, 35830 Betton (1958).
- GOASDOUÉ (M. et M^{me} Jean-Jacques et Danielle), libraire, 71, quai Panhard-et-Levassor, 75013 Paris (2000).
- GONIDOU (M. Guillaume), presbytère, 29190 Pleyben (1985).
- GOUJON (M. Camille), docteur en médecine (ER), impasse Villon, Pouldavid, 29100 Douarnenez (1976).
- GOURIOU (M. François), cadre de la Sécurité sociale (ER), 23, rue Théodore-Botrel, 29120 Pont-l'Abbé (1985).
- GOURMELON (M. Hervé), administrateur civil du ministère des Finances (ER), 37, rue du Sahel, 75012 Paris (1963).
- GOURVÈS (M^{me} Dominique), enseignante, 19 bis, rue des Patriotes, 56000 Vannes (2004).
- GOYAT (M. Gilles), professeur (ER), 6, rue du Stade, 29710 Plozévet (2002).
- GRALL (M^{me} Françoise), conseillère d'éducation-psychologue de l'Éducation nationale, 3, rue Duguesclin, 29270 Carhaix (2007).
- GRALL (M. Jacques), retraité, 9, rue de Plœuc, 29000 Quimper (2013).
- GRALL (M. et M^{me} Jean-Louis et Marie-Renée), professeurs, Pen-ar-C'hoat, 29150 Dinéault (1974).
- GRALL (M. Jean-Xavier), ingénieur en électromécanique (ER), 713, avenue de la Libération, 77350 Le Mée-sur-Seine (2012).
- GRALL (M. Laurent), délégué médical, 15 ter, boulevard Léopold-Maissin, 29480 Le Relecq-Kerhuon (2009).
- GRANGÉ (M^{me} Marie-Thérèse), 15, rue Victor-Hugo, 29200 Brest (2006).
- GRASSART (M. et M^{me} Jean-Pierre et Joëlle), contrôleur des impôts (ER) et pharmacien biologiste, Kergoal-Bian, 29430 Plouescat (2010).
- GRIFFON (M. Jean-Pierre), enseignant, 6, place de la République, 29790 Pont-Croix (1992).
- GROUSSAC (M^{me} Marie-Hélène), médecin, écluse de Prat-Pourric, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1983).
- GUÉDEZ (M^{me} Thérèse), infirmière, 30, rue Montaigne, 29000 Quimper (1992).
- GUÉGAN (M^{me} Isabelle), doctorante en histoire moderne, 1, rue Keréon, 29200 Brest (2011).
- GUÉGUEN (M. Michel), conseiller pédagogique, 19, rue Lamartine, 29900 Concarneau (1965).
- GUELLEC (M. et M^{me} Ambroise), Kerudalem, 29710 Pouldreuzic (2011).
- GUÉRIN (M^{me} Alice), enseignante (ER), 3, rue Lamartine, 29200 Brest (1984).
- GUÉVEL (M. Philippe), musicien, Kersaudy, 29600 Plourin-lès-Morlaix (2013).
- GUIDOU (M. Alain), géologue, Palud-Keristenvet, 29710 Plozévet (1979).
- GUIDOU (M^{me} Denise), retraitée de l'enseignement, 12, rue de l'Île-d'Houat, 29000 Quimper (1992).
- GUIGNOT (M. Paul), agrégé en architecture, Troéoc, 29460 Hancvec (1983).
- GUIGON (M. Philippe), contrôleur de la circulation aérienne (ER), Le Faillet, 35137 Bédée (1985).
- GUIGOURESE (M. Gilles), visiteur médical, 22, rue du Petit-Combout, 29300 Quimperlé (2003).
- GUILLAMOT (M. Yann), artisan ébéniste, Parkou, route de Penhors, 29710 Pouldreuzic (2011).
- GUILLAUME (M. Philippe), médecin, Mane-El-Culf, 56700 Hennebont (1994).
- GUILLET DE LA BROSSE (M. Jean-Bernard), conseil juridique (ER), Pennarun, 29460 Dirinon (1998).
- GUILLOCHEAU (M. et M^{me} Jacques et Annick), ingénieur (ER) et conseillère pédagogique, 46, rue Botzaris, 75019 Paris.

Liste des membres

- GUILLOU (M^{me} Annick), professeur de lettres (ER), 62, boulevard Gambetta, 29200 Brest (2006).
- GUILLOU-BEUZIT (M^{me} Dany), maître de conférences honoraire à l'université de Bretagne occidentale, 28 bis, rue Jeanne-d'Arc, 29680 Roscoff (1999).
- GUILLOU (M. et M^{me} Jean-Louis et Françoise), expert-comptable et directrice du service de soins infirmiers, 32, rue des Pins, 29900 Concarneau (1972).
- GUILLOU (M^{me} Micheline), professeur de lettres classiques, 7, allée de la Guadeloupe, 29000 Quimper (1994).
- GUIRRIEC (M. Florent), ingénieur, 8, rue de Madagascar, 75012 Paris (2012).
- GUYADER (M^{me} Catherine), enseignante (ER), 11, impasse Alphonse-Daudet, 29000 Quimper (1982).

H

- HARDY (M^{me} Marie-Thérèse), enseignante (ER), 7, rue de Kerjean, 29610 Plouigneau (2001).
- HASCOËT (M. Joël), docteur en ethnologie et sciences religieuses, Saint-Sula, 29550 Plomodiern (2004).
- HECQUET (M. et M^{me} Philippe et Anne), retraité, 12, rue du Parc-ar-Roc'h, 29660 Carantec (1994).
- HELFENSTEIN (M. et M^{me} Antoine et Jacqueline), pilote de chasse dans l'aéronavale, cadre au sol Britair (ER) et retraitée du commerce, 27, rue du Manoir, 29670 Locquéholé (1997).
- HÉLIAS (M. Jean-Michel), agent de maintenance, 138, rue des Sarcelles, 29760 Penmarc'h (2009).
- HÉNAFF (M. et M^{me} Michel et Colette), directeur technique (ER), 2, rue des Grives, 29950 Bénodet (1989).
- HÉNAULT (M. Louis), photographe, 5, place du Général-Le-Flô, 29260 Lesneven (1959).
- HENDRICKX (M. et M^{me} Daniel et Emmi), ingénieur (ER) et dessinatrice industrielle (ER), 4, impasse de Créac'h-Avel-Vraz, 29233 Cléder (1982).
- HÉREMBERT (M. Frédéric), professeur d'histoire-géographie, 30, avenue de Versailles, 75016 Paris (2007).
- HERMELIN (M. et M^{me} Christian et Christiane), enseignant (ER) et retraitée, 10, rue Branda, 29200 Brest (2010).
- HERVIER (M. Jean), pharmacien, 8, rue Bourdelle, 29200 Brest (1994).
- HÉTET (M. Auguste), magistrat, 112, rue du Bac, 75007 Paris (1977).
- HEYDON (M^{me} Annick), 26 A, rue Pierre-Brossolette, 29000 Quimper (2005).
- HIGNARD (M. Frédéric), employé de la Poste, 56, rue de Villacoublay, 78140 Vélizy-Villacoublay (1977).
- HOLLOCOU (M. Pierre), professeur, 6, rue de Breuzent, 56270 Ploemeur (1998).
- HORELLOU (M. et M^{me} Gabriel et Jacqueline), employé de banque (ER) et institutrice (ER), Goarem-ar-Garreg, 29150 Cast (2004).
- HOURLAND (M. Jean), notaire, 121, rue Paul-Noël, 76230 Bois-Guillaume (1988).
- HUBERT (M. Marcel), secrétaire général de mairie, 10, rue de la Fontaine, 29790 Pont-Croix (1962).
- HUMBERT (M^{me} Monique), Pennéac'h, 10, rue d'Estienne-d'Orves, 29770 Plogoff (1976).
- HUON (M. et M^{me} Joël et Marie-Madeleine), retraités, 48, Hent-Carbon, 29170 Fouesnant (2005).
- HUON (M. Michel), ébéniste, Ar-Meurty, 29600 Plourin-lès-Morlaix (2008).
- HUON DE KERMADEC (M. Bertrand), auteur, manoir du Rohou, 29252 Plouézoc'h (2012).
- HUON DE KERMADEC (M. Nicolas), monteur d'opérations immobilières, 28, rue de Trévis, 75009 Paris (2006).

HUON DE KERMADEC (M. Philippe), docteur en médecine, 38, rue Jean-Louis-Rolland, 29800 Landerneau (1977).

I

INGRAIN-MOAN (M^{me} Jeanne), retraitée de l'enseignement public, 29, rue du Commandant-Arago, 45000 Orléans (2008).

IRIEN (M. Job), Minihi-Lévénéz, 29800 Tréflévénéz (2002).

ISSAVERDENS (M. Antoine), secrétaire général d'Alpha Associés Paris, 38, hameau Boileau, 75016 Paris (1993).

ISTIN (M. Jean), capitaine au long cours (ER), moulin du Crecq, 29510 Landrévarzec (2000).

J

JACLIN (M. et M^{me} Franck et Delphine), dirigeant d'entreprise et enseignante, château de Kergroadez, 29810 Brélès (2005).

JACOB (M. et M^{me} Alain et Michelle), retraités, 6, route de Béréven, Sainte-Marine, 29120 Combrit (2012).

JACQ (M. Yann-Loïc), professeur d'histoire-géographie, appt. 304, 7 résidence du Grand-Gaillon, 52, avenue du Maréchal-Leclerc, 27600 Gaillon (2001).

JANNÈS (M. et M^{me} Henri et Yvonne), dessinateur à la Communauté urbaine de Brest (ER) et professeur de lettres classiques (ER), 14, rue Charles-Berthelot, 29200 Brest (1962).

JAOUEN (M. et M^{me} André et Ginette), technicien automobile et secrétaire de direction, 12, rue de la Paix, 92500 Rueil-Malmaison (2008).

JAOUEN, (M. Georges), professeur de l'enseignement technique (ER), Croas-ar-Born, 29150 Cast (1972).

JARRY (M. Paul), pharmacien, 10, rue des Lilas, 56260 Larmor-Plage (1970).

JAVRÉ (M. Jean-Luc), chercheur en biologie (ER), 13, allée de la Lucarne, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz (2008).

JEANNIN (M. Pascal), retraité, 1, rue Pablo-Neruda, 29100 Douarnenez (2012).

JÉGOU (M. Vincent), directeur d'école (ER), 9, rue Marcel-Cachin, 29740 Lesconil (1973).

JESTIN (M. Saïg), enseignement agricole, Park-an-Ti-Moc'h, 22450 Pouldouran (1971).

JÉZÉGABEL-AUFFRET (M^{me} Jeanne†), retraitée, 9, rue André-Bréchet, 75017 Paris (1989).

JÉZÉQUEL (M. Jean-Claude), professeur, Kroaz-Nevez, 29810 Plouarzel (1996).

JÉZÉQUEL (M. et M^{me} Joseph et Joëlle), médecin (ER) et infirmière (ER), 86, rue du Rody, 29490 Guipavas (1977).

JIFFRELOT (M. Jean-Claude), retraité de l'artisanat, 27, rue d'Estienne-d'Orves, 29100 Douarnenez (2009).

JOLY (M. Jean-François), officier général en 2^e section, 15, rue des Grands-Viviers, 29630 Plougasnou (2004).

JONCOUR (M. Jean-René), retraité de la banque, 17, route de Kerhuel, 29370 Coray (1987).

JONCOUR (Mme Véronique), cadre de santé, 58 bis, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez (2012).

JORET (M. Éric), conservateur du patrimoine, La Motte-Lemarchand, 35520 La Mézière (1991).

JOUANNO (M^{me} Maryvonne), technicienne de laboratoire d'analyses médicales (ER), 8, rue de Keranquéré, 29200 Brest (1997).

Liste des membres

- JOUIN (M. Christian, responsable comptable, 3, rue Saint-Fiacre, 29180 Guengat (2002).
JOURDAIN (M^{me} Marie-Josée), éducatrice spécialisée, 5, rue des Coccinelles, 93150 Le Blanc-Mesnil (2006).
JOURDREN (M. Gustave), commissaire général de l'Air, 40, rue de la Palud, 29750 Loctudy (1987).
JULLY (M^{me} Françoise), retraitée de l'Éducation nationale, 6, rue des Sternes, 29950 Bénodet (2010).
JUMELLE (M. et M^{me} Jacques et Arlette), cadres administratifs (ER), 9, rue François-Mauriac, 29200 Brest (2005).
JUTEAU (M^{me} Maryvonne), directeur des services administratifs à la ville de Brest (ER), 36, rue Albert-Loupe, 29200 Brest (2002).

K

- KARG (M. et M^{me} Frank et Paulette), dirigeant de société, expert judiciaire et auteur, 15, rue Édouard-Corbière, 29680 Roscoff (1999).
KERAUTEM (M. Yves de), cadre de presse, 12, rue Péclet, 75015 Paris (1981).
KERÉVEUR (M. Jean-Pierre et M^{me} Marie-Louise), pharmacien (ER) et pharmacien biologiste (ER), 28, boulevard du Général-de-Gaulle, 29790 Pont-Croix (1999).
KERGUÉLEN (M^{me} Jacqueline), retraitée, 75, avenue Mozart, 75016 Paris (2005).
KERHERVÉ (M. et M^{me} Jean et Annie), professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale et professeur de lettres classiques en CPLG (ER), 22, Le Petit-Lez, 29800 La Roche-Maurice (1980).
KERLEROUX (M. Jean-Pierre), ingénieur du contrôle de la navigation aérienne (ER), 33, Hent-ar-Roc'h-Vras, 29840 Porspoder (1992).
KERLOCH (M. Pierre), comptable (ER), 63, rue Jean-Jacques-Rousseau, 29770 Audierne (1967).
KERNÉVEZ (M. et M^{me} Patrick et Véronique), enseignant d'histoire médiévale au pôle universitaire Pierre-Jakez-Hélias, Quimper, et enseignante, 11, allée de Park-Bras, 29000 Quimper (1994).
KERNOA (M. Jean-François), 26, rue Hoche, 29770 Audierne (1990).
KEROMNÈS (M. Jean-Yves), gérant, 4, rue Jean-Giono, 29600 Morlaix (1989).
KEROULAS (M. et M^{me} Pierre et Marie-Renée de), agriculteur et professeur, Tal-ar-Roz, 29100 Le Juch (1977).
KERRÉNEUR (M. Éric), fonctionnaire, résidence Le Beffroi, 8, rue Pavée, 76100 Rouen (2009).
KERSÉBET (M^{me} Marie-Louise), 15, rue de la Plage, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1966).
KERVAREC (M. André), médecin (ER), 18, résidence La Vallée, 29820 Bohars (1970).
KERVELLA (M. et M^{me} Adrien et Suzanne), retraités, 24, rue de Kerrom, 29250 Saint-Pol-de-Léon (2008).
KERVELLA (M^{me} Riwanon), agricultrice, Gwaremm-Leurven, 22310 Plufur (1973).
KERVERN (M. Thierry), médecin, 3, place Paul-Féval, 56270 Ploemeur (1980).
KERVERN (M. Malo), Kerimanton, 29180 Quéménéven (2013).
KERVISON (M. et M^{me} José et Annick), retraités, 7, rue Joliot-Curie, 29730 Treffiat (2005).

L

- LA BATIDE-ALANORE (M^{me} Zoé), professeur retraitée, 23, rue du Maréchal-Foch, 29100 Douarnenez (1973).
LACHAUD (M. Philippe†), architecte-urbaniste, 22, rue Élie-Fréron, 29000 Quimper (2010).

- LADURÉE (M. et M^{me} Pierre et Herveline), pisciculteurs (ER), 40, rue de Ruveil, 29140 Rosporden (1997).
- LAGADEC (M. et M^{me} Roger et Geneviève), directeur de laboratoire d'analyses médicales (ER) et pharmacien (ER), 37, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez (1970).
- LAGADIC (M. et M^{me} Jean-René et Soazig), médecin psychiatre et masseur kinésithérapeute, Le Haut-Méral, 53150 Montsûrs (1979).
- LAHELLEC (M. Michel), docteur en médecine (ER), 6, boulevard Berthelot, 63000 Clermont-Ferrand (1972).
- LAMBERT (M. et M^{me} Pierre-Yves et Marie-Françoise), directeur de recherche et bibliothécaire, 212, rue de Vaugirard, 75015 Paris (1977).
- LANCIEN (M. Josick), directeur des services techniques de la mairie, Grannona, 33, faubourg Bizienne, 44350 Guérande (1984).
- LANNUZEL (M^{me} Renée), institutrice (ER), 5, rue Jean-Macé, 29200 Brest (1991).
- LANNUZEL (M^{me} Nicole), retraitée, 10, rue des Acacias, 29200 Brest (2004).
- LANTRUA (M^{me} Maryvonne), 391, avenue du Grand-Boucharel, 83370 Saint-Aygulf (1971).
- L'AOT (M^{me} Danièle), institutrice, 19, rue de Rosmadec, 29000 Quimper (1988).
- LAPART (M. et M^{me} André et Éliane), retraité, chemin San-Divy, 29180 Guengat (1990).
- LARREUR (M. Yves), 7, rue de Bel-Air, 29800 Landerneau (2005).
- LARS (M. Roger), professeur (ER), Rangoulic, 29560 Landévennec (1976).
- L'ARVOR (M^{me} Henriette), retraitée, 4, rue Siroco, 29200 Brest (2001).
- LAURENT (M. Gilles), ecclésiastique, 3, allée de Kernisy, 29000 Quimper (1978).
- LE BAIL (M. Christophe), antenniste, dépanneur informatique, Pont-Meur, 29390 Scaër (2010).
- LE BARS (M. André), ébéniste d'art, 21, rue de Penmarc'h, 29740 Plobannalec-Lesconil (2010).
- LE BARS (M. Mikael), analyste programmeur, 4, rue Bailly, 75003 Paris (2003).
- LE BARS-SAVINA (M. et M^{me} Pierre et Georgette), retraités, 16, rue Durest-Le-Bris, 29100 Douarnenez (1998).
- LE BEC (M. et M^{me} Bernard), ingénieur logistique, 12, rue de la Roche, 29870 Lannilis (2000).
- LEBÈGUE (M. Didier), jardinier (ER), 4, rue de l'Abreuvoir, 77580 Coulommès (2005).
- LEBEL-GOASCOZ (M^{me} Béatrice), 450, rue Hundertwasser, 29200 Brest (2010).
- LE BERRE (M. et M^{me} Charles et Marie), cadre technique chez Thalès (ER) et professeur des écoles (ER), 15, rue Henri-Salaün, 29200 Brest (2012).
- LE BERRE (M. Jean-Michel), professeur, résidence Le Musset, route de Vauvenargues, 13100 Aix-en-Provence (1989).
- LE BEUX (M. et M^{me} Michel et Monique), retraité du bâtiment (SOCOTEC) et professeur de français et de latin (ER), 150, rue Goulven-Tréguier, 29850 Gouesnou (2008).
- LE BIHAN (M. et M^{me} Guy et Annick), médecins, 3, rue de la Paix, 29000 Quimper (2005).
- LE BIHAN (M. Hervé), artisan tisserand, 2, rue des Ajoncs, 29190 Locronan (1994).
- LE BIHAN (M. Jean-Pierre), maître verrier, 15, rue Guesno, 29000 Quimper (1972).
- LE BIHAN (M. et M^{me} Pierre† et Solange), notaire (ER) et enseignante (ER), 5, rue du Général-Le-Flô, 29680 Roscoff (2005).
- LE BORGNE (M. Joseph), agriculteur (ER), Loclouar, 29250 Plougoulm (2011).
- LE BORGNE (M. et M^{me} Michel et Marie-Noëlle), hôtelier et institutrice, 1, hent Kerjeannine, Beg-Meil, 29170 Fouesnant (2004).
- LE BORU (M. Bernard), ingénieur (ER), 7, chemin de Trevas, 56870 Larmor-Baden (1990).

Liste des membres

- LE BOURHIS (M. Michel), retraité de l'enseignement, 20, rue Rubalan, 29670 Locquéholé (1985).
- LE BRAS (M. Henri), retraité, 4, allée des Châtaigniers, 29710 Plonéis (1997).
- LE BRIS (M. Jean), attaché de préfecture (ER), 1, square du Commandant-L'Herminier, 29200 Brest (1959).
- LE BRIS (M^{me} Marie-Élisabeth), retraitée de l'Éducation nationale, 51, rue Beethoven, 29000 Quimper (2005).
- LE BRUN (M. Jean-Yves), professeur de collège (ER), Coat-Pin, 29790 Beuzec-Cap-Sizun (1988).
- LE CAIN (M^{me} Christine), retraitée de l'Éducation nationale, 1, rue Pierre-Gourlaouen, Sainte-Marine, 29120 Combrit (2004).
- LE CALVEZ (M. Jean-Charles), 5, chemin du Tertre, 35430 Saint-Suliac (2003).
- LE CAM (M. Michel), professeur, Minihiy, 9, cité Zant-Erwan, 22220 Tréguier (1985).
- LE CAM (M. Thierry), puériculteur DE, 214, rue des Fontaines, 31300 Toulouse (1994).
- LE CANN (M. et M^{me} Olivier et Annie), directeur régional de banque et risque manager, Le Maupas, 9, route de Cernay, 78720 La Celle-les-Bordes (2010).
- LE CARBOULEC (M^{me} Marie-Henriette), retraitée, 17, rue Victor-Hugo, 29200 Brest (2005).
- LE CARPENTIER (M. Thierry-Fidel), inspecteur d'assurance, 3, chemin de Limayrac, 31500 Toulouse (2011).
- LE CLECH (M^{me} Marthe), professeur (ER) et auteur-éditeur, 10, Les Trois-Chênes, 29600 Plourin-lès-Morlaix (1977).
- LE CLECH (M. Michel), retraité, 10, Hent-ar-Heizez, 29000 Quimper (2010).
- LE CLECH (M. Yves), attaché commercial (ER), 15, rue des Cieux, 29690 Huelgoat (1966).
- LE CLER (M. Georges), enseignant (ER), Le Vauvia, 56350 Allaire (1993).
- LECLERC (M. et M^{me} Annette), chercheur à l'INSERM, 114, rue de Montreuil, 75011 Paris (1999).
- LECLERC (M^{me} Hélène), La Haye, 29800 Saint-Divy (1983).
- LECLERC (M. Guy), enseignant (ER), 8, rue Marcel-Milin, 29150 Châteaulin (1970).
- LECLERC (M. René), retraité, 505, rue du Maréchal-Leclerc, 29800 Landerneau (2005).
- LE CORRE (M^{me} Denise), institutrice (ER), 11, rue Branda, 29200 Brest (1990).
- LE CORRE (M^{me} Florence), étudiante, 8, allée du capitaine Jeannault-Pézenec, 29000 Quimper (2012).
- LE CORRE (M^{me} Françoise), professeur agrégé d'histoire et de géographie, 11, rue Branda, 29200 Brest (2013).
- LE COZ (M. et M^{me} Michel et Françoise), agent technique, Diz-Avel, 11, rue François-Villon, 56530 Quéven (1980).
- LE COZ (M. Mikaël), 31, résidence du Drénit, 29590 Pont-de-Buis-lès-Quimerch (2011).
- LE CRENN (M. André), retraité, 9, rue de l'Abbé-Le-Gall, 29100 Douarnenez (2011).
- LE DENIC (M. et M^{me} René et Madeleine), architecte naval et professeur des écoles, Troliguer, 3, venelle des Glénan, 29120 Pont-l'Abbé (2008).
- LE DEZ (M. et M^{me} Jean et Marie-Anne), cadre administratif honoraire de la SNCF, institutrice publique (ER), 6, rue de Provence, 29140 Rospenden (1993).
- LE DOARÉ (M. Dominique), éditeur photographe (ER), Lanfranc, 29550 Plomodiern (1983).
- LE DOUGET (M. et M^{me} Yvon et Annick), céramiste d'art et greffier divisionnaire au tribunal de grande instance de Quimper, Moustierlin, 99, route de Mestrezec, 29170 Fouesnant (1994).
- LE DOUGUET (M. Henri), informaticien, 81, avenue de la République, 93800 Épinay-sur-Seine (1996).

- LE DRÉAU (M. et M^{me} Roger), gendarme (ER), 26, rue de Bertheaume, 29217 Plougonvelin (1996).
- LE DREFF (M. Olivier), crêpier, Carpont-Bian, 29830 Lampaul-Ploudalmézeau (2004).
- LE FEUNTEUN (M. Pascal-Corentin), employé des PTT, Garlan, Saint-Albin, 29180 Plogonnec (1984).
- LE FLOC'H (M. Vincent), professeur (ER), 71, Kerandraon-Plonivel, 29740 Plobannalec-Lesconil (1966).
- LE FOLL (M. et M^{me} Jean et Nicole), magistrat (ER) et retraitée de l'enseignement, 3, chemin de Kerlédan, 29170 Fouesnant (2010).
- LE FOLL (M. Jean), instituteur (ER), 14, chemin de Maez-Run, Beg-Meil, 29170 Fouesnant (1944).
- LE FRANC (M. Jean), docteur en médecine, Kergoal-Caer, 2420, route de Sainte-Anne-du-Portzic, 29200 Brest (1961).
- LE FUR (M. Claude), docteur en biologie marine, 8, quai du Styvel, 29570 Camaret-sur-Mer (2001).
- LE GAC (M. Georges), ingénieur, 16, chemin de Quistillic, 29460 Hanvec (1993).
- LE GALL (M. Alain), magistrat (ER), 6, impasse de la Mer, 29940 La Forêt-Fouesnant (2010).
- LE GALL (M. Ambroise), retraité, Roz-Aven, Rozanduc, 29140 Rosporden (1955).
- LE GALL (M. et M^{me} André et Marie-Claire), PEGC, 8, rue de Bir-Hakeim, 29770 Audierne (1967).
- LE GALL (M. et M^{me} André et Jeanne), instituteur (ER) et secrétaire administrative de l'Éducation nationale (ER), 14, rue de l'Abbaye, 29770 Audierne (1982).
- LE GALL (M. Bruno), archiviste de la ville de Quimper, 38, rue des Hirondelles, 29000 Quimper (2005).
- LE GALL (M. et M^{me} Claude et Marie-Hélène), professeur et professeur documentaliste, 9, hameau de Penoën, 22340 Plévin (1974).
- LE GALL (M. Fernand), inspecteur du Trésor (ER), 22, rue des Mouettes, 29290 Saint-Renan (1969).
- LE GALL (M. Hervé), boulanger, 19, rue Anatole-Le-Braz, 29100 Douarnenez (1973).
- LE GALL (M. et M^{me} Jean-André), enseignant, Ker-François, Le Languis, 29810 Plouarzel (2000).
- LE GALL-SANQUER (M^{me} Andrée), 7, rue Alain-Daniel, 29800 Landerneau (1998).
- LE GALLOU (M. et M^{me} Paul et Annie), retraité de l'Éducation nationale et cadre hospitalier (ER), Hent-Kerdrehoret, 29620 Guimaëc (1992).
- LE GOAREGUER (M. et M^{me} Hervé et Sylviane), médecin et institutrice, 96, rue Henri-Litolff, 92270 Bois-Colombes (2006).
- LE GOAZIOU (M. et M^{me} Pierre et Anne), médecin (ER) et infirmière (ER), 7, rue des Déportés, 29120 Pont-L'Abbé (2010).
- LE GOFF (M. Jean-Claude), instituteur (ER), 292, rue du Théven-Braz, Le Dossen, 29250 Santec (1974).
- LE GOFF (M. et M^{me} Jean-Luc et Anne), conseiller technique (ER) et gérante d'agence postale (ER), Kerzuillic, 29180 Guengat (1990).
- LE GOFF (M. Jean-Yves), médecin, 37, rue du Valy-Goz, 29260 Lesneven (2005).
- LE GOFF (M. et M^{me} Michel et Anna), notaire honoraire et retraitée, Keranna, 29190 Gouézec (1964).
- LE GOFFIC (M. Michel), conservateur en chef du patrimoine (ER), 20, rue de Pen-ar-Vern, 29450 Commana (1984).
- LE GORGEU (M. Jean-Pierre), géophysicien, Kelou-Mad, 29830 Lampaul-Ploudalmezeau (1999).
- LE GOUILL (M. Jill), guide-conférencier, guide-interprète, 4 B, straed Bigot-de-Préameneu, 35000 Rennes (2004).

Liste des membres

- LE GRAËT (M. et M^{me} Daniel et Michelle), pharmaciens, 37, rue Béranger, 29200 Brest (1995).
- LE GRAND-VÉLIN (M. Alain), professeur (ER), 23, rue Teilhard-de-Chardin, 29000 Quimper (1993).
- LE GRONTEC (M. Philippe), ingénieur agronome-Rennes 54, 51, avenue de Paris, 78000 Versailles (1997).
- LE GUEN (M. Gilles et Marie QUEFFÉLEC), chefs d'entreprise, Lestiala, 29120 Plomeur (2007).
- LE GUILLOU (M^{me} Jacqueline), retraitée de l'intendance universitaire, 53, avenue de Kergoat-al-Lez, 29000 Quimper (1996).
- LE GUILLOU (M. et M^{me} Jean-Claude et Josiane), professeur des universités (ER) et assistante sociale (ER), 11, rue Henry-Bordeaux, 74000 Annecy (2009).
- LE GUILLOU (M^{me} Marie-José), 5, rue Paul-Verlaine; 29000 Quimper (2004).
- LE HARIVEL DE GONNEVILLE (M. et M^{me} Hubert et Joëlle), retraité, 35, route de la Corniche, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1968).
- LE HÉNAFF (M. Pierre), directeur d'école (ER), Kerduel, 29350 Moëlan-sur-Mer (1965).
- LE JONCOUR (M. Paul), employé de mairie, 30, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez (1975).
- LE LANN (M^{me} Denise), dentiste (ER), 30, rue Alsace-Lorraine, 29200 Brest (2008).
- LE LANN (M^{me} Marguerite), institutrice, 11, route de Rosnoën, 29590 Le Faou (1990).
- LE LANN (M. et M^{me} Pierre), retraité de l'Éducation nationale, 17, rue Lariboisière, 35235 Thorigné-Fouillard (2002).
- LE LAY (M^{me} Jeanne), professeur (ER), 7, rue de Keriliz, 29900 Concarneau (2001).
- LE LAY (M. Jean-Paul), responsable de service, 30, rue de la Marne, 29100 Douarnenez (1999).
- LE LÉANEC (M^{me} Odette), 39, rue de Siam, 29200 Brest (1962).
- LELONG (M. et M^{me} Charles et Sophie), retraité du ministère de l'Équipement, 22, rue de Lesquiffinec, 29160 Crozon (1990).
- LE LOUËT (M. Michel), retraité, 185 *ter*, route de l'Empereur, 92500 Rueil-Malmaison (1998).
- LEMAIRE (M. et M^{me} Dominique et Maryvonne), contrôleur général économique et financier et professeur de lettres, 3, place Jean-Rostand, 75019 Paris (2006).
- LEMAISTRE (M. et M^{me} Jean et Bernadette), avocats (ER), 10, quai de la Mégisserie, 75001 Paris.
- LE MAO (M. et M^{me} René et Micheline), retraité de la fonction publique (impôts) et retraitée de la fonction publique (INRA), 1, rue des Hirondelles, 29000 Quimper (1997).
- LE MARC (M. et M^{me} Louis et Ginette), retraité, 14, avenue de Ménez-Bihan, 29120 Pont-l'Abbé (1992).
- LE MARC (M^{me} Marie-Aimée), employée à la Direction départementale de l'Équipement (E.R), Treffry, 29720 Tréguennec (1988).
- LE MARTRET (M. Rémy), officier de la marine, 30 *bis*, rue des Courlis, 29217 Plougonvelin (1975).
- LE MEN (M. François), retraité de la DCN de Brest, 5, rue Kereol, 29460 Dirinon (2005).
- LE MER (M. et M^{me} Henri et Anne-Marie), retraités, 40, route de la Pointe-du-Raz, 29770 Primelin (2012).
- LE MEUR (M. Antoine), instituteur, 27, rue du Docteur-Bonnet, 76290 Montivilliers.
- LE MEUR (M. Jean-Yves), place Pierre-Barré, 29510 Briec-de-l'Odé (2004).
- LE MINOR (M. Jacques†), industriel (ER), Vroënnig, 29120 Pont-l'Abbé (1964).
- LE MINOR (M. Henri), ecclésiastique, venelle des Templiers, 29180 Locronan (1991).

- LE MOAL (M^{me} Aline), formatrice en œnologie, 56, quai de l'Odet, 29000 Quimper (2011).
- LE MOAL (M. et M^{me} Yann et Nicole), docteur consultant en entreprise et professeur, 5, rue Saint-Vincent-de-Paul, 29000 Quimper (2013).
- LE MOËN (M. Bernard), architecte DPLG, Hent-Menez-Are, 29690 La Feuillée (1980).
- LE MOIGNE (M. Gérard), conducteur de travaux, Keranna, Sainte-Anne-la-Palud, 29550 Plonévez-Porzay (1987).
- LEMOINE (M. Didier), 16, rue des Minimes, BP 19, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1985).
- LE NAIR (M^{me} Paule), professeur, 19, rue Traverse, 29200 Brest (2004).
- LE NERRANT (M. Yves), employé de laiterie, 29, avenue du Rouillen, 29500 Ergué-Gabéric (2012).
- LENNON (M. et M^{me} Gilbert et Marie-Annick), directeur général adjoint de chambre de commerce et d'industrie (ER) et assistante sociale (ER), 7, rue de Saint-Thomas, 29170 Pleuven (2009).
- LE NOAC'H (M. Alain), retraité des PTT, 29, rue Bel-Orient, 22600 Loudéac (1963).
- LE PACHE (M. Jean-Luc), cadre bancaire, 125, rue Anatole-Le-Braz, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1990).
- LE PALUD (M^{me} Annie), 55, quai Charles-de-Gaulle, 29760 Penmarc'h (2012).
- LE PAPE (M. Alain), capitaine au long cours (ER), 181, route de Kervilon, 29760 Penmarc'h (1954).
- LE PAPE (M. Marc), fonctionnaire (ER), Kécity, 88, impasse Rulenn, 29760 Penmarc'h (2012).
- LE PENNEC (M. Stéphane), enseignant, 6, rue des Prés, 29800 Plouédern (1995).
- LE PIVERT (M. et M^{me} Jean-Christophe et Catherine), 2, rue Galaad, 29000 Quimper (1994).
- LE PORT (M. Joseph), marin pêcheur, tavernier (ER), Le Mené, 56590 Île-de-Groix (1992).
- LE PORTZ (M. et M^{me} Joseph et Maryvonne), médecin, 250, route de Keralliou, 29470 Plougastel-Daoulas (2008).
- LE QUÉRÉ (M. Noël), retraité de l'hôtellerie et du tourisme, 3, rue Charles-du-Quélenec, 29120 Pont-l'Abbé (2013).
- LE QUINIO (M^{me} Françoise), Liorz-an-Héol, 5, rue de Pen-al-Lann, 29660 Carantec (1988).
- LE ROUX (M. Bernard), journaliste, Stang-Meleneg, 29500 Ergué-Gabéric (1985).
- LE ROUX (M. et M^{me} Christian et Alice), autocariste, 25, rue de l'Église, 29290 Saint-Renan (1996).
- LE ROUX (M. et M^{me} Claude), professeur (ER), 12, rue Pierre-Loti, 29000 Quimper (1988).
- LE ROUX (M^{me} Danielle), retraitée de l'enseignement, rue Launay, 29450 Sizun (2005).
- LE ROUX (M. et M^{me} Pierre et Catherine), ingénieur et sous-directeur de la chambre de commerce, 3, rue Pasteur, 78110 Le Vésinet (1993).
- LE ROUX (M. Xavier), 6, rue d'Arvor, 29430 Lanhouarneau (2002).
- LE ROUZIC (M. Jean), capitaine d'armement à la pêche (ER), 3, rue des Algues, 29900 Concarneau (1967).
- LE ROY (M. et M^{me} André et Maryvonne), retraités, 5, rue de l'Église, 29120 Pont-l'Abbé (1956).
- LE ROY (M^{me} Madeleine), retraitée de la SNCF, 40, rue Max-Jacob, 29000 Quimper (1994).
- LE ROY (M^{me} Marguerite), conseillère pédagogique (ER), résidence Saint-Charles, 30, rue Maria-Chapdelaine, 29000 Quimper (1996).

Liste des membres

- LE ROY (M. Michel), professeur (ER), 11, rue Ar-Menhir, 29730 Treffiat (1971).
LE ROY (M. et M^{me} Robert et Marie), technicien, 8, rue des Cerisiers, 29000 Quimper (2000).
LESCINSKY-KERBAUL (M^{me} Annie), chimiste, 9, rue Léo-Schnug, 67100 Strasbourg (2001).
LE SCOUL (M. Maurice), retraité, 24, rue Paul-Borossi, 29000 Quimper (1973).
LE SECH (M. et M^{me} Alain et Armel), directeur général de la Société française de céramique et artiste-peintre professionnelle, présidente d'honneur de Poellgor-an-Tarv, La Chaussée, 44360 Saint-Étienne-de-Montluc (1985).
LE SÉHÉDIC (M^{me} Michèle), institutrice, lotissement de Kergoben, 21, rue Blaise-Cendrars, 29900 Concarneau (1985).
LE VAILLANT (M. Michel), enseignant (ER), 5, rue Marcel-Pagnol, 29200 Brest (2001).
LEVASSEUR (M. Olivier), enseignant, 43, boulevard de l'Yser, 35200 Rennes (2003).
L'ÉVÊQUE (M. Guy), ouvrier d'État mécanicien automobile, 14, rue du Docteur-Mauchamp, 71100 Chalon-sur-Saône (2008).
LE VERGE (M. René), technicien, 150, La Palue, L'Aber-Wrac'h, 29870 Landéda (1982).
LIOT (M^{me} Geneviève), retraitée, 21, rue Jos-Parker, 29900 Concarneau (2009).
LIOTO (M. Christian), retraité, 4, avenue des Sports, 29000 Quimper (2013).
LIVINEC (M. et M^{me} Yves et Janine), 8, rue Anatole-Le-Bras, 29720 Carhaix (1998).
LOHÉAC (M^{me} Nicole), retraitée, 10, rue des Sept-Îles, 29000 Quimper (2005).
LOLLIER (M. Ronan), animateur multimédia à la médiathèque municipale de Saint-Renan, Kervalennou, 29510 Saint-Évarzec (2010).
LONGUEMAR (M. Geoffroy de), château de la Moglais, 22400 La Poterie (2005).
LOPACINSKY (M. et M^{me} Marcel et Jeannine), directeur de société, 30, résidence Lespont, 29170 Fouesnant (2010).
LOUARN (M^{me} Éliane), professeur des écoles (ER), Kerlavic, 29520 Laz (1983).
LOUBAT (M^{me} Hélène), retraitée, Kergoat-Côme, 29550 Saint-Nic (2011).
LOUËR (M. Jacques), professeur de lettres classiques (ER), 11, Coat-Kerrous, 29910 Trégunc (1995).
LOUSSOUARN (M^{me} Émilienne), retraitée, 46, rue de la Providence, 29000 Quimper (2005).
LOUSSOUARN (M. Vincent-Michel), médecin, 18, rue Albert-Thomas, 29200 Brest (1997).
LUBIN (M. et M^{me} Joël), pilote de l'aéronavale, 10, place des Goémoniers, 29430 Plouescat (1992).
LUCAS (M. et M^{me} Louis), ingénieur du génie rural des Eaux et Forêts, 52, boulevard du Montparnasse, 75015 Paris (1970).
LULZAC (M. Yves), géologue minier (ER), 1, place du 116^e-RI, 44300 Nantes (1981).

M

- MADEC (M. et M^{me} Roger et Monique), officier de marine (ER), 34, rue de Denver, 29200 Brest (1982).
MADEC (M. Yannick), services à domicile, 3, rue Stang-Argant, 29900 Concarneau (1995).
MINGUY (M^{me} Sophie), assistante administrative, 3, rue Saint-Fiacre, 29180 Guengat (2002).
MANANT (M^{me} Janine), psychologue, Le Salou, 29690 Botmeur (1999).
MAO (M. Jean-Daniel), chirurgien-dentiste, 31, avenue de la France-Libre, 29000 Quimper (2007).
MARC (M. et M^{me} Paul et Anne-Marie), chef de service éducatif et professeur, 11, cité des Rosiers, 29400 Plouneventer (2001).

- MAREC (M^{me} Marguerite), préparateur en pharmacie, 8, allée des Châtaigniers, 29100 Douarnenez (1969).
- MARÉCHAL (M^{me} Marie-Claire), institutrice, Ker-Hoat, 29710 Peumerit (1979).
- MARÉCHAL (M. Michel), conservateur des archives (ER), 4, quai de Richemont, 35000 Rennes (1972).
- MARHIC (M. Yves), ingénieur, Roc'h-Vras, 29190 Brasparts (1987).
- MARLANGE (M. et M^{me} Pierre et Emmanuelle), directeur de société (ER), 34, Chemin-Creux, 29170 Fouesnant (2011).
- MARQUANT (M. et M^{me} Fabrice et Françoise), enseignants, 9, rue Paul-Gauguin, 29800 Landerneau (2004).
- MARZIN (M. Auguste et M^{me} Marie-Magdeleine), retraité des assurances, Presbital-Coz, 4, rue Anita-Conti, 29260 Trégarantec (2005).
- MAUBAN (M^{me} Anne), 14, rue des Clos-Saint-Marcel, 92330 Sceaux (1975).
- MAUGUIN (M. Michel), technicien agent de méthodes, 20, avenue de Tarente, 29200 Brest (2006).
- MAZÉ (M. Rémi), agent commercial, 88, rue de Kermaria, 29200 Brest (1983).
- MAZIER (M. et M^{me} Hervé et Mariannick), directeur RH au GDF (ER), 42, rue de Kerivin, 29740 Plobannalec-Lesconil (2007).
- MAZO (M^{me} Corinne), retraitée de la collectivité territoriale, 52, route de Quimper, 29170 Saint-Évarzec (1980).
- MEIRION-JONES (M. Gwyn Idris), professeur émérite, 11 Avondale Road, Fleet, Hampshire GU 51 3BH, Grande-Bretagne (1974).
- MÉNARD (M. Christian), docteur en médecine, 9 bis, rue des Fontaines, 29520 Châteauneuf-du-Faou (1969).
- MENOU (M. Ambroise), 7, rue Saint-Gwenole, 29990 Île de Sein (1985).
- MERCIER (M. Alain), directeur, 30, route du Prato, 56860 Séné (1992).
- MERENYI (M. et M^{me} Andreas et Catherine), céramistes, Brézéhan, 29450 Commana (2008).
- MÉRER (M. et M^{me} Paul et Yvette), docteur en médecine (ER) et retraitée, 24, rue de Denver, 29200 Brest (1959).
- MERLET (M. et M^{me} Louis et Marie-Thérèse), retraités de l'Éducation nationale, 20, lieu-dit Lez-Élorn, 29800 La Roche-Maurice (2008).
- MÉSANGROAS (M. Paul), agriculteur (ER), Penquer, 29430 Plounévez-Lochrist (1981).
- MEUNIER (M. Paul), journaliste (ER), 23, le Bourg, 29430 Tréfléz (2007).
- MÉVEL (M. et M^{me} Jean-Yves et Adélaïde), professeur (ER) et physicienne (ER), 12, rue Michelet, 35700 Rennes (1980).
- MEWES (M^{me} Wendy), écrivain, 48, rue Saint-Michel, 29190 Brasparts (2007).
- MICHEA (M. et M^{me} Hubert), capitaine au long cours, 1, rue Poncelin, 29217 Le Conquet (1984).
- MICHEL (M^{me} Hervée), 26, rue du Four, 29260 Lesneven (2007).
- MICHELET (M. Jean-Louis), ingénieur, 12, allée des Hydrangelles, 94800 Villejuif (2012).
- MILLET (M. et M^{me} Christian et Colette), architecte (ER) et professeur d'anglais (ER), Le Diben, 25, rue de Mez-Morvan, 29630 Plougasnou (1989).
- MILLET (M^{me} Jacqueline), libraire (ER), 42, rue Albert-Louppe, 29200 Brest (1997).
- MILLOUR (M. et M^{me} Claude et Yvonne), docteur-vétérinaire (ER), 2, place René-Cassin, 29600 Morlaix (1977).
- MILLOUR (M. et M^{me} Pierre), instituteur (ER) et enseignante, Ménez-Kerbader, 29170 Fouesnant (1965).
- MINOR (M. Michel), ingénieur carrières consultant, 265, route du Bas-de-la-Rivière, 29600 Morlaix (2010).
- MIOSSEC (M. André), restaurateur d'objets d'art, 340, chemin du bord-de-mer, 29470 Plougastel (1995).

Liste des membres

MIOSSEC (M^{me} Yvonne), assistante sociale (ER), 12, rue de Park-Braz, 29460 Logonna-Daoulas (1990).
MOAL (M^{me} Laurence), professeur d'histoire-géographie, Le Petit-Brécéan, 56350 Béganne (2004).
MOAL (M. Olivier), professeur d'histoire-géographie, 56, boulevard la Valbarelle, 13011 Marseille (2006).
MONFORT (M^{me} Herveline), retraitée, 17, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez (2006).
MORE (M^{me} Éliane), agricultrice, Pennarun, 29150 Dinéault (1989).
MORICE (M. Hervé), géomètre expert foncier DPLG, 102, rue Gustave-Courtois, 70000 Pusey (1979).
MORRY (M. Yvan), géomètre-topographe, 63, rue Saint-Guénel, 29400 Landivisiau (1999).
MORVAN (M^{me} Françoise), secrétaire médicale, 8, rue du Ponant, 29217 Le Conquet (1983).
MORVAN (M. Frédéric), chargé de recherche, 6, Streat-Kerveoc, 29840 Porspoder (2001).
MOTTA-TEDESCHI (M. Ferdinand), journaliste honoraire, lieu-dit Kerviglouse, 29360 Clohars-Carnoët (2010).
MOUCHERON (M. Cosme de), 4, rue Pierre-Bertin, 78000 Versailles (2002).
MOYSAN (M. Marcel), technicien de laboratoire, 1, rue de la Clarté, 29310 Querrien (1992).
MUNCK (M. et M^{me} Jacques et Martine), 49, rue des Renaudes, 75017 Paris (2011).
MUSSAT (M^{me} Marie-Claire), professeur à l'université de Rennes 2, 4 C, rue Saint-Martin, 35700 Rennes (1961).

N

NAVELLOU (M. Marc), éditeur, 6, rue de Rosmadec, 29000 Quimper (1988).
NÉDELLEC (M. Gérard), retraité de l'Éducation nationale, 40, rue de la Picotière, 49000 Angers (1997).
NERZIC (M. Jean-Yves), contre-amiral, 7, Hent-Boulac'h, 29840 Lanildut (2007).
NEVEU-BÉZIER (M. Raymond-Pierre et M^{me} Paulette), fonctionnaire et professeur (ER), 4, résidence Clair-Vallon, 56000 Vannes (1974).
NICOLAS (M. André), capitaine de 1^{re} classe de la navigation maritime, 1, rue Pellan, 29260 Kernilis.
NOUGARET (M^{me} Christine), conservateur du patrimoine, 36, boulevard Voltaire, 75011 Paris (1997).

O

OLIER (M. et M^{me} François et Chantal), militaire de carrière, 5, rue Donatello, 29200 Brest (1978).
OLIVIER (M. et M^{me} Bernard et Annick), enseignants, 23, rue Jean-Frélaud, 29000 Quimper (2005).
OLIVIER (M. Jean-Gildas), retraité, 29, rue du Cosquer, 29000 Quimper (2009).
OLLIVIER (M. et M^{me} Joseph et Hélène), technicien de maintenance des automatismes et secrétaire de mairie, Créac'h-Gallic, 29890 Goulven (1991).
OLLIVIER (M^{me} Marie), professeur, 156, rue de Lez-Huel, 29820 Bohars (1994).
OLLIVIER (M^{me} Monique), 2, rue Élie-Féron, 29000 Quimper (2008).
OLLIVIER (M. et M^{me} Yann et Marie-Haude), notaire (ER) et pharmacien (ER), résidence Kergroas, 29850 Gouesnou (1979).
ORPHELIN-BAILLY (M^{me} Paulette), Parc'h-Glaz, rue de Quimperlé, 29310 Querrien (1983).
ORY (M^{me} Joëlle), cadre administratif, 2, rue Toul-al-Laër, 29000 Quimper (2007).

P

- PALUD-LANDIVINEC (M^{me} Françoise), professeur (ER), Memgam, rue de la Trinité, 29280 Plouzané (2002).
- PANHARD (M. et M^{me} Patrick et Marie), avocat, 31 *bis*, avenue de Villeneuve-l'Étang, 78000 Versailles (1996).
- PAPE (M. Louis), professeur émérite, 239, boulevard Jacques-Cartier, 35000 Rennes (1972).
- PARCEVAUX DE TRONJOLY (M. Hervé de), ingénieur de l'École Centrale de Paris, 85, boulevard de la Reine, 78000 Versailles (2005).
- PARSCAU (M. Paul-Gilles de), artisan maçon, Kericoul, 22300 Ploubezre (1991).
- PATOUT (M^{me} Paulette), formatrice, Lanvorien, 29190 Pleyben (2008).
- PEJOUAN (M. et M^{me} Henri), médecin (ER), 10, rue du Pont-Neuf, 29250 Saint-Pol-de-Léon (2003).
- PELLAN (M. Jean-François), notaire honoraire, 51, rue Saint-Guénel, 29400 Landivisiau (1985).
- PELLÉ-ALIX (M^{me} Marie-Paule), 6, rue Pierre-Corneille, 29000 Quimper (1991).
- PELLEN (M. Jean-Luc), 26, rue Lamartine, 29000 Quimper (1996).
- PENNARUN (M. Jean-René), praticien hospitalier, 10, rue de Kerlerrec, 29000 Quimper (2013).
- PENNARUN (M^{me} Monique), documentaliste, 27, rue du Gouverneur-Général-Éboué, 92130 Issy-les-Moulineaux (2007).
- PENNEC (M. Alain), professeur (ER), 27, rue Jean-de-Montfort, 29300 Quimperlé (1976).
- PENNEC (M. Albert), photographe, 17, rue Clemenceau, 29400 Landivisiau (2006).
- PENVEN (M. Michel), employé d'usine, 4, rue du Lac, 29690 Huelgoat (1986).
- PERENNOU (M. Jean-Paul), professeur, Ménez-Kerguélén, 29710 Plozévet (1978).
- PERNOT (M. Robin), professeur retraité, 23, rue du Maréchal-Foch, 29100 Douarnenez (1973).
- PERNUID (M. et M^{me} Yves et Alice), retraités, 1, rue Fautras, 29200 Brest (2007).
- PÉRON (M. Goulven), ingénieur, 18, rue Duguay-Trouin, 35530 Noyal-sur-Vilaine (2007).
- PÉRON (M. Jean-Paul), professeur (ER), 3, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper (1987).
- PÉRON (M^{me} Marguerite), retraitée, 5, impasse de Kerfoz, 29120 Combrit (2002).
- PÉRON (M. Philippe), officier de la gendarmerie nationale, 4 D, rue du Général-Audibert, 35200 Rennes (2003).
- PERROT (M. Alain), ingénieur, Kermalero, 46, route de l'Océan, Kermalero, 29770 Primelin (2001).
- PERROT (M. Eugène), receveur des PTT (ER), Kerlavenan, 29770 Primelin (1965).
- PERROT (M. et M^{me} Jean-Yves et Marie-Claire), retraité, Kergalédan, 29770 Clédén-Cap-Sizun (1975).
- PESCHEUX (M. Raoul), retraité, 5, rue de Keridreuff, 29770 Audierne (1984).
- PETIT (M. et M^{me} Claude et Odile), instituteur et professeur, 50, rue du Docteur-Vinaver, 78520 Limay (1991).
- PETIT (M^{me} Nicole), retraitée de la fonction publique, Kerverzit, 29790 Confort-Meilars (2009).
- PETTON (M. et M^{me} Bernard et Annick), directeur d'entreprise de bâtiment et de travaux publics, résidence San-Marco, 25, port Saint-Sauveur, 31000 Toulouse (1989).
- PETTON (M. Hervé), DRH, 2, rue Robespierre, 29000 Quimper (2013).
- PEUZLAT (M. Josick†), docteur en chirurgie dentaire, 24 *bis*, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez (1969).

Liste des membres

- PEZENNEC-HIRGOROM (M. et M^{me} Gérard et Anne-Marie), président de société (ER) et retraitée de l'enseignement, 6, rue des Plantes, 78600 Maisons-Laffitte (2002).
- PHILIPPE (M. et M^{me} Michel), médecin (ER) et professeur (ER), 2, rue Alain-Tanguy, 29100 Poullan-sur-Mer (2012).
- PICART (M. Philippe), AAGPSG-PTT, 111, rue du Général-de-Gaulle, 29510 Briec-de-l'Odet (1986).
- PICHON (M. et M^{me} Denis), 2, impasse Jules-Paul, 29250 Saint-Pol-de-Léon (2000).
- PICHON (M. Gilles), ingénieur (ER), manoir de Kersaliou, 29250 Saint-Pol-de-Leon (1998).
- PIEPZYK (M. et M^{me} Jean et Marie-Pierre), retraités, 6, rue des Jardins, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef (2010).
- PIERRE (M^{me} Léa), retraitée, 47, rue de Kersiny, 29780 Plouhinec (1987).
- PINSON (M. Philippe), ingénieur, 65, rue Berlioz, 78140 Vélizy-Villacoublay (1998).
- PION (M. et M^{me} Pierre et Danièle), retraités, 30, rue Jean-Racine, 51100 Reims (2002).
- PLANCHAIS-LAGATU (M. Laurent), 130, rue Marguerite-Yourcenar, 29200 Brest (1991).
- PLOUHINEC (M^{me} Danièle), cadre (ER), 70, rue du Stouic, 29760 Penmarc'h (2011).
- PLOUHINEC (M. Pierre), 10, hent Prad-ar-C'hastell, 29720 Tréguennec (2002).
- PLUCHON (M^{me} Étienne), secrétaire (ER), 14, rue du Général-Marchand, 29200 Brest (2006).
- PLUVIÉ (M^{me} Robert de), château de Kerminihy, 29140 Rosporden (1963).
- POËNS (M. Hervé), retraité de l'Éducation nationale, 14, rue Pen-ar-Bed, 29241 Locquirec (2011).
- POIGNANT (M. et M^{me} Bernard et Annie), professeur (ER), maire de Quimper et professeur (ER), 1, avenue Miossec, 29000 Quimper (1973).
- POITEVIN (M. Yves), notaire, 70, rue de Plomarc'h, 29100 Douarnenez (1970).
- PONTHAUD (M^{me} Marie-Suzanne de), architecte en chef des monuments historiques, 59, rue de l'Ancienne-Mairie, 92100 Boulogne-Billancourt (2008).
- POSTIC (M. Fañch), ingénieur d'étude au CNRS, 6, rue du Chevalier-de-Saint-Georges, 29800 Landerneau (1999).
- POSTIC (M. et M^{me} Marcel et Anne-Marie), professeur honoraire des universités (Rennes II, Nantes), 5, rue de Keristin, 29252 Plouézoc'h (1992).
- POTIER (M^{me} Raphaële), professeur de lettres et écrivain conseil, 12, boulevard Lacordaire, 59100 Roubaix (2010).
- POULIQUEN (M. Georges), agent de maîtrise (ER), 10, impasse des Genêts, 76133 Rolleville (1989).
- POULIQUEN (M. Jean-Charles), personnel de direction de l'Éducation nationale, 5, rue Daumesnil, 29600 Morlaix (2008).
- POULIQUEN (M^{me} Renée), institutrice, 8, rue Conseil, 29200 Brest (1981).
- POULIQUEN (M. Roger), retraité d'EDF-GDF, 55, Hent-an-Dour-Ruz, 29700 Plomelin (1986).
- PRÉ (M. et M^{me} Sylvain et Françoise), commerçants, manoir de la Tour-Saint-Maurice, 20, rue Saint-Maurice, 29180 Locronan (1987).
- PREISSING-BERTRAM (M. et M^{me} Werner et Ursula), consultant, architecte et artiste, professeur d'université, Annastrasse 16, 55124 Mainz, Allemagne (2008).
- PRICZEP (M. Patrick), géographe urbaniste, 19, rue Parmentier, 94700 Maisons-Alfort (1986).
- PRIGENT (M^{me} Anne-Marie), enseignante, 11, route de Quimper, 29800 Landerneau (1984).
- PRIGENT (M. Jean), DG Groupe Saint-Yvi Cornouaille, 17, résidence du Jet, 29370 Elliant (2010).
- PRIGENT (M. Pascal), enseignant, 8, rue Anjela-Duval, 29590 Pont-de-Buis (2005).

- PRIME (M^{me} Françoise), agent administratif à la MGEN, 31, rue de la Tourelle, 29000 Quimper (1999).
 PRUEL (M. Denis), paysan, Kerhellan-Vras, 56320 Le Faouët (2006).

Q

- QUAGHEBEUR (M^{me} Joëlle), maître de conférences à l'université de Bretagne sud (Lorient), 8, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper (1975).
 QUÉDEC (M^{me} Suzanne), assistante sociale (ER), 58, boulevard Gambetta, 29200 Brest (2002).
 QUEFFÉLEC (M^{me} Marie), chef d'entreprise, Lestiala, 29120 Plomeur (2007).
 QUEFFÉLEC (M^{me} Marie-Pierre), agent de bureau à l'action sanitaire et sociale de la préfecture du Finistère (ER), 13, rue du Docteur-Chauvel, 29000 Quimper (1993).
 QUEFFÉLEC (M. et M^{me} Yves), serrurier (ER) et chef de bureau hospitalier, 2, rue du Chevalier-d'Assas, 29200 Brest (1988).
 QUÉINEC (M^{me} Françoise), secrétaire administratif, 8 bis, avenue de la France-Libre, 29000 Quimper (1999).
 QUÉINNEC (M^{me} Anne-Marie), attachée d'administration centrale, 17, rue Montaigne, 29000 Quimper (1998).
 QUÉINNEC (M^{me} Geneviève), retraitée de l'Éducation nationale, Parc-ar-Jardin, Plomarc'h-Pella, 29100 Douarnenez (2007).
 QUÉINNEC (M. Hervé), ecclésiastique, 76, boulevard des Frères-Maillet, 29000 Quimper (2008).
 QUÉINNEC (M^{me} Marie-Louise), 39, rue Henri-Heine, 75016 Paris (1998).
 QUÉLENNEC (M. et M^{me} Michel et Monique), retraité de l'INSEE et professeur d'histoire (ER), 34 bis, rue Aristide-Briand, 29000 Quimper (2005).
 QUÉMÉRÉ (M^{me} Bernadette), 11, quai Neuf, 29000 Quimper (1978).
 QUENTEL (M. et M^{me} Jean-Luc et Morgane), ingénieur et directeur de formation, 12, rue Claude-Bernard, 29480 Le Relecq-Kerhuon (1987).
 QUÉRÉ (M^{me} Janine), retraitée, 51, rue du Treiz, 29100 Douarnenez (2006).
 QUÉRÉ (M. Michel), officier de la marine (ER), An-Eoriadur, Port-Neuf, 29233 Cléder (2006).
 QUERNÉ (M. et M^{me} Gilbert et Jacqueline), artisan retraité et infirmière (ER), 5, rue de l'Argoat, 29870 Coat-Méal (1983).
 QUESTEL (M. Guy), professeur d'histoire-géographie (ER), 56, quai de l'Odéon, 29000 Quimper (1999).
 QUILLÉVÉRE (M. Pierre-Marie), sidérurgiste (ER), 48, rue de Vouillé, 75015 Paris (1994).
 QUILLIVIC (M. et M^{me} Raymond Louis), artiste peintre sculpteur, 1, rue Jean-Louis-Le-Goff, 29790 Pont-Croix (2001).
 QUINIOU (M^{me} Marie-Claire), brocanteuse, 13 ter, avenue de la Libération, 29000 Quimper (2008).
 QUINIOU (M. Rémy), employé de marée, 10, quai D'Estiennes-d'Orves, 29730 Le Guilvinec (2008).
 QUINTIN-DARNIL (M^{me} Joëlle), pharmacien (ER), 11, rue de Sainte-Assise, 77240 Seine-Port (2006).
 QUIVIGER (M. Marcel), journaliste, 3, rue du Porsmeur, 29600 Saint-Martin-des-Champs (2011).

R

- RAGU (M. et M^{me} Michel et Marie-Thérèse), ingénieur (ER) et fonctionnaire (ER), 5, rue des Acacias, 29950 Bénodet (1984).

Liste des membres

- RANNOU (M. et M^{me} Jean-Yves et Nathalie), responsable commercial et contrôleur principal du Trésor, 7, rue Vandernack, 78670 Medan (2007).
- RENAUDEAU (M. et M^{me} Alain), ingénieur en 2^e section, 34, rue Kerfautras, 29200 Brest (2007).
- RÉTIÈRE-LEHIDEUX (M. et M^{me} Joël et Suzanne), directeur et contrôleur général de la compagnie financière de la banque Paribas (ER) et ingénieur (ER), 31, place Saint-Ferdinand, 75017 Paris (1981).
- RICH (M^{me} Françoise), technicienne (ER), 3 H, résidence Les-Rives-du-Paladec, Parc-des-Sports de Ludugris, 29000 Quimper (2004).
- RICHEUX (M. et M^{me} Jacques et Annie), retraités, 3, chemin de Maez-Reun, Beg-Meil, 29170 Fouesnant (2013).
- RICKARD (M. et M^{me} John et Myriam), cadre IBM (ER), ferme du Rest, 29170 Pleuven (1996).
- RIOU (M. Guy), professeur, Kergadoret, 29120 Combrit (1973).
- RIOUAL (M. Roger), administrateur civil honoraire et sous-directeur honoraire pour la Défense, 3, rue de la Gare, 21700 Corgoloin (1988).
- ROBIC (M. et M^{me} Maurice et Annick), directeur commercial (ER) et professeur des écoles (ER), 353, route du Rocher-de-l'Impératrice, 29470 Plougastel-Daoulas (2005).
- ROÉ (M. Patrick), ingénieur, 12 D, rue Honoré-Broutelle, 44000 Nantes (2002).
- ROGARD (M. Vincent-Paul), professeur des universités, 45, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris (1980).
- ROGEL (M. Christian), bibliothécaire, 16, rue de Kermoguer, 29000 Quimper (1996).
- ROGEL (M. et M^{me} Jean-Pierre et Sylviane), chef d'entreprise et retraitée, 12, rue Sanchez-Diaz, 28027 Madrid, Espagne (2012).
- ROGER (M. Paul), ingénieur (ER) et historien maritime, 2 bis, rue Urvoy-de-Saint-Bedan, 44000 Nantes (1995).
- ROHOU (M. Jean-Yves), retraité de l'aviation civile, 9, rue Édouard-Lalo, 91450 Soisy-sur-Seine (2011).
- ROLLAND (M. Jean-Yves), ingénieur réseau, 12, rue du Docteur-Lefebvre, 29600 Morlaix (2008).
- ROLLAND (M. Yves), professeur (ER), 13, rue Marcel-Milin, 29150 Châteaulin (1970).
- ROPARS (M. Jean-Michel), enseignant, 5, rue du Docteur-Bouquet, 29200 Brest (1981).
- ROSMORDUC (M. Hervé), ingénieur des Travaux ruraux (ER), résidence les Jardins-d'Avalon, 17, rue de Ker-Heol, 29200 Brest (1988).
- ROSMORDUC (M. Joël), Kerzerrien, 29190 Gouézec (2007).
- ROSSIGNOL (M^{me} Annie), professeur de mathématiques (ER), 52, rue du Cap-de-la-Chèvre, 29160 Crozon (2003).
- ROUDAUT (M. et M^{me} Bernard et Maryse), cadre bancaire (ER) et professeur des écoles (ER), Kermarc, Kerlaz, 29100 Douarnenez (2010).
- ROUDAUT (M. Fañch), professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Bretagne occidentale, 17, rue de la Source, 29820 Guilers (1980).
- ROUDAUT (M. Jean-Yves), professeur (ER), 78, avenue du Corniguel, 29337 Quimper (1973).
- ROUÉ (M. Daniel), retraité, 266, rue de la Plaine, 29250 Santec (1981).
- ROUXEL (M. et M^{me} Bernard et Marie-Suzanne), maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale et professeur, 7, rue Saint-Mathieu, 29000 Quimper (1990).
- ROYNARD (M. et M^{me} Jacques), docteur en médecine, 20, rue du Lieutenant-Jourden, 29217 Le Conquet (1969).

S

- SABATIER (M. Benjamin), 33, rue Émile-Bernard, 35700 Rennes (2000).
- SAINT-JALM (M. Yves), ingénieur chimiste (ER), 25, rue Sous-les-Saints, 45000 Orléans (2013).
- SALAUN (M. Erik), ingénieur en chef de la navigation aérienne, 35, rue de la Gare, 56560 Guiscriff (1989).
- SALAUN (M. Gilles), artisan peintre, 21, rue du Chanoine-Kerbrat, 29800 Landerneau (2005).
- SALIOU (M. Hervé), sculpteur, Kerguelégan, 29510 Landrévarzec (1971).
- SALIOU (M. Joseph), ingénieur EDF (ER), 3, rue de la Fontaine, 29290 Saint-Renan (1999).
- SALLOU (M. Jean-Pierre), agent général des assurances (ER), 6, rue Marie-Lenér, 29200 Brest (1979).
- SANNIER (M. Daniel), professeur des écoles (ER), 1, rue Jules-Ferry, 29610 Plouigneau (2012).
- SANOGO (M^{me} Michèle), professeur retraitée, 10, impasse des Aigrettes, 29920 Névez (2003).
- SCELO (M. et M^{me} Guy et Danielle-Marie), commerçant et infirmière DE, 43, rue de Kernours, 29300 Quimperlé (2004).
- SCHMIDT (M^{me} Éliane), 72, rue de Pont-Aven, 29300 Quimperlé (2010).
- SCOARNEC (M^{me} Maryvonne), retraitée de l'Éducation nationale, 13, rue Laennec, 29000 Quimper (2012).
- SCOUARNEC (M. Pascal), 245, route de Bénodet, 29000 Quimper (1997).
- SCHUTZ (M. Mark), enseignant, 13, rue Saint-Léonard, 29470 Loperhet (2013).
- SEGURA-COZ (M^{me} Michèle), 23, rue Réaumur, 75015 Paris (2001).
- SEMLER-PATAULT (M^{me} Marie-Valérie), professeur, Kervaer, 29280 Locmaria-Plouzané (1978).
- SÉROT (M. et M^{me} Loïc et Annick), médecin généraliste et pharmacien gérant, 21, rue François-Andro, 29100 Douarnenez (1974).
- SÉVELLEC (M. Yvon), agent immobilier, 48, boulevard de la France-Libre, 29160 Crozon (1979).
- SIMIER (M^{me} Nicole), militaire en retraite, 3, résidence de la Venelle, 29860 Le Drennec (2009).
- SIMON (M^{me} Annie), 14, rue Saint-Paul, 92200 Neuilly-sur-Seine (1983).
- SIMON (M. Jean-Michel), dessinateur (ER), 25, rue Max-Pol-Fouchet, 29200 Brest (2011).
- SIMON (M. et M^{me} Jean-Yves et Marcelle), 47, rue Goarem-Dro, 29000 Quimper (2010).
- SIOU (M. et M^{me} François et Danielle), ingénieur d'affaires (ER) et comptable (ER), 4, rue Benjamin-Febvrier, 29800 Landerneau (1982).
- SIZUN (M. Hervé), 39, chemin de Kerlosquen, 29170 Fouesnant (2003).
- SOLLIEC (M. Marcel), professeur des écoles, Parc-ar-Gloan, 29140 Melgven (1991).
- SOTIN (M^{me} Azilig), animatrice du musée de l'Étang-Neuf, 25b, l'Étang-Neuf, 22480 Saint-Connan (2010).
- SOUBIGOU (M. Jean-Paul), 1, mail Albert-Camus, 35760 Saint-Grégoire (2000).
- SOUBIGOU (M. Raymond), retraité, 14, route de Kergloff, 29260 Kernouës (2008).
- SOUBIGOU (M. Yann), professeur certifié de lettres modernes, 1, rue Georges-Clemenceau, 29600 Morlaix (2001).
- STEFAN (M. et M^{me} Ivo et Jeannette), sculpteur et artiste plasticienne, Keravel, 29410 Plounéour-Ménez (2010).
- STEICHEN (M. et M^{me} Jean-Claude et Micheline), cadre retraité et retraitée de l'Éducation nationale, 443, rue Jean-Moulin, 29760 Kérity en Penmarc'h (2013).

T

- TABURET (M. Ronan), docteur en médecine, 3, rue Yves-Bignon, 29200 Brest (1959).
- TANGUY (M. et M^{me} André et Yvette), ingénieur des travaux publics (ER) et sage femme (ER), Pen-Ker, 29700 Plomelin (1990).
- TANGUY (M. Bernard), chargé de recherche au CNRS (ER), 160, chemin de Kerastel-Montagne, 29200 Brest (1981).
- TANGUY (M^{me} Haude), fonctionnaire au ministère de la Justice, 1, venelle du Vieux-l'Aber, 29840 Lanildut (2000).
- TANGUY (M. et M^{me} Jean-Noël et Nicole), 16, rue de Concarneau, 29200 Brest (2006).
- TANGUY (M^{me} Simone), retraitée, 7, allée du Banellou, 29000 Quimper (1990).
- TANNEAU (M. et M^{me} Georges† et Emma), officier de la marine marchande et enseignante (ER), 43, rue de Men-Meur, 29730 Le Guilvinec (1977).
- TANNIOU (M. André), retraité, 11, rue du Chapelain, 36300 Concremiers (2011).
- TARDIEU (M^{me} Anne), retraitée, 9, rue Henri IV, 29000 Quimper (2013).
- TERTU-HASCOËT (M^{me} Marie-Louise), retraitée, 7, chemin de Kerohan 29460 Hanvec (2009).
- TERVER (M. et M^{me} Pierre-Nicolas), professeur d'histoire-géographie, 230, rue de la Convention, 75015 Paris (2012).
- TÉTREL (M. et M^{me} Robert), ingénieur, 24 bis, rue Greuze, 75116 Paris (2004).
- THÉPAUT (M. et M^{me} André et Brigitte), enseignant-chercheur et cartographe, 32, route de Kerézoun, 29280 Plouzané (2010).
- THÉRIN (M. Henri), enseignant (ER), Tromatiou-Uhella, 29400 Locmélar (1974).
- THIÉBAUT (M. Alain), révérend père, 10, rue Malfilâtre, 14000 Caen (1974).
- THOMIN (M. Jean-Pierre), maire honoraire de Landerneau, 20, allée des Camélias, 29800 Landerneau (2012).
- TIGRÉAT (M^{me} Anne), orthophoniste, résidence du Lac, 12, rue des Mouettes, 29290 Saint-Renan (1980).
- TORCHET (M. Hervé), juriste, historien, 43, boulevard Beauséjour, 75016 Paris (1997).
- TOULEMONT (M. Daniel), retraité, Roslouarn-Ty Prat, 29590 Rosnën (2008).
- TOULHOAT (M. et M^{me} Jean et Annette), 13, avenue Yves-Thépot, 29000 Quimper (1996).
- TOUPIN (M. Rémi), attaché d'administration scolaire et universitaire, 5, rue Yves-Le-Manhec, 29000 Quimper (1995).
- TOURELLOU (M. Jacques), chimiste, hameau de Pécharmant, 24100 Bergerac (1982).
- TRANVOUEZ (M. Yvon), professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale (ER), 13, rue Paul-Doumer, 29200 Brest (1981).
- TRAVEL (M. Guy), documentaliste, Quélédern, 29410 Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (2001).
- TRÉBERN (M. Joël), masseur kinésithérapeute, 1, chemin Pavé-Lougnon, Bellemène, 97460 Saint-Paul, La Réunion (1978).
- TRÉFLEZ (M. et M^{me} Michel et Adeline), cadre EDF et animatrice, 452, montée des Balmes, 01600 Reyrieux (1994).
- TRÉGOURÈS (M. et M^{me} Christian et Nicole), ingénieur en métallurgie (ER) et secrétaire bilingue anglais (ER), 22 B, avenue Lanessan, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or (2008).
- TRÉGUIER (M. Georges), retraité, 18, avenue Victor-Hugo, 29300 Quimperlé (2004).
- TRIFFAULT (M. et M^{me} Maurice et France), retraités, 7, quai de l'Yser, 29100 Douarnenez (2002).
- TROMELIN (M. Loïc), responsable commercial, 925, route du Moulin-du-Leck, 29800 Landerneau (1981).
- TYMEN (M^{me} Cathy), journaliste, 6 ter, Le Stankou, 29510 Landrévarzec (1993).

V

- VALLERIE (M. Erwan), écrivain breton, 32, rue Olivier-de-Clisson, 56000 Vannes (1979).
 VAN HOVE (M^{me} Monique), antiquaire, 14, rue Laennec, 29000 Quimper (1980).
 VANOVERSCHDELDE (M^{me} Renée), retraitée de l'Éducation nationale, 23 A, rue Henri-Barbusse, 29000 Quimper (2012).
 VANUXEEM (M. Patrick), ingénieur, 14, rue de Mouchy, 78000 Versailles (1998).
 VARENNE (M. Jean), inspecteur honoraire de la DDASS, 164, route de Bénodet, Treffelen-Vian, 29950 Gouesnac'h (1984).
 VASSEROT (M^{me} Lenaik), 29, rue des Falaises, 22520 Binic (1969).
 VERGER (M. et M^{me} Maurice et Fernande), cadre de banque (ER) et maître de conférences en faculté des sciences (ER), 31, boulevard de Dézerseul, 35510 Cesson-Sévigné (1977).
 VERLINGUE (M. et M^{me} René et Michelle), médecin (ER), 24, rue du Parc, 29000 Quimper (1976).
 VERNEAU (M^{me} France), retraitée, 5, route de Kermenhir-vraz, 29750 Loctudy (2013).
 VIGOR (M. Vincent), artisan taxi, 40, chemin de Liorzh, Lanrivoaz, 29470 Plougastel-Daoulas (2013).
 VINCEDEAU (M. et M^{me} Jean-Michel et Huguette), cadre SNCF (ER) et commerçante (ER), 27, rue de Loctudy, 29740 Plobannalec-Lesconil (2010).
 VINCENT-BRUNET (M^{me} Thérèse), 43, rue Traverse, 29200 Brest (1985).

W

- WATINE (M. et M^{me} Gaétan et Anne), retraité et enseignante, 4, rue de Ménez-Berrou, 29940 La Forêt-Fouesnant (2010).
 WATINE (M. Yann), étudiant, 4, rue de Ménez-Berrou, 29940 La Forêt-Fouesnant (2010).
 WESTRADE (M. Michel), magistrat honoraire, 160, rue d'Ormont, 7540 Kain, Belgique (1988).
 WOERLY (M. Clément), retraité, Bois-de-la-Roche, 29450 Commana (1983).

Y

- YEURC'H (M. Bertrand), ingénieur des télécommunications, Coz-Ker, 9 bis, rue Ernest-Renan, 22700 Perros-Guirec (2002).
 YVEN (M. et M^{me} Roland et Annick), instituteurs publics (ER), 27, rue de la Marne, 29100 Douarnenez (1958).
 YVENAT (M. et M^{me} Claude et Éliane), instituteur (ER) et retraitée, Saint-Fiacre, 29160 Crozon (1971).
 YVENOU (M. Guy), ouvrier, rue des Hirondelles, Lescoff, 29770 Plogoff (1994).
 YZIQUEL (M^{me} Monique), professeur (ER), 6, rue Chopin, 29000 Quimper (1980).

Z

- ZAHRA (M. et M^{me} Marcel et Monique), commerçants, 27, rue Cadiou, 29250 Saint-Pol-de-Léon (1990).

Personnes morales

ACQUISITIONS UNIT (HSS), The British Library, Boston Spa, Wetherby, West Yorkshire LS23 7BQ, Grande-Bretagne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOIRE-ATLANTIQUE, 6-8, rue de Bouillé, BP 23505, 44035, Nantes cedex 1.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES-D'ARMOR, 7, rue François-Merlet, 22000 Saint-Brieuc.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, 1, rue Jacques-Léonard, 35000 Rennes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE, cité administrative de Ty-Nay, 5, allée Bourde-de-la-Rogerie, 29000 Quimper.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN, 12, avenue de Saint-Symphorien, 56019 Vannes.

ARCHIVES MUNICIPALES, BP 1759, Quimper cedex.

ARSSAT, rue des Écoles, 22300 Lannion.

ASSOCIATION DOURDON, place François-Mitterrand, 29800 Landerneau.

ASSOCIATION LOUGRE DE L'ODET, 42, allée de Locmaria, 29000 Quimper.

ATELIER AU BOIS MERRAIN, 58 bis, rue de la Providence, 29000 Quimper.

BAYERISCHE STAATSBIBLIOTHEK, Zeitschriftensaal, Ludwigstr. 16, D-80328 München, Allemagne.

BIBLIOTHÈQUE BRETONNE DE L'ABBAYE SAINT-GUÉNOLÉ, 29560 Landévennec.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, département des périodiques, Lot 11, 13, rue de la Sorbonne, 75257 Paris cedex 05.

BIBLIOTHÈQUE DIOCÉSAINE, 3, rue de Rosmadec, CS 42009, 29018 Quimper cedex.

BIBLIOTHÈQUE DU FINISTÈRE, 12, rue Turgot, 29000 Quimper.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, place de l'Hôtel-de-ville, 29900 Concarneau.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « Les Amours jaunes », hôtel de ville, place des Otages, 29600 Morlaix.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, MJD HL, 15, rue de l'Héronnière, BP 44113, 44041 Nantes cedex 1.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, section étude, 22, rue Traverse, 29200 Brest.

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE DU FINISTÈRE, 16, route de Térénez, 29590 Le Faou.

CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE, Faculté des lettres et sciences sociales Victor-Segalen, 20, rue Duquesne, CS 93837, 29238, Brest cedex 3.

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE. GÉNÉALOGIE CORNOUAILLE, 4, rue Félix-Le-Dantec, 29000 Quimper.

EPCC-OFIS-PUBLIK-AR-BREZHONEG, Office de la langue bretonne, 8 bis, straed Félix-Faure, 29270 Karaez.

HARVARD COLLEGE LIBRARY, Serials Services Widener 190, 1 Harvard Yard, Cambridge MA 02138-6500, USA.

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART (INHA), bibliothèque, 2, rue Vivienne, 75002 Paris.

LIBRAIRIE ÉRASMUS, 28, rue Basfroi, 75011 Paris.

LIBRAIRIE TOUZOT, Service abonnements, 38, rue Saint-Sulpice, 75278 Paris cedex 06.

LLYFRGELL GENEDLAETHOL CYMRU, The National Library of Wales, Uned Pwrcasu a Rhoddion, Aberystwyth, Ceredigion, SY23 3BU, Pays de Galles.

MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, BP 48, 29520 Châteauneuf-du-Faou.

MAIRIE DE CROZON, bibliothèque, place de la Gare, 29160 Crozon cedex.

MAIRIE DE LA MARTYRE, 4, route de Ty-Croas, 29800 La Martyre.

MAIRIE DE PLOUIGNEAU, BP 21, 29610 Plouigneau.

MAIRIE DE PONT-CROIX, rue du Docteur-Neis, 29790 Pont-Croix.
MAIRIE DE POUILLAN-SUR-MER, place Bel-Air, 29100 Poullan-sur-Mer.
MAIRIE DE TAULÉ, 12, place de la Mairie, 29670 Taulé.
MAIRIE DU GUILVINEC, 33, rue de la Marine, 29730 Le Guilvinec.
MÉDIATHÈQUE DE LORIENT, salle Bretagne, BP 915, 56109 Lorient cedex.
MÉDIATHÈQUE DE QUIMPERLÉ, 18, place Saint-Michel, 29300 Quimperlé.
MÉDIATHÈQUE DES URSULINES, Esplanade Julien-Gracq, 29000 Quimper.
MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE, place de la Mairie, 29600 Plourin-lès-Morlaix.
MÉMOIRES DU KREIZ BREIZH, rue Brizeux, BP 50151, 29833 Carhaix cedex.
MUSÉE DE BRETAGNE, centre de documentation, 46, boulevard Magenta, CS 51138, 35011 Rennes cedex.
MUSÉE DÉPARTEMENTAL BRETON, 1, rue du Roi-Gradlon, 29000 Quimper.
MUSÉE DOBRÉE-MUSÉES DÉPARTEMENTAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE, 18, rue Voltaire, BP 40415, 44004 Nantes cedex 1.
MUSÉE DU PONANT, 16, rue Saint-Mathieu, 29290 Saint-Renan.
PÔLE UNIVERSITAIRE PIERRE-JAKEZ-HÉLIAS, 18, avenue de la Plage-des-Gueux, 29000 Quimper.
SERVICE DE DOCUMENTATION DE BREST MÉTROPOLE OCÉANE, BP 92 242, 29222 Brest cedex 2.
SERVICE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA RÉGION BRETAGNE, 283, avenue Général-Patton, CS 21101, F 35711, Rennes cedex 07.
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, 3, rue Brizeux, 29000 Quimper.
SERVICE DU PATRIMOINE HISTORIQUE, médiathèque Per-Jakez-Helias, rue de la Petite-Palud, 29800 Landerneau.
SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE-LORIENT, Centre historique des archives, rue de la Cale-Orry, BP 92 222, 56998, Lorient cedex.
SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE, centre de documentation et de recherche de Brest, CC 46, 29240 Brest cedex 9.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PAYS DE KEMPERLE, chez M^{me} Élise Prigent, 3, rue d'Anaurot, 29300 Quimperlé.
TRE-ARZH, plasenn Tud-ha-Bro, 29810 Plouarzel.
ULAMIR, Centre social Trégor-Ouest, salle Stérédenn, rue du 19 mars 1962, 29620 Lanmeur.
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, Bibliothèque universitaire lettres et sciences humaines, 11, avenue Foch, BP 91351, 29213 Brest cedex 1.
UNIVERSITY OF CALIFORNIA BERKELEY, Technical Services Department #6000, Berkeley, CA 94720-6000, USA.
UNIVERSITY OF MICHIGAN, 913 South University Avenue, Ann Arbor, MI 48109-1190, USA.
UNIVERSITÉ RENNES 2, CERHIO, bibliothèque, Maison de la recherche en sciences sociales, place du Recteur-Henri-Le-Moal, CS 24 307, 35043 Rennes cedex.
YALE UNIVERSITY LIBRARY, Serials Support, Acquisitions Department, 130 Wall St., P.O. Box 208240, New Haven, CT 06520-8240, USA.

Institutions correspondantes

ACADÉMIE DE STANISLAS, 43, rue Stanislas, 54000 Nancy.
ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, 5, rue de l'École-de-Droit, 21000 Dijon.
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON ET DE FRANCHE-COMTÉ, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon.

Liste des membres

- ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE, Hôtel d'Assezat, 31000 Toulouse.
- ACADÉMIE DU VAR, Passage de la Corderie, 83000 Toulon.
- ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX, Hôtel des Sociétés savantes, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
- ANNALES DE BRETAGNE ET DES PAYS DE L'OUEST, Service documentation, bibliothèque de l'Université, 19, avenue de la Bataille-des-Flandres-Dunkerque, 35043 Rennes cedex.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CHARENTE-MARITIME, 35, rue François-de-Vaux-de-Foletier, 17042 La Rochelle cedex 1.
- ASSOCIATION BRETONNE ET URB, manoir du Plessis-Josso, 56450 Theix.
- BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE, promenade du Pin 5, CH-1204, Genève, Suisse.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13.
- CAMBRIAN ARCHAEOLOGICAL ASSOCIATION, National Museum of Wales, Cathays-Park, Cardiff CF1 3NP, Grande-Bretagne.
- CENTRE DE DOCUMENTATION, Musée Joseph-Déchelette, 22, rue Anatole-France, 42300 Roanne.
- CENTRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE D'ALET, BP 60, 35413 Saint-Malo cedex.
- COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU PAS-DE-CALAIS, 1, rue du 19 mars 1962, 62000 Dainville.
- DIRECTION DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES DE BRETAGNE, Hôtel de Blossac, 6, rue du Chapitre, 35000 Rennes.
- ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, Palais Farnese, 67, piazza Farnese, 00186 Rome, Italie.
- FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ALSACE, 9, rue de Londres, 67000 Strasbourg.
- HISTORISCHER VEREIN FÜR DAS FÜRSTENTUM LIECHTENSTEIN, Gamanderhof, Plankner Strasse 39, LI-9494 Schaan, Liechtenstein.
- LIBRARY OF THE ROYAL SWEDISH ACADEMY OF LETTERS-HISTORY AND ANTIQUITIES, Box 5405, S-114 84, Stockholm, Suède.
- MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE, bibliothèque, Château, place Charles-de-Gaulle, 78105 Saint-Germain-en-Laye cedex.
- ROYAL CORNWALL MUSEUM, River Street, Truro, Cornwall, TR1 2SJ.
- SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE ET DE LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE, Musée national de préhistoire, BP 7, 24620 Les Eyzies-de-Tayac.
- SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, 1, rue Chrestien-de-Troyes, 10000 Troyes.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE, 122 bis, rue du Barbâtre, 51100 Reims.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE, B.P 11105, 37011 Tours cedex 1.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR, 1, rue Jehan-Pocquet, 28000 Chartres.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, place d'Assézat, 31000 Toulouse.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES, 27, rue Pasteur, 35300 Fougères.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE NANTES ET DE LOIRE-ATLANTIQUE, 11, rue du Château de l'Éraudière, 44300 Nantes.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE D'ILLE-ET-VILAINE, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.
- SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ART DE LA SARTHE, médiathèque Louis-Aragon, 54, rue du Port, 72015 Le Mans cedex.

- SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MAYENNE, 16, rue du Centre, 53810 Changé.
- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 14, rue Haxo, BP 34, 85001 La Roche-sur-Yon cedex.
- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-D'ARMOR, BP 4220, 22042 Saint-Brieuc cedex 2.
- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, 20, rue Chifflet, BP 86125, 25014 Besançon cedex 6.
- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA, BP 50822, 39008 Lons-Le-Saunier cedex.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, 7, rue Paul-Guillon, BP 179, 86004 Poitiers cedex.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
- SOCIÉTÉ DES BOLLANDISTES, *Analecta Bollandiana*, 24, boulevard Saint-Michel, B-1040 Bruxelles, Belgique.
- SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE BREST ET DU LÉON, 4, rue du Colonel-Fonferrier, 29200 Brest.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE, 1, rue Jacques-Léonard, 35000 Rennes.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO, 16, rue d'Alsace, 35400 Saint-Malo.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU PAYS DE LORIENT, Maison des associations, cité Salvador-Allende, 12, rue Colbert, 56100 Lorient.
- SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, 4, rue Benjamin-Morel, 59140 Dunkerque.
- SOCIÉTÉ DUNOISE, ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, SCIENCES ET ART, 2, rue du Cloître-Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
- SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES, fort de Tourneville, 55, rue du 329^e-RI, 76620 Le Havre.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET ET DE L'YVELINE, Pôle associatif, 6, avenue du Maréchal-Foch, 78120 Rambouillet.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, 17, rue de la Reine-Bérengère, 72000 Le Mans.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux.
- SOCIÉTÉ JERSIAISE, 7, Pier Road, Saint-Helier, Jersey, JE2 4XW.
- SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE, bibliothèque publique et universitaire, place Numa-Droz 3, case postale 1916, CH-2000 Neuchâtel, Suisse.
- SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, 4, rue Noé, 56000 Vannes.
- SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE L'ARIÈGE, mairie, 09400 Tarascon-sur-Ariège.

TABLE DES MATIÈRES

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Yann CELTON (coord.), Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2012).....	7
Yves-Pascal CASTEL, Louis CHAURIS, Jean-Luc DEUFFIC, Michel HUON, Christian MILLET, Yohann SPARFEL, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2012).....	31
Philippe LE STUM, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2012).....	53
Yves-Pascal CASTEL, Joël LUBIN, Guimiliau. Chapelle Sainte-Anne.....	65
Nicolas MEYNEN, Maurice Rollet de l'Isle (1859-1943). Ingénieur hydrographe et dessinateur-illustrateur aux colonies.....	77
Louis CHAURIS, Ouvrages défensifs aux approches de Roscoff.....	103

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

René ABJEAN, À propos des premiers cantiques bretons... ..	121
Ruth LYSAGHT, Les radios associatives en breton et en irlandais : défis communs, solutions particulières.....	145

DE LA PRÉHISTOIRE AU XIX^e SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS

Louis CHAURIS, Jean-Yves ÉVEILLARD, Patrick GALLIOU, Yohann SPARFEL, Notices d'archéologie finistérienne (année 2012).....	163
Michel LE GOFFIC, Les particularismes ouest-armoricains durant la préhistoire et la protohistoire.....	193
Patrick GALLIOU, András MÁRTON, Les estampilles sur céramique sigillée découvertes dans le Finistère (I – Abitus à Martius).....	201
Caroline BRETT, Soldats, saints et États ? Un nouveau regard sur les migrations bretonnes.....	227
Jean-Luc DEUFFIC, Jean KERHERVÉ, Du Léon en Anjou, le singulier destin des Keroullay (XIV ^e -XV ^e siècle).....	263
Michael JONES, Les comptes de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne, 1420-1429. Édition et commentaire.....	295

Bertrand YEURC'H, Les offices prééminenciers dans le cadre du couronnement ducal et de l'ouverture des états : l'exemple breton.....	375
Laurent HÉRY, Pierre Choque, héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, voyageur et écrivain.....	399
Jo LE NIGEN, Alain Maillart, un meneur des Bonnets rouges ?.....	415
Isabelle GUÉGAN, Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758. Des malades et des morts : essai de bilan démographique	433
Jean-Louis AUTRET, La bataille de Kerguidu en 1793. Un mythe à l'épreuve des archives	457
Bruno LE GALL, Jean-Paul PÉRON, La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire, le Consulat et l'Empire (suite). Répertoire prosopographique des membres de la loge <i>La Parfaite Union</i>	479
Pierre-Nicolas TERVER, Jacques Queinnec (1755-1817). Un élu républicain du Léon.....	555
Yannick LAGEAT, Auguste Blanqui au fort du Taureau en 1871. « Une voix d'outre-cachot »	587
Comptes rendus bibliographiques.....	621
Liste des membres et des institutions correspondantes de la Société archéologique du Finistère.....	637

Achevé d'imprimer
sur les presses de Cloître
29800 Saint-Thonan
Dépôt légal 4^e trimestre 2013